This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

7L18.7

JAN 23 1900

Harvard College Library.

FROM THE BEQUEST OF

CHARLES SUMNER, LL.D.,
OF BOSTON.

(Class of 1830.)

"For books relating to Politics and
Fine Arts."

28 Jul.—31 Oct 1899.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

T. LXVI. 1er JUILLET 1899.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE

NOUVELLE SÉRIE. — TOME XXII

(LXVIe DE LA COLLECTION)

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

5, RUE SAINT-SIMON, 5

1899

Digitized by Google

VIII-43
477/65
72-187
1899
Summer fund

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

JUL 28 1899

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE

131e LIVRAISON

1er JUILLET 1899

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

5, RUE SAINT-SIMON, 5

1899

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1899

Pages

I. — L'ARGENT ET LE LUXE A LA COUR PONTIFICALE D'AVIGNON, par **M. Eugène Müntz**, membre de l'Institut. 5

II. — HÉRODOTE ET LES ORACLES ÉGYPTIENS, par **M. Eugène Revillout**, professeur à l'École du Louvre . . . 45

III. — MARIGNAN ET L'ORGANISATION MILITAIRE SOUS FRANÇOIS Ier, par **M. Alfred Spont** 59

IV. — LA POLITIQUE DE LOUIS XIV EN PAYS CONQUIS : MISSION DES PP. BOUTAULT ET BOUHOURS A DUNKERQUE, par le **R. P. Hamy**, S. J. 78

V. — UN ÉLÈVE DU GRAND CONDÉ : HÉRARD BOUTON, COMTE DE CHAMILLY, par **M. Eugène Beauvois**. 127

VI. — MÉLANGES : LA COSMOLOGIE HINDOUE, par le **Dr V. Ermoni** 176

LE FORUM ROMAIN, par **M. Paul Allard**. 185

L'EXTENSION DES POSSESSIONS CARTHAGINOISES EN SICILE, AU COMMENCEMENT DE LA PREMIÈRE GUERRE PUNIQUE, par **M. l'abbé P. Maurice** . . 195

LA *CORDELIÈRE* ET LE *RÉGENT*, par **M. Ch. de la Roncière** 200

L'ABBESSE ANNE D'ORLÉANS ET LA RÉFORME DE L'ORDRE DE FONTEVRAULT, par **M. B. Palustre.** 210

UN AMBASSADEUR AU XVIe SIÈCLE : CHARLES DE MARILLAC, par **M. Ch. de la Roncière**. 217

VII. — COURRIER ITALIEN, par **M. Léon-G. Pélissier** . . . 220

VIII. — CHRONIQUE, par **M. E.-G. Ledos**. 241

IX. — REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Albert Isnard** 266

X. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. 284

Digitized by Google

JUL 29 1899
CAMB. MASS.

L'ARGENT ET LE LUXE

A LA COUR PONTIFICALE D'AVIGNON

I.

VALEUR DE L'ARGENT AU XIVe SIÈCLE

Pour nous rendre compte des ressources dont disposaient les papes d'Avignon et des sacrifices qu'exigeaient les dépenses de luxe, il est indispensable de fixer tout d'abord la valeur relative de l'argent au XIVe siècle. Mais ici nous nous heurtons à des difficultés qui ont plus d'une fois rebuté les économistes. En désespoir de cause, ceux-ci n'ont-ils pas longtemps imaginé de prendre pour base de leurs évaluations le prix du blé [1], point de repère flottant et variable à l'infini !

[1] D'après M. d'Avenel, le blé vaut à peine aujourd'hui plus du double de ce qu'il coûtait en France, dans la période de 1351-1375 (9 francs par hectolitre); mais le lard vaut maintenant 4 fois plus et la viande de bœuf 6 fois plus. D'après le même auteur, le pouvoir de l'argent aurait monté, autrement dit, la vie aurait baissé du tiers au quart de ce qu'elle coûte aujourd'hui, de 1375 à 1400; elle serait devenue, de 1401 à 1450, quatre fois et demie, et en 1451-1500, six fois moins chère qu'à l'heure actuelle! (*Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées*, t. I, p. 4, 15.) En un mot, le pouvoir des métaux précieux, comparé à leur pouvoir actuel, aurait été, de 1301 à 1350, de 3 1/2; de 1351 à 1375, de 3; de 1375 à 1400, de 4; enfin, de 1451 à 1500, de 6. Le florin de la Chambre aurait donc représenté, de 1301 à 1350, environ 39 francs; de 1351 à 1375, 33 francs; de 1375 à 1400, 44 ou 45 francs. — Ces évaluations toutefois me semblent de beaucoup au-dessous de la réalité. Nous ne nous tromperons pas en assignant au florin une valeur infiniment plus élevée, soit de 60 à 75 francs. — M. Kirsch évalue, pour la période de 1343 à 1372, de 9.77 à 9.68 marcs la valeur du florin d'or; il croit que, pour obtenir la valeur correspondante, il faut multiplier par quatre. (*Die päpstlichen Collektorien.*) — Leber, dont l'opinion a été admise par Vuitry (*Études sur le régime financier de la France avant la Révolution de 1789*, nouv. série, 1883, t. I, p. 230), évalue ce pouvoir à 5. Mais qui ignore dans quelles proportions le numéraire a baissé depuis un quart de siècle! Ce serait aujourd'hui par 8 ou 10, non par 5, qu'il faudrait multiplier la valeur du florin pour avoir sa valeur approximative.

Digitized by Google

A mon avis, c'est au moyen d'une série de rapprochements, et non par des calculs plus ou moins abstraits, qu'il est possible de résoudre ces problèmes si délicats. Le rapport qu'il s'agit d'établir, ce n'est pas celui entre l'argent d'autrefois et l'argent d'aujourd'hui, c'est le rapport existant, pour une époque déterminée et pour une région déterminée, entre les revenus ou les salaires, d'une part, et, de l'autre, les loyers, le prix des objets de consommation de toute nature, etc., etc. Ce qu'il importe donc de fixer, c'est la somme de besoins ou de jouissances auxquels il était possible de satisfaire, pendant ladite période, à l'aide du numéraire. N'est-il pas, de nos jours encore, des pays où la vie est exceptionnellement chère (l'Autriche, la Hollande, l'Amérique, etc.), et d'autres où l'on vit pour rien? Bien plus, sans sortir de la France, n'est-il pas des provinces où la vie est moitié meilleur marché que dans d'autres? Je voudrais donc établir dans quelles conditions il était possible de vivre à Avignon pendant le XIVe siècle, avec une somme d'argent déterminée.

Occupons-nous en premier lieu de la monnaie même qui servait aux transactions.

Le florin d'or de Florence, émis pour la première fois en 1252 (n. s.), pesait un peu plus de 3 grammes et demi (3 gr. 53; on en taillait 64 au marc de Florence, qui pesait 226 gr. 08). Il équivaudrait donc, en valeur intrinsèque, à une dizaine de francs. Primitivement, d'après une communication dont je suis redevable à M. Babelon, l'érudit conservateur du Cabinet de France, le florin était censé en or pur, c'est-à-dire à 24 carats. Cela est dit formellement dans les textes originaux que cite Vettori (*Il Fiorino d'oro*, p. 2; *de auro perfecto XXIV caratorum*); 8 florins pesaient 1 once. Plus tard, sans doute pour éviter l'usure trop rapide, le florin devint moins pur et les changeurs l'évaluaient à 23 carats seulement, c'est-à-dire qu'il y avait une partie de cuivre contre vingt-trois parties d'or fin.

Le pendant du florin de Florence, le ducat ou florin de la Chambre apostolique, avait sensiblement la même valeur. Parfois même l'on n'en taillait que 63 au marc et son poids augmentait en proportion (3 gr. 54 au lieu de 3 gr. 53).

La fixation du poids du marc de la Cour romaine a donné lieu

Digitized by Google

à des controverses. S'il est bien établi que le marc français pesait 244 gr. 753 (*Annuaire du Bureau des longitudes*), le marc avignonais aurait pesé 256 gr. 844, d'après M. Blancard [1], dont l'opinion a été adoptée par M. Vallentin [2], et le marc de la Cour romaine, 230 gr. 694 [3]. (Mais si le florin de la Chambre avait le même titre et le même poids que le florin de Florence, et qu'on en tirait autant du marc de Florence — 226 gr. 08 — que du marc de la Chambre, les marcs des deux villes n'avaient-ils pas forcément le même poids?) M. Maurice Prou, au contraire, croit que le marc de la Cour romaine ne pesait que 223 gr. 02 [4].

Un document — encore inédit — semble confirmer l'évaluation de M. Prou. Nous y voyons qu'en 1345 l'atelier monétaire pontifical de Sorgues reçut 64 marcs 4 onces 6 deniers d'or, pour en tirer 4,066 florins (Reg. 497, *Instrumenta*, fol. 4 v°). Or le poids représenté par le nombre des florins (à raison de 3 gr. 54 par florin) est de 14,393 gr. 64, et celui que l'on obtient en multipliant par le poids du marc (223 gr. 02) la quantité d'or livrée est de 14,392 gr. 159. La différence — une fraction de gramme — est donc négligeable.

Il est vrai que, la même année, 76 marcs 1 once 3 quarts d'once d'or fournissent 4,878 florins (Reg. 497, fol. 6 v°); ce qui, en comptant le florin à 3 gr. 54, représente un poids total de 17,268 gr. 12. En réalité, comme un marc fournissait 63 florins de 3 gr. 54 chacun, le poids du marc devrait ressortir à 223 gr. 02, et celui de l'once (8 par marc) à 27 gr. 8,775. Les 76 marcs 1 once 3 quarts n'auraient donc dû peser que 16,998 gr. 305,625 (et non 17,268 gr.), et ne fournir que 4,801 florins et une fraction.

Il n'est pas admissible que cette différence en plus — 270 grammes environ et 77 florins — provienne de l'addition d'une certaine quantité d'alliage, puisque le monnayage eut

[1] Blancard, *le Florin provençal*, p. 3. Extrait de la *Revue numismatique française* de 1886.

[2] *Quatre Poids avignonais inédits*. Avignon, 1890, p. 6-7.

[3] Depuis, M. Blancard a donné une évaluation plus basse, tout en hésitant entre deux poids : celui de 225 gr. 12 et celui de 223 gr. 516 (*Sur les Marcs de Grenoble et de la Cour romaine d'Avignon*, p. 8. Extr. des *Mémoires de l'Académie de Marseille*, 1888-1892).

[4] *Revue numismatique*, 1897, p. 174-180.

Digitized by Google

lieu dans les mêmes conditions que pour l'or livré à l'atelier de Sorgues. Je renonce à expliquer cette contradiction.

En tout état de cause, le poids assigné au marc par MM. Blancard et Vallentin est infiniment trop élevé.

Si les chiffres permettent d'établir un certain nombre de rapports économiques, ils proclament aussi avec quelle irrégularité la baisse ou la hausse se produisaient sur les différentes catégories d'objets de consommation, de matières premières ou d'objets manufacturés.

Nous aurons à tenir compte, dans nos évaluations, de cette circonstance que l'établissement de la Cour pontificale, sur les bords du Rhône, provoqua pour toutes choses, notamment pour les immeubles, une plus-value énorme. Jamais encore cité n'avait vu en si peu de temps affluer une telle quantité de numéraire.

Avignon devint ainsi un des grands marchés financiers de l'Europe. Déjà Clément V avait pu prêter d'un coup 320,000 florins aux rois de France et d'Angleterre. En 1371, Charles V, pour ne citer que lui, trouva à emprunter aux Lombards avignonais 100,000 fr. d'or, soit 6 ou 8 millions [1].

Si, du XIVe au XVIe siècle, la monnaie d'or pontificale conserva toujours le même poids et le même titre, à quelques centigrammes près, sa valeur varia sans cesse. Les fluctuations se traduisaient sur la monnaie de compte, le sou (subdivisé en 12 deniers), selon que l'or se faisait plus ou moins rare [2].

En 1316, le florin de la Chambre est compté 12 sous parisis, ou 14 sous 6 deniers tournois [3].

En 1321-1322, il vaut tantôt 21 sous 6 deniers de Vienne, tantôt 21 sous 8 deniers de Vienne [4].

En 1336, il est compté 13 sous; le gros tournois, 13 deniers; les « Julhiati, » 12 deniers d'oboles courantes.

[1] *Revue de l'art chrétien*, 1891, p. 185.

[2] En France, durant le XIVe siècle, le rapport de l'or à l'argent fut changé plus de cent cinquante fois; il était, en 1303, de 10,26; en 1313, de 14,37 (Shaw, *Histoire de la monnaie*, trad. Arthur Raffalovich. Paris, 1896, p. 23).

[3] Faucon, *les Arts à la cour d'Avignon*, p. 8.

[4] Voy. mon travail sur *le Palais pontifical de Sorgues*, p. 9-10.

Digitized by Google

En 1339, le florin est compté 20 sous 6 deniers de monnaie courante; en 1340, 19 sous; en 1345-1346, 24 sous.

A la même époque, c'est-à-dire en 1345-1346, la livre représente environ les 5/6es du florin (182 livres 4 sous 3 deniers valent 151 florins 20 sous 3 deniers).

En 1347, 241 livres 6 deniers valent 200 florins 20 sous 6 deniers; ce qui revient à peu près à la proportion de 5/6 pour la valeur de la livre comparée au florin [1].

Le florin, à ce moment, est compté 24 sous; la livre, 20 sous; 60 sous 3 deniers représentent 3 livres 6 deniers; 46 sous 9 deniers représentent 2 livres 6 sous 9 deniers; 57 sous 25 deniers représentent 2 livres 19 sous 3 deniers [2].

En 1363, le florin de la Chambre est compté 26 sous 5 deniers, et le florin fort 21 sous [3].

En 1364, et en 1369-1370, le florin de la Chambre est compté 26 sous [4]. En 1368-1371, il se subdivise en 26 sous de gros d'argent pontificaux, et le gros d'argent en 2 sous. Le douzain d'argent pontifical vaut 12 deniers ou un demi-gros [5].

On voit dans quelles proportions énormes la valeur des métaux et le rapport de l'or à l'argent avaient varié dans l'espace de cinquante ans.

De même qu'aujourd'hui, en Espagne 20 francs en or valent 25 ou 30 francs en argent; de même qu'en Italie 20 francs en or valaient, il n'y a pas longtemps, 23 ou 24 francs en papier-monnaie : de même, à Avignon, le florin d'or représentait, tantôt 12, tantôt 16, tantôt même 34 sous. Le salaire de 8 sous par jour, donné en 1345, ne représentait pas plus que le salaire de 4 sous, donné en 1321. C'était toujours un quart, ou un cinquième, ou un sixième de florin d'or.

Vers la fin du siècle, les comptables de la cour pontificale comptent principalement en florins courants.

En 1383, 25 florins courants valent 21 florins de la Chambre et 12 sous; 60 florins courants, 50 florins de la Chambre 12 sous;

[1] Le R. P. Ehrle, *Historia bibliothecae romanorum pontificum*, t. I, p. 603-613, 619, 634, 635.

[2] Le R. P. Denifle, *Ein Quaternus rationum*, p. 29-30.

[3] Sur les variations des autres monnaies pendant la même période, voyez Theiner, *Codex diplomaticus dominii temporalis S. Sedis*, t. II, p. 418.

[4] Ehrle, p. 656-657. Cf. Reg. 333, fol. 89.

[5] Prou : *Revue numismatique*, 1897, p. 179-180.

Digitized by Google

474 florins courants 6 sous 6 deniers valent 406 florins de la Chambre 14 sous 6 deniers (Reg. 356, fol. 164 v°, 167 v°).

En 1398, 2 florins courants valent 1 florin de la Chambre et 18 sous (Reg. 375, fol. 151).

Par contre, à ce moment, les francs ont une valeur supérieure à celle des florins. En 1481, 30 francs valent 32 florins de la Chambre 4 sous (Reg. 354, fol. 114 v°).

II.

RESSOURCES FINANCIÈRES DU SAINT-SIÈGE

Ainsi fixés, nous comprendrons mieux l'importance du budget dont disposaient les papes d'Avignon. Les chiffres que j'ai pu réunir ne sont — est-il nécessaire de l'ajouter? — qu'approximatifs, quoique la comptabilité pontificale ait été de tout temps un modèle de précision.

Un registre de 1362-1363 (n° 300) énumère les revenus pontificaux suivants : « De censibus et visitationibus, de communibus servitiis, de diversis, de bulla, de collectoriis [1], de tricesima, de decima, de redditibus Episcopatus Avinionis, de procurationibus, de subsidio gratuito, de victualibus, etc. [2]. »

L'administration des finances du Saint-Siège donne lieu à plus d'une remarque intéressante. Est-il nécessaire de rappeler que les grands manieurs d'argent d'alors, c'étaient les Lombards, la plupart d'ailleurs originaires de la Toscane, malgré leur surnom [3]. En Allemagne même, tous les banquiers qui servirent d'in-

[1] Les « collectoriae » perçues, rien qu'en Allemagne, de 1309 à 1379, s'élevèrent à environ 280,985 florins d'or (Kirsch, *Die päpstlichen Collektorien in Deutschland*, p. LXX. Paderborn, 1894).

[2] L'on jugera de l'importance des « communia servicia » par ce seul exemple, choisi entre mille : En 1383, Simon de Cramaud, promu de l'évêché d'Agen à celui de Béziers, dut payer d'un coup 3,642 florins de la Chambre 24 sous, « pro suo communi servicio » (Reg. 356, fol. 46 v°). Sur les taxes du XIVe siècle, voy. l'*Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte* du R. P. Ehrle, t. IV, p. 201-238.

[3] Voy. le curieux ouvrage de M. Pitou, *les Lombards en France et à Paris*. Paris, 1892. — Cf. d'Avenel, *Histoire économique*, t. I, p. 109-110. — Quelques faits pris au hasard entre cent : En 1358, « Nicolaus Grimaldi de Luca » est « campsor camerae » (*Revue archéologique*, avril 1882). En 1367, Philippe de Baroncellis et Bartolo Nardo de Florence dirigent l'atelier monétaire de Tarascon. En 1369, Rosso Gianfigliazi de Florence dirige celui de Saint-Remy et,

Digitized by Google

termédiaires pour la remise des sommes provenant des « collectoriae » étaient Florentins [1]. Quant aux Juifs, ils ne venaient qu'au second plan. Quoique, en 1358, lors du serment civique prêté au Pape, figurassent deux cent dix chefs de famille israélites [2], nous ne les trouvons que de loin en loin en relations avec la cour pontificale, principalement comme marchands et fournisseurs.

En thèse générale, les finances pontificales manquaient d'élasticité. Le moindre incident militaire suffisait pour en rompre l'équilibre et pour ouvrir le gouffre du déficit. On recourait alors au Trésor proprement dit, en d'autres termes, à la collection de joyaux de toute nature destinée à servir de réserve pour les jours difficiles. Assurément, c'était là un calcul dont, de nos jours, n'importe quel économiste en herbe démontrerait l'absolue fausseté. Il fallait, au moment de solder, perdre tout le prix de la main-d'œuvre, sans parler du déchet sur la valeur des accessoires : pierres précieuses, etc. Ces errements se maintinrent d'ailleurs longtemps, non seulement à la cour pontificale, mais encore dans la bourgeoisie. A la fin du xve siècle, nous voyons le pape Innocent VIII donner en paiement des tapisseries des Flandres. Jusqu'en plein xviiie siècle, certains voyageurs, au lieu d'emporter du numéraire ou des lettres de change, se munissaient de diamants, voire de dentelles. — Il n'y a que les époques vivantes et généreuses pour se montrer aussi prodigues. La nôtre à coup sûr, plus timorée et plus pratique, procéderait par simple addition ou soustraction; elle ferait ce que l'on appelle, en langage de la bourse, de l'arbitrage.

Par suite d'une de ces anomalies, Innocent VI vendit en 1358, à l'occasion des ravages exercés en Romagne par la « Grande Bande, » pour 25,930 florins 21 sous 1 denier d'argenterie et de joyaux [3]. Et cependant, à ce moment, le trésor monétaire déposé dans la grande tour représentait près d'une année des reve-

de 1375 à 1379, celui de Tarascon (Blancard, *le Florin provençal*, p. 11, 17, 22, 24, 31, 37).

[1] Kirsch, *Die päpstlichen Collektorien in Deutschland*, p. LXI-LXIII.

[2] De Maulde, *les Juifs dans les États français du Saint-Siège au moyen âge*. Paris, 1886, p. 5.

[3] *Revue archéologique*, avril 1882.

Digitized by Google

nus du Saint-Siège. On y comptait 28,888 doubles d'or 1/2, 22,657 agneaux d'or, 25,697 écus anciens, 9,370 royaux d'or, 1,762 pavillons d'or, enfin 132,847 florins d'or [1] ; au total plus de 200,000 florins.

Passons rapidement en revue les principaux facteurs du budget pontifical.

D'après une note dont je suis redevable à l'obligeance de Paul Fabre, l'éditeur du *Liber Censuum*, le cens, abstraction faite de celui de la Sicile, tel qu'il fut établi lors de la concession de Clément IV, ne constituait pas pour l'Église romaine un revenu très important. C'était comme le revenu des domaines propres du Saint-Siège. Pas plus que l'administration royale en France, lorsqu'elle prit un certain développement, ne put se contenter du revenu du domaine, la papauté ne put se suffire avec le produit de ses domaines ; à travers tout le XIIIe siècle, on assiste à l'effort fait par le Saint-Siège pour accroître ses revenus. Au XIVe siècle, les décimes, les annates et les « services communs, » dus par les nouveaux évêques (ce qui correspond aux annates des évêchés), constituent une source de revenus bien supérieure à tout ce que produisaient les cens. C'est de là que le Saint-Siège tire le plus clair de ses ressources.

A côté des revenus réguliers, il faut faire entrer en ligne de compte les ressources extraordinaires, provenant par exemple de successions et de legs. Tantôt c'est l'abbé Élie de Crasse qui laisse au pape pour 219 florins 3 sous 6 deniers de vaisselle d'argent (1364) ; tantôt l'évêque d'Annecy qui lui laisse, la même année, pour 125 florins 9 gros 6 deniers de vaisselle de même nature; ou encore l'archevêque d'Arles qui laisse pour 353 florins 4 gros et demi d'objets similaires. En 1361 [2], le pape recueille, dans la succession de l'évêque de Forli, douze « scutellae amplae, » deux « candelabra capellae, » puis des « platelli, » des « taceae, » des « pintae, » des « gobeleta, » des « aquariae, » etc., représentant une valeur totale de 1,763 florins 16 sous 9 deniers (Reg. 303, fol. 41 vo). En 1385, le cardinal Pierre de Selve de Montyrac léguait à Clément VII 2,300 flo-

[1] Faucon, *la Librairie des papes d'Avignon*, t. I, p. 52-53.
[2] *Revue archéologique*, novembre-décembre 1889, p. 21.

Digitized by Google

rins, non compris 2 anneaux de la valeur de 500 florins [1].

La prospérité financière du Saint-Siège ne date en aucune façon, comme on l'a cru parfois, de la période d'Avignon. Il suffit de rappeler quel Pactole le Jubilé de 1300 avait versé dans les coffres de Boniface VIII. Un exemple entre cent nous est fourni par la richesse du Trésor pontifical déposé à Lucques et confisqué en 1314 par Uguccione della Faggiuola : Villani l'évaluait à un million de florins d'or. Pour une autre partie du Trésor pontifical, déposée à Assise et également pillée, en 1319-1320, la ville en question dut payer, en 1352, une indemnité de 10,000 florins d'or [2].

Eu égard à Clément V, le premier des papes d'Avignon, les renseignements ont été longtemps contradictoires : d'après les uns, il aurait laissé, à sa mort, la somme énorme de 1,074,800 florins [3], soit quelque chose comme une soixantaine de millions de francs; d'après d'autres, l'argent monnayé ne se serait monté qu'à 35,000 florins, abstraction faite du Trésor proprement dit, composé de pièces d'orfèvrerie et de joyaux [4].

Nous sommes aujourd'hui pleinement édifiés à cet égard, grâce aux recherches du R. P. Ehrle, préfet de la Bibliothèque du Vatican [5].

Dans son testament, en date du 29 juin 1312, Clément V dispose d'une somme totale de 814,000 florins. Il choisit pour exécuteur testamentaire, au mépris des droits du Saint-Siège, son neveu le vicomte Bertrand de Got de Lomagne d'Auvillars [6]. 300,000 florins sont destinés à équiper, pour la prochaine croisade, et à subventionner pendant deux ans et demi, un corps de 500 chevaliers ; 314,800 sont distribués aux parents et familiers; 200,000 consacrés à des œuvres pies. Le R. P. Ehrle n'a pas manqué de juger, comme il le méritait, le népotisme et l'égoïsme de ce pape, qui ne légua que 70,000 florins à son successeur [7].

[1] Du Chesne, *Histoire de tous les cardinaux français*, t. I, p. 559.
[2] Ehrle : *Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte*, t. I, p. 228 et suiv.
[3] Baluze, *Vitae paparum avenionensium*, t. II, p. 368-379, 391-403. — Verlaque, *Jean XXII*, p. 204.
[4] Faucon, *la Librairie des papes d'Avignon*, t. I, p. 14.
[5] *Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte*, t. V, 1889, p. 1 et suiv.
[6] Ehrle, t. V, p. 123-124, 146.
[7] *Archiv*, t. V, p. 143-145.

Digitized by Google

Le Trésor pontifical ne cessa de s'arrondir jusqu'à la mort de Clément V. Vers le mois de janvier 1313, il renfermait 987,000 florins d'or. La même année, ce pape prêta 320,000 florins aux rois de France et d'Angleterre. En 1313 également il déclara au cardinal Bernard de Jarre que, de toutes les sommes encaissées pendant son pontificat, il lui restait 1,040,000 florins.

En résumé, sous le pontificat du premier des papes d'Avignon, les recettes ordinaires s'élevaient en moyenne, d'après le R. P. Ehrle, à 200 ou 250,000 florins, dont 80 ou 100,000 étaient absorbés par l'entretien de la cour pontificale et les dépenses courantes. Il était donc facile de mettre de côté de 100 à 150,000 florins par an [1].

Ces chiffres ne varièrent pas sensiblement au cours du XIVe siècle, malgré les apparences. Si, en 1357, par exemple, Innocent VI se vit forcé de dépenser 254,000 florins, cela tenait à la guerre d'Italie, qui en absorbait à elle seule 107,000.

Le successeur de Clément V, Jean XXII, l'administrateur incomparable, passe pour avoir réuni le plus riche trésor dont jamais le Saint-Siège se soit enorgueilli. Les contemporains sont toutefois loin de s'accorder sur l'importance de ce trésor. L'un parle de 15 millions de florins; un autre de 17 millions; un troisième, — Villani, — de 25 millions, — dont 18 en numéraire et 7 en vaisselle, en croix, couronnes, mitres, joyaux, pierres précieuses; un quatrième, enfin, de 22 millions de numéraire, sans les joyaux [2]. En réalité, huit années après la mort de ce pontife, en 1342, le Trésor pontifical, accru plutôt que diminué par le successeur de Jean XXII, ne renfermait que 700,000 florins; soit, en comptant le florin à 60 francs, environ 42 millions de francs [3].

Benoît XII, à son tour, ajouta, aux revenus spirituels du Saint-Siège, d'importantes ressources provenant de la vente des vicariats impériaux de l'Italie. C'est ainsi que les Visconti de Milan lui payèrent un tribut annuel de 10,000 florins, les Della Scala de Vérone un tribut de 5,000 florins, etc., soit, au total, près de 50,000 florins par an [4].

[1] Ehrle, p. 146.
[2] Voy. ces témoignages apud Christophe, t. II, p. 19-20. Cf. Duchesne, *Histoire de tous les cardinaux français de naissance*, t. I, p. 405.
[3] Voy. *Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte*, 1889, p. 163.
[4] Christophe, *Histoire de la Papauté pendant le XIVe siècle*, t. II, p. 78.

Digitized by Google

Voici, au surplus, le détail des sommes perçues et des sommes dépensées pendant l'année 1336 [1].

Summa universalis omnium receptorum in tempore supradicto (Janvier-novembre 1336.)

117,235 flor.
2,387 agn. auri.
6,675 regal. auri.
84 parisiens. auri.
73 paris. auri.
4 den. ad cathedr.
118 libr. 2 sol. 11 den. t. gross.
33 libr. 9 sol. 4 den. julhat.
13 libr. 15 sol. obol. argenti.
23 den. sterlingor.
150 libr., 3 sol. 6 den. tam t. parvorum quam cur.
5 sol. basiliens.
115 march. 5 unc. et mediet. quart.
16 den. 20 agn. auri de Palliela ad pondus Avinionis.
1 calix cum patena et pede de argento. (Reg. 150, fol. 69.)

Expensae.

Summa summarum universalis solutorum et expensorum omnium titulorum, etc.
104,731 1/2 floren.
1,175 agn. de auro.
3,950 regal. auri.
175 libr. 9 sol. 8 den. t. gross.
51 libr. 29 sol. 5 den. julhat.
6 libr. obol. argenti.
155 lib. 12 sol. 5 den. tam curr. quam t. parv.
89 libr. 5 sol. 4 den. valosiorum.
5 unc. argenti ad pondus Avinionis.
Unus anulus de auro cum lapide de saphiro. (Reg. 150, fol. 164 v°.)

[1] Le registre 248 (année 1346) range le budget de la papauté sous les rubriques suivantes : « Census et Visitationes. — Bulla. — Communia servicia. — Diversa quaedam. — Collector Leodiensis.... (suivent les « collectoriae » des différents pays). » Les dépenses comprennent : « Coquina, paneteria, buticularia, marescalla, vestes et forraturae, ornamenta, scripturae et libri, opera et hedificia, bulla et litterae curiae, vadia extraordinaria, et cera, vadia ordinaria et vestes officialium domini papae. »

Digitized by Google

Pendant le pontificat de Clément VI (1342-1352), les revenus s'élevèrent en moyenne à environ 230,000 florins par an; les dépenses, à une somme très sensiblement inférieure [1]. En serrant les chiffres de plus près, nous obtenons les résultats suivants : au cours des trois premières années du pontificat (1342-1345), la Chambre apostolique encaisse 641,397 florins, 42,725 écus et environ 22,000 « nummi » divers; les dépenses s'élèvent, pour la même période, à 616,397 florins, 20,800 écus, et près de 19,000 « nummi » divers. La sixième année (1347-1348), la recette s'élève à 172,850 florins, 21,280 écus et près de 7,000 « nummi » divers; la dépense, à 136,690 florins, 21,000 écus [2]. Du 30 décembre 1354 au 30 décembre 1355, la dépense totale effectuée par le trésorier pontifical s'élève à 260,300 florins et demi, 2,155 écus et différentes monnaies (A. S. V., R. 272, fol. 217 v°).

1352. Summa receptorum [3].

Summa universalis omnium receptorum suprascriptorum, tam de censibus, communibus serviciis et de diversis quam de emolumento bulle et redditibus episcopatus Avinionis, ac de collectoribus, etc.

CI^{m}II^{c}VI florenorum.
VI^{m}IIII^{c}XCVII scutor. et tert.
MII^{c}LXXXIX cathedr. et georg.
II^{c}XXXVIII duplic. franc.
MVI^{c}LVIII agn.
XVIII parisiens.
II^{c}LXIIII Leon.
XLII coron.
MII^{c}XXII angel.
II^{c}XXIII pavalhon.
CXCVI regal.
XVI sol. I den. cur. gross.
LVII sol. V den. gross. clem. novorum.
XLIII den. crosat. barchinens.

[1] Et encore Clément VI dut-il verser 80,000 florins de Florence à la reine Jeanne de Naples pour l'acquisition de la ville d'Avignon et de son territoire (voy. les documents apud Christophe, *Histoire de la Papauté pendant le XIVe siècle*, t. II, p. 467-471).

[2] Ehrle, *Historia Bibliothecae romanorum pontificum*, t. I, p. 636.

[3] D'après M. Faucon, le budget des recettes ne se serait monté, pour l'année 1351-1352, qu'à 110,280 florins d'or et demi, plus 11,772 écus d'or et demi (Reg. 263, fol. 209. — *La Librairie des papes d'Avignon*, t. I, p. 48).

Digitized by Google

XXXIII den. argenti. Reg. Boemie.
LI obol. argenti. Reg. Francie.
XIIII den. argenti de Floren.
VIII julhat.
XXX sol., IIII den. obol. alb. ex Franc. et comitis Sabaudie, quolibet obol. pro I den. computato.
XI sol. VI den. sterlingor.
LXVIII libr. II sol. III den. Valeysiorum Franc.
XV den. et XXXVIII pict. parve monete Barchinon.
VIII libr. III sol. mon. Avinionis (Reg. 265, fol. 30 v°).

Expensae.

Summa universalis omniun expensarum suprascriptarum tam pro Coquina, Paneteria, Buticularia, Marescalla, Ornamentis, Operibus et Edificiis, quam pro Vadiis extraordinariis et ordinariis, Elemosina secreta et extraordin., et Cera, Panheta, Bulla, Scripturis et Libris, Possessionibus emptis et Exequiis dni Clementis pp. VI.
LXXXII^{m}IIII^{c}LXI floren. auri.
II^{m}III^{c}XL scut. cum dimidio. *Id.*
XLV regal. *Id.*
LXX agn. *Id.*
VII libr. X sol. gross. Clem. novorum argenti.
XXXIII sol. IIII den. mon. Franc.
V den. cur. parvorum.
VIII^{c}XCI libr. XVI sol. obol. mon. Avinionis.
Exclusa provisione vinorum S. Egidii de Nemauso, de Limello et de Bellocadro (Reg. 265, fol. 147 v°) [1].

Le pontificat d'Urbain V fut un des plus prospères au point de vue financier. Aussi ce pape put-il consacrer 70,000 florins, pour le moins, aux constructions qu'il fit élever à Montpellier, 30,000 florins à la confection des chefs de saint Pierre et de saint Paul, 6,000 à la construction de la cathédrale de Mende [2], etc., etc. En 1365, les dépenses atteignirent environ 262,000 florins, soit, en comptant le florin 60 francs, une quinzaine de millions de francs. A la même époque, en 1364, le Trésor comprenait, en espèces sonnantes, 30,090 florins de la Chambre, des joyaux pour 166,774 florins 7 sous 6 deniers, des mitres pour 18,395 florins,

[1] D'après la transcription du professeur Presutti.
[2] Voy. la *Revue archéologique* de 1889 (novembre-décembre).

Digitized by Google

enfin 45,664 florins 15 sous 3 deniers d'or et d'argent monnayé, soit au total 260,923 florins 22 sous 9 deniers [1].

L'inventaire rédigé en 1369, par ordre d'Urbain V, rend un splendide témoignage des ressources mises en réserve à Avignon par le Saint-Siège. Les ornements en or formaient à eux seuls le poids énorme de 1,434 marcs 1 once 3 deniers (près de 320 kilogrammes); ceux en argent, de 5,525 marcs 7 onces 6 deniers (plus de 1,785 kilogrammes [2]). Et encore les pièces les plus précieuses avaient-elles été emportées par Urbain V à Rome.

La même prospérité se maintient pendant le règne de Grégoire XI. L'on en jugera par quelques chiffres :

En 1376, du 1er septembre au 2 octobre, date à laquelle Grégoire XI s'embarqua (« qua die Papa intravit mare eundo Romam »), le traitement « pro vadiis ordinariis certorum familiarium et officialium dni Papae » s'élève à 10,023 florins 14 sous 9 deniers.

En 1377, la dépense totale pour les mois de janvier et de février (« pro operibus, extraordinariis, vadiis, elemosina, panhota, guerra, » etc.), s'élève à 7,601 florins de la Chambre 30 livres 5 sous 9 deniers. L'excédent des recettes s'élève à 757 florins. En mars et avril, la dépense est de 18,045 florins 43 livres 11 sous 8 deniers. En mai et juin, la recette atteint 60,257 florins 59 livres 15 sous. En juillet et août, elle est de 63,526 florins 2 sous. En septembre et octobre, de 20,908 florins 41 livres 7 sous 6 deniers [3].

Le pontificat de Clément VII fut un mélange de prodigalité et de détresse. Au moment de son exaltation il y avait, en dépit du schisme, tant d'argent dans les coffres du Saint-Siège que le nouvel élu put faire remettre à chaque cardinal 4,000 florins de la Chambre à titre de don de joyeux avènement [4].

Pour le mois de janvier 1386, les dépenses s'élèvent à 7,940 florins de la Chambre 10 sous et 6 deniers (abstraction faite de la « coquina, » de la « paneteria, » de la « buticularia, » des « ornamenta, » des « opera extraordinaria, » des « vadia ordinaria, »

[1] Ehrle : *Archiv*, t. V, p. 165.
[2] *Revue archéologique*, 1889.
[3] Reg. 348, fol. 95 v°, 111, 125, 136, 158. Cf. Reg. 347. Voir aussi la *Revue de l'art chrétien*, 1891, p. 184.
[4] Valois, *la France et le grand schisme d'Occident*, t. II, p. 389.

Digitized by Google

de « l'helemosina, » de la « guerra, » des « scripturae et assignatio papae »).

Les recettes, pendant la même période, dépassent les dépenses de 7,664 florins de la Chambre 15 sous 4 deniers.

En février, les dépenses s'élèvent à 14,802 florins 17 sous 12 deniers. La Chambre redoit, cette fois-ci, au trésorier 117 florins 12 sous.

En mars, les recettes atteignent 4,277 florins 23 sous 11 deniers, sur lesquels le trésorier redoit à la Chambre 2,060 florins 9 sous 4 deniers.

En avril, les recettes sont de 23,424 florins 15 sous 5 deniers. Cette fois-ci c'est la Chambre qui est débitrice, vis-à-vis du trésorier, de 1,032 florins 10 sous 2 deniers.

En mai, nous enregistrons 12,190 florins 3 sous 5 deniers de recettes; la Chambre se trouve débitrice de 7,292 florins 14 sous 2 deniers.

En juin, la recette est d'environ 13,250 florins.

En juillet, de 3,941 florins 23 sous 10 deniers. Le trésorier se trouve créancier de 434 florins 20 sous.

En août, la recette remonte à 16,420 florins 23 sous 7 deniers, sur lesquels il y a un boni, au profit de la Chambre, de 5,470 florins 19 sous 5 deniers.

En septembre, la Chambre encaisse 9,318 florins 5 deniers.

En octobre, 13,580 florins 27 sous 2 deniers.

En novembre, 7,543 florins 7 sous 11 deniers.

En décembre, 21,310 florins 9 sous 1 denier [1].

En 1383, Clément VII dut payer d'un coup 2,196 florins de la Chambre pour les intérêts des sommes qui lui avaient été prêtées par des marchands de Marseille. Il avait contracté cet emprunt pour équiper les galères envoyées, l'année précédente, dans le royaume de Sicile et avait donné en gage des joyaux (Reg. 356, fol. 113 v°) [2].

[1] Reg. 360, 1385-1386, fol. 55 v°, 66, 73, 81, 87, 98 v°, 109, 116 v°, 124, 150 v°, 166.

[2] Voici la mention d'un autre engagement : « 1383, 16 février. Die XVI mensis februarii fuerunt soluti Andree Repondi (?) campsori de Luca habitatori Avinion. pro uno jocali quod habebat in pignore a domino duce Calabrie quod tradidit et restituit domino nostro pape, MVI^c franchi, valent MVII^c XIIII flor. Camere VIII s. (En marge : Extraordinaria, presentibus Johanne de Carentio et Symone Jacobi campsor. de Luca.) » (Reg. 356, fol. 120 v°).

Digitized by Google

En 1385, Clément VII donna 6,000 florins à Othon de Brunswick, capitaine général dans le royaume de Naples, et en outre une pension mensuelle de 500 fr., payable par moitié par la reine Marie de Bretagne. En 1386, il promit au même 24,000 ducats. En 1387, il paya, coup sur coup, 9,770 florins à Marie de Bretagne, 5,700 florins aux mercenaires de Pouille, 1,000 florins à un émissaire envoyé en Sicile, plus de 3,000 florins pour le nolissement d'une galère et près de 7,000 florins au chef d'une ambassade que lui avaient envoyée les barons napolitains [1].

En 1391, la caisse pontificale suspendit ses paiements et recula d'un an les assignations et les pensions [2].

On voit dès lors ce qui peut rester de l'assertion de Spondano, qui affirme que Clément VII laissa 300,000 florins d'or comptant. Il semble résulter du témoignage de Bosio que ce pape se vit, au contraire, forcé de mettre en gage jusqu'à la tiare pontificale avec tous ses autres joyaux [3].

Le taux de l'intérêt était énorme. En 1381, Clément VII paya 3 °/₀ par mois (Reg. 354, fol. 129). En 1388, il dut se résoudre à verser à un juif 10 florins pour l'intérêt d'une somme de 200 florins pendant deux mois, soit plus de 50 °/₀ [4].

Le successeur de Clément VII, Benoît XIII, semble avoir remis quelque ordre dans les finances. Malgré les troubles qui signalèrent ce règne contesté entre tous, Pierre de Luna ne fut jamais à court d'argent.

Relativement plus brillantes encore étaient les ressources dont disposaient certains prélats.

En 1322, après la mort de l'évêque de Carcassonne, on trouva, dans sa succession, 6,257 agnels d'or et 5,520 florins d'or.

En 1322 également, la succession de l'évêque d'Évora renfermait six tasses et neuf cuillers, six anneaux d'or avec des rubis balais, vingt-deux anneaux d'or avec des saphirs, un anneau d'or avec un petit rubis de peu de valeur, cinq anneaux d'or avec des émeraudes, trois anneaux d'or avec des topazes, un anneau

[1] Valois, t. II, p. 120-124.
[2] Valois, t. II, p. 387.
[3] Fantoni, *Storia d' Avignone*, t. I, p. 275. Voy. aussi mon mémoire : *la Tiare pontificale du VIIIe au XVIe siècle*, p. 80-81.
[4] Valois, t. II, p. 387.

Digitized by Google

d'or avec un béril, un anneau d'or avec un jaspe, deux anneaux d'or avec une corniole, un anneau d'or avec un « niccolo, » une calcédoine et une sardoine, deux anneaux d'or avec des camées, etc., etc.

Toujours en 1322, après la mort de « Pontius II Alger de Laneis, » évêque de Cavaillon, on livra au pape 65 marcs 3 onces d'argent, en poids d'Avignon, comprenant des tasses, des écuelles, des plateaux et des cuillers; chaque marc fut vendu au prix de 4 florins d'or 2 sous 2 deniers de Vienne [1].

En 1364, lorsque l'on dressa l'inventaire de l'argent monnayé, de la « pecunia numerata, » conservé dans « l'arca » du feu cardinal Hugues Rogier, neveu du pape Clément VI, on trouva plus de 150,000 florins en or, non compris une vingtaine de mille florins prélevés par l'exécuteur testamentaire, et 6,000 florins versés par un débiteur, soit, au total, quelque chose comme une dizaine de millions de francs [2].

Un autre prélat, le cardinal Pierre de Selve de Montyrac, fit par son testament les libéralités suivantes (1385) : au pape Clément VII, 1,000 florins et deux anneaux de la valeur de 500 florins d'or, non compris 1,300 autres florins. A chacun des cardinaux, ses exécuteurs, une pièce de toile d'or, de la valeur de 20 fr. d'or. Aux chanoines et chapelains de la ville d'Avignon, 20 florins d'or, pour prier Dieu pour son âme. A chaque couvent de mendiants de la ville et du diocèse d'Avignon, 30 florins d'or à la même intention. A tous ceux des religieux et à la maladrerie du même diocèse, 15 florins d'or; 50 pour la réparation de l'église de son titre; 15 à tous les couvents de mendiants de la ville et diocèse de Limoges; la même somme à chaque hôpital d'Avignon; à dix filles pauvres qui seraient choisies par ses exécuteurs, à chacune 50 florins d'or pour les marier. A Marguerite, sa nièce, religieuse du monastère de Sainte-Catherine d'Avignon, 100 florins d'or. Il fit plusieurs legs à ses domestiques, enjoignit à ses héritiers de donner aux pauvres habitants des lieux, où ses bénéfices étaient situés, 100 florins d'or, etc., etc. [3].

[1] Reg. 19, Intr. et Exit., 1317-1329, fol. 42; ibid., fol. 43 ; ibid., fol. 45.
[2] Baluze, *Vitae*, t. II, p. 762.
[3] Du Chesne, *Histoire de tous les Cardinaux français*, t. I, p. 559.

Digitized by Google

III.

LE COUT DE LA VIE ET LE TAUX DES SALAIRES

Il serait intéressant de savoir ce qu'il fallait de revenus à Avignon, entre 1305 et 1405, pour vivre à l'aise; comment étaient installées les maisons et organisés les ménages bourgeois; quelle était l'importance des dots, etc. A défaut de documents précis, qu'il serait cependant si facile aux érudits du Comtat Venaissin de recueillir dans les archives de la région, je rapporterai quelques détails, empruntés à un biographe de Pétrarque, sur la constitution des dots dans des familles nobles et riches. Ces chiffres, malheureusement, ne sont pas des plus concluants. Nous y voyons que la femme de Paul de Sade ne lui apporta que 150 livres de monnaie et que ce même Paul de Sade ne laissa à une de ses filles qu'une rente annuelle de 16 florins de Florence, « pro suae vitae sustentatione et suis necessariis faciendis. » Laure de Noves, par contre, apporta au fils de Paul de Sade, Hugues de Sade (1325), la dot respectable de 6,000 « turonenses » d'argent, non compris son trousseau. Enfin, Hugues de Sade légua à chacune de ses deux filles, en 1364, 1,200 florins : « tam pro dote quam pro arnesiis [1]. »

Le relevé des cens dans la bonne ville d'Avignon ne donne pas de résultats plus concluants, puisque toutes sortes de conventions pouvaient le modifier, et principalement parce que nous ignorons l'importance de chaque propriété. Voici, par acquit de conscience, quelques chiffres : En 1345, le cens des maisons d'Avignon appartenant à Paul de Sade était respectivement de 8 livres tournois, de 6 livres, de 100 sous, « bonorum coronatorum, » de 17 sous tournois, de 5 sous tournois, de 6 livres tournois, de 60 sous tournois, de 40 sous, de 75 sous, de 35 sous [2]. En 1362, le cens de deux grandes et belles maisons situées à Avignon, sur la paroisse de Saint-Agricole, s'élevait à 6 petits sous tournois; en 1365, il fut porté à 25 sous [3].

[1] De Sade, *Mémoires sur la vie de Pétrarque*, t. III, app., p. 22, 25, 58, 61, 75.
[2] De Sade, t. III, app., p. 66-67.
[3] Duhamel, *les Architectes du Palais des papes*, p. 12, 13. — D'après M. d'A-

Digitized by Google

L'idéal, ce serait de pouvoir suivre à travers des prix de série, comme l'on dirait aujourd'hui, les fluctuations du pouvoir de l'argent [1]. Par malchance, les variations sans nombre du cours de la monnaie rendent ces déterminations des plus épineuses. Essayons toutefois de nous attacher à une catégorie nettement définie; peut-être arriverons-nous à une moyenne.

Il importe d'abord de nous orienter en relevant les prix de certaines denrées alimentaires.

En 1324, un mouton coûte un peu plus d'une livre (les 5/6 d'un florin); en 1339-1340, 10 sous (Reg. 179, fol. 1, 18, etc.); en 1346 et en 1354, un florin; en 1377, beaucoup moins d'une livre [2]. En 1339-1340, deux poules coûtent 5 sous; quatre perdrix, 5 sous; deux pluviers, 2 sous 6 deniers; un lièvre, 11 sous; deux faisans, 12 sous; une merluche, 16 deniers; un pain de sucre de 2 livres, 33 sous; quatre brochets, 5 sous; une lamproie, 16 sous; vingt lamproies et autres poissons, dont quatre saumons achetés à Marseille, à l'Isle, à Arles, à Tarascon, à Beauregard, 49 florins 10 livres 5 sous et 9 deniers; un porc, 18 sous (Reg. 179, fol. 1, 18, etc., et vol. 187).

En 1347, les quatre setiers de seigle valent 6 livres 12 sous tournois; les deux muids de vin, 10 livres; un bœuf, 50 sous. A ce moment, par suite de l'affaiblissement de la monnaie, on satisfit aux réclamations des maîtres et ouvriers en leur accordant une gratification de 5 livres tournois [3].

Du 1er au 7 mai 1364, le maître-queux pontifical dépense 109 livres 16 sous 9 deniers, pour achat de chapons, de poules, de poulets, de pigeons, d'oies, de lapins, d'œufs, de pâtisseries, de potages, et 102 livres 8 sous 6 deniers, pour achat de viandes de mouton, de bœuf, de porc, etc.; enfin, pour achat de poissons de mer et d'eau douce, 124 livres 9 sous et 6 deniers (Reg. 248, fol. 65 et suiv.).

venel (t. I, p. 437), un cardinal aurait payé son hôtel d'Avignon 4,500 francs (année 1323), et un autre le sien 48,800 francs. Mais j'ai peine à croire à une telle inégalité.

[1] Il est à peine nécessaire de rappeler, dans cet ordre d'études, les patientes recherches de M. Bienaymé : *Prix des principaux objets de consommation à Paris depuis deux siècles environ* (Paris, 1895), et *le Coût de la vie à Paris à diverses époques* (Nancy, 1897).

[2] Ehrle, *Historia Bibliothecae romanorum pontificum*, t. I, p. 185.

[3] Faucon, *la Chaise-Dieu*, p. 14 (note).

Digitized by Google

La même année, du 1er octobre au 5 novembre, soit pendant une période d'un peu moins de cinq semaines, la dépense s'élève, pour la cuisine, à 392 florins 7 sous 10 deniers; pour la paneterie, à 103 florins 25 sous; pour la cave, à 17 florins 23 sous 2 deniers, non compris les provisions en nature; pour la maréchalerie, à 931 florins 28 sous 4 deniers [1].

A la même époque, l'on dépense chaque semaine de 8 à 9 livres « pro pane albo pro domino nostro. »

Le vin enfin coûte 2 sous 6 deniers « pro qualibet bota. »

En 1381, le peintre Guillaume Bonjean et son associé reçoivent 32 florins de la Chambre comme indemmité pour la nourriture qui leur était précédemment fournie par la table du pape, et ce, pendant la durée d'une « paga, » c'est-à-dire pour une période d'environ huit semaines (8 mars-30 avril). Cette indemnité collective de 32 florins pour 54 jours, ou pour 108 jours, puisqu'il s'agit de deux personnes, fait ressortir à environ un tiers de florin la valeur des aliments fournis chaque jour aux personnes nourries aux frais du pape (Reg. 354, fol. 95 v°).

Pour les matériaux de construction faciles à évaluer, tels que les tuiles, j'ai recueilli les données suivantes, passablement contradictoires. En 1317, le mille de tuiles coûte 11 livres 10 petits sous tournois; en 1318, 10 sous tournois (55 livres tournois ou 68 sous 9 deniers tournois pour 10,000 « tegulae » [2]). En 1338, 26 sous; en 1339, 2 florins d'or [3]; en 1340, 45 sous (Reg. 165, fol. 8; Reg. 177, fol. 119 v°). Peut-être me répondra-t-on qu'il y a tuiles et tuiles, comme il y a fagots et fagots.

Six grandes poutres de chêne (« trabes de royre »), destinées au palais pontifical, coûtent 27 florins d'or (Année 1340, Reg. 177, fol. 118), et deux douzaines « fustium, » 130 florins 16 sous 9 deniers (année 1354) [4].

En passant aux productions de l'art textile, nous rencontrons les chiffres suivants : En 1378, une pièce entière de toile de Reims coûte 42 florins 24 sous (Reg. 350, fol. 76). En 1382, l'on paie 22 florins pour 36 cannes de toile, soit de Reims, soit de la

[1] *Le Pape Urbain V*, p. 2.
[2] Faucon, *les Arts*, p. 14.
[3] Ehrle, t. I, p. 608.
[4] *Revue de l'art chrétien*, 1891, p. 186.

Digitized by Google

Campanie; 7 florins pour du taffetas blanc (« pro folrando raubam domini papae »); 13 florins 5 sous, pour du taffetas rouge (« pro folrando capam cameloti; » Reg. 356, fol. 89 v°). En 1388, 28 cannes 1/2 [1] de toile de Reims coûtent 16 florins 8 sous (Reg. 365, fol. 42). En 1390, 12 essuie-mains (« manutergia ») coûtent 7 florins 20 sous (Reg. 367, fol. 77 v°). En 1397, 18 cannes de toile fine coûtent 16 florins (Reg. 374, fol. 118 v°). En 1405, la canne de drap blanc de Bruxelles (« panni albi de Brussellis ») coûte 6 florins. Il s'agit d'un vêtement destiné au Pape, et il en faut 4 cannes et demie. (Reg., 376, fol. 187.) Le drap de Malines se vend 37 florins 4 sous les dix cannes (couvertures rouges de chevaux), et 11 florins 4 sous les trois cannes (année 1385; Reg. 359, fol. 184 v°, 214). Le drap nécessaire pour confectionner une houppelande destinée au pape exige une dépense de 14 florins 12 sous (année 1397; Reg. 374, fol. 55). L'on paie 50 florins « pro IIII peciis blanqueti » (année 1362, Reg. 298, fol. 104) [2].

La soie coûte de 5 à 7 ou 8 florins la livre (1364; Reg. 308, fol. 82; 1389; Reg. 365, fol. 162). A tout instant, il est question de cordons de soie destinés aux manteaux du Pape (Reg. 371, fol. 122-124). En 1382, on paie pour un cordon blanc 3 florins courants (Reg. 355, fol. 83); en 1385, 8 florins 16 sous, pour deux cordons de soie, « in grana, » destinés aux manteaux du Pape (R. 359, fol. 230). La même année, deux ceintures de soie coûtent 10 florins 8 sous (Reg. 360, fol. 84), et une ceinture (« una zona pontificalis ») en soie blanche, tissée d'or, du poids de 16 onces, 17 florins 4 sous (Ibid., fol. 115 v°). En 1389, Clément VII dépense 4 florins 8 sous, « pro uno cordono de serico rubeo » (Reg. 366, fol. 56 v°). En 1391, 7 livres de soie « pro usu bullae » coûtent 20 florins de la Chambre 8 sous (Reg. 367, fol. 85).

Sur le prix des fourrures, nous possédons des données assez précises. En 1388, 8 douzaines de peaux d'hermines coûtent 7 florins la douzaine; 500 peaux de gris, 8 florins le cent (R. 365, fol. 58). L'année suivante, 506 peaux de gris coûtent 11 florins courants le cent (R. 366, fol. 75). En 1390, 605 gris coûtent 10 florins le cent (R. 1390, fol. 75 v°). En 1389, on paie 171 florins 12 pour une fourrure d'hermine (R. 365, fol. 140 v°).

[1] La canne italienne mesure environ 2 mètres.

[2] Ces chiffres sont à rapprocher de ceux qu'a signalés M. Paul Meyer : *Livre-Journal de Maître Ugo Feralh.*

Digitized by Google

Un chapeau de cardinal coûtait d'ordinaire une quinzaine de florins (année 1379; Reg. 351, fol. 38). Mais il y en avait pour lesquels la dépense s'élevait jusqu'à près de 40 florins [1].

Le prix des vêtements nous fournira quelques autres points de repère. En 1318, le peintre Pierre du Puy reçoit 10 florins d'or pour ses habits d'hiver et ceux de son compagnon, soit 5 florins pour un costume d'hiver complet [2]. En 1348, les vêtements d'hiver d'un pénitencier coûtaient 8 florins, et ceux d'un massier, 5 florins. En 1339, deux paires de chausses, destinées au peintre G. (*sic*), coûtent 12 sous; une paire destinée à son collaborateur Bernardus, 6 sous; quatre paires de souliers destinés aux mêmes, 10 sous, et trois autres paires, 7 sous 6 deniers (Reg. 181, fol. 53). Dans son testament, daté de 1388, le cardinal Grimoard, évêque d'Albano, lègue à chacun de ses « famuli commensales » 10 florins « pro vestibus, » c'est-à-dire évidemment pour s'acheter des vêtements de deuil [3].

Prenons maintenant les matières premières mises en œuvre par les peintres. En 1339, 2 livres de vermillon coûtent 5 sous; 3 livres d'orpiment, 3 sous 6 deniers; 3 livres d'ocre, 6 deniers (Reg. 181, fol. 52 v°). En 1321, les feuilles d'or et d'argent coûtent 17 livres 15 sous le mille [4]. En 1347, les « stagneoli auri fini » coûtent 6 sous chacun [5].

Il nous est également possible de fixer, par de nombreux chiffres, le prix du papier ou du parchemin.

En 1347, sept douzaines et demie de parchemin, destiné à un manuscrit « in quo continentur quinque Missae, » coûtent 6 livres; la copie de ce manuscrit, 24 florins 12 sous; les fermoirs en argent, 38 sous 6 deniers; la peinture des plats enfin (« pro pingendo dictum librum cum auro et armis dni nri »), 17 sous. Quant aux miniatures du même volume, nous en parlons plus loin (Reg. 251, fol. 101). En 1383, l'acquisition d' « unus liber papiri ad regestrandum litteras communium serviciorum et dilatationum prelatorum, » coûte 20 sous (Reg. 356, fol. 168 v°).

En 1316-1317, les *Décrétales*, en deux volumes, se paient 45 flo-

[1] *L'Antipape Clément VII*, p. 24.
[2] Faucon, *les Arts*, p. 20.
[3] Baluze, *Vitae*, t. II, p. 1027.
[4] Faucon, *les Arts*, p. 86.
[5] Denifle, *Ein Quaternus rationum des Malers Matteo Gianotto von Viterbo in Avignon*, p. 29.

Digitized by Google

rins, et une *Bible*, 60 florins [1]. En 1364, le moine Gaufridus reçoit 2 florins 12 sous « pro copia statutorum Collegii Sancti Martialis Tholosan. » (Reg. 308, fol. 99 v°). En 1369, Johannes Bisacii joue le rôle de copiste, et touche 14 sous « monete Avinionensis, » pour la copie de 14 folios, à raison d'un sou de 12 deniers par folio [2].

La reliure d'un manuscrit intitulé *Diurnale*, destiné à la chapelle pontificale, coûte 3 sous (Reg. 183, fol. 1); la reliure de vingt-cinq volumes de Bulles de Jean XXII, en peau verte ou rougeâtre, 12 livres viennoises [3]. En 1374, le juif « Padonus de Agathe » touche 30 francs 2 deniers, pour la reliure de six volumes, y compris les fermoirs d'argent destinés à ces volumes [4]. En 1383, la reliure « cujusdam semi-breviarii camerae d. p. ac argentum et alia pro dicto libro necessaria » exigent une dépense de 8 florins de la Chambre 2 sous. (Reg. 356, fol. 128 v°).

L'orfèvrerie et les arts similaires nous fourniront à leur tour quelques éléments de comparaison.

Un bâton d'argent destiné au pape coûte 28 florins d'or (1309). Un ciboire en argent, du poids de 11 onces, 6 florins 6 sous tournois (1317). Deux calices d'argent, 8 florins d'or et 6 sous viennois (1325) [5]. Un gobelet en or, 36 florins 20 (1386; Reg. 361, fol. 117 v°). Neuf flambeaux, 31 florins 26, 6. (1389, Reg. 365, fol. 107 v°). Un frein, 14 florins de la Chambre (1391, Reg. 372, fol. 193). La réparation d'un reliquaire en or est payée 1 florin 8 (1386, Reg. 360, fol. 131 v°). Une once de perles coûte, une fois, 13 florins (1353), une autre fois 32 florins (1376) [6]. Un saphir est payé 150 florins (1379; R. 353, fol. 29).

Sous Jean XXII, en 1329, sept anneaux d'or destinés aux nouveaux cardinaux coûtent ensemble 90 florins [7], soit en moyenne de 12 à 13 florins. En 1335, la façon de trois anneaux d'or destinés au pape, dont l'un orné d'un rubis, le second d'un saphir, le troisième d'une émeraude, entraîne une dépense de 5 florins de Florence (Intr. et Exit., 1335, fol. 98). Sous Benoît XII, en 1339, l'anneau d'or que le pape donne aux cardinaux nouvelle-

[1] Faucon, *la Librairie des papes d'Avignon*, t. I, p. 27-30.
[2] *Le Pape Urbain V*, p. 4.
[3] Faucon, *la Librairie*, t. I, p. 33.
[4] *Revue de l'art chrétien*, 1891, p. 200.
[5] Faucon, *les Arts*, p. 43, 105.
[6] *Revue de l'art chrétien*, 1892, p. 196, 282.
[7] Faucon, *les Arts*, p. 107.

Digitized by Google

ment créés ne coûte plus que 8 florins [1]. En 1405, les trois anneaux d'or, ornés de saphirs, que Benoît XIII donne à trois cardinaux, coûtent 72 florins de Gênes [2], soit 24 florins chacun.

Comme l'on ne saurait trop multiplier les critères pour arriver à une évaluation délicate entre toutes (en dépit des apparences, qui nous font considérer l'argent comme l' « ultima ratio » de l'activité et de la puissance nationales ou individuelles), je rapporterai pêle-mêle les prix d'une série de marchandises tout à fait hétérogènes.

On remarquera l'exagération de certaines dépenses de pure curiosité : En 1317, un papegai est payé 40 florins, soit environ 2,500 fr. [3]. Signalons aussi le prix, presque fantastique, des chevaux de luxe : en 1308, un destrier offert au Pape est évalué à 1,000 florins, en d'autres termes, une soixantaine de mille francs [4]!

En 1319, une livre de chandelles de cire coûte 1 sou [5].

En 1322, Geoffroy Julien, « campanarius, » reçoit 145 florins d'or et 8 sous 3 deniers viennois pour quatre cloches [6]. Un peu plus tard, une cloche neuve destinée à la chapelle du Pape, et pesant 117 livres, coûte 18 deniers courants la livre, soit au total, en défalquant 37 livres et demie provenant d'une vieille cloche, 7 florins moins 22 deniers (Reg. 177, fol. 148 v°).

En 1334, le nettoyage de l'étang d'Avignon (*pro curando piscariam Avinion.*) coûte 6 sous (Reg. 136, fol. 63).

En 1367, le transport d'un retable d'argent, d'Avignon à Montpellier, exige la dépense énorme de 59 florins de France 12 sous [7].

En 1364, un coffre-fort en fer coûte 25 florins 8 sous (*pro una pixide de ferro pro reponendo pecuniam bulle;* Reg. 308, fol. 85). En 1383, quatre flacons de verre coûtent 2 florins 16 sous (Reg. 356, fol. 174 v°). En 1396, une selle et une bride, destinées au cardinal de Saint-Ange, coûtent 20 florins 14 sous de la Chambre (Intr. et Exit., 1396, fol. 197). En 1383, l'armement d'une galère destinée au duc de Calabre (*armatura unius galere*

[1] Reg. 177, fol. 83 v°. — Reg. 178, fol. 139 v°.
[2] Intr. et Exit. (1404-1405), fol. 233.
[3] Marini, *Degli Archiatri pontificj*, t. I, p. 68.
[4] *I due suntuosissimi Conviti fatti a papa Clemente quinto*, p. 18. Florence, 1868.
[5] Faucon, *les Arts à la cour d'Avignon*, p. 36.
[6] *Ibid*, p. 77.
[7] *Les Constructions du pape Urbain V à Montpellier*, p. 14.

Digitized by Google

ad opus Ducis Calabrie) coûte 4,028 florins 16 sous (Reg. 356, fol. 157 v°). Une galère à 29 bancs de rameurs est payée 1,600 florins de la Reine [1].

Un miroir double en ivoire (*pro uno speculo duplici de ebore*), destiné au Pape, coûte 1 florin 18 sous (1398, Reg. 375, fol. 151).

En 1336, une horloge destinée à la chambre du pape coûte 11 florins d'or (Intr. et Exit., 1336, fol. 48 v°). En 1391, la facture seule d'une horloge coûte 25 florins 20 sous [2].

Les frais de voyage semblent avoir été fort élevés en ces temps. En 1340, les deux émissaires envoyés de Montpellier à Avignon dépensèrent, en treize jours, 38 florins 2 sous 8 deniers, y compris le louage de leurs montures [3], soit près de 3 florins par jour. Bien autrement onéreux était le déplacement du souverain pontife, comme l'on pourra s'en convaincre en étudiant, ci-après, le paragraphe consacré aux fêtes.

De tout temps la cour d'Avignon se distingua par l'élévation des traitements, gages et salaires.

Les plus favorisés étaient le chancelier et le maréchal de justice; mais il est probable qu'ils avaient à leur charge des frais extraordinaires.

Le maître de théologie recevait, en 1342, 36 florins 17 sous 4 deniers, pour huit semaines; les chapelains, à leur tour, touchaient chacun une trentaine de florins; les clercs de la Chambre, environ 27 florins. C'étaient là des émoluments splendides, surtout si l'on fait entrer en ligne de compte les avantages dont jouissaient ces fonctionnaires : le logement et le chauffage, la nourriture et les vêtements, etc. Mais continuons cette statistique du revenu : le gardien de la vaisselle recevait 16 florins 13 sous (Reg. 248, ff. 178 v°, 180 v°, 182 v°, etc.), et Ludovicus Turci, *custos Saracenorum*, 17 deniers par jour (année 1341; Reg. 190, fol. 88 v°).

Les médecins ou chirurgiens pontificaux, les *Archiatri*, étaient l'objet de faveurs spéciales : longtemps ils reçurent 13 florins et demi environ par mois (27 florins 9 deniers pour huit semaines), soit 162 florins par an, ou encore de 5 à 6 sous par jour, ou de

[1] Valois, *la France et le grand schisme*, t. II, p. 121.
[2] *L'Antipape Clément VII*, p. 21.
[3] Ehrle : *Archiv*, t. IV, p. 359.

Digitized by Google

10 à 11 sous, selon le change. Au temps de Clément VII, ce traitement fut presque doublé et porté à 300 florins par an [1].

Au dernier degré de l'échelle des traitements se trouvait le comptable de la maréchalerie des chevaux : il en était réduit à 7 florins 17 sous 2 deniers pour huit semaines (1342), soit une cinquantaine seulement de florins par an.

Moins bien partagée encore était la blanchisseuse du Pape. Sous Clément VI, elle ne recevait que 40 florins par an (*nomine.... lotricis pannorum domini nostri*. Reg. 248, fol. 169 v°).

En résumé, c'est entre ce dernier chiffre — 40 florins — et celui de 300 florins qu'oscillaient les appointements des fonctionnaires de la Cour pontificale.

Le salaire des artistes ou artisans variait selon leur talent et, naturellement aussi, selon le change. Il pouvait être de 2 à 4 sous par jour, lorsque le florin valait 12 sous, et de 4 à 8 sous par jour, lorsqu'il valait 24 sous, soit parfois un sixième de florin, parfois un tiers. En admettant que l'année comportât 300 journées de travail (ce qui est certainement un maximum) et en comptant le florin en moyenne à 18 sous, nous arrivons à ce résultat, qu'avec un salaire de 5 sous par jour (soit environ 80 florins par an) un artiste ou artisan pouvait vivre décemment.

Prenons d'abord les ouvriers du bâtiment.

En 1318, les maçons employés à la construction de la voûte d'un cloître reçoivent de 2 à 5 sous par jour [2]. En 1356, les journées sont comptées de 4 à 8 sous [3].

[1] Marini, *Degli Archiatri pontificj*, t. I, p. 102, 169. (En 1312, Clément V évalue de 15 à 20 florins par mois, c'est-à-dire de 180 à 240 florins par an, l'entretien et la solde de chacun des 500 chevaliers qui devaient prendre part à la croisade. (Ehrle : *Archiv*, t. V, p. 17.)

[2] Faucon, *les Arts à la cour d'Avignon*, p. 25. — Voici, au surplus, le détail de ces versements pour un mois compris entre les années 1337 et 1352 : « Die II mensis junii soluti fuerunt Rogerio Poissoni manupererio recipienti nomine omnium et singularum personarum que fuerunt in edificiis domini nostri per totum mensem maii proxime preteriti : Et primo pro IIcLVII dietis manupererioruin, ad rationem XVI den. pro dieta qualibet, XVII lib. II s. VIII den. Et pro LXXIX dietis fusteriorum pretio II sol. VI den. pro dieta, IX lib. XVII sol. VI den. Et pro L dietis frigidariorum pretio II sol. pro dieta, V lib. Et pro XLII dietis lapiscidarum, pretio III sol. VI den. pro dieta, VII lib. VII sol. Et pro XXII dietis Ludovici Curti, pretio XVII den. pro dieta, XXXI sol. II den. Et pro LXVII dietis trium cadrigariorum pretio XVIII den. pro dieta, IIII lib. XIX sol. In summa pro predictis, XLV lib. XVII sol. IIII den. in obolis regis Roberti, singulis pro XV den. computat » (Reg. 449, fol. 95 v°).

[3] *Revue de l'Art chrétien*, 1891, p. 187.

Digitized by Google

Le traitement du maître d'œuvres du Palais pontifical variait selon son mérite. Sous Jean XXII, l'« operarius » Guillaume de Cucuron touchait par mois 4 florins et 2 sous tournois [1]. Sous Innocent VI, en 1351, environ 8 florins par mois; sous Urbain V, en 1363, seulement 1 florin et demi.

Parfois, en outre de leur salaire, les artistes ou artisans recevaient des fournitures en nature. C'est ainsi que les gages de Hugues Morel, architecte de la Chaise-Dieu, étaient fixés (année 1344) à 4 sous tournois par jour, non compris, pour chaque année, 4 setiers de seigle, évalués 52 sous tournois, 2 muids de vin, évalués 6 livres tournois, un bœuf entier, évalué 40 sous tournois, du bois de chauffage, évalué 20 sous tournois, enfin une indemnité de logement évaluée 35 sous tournois [2].

Par une coïncidence assez logique, l'on payait parfois plus cher les journées d'été que les journées d'hiver. A Troyes, en 1365 et années suivantes, les maîtres maçons et tailleurs de pierres reçurent 2 sous tournois par journée d'hiver et 3 sous 6 deniers, puis 4 sous, par journée d'été [3].

Sous Benoît XII (année 1338), le salaire des fustiers ou charpentiers (*fusterii*) et des *lapiscidarii* varie de 2 sous à 2 sous 4 deniers, à 2 sous 6 deniers et même à 3 sous par jour. D'autres ne reçoivent que 10, 12, 15 ou 18 deniers par jour (Reg. 165, ff. 6, 11, 19, 22, etc.; Reg. 177, fol. 103 v°, etc.).

Les *massonerii* sont en général mieux payés : bon nombre reçoivent 3 sous par jour (Reg. 177, fol. 105 v°, 106). Vers la fin de ce pontificat (année 1341), certains *lapiscidæ* reçoivent 3 sous 6 deniers par jour (Reg. 190, fol. 88 v°, 96, 97, etc.).

Vers la même époque (1340), le *receptor lapidum* reçoit 12 deniers, puis 14 par jour; le surveillant des ouvriers (*qui habet curam de manobris*), également 12, puis 14 deniers; le *custos fustæ*, le même salaire; le *copertor* ou *recopertor domorum*, 18 deniers et 20 deniers (Reg. 177, fol. 94 v°, 104, 107 v°). En 1341, le salaire du *copertor tectorum* est de 3 sous 6 deniers par jour (Reg. 190, fol. 87).

Plaçons en regard de ces salaires ceux des peintres.

Pendant le règne de Jean XXII, de septembre à novembre

[1] Faucon, *la Chaise-Dieu*, p. 20.
[2] Faucon, p. 13-14, 52 et suiv.
[3] *Ibid.*, p. 53.

Digitized by Google

1318, la cour pontificale n'emploie pas moins de douze peintres, la plupart qualifiés de maîtres, et elle accorde à chacun un salaire quotidien de 3 à 5 sous [1].

Au palais pontifical de Sorgues, les salaires varient de 1 sou à 3 sous et demi par jour (1321-1322). Seul, Pierre Massonnier reçoit 4 sous et demi [2]. A quelques années de là, en 1335-1336, les peintres employés à la chapelle du palais d'Avignon touchent depuis 1 sou, même un peu moins, jusqu'à 4 sous par jour [3]. En 1347, les peintres employés au même palais reçoivent 8 sous par jour, soit un tiers de florin ; les autres peintres, depuis 6 sous jusqu'à 2 sous 6 deniers [4]. En 1350, du 14 mars au 24 novembre, Matteo di Giovanetto, sans quitter Avignon, exécute huit tableaux pour la Chaise-Dieu, et reçoit l'indemnité énorme de 254 florins 20 sous et 2 deniers [5]. En 1365, les peintres occupés à décorer le « viridarium » du palais d'Avignon reçoivent de 7 à 12 sous par jour [6]. En 1378, le peintre « Guillelmus Bartholomei, alias Nobis, » est payé 2 florins de la Chambre et 8 sous *pro signandis XXXII balis raubarum domini pape in suo recessu* [7].

Parfois les peintures se payaient à raison d'une somme fixe par canne carrée ; mais, ici encore, l'on tenait compte de la différence de talent. C'est ainsi qu'en 1334 on ne paya que 4 sous par canne à Simonet de Lyon pour la peinture des couloirs du palais, tandis que Matteo di Giovanetto en recevait jusqu'à 10 [8].

Les peintres-verriers étaient d'ordinaire payés à la tâche. En 1346, les vitraux (en verre blanc) valaient 5 sous tournois le pied carré, et les vitraux portant les armes de Clément VI, 5 sous et 6 deniers tournois le pied carré ; les vitres de bordures, ornées

[1] Faucon, *les Arts à la cour d'Avignon*, p. 28-30, 86. — D'après M. Faucon, Pierre du Puy aurait touché, en 1319-1321, pour huit semaines, 21 florins 12 deniers 4 sous tournois, et Jean Delbon, directeur de l'œuvre, en 1336-1337, 24 sous par jour. (*Les Arts*, p. 85-94.) Mais ces chiffres sont inadmissibles. Ils se trouvent en contradiction flagrante avec d'autres mentions de paiement publiées par M. Faucon au même endroit.

[2] *Le Palais pontifical de Sorgues*, p. 2.

[3] *Les Peintres d'Avignon*, p. 23.

[4] *Les Peintures de Simone Martini à Avignon*, p. 6-9.

[5] Faucon, *la Chaise-Dieu*, p. 32.

[6] *Le Pape Urbain V*, p. 8-9.

[7] *Revue de l'art chrétien*, 1891, p. 192.

[8] *Les Peintres d'Avignon pendant le règne de Clément VI*, p. 23.

Digitized by Google

de dessins, 6 sous. En 1347, 480 pieds carrés de verres appartenant aux trois catégories ci-dessus indiquées font l'objet d'un versement de 120 écus d'or ou 132 livres [1].

Rien n'est plus propre à nous édifier sur l'inégalité des salaires que les exemples empruntés à la fabrication des manuscrits. Les arts du papier, comme l'on dirait aujourd'hui, étaient prisés exceptionnellement, au détriment de bien d'autres. L'on verra par quelques chiffres à quel point étaient favorisés les enlumineurs : à peine si les peintres d'histoire pouvaient rivaliser avec eux. — Ce qui prouve bien que certaines industries somptuaires échappent à toute norme et qu'il serait téméraire de les prendre pour base de n'importe quelle évaluation d'ordre économique!

Le miniaturiste « Andreas Belvacensis » reçoit 3 deniers pour chaque petite lettre dorée (*pro LX litteris aureis parvis ad rationem III duc. pro littera qualibet*), 3 sous de valois (?) pour chaque cent de *litterae floritae*, 6 deniers pour chaque cent *tam versiculis quam paragrafis* (Reg. 178, fol. 95 ; Reg. 177, fol. 91). En 1337, le même artiste reçoit *pro III^m IX^c parrafellis et VIII^c L litteris parvis et XXXIX litteris aureis per ipsum in quibusdam libris dni nri pape positis et factis ad rationem millenarii parrafellorum pro V sol. c., et ad rationem centenarii IIII s. IX d. c. litterarum parvarum, et ad rationem cujuslibet littere auree III d. c. Solvimus LVIII s. VII d. ob. c. in IIII flor. auri VI s. VII d. c., singulis flor. pro XIII s. c. computatis* (Intr. et Exit. Cam. 1337, fol. 83, 85).

En 1347, les dix grandes initiales d'un livre de messe coûtent chacune 1 florin, les autres lettres dorées, au nombre de 298, 18 deniers chacune; les 935 petites lettres, en minium et or, 6 sous le cent (Reg. 251, fol. 101). En 1386, « Guillelmus Guidonis pergamenarius, cursor d. n. p., » reçoit 18 gros *pro ligatura quatuor librorum papiri pro compotis thesaurarie anni secundi pontificatus prefati d. n.* et 10 gros *pro ligatura duorum aliorum magnorum librorum pro compotis dicte Thesaurarie presentis anni tertii pontificatus praefati d. n.* (Reg. 354, fol. 67).

Je termine par quelques chiffres empruntés aux professions les plus diverses.

[1] Faucon, *la Chaise-Dieu*, p. 30-31.

Digitized by Google

L'orfèvre Pérégrin touche 8 gros tournois pour la façon d'un calice (année 1316), alors que son collègue Tauro en touche 10 [1]. « Johannes de Angeleto » reçoit 16 florins pour la façon d'un manteau *et aliis* (année 1363, Reg. 305, fol. 114). La façon de dix armoiries du pape (brodées?) coûte 3 florins 20 sous (année 1397, Reg. 374, fol. 125).

IV.

LE PERSONNEL DE LA COUR PONTIFICALE

Après ce préambule indispensable, j'aborde l'étude des manifestations du luxe à la cour si somptueuse d'Avignon.

Les auteurs du temps, Pétrarque [2] aussi bien que Nicolas Oresme, se sont montrés sévères pour le faste des pontifes avignonais. L'un d'eux ne reproche-t-il pas à l'Église d'étinceler de pierreries, de faire courir des colliers autour de son cou, etc., etc.?

Attachons-nous d'abord à la composition même de cette cour, à la qualité et au nombre des familiers ou des serviteurs du pape, toutes matières sur lesquelles les auteurs se sont montrés fort sobres [3].

Avant la translation du Saint-Siège à Avignon, en 1277-1278, au temps de Nicolas III, le nombre des « praebendae » (quelque chose comme le terme moderne rations) s'élevait par jour à 341, fournies par les cuisines pontificales, à 242, fournies par la paneterie [4], à 270, fournies par la sommellerie, à 132, fournies par la maréchalerie. C'était donc une moyenne de 300 personnes attachées à la personne du pape et nourries à ses frais. Les écuries pontificales, à la même époque, renfermaient 70 chevaux et mules.

[1] Faucon, *les Arts à la cour d'Avignon*, p. 39.

[2] Sonnet XIV; éd. Sonzogno, p. 441. L'édit somptuaire de 1372 a été publié par de Sade, *Mémoires sur Pétrarque*, t. II, p. 91-92. — L'*Histoire du Luxe* de M. Baudrillart ne contient, sur la cour d'Avignon, que quelques renseignements des plus vagues (t. III, p. 255-261), sans un seul chiffre à l'appui.

[3] Voyez, entre autres, Moroni, *Dizionario di Erudizione storico-ecclesiastica*, t. XXIII, p. 50.

[4] L'on ne s'explique pas pourquoi le nombre des rations de pain est inférieur à celui des rations de viande, etc. — Marini, *Degli Archiatri pontificj*, t. II, p. 7, 14.

Digitized by Google

Voici, au surplus, par le menu, la liste de tous ceux qui recevaient des prébendes [1] de la cour pontificale :

Le camérier (12 « viandae »).

5 autres personnes, recevant chacune 2 portions.

21 chapelains, recevant chacun 2 portions (le médecin est compris dans ce nombre).

2 « cubicularii. »

5 « hostiarii majores » (2 portions chacun).

6 « hostiarii minores » (1 portion).

9 « officiales » (le maître queux, le panetier, le sommelier, le porteur d'eau, le maréchal de la maréchalerie, etc.).

18 camériers (« domicelli »), recevant chacun 2 portions, sauf le maréchal de justice qui en reçoit 35.

36 « servientes nigri » (le barbier, le tailleur, etc., chacun 1 portion).

10 « servientes albi. »

12 chanceliers.

15 aumôniers.

10 employés de la petite et de la grande cuisine.

5 de la « Marestalla alba. »

7 de la « Marestalla nigra. »

Plus un certain nombre de portions données aux pauvres.

Enfin 31 courriers.

Soit, au total, 341 rations (« viandae »), distribuées par le « supercoqus [2]. »

Pour la période suivante, les Archives vaticanes fournissent à foison des informations, malheureusement trop diffuses : de longues confrontations seraient nécessaires pour déterminer le nombre réel des « familiares. » Je me bornerai ici à constater qu'un registre de 1333 en mentionne environ 240, et un registre de 1353 environ 300.

A côté des familiers proprement dits, il y avait les personnes attachées à la cour pontificale par un lien quelconque, tels que les chapelains d'honneur, qui étaient fort nombreux (du 15 janvier au 31 décembre 1347, l'on en reçut 71 : Reg. 456, fol. II-VIII), les fournisseurs, etc. En 1376, le total des « Cortesiani » s'élevait à 2,359, et celui des « cives Romanae Curiae, » à 1,471

[1] Du Cange : « Praebenda, » provisions de bouche délivrées chaque jour.
[2] Moroni, *Dizionario*, t. XXIII, p. 40 et suiv.

Digitized by Google

(paroisses de Saint-Pierre, Saint-Symphorien, Saint-Genêt, Sainte-Marie, Saint-Didier, Saint-Agricol, Saint-Étienne [1]).

Mais revenons à la composition même de la cour ou famille papale.

En 1333, le registre où sont inscrits les gages distribués aux « familiers » du pape mentionne environ 240 personnes (sans les « milites »). Ce sont :

Le chancelier.
Le « corrector litterarum. »
Le maréchal de justice.
Le maître en théologie.
15 pénitenciers.
16 chapelains.
2 clercs de la Chambre.
2 « magistri hostiarii. »
2 camériers (« magistri domicelli »).
2 « magistri marescalle » (préposés aux écuries).
2 « bullatores. »
2 clercs de la Chambre.
8 « hostiarii minores. »
31 sergents d'armes (en 1346, il y en eut 67. Voyez Reg. 248, fol. 186 v° [2].
34 courriers (« cursores »).
2 « portarii exteriores. »
5 palefreniers.
3 porteurs d'eau (« sommactarii aquae »).
4 cuisiniers (« brodarii coquinae »).
1 gardien de la prison de la Curie.
1 gardien de la prison du palais.
1 blanchisseur (« lotor pannorum »).
1 gardien des cerfs et des autres animaux du verger.
1 abréviateur des originaux.
14 clercs « intrinceci. »
2 sergents de la Curie.

[1] Ehrle et Denifle : *Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. I, p. 627-630. — La cour pontificale comptait également des nains (Reg. 250, fol. 105 v°-106).

[2] M. Faucon fait erreur en affirmant que les « servientes » ne travaillaient point par eux-mêmes et confiaient le travail à qui leur convenait (*les Arts*, p. 40). Nous savons, au contraire, que, de longues générations durant, des artistes, principalement des orfèvres, se faisaient recevoir « servientes, » c'est-à-dire sergents d'armes.

Digitized by Google

69 écuyers (« scutiferi »). Plus un certain nombre de fonctionnaires non spécifiés [1].

Comment ne pas être frappé du contraste entre l'antiquité, la solennité, de certaines de ces fonctions et leur modicité réelle ! Les huissiers et les portiers, les porteurs d'eau, les balayeurs (« scopatori »), et jusqu'au sonneur de cloches, étaient considérés comme de vrais fonctionnaires, jouissant de prérogatives spéciales !

Quant au Collège des massiers pontificaux (« servientes armorum, massierii »), il remontait, affirme-t-on, au temps même de saint Sylvestre [2].

Un certain nombre de ces emplois se sont maintenus indéfiniment : l'on relève, sur la liste des familiers de Pie II, les « custodes portae ferreae, » les « scopatores, » le porteur d'eau, le sonneur de cloches.

Les appointements étaient d'ordinaire payés tous les deux mois (ou plus exactement toutes les huit semaines).

En 1342, ils étaient réglés comme suit :

Le chancelier : 194 fl. 10 s. 1 d. pour huit semaines.

Le correcteur : 17 fl. 4 s. 6 d.

Le maréchal de justice et le juge, ensemble : 193 fl. 10 d.

Le maître de théologie du Palais : 36 fl. 17 s. 4 d.

11 chapelains pour deux mois et 1 pour 32 jours : 362 fl. 9 s. 4 d.

13 pénitenciers : 322 fl. 16 s. 9 d.

4 clercs de la Chambre : 141 fl. 20 s. 3 d.

2 « bullatores, » pour 2 mois et 1 pour 19 jours : 74 fl. 7 s. 4 d.

3 « magistri hostiarii » pour deux mois, 1 pour 32 jours et plusieurs autres pour 54 jours : 380 fl. 6 s. 2 d.

7 « ostiarii minores : » 11 fl.

Les « domicelli, » au nombre de 41, reçoivent en moyenne 27 florins pour huit semaines.

A côté d'eux figure « magister Petrus Piscis, » qui reçoit 22 fl. 9 s. 5 d. pour 47 jours [3].

[1] Intr. et exit., Reg. 130.

[2] Cf. Marini, *Degli Archiatri pontificj*, t. I, p. 87. — Moroni, *Dizionario*, t. XLIV, p. 37, etc.

[3] Il s'agit du célèbre architecte de Benoît XII, dont j'avais perdu la trace à

Digitized by Google

Notons encore le trésorier de la cour du maréchal, pour 7 fl. 17 s. 2 d.; le maître de la maréchalerie des chevaux, pour 16 fl. 13 s. 6 d.; le trésorier du pape, pour 23 fl. 16 s. 6 d.

Pendant le pontificat de Clément VI, le plus magnifique des papes d'Avignon, les dépenses pour traitements changent peu. L'on en jugera par quelques extraits :

Pour l'année 1346, le total des traitements s'élève respectivement, pour chaque ensemble de huit semaines, à 6,140 florins et une fraction (y compris le prix des vêtements donnés aux écuyers et aux huissiers), à 5,726 florins, à 5,345 florins, à 6,272 florins.

Le chancelier continue à toucher 194 fl. 9 s. 9 d.; le correcteur, 27 florins, et ainsi de suite [1].

Sous Innocent VI, en 1353, le personnel attaché à la cour pontificale compte près de trois cents personnes, et encore ne figurent dans ce nombre ni les chanteurs ni différents autres employés ou serviteurs. Et cependant, l'on constate chez ce pape la préoccupation de restreindre son train de maison : il ordonna aux évêques et aux bénéficiers nourris à sa table de rejoindre leurs postes respectifs, de manière à diminuer d'autant les charges du trésor pontifical [2].

Quoi qu'il en soit, voici la nomenclature des fonctionnaires attachés à Innocent VI.

Le maréchal de justice, 25 sergents et un capitaine.
Le juge ordinaire.
Le juge criminel.
Le trésorier.
Le « corrector. »
Le « magister in theologia. »
18 pénitenciers.
18 chapelains « commensales. »
2 « bullatores. »
3 clercs de la Chambre.

partir de 1339 et qui reparaît ici dans une série de documents, où l'on ne s'aviserait pas de le chercher.

[1] Intr. et exit., reg. 248, fol. 178 et suiv.

[2] Moroni, *Dizionario*, t. XXIII, p. 50.

Digitized by Google

9 chapelains de la chapelle.
2 clercs de la chapelle.
2 « intrinceci. »
2 huissiers (« hostiarii ») de la première porte.
2 — de la seconde porte.
5 — de la troisième porte.
14 — (« hostiarii minores »).
40 courriers (« cursores »).
63 sergents d'armes.
14 palefreniers.
2 « porterii. »
Le maître du palais (« magister hospicii »).
Le maître de la cuisine, avec 10 cuisiniers et aides.
Le panetier.
2 sommeliers.
3 « registratores. »
Le gardien de la cire.
Le gardien de la vaisselle.
Le gardien de la prison.
Le gardien des cerfs.
Le maréchal et son secrétaire.
Le comptable de la cuisine (« scriptor coquinae »).
Le sonneur de cloches.
Le gardien des armes.
Le barbier.
Le chirurgien.
Le « ductor operum » (l'architecte?).
Le balayeur.
L'avocat fiscal.
Le maréchal des chevaux.
6 camériers (« domicelli »).
Etc.

Au mois de janvier 1355, on relève les traitements que voici pour les huit dernières semaines de 1354 [1].

Le vice-chancelier : 193 fl. 9 sous 9 deniers.
Le maréchal de justice : 193 fl. 7 deniers.
Le juge ordinaire de la cour du maréchal : 15 fl. 61 s. 8 d.
Le juge criminel de ladite cour : 12 fl. 9 s. 10 d.
Le trésorier de ladite cour : 7 fl. 13 s. 4 d.

[1] D'après les documents transcrits par MM. Gatti et Presutti.

Digitized by Google

Le correcteur : 27 fl. 3 s. 4 d.
Le maître de théologie : 36 fl. 16 s. 6 d.
16 pénitenciers, pour leur traitement intégral et quelques autres pour 46 jours, 417 fl. 11 s. 4 d.
24 chapelains commensaux, pour leur traitement intégral et 1 pour 35 jours, 771 fl. 5 s.
2 « bullatores » : 63 fl. 17 s. 7 d.
4 clercs de la Chambre : 140 fl. 40 s.
La première porte : 1 portier : 27 fl. 4 s. 4 d.
— 3 autres (la même somme).
La deuxième porte : 3 portiers (la même somme).
Symon, le « registrator » : 12 fl. 9 s. 9 d.
Le maître palefrenier : 27 fl. 4 s. 4 d.
Maître Jean de Parme, chirurgien : 27 fl. 4 sous 4 deniers [1].
Raymond Guitbaud, maître d'œuvres : 16 fl. 13 s.
Le maréchal des chevaux : 27 fl. 4 s. 4 d.
12 « domicelli, » à raison de 27 fl. 4 s. et 4 d. chacun, etc.

Les traitements afférents aux huit dernières semaines de 1354 sont de 5,331 fl. 31 l. 17 s. et 11 d.

Ceux des huit premières semaines de 1355, de 5,373 fl. 36 l. ; ceux de mars et d'avril (jusqu'au 25), de 5,231 florins avec des fractions.

Pour l'année 1363, les états de traitement portent les chiffres suivants :

Le vice-chancelier : 194 florins 9 sous 9 deniers.
Le maréchal de justice : 193 fl. 7 d.
35 sergents d'armes avec leur capitaine : 239 fl. 1 s. 6 d.
Le juge criminel : 12 fl. 5 s. 10 d.
Le juge ordinaire : 15 fl. 6 s. 8 d.
Le trésorier de la cour : 7 fl. 13 s. 4 d.
Le correcteur : 27 fl. et une fraction.
Le maître de théologie : 36 fl. et une fraction.
15 pénitenciers : 371 fl.
18 chapelains commensaux : 564 fl.
2 « bullatores » : 63 fl. 17 s.
4 clercs de la Chambre : 140 fl. 17 s.
Le notaire de la Chambre : 27 fl. 4 s.
3 huissiers (« hostiarii ») : 27 fl. chacun.

[1] Voy. à ce sujet l'ouvrage de Gaetano Marini, *Degli Archiatri pontificj*, t. I, p. 69.

Digitized by Google

14 autres huissiers : la même somme.

2 registrateurs : 30 fl.

Le maître palefrenier : 9 fl. 2 s.

Le maître d'œuvres (« director operum ») : 3 fl.

Soit un peu plus de 4,351 florins pour les huit semaines écoulées le 23 février 1363 [1].

En 1370-1377, après le départ de Grégoire XI pour Rome, on relève les traitements suivants :

Le capitaine du palais, pour 2 mois : 33 fl. 8 s.

Le « magister hospitii, » du 16 août au 2 octobre : 48 fl.

L'écuyer (« scutifer »), pour un mois : 14 fl. 10 d.

L'huissier principal (« hostiarius major »), pour un mois : 13 fl. 13 s.

Le chapelain commensal, pour un mois : 15 fl. 15 s.

Le clerc de la Chambre, pour une année : 230 fl. 14 s.

Le « magister in sacra pagina, » pour deux mois : 24 fl. 18 s.

Petrus Giraldus, chargé spécialement de résider à Avignon pour les affaires de la Chambre, pour un an : 230 fl. 14 s [2].

Sous Clément VII, un sergent d'armes touche pour deux mois : 16 fl. 13 s.; le notaire de la Chambre, pour six mois : 23 fl. 19 s.; les deux « bullatores, » pour deux mois : 63 fl. 17 s.; le « cubicularius dni Papae » : 35 fl. pour deux mois; un clerc de la Chambre, pour trois termes, du 5 novembre 1379 au 21 avril 1380 : 106 fl.; un chapelain : 16 fl. 12 s. par terme; le chapelain particulier du Pape : 31 fl. 7 s.; le chapelain commensal et auditeur du palais : 23 fl.; treize chapelains et deux clercs de la Chambre : 241 fl. 11 s. pour deux mois [3]; l'écuyer d'honneur, pour sept termes, du 29 juin 1379 au 11 août 1380 : 198 fl. 13 s. [4].

Ces chiffres varièrent peu après le retour de la papauté à Rome. A un siècle de là, en 1460, la cour de Pie II comprenait environ 275 personnes nourries aux frais du pape : soit 160 pour le premier « tinellum, » et 115 pour le second « tinellum. » Mais à ces chiffres il faut ajouter la longue série des fonctionnaires ou officiers de toute nature attachés à la personne du

[1] Intr. et exit., reg. 300, fol. 160 et suiv.
[2] Reg. 348, fol. 49 v° et suiv.
[3] En 1405, la chapelle papale comptait 15 chanteurs (Reg. 376, fol. 284 v°).
[4] Reg. 354, fol. 54 et suiv.

Digitized by Google

Souverain Pontife sans être nourries à ses frais, tels que les sergents d'armes.

Il résulte de ces rapprochements que les dépenses de pure ostentation n'eurent rien d'anormal chez les papes d'Avignon : ceux-ci réservaient plutôt leurs ressources pour les œuvres d'art.

Ce ne fut qu'au XVIe siècle que la cour pontificale prit une extension nouvelle.

En 1556, sous Paul IV Caraffa, la famille du pape avait presque doublé : elle comprenait à ce moment 421 familiers et 313 serviteurs, soit 734 personnes en tout. Le nombre des chevaux s'élevait à 247 [1].

Ce chiffre même n'a rien d'excessif, si l'on se rappelle qu'à la même époque, à Rome, le train de maison de tout grand seigneur qui se respectait devait comprendre une centaine de familiers ou de domestiques, sans compter les musiciens, les gardes, l'équipage de chasse [2].

En 1555, la famille de Paul IV était composée comme suit :

12 prélats.
6 secrétaires.
12 « extra ordines. »
28 « camerarii. »
16 autres.
6 autres.
5 « aiutanti di camera. »
7 médecins et pharmaciens.
1 « ad panem honoris. »
20 chapelains.
5 « capellam. »
2 plombeurs.
3 écuyers tranchants.
2 « maestri di stalla. »
1 « sotto maestro di camera. »
25 écuyers.
12 divers.
50 palefreniers environ.

[1] Moroni, *Dizionario, loc. cit.*
[2] Voyez mon *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, t. III, p. 78.

Digitized by Google

56 « officiali maggiori. »

133 « officiali minori, » puis quelques maçons, des pauvres attitrés, etc.

Au temps de Pie VI, enfin, ou, plus exactement, en 1778, la famille papale comprenait environ 600 personnes [1], dont voici la liste :

27 secrétaires.
10 « sustituti. »
29 camériers secrets.
19 camériers secrets et surnuméraires.
2 camériers d'honneur.
8 chapelains secrets.
2 clercs secrets.
4 « aiutanti di camera. »
10 chapelains.
14 « bussolanti. »
11 camériers extra.
8 écuyers environ.
Environ 90 membres de la chapelle pontificale, dont 59 chanteurs.
32 : daterie.
15 : bibliothèque.
18 cavaliers de garde.
4 médecins.

Enfin environ 200 employés divers, de tout rang, qu'il serait fastidieux d'énumérer ici.

A Avignon, la cour des prélats était à peine moins brillante que celle des Souverains Pontifes. En 1308, lors du festin offert à Clément V, le cardinal Annibaldo se fit représenter par cinquante écuyers [2] !

Chaque cardinal avait sa cour de prélats, de clercs et de laïques, de maitres en décret et en théologie, de casuistes, d'écrivains apostoliques, de physiciens, de notaires : « gens de professions diverses, quelques-uns même n'en ayant pas de bien définie, venus d'un peu partout, et spécialement d'Italie, pour chercher la fortune ou seulement le pain quotidien, mais la plu-

[1] Moroni, t. XXIII, p. 108 et suiv.
[2] *I due.... sontuosissimi Conviti.*

Digitized by Google

part instruits, d'une instruction plus variée, plus « humaine » qu'au siècle précédent [1]. »

Au moment de sa mort (1369), le cardinal Pierre de Baignac avait à son service un « servitor, » auquel il légua 100 florins, un « procurator, » qui en reçut 100 également, un « camerarius » (500 florins), un « cubicularius » (100 florins), un « hypothecarius » (25 florins), etc. [2].

EUGÈNE MÜNTZ.

[1] Faucon, *la Librairie des papes d'Avignon*, t. I, p. 21.
[2] Du Chesne, *Histoire de tous les cardinaux*, t. II, p. 433.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

HÉRODOTE

ET

LES ORACLES ÉGYPTIENS

Le père de l'histoire, le bon Hérodote, dans la traduction si naïve de Pierre Salliat [1], nous raconte ce qui suit du roi Amasis :

On dit que luy estant encore homme de simple estat, il aymoit fort à boire et à faire chère, ne se meslant d'autre mestier que gaudir, et railler les personnes; puis, quand argent lui failloit, il tournoit et viroit tant qu'il trouvast que desrobber. Et lors s'il nyoit le larcin à ceux qui l'accusoyent d'avoir leur argent, ils le menoyent vers l'oracle du lieu, par lequel souvent il a esté condamné, et souvent absoult. A raison de quoy quand il se trouva Roy, il se gouverna ainsi vers les oracles. Il n'eut jamais cure des temples des dieux qui l'avoient absoult, ne leur feit aucun bien et n'y entra pour sacrifier, comme qui n'estoyent dignes de rien, et qui avoyent oracles faux et mensongers. Au contraire il eut grand soing des temples des dieux, qui l'avoient condamné et jugé larron, comme ayans oracles veritables et non mensongers.

Ce récit n'est pas si invraisemblable qu'on pourrait le supposer de prime abord. En effet, la chronique démotique publiée par nous, tout autant que les papyrus démotiques contemporains d'Amasis et que nous avons aussi commentés longuement [2], prouve la scrupuleuse exactitude du vieux chroniqueur grec en tout ce qui concerne la vie politique et même anecdotique du roi Amasis.

[1] Édition de 1580, « chez Claude Micard, au clos Bruneau, à l'enseigne de la Chaive, » t. I, p. 132.

[2] Voir la 2e année de ma *Revue égyptologique* (Leroux) et mes *Notices des papyrus démotiques archaïques* (Maisonneuve).

Digitized by Google

Il en est ainsi des joyeux déportements gastronomiques auxquels fait allusion la première partie de notre paragraphe, et qui ont continué même après l'accession au trône de cet aventurier révolutionnaire.

Si Hérodote nous dit à ce sujet [1] :

De là en avant il mania ses affaires en ceste sorte. Il donnoit toute la matinée à depescher promptement les negoces qui s'offroyent, jusqu'à heure que le palais se trouvoit plein de peuple. Adonq il alloit se mettre à table, et là se mocquoit et gaudissoit de tous les assistans en faisant le gosseur, dont ses amis furent marris, et avisèrent de luy faire telle remonstrance : « Sire, il nous semble que ne vous maintenez selon le deu de vostre estat, en vous rabatant ainsi à façon qui n'est belle ne honneste : car vous devez entendre qu'à vous qui seez en throsne de majesté, appartient vous monstrer grave, auguste, et venerable, en vacant le long du jour aux affaires du Royaume. C'est le moyen pour faire cognoistre aux Egyptiens qu'ils sont regis et gouvernez par un grand personnage et pour leur donner meilleure opinion de vous qu'ils n'ont euë jusque icy. Mais vous maintenant ainsi que vous faictes aujourdhuy, croyez que vous n'exercez aucunement l'office de Roy. »

De son côté, la chronique démotique dit aussi :

Ce fut au temps du roi Amasis.

Le roi dit à ses grands : « Je veux boire du *Kélébi* d'Egypte » (c'est-à-dire du petit vin qu'on recolletait encore dans le Faïum).

Ils dirent : « Notre grand Maître, il est dur de boire du Kélébi d'Egypte. » (C'est ce que m'a dit encore Mariette qui m'avait promis de m'en procurer.)

Il leur dit : « Ne répliquez pas à ce que je dis. »

Ils dirent : « Notre grand Maître, la volonté du roi qu'il l'accomplisse ! »

Le roi dit : « Qu'on porte le vin sur le lac » (sur le grand lac Moeris d'où le Faïum — la mer — a tiré son nom).

Ils firent ce qu'avait ordonné le roi.

Se purifia le roi, avec ses fils, par des libations.

Il n'y eut pas de vin au monde, devant eux, en dehors du *Kélébi* d'Egypte.

Il parut bon devant le roi et ses fils.

Le roi se coucha sur le lac pendant la nuit ce jour-là.

Il fit conduire la navigation vers une vigne sur le bord.

[1] Pierre Salliat, p. 131.

Digitized by Google

Arriva le matin.

Le roi ne put se lever à cause de la grandeur de l'abattement dans lequel il était.

On navigua encore.

Au moment où le roi n'avait pu se lever, les officiers se lamentaient en disant : « Est-ce une chose qui peut se faire, celle-là ? »

Il arriva que le roi repoussait tout homme au monde.

Personne ne pouvait aller pour parler au roi.

Les officiers allèrent en corps au lieu où était le roi.

Ils lui dirent : « Notre grand Maître, est arrestée la barque dans laquelle est le roi. »

Le roi dit : « Je suis maintenant trop abattu.... pour faire service au monde. Prevenez-moi après que sera venue l'heure (peut-être l'heure habituelle des audiences de l'*auditorium*).

« Est-ce qu'il n'y a pas quelqu'un de vous qui puisse faire un récit, devant moi, afin que je puisse passer le temps de la navigation ? »

De ceux qui étaient avec lui il y avait un homme savant — parmi les officiers, — dont le nom était Pentsati.

Il s'avança devant le roi.

Il dit : « Notre grand Maître, est-ce que n'est pas parvenu au roi ce qui est arrivé à un batelier dont le nom estait Horma.

« Cela arriva du temps du roi (un tel).

« Il avait une femme prise par amour, le nom dont on l'appelait était Ankh : son nom accompagnait toujours celui du batelier; car il aimait cette femme et elle l'aimait.

« Il arriva un jour que le roi le fit venir vers les gens de garde qu'il faisait veiller sur un *Kesem*.

« Les officiers vinrent vers lui d'après les ordres qu'avait faits le roi.

« Ils dirent : « Il faut y aller aujourd'hui, tu veilleras. »

« Il prit une barque bonne marcheuse. Il monta au port suivant l'ordre que lui avait fait le roi.

« Il dit aux trois hommes qui l'accompagnaient : « Faites parvenir ceci, dans cette barque, devant le roi. »

« Il s'en alla dans sa maison.

« Il se purifia avec sa femme. Il ne put boire.

« Arriva le moment de se coucher pour les deux.... »

Je passe la suite, qui rappelle certaine aventure contée par Hérodote sur Amasis et sa femme grecque Laodicée. Qu'il me suffise de dire que le pauvre Horma était ivre comme Amasis et que, comme lui, il ne pouvait accomplir aucun de ses devoirs. Or il se trouvait que son épouse, jusque-là fort éprise de

Digitized by Google

lui, en fut dégoûtée. La suite fut sans doute la même que pour la femme d'Urie, du temps du roi David. Évidemment la mission de confiance que le Pharaon avait donnée à Horma avait un but analogue à celle que David avait confiée à Urie, après avoir aperçu depuis le toit de son palais la femme de ce dernier se baignant dans son jardin.

Ankh avait sans doute résisté d'abord; mais l'état dans lequel elle vit son mari la fit peut-être succomber.

La fin du récit nous manque. Mais il est facile de voir que c'est un apologue pour indiquer à Amasis les inconvénients possibles de sa conduite. Hérodote et les historiens grecs et romains nous ont raconté bien des meurtres de rois ou d'empereurs ourdis dans le palais par des souveraines dégoûtées de leurs époux.

En tous cas, l'apologue n'eut pas un résultat bien visible. Mais toute cette page nous prouve du moins la véracité d'Hérodote en ce qui concerne l'ivrognerie à laquelle (comme plus tard Trajan) s'adonnait le soir Amasis, après une journée d'ordinaire bien remplie au point de vue administratif.

Ajoutons d'ailleurs que les autres détails historiques fournis par le paragraphe d'Hérodote, d'abord cité par nous et que nous commentons en ce moment, ne sont pas moins confirmés tant par d'autres passages de ce même historien que par les témoignages égyptiens contemporains.

Par exemple qu'Amasis « n'eut jamais cure de certains temples, » fort maltraités par lui durant son règne, c'est ce qui est établi de toutes manières. Parmi ces temples il faut compter surtout celui de Thèbes, qui était jusqu'alors, avec ceux de Memphis et d'Héliopolis (également cités à ce point de vue par Horemhebi et par Ramsès II, comme par Diodore), un des trois sanctuaires principaux de l'Égypte fournissant chacun dix juges à la cour suprême des 30 *suteni*. Il n'y eut pas de vexations qu'Amasis ne lui fit subir; on peut le voir dans notre cartulaire, et la chronique démotique nous apprend expressément, en effet, qu'à l'ancienne trilogie traditionnelle Amasis en substitua une autre dans laquelle Thèbes était remplacée par Bubastis.

Paroles qu'ils ont méditées contre le droit des temples dans le lieu de justice.

Les vaisseaux, les bois de chauffage, les lins que l'on donnait aux

Digitized by Google

temples antérieurement au règne du roi Amasis — à l'exception du sanctuaire d'Héliopolis, du sanctuaire de Bubastis, du sanctuaire de Memphis, — ordonna l'assemblée à savoir : « Ne les leur donnez pas.

« Les Grecs, qu'on leur donne lieux d'habitation dans les terrains de la terre de Saïs, qu'ils s'approprient les barques, les barques de chauffage que l'on donnait aux deux temples, *qu'ils amènent leurs dieux!* »

Pour le grain des trois temples ci-dessus, ordonna l'assemblée à savoir : « Qu'on le leur donne suivant l'usage antérieur. »

Pour les bestiaux que l'on donnait aux temples des dieux antérieurement au règne du roi Amasis, à l'exception des trois temples déjà nommés, l'assemblée ordonna à savoir : « Partagez les choses qu'on leur donne. »

Ceux que l'on donnait aux trois temples ci-dessus, elle ordonna : « Donnez-leur encore. »

Les blés que l'on donnait aux trois temples ci-dessus, elle ordonna : « Donnez-leur encore. »

Les blés que l'on donnait aux temples antérieurement au règne du roi Amasis, à l'exception des trois temples favorisés, ordonna l'assemblée à savoir : « Ne les leur donnez pas. Les prêtres qui font être à eux le tiers qu'ils le donnent à leurs dieux. »

Alors qu'on livrait en rétribution les bœufs, les lins, les blés, les autres biens que l'on donnait aux temples antérieurement au règne du roi Amasis, ordonna l'assemblée à savoir : « Ne donnez pas aux dieux. »

La valeur des biens comptée en argent : *argenteus outen* six myriades cinq cent trente deux et demi (deux millions quatre mille deux cent dix drachmes).

Pour les blés : Dix myriades deux cent dix (deux millions quatre mille deux cents drachmes).

Pour les bestiaux : Quatre millions trente myriades trois mille trois cent un (quatre-vingt-six millions soixante-six mille vingt drachmes).

Pour clôturer le compte, en laissant de côté les bois de chauffage, les bois de construction, les papyrus, les embarcations, selon l'établissement de part d'après un autre livre....

La chronique ajoute que, lors de la prise de l'Égypte par Cambyse, « attiré en Égypte par Amasis, » le roi, en livrant le pays à son satrape, en l'an 3, exigea qu'on lui en apportât les revenus et les livres de comptabilité, et qu'alors un étranger dit : « Qu'on écrive le droit de l'Égypte par année depuis l'an 5

Digitized by Google

du roi Amasis; le droit que retira le roi des temples; le droit que retirèrent ici et dans le pays les hommes qui dominèrent depuis cette époque jusqu'à l'an 19; le droit qu'ils avaient établi dans l'assemblée. »

Cette assemblée, à laquelle Amasis donna un nom sémitique (*Kibut'sa*), était celle que l'usurpateur avait convoquée en l'an 5, c'est-à-dire cinq ans après avoir fait prisonnier son ancien patron le roi Apriès, et à laquelle il livra, en l'an 6, le monarque détrôné.

Hérodote nous raconte que cette espèce de Convention nationale, à laquelle Amasis avait livré le roi, le mit à mort, et les documents contemporains nous ont fait connaître les autres réformes plus ou moins révolutionnaires dont elle prit successivement l'initiative pendant tout le temps qu'elle siégea, c'est-à-dire de l'an 5 à l'an 19. Je ne referai pas cette histoire, que j'ai esquissée ailleurs. Qu'il me suffise de faire remarquer le caractère anticlérical de ces réglementations parlementaires, dont l'absolutisme d'un roué compère devait bénéficier. Le droit civil lui-même fut alors laïcisé, les temples dépouillés le plus possible de leurs privilèges, sauf ceux de Memphis, d'Héliopolis et de Bubastis. Quant au fameux temple de Thèbes, dont la divinité suprême, — le dieu Amon, — avait été la véritable maîtresse de l'Égypte depuis les Ramessides jusqu'à la fin de la dernière dynastie amonienne qui s'était éteinte après Apriès, on le frappa le plus possible, en lui retirant même ses revenus en blés, perçus désormais par des scribes spéciaux, au nom du roi; car l'assemblée, nous l'avons vu, avait ordonné : « Ne les leur donnez pas. Les prêtres qui font être à eux le tiers (ce tiers de certains fermages sans cesse nommés par nos papyrus contemporains), qu'ils le donnent à leurs dieux! »

C'était là une inimitié en quelque sorte personnelle de la part de l'usurpateur Amasis. Mais ce qui avait blessé — plus encore — le sentiment religieux des Égyptiens de cette époque, c'était la décision de l'assemblée qui livrait aux Grecs une bonne partie des revenus sacerdotaux des territoires du nome de Saïs [1], la

[1] Hérodote nous dit cependant qu'Amasis fit au temple de Saïs de très importants travaux, inachevés par lui. Ce temple, où il se fit enterrer d'ailleurs, était un de ceux qu'il aimait le plus. Cela n'empêche pas l'inscription de la statue naophore du Vatican de nous affirmer qu'il fallut, lors de la

Digitized by Google

résidence royale actuelle, et qui leur permettait même d'amener leurs dieux. Hérodote nous apprend, en effet, qu'Amasis, bien qu'il eût été conduit au pouvoir par une révolte des soldats égyptiens contre les soldats auxiliaires grecs payés par Apriès, devint tout à fait « ami des Grecs, » qu'il fonda en leur faveur la ville de Naucratis, située dans l'ancien nome de Saïs, dont il était issu du reste, et qu'il leur fit bâtir l'Hellénion et beaucoup d'autres temples purement grecs.

Rien ne vient donc contredire la véracité de notre paragraphe sur les oracles égyptiens, en ce qui touche le peu de bienveillance d'Amasis pour les temples, à l'exception de quelques-uns.

Mais doit-on admettre ces oracles si analogues à ceux des Grecs, et croire qu'ils s'appliquaient même aux jugements correctionnels ou criminels?

Quant à l'existence des oracles égyptiens, elle est incontestable. J'ai consacré à l'un d'entre eux, celui de Philée, un assez long article, en prouvant qu'on s'y adressait, comme en Grèce, dans toutes les affaires importantes. Mais, lors de la publication de ma chronique démotique comparée aux récits d'Hérodote, il me restait, je l'avoue, un doute sur une partie du récit du grand historien. N'avait-il pas fait confusion entre certaines périodes du droit égyptien? Sous la vingt et unième dynastie, toute sacerdotale, des prêtres d'Amon, les oracles de ce dieu décidaient tous les procès, civils ou criminels, et particulièrement les affaires de vol auxquelles fait allusion Hérodote. On peut le voir par le procès de l'économe Thotmès, etc. Mais sous les Ramessides et toutes les fois que le droit ordinaire régnait, — comme du temps d'Apriès et d'Amasis, par exemple, — c'était aux tribunaux réguliers, dont j'ai longuement expliqué le fonctionnement l'année dernière, que ces affaires étaient portées. Le tribunal des 30 *Suteni*, ou à Thèbes des prêtres d'Amon, décidait les procès civils; celui du *Dja* et de ses assesseurs, les procès criminels ou correctionnels, en dehors des crimes de lèse-majesté, jugés par une cour spéciale.

Eh bien! cette objection tombe. Un papyrus du British Museum que nous venons d'étudier soigneusement, d'après une

réaction piétiste provoquée par le roi persan Darius, expulser de l'enceinte de ce sanctuaire une multitude d'étrangers qui s'y étaient installés, peut-être déjà sous Amasis.

Digitized by Google

excellente photographie, nous prouve que, même lors du fonctionnement normal des tribunaux réguliers, l'oracle du dieu était souvent consulté sur certains procès criminels.

Entrons ici dans quelques détails.

Le papyrus dont nous avons à nous occuper est à peu près contemporain du papyrus judiciaire de Turin. Comme lui, il a été écrit sous le règne de Ramsès III, car les deux cartouches royaux que nous y trouvons sont, d'une part, celui de ce prince, et d'une autre part, celui de son père adoptif Setnekht, le victorieux successeur de l'usurpateur syrien *Arisu*. On ne sait pas trop exactement la provenance du document. Les seules indications utiles sont relatives à un temple de Ptah (le dieu principal de Memphis) et à un quartier appelé *Pakhonti*, nom qui s'appliquait à un quartier de Memphis, aussi bien qu'à certains quartiers d'autres villes. Il est aussi question du dieu Amon dont on consulte l'oracle. Mais ce dieu thébain était, nous le savons, vénéré aussi à Memphis, sous les Ramessides et les autres dynasties thébaines. Cela n'empêcha pas Piankhi de considérer plus tard Memphis comme une ville profane ne connaissant pas la religion d'Amon. Mais à l'époque des Ramessides, Amon gouvernait réellement toute l'Égypte, au point de vue religieux comme au point de vue civil.

Du temps de Piankhi, Tafnexf, prêtre *sam* de Ptah, était, en cette qualité, souverain de Memphis.

Lors de la rédaction de notre papyrus, c'est aussi un prêtre à qui appartiennent de droit, en cette qualité, les fonctions de nomarque. Mais ce prêtre n'est pas appelé *sam*, son titre officiel est *setem*. Il est vrai qu'on a soutenu que *sam* apparenté avec le *sma* hébreu signifiait aussi entendre, ce que prouve parfois le déterminatif de l'oreille et ce qui ferait de *setem*, entendre, une sorte de 8e forme sémitique de la racine *sam*. En tous cas, alors même que *sam* ne voudrait pas dire auditeur, *setem* a bien cette signification. Le *setem*, ou auditeur du dieu, gouvernait donc la ville. Mais il avait délégué ses pouvoirs à un *adon*, vicaire ou sous-administrateur, dont le nom était Pamen.

Venons-en maintenant au contenu de notre curieux papyrus.

L'an 2 (de Ramsès III), 2e mois de la saison *sha*, jour 1er. Voici que le *setem* Amenemheb envoya Amon de Pakhonti dans sa bonne fête thébaine. Il dit : « Viens à moi, Amon de Pakhonti, mon maître bon

Digitized by Google

et aimé. J'ai mis Pamen dans le palais administratif où je me tiens, pour présider, sous ma direction, au principat des citoyens de la ville, pour garder ses greniers et exiger ses tributs. »

Ainsi voilà un point acquis. Le *setem* Amenemheb était de droit prince de la ville dont il avait cédé l'administratien subordonnée à Pamen. Celui-ci devait, en cette qualité, vaquer à la garde et à la comptabilité du θησαυρός, ainsi qu'à cette perception des tributs que les mémoires de Rekhmara et les édits d'Horemhebi nous ont fait voir comme un des apanages incontestables des gouverneurs de provinces.

Or, il se trouvait que cette partie de son administration était en désordre. Écoutons en effet la suite :

Celui-ci vint me trouver en plein midi et me dit : A été volée de ma main cette liste de richesses.

C'était là une déclaration fort grave et qui mettait l'*adon* Pamen et même son patron le *setem* Amenemheb, en grand péril. En effet, bien que participant dans une certaine limite aux revenus du nome, l'un et l'autre étaient comptables de ses deniers envers le roi, dont les ministres des finances montraient souvent beaucoup de sévérité. Le crime de *péculat* touchait de bien près — alors de même que sous l'empire romain, — au crime de lèse-majesté, et sa punition habituelle était la mort. Le pauvre *setem* était venu au plus tôt consulter Amon, le dieu spécial du roi, le maître de l'Égypte, dont les oracles étaient d'ailleurs célèbres, bien que non prisés plus tard par Amasis, — nous le savons par un nombre considérable de documents.

Aussitôt après le récit des événements, il continue donc :

« Mon maître bon et aimé, tu me livreras leur voleur. »

Le dieu ne fit pas attendre sa réponse. Sa tête était mobile et il l'agita en signe d'approbation :

Voici que le dieu hocha la tête beaucoup de fois.

Sous la 2e dynastie, c'est ainsi que le dieu s'y prend pour décider les procès. Le plus souvent il remue la tête, soit en signe d'affirmation, soit en signe de négation. Parfois sa main, également mobile, saisit l'un des deux livres qu'on lui présente et dont l'un contient l'accusation et l'autre la défense. Ici nous verrons bientôt cette main désigner, par un geste, le coupable,

Digitized by Google

tandis que la voix du dieu se fait entendre, comme dans l'affaire de Pinodjem.

Voici que le *setem* Amenemheb lui présente successivement tous les gens de la ville et le dieu désigna l'administrateur du cellier Emtotamen en disant : C'est lui qui a volé ces choses.

En dépit de ce que l'appareil de cette scène avait de terrible pour les imaginations surchauffées et crédules de cette époque, l'accusé protesta :

Se tint debout l'administrateur du cellier Emtotamen, disant devant le dieu : C'est un mensonge que j'aie pris ces choses !

Nous avons montré l'année dernière, dans nos cours de droit égyptien, que ces protestations énergiques, arguant de mensonge les accusateurs, étaient fréquentes pour les accusés dans les cours de justice. Mais était-il admissible qu'un dieu pût être ainsi traité de menteur? Le dieu ne le pensa pas, et pour ramener Emtotamen à de meilleurs sentiments, il le fit soumettre à la question, absolument comme le faisaient les juges criminels contemporains.

Le dieu le questionna (*het'hennu*) par supplice sévèrement.

Le résultat attendu fut produit. Le malheureux sacrilège se repentit et revint l'oreille basse devant la statue divine. Cette fois, il fut poli, mais il n'en persista pas moins à nier sa culpabilité personnelle.

Réitéra encore une fois l'administrateur du cellier Emtotamen à venir devant Amon dans la *shenit* (le θησαυρός ?) en disant : « Je suis à jurer ces choses par mon Dieu! Je m'en allai. Un autre vint et prit ces choses, c'est-à-dire les cinq caisses à son *ubu*. »

Mais on ne pouvait tromper le dieu, qui l'accusa toujours de plus en plus formellement :

Voici que le dieu le désigne avec son bâton, en disant : « C'est lui qui a pris ces choses. »

Là-dessus nouvelle crise de rage du misérable :

L'administrateur du cellier Emtotamen dit : « Mensonge. »

Le dieu en vint alors aux grands moyens. Il résolut de le faire comparaître devant le tribunal civil, dont les procédés d'investigation étaient encore plus rigoureux :

Digitized by Google

Voici que le dieu dit : Enlevez-le de devant Amon, puisqu'il n'est pas vaincu. Devant les juges, il le sera.

Jusqu'ici le *setem* avait agi comme grand prêtre en consultant l'oracle au point de vue religieux, sans se faire assister pour cela des deux assesseurs que la loi aurait exigés, s'il avait agi comme juge. En effet, le *setem* était, en cette qualité, nomarque, et, par suite, chargé de toute la juridiction correctionnelle et criminelle du nome. Rekhmara nous l'affirme formellement. Mais si, comme prêtre, il pouvait agir librement et consulter le dieu, même quand sa propre responsabilité pouvait être en jeu, en était-il ainsi quand il avait à décider, comme juge, une affaire à lui en partie personnelle, puisqu'il s'agissait de l'administration dont il avait la direction suprême ? La chose était très contestable, et sur ce point il se récusa.

Restait pour lui à désigner le tribunal qu'il aurait dû présider.

En son absence, son lieutenant l'*adon* Pamen devint de droit le juge principal. Il fut assisté de deux assesseurs dont on nous donne les noms, et qui correspondaient aux deux assesseurs assistant le *dja* dans sa cour criminelle.

Liste (des juges) :

1° L'*adon* Pamen, gardien du sanctuaire du roi Rauserma sotepenra, le roi régnant (Ramsès III) ;

2° L'officier Nebnefer, de ce sanctuaire ;

3° Le *shesi* (ou acolyte) Amenkhau, de ce sanctuaire.

Devant ce tribunal l'accusé eut de nouveau à comparaître.

Évidemment on avait employé dans l'intervalle les voies d'intimidation et les questions ordinaires et extraordinaires, par les plus affreux supplices, qui étaient alors en usage dans la justice criminelle, de même que chez nous avant 1789. Cette fois l'administrateur du cellier était vaincu :

Il se tint debout encore devant Amon, dans sa bonne fête du jour, pour la troisième fois. Il invoqua le dieu en disant : « Viens à moi, Amon de Pakhonti, mon seigneur bon et aimé. Moi j'ai volé les étoffes ! »

Voici que le dieu approuva en disant : « C'est lui qui les a prises. »

Cet aveu, après tant de dénégations, n'a rien qui doive nous surprendre. Ainsi que l'ont dit les rapporteurs de notre Code

Digitized by Google

d'instruction criminelle, déjà souvent cités par nous, rien n'était plus fréquent, sous l'ancien régime, que de voir un malheureux, à bout de forces, préférer mille fois la mort à la prolongation de ses supplices. Jeanne d'Arc elle-même, notre admirable héroïne, n'a-t-elle pas fini par dire dans de telles conditions tout ce qu'on a voulu, sauf à se rétracter énergiquement ensuite ?

Cependant, du moment où l'on admettait la question comme preuve judiciaire, il fallait accepter son résultat.

L'aveu était fait. Il ne restait plus qu'à punir le coupable en donnant à ses paroles la plus grande publicité.

Il fut emmené pour être puni devant les gens de la ville : Il fit serment par le roi devant le dieu en disant : « moi je les ai volées. »

Cela eut lieu également devant les agents, les scribes, le procureur de l'administrateur du temple de Ptah (c'est-à-dire du *praeses*), Pamen.

Le procureur dont il est question ici est le magistrat qui, dans les tribunaux criminels, représente la magistrature debout, à côté des trois juges de la magistrature assise, et qui est, en cette qualité, chargé des poursuites.

Dans notre livre sur les actions, l'année dernière, nous avons trop longuement décrit son rôle, tant sous l'ancien empire que sous les Ramessides, pour avoir besoin d'insister en ce moment.

Ici ce rôle est tant soit peu effacé. Ce n'est pas lui qui a découvert le coupable et qui l'a déféré au tribunal, puisque le dieu, par son oracle, s'est chargé de cet office. On ne pouvait cependant se passer légalement de son intervention et on tient à constater sa présence. Mais c'est encore le dieu qui prend la parole pour résumer les débats et tirer les conclusions.

Le dieu prit à témoin les gens de la ville en disant : « Voyez! cet homme a confessé en disant : « Les étoffes du Pharaon, elles, elles dans ma main. Je les livrerai. »

A ce moment intervint un personnage que nous n'avions pas vu figurer dans la liste des juges. Cela tient sans doute à une difficulté de procédure à laquelle on n'avait pas songé d'abord. Nous avons vu que le *setem* ou grand prêtre s'était récusé et qu'il avait été remplacé dans la présidence du tribunal par son lieutenant l'*adon* Pamen, gardien du sanctuaire du roi régnant

Digitized by Google

annexé au temple de Ptah et administrateur délégué du district. Mais cet *adon* n'était-il pas responsable, tout autant que le *setem*, de l'administration dirigée par lui? Il est vrai que le compte rendu nous apprend que les étoffes volées avaient été retrouvées dans la main du voleur et que, par conséquent, il n'y avait plus pour le trésor aucun préjudice. Il n'en était pas moins difficile de laisser à Pamen le double rôle de juge et de partie. Au moment de l'arrêt il fut donc remplacé brusquement par un personnage qui est ainsi introduit :

Penur, l'officier du palais *Hirtep* du roi Rauserkhau Setepen ra (c'est-à-dire de Setnekht père adoptif et prédécesseur de Ramsès III) dit : « Faites recommencer. »

On fit frapper durement le coupable, sans que le dieu intervînt. On lui fit faire serment par le roi, à savoir : « Si je retourne ma bouche encore (si je mens), tu me feras remettre dans la prison en présence des gardiens et des bourreaux qui en dépendent. »

Cette formule de serment est très analogue à celles que nous avons déjà rencontrées dans les autres procès criminels jugés par la cour du *dja*, sous les Ramessides. L'accusé se soumettait lui-même souvent, en cas de mensonge, soit à la mutilation, soit aux travaux forcés en Éthiopie. Ici il lui suffit de dire qu'il retournera dans la prison pour y être livré de nouveau à ses bourreaux; car les supplices continus de la geôle lui semblaient mille fois pires que la mort. Il veut en finir et il promet de ne plus revenir jamais sur ses déclarations qui le condamnent.

Le juge l'écouta et l'exauça. Il reçut son aveu judiciaire directement, sans plus faire intervenir l'oracle, le procès-verbal insiste là-dessus. C'est au point de vue civil uniquement qu'il rendit son arrêt. Le voici :

Le juge dit : « Faites-le tirer (écarteler) devant le dieu : ces choses sont en sa main. »

Le dernier supplice était encore une miséricorde.

Ce n'était pas tout.

Le malheureux Emtotamen était puni. Mais était-il bien le seul coupable? L'officier du palais du roi Setnekht (peut-être encore vivant en l'an 3 du comput de Ramsès III, mais ayant pris sa retraite, comme la plupart des fondateurs des dynasties égyptiennes, pour mieux assurer sa place à son fils), l'officier

Digitized by Google

du roi Setnekht, dis-je, semble avoir été chargé au dernier moment d'une mission spéciale et fort délicate par l'autorité supérieure, alors un peu défiante.

Le dieu, mis en demeure par son prêtre, avait pris sous sa responsabilité l'initiative des poursuites et forcé le procureur à l'abstention. Mais le prêtre lui-même était-il exempt de tout reproche?

Il n'était ni très prudent, ni d'ailleurs légal, de consulter le dieu là-dessus. Mais ne pouvait-on l'interroger solennellement lui-même? C'est ce que pensa Penur, agissant encore en ceci au point de vue uniquement laïque et en magistrat.

En témoignage de cette confession, il fit faire au *setem* Amenemheb serment par le roi, à qui vie, santé, force! à savoir : « Je n'ai rien exigé de sa main du produit du vol. »

Ainsi se termina définitivement cette affaire qui avait tant émotionné tout le district.

Rien n'est plus intéressant, d'ailleurs, que ce papyrus, qui nous montre l'importance légale, bien que subordonnée, des oracles, même aux époques les plus laïques du droit égyptien. Hérodote peut donc être cru en ce qui concerne les vieilles aventures du forban Amasis. Mais il y a loin entre les réponses d'Amon examinées par les magistrats réguliers et les réponses d'Amon décidant directement et sans questions judiciaires tous les procès civils et criminels sous la vingt et unième dynastie sacerdotale des prêtres d'Amon.

EUGÈNE REVILLOUT,
Professeur à l'École du Louvre.

Digitized by Google

MARIGNAN

ET

L'ORGANISATION MILITAIRE SOUS FRANÇOIS Ier

Mignet a longuement décrit la bataille de Marignan dans son *Histoire de la rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, à l'aide des chroniqueurs italien (Paul Jove), français (Fleurange, Bayard, la Trémoille et Pasquier le Moine) et suisses (résumés dans le tome IX de l'*Histoire de la Confédération suisse*). Il a également cité le journal inédit de Jean Barrillon, secrétaire du chancelier Duprat, qui contient malheureusement peu de chose sur ce point spécial. Ce journal vient d'être imprimé, pour la Société de l'Histoire de France, par M. Pierre de Vaissière : cet important répertoire officiel de la diplomatie française, de 1515 à 1521 [1], a été annoté très abondamment, grâce à l'emploi judicieux des *Diarii* de Sanuto et des *State Papers* anglais. Quelques lettres originales, tirées du *carteggio* de M. d'Aumont, lieutenant de la Trémoille en Bourgogne [2], complètent la dépêche expédiée par le Roi à sa mère, le soir même de l'action, imprimée dans les collections Petitot et Michaud-Poujoulat.

Avant d'exposer ce que ces documents permettent d'ajouter aux notions connues, il ne sera pas inutile de dire un mot de l'organisation militaire de la France à cette époque.

I.

Sur le pied de paix, l'armée ne comprend que la cavalerie,

[1] Le tome Ier a seul paru; le tome II ne tardera pas à être mis sous presse.
[2] B. N., ms. fr. 3925, et Moreau, 774.

Digitized by Google

qui est appelée en conséquence l'*ordinaire de la guerre*, et le roi ne fait appel à l'infanterie qu'en temps de guerre : aussi est-elle dénommée l'*extraordinaire de la guerre*. Les jeunes nobles, à l'esprit aventureux, qui encombrent les rangs de la cavalerie, méprisent la « piétaille », comme leurs ancêtres de Courtrai et de Roosebecque, et cependant les temps ont marché : les Suisses, après les défaites qu'ils ont infligées à Charles le Téméraire, viennent de nous prouver, sous les murs de Dijon, que l'infanterie n'est plus une quantité négligeable. Machiavel et Paul Jove déplorent l'erreur de notre aristocratie.

Louis XII le comprit et il essaya d'organiser une infanterie. Dès le printemps de 1509, il avait prié ses meilleurs capitaines, et notamment Bayard, de seconder ses efforts; mais il n'y donna pas suite et il se contenta, en mai 1513, de prescrire la levée de 22,000 hommes de pied français, destinés aux garnisons des villes frontières. Cette timide tentative n'était qu'une résurrection des francs-archers de Charles VII, tombés dans l'oubli vers l'année 1500, après un demi-siècle d'existence sans gloire. Cette milice ne dura guère que dix-huit mois, et il n'en est plus question après l'avènement de François Ier. Elle était divisée en quarante-quatre enseignes de 500 hommes chacune, sous les ordres de cinq centeniers et d'un capitaine ; ce dernier touche 500 l. par an, le centenier 20 l. et le piéton 3 l., soit une dépense de 92,400 l., sans que les hommes bougent de leurs maisons; mais, s'ils sont en garnison, leur paie monte à 5 livres par mois. Le Languedoc et le Lyonnais en entretiennent 3,000, la Langued'oïl 2,500, le Dauphiné 10,000, etc.

Pour le service au delà des frontières, les meilleurs fantassins sont les Normands, les Picards et les Gascons ; en février 1504, il est question de lever 10,000 Picards et Normands pour venger la perte de Naples ; en décembre 1511, le Roi ordonne la levée de 3,000 Picards, Normands et Gascons, pour l'Italie. Mais ces soldats improvisés, désignés sous le nom d'*aventuriers*, sont des pillards et des indisciplinés, malgré leurs réelles qualités. Les Gascons sont les meilleurs, d'après Paul Jove, « patientissimi della fatica, animosi, espediti et molto destri. »

Pour avoir des soldats réguliers, des soldats de carrière, le Roi doit s'adresser au dehors : ne pouvant plus, comme Charles VIII, recourir aux Suisses, qui sont devenus nos ennemis

Digitized by Google

depuis 1509, Louis XII fait appel aux *lansquenets* d'Allemagne. Ces lansquenets, « patriae, provinciae ministri, compaignons du pays, » ont été organisés par l'empereur Maximilien vers 1485, et ils sont décrits, pour la première fois, par un témoin oculaire, dix ans plus tard. Le bouclier était hors d'usage ; ils eurent la pique, la hallebarde ou l'arquebuse, la dague ou le poignard; ils ont une sorte de tunique et des garde-bras ; les chefs et les doubles-payes portent seuls la cuirasse. En théorie, l'enseigne de 400 hommes est subdivisée en dix-huit bataillons ; elle comprend 18 arquebusiers, 100 hallebardiers, 282 piquiers. Elle se forme en carré, les hallebardiers sur le front, les arquebusiers sur les flancs, les piquiers derrière [1]. Le simple soldat touche 6 l. par mois, l'arquebusier (hacquebutier) 6 l. 12 sols, le porte-enseigne 20 l., le lieutenant 30, le capitaine 50 [2].

Ces soldats réguliers ne valent pas mieux que nos irréguliers, et on a pu décrire, en 1425, les deux plaies de la vertueuse Allemagne : le mal français et les lansquenets. Fleurange raconte qu'on a coutume, en France, « de mettre ces hommes en garnison ès lieux où il y a quelques vivres, car ilz l'aiment mieux que l'eau bouillie. » Bayard, au siège de Pampelune, répondit à un délégué des mécontents : « Dites à vos coquins de lansquenets que je leur ferois plustost bailler chacun ung licol pour les pendre. » Alain Bouchart raconte les maux incalculables causés à Caen et dans les environs par ces auxiliaires.

Ces premiers lansquenets nous furent prêtés par Maximilien en Italie, mais l'Empereur, qui se préparait à rompre le pacte de Cambrai par où il nous était lié, ne tarda pas à les redemander, « affin de non estre surprins [3]. » Les lansquenets vinrent en France sans le congé de l'Empereur, au milieu de 1512 : M. de Bussy reçut mission, sur une lettre royale du 1er juillet, de « recevoir certain grant nombre de gens de guerre de la nacion d'Allemaigne appellez lansquenetz [4]. » Ces Allemands se rendirent en Navarre. En mars 1513, une bande de 3,000 hommes vint en Champagne, sous les ordres du comte Wolf, et Gaucher de Dinteville, bailli de Troyes, s'occupa de leurs vivres et de

[1] H. Ulmann, *Maximilien Ier*, I, 851-865.
[2] B. N., Nouv. acq. fr. 1483, pièce 30.
[3] Arch. de Belgique, Audience, n° 34, fol. 49.
[4] Arch de Châlons-sur-Marne, EE 1498-1634.

Digitized by Google

leur solde [1] ; ceux-là furent dirigés sur l'Italie. Les lansquenets prirent part aux opérations du siège de Thérouanne, la même année 1513. Peu à peu, leur nombre atteignit 18,470, ce qui, avec les doubles-payes, représenta 22,000 soldes de 6 l. mensuelles ou une dépense de 132,000 l., sans compter les officiers. Guillaume de Cologne était « commis par le Roy à faire le contrerolle des montres et revues des gens de guerre à pié, lansquenetz estans en son service [2]. » 4,000 Gueldrois sont en garnison en Bourgogne au printemps de 1514 : le capitaine général est Michel de Bubenberg (Baubamberg), et les capitaines particuliers, Paul « Wernelau, » Hans von « Bouclé, » Hans « Weincak, » Hans « Spek, » Job « Jacob, » Paul « Everspach, » Gabriel « Dickau » et Gabriel « Pellegrin [3]. »

La proportion des arquebusiers dans l'enseigne des lansquenets est bien faible, car on est à l'origine des armes à feu portatives. Au printemps de 1504, douze « hacquebutes à crochet » furent fondues à Bordeaux et menées à Mauléon de Soule [4] ; à la fin de 1505, le Roi ordonna de faire fondre à Châlons 120 hacquebutes à croq [5]. » Alors que la description très exacte donnée par les Vénitiens de l'artillerie royale, en août 1499, ne mentionne pas d'hacquebutes [6], Jean d'Auton nous parle, en avril 1507, de 50 hacquebutes à crochet, avec leurs chevalets.

L'artillerie française s'améliore et devient la meilleure d'Europe, bien supérieure, d'après Paul Jove, à celle d'Italie ou d'Espagne. Les canons pierriers [7] tombent en discrédit : les six pièces nommées Langres, Tournai, Châlons, Champagne, Reims et Bourgogne, sont fondues à Châlons, en 1506, et converties en quatre canons serpentins, à boulets de fer. Un canon pierrier « évente » est transformé en une grande couleuvrine, pesant 42 quintaux, à Gênes, en 1509 [8]. Les charrettes qui portent nos

[1] B. N., fr. 647, fol. 56.
[2] *Ibid.*, Pièces orig. 822, dossier 18462, p. 15.
[3] *Ibid.*, Nouv. acq. fr. 1483, p. 30.
[4] B. N., Clair. 196, p. 56.
[5] Arch. de Châlons, EE 1498-1602.
[6] Sanuto, *Diarii*, II, 1060-1098.
[7] On trouve des boulets de *pierre de grez* en 1489, dans le très intéressant compte de Florimond Fortier (B. N., fr. 7881)
[8] B. N., fr. 25718, p. 126.

Digitized by Google

canons et nos hacquebutes sont traînées par des chevaux vigoureux, dont le conducteur touche cinq sous par jour et par bête, alors que les charrettes espagnoles ou italiennes sont traînées par des bœufs. D'autre part, nous avons un excellent corps d'officiers *ordinaires* de l'artillerie, dont les gages montent à 28,200 l. l'an, tandis que chez nos voisins, d'après Jove, les artilleurs sont d'une ignorance crasse. Nous avons aussi une grande quantité de pionniers [1] qui fraient la route aux canons.

La supériorité de notre artillerie, établie par les frères Bureau dès le temps de Charles VII, compense la nullité de l'infanterie.

Quand la guerre se fait aux extrémités du royaume, sur la Bidassoa [2] ou sur l'Escaut [3], comme en 1512 ou 1513, les « bonnes villes » sont chargées d'envoyer leur quote-part de bœufs ou d'autres victuailles à l'armée royale. Mais, quand l'armée passe les frontières, elle est suivie d'une horde de vivandiers et d' « hostes, » qui ralentissent sa marche, et elle transporte avec elle des fours de campagne [4]. Les ordonnances défendent de rien prendre sans le payer; mais les prévôts des maréchaux, assistés de leurs archers, sont incapables de réprimer les vols de légumes et de poulaille.

L'armée en marche sème la terreur sur son passage, et, en temps de paix, les villes, au rebours de ce qui se passe aujourd'hui, se disputent l'honneur de ne pas recevoir les garnisons. On comprend dès lors l'énervement du pays, à l'avènement de François Ier, après trois ans de guerre ou de paix armée (1512-1514), et l'urgence de débarrasser le royaume de la soldatesque qui le rançonnait.

Louis XII, dont les maladresses avaient coalisé l'Europe, entretint 3,580 lances, c'est-à-dire 3,580 groupes d'un homme d'armes et de deux archers, dont l'entretien, à 31 livres men-

[1] Ils touchent 3 sols 4 deniers par jour (B. N., fr. 2702, fol. 3).

[2] Le Rouergue doit envoyer à Mont-de-Marsan 2,000 charges de blé, 200 de foin, 100 pipes de vin, 300 bœufs et 500 moutons (arch. de Rodez, BB 4, fol. 155).

[3] Louis XII réclame des vivres à la ville d'Angers. Bois de Vincennes, 11 juillet 1513 (E. Port, *Inventaire des archives d'Angers* (1861), p. 18).

[4] « Backöffen, » d'après le rapport d'un espion suisse, Berne, 23 juin 1515 (communication de M. Rott).

Digitized by Google

suelles par lance, revint à 1,331,760 livres. Quant à l'*extraordinaire* de la guerre, solde des 18,470 lansquenets, ravitaillement des troupes, etc., il revint (en y comprenant l'Italie pour 1,482,919 l., de juillet 1511 à juillet 1512) à près de sept millions, exactement 6,806,823 livres, de mars 1512 au 31 décembre 1514.

Il avait fallu lutter en Picardie contre les Anglais et les Impériaux, en Guyenne contre les Espagnols, en Italie et sur notre propre territoire contre les Suisses. Mais dès 1513, la ligue commençait à se désagréger : Ferdinand le Catholique signa une trêve, et Venise un traité d'alliance avec le Roi, qui put songer à recouvrer le Milanais, où La Trémoille échoua piteusement au début de cette même année. Mais l'âge avait refroidi l'ardeur de Louis XII, qui trouvait aussi de l'opposition dans son entourage intime : l'Italie était le tombeau des Français, comme la reine Anne l'avait dit autrefois de Naples. Aussi, en dépit des sollicitations de Venise, qui brûlait de régler des querelles pendantes avec Maximilien, les préparatifs de revanche se ralentirent-ils au milieu de 1514, au moment de la signature de la paix avec Henri VIII. Le Roi cassa 530 lances [1] et ne garda que 8,000 lansquenets, mais en retenant les capitaines à ses gages, pour recouvrer leurs hommes à la première réquisition : la moitié des Allemands demeurés à notre service fut casernée en Provence [2]. L'infanterie royale devait désormais se composer de 8,000 lansquenets, de 8,000 Gascons et de 6,000 archers anglais [3].

L'entreprise de Milan était résolue pour le printemps de 1515 : le duc de Bourbon et les principaux capitaines étaient attendus à Paris, pour le 5 ou 6 janvier, et le Roi parlait d'être à Lyon à la Chandeleur.

La mort de Louis XII, loin de ralentir les préparatifs, ne fit que les précipiter : l'autorité cessait d'être en quenouille, elle était aux mains d'un jeune prince avide de se distinguer. Il fallait d'ailleurs désarmer ou hâter l'expédition projetée pour soulager le pays ; c'est le sentiment qui est exprimé dans une lettre

[1] Paris, 11 sept. 1514 (B. N., fr. 25719, p. 261).

[2] Desjardins, *Négociations de la France et de la Toscane*, II, 651, 659 (Poissy, 27 juillet, 14 août 1514) ; B. N., Italien 1997, p. 276 (Paris, 18 sept. 1514).

[3] B. N., Italien 1997, p. 245 (Poissy, 28 juillet). Cf. *Ibid.*, p. 296 (Paris, 18 nov.) ; Sanuto, *Diarii*, XIX, 363 (Paris, 22 déc.) ; XX, 210 (Paris, 23 avril 1515).

Digitized by Google

adressée par François Ier au Parlement de Paris. Après avoir narré ses inutiles efforts pour traiter avec ses ennemis, « nous a convenu, dit-il, entretenir grant nombre de gens d'armes pour obvier à leurs entreprises; que revenoit à la grand foulle de nostre povre peuple, tant pour le payement de leur soulde que pour le mal traictement que souffroient d'eulx. A ceste cause, *pour exploicter iceulx gens d'armes*, oster icelle foulle de nostre royaume et afin de parvenir à paix, par guerre, ce que par praticques n'avyons pu obtenir, entreprinsmes reconquester nostre duché de Milan. »

Après les cérémonies du sacre et les réjouissances de l'entrée à Paris, le Roi pressa les préparatifs. Le condottiere espagnol Pierre Navarre, pris à la bataille de Ravenne au printemps de 1512, fut racheté par le Roi, et se chargea de lever 8,000 Gascons, Basques et Roncalois [1]. En même temps, il fallut renoncer à l'espoir d'avoir des archers anglais, et les capitaines de lansquenets, retenus par le feu Roi, quittèrent Paris, le 14 mars 1515, pour recouvrer leurs contingents : le maréchal Trivulce, rencontrant sur la route de Lyon Giustiniani, ambassadeur vénitien qui se rendait à Londres, lui dit que 8,000 [2] lansquenets étaient à notre disposition en Gueldre [3]. Mais ces Allemands se montrèrent insatiables : il fallut leur promettre trois mois d'avance (Paris, 28 avril) [4]. Une montre eut lieu à Langres le 8 juin [5], et on n'en retint guère que 6,000. Deux autres contingents arrivèrent plus tard : 3,500 hommes, sous la conduite de Bubenberg, arrivèrent le 29 juillet à Lyon, où ils furent passés en revue par le Roi lui-même, et 5,500 Gueldrois, la fleur des soudards tudesques, la célèbre bande noire, n'atteignirent Grenoble que le 19 août, alors que le gros de l'armée avait déjà passé les monts. La bande noire s'était attardée à Reims, où elle

[1] Ils avaient une solde mensuelle de cinq livres. Voici les noms de quelques capitaines particuliers d'enseignes de 500 hommes (25 doubles-payes par enseigne) : sieur de Saint-Pé, bâtard de Béarn, sieur de Baulac, baron de Saint-Blancart, sieur de Caussains, Jean de Commarque, Manuel de Lortet, Grand-Jean le Picard, Claude de Lamet (B. N., fr. 25720, fol. 40).

[2] C'est le chiffre donné par un espion anglais (British Museum, Vitellius, B II, fol. 188).

[3] Rawdon-Brown, *Four years at the court*. Cf. *Henry VIII*, I, 48 (17 mars 1515).

[4] Sanuto, XX, 220.

[5] Desjardins, *op. cit.*, II, 695 (Blois, 26 mai).

Digitized by Google

avait réclamé quatre écus et demi par homme au lieu de l'écu que l'on avait convenu de payer après la première montre [1].

L'infanterie comprit donc 23,000 lansquenets [2] et 8,000 Gascons, ce qui correspond bien aux indications du journal de Barrillon [3]. La garde royale était forte de 500 archers [4]. Quant à la cavalerie, elle n'était que de 2,500 [5] ou 2,600 lances; 500 étaient restées dans le royaume, et elles furent remplacées par 430 autres créées en Italie, surtout aux environs de Gênes. Il faut ajouter les deux cents gentilshommes de l'hôtel, sous MM. de Longueville et de Brézé [6], et les deux cents arbalétriers à cheval de la garde, sous la conduite de Hardouin de Cossé et de Guy de Maugiron [7].

L'artillerie [8] comprend une soixantaine de pièces et « force hacquebutes à crochet [9]. »

On avait préparé les étapes de l'armée royale entre Vienne et Grenoble dès le 29 mai [10].

On se promettait un bon butin pour se dédommager des longs mois d'attente : « Il y a six mois, écrit l'agent secret de Henri VIII, qu'ils mengent leurs vituailles et leur argent. De ceste heure le Roy a payé et mis de merveilleux deniers hors de son cabinet,

[1] Sanuto, XX, 220 (Grenoble, 4 août).

[2] C'est le chiffre *officiel* indiqué dans les commissions de taille du 3 août 1515 (B. N., fr. 25720, p. 25).

[3] I, 68.

[4] 300 archers français sous Crussol et la Châtre, 100 Suisses et 100 Écossais. Ces compagnies avaient des payeurs spéciaux : 46,570 l. l'an pour Crussol, 28,767 pour la Châtre, 33,227 pour les Écossais, etc.

[5] L'espion anglais Hector de Vicquemares indique fort exactement : « Le Roy a 16,000 lansquenetz, et puis le duc de Gueldres en a amenez 6,000, et puis 8,000 gascons, et 2,500 hommes d'armes » (British Museum, Vitellius, B II, fol. 192).

[6] Arch. nat., K 502, n° 5; B. N., fr. 25720, p. 3.

[7] B. N., fr. 25786, fol. 15, 23. Ces deux bandes avaient été créées par Charles VIII vers 1490, mais elles avaient disparu dix ans plus tard.

[8] D'après Vicquemares.

[9] Le 23 avril 1525, le Roi ordonna la levée de 100 chevaux, 23 charrettes et 25 pionniers en Lyonnais; l'élection de Senlis fut taxée à 50 chevaux, deux charrettes et un chariot (B. N., fr. 2702, fol. 3, 70). Le nombre de chevaux fut insuffisant : « Les aucuns ont esté employés pour le fournissement des vivres et vituailles de nostre armée, et les autres ont esté doublés pour l'atellaige des pièces de nostre artillerie et munitions. .. pour plus aisément et facillement passer nostredite artillerie et munitions par le pays et montaignes de nostre païs du Daulphiné, bien malaisé et fort difficile. » Aussi le Roi ordonna-t-il de lever 464 chevaux en Lyonnais, Forez, Beaujolais, Berry et Bourbonnais (Lagnasco, 17 août).

[10] Arch. de l'Isère, B 3141.

Digitized by Google

et sy tant et sy largement creu ses tailles que son peupple ne peult plus, et sy n'a encores rien fait. »

II.

Les incidents de la marche du camp royal entre le passage des Alpes et Marignan sont trop connus pour qu'il soit besoin d'y insister.

Les lansquenets continuèrent à faire preuve d'une indiscipline et d'une exigence extraordinaires : le Roi dut s'engager à les garder dix mois à son service [1], et, la veille de l'action, il leur promit un mois de solde supplémentaire [2].

Parmi les commissaires des vivres, on peut citer, outre Thomas Bohier, l'évêque de Lisieux, qui avait sous ses ordres un certain Louis Pavastel [3].

Voici le compte officiel que le Roi fait au Parlement de Paris, le 23 septembre, de la défaite de Prospero Colonna [4] et des tentatives d'appointement des Suisses [5].

Nonobstant que Prospère Colonne et les Souysses tinssent le passage des montaignes, cuydans empescher nostre venue, nous avons passez ensemble nostre armée et artillerye, par rocs et montaignes quasi inaccessibles. Et estant partie de nostredite armée en la pleine, ledit Prospère Colonne et toute son armée, qui estoient de 900 à 1,000 chevaulx, furent prins ou mis à mort par nostre cousin le mareschal de Chabannes accompagnié de 300 lances.

Et quant aux Suysses, qui estoient en nombre de 20,000 combattans, n'eurent le cueur ni hardiesse de nous actendre, ains se mirent en fuyte, et les suyvismes par plusieurs journées à grant erre, jusques furent retirez en leur pays. Et cependant nostre oncle le duc de Savoye moyennoit mectre paix et amitié entre nous. A quoy, pour le bien d'icelle et éviter effusion de sang chrétien, nous condescendismes, jaçoit que feussions le plus fort et que l'opportunité s'estoit donnée de venger les oultrages qu'ilz avoient fait à nostre royaume et duché de Milan. Et de fait, noz ambassadeurs, ensemble leurs commis et dépu-

[1] Desjardins, *op. cit.*, II, 734. Cf. Barrillon, p. 92. Les piétons français ne valaient pas mieux (p. 92-93).
[2] Barrillon, I, 127.
[3] B. N., fr. 647, fol. 56. Cf. Barrillon, p. 67, 78, 85, 101.
[4] Barrillon, p. 79.
[5] *Ibid.*, p. 87 à 90, 93 à 99, 102 à 108, 111-112. Cf. *Eidgenössische Abschiede*, 1500-1520, p. 902-913 (21 août-8 sept. 1505).

Digitized by Google

tez, se trouvèrent à Verseil, et fut par eux la paix et amitié conclute entre nous, laquelle debvoient faire ratiffier par leurs supérieurs dedans quatre jours ensuivans à Galleran. Auquel jour se trouvèrent nosdits ambassadeurs avec leurs supérieurs et principaulx capitaines, qui, ou lieu de ratiffier ce qui avoit esté fait par leurs commis et députez à Verseil, voulsirent recapituler et bailler nouveaulx articles. Et combien que à ce eussions gros intérest, néantmoins, préférans tousjours la paix à la guerre et pour éviter les maulx et inconvéniens qui viennent d'icelle, nous accordasmes à ladite récapitulacion et nouveaux articles, de sorte que la paix et amitié fut entre nous conclute, escripte, seellée de leurs seaulx et jurée par foy et serment solemnel, en manière que de cette part cuydions estre bien asseurez et jamais n'eussions pensé qu'ils feussent venuz au contraire, et mesmement sans préallablement nous advertir et deffier, ainsi que par bonne et naturelle raison a esté toujours par cy devant fait, voire entre les infidelles.

Mais, ce néantmoins, venans contre leur foy et promesse, exhortez et amonestez et déceuz par promesses et parolles controuvées et par ceulx qui ont oublié Dieu et sont aveuglez jusque là, meuz d'ambicion et avarice, que, au lieu qu'ilz debvroient prescher la paix et concorde entre les chrestiens, ensuyvant leur estat et vocation, preschent la guerre et effusion de sang humain, se retirèrent et descendirent dedans la ville de Milan jusques au nombre de 28 à 30,000 [1] combatans [2].

Une autre lettre, dictée par La Trémoille et adressée à M. d'Aumont, raconte ainsi le manque de foi des Suisses [3] :

Après que les Suysses s'en sont fouys devant nous jusques auprès de la montaigne près de leur païs, ils ont fait ouverture de paix, et ont envoyé grant nombre d'ambassadeurs, des plus aparans de leurs gens, comme capitaines, bourgmestres, advoyez, banneretz et autres gens, et de nous depputez et ayans puissance de tous les douze quantons pour traicter la paix, et ce sont trouvez à Galleray avec les ambassadeurs du Roy, qui estoient M. de Lautrec et M. le Bastard de Savoye, et y estoit aussy M. de Savoye, comme neutre et médiateur. Et cependant le Roy et son armée s'est venu mectre entre Laudes et Millan pour aller au devant des Espaignols, qui marchèrent

[1] La diète de Berne décida l'envoi de 4,000 soldats réguliers, c'est-à-dire ayant une solde; la diète de Lucerne en envoya 12,130 autres (29 avril, 14 mai-12 juin); mais on ignore le nombre des volontaires.

[2] Arch. nat., X1a 9322, p. 116.

[3] Le duc de Savoie se plaignit de ce manque de foi dans une lettre datée du 17 sept. (*Eidg. Abschiede*, p. 916).

Digitized by Google

audit Laudes. Tant ont proceddé les ambassadeurs audit Galleray qu'ils ont traicté paix et alliance entre le Roy et les ligues, y comprenant le More. Laquelle paix et alliance a esté passée et accordée et certiffiée par le Roy, pareillement par lesdites ligues que autres, et seellé ledit traicté, réservé trois des haults quantons, qui ont fait difficulté seeller ladite paix.

Le Roy avoit dépesché le trésorier de l'extraordinaire [1] pour porter auxdits ambassadeurs des ligues à Galleray la somme de 150,000 écus d'or au soleil, qui par ledit traicté leur devoit estre paiée contant.

Mais il est advenu que, pendant les choses susdites, les Suysses, que avions chassez comme dit est, ont esté renforcez d'environ 10,000 hommes [2] qui vindrent tous frais de leur païs et donnaient tel couraige aux autres, avec la fierté et orgueil de quoy ilz sont pleins, à l'instigacion et poursuicte de l'Empereur, qui leur escripvit quelques lettres, et par la dampnée dilligence du cardinal de Syon et du More, se vindrent ruer dedans Millan, contre le gré de leurs dits ambassadeurs, comme leurs dits ambassadeurs disoient, tellement qu'ils se trouvèrent audit Millan le nombre de 22,000 Suysses [3].

Le Roi vint à Marignan « pour ce que l'on disoit que les Espaignolz et gens du Pape se vouloient joindre o les Suysses, et jà partie d'eulx avoient passé le Pau. Mais, quant ilz eut sceu l'armée du Roy estre si près d'eulx et aussi l'appoinctement dudit seigneur et desdits Suysses, s'en sont allez et repassé l'eau [4]. »

III.

Arrivons maintenant au récit de la bataille.

La lettre, déjà citée, du Roi au Parlement, est sobre de détails :

Lesquelz jeudi dernièrement passé, 13e de ce mois, sans que pen-

[1] Philibert Babon, qui avait succédé dans cette charge à Morelet de Muscane, en sept. 1513. Morelet était devenu un des deux trésoriers de l'*ordinaire des guerres;* son collègue était Jean de Poncher.

[2] Vingt enseignes sous les ordres de Marx Roist, bourgmestre de Zürich.

[3] B. N., Moreau 774, fol. 90 v°. Dans une autre lettre adressée à M. d'Aumont, du 6 août, le 8 sept., on lit : « Ceste nuyt sont venues nouvelles que l'appoinctement d'entre le Roy et les Suysses est conclud, moiennant ung million d'or, dont il fault paier la moitié contant, et pour ce faire se prent tout l'argent et vaisselle de MM. de la court et autres lieux où l'on en peut trouver, avecques les pensions et autres choses » (*Ibid.*, fr. 3925, fol. 134). Cf. Barrillon, I, 108.

[4] Marignan, 10 sept. (B. N., fr. 3925, fol.137 v°).

Digitized by Google

sissions à eulx, et pour nous surprandre, vindrent en grand fureur et impétuosité avec une bande d'artillerye et quelques gens de cheval donner ung alarme sur nostre guet et s'achemynèrent au camp où estoit nostre avant garde, où ilz furent par nous recueilliz en façon que combatismes les ungs contre les autres depuis l'eure de trois heures après midi jusques le lendemain vendredi, jour de Saincte Croix, environ unze heures de matin. Et finablement furent repoussez et rompuz de sorte que, avecques l'ayde de Dieu le camp et victoire nous demourèrent, sans grant perte, et des leurs ont esté tuez et occys de quinze à seze mil, et quant au demourant de ceulx qui s'en sont fuyz, la pluspart sont blessez et navrez, et meurent par les chemins.

Le Roi diminue ses pertes en exagérant celles de ses adversaires; en vérité, elles furent sensiblement égales, 8,000 de chaque côté [1]. Il est impossible d'arriver à une évaluation, parce que, selon la remarque d'un Italien, « ognuno, a misura delle sue passioni, l'ingrandisce o sminisce. »

En tous cas, François Ier rend justice au courage des Suisses dans une courte oraison funèbre :

Nous prions Dieu qu'il veuille avoir leurs ames et pardonner à ceulx qui sont cause de leur mal. Vous ne pourriez penser le regret que avons à la mort d'un si gros nombre de *vaillans hommes et hardyz*, lesquelz on eust pu employer à faire la guerre contre les Infidelles. Et nostre intention estoit ainsi le faire, comme plusieurs foys leur avions fait dire, mais les dons particuliers que ceulx qui préfèrent leur singulier prouffit au bien publicque ont prins et les exhortacions malicieuses et cauteleuses que on leur a faictes les ont destournez du chemin de vérité. Dont est procédé leur grosse perte, de laquelle nous desplaist, qui ne aimons ne querons vengence, ne la mort des chrestiens.

M. de Rochechouart, qui combattit à l'avant-garde, rend également pleine justice au courage des Suisses, et il ne cache pas la lâcheté de quelques-uns de nos gens. De ce nombre semble bien avoir été M. d'Alençon, qui commandait l'arrière-garde; et le brevet de vaillance que lui décerne le signataire de la lettre reproduite ci-après contredit tous les autres témoignages :

[1] Un lansquenet de notre armée raconte que l'on a enterré 16,535 cadavres (*Anzeiger für Schweizerische Geschichte*, I (1870), 251-254). Barrillon parle aussi de 16,500 morts (I, 125).

Digitized by Google

Mon frère[1], j'ay différé à souvent vous escripre, pour ce que vous n'aviez pas mes lettres et aussi, par ma foy, que je ne vous eusse sceu escripre que toutes mensonges, car je vous advertis que, dès l'eure que nous eusmes mys le pyé en Lombardie, je n'eus une seulle espérance que nous fussions duc de Millan jusques à aujourduy qu'il a pleu à Dieu nous donner victoyre de la plus aigre bataille que je crois fut jamais combatue en la chrestienté, car elle est combatue dès hier mydy qu'ilz partirent de Milan 27 ou 28,000 Soysses, qui envoyèrent queryr l'escarmoche au guet de nostre advant garde, si dure que nous montasmes à ceste heure là tous à cheval, et n'y eust celluy qui ne se mist en l'estat où il vouloit combatre, et n'en sommes partiz aujourduy qui n'ait esté entre dix et unze. Le grand combat d'arsoyr dura à nostre advant garde, à nostre artillerie et aux lansquenetz jusques à dix heures de nuyt que la lune se coucha. Jamais ne veistes faire de si grosses charges d'un cousté et d'autre, ne de si grosses repoussées. Quant il ne fut plus de lune, chacun demoura sur le lieu, sans se retirer, de toute nostre *gendarmerye à cheval, sans bouger d'un lieu.*

Dès que l'aube du jour a pareu, le combast a recommencé, en tel sorte qu'il n'y a advant garde, bataille ne arrière garde qui n'ait combatu l'espace de troys grans heures de renc, en tel sorte qu'il n'y a homme quelconque qui n'ayt thué ou blessé, ou que luy ou son cheval ne l'ayt esté, s'il n'a tenu en luy. J'ay veu de la part des *Soysses* d'aussi *hardiz hommes* que j'en veiz oncques point, et des *nostres* d'aussi *foybles de cueur* que j'en veiz oncques point. Nous avons congneu environ neuf heures que la force nous demouroit et que noz ennemys se sont mys presque de tous pointz en desrote, non pas que jamais on les ayt sceu avoir, ne feussent ilz que 25 ou 30 que à force de coupz de gros combat, et de quatre foys autant de gens qu'ilz estoient.

Et croyez une chose que je vous diray, qui est vray comme l'Esvangille, que je vous jure Dieu et ma part de paradys que je n'ay veu de jour ung plus gaillard homme, de quelque estat ou condiction qu'il soit, de contenance, de parolle ne de fait que Monseigneur[2], car toute la nuyt il a esté armé de tout son harnoys, sans qu'il y en fallut une boucle, et a tins toute son arrière garde en la meilleure ordre que cappitaine qui y fust, et quant est venu au donner dedans, je vous jure Dieu ne ma part de paradys, que ce a esté le premier en une grosse trouppe de picques, et qu'il n'y en a pas heu une douzayne qui l'ayt suyvy, et en marchant il disoit à tout le monde :

[1] M. d'Aumont.
[2] Alençon.

Digitized by Google

« Souveigne vous chacun de vostre dame, car au regard de moy je n'oblyray point la myenne. » Et à la longueur de troys picques des ennemys il avoit l'espée en la main et cryoit « sainte Geneviève, » tant qu'il povoit, qui est une damoyselle qui est à Amboyse, de quoy il fait semblant d'estre amoureux. M. de la Trémoille et autres qui estoient avecques le Roy, m'ont dit qu'il a fait merveilles de bien conduyre son affaire et de bien combatre encoures mieulx.

Ne noz nepveuz ne Rochebaron ne sont ne morts ne blessez, je croy bien que ouy leurs chevaulx. M. de Bussy d'Amboyse est mort, et MM. d'Ymbercourt et de Piry ne vallent guères mieulx, et tout plain d'autres blessez. Je vous asseure, mon frère, que, qui cerchera bien en nostre camp, on trouvera que *nous n'avons pas heu afaire à gens de petit cueur.*

Le prince de Thalmon est blessé en troys ou quatre lieuz au visage, et au col, mais, la grâce Dieu, on espère qu'il n'aura point de danger. Mohy, qui estoit des varletz tranchans, ne fut veu depuis arsoyr.

Je croy qu'il est mort de Soysses bien 22,000, et des nostres bien 4,000, et depuys ces lettres escriptes on m'a dit que M. d'Ymbercour est mort, et on ne trouve point le conte Sanserre [1].

Encore une fois, l'évaluation des pertes est impossible : Thomas Spinelli, agent anglais à Bruxelles, n'écrit-il pas à Henri VIII, le 27 septembre, que les Suisses ont perdu 18,000 des leurs et les Français 25,000 [2] ? Galeas Visconti mande au même roi d'Angleterre qu'il n'est tombé que 4,000 Suisses et 1,500 Grisons, « sed major hostium numerus [3]. »

La Trémoille se rencontre avec le Roi et Rochechouart pour louer la vaillance des ribauds qui osèrent s'attaquer à l'armée française, et avouer que nos piétons ont été enferrés par l'ennemi :

Jeudy dernier, environ deux heures après midy, sortirent avec eulx dudit Millan 14 ou 15,000 Millannais et environ mil chevaux, que menèrent lesdits More et cardinal de Syon. Et sur le point de quatre heures au soir vindrent donner la bataille au Roy, qui a esté la plus furieuse et la plus cruelle qui jamais fut, car depuis quatre heures jusques au lendemain, à deux heures après midy,

[1] B. N., fr. 3925, fol. 87-88. Sur le feu comte de Sancerre, tué à la journée des Suisses, cf. un mandement de Louise de Savoie. Bléré, 20 oct. 1515 (*Ibid.*, Clair. 144, p. 82).

[2] British Museum, Gallia, B VIII, fol. 354, 389.

[3] *Ibid.*, Vitellius, B II, fol. 237-238 (Constance, 17 déc. 1515).

Digitized by Google

tousjours dura ladite bataille, et y sont demourez plus de 16,000 Suisses, et tous les jours s'en treuve de cachez parmy les villaiges, camins et bois, et Dieu scèt comme on les dépesche.

Onques ribaulx ne firent telle entreprinse, car ils donnèrent cinq ou six batailles mais à la fin furent tous batus, que d'environ 50 enseignes, qui y estoient au partir dudit Millan ne s'en retourna que sept enseignes, qui s'en retournèrent le vendredy coucher audit Millan, et le samedy matin s'en partirent pour tirer en leur païs, et ont lessé en l'ospital dudit Millan environ 1,500 hommes blessez.

Jamais l'on ne veit à homme faire tant d'armes que fit le Roy, car luy mesme ce trouva à les charger par plusieurs fois, et mectre ses gens en ordre, leur donnant couraige et leur promettant les meilleures parolles du monde. Il se tint touzjours fort auprès de son artillerie, et demoura toute la nuyt à cheval, et M. de Longueville avec luy. Et oncques Cézar ne conduyt la bataille par plus grande vertu et prudence que feit ledit sieur Roy, et semble qu'il n'eust jamais fait autre mestier.

Les *avanturiers françois* firent merveille aux premières charges, avant qu'ilz *feussent rompuz*.

Les *lansquenetz* se tindrent fiers et serrez auprès nostre artillerie, et ne perdirent guères des leurs, ils repoussoient lesdits Suisses à plusieurs foiz, combien qu'ilz *se trouvoient entourez* au commencement.

Nostre artillerie ne cessa oncques de tirer, et fit grand ennuy aux ennemys.

Tout le mal qui y est, c'est que avons perdu des gens de bien : pour le premier, François, M. de Bourbon, le prince de Tallemont, le conte de Sansserre, M. d'Imbercourt, le sieur de Buci d'Amboise [1], le sieur de Roye, de Picardie, le sieur d'Agnicourt, le jeune Mouy, et Chastellant, capitaine de 2,000 lansquenetz, et plusieurs autres gentilshommes d'aparance, dont c'est grand dommaige.

.... Barthelemy d'Alviane arriva yer sur la fin de la bataille avec l'armée des Vénissiens, qui est de 1,500 hommes d'armes et 12,000 hommes de pied et 13 grosses pièces d'artillerye, et sera pour aller chasser les Espagnols, qui sont devers Plaisance.

Le cardinal de Syon s'est soulevé en habit d'Espagnol....

Il fault entendre qu'il y a trois quantons qui ne donnèrent point à ladite bataille, mais pour entretenir ladite paix et alliance faite à Galleray, firent retirer leurs gens qui estoient environ de

[1] Son frère, Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, toucha, le 8 septembre 1517, la pension du défunt, tué « à la *journée de Sainte-Brigide* » (B. N., Clair. 1116, p. 101).

Digitized by Google

10,000 hommes, et sont lesdits quantons Berne, Solleure et Fribourg [1].

Cette lettre de La Trémoille confirme le rôle capital joué à Marignan par notre artillerie [2], autour de laquelle le Roi rallia plusieurs fois l'infanterie dispersée par les Suisses. D'autre part, la « harquebuterie » (Fleurange [3]) fit plus de mal que les arcs, les piques et les hallebardes. La cavalerie ne put se déployer à l'aise dans un terrain coupé de fossés d'irrigation et de ceps de vigne [4]; elle ne put donc venger Thérouanne et Novare.

La Trémoille passe sous silence le secours que 600 lances et 1,000 chevau-légers [5] d'Alviano apportèrent à huit heures du matin à notre arrière-garde, qui avait plié deux fois devant 8,000 Suisses.

En somme, la défaite fut des plus honorables pour les Suisses : vainqueurs et vaincus étaient d'égale force. La crainte d'une nouvelle attaque des Suisses [6], qui s'étaient retirés en bon ordre sur Milan en emportant leurs blessés, troubla le sommeil de bien des Français : « Il y a beaucoup de gens de nostre camp, dit un correspondant de M. d'Aumont, qui se sont retournez en France, et en y a encore plus qui s'en retourneroient voulentiers, s'ilz osoyent, et si c'estoit leur honneur, puis ce ne sont pas ceulx qui ont bon vouloyr de faire service au

[1] B. N., Moreau, 774, fol. 9-10.

[2] Florimond Pertier dépensa 31,398 l. 5 s. 7 d., du 15 au 30 sept. 1515, sur l'ordre du grand maître de l'artillerie, Genolhac (B. N., fr. 26116, p. 387).

[3] Dans la lettre du Roi adressée à sa mère, et si souvent citée par M. de Vaissière, *haches*, *butes* est sans doute une faute pour *hachebutes*.

[4] « Le lieu n'étoit pas propre pour gens de cheval, car ce ne sont que fossez grans, gros, larges et pourfons, et sçavoient bien les paillars trahistres les trous estre à leur avantaige » (Pasquier le Moine). — « Davantaige, parmy le camp, il y avoit des fossés pleins d'eau qui nuysaient fort aux gens de cheval » (Barrillon, I, 121).

[5] Ce sont des *Estradiotes* ou *Albanais*, « gens de guerre de la nacion et païs d'Albanie » (B. N., fr. 25717, p. 202). Charles VIII en a un millier à son service en 1495; il y a eu garnison d'Asti en juillet 1497. Sous Louis XII, Mercurio Bira donne quittance de 200 l., le 17 juin 1506, comme « capitaine de cent hommes de guerre à cheval *albanays* » (*Ibid.*, fr. 26110, p. 704). Il est au service de La Trémoille dès 1503; il y a des Albanais à l'armée de Gregorius en 1512. Bira est au service de Venise en 1515.

[6] Girolamo Morone est trop sévère quand il parle de « illam Helvetiorum colluvionem quae veluti faex ex praelio Sancti Donati superfuerat » (*Miscellanea di storia italiana*, II, 466).

Digitized by Google

Roy, et font cela, cuydans que les Suysses nous viennent encore courre sus [1]. »

Les maladies qui sévirent dans le camp français après les journées harassantes de Marignan, où nos hommes avaient, d'après Jove, comme perdu le sens de l'ouïe et celui de la vue, contribuèrent également à faire regretter à plusieurs la patrie lointaine : « Faict très mauvais de par deça pour les maladies, et nous seroit bon l'air de France [2]. »

La conquête du Milanais coûta cher, non seulement en hommes, mais en argent. Les Suisses étaient pauvres, et leurs bourses ne contenaient que de la menue monnaie sans valeur [3]; le butin fut maigre, et les Français ne s'enrichirent pas comme ils avaient fait en 1495, avec des adversaires cossus et rémunérateurs [4].

La solde de la cavalerie fut retardée pour payer les lansquenets [5], qui reçurent un don de 144,000 livres après la bataille, et pour entrer en négociation avec les Suisses [6]. En janvier 1516, il fallut emprunter trois cent mille écus aux banquiers florentins de Lyon.

Le Roi se débarrassa des lansquenets dès qu'il le put : ce qui l'y décida, ce fut la conduite de ceux qu'il avait envoyés au camp vénitien de Brescia, et qui refusèrent de marcher contre leurs confrères de l'armée de Maximilien [7]. Ils furent licenciés vers la mi-novembre [8] et reprirent la route de Langres par le Mâconnais et le Chalonnais, en rançonnant le paysan selon leur

[1] Pavie, 30 sept. (B. N., fr. 3925, fol. 104).

[2] Milan, 13 oct. (*Ibid.*, fol. 121). Deux mois plus tard, un autre écrit : « .... J'espère que bientost nous serons hors de dangier de mourir de par deça » (Milan, 21 déc.).

[3] Sanuto, XXI, 112.

[4] Desjardins, II, 763.

[5] Jean de Poncher, l'un des trésoriers des guerres, écrit d'Amboise, le 9 octobre 1515, à M. d'Orval : « A ordonné Madame [Louise de Savoie] que l'argent qui a esté baillé du quartier d'avril, pour le paiement des *lansquenets*, sera remboursé à M. le trésorier Morlet et à moy vers le commencement de février.... » (B. N., Moreau, 809, fol. 223).

[6] « L'argent des gens d'armes a esté retenu pour le paiement promis aux *Suisses*.... » (Nicolas de Puelles à Aumont, Milan, 21 déc. 1515. *Ibid.*, fr. 3925, fol. 127 v°).

[7] Sanuto, XXI, 230, 236, 243, 256, 268, 272, 274, 283, 285, 289, 290, 310, 311, 315 (oct.-nov. 1515).

[8] B. N., fr. 3925, fol. 42, 51, 123, 129.

Digitized by Google

coutume [1]. Quoique le Roi eût retenu à ses gages leurs principaux capitaines, on peut dire que l'expérience que nous en avions faite depuis quatre ou cinq ans était peu encourageante : s'ils avaient de sérieuses qualités militaires, les mercenaires lansquenets étaient d'une rapacité qui laissait loin derrière elle celle des Suisses. Ne s'étaient-ils pas presque mutinés à l'annonce de l'appointement de Gallerate qui allait les priver d'un pillage peut-être lucratif, et n'avaient-ils pas demandé au Roi, la veille de l'engagement, de leur réserver le tiers du sac de Milan?

Le besoin d'une infanterie nationale se faisait impérieusement sentir.

*
* *

La gloire de François Ier fut chantée par ses panégyristes, mais aucun d'entre eux n'eut plus de verve que Claude Jannequin :

Écoutez tous, gentils Gallois,
La victoire du roi François,
Et ores si bien écoutez
Des coups ruez de tous costez.
Fifres, soufflez, frappez, tambours,
Faites vos tours.
Aventuriers, bons compaignons,
Ensemble croisez vos tromblons.
Nobles, sautez dans les arçons,
Frappez dedans, la lance au poing,
Frappez dedans, frappez dedans.
Chacun s'assaisonne :
Alarme! Alarme!
La fleur de lys, fleur de haut prix,
Y est en personne.
Sonnez, trompettes et clairons,
Pour resjouir les compaignons.
Te re le re lan fan,
Ta ri ra ri ra ri ra,
Boute-selle,
Gens d'armes à cheval,
Tôt à l'étendard.
Te re le re lan fan.
Bruez,
Tournez,

[1] Sur le retour des lansquenets en décembre 1515-janvier 1516, cf. B. N., fr. 3925, fol. 55, 95; Moreau, 809, fol. 145, 148 à 150, 158, 159, etc.

Digitized by Google

Gros courteaux et faucons,
Pour resjouir les compaignons.
Vom, pati, pata, vom.
Ta ri ra ri ra ri ra,
La la la,
France!
Courage,
Donnez des horions.
Chipe chope pa ta pan.
A mort.
Courage prenez
Trique, traque
Zin zin zin.
Ils sont perdus, ils sont confus
Prenez courage
Frappez, tuez,
Chipe, chope.
Ils sont rompus, ils sont défaits,
Victoire.
Tout é ferlore, by Gotte, descampir!
Victoire au noble roi François!

ALFRED SPONT.

Digitized by Google

LA POLITIQUE DE LOUIS XIV EN PAYS CONQUIS

MISSION DES PP. BOUTAULT ET BOUHOURS

A DUNKERQUE

1663 - 1669

M. George Doncieux [1] et M. le chanoine R. Flahault [2] ont révélé au public la présence du P. Bouhours [3] dans les Flandres, vers 1662, sans toutefois décrire les phases d'un déplacement aussi anormal. L'un comme l'autre, ils ont attribué à Colbert l'idée de se servir de deux jésuites de Paris pour faire connaître et aimer la France à Dunkerque ; mais il s'est glissé, dans leur exposé, des erreurs de détail dont il est facile de le dégager, à l'aide de documents inédits et même inconnus.

Le P. Bouhours ne figure pas au catalogue annuel de Dunkerque avant la rentrée des classes, 18 octobre 1663, et ses fonctions sont celles de *Concionator Gallicus*, *Confessarius* et *Consultor*. Était-il arrivé à la date ci-dessus indiquée, ou seulement en route, avec le P. Michel Boutault, dont il était le compagnon? Il serait impossible de l'affirmer avec certitude. Néanmoins, assez vraisemblablement, ces deux Pères avaient voyagé ensemble de Paris et visité sur la route un assez grand

[1] *Un Jésuite homme de lettres au XVIIe siècle, le P. Bouhours*, par George Doncieux, docteur ès lettres. Paris, Hachette, 1886, in-8, 328 p. Cf. p. 23.

[2] *Notes et documents pour servir à l'histoire des établissements ecclésiastiques de l'enseignement secondaire à Dunkerque*, par M. l'abbé R. Flahault. Dunkerque, typ.-lithogr. Minet-Tresca, 1894, 1er fasc., in-8, 196 p. Cf. p. 44-45.

[3] Le P. Dominique Bouhours, né à Paris le 15 mars 1628, novice le 11 (*alias* 7) septembre 1644, profès le 30 avril 1662, mourut au collège de Louis le Grand, à Paris, le 27 mai 1702.

Digitized by Google

nombre de collèges du Brabant et de la Flandre, comme il est marqué dans une lettre adressée à M. l'intendant Nacquart. Le P. Boutault [1] avait, en tous cas, rejoint son jeune confrère avant la fin de l'année scolaire, au moins en juillet, comme on le voit dans sa correspondance avec ce même fonctionnaire, et à partir de 1664, son nom paraît au catalogue de Dunkerque, sans interruption, jusqu'en 1669. L'absence du P. Bouhours hors de France fut d'environ trois ans, 1663-1666, d'après une lettre de Nacquart à Colbert, dont on trouvera un extrait plus loin, à la date du 27 janvier 1666. Il est donc probable que les jésuites français arrivèrent ensemble à Dunkerque, après avoir fait un séjour assez long dans diverses maisons de leur ordre aux Pays-Bas. En 1666, le P. François le Moyne [2] remplaça le P. Bouhours, et le P. Boutault resta seul de 1667 à 1669. Dès lors, le recteur du collège se chargea de faire lui-même le catéchisme en français à la garnison, une fois la semaine, dans son église. La mission spéciale près des Flamands était terminée.

Colbert l'avait jugée nécessaire. Dès le jour de la reddition de Dunkerque par les Anglais (1662), il avait pris les moyens les plus efficaces pour gagner la reconnaissance et s'assurer la fidélité du pays conquis. En général, les esprits n'étaient pas trop hostiles au nouvel état des choses. D'une part, l'Espagne, aux mains d'un roi dont la mort semblait prochaine, sentait s'écrouler sa puissance. D'autre part, Louis XIV, entouré déjà d'une auréole de gloire, s'annonçait comme un conquérant redoutable. Or, par instinct, les États qui n'ont pas la puissance nécessaire pour conserver leur indépendance préfèrent toujours se ranger sous la protection de la nation la plus forte. C'était l'avis du peuple, laissé à ses propres lumières. Mais ses guides étaient loin de penser de même, et les guides du peuple flamand étaient les couvents. N'avaient-ils pas, sur tous les points de la région demeurée catholique, organisé la résistance contre les

[1] Le P. Michel Boutault, né à Paris le 1er juillet 1607, novice le 15 (*alias* 16) septembre 1625, profès le 25 avril 1645, mourut à Pontoise, le 12 mai 1689. Le P. Sommervogel le fait naître le 1er novembre 1608 et l'appelle Boutauld. Cf. Bibl. des écrivains de la Compagnie de Jésus, t. II, col. 45-51; t. VIII, col. 1895.

[2] Le P. François le Moyne, né à Beauvais le 24 avril 1615, novice le 7 septembre 1633, admis au degré de coadjuteur spirituel à Arras, le 28 août 1650, mourut au collège d'Eu, le 12 février 1695.

Digitized by Google

gueux calvinistes ? Par leurs discours, leurs exemples et leur zèle, non seulement ils avaient efficacement travaillé au maintien de la foi, mais encore combattu les ennemis de l'Église. Leur influence était considérable, et comme ils soutenaient avec énergie les droits de l'Espagne, Colbert redoutait à bon droit leur hostilité bien connue contre la France. Aussi, peu de jours après la reprise de possession de Dunkerque, les récollets et les capucins reçurent l'ordre de quitter leurs couvents et de céder la place à des religieux français. Il est vrai de dire que cette mesure un peu draconienne ne fut pas maintenue longtemps, et, chose curieuse, ce furent les jésuites français eux-mêmes qui demandèrent la réintégration des proscrits. Sur ce point, leur clairvoyance, peut-être trop vantée, paraît avoir été en défaut, si l'on en juge par les sentiments du P. Louis Hennepin [1], récollet, de la province d'Artois. Non content de dédier son livre au roi d'Angleterre, — singulier patron pour des catholiques, — il ne montre guère de reconnaissance pour les jésuites à qui il doit un abri, ni à la France dont il a mangé le pain à Paris, à Saint-Denis, à Montergir (Montargis) et au Cateau. Colbert n'étendit pas cette mesure aux carmes et aux minimes. Quant aux jésuites, il y avait lieu de prendre d'autres mesures. Établis à Dunkerque en 1612, comme missionnaires en résidence, puis en 1625, par la fondation d'un collège, ils avaient pris racine et un contact fréquent avec les habitants leur donnait une influence prépondérante. Au premier abord, on pouvait douter de leur soumission à de nouveaux maitres. La couronne d'Espagne n'avait pas manqué de les protéger, de les établir et de les doter, et tant de bienfaits méritaient de la reconnaissance. Le grand ministre ne songeait pas a proscrire un si louable sentiment, mais il désirait que les Pères du collège n'en tinssent pas compte dans leurs relations avec les Français. Comme on n'exigeait pas d'eux de l'amitié pour le nouveau régime, on voulait au moins s'assurer qu'ils ne se poseraient pas en adversaires. Si Colbert avait mieux connu l'histoire de la Société de Jésus, il

[1] *Nouveau voyage d'un païs plus grand que l'Europe....*, dédié à Sa Majesté Guillaume III, roy de la Grande Bretagne, par le R. P. Louis Hennepin, missionnaire recollect et notaire apostolique. A Utrecht, chez Ernestus Voskuyl, imprimeur, 1698. In-12, 389 p., sans l'épître dédicatoire et la préface. *Édition inconnue.* — Il séjourna à Dunkerque avant d'aller au Canada.

Digitized by Google

aurait pu y lire bien des traits capables de le rassurer sur ce point. Sans parler des règles qui tracent à chacun son devoir, en présence des dissensions possibles entre les princes ou seigneurs chrétiens, les jésuites se sont montrés partout respectueux des lois et même des usages, dans les pays où ils ont fait leur séjour, quand ces lois et usages n'avaient rien de contraire aux commandements de Dieu. S'ils ont péché, sous ce rapport, ce n'est pas assurément par défaut, comme en Chine et aux Indes. Jamais on ne leur a reproché la moindre infidélité, par rapport au respect dû aux volontés légitimes des souverains.

Du reste, cette défiance, bien qu'injustifiée, avait été partagée par les hommes d'État sous le règne précédent. Ainsi, après la conquête d'Arras et d'Hesdin, une démarche ayant été faite près du général de l'ordre, les collèges de ces deux villes furent occupés sans retard par des Pères français, sous l'administration du provincial de Paris. Peut-être, en 1662, y eut-il une tentative de ce genre. En tout cas, il n'en reste aucune trace, et, d'ailleurs, une pareille demande aurait été déplacée. Non seulement Louis XIV venait de reconquérir Dunkerque, mais il espérait bien, à bref délai, chasser l'Espagne des Flandres et de la Franche-Comté. Dans ces conditions, on ne pouvait songer à accroître indéfiniment, au fur et à mesure des conquêtes, les *provinces* françaises limitrophes, déjà fort étendues, et réduire d'autant les *provinces* constituées à l'étranger. Finalement, le conseil du Roi opina pour un essai loyal, et il fut résolu que le collège de Dunkerque resterait à la province flandro-belge, avec des religieux flamands, à condition qu'ils ne fissent rien contre le nouveau régime. Cependant, comme la prudence le voulait, on eut recours aux moyens d'assurer l'exécution de cette promesse. Par délicatesse, sous le prétexte de procurer à la garnison des catéchistes capables de se faire entendre des soldats et d'en être compris, les PP. Michel Boutault et Dominique Bouhours furent désignés pour ce ministère. Avant leur départ, Colbert leur recommanda de ne négliger aucune occasion de promouvoir parmi les Flamands l'amour de la France, surtout chez leurs confrères. Le choix de ces deux religieux avait été fait avec connaissance de cause. C'étaient des hommes d'un commerce facile et agréable, pleins de tact et de bonne humeur, et qui ne pouvaient manquer de plaire à tout le monde. Le P. Bou-

Digitized by Google

hours parait s'être constamment effacé derrière le P. Boutault, comme le demandaient les ordres des supérieurs et la différence de l'âge. Il est bien question d'un mémoire adressé par lui à Colbert, mais ce document, s'il a existé, a disparu, et la correspondance de son confrère suffit à jeter une lumière complète sur la mission des deux jésuites. Cependant, le séjour du célèbre écrivain à Dunkerque ne fut pas perdu pour les belles-lettres et l'on a, dans les *Entretiens d'Eugène et d'Ariste*, composés à cette époque, la preuve de l'impression profonde produite sur son âme par le spectacle de l'Océan : « les yeux ne se lassent jamais de le voir et l'esprit y trouve toujours de quoi admirer. »

La politique de Louis XIV le portait à se servir des jésuites. Non seulement il favorisa leurs collèges et leur prodigua ses largesses royales, au point de mériter, pendant sa vie et de nouveau après sa mort, les suffrages accordés par l'Institut aux fondateurs de collèges, mais il voulut aussi prendre parmi les membres de la Compagnie de Jésus ses aumôniers dans les armées de terre et de mer. Ainsi, pour se borner à un seul exemple, vers le temps où deux d'entre eux se rendaient à Dunkerque, ou plutôt quelques années auparavant, le P. Claude Maillard [1] mourait à Ruremonde, victime de sa charité, au service de la garnison française de cette ville. Le prétexte couvrant la mission des PP. Boutault et Bouhours était donc fort plausible et la mesure n'avait rien d'insolite.

D'ailleurs, leur tâche n'était pas bien difficile. Sans beaucoup d'efforts, les Flamands avaient un grand intérêt à se ranger, sans arrière-pensée, du côté du parti vainqueur. S'ils sont fort indépendants par caractère, très jaloux de leurs droits et coutumes, libertés et privilèges, ils ne se font pas moins remarquer par la droiture de leur jugement et par leur bon sens pratique. Dès les premiers jours de la conquête, Colbert donna l'ordre formel de respecter les traditions et les usages du pays conquis, et le peuple, satisfait de cette bienveillance, se prit à espérer, sous les Français, un joug plus doux que celui de l'Espagne, et surtout une vive impulsion donnée au commerce et à l'industrie.

Le bon et pieux Père Boutault, auteur ascétique assez estimé,

[1] Né à Bayon-sur-Moselle, le 10 janvier 1585, novice le 7 septembre 1606, prêtre en mars 1616, profès le 7 septembre 1623, le P. Claude Maillard mourut à Ruremonde, le 3 novembre 1655.

Digitized by Google

paraît donc s'être un peu exagéré les difficultés de son rôle, quand il parle de la nécessité du silence, de sa mission secrète, de l'utilité de bien mettre d'accord ceux qui doivent *conspirer*, etc. Sous sa plume, ces expressions pourraient faire penser aux *menées ténébreuses* du jésuite, peint par Eugène Sue, Quinet, Michelet et autres, complotant dans l'ombre et le mystère, tramant comme l'araignée les fils de sa toile dans le calme et l'obscurité de la nuit ! Au fond, la sagesse et la charité ne lui permettaient pas de dire aux Pères flamands : « Nous sommes ici pour vous gagner à l'amour de la France ! » D'ailleurs ses confrères avaient assez de finesse pour deviner le vrai motif de sa présence au milieu d'eux. Ils eurent même l'attention de n'en laisser rien voir et, dans son exquise simplicité, le P. Boutault put à son aise se croire changé en *conspirateur;* mais personne ne partagera son illusion.

Ces remarques faites, la correspondance peut former presque à elle toute seule la trame du récit. On y verra clairement comment la France s'est constamment attachée à s'attirer l'estime et l'amour de la Flandre par de nombreux bienfaits. Et d'abord, comme les moines continuaient à effrayer les Flamands par la perspective d'impôts odieux, comme celui de la gabelle, Nacquart [1] s'empresse d'en informer Colbert [2].

Je vous diray, Monsieur, que par touttes les villes, dès aussytost que les flamens et gens du Pays bas voyent un françois, ils s'enquièrent soigneusement de ce que fait le Roy et vous parlent aussytost de la succession du Roy d'Espagne, de ce qui arrivera après sa mort. Ils ne feignent pas de dire que, si le Roy veut la Flandre, que les flamens ne peuuent ny ne veulent pas resister et qu'ils sçauent et cognoissent la foiblesse des Espagnols. Lesdits Espagnols, qui voyent venir cet orage et ne le peuuent coniurer, au lieu d'estre sur la brauoure ordinaire, comme du passé, disent aux flamens et autres peuples, qu'il est vray qu'ils sont très foibles et que le Roy est très fort, qu'il veut s'emparer de l'Europe, ce qui luy sera facile, aussytost qu'il aura abbattu leur monarchie et puissance; et ils disent cela pour attirer contre le Roy l'enuie et la jalousie des autres nations.

A l'egard des flamens, ils leur font croire que si le Roy possède

[1] Intendant du Roi dans le pays conquis. Il résidait d'ordinaire à Dunkerque.

[2] Bibliothèque nationale. Manuscrits français. Mélanges Colbert, t. CXVII, fol. 371 r° et v°.

Digitized by Google

les pays bas, qu'il abolira leurs priuilèges, qu'il y mettra beaucoup d'impostz et de gabelles. Ils allèguent plusieurs mensonges touschant le traittement des pays qui ont esté ceddez, qu'on les charge d'impostz, que les gouuerneurs continuent leur tyrannie et les coruées, que de plus on a mis la gabelle dans ce qui est ceddé à S. M. du Luxembourg. Ils allèguent beaucoup d'autres choses qui sont fausses et se destruisent d'eux mesmes et qu'ils font publier par les moynes.

Je ne vous parleray point, Monsieur, des autres choses. S. M. s'est assez déclarée à messieurs les Gouuerneurs. Ce qui a esté n'arriuera plus et l'administration des impostz qui se fait en France leur fait voir que Sa Majesté prend une meilleure conduitte pour ses finances que du passé. Pour la gabelle de Luxembourg, il est vray, Monsieur, que le mot de gabelle est si odieux à ces peuples là qu'on ne peut s'imaginer rien de plus.

Cette gabelle de Luxembourg est de peu de consequence et ainsy très facille à oster.... Sy [S. M.] a besoin d'argent, on peut leuer cette somme sous d'autres tiltres[1].....

A tous ces propos hostiles, tenus par les moines flamands, sous l'inspiration des Espagnols, il convenait d'opposer au plus tôt l'influence douce mais persuasive des deux jésuites français, désignés pour habiter Dunkerque.

A peine arrivé dans cette ville, dans les premiers jours de l'été 1664, le P. Boutault avait été mis au courant, par le Père recteur, le P. Jean de Breier [2], de l'état précaire du collège. Les finances obérées de la ville, les ravages occasionnés dans la campagne par le passage des troupes, avaient épuisé les ressources. Il fut même question un moment de fermer le collège *ad tempus*, sinon pour toujours. Nacquart fut mis, sans tarder, dans la confidence, par les jésuites français, et le résultat de

[1] Lettre de Nacquart à Colbert. Dunkerque, le 2 octobre 1663.

[2] Né à Dunkerque, le 15 avril 1626, novice, à Malines, le 12 novembre 1644, prêtre le 1er avril 1656, il fut nommé recteur du collège de sa ville natale, le 8 octobre 1663, et le gouverna jusqu'au 5 septembre 1668. Dans l'intervalle se place son admission à la profession solennelle des quatre vœux, le 2 février 1665, peu de temps après son retour de Paris. Les rares qualités d'administrateur, dont son premier rectorat avait donné la mesure, engagèrent ses supérieurs à lui faire gouverner tour à tour le collège de Bruges, du 15 juillet 1671 au 24 octobre 1674; celui de Courtrai, du 12 septembre 1675 au 5 mai 1679; la mission de Hollande, du 5 mai 1679 au 6 juillet 1683; le collège de Louvain, du 25 août 1683 au 2 novembre 1687, et celui de Gand, du 18 novembre 1687 au 8 janvier 1692. Le P. Jean de Breier mourut, dans cette dernière maison, le 13 décembre 1693, après avoir rempli la charge de supérieur pendant vingt-cinq ans.

Digitized by Google

leurs entretiens fut une seconde lettre de l'intendant à Colbert, pour provoquer l'envoi du P. Boutault à Paris, afin de proposer les mesures nécessaires à l'exécution de sa mission.

A Dunkerque, ce 9e aoust 1664.

Monsieur,

Vous verrez, par la lettre que le père Boutault jesuite m'escrit, la manière dont il pretend se conduire à gagner l'esprit des PP. Jesuites de Flandre. Je ne sçay si ie pourray vous enuoyer un panegirique qu'il a faict du Roy. Il doibt l'enuoier au P. Rapin pour vous le faire voir; c'est une pièce très bien faitte à mon sens.

Ce que ie iuge necessaire et de plus important c'est que ledit R. père Boutault se donne l'honneur d'aller conferer auecq vous. Pour cela, Monsieur, comme il faut un ordre du Prouincial et que cela est long, il m'a dit que, pourueu que vous vouliez luy escrire, de la part du Roy, de vous aller trouuer, ou que le P. Anate [Annat] luy escriue, de la part du Roy, d'aller en cour, qu'il partira aussitost. Comme les PP. Jesuites sont très puissans en Flandre, il faut les gagner ou leur inspirer de bons sentimens, si on veut trouuer une bonne disposition dans les esprits de ces peuples.

Je partiray demain pour Anuers. Je croy, Monsieur, que les negocians quy auoient escrit à Paris auront response. Je verray ce qu'ils voudront faire et s'ils veulent entrer dans nostre compagnie. Le temps est fort delicat, car ils croyent en Flandre la santé du Roy d'Espagne « desesperée. » Je me donneray l'honneur de vous rendre compte de tout et suis dans le dernier respect :

Monsieur,

Vostre très humble, très fidèle et très obeissant serviteur.

NACQUART[1].

La lettre du P. Boutault, dont il est parlé ci-dessus, comme devant être insérée dans la précédente, forme la suite naturelle du récit.

Monsieur,

Vous me permettrez de vous dire que le voyage que vous nous pressez de faire au Brabant ne seruiroit qu'à nuire à votre dessein, s'il se faisoit de la façon que vous vous estes proposé. Comme il n'y a qu'un mois[2] que nous sommes reuenus de ce pays là, nous ne

[1] Collection particulière. Vieux-Collège, Enghien (Belgique).

[2] Si le P. Boutault et le P. Bouhours sont revenus dans les premiers jours de juillet d'un voyage en Brabant, c'est qu'ils étaient installés à Dunkerque

Digitized by Google

pourrions pas y retourner maintenant, parcourant les mêmes villes et allant visiter et saluer nos Pères en chaque collège, sans qu'on s'apperceut que ce ne seroit plus la ciuilité ny la curiosité qui nous meneroit. Les moins soupçonneux ne manqueroient pas de juger aussytôt qu'il y auroit du mystère et de l'intention : et dès là que cette pensée seroit entrée dans leur esprit, il ne faudroit plus rien esperer.

Si on juge qu'il soit à propos que nous tachions de donner aux Jesuites de cette prouince des sentiments d'affection pour la France, il me semble que voicy la methode que deurons observer.

Premièrement, que le P. Bouhours, auec qui je suis, soubs pretexte de vouloir imprimer quelques liures, aille à Bruxelles, où sont les principaux Pères de la prouince et qu'il y demeure cinq ou six mois, emploiant à ce dessein secret toutes les occasions qui se presenteront, et agissant selon la parfaitte connaissance qu'il a des humeurs et des inclinations du pays. C'est un homme de conduitte et d'un excellent naturel qui gagne fort aisement les esprits et qui se fait aimer partout où il est [1]. Vous le connaissez assez vous même, pour ne pas douter qu'en peu de temps tous les Pères de la maison et toutes les personnes de la ville qu'il visitera l'aimeront beaucoup et qu'en suitte il ne luy sera pas malaisé de faire entrer dans leurs cœurs l'affection qu'il a pour le Roy et de leur donner les pensées et les sentiments qu'on souhaitte.

Secondement, ce qui ne paraît pas plus difficile, qu'il donne à quelques uns des Pères le desir et la curiosité de faire un voyage en France, et de voir Paris, comme nous auons été voir leurs villes, et qu'il s'offre de leur en procurer les permissions et les moiens.

Pour lors, comme ils m'ont fait paroître beaucoup d'estime et d'amitié et que je leur suis veritablement obligé, soubs pretexte de leur temoigner mes ressentiments, mon soing sera de faire en sorte qu'ils reçoiuent de la satisfaction de ce voyage et qu'ils trouuent en chaque collège tant d'accueil et tant de ciuilité qu'ils aient sujet d'être contents et de reconnoître auec admiration le naturel officieux et obligeant des François, pour en faire leur recit et pour en porter le temoignage par toute leur prouince.

Troisièmement, tandis que le Père demeurera à Bruxelles, affin d'agir enuers les Pères des autres villes, il faut que quelques uns de nos Pères de Paris, d'une humeur propre à cela, et tels que j'en ai connus trois ou quatre, et que je sçay bien deuoir être consolez de le

avant de l'entreprendre, et probablement arrivés tous les deux ensemble, dans le courant de l'hiver 1663-1664.

[1] Il en fut ainsi toute sa vie, sauf quand il s'agissait de correction grammaticale ou d'élégance de style. Alors sa critique devenait trop souvent acerbe, et le P. Bourdaloue l'apprit plus d'une fois à ses dépens.

Digitized by Google

faire, soubs des pretextes qu'il est fort aisé de prendre et qui sont fort naturels et que ie diray, fassent un voiage qui leur donne occasion de passer par la plus grande partie de leurs collèges et d'y pratiquer les choses que nous vous suggererons et qui ne manqueront pas de produire de grands effets dans tous leurs esprits.

Toute la peine de notre dessein consiste à faire de sorte qu'on se trouue auprez d'eux, sans qu'ils s'apperçoiuent qu'on s'y trouue auec intention et qu'on pretende autre chose que de les entretenir et de les diuertir. Car, cela fait, le reste, assurement, n'est pas malaisé. La pluspart ont de très bonnes dispositions et plusieurs m'en ont fait confidence auec beaucoup de candeur.

Mais comme vous voiez qu'il faut faire agir diuerses personnes et personnes qui ne dependent pas d'elles même[s] et de plus qu'il y a quantité de petits doutes à eclaircir et diuers petits secours, dont on ne sçauroit pas se passer, il ne me semble pas possible de bien commencer, sans auoir auparauant quelque mot de conference auec ceux qui doiuent necessairement conspirer. Autrement, il faudroit une infinité de lettres qui n'aideroient pas beaucoup.

Voilà tout ce que je vous peux dire sur cette affaire. En attendant que vous m'ordonniez autre chose, je demeure,

Monsieur,

Vostre très humble et très obeissant seruiteur en N. S.

M. Boutault,
de la Compagnie de Jesus [1].

Bien que ce programme fût sagement conçu, la réflexion et peut-être le concours de circonstances imprévues ne tardèrent pas en modifier plusieurs détails. Décidé en principe, le rappel du P. Boutault à Paris fut notifié sans retard par Colbert à son fidèle homme d'affaires. Mais il est assez probable qu'on se servit, pour expliquer ce déplacement, d'un motif différent. Dans le temps où le P. Boutault s'apprêtait à partir, le Père général, Jean-Paul Oliva, mandait à Rome deux Pères de la province flandro-belge, pour leur confier la charge de pénitencier à Saint-Pierre de Rome et à Lorette. Bien que la correspondance présente, du 6 septembre au 14 octobre, une regrettable lacune, il est assez vraisemblable que le P. Boutault suggéra l'idée de faire passer les deux voyageurs par Paris et qu'il s'offrit à les y conduire, en promettant de solliciter à Versailles un

[1] Collection particulière. Vieux-Collège, Enghien (Belgique).

Digitized by Google

remède à la situation difficile du collège de Dunkerque. Comme on va le voir, Nacquart annonce à Paris, le 6 septembre, que ce Père partira dans deux ou trois jours, mais une lettre du 14 octobre semble devoir impliquer un retard; car son arrivée à Paris ne dut pas être antérieure à cette date. De plus, l'audience accordée aux deux pénitenciers paraît avoir précédé celle qu'il eut lui-même à Versailles, du 21 au 26 octobre. Aussi peut-on supposer que les trois Jésuites firent route ensemble seulement dans les derniers jours de septembre. Il ne fallait pas cinq semaines pour se rendre de Bruxelles à Paris, puisqu'il suffisait alors, d'après d'autres lettres, d'un mois pour aller de Belgique à Rome.

Dès que Nacquart eut reçu de Colbert l'ordre de faire partir le P. Boutault, l'intendant répondit de Dunkerque par la lettre suivante, dont il suffira de donner un extrait.

Dunkerque, le 6 septembre 1663.

Monsieur,

J'ay rendu le billet que vous escriuez au P. Boutault, jesuite. Il partira dans trois ou quatre jours au plus tard pour Paris, où il aura l'honneur de receuoir voz commandemens. On m'a assuré à Anvers, et le P. Prouincial des Carmes me l'a dit icy, qu'une Carmelite d'Anuers, qu'ils estiment beate, estant en extase, auoit dit à Jesus Christ: mon Dieu, n'auez vous point de pitié des heretiques d'Hollande, et que Nostre Seigneur J. C. luy dist qu'elle eust bonne confiance et que les François les rameneront dans la veritable religion. Ce discours parmy les François feroit peu d'effect; mais en Flandre, où les espritz sont plus portés à croire les extases et les miracles, on defferre beaucoup à ces sortes de reuelations et d'autant plus que cette Carmelite est reputée saincte. Ils croyent que les François ne peuuent ramener les Hollandois dans l'eglise catholique que lorsque le Roy aura la Flandre et que nous serons leurs voisins. Je tascheray de conuenir auecque des moynes flamens d'insinuer dans les esprits de leurs confrères cette reuelation et la communiquer aux peuples. Il ne faut rien obmettre pour concilier les esprits et quelquefois les moindres choses sont celles qui font le plus[1]....

Cette dépêche montre un esprit toujours en éveil et prompt à saisir la moindre occasion de faire pénétrer dans le peuple un

[1] Bibliothèque nationale. Manuscrits français. Mélanges Colbert, t. CXXIII *bis*, fol. 725 r° et v°.

Digitized by Google

attachement profond à la cause du Roi et de la France. Mais, dans l'espèce, Nacquart semble accorder peu de croyance au fait dont il cherche à tirer profit non sans une grande habileté; et dès lors, s'il faut louer son patriotisme, il n'est pas permis de trouver son procédé assez honnête. S'appuyer sur une croyance fausse, c'est abuser de la crédulité du prochain et le tromper volontairement. Toute âme droite réprouvera hautement un pareil moyen, et les intentions du coupable ne peuvent servir en rien à diminuer sa faute.

Comme on l'a déjà dit, la lettre suivante, en date du 14 octobre, fut probablement écrite aussitôt après l'arrivée du P. Boutault à Paris. C'est sa demande d'audience adressée à Colbert et on n'y voit pas la moindre allusion à un entretien précédent. Si, en réalité, son voyage se fit en compagnie des deux Pères flamands, pressés de se remettre en marche vers Rome, il aura voulu les laisser aller à Versailles avant lui et se sera retiré à Pontoise, pendant plusieurs jours, avant de reparaître à la Cour.

D'ailleurs, ce point a peu d'importance, et il est inutile de chercher si les PP. von Manderscheit et van Albala [1] furent reçus par le Roi un peu plus tôt ou un peu plus tard. Il est certain qu'ils eurent cet honneur et qu'ils s'en montrèrent ravis. Mais le P. Boutault n'en parle pas dans sa lettre du 14 octobre, et il attend celle du 4 novembre pour en faire mention.

Voici comme il s'exprime, en notifiant à Colbert son arrivée à Paris :

Monseigneur,

Comme je me persuade qu'il se passera encore quelques jours deuant que vous ayez le loisir de m'appeler, je prends la liberté de vous demander si, durant ce temps là, je pourrois faire un petit voiage jusqu'à Pontoise et y demeurer cinq ou six jours. Quelques personnes m'y appellent, mais je ne doy pas sortir, ny m'absenter de cette ville, sans sçavoir votre volonté.

[1] Charles-Alexandre von Manderscheit, né à Luxembourg, le 9 juin 1616, novice à Rome le 5 novembre 1635, mourut dans cette dernière ville, le 20 avril 1691. Il avait exercé la charge de supérieur en Flandre pendant de longues années.

Le P. Hector van Albada ou Ableda, né en Frise, le 25 ou le 26 juillet 1622, novice le 30 novembre 1652, ordonné prêtre le 2 avril 1661, admis à la profession solennelle des quatre vœux, le 2 février 1668, mourut à Anvers, le 5 avril 1703.

Digitized by Google

Pour ce qui est de vous aller voir, vous m'en enuoirez l'ordre, si tôt ou si tard qu'il vous plaira. Vous pouuez juger que je ne suis pas plus pressé que vous, et que je n'ay point maintenant d'autres affaires que d'attendre en repos vos commandements et les occasions de vous temoigner combien je suis

Monseigneur

A Paris, ce 14 d'oct.

Ma pensée [est] de sortir aprez demain
et d'être de retour le mardy ou le
mercredy de la semaine suiuante, si
ce n'est que vous en ordonniez autrement.

Votre très humble et très
obeissant seruiteur

M. Boutault,
de la Compagnie de Jesus [1].

A l'exception des lettres patentes, signées par Louis XIV le 26 octobre, il n'y a pas de documents entre la date du billet précédent et le 4 novembre suivant. Aussi serait-il hors de propos de chercher à retracer les faits de cette période. Il suffit de savoir que, vers ce temps, les deux Pères flamands reçurent, à Versailles, du Roi lui-même, un gracieux accueil, dont ils furent touchés et dont ils gardèrent un souvenir reconnaissant, comme on le verra un peu plus loin. De même, le Jésuite français alla rendre compte de sa mission à la Cour, avant le 26 octobre. Nul autre n'aurait pu mieux exposer l'état d'indigence où se voyait réduit le collège de Dunkerque, ni obtenir aussi rapidement un premier secours de trois mille livres, en attendant mieux, s'il en était besoin. Une remarque s'impose ici au sujet du régime financier des Jésuites. Dans la pensée de leur fondateur, la situation des collèges de l'ordre devait être stable, pour éviter les préoccupations étrangères à l'objet proposé, c'est-à-dire l'instruction de la jeunesse catholique dans les belles-lettres et toutes les sciences. Après mûre réflexion, saint Ignace voulut, pour ces maisons, des revenus fixes, suffisant à une dépense modeste, selon l'esprit de pauvreté, mais pas assez élevés pour introduire dans son ordre le luxe et la mollesse. Plus tard, le P. Claude Aquaviva traça les règles à suivre dans l'acceptation

[1] Bibliothèque nationale. Manuscrits français. Mélanges Colbert, t. CXXIV fol. 260.

Digitized by Google

ou la fondation des collèges grands, médiocres et petits. Malgré toutes les prévisions, il est souvent survenu des perturbations assez gênantes et la stabilité du revenu est l'un des éléments les plus rarement constatés dans les comptes rendus au général de la société. Tant d'événements peuvent contribuer à modifier, au cours du temps, la valeur des rentes dites perpétuelles ! Le pouvoir de l'argent, la guerre, la famine, l'agio, les impôts, les conversions et mille autres accidents, dont plusieurs comptes portent la trace au XVIIe siècle, ont troublé, en maintes occasions, la fixité des revenus. Il en était de même à Dunkerque, depuis 1662. Après le départ des Anglais, la ville se trouva hors d'état de faire face à ses engagements à l'égard du collège, et les terres situées à la campagne, dont cette maison retirait partie de son revenu, furent dévastées, au point de ne plus rien produire pendant plusieurs années. Pour tout dire d'un mot, le présent était plein d'angoisses; l'avenir lui-même paraissait sans espoir, et sans doute les supérieurs s'étaient demandé s'il ne faudrait pas fermer un établissement voué, selon toute apparence, à une ruine complète. Le P. Boutault vit-il dans ces circonstances un moyen de gagner la reconnaissance des Jésuites de Flandre, en obtenant pour eux un don du Roi ? S'est-il laissé entraîner par le seul mobile d'une charité désintéressée ? Comme il n'en a rien dit, il serait téméraire de se prononcer sur l'objet de ses démarches. Mais, à coup sûr, la date des lettres patentes de Louis XIV est une preuve de l'activité du négociateur [1]. Moins de douze jours après son arrivée à Paris, Nacquart recevait l'ordre de porter sans retard, à titre provisoire, une somme de trois mille livres au collège de Dunkerque, en attendant mieux, s'il était nécessaire. Ces lettres, si élogieuses pour la Compagnie de Jésus, ont été publiées pour la première fois dans l'histoire du Collège par M. le chanoine R. Flahault, sur l'original conservé aux archives du royaume de Belgique, et l'auteur a eu la main heureuse, en découvrant un document de cette importance. Il ne sera pas cependant inutile d'en donner ici un fragment, assez long pour exciter la curiosité, trop court pour enlever aux amateurs d'histoire locale le désir de connaître l'ou-

[1] Cette preuve est faite par la lettre du P. de Breuil, qui sera reproduite un peu plus loin.

Digitized by Google

vrage où cette pièce curieuse est imprimée *in extenso* à l'appendice : «.... et comme cette maison là, outre la recommandation générale de la Compagnie, en a encore auprès de moy une particulière, par son establissement dans une ville que je regarde comme mon ouvrage propre [1].... »

A Rome, dans le même temps, le Père général, Jean-Paul Oliva, était fort préoccupé au sujet de ce collège. Avant de connaître la démarche du P. Boutault et ses résultats, il écrivait au P. François de Cleyns [2], provincial à Bruxelles, le 1er novembre 1664 :

Je recommande expressément à l'activité et à la charité de V. R. le collège de Dunkerque. Venez à son secours par tous les moyens possibles. S'il fallait le fermer, ne donnerions-nous pas à croire que c'est par déplaisir de le voir passer sous la dépendance d'une autre couronne? Retirez-en toutes les bouches inutiles. Il y a là, dit-on, des FF. coadjuteurs, dont la maison peut se passer. Quant aux deux Pères français de surcroît, il faut bien pourvoir à leur entretien avec charité [3].

Trois jours après l'envoi de la lettre écrite par le P. S. P. Oliva, le P. Boutault rendit compte à Colbert de l'impression produite sur les PP. von Manderscheit et van Albada par la réception flatteuse dont ils avaient été favorisés à Versailles. En même temps, il annonçait au ministre l'arrivée prochaine de deux autres Flamands, le Père recteur de Bruxelles et un autre

[1] Notes et documents. — Collège de Dunkerque. — Abbé R. Flahaut, annexe J, p. 118-119.

[2] Né à Anvers, le 6 décembre 1608, novice le 7 décembre 1623, ordonné prêtre le 28 mars 1637, admis à la profession solennelle des quatre vœux le 21 décembre 1641, ce religieux mourut à la maison professe, dont il était supérieur, le 23 septembre 1669. Pendant ces quarante-six années de vie religieuse, ses supérieurs lui donnèrent à gouverner le collège et le noviciat de Malines, du 24 novembre 1652 au 12 novembre 1656, le troisième an de probation à Lierre, de 1658 à 1659, le collège de Louvain, du 23 mars 1659 au 8 novembre 1661, la province flandro-belge, du 8 novembre 1661 au 4 décembre 1664, le collège et le troisième an de Lierre, du 23 juillet 1665 au 28 mars 1666, le collège de Louvain, du 28 mars 1666 au 4 janvier 1669, et la maison professe d'Anvers, de cette dernière date au jour de sa mort, peu de mois après sa nomination.

[3] « Maximopere commendo actuosae charitati Reverentiae Vestrae Collegium Dunkercanum, ut ei, omni quo potest subsidio adsit, ne praebeamus causam cogitandi aliis quod ideo deseratur, quia sub alia Corona est. Auferat inde personas superfluas; aiunt istic esse quosdam coadjutores, qui in hoc collegio necessarii non sunt, et accesserunt duo PP. Galli, qui certe ali debent cum charitate. » Ex Arch. Romano.

Digitized by Google

Père du collège, chargés de remercier le Roi, au nom de la province flandro-belge, de l'allocation du 26 octobre. Le service de la poste n'était donc pas si mal organisé, même en supposant que le P. Boutault fût prévenu des intentions royales avant la signature des lettres patentes. A peine dut-il rester assez de loisir à cet homme actif pour réfléchir au meilleur parti à prendre, afin de tirer tout le profit possible de la générosité et des dispositions bienveillantes du Roi, en annonçant au Père provincial de Belgique l'heureux résultat de ses premières démarches. Bref, dès le 4 novembre, le P. Jean de Breier et son compagnon [1] se dirigeaient déjà vers Paris. Voici comment s'exprime le Jésuite français :

Monseigneur

L'accueil qu'il plut dernierement à Sa Majesté de faire aux deux Pères de Flandre qui vont à Rome a merueilleusement reussy. Je les vis, lorsqu'ils retournèrent. Il ne me souuient pas d'auoir iamais vu des personnes si rauies ny si transportées de joie, et ie peux vous assurer que les François les plus passionnez et les plus zelez pour le Roy et pour les interests de la France ne le sont pas dauantage qu'ils temoignèrent de l'être, quand ils sortirent de cette ville. Je leur fis naître la pensée d'ecrire à Bruxelles. Ils le firent deux fois, ne manquant pas de raconter ce qu'ils auoient vu et ce qui leur etoit arriué. Leurs lettres de cette sorte ont coutume d'être copiées et d'être ennoiées partout. Je ne doute pas que celles cy ne le soient dejà et qu'il n'y a point de leurs collèges où l'on ne sçache maintenant la satisfaction qu'ils ont receu[e].

Le Père Recteur de Dunkerque et un autre Père de merite et beaucoup consideré parmy eux sont en chemin pour venir remercier Sa Majesté. Ils arriueront, à mon auis, dimanche ou lundy [2]. Je

[1] Le P. Chrétien Vanden Berghe, né à Nimègue, le 20 décembre 1623, novice le 28 décembre 1647, ordonné prêtre le 24 ou le 25 mars 1662, admis à la profession solennelle des quatre vœux, à Dunkerque, le 2 février 1665, en même temps que son recteur, peu après leur retour de Paris, donnait dès lors les plus belles espérances, au témoignage du P. Boutault. Ce zélé religieux mourut, victime de sa charité, au service des malades atteints de la peste, à Dunkerque, le 31 août 1666. Sa mort fut relatée par Nacquart, comme on le verra plus loin, mais sans mentionner son nom. Aussi aurait-il été bien difficile de l'identifier s'il n'existait une chronologie biographique de la province flandro-belge. Mais cette recherche aurait été plus vite faite, si le travail était imprimé.

[2] Le 4 novembre étant un mardi, en 1664, pour pouvoir dire que ses deux confrères étaient déjà en chemin, le P. Boutault devait savoir qu'ils se mettraient en route ce jour-là au plus tard. Il estimait donc que le voyage leur

Digitized by Google

prends la liberté de vous sup[p]lier de faire en sorte qu'il plaise au Roy de dire au Père Annat qu'il est auerty de leur venue et de luy recommander que chez nous ils soient receus, logez et accueillis le mieux qu'il sera possible. J'auray soing du reste, comme je voy l'inclination de Sa Majesté à leur temoigner la [mê]me bonté qu'aux deux autres. J'espère qu'en leur retour, ilz [iro]nt porter, par toutte leur prouince, des sentiments d'admiration et d'amitié pour la France, qui toucheront les cœurs et qui leur donneront des affections ou des pensées differentes de celles qu'ils auoient auparauant. La lettre du Roy que vous m'enuoiâtes pour monsieur Nacquart ne partit pas ce jour là même parce qu'elle ne me fut apportée qu'à quatre heures du soir. Ils en ont eté un peu inquietez, mais le retardement n'a pas eté grand. Si vous auez quelques ordres à me donner, vous sçauez quel honneur et quelle consolation ce m'est de les receuoir et de me dire

Monseigneur

Votre très humble et très obeissant seruiteur

Ce 4 de novembre [1664]. M. BOUTAULT, *de la Compagnie de Jesus* [1].

Au lieu d'arriver le dimanche 9 ou le lundi 10, les Pères de Breier et Van den Berghe ne purent parvenir au terme de leur voyage avant le mercredi 12 novembre au soir. Il est facile de juger, par le ton de la lettre du P. Boutault, à cette dernière date, combien il désire être à même de combler ses hôtes de marques de charité et de prévenances. Le seul honneur d'être admis à baiser la main du Roi à Versailles étant déjà considéré comme une insigne faveur, capable d'attirer à la Cour toute la noblesse de province, combien plus devaient être flattés ceux qu'une distinction particulière conviait à une audience de Sa Majesté. Le P. Boutault écrit à Colbert, peu d'heures avant d'aller au-devant des voyageurs attendus :

A Paris, ce 12 de nov. [1664].

Monseigneur

Vous m'auez commandé de vous ecrire ce mot et de vous faire souuenir des billets pour Vincennes et pour Versailles. Il me seroit

prendrait au moins six ou sept jours et peut-être n'en fallait-il pas moins, à cheval ou en voiture, surtout si les voyageurs se détournaient de la route et s'arrêtaient pendant la nuit dans les collèges de Saint-Omer, Béthune, Arras, Amiens, Compiègne et Pontoise.

[1] Collection particulière. Vieux-Collège, Enghien (Belgique).

Digitized by Google

souhaittable de les auoir demain au matin, mon dessein etant de me seruir de celuy de Vincennes dès l'apresdinée, et de commencer à montrer Paris de ce costé là. Je m'en vay au deuant des Pères qui arriueront ce soir. Je les conduiray à notre maison de la ruë de Saint-Antoine, où je demeureray auec eux, durant les huit jours qu'ils seront en cette ville. J'ay fait en sorte que le Recteur amenât auec soy un Père qui est fort consideré et fort aimé parmy eux et qui, en effet, est homme d'esprit et de cœur, et capable de sentir, auec beaucoup de plaisir et de reconnaissance, les biens qu'on tâchera de luy faire, et d'en parler auantageusement. Son employ etoit une facheuse difficulté qui s'opposoit au desir que j'auois qu'il fût choisy pour venir. J'ay prié qu'on rompît tous les obstacles, soubs pretexte qu'etant son amy, j'etois bien-aise qu'il ne perdît pas ce qu'il ne trouueroit peut être jamais, une si heureuse occasion de voir Paris. Leur discours parmy nos Pères sera, que le Roy les ayant fait assurer de sa volonté de les soulager, et ayant temoigné des soings merueilleux pour leur collège, ils viennent en remercier Sa Majesté et la sup[p]lier humblement de leur conseruer cette grâce. Je ne sçay si vous agreerez qu'ils ajoutent que, connoissant leur necessité presente, il a dejà commencé, en leur faisant une aumône considerable[1].

Ma pensée est de partir de Paris, sept ou huit jours aprez eux, pour m'en retourner à Dunquerque. Ce ne sera pas sans vous demander la permission de vous aller voir auparauant et d'apprendre de vous vos volontez, touchant ce que nous deurons faire desormais en ces quartiers là. Je me persuade que vous pretendez que nous ne pensions et ne trauaillions point au reste jusqu'aprez Pasques. Mais ce sera à vous de me declarer ce qui vous plaist et à moy d'obeir. Je suis,

Monseigneur,

Permettez que ie vous sup[p]lie que celuy que vous m'enuoirez demain, me vienne trouuer à notre maison de Saint-Antoine, et qu'il y soit à neuf ou dix heures au plus tard.

Votre très humble et très obeissant seruiteur.

M. Boutault,
de la Compagnie de Jesus[2].

Arrivés le mercredi 12 novembre, les PP. de Breier et Vanden

[1] Le P. Boutault n'en avait donc pas encore parlé aux Pères de Paris. Était-ce pour laisser à ses hôtes l'honneur d'être les premiers à faire part de cette bonne nouvelle? Le motif de son silence n'est pas bien établi.

[2] Bibliothèque nationale. Manuscrits français. Mélanges Colbert, t. CXXV, fol. 330.

Digitized by Google

Berghe reprirent, huit jours après, le chemin de Dunkerque, non moins satisfaits que ne l'avaient été les PP. von Manderscheit et van Albada. D'ailleurs, il leur eût été impossible de se méprendre sur les intentions bienveillantes de Louis XIV, et comme rien ne pouvait l'arrêter, à cette époque du moins, dans l'exécution de ses desseins, on était en droit de compter sur sa parole et sur ses promesses. Ainsi, après tant d'épreuves et d'angoisses, le collège allait reprendre sa marche ascendante, sous la protection du grand Roi! Mais la mission des Pères français n'était pas encore terminée, et le P. Boutault jugea nécessaire de conférer encore avec Colbert sur le plan de conduite à suivre après son retour en Flandre. En attendant, il écrit au ministre, et le prie de l'avertir si les Pères de Dunkerque peuvent le saluer avant de rentrer chez eux.

Monseigneur,

Ces Pères de Flandre, persuadez que notre recommandation est la cause de la faueur qu'ils en ont receue, m'ont fait de grandes instances pour auoir l'honneur de vous voir et de vous remercier. Je les en ay detournez, croiant, comme vous ne m'en auez point parlé, que le meilleur etoit qu'ils s'en abstinssent. Si neantmoins vous le iugez autrement, vous aurez, s'il vous plaist, la bonté de m'en auertir. Ils s'en iront demain. L'admiration et l'affection qu'ils emportent surpassent ce que j'en pouuois esperer. Mais la tristesse, où est maintenant toutte la Cour et toutte la France [1], ne me permet pas de penser à autre chose, et de vous rien dire, sinon que je suis,

Monseigneur,

ce 19 de novembre.

Votre très humble et très obeissant
seruiteur en N. S.

M. Boutault,
de la Compagnie de Jesus [2].

Trois jours après, le P. Boutault sollicitait une audience pour lui-même avant son départ, fixé au 30 novembre, « à la fin de la

[1] Le seul événement fâcheux signalé vers ce temps se rapporte à un accident survenu à la Reine, au moment où elle espérait la naissance d'un nouvel enfant.

[2] Bibl. nat. Mélanges Colbert, t. CXXIV, fol. 509.

Digitized by Google

semaine suivante. » La mission *secrète*, si secrète, dont il est chargé de concert avec le P. Bouhours, semble menacée d'être découverte au grand jour; mais le prétendu *conspirateur* n'y voit pas beaucoup d'inconvénients. Si les Flamands devinent le motif des attentions qu'on leur prodigue (et ils le soupçonnent), leur clairvoyance ne les empêchera pas d'en éprouver de la reconnaissance. Il convient de reproduire toute cette lettre.

Monseigneur,

Comme ie croy que rien ne m'arrête desormais en cette ville, ma pensée est de m'en retourner à Dunquerque à la fin de la semaine suiuante. Je ne le doy pas faire, sans connoître votre volonté, et sans vous demander permission de vous aller voir, pour receuoir vos ordres, touchant ce que nous deurons faire en ces quartiers là. Si auparauant que de me les donner, vous desirez sçauoir mes sentiments, je vous diray que ie croy que iusqu'à Pasques, il faudra se contenter de ce qui s'est dejà fait et laisser aux esprits le loisir de le considerer et d'en conceuoir les pensées que nous desirons. Aprez Pasques, faire un voyage dans la Flandre et dans le Brabant, et y passer un mois ou deux. Les autres années, deux voyages; l'un de ces Pères de Flandre qui viendront à Paris et l'autre des Pères de Paris qui leur rendront la visite; le tout, soubs des pretextes qui leur couuriront fort aisement notre dessein.

J'ay sujet de croire que ces voiages qu'on fera chez eux reussiront; mais l'experience me fait parler certainement de ceux qu'ils feront chez nous et de vous en promettre avec assurance le succez que vous attendez. Les deux Pères qui partirent avant hier ont de l'affection et du zèle pour en communiquer à touttes les compagnies où ils se trouueront jamais; et il est vray, ce que ie vous ay dejà mandé, que les transports d'admiration, de ioie et d'amour pour le Roy, qu'ils ont fait paroître et qu'ils remportent auec eux, surpassent de beaucoup ce que i'en osois esperer. Ce qui me console particulierement est qu'il ne leur est pas venu la première ny la moindre opinion qu'on eût d'autre dessein que de leur faire du plaisir[1]. Ce n'est pas que ie craigne, quand il leur viendroit quelque soupçon là dessus, que ce seroit un grand malheur et qu'il en arriueroit plus de desordre qu'il

[1] Le bon P. Boutault, dans son zèle à manier les fils de ses petits complots, pouvait-il réellement croire à tant de simplicité de la part d'hommes aussi distingués? C'eût été montrer plus de candeur que de finesse et de pénétration.

Digitized by Google

n'en arriua lorsque les autres Flamands, à la veue des faueurs que reçoiuent maintenant tous les peuples de la frontière, soupçonnent que ce sont des inuentions pour les attirer. Permettez moy de vous dire qu'il faut être en cecy fort circumspect, mais non pas trop timide ny trop scrupuleux. Les couuertures douteuses et incertaines n'empecheront pas ces Flamands de sentir des bienfaits certains et visibles et d'en auoir une sincère reconnoissance. C'est une reflexion bien remarquable que, lorsqu'on repandit parmy eux la nouuelle que le Roy alloit venir à Dunquerque et aux autres villes du pays, et que le sujet de son voiage etoit qu'il vouloit ecouter les plaintes de ceux qui auoient souffert quelque oppression, et rendre iustice à toutes les personnes affligées, quoyque l'opinion leur vînt aussy tôt que cette raison n'etoit qu'un pretexte et qu'il n'y auoit point d'autre dessein veritable que de les gagner ou de les surprendre, neantmoins ils commencèrent d'accourir en foule de tous les endroits de leurs prouinces, comme poussez par un instinct qui leur promettoit de leur faire voir la plus admirable chose du monde, le Roy de France, dans la gloire et dans l'exercice de son amour enuers les peuples. Certainement, Monsieur, le Ciel ne vous pouuoit inspirer une pensée plus auantageuse et plus digne de votre esprit et de votre courage que de persuader au Roy d'aller jusques là et d'accomplir bien tôt ce qu'il a promis. Il est vray que touttes les precautions que vous apporterez n'empecheront pas ce peuple ombrageux d'auoir quelque doute de votre intention et de s'en defier. Mais tous leurs doutes, touttes leurs deflances et leurs craintes et leurs ombrages n'empecheront pas que l'admiration n'emporte les cœurs et qu'il ne produise des effets inesperez.

Je l'auance hardiment que là vous verrez des choses qui vous surprendront et qui vous rauiront et qu'il est difficile que vous preuoïez d'icy tout le bien qui arriuera de ce voiage. Il n'y a pas au monde de plus grand pouuoir sur les esprits que celuy du Roy lorsqu'il fait du bien, et qu'il le fait auec la grâce qui luy est propre. La souveraineté de sa force est d'exercer la douceur et d'user de soy même. Sa dignité le rend le premier monarque d'aujourd'huy. Mais ce qui le rend, à mon auis, le premier et le plus excellent des hommes qui ont été, est qu'il sçait emploier sa personne et se bien seruir de tout ce que la nature luy a donné d'aimable.

Comme ie me doute que vous m'ordonnerez de passer l'hyver dans le repos, il me seroit souhaittable que vous voulussiez me prescrire quelque sujet de composition qui concernât le seruice de Sa Majesté. Mais vous aurez d'autres plumes et il me doit suffire que vous ne doutiez pas de mon inclination à faire tout ce qui vous plaira. Le Père Rapin qui doit vous voir demain à deux heures, à ce qu'il m'a dit, vous demandera, s'il ne vous sera pas incommode que ce soit

Digitized by Google

lundy que je vous parle à la même heure. Si neantmoins il ne paroissoit pas, je vous sup[p]lie que je sois auerty de votre volonté. Je suis,

Monseigneur,

Votre très humble et très obeissant seruiteur.

Paris, ce 22 de nov. [1664]. M. BOUTAULT,
de la Compagnie de Jesus [1].

En arrivant à Dunkerque, le P. Boutault apprit la nouvelle de la nomination du P. Gilles Van der Beke en qualité de provincial pour la Flandre Belgique, en remplacement du P. François de Cleins [2].

Peu de jours après, arrivait de Rome à Bruxelles une lettre du Père général, Jean-Paul Oliva, demandant au nouveau supérieur de la province d'écrire à Louis XIV pour le remercier du don accordé au collège si éprouvé de Dunkerque.

Rome, 6 décembre 1664.

Il convient d'écrire au Roi Très Chrétien une lettre où paraisse un sentiment de grande reconnaissance et de profond respect. Votre Révérence doit y exprimer, avec tout l'esprit dont elle est capable, combien la bienveillance et la générosité de Sa Majesté Très Chrétienne envers le pauvre collège [de Dunkerque] ont été opportunes et utiles à la plus grande gloire de Dieu [3].

Non content d'avoir prescrit cette démarche, le Père général, informé tout à la fois par les lettres de Belgique et par les deux pénitenciers, voulut féliciter le recteur de Dunkerque du succès de son voyage à Paris. Il le fit dans les termes suivants :

J'approuve la résolution prise touchant votre voyage, comme j'en ai écrit au Père provincial, auquel j'ai recommandé votre collège, ce que je fais encore. De plus je l'invite à voir ce qu'il pourra prescrire

[1] Collection particulière. Vieux-Collège, Enghien (Belgique).

[2] Le P. Gilles Van der Beke, né à Ypres, le 11 mars 1612, novice le 20 octobre 1630, ordonné prêtre le 22 mars 1643, admis à la profession solennelle des quatre vœux le 31 mars 1647, mourut à Gand, le 23 juin 1674. Il avait été recteur et maître des novices à Malines du 12 novembre 1656 au 23 mars 1659, recteur de Bruxelles du 5 février 1668 au 19 novembre 1671. L'administration de la province lui fut confiée jusqu'au 15 décembre 1667.

[3] « Aequum est ut litteras, magna grati animi et reuerentiae significatione conceptas, et ad Regem christianissimum, quibus pro ingenio suo exprimat, quam opportuna et ad majorem Dei gloriam proficua sit beneficentissima ista Christianissimae Maiestatis erga afflictum illud Collegium benignitas. » Ex Arch. Romano.

Digitized by Google

dans toute la province au bénéfice du Roi Très Chrétien et de M. du Menil, dont sans doute Votre Révérence l'aura entretenu. Je remercie le P. Michel Boutault d'avoir travaillé si efficacement et si heureusement à secourir ce collège si éprouvé [1].

Si rien n'a transpiré sur les services rendus par M. du Mesnil, en revanche, l'ordre du P. Oliva se traduisit par la célébration d'environ quinze cents messes à l'intention de Louis XIV, trois par chacun des cinq cents prêtres de la province. En outre, les scolastiques (étudiants ou régents) non prêtres et les Frères caadjuteurs eurent à offrir chacun trois communions et à réciter trois chapelets à la même intention. Comme on peut bien le supposer, le P. Boutault se fit une joie de l'annoncer à Colbert.

Monseigneur,

Le dessein que le Père Prouincial de Flandre a pris d'ecrire à Sa Majesté ne vient pas de moy, ny d'aucun françois; il vient de luy même, ou des autres Pères du Brabant qui luy ont conseillé de le faire [2]. Je n'en ay rien sceu que lorsque la lettre a esté escritte, et qu'ils ont mandé qu'ils nous l'addressoient pour l'enuoier à Paris. Mon etonnement est qu'ils ont encore fait dauantage et qu'ils ont resolu que dans touttes leurs maisons, chaque Père dira trois messes pour le Roy et qu'il sera recommandé publiquement aux prières, comme le bienfaiteur de leur prouince. Je vous auouë que je n'esperois pas un si prompt effet de nos soings, ny une si euidente marque de leur reconnoissance. Nous pouuons esperer que les autres inuentions n'auront pas de moindres succez et que l'accomplissement entier de votre dessein ne sera pas si malaisé que nous l'auons cru de premier abord.

Aiant eté obligé, en mon retour, de prendre la voie d'Amiens, et ensuitte de passer necessairement par quatre ou cinq collèges du Pays-bas qui se sont trouuez dans mon chemin le plus droit et le plus court, j'ay eu sujet de m'en consoler. Tous les Pères de ces quartiers là, s'etant persuadez que, par mes poursuittes, j'auois eté la cause de

[1] « Laudo consilium suscepti [Parisiis] itineris a R. V., uti etiam scripsi ad P. Prouincialem, cui collegium illud commendavi et commendo. Scribo etiam ad ipsum, ut uideat quid per prouinciam indici possit pro Rege Christianissimo et de Domino du Menil, de quo non dubito illum a Reuerentia Vestra informatum. Gratias ago P. Michaeli Bontault, quod adeo efficax et felix in afflicto illo collegio adjuvando. » Ex Archiv. Romano.

[2] Evidemment, ni le provincial ni même le Père recteur de Dunkerque n'avaient jugé à propos de laisser savoir au P. Boutault que l'initiative venait du Père général.

Digitized by Google

l'honneur et de la faueur que le collège de Dunkerque a receue, me firent un accueil merueilleux et me temoignèrent des amitiez que je n'esperois pas.

Ce qui me surprit et ce qui me consola le plus, fut leur empressement à uouloir des nouuelles non pas seulement de la France, mais du Roy même. J'auois dejà remarqué, comme ie vous l'ay dit d'autres fois, qu'il y a en cecy quelque chose d'extraordinaire et d'inconceuable. Mais j'eus pour lors l'occasion de le connoître plus euidemment et de m'en etonner plus que jamais, à sçauoir que, nonobstant leur auersion de la domination françoise et contre la resolution qu'ils ont prise de nous hair et de nous mepriser, la verité est entrée malgré eux dans leur esprit et qu'elle y a formé une si haute opinion et une si noble idée de la personne du Roy, que jamais monarque du monde n'a eté plus estimé ny plus admiré qu'il l'est parmy eux. Ils m'interrogèrent et me firent continuellement parler de la sagesse et de la force de sa conduitte et des eminentes qualitez de son esprit et de son courage. J'eus assez de zèle pour ne pas manquer de paroles et ie satisfis à mon affection autant qu'à la leur. Je me contentay de repondre et ce fut presque assez pour ne rien omettre. Leur curiosité me mena bien loing et me fit faire un panegyrique entier en deux ou trois de leurs collèges.

Il semble, Monseigneur, que cela vient de ce que, dans le cœur des Flamands, au milieu de leurs inimitiez et de leurs passions et parmy les desseins de la colère, il y a un instinct qui leur predit que le Roy doit être leur maître et qui tire secrettement de leur âme tous ces sentiments d'estime, d'admiration et d'esperance, en leur montrant ce Prince comme le liberateur qu'ils attendent, et comme le futur Restaurateur de la gloire et de la felicité de leur patrie. Ils font quelquefois ces reflexions et ils s'en deplaisent et s'en fâchent contre eux mêmes, aussy bien que contre les autres qui leur en parlent. Mais la nature ne peut s'empecher d'honorer dès maintenant ce qu'elle preuoit qu'elle aimera et qu'elle adorera quelque jour et de rendre hommage par auance à celuy qui doit être la cause de leur bonheur et de leur repos desiré depuis tant de siècles.

Ce seroit temerité dans moy de vous promettre auec assurance que j'oteray à nos Pères tout ce qui leur reste d'auersion et que ie feray certainement reussir le dessein que vous m'auez recommandé. Il depend du hazard aussy bien que touttes les autres affaires. Mais ie croy pouuoir vous assurer que j'empecheray, sans beaucoup de peine, qu'on ne s'apperçoiue ou qu'on ne soupçonne que j'ay ce dessein, et que ie sauveray touttes les apparences. Je trouuay, en mon retour, une disposition parmy eux qui me fait preuoir qu'ils inuiteront d'eux même à touttes les visites qu'il sera à propos que [je] leur rende :

Digitized by Google

qu'ils m'interrogeront sur touttes les choses que ie voudray qu'ils sçachent et qu'enfin ils me demanderont auec instance toutes les faueurs et les presents que le Roy leur voudra faire. Ils n'ont pas eu jusqu'à cette heure, dans ces quartiers là la moindre imagination qu'on pretendît rien autre chose que de leur faire du plaisir. Ils en auront encor moins desormais, et tant plus nous agirons selon l'ordre qu'il sera facile d'obseruer, tant plus le soupçon s'eloignera de leur esprit.

Ce n'est pas que ie forme sur tout cecy aucune autre resolution que celle que vous m'auez donnée, qui est d'attendre. Je laisseray passer tout le temps qu'il vous plaira, et si vous me donnez un long repos, je l'emploiray à prier Dieu pour la prosperité du Roy. Je suis,

Monseigneur,

Votre très humble et très obeissant seruiteur.

M. Boutault,
de la Compagnie de Jesus.

Dunkerque, ce 20 de fevrier [1665].

Depuis cette lettre ecritte, monsieur Nacquart m'a communiqué ce qu'il vous mande et ce qu'il vous propose. Je ne sçay ce que vous iugerez de ses propositions, ny quelle sera votre reponce. Mais ie prends la liberté de vous dire mon sentiment qui est que, si vous iugiez à propos de consentir, il ne faudroit pas le declarer aux Pères qu'ils n'eûssent auparauant fait paroître leur desir et que non seulement ceux de Dunquerque, ce qui seroit peu de chose, mais aussy ceux du Brabant et leur prouincial ne nous eûssent puissamment sollicitez d'agir pour eux et de faire souuenir le Roy de la volonté obligeante qu'il luy a plu de leur temoigner. Il est bien vray, ce que m'a dit la-dessus monsieur Nacquart, qu'un bienfait accordé promptement en vaut deux, et qu'il y auoit danger que trop de retardement ou trop de ceremonie ne rendît la faueur moins prisable et leur reconnoissance moins sensible. Mais, en cette affaire, pour tirer de l'affection, il n'est pas plus necessaire que le bienfait soit accordé de bonne grâce, qu'il est necessaire qu'il soit demandé de bonne façon et que la liberalité ne preuienne le desir, outre que cette ceremonie et ces retardements viendront seulement par nous qui serons les entremetteurs et qui serons sollicitez de parler, et non pas du Roy qui consentira aussytôt et qui donnera la grâce entière à son present. Je croy qu'il m'est aisé de leur faire venir la pensée de me temoigner l'ardeur que je sçay bien qu'ils ont maintenant et leur impatience de receuoir encor quelque chose; mais je ne le feray pas que quand vous m'aurez auerty que le Roy est prest à l'accorder. Si, depuis mon depart, vous auiez eu de nouuelles connoissances qui

Digitized by Google

vous fissent iuger qu'il faut proceder plus à la hâte et ne point user de formalitez, je n'aurois rien à dire, sinon que tout ce que vous ferez sera très bien fait et que la promptitude à obliger ces Pères me plaira autant qu'à personne.

Je voy leurs cœurs si bien disposez et si ouuerts enuers moy que j'ose croire qu'auec les occasions que je pourray auoir de les ouvrir encor dauantage, il ne sera pas peut être impossible d'obtenir pour l'année suiuante la chaire de Bruxelles. J'ai beaucoup d'affection pour cela, me persuadant que si je m'y trouuois une fois, sans être pressé et sans être soupçonné de rien, je n'en sortirois pas sans auoir communiqué à toutte la ville les grands sentiments que j'ay pour la personne du Roy, et qu'ils sçauroient combien elle est aimable et toutte la France aussy. Mais peut-être que cette persuasion ne vient que du desir que i'en ay. Je me donneray tous les soings que ie pourray à ce sujet, ne pouuant craindre d'autre mal de mes inquietudes, sinon qu'elles soient inutiles [1].

Le P. Boutault n'écrivait pas seulement en France, mais saisissait avec empressement toutes les occasions d'entretenir des relations avec les Pères de la province flandro-belge, à en juger du moins par la réponse du P. Charles de Breuil [2] à une lettre

[1] Bibl. nat. Mélanges Colbert, t. CXXVII *bis*, fol. 917, 918, 919.

[2] Né à Bruxelles, le 24 juin 1608, novice le 8 octobre 1623, ordonné prêtre le 29 mars 1637 (*alias* le 28 mars 1634), profès des quatre vœux le 8 juillet 1640, professeur d'éloquence sacrée (*theologiae concionatoriae*), aumônier de la flotte, prédicateur à la cour de l'archiduc, recteur de Ruremonde du 3 septembre 1652 jusqu'en 1655, procureur de province, 1655-1657, socius, consulteur et admoniteur des PP. Thomas Dekens et Pierre Van den Berghe, provinciaux, 1657-1665, recteur de Bruxelles du 27 janvier 1665 au 5 février 1668 et de Bruges du 6 décembre 1668 au 29 décembre 1671, il mourut à Bruxelles, le 6 mai 1672.

Le P. de Breuil appartenait à une famille française, au moins par son origine, mais établie à Bruxelles. Sa régence et ses études de théologie terminées avec un grand succès, ses supérieurs lui confièrent la chaire d'éloquence sacrée, puis, donnant libre carrière au zèle dont il était embrasé, ils l'appliquèrent au ministère apostolique, comme aumônier de la flotte. Le roi d'Espagne et les archiducs avaient confié à la Compagnie de Jésus le soin spirituel des équipages de la marine. Il y avait là des périls à braver, des privations de toutes sortes à subir; parfois même les chapelains voyaient leur vie exposée au hasard des combats sur mer et très souvent au danger de la contagion. Pendant trois ans de ce rude métier, le P. de Breuil fit paraître un singulier mépris de lui-même, avec une rare intrépidité et une égalité d'humeur que les épreuves ne purent jamais altérer. Au cours de ces voyages, une maladie grave lui survint au port de la Corogne; mais un vœu à Notre-Dame des Dunes de Dunkerque lui rendit cette fois la vie et un peu plus tard encore, après une nouvelle attaque du même mal. A son retour à Bruxelles, l'archiduc Léopold le demanda comme prédicateur de la cour. Bientôt cependant, le Père général le déchargeait de cet office et le nommait recteur de

Digitized by Google

écrite de Dunkerque, deux mois après son retour de Paris. On peut y voir la confirmation des sentiments de reconnaissance inspirés aux jésuites de Flandre pour les bienfaits accordés et promis par Louis XIV, comme pour le zèle déployé à cette occasion par leur confrère français.

† Mon Reverend Père,

Pax ejusdem.

V. R. ne m'eûst prevenu, je eûsse sceu son retour qu'elle me fait l'honneur de me mander par sa très aggreable que j'ay receu[e] avec augmentation de l'estime que i'ay tousiour faict de ses merites, qui sont redoublé[s] par ses bons offices qu'elle a faicte à ceste Prouince, luy faisant experimenter les effects de la bonté du Roy pour le collège de Dunquerque. Nous en sommes demeuré[s] ravis : car la liberalité de Sa Maiesté ayant esté si grande, la façon en a esté si charmante par la douceur des parolles qu'il a daigné y aiouter de sa main royalle que les moyens nous manquent pour en tesmoigner les obligations. Et, comme V. R. a part en cest œuure, elle participera aussi aux prières que la Prouince a presenté[es] au Roy. J'y adiouteray les

Ruremonde. Son départ pour ce nouveau poste fut retardé par les ravages que faisait la peste au sein du collège de Bruxelles. Le recteur et sept autres religieux avaient été victimes du mal. Le P. de Breuil ne s'éloigna pas avant d'avoir exercé sa charité envers les survivants. Après avoir régi le collège de Ruremonde, il fut envoyé à Anvers en qualité de procureur de province, puis de socius du Père provincial, à partir de 1657, avec le titre de consulteur et d'admoniteur. Bruxelles le revit comme recteur, et l'on peut se demander comment sa santé put supporter tant de travaux et tant de veilles prolongées, sans rien retrancher des exercices de la vie commune. Ce fut ensuite le tour de Bruges d'admirer ses vertus et surtout la plus aimable charité. Après ce troisième rectorat, de retour à Bruxelles, comme Père spirituel et confesseur du comte de Monterey, gouverneur des Pays-Bas, le P. de Breuil, à la suite d'une chute, vit sans frayeur, en peu de jours, se terminer une carrière toute remplie de bonnes œuvres et de mérites, laissant après lui le souvenir bien doux d'une existence consacrée tout entière à Dieu et au prochain. Le P. Boutault ne choisissait pas si mal ses correspondants !

Don Jean-Dominique de Zuniga et Fonseca, Haro, Guzman, comte de Monterey et Fuentes, marquis de Tarazona, baron de Maldegem, etc., commandeur de Alaniiano, de l'ordre de Saint-Jacques, premier gentilhomme de la chambre du Roi, gouverneur pour Sa Majesté des Pays-Bas de Flandre, Bourgogne et Charolais, généralissime de ses armées, devint plus tard vice-roi de Catalogne. Son portrait le meilleur a été peint par Gonsalve Coques et gravé par Martin Bouché, à Anvers, pour Gaspard Huberti, éditeur. Au bas de l'une des épreuves de cette planche, on a gravé des chronogrammes, selon l'usage du pays. Ils sont disposés d'une manière peu ordinaire sous un motto, comme il suit :

Astra Ducis insignia, diuturnique ac felicis imperii, auspicia per quinque ann. chronica brevi epigrammate expressa.

CorDa aMor fVLVo tIbI sIt praestantIor aVro.
DoMInICVs zVnIga BeLgarVM CorDa LVX stIpIs
gVbernator beLgII, tIbI obstrInXstI DoMInICI. 1670.

Digitized by Google

mien[ne]s, en particulier, par lesquelles ie souhaitte beaucoup de bonheur à V. R. et luy faisant offre de mes seruices en ce collège, ie la prieray de croire qu'elle me trouuera tousiours,

Mon Reverend Père,

Son très humble et très obeissant seruiteur,

Charles DE BREUIL, S. J. [1].

Malgré sa réserve ordinaire et l'engagement solennel contenu dans une lettre à Colbert de tenir secret le véritable motif de son séjour à Dunkerque, le Père Boutault ressentait une vive affection pour le Roi, et il lui aurait été bien difficile de contenir les ardeurs de son zèle. A toute occasion, l'éloge de Louis XIV était sur ses lèvres et nul ne pouvait douter de la vivacité de son attachement à la cause de son souverain. Aussi les ennemis jurés des Français, les Hollandais et les Espagnols, oubliant leurs querelles personnelles, se réunissaient-ils dans une attaque commune avec l'espoir de semer au moins la division parmi les partisans de la France. A Dunkerque, sans chercher à battre ouvertement en brèche les jésuites français, également populaires au collège, près de la garnison et dans la ville même, le plan de campagne consistait à faire rentrer dans la place les religieux expulsés. Les récollets et les capucins flamands possédaient la confiance et l'amour du peuple. Leur départ avait attristé la ville et, loin de calmer leur aversion des Français, cette expulsion avait produit une défiance fâcheuse. En s'y prenant avec beaucoup d'adresse, sous prétexte que l'exil avait modifié leur manière de voir, l'idée d'obtenir le retour des proscrits commença à se répandre et trouva un écho sympathique dans tous les cœurs. Mal renseigné sur les promoteurs de ce mouvement, avec sa bonhomie pleine de candeur, le P. Boutault crut devoir plaider près de Colbert la cause des deux couvents dispersés. Ce fut une faute dont les conséquences ne tardèrent pas à se faire sentir. En attendant, il écrivit environ quinze jours après Pâques, le 23 avril 1665, et, par le même courrier, Nac-

[1] On lit au verso :

R. in Chro R. P. Michaeli Boutault
Societatis Iesv.
Dunquercae.

Le sceau porte : Sigillum Coll. Bruxell. Societ. Iesv. (Bibl. nat. Mélanges Colbert, t. CXXVII *bis*, fol. 1048.)

Digitized by Google

quart rendait compte, de son côté, de l'état des esprits dans la ville. Voici d'abord la lettre du jésuite :

Monseigneur,

Je voy les choses dans un etat qui m'oblige de vous ecrire ce mot, touchant le dessein que le Roy a de gratifier les religieux du Pays-bas, et de vous dire qu'il n'y a plus desormais d'autre danger en cela que de differer trop tard à le faire. Vous auez plus de connoissance que moy de la faction qui se forme entre les Flamands et les Holandois. Ce que j'en sçay certainement est que toutte l'esperance des uns et des autres est appuyée sur ce projet de leur union et de leur republique, et qu'ils jugent que c'est le meilleur moien qui leur reste de s'opposer aux pretensions de Sa Majesté.

Il n'est pas croiable que les religieux, ennemis jurez des Holandois et de leur heresie, consentent jamais d'entrer dans leur ligue. Au contraire, il est assuré qu'ils la troubleront et qu'ils feront du bruit là dessus. Vous sçauez quel est leur pouuoir dans tout le pays. Pour peu qu'on les puisse aider à pancher vers la France, ils le feront infailliblement et ils y entraîneront auec eux tout le peuple.

La commodité, touchant les Recolets et les Capucins, est qu'il n'y a rien à faire que leur ouvrir les portes de leurs couuents de cette ville de Dunquerque et de permettre qu'ils y retournent. Comme ils demandent cette grâce depuis longtemps, il n'y a pas sujet de craindre qu'il paroisse de l'affectation dans la faueur que le Roy fera d'y consentir. Et comme, en leur accordant, il est aisé d'apporter les precautions et de garder les mesures necessaires pour s'assurer de leur conduitte, la defiance qu'on a ne doit pas empecher qu'on ne fasse ce qui est possible pour gagner leur affection et pour s'assurer de leur credit.

Pour ce qui est des Jesuites, vous sçauez, Monseigneur, qu'ils ont temoigné dans Bruxelles et dans les autres villes du Brabant tant de reconnoissance, et tant de fois, du bien qu'on a commencé de faire à leur collège de Dunquerque, et que, sans plus penser à des voiages, il suffit d'acheuer cecy et de satisfaire à l'esperance qu'ils ont conceue que le Roy veut aimer ce collège et s'en rendre le bienfaiteur en l'etablissant un peu mieux qu'il n'est et en ajoutant ce qui manque à ses batiments. Ma proposition auroit quelque apparence d'interest, si je la faisois en faueur des Pères de Paris, où j'ay eté elevé, et où j'espère que ie passeray le reste de mes jours. Mais, comme je ne croy pas que ce soit le desir de personne, non plus que mon auantage, que je demeure parmy ces flamands, j'aurois tort d'être retenu par cette crainte et de ne pas dire ingenument ce qui me semble necessaire pour le seruice du Roy.

Digitized by Google

Je suis d'autant plus obligé de le faire en cecy, qu'il m'est euident que les Jesuites ont un grand pouuoir en toutes les villes de la Flandre et que dans l'occasion leurs exemples et leurs discours feront beaucoup et peut être tout.

Au reste, il est difficile d'auoir de l'affection pour la France sans desirer que les affaires de Sa Majesté luy pûssent permettre de faire un petit voiage en ces quartiers cy, deuant le temps des maladies. Les plus puissants moiens de gagner la Flandre par amour sont en sa personne. Il la peut gagner et il le fera assurement par la force. Mais la force ne peut rien sans peine, et cette guerre ne se fera pas sans une infinité de frais et de malheurs, dont apparemment toutte l'Europe se ressentira. Ceux qui souhaittent qu'on épargne le sang humain font beaucoup de vœux à ce qu'il plaise au Roy d'emploier le pouuoir qu'il a de se rendre aimable à ces peuples cy, qui, comme il semble, font eux même des efforts pour arracher de leur cœur la haine inueterée qu'ils ont conceue contre la France, voiant bien que s'ils ne peuuent pas se forcer de l'aimer, il est necessaire qu'ils deuiennent dans peu de temps les plus malheureux peuples de la terre.

Ils demandent souuent si le Roy tiendroit sa parole et s'il garderoit les conditions auec lesquelles ils se donneroient à luy. Je me persuade que les autres françois leur repondent, comme ie fis dernierement en une assez grande compagnie, que, quoy que ma vie et ma personne fûssent fort peu de chose, je m'offrirois neantmoins pour lors à qui me voudroit prendre et que ie serois content de perir, dès qu'on sçauroit qu'il auroit manqué à la moindre de ses promesses. J'ajoutay ce que ie pu[s], pour leur faire connoître qu'une de ses plus illustres et plus admirables vertus est la fidelité. Au moins, j'en parlay d'une façon qui les dut conuaincre que je parlois sincerement et auec connoissance.

Si je me presse un peu trop de vous dire mes pensées, ce n'est pas que i'estime qu'elles soient bonnes, mais c'est affin que vous iugiez si elles le sont, et quoy que je manque en cecy, je croy que ie tire cet auantage de ma faute que vous y voiez quelque marque de mon zèle et qu'elle me donne l'occasion de vous dire que ie suis,

Monseigneur,

Votre très humble et très obeissant
seruiteur en N. S.

M. Boutault,
de la Compagnie de Jesus [1].

Dunquerque, ce 23 d'avril [1665].

[1] Bibl. nat. Mélanges Colbert, t. CXXVIII *bis*, fol. 1032-1033.

Digitized by Google

Quantité de Pères du Brabant passent souuent par cette ville. Je pourrois quelquefois user de petites gracieusetez en leur endroit. Je ne l'ay pas fait jusqu'à cette heure, n'en ayant pas ordre de votre part. J'ai seulement prié monsieur Nacquart qu'il nous aidât un peu, mon compagnon et moy, à viure pendant ce Careisme, ce que ces flamands mangeoient et nous donnoient étant plus propre à nous faire mourir.

Le même jour, et vraisemblablement par le même courrier, Nacquart parlait du même sujet à Colbert. Comme ses vues diffèrent un peu de celles du jésuite, il importe de donner ici la partie de sa lettre ayant trait à la question des religieux. Le lecteur trouvera dans les remarques de l'homme d'affaires une connaissance assez grande de l'état des esprits en France. Sans blâmer la décision, prise à Paris, de faire rentrer dans leurs couvents de Dunkerque les récollets et les capucins (expulsés de l'Artois, du Hainaut comme de la Flandre conquise), il montre assez de clairvoyance en signalant leurs dispositions hostiles à la domination française, et cette aversion, ajoute-t-il, les rend moins contraires à la cabale hollandaise. Les événements ne devaient pas tarder à lui donner raison. Aussi ne faut-il pas hésiter à reconnaître chez le P. Boutault un excès de simplicité et de candeur, et trop peu de cette finesse si communément attribuée aux membres de la Compagnie de Jésus (bien à tort, selon eux, et ils doivent en savoir quelque chose).

Il serait hors de propos de faire ici le procès des récollets et des capucins flamands, wallons, artésiens et brabançons. Tout lecteur désireux de se convaincre du préjudice causé par plusieurs d'entre eux non seulement à la France, mais à l'Église, dans ces temps troublés, n'a qu'à lire l'histoire générale des Provinces-Unies. Il suffirait même d'ouvrir le *Nouveau voyage* du P. Louis Hennepin, récollet, où, presque à chaque page, il se permet des réflexions assez maussades contre le royaume de France et la Compagnie de Jésus, trente ans après la démarche du P. Boutault pour obtenir la réouverture du couvent de son ordre à Dunkerque. Si ces enfants de saint François ont mis au-dessus de toute autre considération la question de l'indépendance de la Flandre, la charité nous ordonne de jeter un voile

Digitized by Google

sur leur faute et nous défend de la qualifier. Mais elle ne peut aller jusqu'à nous obliger à la dissimuler.

Cette remarque faite, voici comment s'exprime Nacquart :

.... Les Flamands qui ayment la liberté ou du moins l'apparence et les privilèges se laissent prendre à l'ameçon[1] et les moins emportez y mordent. Je suis obligé, auant qu'entrer en matière, de vous avertir que ceux de Zelande ne sont pas contre nous. Il n'y a que les hollandois à cause que parmy eux il y a beaucoup de catholiques qui ont l'âme espagnole et ne peuvent oublier leur ancien maître ; à quoy ils sont nourris et instruictz par les moynes, lesquels sont frequens en Hollande. Au contraire, ceux de Zelande qui n'ont jamais eu d'instruction monastique sont bien moins zelés pour [l']Espagne. J'ai tousjours en pensée de chercher un moyen pour diuiser les Zelandois d'auecque les Hollandois, de quoy je parleray cy après.

Puisque je parle des moynes, je dois, Monseigneur, vous dire quelque chose de leurs caballes. Les Jesuites sont formellement opposez à l'union de la Flandre auec les Hollandois. S'il estoit question de soutenir l'Espagne, ils le feroient de toutes leurs forces. Mais, comme ils voyent sa foiblesse, ils panchent du cotté de la France, pour euiter les Hollandois. Un P. Jesuite de Mons en Haynault escriuit une lettre icy, il y a huit jours, par laquelle, ayant exposé la foiblesse des Espagnols, la desertion des soldatz, il conclud qu'il faut que l'Espagne perde ce pays, et qu'il est important de ne le pas laisser tomber du costé des Hollandois, mais plustost à la France.

Si les Jesuites sont bien intentionnez, soit par leur politique, soit par les bienfaictz receus du Roy et ceux qu'ils espèrent, les autres moynes ne sont pas sans ennemis, excepté les Capucins et Recolletz qui ont perdu des couuents en Arthois, en Haynault et en Flandre. Ces gens là sont contraires à la domination françoise, et par l'auersion qu'ils ont sont moins contraires à la caballe hollandoise. Le P. Boutault m'a dit, Monseigneur, que vous luy auiez dit que, lorsque le Roy viendroit à Dunquerque, que Sa Majesté accorderoit leur restablissement. C'est un moyen infaillible de les gaigner, quand on ne leur renderoit seulement que les couuents de Flandre, qui sont au nombre de quatre. Mais, si Sa Majesté a ce dessein, il vaudroit mieux faire la chose par aduance, parce que le Roy venant icy auroit plus de benedictions des flamands. Cette affaire est de sy grande consequence qu'elle merite bien que vous y pensiez serieusement. Je n'en

[1] Il s'agit des manœuvres et insinuations des Hollandais pour faire croire à des projets d'invasion de la France en 1665.

Digitized by Google

parle point à monsieur de Montpezat, pour garder le secret qui seroit en peril. Je croy que, quand vous luy en communiquerez, qu'il sera de mon sentiment. Sy S. M. a dessein de faire icy un voyage, elle feroit bien de le faire au plus tost, parce qu'on craint que la peste ne commance à Amsterdam. Ceux de Flandre en ont deffendu le commerce particulierement de toute laine, cotton et fil ouurez et non ouurez. Il seroit bon de faire la mesme deffence pour la Hollande seulement, en exceptant la Zelande, sous certaines conditions, pour les mettre en jalousie l'une contre l'autre; la Flandre nous en donne l'exemple.

Pour ce qui est du voyage du Roy, en le faisant sans affectation, vous ne pouuez vous imaginer, Monseigneur, quel aduantage S. M. en receura. Sy on parle de peste en Hollande, vous en serez aduerty; mais comme il n'y a aucun hazard à present, il vaudroit mieux que le Roy fît le voyage de bonne heure, auant l'esté, à la fin du mois de may, ou au commancement de juin, auant les chaleurs[1].

Peu de temps après l'expédition de ces deux lettres, la nouvelle du prochain retour des Récollets et Capucins flamands ne tarda pas à se répandre à Dunkerque. Malheureusement, l'événement coïncide avec la première épreuve du P. Boutault, en dépit de ses bonnes intentions. Il n'était pas question d'imposer aux religieux expulsés la présence de religieux français dans l'un ni l'autre de leurs couvents, et les Carmes et les Minimes avaient été, dès le début, exemptés de cette mesure de défiance. Hors de Dunkerque, certains esprits ombrageux, dont l'aversion pour Louis XIV n'était un mystère pour personne, commencèrent à se demander les motifs de l'exception dont les Jésuites avaient été l'objet. Bientôt on en vint à soupçonner le P. Boutault et le P. Bouhours de faire le métier d'espions au service de la France, et cette réaction inattendue vint troubler le calme et la paix du collège. La lettre suivante est un tableau fidèle de ce petit orage, et donne une idée des moyens suggérés pour y porter remède.

A Dunquerque, ce 31 may [1665].

Monseigneur,

Ayant appris de monsieur Nacquart que vous m'auiez fait l'honneur de vous souuenir de moy, dans une de vos lettres, et de luy parler de quelque affaire qui me regarde, j'ay cru que je deuois vous

[1] Cette lettre, signée par Nacquart et datée du 23 avril 1665, est d'une autre écriture. Bibl. nat. Mélanges Colbert, t. CXXVIII *bis*, fol. 1026-1027.

Digitized by Google

parler de la même affaire et vous exposer la raison qui m'obligea de luy dire qu'il me sembloit necessaire que le Père auec qui ie suis et moy nous sortissions de Dunquerque et que nous receussions un ordre de vous de nous retirer en notre prouince. J'ajoutay quelque restriction qu'il aura peut être omise. Je me persuade que la resolution entière ne sera pas desagreable à Sa Majesté.

Lorque nous vinmes en cette ville, tous les Jesuites du Pays s'en affligèrent, jugeant que nous n'etions enuoiez que pour eclairer leurs actions, et regardant cela comme un temoignage qu'on donnoit publiquement de la defiance qu'on auoit de leur conduitte et de leur fidelité. Ce qui aida beaucoup à faire entrer bien auant cette opinion en leur esprit fut qu'on n'apporta la même precaution enuers les Carmes dechaussez et les Minimes flamands qu'on laissa dans leurs maisons et en liberté, sans les obliger à receuoir aucun françois parmy eux, et sans demander aucune assurance de leur vertu que leur reputation et que leur habit.

Nous n'auons pas eu de peine à faire en sorte que les Pères, auec qui nous viuons familierement dans Dunquerque, nous prissent pour des amis plutôt que pour des espions et qu'ils s'accoutumâssent à nous voir volontiers. Mais ceux des autres collèges n'ont pas quitté leurs pensées. Ils ont encore cette playe dans le cœur. Et quoy que la bonté qu'il a plu au Roy de leur temoigner les ait touchez sensiblement et qu'ils aient donné des marques certaines et sincères de leur reconnoissance, le sejour que nous continuons de faire dans leur prouince leur est une conuiction qu'ils n'ont pas merité le bonheur que leur innocence et leur sagesse soient connues de Sa Majesté. Ils pretendent qu'on leur fait souuent des reproches là dessus; et que le Père Recteur de ce collège qui, depuis l'accueil que le Roy luy fit à Paris, a un zèle et une affection qu'il desireroit communiquer au reste du monde, retournant dernierement d'Anuers, et ayant connu les sentiments des Pères de ce pays là, me coniura de trouuer les moiens d'effacer cette opinion de leur esprit, et d'aiuster les choses de telle sorte que, sans rien perdre des consolations et des aduantages qu'ils tirent de notre presence et de nos soings, ils fûssent delivrez de leurs soupçons imaginaires et qu'ils nous aimâssent en toute liberté.

Comme il me paroit plus que jamais qu'il est important de s'assurer de leur affection et de ne rien laisser dans leur cœur qui les empesche d'être sensibles aux grâces qu'ils ont receues et que ie croy qu'on a dessein de leur faire, il m'est venu en pensée, ce que je priay Monsieur Nacquart de vous mander, qu'il seroit à propos que vous nous enuoiassiez l'ordre que j'ay dit de nous retirer, en declarant que Sa Majesté auroit eté auertye que tous les Jesuites flamands, en-

Digitized by Google

tendant la langue françoise et pouuant assister les soldats aussy bien que nous, nous ne sommes point necessaires à Dunquerque, etc., etc.

Mais, comme d'ailleurs j'ay sujet de croire que l'intention de Sa Majesté est que ie ne m'esloigne pas des occasions qui se presentent icy, et qui s'y presenteront particulierement, lorsque les Capucins et Recolets flamands y seront et qu'il n'y aura plus aucun religieux françois, je ne manqueray pas de disposer les choses de telle façon qu'auec l'aide du Père Recteur, etant sorty comme espion, je sois rappelé comme amy par eux mêmes, et que mon depart ayant effacé toutes les marques de cette defiance pretenduë, ils soient empressez et consolez de me rauoir. L'absence ne nuira en rien en un temps où vous croiez qu'il faut garder le silence et demeurer en repos. Le retour se fera lorsque, selon votre auis, ce sera le temps d'agir, ou lorsque vous l'ordonnerez. Et eu egard aux connoissances que j'ay, je puis vous engager ma parole que l'un et l'autre se passera sans que personne du monde, ny à Paris ny dans la Flandre, ait la moindre opinion que ie me mesle d'autre chose que de mes liures ou que des affaires particulières dont on me priera de prendre soing.

Neantmoins, Monseigneur, c'est à vous de juger de tout cecy. Car, s'il vous semble meilleur que ie me retire de Dunquerque, pour ne plus y retourner, de la façon que je viens de dire, ou enfin que je n'en sorte point absolument et que je demeure comme ie suis, vous pouuez penser que je jugeray le même aussytôt et que je seray prest à tout. J'ay sceu de monsieur Nacquart qu'il auoit dit de moy dans ses lettres quelques paroles qui, quoy que fort officieuses, sembloient signifier que je m'empressois pour autre chose que pour être auerty de vos volontez. Quand vous connoîtrez par moy même mes sentiments, vous ne douterez pas que tous mes desseins s'arrêtent à sçauoir et à faire ce qu'on veut de moy. Je ne doute pas que quelque bonne raison l'ait obligé de croire que ie deuois entreprendre des voiages en Flandre, mais je vous assure que, de ma part, je n'ay pas eu la première pensée d'en faire aucun, quoy que le Père Recteur de Bruxelles ait pressé et presse encor auec des instances extrêmes, pour obtenir de nous une visite. Et si j'auois quelque visite à faire, ce ne seroit pas même en des endroits qui fûssent proches de ceux que vous m'auez marquez.

Un Père de Bruxelles, qui est icy, me parla hier du liure de Castel Rodrigo d'une façon dont je coniecture qu'il n'est pas estimé dans le pays et qu'il n'y aura pas un grand effet. Mais, quand l'ouvrage seroit excellent, je ne pense pas qu'il fallût le craindre, ny qu'il pût detruire la disposition où sont maintenant tous les peuples du Pays-Bas. Ils sont assurement disposez à se laisser conuaincre que c'est et

Digitized by Google

leur deuoir et leur bonheur d'obeir au Roy. Et si la moitié des françois qui sont à Bruxelles etoient fidelles à leur patrie, et si seulement durant leurs conversations ils parloient comme ils doiuent, ils auroient peu de peine à faire beaucoup pour le bien commun de l'Etat.

C'est une chose etrange, que j'ay toujours admirée, depuis que ie suis en ces quartiers cy, que nonobstant l'auersion qu'on a inspiré contre nous aux flamands, dès leur bas aage, ils ne peuvent s'empescher de nous priser plus que touttes les nations du monde. Je n'en ay vu pas un qui ne temoignât de la joie d'entendre parler du Roy et de ses augustes qualitez, ny pas un qui ne fût comme charmé de touttes les choses qui regardent la France, dont il leur faut parler sans cesse. Et même, dans Bruxelles, comme chacun sçait et dans touttes leurs autres villes, la gloire des personnes qui sont un peu de condition est d'auoir, en leurs maisons, en leurs meubles, en leurs habits, en leur visage, en leur accent et en leur humeur quelque air qui ressente le françois. Et le plus doux et le plus agreable compliment qu'on leur puisse faire est de leur dire qu'ils en approchent. On peut faire croître aisement ces inclinations jusqu'au terme que desire la France. Et si on auoit le loisir de les cultiver auec soing et auec addresse, ce ne seroit pas, à mon auis, temerité d'esperer qu'au temps où le Roy deuiendra legitime possesseur du pays, il faudroit peu de chose pour entraîner soudainement tous les cœurs, où la justice les appelleroit, et pour acheuer l'affaire en moins d'un jour. On peut hardiment cultiuer ces inclinations, quoy qu'on le doiue faire auec une circumspection et une prudence extrêmes. Ceux qui pensent des choses, selon qu'elles paroissent, ne craignent que Castel-Rodrigo ny aucun ennemy de la France, quand même ils auertiroient hautement le peuple de se donner de garde des attraits de la bonté du Roy, et quand ils expliqueroient, en tous les mauuais sens possibles, les actions de son naturel magnanime et obligeant, pûssent desormais en empescher les effets, tant les flamands ont d'opinion de ce naturel genereux et vrayment royal.

Enfin, Monseigneur, je ne sçay pas si c'est là l'esperance de tout le monde que les choses se puissent conduire à leur fin par les voies de la douceur et de l'amour. Mais je sçay que ce doit être le desir commun, comme c'est le vôtre. Au moins, il est impossible de preuoir les calamitez qui menacent la Fandre et auec elle une partie de l'Europe, interessée dans son affaire, sans souhaitter beaucoup que les flamands connoissent de plus en plus combien le Roy est aimable, et combien l'amour qu'ils luy porteront detournera de malheurs et produira de biens et de felicitez en leur pays. Et j'auouë que si, par quelque parole, en conuersant auec eux, je pouuois pousser de mon

Digitized by Google

coté et aider ceux qui font de si louables efforts, pour incliner les volontez de ces bons peuples à leur deuoir, je croirois, auec grande raison, que ce seroit la plus glorieuse et la plus digne de ma profession. Je suis,

Monseigneur,

Votre très humble et très obeissant seruiteur.

M. Boutault,
de la Compagnie de Jesus.

Depuis cette lettre ecritte, j'ay appris que des personnes considerables de Bruxelles ont rapporté en cette ville que Castel-Rodrigo faisoit des bruits etranges, touchant l'affaire de Portugal, et qu'il triomphoit, regardant cela comme une victoire assurée contre tous les desseins de la France et contre la reputation du Roy, dont il fait dire des choses indignes. Je ne pense pas qu'il puisse venir à bout de faire entrer ses discours dans l'esprit des peuples, ny detruire l'opinion qu'on a de Sa Majesté, quoy qu'on dise qu'il va publier beaucoup d'imprimez là dessus. Vous aurez connoissance de tout.

Touchant ce que ie vous ay dit de nos Pères, si vous etiez icy, vous verriez encore mieux que moy combien il est necessaire de leur oter les suiets de leur ombrage et de leur deplaisir. J'ose vous promettre que ie remedieray à cela efficacement, si vous voulez me faire la grâce de permettre que j'agisse selon mes lumières et auec les mesures que l'occasion et le temps me feront prendre. Il suffit que vous me fassiez donner l'ordre que je vous ay demandé par monsieur Nacquart. Je verray quand et comment il en faudra user [1].

Comme un éloignement momentané suffisait pour faire tomber ces bruits injurieux, relatifs au séjour des Pères français en Flandre, Colbert donna l'ordre à Nacquart d'envoyer le P. Bouhours à Paris, et le P. Boutault partit pour Saint-Omer. Leur absence de Dunkerque fut-elle expliquée par un motif plausible ? Fut-il question de la peste, dont on craignait les attaques cette même année ? Rien ne l'indique. De même, il n'est pas possible de savoir si le plus âgé des deux profès prit ou non son rang d'ancienneté dans la congrégation provinciale, ouverte à Bruxelles le 11 juin 1665, Le P. François Lhermite [2] y fut élu

[1] Bibl. nat. Mélanges Colbert, t. CXXIX *bis*, fol. 845, 846, 847.

[2] Né à Anvers, le 20 août (peut-être le 7 juin) 1598, novice le 3 octobre 1615, ordonné prêtre le 22 avril 1628, admis à la profession solennelle des quatre vœux le 7 novembre 1632, il mourut à Malines, le 7 janvier 1690. Le P. François Lhermite fut tour à tour recteur de Ruremonde de 1643 à 1647,

Digitized by Google

en qualité de procureur, chargé de représenter la province flandro-belge à la congrégation dite des procureurs, tenue à Rome, tous les trois ans, pour soumettre les vœux de toutes les provinces, après avoir résolu la question de savoir s'il fallait ou non convoquer la congrégation générale.

La route la plus agréable et la plus facile, sinon la plus courte, de Bruxelles à Rome, était celle de Paris à Lyon. Certainement, le P. Boutault, toujours désireux de mettre les Pères de Flandre en contact plus intime avec la France, proposa cet itinéraire, et il est assez vraisemblable qu'il fut suivi. Le P. Lhermite avait un compagnon tout indiqué, le procureur de la province gallo-belge, dont Tournai était le centre. Mais de Belgique à Paris, le P. Bouhours leur fut probablement adjoint, comme on peut le conjecturer par la date de son retour à Dunkerque. D'ailleurs, il n'était pas nécessaire qu'un Père français accompagnât les délégués des deux provinces, tant il était évident qu'ils trouveraient un accueil aimable et fraternel dans tous les collèges où ils s'arrêteraient.

De son côté, le P. Boutault, chargé d'une mission par Colbert, selon son désir, s'était éloigné de Dunkerque pour un temps, et se proposait d'y rentrer, quand la peste fit sa première apparition. Tandis que le P. Bouhours se rendait à Paris, où l'appelait le ministre, son confrère se vit contraint de prolonger son séjour à Saint-Omer, le P. de Breier lui ayant défendu de s'exposer, sans raison suffisante, au danger de l'épidémie. On le verra plus nettement dans la lettre suivante :

Monseigneur,

J'ay enuoyé à monsieur Nacquart la lettre que j'ay eu l'honneur de receuoir de votre part. Comme il n'ose pas vous ecrire, il m'a enuoié les instructions que vous demandez [1]. Je les ay transcrittes et jointes aux connoissances que j'auois d'ailleurs. Je vous les enuoieray ou ie vous les porteray [2], selon l'ordre qu'il vous plaira de m'en donner. Le

de Gand du 10 août 1653 au 10 août 1656, supérieur de la mission de Hollande du 2 octobre 1659 au 20 février 1663, supérieur de la maison professe d'Anvers du 28 avril 1666 au 4 janvier 1669, recteur de Louvain du 17 juin 1669 au 27 juillet 1672. A partir de ce moment, il remplit les fonctions de Père spirituel à Gand et à Malines, et mourut dans cette dernière ville, après soixante-quinze ans de vie religieuse.

[1] Sans doute à cause de la peste.

[2] Il avait été question de faire venir le P. Boutault à Paris, afin de se

Digitized by Google

Père Bouhours sçait et je croy qu'il vous l'aura fait connoître que, comme il etoit arrivé que ie fûsse absent de Dunkerque lorsque le mal y commença, on a eu la bonté de me defendre d'y rentrer et que j'ay consenty, de telle sorte que je n'ay rien promis sinon d'attendre que ie sceusse quelles seroient vos inclinations et vos volontez là dessus. Il me semble necessaire, touchant ces instructions, de vous dire, par auance, que nous craignons une resignation de l'Abbaye d'Andres, auprez d'Ardres, que le possesseur, agé de septante ans, se dispose et se presse de faire en faueur d'un sien neveu. Il ne la fera pas sans la permission de Sa Majesté. S'il la faisoit, deuant que j'ay l'honneur de vous parler ou de vous ecrire plus amplement, ce seroit un obstacle aux desseins obligeants qu'il vous plaist de nous temoigner, et dont les Pères de Flandre et entre autres le Père Prouincial, qui a eu la consolation de voir votre lettre, sont rauis avec beaucoup de sujet et se tiennent indiciblement honnorez. Je suis,

Monseigneur,

Votre très humble et très obeissant seruiteur.

M. Boutault,
de la Compagnie de Jesus [1].

A Saint-Omer, ce 15 d'aoust [1665].

A plusieurs points de vue, cette lettre peut être considérée comme une des plus importantes de toute la série. Malgré sa brièveté, elle démontre à l'évidence combien Colbert tenait compte des vues de son zélé correspondant de Flandre. On avait compris à Paris la nécessité de tenir fidèlement la promesse contenue dans les lettres patentes de Louis XIV, en date du 26 octobre 1664, et l'alerte causée par les murmures des Pères flamands contre le séjour prolongé des Pères français engageait la cour à passer de la parole à l'action. Or, depuis le rétablissement des Jésuites en France, les ressources du trésor royal ne permettaient pas au souverain de puiser dans sa cassette les sommes considérables à dépenser pour fonder un col-

rendre mieux compte de l'état des esprits en Flandre par rapport aux deux Pères français. Les explications du P. Bouhours paraissent avoir suffi. S'il a rédigé ses vues personnelles sur la question, ce dut être dans cette circonstance, puisqu'à Dunkerque il a toujours cédé la première place à son ancien. En tout cas, Colbert, charmé de son esprit, de son savoir et de son urbanité, jeta dès lors ses yeux sur lui, et après s'être renseigné sur son compte, résolut, l'année suivante, de lui confier l'éducation du marquis de Seignelay, son fils.

[1] Bibl. nat. Mélanges Colbert, t. CXXXI, fol. 396-397.

Digitized by Google

lège. S'il suffisait d'une rente perpétuelle de 2,500 livres, il fallait acheter un terrain, bâtir l'église, le logement de la communauté et les classes, et là surtout se faisait sentir la difficulté de l'entreprise. Aussi, sauf dans le cas du collège de la Flèche, favorisé d'un don de 300,000 livres accordé par Henri IV, cherchait-on le plus possible à profiter soit des bonnes dispositions des municipalités, soit de la bienveillance des prieurs commendataires. A la Flèche même, malgré la générosité exceptionnelle du fondateur, les ressources eussent été insuffisantes sans la résignation de l'abbaye de Bellebranche par François Donnadieu, évêque d'Auxerre, un des plus dévoués partisans du Roi. A Caen, où les protestants et ensuite les jansénistes dominèrent, l'établissement n'aurait pu se faire sans la résignation de Robert de la Ménardière, prieur de Sainte-Barbe-en-Auge, et les largesses de sa sœur, Hélène de Bellœuvre. Il fallut recourir, en outre, à un procès, pour déposséder le corps de ville récalcitrant d'un terrain illégalement bâti à usage de collège, tant était grande l'influence huguenote ; et plus tard, loin d'accorder des subventions, la municipalité profita toujours des transactions avec le collège pour tirer parti des moindres échanges de terrain. Ailleurs, la pénurie des caisses municipales s'opposait aux meilleures intentions du magistrat, et comme le Roi faisait donner plus qu'il ne donnait lui-même, on était à l'affût des bénéfices dont la résignation semblait prochaine, et on cherchait à l'obtenir. Si le bénéficiaire était généreux et sans héritiers, parfois il faisait un don gratuit ou une cession peu onéreuse. Dans le cas contraire, comme la commende était équivalente à une somme d'argent transmissible, il fallait trouver une charge de même valeur, quand le possesseur actuel voulait y consentir. De cette façon, le trésor royal n'avait pas à s'ouvrir, et ce fut ainsi que se firent en France la plupart des fondations royales. Louis XIV enrichit à peu de frais, par ce procédé, six collèges, dont il fut proclamé fondateur; Louis XIII en avait fondé deux de plus, sans parler des sommes consacrées à élever l'église de la maison professe de Paris, aujourd'hui Saint-Paul-Saint-Louis. Voilà comment tous les prêtres de la Compagnie de Jésus eurent à célébrer dans le monde entier trois messes pour chaque fondation, du vivant et à la mort de chacun de ces deux rois, 36 pour Louis XIV et 48 pour Louis XIII, soit 361,000 messes

Digitized by Google

par plus de 10,000 prêtres en 1715, et 373,400 par 7,780, en 1643.

On fit donc de grands efforts au sujet de Dunkerque en vue d'une dotation, à l'aide d'une résignation de bénéfice. Si le P. Boutault réussissait dans cette tentative, les bruits fâcheux répandus sur la prolongation de son séjour en Flandre tombaient devant le succès. Comme il importait de ne pas chercher trop loin, ce qui aurait rendu plus onéreuse la charge du procureur, on jeta les yeux sur l'abbaye d'Andres. Ce fut en vain, et le seul accroissement de rentes, en 1665, se réduisit à 40 livres données par une pieuse personne de la ville, valant environ 800 l. de capital. Le P. Boutault rentra cependant en Flandre, sans avoir rien obtenu de l'abbé commendataire ni de son neveu, mais ses démarches ne furent pas ignorées, et les Flamands cessèrent de voir en lui un espion. Aussi Colbert n'eut-il aucune envie de le retirer de Dunkerque, où le P. Bouhours l'avait rejoint avant la rentrée des classes (octobre 1665), mais trouvant l'état des esprits moins défavorable, il insista pour que les deux Pères visitassent un certain nombre de collèges de la province flandro-belge. Comme ces déplacements paraissaient inutiles, le P. Boutault le lui fit savoir sans retard.

Monseigneur,

Monsieur Nacquart a desiré que ie repondisse moi même à l'article de vos dernières, où vous luy parlez du voiage que j'auois medité de faire. Ce que ie vous puis dire là dessus est que, depuis six mois, l'experience nous fait connoître que, sans sortir de Dunquerque, nous pouuons voir la plus grande partie des Pères de cette prouince. Les affaires ou la curiosité les amènent icy de tous les endroits du Brabant et de la Flandre. Il se passe peu de semaines que nous n'en voions quatre ou cinq. Leur Prouincial y est à l'heure que j'ecris. Et, comme d'ailleurs les Pères de la maison, dans leurs petites incommoditez et necessitez domestiques, ont recours à nous, comme à leur dernier refuge, nous trouuons en tout cela les occasions que nous desirons et qui se presentent d'elles même, sans être cherchées; de sorte que nous ne pensons point à les aller chercher autre part, et que tous nos desseins s'arrêtent à faire icy, le mieux qu'il nous est possible, ce qui depend de notre pouuoir. Quand je verray quelque sujet d'esperer de plus grands effets d'un voiage, je prendray la liberté de vous le proposer. Si de votre part, vous iugez qu'il en faille faire quelqu'un,

Digitized by Google

vous sçaurez la disposition où ie suis, de suivre vos ordres et de me temoigner en tout,

Monseigneur,

Votre très humble et très obeissant seruiteur.

M. BOUTAULT,
de la Compagnie de Jesus[1].

A Dunkerque, ce premier d'octobre [1665].

Les Pères français se berçaient de l'espoir de s'occuper en paix des intérêts de la France à Dunkerque, quand une démarche d'un certain nombre d'officiers de la garnison vint troubler leur repos. On a vu comment, sur la proposition des deux Jésuites, Colbert avait résolu de rouvrir aux Capucins et aux Récollets flamands les portes de leurs couvents. Il était bien naturel de faire rentrer en France les religieux français de ces deux ordres. Ce fut le signal de plaintes et de murmures dans la citadelle, où, plus rapprochés de la troupe, ces derniers avaient fixé leur séjour. La passion s'en mêla, le nom du P. Boutault fut mentionné comme ayant été l'âme de l'affaire, et l'un des mécontents, peut-être un pénitent justement admonesté au saint tribunal pour les désordres et le scandale de sa conduite, fit circuler parmi ses camarades une accusation en règle et des calomnies, répétées de ci de là contre le jésuite. Il y eut de l'effervescence et des excès de parole, voire même des menaces, au point de donner de l'inquiétude à ses nombreux amis. Mais, selon toute apparence, un peu d'exagération s'était glissé dans les rapports qu'on lui avait faits. En réalité, Colbert n'avait pas reçu de plaintes contre son attitude, à en juger du moins par la lettre des officiers, en date du 8 novembre 1665. Or, il n'est pas probable qu'ils eussent écrit au ministre, sans même mettre le P. Boutault en cause, s'ils avaient simultanément porté devant le Roi une grave accusation contre lui. Voici, du reste, comment ils s'expriment :

Monseigneur,

Après vous auoir assuré de nos parfaittes obeissances, trouuez bon, s'il vous plaist, que les capitaines et officiers de la garnison de cette place vous fassent une très humble remontrance. C'est que les mala-

[1] Bibl. nat. Mélanges Colbert, t. CXXXIII, fol. 338.

Digitized by Google

dies estant assez frequentes en cette ville, le besoin qu'on a d'auoir du secours dans la dernière heure de sa vie nous oblige à prendre la liberté de vous representer très respectueusement, que s'il n'y auoit plus icy de Pères françois Recollects, il seroit très difficile aux officiers et aux soldats de trouuer des assistances commodes en la personne des Pères flamands qui n'ont pas la facilité de s'exprimer dans une langue qui leur est estrangère, ny le don de s'expliquer, ny celuy d'entendre l'expression grossière des soldats, quand ils se confessent, sains ou malades. Nous auons jugé à propos, Monseigneur, que les Pères recollects n'estants pas sortis, nous pouuions plus facilement vous demander cette grâce par la très humble prière que nous vous en faisons tous. Elle est causée par la connessance que nous auons du grand abus qui se glissera et dont les libertins se prevaudroi[e]nt infailliblement, qui diront qu'ils n'ont pas de confesseurs françois et qu'il fault qu'ils aillent à Calais pour decharger leur conscience. Voiez, Monseigneur, quelle peine receuroi[e]nt les malades, d'auoir ce scrupule et en quelle extremité ils se trouueroi[e]nt. Nous demandons, Monseigneur, l'honneur de votre protection, afin que les Pères Recollects ne sortent pas d'icy. Pardonnez, s'il vous plaist, à notre zèle qui nous obligera tousiour à rechercher le secours de notre salut et de trouuer bien agreables les occasions où nous pourrions mettre cent vies, si nous les auions, pour lé seruice de Sa Majesté. Nous vous supplions d'estre persuadé de cette verité et d'estre certain que nous sommes très respectueusement,

Monseigneur,

Vos très humbles, très obeissants
et très obligés seruiteurs.

BAREGE, CHANTEREINE, SILLERNES,
GIGORS, BAUTEMONT, LA CROIX,
LASSUDRIE, CHILLAC, LA VILLE,
DE BYSSET, DERAINEDAL, CHANGRIMON, POUANGE,
LACOTTE, BRUGÈRE[1].

A Dunquerque, le 5e de
nouembre 1665.

Informé d'une démarche des officiers de la garnison, le P. Boutault avait cru à une accusation portée près du Roi contre lui, d'autant plus que des menaces auraient été faites à son sujet. Cependant, comme il le dit lui-même, il semble y avoir un malentendu au milieu de toutes ces intempérances de lan-

[1] Bibl. nat. Mélanges Colbert, t. CXXXIII, fol. 140.

Digitized by Google

gage. C'est peut-être *pour un rien* qu'il écrit [1]. En fait, il n'existe pas d'autre trace de tous ces bruits.

Monseigneur,

La necessité m'oblige de vous importuner encor cette fois. Aiant eté auerty que quelques officiers de notre garnison avoient ecry à Sa Majesté, j'ay cru qu'il etoit necessaire que j'écrivisse aussy. Neantmoins, si c'est trop de hardiesse que ie prends, et peut être pour un rien, je ne desire autre chose pour ma lettre, sinon qu'elle soit supprimée. Il me suffit que vous y voiiez quelle est ma conduitte et mon inclination au silence et à la paix. Le sujet dont j'y parle est une subtilité inuentée pour donner pretexte à des desseins de violence et une histoire assez curieuse mais trop longue. Je suis,

Monseigneur,

Votre très humble et très obeissant seruiteur.

M. Boutault.

A Dunquerque, ce 15 nov. [1665].

Les Flamands donnent bien des benedictions au Roy pour le retour de leurs religieux.

A cette lettre était joint le mémoire à présenter à Sa Majesté, si Colbert le trouvait utile, ou à supprimer, si le ministre ne croyait pas à ce qu'on représentait comme une accusation dirigée contre les Jésuites. Rien n'indique qu'il ait été donné la moindre suite à cette agitation.

Sire,

Comme j'ay suiet de croire que quelques plaintes qui ont eté faittes icy contre moy doiuuent être portées à Votre Majesté, je luy demande la permission de les accompagner de ce mot, dont j'espère qu'elle tirera une parfaitte connoissance de la verité. On s'est plaint que j'ay mal parlé de la garnison de cette ville de Dunquerque, et on pretend que je l'ay même diffamée, en publiant dans d'autres villes que tous les officiers et tous les soldats sont des impies et des libertins et qu'ils viuent dans un dereglement et un desordre scandaleux.

L'autheur de cette calomnie qui m'est inconnu et qui a voulu me rendre odieux, et se venger, par là, de quelque secret deplaisir, a eu d'abord le succez qu'il desiroit. On m'a pris pour un ennemy commun et la colère a porté quelques-uns jusqu'à des excez de paroles et

[1] C'est le plus probable.

Digitized by Google

des menaces qui m'ont étonné, et qui ont fait craindre à mes amis qu'il ne m'arriuât un plus grand mal. Le silence et la patience que ces messieurs ont vu dans moy, jusqu'à cette heure, ont dû leur donner l'opinion que je n'ay pas commis une faute si criminelle et que je n'ay jamais manqué d'estime et d'affection en leur endroit. Mais le moien que ie choisis pour me justifier aujourd'huy leur en sera necessairement une preuve manifeste et indubitable.

Je le fais, Sire, en m'addressant à Votre Majesté, et en venant luy declarer à elle-même, et luy confesser ingenument tout ce que j'ay dit d'eux dans les compagnies, où j'ay trouué l'occasion de parler de leur conduitte. J'ay dit, ce qui est veritable et certain, et ce qui sera confirmé par autant de temoings qu'il y a de personnes dans Dunquerque, qu'on ne pouuoit pas voir de gens de guerre plus retenus ny plus paisibles et plus modestes; qu'ils viuoient dans l'ordre si exactement que depuis trois ans on n'auoit pas entendu un seul bourgeois se plaindre que quelque soldat luy eût fait le moindre tort, ou qu'il luy eût derobé la valeur d'un double; que les officiers viuoient ensemble dans une union et une paix merueilleuse, qu'il n'y auoit rien de plus rare qu'une querelle, et que s'il en arriuoit quelque fois, elles etoient incontinent appaisées par les soings du Gouverneur qui s'etoit acquis un pouuoir entier sur les esprits et qui les gouuernoit avec beaucoup de sagesse et d'authorité; qu'il auoit une douceur qui tenoit la ville dans le deuoir sans violence et sans peine; qu'il etoit aimé tendrement des officiers, des magistrats et du peuple; qu'il auoit des ciuilitez et des bontez populaires qui rendoient le nom françois aimable à tout le pays; que les flamands de dehors qui paroissoient icy et qui le venoient voir, ne s'en retournoient jamais que rauis de son honneteté et, comme quelques uns l'ont confessé, qu'auec crainte de trop aimer la France, en voiant un Gouverneur françois si aimable; que luy et les officiers et la plupart des soldats ne manquoient aucun jour d'entendre la messe; qu'ils venoient frequemment aux sermons et que le peuple auoit sujet d'être edifié de leur assiduité et de leur modestie dans l'église — choses semblables que j'ay redittes autant de fois que l'occasion s'en est presentée.

Comme la justice et la verité m'obligent d'auoir ces sentiments, elles m'obligent aussy de protester à Votre Majesté que je n'ay jamais parlé d'une autre façon et qu'au temps même qu'on inuenta cette calomnie, et qu'on m'accusa dans Dunquerque d'auoir diffamé la garnison, je tenois les mêmes discours dans une maison de campagne, au milieu d'une honnorable compagnie qui m'ecoutoit auec plaisir. Je croy que ce serment que ie fais surpasse les desirs de ceux qui se tiennent offencez et qu'il vaut plus que touttes les satisfactions qu'ils pourroient attendre de ma part. Au moins, ils ne

Digitized by Google

peuuent pas douter que ie parle sincerement, ny souhaitter que ie parle d'eux plus honnorablement, puisque je parle à un Roy. La fidelité dont ils ne veullent pas m'oter la reputation, ne peut pas être dans le cœur sans être dans les paroles. Ils confesseront que je dis vray, puisqu'ils sçavent que je suis,

de Votre Majesté,

Le très humble, très obeissant,
très fidelle sujet.

M. BOUTAULT,
de la Compagnie de Jesus [1].

A Dunquerque, le 15 de nov.

Les Récollets français restèrent encore un temps à Dunkerque et se dévouèrent au service de la garnison, pendant la peste de 1666, comme ils avaient fait en 1665, avec plus de mérite la seconde fois, l'épidémie ayant été plus meurtrière. De son côté, le P. Boutault ne perdit la confiance ni de Louis XIV ni de Colbert, et fut maintenu dans ses mêmes fonctions de catéchiste jusqu'en 1669. Ici s'arrête sa correspondance. Depuis l'envoi de son mémoire à Louis XIV, il ne s'est rien trouvé de sa main, du moins dans les Mélanges Colbert et dans d'autres recueils consultés dans ce but.

Colbert, comme on l'a vu, avait fait appeler à Paris le P. Bouhours, pendant les vacances scolaires de 1665, et l'avait favorablement jugé. Sous le dehors de la bonhomie, le célèbre écrivain cachait un esprit fin et délicat. Sa distinction de manières, son enjouement de bon ton et le tour agréable de sa conversation avaient, selon toute vraisemblance, produit la meilleure impression sur le ministre. Avant de lui confier l'éducation de son fils, il voulut recourir aux lumières de ses agents et apprendre d'eux si leur manière de voir était conforme à la sienne. Nacquart lui répondit :

....Quand à ce qu'il vous plaist, Monseigneur, touschant le P. Bouhours, il y a trois ans qu'il est icy. Je le cognois à fond. Feu monsieur le Duc de Longueuille l'auoit choisy pour instruire ses enfants, en quoy il a acquis de l'honneur, et assurement je le croy très propre à esleuer la jeunesse. Il est homme de bien, sans estre moine ny cagot, et d'un naturel fort enjoué, de bonnes mœurs, fort ciuil et sçauant, qui parle et escrit très bien en françois et en latin,

[1] Mélanges Colbert, t. CXXXIII, fol. 339, 340.

Digitized by Google

aagé de 40 ans ou enuiron. Il a eu l'honneur de vous voir à Paris et vous entretenir des affaires de Flandre, il y a enuiron cinq mois [1].

Le seul événement marquant de l'année se rapporte à la peste, au départ du P. Bouhours et à l'arrivée du P. François Le Moyne.

Nacquart s'empresse de faire savoir que l'épidémie fait des ravages. Les couvents ne recevant plus d'aumônes, il convient de leur donner un secours. En attendant l'approbation de Paris, l'intendant chargea la municipalité de distribuer, sur un don de 4,000 livres par lui fait à la ville, 1,700 livres aux couvents, au prorata de leurs nécessités. C'est l'objet de deux dépêches distinctes dont voici les extraits :

. ..Les religieux recollects flamands et les françois aussy auoient d'abbord offert de seruir aux pestiférés; mais comme leur couuent fut fermé, on a admis deux Capucins flamands. L'un desditz Capucins est mort ce matin de peste. L'autre est malade et on croit qu'il en guerira. Ces bons Pères Capucins ont baillé un autre Père. Dieu luy donne plus de force pour resister! car le hazard est grand. Les Recollectz flamands offrent encor deux des leurs; ils y viendront à leur tour. Pour les Recollectz françois, un des leurs mourut auant hier de peste. Ils sont enfermez. Ils ont besoin d'assistance. Je ne leur manqueray point.

Les Pères Jesuittes ont aussi offert deux des leurs; ils seront à leur tour. A present, il n'y a plus de trafficq. Ces bons religieux reçoivent peu de charitez. Une ausmonne à chaque couuent seroit bien employée de 600 [livres] à chacun des Jesuittes, Recollectz et Capucins flamands; aux Recollectz françois, Minimes et Carmes, 300 l. chacun....

NACQUART [2].

Un peu après, Nacquart chargea la municipalité de distribuer 1,250 livres, puis 2,750, en tout 4,000 livres, dont 1,700 pour les six couvents ci-dessus désignés [3].

La seule victime de la peste, au collège de Dunkerque, fut le P. Chrétien Vanden Berghe. Sa mort fut annoncée à Paris en ces termes :

Il mourut hier un P. Jesuitte, de peste. C'est un des deux qui eut

[1] Bibl. nat., mss. Mélanges Colbert, t. CXXXVI, fol. 45. C'est l'écriture d'un secrétaire. La pièce est signée : Nacquart. Dunkerque, le 27 janvier 1666.
[2] Bibl. nat., mss. Mélanges Colbert, t. CXXXIX, fol. 63 v°.
[3] Bibl. nat., mss. Mélanges Colbert, t. CXXXIX, fol. 356.

Digitized by Google

l'honneur de faire la reuerence au Roy à Paris. Ce couuent est serré[1].....

Le terrible fléau vint fondre sur la ville le 13 juillet 1666 et fit tomber, de cette date au 12 octobre, 852 victimes sur 1,198 malades et 3,873 habitants restés en ville, les 1,450 autres ayant trouvé ailleurs un refuge. Sur ce total, 573 bourgeois succombèrent et 225 guérirent; la garnison perdit 279 hommes et en sauva 120. 5 récollets français, 1 jésuite flamand, 1 prêtre séculier et 4 religieuses payèrent de la vie leur charité au service des pestiférés. Dans le même temps, ou plutôt du 1er août au 10 décembre, Gravelines fut décimée par la peste : 312 bourgeois et 101 soldats moururent; 165 habitants et 76 hommes de la garnison échappèrent à la contagion, après en avoir été atteints; 1 prêtre et 4 religieuses d'un couvent situé rue Saint-Marc comptent parmi les morts[2].

Les ennuis causés au P. Boutault par la démarche des officiers de la garnison ne paraissent pas avoir duré longtemps. Selon toute apparence, le recteur de Dunkerque se chargea de le défendre contre toute calomnie. Il n'avait pu vivre dans le commerce intime de cet excellent religieux sans avoir appris à le connaître, à l'estimer et à l'aimer. Le P. Jean de Breier fit donc approuver sa conduite à Paris et à Rome, et tous les renseignements sur ce point se bornent à une lettre du P. Jean-Paul Oliva, général de la Compagnie de Jésus, en date du 5 mars 1667.

Votre Révérence a fait chose fort agréable à Dieu et à moi, en intervenant avec tant d'énergie et d'habileté auprès du Roi Très Chrétien, en faveur de votre collège. S'il plaît à Dieu de se servir encore de Votre Révérence dans le gouvernement de cette maison, qu'elle sache bien que le cœur du Roi et du sous-intendant du Roi sont dans les mains de la Providence[3].

Rome, 5 mars 1667.

[1] Dunkerque, 1er décembre 1666. Nacquart à Colbert. Bibl. nat., mss. Mélanges Colbert, t. CXL, fol. 28. C'était un des sujets les plus remarquables de la province flandro-belge, et ses supérieurs fondaient sur lui les plus belles espérances, comme on l'a dit plus haut — Collège *serré*, c'est-à-dire isolé du reste de la ville par une rigoureuse quarantaine.

[2] Bibl. nat.; mss. Mélanges Colbert, t. CXL, fol. 31 et suiv.

[3] « Rem Deo et mihi gratissimam fecit R. V., quod adeo forti dextroque ingenio egerit apud Christianissimum Regem pro domo sua. Si Deo placet Reuerentiae Vestrae opera adhuc uti in regendo eodem collegio, non dubitet Cor Propraefecti Regis sicut et Regis in eius manu esse. » Ex Arch. Romano.

Digitized by Google

Ici se termine la correspondance. Seuls, les catalogues montrent que le P. Boutault prolongea son séjour à Dunkerque, un an après le remplacement du P. Jean de Breier par le P. Pierre Pelgrom, nommé le 5 septembre 1668. Après le départ du Jésuite français, l'office de catéchiste pour la garnison devint l'apanage des recteurs du collège, et jamais les Pères flamands ne furent soupçonnés d'avoir détourné ni les soldats ni les écoliers du moindre de leurs devoirs envers la France. Tout au contraire, à Dunkerque, le plus ardent patriotisme ne cessa d'animer tous les cœurs. Jean Bart et ses hardis compagnons auraient-ils promené fièrement sur toutes les mers le drapeau de la France, si l'illustre marin n'avait reçu dans ses escadres une partie de la jeunesse formée par les Jésuites flamands? Cette simple remarque suffit à faire leur éloge, sans oublier les soins pris par le P. Boutault pour inspirer une conduite pleine de sagesse à tous ses confrères.

A. Hamy, S. J.

Digitized by Google

UN ÉLÈVE DU GRAND CONDÉ [1]

HÉRARD BOUTON

COMTE DE CHAMILLY

CHEF D'UN CORPS D'ARMÉE AU DÉBUT DE LA GUERRE DES PAYS-BAS

Quiconque s'intéresse au grand siècle ne peut être indifférent au rôle important joué en 1672 par un homme de guerre dont les contemporains s'accordaient à faire l'éloge : le prince de Condé, dit Pellisson [2], « avait auprès de lui le comte de Chamilly, gentilhomme de la duché de Bourgogne, qu'il avait nourri page [3] et qui avait depuis suivi sa fortune partout; élevé pour la guerre dans son école, sage et adroit, et de beaucoup d'application. » De même Saint-Simon, après avoir rapporté [4] que le père et le frère aîné du maréchal de Chamilly s'attachèrent au prince de Condé, le suivirent partout et en furent estimés, ajoute que cet aîné, le comte de Chamilly, « depuis son retour de Flandre, se distingua tellement aux guerres de Hollande, sous les yeux du Roi, qu'il en acquit assez de part dans son estime et dans sa confiance pour encourir la jalousie et, de là, la haine de Louvois, malgré lequel pourtant il allait être maréchal de

[1] « Ce sera, dans nos jours, s'être fait un nom parmi les hommes et s'être acquis un mérite dans les troupes d'avoir servi sous le prince de Condé, et comme un titre pour commander, de l'avoir vu faire. » (*Oraison funèbre de Louis de Bourbon*, dans *Œuvres complètes* de Bossuet. Tours, 1862, gr. in-8, t. I, p. 493.)

[2] *Hist. de Louis XIV*. Paris, 1749, in-8, t. II, p. 272.

[3] Et qui le qualifiait « d'homme sûr et intelligent. » (Lettre à Louvois, de Verdun-sur-le-Doubs, le 20 décembre 1667, dans le t. Ier, p. 388, de l'*Histoire de l'Université du comté de Bourgogne* [par Labbey de Billy]. Besançon, 1814, in-4.)

[4] *Mémoires*, l. II, ch. xxxv.

Digitized by Google

France lorsqu'il mourut, et que le Roi a dit depuis qu'il lui avait destiné la première compagnie de ses gardes du corps qui viendrait à vaquer [1]. »

Ces jugements ont été ratifiés par la postérité, d'après l'historien qui a le mieux étudié les Condé et leur entourage. « C'était un négociateur de premier ordre...., un incomparable serviteur...., apte à tous les rôles, non moins calme et clairvoyant au milieu des intrigues d'une cour qu'au feu sur le champ de bataille.... qui va malheureusement disparaître au moment où il donnera la mesure de sa valeur [2]. »

C'est seulement l'année de sa mort (1672) que Hérard Bouton eut, dans un commandement supérieur, l'occasion de déployer tout à la fois ses talents de négociateur, déjà révélés lors de la conquête de la Franche-Comté en 1668 [3], et ceux d'officier supérieur, signalés par Condé dès 1667 [4]. Lorsqu'il s'agit de préparer l'expédition contre les Provinces-Unies, Louvois qui, sans avoir servi dans les armées, s'entendait à organiser la victoire, prit pour auxiliaire Hérard Bouton, qu'il ne paraît pas avoir jalousé et détesté, comme le prétend Saint-Simon [5]. Quoi que l'on ait pu dire de l'illustre ministre, on ne conteste pas son habileté à choisir ses collaborateurs; l'événement prouva qu'ici son choix ne pouvait être meilleur. Né en 1630, le comte de Chamilly était alors à la fleur de l'âge. Ses services militaires,

[1] Voy. d'autres témoignages tant de Saint-Simon (dans la belle édition de M. A. de Boislisle, t. X, 1893, p. 398-399; t. XI, 1895, p. 376, 413, 414, 416), que de plusieurs de ses contemporains (dans *les Trois Chamilly pendant et après la guerre de Dévolution, 1667-1671*, par E. Beauvois (extrait des *Mémoires de la Soc. d'hist., etc., de Beaune*, année 1886, p. 364).

[2] Duc d'Aumale, *Hist. des princes de Condé*, t. VII. Paris, 1896, in-8, p. 251, 319, 309, 267.

[3] *Les Trois Chamilly*, p. 365-379.

[4] Si Chamilly avait un caractère pour cela [le grade d'officier général pour investir Besançon], je n'en demanderais pas de meilleur. (Lettre du 20 décembre 1667, citée précédemment, p. 389.) — C'est afin de satisfaire le désir exprimé par Condé que Louis XIV, sur la proposition de Louvois, promut le comte de Chamilly au grade de maréchal de camp, en janvier 1668. (*Les Trois Chamilly*, p. 367, 382-383.)

[5] C'est en partie pour rectifier les erreurs du grand mémorialiste que l'on a écrit les trois mémoires sur les Chamilly. Il y a fort à faire pour infirmer l'autorité d'un contemporain généralement bien informé, qui en impose par son ton tranchant; mais, dans le cas présent, il est en contradiction avec les documents que l'on produira et commentera. D'ailleurs, comment Louvois aurait-il pu voir un rival dans un subordonné qui mourut si peu de mois après avoir montré ce dont il était capable?

Digitized by Google

aussi bien à l'étranger qu'en France, lui avaient valu le grade de maréchal de camp (1658 dans les Pays-Bas, 1668 lors de l'occupation de la Comté), et les commissions de commandant d'un corps d'armée dans le Luxembourg français (prévôté de Thionville) et de lieutenant général dans le Roussillon (1670). La connaissance qu'il avait des Pays-Bas et les relations qu'il s'y était créées, pendant qu'il servait sous le prince de Condé (1651-1660) [1], ne pouvaient le rendre suspect aux Espagnols, qui devaient rester neutres pendant la guerre projetée; elles lui étaient au contraire fort utiles pour procurer à Louvois les renseignements dont il avait besoin.

C'est précisément parce que les Pays-Bas catholiques étaient interposés entre les sept Provinces-Unies et la France qu'il fallait chercher un point de contact. Il eût été hasardeux, même avec le concours de la flotte anglaise, d'attaquer par mer, où les Hollandais pouvaient opposer Tromp et Ruyter au duc de Vivonne, à Duquesne, à Châteaurenault; mais il se trouvait, entre le Luxembourg et les autres provinces espagnoles, une longue bande de terre qui était d'ancienne date soumise à l'influence française, tant par la communauté d'intérêts et de religion que par le langage : c'était la seigneurie de Liège, restée indépendante, sous ses évêques, jusqu'à son annexion à la République française (1795), et touchant au nord à la Gueldre et au Brabant hollandais; au nord-est, au Limbourg hollandais et à la principauté de Juliers. Celle-ci appartenait à Philippe-Guillaume, duc de Neubourg, protégé de la France et alors attaché à Louis XIV, surtout depuis que la princesse Palatine, sa parente, avait épousé (16 décembre 1671) Philippe Ier d'Orléans. Les duchés de Juliers et de Berg enclavaient l'archevêché de Cologne, dont le siège était occupé par un prince bavarois, de la branche de Leuchtenberg, Maximilien-Henry, également évêque de Liège et de Hildesheim, qui, dès 1669, avait conclu un traité d'alliance avec Louis XIV et, en septembre 1671, accordé aux troupes françaises libre passage dans ses États [2].

[1] Inutile de reprendre par le détail la biographie de Hérard Bouton : les éléments s'en trouvent dans nos mémoires sur *la Jeunesse du maréchal de Chamilly. Notice sur Noël Bouton et sa famille de 1636 à 1667* (Extr. des *Mém. de la Soc. d'hist.... de Beaune*, ann. 1885), et sur *les Trois Chamilly*, déjà cité.

[2] Lambert van den Bosch, *Tooneel des oorlogs opgerecht in de Vereenigde Nederlanden*, etc. Amsterdam, 1675, in-4, t. I, p. 292.

Digitized by Google

Grâce à ces alliances, l'armée française pouvait atteindre les frontières de la Hollande en s'avançant à travers les territoires de Liège, de Cologne, de Juliers. Mais il y avait beaucoup trop de distance entre le Brabant hollandais ou le duché de Clèves, indûment occupé par les États généraux, et Rocroy et Sedan, qui étaient les lieux de rassemblement en Champagne [1], ou Charleroy qui appartenait à la France depuis le traité d'Aix-la-Chapelle (2 mai 1668), pour que le Rethelois fût pris comme base d'opérations. Il importait d'établir des camps, de faire des fortifications, de réunir des munitions et des approvisionnements, de lever des troupes le plus près possible du futur théâtre de la guerre. C'est à cet effet que, dès le commencement d'octobre 1671, Louvois envoya le comte de Chamilly dans l'archevêché de Cologne, avec une lettre de créance [2] pour un prince de Fürstenberg, soit l'aîné, François Egon, qui, après avoir été doyen de la cathédrale de Cologne, conseiller privé et grand majordome de la cour électorale, était devenu évêque de Metz (1658) et de Strasbourg (1664), et coadjuteur de l'archevêque de Cologne [3], soit pour le plus jeune, Wilhelm Egon, prévôt de Saint-Géréon, successeur de son frère comme doyen de la cathédrale et plus tard comme évêque de Strasbourg (1682), enfin cardinal (1686) et abbé de Saint-Germain des Prés (1690-1700) [4]. Tous deux jouissaient d'une grande influence auprès de l'Électeur de Cologne et étaient attachés à la France, qui les stipendiait [5]. C'est à leur instigation que l'archevêque avait conclu avec Louis XIV un traité d'alliance offensive [6], dans l'espoir de

[1] Lambert van den Bosch, *Tooneel des oorlogs opgerecht in de Vereenigde Nederlanden*, etc. Amsterdam, 1675, in-4, t. II, p. 79.

[2] Datée du 5 octobre 1671, dans le *Recueil de lettres pour servir d'éclaircissement à l'histoire militaire du règne de Louis XIV*, publié sans nom d'éditeur par le P. Griffet (t. I. La Haye, 1760, in-18, p. 24). — Cf. Camille Rousset, *Hist. de Louvois*, t. I. Paris, 1861, in-8, p. 342.

[3] Il gouvernait ce prince, dit le marquis de la Fare. (*Mém. et réflexions sur les principaux événements du règne de Louis XIV*, édités par Em. Raunié. Paris, 1884, in-18, p. 69.)

[4] D. J. Bouillart, *Hist. de l'abbaye R. de Saint-Germain des Prez*. Paris, 1724, in-fol., p. 285, 292-293, et pl. XXIII, représentant le mausolée qu'il fit faire par Coysevox pour lui et son neveu Ferdinand.

[5] Sur eux, voy. Pellisson, *Hist. de Louis XIV*. Paris, 1749, in-8, t. III, p. 208-210. — Saint-Simon, *Mém.*, l. II, ch. VII. — *Allgemeine deutsche Biographie*. Leipzig, in-8.

[6] L. v. d. Bosch, *Tooneel*, t. II, p. 11.

Digitized by Google

reprendre, avec l'aide du puissant monarque, la ville de Rheinberg, que les États généraux occupaient indûment depuis la guerre de Trente ans, ainsi que plusieurs villes du duché de Clèves : Orsoy, Wesel, Rees, Emmerich [1]. Ils avaient en outre, à Cologne, des troupes qu'ils durent retirer, l'archevêque ayant conclu, le 2 janvier 1672, avec le bourgmestre et le conseil de sa ville métropolitaine, un accord en vertu duquel le régiment étranger du colonel Bampfield [2] devait être éloigné [3]. La garnison ainsi affaiblie aurait, au contraire, eu besoin d'être renforcée pour barrer le passage aux Français. En négligeant de le faire, ils manquèrent, selon le comte de Chamilly, le parti qui aurait pu les sauvegarder [4].

Pour être plus à portée de traiter avec les personnages auprès desquels il était accrédité, Chamilly alla loger dans une dépendance du château de Brühl, résidence de l'archevêque, située à dix kilomètres au sud de Cologne. C'était, dit La Fare, « un homme de courage, d'esprit et d'une ambition outrée ; » il s'acquitta si bien des négociations qu'un traité fut conclu en peu de temps, à ce que croyait le même auteur, « mais pour plaire au ministre, il écrivait au Roi qu'il n'y avait que Louvois lui-même qui pût y mettre la dernière main [5]. » Les affaires ne marchèrent pourtant pas aussi facilement que se le figurait l'élégant mémorialiste. Écoutons à ce propos le témoignage si flatteur que donnait Louvois de son prétendu rival : « J'ai été ce matin [1er janvier 1672] trois heures avec Monsieur l'évêque de Strasbourg [François-Égon de Furstenberg] et, quelque idée que j'eusse conçue de ses incertitudes et de ses irrésolutions, par tout ce que Monsieur de Chamilly m'en avait mandé, j'avoue à Votre Majesté que je n'ai pas laissé d'en être surpris, et d'être

[1] E. Podlech, *Geschichte der Erzdiözese Köln.* Mayence, 1879, in-8, p. 437. — Ils tenaient ces villes en gage pour une somme de 1,800,000 livres qu'ils avaient prêtées au père de l'électeur de Brandebourg. (Pellisson, *Lettres histor.* Paris, 1729, in-18, t. I, p. 104.)

[2] C'est le même que Chamilly appelle Pamphile. (Lettre à Louvois, de Nuits, le 2 février 1672, dans *Campagne de Hollande en 1672*, p. 15.)

[3] M. Ant. Lefèvre-Pontalis (*Vingt ans de république parlementaire au XVIIe siècle : Jean de Wit.* Paris, 1882, in-8, t. II, p. 162) donne à cet accord la date du 2 décembre 1671 ; ce doit pourtant être le même que L. v. d. Bosch place un mois plus tard.

[4] Lettre au prince de Condé, du 29 janvier 1672, aux Archives de Chantilly (citée par A. Lefèvre-Pontalis, *Vingt ann. de républ.*, t. II, p. 162).

[5] De la Fare, *Mém. et réflex.*, p. 69.

Digitized by Google

en même temps étonné de ce que Monsieur de Chamilly a soutenu jusques à présent les affaires de Votre Majesté, et les a pu mettre au bon état où elles sont, avec un homme aussi faible et aussi ignorant qu'est celui-là. J'importunerais fort Votre Majesté, si je voulais lui dire tout ce qu'il m'a fallu essuyer de tentatives sur la diminution du corps de troupes, qu'il vous a assez demandée, et sur l'augmentation des subsides ; et je me contenterai de dire à Votre Majesté que j'ai fait convenir Monsieur l'évêque de Strasbourg de recevoir trois mille chevaux et cinq mille hommes de pied [1]. » Le Roi promettait d'entretenir, pendant la guerre contre les Hollandais, deux armées composées ensemble de 50,000 à 60,000 hommes. De son côté, l'Électeur avec ses alliés devait fournir 17 à 18,000 hommes [2]. Il est vrai que, au jugement de Louvois, l'infanterie de l'Électeur ne valait rien [3].

Les pourparlers ayant abouti, il s'agissait maintenant d'exécuter le plan que l'on s'était tracé. Louvois se proposait d'établir un camp à Neuss ou Nuits, ville située en face et à cinq kilomètres à l'ouest de Düsseldorf, mais de ce côté-ci du Rhin, et d'en faire le quartier général des auxiliaires français. L'Électeur, prétextant les différends qu'il avait avec les habitants de sa ville métropolitaine, fit entrer dans son archevêché 3 à 4,000 chevaux français vers le 8 janvier, et, après s'être arrangé avec ses sujets, il fit publier que les armements de ses voisins le forçaient de faire venir un plus grand nombre d'auxiliaires [4]. Bien qu'il eût promis que ceux-ci observeraient une exacte disci-

[1] Lettre au roi, de Brühl, 1er janvier 1672, p. 2, dans *Campagne de Hollande, en MDCLXXII, sous les ordres de Mr le Duc de Luxembourg, contenant les lettres de ce grand capitaine, celles de M. le duc de Duras, de Messieurs de Chamilly et autres officiers généraux des armées de France, à Monsieur le marquis de Louvois.... Recueil.... copié sur les originaux au dépôt de la guerre de la cour de France.* La Haye, 1759, in-fol.

[2] Traité du 2 janvier 1672, dans *Campagne de Hollande*, p. 4. — Dans une pièce de vers *Sur la victoire du roi en 1672*, traduite du latin du P. de la Rue, P. Corneille s'exprime ainsi sur l'alliance :

Cologne après Münster nous prête ses vassaux;
Ces prélats, pour marcher contre des sacrilèges,
De leur sacré repos quittent les privilèges,
Et pour les intérêts d'un Dieu, leur souverain,
Se joignent à nos lis, un tonnerre à la main.

(*Œuvres*, édit. par Marty-Laveaux, t. X, 1862, in-8, p. 258.)

[3] Lettre au roi, de Brühl, le 1er janvier 1672. (*Ibid.*, p. 3.)

[4] *Gazette de France*, ann. 1672, p. 112, 184, 208. — Cf. p. 280.

Digitized by Google

pline, les bourgeois de Cologne n'étaient pas sans inquiétude, à cause de l'arrivée continuelle de troupes étrangères et surtout des fortifications de Nuits [1]. Le comte de Chamilly fut chargé de réunir dans cette place du fourrage et de l'avoine [2], en payant régulièrement les fournisseurs, mais en exigeant qu'ils se conformassent à la taxe. Il lui était enjoint de maintenir strictement la discipline, de ménager les habitants, et il s'acquitta, paraît-il, de ces missions avec tant de succès, que Louvois écrivait de Saint-Germain au duc de Luxembourg, le 8 février 1672 : « Vous pouvez donner à l'évêque de Münster une nouvelle qui ne lui déplaira pas, qui est que le Roi laisse M. de Chamilly aux princes alliés pour servir sous vous en qualité de lieutenant général de M. de Cologne [3]. » En annonçant au nouveau titulaire qu'il était désigné pour commander, pendant la campagne prochaine, les troupes de l'Électeur de Cologne, il ajoutait : « Il ne serait pas impossible que ce projet-là ne changeât en mieux pour vous [4]. »

Ces lettres, comme en général la correspondance de Louvois, témoignent d'une certaine bienveillance pour Hérard Bouton, et s'il était vrai que l'impérieux ministre eût « poursuivi de sa haine tous ceux qui ne pliaient pas devant lui ou refusaient de lui donner du *Monseigneur*, comme Cavoye, Chamilly, le maréchal de Choiseul, le maréchal de Duras, le maréchal de Lorges, Croissy, d'Avaux, etc. [5], » il ne s'agirait pas ici du comte de Chamilly qui, dans ses nombreuses lettres à Louvois, emploie toujours le titre de *Monseigneur* [6]. Celui-ci, de son côté, en terminant ses lettres, use toujours envers les Chamilly de la même

[1] *Gazette de France*, ann. 1672, p. 380.
[2] *Ibid.*, p. 17, 21.
[3] *Camp. de Hollande en 1672*, p. 16. — Cf. p. 17, 19.
[4] *Ibid.*, p. 17.
[5] M. H. Monin (art. Louvois, dans la *Grande Encyclopédie*, t. XXII, p. 692) attribue cette assertion à Simon, dans les *Mémoires* duquel nous l'avons vainement cherchée.
[6] Voy. *Camp. de Holl. en 1672*, qui est le recueil où nous avons trouvé le plus de lettres du comte de Chamilly. Dans l'une d'elles, datée de Nuits, le 2 février 1672, on lit *Monsieur* à la fin (p. 16), mais *Monseigneur*, comme d'ordinaire, en tête (p. 14). Il y a là, certainement, une faute d'impression. — Le marquis de Chamilly employait les mêmes titres et formules vis-à-vis de Louvois, sauf dans une lettre de Zwoll, du 6 octobre 1672, où il commence par *Monseigneur* et termine par *Monsieur* (p. 205), ce qui est soit un lapsus, soit une faute de copiste.

Digitized by Google

formule qu'envers les ducs de Luxembourg et de Duras [1] : « J'ai l'honneur d'être parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. » Ce sont là des remarques bien minimes ; mais il est nécessaire de mettre les points sur les *i* quand on conteste des légendes accréditées malgré leur peu de fondement.

Ainsi, dès le début, le comte de Chamilly avait su s'accommoder au mieux avec un ministre autoritaire et avec les princes allemands dont il devait commander les troupes. La principale difficulté qu'il rencontra d'abord lui vint de ceux dont il devait le moins en attendre, c'est-à-dire de ses propres compatriotes : son frère Noël Bouton, le futur maréchal, avait été envoyé vers le Rhin [2] avec le régiment de Saint-Léger qu'il venait d'acheter [3] et qui, pendant la prochaine campagne, devait servir dans l'armée de l'évêque de Münster [4]. Ce régiment avait commencé par donner aux Allemands une idée favorable de la discipline des troupes royales [5] ; mais lorsqu'il s'agit de lui donner un effectif de 2,000 hommes, en tirant sept compagnies du régiment de Bourgogne [6], qui était resté en France et qui appartenait également à Noël Bouton [7], la plupart des capitaines du régiment de Bourgogne qui, lors de sa récente formation (1668), avaient été pris dans les anciens corps et espéraient y rentrer avec leur compagnie, répugnaient à servir dans l'un des derniers régiments créés. Pour tout concilier, Noël Bouton proposait de donner au nouveau régiment le nom de Royal-Bourgogne [8]. Louvois l'y autorisa et communiqua l'approbation du Roi pour les mesures

[1] Ces grands personnages, même avant d'être parvenus à la dignité de maréchal, ne qualifiaient Louvois que de *Monsieur*. (Voy. le Recueil cité plus haut.)

[2] Ce devait être vers le milieu d'octobre 1671, puisque le 15 mars 1672 il disait être depuis cinq mois dans l'électorat de Cologne. (*Camp. de Holl. en 1672*, p. 29.)

[3] L. Suzanne, *Hist. de l'ancienne infanterie française*, p. 79 du t. VI. Paris, 1852, in-8.

[4] *Camp. de Holl. en 1672*, p. 17.

[5] *Ibid.*, p. 3.

[6] *Ibid.*, p. 17.

[7] Voy. *les Trois Chamilly*, p. 418.

[8] Cette proposition est contenue dans une lettre à Louvois, datée de Nuits, le 22 février 1672 (*Camp. de Holl. en 1672*, p. 20), et signée, dans l'imprimé, du nom de *Comte de Chamilly;* mais c'est une erreur d'impression, le contexte prouve que cette lettre est du marquis de Chamilly.

Digitized by Google

prises contre les officiers de Saint-Léger qui avaient menacé les bourgmestres de Cologne; les coupables durent faire des excuses et rester prisonniers pendant un mois dans leur quartier [1]. Quant à ceux qui refusaient de se laisser incorporer dans le régiment de Bourgogne, ils devaient être renvoyés en France et les récalcitrants privés de leur grade [2]. Sur les instances de Chamilly, ils se laissèrent incorporer, mais, quelques jours après, vingt-deux d'entre eux se ravisèrent, tinrent des conciliabules et demandèrent leur congé. On les prit au mot, sauf six qui étaient venus à résipiscence. Pendant qu'ils attendaient leurs passeports à Nuits, « l'un d'eux, écrit Noël Bouton [3], demanda mille pardons; on ne voulut point l'entendre; il fut traité de mon frère comme un chien.... Ils se mirent ventre à terre pour qu'on leur pardonnât. » Hérard Bouton et l'intendant militaire, craignant que, si on les congédiait, leurs remplaçants n'eussent besoin de trop de temps pour s'équiper, firent grâce à dix de ceux qu'ils regardaient comme les meilleurs officiers, mais ils expulsèrent six des plus mutins, et leur colonel exprima l'espoir qu'on ne les commissionnerait pas de nouveau [4]. Par suite de cette mutinerie, le titre de Royal fut refusé au régiment de Bourgogne [5]. Du reste, le soin que les Chamilly mettaient à maintenir le bon ordre, à réprimer l'indiscipline et à protéger l'habitant, leur valurent l'entière approbation du Roi [6].

Ces officiers ne furent pas les seuls qui causèrent des ennuis au comte de Chamilly. Dans une lettre à Louvois [7], il se plaint de ce que les gardes-françaises, en garnison dans les villes de Kempen, près de la frontière de Gueldre, et de Linne près du Rhin, lui refusaient le salut. Le secrétaire d'État de la guerre les excusa, comme ignorant qu'il eût été promu lieutenant

[1] *Camp. de Holl. en 1672*, p. 21. — Quoique le régiment y soit appelé de Saint-Livier, on ne peut douter qu'il ne s'agisse ici de Saint-Léger.

[2] *Ibid.*, p. 24.

[3] Lettre à Louvois, du 23 mars 1672 (*Ibid.*, p. 33), que l'imprimé (p. 35) attribue par erreur au comte, titre qu'il faut remplacer par celui de marquis de Chamilly, car le signataire se réfère à son frère comme à un supérieur.

[4] *Ibid.*, p. 33.

[5] *Ibid.*, p. 34.

[6] *Ibid.*, p. 20, 21, 32.

[7] Du 14 février. (*Ibid.*, p. 20.)

Digitized by Google

général [1], et donna des ordres pour qu'on le reconnût en cette qualité [2].

Les places occupées par ces troupes avaient une si petite et si mauvaise garnison indigène, avec des commandants si incapables et si négligents, que Hérard Bouton craignait pour leur sécurité [3]. Quoique l'on pût bien s'attendre à une prochaine déclaration de guerre, les officiers hollandais frayaient librement dans l'Électorat de Cologne, et le comte de Chamilly proposait à l'évêque de Strasbourg de les faire arrêter, si l'on ne rendait pas les officiers français retenus dans le comté de Meurs, où ils avaient poursuivi huit déserteurs du régiment de Saint-Léger qui s'étaient réfugiés dans cette seigneurie du prince d'Orange, dépendante des Provinces-Unies [4]. Les désertions étaient d'autant plus faciles que le régiment de Bourgogne se trouvait près de la frontière septentrionale de l'électorat de Cologne, et que, la ville de Crefeld et le château de Crakou formant une petite enclave hollandaise au milieu des quartiers français, il était impossible de surveiller les racoleurs étrangers [5]. Le supplice de la roue infligé à ceux qui se laissaient prendre en passant à l'ennemi n'empêcha pas que Noël Bouton ne perdit en cinq mois quarante hommes du régiment de Bourgogne [6]. Il avait peine à les remplacer et à compléter les trente-trois compagnies qui devaient composer ce régiment. Le marquis de Chamilly proposa donc à Louvois de demander à l'évêque de Münster trois cents déserteurs français qui s'étaient réfugiés à Coesfeld [7] et qui désiraient profiter d'une amnistie [8]. « Vous ordonnerez sur cela, répondit Louvois, ce que vous jugerez à propos devoir être mandé à M. de Münster, et de quelle manière vous souhaitez qu'on lui écrive, en cas que vous ne vouliez pas le faire de la part du Roi ou de la vôtre. Il ne doit point s'y opposer, ne pouvant tirer qu'un très mauvais service

[1] Explication assez vraisemblable, la nomination n'ayant été notifiée au duc de Luxembourg, commandant en chef, que le 8 février. (*Ibid.*, p. 16.)
[2] *Ibid.*, p. 20.
[3] *Ibid.*, p. 15.
[4] *Ibid.*, p. 16.
[5] *Ibid.*, p. 28.
[6] *Ibid.*, p. 29.
[7] Ville située à 30 kilom. à l'ouest de Münster.
[8] Lettre de Nuits, du 15 mars 1672. (*Camp. de Holl. en 1672*, p. 29.)

Digitized by Google

de gens qui sont au désespoir et qui lui échapperaient assurément, et d'autant moins que ce régiment-ci est destiné pour son armée [1]. » Plus juste et plus humain que ses détracteurs ne l'avouent, il ordonna à Hérard Bouton de veiller à ce que le capitaine des dragons qui avaient déserté [2] distribuât à ses cavaliers toute la solde à laquelle ils avaient droit, la désertion ne venant bien souvent que de l'injustice des officiers [3].

Il était d'autant plus utile de faire des recrues, même parmi les déserteurs, que, pour combler les vides du régiment de Bourgogne, il arrivait à peine deux soldats en quinze jours [4]. Or, pour élever l'effectif à 2,000 hommes qui avaient été promis à l'évêque de Münster [5], il eût fallu faire venir de France dix compagnies du régiment de ce nom. En attendant, le comte de Chamilly se décida, pour parfaire le chiffre stipulé, à rassembler à Nuits les troupes disséminées dans trois quartiers, ne faisant d'exception que pour la garnison de Kaiserswerth; il les cantonna dans des huttes, au milieu de la prairie de Nuits et à proximité des bateaux qui apportaient les vivres et les munitions. Sur ses instances jointes à celles du duc de Luxembourg, l'évêque de Strasbourg en fit autant pour toute l'infanterie de l'Électeur. De la sorte, les hommes étaient mieux sous la main des officiers. Ceux qui voulaient travailler furent employés à fortifier le camp de Nuits, qui devait être terminé le 20 mai [6]. Malgré le nombre des ouvriers, il n'avait pas été possible de faire certains travaux dans des marais remplis par les eaux de l'Erft, car on ne pouvait détourner ce petit affluent du Rhin; c'est par son moyen que l'on amenait les matériaux à pied d'œuvre. Le prince Guillaume de Fürstenberg n'avait fait aucun préparatif; il fallut que le comte de Chamilly réquisitionnât du bois dans les forêts voisines, en ayant soin de le payer au prix courant [7].

[1] Lettre de Versailles, du 21 mars 1672. (*Ibid.*, p. 32.)
[2] Ils avaient l'espoir d'obtenir en Hollande huit patagons (écus) chacun. (*Ibid.*, p. 40.) De son côté, Louis XIV promettait cent écus au soldat qui dénoncerait avec preuves le racoleur qui voudrait le débaucher du service. (*Ibid.*, p. 37.)
[3] *Ibid.*, p. 37.
[4] *Ibid.*, p. 29.
[5] *Ibid.*, p. 40.
[6] *Ibid.*, p. 62, 63.
[7] *Ibid.*, p. 44, 46, 63.

Digitized by Google

Il soigna tous les détails de l'entreprise, dont il rendait compte avec de grands développements. « Sans avoir le tour constamment railleur des lettres de Luxembourg, sa correspondance dénote une intelligence d'élite.... Le double de ses rapports, pleins de verve et de sagacité, parvint à Chantilly, dit le duc d'Aumale. Parmi ces pièces, nous relevons de nombreuses notes de la main du prince de Condé, en marge de la relation d'une reconnaissance poussée à fond sur les bords de la Moselle, du Rhin, de la Meuse et dans les pays environnants [1]. » Chamilly ne s'en tenait pas à la narration, il cherchait aussi des inspirations auprès de son ancien chef, auquel il écrivait : « J'attendrai les ordres de Votre Altesse Sérénissime sur toutes choses : je la supplie de me faire savoir si elle juge que l'on soit content de mes soins par deçà et de me faire la grâce de me mander ce que j'aurai à réformer dans ma conduite, comme d'être persuadée de la continuation de tout ce qu'elle doit attendre de Chamilly [2]. » Il réussit si bien à se procurer des approvisionnements de toute sorte, que le grand Condé, arrivé à Nuits, « admira l'amas de munitions de guerre que tous les magasins de l'Europe auraient eu peine à fournir. » C'était l'œuvre de Chamilly, dirigé par Louvois, inspiré par Condé lui-même [3].

Le service des informations était l'un des plus importants de ceux dont était chargé le comte de Chamilly. Au commencement de mars, celui-ci avait fait reconnaître les bords du Rhin depuis Nuits jusqu'à la Roer, et fait dresser par Chamlay une carte des environs de Roerort, qui est à l'embouchure de cette rivière. Il proposait de fortifier cette place qui avait un grand port, mais les murailles fort étendues de Duysburg, située en face, sur la rive gauche de la Roer, lui paraissaient trop mauvaises pour être remises en bon état [4]. C'est à mi-chemin entre Nuits et ces deux villes, à Kaiserswerth, qu'il proposa de jeter un pont de bateaux sur le Rhin [5]. Outre les renseignements qu'il se procurait sur les lieux mêmes, il en faisait recueillir par

[1] Archives de Chantilly, extr. dans *Hist. des princes de Condé*, par le duc d'Aumale, t. VII, p. 311.
[2] *Ibid.*, p. 312.
[3] Id., *ibid.*, t. VII, p. 319.
[4] *Camp. de Holl. en 1672*, p. 28 ; cf. p. 40.
[5] *Ibid.*, p. 62.

Digitized by Google

Descombes sur le bassin de la Meuse et celui de la Roer; par Clersolle sur celui de Lippe; par Chamlay sur les places du Rhin et sur l'itinéraire à suivre pour mener l'armée de Maseyk [1], dans l'évêché de Liège, au camp de Nuits [2]. Tout en utilisant les rapports de ses subordonnés, il devait leur laisser ignorer le plan de campagne qu'il proposait à Louvois [3]. Sa constante sollicitude contrastait avec l'insouciance des princes ecclésiastiques dont il commandait les armées et qui négligeaient de faire des préparatifs, des approvisionnements de vivres, de fourrage, de matériaux, et de prendre les précautions les plus élémentaires [4]. En qualité d'élève du grand Condé, il avait horreur de ce que l'on appelle aujourd'hui les débrouillards : « Toutes les nouvelles, dit-il, qui nous viennent du côté de Münster et des lieux destinés à y faire des magasins, nous apprennent que l'on n'a pas commencé à y porter la moindre des choses qui y sont nécessaires. Je prévois, à mon grand regret, que, par le défaut de cela, cette armée sera peu en état d'entreprendre quelque chose de considérable et même de se conserver en ne faisant rien. Ce prince a tellement la maraude dans la tête, et l'opinion que l'on trouvera toujours, partout, plus que suffisamment pour la subsistance des troupes, qu'il croit qu'elles ne pourront jamais manquer; il ne voit et n'est obsédé que de gens qui, voulant voler, lui prêchent ce faux évangile [5]. » Il n'y avait pas là d'exagération. Le duc de Luxembourg ne qualifiait pas moins sévèrement l'évêque de Münster. « Je l'ai trouvé, écrivait-il [6]; dans de bonnes intentions quant au gros des affaires, mais en ayant de si extraordinaires sur les partis qu'il propose de suivre que j'en reviens, cette fois, rebuté si fortement que j'aimerais mieux être aide de camp du plus nouvel officier général de France que d'essuyer tout ce qu'il faut que j'essuye. »

Les sérieuses qualités du comte de Chamilly lui avaient valu

[1] Ce nom s'orthographie de plusieurs manières, selon les temps et les dialectes néerlandais. Sa première syllabe, en effet, signifie *Meuse*, qui s'écrit tantôt *Maes*, tantôt *Maas*, ou plus simplement *Mas*. *Maseik* a le sens de *Chêne sur Meuse*, comme *Mastricht*, *Maastricht* ou *Maestricht*, celui de *Trajet de la Meuse*.

[2] *Ibid.*, p. 27, 31, 40, 41, 42.

[3] *Ibid.*, p. 42.

[4] *Ibid.*, p. 15, 63, 64, 70.

[5] Lettre à Louvois, de Nuits, 22 avril 1672. (*Ibid.*, p. 62.)

[6] Lettre à Louvois, de Dorsten, le 3 avril 1672. (*Ibid.*, p. 43.)

Digitized by Google

la bienveillance de Louvois, comme l'attestent les faveurs qu'on lui accorda presque coup sur coup. Il demanda deux aides de camp « pour en avoir plus besoin qu'un autre, comme moins ingambe [1], » et il proposait comme tels le marquis de Savigny, petit-fils du comte de Montrevel, et de Varennes, parent du marquis d'Huxelles. « C'est à vous de choisir vos aides de camp, répondit Louvois [2], et Sa Majesté trouve bon que vous en disposiez comme bon vous semblera. » En lui annonçant sa nomination comme lieutenant général des princes alliés [3], il ajoutait : « Il ne serait pas impossible que ce projet-là ne changeât en mieux pour vous. C'est pourquoi ne faites aucun préparatif pour cela que vous n'ayez de mes nouvelles, lesquelles j'espère vous donner dans douze ou quinze jours au plus tard. » Il lui annonça, en effet, le 27 février [4], que le Roi le ferait lieutenant général après la fin de la campagne, « de quoi je me réjouis avec vous. » Hérard Bouton en avait déjà fait fonctions en Roussillon (1670), et il l'était effectivement dans les principautés alliées, mais c'était à titre étranger, et il manifesta probablement le désir de l'être à titre regnicole. Le secrétaire d'État de la guerre prit la peine de lui expliquer pourquoi il ne l'était pas encore [5] : « Quand le Roi ne vous a pas nommé lieutenant général, ce n'est pas qu'il vous ait voulu retarder le plaisir de l'être ni vous distinguer de ceux qu'il a honorés de cette dignité ; mais seulement que, voulant que vous servissiez sous M. de Luxembourg, auquel il ne désirait pas que l'on donnât la qualité de feld-maréchal, Sa Majesté ne voulait pas vous mettre hors d'état d'y pouvoir servir, en vous donnant une qualité pareille à la sienne; mais depuis, ayant bien voulu consentir qu'il la prît, et Sa Majesté ayant vu, par votre lettre, que ce vous serait un plaisir de vous faire présentement lieutenant général, elle m'a commandé de vous en expédier le pouvoir et de vous l'envoyer, à quoi je vous assure que je satisferai, avec beaucoup de plaisir, par le premier ordinaire.... Sa Majesté a été très aise d'apprendre la

[1] Lettre à Louvois, de Nuits, 15 mars 1672. (*Ibid.*, p. 28.)
[2] Lettre à Chamilly, de Versailles, 28 mars 1672. (*Ibid.*, p. 37.)
[3] Du même au même, Saint-Germain-en-Laye, 12 février 1672. (*Ibid.*, p. 17.)
[4] *Ibid.*, p. 20.
[5] Lettre de Versailles, 2 avril 1672. (*Ibid.*, p. 42.)

Digitized by Google

continuation du rétablissement de votre santé [1], et me commande de vous dire que vous lui feriez plaisir de ne rien oublier pour vous remettre en bon état, et qu'elle fait de vous le cas que méritent vos services et l'application que vous donnez à les lui rendre. »

Ce n'était pas là de l'eau bénite de cour : Hérard Bouton fut non seulement promu lieutenant général à dater du 18 avril 1672 [2], mais peu après le Roi profita d'une occasion qui s'offrait pour lui donner le commandement d'un corps d'armée, au lieu de le laisser sous les ordres du duc de Luxembourg. « C'était l'usage alors, dans toutes les dignités de la guerre, de *rouler*, c'est-à-dire de commander alternativement, un jour l'un, et le lendemain l'autre. Les maréchaux de France l'observaient même entre eux. Le vicomte de Turenne déclara qu'il ne pouvait rouler avec trois maréchaux qu'il avait vus dans les plus petites charges de la guerre, pendant qu'il commandait des armées. Il parlait des maréchaux de Bellefonds, de Créquy et d'Humières. Le Roi, qui ne voulait pas le faire connétable, créa pour lui la charge de maréchal de camp général, qui lui donnait le commandement sur les maréchaux de France. Ceux que nous venons de nommer refusèrent de se soumettre. Ils devaient commander une armée sous le prince de Condé et ils furent exilés tous les trois deux jours avant celui qui était marqué pour leur départ [3]. » Le P. d'Avrigny, qui s'efforçait de mettre de la précision dans l'histoire à une époque où prévalait l'habitude de se contenter des à peu près, conte l'affaire un peu différemment. Selon lui, le vicomte de Turenne, ayant été fait maréchal général dès le 6 avril 1660, avait non seulement la préséance par ancienneté, mais encore le droit de commander les maréchaux, ses collègues, en tout temps et en tout lieu. Cependant, comme ce droit ne lui était pas expressément attribué par ses provi-

[1] De même Louvois finissait sa lettre du 7 avril 1672 en exprimant « la joie que j'ai de ce que vous vous portiez mieux, prenant toute la part qu'il est possible au rétablissement de votre santé. » (De Versailles, le 7 avril 1672. *Ibid.*, p. 45.)

[2] Fol. 40 r° du ms. 22747 du fonds français à la Bibliothèque nationale, formant le t. II des *Officiers généraux* dans la *Coll. de l'abbé Dangeau*.

[3] *Mém. du maréchal de Villars*, publiés d'après le manuscrit original pour la Société de l'histoire de France, par le marquis de Vogüé, t. I. Paris, 1884, in-8, p. 7. — Cf. Reboulet, *Hist. du règne de Louis XIV*. Amsterdam, 1756, in-18, t. IV, p. 192 ; L. v. d. Bosch, *Tooneel*, t. II, p. 71-72.

Digitized by Google

sions, trois des maréchaux refusèrent de servir sous lui et ils eurent ordre de se retirer chez eux [1].

Voici la lettre par laquelle Louvois annonça au comte de Chamilly ce choix, qui le mettait de pair avec le duc de Luxembourg, son ancien chef, et qui le faisait passer sous les ordres immédiats de Turenne ou de Condé :

Monsieur, la désobéissance de Monsieur le maréchal de Créquy ayant porté le Roi à lui ôter le commandement que Sa Majesté lui avait destiné, Elle vous a au même temps choisi pour vous la faire commander. Rendez vous le 12 du mois prochain, précisément, à Liège et attendez-y des nouvelles de Sa Majesté ; prenez vos précautions de manière que vous arriviez sûrement audit Liège.

Monsieur de Montal reçoit ordre, par ce même ordinaire, de s'en aller prendre votre place; donnez-lui tous les bons avis dont il peut avoir besoin pour sa conduite, jusqu'à l'arrivée de Monseigneur le Prince. Laissez-lui aussi les lettres que je vous ai écrites, depuis mon départ d'Allemagne, qui peuvent lui être nécessaires. Je prends part à votre joye et vous assure que je suis parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le marquis DE LOUVOIS.

A Saint-Germain, le 26 avril 1672 [2].

Le comte de Chamilly n'avait pas encore reçu cette missive que les hostilités éclatèrent avant qu'eût été déclarée la guerre entre l'Électeur de Cologne et les Provinces-Unies [3]. Celles-ci avaient placé une garnison de 4,500 hommes dans la ville de Rheinberg, que revendiquait l'archevêque de Cologne; une bonne partie de ces troupes et toute la cavalerie hollandaise postée de Nimègue à Meurs partirent, dans la nuit du 23 au

[1] *Mém. pour servir à l'hist. univ. de l'Europe depuis 1600 jusqu'en 1716*, Nimes, 1783, in-8, nouv. édit., t. II, p. 67.

[2] *Camp. de Holl. en 1672*, p. 67.

[3] Il est vrai que, dès le 7 avril, Louis XIV avait lancé un manifeste contre les Provinces-Unies, mais Louvois en annonçant au comte de Chamilly, dans une lettre de Versailles du 2 avril 1672 (*ibid.*, p. 42), que la guerre serait probablement déclarée avant le 10 avril, ajoutait : « Elle ne vous concernera encore en rien, parce que, comme vous paraissez avec les troupes du Roi au service de Monsieur de Cologne, elles ne doivent faire aucun acte d'hostilité qu'après que ledit sieur Électeur l'aura déclarée; mais il sera de votre prudence de vous tenir alerte, parce que les Hollandais ne croiraient pas l'avoir mal commencée, s'ils avaient pu faire avec succès quelques entreprises sur les troupes que vous commandez. » On voit, par l'affaire du 24 avril, que Chamilly sut mettre ses gens à l'abri d'une surprise.

Digitized by Google

24 avril, pour enlever les avant-postes français. Mais, deux jours auparavant, trois postes ayant été évacués et les autres étant sur leurs gardes, les envahisseurs ne purent prendre qu'un cavalier et durent accorder une capitulation honorable à un sergent qui, avec dix hommes dans une bicoque, tint tête pendant dix heures à 2,000 cavaliers et 1,000 fantassins ennemis et qui obtint de sortir tambour battant avec armes et bagages. Cet exploit était attesté par une capitulation signée du comte de Nassau. Hérard Bouton, averti à la pointe du jour, monta à cheval pour protéger la retraite de ses grand'gardes et essayer de couper celle des envahisseurs.

Le duc de Luxembourg parle assez dédaigneusement de ce fait d'armes; il n'envoya pas de courrier à Louvois pour l'en informer, ne croyant pas « que la chose en valût la peine, » et laissant à Chamilly le soin d'en rendre compte en détail [1]. Le ministre ne jugea pourtant pas que l'affaire fût sans importance, car il fit insérer dans la *Gazette de France* un extrait du rapport [2] avec les considérations suivantes : « C'est chose assez singulière que, dans le temps que nos cavaliers estoyent separez dans les villages, les ordres sont si bien donnez et si bien executez, qu'un corps comme celui-cy estant venu tomber tout d'un coup, à la pointe du jour, au milieu de nos quartiers, il n'en ait pu surprendre ni enlever aucun [3]. »

Le duc de Luxembourg et le prince François de Fürstenberg jugèrent avec le comte de Chamilly que, les troupes alliées restant disséminées sur une étendue de vingt lieues et exposées aux attaques de 4,000 à 5,000 fantassins et de 3,000 chevaux qui seraient venus du nord et, en outre, de 2,000 hommes qui pouvaient sortir de Mastricht, n'eussent pas été en sûreté. Ils leur ordonnèrent donc de se replier au sud de l'Erft, rivière qui se jette dans le Rhin près de Nuits [4].

Chamilly était encore à Nuits au commencement de mai; il parait n'avoir quitté cette place qu'après l'arrivée de Montal, son successeur [5], dont il emporta pour Louvois une lettre du

[1] Lettre à Louvois, de Nuits, 27 avril 1672, dans *Camp. de Holl. en 1672*, p. 68.
[2] *Ibid.*, p. 68-70.
[3] *Gazette*, n° 56, du 7 mai 1672, p. 441-442.
[4] *Camp. de Holl. en 1672*, p. 68.
[5] Charles de Montsaulnin, comte de Montal, mort en 1696, à l'âge de plus

Digitized by Google

9 mai [1]. Il emmena 200 chevaux en partant pour Liège, où il arriva le 10 mai [2], deux jours avant la date fixée par le ministre [3]. Ses aides de camp étaient le marquis de Vaubrun-Nogent et le chevalier du Plessis-Praslin [4]. A peine installé à Liège, il écrivit au Roi :

Sire, j'apprends avec bien de la douleur qu'il ne m'est pas permis d'aller voir Votre Majesté, pour la remercier, comme je la supplie très humblement d'agréer que je le fasse, par celle-ci, de la grâce qu'elle m'a bien voulu faire, en m'honorant du commandement de l'armée qui était destinée pour Monsieur le maréchal de Créquy, assurant Votre Majesté que je m'appliquerai, avec tant de soin et de zèle, à tout ce qui me paraîtra être de son service et de la gloire de ses armes, que, soutenu de ses ordres et de la passion que j'ai de les suivre, je ne désespère pas de la rendre satisfaite du choix qu'elle a bien voulu faire en ma faveur, n'ayant point de plus forte passion que de la servir, lui plaire et mériter par là, et par une éternelle soumission, la qualité, Sire, de Votre Majesté le plus humble, le plus obéissant et fidèle sujet.

De Chamilly.

A Liège, le 11 mai 1672 [5].

Le pays de Liège où Chamilly devait opérer désormais ne lui était pas inconnu : il en avait traversé la partie septentrionale en se rendant à Oirschot ou Aerschot ; de plus, il avait été chargé de faire reconnaître par l'ingénieur Descombes les villes de Stockhem et de Maseyk [6], situées l'une et l'autre sur la Meuse, à 28 kilomètres en aval et au nord de Mastricht. Descombes avait trouvé « à Stockem un très méchant lieu, petit et

de quatre-vingts ans, était un des meilleurs élèves de Condé. Il prit à Nuits le commandement d'un corps d'armée composé de 10,000 hommes des gardes-françaises et des régiments de Piémont, Artois et Bourgogne; de 2,000 chevaux des gardes du corps et des mousquetaires, etc.; enfin de 2,000 chevaux de cavalerie légère. (*Gazette de France*, 1672, n° 61, p. 487-488.) Les mêmes troupes avaient sans doute été sous les ordres de Chamilly, qui commandait en outre le contingent électoral. Celui-ci resta sous les ordres du duc de Luxembourg; celles-là firent partie du corps d'armée de Condé.

[1] *Camp. de Holl.*, p. 72, 73.

[2] *Gaz. de France*, 1672, p. 490.

[3] *Camp. de Holl.*, p. 67.

[4] H. Etienne, escuyer, sieur du Belle, *Journal de la guerre de Hollande, depuis le départ du Roy jusqu'à son retour*. Paris, 1673, in-32. — L. v. d. Bosch, *Tooneel*, t. II, p. 76.

[5] *Camp. de Holl. en 1672*, p. 74.

[6] *Ibid.*, p. 31, 42.

Digitized by Google

sans secours, mais néanmoins en situation commode pour être fortifié, et le terrain y étant très bon. Il n'en est pas de même de Maseyck, ayant trouvé une grande ville, entourée d'une très bonne muraille de pierre, flanquée de bonnes tours, remparée partout de beaucoup de terre, et couverte d'un très grand et très bon fossé, et d'une espèce de marais, qui entoure plus des deux tiers de la ville, tout le reste du terrain étant extrêmement aisé à remuer, et la situation plaine et sans aucun commandement; mais les bourgeois y font très bonne garde et disent être fort résolus de ne souffrir aucune garnison de personne [1]. » Quoique sujets d'un des princes belligérants, ils espéraient pouvoir suivre une politique différente de la sienne.

Les Liégeois avaient d'autant plus d'intérêt à rester neutres dans la prochaine guerre, que les Hollandais avaient promis de les reconnaître comme tels [2]. Mais il n'entrait pas dans les vues de Louis XIV de leur laisser le bénéfice de la neutralité. Il avait besoin d'une place de l'évêché située sur la Meuse pour jeter un pont sur cette rivière, et Maseyk fut choisie pour ce dessein [3]. Dès le 13 mai, Hérard Bouton reçut l'ordre d'occuper cette ville, sans même en avoir demandé l'autorisation au seigneur, l'évêque de Liège, archevêque de Cologne. Pour excuser ce sans-gêne, Pellisson, qui faisait partie de l'escorte du Roi, écrivait le 18 mai : « On s'assure que l'Électeur approuvera une chose qui se fait pour son service, aussi bien que pour celui du Roi, et l'on peut le lui rendre avec usure en d'autres places [4]. »

Le trajet le plus court pour aller de Liège à Maseyk eût été de descendre le long de la Meuse ; mais on eût rencontré la ville de Mastricht, qui avait une forte garnison ; pour tourner cette place et peut-être aussi pour rejoindre l'armée de Turenne, qui avait traversé la Sambre le 9 mai et qui, le 11, se trouvait à Bonef, au nord de Namur, le comte de Chamilly, faisant un grand détour, s'avança vers l'ouest jusqu'à Huy [5], sur la Meuse, en

[1] *Camp. de Holl. en 1672*, p. 40.
[2] *Gaz. de France*, 1672, n° 55, p. 436.
[3] *Ibid.*, n° 64, p. 502. — Cf. [De Grimoard] *Histoire des quatre dernières campagnes du maréchal de Turenne, en 1672, 1673, 1674 et 1675*, avec cartes et plans par le chevalier de Beaurain. Paris, 1782, in-fol., p. 10.
[4] *Lettres histor.*, t. II, p. 73.
[5] H. Estienne, *Journal*, t. I, p. 16; — [De Grimoard], *Hist. des quatre dern. camp. de Turenne*, p. 9.

Digitized by Google

amont de Liège. Il s'y trouvait le 12 et, suivi de ses troupes, il repartit le 13, avec Louvois, pour Gréville (près Tongres), où Turenne était campé. 2,000 fantassins, 1,000 chevaux, un équipage d'artillerie et plusieurs ingénieurs furent mis sous les ordres de Chamilly pour occuper Maseyk de gré ou de force [1]. En passant à Stockem, qui est à dix kilomètres en amont de Maseyk, il y laissa 400 hommes d'infanterie. Les habitants de Maseyk, qu'il somma de se rendre, demandèrent à parlementer; mais Chamilly, sans perdre de temps à faire des tranchées, investit la place le 15 mai, mit en position une batterie de quatre pièces de canon, fit jeter des fascines dans les fossés, jusqu'aux bords desquels il fit avancer l'infanterie derrière des haies et de vieux murs. On se canonna pendant cinq heures. Les miliciens qui, à défaut de garnison, défendaient la ville, résistèrent quelque temps; mais, après avoir vu tuer trois ou quatre des leurs [2], ils firent battre la chamade et forcèrent leurs magistrats à capituler [3]. Les Français n'avaient perdu qu'un ou deux officiers et peu de soldats. Turenne, qui se trouvait à Grimmen, à vingt kilomètres vers le sud, ayant été averti de la résistance des habitants, s'avançait avec un renfort, et il était tout près de Maseyk, lorsqu'il apprit que la ville s'était rendue [4]. Le lendemain (16 mai), il visita le dedans et le dehors de la ville avec Chamilly et Vauban [5]. Louis XIV, qui s'avançait vers Nuits, par une

[1] [De Grimoard], *ibid.*, p. 9; *Gaz. de France*, 1672, n° 64, p. 501.

[2] « Nous n'y perdîmes qu'un ou deux officiers et peu de soldats, dit H. Etienne (*Journal*, p. 19).... M. le chevalier du Plessis, maréchal de camp de cette armée, demeura à l'*attaque*. » Ce dernier terme peut être ambigu, ayant, outre la signification ordinaire, celle de travaux pour approcher d'une place assiégée. L. v. d. Bosch était donc excusable de croire que du Plessis avait succombé à l'assaut (in desen aanval bleven), mais on ne voit pas où il a pris que cet officier ait été particulièrement *regretté* (beklaagt) du Roi. (*Tooneel*, t. II, p. 95.)

[3] H. Étienne, *Journal*, t. II, p. 18-19; Pellisson, *Lettres hist.*, t. I, p. 73; L. v. d. Bosch, *Tooneel*, t. II, p. 95; *Le Mercure hollandois contenant les choses les plus remarquables de toute la terre, arrivées en l'an 1672 jusqu'à l'an 1673, et surtout dans les guerres de France, Angleterre et Hollande*. Amsterdam, 1678, in-32, p. 132; Bruzen de la Martinière, *Hist. de la vie et du règne de Louis XIV*. La Haye, 1741, in-4, t. III, p. 439; [P. F. Brunet], *Extrait des guerres du règne de Louis le Grand*. Paris, 1732, in-fol.

[4] *Mém. du vicomte de Turenne sur la campagne de 1672 jusqu'au départ du Roi*, p. 15-16 du t. II de *Collection de lettres et mémoires trouvés dans le portefeuille du maréchal de Turenne*, publiée par le comte de Grimoard. Paris, 1782, in-fol.; [De Grimoard], *Hist. des quatre dern. camp. du maréchal de Turenne*, p. 10.

[5] De Grimoard, *Coll. de lettres*, t. II, p. 1.

Digitized by Google

route un peu plus méridionale, attendait « avec impatience des nouvelles de Maseyk [1]. » C'est que l'occupation de cette place devait faciliter aux Français la traversée de la Meuse et intercepter les communications des Provinces-Unies avec Mastricht et le Limbourg [2].

Si peu importante que fût cette affaire, c'était le premier avantage que les troupes royales remportaient depuis l'ouverture de la campagne ; il inaugura la série des victoires qui conduisirent Louis XIV jusqu'au cœur des Pays-Bas. Au rapport d'un témoin oculaire, « cette prise donna lieu à la raillerie des Hollandais : « Les Français ont pris Maëstreicht, je me trompe, c'est Maësijck, » disaient-ils ; mais ce fut la dernière fois qu'ils ont fait les railleurs, car on les a menés si vertement qu'ils n'ont pas eu le temps de se reconnaître et de reprendre leurs esprits pour goguenarder ny satyrizer en nulle manière [3]. »

Si l'on veut aller au fond des choses et ne pas se contenter des à peu près, comme on est obligé de le faire dans les histoires qui ne sont pas fondées sur des documents de première main ou des monographies qui, comme celle-ci, suivent les événements presque jour par jour [4], on peut se demander pourquoi les Français avaient pris de vive force une ville de leur allié, au lieu de s'entendre avec lui pour l'occupation de cette place. La réponse est facile quand on connait les instructions précitées [5] de Louvois à Chamilly. Celui-ci ne devait faire aucun acte d'hostilité avant que la guerre eût été déclarée par l'Électeur de Cologne. Or la déclaration formelle n'eut lieu qu'à la fin de mai [6], quoique le laisser faire et les actes mêmes de ce prince eussent depuis longtemps décelé qu'il était de connivence avec

[1] Lettre de Louis XIV à Louvois, du camp de Grombaek, le 15 mai 1672, dans *Camp. de Holl.*, p. 75.

[2] [De Grimoard], *Hist.*, p. 10.

[3] H. Étienne, *Journal*, t. I, p. 21-22.

[4] Les monographies sont utiles pour faire comprendre les recueils de documents. *La Campagne de Hollande en 1672*, par exemple, qui contient tant de précieux documents de Louvois, des ducs de Luxembourg et de Duras, des deux Chamilly, et qui est généralement correcte, néglige le plus souvent de distinguer ces deux derniers ou les confond l'un avec l'autre en attribuant au marquis ce qui est au comte ou réciproquement. (Voy. les intitulés et les signatures de plusieurs lettres, p. 33-35, 92, 98-99, 100, 142.)

[5] Voy. plus haut, p. 142, n. 3.

[6] Jan Wagenaar, *Vaderlandsche Historie*. Amsterdam, 1794, in-8, t. XIV, p. 27.

Digitized by Google

Louis XIV. Il eût craint sans doute de se compromettre en donnant l'autorisation (que Louvois lui avait demandée, et qu'il renouvelait le 23 avril 1672) de laisser entrer les troupes françaises dans les places de Tongres, de Stockhem et de Maseyk [1]. Pour sauvegarder les apparences, on occupa sans sa permission les deux premières places et, même de vive force, la troisième.

Tandis que les armées de Turenne et de Condé se dirigeaient vers le Rhin, le comte de Chamilly resta sur la Meuse avec un corps d'une douzaine de mille hommes, dont 5,000 fantassins à Maseyk pour garder et fortifier la ville, quelques détachements d'infanterie en garnison à Tongres, à Bilsen, à Reckhem et à Stockhem, enfin 4,000 chevaux pour assurer les derrières des deux armées qui marchaient rapidement à la conquête des Provinces-Unies, pour les aider, si c'était nécessaire, avec des troupes fraiches, pour reconnaître le pays, pour lever des contributions en argent et en nature, enfin pour escorter les convois qui amenaient de France des vivres et des munitions aux corps expéditionnaires et aux garnisons [2]. Il s'agissait aussi de bloquer Mastricht et de tenir en échec la garnison, composée de 10,000 Hollandais et de 10,000 Espagnols [3]. Deux ou trois fois les assiégés tentèrent de sortir pour gagner Anvers, où deux cents bateaux les attendaient, afin de les mener où l'on aurait pu les employer plus utilement; vers le 25 juin, ils furent refoulés par le comte de Chamilly, qui les attendait avec 14 à 15,000 hommes postés entre Tongres et Maseyk [4]. Pour mieux barrer le passage, il fit construire deux forts sur la route d'Anvers : l'un à Housselt, près de Vieux-Jonck, et un autre à Suytendaele [5].

C'est son compatriote Vauban qui avait la direction des travaux. Maseyk, qui n'était pas en état de défense, fut environnée de sept bastions et pourvue d'un grand fort devant servir de citadelle. Sur la rive droite de la Meuse fut construit, en face de

[1] Griffet, *Recueil de lettres*, t. I, p. 218.

[2] *Gaz. de France*, 1672, n° 64, p. 502; *Camp. de Holl. en 1672*, p. 78, 79, 84, 87; *Hist. de la guerre de Hollande où l'on voit ce qui est arrivé de plus remarquable depuis l'année 1672 jusques en 1677*. La Haye, 1689, in-18, t. I, p. 23; [De Grimoard], *Hist. des quatre dern. camp. du maréchal de Turenne*, p. 10.

[3] D'Avrigny, *Mém. pour servir à l'hist.*, t. II, p. 67.

[4] *Gaz. de France*, 1672, n° 78, p. 646.

[5] *La Gazette* doit avoir mal orthographié les noms de ces localités, qui nous paraissent devoir être identifiées avec Sutendael, Hasselt et Genck.

Digitized by Google

la ville, un ouvrage à cornes pour protéger un pont volant qui devait être jeté sur la rivière [1]. Comme beaucoup de villes de la Meuse s'étendent sur les deux rives, Chamilly fit aussi faire un autre ouvrage à cornes sur la rive gauche, pour assurer la tête du pont. Les autorités de la Gueldre supérieure, qui appartenait aux Espagnols, se plaignirent de ce qu'elles regardaient comme un empiétement sur leur territoire. Chamilly répondit que, d'après tous les habitants du pays, Maseyk s'étendait sur les deux bords de la Meuse ; que d'ailleurs l'affaire était de trop peu d'importance pour troubler les bonnes relations entre les rois très chrétien et catholique [2]. Louvois lui ordonna de persister dans cette manière de voir et de ne pas entrer dans l'examen des preuves contraires [3]. On s'était décidé à réduire l'enceinte de Maseyk, afin de creuser des fossés dans des prés marécageux. Le Roi fut très satisfait d'apprendre que l'eau pouvait contribuer à la défense de cette place ; il ordonna d'en remplir les fossés et de ne les vider sous aucun prétexte [4].

En attendant que les brouettes et les hottes fussent prêtes, ainsi que les autres outils pour les terrassements, le comte de Chamilly partit, le 26 mai, avec la cavalerie et 200 hommes de pied, pour Valkenburg ou Fauquemont, ville du Limbourg hollandais, qui avait été occupée par ordre de Turenne, où il mena des vivres, des munitions, et laissa les fantassins pour renforcer la garnison [5]. De là il conduisit Vauban et sa suite au camp du Roi, qui était à Geulzin ou Schin op de Geul, à une lieue en amont et à l'est de Fauquemont. Il profita de l'occasion pour faire sa révérence à Louis XIV, « dont, grâce au Seigneur et à vous, écrit-il à Louvois [6], j'ai été mieux reçu et traité qu'à moi n'appartient. » A peine rentré à Maseyk, il partit pour Ton-

[1] *Camp. de Holl. en 1672*, p. 78-80, 83 ; [De Grimoard], *Hist.*, p. 10 ; Pellisson, *Lettres hist.*, t. I, p. 73.
[2] *Camp. de Holl.*, p. 79-80.
[3] *Ibid.*, p. 83.
[4] *Ibid.*, p. 83 ; Griffet, *Recueil de lettres*, t. I, p. 27.
[5] Griffet, *ibid.*, t. I, p. 27 ; *Camp. de Holl. en 1672*, p. 77, 78 ; [De Grimoard], *Hist.*, p. 12.
[6] De Maseyk, 1er juin 1672, dans la *Camp. de Holl.*, p. 78. — Le comte de Grimoard (dans les *Œuvres de Louis XIV*. Paris, 1806, in-8, t. II, p. 245, et *Hist. des quatre dern. camp. de Turenne*, p. 12) ajoute que Chamilly occupa le 26 mai la place de Sittart, située dans le duché de Juliers, près des limites du Limbourg hollandais.

Digitized by Google

gres, ville de l'évêché de Liège, située à l'ouest de Mastricht, pour en ramener de la farine; mais, au lieu de 14,000 setiers sur lesquels on comptait, il n'en trouva que 2,000. Il dut non seulement acheter des grains dans les environs, mais encore réquisitionner des vaches et de l'argent dans tout le Brabant hollandais, jusque dans les mairies de Bois-le-Duc et de Breda. Les habitants craignaient d'être châtiés par les États généraux s'ils cédaient aux menaces de l'ennemi; aussi, pour lever ces contributions, fallait-il faire battre la campagne par des troupes de 500 à 600 cavaliers [1]. Le prince François de Fürstenberg s'en étant plaint, parce que les Hollandais pouvaient exercer des représailles sur la seigneurie de Liège, Louvois prescrivit à Chamilly de procéder aux réquisitions en qualité de chef d'armée et non de gouverneur de Maseyk [2]. Celui-ci fit remarquer que les Liégeois l'accusaient faussement d'avoir pris ce dernier titre; il se bornait à dater ses réquisitions du camp de devant Maseyk et à spécifier qu'elles étaient pour la subsistance de l'armée [3].

Ce n'était pas une tâche facile, même pour un pourvoyeur si actif, que de ravitailler ses troupes et de constituer des réserves pour les armées de Turenne et de Condé. Il employait jusqu'à huit cents voitures pour le transport des grains achetés dans le pays de Liège, ainsi qu'à Mézières, Charleville, Philippeville, Charleroy, Ath [4]. De peur que les convois amenés de France par le comte de Nancré, gouverneur de Charleroy, ne fussent interceptés, il alla au-devant de lui, le 13 juin, avec une partie de ses troupes, pour faire jonction, près de Hanuye, avec trente-deux compagnies d'infanterie et quarante de cavalerie, qui devaient renforcer son corps d'armée [5]. Ses multiples occupations le forçaient souvent de quitter Maseyk pour faire des reconnaissances et escorter des convois; mais alors des conflits s'élevaient entre le lieutenant de roi et le maréchal de camp, qui croyaient, l'un et l'autre, être en droit de donner le mot d'ordre à Maseyk pendant

[1] *Camp. de Holl. en 1672*, p. 78, 79, 81, 83.
[2] *Ibid.*, p. 82, 83.
[3] Lettre de Chamilly à Louvois, du camp de Bilsen, à l'ouest de Mastricht, le 15 juin. (*Ibid.*, p. 84-85.)
[4] *Ibid.*, p. 78, 81.
[5] *Ibid.*, p. 78, 81, 84.

Digitized by Google

son absence. Il s'en remit à la décision de Louvois, qui se prononça en faveur du maréchal de camp de service [1].

Quoique les travaux de fortification à Maseyk eussent été commencés dans les derniers jours de mai, il n'y avait encore, faute d'outils, que 2,200 ouvriers vers le 1er juin; mais, dès le 9 juin [2], le chiffre des fantassins qui travaillaient aux terrassements s'éleva à 6,000, tandis que la cavalerie battait le pays; le terrain était assez mauvais; les chaleurs excessives ralentissaient le travail; chaque jour, une vingtaine d'ouvriers tombaient en défaillance, malgré le soin qu'on avait de leur distribuer de l'eau et de la bière; aussi les désertions recommencerent-elles, plutôt parmi les Français que parmi les étrangers [3]. La prime de cinquante écus, allouée à celui qui arrêtait un déserteur, n'empêchait pas qu'il n'en passât beaucoup à l'ennemi. On en comptait trois cents à Bois-le-Duc [4].

Louvois approuva, comme toujours, les mesures prises par Chamilly, notamment pour mettre Tongres à l'abri d'un coup de main, et pour loger chez les bourgeois les soldats fatigués d'avoir couché depuis trois semaines sur le sol nu; il l'autorisa à nommer un certain nombre d'officiers subalternes, et à demander des contributions au pays de Cuyck ou Kuik, situé au nord-est du Brabant hollandais, sur la rive gauche de la Meuse, et appartenant au prince Guillaume d'Orange [5]. Mais Hérard Bouton ne put obtenir satisfaction sur l'affaire qui lui tenait le plus au cœur. Ayant été le premier à remporter un avantage et entendant célébrer ceux qu'obtenaient le long du Rhin les autres chefs d'armée, il bouillait d'impatience d'être loin du théâtre de l'action principale. Il se croyait « bon à quelque chose de mieux qu'à porter des terres et à faire des convois, » et il exprimait mélancoliquement le regret que Sa Majesté pût à peine trouver l'occasion de réaliser l'espérance qu'Elle lui avait donnée de l'employer [6]. Ayant pour mission de s'informer de l'état des places occupées par les Hollandais, parfaitement renseigné par

[1] *Camp. de Hollande en 1672*, p. 81, 83.
[2] *Ibid.*, p. 78, 81.
[3] *Ibid.*, p. 81, 86.
[4] *Ibid.*, p. 81, 83.
[5] *Ibid.*, p. 77, 79, 83.
[6] *Ibid.*, p. 82, 86.

Digitized by Google

ses espions et ayant lui-même fait des reconnaissances [1], il était mieux que personne au fait de la situation. Il prit donc la liberté d'exposer à Louvois un plan de campagne à faire au sud de la Meuse, dans l'espoir que si le ministre ne le désapprouvait pas, il suggérerait au Roi l'idée de l'exécuter [2]. Il faisait remarquer fort justement qu'il serait plus utile de mettre les troupes en campagne que de les astreindre à terminer les fortifications de Maseyk; qu'il suffirait de remplir d'eau les fossés de cette place et d'y laisser une garnison de 2,000 hommes; que l'on aurait alors à sa disposition 5,000 fantassins et 4,000 chevaux; que l'on pourrait joindre à ce corps les 2,000 hommes de la garnison de Tongres, et qu'avec ces troupes bien disposées, et en emportant des vivres et des munitions pour une semaine, il se faisait fort de s'emparer des places de Bréda et de Bois-le-Duc, qui étaient mal fortifiées et presque dépourvues de défenseurs, mais qu'il convenait de les surprendre au lieu d'en faire le siège en règle, au risque de laisser aux places voisines le temps de les secourir [3]. La lettre relative à Breda s'égara peut-être, quoique le courrier affirmât l'avoir remise entre les mains de Louvois. Que celui-ci l'ait reçue ou non, il demanda de nouveau sur Breda des renseignements dont Chamilly se hâta d'envoyer le duplicata [4].

Peine perdue! Le ministre adopta bien le projet de ne laisser qu'une partie des troupes à Maseyk, et de mettre le reste en campagne, mais c'était pour aller investir Grave et non Breda ou Bois-le-Duc. Dans l'état de décomposition où se trouvait l'armée des Provinces-Unies, il est assez vraisemblable que, conformément aux calculs de Chamilly, ces dernières villes auraient fait aussi peu de résistance que celles du Rhin, mais elles étaient trop éloignées du théâtre des opérations et ne se trouvaient pas sur la route que devait suivre l'armée envahissante pour frapper l'ennemi dans ses parties vitales. De plus, en occupant des villes voisines des provinces appartenant aux Espagnols, on eût risqué d'éveiller les inquiétudes de ces derniers qui, comme Chamilly

[1] *Camp. de Hollande en 1672*, p. 82, 83.
[2] *Ibid.*, p. 84.
[3] Lettres à Louvois, de Maseyk, le 10 juin; du camp de Bilsen, le 15 juin; du camp de Hasselt, le 22 juin. (*Ibid.*, p. 82, 84, 87.)
[4] *Ibid.*, p. 87.

Digitized by Google

le reconnaissait, étaient portés à prendre plus ouvertement le parti des Hollandais [1]. Si les propositions de Chamilly étaient acceptables au point de vue militaire, elles ne l'étaient guère au point de vue politique; le plan qui leur fut substitué était certainement moins sujet à amener des complications.

Quoi qu'il en soit, Hérard Bouton allait enfin prendre une part plus active aux opérations; mais, au lieu de rester à peu près autonome dans le commandement de sa petite armée de 10 à 12,000 hommes et de relever directement du Roi, par l'intermédiaire du ministre, il fut replacé, comme aux débuts de la campagne, sous les ordres du duc de Luxembourg, son aîné. Il n'avait pas à se formaliser de cette subordination, qui était comme la condition tacite de sa substitution au maréchal de Créquy. « L'intention du Roi, lui écrivit Louvois [2], est que vous serviez sous Monsieur de Luxembourg, comme vous eussiez fait si vous eussiez demeuré dans l'armée des alliés; c'est-à-dire qu'en qualité de feld-maréchal il soit votre supérieur, mais que vous fassiez sous lui tout le détail de votre corps. Je me réjouis avec vous de ce que vous allez avoir occasion de servir le Roi, et je vous assure que je lui rendrai compte avec plaisir du progrès que vous pourriez faire sur les ennemis, dont les affaires vont aussi mal que les siennes vont bien. » Chamilly répondit avec une franchise toute militaire qui contraste avec le ton obséquieux du duc de Luxembourg dans quelques-unes de ses lettres à Louvois [3] : « La joie que vous m'avez donnée en m'employant.... aurait été plus parfaite, si vous ne m'aviez pas soumis à la qualité de feld-maréchal, qui n'a pas grand rapport au service ni à une armée française [4]. Vous faites la pluie et le beau temps, quand il vous plaît, et si mon emploi n'en brille pas tant, je me persuade que ma soumission à obéir aux ordres de Sa Majesté n'en sera pas moins bien reçue d'Elle [5]. »

[1] *Camp. de Hollande en 1672*, p. 84.

[2] Du camp près Arnhem, 26 juin. (*Ibid.*, p. 90.)

[3] Voy. notamment ses lettres du 3 avril, du 24 juillet, du 13 septembre. (*Ibid.*, p. 44, 103, 171.)

[4] Le titre de feld-maréchal, emprunté aux armées allemandes, ne convenait, en effet, au duc de Luxembourg qu'en sa qualité de commandant en chef des troupes alliées.

[5] Du camp vis-à-vis Venloo, 4 juillet, dans *Camp. de Holl. en 1672*, p. 93. — Cet ouvrage porte que la lettre était adressée à Le Tellier, père de Louvois, tandis que, selon le *Recueil* du P. Griffet (t. I, p. 82), le destinataire était Lou-

Digitized by Google

Tandis que Turenne assiégeait Nimègue, le duc de Luxembourg, avec 6,000 hommes des troupes électorales, 1,500 fantassins du régiment de Saint-Léger et 500 chevaux, investit du côté du nord la place de Grave, située sur la Meuse, à douze kilomètres au sud de Nimègue; le comte de Chamilly était chargé de bloquer la même place du côté du midi. Il devait emmener toutes ses troupes disponibles : infanterie, cavalerie, artillerie, environ 10,000 hommes [1], en leur distribuant des vivres pour cinq jours et en en chargeant de plus pour quatre jours dans les caissons. Il avait à laisser à Maseyk 1,000 chevaux et 2,000 fantassins sous les ordres de Le Roy, lieutenant de roi, et aux environs de cette ville, un millier de chevaux commandés par le marquis de Vaubrun, maréchal de camp, pour contenir la garnison de Mastricht et escorter les convois. On ne lui accordait que quatre jours pour faire le trajet [2] d'une centaine de kilomètres, dans un terrain coupé de rivières et resserré entre les marais de Peel et la Meuse. Il suivit la rive gauche de ce fleuve, en passant par la Gueldre espagnole qui était encore neutre. La voie fluviale devait servir au transport des munitions, des outils et d'un approvisionnement de farine pour trois semaines. Afin de s'assurer si les gouverneurs des villes riveraines permettraient le passage des bateaux chargés d'outils, de poudre et de plomb, Chamilly devait envoyer une embarcation [3] chargée de farine jusqu'à une petite distance de Gennep, en offrant de payer les droits de douane. En cas d'empêchement il protesterait et enverrait chercher à Emmerich, sur le Rhin, en amont de Nimègue, toute la farine dont il pouvait avoir besoin [4].

Chamilly se conforma ponctuellement aux instructions de

vois, ce qui est probable, ce dernier étant avec Louis XIV sur le théâtre de la guerre.

[1] Petrus Valkenier, *'T Verwerd Europa*. Amsterdam, 1675, pet. in-4, p. 510.

[2] *Camp. de Holl.*, p. 89.

[3] « Je ne laisserai pas de tenter le passage du *batteau*, » est-il dit dans sa lettre (*ibid.*, p. 93); cette phrase, peu claire en elle-même, ne le devient que si on se reporte aux pages 89 et 96 du même recueil. Le P. Griffet, qui aurait pu les connaître, n'ayant publié son recueil de lettres qu'en 1760, une année après la publication de *Campagne de Hollande* (1759), mais qui ne les avait pas remarquées, écrit *Betau* (t. I, p. 82), comme s'il se fût agi de franchir le Waal pour entrer dans la *Betuwe*, en français *Betau*. (*Ibid.*, p. 221; [De Grimoard], *Hist.*, p. 25.) Le bateau en question n'était pas encore arrivé à Grave le 7 juillet. (*Camp. de Holl.*, p. 96.)

[4] *Ibid.*, p. 89.

Digitized by Google

Louvois. Le 4 juillet, il était campé vis-à-vis Venloo [1], dans la Gueldre espagnole; il apprit que les Hollandais avaient évacué Grave le 3 juillet [2], pour se retirer à Bois-le-Duc. Craignant que les Espagnols ou d'autres ne s'emparassent de la place vacante, il se hâta d'y envoyer le chevalier du Plessis-Praslin, maréchal de camp, avec 1,000 chevaux pour l'occuper ou tout au moins l'investir [3]. Pour lui, poursuivant sa marche vers Grave avec le gros de ses troupes, il se trouvait le lendemain (5 juillet) au camp de Beughen [4], sur la rive droite de la Meuse, vis-à-vis Gennep, dans le duché de Clèves, qui appartenait à l'Électeur de Brandebourg, mais que détenaient les Hollandais. Informé que ces derniers avaient évacué la place et qu'un colonel prussien en avait occupé le fort avec 250 soldats de l'Électeur, il les somma de se rendre comme étant au service des Provinces-Unies, les menaçant de les passer au fil de l'épée et de pendre le chef. Comme ils firent mine de se défendre, il fit avancer ses troupes et se prépara à donner l'assaut. Le colonel, ne voulant pas infliger à sa famille la honte d'avoir un pendu parmi ses membres (!), se décida à ouvrir les portes aux Français et à se retirer. C'était une petite place, mais très facile à défendre. Il y laissa le régiment de Rambure tout entier, en attendant qu'il pût y envoyer de Grave des compagnies prises à chacun des régiments, qui en comptaient seize. Il était persuadé que la situation ne demandait ni la présence du duc de Luxembourg ni celle de ses troupes, et que si Louvois jugeait à propos de faire attaquer la forteresse de Ravestein près Grave, le Roi ne tarderait pas à en être maître [5]. Il avait envoyé trois hommes à Bois-

[1] Le comte de Grimoard (*Hist.*, p. 29) dit que le comte de Chamilly passa la Meuse à Maseyk et alla camper près de Venloo. Comme la lettre écrite par Hérard Bouton, le 4 juillet (*Camp. de Holl.*, p. 93), porte la rubrique : « vis-à-vis de Venloo, » qui paraît indiquer qu'il était en face de cette ville, mais sur la rive gauche de la Meuse; que le lendemain il était encore sur la même rive, à Beughen, il nous semble que s'il passa la Meuse à Maseyk, ce devait être pour se rendre de la rive droite sur la rive gauche.

[2] L. v. d. Bosch, *Tooneel*, t. II, p. 260.

[3] *Camp. de Holl.*, p. 93.

[4] Et non Berghen, comme écrit le comte de Grimoard (*Hist.*, p. 29).

[5] *Collection de lettres et mémoires trouvés dans les portefeuilles du maréchal de Turenne, pour servir de preuves et d'éclaircissements à une partie de l'histoire de Louis XIV et particulièrement à celle des campagnes du général français*, par M. le comte de Grimoard. Paris, 1782, in-fol., t. II, p. 9, 23-24, 27-28; *Camp. de Holl.*, p. 94, 96; *Gaz. de France*, 1672, p. 716; [De Grimoard], *Hist.*, p. 29; H. Étienne, *Journal*, t. II, p. 43-46. — Ce dernier affirme que l'ordre

Digitized by Google

le-Duc pour s'assurer s'il était vrai que la garnison de cette ville eût été affaiblie par la sortie de vingt-quatre compagnies qui auraient été taillées en pièces à l'affaire de Grave. « Si elle était extrêmement petite, écrivait-il à Louvois [1], je ne sais si ce serait mal d'aller l'investir et de tenter si l'on ne pourrait rien faire; je ne vous puis répondre de ce que je ferai, sinon que je ne me commettrai à rien qui puisse avoir des suites dangereuses, ni qui me pût empêcher d'avoir le temps de recevoir les ordres du Roi là-dessus. »

Il avait d'autant plus raison de se montrer circonspect que, peu de jours auparavant, le comte de Nancré s'était attiré une sévère réprimande de la part de Louvois, pour avoir agi sans ordres et sans préparation. Au lieu de mener à Chamilly les renforts qui lui étaient destinés, cet officier, qui commandait les troupes d'Ath, s'était mis dans la tête de surprendre la ville d'Aardenburg, située dans la Flandre hollandaise, à soixante-quinze kilomètres au nord d'Ath. Quoiqu'il eût réuni plus de 4,000 hommes près des fossés de cette ville, défendue seulement par quelques centaines de soldats et de miliciens, il dut se retirer (27 juin) après avoir perdu 220 hommes. Il laissait, en outre, 530 prisonniers entre les mains de l'ennemi et il emmena huit cents blessés [2]. Louvois écrivit une lettre sévère [3] au

de prendre cette place avait été donné par Turenne, qui, au contraire, refusa d'envoyer du canon pour l'attaquer, parce qu'elle était à l'Électeur de Brandebourg. Il proposait pourtant de la faire raser par les gens mêmes de l'Électeur et, en cas de refus, de donner l'assaut (lettre à Louvois, du 5 juillet, dans la *Collection* précitée, p. 9); mais le 7 juillet, il donna contre-ordre de la part de Louvois. (*Ibid.*, p. 12.) Finalement, le roi la fit raser et la remit à l'Électeur de Brandebourg. (*Ibid.*, p. 24, 27-28.) Comme l'ordre de la prendre avait été donné, ainsi que Turenne l'affirme dans son *Mémoire* sur cette campagne (*Ibid.*, p. 24), il émanait sans doute de Louvois. C'est là une bien minime question, mais il était bon de la discuter. pour montrer que Chamilly n'avait pas risqué, par un coup de tête, de brouiller dès lors Louis XIV avec l'empire d'Allemagne.

[1] Du camp de Beughen, 5 juillet. (*Camp. de Holl. en 1672*, p. 94.)

[2] *Camp. de Holl.*, p. 90-93; L. v. d. Bosch, *Tooneel*, t. II, p. 219-224; *Tegenwoordige Staat der Vereenigde Nederlanden*, 1740, t. II, p. 456-457; A. Lefèvre-Pontalis, *Vingt ann. de républ.*, t. II, p. 356.

[3] Luxembourg et Chamilly, connaissant les susceptibilités de Louvois, qui voulait tout diriger du fond de son cabinet ou du camp royal, se gardaient bien d'agir sans ordres. Ils étaient sans cesse à en demander et le duc le faisait beaucoup plus obséquieusement que le second : « Vous savez, Monsieur, écrivait-il du camp d'Utrecht, le 24 juillet, que votre éloignement me doit attirer bien des ordres précis sur ce que j'aurai à faire en votre absence;

Digitized by Google

comte de Nancré [1] à propos de cette entreprise manquée : « Lorsque l'on a ordre d'en faire de cette nature et qu'elles ne réussissent pas, l'on est assurément à plaindre, quoiqu'on ne puisse pas en être blâmé. Mais quand on en fait sans ordre, et encore au préjudice de ceux que l'on a, et qu'elles viennent à manquer, les maîtres ont sujet de se mettre en colère et de n'être pas contents des gens qui commettent leurs troupes de cette manière. Cependant, l'intention du Roi est que vous remettiez à M. de Vaubrun les troupes que vous devez conduire à M. de Chamilly. » Ces troupes, que Hérard Bouton aurait dû recevoir vers le 26 juin, jour de l'échec de Nancré, ne lui avaient pas encore été amenées le 7 juillet [2]. Par suite du manque de renfort, la petite armée de Chamilly ne put faire de grande entreprise; il fut ainsi victime de l'étourderie d'un autre.

Le 6 juillet, il partit pour Grave qui, depuis la veille [3], était au pouvoir de son maréchal de camp, le chevalier Du Plessis-Praslin. Celui-ci avait été précédé par Clodoré, qui avait été envoyé de Nimègue avec trente maîtres ou cavaliers pour prendre possession de la place abandonnée par sa garnison hollandaise, et qui décida les habitants à entrer en négociations avec Turenne. Pendant que leurs députés étaient au camp du maréchal, l'ancien gouverneur, qui s'était retiré à Bois-le-Duc avec la garnison, par ordre des États généraux, reçut du prince d'Orange l'ordre de retourner à Grave en toute diligence. Il partit de suite avec 200 chevaux et 80 fantassins montés en croupe, en commandant à la garnison de le suivre; il traita fort civilement Clodoré, qui lui rendit la pareille et l'engagea à capituler pour ne pas être fait prisonnier par les troupes françaises qui étaient en

je vous supplie de m'en envoyer sur toutes choses, car je ferai bien quand je les aurai reçus; mais, de mon chef, je ne saurais pas rien faire; c'est pourquoi ne me les épargnez pas, je vous en prie, jusqu'aux bagatelles; car j'ai toujours peur de faillir, et je serai hors de crainte en faisant les choses qui m'auront été prescrites par vous, que j'exécuterai toujours, comme je dois, avec toute la ponctualité possible. » (*Camp. de Holl.*, p. 103.)

[1] Griffet, *Recueil de lettres*, t. I, p. 226.

[2] *Camp. de Holl.*, p. 96. — C'est seulement vers le 10 juillet que le marquis de Vaubrun reçut environ 600 chevaux et 2,600 fantassins, fort harassés de leur marche et diminués de la perte qu'ils avaient faite à Aardenbourg. (*Ibid.*, p. 85.)

[3] 5 juillet. — Le P. d'Avrigny, d'ordinaire si exact et précis, place sous le 14 juillet la prise de Grave.

Digitized by Google

marche. Le chevalier Du Plessis arriva, en effet, avec dix escadrons, dont six entrèrent dans la ville, tandis que quatre autres, sous les ordres du marquis Jean-Armand de Joyeuse, couraient au-devant des 1,500 hommes d'infanterie hollandaise qui se dirigeaient vers Grave. Ils les mirent en déroute, firent mordre la poussière à 215 de leurs adversaires, et en prirent 8 à 900 autres avec douze enseignes [1]. Cette charge vigoureuse valut au futur maréchal les éloges du comte de Chamilly, qui paraît s'être plus intéressé que le duc de Luxembourg au succès de ses subordonnés [2], et qui recommanda aussi le colonel de Montgeorge, dont le régiment s'était particulièrement distingué [3].

Il trouva les fortifications de Grave en bon état, mais très grandes et insuffisamment pourvues de palissades, de sorte qu'il eût fallu au moins 4 à 5,000 hommes pour défendre la place, mais il jugea qu'avec un pareil effectif on pouvait s'y maintenir fort longtemps. Deux ans plus tard, en effet, son frère Noël, le futur maréchal, s'illustra, en y soutenant avec 3,500 hommes un mémorable siège de quatre mois. Grave était donc du nombre des meilleures places fortes de la Meuse, et ce fut, de toutes les conquêtes des Français pendant cette campagne, celle qu'ils conservèrent le plus longtemps. Ce qui ajoutait à l'importance de cette prise, c'est qu'elle mit au pouvoir de Chamilly les plus beaux canons qu'il eût vus, presque tous en état de servir dans un siège ou en campagne. Il y en avait 36 en fonte, 10 en fer; 55,000 livres de poudre, 78,000 de plomb; 22,000 boulets, 10,000 piques, 3,000 sacs à terre, 5,000 outils. Un état en fut envoyé à Turenne, afin qu'il prit ce dont il avait besoin pour le siège de Nimègue [4]. Lui-même, il emmena plus tard à Maseyk [5] une partie de cette artillerie et de ces munitions. Il y avait aussi des grains, mais, pour les soustraire aux troupes françaises, les particuliers et les fermiers du prince d'Orange prétendaient qu'ils leur appartenaient. Et comme Hérard Bouton n'en pouvait

[1] Lettre de Chamilly à Louvois, du camp de Beughen, le 5 juillet. (*Ibid.*, p. 94; cf. p. 96.) — Lettre de Louvois à Le Tellier, d'Utrecht, 9 juillet. (Griffet, *Rec. de lettres*, t. I, p. 224-225.) — *Gaz. de France*, 1672, p. 715-717, 719, 777, 769-780. — Pellisson, *Lettres histor.*, t. I, p. 227-230. — [De Grimoard], *Hist.*, p. 29-30.

[2] *Camp. de Holl.*, p. 68. — Voy. plus haut, p. 143.

[3] *Ibid.*, p. 94, 96.

[4] *Ibid.*, p. 95, 97.

[5] L. v. d. Bosch, *Tooneel*, t. II, p. 261.

Digitized by Google

faire venir d'Emmerich, en descendant le Waal et en remontant la Meuse, parce que le passage était intercepté par la ville de Nimègue, encore en la possession des Hollandais, il se félicitait d'avoir, au prix des plus grandes fatigues, amené des vivres pour trois semaines [1].

Ces captures, paraît-il, ne l'enrichissaient pas beaucoup [2]. En envoyant à Louvois l'état des contributions levées pendant son séjour dans le pays de Liège [3], il rappela qu'une gratification lui avait été promise [4], et une vingtaine de jours plus tard, après qu'on eut fait de riches prises à Grave, il terminait une lettre à Louvois, en le priant très humblement de lui continuer son amitié et sa protection, et de lui « procurer les moyens de servir le Roi, en sorte, ajoutait-il, que ce soit sans faire, s'il se peut, de plus grandes brèches au peu de bien qui me reste. Vous savez mieux ce qu'il y aurait à faire pour cela que je ne le saurais dire, et je saurai mieux que personne être sensible à la reconnaissance que j'aurai de ce que vous voudrez bien faire pour moi, personne assurément ne pouvant être si absolument à vous, ni avec tant de respect que je suis, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — Le comte de Chamilly [5]. »

On se décida enfin tardivement à assiéger Bois-le-Duc, après que la garnison eut été renforcée du régiment du comte Van Schellaart, composé de 2,000 Allemands, et les fortifications restaurées et complétées [6]. Un détachement de l'armée de Chamilly avait occupé, le 5 juillet, les places de Ravenstein et de Megen [7], qui furent rendues au duc de Neubourg [8]. Le 7, Turenne ordonna au nom du Roi à Hérard Bouton de s'avancer au delà du fort de Crèvecœur, situé à six kilomètres au nord de Bois-le-Duc, et de se poster près de Heusden, dans un îlot de la

[1] *Camp. de Holl. en 1672*, p. 94, 95.

[2] Pendant qu'il était au service de l'électeur de Cologne, sa solde s'élevait à 1,000 livres par mois, et il en reçut 8,000 pour les trois derniers de 1671 et les cinq premiers de 1672. (*Collection de l'abbé Dangeau*, t. II des Officiers généraux, n° 22747 du fonds français à la Bibl. nat. de Paris, fol. 209 r°.)

[3] Lettre du 5 juillet. (*Camp. de Holl.*, p. 94.)

[4] Et qui lui fut payée, car il reçut 12,000 livres de gratification dans la campagne de 1672. (Voy. le ms. précité de l'abbé Dangeau.) — *Camp. de Holl.*, p. 138. — Cf. plus loin, p. 168.

[5] Du camp d'Empel, lettre du 25 juillet. (*Camp. de Holl.*, p. 111.)

[6] L. v. d. Bosch, *Tooneel*, t. II, p. 260.

[7] De Grimoard, *Œuvres de Louis XIV*, t. II, p. 245.

[8] Wagenaer, *Vaderlandsche historie*, t. XIV, p. 91.

Digitized by Google

Meuse qu'il appelle Demer [1], mais il lui défendit d'attaquer Crèvecœur, de peur que la garnison ne se saisit des écluses pour remplir les fossés d'eau courante [2]. Ces prescriptions minutieuses étaient dictées par Louis XIV, qui se réservait sans doute le contestable honneur de prendre encore de petites forteresses. Une lettre [3] à ce sujet, qu'il adressa à Turenne, est assez caractéristique pour mériter d'être reproduite ici : « J'ai une peine sur laquelle je veux vous consulter et vous ordonner, en cas que cela fût, demander à Chamilli de ne pas attaquer Crèvecœur ; c'est que pouvant se saisir des écluses, ils peuvent rendre l'attaque très difficile et même le passage des fossés presque impossible, en y faisant passer de l'eau courante ; je vous dis ma pensée afin que vous mandiez à Chamilli qu'il ne hasarde pas d'attaquer Crèvecœur, s'il croit que ce soit une affaire, me remettant toutefois à ce que vous jugerez à propos.... Vous manderez aussi à Chamilli de revenir sur le ruisseau de Bois-le-Duc, où je dois aller en cas qu'il n'attaque pas Crèvecœur. » Sous cette phraséologie alambiquée, on voit percer le secret désir du tout-puissant monarque, qui pourtant, par défiance de ses propres capacités militaires, n'ose pas prendre sur lui une détermination peut-être inconciliable avec les desseins de l'illustre maréchal.

On s'exagérait l'importance de cette bicoque [4], que Chamilly, mieux renseigné par ses espions, eût emportée d'un coup de main, si on l'eût laissé faire ; mais on s'attardait à des vétilles au lieu de poursuivre l'œuvre principale, et l'on donnait ainsi à l'ennemi le temps de se reconnaître, de se procurer des alliés et de se préparer à la résistance. Hérard Bouton était allé à Nimègue (8 juillet) pour recevoir les instructions de Turenne, qui le trouva plus en force qu'il ne s'y attendait, et qui, néanmoins, lui

[1] Quoique le nom soit mal orthographié, on ne peut douter qu'il ne s'agisse ici de l'ilot de Hemert, situé à huit kilomètres à l'ouest de Crèvecœur. — Lettre du 8 juillet. (Comte de Grimoard, *Coll. de lettres*, p. 12.)

[2] *Ibid.*, p. 14.

[3] Datée du camp de Knodzenburg, une des redoutes de Nimègue, située au nord du Waal. (De Grimoard, *ibid.*, t. II, p. 14.)

[4] « On crut d'abord que l'affaire de Crèvecœur serait difficile, parce qu'il avait communication avec Bolduc [Bois-le-Duc] par un canal et un autre fort, sans qu'il y eût facilité de l'empêcher. » (Pellisson, *Lettres histor.*, t. I, p. 258. Celle-ci est datée du camp de Boxtel, et doit être du 19 juillet et non pas du 9, comme porte l'imprimé.)

Digitized by Google

donna en outre quatre escadrons de cavalerie pour traverser la bruyère [1]. Il partit de Grave dans la nuit du 8 au 9 juillet [2], et, après avoir passé la Dieze, en amont de Bois-le-Duc, il alla, avec 8 à 9,000 hommes, se poster (11 juillet) [3] à Vlijmen, entre Heusden et Bois-le-Duc. « J'espère que la marche de M. de Chamilli ouvrira la route à quelque chose de bon, » écrivait Turenne [4]. Il lui envoya un renfort de 2,000 chevaux, et, après s'être emparé de Nimègue (9 juillet), il traversa la Meuse sur un pont de bateaux, jeté en amont de Grave, probablement avec les pontons que Chamilly avait eu tant de peine à amener de Maseyk [5]. Il se rendit par Berchem à Empel, entre Bois-le-Duc et Crèvecœur (13 juillet) [6]. Une fois la jonction opérée, au moyen d'un pont que Hérard Bouton avait, malgré la tempête et l'inondation, jeté sur la Dieze entre Bois-le-Duc et Crèvecœur [7], Turenne ouvrit la tranchée (16 juillet) devant cette dernière forteresse, qui ne résista que deux jours. Le matin du 18, les 7 à 800 soldats qui composaient la garnison avaient jeté leurs bandoulières, s'étaient emparés du gouverneur de la place et l'avaient forcé de se rendre à discrétion [8]. On les désarma, et comme on était embarrassé du grand nombre de prisonniers hollandais, on permit à ceux-ci d'aller où ils voudraient [9]. Le même jour, Hérard Bouton ayant fait une redoute vis-à-vis du fort d'Engelen, situé à mi-chemin entre Crèvecœur et Bois-le-Duc et pourvu de quatre bastions avec deux bons fossés et des haies vives, la garnison l'abandonna en mettant le feu aux haies. Chamilly fut chargé de

[1] De Grimoard, *Coll. de lettres*, t. II, p. 11. — D'après le même écrivain (*Hist.*, p. 30), le comte de Chamilly se serait rendu de Grave à Groll pour occuper cette dernière place au nom de l'Électeur de Cologne, mais il s'agit ici de son frère Noël, le futur maréchal.

[2] De Grimoard, *Coll. de lettres*, t. II, p. 11, 12, 13; aussi dans le *Recueil* du P. Griffet, t. I, p. 72.

[3] P. Valkenier, *'T Verwerd Europa*, p. 526. Cf. *Camp. de Holl.*, p. 85.

[4] Lettre à Louvois, du camp sous Nimègue, 8 juillet. (De Grimoard, *Coll. de lettres*, t. II, p. 11.)

[5] *Camp. de Holl.*, p. 94.

[6] De Grimoard, *Hist.*, p. 31.

[7] *Ibid.*, p. 32. — Chamilly fait allusion à ce pont dans une lettre de Vlijmen. (*Camp. de Holl.*, p. 85.) L'éditeur la place inconsidérément entre une lettre du 15 juin et une autre du 20, ce qui la rend obscure. Elle doit en réalité avoir été écrite un mois plus tard, entre le 11 et le 15 juillet.

[8] De Grimoard, *Hist.*, p. 35. — Selon Valkenier (*'T Verwerd Europa*, p. 527), ce serait le 19 juillet que la garnison de Crèvecœur se serait rendue.

[9] De Grimoard, *Hist.*, p. 35.

Digitized by Google

le faire raser et ce travail fut achevé vers le 26 juillet [1]. Le 20 juillet, il quitta le camp de Vlijmen pour se rendre à Empel, tandis que les troupes de Turenne traversèrent la Meuse sur un pont de bateaux que Chamilly avait fait jeter sur cette rivière, à Bokhoven, en aval de Crèvecœur. Elles occupèrent l'île de Bommel, baignée par la Meuse et le Wahal, et s'emparèrent de la ville de Bommel, où malheureusement l'alerte Clodoré eut la tête emportée par un boulet (22 juillet) [2].

La place de Bois-le-Duc fut mieux défendue par ses marais que ses avant-postes, Engelen et Crèvecœur, ne l'avaient été par leur garnison. Lorsque Chamilly proposait [3] de tenter un coup de main sur cette ville, les marais qui l'entourent étaient en partie desséchés, mais les pluies tombées depuis avaient inondé la campagne environnante [4], comme le craignait Turenne [5]. Ses troupes, revenues de l'île de Bommel et renforcées par celles que Louis XIV avait amenées, le 17 juillet, au camp de Boxtel, à treize kilomètres au sud de Bois-le-Duc, formaient une armée de 40,000 hommes; mais celle-ci n'ayant que dix-sept bateaux à sa disposition, et s'efforçant vainement d'arrêter l'eau par des barrages, dut se borner à bloquer la place [6]. Le Roi, qui se trouvait, vers le 20 juillet, avec Chamilly, à Vogt, à six kilomètres au sud de Bois-le-Duc, à peu près à mi-chemin entre cette ville et Boxtel, partit pour la France le 26, et donna ordre à Chamilly de retourner à Maseyk [7].

Ainsi se termina cette campagne trop pompeusement célébrée, ou plutôt cette marche triomphale jusqu'aux portes qu'il eût fallu franchir pour frapper le coup décisif, pour atteindre au cœur un ennemi qui se dérobait, pour anéantir une armée désorganisée par le parlementarisme et la rivalité des factions. Avec

[1] Pellisson, *Lettres histor.*, t. I, p. 255, 259. — *Camp. de Holl.*, p. 112. — Griffet, *Rec. de lettres*, t. I, p. 225. — L. v. d. Bosch, *Tooneel*, t. II, p. 247, 259. — *Relat. de ce qui s'est passé en Hollande aux sièges faits par l'armée que commandait M. le prince en 1672*, 26 p. in-fol., avec plans, n° 11234 du fonds franç. à la Bibl. nat. de Paris, p. 22. — *Beschryving der Vereenigde Nederlanden*, 1740, t. II, p. 57.

[2] P. Valkenier, *'T Verwerd Europa*, p. 526. — [De Grimoard], *Hist.*, p. 32, 36.

[3] Voy. plus haut, p. 152.

[4] Pellisson, *Lettres histor.*, t. I, p. 247.

[5] Griffet, *Rec. de lettres*, t. I, p. 247.

[6] *Beschryving der Vereenigde Nederlanden*. t. II, p. 33. — L. v. d. Bosch, *Tooneel*, t. II, p. 259, 262.

[7] *Camp. de Holl.*, p. 105. — L. v. d. Bosch, *Tooneel*, t. II, p. 262.

Digitized by Google

des forces si supérieures, il n'y avait guère eu de difficulté à prendre des villes qui ne se défendaient pas, à faire capituler des garnisons qui n'osaient ou ne pouvaient faire de sorties. Dans ces circonstances, les grands généraux comme Turenne, Condé, Luxembourg, n'avaient pu déployer leurs talents. Le principal avait été d'obtenir l'alliance ou la neutralité de princes dont il fallait traverser le pays, d'accumuler des armes, des munitions, des approvisionnements pour faire vivre une centaine de mille hommes loin de la base d'opérations. Le plan était bien conçu, on doit le dire à la louange de Louvois, qui avait ainsi donné de nouvelles preuves de ses capacités comme organisateur. Le mérite d'en avoir préparé l'exécution revient en grande partie au comte de Chamilly, son obéissant mais zélé et intelligent auxiliaire. C'est ce dernier, en effet, qui, après avoir pourvu aux premiers besoins de l'armée d'invasion, étudié le terrain, évalué les forces de l'adversaire, fait reconnaître les villes à occuper et « cru [1] qu'en les menant brusquement on en aurait bon marché [2] ; » c'est lui enfin qui, après avoir facilité le passage aux deux principales armées à travers les diocèses de l'Électeur de Cologne, avait avec le troisième corps veillé au maintien des communications et à l'arrivée des convois. Maintenant que les autres allaient se préparer à la prochaine cam-

[1] Peut-être, ce qui eût mieux valu, l'avait-il dit; mais on ne possède pas de lettre où il l'ait écrit, relativement aux villes du Rhin, dont il est question ici. S'il eut la clairvoyance de bien juger de la situation des villes de la Meuse, c'est le duc de Luxembourg qui apprécia sainement celle des places du Rhin. Avant l'ouverture des hostilités, il écrivit à Louvois : « Vous me mandez de vous dire ce que je crois qu'on pourrait faire, cette campagne. Je sais bien qu'il serait plus prudent à moi de ne point parler que de m'y hasarder, sur des choses dans lesquelles je suis fort malhabile; mais mon zèle pour ce que je crois avantageux au service l'emporte sur la retenue que je dois avoir ; et après tout, quand j'aurais quelque tort de vous expliquer ma pensée, vous me mandez de le faire; c'est pourquoi, tout aussi hardiment que si j'étais plus capable, je vous dirai que si l'armée du Roi pouvait attaquer Orsoy et Rheinberg, l'autre, commandée par Monsieur le Prince, Wesel, et celle-ci, Rees, on se donnerait les mains les uns aux autres, le Rhin serait pris aussitôt qu'on le saurait attaqué, et l'avantage serait, pour l'établissement des conquêtes de Sa Majesté, d'avoir des places qui se soutiendraient toutes les unes les autres. » (De Cologne, le 12 avril 1672, dans *Camp. de Holl.*, p. 49.) En lisant ces paroles prophétiques, on se prend à croire que si la direction des opérations du Rhin avait été laissée au duc de Luxembourg et celle de la Meuse au comte de Chamilly, l'issue de la campagne aurait été tout autre.

[2] Lettre à Louvois, de Maseyk, 9 juin (dans *Camp. de Holl.*, p. 81). — Selon H. Étienne, Chamilly aurait dit que la ville de Burik [Buderich] pouvait tenir trois mois (*Journal*, t. I, p. 56), tandis qu'elle fut prise sans coup férir.

Digitized by Google

pagne, on le renvoya aux environs de Mastricht, qu'il était chargé de tenir en échec.

Quelques jours avant de retourner vers le sud, Chamilly avait reçu, du camp de Boxtel, des instructions de Louvois qui lui prescrivaient de remmener toute son infanterie et de prendre en outre trois régiments d'infanterie et quatre de cavalerie [1]. Comme elles n'étaient pas explicites sur beaucoup de points, il en demanda de plus amples, dans un mémoire attestant une grande connaissance des choses du pays [2]. On n'a pas la réponse du ministre, mais il paraît qu'elle ne cadrait pas entièrement avec les desseins de Turenne. Chamilly, qui était déjà en marche et qui se trouvait, le 28 juillet, au camp de Saint-Roger, ayant été informé des susceptibilités du maréchal, l'alla trouver et protesta de sa soumission aux ordres de son chef, qu'il croyait avoir été consulté sur ce qui était ordonné. Dans la crainte de n'avoir pas réussi à l'apaiser, il écrivit en toute hâte une lettre fort embrouillée [3] pour demander au ministre ce qu'il voulait maintenir et ce qui pouvait être changé aux instructions [4]. Il n'y avait là probablement qu'un malentendu, et Turenne ne garda pas rancune à son subordonné, dont il fit le plus bel éloge quelques mois plus tard [5].

Parti des environs de Bois-le-Duc, le 28 juillet, le comte de Chamilly dut suivre de nouveau le cours de la Meuse, car, au lieu de tirer directement vers le sud-est, à travers la bruyère, il se dirigea vers Grave, pour ne pas suivre la route défoncée par le passage des troupes de Turenne et pour intimider les Espagnols s'ils arrêtaient le pont de bateaux qui devait remonter la Meuse [6]. Le 2 août, il était à Sluizen, qu'il nomme tantôt Sleus tantôt Sluse, petit village situé à égale distance de Tongres et de

[1] *Camp. de Holl.*, p. 105-106.
[2] *Ibid.*, p. 111-113.
[3] Ses lettres sont en général assez claires et, quoique l'on y remarque souvent des incorrections, sans doute à cause du peu de temps qu'il avait à consacrer à sa correspondance, son style n'est pas plus mauvais que celui du duc de Luxembourg, et certainement meilleur que celui de Turenne ou plutôt des secrétaires du maréchal. La hâte qu'il avait d'exprimer des idées surabondantes le portait parfois à faire des phrases trop touffues et d'une longueur interminable.
[4] *Ibid.*, p. 115.
[5] De Grimoard, *Rec. de lettres*, t. II, p. 73.
[6] *Camp. de Holl.*, p. 112, 113.

Digitized by Google

Mastricht, sur le Jekker, ruisseau qui baigne ces deux villes [1]. Les instructions qui lui avaient été données par Louvois témoignent de la confiance que l'on avait dans son jugement, car il lui était loisible de disposer de telle partie de son infanterie qu'il jugerait à propos pour tenir garnison dans les villes du pays de Liège et pour achever au plus tôt les fortifications de Maseyk, travail suspendu pendant ses deux mois d'absence ; de poster dans les endroits qu'il croirait les plus convenables pour bloquer Mastricht, aussi bien sa propre cavalerie que les 4,000 chevaux placés à l'est de cette place, sous les ordres du brigadier de la Feuillée [2]. Vers le 13 août, il avait aux environs de cette ville 8,000 chevaux et 15,000 fantassins [3]. Néanmoins, la maladie l'empêchant de rien faire par lui-même, il attendait l'arrivée du marquis de Rochefort, qui, dès la fin de juillet, avait été désigné pour remplacer [4] La Feuillée dans le Limbourg hollandais, et son retour (avec les 1,000 chevaux que le marquis de Vaubrun avait joints à l'escorte du Roi), pour charger Vaubrun, son maréchal de camp, de mettre garnison dans onze villes du pays de Liège, avec 1,200 chevaux, 4,000 fantassins et les pièces de canon [5]. Comme il n'y avait pas de date fixe pour cette opération, il ne s'était pas pressé d'occuper les villes situées à l'ouest de la Meuse, de peur que l'ennemi, averti par là de ses intentions, ne brûlât ou rasât les châteaux du Limbourg hollandais pour ôter ainsi au marquis de Rochefort la possibilité d'y loger les troupes qui devaient bloquer Mastricht du côté de l'est [6]. Il y avait une autre raison de ne pas occuper les villes et les châteaux avant que les récoltes y fussent rentrées : c'était de ne pas inquiéter les paysans, qui auraient pu mettre leurs denrées en sûreté dans les dépendances espagnoles du voisinage [7]. En ménageant ainsi des ressources éventuelles pour la mauvaise saison, il comptait pouvoir mettre en quartier d'hiver 4 à 5,000 chevaux et 12,000 fantassins dans un territoire com-

[1] *Camp. de Holl.*, p. 119, 125. — *Beschryving der Vereenigde Nederlanden*, t. II, p. 369.
[2] Du camp de Boxtel, 27 juillet. (*Camp. de Holl.*, p. 105-106.)
[3] *Gaz. de France*, 1672, p. 845.
[4] *Camp. de Holl.*, p. 105, 113, 119.
[5] *Ibid.*, p. 125.
[6] *Ibid.*, p. 119.
[7] *Ibid.*, p. 126-127.

Digitized by Google

prenant le Limbourg hollandais [1], deux quartiers de la mairie de Bois-le-Duc, et la partie du pays de Liège située au nord de la latitude de cette ville [2]. Quoique les ordres de Louvois fussent bien différents [3], le ministre ne laissa pas de se déjuger et répondit : « Sa Majesté a fort approuvé le parti que vous avez pris de ne point envoyer l'infanterie du corps que vous commandez en garnison, pour les raisons portées dans votre lettre [du 15 août], et trouve bon que l'on ne songe à mettre l'infanterie en garnison, dans les villes du pays de Liège, que lorsque l'on sera prêt à prendre le quartier d'hiver ; cependant Sa Majesté comptera sur le logement de quatre mille chevaux et de douze mille hommes de pied, y compris les garnisons de Mazeyck et de Tongres [4]. »

Le comte de Chamilly, profitant de la faculté qui lui avait été laissée de se poster où il le jugerait à propos, alla camper à Sluizen pour être plus à portée de surveiller le blocus de Mastricht, dont il n'était éloigné que d'une heure et demie ; pour être mieux à même de soutenir les postes disposés en demi-cercle à l'ouest de cette place ; enfin, pour les facilités qu'il trouvait à y faire vivre ses troupes, ayant assez de bêtes à cornes pour six semaines, et pouvant tirer des villages voisins des subsistances pour quatre semaines [5]. Il fit savoir au ministre combien les Liégeois appréhendaient de le voir prendre ses quartiers d'hiver dans leur pays, et il insinue qu'il serait bon de dissimuler le projet au prince Wilhelm de Fürstenberg, « homme qui ne fait pas grande difficulté de dire une partie de ce qu'il sait [6]. » Le remplacement de son subordonné, le brigadier de la Feuillée, par un lieutenant général, le marquis de Rochefort, qui avait le même grade que lui et devait bloquer Mastricht sur la rive droite de la Meuse, tandis qu'il avait lui-même à l'investir

[1] Le texte porte « les terres de *Bois-le-Duc*, Dalem et Fauquemont. » Comme la mairie de Bois-le-Duc (en hollandais, *'S Hertogenbosch*, en patois *Bolduc* ; voy. plus haut, p. 160, n. 4) est nommée plus loin, il s'agit évidemment ici de Roldue (en hollandais, *'S Hertogenrade*), une des trois divisions du pays d'outre-Meuse soumis aux États généraux. L'erreur doit provenir soit du copiste, soit de l'éditeur, qui n'était pas au fait de la topographie des Pays-Bas.

[2] *Camp. de Holl.*, p. 125.

[3] *Ibid.*, p. 105. — Cf. plus haut, p. 165.

[4] De Saint-Germain-en-Laye, 21 août. (*Ibid.*, p. 138.)

[5] *Ibid.*, p. 125.

[6] *Ibid.*, p. 127.

Digitized by Google

sur la rive gauche [1], aurait pu lui causer l'appréhension d'être supplanté par son égal ou d'entrer en conflit avec lui; cette crainte perce dans le passage suivant d'une lettre à Louvois, qu'il prit pour confident, quoique sa femme fût cousine de celle de Rochefort : « De longue main, je suis assez ami et serviteur [de M. de Rochefort] pour n'être point inquiet de son retour, de ces côtés-ci, avec un corps dont il a toujours eu le commandement, et dont, comme avec tout autre, il saura faire meilleur usage que personne, outre que je sais que le séjour qu'il ferait en ces pays, passé le temps de la campagne, n'est pas conforme à la satisfaction qu'il y a d'être auprès de son maître, à le pouvoir servir et, par conséquent, à ses intérêts particuliers [2]. »

Ce qu'il avait prévu se réalisa de point en point, le tout, cependant, dans de meilleures conditions que ne l'espérait Chamilly; car si Rochefort fut appelé à le remplacer, il n'aspirait qu'à être relevé de cette charge pour retourner à la cour. Il arriva près de Liège le 13 août, et le lendemain il alla trouver Chamilly pour se concerter avec lui sur les dispositions à prendre; et ce dernier, rendant compte à Louvois de ce que l'on se proposait de faire avec son agrément [3], rappela le mauvais état de sa santé, qui avait été déjà ébranlée cinq mois auparavant [4]. Dès le 6 août, il déclarait qu'il avait toutes les peines du monde à rétablir ses forces, et il demandait la permission d'aller à Spa; dans l'intervalle, il avait fait venir des eaux de cette station « qui, par l'usage que j'en ai fait depuis dix jours, écrivait-il à Louvois le 15 août [5], quoique transportées, ont causé un si grand effet sur ma santé, que les médecins, qui en connaissent les facultés, et moi qui en ressens les progrès, ne doutent pas qu'elles ne me rétablissent dans le temps que je viens d'avoir l'honneur

[1] *Camp. de Holl.*, p. 105, 113, 119, 124, 125, 127.

[2] *Ibid.*, p. 113. — Chamilly exprima encore plus clairement son inquiétude lorsqu'il eut été remplacé par intérim : « Faites-moi l'honneur, Monseigneur, s'il vous plaît, de me mander si Sa Majesté trouvera bon que, retournant à l'armée, ce soit en même état et y faisant mêmes choses que par le passé, et si, en ce cas, il ne sera pas besoin de ses ordres, à Monsieur de Rochefort, pour me remettre le soin et le commandement que j'avais et qui lui ont été commis. » (Lettre à Louvois, de Spa, 24 août. *Ibid.*, p. 146.)

[3] *Ibid.*, p. 124-127.

[4] Voy. plus haut, p. 140-141.

[5] Du camp de Sluse. (*Ibid.*, p. 127.)

Digitized by Google

de vous dire [1], en état d'en revenir et avec lui d'agir, comme il conviendra, pour le service du Roi; de sorte que, attendant de vos nouvelles, n'y ayant que quatre lieues d'ici [2] et pouvant y en recevoir du camp à toute heure, je m'y en irai demain [3] » (16 août). Il ne partit toutefois que le 17 [4]. Par suite de ce retard d'un jour, il était parfaitement en règle avec un ministre qui n'aimait pas que l'on agît sans ordre [5] : la veille de son départ, il avait reçu la permission d'aller aux eaux de Spa pour quinze jours ou trois semaines [6]; de plus, le Roi lui accorda; peu après, quatre mille écus de gratification [7]. En lui donnant ces nouvelles, Louvois ajoutait avec cordialité : « J'ai appris avec peine que vos forces ne reviennent pas [8].... J'ai été bien aise d'apprendre que vous espériez bien des eaux de Spa [9]. »

Ce n'est pas là le ton d'un supérieur qui aurait été aussi hostile à Chamilly que le prétend Saint-Simon. Cette assertion est d'ailleurs démentie par la manière d'agir de Louvois : pour dissiper les appréhensions [10] de Chamilly relativement à la commission donnée à Rochefort, et sans doute aussi à la crainte que ce capitaine des gardes du corps avait de rester trop longtemps éloigné de la cour [11], il eut soin de spécifier que Rochefort n'aurait

[1] Il venait d'indiquer que la saison à Spa devait se terminer à la fin d'août ou au plus tard vers le 6 septembre. Il pensait donc prendre un congé de quinze jours à trois semaines.

[2] Il faut ajouter à Spa et non à Saint-Germain-en-Laye, où se trouvait Louvois. Puisqu'il en est ainsi, il faut lire *heures* et non *lieues*. Car la distance de Sluizen à Spa est d'environ quarante kilomètres, ou sept à huit lieues, trajet qu'un cheval peut faire en quatre heures.

[3] *Camp. de Holl.*, p. 127.

[4] *Ibid.*, p. 135.

[5] Voy. plus haut (p. 157) la lettre au comte de Nancré et celle qu'il adressa au marquis de Rochefort (*Camp. de Holl.*, p. 135) qui avait modifié l'itinéraire prescrit. Les raisons de ce changement furent d'ailleurs regardées comme valables. (*Ibid.*, p. 137.)

[6] *Ibid.*, p. 124, 138.

[7] *Ibid.*, p. 138. — Voy. plus haut, p. 159, n. 4.

[8] *Camp. de Holl.*, p. 124.

[9] *Ibid.*, p. 138.

[10] Voy. plus haut, p. 167.

[11] Les nouvelles que le dernier ordinaire a apportées ici de la santé de M. de Chamilly ne sont pas bonnes. Que cela ne vous inquiète pas; je vous réponds que je solliciterai de manière votre retour que, hors quelque chose d'extraordinaire, vous aurez sur cela la satisfaction que vous pouvez désirer. (Lettre de Louvois à Rochefort, de Saint-Germain, le 16 août. (*Camp. de Holl.*, p. 135.) — Sa Majesté a ordonné à M. de Duras de partir d'ici incessamment pour aller prendre le commandement des troupes qui sont campées à Sluse, et y

Digitized by Google

le commandement des troupes de Chamilly que pendant l'absence de celui-ci [1]. Puis, lorsque le commandant intérimaire eut été relevé de cette charge, le 23 août, et remplacé par le duc de Duras [2], Chamilly en fut averti en termes fort affectueux : « J'ai été bien aise d'apprendre que vous espériez bien des eaux de Spa. Sa Majesté n'a pas laissé de juger à propos, pour vous donner moyen de vous reposer pendant quinze jours ou trois semaines, d'envoyer M. de Duras à votre place, auquel Elle désire que vous remettiez le commandement du corps qui est sous votre charge, et les mémoires et instructions qui vous ont été données concernant icelui ; m'ayant commandé de vous assurer que, du moment que votre santé sera rétablie et que vous manderez à Sa Majesté que le repos et les remèdes vous auront remis en état d'agir, Elle ordonnera à M. de Duras de s'en revenir [3]. »

Quoique Spa fût situé dans l'évêché de Liège et que, pour s'y rendre, Hérard Bouton n'eût pas besoin de traverser les territoires hollandais du voisinage, il eut pourtant soin, afin de ne pas être inquiété par quelque sortie de la garnison de Mastricht, de demander un passeport au gouverneur de cette ville, le Rhingrave, qui lui en fit obtenir un du prince d'Orange [4]. De son côté, il en accorda un au sieur de Groot, le célèbre Grotius, qui voulait aller prendre les eaux à Spa ; mais il hésitait à lui per-

demeurer jusqu'à ce que M. de Chamilly soit en état d'agir ; ainsi vous voilà hors d'état d'appréhender que l'indisposition de M. de Chamilly n'empêche votre retour dans tout le mois prochain ; de quoi je me réjouis avec vous pour la part que je prends à vos moindres satisfactions. (Id., 20 août. *Ibid.*, p. 137.) — J'ai vu aussi dans votre lettre du 23 que Sa Majesté me permet, aussitôt que M. de Duras sera arrivé, de m'en retourner ; je lui rends très humbles grâces de vouloir bien que je songe à mes affaires. (Lettre de Rochefort à Louvois, du camp près Mastricht, le 28 août. (*Ibid.*, p. 153.)

[1] *Ibid.*, p. 135, 137.

[2] *Ibid.*, p. 138, 156.

[3] Lettre du 21 août. (*Ibid.*, p. 138.) — Chamilly en témoigna sa gratitude dans une lettre de Spa, le 27 août : « Mon courrier vient d'arriver, qui m'apporte la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 21 de ce mois, par laquelle je vois l'ordre que M. de Duras a reçu de venir commander l'armée, et l'honneur que me fait le Roi de me vouloir bien continuer cet emploi, lorsque je serai en état de pouvoir agir ; je vous demande très humblement en grâce d'agréer la très humble prière, que je vous fais, d'en témoigner ma reconnaissance à Sa Majesté, comme de la gratification que vous me marquez qu'Elle veut m'accorder ; j'userai de l'un et de l'autre, comme j'y suis obligé, pour son service, et ne désire rien si passionnément que d'être en état de les y rendre, et à vous, comme j'y suis obligé. » (*Ibid.*, p. 151.)

[4] *Ibid.*, p. 146.

Digitized by Google

mettre d'aller à Aix-la-Chapelle et de se rendre soit en Hollande, soit en Brabant ou en Flandre [1]; le maréchal de Turenne, qu'il avait consulté à ce sujet, l'engagea à ne rien faire sans ordre du Roi [2]; mais Louvois l'autorisa à donner au diplomate hollandais des passeports pour se retirer où bon lui semblerait [3]. Quant au Rhingrave, qui en désirait un pour aller, vers le 15 septembre, aux eaux d'Aix-la-Chapelle, Chamilly ne savait comment concilier cette demande avec l'étroit blocus de Mastricht; il supplia toutefois le ministre d'en obtenir un pour ce gouverneur et sa suite [4]. Ce vœu, paraît-il, fut exaucé, puisque le Rhingrave se trouvait à Spa le 26 septembre [5]. Quoique placés dans des camps opposés, les officiers se traitaient en gentilshommes. Ils se concédaient mutuellement des facilités que nos contemporains, avec toutes leurs prétentions d'avoir adouci les rigueurs de la guerre, auraient peine à accorder à leurs adversaires.

Le duc de Duras, chargé dès le 23 août de remplacer Chamilly, et qui devait partir de Charleroy le 5 ou le 6 septembre, n'arriva à Tongres que vers le 11 du même mois [6]. En lisant les instructions données à Chamilly et qui lui avaient été remises, il trouva les desseins du Roi si complètement modifiés qu'il en demanda de nouvelles [7]. Il lui fut prescrit de se concerter avec Chamilly à Maseyk [8]. Celui-ci écrivait de Spa le 31 août : « Je ne prévois pas que rien me puisse empêcher de continuer mes soins pour ce qu'il y aura à faire, pour le service du Roi, en ce pays ou ailleurs, dans [9] le 10 du mois prochain, comme j'ai eu l'honneur de vous le mander. Il ne me reste donc qu'à attendre les ordres du Roi pour ce qu'il plaît à Sa Majesté que je fasse. Si je ne les reçois pas entre ci et ce temps-là que je partirai d'ici, n'y pouvant demeurer utilement davantage, je m'en irai les attendre à Liège [10]. » Dans la hâte qu'il avait de reprendre son service, il

[1] *Camp. de Holl.*, p. 127.
[2] De Grimoard, *Collect. de lettres de Turenne*, t. II, p. 34.
[3] *Camp. de Holl.*, p. 138.
[4] *Ibid.*, p. 146, 152.
[5] *Ibid.*, p. 194.
[6] *Ibid.*, p. 143-144, 156, 169.
[7] *Ibid.*, p. 169.
[8] *Ibid.*, p. 185.
[9] C'est probablement un lapsus ou une faute d'impression. Il faudrait lire « dès. »
[10] *Ibid.*, p. 158.

Digitized by Google

envoyait, le 30 août, son trompette au marquis de Rochefort, pour lui annoncer qu'il se portait mieux, qu'il montait à cheval et qu'il marchait. « Effectivement, j'ai vu des gens qui l'ont vu à cheval, écrivait Rochefort ; c'est un miracle [1]. »

Toutefois Hérard Bouton ne partit pas de Spa le 10 septembre, comme il avait annoncé l'intention de le faire. L'arrivée de son remplaçant, le duc de Duras, et le bruit que faisaient les Liégeois à cause des contributions que les Hollandais demandaient à leur pays, l'empêcha de se rendre en cette ville. « Je continue, écrivait-il à Louvois, à me mettre d'autant plus en état d'exécuter les ordres qu'il vous plaira m'envoyer ; je les attends avec bien de l'impatience et du désir de les pouvoir exécuter à votre gré. » Son congé ne l'empêchait pas de s'occuper de son corps d'armée ; il demandait des ordres pour la construction de plusieurs corps de garde à Maseyk et pour leur chauffage, nécessité par l'approche de l'hiver ; à ce propos, il insinuait qu'il serait bon d'avertir le duc de Duras pour empêcher les bateaux de houille de descendre à Mastricht et pour faire provision de combustible, parce qu'il était alors à meilleur marché que si la navigation sur la Meuse devenait libre par suite d'une entente avec le gouverneur de Mastricht [2]. Le 22 septembre, il reçut à Spa une lettre du ministre lui enjoignant de se rendre à Maseyk. Il partit aussitôt, en passant par Liège, pour se concerter avec le duc de Duras et l'intendant Charuel sur les blés que l'on pouvait tirer de cette ville. Il y en avait cinq mille setiers, dont on expédia le cinquième à Maseyk, sur des charrettes ; quant au reste, on pensait l'envoyer par bateaux en descendant la Meuse ; mais comme il fallait passer à Mastricht, Chamilly se rendit par eau dans cette ville, le 27 septembre, pour traiter de cette affaire avec le gouverneur. Le Rhingrave était à Aix-la-Chapelle ; il ne voulut rien résoudre sans avoir pris les ordres du prince d'Orange. Il proposa de rétablir la liberté du commerce entre les territoires occupés par les belligérants. Mais les généraux français voulurent en référer à Louis XIV, et il est à croire que le projet de convention n'aboutit pas, puisque, le 7 octobre, le duc de Duras envoya par terre à Maseyk un nouveau convoi de grains [3]. »

[1] Lettre à Louvois, de Liège, 1er septembre. (*Camp. de Holl.*, p. 160.)
[2] Lettre à Louvois, de Spa, 14 septembre. (*Ibid.*, p. 175.)
[3] *Ibid.*, p. 189, 194, 199, 209.

Digitized by Google

Le comte de Chamilly, rentré à Maseyk le 27 septembre [1], ne paraît pas avoir repris le commandement que son remplaçant devait lui remettre à son arrivée ; il se bornait à lui donner des conseils et à exposer au ministre ce qu'il croyait nécessaire pour la conservation des postes du pays de Liège et du Limbourg, « souhaitant, écrivait-il à Louvois [2], que les choses se disposent à me faire avoir un emploi plus considérable et plus utile pour le service du Roi que celui que je prévois pour quelque temps. » Peut-être voulait-il dire par là qu'il espérait aller rejoindre celles de ses troupes qui avaient été envoyées du côté de l'Allemagne pour se préparer à la prochaine campagne. Mais il n'eut pas l'honneur de se mesurer avec un ennemi sérieux sur un grand champ de bataille. L'occasion de montrer s'il y avait véritablement en lui, comme le croyaient ses contemporains, l'étoffe d'un grand homme de guerre, ne lui fut pas donnée ; mais on a pu voir, par ce qui précède, qu'il donna sa mesure comme organisateur laborieux, clairvoyant, prévoyant, plein de ressources. Il avait proposé de mettre les troupes en quartier d'hiver, dès la fin de septembre, dans les places du pays de Liège. On ne le fit pas en temps utile, puis on se ravisa et le Roi ordonna de le faire au mois de novembre. Mais alors, comme pour la surprise à tenter sur Bois-le-Duc [3], il était trop tard. Le duc de Duras, « qui était sur le pied d'une considération et d'une liberté de dire au Roi tout ce qu'il lui plaisait [4], » écrivit avec franchise au ministre : « L'établissement du quartier d'hiver, que M. de Chamilly vous avait proposé, dans toutes les petites villes de ce pays, était fort bon et même fort aisé à faire dans la saison qu'il prétendait qu'on le ferait [5].... Que le Roi fasse réflexion que tous ces quartiers que M. de Chamilly avait proposé de prendre, c'était pour la fin de septembre, et qu'au mois de

[1] *Camp. de Holl.*, p. 189. — La *Gazette de France*, 1672, p. 1063, et le *Mercure hollandais* de 1672 à 1673 (Amsterdam, 1678, in-32, p. 509) disent qu'il y arriva le 26 septembre.

[2] *Ibid.*, p. 186.

[3] Voy. plus haut, p. 155.

[4] Saint-Simon, *Mém.*, t. II, p. 238. — « Vous voyez, écrivait-il à Louvois, comme je vous dis librement ma pensée. » (*Camp. de Holl.*, p. 178.) — Il l'appelait *Monsieur*, comme faisait le duc de Luxembourg, et non *Monseigneur*, comme faisaient le comte et le marquis de Chamilly.

[5] Du 20 octobre. (*Ibid.*, p. 227.)

Digitized by Google

novembre, vers Saint-Tron, Herck et Hasselt, l'on n'y mène du canon qu'avec grande difficulté [1]. »

L'homme avisé, à qui son successeur donnait raison contre le tout-puissant ministre, n'était plus là pour réparer les fautes de ses supérieurs. Il était à peine installé à Maseyk, qu'il y mourut le 8 octobre, à quatre heures du matin [2], d'une fièvre chaude, selon les uns [3], de blessures qui se rouvrirent, selon d'autres [4]. L'avant-veille de sa mort [5], il avait écrit au grand Condé, son maître et son protecteur, une noble et touchante lettre pour lui recommander ses fils [6]. Le loyal duc de Duras, annonçant à Louvois la triste nouvelle, ajouta : « Vous savez aussi bien que moi que le Roi y perd un bon sujet et qu'il aura assurément de la peine d'en trouver un de même [7]. » Turenne, qui avait été en difficulté avec Hérard Bouton, ne laissa pas d'écrire à Louvois : « On m'a assuré que M. de Chamilly est mort, de quoi je suis bien fâché; le Roi y perd une personne de beaucoup de mérite [8]. » Louvois lui-même, qui ne paraît pas avoir eu de si

[1] Du 27 octobre. (*Camp. de Holl.*, p. 235.)

[2] Du camp de Tongres, 8 octobre. (*Ibid.*, p. 209.)

[3] *Le Mercure hollandois* de 1672 à 1673, p. 509.

[4] Le maréchal de Chamilly « était frère d'un homme de premier mérite et qui allait à tout, malgré Monsieur de Louvois, si la mort de ses blessures ne lui eût pas envié le bâton de maréchal de France et celui de capitaine des gardes du corps, qu'eut depuis Monsieur le maréchal de Lorge, et qu'il était sur le point d'avoir tout à la fois. Il avait fait trop de peur à Louvois pour le pardonner à son frère, » Noël Bouton, le maréchal. (Addit. au journal de Dangeau, dans le t. XI (1895), p. 376 des *Mém.* de Saint-Simon.) — Hérard Bouton « touchait au bâton de maréchal de France et allait être fait capitaine des gardes du corps en même temps, lorsqu'il mourut de blessures qui se rouvrirent. » (Fragment inédit du t. XLV des papiers de Saint-Simon, dans l'édit. de ses *Mém.* par M. de Boislisle, t. XI, p. 416.) — « Le défunt comte de Chamilly, qui avait servi toute sa vie avec feu Monsieur le Prince contre le Roi...., mourut en 1672 d'une blessure qui lui avait été faite par M. de Beaujeu en se battant en duel contre lui. Quand il mourut, il commandait en chef une des armées du Roi. Il aurait été fait maréchal de France et aurait eu la charge de capitaine des gardes du corps de M. de Lauzun, au préjudice de M. de Luxembourg. » (Annot. des *Mém.* de Sourches, ann. 1690, t. III, p. 334; reprod. par M. de Boislisle dans *Mém.* de Saint-Simon, t. X, 1893, p. 398.) — Le comte de Chamilly avait en outre reçu au siège de Stenay, en 1654, trois blessures dont l'une était si grave qu'il fut moribond pendant deux ans. (E. Beauvois, *la Jeunesse du maréchal de Chamilly*, p. 298, 319.)

[5] Du 6 octobre 1672 (aux Archives de Chantilly).

[6] Duc d'Aumale, *Hist. des princes de Condé*, t. VIII, p. 360, note.

[7] Du camp près Tongres, 8 octobre. (*Camp. de Holl. en 1672*, p. 209.)

[8] Du camp de Müllheim, près Cologne, 14 octobre. (De Grimoard, *Collect. de lettres de Turenne*, t. II, p. 73.)

Digitized by Google

cordiales relations avec le marquis qu'avec le comte de Chamilly, présenta néanmoins ses condoléances en termes passablement affectueux : « Comme vous ne pouvez pas douter que la mort de Monsieur votre frère ne me soit fort sensible, il est inutile que je vous témoigne le déplaisir que j'en ai. Je vous prie seulement de croire que la perte que vous faites en votre particulier ne me touche pas moins [1]. »

Il devait, en effet, bien sincèrement, ne fût-ce que dans son propre intérêt, regretter ce serviteur toujours prêt à exécuter ses ordres et excitant son étonnement par la manière heureuse dont il s'acquittait de la tâche [2]; habile à lui suggérer les mesures à prendre, mais ne faisant rien d'important sans ses instructions. Le poste où il l'avait placé, les services de convoyeur, de pourvoyeur, de fortificateur, d'organisateur dont il l'avait chargé, n'avaient guère d'attrait pour un véritable homme de guerre qui brûlait du désir de s'illustrer par de beaux faits d'armes; qui séchait d'impatience de ne pouvoir le faire; qui n'hésitait pas à payer de sa personne en forçant un blocus et en conduisant une charge de cavalerie [3]; qui, à la bravoure dans l'action, joignait la circonspection dans les desseins; qui montrait autant d'initiative dans la conception d'un plan, qu'il se faisait scrupule de l'exécuter sans ordre; qui enfin avait toujours su prendre ses mesures de manière à ne jamais échouer dans ses entreprises. Quoique sa situation dans le pays de Liège ne fût pas à la hauteur de ses talents [4], il ne se plaignit pas et ne fit pas d'instances pour être relevé de son poste, comme firent le

[1] De Saint-Germain-en-Laye, 20 octobre. (*Camp. de Holl.*, p. 229.)

[2] *Ibid.*, p. 2. — Cf. plus haut, p. 132.

[3] E. Beauvois, *la Jeunesse du maréchal de Chamilly*, p. 289, 320, 325.

[4] On ne voudrait pourtant pas laisser entendre qu'il n'ait pas été récompensé selon ses mérites. Le grade de mestre de camp qu'il avait gagné au service de l'Espagne lui fut confirmé lors de l'amnistie de 1659 (*la Jeunesse du maréchal de Chamilly*, p. 328); il servit en Flandre dans la campagne de 1667, comme aide de camp du roi; en Franche-Comté et dans le duché de Luxembourg en 1668, comme maréchal de camp (E. Beauvois, *les Trois Chamilly*, p. 353, 382); dès 1670, il fut chargé des fonctions de lieutenant général en Roussillon (*ibid.*, p. 419); en 1672 enfin (voy. plus haut, p. 140), il devint titulaire de ce grade et par là l'égal de ses aînés, le comte de Montal, les ducs de Luxembourg et de Duras, et de ses contemporains, le marquis de Rochefort et le duc de Lorges; enfin, peu après (voy. plus haut, p. 142), chef de corps d'armée à l'âge de quarante-deux ans. C'est la mort seule qui mit terme à son avancement, et il n'y a aucune raison de croire que Louvois l'ait systématiquement retenu dans les emplois inférieurs.

Digitized by Google

duc de Luxembourg, son prédécesseur [1], le marquis de Rochefort, son remplaçant intérimaire [2], le duc de Duras, son successeur [3]. Il y resta patiemment et y mourut obscurément, à l'âge de quarante-deux ans, sans que l'on sache même où il repose. N'ayant pas eu l'occasion d'utiliser sur de grands théâtres toutes ses ressources militaires et diplomatiques, il ne peut être regardé comme un homme illustre du grand siècle, mais il était en passe de le devenir, et sa mort prématurée fut une grande perte pour la France dans un temps où il allait bientôt falloir remplacer Turenne et Condé !

EUG. BEAUVOIS.

[1] Voy. plus haut, p. 139.

[2] *Camp. de Holl.*, p. 135, 137, 153. — Cf. plus haut, p. 168, n. 9.

[3] « Comme vous savez que ce n'est pas du tout une chose que je souhaitasse que de demeurer en ce pays-ci plus longtemps, je ne laisse pas de vous supplier de dire au Roi qu'il ne trouvera jamais en moi une volonté contraire à la sienne, non pas même s'il voulait que je servisse de goujat ; je vous supplie que ceci ne soit point pris comme si je souhaitais la chose et que je voulusse me faire valoir ; c'est la chose du monde la plus éloignée de ma pensée ; ce qui m'oblige à vous dire ceci est que la plupart des gens qui mourraient d'envie d'avoir cet emploi vous en parleraient comme cela ; j'aimerais mieux être mort que si le Roi pouvait penser une chose comme cela de moi. » (Lettre de Duras à Louvois, du camp de Tongres, 8 oct. 1672. Dans *Camp. de Holl.*, p. 109.)

Digitized by Google

MÉLANGES

I.

LA COSMOLOGIE HINDOUE [1]

Le R. P. Roussel, de l'Oratoire, un des meilleurs indianistes que nous ayons en France à l'heure actuelle, a publié un livre fort intéressant et instructif sur le sujet que nous venons d'indiquer. C'est toute une synthèse théologique que nous expose ce livre, et je me demande vraiment comment, si ce n'est par une raison que je ne découvre pas, on a pu donner à cette publication le titre de *Cosmologie*. Mais n'insistons pas, car ce n'est là qu'un détail absolument secondaire. Quant à l'ouvrage lui-même, considéré dans son contenu, il est d'une importance capitale ; aussi mérite-t-il la plus grande attention, précisément à cause des graves problèmes qu'il soulève. On nous pardonnera donc de le présenter avec quelques développements aux lecteurs si nombreux que passionnent les questions religieuses.

Et d'abord qu'est-ce que le *Bhâgavata Purâna ?* C'est le principal livre religieux des Hindous. Tous les indianistes le connaissent fort bien et n'ont jamais cessé de le recommander. Les Hindous attachent à ce livre la plus grande importance et le regardent à peu près comme le *Code* ou, si l'on veut me permettre une comparaison peut-être un peu trop libre, comme l'*Évangile* de leur religion. C'est à ce titre sans doute que les indianistes s'en sont occupés à toutes les époques et l'ont examiné sous bien des aspects, sans arriver toujours à des conclusions concordantes. Une série de travaux avaient déjà précédé celui du docte oratorien. MM. Barth, Burnouf, Hauvette-Besnault avaient déjà consacré au *Bhâgavata Purâna* de sérieuses et consciencieuses études. Mais, s'étant placés peut-être à un point de vue trop étroit, ils

[1] *Cosmologie hindoue d'après le Bhâgavata Purâna*, par A. Roussel, prêtre de l'Oratoire. Paris, Maisonneuve, 1899, petit in-8 de 2-399 p.

Digitized by Google

n'avaient pas assez mis en lumière le côté doctrinal de ce recueil. Le R. P. Roussel a cru avec raison que, même après les travaux de ces maîtres de l'indianisme, il restait quelque chose à faire. C'est cette persuasion qui l'a porté à entreprendre sa publication, et l'on ne peut que l'en féliciter, car il a su, par le plan qu'il a adopté, la division qu'il a suivie, le choix des citations et certains rapprochements et aperçus ingénieux, donner à ce vieil ouvrage un renouveau de vie et d'actualité et le mettre à la portée du grand public.

Un personnage éminent domine dans le *Bhâgavata Purâna* : c'est Vishnou-Krishna, type de l'Homme-Dieu. Cela nous indique que cet ouvrage est une production du Vishnouisme, un point bon à retenir. D'autre part, certaines tendances de l'ouvrage et une morale dans bien des cas admirable ont donné occasion à la critique de se poser des questions à la fois difficiles et délicates : Quel est le vrai caractère et la date du *Bhâgavata Purâna ?* Beaucoup de dissentiments parmi les indianistes. Pour les uns, l'ouvrage serait une composition originale et probablement indépendante de toute attache avec le passé ; pour les autres, il ne serait qu'un recueil formé d'anciennes légendes qui circulaient depuis bien longtemps parmi le peuple. La date n'est pas non plus fixée. Les Brahmanes pensent que cet ouvrage fut composé vers le XIIe siècle de notre ère par un célèbre grammairien du nom de *Vapodeva* ou *Sapodeva*. Le livre serait donc relativement récent. Les critiques modernes ne sont pas d'accord sur ce sujet. M. Barth remarque que les dix-huit Purânas principaux, au nombre desquels figurent en première ligne le *Bhâgavata* et le *Vishnou Purânas*, ont été rédigés dans une période d'une dizaine de siècles. Déjà Colebroke avait soutenu que l'auteur de ce livre vivait au XIIIe siècle après Jésus-Christ. Mill se prononce aussi en faveur d'une modernité relative de l'ouvrage tel que nous l'avons aujourd'hui. MM. Eugène Burnouf et Barth paraissent prendre une position intermédiaire entre les extrêmes. Ils pensent que la compilation est moderne, mais que les matériaux en sont anciens, puisque, comme nous l'avons dit, c'étaient des récits qui circulaient dans le peuple à l'état de tradition orale. MM. Schuré, Émile Burnouf, de Rosny et Jacolliot se sont plu, dans un but dont il ne nous appartient pas de chercher le motif, à exalter le *Bhâgavata Purâna* pour ébranler la divine originalité de l'Évangile. On voit que dans une pareille question la date est un point capital. Voilà pourquoi on y a tant tenu.

Le P. Roussel, dans sa publication, a suivi un ordre logique, afin sans doute de rendre plus facile aux lecteurs l'intelligence du texte. Il a divisé son travail en trois livres : le premier traite de Dieu, le deuxième de l'Homme, le troisième du Monde. « *Dieu*, l'*Homme* et le *Monde*, dit-il au début de son avant-propos, telles sont les divisions

Digitized by Google

de ce travail. » Nous ne pouvons pas suivre dans tous les détails le savant éditeur. Il nous suffira de nous arrêter à des considérations générales, et qui portent sur ce qu'il y a d'essentiel dans l'ouvrage.

Ce qu'il y a de plus important, pour nous catholiques et même pour tous ceux qui s'occupent de la science des religions comparées, c'est la doctrine religieuse du *Bhâgavata Purâna*. Cette doctrine religieuse soulève deux problèmes qu'on ne saurait plus éluder à l'heure actuelle et qu'une critique plus avancée et mieux informée parviendra peut-être un jour à préciser davantage : Quelles sont la nature et l'origine de cette doctrine religieuse ? Quels sont ses rapports avec l'Évangile ? On voit que, en ce moment, un grand nombre de savants, dans toutes les branches de l'orientalisme, s'efforcent de battre en brèche la transcendance de la doctrine évangélique, et de la ramener à des éléments communs qui se trouvent à un degré plus ou moins élevé dans toutes les religions et dont Jésus-Christ aurait eu le mérite de faire le syncrétisme. C'est de ce point de vue que ce débat doit tenir en éveil l'attention des apologistes chrétiens.

Notre premier devoir est donc d'examiner à grands traits la doctrine dogmatique et morale du *Bhâgavata Purâna*, afin d'être plus à l'aise pour asseoir nos conclusions. On ne saurait nier de prime abord qu'il n'y ait des parties vraiment belles dans le dogme et la morale du *Bhâgavata Purâna ;* mais que d'ombres et de faiblesses à côté de l'incomparable sublimité de l'Évangile ! Nous le verrons un peu plus tard. Comme tous les livres sacrés des Indes, celui qui nous occupe en ce moment fait du panthéisme sa base dogmatique. On sait du reste que la pensée indienne a toujours tourbillonné dans l'abîme du panthéisme ; on dirait que le panthéisme constitue l'*idiosyncrasie* philosophique des Indiens. Le *Bhâgavata Purâna* est franchement panthéiste. Il est nécessaire de citer quelques passages pour appuyer notre assertion ; Bhâgavat n'y va pas par quatre chemins. Il se définit lui-même le centre du panthéisme : « Oui, dit-il, je suis la réunion entière des êtres dont je suis l'âme et l'auteur. Je suis le Brahma parlé (le Véda) et je suis le Brahma supérieur : ce sont là mes deux corps éternels [1]. » S'il nous invite à être fidèles au culte de Vishnou, il nous dit : « Hari, le Seigneur Suprême, habite dans le corps de tous les êtres sous la forme de leur âme : considérez tout cet univers comme son séjour : c'est ainsi que vous lui serez agréable [2]. » Les Asuras dirent un jour à Kamsa : « Les Brahmanes, les vaches, les Védas, les austérités, la vérité, la compassion, la patience et les sacrifices sont

[1] P. 102. L'indication de la page renvoie à l'ouvrage du P. Roussel.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

autant de formes de Hari [1]. » Le Dieu unique, c'est Vishnou incarné en Krishna : « Pour celui qui connaît ici Krishna dans son essence, l'univers mobile et immobile est la forme de Bhâgavat : il n'y a donc de réel que lui seul au monde [2]. » Ailleurs il dit : « Le Dieu du sacrifice réunit en sa personne l'ensemble de tous les dieux ; il est l'âme de toutes choses : il est supérieur aux organes des sens. En effet, les substances *nécessaires*, les Mantras, le Rituel, le Sacrifice, l'Auteur du sacrifice, les Ritvijs, le Devoir, le Lieu et le Temps, tout cela n'est autre que lui [3]. » Vishnou parle ainsi : « Brahmâ Bhava (Çiva), les Manus, les premiers des Immortels, et vous, chefs des Créatures, vous êtes tous des manifestations multiples de ma personne, vous qui devenez les causes de l'existence des êtres [4]. » Ailleurs nous lisons : « Bhâgavat n'a ni ami, ni ennemi, ni adversaire, ni partisan, car, comme toutes les créatures ne sont autre chose que lui, Hari est l'ami de toutes les créatures [5]. » Quoi de plus frappant que ces paroles : « Rien de ce qui se voit ou s'entend, de ce qui a été, est ou sera, de ce qui est fixe ou mobile, grand ou petit, rien absolument qu'on puisse désigner par un nom n'existe que le seul Acynta ; il est tout, parce qu'il est la suprême réalité [6]. » Nous sommes suffisamment renseignés. Inutile de pousser plus loin cette nomenclature de textes. Le P. Roussel a raison de résumer ainsi la doctrine sur l'essence divine du célèbre livre vishnouiste : « Tels sont les principaux traits du tableau complexe.... que l'auteur nous retrace de l'essence de Bhâgavat. Un seul mot, en effet, le résume. Bhâgavat est tout, les autres êtres, non seulement ne sont rien, mais n'existent même pas [7]. »

Sans doute — et c'est un hommage que nous devons à la vérité — à côté de ces égarements de la raison humaine spéculant sur l'insondable mystère des rapports du fini et de l'infini, des créatures et du Créateur, on trouve d'autres excellents éléments dogmatiques. Au milieu des obscurités et des nuages d'une pensée souple, dans un langage aussi fuyant que l'idée qu'il est destiné à exprimer, le *Bhâgavat Purâna* tend certainement à proclamer l'unité de Dieu. C'est une chose bonne à remarquer pour la cause du monothéisme, car ce dogme, qu'on le veuille ou non, a des attaches trop fortes avec la saine raison.

On ne peut pas méconnaître non plus que la théologie hindoue a

[1] P. 103.
[2] P. 104.
[3] P. 105.
[4] P. 109-110.
[5] P. 111.
[6] P. 113.
[7] P. 30.

Digitized by Google

connu une espèce de Trinité. Outre les trois dieux principaux qui composent la fameuse Trimurti, *Brahma*, le Créateur ou mieux l'Émettant, *Vishnou*, le Conservateur, et *Çiva*, le Destructeur, les Hindous ont eu une affection toute spéciale pour le nombre trois; presque en tout et toujours, qu'ils parlent des perfections divines ou des forces de la nature, ils procèdent par *triades* ou *trigunas*. C'est ainsi que la *matière*, la *connaissance* et l'*acte* ont pour correspondants l'*effet*, la *cause* et l'*agent*. Autres triades : *Bonté*, *Passion*, *Ténèbres*, le *temps*, l'*action* et la *disposition naturelle*. On pressent aussi, à travers de vagues et ondoyantes formules, l'affirmation d'une trinité de personnes. Bhâgavat est défini « le souverain Maître des trois qualités, qui est sans égal, loin d'être surpassé, qui trouve dans sa propre splendeur et dans sa perfection la satisfaction de tous ses désirs [1]. »

L'Incarnation de Krishna présente de très grandes analogies avec celle de Notre-Seigneur. Le P. Roussel l'avoue sans la moindre réticence : « Il n'est pas besoin d'insister sur les nombreux et remarquables rapports qui existent entre ces légendes krishnaïtes et les traditions évangéliques : la naissance miraculeuse de Bhâgavat; l'heure de cette naissance, minuit; la présence de Krishna au milieu des bergers; la persécution de Kamsa, son oncle, qui voit en lui un compétiteur; le massacre des enfants ordonné pour arriver sûrement à détruire ce futur rival; la fixation d'un âge maximum; tous les petits enfants qui ont atteint cet âge et ceux qui sont plus jeunes voués à la mort : autant de rapprochements qu'il suffit pour l'instant de signaler [2]. » Dans la doctrine de ce Dieu incarné, on trouve aussi des passages très beaux. Dans sa reconnaissance, un prince dit à Vishnou : « L'eau qui a lavé tes pieds a effacé mes fautes, et l'empreinte de tes pieds a purifié cette terre [3]. » Les épouses du serpent Kâliga vaincu et sauvé par Krishna disaient à ce dernier : « Le châtiment dont tu frappes les méchants efface leurs fautes [4]. »

La plupart des attributs de Dieu sont assez nettement affirmés; parfois, il est vrai, en des termes extravagants et ridicules, mais le fait n'en est pas moins inattaquable. Vishnou est le *grand Purusha*, « cet être indépendant, ce Brahme à la puissance infinie dont la terre, son ouvrage, forme les pieds, dont l'œil est le soleil; qui est, à la fois, la porte de la délivrance, l'immortalité et la mort; lui, de la respiration duquel est née la vie des êtres mobiles et immobiles; lui, qui a fait naître Çri de son sein, les Pitris de son ombre, la justice de sa

[1] P. 58.
[2] P. 78-79.
[3] P. 98.
P. 99.

Digitized by Google

poitrine, l'injustice de son dos, le ciel de sa tête, les Apsaras de ses épaules.... Adoration.... à Bhâgavat, qui, revêtant, suivant son désir, des formes diverses, selon les temps, exécute lui-même ce qui pour nous est impossible [1]. » En termes imagés, ce passage enseigne la toute-puissance de Dieu. La bonté de Dieu n'est pas moins proclamée : elle est la *forme préférée de Bhâgavat ;* Brahma parle ainsi : « La plus humble entreprise ne reste pas stérile quand on la fait en vue du Seigneur : car le Seigneur est l'âme même de l'homme, il est son ami le plus cher. » Un peu plus loin : « Adoration à toi, Être infini, dont on pénètre difficilement les œuvres ; à toi qui n'as pas de qualités, qui disposes des qualités en maître, et qui as revêtu aujourd'hui celle de la Bonté [2]. » De même : « Bhâgavat, l'Être infini, pénétrant dans le cœur des hommes qui célèbrent ou qui entendent célébrer ses exploits, en bannit toute affliction, comme le soleil chasse l'obscurité ou un grand vent les nuages [3]. » La providence de Dieu est célébrée en termes merveilleux : « Cet Être dont les manifestations ne sont pas un jeu inutile, crée, conserve et détruit cet univers, mais il n'y est pas enchaîné. Indépendant au sein des créatures où il est enfermé, il perçoit les diverses impressions qui s'adressent à chacun des six sens dont il est le maître [4]. » Çiva dit à Vishnou Bhâgavat : « Tu es le Brahme parfait, immortel, absolu, exempt de trouble, immuable, qui est tout béatitude, hors duquel il n'est rien, et qui est distinct de tout ; tu es la cause de la naissance, de la conservation et de la fin de l'univers, le souverain des âmes, qui n'attend rien d'aucune d'elles, parce que toutes attendent tout de lui [5]. » Akrûra proclame l'omniscience de Bhâgavat : « Sa vue embrasse toutes choses, et il saisit d'un regard infaillible, lui qui est l'âme suprême, ce qui se passe au fond des cœurs et au dehors [6]. »

La morale du *Bhâgavat Purâna* contient des maximes d'une surprenante élévation. Ici, les analogies avec l'Évangile semblent être même plus frappantes. Contentons-nous de citer quelques passages. A propos du choix d'un maître pour les enfants, nous lisons : « Le précepteur ignorant de l'homme ignorant ressemble à un aveugle qui servirait de guide à un aveugle [7]. » Les devoirs de la femme sont clairement indiqués : « Le devoir de la femme est l'obéissance et la soumission à l'égard de son mari, qu'elle doit regarder comme un

[1] P. 135.
[2] P. 170.
[3] P. 172.
[4] P. 179.
[5] P. 181.
[6] P. 182.
[7] P. 200.

Digitized by Google

Dieu; la complaisance pour ses parents et l'observation constante des devoirs religieux qu'il s'impose [et dont elle doit prendre sa part]. Qu'elle s'occupe à balayer et à enduire le sol de la maison; que, toujours parée elle-même, elle nettoie les ustensiles [et les vêtements]. Que la femme vertueuse, en donnant à son mari toute espèce de plaisirs, l'honore constamment, avec respect et soumission, avec des paroles vraies et agréables, et avec amour. Toujours contente, exempte de désirs, active, connaissant son devoir, ayant un langage vrai et agréable, attentive, grave, aimable, elle doit servir un mari qui n'est pas dégradé. La femme qui, dévouée à son époux, le sert avec l'affection de Çri pour Hari, jouira du même bonheur que Çri dans le monde de Hari, avec son époux qui, pour elle, est ce Dieu [1]. » Le chapitre des bonnes œuvres est particulièrement beau. Le Rishi royal dit à Dharma, la Justice : « La pénitence, la pureté, la compassion, la vérité, voilà le nom des quatre pieds qui te soutenaient, ô Dharma; trois ont été brisés par les trois portions d'Adharma, qui sont l'orgueil, la luxure et l'ivresse. Et maintenant que tu te soutiens encore sur le seul pied qui te reste, la vérité, voici qu'Adharma, l'Injustice elle-même, appuyée par le Mensonge, vient, sous la forme de Kali, pour te l'arracher [2]. » Le fils d'Atharvan s'écriait : « Quelle aberration, quel malheur, quand l'homme n'emploie pas à faire du bien ses richesses, ses parents et son corps, toutes choses faites pour servir de pâture aux animaux, qu'un instant va détruire, et qui ne sont pas son véritable but [3]. » Quoi de plus juste que ces paroles de Çukra à Bhâgavat : « Dieu immense, obéir à tes commandements, c'est pour les hommes le souverain bonheur [4]. » Autre conseil : « Le sage supportera patiemment les injures; il n'aura de mépris pour personne; il traitera son corps comme une bête de somme, et fuira toute querelle [5]. » Le détachement est fortement recommandé : « S'abstenir d'une chose quelconque, dit Bhâgavat à Uddava, c'est s'en affranchir : cette loi fait le bonheur des hommes et bannit loin d'eux le chagrin, le trouble et la crainte [6]. » Et encore : « Par l'accomplissement désintéressé du devoir, la pureté du cœur...., par le détachement complet de toutes choses, par la pratique du Yoga jointe à de rudes pénitences, et par la contemplation profonde de l'Esprit, la Nature consumée, pour ainsi dire, même en ce monde, disparaît chaque jour successivement aux yeux de l'Esprit.... Quand, pendant de nombreuses exis-

[1] P. 221.
[2] P. 267.
[3] P. 270.
[4] *Ibid.*
[5] P. 271.
[6] P. 301.

Digitized by Google

tences, le solitaire est ainsi exclusivement occupé de l'Esprit Suprême, qu'il est indifférent à tout...., le Yogin, désormais débarrassé de son enveloppe subtile...., obtient le salut éternel qu'on ne trouve qu'en moi et où s'arrête le rire de la Mort [1]. »

On pensera peut-être que nous avons trop insisté sur la doctrine du *Bhâgavat Purâna*. C'est à dessein que nous avons fait ressortir tout ce qu'il y a de beau dans cet ouvrage, afin de ne pas encourir le reproche de partialité. Nous ne voulions pas être accusé d'avoir affaibli un adversaire pour le combattre plus facilement, et d'avoir fait trop ressortir les ombres de la religion hindoue, pour faire mieux paraître les clartés de l'Évangile. Et maintenant nous sommes complètement à l'aise pour aborder la critique. Mais, au préalable, nous devons faire deux observations. Pour ce qui regarde la partie naturelle de la religion, soit dans le dogme, soit dans la morale, rien d'étonnant si l'on trouve de belles choses dans le *Bhâgavat Purâna*. Cette partie de la religion est, en effet, accessible aux lumières de la raison, et une saine raison, où qu'elle se trouve, pourra toujours la connaître. Pour ce qui concerne les analogies avec nos mystères, la Trinité et l'Incarnation, il faut se rappeler que cette compilation est très probablement de beaucoup postérieure à l'Évangile. Dès lors, pour que le rationalisme pût triompher sur ce point, il lui faudrait démontrer que les données du *Bhâgavat Purâna* ne sont pas un écho plus ou moins affaibli et défiguré des enseignements évangéliques.

La doctrine hindoue, que nous venons d'exposer, peut-elle être mise sur le même pied que la doctrine chrétienne, et le livre religieux par excellence des Brahmanes peut-il soutenir la comparaison avec l'Évangile ? M. Eugène Burnouf le nie ouvertement : « Je n'ai pas besoin de dire, déclare-t-il, que je n'y ai trouvé [dans le *Bhâgavat Purâna*] aucune trace d'*idées* grecques ou *chrétiennes :* car où sont les ouvrages indiens dans lesquels on en ait positivement découvert jusqu'ici [2] ? » Nous n'irions pas peut-être jusque-là ; car il serait difficile de nier certaines ressemblances ; mais s'il existe quelques analogies, les différences sont tellement profondes qu'elles rendent impossible toute comparaison entre le Vishnouisme et le Christianisme. Qu'on nous permette d'insister sur les principaux points.

Sans doute le *Bhâgavat Purâna* enseigne une espèce de monothéisme. Mais ce Dieu unique ne ressemble en rien au Dieu du christianisme. Le dieu hindou s'identifie avec toutes choses par la hideuse doctrine du panthéisme ; c'est tout simplement un Dieu immanent, tandis que le Dieu du christianisme est un Dieu transcendant, qui se

[1] P. 305.
[2] Édit. du *Bhâgavat Purâna*. Préface, p. cxx.

Digitized by Google

distingue de tout le reste. Le même abîme apparaît dans la doctrine de la création. La création hindoue est une pure émanation de la substance divine. Le dieu des brahmanes tire toutes choses de sa propre substance comme l'araignée tire sa toile de ses entrailles. Dans le christianisme, au contraire, Dieu crée tout *ex nihilo*.

La Trimurti n'a rien d'essentiellement identique à la Trinité chrétienne. L'essence de notre Trinité, c'est un Dieu en trois personnes égales en toutes choses : chacune possède la nature divine tout entière. Dans la Trinité hindoue, au contraire, Brahma, Vishnou et Çiva sont des dieux inégaux. Chacun a son parti, pour lequel il est le plus grand. Pour les Brahmanistes, c'est Brahma qui est le plus grand ; pour les Çivaïtes, c'est Çiva ; pour les Vishnouistes, c'est Vishnou. De plus la Trimurti hindoue n'est pas une *trinité* mais une *quaternité*. Au-dessus des trois dieux que nous venons d'énumérer, il en existe un quatrième, *Brahme* ou le *Turya*.

L'Incarnation de Vishnou est une suite interminable d'avatars. Vishnou s'incarne dans un homme, qui devient son père, avant de descendre dans le sein d'une femme, qui doit être sa mère. Il naît selon les voies communes de la nature, comme les autres hommes ; et, chose étonnante, les Hindous, qui ont connu des vierges-mères, n'ont jamais eu la délicate idée de donner l'une d'elles pour mère à leur homme-dieu.

Les attributs du Dieu hindou sont aux antipodes de ceux du Dieu chrétien. La puissance, l'ubiquité, l'omniscience de Vishnou, s'expliquent tout naturellement. Vishnou, s'identifiant avec toutes choses, doit nécessairement être partout, connaître tout et gouverner tout, puisqu'il n'y a que lui. Quelle différence avec le Dieu du christianisme, qui, tout en étant partout, connaissant tout, et gouvernant tout, reste distinct et au-dessus de toutes choses ? Dans le système hindou les attributs de Dieu sont de vains mots ou des tautologies ; dans la religion chrétienne, ces attributs sont des réalités et des perfections.

Les mêmes réserves sont à faire pour ce qui concerne la morale. Une seule considération générale suffira pour mettre en pleine lumière les différences des deux morales. Le *Bhâgavat Purâna* nous prescrit l'abnégation et le renoncement, comme l'Évangile ; mais voyez de quelle manière. D'après l'Évangile, le chrétien doit se renoncer lui-même, prendre sa croix et suivre son divin Maître ; il doit aimer Dieu par-dessus toutes choses et le prochain comme lui-même. Le chrétien qui mène la vie contemplative se rend encore utile à la société et à ses frères par ses prières et ses pénitences : il expie pour les pécheurs. De plus, si le renoncement et l'abnégation sont recommandés aux chrétiens, le *quiétisme* et l'oisiveté lui sont défendus : il est tenu de s'intéresser à son propre salut et à celui des autres ; il doit exercer la

Digitized by Google

plus grande vigilance afin de n'être pas surpris à l'improviste. — Tout autre est le genre de vie de l'Hindou. Pour le disciple de Bhâgavat, ce qu'on lui prescrit avant tout, c'est l'*ahimsâ*, c'est-à-dire de ne pas nuire aux autres. La vertu consiste pour lui à agir le moins possible, et la perfection serait l'abolition de toute action, même de la pensée. Cette inertie absolue lui rendra possible l'absorption en Dieu, but suprême de la vie présente. Pour trouver une fidèle application de ces étranges maximes, on n'a qu'à regarder les fakirs actuels. Leur vie se passe dans une inaction complète.

En somme, la différence qui existe entre le Vishnouisne, tel qu'il est enseigné par le *Bhâgavat Purâna*, et le christianisme est la même que celle qui existe entre une *doctrine humaine*, admirable, j'en conviens, même sublime si l'on veut, et une *doctrine divine* descendue du ciel sur la terre.

Docteur V. Ermoni.

II.

LE FORUM ROMAIN [1]

M. l'abbé Thédenat vient de publier une monographie du Forum romain. Quand on parcourt l'index bibliographique placé à la fin de son livre, on constate avec surprise le petit nombre des érudits français qui ont écrit sur ce sujet. Sauf de très rares exceptions, ce vaste et admirable champ d'études avait été jusqu'à ce jour réservé à des Italiens et à des Allemands. Aussi, même si elle était moins parfaite, recevrait-on avec reconnaissance l'œuvre du savant membre de l'Académie des inscriptions. La reconnaissance sera plus grande encore quand on aura lu ses pages si pleines, si précises, où la multitude des détails ne lasse pas l'attention, et qui, éclairées par des plans et des dessins dont aucun n'est superflu, sont le meilleur guide que puisse rencontrer un voyageur curieux de visiter avec fruit la région la plus intéressante et aujourd'hui la mieux déblayée de l'ancienne Rome.

[1] *Le Forum romain et les Forums impériaux*, par Henri Thédenat, prêtre de l'Oratoire. Paris, Hachette, 1898, in-12 de xii-406 p., avec 2 grands plans et 46 plans ou gravures.

Digitized by Google

Le plan de l'ouvrage est très simple. Un premier livre nous apprend « ce que c'est qu'un forum, » donne un aperçu rapide de l'histoire du Forum romain, puis étudie « la vie romaine au Forum, » et par extension les forums provinciaux.

Le livre II, *Histoire des monuments du Forum*, s'ouvre par un chapitre sur « les monuments du Forum, de la Renaissance au XVIIIe siècle, » avec ce sous-titre : « Démolisseurs et protecteurs. » On voit, au XIVe, au XVe, au XVIe siècle, disparaître les monuments les plus célèbres. C'est un vandalisme régulier et légal. Telle « carrière de marbre » est concédée moyennant une redevance : cette carrière n'est autre qu'un arc de triomphe, la maison des Vestales et plusieurs temples. La fabrique de Saint-Pierre reçoit, en 1540, le privilège d'exploiter les matériaux du Forum, ou de concéder des permis d'exploitation : un grand nombre de ceux-ci ont été publiés par M. Lanciani. Tout, sans doute, dans les débris antiques, n'est pas irrémédiablement perdu. On est à l'époque de la Renaissance. Beaucoup de ces vieux marbres entrent dans la construction ou la décoration de palais et d'églises, qui sont de beaux monuments. D'autres même se transforment en chefs-d'œuvre. « Des colonnes du temple de Castor servirent à Lorenzetto pour exécuter, d'après les dessins de Raphaël, le Jonas de Santa-Maria del Popolo, et à Michel-Ange pour faire le piédestal de la statue de Marc Aurèle, sur le Capitole. » Mais, pour quelques marbres ainsi ennoblis, que d'autres ravalés à des usages vulgaires ou complètement détruits ! Les fours à chaux trouvés en divers endroits du Forum le disent trop clairement.

Il ne faudrait pas, cependant, se laisser entraîner à une indignation sans mesure. M. Thédenat, qui a autant que qui que ce soit l'amour de l'antiquité, reconnaît les circonstances atténuantes. « C'est une règle de critique historique et de justice d'apprécier les choses et les hommes, non d'après les idées de notre temps, mais après avoir étudié le leur. En outre, comme le fait remarquer M. Müntz avec beaucoup de bon sens, la Rome moderne ne pouvait se construire qu'aux dépens de l'ancienne. Pouvait-on exiger que les hommes de ce temps fissent venir à grands frais leur pierre des lieux éloignés d'où la tiraient les Romains, leurs marbres précieux de Carrare, des Alpes, de la Grèce et de l'Afrique, quand ils en avaient, sous le sol qu'ils foulaient, des quantités considérables, au milieu de monuments ruinés et hors d'usage, dont l'esprit du temps méconnaissait la valeur et l'intérêt historiques ? »

Cependant quelques-uns, parmi ces hommes de la Renaissance, se montraient de moins facile composition. Nombreux sont les érudits, les architectes, les artistes qui, s'ils n'essaient pas de sauver les restes de l'ancienne Rome, les étudient avec intelligence, les des-

Digitized by Google

sinent avec amour, les décrivent, et ont laissé sur eux de riches séries de documents que consulte avec fruit la science moderne. Quelques-uns même entreprennent de les défendre. Le célèbre humaniste Æneas Sylvius Piccolomini, devenu pape sous le nom de Pie II, s'élève avec éloquence contre le vandalisme des Romains, et interdit sous les peines les plus sévères la destruction des monuments antiques. Raphaël, dans un rapport au pape Léon X, pleure sur ceux-ci, en grand artiste qui en a compris toute la beauté. « Ceux-là mêmes, dit-il, qui devaient défendre comme des pères et des tuteurs ces tristes débris de Rome, ont mis leurs soins à les détruire ou à les piller. Que de pontifes, ô Saint-Père, revêtus de la même dignité que Votre Sainteté, mais ne possédant pas la même science, le même mérite, la même grandeur d'âme, ont permis la démolition des temples antiques, la destruction des statues, des arcs de triomphe et d'autres édifices, gloire de leurs fondateurs! Combien d'entre eux ont permis de mettre à nu les fondations pour en retirer de la pouzzolane, et ont ainsi amené l'écroulement de ces édifices! Que de chaux n'a-t-on pas fabriquée avec les statues et les autres monuments antiques! J'ose dire que cette nouvelle Rome, que l'on voit aujourd'hui avec toute sa grandeur, toute sa beauté, avec ses églises, ses palais, ses autres monuments, est construite avec la chaux provenant des marbres antiques. »

On faisait cependant aussi quelques fouilles désintéressées. Léon X confia à Michel-Ange le soin d'explorer les alentours de l'arc de Septime Sévère. D'autres fouilles furent entreprises, de 1546 à 1565, par le cardinal Alexandre Farnèse, entre le temple d'Antonin et le temple de Castor : elles amenèrent la découverte d'importantes inscriptions. Depuis cette époque jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, à part une ouverture de la *Cloaca maxima* et la mise au jour d'une partie du dallage de la basilique Julia, rien ne fut révélé du Forum. « Ce *celeberrimus Urbis locus*, cette place, théâtre d'événements fameux, d'où Rome avait, pendant des siècles, gouverné le monde civilisé, fut rendue à son usage des temps antéhistoriques : elle devint le marché aux bœufs de la campagne romaine, le *campo vaccino*. La végétation envahit son sol inégal; des barrières en bois y établirent des divisions; une allée d'ormeaux relia l'arc de Septime Sévère à celui de Titus. Sans les colonnes des temples de Vespasien, de Saturne et de Castor, dont une partie émergeait au-dessus du sol exhaussé par tant de débris, sans l'arc à moitié enfoui de Septime Sévère, on aurait pu oublier que là avait été le Forum romain. »

La fin du XVIIIe siècle et le commencement du XIXe virent commencer une exploration plus méthodique du Forum. Pie VII transféra successivement le chantier des fouilles de l'arc de Sévère au Colisée,

Digitized by Google

à l'arc de Constantin, à l'arc de Titus. Quand la politique napoléonienne eut jeté le pontife sur le chemin de l'exil, les fouilles ne furent pas interrompues. On sait que, sous l'habile direction du comte de Tournon, préfet du département du Tibre, de grands travaux publics furent faits à Rome et dans l'État romain. Le représentant de l'Empereur n'eut garde de négliger les antiquités. Il acheta les maisons modernes qui encombraient encore certaines parties du Forum, ouvrit des tranchées pour retrouver le sol antique, dégagea les restes du temple de Vespasien, du temple de Saturne, mit au jour la colonne de Phocas, cachée jusque-là par des maisons, déblaya le pavage du temple de Castor. En même temps reparurent les bases des colonnes de celui d'Antonin, un tronçon du pavé de la voie Sacrée, les degrés et le portique du temple de Vénus et Rome, quelques parties du Forum de Trajan.

La pensée de l'administration française avait été, déclare le comte de Tournon, « de rechercher, dans tout le Forum, le sol antique, et de le mettre à découvert, en soutenant par des murs les terres sur lesquelles sont assises les constructions modernes. » Telle fut aussi la pensée de Pie VII après sa restauration. Il fit établir le devis d'un déblaiement général. Son successeur Léon XII reprit ce projet; par son ordre, on dressa le plan d'une fouille d'ensemble, qui devait embrasser tout l'espace compris entre le Capitole et le Colisée. Sous le règne de ces deux papes, puis sous ceux de Grégoire XVI et de Pie IX, les travaux se poursuivirent, avec quelques tâtonnements et quelques hésitations, jusqu'en 1854, où ils subirent un temps d'arrêt. Pendant cette moitié du siècle, on avait touché à presque tous les points importants du Forum. On avait même, chose unique, restauré l'un de ses monuments, car l'arc de Titus, dégagé des constructions parasites, et rétabli dans son intégrité, avec autant de discrétion que de goût, par l'architecte français Valadier, était redevenu tel que l'avaient vu les contemporains du vainqueur de Jérusalem. Malheureusement, l'identification des monuments ne fut pas toujours sûre. Beaucoup, parmi les meilleurs érudits de cette époque, au moins jusqu'en 1832, professèrent une théorie fausse, que le XVIIe siècle avait mise à la mode. Se figurant que la longueur du Forum s'étendait du nord au sud, ils commirent de nombreux contresens dans l'interprétation des textes antiques ou dans leur application aux ruines des divers édifices. Des hommes de la valeur de Nardini, de Piranesi, de Féa et de Nibby partagèrent cette erreur. Elle fut définitivement réfutée par Piale, en 1832; à sa suite, Canina revint à l'ancienne tradition, qui était la vraie, et reconnut que le Forum devait être orienté non du nord au sud, mais de l'ouest à l'est, c'est-à-dire du Capitole au Colisée.

Digitized by Google

Après 1870, le gouvernement italien, dont les constructions et les démolitions ont tant gâté l'aspect de Rome, voulut racheter le vice de son origine par de sérieux services rendus à l'archéologie. Les fouilles du Forum furent reprises et continuées avec ardeur. Quoique le choix, comme surintendant, du chevalier Rosa, de 1870 à 1876, n'ait pas été heureux, cette première période de travaux amena des découvertes intéressantes : c'est en démolissant une tour du moyen âge, près de la colonne de Phocas, que furent trouvés deux magnifiques bas-reliefs en marbre, représentant des scènes qui se passent aux rostres, très précieux pour la topographie du Forum. En 1876, la direction des fouilles passa aux mains habiles de Fiorelli. En 1878, le ministre de l'instruction publique prit une résolution très intelligente. Deux chaussées modernes traversaient alors le Forum dans toute sa largeur. L'une passait devant l'arc de Septime Sévère et devant le temple de Saturne; l'autre, à l'extrémité opposée du Forum, réunissait San Lorenzo in Miranda (temple d'Antonin) à l'église Sainte-Marie Libératrice, située au pied du Palatin. Plusieurs monuments du Forum, et non des moins intéressants, étaient ainsi recouverts; les parties explorées formaient comme de vastes fosses, désagréables à l'œil, et ne permettant pas de saisir d'un seul regard l'ensemble de la vaste place. La première fut seulement reculée : on la fit passer au pied du *tabularium*, derrière l'arc de Sévère, sur l'emplacement du *clivus Capitolinus*, ce qui permit de mettre en lumière la tribune construite par César. La seconde chaussée fut entièrement détruite. Ce travail, exécuté en 1882, changea complètement l'aspect des lieux. « Pour la première fois depuis bien des siècles, on put, comme un Romain de la bonne époque, comme Horace, traverser, sur le sol antique, le Forum dans toute sa longueur, du temple de Vesta à l'*area* du temple de Saturne. » La destruction de cette dernière chaussée amena la découverte de plusieurs fragments de l'arc de Fabius, mit au jour la cour, ornée d'un autel avec édicule, qui était devant le sanctuaire et l'atrium de Vesta. Bientôt la maison des Vestales fut entièrement déblayée, avec son grand vestibule, ses portiques, ses salles, ses chambres, ses inscriptions, ses statues. C'était le digne couronnement des fouilles exécutées dans notre siècle au Forum.

Il ne faut pas croire, cependant, que nous n'aurons rien laissé à faire au XXe siècle. Tout un côté du Forum, le côté nord, reste à déblayer. Sans doute, quelques-uns de ses monuments sont connus et même conservés. La partie la plus intéressante, la partie vraiment tragique de la prison Mamertine, est visible sous les deux églises superposées de San Giuseppe de Falegnani et de San Pietro in carcere. La *curia Hostilia*, plusieurs fois reconstruite, et restaurée en dernier lieu par Dioclétien, se retrouve dans l'église de Saint-

Digitized by Google

Adrien [1], qui conserve intacte, quoique dépouillée de ses ornements, la salle des séances. Le secrétariat du Sénat était situé là où est l'église Sainte-Martine. Mais il reste à retrouver l'emplacement du *Comitium*, du temple de Janus, de la Grécostasis, de la basilique Emilia, de l'antique rue de l'Argiletum, qui débouchait entre cette basilique et la curie.

J'ai résumé, d'après M. Thédenat, l'histoire des fouilles du Forum. Suit, en plusieurs chapitres, celle des monuments : monuments attribués à Romulus et à Numa, — monuments fondés par les cinq derniers rois, — monuments construits entre la date de l'expulsion des rois et celle de la prise de Rome par les Gaulois, — monuments construits depuis cette dernière date jusqu'à César, — monuments construits par César et les empereurs [2], — et enfin statues, voies, janus du Forum.

Le livre III paraîtra plus nouveau à beaucoup de lecteurs. Les moins familiers avec les antiquités romaines s'imaginent savoir quelque chose du Forum et des événements historiques dont il fut le théâtre. Tous ceux qui ont visité, si rapidement que ce soit, la ville éternelle gardent dans les yeux la vision de la grande place, avec ses arcs de triomphe, ses pierres amoncelées, ses larges dalles, ses colonnes couchées ou debout. Mais bien peu sont capables de relever par la pensée les Forums qui naquirent, en quelque sorte, du premier, et gisent ensevelis sous les maisons et les rues. On a entrevu une petite partie de celui de Trajan; on a longé, sur la rue Bonella, de grandioses colonnes du temple de Mars Ultor; on a peut-être pénétré, tout près de là, jusqu'à un splendide fragment, récemment deblayé, du mur absidal, orné de statues et de niches, qui bordait au nord le Forum d'Auguste; on a passé, rue della Croce bianca, près de colonnes et de frises appartenant à l'enceinte de celui de Nerva. Mais on se fait difficilement l'idée de ces vastes places, d'une architecture purement décorative, sans habitations particulières, sans boutiques, uniquement destinées à la promenade et à l'administration de la justice, qui se succédaient les unes aux autres dans une merveilleuse harmonie : Forum de César, avec le temple de Venus Genitrix, Forum d'Auguste,

[1] Page 111, note 1, à propos du titre de *S. Hadrianus in tribus Fatis*, porté jadis par cette église, M. Thédenat eût pu, avec les textes de Pline et de Procope qu'il rappelle, citer un passage intéressant d'une lettre conservée dans la correspondance de saint Cyprien, *Ep.* 20, qui rattache ce lieu à un épisode de la persécution de Dèce.

[2] Page 141, M. Thédenat voit, dans l'inscription *S P Q R aedem Concordiae vetustate collapsam in meliorem faciem opere et cultu splendidiore restituit*, une allusion à la reconstruction du temple de la Concorde, incendié sous Carinus. L'inscription me paraît parler d'une cause de ruine tout autre que l'incendie.

Digitized by Google

avec le temple de Mars Ultor [1], Forum de Nerva, avec le temple de Minerve Medica, Forum de Trajan avec sa basilique, sa colonne triomphale, ses deux bibliothèques, son temple, Forum et temple de la Paix. La description et l'histoire de ces Forums impériaux est une des parties les plus intéressantes du livre de M. Thédenat.

L'ouvrage se termine par un appendice, « Une visite au Forum, » divisé lui-même en plusieurs chapitres : Vue d'ensemble; — Le côté sud du Forum; — Le côté ouest du Forum; — L'aréa du Forum et ses monuments; — Le côté est du Forum; — La maison des Vestales [2]; — Le temple de Romulus, le *templum sacrae Urbis*, la basilique de Constantin, l'arc de Titus, la voie Sacrée; — La *via nova*, les monuments situés au pied du Capitole; — La prison, le côté nord du Forum; — Les Forums impériaux. On trouvera dans cet appendice d'assez nombreuses redites. Le plan du livre les rendait sans doute inévitables. Personne, d'ailleurs, ne songera à s'en plaindre, tant ces dernières pages rendent facile et claire l'étude du Forum.

Quand on a visité celui-ci, et qu'on s'est représenté sa splendeur aux belles époques de l'Empire romain, on se demande combien de temps elle a duré, et comment, peu à peu, cet admirable ensemble de monuments est devenu l'amas de ruines que nous voyons. La réponse serait malaisée à donner : le Forum a mis bien des siècles à mourir; mais il semble qu'une grande partie de ses édifices, plus ou moins délabrés, était encore debout au moyen âge : c'est à la période qui va du XIVe au XVIe siècle, c'est surtout à ce dernier siècle qu'il faut attribuer sa destruction. Mais une question d'une autre nature peut encore arrêter l'historien. A quelle époque le Forum a-t-il commencé à être, non pas détruit, mais abandonné? Quand autour de ses temples, de ses basiliques, de ses arcs triomphaux, de ses statues, s'est fait le désert? Quand l'herbe a-t-elle commencé à croître entre les dalles de la voie Sacrée?

On serait tenté de croire que l'abandon de Rome par les empereurs, au IVe siècle, fut le signal de la décadence du Forum. L'erreur serait grande. Privée de la cour impériale, qui séjournait à Constantinople ou à Nicomédie pour l'Orient, à Milan, à Trèves ou à Ravenne pour l'Occident, Rome ne fut pas pour cela décapitée. Il lui

[1] Je ne doute pas que M. Thédenat ne corrige, dans une édition prochaine, un assez amusant *lapsus calami* : on lit, p. 356, à propos du temple de Mars Ultor, que « les triomphateurs y venaient dans l'église offrir à Mars leur sceptre et leur couronne. »

[2] L'appendice lui-même se complète par le texte des inscriptions conservées dans la maison des Vestales. Pourquoi le savant auteur n'a-t-il pas donné un *Corpus* de toutes les inscriptions du Forum? Il me semble qu'en supprimant quelques répétitions, quelques détails inutiles, on eût ménagé l'espace nécessaire, sans accroître démesurément le volume.

Digitized by Google

restait son aristocratie et son sénat, le prestige des grands souvenirs, la vénération presque superstitieuse des peuples. Tant que l'Empire fut debout, Rome ne tomba pas au rang d'une ville de province. Bien que cessant d'y résider, les empereurs ne cessèrent pas de l'orner. Ils se firent gloire de continuer la tradition monumentale de leurs prédécesseurs. Cela paraît dans l'histoire du Forum. Si on l'étudie de près, on reconnaît qu'un grand nombre de ses édifices, et non des moins beaux, datent précisément du IVe siècle. A cette époque, bien que rarement visité par les empereurs, qui ne viennent à Rome que deux ou trois fois dans leur règne, le Forum demeure encore le centre le plus animé, le plus splendide et le plus grandiose du monde romain.

Les relations contemporaines [1] parlent de l'admiration éprouvée par Constance quand, en 357, il visita Rome. Ammien Marcellin dit que, arrivé au pied des rostres, il jeta autour de lui des regards émerveillés. S'il chercha particulièrement les monuments les plus récemment construits, son œil dut s'arrêter, à sa gauche, sur huit grandes bases, revêtues de marbre, surmontées de colonnes et de statues, que l'on avait élevées au IVe siècle le long de la basilique Julia. Tout près de lui, il dut apercevoir deux statues, en 353 et 354 érigées en son honneur, et, devant lui, au milieu du Forum, celle de son père Constantin [2]. Quand il descendit ensuite la voie Sacrée, il remarqua sans doute les façades neuves d'édifices du même temps : le temple (il sert aujourd'hui de vestibule à l'église des Saints-Côme et Damien) construit par Maxence en l'honneur de son fils Romulus, et dédié par le sénat à Constantin ; l'immense basilique à trois nefs achevée par cet empereur. De l'autre côté de la voie Sacrée, élargie au commencement du siècle, il aperçut de nombreux monuments honorifiques, statues ou trophées, datant de la même époque. Ammien Marcellin le montre tournant vers cet endroit, et, après avoir passé entre le temple de Romulus et la basilique constantinienne, longeant le *templum sacrae Urbis* pour entrer dans le Forum de la Paix. De là, traversant ceux de Nerva, de César et d'Auguste, il pénétra dans le Forum de Trajan. L'historien peint alors Constance stupéfait, *attonitus*, devant les merveilles d'architecture et de sculpture dont la place est remplie ; puis, « découragé de les pouvoir jamais imiter, » et s'écriant qu'au moins il pourra faire reproduire le cheval de la statue de Trajan ! « Vous oubliez, empereur, lui répond le prince

[1] Ammien Marcellin, XVI, 10 ; Symmaque, *Ep.*, X, 3.

[2] Ne pas confondre cette statue et son inscription (*Corp. inscr. lat.*, VI, 1141) avec la statue et l'inscription dont parle Eusèbe, *Hist. eccl.*, IX, 9, 10, 11 ; *de Vita Constantini*, I, 40.

Digitized by Google

persan Hormisdas, qu'il vous faudrait auparavant construire une écurie digne de lui. »

Le voyage de Constance ne marque pas la fin des embellissements du Forum. En 367, le portique des *Dii consentes*, au pied du Capitole, est restauré par le préfet Vettius Agorius Praetextatus. En 375, on voit encore des magistrats occupés à restaurer des statues, ou à en poser de nouvelles dans la basilique Julia. En 405, une statue est élevée sur le Forum, par le sénat, à Stilicon, vainqueur d'Alaric. Sur les rostres est placée une statue, en bronze et en argent, de l'empereur Honorius. Le même Honorius fait reconstruire le secrétariat du sénat (devenu l'église Sainte-Martine). On a sur l'état encore brillant du Forum à cette époque des témoignages contemporains. L'un est du poète Claudien, qui, après avoir célébré les splendeurs du Capitole et du Palatin, fait une description de temples aux portes ciselées, aux frontons ornés de statues, d'arcs chargés des dépouilles des nations, de colonnes aux éperons d'airain, qui ne peut convenir qu'au Forum, « masse énorme d'édifices, dit-il encore, où l'éclat de l'or éblouit partout les yeux [1]. » Dans le même temps, le poète chrétien Prudence, après avoir montré tous les temples encore debout, les troupeaux des victimes mugissant comme autrefois sur la voie Sacrée, et des sacrifices offerts dans le *templum sacrae Urbis*, cite divers monuments du Forum, le temple de Vénus et Rome, le célèbre Hercule de bronze, don de Lucullus, placé près des rostres, les deux Dioscures occupant leurs piédestaux dans la cella du temple de Castor, le temple de Janus, si fréquenté aux calendes de janvier. Il cite aussi toute une série de statues des légendaires fondateurs de la nationalité romaine, Énée, Italus, Janus, Romulus, Saturne, Picus, ayant chacune devant elle un autel antique : j'aurais aimé que M. Thédenat n'oubliât pas ce texte, et me dît si, dans sa pensée, elles occupèrent des piédestaux encore debout sur la voie Sacrée, ou si elles ne feraient pas plutôt partie de la série de statues d'anciens rois et d'ancêtres de la gens Julia, qui, mêlées à celles de personnages plus modernes, décoraient le Forum d'Auguste [2].

Prudence montre, comme Claudien, le soleil faisant étinceler, au Capitole, la blancheur des marbres et l'or des toits [3]. Sans doute, à ces descriptions brillantes on pourrait déjà mêler quelques ombres. Dans une lettre de 392, saint Jérôme dit que « le Capitole couvert d'or languit dans la poussière, » et que « tous les temples sont couverts de toiles d'araignée : » quelques-uns d'entre eux paraissent même « à

[1] Claudien, *De VI cons. Honorii*, 44-51.
[2] Prudence, *Contra Symmachum*, I, 215-240.
[3] *Ibid.*, 832-834.

Digitized by Google

demi ruinés [1]. » Depuis 394, la maison des Vestales est vide, et le feu éternel ne brûle plus dans le sanctuaire de la déesse. Cependant le Forum, on le voit par les vers de Prudence, demeure encore le boulevard du paganisme. En dépit des édits impériaux, celui-ci semble toujours y être pratiqué. On a remarqué que, jusqu'à la fin du IVe siècle, la religion chrétienne n'a pour ainsi dire point posé le pied dans cette région centrale de Rome : les églises, à cette époque, n'occupent guère que les quartiers excentriques, et (à part une seule exception) semblent éviter systématiquement le voisinage du Forum, du Capitole et du Palatin [2]. La décadence ne commence guère, pour ce quartier de la ville éternelle, qu'après la prise de Rome par les Goths, en 410. Et encore quelque chose se conserva longtemps de l'ancienne splendeur. En 413, Rutilius Numatianus parle « de trophées innombrables, qu'il serait aussi difficile de compter que les étoiles du ciel, et de temples étincelants, dont l'éclat fatigue le regard [3]. » Mais tout cet éclat commence à pâlir, et bientôt va s'éteindre. Six fois, de 410 à la fin du VIe siècle, Rome est prise par les Barbares et reprise par les soldats de l'Empire. Elle a peut-être autant à souffrir de ses libérateurs que de ses conquérants, car si l'on voit, en 455, les Vandales de Genséric emporter à Carthage les lames de bronze doré dont était couvert le Capitole, et les richesses de Rome pillées méthodiquement pendant quatorze jours, on voit aussi, en 552, les Grecs de Narsès enlever, par ordre de leur général, les statues du Capitole et du Palatin. L'ancienne Rome continue de mourir, pendant que, dominant ses ruines, et se conservant intact jusqu'à nos jours, se dresse, par une sorte d'ironie, le dernier monument construit sur le Forum, l'élégante colonne élevée en 608 par un exarque byzantin en l'honneur de l'empereur Phocas.

Paul ALLARD.

[1] Saint Jérôme, *Ep.* 107.
[2] Duchesne, *Notes sur la topographie de Rome au moyen âge*, II, p. 30.
[3] Rutilius Numatianus, *Itinerarium*, I, 93-96.

Digitized by Google

III.

L'EXTENSION DES POSSESSIONS CARTHAGINOISES EN SICILE

AU COMMENCEMENT DE LA PREMIÈRE GUERRE PUNIQUE

Il est de toute nécessité, pour bien comprendre l'histoire d'une guerre, de se rendre un compte exact de la situation respective des adversaires au commencement des hostilités. Ce travail préliminaire n'a peut-être pas encore été fait avec assez de précision pour une des premières guerres dont l'histoire romaine nous donne un récit détaillé, nous voulons dire la première guerre punique.

On chercherait vainement dans les histoires romaines les plus complètes des données précises sur l'extension qu'avait prise en Sicile l'empire de Carthage quand éclatèrent les hostilités avec les Romains. La chose s'explique en partie par l'insuffisance des sources historiques qui se rapportent à cette période de l'histoire : tout se réduit au récit très succinct de la première guerre punique par Polybe (livre Ier) et à quelques fragments de Diodore de Sicile (livres XXII et XXIII [1]). M. Mommsen, dans son *Histoire romaine*, dit seulement qu'après le départ de Pyrrhus, la plus grande moitié de la Sicile et l'importante place d'Agrigente étaient restées aux mains des Carthaginois [2]. M. Duruy n'est pas plus précis. M. Meltzer, dans sa remarquable *Histoire des Carthaginois*, semble croire que les possessions carthaginoises en 264 se limitaient à la partie occidentale de l'île comme au temps de Denys l'Ancien, de Timoléon et d'Agathocle. « Les faits démontrent, dit-il, que la suprématie de Carthage s'était étendue de nouveau jusqu'à la ligne de l'Halycus et de l'Himera [3]. Mais à l'est de cette limite, Agrigente et son territoire, Géla et Camarina, et, dans l'intérieur de l'île, un certain nombre de villes moins importantes étaient restées libres [4]. »

Devant ces données incomplètes, voire même contradictoires, il

[1] Les fragments de Dion Cassius et le résumé du moine Zonaras n'apportent aucune donnée nouvelle dans la question.
[2] *Römische Geschichte*. Berlin, 1888, t. I, p. 508.
[3] Il s'agit évidemment de l'Himera septentrionale.
[4] Otto Meltzer, *Geschichte der Karthager*. Leipzig, 1879, t. II, p. 242.

Digitized by Google

nous a semblé qu'un examen plus attentif des faits et des sources s'imposait, et nous en donnerons plus loin le résultat.

Disons d'abord qu'il n'est pas douteux qu'après la malheureuse expédition de Pyrrhus, l'empire de Carthage n'ait atteint de nouveau les limites qu'il avait à la mort d'Agathocle. La partie occidentale de la Sicile était celle dont il importait le plus aux Carthaginois de se rendre maîtres; plus rapprochée de l'Afrique, fournie de bons ports et de forteresses de premier ordre, elle constituait la base d'opérations nécessaire pour des conquêtes ultérieures. Et de fait nous voyons, dans le récit que Polybe et Diodore nous font de la première guerre punique, apparaître dès le début les noms de Selinus, de Lilybaeum, de Drepanum, d'Erix, d'Egeste, de Panormus, etc.... comme d'autant de villes carthaginoises.

Mais là ne s'arrêtait pas, selon nous, le domaine de Carthage. Il s'étendait, en 264, jusqu'aux confins mêmes de l'empire d'Hiéron, récemment agrandi aux dépens des Mamertins. Il comprenait par conséquent toute la côte septentrionale de l'île depuis Lilybaeum jusque vers Alaesa, qui appartenait à Hiéron; de là, la frontière des deux États se dirigeait vers le promontoire Pachynus, en suivant à peu près la ligne de démarcation des eaux [1]; toute la côte orientale de l'île, moins Messine, appartenait aux Syracusains, mais toute la côte méridionale, y compris Camarina et Agrigentum, était soumise à Carthage; quant à Géla, elle avait été détruite peu auparavant, et ses habitants avaient été transportés à Phintiade [2].

Au moment où éclata la première guerre punique, il n'y avait donc plus en Sicile d'autre puissance que les Carthaginois, Hiéron et les Mamertins, alors réduits à la seule ville de Messine. Peut-on comprendre autrement l'unanimité des villes siciliennes à s'opposer à l'intervention romaine ? On ne rencontre dans tout le récit de la guerre aucune ville qui n'ait pris parti contre les Romains, aucune même qui prétendît garder la neutralité, aucune par suite qui, à la fin de la guerre, n'ait été réduite par les vainqueurs à une complète sujétion, si ce n'est Syracuse avec son territoire. Pour des villes autrefois si jalouses les unes des autres et si promptes à changer de parti, une pareille politique ne s'explique que par la condition de dépendance où elles se trouvaient toutes soit vis-à-vis d'Hiéron, soit vis-à-vis de Carthage.

Mais l'opinion que nous avançons ne repose pas sur de simples conjectures. Elle a en sa faveur un certain nombre de témoignages positifs dont nous citerons les principaux.

[1] Elle était formée par les « Heraei Montes. »
[2] Diodore, XXII, 2.

Digitized by Google

Pour ce qui concerne la frontière orientale, on ne peut douter qu'elle ne se trouvât bien au delà de la ligne de l'Halycus et de l'Himera. — Parlant du champ où se déroulèrent les débuts de la première guerre punique, Philinus, cité par Polybe, le nomme « territoire des Syracusains et des Carthaginois [1]. » Or, Polybe lui-même nous apprend que le consul Appius Claudius, après avoir défait les troupes d'Hiéron et d'Hannon sous les murs de Messine, ne fit plus autre chose en Sicile qu'une tentative infructueuse pour prendre Syracuse et Echetla. Il faut donc croire que les possessions carthaginoises s'étendaient de ce côté bien plus loin que ne pense M. Meltzer.

La campagne conduite par les consuls M. Otacilius Crassus et M. Valerius Maximus eut également pour champ d'opérations la partie orientale de la Sicile, les flancs de l'Etna, le bassin du Symaethus et les environs de Syracuse [2]. Or Polybe dit encore expressément que dans cette région les deux consuls reçurent la soumission de beaucoup de villes « et syracusaines et carthaginoises [3]. »

Une de ces villes était probablement Henna, la forteresse la plus importante à l'intérieur de la Sicile. Il est certain que cette place tomba entre les mains des Romains et qu'Amilcar dut la reprendre sur eux plus tard [4]. Or Henna n'est jamais citée comme appartenant à Hiéron ; elle devait donc être aux Carthaginois ; nous le croyons d'autant plus volontiers que, selon une ingénieuse conjecture de M. J. Beloch, les Carthaginois tenaient déjà garnison dans cette ville avant l'arrivée de Pyrrhus en Sicile [5]. Là comme ailleurs ils n'auraient fait que regagner une position perdue.

Philinus, cité par Polybe, dit encore qu'Echetla se trouvait entre le territoire de Syracuse et celui de Carthage [6]. L'expression ἐν μέσῃ se prête à des explications diverses ; l'interprétation qui paraît la plus vraisemblable est que cette ville formait la frontière des deux États, tout en faisant partie de l'un ou de l'autre. On se souvient, en effet, qu'Echetla fut assiégée par Appius Claudius en même temps que Syracuse. Mais à supposer même qu'elle fût restée indépendante, elle n'était certainement pas éloignée des possessions syracusaines, et par suite, pour que l'expression de Polybe fût exacte, il fallait que d'autre part le territoire carthaginois s'étendît aussi jusqu'aux environs d'E-

[1] Οὐ μόνον τὴν χώραν πορθεῖν τῶν Καρχηδονίων καὶ Συρακουσίων. (Polybe, I, 15, § 5.)

[2] Diodore, XXIII, 4.

[3] Ἀπό τε τῶν Καρχηδονίων αἱ πλείους ἀφισταμέναι πόλεις προσετίθεντο τοῖς Ῥωμαίοις ἀπό τε τῶν Συρακουσίων. (Polybe, I, 16, § 3.)

[4] Diodore, XXIII, 9, 4.

[5] Hermès, 1893, p. 630 et suiv.

[6] Καὶ τὴν Ἐχέτλαν, ἐν μέσῃ κειμένην τῇ τῶν Συρακουσίων καὶ Καρχηδονίων ἐπαρχίᾳ. (Polybe, I, 15, § 10.)

Digitized by Google

chetla. L'emplacement de cette ville semble avoir été à peu près celui de la moderne Granmichele, ce qui confirme bien le tracé de frontières indiqué plus haut [1].

A propos de Camarina, on lit dans Diodore qu'Amilcar, succédant à Hannon au commandement des troupes carthaginoises, prit cette ville « pour la seconde fois » [2]. Comment faut-il entendre ce mot δεύτερον? Amilcar, à peine débarqué en Sicile, ne pouvait pas avoir déjà pris lui-même une première fois cette ville et l'avoir ensuite perdue. Le texte semble donc faire allusion seulement à une première occupation de Camarina par les Carthaginois, suivie d'une période d'occupation romaine. Il est assez facile de se rendre compte du moment où les Romains s'emparèrent de Camarina; ce fut sans doute pendant les opérations de la seconde campagne, ou au moment où ils se disposaient à assiéger Agrigentum. Mais de la façon dont se déroulent les événements pendant les trois premières années de la guerre, on ne voit pas quand les Carthaginois auraient pu se rendre maîtres de Camarina s'ils ne la possédaient pas déjà au début des hostilités.

Pour Agrigentum, nous avons des données plus formelles. Polybe dit expressément que les Carthaginois y accumulèrent les approvisionnements et en firent leur quartier général, parce qu'ils la considéraient comme la place la plus forte de leur empire en Sicile [3].

Cependant la domination de Carthage n'affectait probablement pas la même forme dans toutes les villes de la Sicile; de même que dans les contrées soumises à la suprématie romaine, il devait y avoir des villes entièrement sujettes et des villes alliées, ayant une administration autonome. C'était probablement le cas pour Agrigentum. En effet, on lit dans Diodore que dès les débuts de la guerre, Hannon, débarqué en Sicile, laissant son armée à Sélinus, se rendit seul à Agrigentum, en fortifia l'acropole, et persuada le peuple *ami* de marcher avec lui contre les Romains [4]. Il semble donc bien qu'Agrigentum jouit encore d'une certaine indépendance et eût conservé son assemblée populaire. Mais d'autre part, si Hannon en fortifia l'acropole, c'était vraisemblablement parce qu'il s'y trouvait déjà une garnison carthaginoise. L'indépendance de la ville était donc purement nominale; le terme φίλον fait sans doute allusion à un traité

[1] Cf. Holm, *Geschichte Sicilien im Alterthum*. Leipzig, 1870, vol. I, p. 69. Voir aussi la carte de la Sicile, à la fin du volume.

[2] Ἀμίλχας δὲ ὁ Καρχηδόνιος Καμάριναν ὑπὸ προδοτῶν παρέλαβε δεύτερον. (Diodore, XXIII, 9.)

[3] Εὐφυεστάτην πρὸς τὰς παρασκευὰς καὶ βαρυτάτην ἅμα τῆς αὐτῶν ἐπαρχίας. (Polybe, I, 17, § 5.)

[4] Πείσας τὸν δῆμον φίλον ὄντα συμμαχῆσαι Καρχηδονίων.

Digitized by Google

d'alliance déjà conclu, dont Hannon venait simplement presser l'exécution. Cela semble ressortir aussi du prompt effet qu'obtinrent ses paroles.

Des relations semblables devaient exister, dès le début de la guerre, entre Carthage et beaucoup d'autres villes situées à l'est de l'Himera et de l'Halycus, comme Cephalaedium sur la côte septentrionale et Phintiade sur la côte méridionale, qui toutes deux tombèrent dans la suite au pouvoir des Romains [1].

Depuis la malheureuse expédition de Pyrrhus en Sicile, les Carthaginois avaient donc réussi à se créer dans l'île une situation très avantageuse. Comment étaient-ils arrivés à ce résultat ? c'est ce que les lacunes de la tradition historique nous empêchent de dire avec précision. On sait pourtant que les circonstances s'y prêtèrent à merveille. A la suite de l'échec de Pyrrhus à Lilybaeum, beaucoup de villes siciliennes se soulevèrent contre lui et invoquèrent le secours de Carthage. Bientôt le roi d'Épire dut quitter en hâte la Sicile, laissent l'île en proie à une confusion qui devait favoriser singulièrement le retour offensif de ses ennemis. Il serait bien étonnant que les Carthaginois se fussent arrêtés à mi-chemin et que, laissant leurs adversaires de la veille se réorganiser paisiblement, ils n'eussent pas profité de l'occasion pour gagner le plus de terrain possible. Grâce à l'audacieuse concurrence des Mamertins et à l'énergique résistance de Syracuse, la Sicile ne tomba pas cette fois encore entre leurs mains; mais ce que les armes n'avaient pu faire alors, une politique cauteleuse devait le préparer. La neutralité des Carthaginois pendant la guerre entre Hiéron et les Mamertins, tant que l'issue en était encore douteuse, leur permit d'étendre leurs conquêtes dans l'île et d'y consolider leur domination pendant que leurs adversaires s'affaiblissaient réciproquement ; leur intervention au moment décisif devait empêcher les Syracusains de retirer le principal fruit de leur victoire et leur assurer à eux-mêmes la possession d'une des places les plus importantes de la Sicile. Une fois maîtres de Messine, les Carthaginois ne s'en seraient pas tenus là, et continuant leur politique séculaire, ils se seraient disposés à faire la conquête de l'île tout entière. Tels étaient les progrès accomplis par les Carthaginois en Sicile, et tels étaient sans doute leurs plans pour l'avenir. On s'explique mieux alors la résistance acharnée rencontrée par les Romains et les lenteurs de cette guerre qui contrastent tant avec la rapidité des opérations de Pyrrhus quelques années auparavant. C'est que dans l'intervalle la situation avait profondément changé, et tandis qu'à l'arrivée de Pyrrhus l'hellénisme était encore dans toute sa force en Sicile,

[1] Diodore, XXIII, 18; XXIV, 1.

Digitized by Google

douze ans après, les Carthaginois étaient maîtres des deux tiers au moins de l'île et avaient eu le temps d'organiser solidement leur conquête.

E. MAURICE.

IV.

LA *CORDELIÈRE* ET LE *RÉGENT*

« On s'est trop pressé d'écrire l'histoire de la marine ; depuis que je l'étudie, j'ai pu me convaincre qu'il y a une moitié des faits qui ne sont pas connus, et que, de l'autre moitié, il y a au moins une moitié encore qui l'est très mal. » Ces mots sont de Jal et servent de post-scriptum à une *Étude pour une histoire de la marine française :* MARIE LA CORDELIÈRE (XVIe siècle) [1]. Par un singulier hasard, ils s'appliquaient au travail, si minutieux cependant, que l'auteur venait d'écrire. Jal fut le premier à le reconnaître — ce dont autrui eût été du reste bien empêché ; et comme c'était un savant aussi modeste qu'instruit, il fut aussi le premier à le proclamer.

Il avait pris pour base de son œuvre le poème de Pierre Choque sur le *combat et l'embrasement de la nef Marie la Cordelière*, sans tenir compte de ce fait que Choque avait traduit en vers français, non sans le corrompre, le texte primitif, lequel était en latin [2]. Il se hâta de publier un article rectificatif de son premier travail [3].

Eh bien ! cela ne suffisait pas encore. Les conclusions du savant historiographe ont été complétées et rectifiées par l'ouvrage que mon confrère et ami A. Spont vient de donner aux *Publications of the navy records Society : the war with France*, 1512-1513 [4]. Une fois de plus se trouve confirmée, à ses dépens, l'opinion de Jal : « que les études à faire pour une histoire de la marine doivent être longues si l'on veut être impartial et sérieusement critique, et qu'il y a pour

[1] Extrait des *Annales maritimes et coloniales*, décembre 1844. Paris, 1845, in-8, tirage à part, p. 80, n. 1.

[2] Germain Brice, *Chordigerae navis conflagratio*. Lutetiae, 1513, in-4.

[3] L'*Herveus de Germain Brice*. Errata pour *Marie la Cordelière*. Lettre de Jal à M. Bajot. Paris, 21 mars 1845 (*Annales maritimes*, t. XC, p. 717).

[4] *The war with France*, 1512-1513. London, 1897, in-8, XLVIII-219 p.

Digitized by Google

l'écrivain une tâche préalable qui a la plus grande importance : la recherche des documents nouveaux et leur examen attentif [1]. »

Le livre de Spont, en ce sens, est un véritable modèle : hélas ! c'est le chant du cygne. Je ne croyais pas, lorsque je rédigeais il y a quelque temps cet article, que ce serait un dernier hommage à la mémoire de mon malheureux ami, emporté à la fleur de l'âge par une maladie implacable. Plût à Dieu que toutes les périodes importantes de notre histoire navale fussent aussi consciencieusement fouillées que celle-ci l'a été par lui ! Voici les comptes d'équipement de chacune des flottes française et anglaise, les instructions données aux amiraux, la liste des forces engagées, avec le tonnage de chaque navire. C'est la préface obligée de la campagne.

Quant à la campagne elle-même, Spont déploie un luxe d'informations tel que toutes les obscurités des textes disparaissent et que, dans les relations officielles, la partialité intéressée de l'une ou l'autre partie est réduite à néant par les récits des neutres. Et pour ne nous laisser aucun doute sur les vaisseaux du temps, il donne les gravures ou la chromolithographie des principaux navires qu'il a relevés au cours de son récit.

Les deux héros français des campagnes navales de 1512 et 1513 sont Hervé de Portzmoguer et Prégent de Bidoux, l'un Breton, l'autre Provençal. Je vais parler du premier, car le combat que soutint son navire *la Cordelière* contre une flotte anglaise est un des épisodes les plus célèbres de notre histoire, mais l'un des moins élucidés, on va le voir. Avec les renseignements si précis que Spont nous donne, la reconstitution du combat devient des plus faciles, bien que Spont lui-même ne l'ait pas complètement achevée, en fondant le récit et les notes de Jal avec ses propres documents.

Dans les derniers jours de juillet de l'année 1512, Hervé de Portzmoguer, capitaine de la *Cordelière*, était en observation sur les côtes espagnoles. Ces parages lui étaient familiers, car dix ans auparavant, il avait dû protéger, à la tête d'une « bande » de cinq navires à lui, les convois bretons contre les corsaires basques [2]. Aux environs du cap Finistère, il prit langue avec le capitaine Bernardin, neveu de Prégent de Bidoux, qui arrivait du Levant à la tête de six galères, et tous deux surveillaient une flotte de quinze grosses nefs et de huit caravelles en armement dans le Guipuzcoa. La capture d'une dizaine de bâtiments marchands les mit à même de se renseigner sur les projets du capitaine Don Juan de Lascorno, qu'on envoyait renforcer la

[1] Jal, *Marie la Cordelière*, 80, n. 1.
[2] Arthur de La Borderie, *Hervé Porzmoguer*, extrait du *Bulletin de la Soc. archéol. du Finistère*. Quimper, 1885, in-8, p. 3, 8.

Digitized by Google

flotte anglaise avec cinq mille hommes : le départ devait avoir lieu vers la mi-août [1].

Portzmoguer revint hâtivement à Brest porter la nouvelle. C'est là que la flotte française se rassemblait. Après une croisière fructueuse, les marins de la *Cordelière*, pour fêter leur retour, invitèrent à bord parents et amis [2], qu'avait attirés à Brest la menace de l'invasion. C'était la veille de la Saint-Laurent; Hervé avait comme hôtes les parents de sa femme, les Coatjunval, Hervé son beau-père, Prégent Coatmenech et François Le Baillif, les uns seigneurs de Coatjunval, les autres simples expectants de la seigneurie. Il y avait là l'expectant de Quillimadec, Maurice Kérasker et Tanguy Kerlezroux, et d'autres noms bien bretons, Jean le Saint, Christophe de L'Isle, Gabriel Brezal, Olivier et Yvon Nez, Yvon Kerdren, Jean Bouteville, Maudez Quiniou, Jean Tanguy, N. Dolo, Yvon Le Digouris, Guillaume Marrec, Jean Kermelec, bref, trois cents gentilshommes, presque tous cousins comme on l'est à la mode de Basse-Bretagne. Quelques-uns avaient amené leurs femmes [3].

C'est ce qui explique que la carraque bretonne portait deux fois plus de gens que les ordonnances n'en prescrivaient. Sur pied de guerre, les équipages français, supérieurs en nombre, comme ils l'ont été de tout temps, aux équipages anglais, étaient alors d'un homme par tonneau. Or, pour six à sept cents tonneaux de jauge [4], la *Cordelière* embarqua jusqu'à douze cent cinquante personnes [5]. Les hasards de la guerre réservaient aux invités une surprise.

Dans la nuit du 9 au 10 août 1512, les postes d'observation échelonnés le long de la côte, de sept en sept lieues, de Dinan à Brest [6], signalèrent l'approche d'une grosse flotte [7]. « Prins à despourveu, non soy donnant garde des Anglois, [8] » nos marins levèrent l'ancre avec une telle précipitation que Portzmoguer n'eut même pas le temps de débarquer ses invités. On marchait à l'ennemi, afin de ne pas se laisser enfermer dans la rade de Brest, où l'on pouvait craindre une

[1] Brewer, I, 3355; Sanuto, XV, 227, publiés par Spont, p. 38-42, doc. 22, 25, 26.

[2] Lettre du Vénitien Piero Lando. Vérone, 12 octobre 1512 (Spont, p. 63).

[3] *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, VIII, 164. — Les Kerlezroux et Coatmenech venaient de Plounevez, au diocèse de Léon (Réformation de la noblesse du diocèse de Léon, 1443 : ms. franç. de la Bibl. nat. 22320, fol. 316).

[4] *Bull. de la Soc. arch. du Finistère*, VIII, 170.

[5] Lettres des Vénitiens Piero Lando et Antonio Bavarin (Spont, p. 55, 63).

[6] Depuis le 10 juin (*Mémoires.... de Bretagne*, III, 903 : Spont, p. 22).

[7] Elle avait paru dans la soirée du 9 (Spont, p. 61).

[8] Alain Bouchart, chroniqueur contemporain (Spont, p. XXVI, n. 2).

Digitized by Google

attaque combinée des troupes de débarquement et de la flotte ennemie [1].

Les Bretons n'avaient nulle envie de voir la répétition de la scène qui s'était passée en juin précédent, sinon pour y apporter quelques retouches. En juin, les troupes de l'amiral Howard, débarquées de vingt grands navires dans la baie de Bertheaume, avaient pillé et brûlé les villages de la côte, en particulier Le Conquet ; malgré une énergique défense, les paysans avaient été refoulés jusqu'à Brest. Le 8, c'était à Crozon que continuaient les ravages. Écœurés de cette façon d'entendre la guerre, quelques gentilshommes bretons avaient pris sur eux de faire des représentations à l'amiral, en le priant de surseoir à ses exécutions barbares. « Je suis venu faire la guerre et non la paix, répondit lord Howard à leurs envoyés. Est-ce à des gentilshommes de parler de paix au lieu de défendre par les armes leurs foyers ? »

C'était une sanglante injure, qui ne pouvait se laver que dans le sang. Quant à Portzmoguer, il avait un grief personnel. Howard lui avait brûlé son manoir [2].

Or, c'était précisément l'incendiaire, l'amiral Howard, qui revenait achever son œuvre en essayant de détruire la flotte française. Parti de Portsmouth le 6 août, il avait louvoyé toute la nuit du 9 au 10 le long de la côte bretonne. Vers onze heures du matin, sa galère de vigie découvrait nos vingt et un vaisseaux de guerre mouillés en dehors des passes du goulet de Brest, entre la pointe de Saint-Matthieu et celle de Toulinguet, à trois milles au large. Les deux flottes étaient sensiblement égales en unités de combat, 21 contre 25. Mais les vaisseaux anglais, plus forts de tonnage que les nôtres, étaient accompagnés de vingt-six hourques flamandes et de transports à munitions, qui dans le lointain faisaient nombre et illusionnaient sur les forces réelles de l'ennemi [3].

Jugeant la partie trop inégale, nos marins virèrent de bord pour rentrer dans le goulet. Les nefs de Bordeaux, d'Orléans, de Rouen, les barques Moricet et Jean Denis, *la Petite Louise*, *la Rose*, *la Béthune*, *la Romaine*, *la Sibylle*, *la Foy*, *la Marie de Clermont* et presque tous les bâtiments français ne prirent aucune part à l'action. Seuls, les vaisseaux de premier rang, *la Grande Louise* et *la Cordelière*, couvraient la retraite : à leurs côtés, un bâtiment plus petit, la nef de Dieppe, de 336 tonneaux, était resté fièrement à son poste de combat. La *Grande Louise* battait pavillon du vice-amiral René de Clermont.

[1] Lettre de Spinelly à Henri VIII. Bruxelles, 17 août 1512 (Spont, p. 48).
[2] Spont, p. XVII-XIX.
[3] Lettres de Piero Lando et d'Antonio Bavarin (Spont, p. 53, 61).

Digitized by Google

« L'ennemi n'était plus qu'à deux lieues. Par mer houleuse et vent debout, deux navires, forçant de voilure pour nous joindre, prirent une avance d'un quart de lieue sur le reste de la flotte anglaise. L'un d'eux arriva à portée de canon de la nef amirale de France avant qu'elle eût le temps de lever l'ancre; et en un clin d'œil, il l'accabla d'une grêle de boulets, lui cassa le grand mât et la força à se sauver au milieu des roches. Les deux amiraux s'étaient trouvés en présence: l'amiral Howard n'avait qu'un bâtiment de 500 tonnes, *la Mary Rose*, et 411 hommes d'équipage [1]; le vice-amiral de Clermont avait 600 hommes sur la *Grande Louise*, nef de 790 tonnes [2], et c'est lui qui avait été vaincu. Il perdit toute présence d'esprit, restant le spectateur immobile et comme désintéressé du combat furieux que livraient ses deux derniers vaisseaux.

La *Mary James*, capitaine Thomas Ughtred, attaquait la *Cordelière*. En cas d'engagement d'un navire léger avec de gros vaisseaux, la règle était d'éviter l'abordage et de profiter de son agilité pour canonner les adversaires « en tousjours toupiant autour [3]. » C'est ce que fit la *Mary James*, qui ne jaugeait que 400 tonneaux. Et tout en tournant comme une « toupie » autour de la *Cordelière*, elle lui lâcha une bordée de six gros canons courts pointés très bas, presque à fleur d'eau. La carraque bretonne accusa le coup par des craquements sinistres [4] dans la membrure. Que ce fût ou non le but d'Ughtred, il était parvenu à occuper son redoutable adversaire jusqu'à l'arrivée du gros de la flotte anglaise qui entrait en ligne. En tête voguaient deux magnifiques bâtiments, escortés de plusieurs convoyeurs, *le Régent* et *le Sovereign*, frères jumeaux, de mille tonnes chacun.

Le *Sovereign*, qui était au vent de la *Cordelière*, laissa porter sur elle de façon à heurter de l'avant le beaupré ennemi. C'était un rude combattant que sir Charles Brandon, plus tard duc de Suffolk, et à la tête de ses compagnies d'abordage, marchait une troupe d'élite de soixante hommes de la garde royale, capitaine Henry Guilfort. Mais Portzmoguer ne leur donna pas le loisir de faire leurs preuves. Une bordée bien dirigée força le *Sovereign* à laisser arriver et à quitter le champ de bataille avec un mât cassé [5]. Brandon mit cet échec sur le compte d'une fausse manœuvre du maître d'équipage; aveuglé par la fumée, il aurait dépassé la carraque [6].

[1] Spont, p. 4-5.
[2] Spont, p. 48, n. 2.
[3] Franç. 1244, fol. 90.
[4] Lettre du Vénitien Piero Lando (Spont, p. 62).
[5] Polydore Virgile (Jal, *Marie la Cordelière*, 76).
[6] Holinshed (Spont, p. xxv).

Digitized by Google

Du *Regent*, sir Thomas Knyvet, grand écuyer d'Angleterre, s'était aperçu, au moment où il s'apprêtait à aborder la nef de Dieppe, que le feu terrible des Bretons mettait à mal les petits bâtiments de l'escadre [1]. Knyvet vira donc de bord pour venir à la rescousse. Tandis qu'il manœuvrait pour gagner au vent, Portzmoguer se jeta sur lui,

Comme le chien ensuyt tousjours le liepvre
Et qu'il s'en joue quant il le tient aux dens [2].

En brusquant l'attaque, il empêchait le *Régent* de quitter sa position et le gardait à tribord sous le vent [3]. Et ses pièces recommencèrent à tonner. Il en avait seize de gros calibre [4], dont quatre, en batterie couverte, lançaient par les sabords des pierres de cent à cent vingt livres. Les autres bombardes étaient disposées, six sur le pont [7], deux en chasse tirant à longue portée, quatre en retraite. Au second et au troisième étage du château d'arrière et à l'étage de l'avant, une nuée de faucons, fauconneaux, scorpions, crapaudeaux, basilics, serpentins, coulevrines, gros vers ou autres petites pièces crachaient la mitraille dans toutes les directions. Une petite pièce, flanquée de quelques bonnes arquebuses, était installée sur la hune [5]. Pour le service des bouches à feu, la *Cordelière* avait 50 canonniers et 100 arquebusiers ; le *Régent* en avait plus du triple, 100 canonniers et 400 soldats.

De plus, Ughtred de la *Mary James* continuait le feu, ainsi qu'une des petites nefs qui escortaient le *Régent* [6]. Néanmoins, le tir des Bretons était des plus meurtriers. Knyvet fut emporté par un boulet [7] ; la grande nef anglaise avait un mât cassé ; Ughtred comptait un tiers de son équipage hors de combat, une trentaine de tués et soixante blessés [8].

Si l'on observait encore à bord de la *Cordelière* le règlement qu'elle avait reçu durant la campagne de Mitylène, il n'y eut d'engagés pendant la canonnade que les servants de pièces. Masqués derrière des matelas et des balles de laine, ils tiraient sous un treillis de cordages disposé en forme de voûte au-dessus du pont, afin de parer les

[1] Pierre Choque, vers 54-56 (Jal, *ibid.*, 74).
[2] Jal, *ibid.*, 32, n. 2.
[3] Lettre d'Antonio Bavarin, écrite d'après le rapport du pilote de la *Cordelière*, qui fut sauvé (Spont, p. 55).
[4] Comme on le voit dans la miniature représentant le combat de la *Cordelière* et du *Régent*, reproduite en chromolithographie en tête de l'ouvrage de Spont.
[5] Franç. 1244, fol. 82. Cette description de l'artillerie d'une grosse nef, que donne Philippe de Ravestein, s'applique exactement à la *Cordelière*, qui avait bien le nombre de grosses pièces indiqué par lui.
[6] Pierre Choque, vers 152 ; Polydore Virgile (Jal, *ibid.*).
[7] Lettre de Wolsey (Spont, p. 50).
[8] Spont, p. 61, n. 2, et 62.

Digitized by Google

projectiles lancés des hunes et des gaillards. Dans l'entrepont, marins et soldats, près de huit cents, et trois cents gentilshommes, rangés en quatre compagnies d'abordage avec autant de sections de réserve, attendaient le moment d'agir [1]. Leurs capitaines étaient « Claricho, » Dolo, Coatjunval et le sénéchal de Morlaix [2].

« Pour l'heure présente, disait le savant stratégiste de Louis XII, Philippe de Ravestein, je voys plus souvent les navires se rendre par force de batre devant que on soit abordéz [3]. » C'est qu'il n'avait pas vu mourir la *Cordelière*. Criblée de boulets, faisant eau, avec cela vieille et usée, — car une quinzaine d'années [4], c'est la vieillesse pour un vaisseau, — la *Cordelière* voulut en finir. Elle se jeta sur l'ennemi. Je ne crois pas, malgré l'affirmation d'un contemporain, que la grande nef anglaise fuyait sous le vent « comme désespérée et jà vaincue et mise à oultrance [5]. » C'est même une question de savoir laquelle des deux nefs lança la première les grappins d'abordage. Toujours est-il qu'une fois accrochées, elles ne se séparèrent plus, même pour mourir.

Le héraut de Bretagne prête à son compatriote Portzmoguer une énergique allocution, demandant à l'équipage de se sacrifier pour le salut de la France et pour l'honneur de la bonne duchesse. Le combat fut acharné. Dominée par son adversaire, la *Cordelière* ripostait néanmoins avec vigueur : le second capitaine anglais, sir John Carew, tomba avec nombre des siens. Du côté des Français, le sang ruisselait partout, les tillacs étaient jonchés de morts et de blessés. Enfin, après deux heures et demie d'une lutte sanglante, la victoire se dessina du côté des Anglais [6]. Quatre cents hommes bondirent sur la *Cordelière* [7], ayant à leur tête sir Richard Gyldeford (Guilfort ?), maître armurier du roi et bailli de Winchelsea [8].

[1] Franç. 1244, fol. 86.

[2] Lettres de Pierò Lando et d'Antonio Bavarin (Spont, p. 55, 63) : « Mgr Enores de Claricha, Mgr Simon de Loy, Mgr Vangel, » dit le second; « El Sr Gabriel de Chacho, el Sr Symon de la Hay, el Sr Cornangel, lo siniscalcho di Morles, » dit le premier. De Loy et Cornangel sont vraisemblablement le second Dolo ou Dolou et le Sr de Coatjunval des documents bretons (Spont, p. 54, n. 5; Choque, vers 276).

[3] Franç. 1244, fol. 90.

[4] Elle fut lancée le 22 décembre 1499 (Arch. de la Loire-Inférieure, E 203 ; Spont, p. 47, n. 1).

[5] Pierre Choque, vers 150.... (Jal, *Marie la Cordelière*, 34). Jal a montré, en consultant le poème latin de Germain Brice, qui a servi de modèle à Choque, que les feuillets de l'ouvrage de Choque ont été intervertis et qu'il faut placer les vers 150 à 227 après les vers 228 à 288, et les vers 289 à 362 après la série 363 à 407 (Jal, *Annales maritimes*, t. XC (1845), p. 725).

[6] Lettres de Bavarin et de Wolsey (Spont, p. 51 et 53).

[7] Lettre de Lando (Spont, p. 62).

[8] Il avait été envoyé avec cent soldats sur le *Régent* (Spont, p. xxi, n. 1).

Digitized by Google

Voyant que ses gens commençaient à plier, Dolo, prévôt ou second capitaine de la *Cordelière*, pour leur donner du cœur, leur promit du secours. Il grimpa dans la hune de misaine, en se hissant à la force du poignet aux manœuvres courantes, car les agrès étaient rompus [1]. Portzmoguer montait en même temps dans la grande hune. Et de là, ils purent se convaincre que leur pauvre navire, environné de toutes parts, était à la merci des Anglais. Dans le lointain, la flotte française restait immobile.

Seul, le capitaine Rigault de Berquetot essayait de porter secours au « vaillant et vertueulx » Breton. Mais lui-même avait fort à faire contre cinq navires anglais qui avaient assailli la nef de Dieppe. Il combattit durant sept heures entières, et ne se dégagea enfin à la nuit qu'avec le concours de quatre navires du Croisic; il avait son château d'avant emporté, son gaillard haché, trente-deux tués et de nombreux blessés [2].

Se voyant abandonnés, Dolo et Portzmoguer, l'un de la hune de misaine, l'autre de la grande hune, continuaient, malgré tout, à faire pleuvoir une grêle de projectiles sur les Anglais [3]. Ceux-ci étaient maîtres du pont de la *Cordelière*, et il ne semble pas, quoi qu'en dise le héraut de Bretagne, qu'ils commirent l'imprudence de jeter sur une prise presque amarinée des paquets d'artifice et des grenades incendiaires [4]....

Tout à coup, une détonation épouvantable retentit, la *Cordelière* s'ouvrit comme un volcan, en lançant sur le *Régent* des torrents de flammes. La sainte-barbe venait de sauter. Dans la soute de l'avant, hermétiquement close et recouverte de peaux de bœuf [5], étaient soixante tonneaux de poudre. Un marin français venait d'y mettre le feu, aimant mieux sauter que se rendre [6]. Des douze cent cinquante hommes qui étaient à bord, le feu n'épargna qu'une vingtaine d'hommes — on dit même dix personnes seulement, — le pilote entre autres, qui furent faits prisonniers [7]. Martyrs de leur dévouement à la cause royale, Hervé de Portzmoguer et tous les siens, son beau-père, ses parents, ses officiers, le maître d'équipage Martin le Nault [8], avaient péri par le feu le jour de saint Laurent, comme avait péri, martyr de la foi, saint Laurent, le diacre de l'Église romaine. Il n'est

[1] Pierre Choque, vers 276.
[2] Accusation portée par Rigault de Berquetot contre le vice-amiral de Clermont. 29 décembre 1512 (Spont, p. 66 ; cf. aussi p. 54).
[3] Choque, vers 284.
[4] Choque, vers 160.
[5] Franç. 1244, fol. 80.
[6] Lettre de Wolsey (Spont, p. 58).
[7] Spont, p. 55. Ce furent ces gens-là qui donnèrent le relevé de l'équipage.
[8] Spont, p. 54, n. 5 : « Il en mourut de Bretons environ 500. »

Digitized by Google

point démontré, en effet, quoi qu'en dise le chroniqueur breton Alain Bouchard, que l'intrépide capitaine Portzmoguer, voyant la situation désespérée, se jeta à la mer tout armé et coula entraîné par le poids de son armure [1].

« Potius mori quam fœdari ! » Plutôt la mort que la souillure ! Les Bretons étaient restés fidèles à leur devise, à l'hermine sans tache de leur pavillon : ils s'ensevelissaient dans les fleurs de lis et dans les blanches hermines. Et ils mouraient vengés. Le *Régent*, accroché à l'épave incandescente, léché par des tourbillons de flammes, brûlait comme un fétu. C'est à peine si une soixantaine d'hommes, sur les sept cents de l'équipage, purent se sauver à la nage dans les deux navires les plus proches [2]. Trois canonniers sur cent échappèrent [3]. Par là, jugez du reste. Quand la flamme cessa de grésiller, les carcasses des deux vaisseaux descendirent ensemble dans l'abîme, côte à côte.

L'amiral Howard resta le lendemain et le surlendemain devant le goulet. Il avait juré de ne pas se présenter devant le roi avant d'avoir vengé la mort du vaillant chevalier sir Thomas Knyvet [4]. Le 13 août, il débarquait à terre et réussissait à incendier vingt-sept petits bâtiments : il en emmenait cinq autres avec huit cents prisonniers [5]. Il avait tenu son serment.

Le vice-amiral René de Clermont n'était pas de même trempe. Mais le châtiment approchait. Le capitaine Rigault de Berquetot accusa formellement son chef, « ledict de Clermont, » de s'être enfui lâchement et d'avoir par là causé la défaite ; il offrit de faire la preuve tant par les marins et les gens de la côte que « par les adversaires et ennemis qui y estoient, » au besoin par un duel judiciaire [6]. L'enquête eut lieu et le vice-amiral fut destitué [7], tous les capitaines avaient déposé contre lui. Point n'est besoin de tribunaux contre les lâches : l'opinion publique suffit à les exécuter.

Mais faire appel à l'ennemi pour discuter une trahison est toujours dangereux. La loyauté française a de ces ingénuités ! Comme si ce

[1] Jal, *Marie la Cordelière*, p. 78, et *Dictionn. critiq.*, art. Portzmoguer. — Alain Bouchart : Spont, p. xxv, n. 2. — L'un des rares survivants, Olivier le Mercier, de Brest, obtint franchise d'impôts et de charges publiques. La pension, il faut l'avouer, était maigre pour vingt années de nobles et loyaux services et pour action d'éclat sur la *Cordelière*. Amboise, juin 1515. (*Catalogue des actes de François Ier*, t. I, p. 51.)

[2] 60 d'après Wolsey (Spont, p. 58), 120 d'après Bavarin (*ibid.*, p. 53), 180 suivant Lando (*ibid.*, p. 62).

[3] Spont, p. 63, n. 2.

[4] Lettre de Wolsey (Spont, p. 50).

[5] Spont, p. 63.

[6] 29 décembre 1512 (Spont, p. 66).

[7] 29 mai 1514 (Spont, p. 67, n. 1).

Digitized by Google

n'était pas offrir à l'étranger le moyen de s'immiscer dans nos affaires privées et de perpétuer des dissensions intestines. Ainsi sollicitée par Rigault, l'intervention étrangère eut lieu, mais non toutefois sur le terrain où on la convoquait. Elle resta dans le domaine littéraire et un littérateur servit de juge en dernier ressort. Voici comment.

Dans l'entourage de la reine Anne, on s'occupait d'élever des autels à la « vertu » du vaillant Breton. Le secrétaire de la reine, Germain Brice, écrivit un poème latin, *Chordigerae navis conflagratio*, farci de prosopopées mythologiques et de boursouflures emphatiques : c'est là tout son mérite. Un pensionnaire du roi, plus tard légat pontifical, Jérôme Aléandre, en écrivit la préface [1]; et le héraut de Bretagne Pierre Choque, qui avait jadis fait la campagne de Mitylène sur la *Cordelière*, mit le poème en vers français [2]. Ce fut, en quelque sorte, l'oraison funèbre officielle et glacée de nos braves marins.

Il s'y trouvait certaines appréciations un peu vives contre la politique anglaise, entre autres le reproche de félonie. Le chancelier de l'Échiquier en prit ombrage. C'était Thomas Morus. Il riposta par quelques épigrammes, flèches inoffensives, qui blessèrent l'amour-propre du latiniste. Germain Brice exhala sa fureur dans l'*Anti-Morus*, lourde compilation de toutes les fautes contre la prosodie et le goût qui avaient pu échapper au chancelier [3]. Les humanistes, à cette époque, n'entendaient pas raillerie sur le chapitre du style. Morus quitta donc les graves affaires de l'État pour écraser son adversaire d'une verve hautaine autant que pédante [4]. Et comme il n'y avait pas de raison pour que le litige prît fin, le chancelier anglais soumit à l'arbitrage d'un neutre, Erasme [5], ami commun des deux parties ou tout au moins d'Aléandre, l'objet de la scandaleuse querelle. On ne dit pas que Brice accepta l'arbitrage : toutefois il cessa ses invectives. Voilà comment deux historiens, — car Morus l'était au même titre que Brice, — férus d'amour-propre, crurent honorer des héros.

« Loyal Breton ! que nul son nom n'efface [6] ! » Le cri du héraut de Bretagne a traversé les temps. Aujourd'hui, un de nos croiseurs porte le nom de l'héroïque capitaine de la *Cordelière ;* mais pourquoi l'a-t-on défiguré en Primauguet ? De Portzmoguer [en breton « la porte de

[1] Sous forme de lettre à Germain Brice.
[2] Publié par Jal dans *Marie la Cordelière*, tirage à part, 24.
[3] L'ouvrage parut en 1519.
[4] *Thomas Morus Germano Brixio salutem*, 1520. — Cf. sur toute cette querelle Jal, *l'Herveus de Germain Brice* (*Annales maritimes*, t. XC, p. 728 et suiv.).
[5] *Thomas Morus D. Erasmo*, dans les Œuvres de Thomas Morus, Bâle, 1563, in-4, p. 429 ; Jal, *l'Herveus*, p. 729.
[6] Jal, *Marie la Cordelière*, 49.

Digitized by Google

la muraille »] en Plouarzel, au haut d'un petit plateau qui dominait l'anse du même nom, on voyait au large jusqu'à Molène. C'est là que fut le berceau du capitaine.

Ch. DE LA RONCIÈRE.

V.

L'ABBESSE ANNE D'ORLÉANS

ET LA RÉFORME DE L'ORDRE DE FONTEVRAULT

La mort de Marie de Bretagne, abbesse de Fontevrault, survenue le 19 octobre 1477, soulevait de grosses questions : qui serait la nouvelle abbesse ? Quelle serait l'attitude de celle-ci vis-à-vis des couvents réformés [1] ? N'était-il pas à craindre que ceux-ci, privés sitôt de leur chef, ne cherchassent à s'affranchir de la discipline étroite qu'ils avaient pourtant librement acceptée, ou bien, si la nouvelle abbesse n'était pas favorable à la réforme, ne seraient-ils pas tentés de la traiter avec trop peu de conséquence, de lui refuser le respect et l'obéissance qu'ils lui devaient ? Ne se produirait-il pas, entre les couvents réformés et les couvents non réformés, une regrettable scission ? Les uns et les autres voudraient-ils se soumettre à la direction d'une abbesse commune, et ne verrait-on pas se reproduire le schisme de 1433 ?

Anne d'Orléans [2], élue abbesse de Fontevrault par le couvent tout entier (1478), était bien la personne qui convenait le mieux dans un

[1] La Madeleine d'Orléans, Chaise-Dieu et Fontaines en France.

[2] *Gall. christ.*, Eccl. Pictav., II, 1325 ; Anselme, *Hist. généal.*, I, 208. — Le petit tableau généalogique ci-dessous fera mieux ressortir la parenté de cette abbesse et de la précédente avec la maison royale de France.

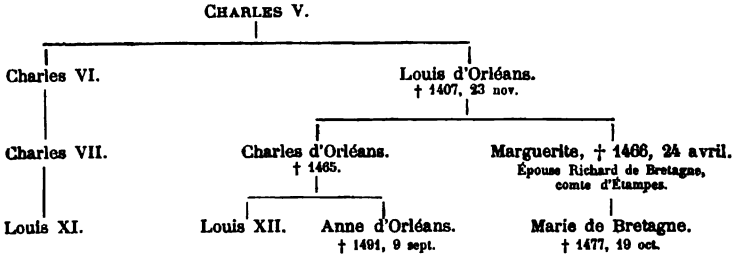

Digitized by Google

pareil moment pour succéder à la grande réformatrice. Cousine germaine de cette dernière, elle était fille du poète Charles d'Orléans, qui fut prisonnier à Azincourt, et de Marie de Clèves, sa troisième femme († 1487), fille du duc Adolphe II. Unie à Marie de Bretagne, non seulement par les liens du sang, mais encore par ceux d'une inaltérable amitié, elle en subit de bonne heure l'heureuse influence. Venue à Fontevrault à quatorze ans, elle en prit l'habit et fit profession entre les mains de sa cousine, ne se doutant certainement pas qu'elle serait un jour le chef de l'ordre tout entier, dont les tentatives de Marie de Bretagne compliquaient singulièrement la direction. D'une grande humilité d'âme, énergique avec bonté, elle montra par sa conduite, pendant les treize années qu'elle passa à la tête de l'abbaye, qu'elle était digne d'un si haut poste, en obtenant pour son ordre de nouveaux privilèges, en faisant renouveler les anciens, en introduisant dans la maison des Filles-Dieu une discipline plus sévère, en poursuivant l'œuvre de restauration commencée par Marie de Bretagne, et en faisant pénétrer la nouvelle règle à l'Encloître en Gironde, Foicy et Variville. Mais n'anticipons pas sur les événements.

Les statuts élaborés, de mars 1475 au 20 juillet de la même année, par Jean Cœur, archevêque de Bourges († 1483); Louis Pot [1], abbé de Saint-Laumer de Blois, et Jean Berthelot, chanoine de Tours († 1480, 19 mars), pour les religieux des deux sexes du monastère de la Madeleine d'Orléans, alors seul disposé à accepter la réforme, furent approuvés par le pape Sixte IV le 23 mars 1476. Du 21 juillet 1475 au 19 avril 1478, deux autres prieurés acceptent la nouvelle règle. Bientôt un décret des commissaires (janvier 1480), qui fut placé en tête du livre original de la règle dite de Sixte IV, étend à d'autres monastères les statuts de réforme par eux faits en 1475 pour la Madeleine d'Orléans [2].

Ces statuts ayant été déjà suffisamment éprouvés, les délégués

[1] Louis Pot, abbé de Saint-Laumer de Blois à vingt ans environ, évêque de Tournay en 1489, appartenait à la plus haute noblesse; sa famille comptait des chevaliers de la Toison d'or et du Saint-Esprit; son frère, Guy Pot, comte de Saint-Pol, fut gouverneur d'Orléans, de Tours et de Blois.

[2] Manuscrit parchemin, latin, 30 feuillets, couvert de peau blanche, « avec troys seelz y atachez d'ung cordon de fil rouge, et chascun enfermé dans un estuy de fer blanc couvertz de toille blanche et pendans, » versé aux archives de Fontevrault, le 16 juillet 1560. — Fol. 1 : « Ad Christi laudem. Notum sit universis.... » — Fol. 2 : « In nomine domini nostri Jesu Christi, nos Joannes miseratione divina Bituricensis archiepiscopus.... » (Bibl. nat., ms. lat. 5480, I, 208; lat. 11077, fol. 2.) Suit la règle des sœurs et des frères. — Fol. 30 et dernier finit ainsi : « Propterea summarium presens signis manualibus notariorum nostrorum supra et infra scriptorum signari et sigillis nostris sigillari, mense et anno quibus supra, jussimus et fecimus. Signé : Chenu et Rolandi. » (Arch. du Loiret, fonds de la Madeleine, in-fol., 7 feuillets papier; Vauzelles, P. J., p. 269-271.)

Digitized by Google

apostoliques, après revision définitive, les confirment à nouveau et déclarent « qu'en la disposition des biens et honneurs, tant des choses que des personnes, » l'autorité sera conservée aux religieuses. Un exemplaire de la règle, transcrit par leur notaire et scellé de leurs sceaux, sera laissé en chacun desdits monastères, qui devront participer à l'élection du visiteur. Une traduction française, faite par les délégués, fut également authentiquée par le « seing public et accoustumé » des notaires apostoliques Pierre Roland, clerc orléanais, et Denis Chenu, licencié ès décrets du diocèse de Chartres, qui avaient assisté à la confection de la règle et témoignent de sa parfaite authenticité. Bientôt (1480) un décret pontifical impose cette réforme à l'ordre tout entier.

Le prieur est supprimé et remplacé par un Père confesseur, choisi par la prieure, du consentement de la plus grande partie des religieuses et après avoir entendu l'avis des religieux. Ce confesseur, pas plus que les autres religieux, ne doit s'entremettre du temporel ; il peut être relevé de sa charge par le visiteur ou, en son absence, par la prieure. Les pouvoirs de cette dernière sont considérables, elle est appelée : *major et ceterarum directrix*. La prieure, dans son monastère, a autant de pouvoir que l'abbesse. Les biens du monastère sont administrés par un procureur séculier. Un visiteur est élu par les religieuses pour les examiner, diriger, excommunier, absoudre. Ce visiteur agit d'autorité apostolique et absorbe une grande partie du pouvoir de l'abbesse. Mais lorsque celle-ci sera réformée, elle aura sur ledit ordre « liberam potestatem et jurisdictionem [1], » et le visiteur n'agira plus d'autorité apostolique, mais « auctoritate ordinaria abbatisse, » dont il sera le vicaire général. Et bien qu'il ne soit pas séant qu'elle (l'abbesse) sorte pour lors de la clôture, si toutefois, pour quelque cause raisonnable, elle obtient du pape la permission de visiter un de ses couvents, elle pourra exercer pleine et entière juridiction sur les personnes dudit couvent. Il en sera de même si elle délègue la grande prieure à sa place. Les religieux doivent servir les religieuses comme leurs mères, avec soumission et respect. Ils doivent à la prieure une obéissance aveugle, même le confesseur, qui peut, en cas de nécessité, dispenser des jeûnes et observances régulières à l'égard des religieux, mais s'il n'y a pas urgente *nécessité*, il doit recourir à la prieure. Ces restrictions apportées au pouvoir du confesseur sont très importantes; de plus, il est souvent difficile de dire où commence la nécessité et où elle finit. Cette infériorité de l'homme vis-à-vis de la femme est bien, il faut l'avouer, fort bles-

[1] *Regula ordinis Fontis-Ebraldi* (Paris, Vitray, 1642, in-12), cap. *De potestate abbatisse.*

Digitized by Google

sante et un peu contraire aux lois ordinaires de la nature, mais Fontevrault est un monastère dont les constitutions sont très singulières et se prêtent à merveille aux revendications que ne manquèrent pas de faire entendre les religieux. La règle de réformation (cap. *De stabilitate sub clausura*) [1] allègue une décrétale de Boniface VIII (constitution *Periculoso*) [2] comme un engagement de faire le vœu de stabilité sous clôture. Et cependant, bien que l'un des commissaires du pape Sixte IV fût archevêque de Bourges, dans le chapitre suivant (*De non exeundo a clausura*) on n'impose point aux religieuses l'obligation d'avoir recours à MM. les évêques pour les permissions de sortir dans les cas marqués, mais seulement au supérieur, qui est dans ce moment le visiteur, le pouvoir de l'abbesse, chef de l'ordre, ayant été suspendu jusqu'à ce qu'elle ait embrassé la réforme, comme il est dit au chapitre *de l'autorité de l'abbesse*.

« Les douces importunitez d'Anne d'Orleans tirerent du Saint-Siege des privileges tres importants [3]. » En effet, le 22 avril 1483 [4], Sixte IV accorde au confesseur idoine et discret, prêtre séculier ou religieux de tout ordre, élu en tout temps par l'abbesse de Fontevrault et, avec son consentement, par les religieux des deux sexes de l'ordre tout entier, le privilège de conférer l'absolution une fois dans les cas réservés au Saint-Siège, et dans les cas non réservés aussi souvent qu'il en sera besoin. Il pourra à son gré, comme les ordinaires, absoudre l'abbesse de toute irrégularité dans le sacrement de pénitence, et la dispenser de la récitation du divin office, des jeûnes et des abstinences [5]. Une autre bulle du même Sixte IV, qui pensait que les moines de Fontevrault avaient besoin de sérieux ménagements, autorise l'abbesse de Fontevrault actuelle et celles qui lui succéderont à dispenser des jeûnes et abstinences, en carême et autres temps où ces mortifications sont prescrites, sur simple avis du médecin et du confesseur, les personnes des deux sexes de l'ordre tout entier [6]. Ce n'est pas tout. Si quelques religieux essayaient de lui résister, l'abbesse pourra choisir un de ses conseillers-nés, révocable à sa volonté, qui portera contre les rebelles des sentences ecclésiastiques : *Hinc est quod nos, devotis supplicationibus inclinati, ut unus ex consiliariis natis qui, ut asseris, ad nutum abbatisse ejusdem monasterii pro tempore existentis assumi et removeri consueverunt*, etc.

[1] Bibl. nat., ms. lat. 11077, fol. 32. — Ce manuscrit était à l'usage du prieuré de Fontaines; les exemplaires de la règle étant très nombreux, il m'arrivera de citer tantôt l'un, tantôt l'autre.

[2] *Corpus jur. canon., in VI°, lib. III, De statu regularium.*

[3] Nicquet, p. 482.

[4] Bibl. nat., ms. lat. 4393, fol. 141.

[5] Nicquet, p. 274-275.

[6] Héliot, *Hist. des ordres religieux*, VI, 96; Jubien, p. 27.

Digitized by Google

Ce qui précède ne permet pas de mettre en doute le pouvoir spirituel de l'abbesse de Fontevrault.

Ce n'est pas seulement au pape que les « douces importunitez » d'Anne d'Orléans arrachèrent des privilèges importants. Le 19 octobre 1479[1], Louis XI confirme, à la requête de cette dernière, les privilèges, libertés et franchises des religieuses et religieux de l'abbaye de Fontevrault, que certains seigneurs avaient essayé de leur ravir, et mande aux conseillers du Parlement de Paris, aux prévôt de Paris, bailli de Tours, sénéchal de Poitou et autres officiers, de veiller à l'exécution de ces lettres et de les faire au besoin lire, publier et enregistrer, pour que personne ne puisse arguer d'ignorance. Ces lettres royales accordent en outre à ladite abbaye une exemption relativement au paiement des décimes, — cela joint à « l'exemption de toutes tailles, chevauchées, peages, pontonaiges, servitude de guet et garde aux chasteaulx et villes du royaume, » dont ladite abbaye jouissait de toute ancienneté. En dépit de ces exemptions, certains officiers royaux avaient voulu contraindre, au grand préjudice du service divin, les hommes de l'abbaye à faire le guet, « pour en avoir le profit et émoluments. »

Par lettres données à Blois, en octobre 1483[2], Charles VIII confirme la protection royale et tous les privilèges accordés par les rois de France à l'abbaye de Fontevrault, et renouvelle le droit qu'avaient les religieuses de cette abbaye de porter leurs affaires, suivant la nature de ces dernières, devant le Parlement, les requêtes de l'hôtel ou du palais. Le 27 décembre 1483[3], le même Charles VIII donne à l'abbesse Anne d'Orléans le monastère des Filles-Dieu de Paris, à la condition qu'à l'avenir le service y serait fait par des religieuses réformées de l'ordre de Fontevrault, et à charge pour celles-ci, bien qu'elles ne fussent pas hospitalières, « d'y retirer une nuit les pauvres femmes qui passoient et de leur donner à chacune un denier parisis[4]. »

Le monastère des Filles-Dieu, fondé par saint Louis au XIIIe siècle, pour des filles de bonne réputation, ne tarda pas à être détourné de sa première destination et servit de retraite à des pécheresses publiques âgées, en quête de ressources[5]. Il était situé dans la rue Saint-

[1] Arch. nat., JJ 205, n° 345; *Ordonn. des Rois de France*, XVIII, 507.

[2] *Ordonn. des Rois de France*, XIX, 159, note *c*. Ces lettres furent enregistrées au Parlement de Paris le 16 février 1484. Cf. Bibl. de la Chambre des députés, Registres du Parlement (coll. Lenain), CXXX, fol. 539 v°; CCXII, fol. 3 v°.

[3] Arch. nat., JJ 211, n° 453; *Ordonn. des Rois de France*, XIX, 220; Nicquet, 267. — Ces lettres ne furent enregistrées au Parlement de Paris que le 7 juillet 1495 (Bibl. Ch. des députés, coll. Lenain, CLXVIII, fol. 223 v°-231).

[4] Sauval, *Antiquitez de Paris*, I, 480.

[5] *Ibid.*, I, 470.

Digitized by Google

Denis, alors la plus belle de Paris, non loin de la rue qui porte encore aujourd'hui le nom de Filles-Dieu. Tout près de là, s'élevait la croix, tristement fameuse, où s'arrêtaient quelques minutes les condamnés qui se rendaient au gibet de Montfaucon. C'est là que les Filles-Dieu les réconfortaient de leur mieux avec trois tranches de pain trempées dans du vin. Ce fut le dernier repas qu'elles offrirent à ces hommes qui avaient été si puissants, les surintendants des finances Jean de Montaigu, Olivier le Dain et Jacques de Semblançay.

A la fin du XIVe siècle, le monastère des Filles-Dieu se ruina entièrement pour le spirituel et le temporel, de sorte qu'il ne servait plus guère d'asile qu'à des femmes de mauvaise vie qui, ayant passé leur vie dans le désordre, étaient réduites dans leur vieillesse à la mendicité. Au moins ce fut ce qu'on exposa à Charles VIII pour obtenir de lui qu'il donnât cette maison à l'abbaye de Fontevrault [1]. Mais l'évêque de Paris, qui n'ignorait pas que les constitutions de l'ordre de Fontevrault le privaient désormais de toute juridiction sur le couvent des Filles-Dieu, refusa d'y souscrire et ne donna son consentement que le 13 avril 1495 [2].

Anne d'Orléans songeait sérieusement à poursuivre l'œuvre de la grande réformatrice, sa cousine. Elle commença par le monastère de l'Encloître-en-Gironde, au diocèse de Poitiers. Après s'être assurée que les bâtiments étaient dans un état satisfaisant, elle y envoya quelques religieuses, parmi lesquelles Jeanne de Maurigny († 1491, 9 février), Marguerite de Beauvau († 1499, 25 mai), Pernelle de Luynes († 1505, 26 juillet), Madeleine de Rohan († 1510, 23 février) et Catherine de Luynes († 1510, 4 août) [3]. Les deux premières avaient suivi Marie de Bretagne à la Madeleine et l'avaient secondée dans toutes ses entreprises; aussi l'abbesse reconnaissante leur avait-elle assuré une rente viagère.

Le monastère de l'Encloître-en-Gironde [4] accepta la réforme le 3 janvier 1485 [5]. Deux mois plus tard (6 mars 1485), le couvent de Foicy, au diocèse de Troyes, était réformé à son tour [6] : sœurs Rose la Rousse († 1517, 25 juin), Françoise Dupont († 1518, 18 avril) et

[1] Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis* (Soc. hist. de Fr.), IV, 382-383.

[2] L'abbesse de Fontevrault eut encore, dans la suite, d'autres difficultés avec l'évêque de Paris au sujet du couvent des Filles-Dieu.

[3] Arch. nat., LL 1657, fol. 25; les dates ont été ramenées au style moderne.

[4] Arch. de Maine-et-Loire, Titres de Fontevrault, carton l'Encloître-en-Gironde. — En 1488, Anne d'Orléans donne 10 livres de rente à ce prieuré, à charge pour lui de célébrer chaque année, le 4 janvier, les anniversaires du duc et de la duchesse d'Orléans, ses père et mère. (Bibl. de Château-Gontier, ms. 12, p. 572.) Charles d'Orléans était mort en 1465, et Marie de Clèves en 1487. (Anselme, *Hist. généal.*, I, 208.)

[5] Arch. nat., LL 1657, fol. 25.

[6] *Ibid.*, fol. 39; Arch. de Maine-et-Loire, Titres de Fontevrault, carton *Foicy*.

Digitized by Google

quelques autres avaient été envoyées de la Madeleine à cette intention. Françoise Dupont fut prieure de Foicy pendant dix-huit ans, six ans à chaque fois.

Le 11 janvier 1487, l'abbesse de Fontevrault reçut la visite de son frère (le futur Louis XII). C'était au moment de la *guerre folle*. Louis, duc d'Orléans, alors à Blois, craignant d'être surpris par les troupes royales, avait formé le projet de se retirer en Bretagne, auprès du duc François II, son cousin germain. « Il fit semblant d'aller chasser à Chasteau-Renaud, mais il coupa court à gauche, passa la Loire, et s'en vint coucher le lendemain à Fontevrault, dont sa sœur Anne d'Orléans estoit abbesse. Il y arriva la nuit, et dès la pointe du jour suivant, il partit, et prenant des relais, il alla par Clisson se rendre à Nantes, — prenant ce détour pour éviter la rencontre de quelques seigneurs de Bretagne, qui estoient d'intelligence avec le Roi. Il arriva le 13 de janvier à Nantes [1]. »

Anne d'Orléans n'était pas encore satisfaite d'avoir fait pénétrer la nouvelle règle dans deux prieurés : elle voulait continuer, dans la mesure de ses forces, l'œuvre commencée par sa cousine Marie de Bretagne. Admirablement conseillée par des religieux de réel mérite (Henri Hacqueville [2], etc.), secondée par des religieuses pleines de zèle qui ne demandaient qu'à porter leurs statuts dans de nouveaux monastères, elle entreprit de donner au prieuré de Variville en Beauvaisis les constitutions dites de Sixte IV, qui étaient déjà observées dans cinq couvents. Elle envoya donc à cette intention quelques religieuses pratiquant la nouvelle règle, et le 9 juillet 1491, Variville [3], au diocèse de Beauvais, venait augmenter le nombre des couvents réformés. Bref, l'on peut dire que si l'abbesse Anne d'Orléans n'eut pas la mâle énergie d'une Renée de Bourbon, elle sut faire face à sa situation nouvelle et difficile, ne se laissa pas rebuter, fit renouveler les anciens privilèges de son ordre et en obtint de nouveaux. Elle mourut le 9 septembre 1491. Renée de Bourbon, qui lui succéda comme abbesse, lui fit élever, en 1498, au milieu du chœur des religieuses, une magnifique tombe en cuivre du poids de 500 livres [4], sur laquelle était gravée son effigie et autour de laquelle se lisait l'épitaphe suivante en vers français :

Cy gist en vers soubz cette dure lame
Madame Anne dont Dieu veille avoir l'ame,

[1] Lobineau, *Hist. de Bretagne*, I, 763.
[2] Arch. nat., LL 1657, fol. 51.
[3] Arch. nat., ibid.; Arch. de Maine-et-Loire, Titres de Fontevrault, carton *Variville*.
[4] Bibl. de Château-Gontier, ms. 12, p. 64, 572; Arch. de Maine-et-Loire, Titres de Fontevrault, petit cartulaire, p. 345 ; *Gall. christ.*, II, 1325.

Digitized by Google

Du Roy Loys de Valloys seur germaine,
Qui deceda de ceste vie humaine
Le IXe, si bien je me remembre,
Des jours brumeux du beau moys de septembre,
Qu'on disait mil IIIIc nonante et ung;
Prions a Dieu, peuple, de cueur comun,
Pour son acquit de tout le temps passé,
Qu'en vrai repos *requiescat in pace* [1].

B. PALUSTRE.

VI.

UN AMBASSADEUR AU XVIe SIÈCLE

CHARLES DE MARILLAC [2]

Charles de Marillac commença la fortune d'une famille auvergnate qu'illustrèrent, au XVIIe siècle, un chancelier et un maréchal de France. Moins connu que ses deux neveux, Charles doit cependant tenir dans notre histoire une certaine place à cause des talents diplomatiques qu'il sut déployer à la cour des plus puissants souverains du temps, du sultan, du roi d'Angleterre, de l'empereur et du pape : ce qui a permis à M. de Vaissière de sortir du cadre étroit d'une biographie pour tracer un tableau d'ensemble, un tableau excellent, des relations de la France avec l'étranger.

Si nous ne savons rien de la résidence de Marillac à Constantinople, nous sommes mieux renseignés sur son ambassade à Londres, car les registres de ses dépêches ont été conservés.

Il partait avec des instructions invraisemblables, qui font beaucoup d'honneur au caractère chevaleresque de François Ier, mais fort peu à la perspicacité d'un chef de gouvernement. Soutenir le parti catholique encore puissant à la cour anglaise était d'un prince très

[1] Bibl. nat., ms. fr. 20077, fol. 40. — Anne d'Orléans portait *de France au lambel d'argent*. (Ibid., fol. 39.)

[2] *Charles de Marillac, ambassadeur et homme politique sous les règnes de François Ier, Henri II et François II (1510-1560)*, par Pierre DE VAISSIÈRE, archiviste aux Archives nationales, docteur ès lettres. Paris, Welter, 1896, in-8 de XX-440 p.

Digitized by Google

chrétien ; mais il se trouvait que ce parti était inféodé à la politique impériale et que Marillac devait travailler au triomphe de Charles-Quint. François Ier voulait le maintien de la paix : par une fâcheuse incohérence, il resserrait avec l'Écosse nos liens d'amitié séculaire, ce qui était une menace pour l'Angleterre. En vain, Henri VIII cherchait-il à grouper contre l'Empire la France, l'Angleterre et les luthériens d'Allemagne. Notre ambassadeur repoussait toutes ouvertures.

Au milieu de ces intrigues, il y a de véritables scènes de vaudeville : le drame, la mort de Thomas Cromwell, se passe dans la coulisse ; sur la scène, on ne voit qu'un amoureux berné. Henri VIII, en demandant la main de la princesse de Clèves, avait cru gagner l'appoint des protestants allemands et épouser une jolie femme ; le portrait « au vif » que lui avaient rapporté ses peintres était des plus flatteurs. Or, il vit apparaître une grande femme sèche, une « vraie cavale flamande, » dont la cour mal accoutrée prêtait par surcroît au ridicule. Quant aux luthériens, ils l'abandonnèrent pour signer la paix. François Ier aussi avait été la propre dupe de sa politique de sentiment. L'appui qu'il avait loyalement refusé de l'Angleterre était recherché par son rival Charles-Quint. Et la guerre entre Français et Impériaux redevenait imminente.

Marillac s'était aperçu depuis longtemps du danger ; il essayait d'y parer en ramenant l'entente franco-anglaise. Loin de rester, comme beaucoup de diplomates de son temps, « simple spectateur des événements et d'en transmettre seulement le récit fidèle à son gouvernement, il cherchait à tirer des faits leur conclusion et se préoccupait avant tout d'éclairer de ses avis le Roi et ses ministres » (p. 67). Un double changement de ministère avait porté au pouvoir en France la faction anglophile, en Angleterre le parti impérial. Les rôles furent donc renversés. François Ier devint le quémandeur, Henri VIII le sollicité. Un mariage, comme bien on pense, compliqua l'intrigue de ce second acte ; l'héroïne fut Marie Tudor, dont la maison de France et l'Empereur se disputaient la main. Henri VIII se déclara pour Charles-Quint, et l'ambassadeur de France fut retenu un moment comme otage (1543).

L'ambassade de Marillac en Allemagne est l'œuvre maîtresse de sa vie. De sa correspondance, analysée par M. de Vaissière, dans un style sobre mais vigoureux, il ressort qu'il sut prévoir et, autant que cela dépendait de lui, diriger les événements.

Marillac avait été envoyé près de l'Empereur dans des circonstances extrêmement difficiles. Il devait défendre et justifier contre les réclamations du duc de Savoie l'occupation du Piémont par la France. Les circonstances s'aggravèrent encore durant la guerre anglo-écossaise.

Digitized by Google

Henri II soutenait la cause de Marie Stuart et l'on craignait que Charles-Quint ne se déclarât pour les Anglais. Déjà Somerset recrutait des troupes dans les provinces de l'Empire. Marillac, avec une délicatesse de doigté extraordinaire en ces affaires épineuses, traça la ligne de conduite à suivre. Usant tour à tour de fermeté et d'adresse, il développa éloquemment devant Charles-Quint et devant Granvelle cette thèse, que la France avait contracté une dette d'amitié envers l'Écosse et que son intervention en faveur d'une enfant était un devoir : il offrit l'alliance de la France, en ayant soin, pour la faire désirer, « de tenir soubz main les affaires d'Allemagne en la plus grande difficulté » (p. 107). La manœuvre réussit. Charles-Quint resta neutre.

Il était du reste tout occupé d'un concile où il cherchait à réunir catholiques et protestants.

« L'advantaige qu'il prétend tirer de l'ouverture de ce concile, écrivait Marillac, est la division de l'Allemagne ; car les ungs y voullans venir et les aultres non, il tirera toujours quelque chose à son prouffict des deux costéz » (p. 152). Marillac, par de sages conseils adressés à Henri II, empêcha que la présence de députés français ne rehaussât l'éclat de l'assemblée. Il prévint aussi le nonce des fourberies indignes dont Charles-Quint avait usé près du pape pour obtenir la réunion du concile. Il gagna la confiance du nonce, en devint le confident et se préparait pour l'avenir la qualité de *persona grata* à Rome.

C'est dans la ville éternelle que nous retrouvons Marillac en 1557, au moment de l'expédition du duc de Guise en Italie. Il avait, entre autres instructions, la mission délicate de rappeler le Saint-Siège au respect des conventions solennelles de la sainte Ligue. Disons-le tout de suite, il échoua après une longue lutte contre le cardinal Carafa : il ne put obtenir que le Saint-Siège remboursât une partie des frais d'entrée en campagne, que Philippe II fût déchu de ses droits au royaume de Naples et que le duc de Florence fût traité en ennemi. En France, on l'accusa de trahison. Mais l'accusation était si peu fondée qu'on lui confia une nouvelle ambassade à Augsbourg. A son retour, il prenait part à l'assemblée des notables de Fontainebleau et se posait en adversaire des Guise.

En résumé, le diplomate se doublait, chez Marillac, d'un homme d'État avisé, « précurseur de ce parti des Politiques qui, à la fin du XVIe siècle, arracha la France aux fureurs des guerres civiles » (p. 438). Avec cela, esprit grave, solide et cultivé ; c'était plus qu'il n'en fallait pour tenter la plume d'un historien et donner matière à un excellent ouvrage.

Ch. DE LA RONCIÈRE.

Digitized by Google

COURRIER ITALIEN

Depuis la publication, déjà ancienne, de mon dernier courrier, la production historique ne s'est point ralentie en Italie, et je dois m'excuser d'abord auprès de mes lecteurs de les renseigner si tard, et sans doute avec tant de lacunes, sur les livres récemment parus qui intéressent nos études.

Les renseignements d'ordre bibliographique sont assurément les plus utiles que je puisse apporter ici. Mentionnons donc pour commencer quelques nouvelles revues d'histoire locale, le *Bollettino della Società Umbra di storia patria* [1], le *Bollettino storico Pistoiese* [2], qui vont occuper chacun un coin du vieux domaine de l'*Archivio storico Italiano*, et dont les premiers numéros font bien augurer de leurs futures destinées. Plus général sera le recueil de l'École prussienne de Rome, fondée sur le modèle de notre École française, *Fonti e ricerche da Archivî e biblioteche d'Italia, pubblicate dal R. Istituto storico Prussiano di Roma* [3]. Il faut lui souhaiter, sans faux amour-propre national, d'offrir plus de cohésion et de se maintenir plus strictement dans le champ des études italiennes que nos *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, trop fréquemment devenus le *Monte Testaccio* de tous les tessons d'Afrique. Les anciennes sociétés régionales continuent avec plus ou moins de régularité la publication de leurs mémoires. L'une des mieux ordonnées est la députation turinoise, qui a donné récemment le tome III de la troisième série (XXXIVe de la collection) de sa *Miscellanea di storia Italiana* [4], hospitalièrement ouverte aux érudits français. Il faut y signaler l'intéressant travail de J. Camus sur le mariage et les joyaux de Valentine Visconti. La *Deputazione per le provincie Modenesi* a consacré le dernier volume (4e série, t. VII) de ses *Atti e memorie* [5] à commémorer, à l'occasion du premier centenaire de sa naissance, le célèbre Celestino Cavedoni. A l'imitation de la Società Lombarda,

[1] Rome et Turin, Lœscher, 3 fasc. par an.
[2] Pistoie, 3 fasc. par an.
[3] Rome, Lœscher, 2 fasc. font un volume.
[4] Turin, Bocca, in-8, 410 p.
[5] Modène, Vincenzi, in-8, 373 p., portrait, 3 pl.

Digitized by Google

la Società Napoletana, dont les inspirations ne sont pas toujours aussi heureuses, a fait compiler par Benedetto Maresca un index général des vingt premiers volumes de son recueil, *Indice generale dell' archivio storico per le provincie Napoletane* (vol. I-XX, 1876-1895)[1], qui rendra tous les services de ce genre de travaux. Mentionnons aussi le vingtième bulletin de l'*Istituto storico Italiano*, tout entier rempli par une excellente édition due au professeur Novati de *Bonvicinus de Rippa de magnalibus urbis Mediolani*[2].

Deux travaux de bibliographie générale d'un intérêt capital sont à signaler : la continuation et la tenue à jour, au moyen de suppléments annuels, de la *Bibliotheca bibliographica Italica*[3] de G. Ottino et Fumagalli (le supplément de 1896 a paru l'année dernière), et la nouvelle entreprise de G. Mazzatinti. Non content de poursuivre avec une ténacité qui finira par triompher de tous les obstacles l'inventaire sommaire des manuscrits des bibliothèques d'Italie, il met en train un « *Stein Langlois* » restreint aux documents d'archives, mais qui sera par lui-même un précieux instrument de travail. Il faut souhaiter longue durée à ses *Archivî della storia d'Italia*[4]. Dans ces deux travaux, Mazzatinti supplée à l'inertie ou à l'économie mal entendue du ministère; mais il ne doit pas s'attendre à des encouragements officiels; pareil au *can dell' ortolano*, le ministère n'aime pas qu'on fasse les besognes qu'il ne veut pas faire : témoin la mésaventure de Ciàmpoli, qui vient de donner un excellent inventaire des manucrits français de la bibliothèque de San Marco (ces manuscrits dont P. Lacroix disait autrefois qu'ils vaudraient à eux seuls le voyage de Venise), *I Codici francesi della R. Biblioteca nazionale di San Marco in Venezia descritti ed illustrati*[5], et dont ce catalogue *n'existe pas* à la disposition des travailleurs dans la petite salle, d'ailleurs si hospitalière, de la Marcienne : petite vengeance de bibliothécaires, dit-on; étrange façon de faciliter les recherches ! M. Mandarini a publié le catalogue des manuscrits de l'Oratoire de Naples, *I codici della biblioteca Oratoriana di Napoli illustrati*[6].

Moins importants, mais encore utiles, sont les *Elementi di bibliografia pratica*[7], de Nobile Lojacono, le petit *Manualetto per la tenuta degli archivî communali*[8] de Massimiliano Marchiori, plein de vues

[1] Naples, Giannini, in-8, 199 p.
[2] Rome, Lœscher, in-8, 188 p.
[3] Turin, Clausen, in-8, 39 p.
[4] Rocca San Casciano, L. Cappelli, par fasc. de 80 p.
[5] Venise, Olschki, in-8, 243 p.
[6] Naples, Festa, in-fol., 424 p.
[7] Florence, Civelli, in-8, 34 p.
[8] Rome, Ripamonti, in-8, 50 p.

Digitized by Google

ingénieuses et de conseils pratiques, et qui contribuera peut-être à l'amélioration de l'état des archives communales, non moins défectueux en Italie qu'en France, et la traduction donnée par M. Crivellucci des chapitres III et IV (Euristique et Critique) du *Lehrbuch des historischen Methode* d'Ernest Bernheim, sous le titre de *Manuale del metodo storico* [1]. Les indications données ici de recueils de sources et des répertoires bibliographiques « les plus importants » sont trop générales pour être réellement utiles à d'autres qu'aux débutants. C'est, par contre, à tous les étudiants d'histoire, vieux ou jeunes, que s'adresse le nouveau fragment du *Programma scolastico di Paleografia latina e di Diplomatica, III. Diplomatica* [2], récemment publié en livraisons par Cesare Paoli dans la *Biblioteca di Bibliografia e paleografia.* On y trouve toute l'autorité et la science du savant professeur, qui résume dans ce petit et précieux volume les résultats de toute une vie de recherches personnelles et d'enseignement. Moins heureux que Paoli, Isidoro Carini n'a pu remplir sa destinée et finir son œuvre, mais du moins a-t-on pu compléter par ses notes le dernier volume de ses recherches sur l'histoire italienne dans les archives et les bibliothèques d'Espagne : *Gli archivi e le biblioteche di Spagna in rapporto alla storia d'Italia in generale e di Sicilia in particolare* [3]. C'est un recueil indispensable pour quiconque aura à s'occuper désormais de l'histoire des provinces méridionales. Les bibliographies spéciales ou locales continuent à paraître : la *Bibliografia del Trentino* [4] par Filippo Largaiolli, la *Bibliografia storica delle cinque giornate e degli avvenimenti politico-militari in Lombardia* [5] (en 1848), rendront des services pour ces questions de détail ; ce sont ces œuvres modestes, destinées à être promptement oubliées et rendues inutiles par les nouveaux apports de documents, mais méritoires par le dévouement même qu'elles supposent, qui rendront possible un jour, — un jour encore très lointain, — la compilation de la bibliographie générale de l'histoire d'Italie.

On devra y faire entrer aussi la bibliographie de l'histoire littéraire. Celle-ci sera facilitée par de bons travaux déjà publiés sur quelques-uns des plus grands auteurs italiens, Dante, le Tasse, C. Colomb, Muratori. C'est maintenant sur Galilée que travaillent les bibliographes. Antonio Favoro, après avoir dirigé *l'édition nationale* des œuvres de ce savant, a publié un index chronologique de sa correspondance ; il y donne l'indication de plus de quatre mille lettres — exactement

[1] Pise, Spoerri, in-8, 208 p.
[2] Florence, Sansoni, in-16.
[3] Palerme, Reber, in-8, partie II, t. III.
[4] Trente, Zippel, in-8, 116 p.
[5] Milan, Agnelli, in-8, 285 p.

Digitized by Google

quatre mille soixante-cinq — écrites par Galilée, adressées à lui ou relatives à lui et à ses études ; pour chacune les noms de l'auteur et du destinataire, la date, les fonds où s'en conservent l'autographe, les copies les plus sûres, les imprimés où elles ont été publiées. A cet inventaire, — que Favaro ne publie que comme provisoire et pour lequel il sollicite des communications et des additions, — fait suite un catalogue de documents intéressant la biographie de Galilée et un index des noms d'auteur ; cette bibliographie est un prologue et une annonce de l'édition de la correspondance de Galilée que prépare actuellement Favaro ; elle est destinée à provoquer des recherches, et autant que possible des découvertes et communications nouvelles. Telle qu'elle est, elle fournit déjà un appoint considérable à qui voudrait étudier cette intéressante biographie, encore si mal connue, du grand physicien [1].

Le maître de l'érudition tassiste, Solerti, continue l'édition définitive des œuvres du poète ferrarais. C'est dans la collection des *Opere inedite e rare* qu'il donne, des *Rime* [2] de Torquato Tasso, une édition critique d'après les manuscrits et les impressions anciennes : le premier volume est tout entier occupé par une excellente et très complète bibliographie.

Mentionnons aussi, à cause de l'autorité du bibliographe qui les a signées, les observations de M. D. Chilovi sur *I cataloghi e l'Istituto internazionale di bibliografia :* I, *I cataloghi delle biblioteche ;* II, *I cataloghi degli editori ed il catalogo perenne* [3]. Mais, à vrai dire, il ne s'agit ici que de bibliographie générale et théorique et de ses rapports avec la librairie.

Pour l'histoire des bibliothèques, si précieuse pour l'identification des manuscrits anciens et la connaissance positive des progrès des lettres et des sciences au moyen âge et à la renaissance, je ne vois à signaler qu'un ouvrage, mais capital : *la Biblioteca dei re d'Aragona* [4], de G. Mazzatinti, qui sera le digne pendant des célèbres recherches de d'Adda sur la bibliothèque Visconteo sforzesque de Pavie. Je reviendrai plus longuement sur cet important travail, qui jette de vives clartés sur l'histoire de la civilisation napolitaine du Quattro cento, et permet de mieux connaître ces princes aragonais pour lesquels l'histoire, — sans doute influencée par les Angevins, — pourrait bien avoir été trop sévère.

[1] *Per la edizione nazionale delle opere di Galileo Galilei sotto gli auspicii di S. M. il Re d' Italia. Indice cronologico del carteggio Galileiano* per cura di Antonio Favaro. Firenze, tip. G. Barbèra, 1896, gr. in-8, 101 p.

[2] Bologne, Romagnoli dall' Acqua ; collezione di opere inedite o rare. Vol. I. Bibliografia, in-16, 528 p. Vol II. Rime d'amore, in-16, 512 p.

[3] Florence, Bocca, in-8, 42 et 26 p.

[4] Rocca San Casciano, Cappelli, in-8, 307 p.

Digitized by Google

Les sciences auxiliaires de l'histoire se sont enrichies d'un *Atlante mondiale di geografia moderna fisica e politica* [1] (muni d'un index général, d'un index alpestre spécial, et d'une introduction historique par G. Roncagli), — et d'un dictionnaire d'abréviations d'Adriano Cappelli [2]. Ce petit livre, paru dans la collection Manuali Hœpli, remplacera pour les Italiens le « Chassant » ou le « Prou » : il est très complet et, autant que j'ai pu le vérifier, d'un maniement très pratique. Outre les abréviations latines et italiennes proprement médiévales, classées et reproduites ici d'après les manuscrits et les documents d'archives, ce manuel renferme une étude sur la brachygraphie au moyen âge, un répertoire des sigles épigraphiques, des différentes formes des chiffres romains et arabes, et des signes indiquant les monnaies, les poids et les mesures. Fait surtout d'après les documents des archives de Milan et tout entier d'après des pièces inédites, ce manuel est une œuvre vraiment originale, et digne de très grands éloges.

Quelques documents historiques d'intérêt général ont été publiés ou republiés. C. Ferrini et J. Mercati ont donné un supplément à l'édition des Basiliques d'Heimbach [3], d'après le manuscrit de l'Ambrosienne, avec une traduction latine, des notes et un commentaire de C. Ferrini. L'*Istituto storico Italiano* a donné deux nouveaux volumes de valeur et d'importance inégales : les *Monumenta Novaliciensia vetustiora, raccolta degli atti e delle cronache riguardanti l'abbaza di Novalesca* [4], publiés avec beaucoup de soin par Cipolla, et dont il faut souhaiter de voir publier bientôt le second volume annoncé, et la *Historia ou Liber de regno Sicilie* et la *Epistola ad Petrum Panormitane ecclesie thesaurarium* d'Ugo Falcando [5], republié d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris. J'ai déjà rendu compte ici même de l'édition, avec commentaire, introduction biographique et documents justificatifs, donnée par G. Assereto, des *Cronache savonesi dal 1500 al 1570* d'Agostino Abate [6], et il suffira sans doute d'annoncer l'heureux achèvement par Alessandro Gherardi de son grand recueil des *Consulte della repubblica fiorentina dall' anno MCCLXXX al MCCXCVIII* [7], prodigieux tableau de la vie quotidienne de la grande république, à une des époques les plus intéres-

[1] Milan, Hœpli, 2e éd., in-4, 68 p., 80 pl.
[2] Id., ibid., Manuels Hœpli, in-16, 498 p.
[3] Basilicorum libri LX, vol. VII. Editionis basilicorum Heimbachianae supplementum alterum. Reliquias librorum ineditorum ex libro rescripto Ambrosiano ediderunt E. C. Ferrini et J. Mercati. Praefationem, versionem latinam, notas, appendices, addidit E. C. Ferrini. — Milan, Hœpli, in-4, 272 p.
[4] Rome, Forzani, in-8, 468 p., t. Ier.
[5] Id., ibid., in-8, 252 p., 3 facs.
[6] Savone, Bertolotti, in-8, 355 p.
[7] Florence, Sansoni, 2 vol. in-fol., 2 facs., index.

Digitized by Google

santes de son histoire. Il faut souhaiter que les *Diarii* de Marino Sanuto, parvenus aujourd'hui au tome LIII, fascicule 226, arrivent aussi vite et aussi bien à leur terme : l'importance en est bien autrement grande encore, non seulement pour l'histoire locale, mais pour celle de la diplomatique italienne et de la politique européenne tout entière.

Après ces grands recueils, c'est presque une trahison que de citer le dernier petit volume de la *Bibliotechina grassoccia*, qui fait métier de réunir des documents scabreux et des anecdotes plus ou moins lestes; celui-ci est une collection de pièces relatives à la grande-duchesse de Toscane, Marguerite-Louise d'Orléans, tirées des archives de Florence [1]. G. Baccini y a mis une intéressante préface; quant aux documents, l'éditeur avertit, plus sans doute pour piquer la curiosité que pour éviter le scandale, qu'ils sont *pepatissimi*, « très poivrés. » A bon entendeur salut.

La *Biblioteca storica del risorgimento italiano* continue sans grand tapage ses régulières publications; aux volumes déjà signalés se sont ajoutés, en 1898, les intéressants mémoires sur le carbonarisme et les conspirations de Primo Uccellini, *Memorie di un vecchio carbonaro ravegnano* [2], publiés avec des notes historiques par Tommaso Casini, et une excellente édition, par Domenico Zanichelli, du texte authentique du statut constitutionnel de Charles-Albert, *lo Statuto di Carlo Alberto secondo i processi verbali del consiglio di conferenza dal 3 febbraio al 4 marzo 1848* [3]. A la même période se rapportent de nouvelles *Lettere inedite* [4] de Mazzini et de ses compagnons d'exil, retrouvées et publiées par Ordõnno de Rosales.

Ce sont aussi des documents originaux, — que malheureusement leurs prix d'édition ne mettent pas à la portée de tous, — que les admirables reproductions que sur divers points l'on fait aujourd'hui des manuscrits de Léonard de Vinci. C'est une œuvre internationale au premier chef que la reproduction du manuscrit de *l'Anatomia* [5], écrite par Léonard en 1510 et non encore publiée : elle est faite par un Russe, Teodoro Sabachnikoff, annotée par un Italien, Piumati, précédée d'une étude d'un Français, Matthias Duval, d'après un manuscrit de Windsor. L'anatomie est publiée en édition diplomatique et critique; en traduction française; de plus, trente-quatre héliogravures reproduisent le manuscrit et ses deux cent quarante-cinq dessins; cette publication permettra d'apprécier pleinement Léonard comme anato-

[1] Florence, Libr. Ugo Foscolo, in-16.
[2] Rome, Soc. edit. Dante Alighieri, in-16, 300 p.
[3] Id., ibid., in-16, 150 p.
[4] Turin, Bocca, in-16, 248 p., 2 portraits.
[5] Turin, Roux Frassati, 1 vol. in-fol., tiré à 400 exempl.

Digitized by Google

miste et justifiera l'opinion émise par l'Anglais Hunter, qu'il a été le premier anatomiste de son temps et l'inventeur du dessin anatomique. En même temps se poursuit à Milan la publication déjà signalée du *Codice atlantico* [1] de Léonard, de la Biblioteca ambrosiana de Milan.

La *Forma urbis Romae* de Lanciani [2] poursuit régulièrement sa marche; en 1898 a paru le fascicule 5, qui contient les planches V, VI, VII, XII, XIII et XIV; c'est un admirable guide pour tout historien de Rome et de la vie romaine; mais on ne peut se défendre de quelque mélancolie en songeant que, dans bien peu d'années peut-être, cet atlas n'aura plus qu'une valeur rétrospective et ne représentera plus qu'un *moment* fugitif de la découverte de la vieille Rome. Il est bon cependant pour la postérité que le XIXe siècle finissant ait l'atlas de Lanciani à opposer aux gravures de Piranese.

Le moyen âge italien et la renaissance se racontent non seulement dans leurs archives et leurs manuscrits, mais aussi dans leurs monuments et leurs arts : ces documents d'impérissable beauté fournissent chaque année quelques sujets de monographies. Le *Campo santo* de Pise, que vient d'étudier J. B. Lupino [3], n'est-il pas un livre d'histoire aussi lisible que les *Consulte* de Florence que je citais plus haut? En même temps nous trouvons *Il duomo di Trani, monumento nazionale, storicamente ed artisticamente descritto* [4], par F. Sarlo; *l'Altare di Donatello e le altre opere nella basilica Antoniana di Padova* [5], décrits par Camillo Boïto avec un grand luxe de planches et de dessins; *Il palazzo communale di Ascoli Piceno e le sue raccolte* [6], de G. Gabrielli; *Gli edifizî antichi della citta di Genova e sobborghi* [7] *annessi*, recueil de vulgarisation, mais compilé aux bonnes sources, par Car. Pendola.

L'archéologie sacrée s'est enrichie de deux travaux importants, le beau recueil de planches avec texte explicatif de Luca Beltrami, *L'arte negli arredi sacri della Lombardia* [8], et le volume de Forcella sur la marqueterie et la sculpture sur bois dans les églises lombardes, *La tarsia e la scultura in legno nelle sedie corali e negli armadi di alcune chiese di Milano e della Lombardia* [9] : les expositions d'art sacré qui ont eu lieu récemment à Venise et à Turin, à l'occasion des congrès eucharistiques, ne sont sans doute pas étran-

[1] Milan, Hœpli, in-fol., par fasc. (fasc. 12 et 13).
[2] Id., ibid., in-fol., par fasc.
[3] Florence, Alinari, in-8, 320 p., pl.
[4] Trani, Vecchi, in-8, 77 p.
[5] Milan, Hœpli, in-fol., 76 p., 12 pl., 48 dess., tiré à 150 exempl.
[6] Ascoli Piceno, Cesari, in-16, 46 p., fig. 3e édit.
[7] Gênes, Samboli, in-8, 294 p.
[8] Milan, Hœpli, in-4, 54 p., 80 pl. héliot.
[9] Id., ibid., in-4, 30 p., 27 héliot. 2e édit.

Digitized by Google

gères à ce mouvement d'études. Ces expositions donnent lieu à d'importants catalogues tels que le *Catalogo della mostra Eucaristica nella scuola grande di San Rocco (XIX° congresso eucaristico in Venezia)* [1].

L'art de la tapisserie a été étudié par P. Gentili dans ses *Arazzi antichi e moderni* [2], que n'illustrent malheureusement pas des planches en nombre suffisant; les litières et chaises à porteurs par Maiorca Mortillaro di Francavilla sous le titre *Lettighe e portantine, ricerche storico-artistische* [3], et M. Favaloro a donné un recueil de lettres ornées inédites d'après d'anciens manuscrits, *Lettere miniate su pergamene e codici antichi fedelmente riprodotte* [4].

Enfin il faut mentionner le travail le plus récent et le plus renseigné auquel ait donné lieu le musée de Naples, celui de L. Conforti, publié en français : *Le musée national de Naples illustré en CLXV gravures, y compris six planches se rapportant aux dernières fouilles de Pompéi* [5]; ce n'est qu'un album, mais intéressant.

L'histoire de l'art proprement dite sera représentée ici par la continuation de la traduction italienne du grand traité sur l'histoire de la peinture en Italie de Crowe et Cavalcaselle. Tandis que la traduction atteint, avec le tome VII, le tableau des peintres florentins du XVe siècle et du début du XVIe siècle [6], une seconde édition, revue, corrigée et augmentée, de la traduction, arrive au tome II, l'art après la mort de Giotto [7]. Les études critiques *Della pittura italiana* [8] de Giovanni Morelli (Ivan Lermolieff) ne sont pas moins importantes. M. Marcel Reymond commence une histoire de la sculpture florentine de vastes proportions; son premier volume est tout entier occupé par *Les prédécesseurs de l'École florentine et la sculpture florentine au XIVe siècle* [9]. Il a consacré une intéressante monographie aux *Della Robbia* [10].

L'historien classique des peintres italiens, Vasari, a été traité comme un classique par un des maîtres de la critique artistique contemporaine : Adolfo Venturi a donné des biographies de Gentile da Fabriano et de Pisanello une édition critique avec des notes, des pièces justificatives et quatre-vingt-seize reproductions qui donnent

[1] Venise, Ferrari, in-16, 160 p., fig. 2e édit.
[2] Rome, tip. Sociale, in-4, 107 p., 6 pl.
[3] Palerme, Reber, in-4.
[4] Id., ibid., in-8, 21 pl. en chromo.
[5] Naples, Chiurazzi, in-4, 215 p.
[6] Florence, Lemonnier, in-8, 551 p.
[7] Id., ibid., in-8, 504 p.
[8] Milan, Treves, in-8, 368 p.
[9] Florence, Alinari, in-4, 228 p., 150 pl.
[10] Id., Paggi, in-8, fig.

Digitized by Google

tout l'essentiel de l'œuvre des célèbres médailleurs de la Renaissance. Il serait à désirer que Venturi reprît de la même façon les plus importantes au moins des notices dédiées par Vasari à ses contemporains [1].

Le folklore ne nous appartient ici que comme science auxiliaire de l'histoire; il ne cesse pas d'être cultivé avec passion en Italie. Mentionnons seulement les études de Balladoro sur le folklore véronais: *Voci di paragone; formule di giuramenti, imprecazioni, etc.; alcune leggende di Gesù Cristo e san Pietro* [2]; la suite de la grande enquête d'Antonio de Nino sur les mœurs et usages des Abruzzes [3], dont le sixième volume est consacré aux jeux des enfants, et les enquêtes partielles auxquelles prêtera longtemps encore la toujours mystérieuse Sardaigne, celles de G. Deledda sur les *Tradizioni popolari di Nuoro in Sardegna* [4], celle de F. Poggi sur les *Usi natalizi, nuziali e funebri della Sardegna* [5].

Sous le titre de *La Poesia dei bambini*, M. Vandelli a publié un recueil de *ninne nanne, cantilene, canzoni di giuochi e filastrocche* [6] particulières à la Toscane.

L'histoire des lettres en Italie est si étroitement liée à celle de la civilisation qu'elle y est réellement une science auxiliaire de l'histoire. Il faut donc mentionner d'abord quelques études générales de critique littéraire, les unes purement théoriques et techniques, comme *La Critica letteraria, questioni tecniche* [7] de M. B. Croce, et l'opuscule de polémique qui l'a suivie, *Intorno alla critica letteraria; polemica in risposta ad un opuscolo del dott. Trojano* [8]; la conférence académique et générale prononcée par Zuccante à la séance de rentrée (1897) de la R. Accademia scientifico-letteraria de Milan sur *L'odierna reazione idealistica* [9]; d'autres, de matière positive et historique, comme la leçon d'ouverture d'Antonio Medin sur les *Caratteri e forme della poesia storico-politica italiana sino a tutto il sec. XVI* [10]. Une publication scolaire de Benedetto Buonmattei et Francesco Cionacci, *Indice analitico della storia della letteratura italiana, aggiuntovi la partizione morale della Divina commedia* [11], pourra être utile aussi aux érudits. C'est aux étudiants déjà

[1] Florence, Sansoni, 1 vol. in-4, 146 p., 21 pl.
[2] Turin, Clausen, 3 broch. in-16, de 16 p.
[3] Florence, Barbèra, in-16, 301 p.
[4] Turin, Clausen, in-8, 213 p.
[5] Mortara, Cortellezzi, et Turin, Clausen, in-16, 120 p.
[6] Florence, Sansoni, in-12.
[7] Rome, Lœscher, in-8, 176 p.
[8] Id., ibid., in-8, 40 p.
[9] Milan, Hœpli, in-8, 72 p.
[10] Turin, Clausen, in-8, 41 p.
[11] Florence, Bemporad, in-8.

Digitized by Google

avancés que s'adresse la *Crestomazia italiana dei primi secoli* [1] de Monaci avec une savante étude des flexions grammaticales et un glossaire. M. Salvo di Pietraganzili continue avec régularité la publication de sa *Storia delle lettere in Sicilia* [2], dont le troisième volume paraît actuellement.

M. Torraca, qui vient d'avoir tous les torts dans une polémique récente avec Cesare de Lollis, dirige une petite *Bibliothèque critique de littérature italienne*, consacrée à des publications courtes ou à des reproductions d'articles célèbres parus dans des revues aujourd'hui disparues ou introuvables : citons parmi les plus récents volumes de cette collection une nouvelle édition revue et corrigée par Albino Zenatti de son étude sur *Arrigo Testa ed i primordî della lirica italiana* [3]; les *Notizie della vita e delle opere di Francesco Bracciolini* [4] de Michele Barbi; les *Studî Folenghiani* [5] d'Alessandro Luzio. Il faut louer Torraca de faire une place aux littératures provençale et étrangères dans sa collection; G. Del Noce y a traduit l'étude d'Oscar Schultz Gora sur *Le epistole del trovatore Rambaldo di Vaquerras al marchese Bonifazio I di Monferrato* [6], et Michel Kerbaker y publie d'ingénieuses observations sur *Shakespeare e Gœthe nei versi di Vinc. Monti* [7]. A propos de littérature provençale, il faut signaler le *Jaufre Rudel et Consalvo* [8] d'Em. Zanella, intéressantes recherches sur le célèbre troubadour. Une partie de la célèbre et excellente thèse de Jeanroy sur les origines de la poésie lyrique en France a été traduite, après revision par l'auteur, par Giorgio Rossi sous ce titre : *La lirica francese in Italia nel periodo delle origini* [9]. — Dans une autre collection (*Raccolta di opere inedite o rare d'ogni secolo della letteratura italiana*) qui se publie aussi chez Sansoni, G. Lisio a donné une excellente édition, avec texte critique, introduction et notes du *Prince* de Machiavel [10].

On ne peut pas dire encore cependant que les Italiens se soient mis résolument à l'étude des littératures étrangères, sauf Toldo et Mazzoni et quelques élèves de l'*Istituto* de Florence. Bien rares sont les érudits et les critiques qui s'attaquent sérieusement et avec compétence aux lettres anglaises et françaises, par exemple, même con-

[1] Città di Castello, Lapi, in-8, fasc. 11.
[2] Palerme, Reber, in-8 (t. III, fasc. 3).
[3] Florence, Sansoni, in-16, 96 p.
[4] Id., ibid., in-16, 166 p.
[5] Id., ibid., in-16, 96 p.
[6] Id., ibid., in-16, 227 p. et 2 pl.
[7] Id., ibid., in-16, 58 p.
[8] Legnago, Broglio et Zuliani, in-8, 30 p.
[9] Florence, Sansoni, in-16, 94 p.
[10] Id., ibid., in-8.

Digitized by Google

temporaines. Shakespeare, Gœthe, le théâtre français sont les moins délaissés de ces sujets. Signalons une étude de G. Barone sur *Un antenato italiano di Falstaff*[1], une étude médico-psychologique et juridique de G. Biino sur *Shakespeare e la scienza moderna*[2], une brochure de Fontanarosa sur *Gli amori di P. G. Shelley e le due poesie sull' Italia*[3]. M. Antonino Mari a publié un essai critique intéressant sur *Il mito di Elena nel Faust di Wolfango Gœthe*[4]. Plus étranges que sérieuses sont les « remarques critiques et anticritiques » de Fausto Squillace sur « la théorie de la génération en littérature, » dans sa brochure intitulée *Zola et Nordau*[5]. M. Eugenio Balegno a fait revivre en quelques pages finement pensées l'austère figure de ce grand poète philosophe et nihiliste que fut *Una poetessa moderna. Luisa Ackermann*[6]. Un transfuge de l'histoire diplomatique, M. de Benedetti a tout récemment écrit un essai critique, très fouillé et ingénieux, sur le *Pessimismo nel La Bruyère*[7].

Quant aux études de littérature italienne proprement dites, c'est Dante qui y occupe toujours la plus grande place. Giov. Andrea Scartazzini, après le petit *Manuale Dantesco* de la collection Hœpli, a publié son *Enciclopedia Dantesca*[8], dictionnaire critique et raisonné de tout ce qui concerne la vie et les œuvres de Dante, instrument de travail indispensable à tout dantiste sérieux; ce dictionnaire dantesque forme deux volumes en trois tomes, et ne compte pas moins de 2,200 pages. En même temps Scartazzini publiait, avec le concours de Polacco, une seconde édition, revue et corrigée, de *la Divina commedia*[9], tandis que, chez le même libraire, Conrado Ricci en donne une autre édition non moins éclaircie et commentée[10]. G. L. Passerini a édité la *Vita nuova* d'après le manuscrit Strozzi, VI, 143[11]; cette édition scolaire a par là une réelle importance scientifique.

La figuration matérielle et la représentation en images des régions de l'au delà visitées par Dante préoccupe beaucoup les critiques. On est allé jusqu'à construire des schémas en plâtre ou en carton-pierre représentant le puits de l'enfer et la montagne du purgatoire. Voici

[1] Rome, Lœscher, in-8, 29 p.
[2] Palerme, Reber, in-8, 193 p.
[3] Naples, Prass (Furchheim), in-8, 46 p.
[4] Messine, Salvaggio et Capone, in-8, 39 p.
[5] Naples, Tocco, in-8, 102 p.
[6] Turin, Roux Frassati, in-8.
[7] Turin, Baravalle, in-8, 96 p.
[8] Milan, Hœpli, 3 vol. in-16, 3,200 p.
[9] Id., ibid., in-8.
[10] Id., ibid., par livraisons et avec planches.
[11] Turin, Paravia, in-16, 124 p.

Digitized by Google

M. Paolo Perez qui étudie *I sette cerchi del purgatorio di Dante* [1], et Edmondo Coli, *Il paradiso terrestre dantesco* [2].

Dante est toujours considéré comme l'encyclopédie vivante de son temps; on veut qu'il ait connu toutes les sciences, et l'on s'efforce de mettre en lumière sa valeur comme historien, comme juriste, comme agriculteur, comme astronome. Voyez *Dante georgico* [3], de M. de Mirafiori; *Dante e gli astronomi italiani* [4], de Lubin; *Il sentimento della vita economica nella Divina commedia* [5]. Sa connaissance de l'antiquité est examinée dans les plus minutieux détails, non seulement des faits, mais des idées qu'il pouvait en tirer sur les hommes et les choses de la Rome ancienne : ainsi Longo Manganaro examine les types de *Bruto e Catone nella Divina commedia* [6]; Cavaretta compare *Virgilio e Dante* [7], l'Énéide et la Divine comédie; on réimprime le travail de F. Zamboni sur *Gli Ezzelini. Dante e gli schiavi, Roma e la schiavitù personale domestica* [8], et Caldi Scalani donne un long essai sur *la Poesia civile nella commedia di Dante* [9]. Il fallait aussi s'attendre à voir les néo-criminalistes essayer de tirer de Dante quelques faits en faveur de leurs thèses; ils n'y ont pas manqué, et c'est une singulière et intéressante lecture que celle de Niceforo, *Criminali e degenerati dell' Inferno dantesco* [10].

Puis viennent des études des *difficultés* du texte dantesque : Marletta présente une *Spiegazione del verso 42 del canto primo della D. C.* [11], tandis que le savant Novati élucide de petits problèmes dans ses *tre postille dantesche : Come Manfredo s'è salvato. La « Squilla di lontano » è quella dell' Ave Maria? La Vipera che 'l Melanese accampa* [12], et que Pascoli, sous le titre peu engageant de *Minerva oscura*, tente une explication de *la Costruzione morale del poema di Dante* [13]. Il y a intérêt à connaître aussi les *Note dantesche* [14] de M. Ludovico Perroni Grande, et même les généralités appelées *Studî sulla Divina*

[1] Milan, Cogliati, in-8, 339 p.
[2] Florence, Carnesecchi, in-8, 261 p.
[3] Florence, Barbèra, in-8, 190 p.
[4] Turin, Clausen, in-8, 159 p.
[5] Milan, Union tip. edit., in-8, 100 p.
[6] Messine, V. Muglia, in-16, 64 p.
[7] Palerme, Reber, in-8, 215 p.
[8] Florence, Landi, in-16, 692 p. (*Studî storici e letterari*, opere di Filippo Zamboni, t. IV).
[9] Turin, Clausen, in-8, 445 p.
[10] Turin, Bocca, in-8, 152 p. (Biblioteca antropologico-giuridica, serie II, vol. XXXIII).
[11] Catane, tip. Universale, in-8, 8 p.
[12] Milan, Hœpli, in-8, 36 p. (édit. de 110 ex.).
[13] Livourne, Giusti, in-16, 228 p.
[14] Messine, Muglia, in-8, 40 p.

Digitized by Google

commedia [1] de M. Sichirollo. Plus utile est le travail de Micocci sur *Dante* [2] *nella moderna letteratura italiana e straniera*, et surtout l'essai de catalogue bibliographique qui le termine. Pour l'influence de Dante sur la littérature française, on me saura gré de citer ici un tout récent et très bel article de M. Henri Hauvette sur les rapports de Dante et de la poésie de la renaissance : il y met en pleine lumière l'influence encore insoupçonnée que l'Alighieri a eue sur le platonisme et notamment sur Marguerite d'Angoulême. — M. Branchini n'a pas dédaigné d'écrire une petite notice sur cet *Antonio Maschio*, le *gondoliere dantista* [3], qui fut une des figures originales de Venise, et qui aurait pu causer avec le cocher florentin de M. Paul Bourget.

Le malheur est que ces publications, dont aucune n'est tout à fait dénuée d'importance, sont condamnées à l'obscurité et à la destruction la plus rapide : que deviendra telle brochure de huit ou seize pages dans le désordre de la bibliothèque la mieux ordonnée? Aussi faut-il savoir gré à la *Collezione di opusculi danteschi*, dirigée par Passerini et publiée par Lapi, de réunir maintenant la plupart de ces menus et précieux travaux : il suffira d'énumérer dans l'ordre de leur publication :

Scaetta Silvio, La « Fama » nella Divina Commedia. Parte I : Inferno, in-16, 107 p. — Benivieni Hieronimo, Dialogo di Antonio Manetti, cittadino florentino, circa al sito, forma et misure dell'*Inferno* di Dante Alighieri. Con introduzione di Nicola Zingarelli, in-16, 142 p. — Rossi Mario, I discorsi di Ridolfo Castravilla contro Dante e di Filippo Sassetti in difesa di Dante, in-18, 118 p. — Balsano Ferdinando, La Divina Commedia giudicata da Giovan Vincenzo Gravina; ragionamento con prefazione e per cura di S. De Chiara, in-16, 105 p. — Carbone Michele [p. Michele da Carbonara], Dante e Pier Lombardo [Sent. lib. IV, dist. 43-49]. Con prefazione e per cura di Rocco Murari. 2. ediz. in-16, 103 p. — Biadego Giuseppe, Lettere dantesche tratte dal carteggio di Bartolommeo Sorio, in-16, 130 p. — Mazoni Giacopo, Discorso in difesa della « Commedia » del Divino Poeta Dante a cura di Mario Rossi, in-16, 128 p. — Cinthio Scala Bartolommeo, Rime e prose con note ed introduzione di Ausonio Dobelli, in-16, 123 p. — Borghini Vincenzio, Ruscelleide, ovvero Dante difeso dalle accuse di G. Ruscelli : note raccolte da G. Arlia. Parte I, in-16, 120 p.

C'est aussi à la littérature dantesque qu'on peut rattacher, par un lien cependant lâche et indirect, une brochure de Ruberto sur *Un articolo dantesco di Gabriele Pepe e il suo duello con Alfonso di Lamartine* [4].

[1] Rovigo, Vianello, in-16, 76 p.
[2] Milan, Kantorovicz, in-8, 99 p.
[3] Venise, Ferrari, in-8, 45 p.
[4] Biblioteca critica di lett. ital. Florence, Sansoni.

Digitized by Google

Il s'en faut que les autres poètes italiens soient aussi étudiés que le *granpadre* Dante. Pétrarque, depuis que M. de Nolhac ne s'en inquiète plus, est presque délaissé : M. G. A. Cesareo a publié un volume de *Nuove ricerche sulle poesie volgari del Petrarca* [1]. Rien n'a paru, que je sache, sur l'Arioste et sur le Tasse ; à part l'édition déjà signalée de Solerti, je ne relève que le *Manuale* de Pellegrini *per lo studio della Gerusalemme liberata di Torquato Tasso* [2], qui a un caractère plutôt classique.

L'œuvre classique de Voigt, déjà traduite en italien sous le titre de *Risorgimento dell' antichità classica ovvero il primo secolo dell' umanesimo*, vient d'être heureusement complétée, par M. Zippel, d'un volume d'additions et de corrections et d'index bibliographique et analytique [3]. Un des personnages les plus curieux et les plus mystérieux (malgré les belles recherches de Léon Dorez) de la Renaissance, Pic de la Mirandole, vient d'être étudié par Calori Cesis, *Giovanni Pico della Mirandola, detto la Fenice degli ingegni : cenni biografici, con documenti ed appendice* [4]. M. de Sanctis a étudié *La lirica amorosa di Michelangelo Buonarotti* [5]. G. Mondaini essaie de définir *I criteri estetici e l'opera poetica di Annibale Caro* (saggio critico [6]), et Zaniboni apporte un intéressant *Contributo alla storia della critica nel secolo XVI* dans son article sur *Virgilio e l'Eneide secondo un critico del* 500 [7], plus curieux pour l'histoire de la critique qu'utile à la connaissance du poète latin.

M. Giuseppe Rua commence une importante enquête sur Straparole et les *Piacevoli notte* qui tiennent une place si considérable dans l'histoire de la nouvelle, et dans la transmission des vieilles légendes traditionnelles. La première partie en est intitulée justement : *Tra antiche fiabe e novelle* [8]. La littérature et le théâtre populaires sont une des parts les plus précieuses du patrimoine littéraire de l'Italie, qui s'attache à bien le connaître et à ne point le laisser dépérir. Tandis qu'on recueille de toutes parts les poésies et chansons populaires (citons en passant le recueil de *Canti popolari piemontesi* [9] par C. Nigra), d'autres étudient les théâtres en dialecte et les masques, qui ont été longtemps le seul théâtre original en Italie. Ainsi Giulio Pic-

[1] Rocca San Casciano, Cappelli, in-8, 320 p.
[2] Parme, Ferrari et Pellegrini, in-16, 234 p.
[3] Florence, Sansoni, in-8.
[4] Mirandola, Cagarelli, in-8, 202 p.
[5] Palerme, Reber, in-8, 64 p.
[6] Turin, Paravia, in-16, 100 p.
[7] Messine, Trimarchi, in-8, 44 p.
[8] Rome, Lœscher, in-8, 140 p.
[9] Turin, Bocca, in-8, 636 p.

Digitized by Google

cini (*Jarro*) recherche *l'Origine della maschera di Stenterello* [1] et raconte la biographie de Luigi del Bono (1751-1832), avec des documents inédits et des anecdotes peu connues. Nigra et Orsi étudient *la Passione in Canavese* [2], *rappresentazioni popolari in Piemonte*, représentations qui ne sont pas sans analogie avec le mystère d'Oberammergau. Ce théâtre populaire piémontais, auquel Orsi a jadis consacré de si curieuses études, se meurt, à en croire *La decadenza del teatro piemontese* [3] de G. Lombardo : *Alas, poor Gianduja!* G. Cortese recherche les origines du drame populaire à Rome et discute ses rapports avec la *commedia dell' arte. Il drama popolare in Roma nel periodo delle origini e nei suoi pretesi rapporti con la commedia dell' arte* [4]. Et B. Croce donne une brillante et amusante esquisse de *Pulcinella*, qui, lui, n'est pas près de mourir, et qui, malgré la vogue passagère de son rival Sciocciamocca, incarnera toujours *Il personaggio del Napoletano in commedia* [5]. C'est à la littérature populaire qu'à certains égards se rattache Salvator Rosa; M. Curcio Bufardeci a étudié *La reazione contro il seicento nella satire di S. R. e Benedetto Manzini* [6].

Quelques auteurs de notoriété secondaire ont eu les honneurs de la biographie : tels Forti di Bevagna, dépeint par Ciro Trabalza dans son *Della vita e delle opere di Francesco Torti di B. con una lettera di Luigi Morandi* [7]; A. P. Fregoso, étudié par Dobelli (Ausonio) dans *l'Opera letteraria di Antonio Philermo Fregoso* [8]); *Federico Confalonieri* [9], d'après des documents inédits d'archives publiques et privées, par d'Ancona; *Rosmini Serbati* par Cottini, en de *brevi cenni biografici con uno schizzo del suo sistema filosofico* [10]; on a donné aussi quelques éditions critiques d'œuvres modernes; Luigi Valmaggi a édité et commenté *Il giorno*, les odes et le dialogue *Della nobiltà* de Parini [11]; Luigi Andreani a réuni les *Scritti minori* inédits ou épars de F. Papanti [12]; D'Ambra édite les *Poesie complete* de G. Giusti [13], et Eisner Eisenhof publie la correspondance de

[1] Florence, Bemporad, in-8.
[2] Id., Bocca, in-16, 190 p.
[3] Id., Lattes, in-18.
[4] Id., ibid., in-8, 60 p.
[5] Rome, Lœscher, in-8, 108 p.
[6] In-8, 103 p. — L'ouvrage, annoncé d'abord comme paru à Raguse, chez Piccitto et Antoci, est maintenant en vente à Palerme, chez Reber.
[7] Bevagna, tip. Properziana, in-16, 250 p.
[8] Modene, Namias, in-16, 56 p.
[9] Milan, Treves, in-8, 497 p.
[10] Turin, Paravia, in-8, 23 p.
[11] Id., Casanova, in-16, 23 p.
[12] Florence, Bemporad, in-16, 406 p.
[13] Id., Salani, in-16, 300 p.

Digitized by Google

Donizetti avec quelques littérateurs et musiciens célèbres de son temps, Scribe, Dumas, Spontini, Rossini, Adam [1].

C'est un travail d'un intérêt bien spécial que celui auquel s'est consacré C. Cali, et il a dû bien souffrir pour l'amour de la philologie en composant ses *Studî su i Priapea e le loro imitazioni in latino e in volgare* [2], et en collationnant le manuscrit *Benedettius 30* en vue de ce travail.

Qu'on réimprime un périodique, le fait est rare; qu'on en fasse une édition classique, c'est plus rare encore. Le Spectator d'Addison a-t-il eu cet honneur? Il vient d'échoir à un journal vénitien du siècle passé : il est vrai que c'est l'*Osservatore veneto* [3], et que l'auteur en était Gasparo Gozzi. Emilio Spagni l'a publié intégralement d'après l'édition originale de 1761 et avec des notes destinées aux classes.

C'est moins pour les historiens et les critiques que pour les collectionneurs de raretés bibliographiques que je signalerai des réimpressions figurées de cinq plaquettes imprimées à Pise à diverses époques, mais sous des noms de lieux et d'imprimeurs déguisés : ces réimpressions sont elles-mêmes publiées à très peu d'exemplaires et doivent être devenues dès à présent des raretés elles-mêmes. En voici la liste :

Alcune novelle di messer Pietro Aretino. Lucca (ma Pisa), tip. Rocchi, 1856, in-8, 30 p. (Reproduction fidèle de 50 exemplaires). — *Vita di Pietro Aretino* del Berna. « Veritas odium parit » 1538. In fine : Stampato in Perusia per Bianchin dal Leon, ecc. (ma Pisa) a di XVII d'agosto MDXXXVIII, in-8, 40 p. (Reproduction de 80 exemplaires avec fac-similé du frontispice, portrait, dédicace et colophon). — *La Ruffianella* di messer Giovanni Boccaccio. Luca, appresso Vincentio Busdrago, 1564 (ma Pisa) (Fac-similé de 24 exemplaires avec la marque de Busdrago au frontispice). — *Gli Spiriti folletti*, ragionamento primo di M. Celio Sanese (A. F. Doni). Stampato in Fiorenza (ma Pisa) appresso il Doni, 1546, in-8, di carte 8, compris le frontispice. Au verso du second feuillet est le portrait de Doni. Tiré à 40 exemplaires. — *Novella della Lisetta Levaldini*, scritta nel sec. XV ed ora per la prima volta stampata. Lucca, per Bart. Canovetti (ma Pisa), 1865, in-8, 16 p. (Reproduction de 30 exemplaires) [4].

Sur les auteurs du XIXe siècle, notre énumération ne sera pas très longue. D'ailleurs surtout dans la seconde partie de ce siècle les œuvres littéraires cessent de présenter le même intérêt historique ou documentaire qu'aux temps antérieurs, et même que pendant la période du *risorgimento* : Carducci ou d'Annunzio n'ont pas le même étroit

[1] Bergame, Arti grafiche, in-8, 104 p.
[2] Catane, Giannotta, in-8.
[3] Florence, Barbèra, in-16, 620 p.
[4] Toutes ces reproductions viennent de Salvestrini, à Pise.

Digitized by Google

rapport avec la vie sociale de leur temps qu'Alfieri ou Leopardi; on peut donc se borner aux noms principaux et aux œuvres importantes. Un des héros du *Risorgimento*, Silvio Pellico, est l'objet d'une grande biographie d'Ilario Rinieri, *Della vita e delle opere di Silvio Pellico* [1], entièrement compilée sur des documents, lettres, mémoires, etc, inédits et récemment mis en lumière.

Manzoni, dont les œuvres sont l'objet d'un travail très sérieux de critique, et dont on multiplie les éditions scolaires et critiques, est aussi étudié dans sa biographie. Il faut citer avec l'édition donnée par Policarpo Petrocchi des chapitres XII à XVI des *Promessi sposi* [2], d'après les éditions de 1825 et 1840, et avec celle des *Prose minori* [3], lettres inédites ou éparses, pensées et réflexions d'Alfonso Bertoldi, l'étude très détaillée de Maurici sur l'ode fameuse du *cinque maggio* [4], l'étude psychiatrique de Paolo Bellezza, *Genio e follia di Alessandro Manzoni* [5], et surtout l'étude nourrie et précise de Luca Beltrami, intitulée simplement *Alessandro Manzoni* [6] dans la collection des manuels *Hœpli* : c'est, je pense, après Dante, le premier auteur italien qui y entre. Voilà donc la connaissance de Manzoni et de ses œuvres devenue une science nationale pour les Italiens, ou du moins pour les Milanais. M. G. de Winckels a publié le troisième et dernier volume de sa biographie de *Ugo Foscolo* [7], sur lequel Graf a publié quelques belles pages, « en relisant les dernières lettres de Jacopo Ortis. » Les leçons de Francesco de Sanctis sur *la Letteratura italiana nel secolo XIX* [8], recueillies jadis par Torraca, ont été publiées par Benedetto Croce, qui a composé un article de défense de De Sanctis contre ses détracteurs, *F. de Sanctis e i suoi critici recenti* [9].

Mais c'est sur Leopardi que, grâce à son centenaire qui lui a rendu une actualité, s'est porté l'effort des critiques; Mlle Maria Azzi Curatoli a publié un modeste, mais utile, *Guido allo studio di Giacomo Leopardi* [10]; Mlle Emma Boghen Conigliani a recherché, dans un volume bien diffus, quel rôle la femme a joué dans la vie de Leopardi et quelle place il lui a faite dans ses œuvres : *La donna nella vita e nelle opere di G. Leopardi* [11] M. Lo Forte Randi a donné une étude critique

[1] Turin, Streglio, I, in-8.
[2] Florence, Sansoni, in-16.
[3] Id., ibid., in-16.
[4] Milan, Hœpli, in-16.
[5] Id., Cogliati, in-8.
[6] Id., Hœpli, in-16, 192 p., 9 facs.
[7] Mantoue, Mondovi, in-16, 200 p.
[8] Naples, Morano, in-16, 622 p.
[9] Id., Ditchen et Rocholl.
[10] Pesaro, Federici, in-16, 32 p.
[11] Florence, Barbèra, in-16, 418 p.

Digitized by Google

sur *G. Leopardi e i suoi Canti d'amore*, parvenu à sa deuxième édition[1].

M. Giacomo Ridella raconte, dans une petite étude de critique biographique *Una sventura postuma di Giacomo Leopardi*[2], tandis que Perroni Grande expose son séjour à Messine, avec des renseignements bibliographiques, *Giacomo Leopardi a Messina*[3], et que Vaccalluzzo étudie les rapports de *Vittorio Alfieri*[4] et du sentiment patriotique chez Giacomo Leopardi. Tous ces travaux sont utiles, mais d'importance secondaire. La meilleure étude publiée cette année par Leopardi l'a été par Arturo Graf, sous le titre *Estetica e arte di Giacomo Leopardi*. L'éminent professeur turinois y examine tour à tour l'âme de Leopardi, son esthétique générale, son sentiment musical, son sentiment de la nature, l'esthétique de la mort, les tendances classiques et romantiques qui se combattaient en lui. C'est un ensemble remarquable de vues justes et géniales. Dans le même volume M. Graf a réuni, outre l'article déjà signalé sur Jacopo Ortis, deux études sur le romantisme de Manzoni et sur la conversion de l'Innominato, le mystérieux héros des *Promessi sposi*, et quelques pages sur les préraphaélites symbolistes et esthètes, et sur la littérature de l'avenir. Nous touchons ici, on le voit, aux extrêmes limites de l'époque contemporaine. Le volume de Graf est simplement intitulé *Foscolo, Manzoni, Leopardi*[5] : trois des hommes les plus représentatifs de l'Italie de leur temps, et qui ne doivent pas exciter moins d'intérêt chez les historiens que chez les purs lettrés.

Léon-G. Pélissier.

[1] Milan, Hœpli, in-16.
[2] Turin, Clausen, in-8, 112 p.
[3] Messine, Muglia, in-16, 36 p.
[4] Id., ibid., in-8, 38 p.
[5] Turin, Lœscher, in-8, 495 p.

Digitized by Google

AU DIRECTEUR DE LA REVUE

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

M. L. de N., dans votre *Revue* du 1er avril dernier, a rendu compte du *Soulèvement des travailleurs d'Angleterre en 1381*, œuvre d'André Réville, publiée par mes soins. Aucune de ses critiques ne me paraît fondée. Permettez-moi d'y répondre.

M. L. de N. s'étonne que l'étude personnelle de Réville porte sur la révolte dans le comté de Hertford, et dans les comtés de Norfolk et Suffolk. « Il n'est pas facile, dit-il, de deviner le motif qui lui a fait associer dans son travail deux régions où les troubles n'ont point du tout présenté le même caractère. » Il me semble que c'est justement cette diversité qui justifie le choix de Réville. A la seule lecture de cette étude fragmentaire, on aperçoit que la rébellion de 1381 a été extraordinairement variée dans ses causes et son développement. D'ailleurs M. L. de N. s'est tout à fait abusé sur l'étendue des découvertes faites par André Réville, ainsi que sur la part de collaboration qui me revient, et qu'il fait trop large. Je pensais avoir, par les explications données dans ma préface, prévenu tout malentendu. André Réville ne s'était pas contenté, comme le croit M. L. de N., de rechercher les documents judiciaires relatifs aux comtés de Hertford, de Suffolk et de Norfolk en 1381. La nécessité de terminer pour le délai fixé sa thèse de l'École des chartes l'avait forcé de limiter sa rédaction en ces bornes étroites ; mais il avait amassé un nombre considérable de documents sur les causes et l'évolution du soulèvement dans tous les comtés atteints, et il a continué à en accumuler après la soutenance de sa thèse. Aucun des documents *inédits* que j'ai publiés n'est dû à mes recherches. Je me suis contenté de mettre en œuvre les très importantes découvertes de Réville, ainsi que les textes *imprimés* et les travaux d'érudition qui lui avaient échappé.

M. L. de N. ajoute que l'œuvre d'André Réville consiste en une « analyse attentive et soigneuse des documents, à laquelle ne se joint aucun essai de synthèse. » Cette appréciation me surprend fort. M. de N. n'a sans doute pas lu les chapitres intitulés : *Caractères de la révolte dans le comté de Hertford* et *Caractères généraux de*

Digitized by Google

l'insurrection dans les comtés de Suffolk et de Norfolk. Les professeurs de l'École des chartes qui corrigeaient la thèse de Réville en 1890 lui reprochaient, à propos de ces chapitres que j'ai publiés tels quels, un goût immodéré de la synthèse. Il est décidément difficile de contenter tout le monde.

M. L. de N. adresse deux critiques à mon œuvre personnelle. Il me reproche d'avoir « beaucoup trop négligé » une des causes du soulèvement. « Je veux parler des habitudes de déprédation que la partie la plus entreprenante du peuple anglais avait contractées dans les guerres de France. » M. de N. a peut-être raison, mais je n'ai vu dans aucun texte que les révoltés comptassent parmi eux d'anciens soldats. Froissart, autorité d'ailleurs sujette à caution, assure que Wat Tyler avait servi comme valet d'armes en France, et il est évident *a priori* que, parmi les rôdeurs associés aux rebelles, devaient figurer des soldats licenciés, mais voilà tout ce qu'on peut dire. Il n'est nul besoin d'invoquer la guerre de Cent ans pour expliquer les méfaits commis en 1381, par l'excellente raison qu'avant la guerre de Cent ans les mœurs étaient tout aussi violentes et les brigandages aussi fréquents en Angleterre qu'au temps d'Edward III. Si M. de N. veut s'en convaincre, qu'il lise le statut de Winchester (1285) et les textes judiciaires du XIIIe siècle édités dans les publications locales.

Voici un reproche plus grave : « M. Petit-Dutaillis ne nous paraît pas avoir bien compris ce qui constituait l'essence du servage. Il l'assimile fort mal à propos avec l'institution des corvées, qui n'y a aucun rapport direct. Les corvées subsistent encore en France sous le nom de prestations personnelles. Ce qui constitue le servage, c'est la nécessité d'accomplir des obligations de ce genre par soi-même et sans substitution de personne. Dès que l'on accepte un remplacement ou un équivalent, il n'y a plus de servitude.... » M. de N. fait complètement erreur. Je ne parle bien entendu que du servage anglais, seul en question ici. La condition du serf anglais constitue un problème très embrouillé, mais qui a été admirablement élucidé par M. Vinogradoff, dont l'œuvre fait autorité maintenant. Le juriste Bracton définit le vilainage (synonyme de servage en Angleterre) : condition d'hommes qui ne savent pas le soir quel travail ils auront à faire le lendemain matin [1]. Cette formule, d'ailleurs exagérée, montre que l'institution des corvées avait un « rapport direct » avec le servage. Selon M. Vinogradoff, si l'on envisage les devoirs respectifs des vilains et des libres envers le seigneur (c'est un point de vue spécial, il est vrai, mais je n'ai jamais dit que ce fût le seul), la distinc-

[1] Cit. ap. Vinogradoff, *Villainage in England*, p. 212.

Digitized by Google

tion primordiale entre les deux classes est que les serfs font des corvées, tandis que les libres paient des taxes. Il est vrai que, dès le XIIIe siècle, ajoute-t-il, le contraste s'efface, les serfs commencent à payer des taxes au lieu de fournir des services, sans pour cela cesser d'être serfs. Je n'ai pas dit le contraire, mais j'ai prouvé que cette transformation n'a pas été aussi rapide que l'a prétendu Rogers, et que la survivance des corvées a été l'un des plus âpres griefs des serfs révoltés en 1381. Quant à la question du remplacement, elle n'a eu aucune importance en Angleterre. Il était convenu que le tenancier vilain pouvait « fournir des ouvriers » pour accomplir sa corvée, qui devenait ainsi moins humiliante, mais restait une charge gênante et onéreuse. Cet usage existait dès le XIIIe siècle et n'était nullement synonyme d'affranchissement.

CHARLES PETIT-DUTAILLIS.

Digitized by Google

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Académie des inscriptions. Lectures de MM. Georges Perrot, Philippe Berger, l'abbé Duchesne, Heuzey, Babelon, Léon Dorez (le voyage de Maurand à Constantinople), Müntz, G. Foucart, Maxe-Werly, d'Arbois de Jubainville, le R. P. de la Croix (Saint-Maur de Glanfeuil), Paul Viollet (chartes de franchise au XIe et au XIIe siècle), Stéphane Gsell, Salomon Reinach. — Académie des sciences morales et politiques. Lectures de MM. Henri Sée (l'origine des droits domaniaux), de Boutarel (les motifs secrets de la Fronde), René Stourm (les collaborateurs financiers de Bonaparte), Gebhart (Gaston de Foix). — Concours et prix. — Congrès des Sociétés savantes. — Réunion des Sociétés des beaux-arts. — Congrès scientifique international des catholiques. — Autres Congrès. — Sociétés savantes. — Revues nouvelles. — Publications nouvelles. — Nécrologie : Alfred Spont, Berthold Zeller.

En commençant cette *chronique*, désormais signée de mon seul nom, je crois accomplir un devoir et répondre tout ensemble à la pensée de nos lecteurs et aux sentiments de la rédaction, en disant combien nous paraît regrettable la détermination prise par M. Marius Sepet de renoncer définitivement à une tâche assumée depuis si longtemps, remplie toujours avec tant de zèle, tant de compétence et tant de succès. Nos lecteurs, habitués à ces entretiens où M. Sepet discutait avec son jugement toujours ferme et proposait à leurs réflexions des questions importantes, sans craindre d'élargir parfois le cadre de la *Revue*, se trouveront sans doute un peu dépaysés. Ils sont, je crois, trop attachés à notre recueil pour ne pas suppléer à mon insuffisance par une indulgence dont je sens fort le besoin. Me sera-t-il permis d'exprimer ici mon chagrin personnel d'une séparation d'autant plus pénible qu'une fréquentation de dix années avec M. Sepet ne m'a pas seulement fait apprécier l'honneur de combattre à ses côtés, mais m'a permis de goûter toute la délicatesse de son amitié ?

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a entendu, dans sa séance du 10 mars, une communication de M. Georges Perrot sur les fouilles dirigées par M. Gauckler à Carthage, aux environs des citernes de Bordj-Djedid : ces fouilles ont livré, d'une part, de nombreuses antiquités — mosaïques, stucs peints et sculptures — tant païennes que chrétiennes et ont, d'autre part, mis sous nos yeux la plus ancienne nécropole punique, où les tombes remontent au

Digitized by Google

VIe siècle avant notre ère : « C'est la Carthage phénicienne, a dit l'auteur, qui se révèle à nous avec toute la saveur de son originalité primitive ; » car c'est à peine si l'on y sent l'influence des civilisations de l'Occident.

Une des pièces curieuses découvertes par M. Gauckler au cours de ces fouilles est une *tabula devotionis*, sur laquelle M. Philippe Berger a cru devoir appeler l'attention de l'Académie dans la séance du 17 mars ; c'est la première formule magique en langue punique que nous possédions jusqu'ici. — Une lettre de M. l'abbé Duchesne, communiquée par le P. Thédenat, fournit quelques renseignements sur les fouilles du Forum, à Rome.

M. Heuzey a présenté une série d'observations sur les monuments les plus anciens de la Chaldée, aux séances des 17 et 24 mars.

Le 24 mars, M. Babelon a fait connaître une statuette en calcédoine saphirine, de la collection Edmond de Rothschild, réplique de la Vénus Anadyomène, qui remonte au IIe siècle avant notre ère et est un des chefs-d'œuvre de l'école de Pergame.

Le 7 avril, M. Léon Dorez a fait connaître une relation de voyage de Jérôme Maurand, prêtre d'Antibes, connu déjà comme épigraphiste. Maurand suivit en qualité d'aumônier le capitaine Polin, ambassadeur de François Ier en Turquie, chargé de reconduire à Constantinople Barberousse et la flotte de Soliman II venue au secours de la France (1543-1544) ; son itinéraire, rédigé en italien, fournit des détails sur les déprédations commises par Barberousse le long des côtes italiennes, sur les îles grecques et sur Constantinople.

A la séance du 14 avril, M. Müntz a fourni quelques indications sur les papiers de feu Yriarte légués en partie à la bibliothèque de l'Institut et en partie à celle des beaux-arts ; comme la collection Yriarte comprenait les papiers de Baschet, l'on ne peut manquer d'être reconnaissant à M. Müntz, dont l'intervention a provoqué la remise de cette collection fort riche, notamment pour l'histoire de nos relations avec l'Italie, dans des dépôts où elle sera facilement accessible. — Une note de M. G. Foucart tend à établir la véracité historique du chapitre CXLIII du livre II d'Hérodote, relatif à la visite de l'historien grec au temple d'Ammon.

Le 21 avril, M. Maxe-Werly, dans un mémoire dont M. Müntz a donné connaissance à l'Institut, a retracé la carrière et étudié les œuvres de Francesco de Laurana, l'un des artistes à la solde du roi René. — En étudiant le cartulaire de Gellone, M. d'Arbois de Jubainville a cru pouvoir déterminer les diverses populations qui se sont succédé entre Ampurias en Espagne et le Rhône : Ligures, mélangés d'Ibères, Gaulois, Romains.

Le 28 avril, le R. P. de la Croix, de la Compagnie de Jésus, a ex-

Digitized by Google

posé le résultat de ses fouilles à Saint-Maur-de-Glanfeuil (Maine-et-Loire) ; de ces fouilles paraît résulter la véracité de l'auteur de la vie de saint Maur, et l'exactitude de la désignation du lieu de ce nom comme berceau des bénédictins de France.

Le 5 mai, M. Paul Viollet a commencé la lecture d'un mémoire sur les chartes de franchise et les communes aux XIe et XIIe siècles. Cette lecture a été continuée les 12, 19 et 26 mai.

Une lettre de M. Stéphane Gsell, lue le 12 mai, expose le résultat des fouilles de M. Rouziès à Benian, où l'on a retrouvé une basilique chrétienne du Ve siècle.

Le 19 mai, M. Salomon Reinach a entretenu l'Académie de l'amphidromie, cette course que l'on exécutait autour de l'autel familial quelques jours après la naissance d'un nouveau-né.

A l'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du 11 mars, M. Henri Sée a lu un mémoire sur l'origine des droits domaniaux et de l'exploitation seigneuriale ; les conclusions de son travail sont que la plupart des droits qui pèsent au moyen âge sur le paysan dérivent naturellement de l'organisation même de la propriété ; les droits vraiment domaniaux, ceux qui pèsent sur la personne des paysans et sur les terres qu'ils cultivent, sont pour lui les plus anciens ; l'origine des banalités, du service militaire et du droit de gîte, quoique moins claire à ses yeux, serait aussi domaniale ; ce travail pourrait prêter matière à une discussion qu'il n'est pas possible d'entreprendre ici.

Les 18, 25 mars et 8 avril, M. de Boutarel a fait une communication sur la Fronde et sur les motifs secrets qui ont déterminé la révolte.

Le 6 mai, M. René Stourm a lu un mémoire sur les collaborateurs financiers de Bonaparte aux premiers jours du Consulat, et notamment sur le rôle joué par Gaudin.

Le 13 mai, M. Gebhart a fait une lecture sur Gaston de Foix, qu'il a terminée le 20 mai.

L'Académie française a décerné le grand prix Gobert à notre collaborateur le R. P. Baudrillart, de l'Oratoire, et le second prix à M. Lehautcourt.

Sur la fondation Thérouanne, elle a donné 1,000 fr. à M. Taphanel ; 1,000 fr. à M. l'abbé Marin ; 500 fr. à MM. Gosselin-Lenôtre, Frantz Funck-Brentano, Marion et Cottin.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le grand prix Gobert à M. Parisot, et le second prix à notre collaborateur M. Charles de la Roncière pour son *Histoire de la marine*.

Elle a décerné le prix de numismatique à M. Drouin pour ses travaux sur les monnaies des dynasties de l'Asie centrale, et une mention honorable à M. Svoronos, auteur d'une étude sur la numismatique

Digitized by Google

de la Grèce ancienne. Elle a donné, sur la fondation Prost, 1,000 fr. à M. l'abbé C. Olivier (*Chatel-sur-Moselle avant la Révolution*) et 200 fr. à M. L. Daville (*Le Pagus scarponensis*).

Au concours des antiquités de la France, la première médaille a été décernée à M. Givelet; la deuxième, à M. Léon Maître; la troisième, à M. Dottin. Six mentions ont été accordées à MM. Legré, Pagart d'Hermansart, Dieudonné, Colomb, Coulet et Sellier. — Sur la fondation Bordin, M. Fougères a obtenu 1,000 fr. pour son ouvrage sur Mantinée. Le prix de la Fons-Mélicocq a été partagé — outre une mention hors ligne à la Société académique de Saint-Quentin pour son volume *la Guerre de 1557 en Picardie*, — entre l'*Histoire de la ville d'Amiens*, de M. A. de Calonne, et l'*Essai sur le régime financier* de la même ville, par M. Ed. Mauges. En outre, une mention très honorable est accordée à M. le comte de Luçay.

Au concours Le Dissez de Penanrun, une mention honorable a été accordée à M. Émile Garnault (*Le Commerce rochelais au XVIIIe siècle*).

L'Académie des sciences morales et politiques a, sur la fondation Audiffred, accordé 1,000 fr. à M. Debidour : *Histoire des rapports de l'Église et de l'État en France, de 1789 à 1870*, et 500 fr. à M. le commandant Grandin : *Le Général Bourbaki*. — Elle a partagé le prix Kœnigswarter entre MM. Ludovic Beauchet (*Histoire du droit privé de la république athénienne*) et P.-F. Girard (*Manuel élémentaire du droit romain*).

La Société des études historiques met au concours, pour le prix Raymond à décerner en 1901, une histoire des classes rurales au XVIIIe siècle ou, au moins, un tableau de la condition de ces classes dans une généralité, une province ou un pays déterminé de France.

L'Académie des sciences morales et politiques de Naples met au concours, pour un prix de 1,000 fr., une étude sur la distinction dans l'histoire du droit napolitain entre les dispositions souveraines d'ordre législatif et d'ordre réglementaire; — pour un prix de 4,000 fr., l'une des trois questions suivantes : Doctrines politiques des écrivains napolitains du XVe au XVIIIe siècle; — La réforme dans les provinces napolitaines au XVIe siècle; — Les écoles du Napolitain au moyen âge jusqu'à la création de l'Université; — pour un autre prix de même valeur, l'un des trois sujets suivants : Robert d'Anjou et son époque; — La civilisation dans le pays de Naples au temps des princes aragonais; — L'époque de Charles III au double point de vue de la politique sociale et de la civilisation.

L'Académie pontanienne de Naples met au concours (31 mars 1900, 510 fr.) une histoire de l'imprimerie à Naples au XVe siècle, avec une liste des incunables.

Digitized by Google

La Société Jablonowski met au concours les sujets suivants, à chacun desquels sera attribué un prix de 1,000 marks : Dictionnaire onomastique norvégien comprenant les noms de personnes norvégiens et islandais qui se rencontrent dans les documents antérieurs à 1300 (30 nov. 1901) ; — Évolution de l'histoire de la civilisation en Allemagne depuis Herder jusqu'à Burckhardt (30 nov. 1902).

C'est à Toulouse, comme nous l'avons annoncé déjà, que s'est tenu, cette année, le Congrès des sociétés savantes du 4 au 7 avril.

Nous donnons, selon notre habitude, les communications faites à la section d'histoire et de philologie qui nous paraissent de nature à intéresser davantage nos lecteurs [1].

Mardi 4 avril. Séance du soir. Un mémoire de M. Anglade fixe à la fin du XVIe siècle l'époque à laquelle le languedocien est remplacé par le français dans les comptes de l'église de Fournes, petite paroisse de l'Aude. — M. Guesnon fait connaître la confrérie des barbiers-chirurgiens d'Arras établie en 1247, sous le vocable de saint Dominique. — Deux mémoires sur les noms de baptême : l'un de M. le baron de Rivières, relatif aux paroisses de Saint-Blaise de la Bastide de Montfort et de Saint-Pierre de Senolhac, au diocèse d'Albi (1606-1726), l'autre de M. l'abbé Duffaut, concernant la paroisse de Montgiscard (1245 et 1588-1792). — Une intéressante étude de M. Vignaux nous montre le roi Jean décidant, en 1352, sur la plainte des habitants de Toulouse, que les ordonnances du roi et du sénéchal seront traduites *in lingua materna*. Le latin demeura cependant la langue officielle et ne fut chassé que par l'introduction du français. L'auteur croit que cette persistance du latin est due en partie à l'influence de l'Université.

Mercredi 5 avril. Séance du matin. M. Astier, reprenant l'étude de M. E. Chasles sur l'Abacus de Gerbert (1843), prétend démontrer que notre système de numération décimale remonte aux Babyloniens ; son raisonnement est principalement fondé sur un abacus conservé par Bolsani, dans son *De sacris Ægyptiorum*. — M. A. Blanc considère que la délégation languedocienne qui a obtenu, en 1380, le rappel du duc d'Anjou a joué le rôle d'une véritable assemblée d'états. — M. l'abbé Esparbès, après avoir fixé au 10 janvier 1564 (1565, n. st.) l'exécution par le parlement de Toulouse de l'édit de Roussillon et l'adoption, par toutes les chancelleries du lieu, du 1er janvier comme point de départ de l'année, montre la diversité qui régnait là-dessus de 1400 à 1565 : 25 décembre, chapitre de Saint-

[1] La *Revue des Pyrénées* consacre un numéro spécial, et que l'on peut acquérir isolément au prix de 3 fr. (Toulouse, bureaux de la *Revue*, 45, rue des Tourneurs), au compte rendu des travaux du congrès et des fêtes auxquelles il a donné lieu.

Digitized by Google

Étienne; 25 mars, maison commune; Pâques, parlement; 1er avril, registres des notaires. — Les coutumes de Galapian (Lot-et-Garonne), concédées à cette commune le 13 février 1287-1288, dont M. l'abbé Dubois a retrouvé une copie authentique de 1487, ont une parenté étroite avec deux autres textes rédigés par le même notaire (Pons Ménend) : les coutumes de Clermont-Dessus (1262) et celles de Laroque-Timbaut (1270). — M. l'abbé Galabert a fait connaître les coutumes données le 14 mai 1290 au village de Galembrun (Tarn-et-Garonne). — Un accord intervenu en novembre 1289, entre les chevaliers et les consuls de Sauveterre-en-Quercy, paraît à M. l'abbé Taillefer devoir être considéré comme le complément des coutumes dudit lieu; il s'agit d'une entente au sujet des tailles et impositions. — Les coutumes de Belvès (Dordogne), mises au jour par M. Vigié, semblent remonter au XIIIe siècle. — M. Cuissard a retrouvé le contrat de mariage de Jacques Bongars, le fameux diplomate de la fin du XVIe siècle, avec Odette Spifame. — Un marché passé le 18 avril 1381, entre les fabriciens de la Dalbade à Toulouse et deux maîtres maçons, a permis à M. Victor Mortet de reconstituer les dimensions et la forme du clocher de cette église. — *Séance du soir*. M. Adher a parlé des agents nationaux du district de Toulouse sous la Révolution. — M. Galland a fait la même étude pour le district de Laval. — M. Balseinte a étudié les levées de troupes de 1793 à 1795, dans le district de Grenade (Haute-Garonne). — M. Morlot a recherché quelle a été la condition des Acadiens réfugiés dans la généralité de Caen, après la mainmise des Anglais sur l'Acadie. — M. l'abbé Ricaud a présenté sous un jour fâcheux les résultats de la mission du représentant Monestier dans les Hautes-Pyrénées. — Un autre représentant dans le même département, Jean-Pierre Picqué, a laissé des Mémoires inédits dont M. Gros a donné une intéressante analyse. — M. Louis Vergne a restitué la figure peu connue de Françoise de Ceselles, gouverneur de Leucate après l'assassinat de son mari (1589), Jean de Bourcier et non Barré ou du Barry, et morte le 14 octobre 1615 à Montpellier. — M. Rumeau a étudié l'assistance publique à Grenade (Haute-Garonne), pendant la Révolution

Jeudi matin 6 avril. Notons tout d'abord le vœu suivant émis par MM. Brutails, Dezeimeris, Barckhausen, Jullian et le chanoine Allain : 1° que les sociétés historiques fassent exécuter dans les grandes collections de l'étranger des copies des actes intéressant notre histoire; que notamment, les sociétés du sud-ouest fassent exécuter des recherches méthodiques dans le Record Office de Londres; — que les autorités ecclésiastiques élaborent un programme commun de recherches dans les archives vaticanes, en vue d'un *corpus* de bullaires homogènes. Nous nous associons pour notre part, de grand

Digitized by Google

cœur, à ce vœu d'une utilité toute pratique et dont la réalisation aurait les plus heureux effets pour les études historiques. — M. Creissels, en rappelant à nouveau l'utilité qu'il y aurait à centraliser les archives notariales anciennes pour en faciliter l'accès aux chercheurs, a raconté l'établissement à Toulouse, en 1707, dans le couvent des Jacobins, d'un dépôt officieux des archives notariales, son transfert, en 1835, dans les dépendances de la cour d'appel, et le soin qu'on a pris d'en dresser un catalogue. Cette communication a donné naissance à un double vœu, l'un renouvelé des congrès précédents, pour obtenir des notaires la remise de leurs archives anciennes soit dans les archives départementales, soit dans des dépôts officieux; l'autre tendant à obtenir du conseil général de la Haute-Garonne une subvention pour assurer le fonctionnement du dépôt toulousain. Un mémoire de M. Vincent, ancien notaire de Tours, tend à prouver que pour obtenir des notaires la remise et la communication de leurs archives, il faudrait obtenir du parlement une loi modifiant l'article 23 de la loi du 25 ventôse an XI, qui interdit ces communications. — M. l'abbé Ferran a retracé l'histoire des inventaires des archives municipales de Pamiers.

Jeudi soir. M. le comte Baguenault de Puchesse a retracé l'histoire de la révolte et de la mort du maréchal de Bellegarde en décembre 1579, en grande partie d'après la correspondance de Catherine de Médicis avec Henri III; l'auteur réfute la fable de l'empoisonnement du maréchal. — M. Labande et M. l'abbé Requin ont donné connaissance du testament du fameux cardinal Pierre de Foix. — M. Marion expose les applications de la taille tarifée au milieu du XVIIIe siècle. — M. Decap a dressé la liste des chartes communales du département de la Haute-Garonne. — M. Macary a étudié la Bourse commune des marchands de Toulouse, créée en juillet 1549.

Vendredi matin 7 avril. M. l'abbé Auriol a raconté la lutte victorieuse des Clarisses du Salin à Toulouse contre Louis XIV, qui voulait leur retirer le droit d'élire leur abbesse. — M. Émile Garnault a communiqué des lettres de l'amiral comte d'Estaing sur la guerre d'Amérique. — M. l'abbé Morel a étudié la liturgie romaine-française dans les diocèses de Beauvais, Noyon et Senlis, du XIIIe au XVIIe siècle. — M. Rumeau a fourni d'intéressants détails sur le commerce des religieux de Grandselve. — M. Vuacheux a lu une notice sur Guillaume Gruchet, premier imprimeur havrais (1639-1687), et un mémoire sur l'origine du théâtre au Havre.

Vendredi soir. M. l'abbé Morère a étudié la charte de fondation de Revel (1342); — M. Poupé, l'administration communale à Cuers (Var), sous l'ancien régime; — M. Poux, les mines de charbon de Boussague aux XIIIe et XIVe siècles. — M. Privat a retracé l'histoire du

Digitized by Google

château de Lourdes pendant la guerre de Cent ans (1360-1407). — M. Pasquier a exposé la résistance du Quercy à la domination anglaise pendant la même époque. — M. Roucaute retrace l'histoire de la sénéchaussée de Mende, dont l'érection, niée par dom Vaissète, a eu lieu en 1583 et qui a vécu jusqu'en 1596. — Les comptes consulaires d'Albi ont permis à M. Auguste Vidal de rectifier sur certains points, pour les années 1359-1360, l'*Histoire du Languedoc*. Il fournit des détails sur la délégation envoyée en Angleterre auprès de Jean le Bon; sur le projet de descente en Angleterre du roi de Danemark; sur les états de Grenade du 10-20 septembre 1359; sur la guerre entre le comte de Foix et le comte de Poitiers.

Relevons à la section d'archéologie les lectures suivantes :

4 avril soir. Les aqueducs de l'époque romaine en Touraine, par M. Bousrez; — le costume au VIIe siècle, d'après le Pentateuque de Tours, par M. V. de Swarte.

5 avril matin. Les sépultures préromaines dans le département de l'Ariège, par M. l'abbé Cau-Durban; — les sépultures préromaines dans la Charente, par M. Chauvet; — les églises romanes de l'Ariège, par M. Robert Roger.

6 avril matin. Les inventaires du trésor de Saint-Sernin de Toulouse du XIIIe au XVIIe siècle; — les fouilles de Martres-Tolosanes, par M. Joulin.

6 avril soir. L'église Saint-Sernin de Toulouse, par M. Anthyme Saint-Paul; — l'antériorité et l'influence de l'école romane auvergnate, par M. Brutails; — les clochers de brique au pays toulousain, par M. le chanoine Pottier.

7 avril matin. L'industrie des peuples barbares de la Gaule du Ve au VIIe siècle, par M. Barrière-Flavy.

7 avril soir. Les jetons émis par les états généraux du Languedoc, par M. Émile Bonnet; — les monnaies gauloises du sud-ouest de la France, par M. Ad. Blanchet.

Quelques lectures à la section des sciences économiques et sociales présentent également un intérêt historique.

Le *5 avril, séance du soir*, on a entendu une histoire du collège de Dunkerque, par M. Dodauthuin; — un mémoire de M. l'abbé Blazy sur l'instruction publique à Foix aux XVIIe et XVIIIe siècles; — une étude de M. Joucla sur les doctrines politiques de l'Université de Toulouse sous l'ancien régime, examinées particulièrement dans le *de Republica* de Pierre Grégoire (1540-1585), et l'analyse des lettres de Turgot et de Terray à l'intendant de Caen, relatives, les premières, aux mesures à prendre contre la mendicité; la dernière, à l'établissement à Tours d'une manufacture d'étoffes de laine destinée à donner du travail aux pauvres de la ville.

Digitized by Google

6 avril soir. M. Dumas a exposé la situation des corporations de Toulouse aux XVIIe et XVIIIe siècles. — M. Émile Levasseur a recherché les sources de l'histoire des corps de métiers et de l'industrie à Toulouse.

7 avril matin. — M. Zeglicki a étudié les privilèges dont jouissaient les habitants de Toulouse et les conditions requises pour acquérir droit de cité. — M. Deloume a présenté le tableau du monde financier et du monde juridique à Toulouse au milieu du XVIe siècle; il a émis cette opinion que la réforme à Toulouse eut contre elle la noblesse et le peuple et que c'est la bourgeoisie qui lui a fait une place dans la cité. — M. René Fage a montré la situation et le fonctionnement de l'apprentissage à Tulle au XVIIe siècle. — M. Auguste Vidal a recherché les conditions du travail, du commerce et de l'industrie à Albi au XIVe siècle; entre autres points curieux relevés par l'auteur, il faut noter une grève en 1359, la reconnaissance du principe d'assurance et de responsabilité patronale en cas d'accident, et la crise qui fit établir en 1343 un minimum de salaires.

Notons les mémoires suivants à la section de géographie :

5 avril matin. M. Fournier a fait connaître un rapport dressé en 1765, par M. de Saint-Mauris, sur l'état économique de la Martinique. — M. Henri Froidevaux a produit les résultats d'une enquête sur les terres des bords du Kourou en décembre 1764, enquête dirigée par un officier du nom de Pérault. — M. G. Saint-Yves a présenté quelques documents sur les Antilles et la Guyane au XVIIe siècle, ainsi qu'une histoire de l'hôtel-Dieu de Québec de 1639 à 1716 par la Mère Inchereau de Saint-Ignace.

5 avril soir. M. Quarré-Reybourbon a dressé une bibliographie considérable des plans de la ville de Lille et des cartes de la châtellenie.

6 avril matin. Un mémoire de M. Malavialle fait connaître l'ethnographie de Madagascar, d'après les documents portugais des XVIe-XVIIe siècles. — MM. G. Saint-Yves et J. Fourié ont retracé l'histoire de l'expédition de M. de la Haye à Madagascar et dans la mer des Indes de 1670 à 1673.

6 avril soir. M. Bladé a présenté une étude sur les duchés-pairies de la Gascogne, en s'attachant surtout à l'Albret et au Lavedan. — M. l'abbé Bonno a retracé l'histoire de la forêt de Jouy-le-Châtel (Seine-et-Marne, arr. de Provins), et M. Chauvigné celle de la forêt de Chenevose (Indre-et-Loire). — M. G. Saint-Yves a exposé les campagnes du vice-amiral Jean d'Estrées dans la mer des Antilles (1676-1678).

Du 23 au 26 mai les Sociétés des beaux-arts des départements ont tenu leur réunion annuelle à l'École des beaux-arts. Nous y relevons

Digitized by Google

quelques communications. Le 23 mai, M. Léon Giron a fait connaître une curieuse peinture murale de l'église Saint-Julien de Brioude, représentant l'Enfer. — M. Léon Charvet a étudié l'architecture au point de vue artistique et pratique du XVIe au XVIIIe siècle en France. — M. Jules Gauthier a présenté un mémoire sur l'architecture civile en Franche-Comté au XVIe siècle. — M. Louis de Grandmaison, complétant ses recherches antérieures, nous fait connaître le testament de Guillaume Regnault, sculpteur du tombeau des Poncher.

Le 24 mai, M. l'abbé Bossebœuf a restitué à Nicolas Guillain le père le tombeau de Martin du Bellay, généralement attribué à Simon Guillain le fils. — M. Armand Benet a parlé du théâtre à Rouen à la fin du XVIIIe siècle; M. Veuclin, du théâtre de Laigle pendant la Révolution, et M. Georges Musset, du théâtre de la Rochelle à la même époque.

L'on vient à peine de distribuer aux souscripteurs le *Compte rendu du quatrième congrès scientifique international des catholiques tenu à Fribourg (Suisse) du 16 au 20 août 1897* (Fribourg, Œuvre de Saint-Paul, 1898, 11 fasc. in-8 de XII-251, 436, 356, 719, 404, 468, 277, 232, 89, 179 et 211 p.)[1]. L'on ne peut que se féliciter des progrès accom-

[1] Voici le relevé des mémoires qui nous semblent de nature à intéresser davantage nos lecteurs.

1re section. SCIENCES RELIGIEUSES. *La rinascenza degli studi eucaristici nel medio evo in occasione dell'eresia di Berengario sulla presenza reale*, par M. Luigi Biginello; — *Ueber die gegenwärtigen Aufgaben und die Ziele der liturgisch-historischen Forschung*, par M. Adalbert Ebner; — *Une hypothèse sur la date et le lieu de l'institution du Rosaire*, par M. l'abbé Duffaux; — *De antiqua gentili religione Hungarorum*, par M. A. Kovats; — *L'Histoire primitive*, par M. le docteur Bourdais; — *Étude sur la décadence du rite grec dans l'Italie méridionale à la fin du XVIe siècle*, par M. Jules Gay; — *Le Testament de saint Ephrem le Syrien*, par Mgr Lamy; — *Die neuesten Entdeckungen auf patristischem Gebiete*, par M. Heinrich Kihn; — *Die zwei letzten Bücher der Schrift Basilius des Grossen gegen Eunomius*, par M. von Funk; — *San Vittore di Pollenzo ed una pagina del martirologio gerolimiano*, par le P. Fedele Savio, S. J.; — *La Renaissance des études liturgiques*, par M. le chanoine Ulysse Chevalier; — *Zur Archaeologie des Pater-noster-Schnur*, par le P. Thomas Esser, O. P.; — *Das Wunder und die Geschichtswissenschaft*, par M. l'abbé Eugène Muller. — 2e section. SCIENCES EXÉGÉTIQUES. *Zur Geschichte der Auslegung der Worte: « Wie soll dies geschehen da ich keinen Mann erkenne ? »* par M. O. Bardenhewer; — *Note sur l'épigraphie en Palestine*, par le P. J. Germer-Durand, A. A.; — *L'Égyptologie et la Bible*, par M. l'abbé Fl. de Moor; — *Le Déluge*, par M. Thomas Sucona y Vallés; — *Notes d'épigraphie et d'archéologie assyriennes*, par le R. P. Scheil, O. P.; — *La Méthode historique et son application à l'étude des documents de l'Hexateuque*, par le baron Frédéric de Hügel. — 3e section. SCIENCES PHILOSOPHIQUES. *Dominicus Gundissalinus als philosophischer Schriftsteller*, par M. Clemens Bäumker; — *Le Platonisme en France au XVIIe siècle*, par M. Charles Huit. — 4e section. SCIENCES JURIDIQUES. *De l'organisation et de l'administration des fabriques avant 1798 au diocèse du Mans*, par M. l'abbé L. Froger; — *Zur Geschichte der eherechtlichen Sätze in der Bulle « Auctorem fidei »*, par M. U. Lampert; — *Saggio sulla politica industriale e mercantile*

Digitized by Google

plis en dix ans par cette œuvre et du développement extraordinaire qu'elle a pris et dont font foi le nombre et l'importance toujours croissants des mémoires présentés dans les diverses sections[1]. L'on remarquera que le congrès de Fribourg comportait une section spéciale pour l'exégèse, et les craintes conçues à ce sujet par certaines personnes ne se sont point trouvées justifiées. Mais l'extension considérable prise par le congrès, et qui semble devoir aller en s'accentuant davantage, a paru dangereuse au comité chargé de préparer la prochaine session, convoquée pour le 25 août 1900, à Munich. Aussi a-t-il cru devoir adopter une mesure qui nous semble discutable. « Le compte rendu du prochain congrès ne comprendra qu'un court résumé des travaux présentés et lus dans les différentes sections. »

nella repubblica fiorentina, par M. Giuseppe Toniolo ; — 5e section. Sciences historiques. *La Jeunesse de l'empereur Julien*, par M. Paul Allard ; — *La Colonisation de l'Armorique par les Bretons insulaires*, par dom Bède Plaine ; — *La Vie des Pères du Jura*, par M. l'abbé Louis Duchesne ; — *Rome ville sainte au Ve siècle*, par M. Jean Guiraud ; — *Les Vies interpolées des saints de Fontenelle*, par M. l'abbé A. Legris ; — *Die Namensänderung der Päpste*, par M. A. Knöpfler ; — *De l'extension de l'Ordre teutonique en France*, par M. l'abbé Constantin ; — *Primicerius et schola cantorum urbis*, par M. Paul-Maria Baumgarten ; — *Les Origines de l'ordo de Poenitentia*, par le P. Mandonnet, O. P. ; — *Ives de Chartres et le droit canonique*, par M. Paul Fournier ; — *Denys le Chartreux et la nouvelle édition de ses œuvres*, par M. l'abbé Ingold ; — *Urbain IV et les banquiers toscans*, par M. E. Jordan ; — *Bischof Greith als Mystiker*, par M. A. Tremp ; — *Les Guerres protestantes autour de Verdun-sur-Garonne*, par M. l'abbé Galabert ; — *Le Portugal et le Saint-Siège*, par M. le marquis Mac Swiney de Mashanaglass ; — *Notice sur quelques lettres papales adressées au cardinal Mathieu Schirmer*, par M. A. Rotti ; — *Un' epitafio metrico di papa Eugenio III*, par M. G. Mercati ; — *Mission de Mgr Archetti à la cour de Catherine II, 1783-1784*, par M. l'abbé Gendry ; — *La Formule « Communicato bonorum virorum consilio » des sentences inquisitoriales*, par M. l'abbé C. Douais ; — *Notes d'enquête sur l'instruction primaire sous la loi du 27 brumaire an III*, par M. l'abbé Antoine Favé ; — *Der sogenannte Schottwiener Vertrag vom Jahre 1600*, par le R. P. Jos. Fischer, S. J. ; — *Les Hétéens ont-ils colonisé la Catalogne ?* par M. G. J. de Guillen Garcia ; — *Worin besteht die Eigenart der Kulturgeschichte ?* par M. Gustav Schnurer ; — *Die Photographie im Dienste der Paläographie*, par le P. Gabriel Meier, O. S. B. ; — *Die Stenographie auf dem Vatikanischen Konzil*, par M. Jac. Simonet. — 9e section. Sciences anthropologiques. *Les Premiers habitants de l'Égypte*, par M. Ad. Arcelin ; — *Les Primitifs de la terre*, par M. l'abbé Parat. — 10e section. Art chrétien. *Les Grandes époques de l'architecture religieuse en Basse Bretagne*,, par M. l'abbé J.-M. Abgrall ; — *L'Archevêque saint Vultchaire et son inscription funéraire*, par M. le chanoine P. Bourban ; — *Les Acclamations des épitaphes chrétiennes de l'antiquité et les prières liturgiques pour les défunts*, par Mgr J.-P. Kirsch ; — *Die figürlichen Darstellungen auf altchristlichen Lampen*, par Mgr A. de Waal ; — *Ueber den Psalmengesang im christlichen Altertum*, par M. P. Wagner.

[1] L'on trouvera, au t. II du compte rendu du Congrès bibliographique international de 1898, en cours d'impression, un rapport fort intéressant de M. le chanoine Pisani sur l'historique du Congrès international des savants catholiques.

Digitized by Google

Diverses raisons sont mises en avant pour motiver cette décision : la première, qui est peut-être la plus solide, est la difficulté de trouver « un comité prêt à se charger du labeur excessif qu'exige la préparation de comptes rendus aussi gigantesques; » 2° encombrement et dégoût qui résulte pour les lecteurs de l'amas confus de matériaux aussi disparates que ceux dont se composent les comptes rendus; 3° intérêt qu'il y a à ne pas retarder aussi longtemps qu'on le fait l'impression du volume du congrès; 4° espérance que le compte rendu, « grâce à son exposé clair et concis du produit total du congrès, fixera dans une tout autre mesure l'attention des milieux savants étrangers à notre œuvre; » 5° avantage que trouveront les congressistes à publier leurs travaux ailleurs, et à ne pas leur faire prendre par l'attente l'aspect d'œuvres surannées ; 6° autre avantage pour les congressistes, dont le comité n'exigera plus la remise des mémoires avant l'ouverture du congrès ; 7° réduction des dépenses qui permettront de diminuer la cotisation (5 fr. par exemple au lieu de 10) et d'admettre à titre gratuit les membres des ordres religieux. J'avoue que ces raisons ne m'ont pas tout à fait convaincu. La quatrième, qui, à première vue, semble fort spécieuse, perd toute sa force si l'on songe : 1° que, dès la fondation des congrès, plusieurs auteurs ont publié leurs rapports concurremment dans le *Compte rendu* et dans des revues spéciales ; 2° que la plupart d'entre eux regardent certainement comme un honneur de voir leurs travaux groupés dans des volumes qui représentent l'état de la science catholique; 3° que, parmi les souscripteurs, un grand nombre regretteront assurément d'être obligés d'aller chercher dans des recueils spéciaux, qui ne leur seront même pas désignés, des travaux qu'ils auraient eu intérêt à avoir sous la main dans leur cabinet de travail. Il arrivera même que quelques-uns de ces travaux, et peut-être pas les moins intéressants, demeureront enfouis dans les cartons de leurs auteurs. Quant à l'actualité, est-on donc si sûr, lorsqu'on présente un travail à une revue, qu'il n'attendra pas plusieurs mois dans les cartons de la rédaction ? Puisque l'on a pris la mesure, heureuse à mon avis, de publier par fascicules les travaux du congrès, n'aurait-il pas été assez simple de faire marcher au moins plusieurs sections de front, quitte à confier le travail à plusieurs imprimeurs ? Une réforme, qui eût paru plus naturelle et qui avait été soumise au congrès de Fribourg par M. Godefroid Kurth, était de faire provoquer par la commission d'organisation des rapports sur des sujets importants, et de n'admettre à la lecture que des rapports capables de prêter matière à une discussion.— Peut-être l'encombrement serait-il évité si la commission était plus sévère dans l'acceptation des rapports proposés; il est évidemment délicat de s'exposer à froisser les susceptibilités de quelques

Digitized by Google

adhérents; mais c'est l'intérêt même de l'œuvre. Ce qui paraît plus regrettable encore dans la mesure prise par le comité de Munich, c'est la double disposition par laquelle il fixe à une demi-page environ le résumé de chaque rapport, et décrète d'autre part que ce résumé sera fait dans la langue de l'auteur du mémoire et que « toutes les langues du monde civilisé pourront trouver place dans le compte rendu. » Il saute aux yeux qu'il est des rapports pour lesquels un résumé d'une demi-page équivaudra presque au néant, autant alors les supprimer complètement. D'autre part, il me paraît véritablement abusif de présenter comme une « conséquence qui résulte du caractère international de nos congrès » l'admission de toutes les langues. Même s'il s'agissait de la reproduction intégrale des rapports, ce n'est pas un service à rendre ni à l'auteur ni aux congressistes que d'enterrer un mémoire important, que l'on aurait intérêt à connaître, dans une langue peu accessible comme est le basque ou le hongrois. L'intérêt des congrès internationaux n'est pas de mettre ensemble des hommes qui ne puissent se comprendre, mais bien au contraire de leur aider à se communiquer réciproquement leurs idées et les résultats de leurs travaux ; et le seul moyen pour cela est de traduire les mémoires rédigés dans une langue généralement peu connue en une autre qui soit à la portée du plus grand nombre. S'il s'agit d'un simple résumé, d'un aperçu qui s'adresse par conséquent à un nombre plus considérable encore de lecteurs, la nécessité de n'employer que des langues usuelles s'impose encore avec plus de force. La décision du comité munichois me paraît donc malheureuse à tous égards. Par contre, nous applaudissons de tout cœur à la mesure qui ouvre toutes grandes les portes du congrès aux membres des congrégations religieuses. Ce sera encore un moyen de travailler à la diffusion de la science dans le clergé, qui est une des préoccupations les plus chères de notre recueil.

Le Congrès archéologique de France a tenu sa soixante-sixième session annuelle du 14 au 22 juin, à Mâcon et à Chalon-sur-Saône. Nous rappelons qu'une cotisation de 10 fr. donne droit au volume qui contiendra les procès-verbaux et les travaux de la session.

L'Association française pour l'avancement des sciences tiendra son prochain congrès à Boulogne-sur-Mer du 14 au 21 septembre prochain. Une place sera faite à l'histoire et à l'archéologie, auxquelles est consacrée une sous-section du congrès. M. Camille Enlart, président de cette sous-section, adresse un appel aux érudits qui voudraient présenter à ce congrès « des mémoires sur toutes les branches de l'histoire de la France et de l'histoire de l'art. » C'est au président de la section (56, rue Notre-Dame des Champs) ou au secrétaire général (28, rue Serpente), que nos lecteurs pourront s'adresser pour demander

Digitized by Google

tous renseignements complémentaires ou pour donner les titres des mémoires qu'ils se proposeraient de lire.

Parmi les nouvelles publications adoptées par le conseil de la Société de l'histoire de France, nous citerons la réédition de la chronique de Jehan le Bel, par MM. Viard et Deprez.

Précisons un peu les renseignements donnés dans notre dernière chronique sur les publications entreprises par la Commission historique de Nassau. *Nassauisches Urkundenbuch:* ce cartulaire, dressé par MM. Wagner et Schaus et auquel serviront de base les copies et regestes laissés par feu le professeur Menzel, ne pourra commencer d'être publié que dans quelques années; — *Nassau-Oranische Korrespondenzen;* la première partie, préparée par M. Meinardus, comprendra les documents relatifs à la lutte entre la Hesse et le Nassau pour la succession de Katzenellenbogen (1500-1557) [1]; — *Nassovia sacra*, sous la direction de M. Wedewer; — *Nassauische Bibliographie*, travail qui comprendra même le dépouillement des périodiques et qui naturellement demandera des années de travail à son auteur, M. Zedler. Enfin la commission se propose d'entreprendre, à une échéance plus ou moins longue, une description monumentale et archéologique du Nassau, et un inventaire général des archives nassoviennes.

La Commission historique de Westphalie a décidé les nouvelles publications suivantes : *Westfälische Rechtsdenkmäler*, éditées par M. Philipps; — *Urkundenbuch zur Geschichte der westfäl. Klosterreformation vom 14-17. Jahrh.*, par M. Linneborn; — *Visitationsprotokoll von 1571*, par M. Detmer. Enfin on a décidé de procéder à un inventaire des archives privées.

L'Institut romain de la Görres-Gesellschaft poursuit ses travaux avec activité. Il annonçait comme devant figurer dans l'exercice 1899 le tome Ier de la *Collectio tridentina*, contenant le journal du secrétaire du concile Massarelli (le tome II du journal, qui suivra aussitôt, sera peut-être accompagné du tome Ier des actes du concile); le deuxième volume des rapports de la nonciature de Cologne.

Depuis le commencement de l'année, M. A. Hettler a entrepris une *Zeitschrift für alte Geschichte*. Le prix de souscription à chaque volume, formé de six à huit cahiers, est de 25 fr.

La *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, dont le premier numéro vient de paraître (Bimestrielle. Paris, Albert Fontemoing Alphonse Picard et fils. 18 fr. par an, 20 fr. pour l'Union postale), s'occupera surtout de l'histoire de France. A côté d'articles de fonds, elle se propose de donner un bulletin historique, aussi complet que possible, des ouvrages qui paraissent, tant en France qu'à l'étranger,

[1] Le premier volume a paru déjà chez J.-F. Bergmann, à Wiesbaden.

Digitized by Google

sur la France pendant l'époque qu'elle a prise pour cadre; des comptes rendus plus développés des ouvrages français sur l'histoire étrangère; une chronique. Enfin, un répertoire méthodique, joint chaque année à la Revue, donnera l'indication des livres et des articles parus l'année précédente, dans le domaine de notre histoire depuis le XVIe siècle.

Une tentative qui nous paraît encore plus importante et sur laquelle nous attirons plus spécialement l'attention de nos lecteurs est la fondation, par M. Godefroid Kurth, d'une revue critique de l'histoire de Belgique. En fondant les *Archives belges*[1] (Liège, 14, rue Hemricourt, chez M. A. Delescluze, professeur à l'Université et secrétaire de rédaction de la revue. 7 fr. par an), notre éminent ami s'est donné pour tâche de développer chez ses compatriotes l'esprit scientifique dans l'étude de l'histoire qu'ont déjà tant contribué à former les cours pratiques dont nous parlons un peu plus loin. Les *Archives* tiendront leurs lecteurs au courant de toutes les publications et de toutes les nouvelles qui intéressent l'étude et l'enseignement de l'histoire en Belgique. Tous les ouvrages historiques y seront passés au crible d'une critique sévère ; l'on parviendra sans doute à débarrasser ainsi la production historique en Belgique des ouvrages médiocres ou franchement mauvais qui l'encombrent encore. Mais pour ce travail délicat, M. Kurth a pensé que ce ne serait pas trop de toutes les forces intellectuelles de son pays. Aussi a-t-il fait appel, sans distinction d'opinion ou de croyance, à tous les savants, et aucun ne lui a refusé son concours. Les *Archives* joueront ainsi en Belgique, avec plus d'indépendance encore peut-être et une autorité moins contestée, le rôle utile qu'a rempli chez nous la *Revue critique*.

Une Société historique locale d'origine récente, la *Società pistoiese di storia patria*, entreprend la publication d'un recueil périodique : *Bollettino storico pistoiese*.

Nous avons signalé dans une chronique antérieure la manifestation du 20 novembre dernier en l'honneur de notre collaborateur et ami M. Godefroid Kurth, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de son cours pratique d'histoire, le premier de ce genre en Belgique. Nous sommes heureux d'annoncer aujourd'hui que le beau volume qui conservera le souvenir de ces fêtes vient d'être distribué aux souscripteurs[2]. Ce volume, orné d'un portrait en héliogravure de l'éminent professeur liégeois, renferme, outre le récit de la manifestation

[1] Cette revue est une transformation des *Archives liégeoises*, annoncées déjà sommairement dans une chronique antérieure.

[2] *A Godefroid Kurth, professeur à l'Université de Liège, à l'occasion du XXVe anniversaire de la fondation de son cours pratique d'histoire.* Liège, Henri Poncelet, in-8 de 224 p.

Digitized by Google

et la reproduction des discours prononcés, un important mémoire sur l'*origine et les développements des cours pratiques d'histoire dans l'enseignement supérieur en Belgique*, rédigé par M. Paul Fredericq qui, lui-même, a été l'un des premiers à suivre l'exemple donné par son maître. En lisant cet historique, ce tableau résumé des travaux des seize cours pratiques d'histoire tentés en Belgique depuis 1874, l'on ne peut manquer d'être frappé des résultats obtenus et du développement pris par l'institution. Comme l'a dit excellemment M. Pirenne : « Plus que toute autre mesure, l'enseignement pratique a contribué à changer profondément le caractère de nos Facultés de philosophie. Notre ancien doctorat, avec son programme exclusivement philosophique et littéraire, formait certes des gens instruits et des esprits distingués; il était incapable de préparer des savants. Au sens propre du mot, les professeurs n'y avaient pas d'élèves. Leur enseignement purement dogmatique pouvait meubler les intelligences, il ne les éveillait pas au travail critique. » Et ce n'est pas seulement dans l'enseignement et sur un groupe nécessairement restreint d'esprits que se fait sentir l'heureuse influence de cette rénovation de la méthode historique : « Avec nos jeunes docteurs, un esprit plus scientifique s'introduit dans les sociétés historiques provinciales. Les amateurs commencent à comprendre qu'il est des besognes qu'il faut laisser aux spécialistes. Peu à peu l'éducation critique du public s'accomplit. »

Le tome XI (4e série) du *Bulletin de l'Académie delphinale*, outre des discours de réception de MM. le général Faure-Biguet (*Note sur l'Afrique romaine*), le comte de Miribel (*La Mistratée de Voiron*), Samuel Chabert (*L'Alpinisme au XVIe siècle*), contient les mémoires suivants : *Un épisode de la lutte du Parlement et du pouvoir royal : Guillaume de Charency, conseiller au Parlement du Dauphiné*, par le comte de Galbert; la suite des *Études historiques sur l'assistance publique à Grenoble avant la Révolution*, par M. Prudhomme, archiviste de l'Isère; *Le Royaume de Cottius et la province des Alpes Cottiennes, d'Auguste à Dioclétien*, par M. Rey, président de l'Académie : travail fort important, qui expose, d'après les sources connues et les inscriptions retrouvées en ces dernières années, l'histoire et la géographie politique des deux revers des Alpes dites *Cottiennes*, en même temps que tout ce qui a trait à l'origine des peuplades alpines, à leur idiome, à leur organisation politique, à leur religion, au moment où les légions romaines parurent au pied des Alpes, et durant leur occupation par Rome.

La cinquième série des *Études d'ethnographie préhistorique* de M. M. E. Piette contient une relation qu'il a rédigée en commun avec M. J. de Laporterie, des fouilles faites à Brassempouy en 1897 (ex-

Digitized by Google

trait de *l'Anthropologie*, t. IX. Paris, Masson, in-8 de 32 p.). C'est toujours l'exploration de la caverne du Pape qui a occupé les deux archéologues; leur campagne n'a d'ailleurs pas été extrêmement fructueuse. Notons la conclusion générale qu'ils cherchent à dégager de leurs études : les mots étage solutréen et étage magdalénien devraient être rayés de la nomenclature.

L'on a donné le nom de *melkites* aux Grecs restés fidèles à la foi catholique à une époque où l'empereur était avec eux et où ils pouvaient, par conséquent, avoir droit à ce titre d' « impériaux. » Lorsque le Basileus eut passé au schisme, ils restèrent en possession de ce sobriquet auquel on était accoutumé. L'Église grecque unie disparaît à peu près de l'histoire pendant plusieurs siècles, et ce n'est qu'à partir du XVIIIe qu'on peut en écrire avec précision les annales. M. le baron Adolphe d'Avril nous donne une substantielle étude sur *les Grecs melkites* dans l'excellente *Revue de l'Orient latin* (tiré à part. Paris, Challamel, 1899, in-8 de 48 p.).

M. Maurice Prou a dressé avec un soin extrême la *Bibliographie des œuvres d'Edmond Le Blant* (Extrait du *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*. Paris, 1899, in-8 de 47 p.). Cette liste, qui comprend plus de quatre cents articles, sera consultée avec profit par tous ceux qu'intéressent les études d'archéologie chrétienne, qui doivent tant aux recherches de ce savant.

Nos lecteurs se souviennent peut-être des chartes de Cunauld publiées par M. Léon Maître dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* et mentionnées en temps voulu dans notre *Revue des périodiques*. M. Joseph Tardif vient de soumettre à nouveau ces documents à un examen critique. Il fait ressortir tout l'intérêt qu'ils offrent pour la chronologie du règne de Dagobert II, qu'il parvient à préciser d'une manière beaucoup plus exacte qu'on ne l'avait fait jusqu'ici. Le début du règne devrait être fixé entre le 2 avril et le 30 juin 676, et la fin au 23 décembre 677. Cette dissertation sur *les chartes mérovingiennes de l'abbaye de Noirmoutier, avec une étude sur la chronologie du règne de Dagobert II*, forme le premier fascicule d'une série d'*Études mérovingiennes* (Paris, Leroux, 1899, in-8 de 65 p. Extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit*). Ce début nous fait désirer avec impatience la suite.

L'érudition contemporaine, surtout en France et en Allemagne, s'occupe beaucoup, depuis plusieurs années, des formulaires de lettres qui nous sont restés du moyen âge et qui offrent souvent de précieuses indications tant pour l'histoire des mœurs que pour l'histoire générale. Nous avons, à diverses reprises, signalé quelques-uns des travaux sur la matière, et notamment ceux de M. Ch.-V. Langlois. M. Léopold Delisle ajoute à ses publications antérieures sur ce

Digitized by Google

sujet une *Notice sur une « Summa dictaminis » jadis conservée à Beauvais* (Tiré des *Notices et extraits des manuscrits*. Paris, C. Klincksieck, 1898, in-4 de 37 p.), et un article sur *le Formulaire de Clairmarais* (Extrait du *Journal des savants*, mars 1892. Paris, Imp. nationale, 1899, in-4 de 24 p.). La *Summa*, étudiée par M. Delisle dans un manuscrit d'Agen, qui est peut-être l'ancien manuscrit de Beauvais considéré comme perdu, et dans un volume d'extraits possédé par M. le baron de Troussures, offre assez d'analogies avec la *Summa* analysée naguère par M. Cartellieri. Les larges extraits publiés par M. Delisle nous présentent, outre deux résumés de la théorie du *Cursus*, nombre d'actes ou de modèles d'actes intéressants pour l'histoire générale et plus encore pour l'histoire des mœurs. A cette première publication M. Delisle a joint des extraits d'une *Summa* conservée à Angers, qui nous font connaître : 1° une convocation adressée par Philippe Auguste aux nobles du Poitou, pour venir l'aider dans sa guerre contre les Flamands (1213), et la réponse des Poitevins, qui objectent qu'ils auront à défendre le Poitou contre une descente probable des Anglais ; 2° cinq actes appartenant à la correspondance administrative du même souverain. — Le formulaire de Clairmarais, pour être d'une composition plus récente (xve siècle), n'en est pas moins intéressant. L'on y rencontre plus de quatre cents actes, dont une partie est relative à l'administration des abbayes cisterciennes. Mais les pièces les plus curieuses, sur lesquelles M. Delisle appelle surtout l'attention, sont formées par la correspondance de cisterciens, pensionnaires du collège des Bernardins à Paris. L'on y remarquera tout particulièrement les nouvelles lumières jetées par cette correspondance sur l'histoire de Fernand de Cordoue.

Nous avons eu occasion l'an dernier de signaler d'intéressantes recherches de D. Joaquim Miret y Sans sur les relations entre des monastères d'Espagne et de France. Le même auteur nous fournit aujourd'hui une excellente notice sur un *Cartoral dels Templers de les comandes de Gardeny y Barbens* (Barcelona, tip. l'Avenç, 1899, in-8 de 35 p.). La publication est d'autant plus intéressante qu'elle tranche par l'affirmitive un doute émis par M. Delaville Le Roulx, qui ne croyait pas que Barbens eût été une commanderie du Temple. Les rois d'Aragon, les comtes de Barcelone et ceux d'Urgel sont représentés dans ces actes du xiie siècle dont D. Miret nous donne l'analyse et parfois des extraits.

Un érudit allemand, qui s'est fait connaître en France par ses recherches approfondies sur l'histoire de Philippe-Auguste, M. Alexander Cartellieri vient de donner aux *Neue Heidelberger Jahrbücher* un article curieux : *Die Machtstellung Heinrichs II von England* (Heidelberg, Gustav Kœster, s. d., in-8 de 13 p.), dans lequel il attire

Digitized by Google

l'attention sur le vaste empire fondé par Henri II, empire que la mort de ce prince et la décadence qui en fut le résultat empêchèrent seules peut-être de disputer la suprématie à l'Empire germanique.

M. Eugène Deprez, membre de l'École française de Rome, a retrouvé aux archives vaticanes deux actes qui nous font connaître la sollicitude du pape Clément VI pour la réforme du calendrier ou du moins pour la solution de difficultés concernant le nombre d'or. Les deux computistes auxquels Clément VI fait appel dans les lettres publiées par M. Deprez, Jean des Murs et Firmin de Beauvals, ont rédigé, à la demande du Pape, une *Epistola super reformatione antiqui kalendarii* que l'on connaissait déjà. La partie la moins intéressante de l'article de M. Deprez n'est pas celle où, tirant parti de sa découverte, il montre que la rédaction de la chronique de Jean de Venette n'est pas antérieure à 1345 : *Une tentative de réforme du calendrier sous Clément VI. Jean des Murs et la chronique de Jean de Venette* (extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome*. Rome, imp. de P. Cuggiani, 1899, in-8 de 17 p.).

M. Jules Viard s'attache depuis plusieurs années à débrouiller l'histoire de Philippe de Valois, soit par des dissertations dont nos lecteurs ont eu à diverses reprises la primeur, soit par des publications de documents, comme les *Journaux du trésor* dont l'édition paraîtra prochainement dans la collection de documents inédits sur l'histoire de France. Dans ce dernier ordre d'idées, nous avons aujourd'hui à signaler les *Lettres d'état enregistrées au Parlement sous le règne de Philippe VI de Valois (1328-1350)* (extrait de l'*Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*. Paris, 1899, in-8 de 172 p.). Dans la substantielle introduction qu'il a mise en tête de ces documents, M. Viard expose ce qu'il faut entendre par ce terme de « lettre d'état, » relève l'erreur de quelques érudits qui y ont vu des lettres données pour raison d'État, au lieu que ce sont seulement des lettres accordées à une personne pour faire tenir en suspens pendant un temps déterminé les causes qu'elle aurait à soutenir devant la justice. Pour le seul règne de Philippe de Valois, M. Viard a recueilli ou analysé plus de six cents de ces pièces, qui fournissent souvent à l'historien des renseignements précieux.

M. Édouard Rott, membre du conseil et secrétaire adjoint de la Société d'histoire diplomatique, met en ce moment la dernière main à une importante publication historique éditée par la maison S. Collin, à Berne, sous les auspices du gouvernement fédéral suisse. L'ouvrage, intitulé : *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et confédérés* (de l'origine à nos jours), comprendra neuf volumes en trois séries. La première série (6 volumes in-8 de 35 à 40 feuilles en

Digitized by Google

moyenne) comprend l'histoire des négociations auxquelles furent mêlés les représentants du gouvernement français en Helvétie. C'est aussi bien, on peut le dire, l'histoire complète des relations entre les deux pays. Le premier volume de cette série est actuellement sous presse. Il paraîtra en automne et embrasse la période de 1430 à 1560. La deuxième série (deux volumes), est un dictionnaire biographique dans lequel on trouvera, par ordre alphabétique, les noms et des notes relatives à la carrière de tous les agents du gouvernement français en Suisse de 1430 à 1900), ambassadeurs, ministres, chargés d'affaires, secrétaires, attachés, trésoriers et contrôleurs des Ligues, au total plus de quinze cents dossiers. Le dernier volume, enfin, sera consacré aux fastes de l'ambassade de France en Suisse, au genre de vie de ses titulaires et de leur personnel, au cours des siècles, dans leurs résidences successives à Soleure, Bade, Bâle, Lucerne et Berne. M. E. Rott a réuni sur ce sujet des documents inédits et fort intéressants.

Toujours à la recherche des lettres de Bourdaloue, le R. P. Chérot, de la Compagnie de Jésus, a été assez heureux pour en retrouver une fort importante, adressée au cardinal de Bouillon [1]. A cette lettre inédite, conservée aux Archives nationales, le savant jésuite ajoute quatre autres fragments publiés autrefois par le P. Bretonneau dans les *Pensées du P. Bourdaloue*, et une autre, inédite, à un Père de Trêves. L'introduction et le commentaire dont le P. Chérot accompagne ces lettres, et les documents insérés à l'appendice nous donnent toutes les explications nécessaires et ajoutent encore à la valeur de cette publication, qui, je l'espère, sera suivie d'autres semblables.

Perrine Dugué, fille de modestes cultivateurs de Thorigné-en-Charnie (arr. de Laval), fut assassinée d'une façon mystérieuse le 22 mars 1797, peut-être par les chouans, qui l'accusaient de les espionner. On la transforma en martyre, on lui demanda des miracles, on lui rendit une sorte de culte. M. l'abbé Alb. Cordier a fait revivre avec bonheur ce curieux épisode de l'histoire révolutionnaire, dans un article de *la Province de Maine : Perrine Dugué, son culte populaire* (tiré à part, Laval, A. Goupil, 1898, in-8 de 14 p.).

Nos lecteurs n'ont sans doute pas perdu le souvenir de l'article [2] dans lequel M. l'abbé Allain résumait avec son indiscutable compétence les résultats de l'enquête scolaire de l'an IX. M. l'abbé Uzureau a pensé qu'il y aurait intérêt à donner avec plus de détails les renseignements contenus dans l'enquête pour le département de Maine-

[1] *A propos de la disgrâce du cardinal de Bouillon. Lettre inédite de Bourdaloue au cardinal de Bouillon.* Paris, Victor Retaux, 1899, in-8 de 109 p., avec fac-similé.

[2] *Revue des questions historiques*, octobre 1892, t. LII, p. 499-544.

Digitized by Google

et-Loire et pour les arrondissements de Château-Gontier et de la Flèche, c'est-à-dire pour l'ancienne province d'Angers. Son travail, paru d'abord dans les *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, a été tiré à part sous le titre : *L'Enquête scolaire de l'an IX dans le département de Maine-et-Loire et les arrondissements de Château-Gontier et de la Flèche* (Angers, Lachèse et Cie, 1898, in-8 de 27 p.). — Rattachons à cette brochure un autre article du même auteur, publié dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest : Ancienne Université d'Angers. Les dernières « rentrées publiques » avant la Révolution* (Angers, Lachèse, 1899, in-8 de 22 p.).

M. A. Rolando a fait du passage de Napoléon Ier par le Grand Saint-Bernard l'objet d'une étude spéciale qui paraît à part, après avoir été insérée au *Bollettino del Club alpino italiano : Il passaggio dell' esercito di Napoleone I per il Gran S. Bernardo* (Torino, via Alfieri, 9, 1898, in-8 de 20 p.).

M. le baron Alberto Lumbroso, dont nous avons souvent eu l'occasion de signaler à nos lecteurs les publications érudites sur l'histoire et la bibliographie de l'époque napoléonienne, nous donne aujourd'hui un recueil de lettres de Murat de 1791 à 1808, que nous signalons simplement ici, et sur lequel la *Revue* reviendra sans doute avec plus de détails. La *Correspondance de Joachim Murat* (Torino, Roux, Frassati et Cie; Paris, Alphonse Picard et fils, in-8 de xxx-512 p.) qu'ornent 5 portraits et 6 fac-similés, sera bientôt suivie d'une biographie du roi de Naples, à laquelle M. Lumbroso travaille depuis longtemps déjà.

Nous avons reçu de M. Louis Bouly de Lesdain une dissertation sur *les Variantes dans les armoiries* (extrait de l'*Annuaire du Conseil héraldique de France, 1897*. Saint-Amand, imp. Destenay, 1897, in-18 de 50 p.). L'auteur met en évidence dans ce petit travail qu'au moyen âge l'on se souciait peu d'une parfaite régularité dans le dessin des armoiries.

Dans une conférence faite le 27 novembre 1898, à la réunion artistique de Pérouse, M. Alessandro Bellucci a établi que l'ancien escalier extérieur du Palais du peuple de cette ville était à une seule rampe et non pas à deux, comme l'ont soutenu quelques personnes. Cette conférence, accompagnée de beaux plans et dessins, vient d'être publiée : *Riunione artistica perugina. Sulla scala esterna del Palazzo del popolo* (Perugia, Unione tipografica cooperativa, 1899, in-8 de 52 p.).

On ne lira pas sans intérêt, surtout à un moment où nos sympathies vont à la Russie, la curieuse notice insérée par M. le chanoine J. Didiot, doyen de la Faculté de théologie à l'Institut catholique de

Digitized by Google

Lille, dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, et qui a fait l'objet d'un tirage à part : *Saint Julien du Mans et l'Église russe* (Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1899, in-8 de 29 p.). Il est curieux de voir le saint manceau objet d'un culte à Kiev; M. Didiot émet l'hypothèse que ce culte y a été introduit au xe siècle par l'intermédiaire de Paderborn, d'où seraient partis quelques-uns des missionnaires appelés par la régente de Kiev, la princesse Olga.

M. Louis Leger, l'éminent professeur au Collège de France, se propose de donner une édition fac-similé, en héliogravure, de l'évangéliaire slavon-cyrillique-glagolitique conservé à la Bibliothèque de la ville de Reims. Ce volume, objet d'une vénération particulière parce qu'on le considérait comme ayant appartenu à saint Jérôme, inventeur supposé de l'alphabet glagolitique, est connu sous le nom de texte du sacre, parce qu'une tradition prétend qu'il fut employé lors du sacre de Louis XV et de celui de Louis XVI. L'édition fac-similé faite en 1843 par Silvestre, aux frais de l'empereur Nicolas, et reproduite à Paris en 1852, par les soins de M. Louis Paris, est naturellement fort défectueuse et en outre introuvable. Aussi les slavisants seront-ils reconnaissants à M. Leger de mettre à leur disposition une reproduction excellente, comme tout ce qui sort des ateliers de M. Dujardin. Le tirage, limité à cent quinze exemplaires, se fait en noir sur papier de Hollande (100 fr.), en noir sur Japon (150 fr.), ou en édition polychrome avec lettres et miniatures aquarellées à la main (300 fr.). Les souscriptions sont reçues soit chez M. Dujardin, soit chez M. Leger, soit chez M. Michaud, libraire de l'Académie de Reims, sous le patronage de laquelle cette reproduction est entreprise.

Nous nous contenterons de signaler les tirés à part de quatre articles importants, renvoyant nos lecteurs, pour plus de détails, à notre *Revue des périodiques* : *Les deux condamnations de Jean sans Terre par la cour de Philippe Auguste et l'origine des pairs de France*, par M. Paul Guilhiermoz (extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*. Paris, 1899, in-8 de 41 p.); — *Étienne de Gallardon, clerc de la chancellerie de Philippe-Auguste, chanoine de Bourges*, par M. L. Delisle (extrait du même recueil. Paris, 1899, in-8 de 44 p., 4 fac-similés); — *Marguerite de Navarre et le platonisme de la Renaissance*, par M. Abel Lefranc (extrait du même recueil. Paris, 1899, in-8 de 81 p.); — *Le Congrès de Vienne et la politique de Talleyrand*, par M. Albert Pingaud (extrait de la *Revue historique*. Paris, 1899, in-8 de 52 p.).

Nous avons reçu les ouvrages suivants, dont il sera rendu compte dans nos prochaines livraisons : *Les Principes fondamentaux de*

Digitized by Google

l'histoire, par A.-D. Xénopol (Leroux, in-8) ; — *La Loi de la civilisation et de la décadence. Essai historique*, par Brooks Adams (Alcan, in-8) ; — *Einleitung in die Chronologie*, von Dr B. M. Lersch (Freiburg im Brisgau, Herder, in-8) ; — *Yale and Christmas : their place in the Germanic Year*, by A. Tille (London, Nutt, in-8 cart.) ; — *Sainte Clotilde*, par l'abbé Poulin (maison de la Bonne Presse, in-12) ; — *Saint Antoine de Padoue. Sa vie selon le manuscrit de son compagnon, Fr. Luc*, publiée par M. Dhanys (maison de la Bonne Presse, in-8) ; — *Saint Hyacinthe et ses compagnons. XIIIe siècle*, par la comtesse de Flavigny (Lecoffre, in-12) ; — *Les Jésuites à Marseille aux XVIIe et XVIIIe siècles*, par le P. E. Soullier (Avignon, Séguin ; Marseille, Verdot, in-8) ; — *L'État social de la France au temps des croisades*, par L. Garreau (Plon et Nourrit, in-8) ; — *Philipp II August, König von Frankreich*, von A. Cartellieri. T. II (Leipzig, Meyer, in-8) ; — *La Guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis, 1619-1620*, par E. Pavie (Angers, Germain et Grassin, in-8) ; — *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*. T. XII et XII *bis : Espagne* (Alcan, gr. in-8) ; — *Mémoires du temps de Louis XIV*, par Du Cause de Nazelle (Plon et Nourrit, in-12) ; — *Les Élections et les cahiers du clergé lorrain aux États généraux de 1789*, par L. Jérôme (Berger-Levrault, in-8) ; — *Fragments et souvenirs*. T. Ier : *1810-1832*, par le comte de Montalivet (Calmann Lévy, in-8) ; — *Histoire du second Empire*, par Pierre de la Gorce. T. IV : 1861-1866 (Plon et Nourrit, gr. in-8) ; — *Le IVe corps de l'armée de Metz, 19 juillet-27 octobre 1870*, par le lieutenant-colonel Rousset (Charles-Lavauzelle, in-8) ; — *Prisonnier. Coblence, 1870-1871*, par le prince Georges Bibesco (Plon et Nourrit, in-8) ; — *Pages d'histoire*, par G. Firmin-Didot (Firmin-Didot, in-12) ; — *Nouveaux fragments de droit et d'histoire*, par H. Beaune (Larose, in-8) ; — *Histoire de l'enseignement libre dans l'ordre primaire en France*, par A. des Cilleuls (Retaux, in-8) ; — *Les Femmes dans la comédie française et italienne au XVIIIe siècle*, par C. Dejob (Fontemoing, in-12) ; — *Pagi et Vicairies du Limousin aux IXe, Xe et XIe siècles*, par M. Deloche (Klincksieck, gr. in-8) ; — *Les Archiprêtrés de l'ancien diocèse de Limoges depuis le XIIe siècle jusqu'en 1790*, par M. Deloche (Limoges, Ducourtieux, in-8) ; — *Essai historique sur l'hôtel-Dieu de Coutances, l'hôpital général et les Augustines hospitalières*, par P. Le Cacheux. T. II (Picard et fils, gr. in-8) ; — *Monographie de l'église et de l'abbaye Saint-Georges de Boscherville (Seine-Inférieure)*, par A. Besnard (Lechevalier, gr. in-8) ; — *Abbeville aux temps de Charles VII, des ducs de Bourgogne, maîtres du Ponthieu, de Louis XI (1426-1483)*, par E. Prarond (Alph. Picard,

Digitized by Google

in-8) ; — *Galli anonymi Chronicon*, recensuerunt L. Finkel et S. Ketrzynski (Leopoli, sumptibus Societatis historicae Leopolitanae) ; — *Histoire de la formation territoriale des principautés belges au moyen âge*, par L. Vanderkindere. T. Ier (Bruxelles, Hayez, in-8) ; — *Mary queen of Scots, 1542-1587*, by Robert S. Rait (London, David Nutt, in-16 cart.) ; — *Le Colosse aux pieds d'argile. Étude sur l'Angleterre*, par J. de La Poulaine (Plon et Nourrit, in-12) ; — *J. Chamberlain*, par A. Viallate (Alcan, in-12) ; — *Christine de Suède et le cardinal Azzolino. Lettres inédites, 1666-1668*, publiées par le baron de Bildt (Plon et Nourrit, in-8) ; — *Bernadotte roi (1810-1818-1844)*, par C. Schefer (Alcan, in-8) ; — *Le Portugal et le Saint-Siège*, par le marquis Mac Swiney de Mashanaglass (Picard et fils, 2 vol. in-8) ; — *Diderot et Catherine II*, par M. Tourneux (Calmann Lévy, in-8) ; — *Historia Slowian*, napisal E. Boguslawski. T. II (Kraków, Warszawa, in-8) ; — *La Campagne de Minorque, d'après le journal du commandeur de Glandevez et de nombreuses lettres inédites*, par R. de Cisternes (Calmann Lévy, in-8) ; — *Essai sur l'histoire du Japon*, par le marquis de La Mazelière (Plon et Nourrit, in-12) ; — *Weltgeschichte. I. Allgemeines. Die Vorgeschichte. Amerika. Der Stille Ozean*, von H. F. Helmolt (Leipzig und Wien, Bibliographisches Institut, gr. in-8, cart.) ; — *Second annual report of the historical manuscripts commission of the American historical association* (Washington, government printing Office, in-8) ; — *L'Art religieux du XIIIe siècle en France*, par E. Male (Leroux, in-8) ; — *Giotto und die Kunst Italiens im Mittelalter*, von M. G. Zimmermann (Leipzig, E. A. Seeman, in-8) ; — *Cosimo de' Medici*, by K. C. Ewart (Londres, Macmillan, in-12) ; — *Le Prince de Bismarck*, par C. Andler (Bellais, in-12).

La *Revue des questions historiques* perd un de ses collaborateurs les plus actifs par la mort de M. Alfred Spont, enlevé dans sa trente-sixième année, à Amélie-les-Bains. Par ses mérites scientifiques, il avait su s'acquérir l'estime des hommes d'étude, comme l'affection de ses amis par ses qualités personnelles. Il était actuellement l'un des hommes de France qui connaissaient le mieux l'histoire du XVe et du XVIe siècle. Mais les recherches qu'il poursuivait de ce côté, les matériaux qu'il allait amassant à travers les dépôts de France et de l'étranger, ne suffisaient pas à épuiser son activité. A la *Revue d'histoire diplomatique*, pour laquelle il dressait une bibliographie fort appréciée, dans les *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft*, auxquels il a fourni pendant plusieurs années un aperçu des travaux sur l'histoire moderne et contemporaine de la France, à la *Revue des questions historiques*, où nos lecteurs ont pu apprécier la sûreté d'information

Digitized by Google

de ses courriers anglais et allemand [1], il s'est dépensé sans compter, il a trop abusé de ses forces, et quand la maladie s'est abattue sur lui, elle en a triomphé avec une facilité à laquelle sa constitution naguère robuste n'aurait pas permis de croire. L'une de ses dernières pensées a été pour notre recueil, auquel il a envoyé deux articles, dont le premier paraît dans la présente livraison; et quelques jours avant sa mort, croyant trop tôt, hélas ! à un retour de ses forces épuisées, il m'écrivait au sujet de son courrier anglais. Nos lecteurs pourront trouver dans le *Polybiblion* de juin une liste à peu près complète de ses publications.

M. Berthold Zeller, qui est mort le 3 avril, à Paris, s'était fait une notoriété comme historien des premières années du XVIIe siècle. Ses travaux, un peu lourds, mais consciencieux et exacts, dont la documentation était surtout empruntée aux archives italiennes, ont en partie renouvelé l'histoire de Marie de Médicis et de la jeunesse de Louis XIII. Il meurt sans avoir achevé son œuvre, et en laissant, croyons-nous, des matériaux dont l'on pourra peut-être tirer parti.

E.-G. Ledos.

[1] Il signait ce dernier du pseudonyme à peine déguisé de S. Brükke.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Dans la fin de son étude sur la formation des États de l'Église, M. H. Hubert[1] recherche quelles furent les relations du pape Étienne II avec Constantin Copronyme, et comment se rompirent les derniers liens qui unissaient encore le saint-siège à l'empire grec. Lorsqu'en 751 l'exarque a définitivement quitté l'Italie, Constantin semble compter sur le pape pour seconder ses desseins contre Astolf; mais Étienne II, qui règne en souverain, ne songe qu'à défendre sa province; d'ailleurs il aurait eu une cause d'irritation contre l'Empereur dans la réunion du concile d'Hiereia, tenu, selon M. Hubert, dès le 10 février 753, et dont les dispositions furent dictées par Constantin, fort de l'appui des évêques iconoclastes. Le pape tente bien encore une démarche personnelle auprès d'Astolf, mais continuant son voyage, il se rend vers Pépin, dont il implore le secours, en son propre nom, et passe tout l'hiver de 754 à Saint-Denis. Le chef des Francs, ainsi que ses fils, après avoir reçu l'onction sainte des mains du pape, se décide à intervenir, défait Astolf et donne à saint Pierre les conquêtes des Lombards par un acte signé à Quierzy en avril 754. L'on a révoqué en doute cette donation de Pépin, qui n'est mentionnée ni par les chroniqueurs francs ni par l'auteur de la *Vita Stephani*. C'est à tort, d'après M. Hubert, qui n'admet point que Charlemagne, confirmant en 774 la donation de son père, ait pu confirmer une pièce apocryphe. Le pacte de Quierzy assurait au pape de véritables États et non plus de simples patrimoines : l'ancien exarchat de Ravenne, les duchés de Spolète et de Bénévent et une frontière septentrionale qui, allant de Luna à Monselice, embrassait Parme, Reggio et Mantoue; puis la Corse, la Vénétie et l'Istrie, qui n'avaient pas été conquises par les Lombards et n'étaient pas au pouvoir de Pépin. Encore une fois battu en 756 par Pépin, Astolf dut se résigner à traiter. L'ancien exarchat de Ravenne était définitivement cédé à « saint Pierre; » quant au duché de Rome, où la souveraineté pontificale était déjà établie, il n'en fut plus question dans la charte de 756. Devenu le dé-

[1] *Revue historique*, mars-avril 1899.

Digitized by Google

fenseur légitime des territoires appartenant naguère à l'Empereur, le pape, en tant que prince, ne porte aucun titre, il est simplement « le bon pasteur qui donne sa vie pour ses brebis. » Pépin, défenseur du saint-siège qui lui a conféré le titre de patrice, s'engage dès lors à le protéger à la fois contre les attaques de l'aristocratie romaine et contre l'Empereur. Les Byzantins regrettèrent vivement la perte de l'Italie, à laquelle ils ne s'attendaient point ; lorsqu'ils virent que tous les efforts qu'ils tentaient pour la reprendre demeuraient vains, ils regrettèrent l'iconoclasie, et un parti politique se forma qui poursuivit la destruction du schisme dans l'espérance de ramener le pape et, par ce moyen, de recouvrer la province perdue.

— Dans sa thèse latine de doctorat, M. Bémont émit, il y a quelques années, cette opinion que Jean Sans-Terre n'avait pas été condamné par la cour du roi pour le meurtre de son neveu Arthur de Bretagne, et que ses fiefs avaient été confisqués en vertu d'un arrêt rendu par cette cour en 1202, à la suite d'une plainte du comte de la Marche et de son frère le comte d'Eu. M. Paul Guilhiermoz[1] combat les conclusions du travail de M. Bémont et fait valoir des arguments qui paraissent très forts. Dans l'affaire de 1202, Jean Sans-Terre fut ajourné à la cour du roi en qualité de comte de Poitiers, duc d'Aquitaine et comte d'Anjou, et la Normandie, le plus important des fiefs confisqués, resta hors de cause. Si donc l'arrêt qui a servi de titre à la confiscation de la Normandie n'est pas celui de 1202, ce ne peut être que celui qui fut rendu à la mort d'Arthur. M. Guilhiermoz montre que, pour nier l'existence de cet arrêt, comme l'ont fait M. Bémont et M. Petit-Dutaillis, il faut admettre que Louis, fils de Philippe-Auguste, mystifiait le pape quand, pour justifier auprès de lui son expédition en Angleterre, il faisait valoir que Jean, condamné pour le meurtre d'Arthur, avait forfait son royaume ; que de même il se moquait des moines de Saint-Augustin de Cantorbéry en leur envoyant une adresse où il rappelait la sentence de la cour du roi. Cette supposition est inadmissible ; et d'ailleurs les raisons proposées par les conseillers de la cour de France, bien loin d'être sans valeur, étaient absolument conformes aux règles du droit féodal et du droit criminel, ainsi que le prouvent les textes cités par M. Guilhiermoz. La cour du roi a donc bien rendu deux arrêts contre Jean Sans-Terre : le premier, de Pâques 1202, le déclarait déchu de l'Anjou, du Maine et du Poitou, attribués à Arthur ; le second, de Pâques 1203, en vertu duquel il fut forbanni pour le meurtre d'Arthur, servit de titre à la confiscation de la Normandie. Étudiant ensuite l'origine des douze pairs de France, M. Guilhiermoz conclut que cette institution a été organisée en 1202 pour le

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, janvier-février 1899.

Digitized by Google

premier jugement de Jean Sans-Terre, dans le but de donner à la vieille juridiction de la cour du roi un caractère indiscutablement féodal et par suite une autorité particulière à la sentence intervenue. L'auteur croit voir dans l'organisation de la cour des pairs un emprunt fait par Philippe-Auguste aux cours féodales de ses nouvelles acquisitions de Flandre et de Picardie.

— L'examen d'un cartulaire du chapitre de Bourges, conservé à la Bibliothèque nationale sous le nº 1274 des nouvelles acquisitions latines, a permis à M. Léopold Delisle[1] de retrouver le nom véritable de l'auteur du Cartulaire E de Philippe-Auguste et en même temps de recueillir sur ce personnage quelques renseignements biographiques. Stephanus de Gual. que M. Delisle avait cru pouvoir interpréter Stephanus de Guallia, lors de la rédaction de son précieux *Catalogue des actes de Philippe-Auguste* (Paris, 1856, in-8), doit en réalité se lire Stephanus de Gualardone, comme il ressort du cartulaire de Bourges, écrit de la même main et par le même écrivain. L'auteur du cartulaire de Bourges rédigé vers 1230, et dont le classement offre une curieuse analogie avec le registre E de Philippe Auguste, fut attaché à la chancellerie de ce prince pendant les dernières années de son règne et eut toute la confiance de Guérin, évêque de Senlis, chancelier, qui le chargea de dresser un choix des actes les plus importants du règne, pour être porté toujours avec le roi. Ce travail fut achevé dès l'année 1220. Depuis, M. Delisle perd sa trace jusqu'au règne de saint Louis, où nous le retrouvons pourvu à Bourges d'un canonicat qu'il remplit de 1227 à 1243. Il fut même pendant assez longtemps prévôt du chapitre. Après 1243, il disparaît de nouveau. M. Delisle pense que le cartulaire de Bourges qu'on lui doit avait été rédigé par lui pour sa propre utilité. Le rôle joué par Étienne à la cour de Philippe-Auguste explique qu'il ait pu insérer dans son cartulaire un entretien de ce prince avec Pierre le Chantre. Parmi les pièces imprimées par M. Delisle à la suite de son article, on remarquera une sorte de brouillon de discours aux chanoines de Bourges sur les moyens d'assurer la célébration des offices et de ménager les ressources de la bourse commune.

— La publication qu'il a faite, en 1896, des dernières poésies de Marguerite de Navarre, a conduit M. Abel Lefranc à étudier l'évolution intellectuelle de cette princesse. Déjà l'on avait remarqué son article sur les idées religieuses de la fille de Louise de Savoie ; celui qu'il consacre à l'examen de ses idées philosophiques ne saurait non plus demeurer inaperçu[2]. Formée dès sa jeunesse à l'étude de la phi-

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, janvier-février, 1899.
[2] *Ibid.*, novembre-décembre 1898.

Digitized by Google

losophie, entretenue dans ces graves pensers par des personnes telles que son confesseur Briçonnet, Marguerite ressentit particulièrement l'influence de Nicolas de Cues, le fameux théologien et l'un des restaurateurs du platonisme. Platon exerça sur elle une action plus immédiate par le moyen des traductions de Marsile Ficin; et il est curieux de constater dans les écrits de la princesse, dans ses *Nouvelles* notamment, l'empreinte profonde qu'avaient faite en elle les ouvrages du philosophe grec, et notamment le *Banquet*. En soumettant à un examen détaillé le travail de M. A. Lefranc, on aurait peut-être à contester quelques opinions qu'il émet; mais ses conclusions n'en restent pas moins solides dans l'ensemble, et ce n'est pas à tort qu'il attribue à Marguerite de Navarre un rôle assez considérable dans la propagation du platonisme en France.

— En assistant aux fêtes données par Fouquet dans son château de Vaux en 1661, Louis XIV avait senti naître en lui le désir d'avoir à son tour un palais somptueux, et Versailles lui était apparu comme le lieu le plus propre à devenir la demeure du roi le plus puissant de la terre. En quelques années, le rendez-vous de chasse bâti par son père fut agrandi et magnifiquement décoré; le Roi, alors dans tout le rayonnement de la jeunesse, put y donner des fêtes qui dépassèrent en splendeur toutes celles que l'on avait vues jusqu'alors. M. Pierre de Nolhac [1] nous décrit les premiers divertissements offerts par le roi à sa cour dans ce Versailles transformé. Le ballet des *Plaisirs de l'Ile enchantée*, la représentation de la *Princesse d'Élide*, ouvrirent la série des réjouissances (7-9 mai 1664) : le Roi n'avait pas craint d'y jouer son rôle et de paraître aux yeux de ses invités sous les traits de Roger. Quelques semaines après la paix d'Aix-la-Chapelle eut lieu, dans la nuit du 18 juillet 1668, la plus grande fête du règne de Louis XIV, qui coûta environ cent mille livres : il y eut successivement collation sur le grand parterre, représentation du ballet du *Triomphe de Bacchus* sur un théâtre élevé au milieu du parc par Vigarani, représentation de la comédie de Molière, *Georges Dandin*, et illumination grandiose autour du bassin de Latone.

— A cette époque, où le plus grand nombre avait une foi absolue en l'action du diable et en la puissance des sorciers, l'affaire des poisons passionna les esprits, et par ses côtés mystérieux elle a tenté depuis plus d'un historien. M. Frantz Funck-Brentano [2], s'aidant des documents inédits renfermés dans les anciennes archives de la Bastille, des notes de La Reynie conservées à la Bibliothèque nationale, ainsi que des travaux antérieurs, a tenté une nouvelle étude de ce qu'il appelle

[1] *Revue de Paris*, 15 avril 1899.
[2] *Ibid.*, 1er avril et 1er mai 1899.

Digitized by Google

le drame des poisons. Il nous présente les sorcières les plus fameuses, découvertes par la police mise en éveil par le procès de la marquise de Brinvilliers. Les sorcières ne se bornaient point à dévoiler l'avenir et à indiquer des trésors cachés, le plus souvent encore elles remplissaient le rôle de faiseuses d'anges, et par les poudres préparées pendant les messes noires, procuraient à ceux qui les consultaient le moyen de se débarrasser de leurs ennemis. On peut s'en convaincre en lisant le récit même abrégé des crimes monstrueux commis par Catherine Deshayes, par la Voisin et par les complices de cette dernière, la fille Marguerite Monvoisin, le magicien Lesage et l'abbé Guibourg. Les interrogatoires des accusés révélèrent que Mme de Montespan avait entretenu pendant de longues années des relations avec les sorcières, et participé à leurs abominables pratiques. Louis XIV, atterré de cette nouvelle, fit soustraire au tribunal certains documents contenant ces déclarations compromettantes pour sa maîtresse et pour de grands personnages, et donna l'ordre de suspendre les séances de la chambre ardente (1er octobre 1680). On a dit que les sorcières cherchaient à compromettre des personnes de la cour, espérant par cette complicité se soustraire au châtiment. La Voisin, au contraire, dans la crainte qu'on ne lui appliquât le supplice des régicides, cacha jusqu'à la fin ses relations avec Mme de Montespan. D'ailleurs, les déclarations de Marguerite Monvoisin se trouvaient corroborées par celles de l'abbé Guibourg, qui n'avait pu communiquer avec elle. Enfin, les rendez-vous donnés par la Voisin à Mme de Montespan coïncident exactement avec les périodes où la correspondance de Mme de Sévigné et les chroniqueurs de l'époque notent une brouille du Roi et de sa maîtresse. Il demeure donc bien prouvé que Mme de Montespan recourait à la Voisin et à ses complices, lorsque Louis XIV semblait s'éloigner d'elle. Au moyen de poudres qu'elle faisait verser dans les breuvages préparés pour le Roi, elle parvint plusieurs fois à reprendre son empire sur lui. Enfin, lorsque l'abandon fut complet, Mme de Montespan alla plus loin dans le crime; avide de vengeance, elle demanda à la Voisin et à ses complices de faire périr par le poison Louis XIV et Mlle de Fontanges, qui lui avait succédé dans le cœur du Roi. La Voisin promit; mais elle fut arrêtée le 12 mars 1679, veille du jour où elle devait présenter à Louis XIV un placet enduit de poudres empoisonnées, qu'elle n'avait pu lui remettre en mains propres, dans un voyage fait à Saint-Germain à cette intention, le 9 mars.

— Après une trop longue interruption, M. le comte d'Haussonville continue [1] ses études si pleines de charme sur le duc et sur la du-

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er mars, 1er avril et 15 mai 1899.

Digitized by Google

chesse de Bourgogne. Le mariage du duc, qui avait quinze ans, et de la duchesse, qui en avait douze, fut célébré à Versailles dans la chapelle du château, le 7 décembre 1697. La duchesse de Bourgogne restait soumise à la surveillance de sa dame d'honneur, la duchesse du Lude. Si elle continuait ses leçons d'écriture et d'orthographe, la plus grande partie de la journée était réservée aux distractions que le Roi et Mme de Maintenon s'efforçaient de varier sans cesse. Mêlée à la vie officielle, elle fut aussi initiée aux divertissements de la cour : représentations théâtrales, bals, mascarades, fêtes sur l'eau, promenades à Paris les jours de fête populaire, courses aux boutiques à la foire de Saint-Laurent. M. d'Haussonville nous retrace agréablement cette existence toute de plaisir, non sans nous conter plus d'une anecdote piquante. Le Roi, qui ne pouvait se passer de la présence de la petite princesse, se montrait pour elle d'une faiblesse extraordinaire ; il ne semble pas que Mme de Maintenon, généralement si sévère, lui ait témoigné moins d'indulgence. Ce système d'éducation porta rapidement ses fruits : la duchesse de Bourgogne perdit bientôt toute réserve ; d'une familiarité ridicule avec tout le monde, sans en excepter le Roi, elle ne se gênait point à table pour chanter, danser sur sa chaise, grimacer, fourrer ses doigts dans les sauces, tandis que chacun vantait sa bonne grâce. Tout autre était la vie du duc de Bourgogne, donnant au travail la meilleure partie de son temps, sous la surveillance de Beauvillier, se préparant à remplir un jour avec honneur son métier de Roi. Le souvenir de Fénelon, son cher maître toujours regretté, ne le quittait pas ; il continuait seul l'œuvre commencée, s'appliquant sans relâche à transformer son caractère. Louis XIV, qui voulait encourager les heureuses dispositions de son petit-fils pour les choses militaires et lui enseigner son futur rôle de général en chef, fit tenir à Compiègne, au printemps de 1698, ce que l'on appelait dans le langage de l'époque, un camp. Le duc, guidé par le maréchal de Boufflers, avait le commandement en chef des soixante mille hommes réunis dans le camp, et pendant ces grandes manœuvres il étonna tous les hommes du métier par ses connaissances techniques, son endurance et l'aisance avec laquelle il remplissait des fonctions si nouvelles pour lui. Au mois d'octobre 1699, Louis XIV décida que le duc et la duchesse seraient désormais rapprochés. Les plus heureuses années de la duchesse de Bourgogne commençaient, et à Versailles allait s'ouvrir une ère de fêtes brillantes que pendant plusieurs années les malheurs publics même ne vinrent point interrompre, Louis XIV estimant que suspendre les réjouissances eût été l'aveu de sa défaite. Ses devoirs d'épouse ne rendirent pas la duchesse de Bourgogne plus sérieuse. C'était toujours la même ardeur au plaisir, à ce point que sa santé en fut ébranlée et

Digitized by Google

qu'elle tomba gravement malade au mois d'avril 1701 ; passionnée pour le théâtre, elle voulut jouer elle-même la comédie. M. d'Haussonville nous décrit ces représentations dans le cabinet de Mme de Maintenon, où n'assistaient que quelques rares privilégiés. Mais la duchesse avait une autre passion plus dangereuse encore : le jeu, passion que, quand elle était enfant, Louis XIV semblait avoir pris à tâche de favoriser. L'hombre, le brelan, le lansquenet, le reversis, lui firent perdre tour à tour de grosses sommes que souvent elle ne pouvait pas payer. Elle s'adressait alors à Mme de Maintenon, promettant de ne plus recommencer. Le Roi se laissait toucher, payait...., et la duchesse ne renonçait pas au jeu. Le cœur cependant demeurait bon ; elle n'oubliait point sa famille savoyarde et en particulier sa grand'mère, ainsi que l'attestent ses lettres ; avec tous et toutes elle se montrait aimable et facile. Jeune et très épris de sa femme, bien que d'un caractère fort différent du sien, le duc de Bourgogne, pendant près de deux ans, prit sa part de tous les plaisirs ; il suivit même le mauvais exemple qu'elle lui donnait et s'adonna au jeu. La crainte où il se vit de la perdre le tira de cette vie de dissipation. Peu à peu il renonça à tous les divertissements de la cour ; il ne paraissait que dans les fêtes où sa présence était de rigueur, passait la plus grande partie de la journée dans son cabinet de Versailles, partageant son temps entre les lectures de piété, l'étude des sciences exactes, de la musique et du dessin. Sa seule distraction était la chasse. Cette vie austère détacha de lui la duchesse, qui, non contente de railler ses habitudes de piété, n'hésitait pas à encourager les tentatives plus qu'effrontées de certaines dames de la cour. Tandis que le duc s'abîmait de plus en plus dans la dévotion, et, malgré les exhortations de Fénelon qui pouvait alors correspondre avec lui, semblait se détourner de l'action et oubliait ses devoirs de prince, la duchesse se lançait dans des aventures qui compromirent sa réputation. M. d'Haussonville, qui rapporte la conduite équivoque de la duchesse avec Nangis et avec Maulévrier, incline à penser que si « son cœur fut ému, » il n'y eut cependant de sa part que des imprudences et point d'actes coupables.

— Pendant les premières années de la guerre de la succession d'Autriche, les Provinces-Unies n'entrèrent point en lutte ouverte avec la France, malgré des sollicitations intéressées dont les États généraux étaient l'objet de la part de l'Empire et de l'Angleterre. Marie-Thérèse recevait, il est vrai, des subsides, et une petite armée de vingt mille hommes était censée défendre les possessions autrichiennes, mais cette armée manœuvrait toujours de façon à ne pas se montrer sur le champ de bataille ; l'impératrice réclamait des secours plus efficaces. Quant à l'Angleterre, elle aurait souhaité trou-

Digitized by Google

ver des alliés prêts à défendre le Hanovre de concert avec elle. Cette demi-neutralité de la Hollande, que la France avait un intérêt évident à maintenir, était due en grande partie à l'habileté de notre représentant à La Haye, l'abbé Delaville, qui, au mois de décembre 1743, avait succédé au marquis de Fénelon. M. P. Coquille[1] refait pour ainsi dire jour par jour, d'après les dépêches adressées à Delaville par Tencin et d'Argenson et les réponses de notre ambassadeur, l'histoire de nos relations avec la Hollande depuis cette époque jusqu'au mois de novembre 1745. Si les États généraux ne se souciaient pas de prendre une part effective aux hostilités et de se joindre à nos adversaires, ils tenaient à demeurer en bons termes avec l'Angleterre : ils essayèrent de s'interposer entre les belligérants et offrirent à Louis XV de travailler à un accommodement général. Le Roi, sentant bien que la guerre était devenue sans objet, accepta la proposition des États. La paix semblait à la veille de se conclure quand l'on apprit qu'un fort contingent de Hollandais avait combattu contre nous à Fontenoy. Louis XV se montra magnanime et n'exigea pas de réparation de la part des Hollandais. Il fit savoir au grand pensionnaire Vanderheim les points qui pourraient former la base des négociations préliminaires d'un congrès; mais comme l'on ne désirait traiter ni à Londres ni à Vienne, les négociations traînaient en longueur. D'ailleurs les États généraux eux-mêmes ne tardèrent pas à faire preuve à notre égard d'une telle mauvaise volonté en permettant que, contrairement aux clauses de la capitulation de Tournay, les troupes hollandaises de cette place allassent combattre en Écosse le prétendant Stuart, que Louis XV n'hésita pas à rappeler Delaville. Quelques mois après la Hollande entrait dans la coalition et avait à supporter tout le poids de la guerre.

— L'étude consacrée par M. L. de Laigue[2] au fils naturel du comte de Toulouse, déclaré à l'église Saint-Eustache sous le nom de Philippe-Auguste de Sainte-Foy, le 12 juillet 1721, fournit plus d'un détail nouveau sur la vie de ce personnage. Le comte de Toulouse n'avait rien négligé pour que son fils reçût l'éducation qui convenait à sa naissance : à Juilly, où il fut élevé, il était l'objet d'attentions et de soins tout particuliers. Lorsqu'il eut quatorze ans, il obtint, par l'entremise de son père, avec un brevet de mousquetaire, le titre de chevalier d'Arcq, sous lequel il est généralement désigné. La comtesse de Toulouse, mère du chevalier, qu'elle aurait eu, d'après M. de Laigue, du comte de Toulouse, avant son mariage, soucieuse de ne pas laisser échapper un secret compromettant, éloigna

[1] *Revue d'histoire diplomatique*, n° 2 de 1899.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

Sainte-Foy du lit de son père mourant. La fortune, cependant, semble sourire au chevalier, qui, reçu à la cour, pourvu d'une compagnie au régiment royal des Cravates, se distingue à Fontenoy et à Lawfeld. En 1748, il donne sa démission et, à partir de ce jour, mène une vie misérable : il se jette dans de honteuses spéculations, ce qui ne l'empêche point d'être sans cesse harcelé par ses créanciers. Ayant eu la malencontreuse idée de réclamer que le nom de son père Louis-Alexandre de Bourbon fût substitué sur son acte de naissance à celui de Sainte-Foy, le conseil s'occupa de sa requête, et, bien loin d'y faire droit, lui interdit même de porter le nom d'Arcq. Exilé successivement à Tulle et à Montauban, il obtint sa liberté au début de la Constituante. Le dernier des petits-fils de Louis XIV mourut à Paris, dans la misère, le 5 février 1795, quelques jours après la mort de sa fille unique, tendrement aimée. Les souffrances et les tristesses de ses dernières années furent adoucies par l'affection de sa femme, Marie-Anne Richard, petite-fille de Marguerite de Ségur, qu'il avait épousée en 1777 et pour laquelle il eut jusqu'à la fin de sa vie un amour passionné.

— La trop fameuse cérémonie, célébrée à Notre-Dame le 20 brumaire an II, ne fut pas l'essai d'un culte républicain, et M. Aulard a eu raison de dire que la danseuse de l'Opéra qui prit place, en ce jour, à côté du président, figurait, non pas la déesse de la Raison, mais la déesse de la Liberté. Dans le procès-verbal de la séance du Conseil général du département de Paris, du 17 brumaire, qui fixait les grandes lignes de la fête du 20 de ce mois, M. J. Guillaume [1] trouve la preuve que ce ne fut point une fête originale, mais seulement la représentation à Notre-Dame d'une pièce lyrique, *l'Offrande à la Liberté*, jouée à l'Opéra d'une façon régulière depuis plus d'un an. Le seul changement introduit dans la représentation fut la substitution aux strophes de la *Marseillaise* d'un hymne composé par Chénier et mis en musique par Gossec en vue d'une fête qui devait avoir lieu au Palais-Royal, hymne exécuté pour la première fois à la séance de la Convention du 18 brumaire.

— Si, après l'échec de Villeneuve, de Gantheaume et de Missiessy en 1805, Napoléon n'essaya plus d'atteindre l'Angleterre dans son île, nos corsaires, encouragés par le gouvernement, ne cessèrent d'inquiéter le commerce de notre mortelle ennemie. M. L. Benaerts [2] consacre une étude très neuve au rôle joué par les corsaires de Saint-Malo et de Saint-Servan de 1803 à 1813. Il nous montre comment ces entreprises furent amenées, dans quelles conditions les

[1] *La Révolution française*, 14 avril 1899.
[2] *Annales de Bretagne*, avril 1899.

Digitized by Google

corsaires étaient armés et effectuaient leurs courses, et dans quelles circonstances leurs prises profitaient aux intéressés. Malouins et Servanais travaillèrent de toutes leurs forces à ruiner la puissance maritime de l'Angleterre, mettant à la mer en dix ans 157 bâtiments corsaires avec un effectif de 9,400 officiers et matelots, qui capturèrent plus de 170 navires, non d'ailleurs sans laisser entre les mains des Anglais 70 navires et 3,400 marins.

— En retraçant l'existence d'Élisa Bonaparte dans sa principauté de Lucques et de Piombino de 1805 à 1809, MM. E. Rodocanachi et G. Marcotti[1] ont écrit un intéressant chapitre de l'histoire de ces États feudataires, créés par Napoléon autant pour satisfaire l'ambition de son entourage que pour répandre chez les peuples vaincus les mœurs et les coutumes de la France. Félix Baciocchi, obscur officier métamorphosé en prince par un de ces hasards de la fortune, comme on en vit tant au début de ce siècle, n'avait aucune des qualités nécessaires à son rang; amateur de violon, il n'était capable que de remplir un rôle de parade et semble avoir été estimé à sa valeur par ses sujets. Ce fut Élisa qui gouverna : ambitieuse, prenant à cœur de s'acquitter en conscience de ses devoirs de souveraine, elle ne négligea rien pour donner de l'éclat à son règne et pour faire le bonheur de son petit peuple. Elle jugea nécessaire d'avoir une cour avec des places nombreuses et une armée de fonctionnaires français. Les fêtes se succédaient brillantes, attirant la haute société des pays voisins et jusqu'aux étrangers. La liste civile des souverains, qui ne s'élevait qu'à 300,000 fr., était insuffisante pour le luxe dont ils s'entouraient et pour leurs vastes desseins. Élisa, qui possédait l'intelligence des affaires, chercha le moyen de tirer le meilleur parti de son territoire et se lança dans des expériences commerciales, généralement fructueuses : elle fait vendre à ses sujets les mouflons qu'elle élève en Corse, établit une manufacture de soieries dans sa capitale, essaie d'acclimater des plantes utiles ou décoratives, entreprend pour son compte une partie de l'exploitation des marbres de Carrare. Les commandes affluent, Carrare devient une véritable manufacture d'où l'on expédie les bustes des membres de la famille impériale et de tous les personnages marquants de l'époque. Dans sa petite principauté, Élisa est assaillie par les quémandeurs et les quémandeuses et vit entourée de flatteurs. MM. Rodocanachi et Marcotti nous offrent des exemples des épîtres louangeuses adressées à Élisa, dont quelques-unes portent les noms de Mathieu Lesseps, qui eut l'heur de présenter à Son Altesse Impériale son fils, le grand Français de l'avenir, et du cardinal Maury, membre de l'Académie de Lucques,

[1] *Revue historique*, mars-avril 1899.

Digitized by Google

qui comptait sur la princesse pour rentrer en grâce auprès de Napoléon. Sans négliger ses intérêts particuliers, Élisa trouvait encore le loisir de protéger et d'encourager les arts et les artistes et même de défrayer la chronique scandaleuse de Lucques, où l'on remarquait les faveurs exceptionnelles dont elle comblait son premier écuyer, le beau Bartolommeo Cenami.

— Parvenu jeune encore au plus haut grade de l'armée, ayant rempli successivement les fonctions d'ambassadeur, de ministre et de chef d'armée, Bernadotte croyait avoir à se plaindre de la fortune et estimait qu'il méritait de plus hautes destinées; aussi ne fut-il nullement étonné que les Suédois, qui cherchaient « un héros » pour succéder à Charles XIII, aient jeté les yeux sur lui. Un trône lui paraissait la seule place digne de lui. M. Christian Schefer[1] recherche, d'après des sources suédoises, dont quelques-unes inédites, ce que furent ses débuts comme prince de Suède. La diète l'avait surtout élu parce qu'elle voyait en lui, à tort d'ailleurs, le candidat de Napoléon, non sans redouter que le maréchal français n'eût conservé quelque chose de l'aspect et des idées des sans-culottes. Sa présence dissipa vite cette crainte. Bernadotte était naturellement majestueux, prenait un soin extrême de sa toilette et surveillait sa tenue. Respectueux avec Charles XIII, son père adoptif, d'une galanterie délicate avec les femmes, affable pour tout le monde, il fit d'emblée la conquête des Suédois. Doué d'une faconde intarissable, il avait en toutes circonstances un discours tout prêt à débiter; parlant à des Suédois qui comprenaient le français, mais n'en sentaient point les nuances, il pouvait donner libre carrière à son exubérante imagination sans craindre, en atteignant le ridicule, de choquer ses auditeurs. Comme Napoléon, il excellait à la mise en scène et jouait tous les rôles avec un art qui lui gagnait les spectateurs. A ces avantages il joignait une réelle habileté, qui lui permettait de se tirer aisément des situations les plus difficiles : comme par exemple, dans la séance du conseil où l'on débattit la mise en demeure, adressée par Napoléon au gouvernement suédois, de tenir ses engagements relatifs au blocus continental et de déclarer la guerre à l'Angleterre. Les Suédois avaient trouvé le souverain qui leur convenait; Bernadotte, la place qu'il avait toujours ambitionnée, et avant même la mort de Charles XIII, l'ancien lieutenant de Napoléon était maître absolu de ses nouveaux États.

— Si l'œuvre du congrès de Vienne qui, à défaut d'autres mérites, eut, à coup sûr, celui de procurer à l'Europe une longue période de paix à peine interrompue de temps à autre par quelque soulèvement

[1] *Revue de Paris*, 15 mars.

Digitized by Google

partiel, a été diversement appréciée, la politique des représentants de la France à ces grandes assises internationales a particulièrement donné lieu à des jugements contradictoires. M. Albert Pingaud[1] a pensé que l'on pouvait clore le débat : après avoir rappelé la conduite de Talleyrand, non sans y joindre un portrait assez réussi de notre ambassadeur, et discuté une à une toutes les opinions émises à son sujet, il nous donne des conclusions qu'il espère définitives et qui sont une apologie complète et sans réserve du rôle joué par lui en cette circonstance. Au lendemain de la capitulation de Paris, la France, objet de défiance sinon de haine de la part des nations alliées, ne pouvait songer à imposer sa volonté aux puissances qui l'avaient vaincue; il fallut à son négociateur beaucoup d'habileté, de tact et d'énergie pour se faire admettre officiellement aux délibérations du congrès, plus encore pour intervenir d'une manière efficace dans toutes les grandes questions qui intéressaient la situation générale de l'Europe. Il est même permis de penser que Vaulabelle, se faisant ainsi, sans preuves sérieuses, l'écho de Savary ou de Chateaubriand, a eu tort d'accuser Talleyrand de s'être, en 1815, vendu à l'Angleterre. Une fois en sa vie, l'homme qui avait servi tous les partis, flatté tous les maîtres, a pu se laisser guider par un autre sentiment que celui de son intérêt particulier. A-t-il pu un moment s'affranchir de « ses mesquines préoccupations, » au point de se laisser guider par ce qu'il considérait comme l'intérêt de la France ? Ou bien a-t-il profité de l'occasion qui s'offrait à lui de faire oublier son passé en soutenant au congrès des idées chères à Louis XVIII, et en se rapprochant des gouvernements pour lesquels le Roi se sentait plus de sympathie ? De ces deux hypothèses, j'avoue que la première, qui semble très vraisemblable à M. Pingaud, me paraît bien hasardée et que je lui préfère la seconde, qui, après tout, ne fait pas tort à la mémoire de Talleyrand. Quant à la question, autrement importante, de savoir s'il a été plus avantageux pour la France de se rapprocher de l'Angleterre et de l'Autriche, que de lier partie avec la Prusse et avec la Russie qui nous avait fait quelques avances, j'estime que M. Pingaud a tort de se montrer aussi affirmatif. Cette alliance ne nous a rien rapporté en 1815, rien dans les années qui suivirent. L'Angleterre se croyait si peu engagée avec nous, qu'en 1823, l'expédition d'Espagne l'ayant mise de fort méchante humeur, elle fut sur le point de nous déclarer la guerre. La Russie et la Prusse auraient-elles mieux agi avec nous si Talleyrand avait appuyé leurs revendications, et surtout notre pays y aurait-il trouvé quelque avantage, il serait téméraire de l'affirmer, mais non de le supposer. Si les grandes

[1] *Revue historique*, mai-juin 1899.

Digitized by Google

puissances n'étaient pas parvenues à s'entendre au sujet de la Saxe et de la Pologne et que la France eût embrassé le parti prusso-russe, il n'est pas prouvé que l'Angleterre et l'Autriche eussent triomphé de cette triple alliance. L'armée autrichienne, alors même qu'elle aurait eu un effectif de 375,000 hommes, comme l'écrivait Talleyrand, aurait pu difficilement tenter d'envahir la France. Quant à l'Angleterre, il y avait déjà plusieurs siècles que ses essais de débarquement dans notre pays échouaient tous piteusement. Que si maintenant M. Pingaud fait observer que le tsar n'a jamais offert à la France la rive gauche du Rhin et que la Prusse n'aurait pas consenti à nous céder ce territoire, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'à la faveur des services rendus, nous n'eussions pu l'occuper. Enfin, la France n'eût-elle pu obtenir ses frontières naturelles, il eût été plus avantageux pour elle d'avoir comme voisin le roi de Saxe dépossédé de ses États héréditaires et disposé à chercher en elle une alliée contre la Prusse, dont tous les efforts devaient tendre à réunir les deux tronçons qui partageaient ses possessions. A être moins affirmatif que M. Pingaud sur l'opportunité de l'alliance anglo-autrichienne, on a chance d'être plus près de la vérité : il n'est pas plus permis d'affirmer qu'un rapprochement avec la Russie et la Prusse eût procuré de plus grands avantages à la France qu'il ne l'est de soutenir que cette politique lui eût été néfaste.

— M. Émile Ollivier [1] consacre deux articles pleins de verve à la campagne de 1859, qui devait être la première étape de l'unité italienne. Après avoir conduit lui-même les événements, Napoléon III, avant d'engager les hostilités, devait obtenir le consentement du Corps législatif. Le futur ministre de l'Empereur, qui appartenait alors à l'opposition républicaine et faisait partie du fameux groupe des cinq, rappelle l'accueil que reçut la proposition de l'Empereur et en particulier l'attitude de son parti : les cinq eurent beaucoup de peine à se mettre d'accord sur la conduite à tenir : ils se décidèrent enfin à s'abstenir, ne pouvant voter ni pour ni contre. Émile Ollivier, que ses sympathies rapprochaient des Italiens, mais qui redoutait les conséquences intérieures de cet événement, se chargea d'expliquer les motifs de cette abstention. La mobilisation se fit dans le plus grand désordre, rien n'avait été préparé. Heureusement pour nos armes, notre adversaire n'était pas dans une meilleure situation. L'entrain et le courage de l'armée devaient suppléer à tout. Napoléon III s'était réservé le commandement en chef des troupes. Lorsque, changeant de front et exécutant avec habileté une marche de flanc par Valenza, Casale, Verceil, Novare, il a tourné la droite autrichienne et l'a de-

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er et 15 mai 1899.

Digitized by Google

vancée sur le Tessin, il ne sait plus tirer parti de sa position; au lieu de marcher immédiatement à l'ennemi, il l'attend. La vaillance de nos troupes et l'esprit d'initiative offensive dont fit preuve le commandement nous valurent la victoire de Magenta, « bataille décousue, incohérente, conduite au hasard. » Quant à Mac-Mahon, par l'impétuosité de son attaque, il détermina le succès que son retard avait un moment compromis. On s'étonne que les Piémontais, malgré les appels réitérés de l'Empereur, n'aient point bougé de Turbigo et de Galliate. Lorsque, le soir de la bataille, Victor-Emmanuel vint présenter à l'Empereur ses félicitations et ses excuses, Napoléon III lui répondit avec froideur : « Sire, lorsque l'on doit opérer une jonction devant l'ennemi, on exécute strictement ses instructions et l'on tient ses engagements; je regrette que Votre Majesté ne l'ait pas fait. » Après Solférino, comme après Magenta, il n'y eut pas de poursuite; mais il serait injuste de penser que l'Empereur ne sut pas profiter de cette dernière victoire : ne nourrissant aucune haine contre l'Autriche, il ne voulait pas anéantir son adversaire et s'occupait de conclure la paix.

— Sous le second empire, les peuples souffraient déjà des maux de cette paix armée qui les fait aujourd'hui succomber sous le poids des impôts, et la question du désarmement, agitée jusqu'alors par les écrivains, fut nettement posée à deux reprises différentes, en 1863 et en 1870. M. Albert Pingaud [1], à l'aide des travaux de Sybel et surtout de « documents inédits, » que l'on voudrait toutefois voir désignés d'une façon plus précise, nous raconte l'histoire de ces deux tentatives et nous explique ce qui les fit échouer. C'est à Napoléon III, pacifique par caractère, que revient l'honneur d'avoir le premier proposé le désarmement aux cabinets européens. D'après lui, le congrès de Vienne n'avait tenu nul compte des aspirations des peuples, séparant ceux qui rêvaient d'être unis, réunissant ceux qui désiraient une vie distincte; il était temps de donner satisfaction à tous et de remanier la carte de l'Europe une dernière fois. Ce devait être l'œuvre d'un congrès de souverains où chacun ferait abandon de ses intérêts particuliers et dynastiques à l'intérêt général et populaire, et serait prêt à renoncer à telle province ou à l'échanger contre une autre. Chaque peuple définitivement constitué, l'Europe devait jouir d'une paix ininterrompue et n'entretenir que des effectifs réduits. Tout d'abord le projet de Napoléon III ne trouva que des admirateurs, mais bientôt les critiques se firent jour et enfin l'invitation impériale, acceptée sans restriction par Victor-Emmanuel, fut déclinée par les quatre grandes puissances. La Prusse ne voulait pas s'associer à une entreprise qu'elle considérait comme révolutionnaire; l'Angleterre

[1] *Revue de Paris*, 15 mai 1899.

Digitized by Google

estimait qu'une discussion entre États européens amènerait la guerre et que le but de l'Empereur était de la dépouiller de Gibraltar; l'Autriche ne voulait pas entendre parler du principe des nationalités qui l'aurait privée de la Vénétie; la Russie déclarait que la Pologne, alors en pleine révolte, était pour elle une question vitale. M. Albert Pingaud pense que Napoléon ne se faisait aucune illusion sur le sort qui attendait sa proposition et qu'aux généreux sentiments se mêlaient des calculs intéressés, peut-être l'espérance de conclure une alliance avec la Prusse et la Russie. Après Sadowa, alors que la paix de l'Europe n'était rien moins qu'assurée, la presse lança l'idée non d'une paix perpétuelle fondée sur un remaniement territorial, mais d'une trêve à longue échéance basée sur le maintien du *statu quo*. Les ministres s'emparèrent de l'idée; le comte de Beust et Rouher songèrent à arrêter les progrès de l'influence prussienne en pleine paix : Napoléon III aurait déclaré accepter les clauses du traité de Prague et être disposé à réduire son armée si la Prusse prenait l'engagement d'agir de même. Cette fois le refus vint de l'Empereur, qui ne voulut pas conclure « un marché de dupes. » Il s'était convaincu que la Prusse, en réduisant la durée du service militaire, aurait peut-être une armée moins entraînée, mais n'en serait pas moins prête, en cas de guerre, à mettre en ligne une armée de 900,000 hommes. Le cabinet qui parvint au pouvoir le 2 janvier 1870 était décidé à suivre une politique de conciliation et à éviter tout conflit. Notre ministre des affaires étrangères, le comte Daru, reprit le projet d'un désarmement simultané de la France et de la Prusse. Il sut faire taire les répugnances de Napoléon III et eut recours à l'intermédiaire de lord Clarendon pour agir auprès de Bismarck. Le chancelier fit valoir que la Prusse ne pouvait renoncer au service obligatoire entré dans les mœurs du pays, qu'en cas d'alliance de la France et de l'Autriche, la Prusse se trouverait dans une infériorité manifeste et qu'elle ne pouvait consentir à rendre cette infériorité plus sensible encore.

— L'espace nous fait défaut pour accorder autre chose qu'une brève mention aux articles suivants. M. Louis Audiat[1] complète d'une heureuse façon les renseignements sur le culte de saint Eutrope contenus dans son beau livre sur ce saint. — Dans une analyse du journal de voyage rédigé par Guillaume VI le Juste, landgrave de Hesse, pendant un séjour de trois ans en France (1646-1648), M. Ch. Schmidt[2] insiste surtout sur les passages relatifs à la situation des protestants,

[1] *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1er mai 1899.

[2] *Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire*, 15 avril-15 mai 1899.

Digitized by Google

aux fêtes de la cour et aux mœurs locales. — M. le marquis Mac Swiney de Mashanaglass [1] rappelle dans une étude faite d'après des documents officiels conservés aux Archives du Vatican les difficultés qui s'élevèrent, en 1689, entre le Saint-Siège et la cour de Lisbonne à la naissance du fils de don Pedro II, Alexandre VII, en félicitant le roi de sa paternité, ne lui ayant pas envoyé les *fascie benedette* ou langes bénits dont le pape avait coutume de faire présent aux héritiers des trônes catholiques. — M. le lieutenant-colonel Bousson [2] emprunte à un manuscrit inédit de Moret de Jagot, aide-major du régiment de Lorraine, un état militaire de la France en 1752. — Dans quelle maison de la rue Guénégaud Mme Roland, lors de son séjour à Paris en 1791, réunissait-elle ses amis? Une dissertation de M. Cl. Perroud [3] émet l'hypothèse que c'était au numéro 12 actuel, dans l'appartement du premier étage. — M. l'abbé Deniau [4] retrace, d'après des documents inédits, trois grandes journées de la Vendée militaire, les combats de la Chataigneraie et de Fontenay (13, 16 et 25 mai 1793). — L'arrivée de Masséna, remplaçant à Rome Berthier comme général en chef, fut le signal d'une insurrection militaire. L'armée, qui le méprisait à cause de ses concussions, refusa de le reconnaître avant d'être payée de l'arriéré de sa solde et tant que les auteurs des vols opérés à Rome n'auraient pas été recherchés et punis; M. Joseph Vingtrinier [5] nous retrace en détail cette sédition militaire, que le général d'Allemagne contribua, par son tact, à apaiser, et qui aurait pu avoir de si graves conséquences. — M. Félix Kuhn [6] fait un tableau de la situation des églises protestantes en France sous le Consulat, avant la loi de germinal; il constate combien la révocation de l'édit de Nantes avait affaibli le protestantisme, qui comptait cependant encore trois millions de prosélytes avant sa réorganisation.

— Les articles suivants ont trait à l'histoire locale : M. N. Weiss [7] a dressé une liste, forcément incomplète, des maisons de Paris où se tinrent les assemblées clandestines des protestants, depuis 1524, époque des premières prédications nettement évangéliques, jusqu'à la publication de l'édit de Nantes. — Les derniers chapitres de l'histoire du parlement de Lorraine, par M. J. Krug-Basse [8], nous retracent

[1] *Revue d'histoire diplomatique*, n° 2 de 1899.
[2] *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, 4e livr. de 1898.
[3] *La Révolution française*, 14 avril 1899.
[4] *Revue du Bas-Poitou*, janvier-mars 1899.
[5] *La Révolution française*, 14 mars et 14 avril 1809.
[6] *Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire*, 15 avril-15 mai 1899.
[7] *Ibid.*, 15 mars-15 avril 1899.
[8] *Annales de l'Est*, avril 1899.

Digitized by Google

les derniers jours de ce corps depuis sa rentrée triomphale à Nancy le 20 octobre 1788, jusqu'en 1790 ; une dernière partie est consacrée à la magistrature et au barreau. — On verra, par une étude de M. C. Hoffmann [1], que les corporations et les maîtrises ont dû leur peu de popularité en Alsace à leur organisation particulière, assez différente de celle qu'elles avaient dans le reste de notre pays. — M. Ph. Lauzun [2] nous retrace l'histoire du château de Gavaudun (Lot-et-Garonne), sous ses différents seigneurs, les Baleinx, les Durfort, les Lustrac, les Caumont et les Belsunce, depuis la seconde moitié du XIIe siècle jusqu'au commencement du XIXe, où il est devenu la propriété de la commune. — M. René Fage [3] recherche quelle fut à Tulle, aux derniers siècles, l'action du clergé régulier, représenté par les Récollets, les Feuillants, les Carmes, les Jésuites et les Ursulines, et nous fait connaître l'organisation des confréries dans cette même ville. — M. J. Jérôme [4] termine son travail sur les élections et la rédaction des cahiers du clergé lorrain pour les États généraux de 1789, d'après les procès-verbaux officiels des bailliages de Lunéville, de Blâmont, de Rosières-aux-Salines, de Vézelise et de Nomeny. — M. Louis Audiat [5] nous fournit quelques renseignements biographiques sur les pasteurs du désert à La Rochelle et en Poitou, au siècle dernier. — Un pouillé rouergat a permis à M. l'abbé Camille Daux [6] de rédiger des notices sur quelques paroisses, dépendantes aujourd'hui du diocèse de Montauban. — M. l'abbé F. Galabert [7] s'attache à nous restituer la physionomie industrielle et religieuse de la ville de Saint-Antonin, pendant la dernière période de la guerre de Cent ans (1424-1452).

— Comme articles biographiques, nous citerons tout d'abord les notes biographiques sur divers personnages de la maison du Châtel, que MM. G. Vallée et P. Parfouru [8] ont extraites du *Brief Discours de la vie de Mme Claude du Chastel*, par son mari Charles Goujon, baron de la Moussaye (1553-1587). — M. l'abbé N. Mouchard [9] nous retrace l'intéressante figure de l'abbé Gusteau (1699-1761), prieur de Doix, qui se reposait des fatigues du ministère en composant des chansons, des

[1] *Annales de l'Est*, janvier 1899.
[2] *Revue de l'Agenais*, mars-avril 1899.
[3] *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, janvier-mars 1899.
[4] *Annales de l'Est*, janvier 1899.
[5] *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1er mai 1899.
[6] *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, 3e trimestre de 1898.
[7] *Ibid.*, 4e trimestre de 1898.
[8] *Annales de Bretagne*, avril 1899.
[9] *Revue du Bas-Poitou*, janvier-mars 1899.

Digitized by Google

cantiques et des mystères, dont quelques-uns sont encore populaires en Poitou, ainsi que des Entretiens spirituels. — M. A. Rebière[1] se fait le biographe des deux généraux corréziens, Martial et François Vachot; le premier, né à Tulle le 22 mai 1763, gendarme national dans cette ville, nommé d'emblée chef de bataillon, le 3 septembre 1794, et le 25 septembre de la même année, général de division; réformé en 1797, après s'être distingué en 1794 au siège de Mannheim, il fut rappelé à l'activité en 1812, et mourut à l'ennemi devant Goldberg, le 23 août 1813; le second, cousin germain de Martial, également né à Tulle, le 24 décembre 1767, commande en chef les troupes envoyées contre les Chouans en 1794, défend la Convention au 13 vendémiaire, et meurt de maladie à Paris, le 5 octobre 1796. — Voici maintenant, de M. Charles Baille[2], un portrait très vivant du littérateur franc-comtois Armand Barthet, célèbre par une pièce imitée de Catulle, le *Moineau de Lesbie*, représentée à la Comédie française, le 22 mars 1849. — C'est un chapitre assez bref, mais non dépourvu de curiosité, de l'histoire de la presse, que nous offrent MM. Jules et Marcel Pellisson[3] dans leur notice sur les journaux manuscrits dans les collèges de Saintonge. — Terminons par deux petits articles sur l'histoire de l'art. D'après une pièce découverte aux Archives nationales par M. Henri Stein[4], c'est Pierre Nepveu, dit Trinqueau, qui, en 1512, entreprit, pour la comtesse d'Angoulême, mère de François Ier, la reconstruction du château de Romorantin, incendié en 1356 par les bandes anglaises. — M. Noël Canat de Chizy[5] achève sa notice sur les maîtres des œuvres employés par les ducs de Bourgogne, de la race des Valois, de 1363 à 1477, où l'on trouvera des détails circonstanciés sur leurs travaux.

ALBERT ISNARD.

[1] *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, janvier-mars 1899.
[2] *Annales franc-comtoises*, janvier-février 1899.
[3] *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1er mars et 1er avril 1899.
[4] *Bulletin monumental*, n° 4 de 1899.
[5] *Ibid.*, n° 5 de 1899.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Atlas historique. *Formation des États européens*, par MM. H. Vast et G. Malleterre. Paris, C. Delagrave, s. d., in-4 de 48 p.

La géographie historique est si négligée dans l'enseignement des collèges et des lycées qu'il faut applaudir à tous les efforts que l'on tente pour lui restituer sa vraie place dans les sciences historiques. Les auteurs du présent manuel ont voulu marquer, en une cinquantaine de cartes, les changements territoriaux les plus importants survenus au cours des siècles depuis les guerres médiques jusqu'à nos jours. Pénétrés sans doute de cette idée qu'il importait avant tout de ne pas effrayer les élèves en leur présentant un volume trop compact, ils ont trop simplifié et nous font regretter plus d'une carte indispensable : ainsi l'Italie ancienne, la France et l'Europe à l'époque de la Révolution et de l'Empire sont représentées par des cartes insignifiantes. Quant aux opérations de guerre, il est impossible de les suivre sur un atlas aussi peu fourni de noms et réduit à une aussi petite échelle. Au-dessous des cartes, un résumé très bref rappelle aux lecteurs les principales transformations territoriales. Il est fâcheux que les auteurs ne nous aient point donné quelques cartes de plus, et, s'ils étaient absolument tenus de ne point dépasser un certain nombre de pages, qu'ils n'aient point songé à supprimer au besoin le texte, et en tout cas ces quelques cartes physiques dont on ne comprend pas très bien l'utilité. Disons en terminant que l'ouvrage de MM. H. Vast et G. Malleterre se recommande par une très grande netteté ; s'il n'est pas aussi complet que l'on aurait pu le souhaiter, il n'en rendra pas moins de véritables services aux élèves de l'enseignement classique, en leur permettant de trouver facilement la plupart des renseignements qu'ils voudront y chercher.

A. Isnard.

Album historique, publié par M. A. Parmentier, sous la direction de M. Ernest Lavisse. Tome II : *La fin du moyen âge* (xive et xve siècles). Paris, A. Colin, 1897, in-4 de viii-268 p.

Dans un article paru ici même, lors de la publication par M. A. Parmentier du tome Ier de son *Album historique*, j'ai indiqué combien était féconde en heureux résultats cette idée de recourir à la gravure pour représenter ces mille faits de la vie privée et de la vie publique que la parole et la plume expriment mal, et qui ne peuvent réellement être compris s'ils ne sont traduits sous nos yeux d'une manière sensible ; j'ai

Digitized by Google

montré aussi avec quel soin et quelle laborieuse patience l'auteur avait su mener à bien son entreprise, faisant un choix judicieux dans les manuscrits et les ouvrages d'archéologie, et accompagnant le tout d'un texte d'une remarquable précision. Si un seul volume avait suffi à nous dépeindre le moyen âge jusqu'à la fin du XIIIe siècle, un volume entier a été consacré aux XIVe et XVe siècles; en même temps que la vie publique gagne en activité et que, par la recherche du bien-être, la vie privée se complique davantage, les monuments figurés de toutes sortes offrent une plus ample moisson au chercheur : force était donc de multiplier les gravures et de développer le texte. Pendant le XIVe et le XVe siècle, l'histoire de la France et celle de l'Angleterre sont intimement unies entre elles; aussi M. A. Parmentier n'a-t-il pas séparé les deux pays, étudiant dans les mêmes chapitres la cour des Valois et la cour des Plantagenets, la noblesse de France et celle d'Angleterre, les villes et les campagnes de chaque côté du détroit, et enfin les armées pendant la guerre de Cent ans. L'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Bohême avec la Hongrie, la Pologne et les pays Scandinaves, les Byzantins avec les Russes et les Turcs, sont l'objet d'autant de chapitres distincts. Une étude d'ensemble embrasse la vie privée; l'Église, les écoles, les sciences et les lettres, enfin les arts, c'est-à-dire la peinture, la miniature, la sculpture et l'architecture, sont passés successivement en revue en France, en Flandre, en Allemagne, en Angleterre et en Italie. En voyant ces reproductions fort exactes des fresques et des tableaux de ces primitifs italiens d'une si grande intensité de vie et souvent d'une idéale beauté, on se prend presque à regretter que la place leur ait été si rigoureusement mesurée, et que l'auteur, désireux de maintenir une rigoureuse proportion entre les différentes parties de son travail, n'ait pas cédé à la tentation de grossir les chapitres relatifs aux arts.

Pour que le succès de la publication soit complet, je souhaite que les prochains volumes présentent les mêmes qualités que les deux premiers.

A. Isnard.

Les grands sanctuaires de la très sainte Vierge en France, par le P. Fréd. Rouvier, de la Compagnie de Jésus. Tours, A. Mame et fils, 1899, gr. in-4 de 426 p.

« L'ouvrage que vous avez entrepris d'écrire sur les grands sanctuaires de la très sainte Vierge en France, et dont Notre cher fils le cardinal Camille Mazzella Nous a offert, en votre nom, la première partie, Nous donne une occasion que Nous saisissons bien volontiers de louer tout à la fois votre remarquable science et votre habile talent. »

C'est en ces termes que notre saint-père le pape s'exprimait, dans un bref du 12 janvier 1899, adressé au R. P. Rouvier :

Ce précieux éloge suffit pour montrer que le magnifique volume que nous offre aujourd'hui le R. P. Rouvier, avec la splendide illustration dont la maison Mame l'a entouré, et qui a été dressée sous la direction de l'éminent religieux, est une œuvre de premier ordre, un hommage incomparable rendu à la Mère du Sauveur.

L'auteur nous donne une étude, à la fois historique et descriptive, sur les sanctuaires suivants :

Notre-Dame de la Garde, à Marseille;

Digitized by Google

Notre-Dame des Doms, à Avignon;
Notre-Dame de la Salette ;
Notre-Dame de Fourvière, à Lyon ;
Notre-Dame du Pont, à Clermont-Ferrand;
Notre-Dame du Puy et Notre-Dame de France, à Lyon;
Notre-Dame des Victoires, à Paris;
Notre-Dame de Bon-Secours, à Nancy;
Notre-Dame de Chartres;
Notre-Dame la Grande ou des Clefs, à Poitiers;
Notre-Dame de Roc-Amadour;
Notre-Dame de Lourdes.

A chacune des notices consacrées à ces célèbres sanctuaires ont été joints, en appendice, des renseignements techniques du plus haut intérêt.

Si nous ajoutons que l'auteur a su mettre dans ses descriptions un charme remarquable de style, qu'il a placé dans son cadre historique chacun des sanctuaires, nous n'aurons fait connaître qu'une partie de la valeur de ce splendide volume.

En effet, d'innombrables illustrations, d'une parfaite exécution, viennent, presque à chaque page, mettre sous les yeux du lecteur les monuments eux-mêmes dans des gravures hors texte, soit par des vues d'ensemble, soit par la reproduction de parties remarquables de ces édifices. De plus, une profusion de gravures, semées dans le texte, nous offre mille détails curieux, des vues d'intérieur, des portes, des cloîtres, des tours, des cryptes, des autels, des statues. De telle sorte que le lecteur peut se transformer en pèlerin et visiter chaque sanctuaire, assister aux grandes scènes dont certains sont le théâtre. Ainsi, pour citer un exemple, prenons Notre-Dame de Lourdes. Voici une vue générale prise des bords du Gave, l'intérieur de la basilique, la vue latérale de la basilique, la grotte, l'entrée de l'église du Rosaire, l'intérieur de l'église du Rosaire, le sanctuaire de Bétharram, le pont sur le Gave, le Gave, les pèlerins devant la grotte.

Le R. P. Rouvier termine en formulant un vœu auquel nous nous associons du fond du cœur : « Lasse d'avoir inutilement essayé de toutes les formes de gouvernement, puisse la France, en s'arrêtant au régime qui lui paraîtra le meilleur pour elle, lever son regard et son cœur plus haut ! Il y a au ciel un Roi dont aucune révolution ne brisera jamais le sceptre, et une Reine dont les sanctuaires couvrent notre vieux sol par milliers. *Regnum Galliae, regnum Mariae.* Qu'elle s'en souvienne ! Le jour où, la reconnaissance et l'amour aidant, elle renouvellera l'acte de foi de la république florentine au XVIe siècle, elle aura plus fait, pour s'assurer la prospérité dans une paix durable, qu'en se livrant fiévreusement aux agitations stériles où le meilleur de la vie nationale se consume depuis cent ans. »

G. DE B.

Saint Ambroise, par le duc DE BROGLIE, de l'Académie française. Paris, Victor Lecoffre, in-12 de 203 p.

C'est une bonne fortune d'avoir à rendre compte de la vie d'un saint Ambroise quand cette vie est l'œuvre d'un homme de la valeur de M. le duc de Broglie. Ce dernier a traité son sujet avec toute la critique de l'historien, tout l'intérêt inspiré à l'homme d'État par le rôle prépondérant de l'évêque de Milan dans les affaires de l'Empire, et tout le charme littéraire de l'académicien. L'étude de cette physionomie aux

Digitized by Google

traits vigoureusement accentués, d'un caractère qui, appuyant son énergie naturelle sur la force d'en haut, savait ne pas plier devant les menaces des pouvoirs hostiles et ne pas garder un silence complaisant en face des défaillances d'un pouvoir ami et protecteur, est particulièrement intéressante dans nos temps où les caractères s'émoussent, où les indépendances s'achètent, où les nobles résistances font place aux vulgaires compromissions. Mêlé plus qu'un autre aux affaires politiques de son époque, M. le duc de Broglie a été séduit par cette grande figure qui domine la société romaine à la fin du IVe siècle, et qui contraste si étrangement avec les prétendus grands hommes de nos jours. C'est du reste une période qui tranche vigoureusement dans l'histoire de la décadence de l'empire romain, que ce siècle qui vit saint Ambroise sur son siège épiscopal et Théodore sur le trône des Césars. Ce fut comme une lueur suprême que lançait, avant de s'éteindre complètement, une énergie nationale qui jadis avait subjugué le monde et qui allait disparaître sous les flots de l'invasion barbare. En présence de ces deux sociétés prêtes à se mesurer ensemble dans une lutte gigantesque, la puissance morale de l'Église grandissait tous les jours. Tous sentaient qu'en elle résidaient les promesses de l'avenir. Le successeur des Néron et des Domitien comprenait qu'il n'y avait d'assurance pour son pouvoir ébranlé qu'à l'ombre tutélaire de la croix de Jésus de Nazareth, et sa véritable grandeur consista à abaisser les prétentions impériales devant la sainte indépendance du ministre du Christ et à se reconnaître, lui, le maître de l'univers, l'humble sujet de la puissance spirituelle.

M. le duc de Broglie, dans les trois chapitres de son livre, étudie les diverses phases de la carrière *politique* de saint Ambroise. Après nous avoir dit en quelques pages la jeunesse du saint, ses débuts dans les fonctions publiques, son élection au siège épiscopal de Milan, il nous le montre remplissant avec une paternelle sollicitude et un patriotisme ardent le rôle de conseiller intime de l'empereur Gratien ; après la mort de son royal pupille, accomplissant des missions diplomatiques auprès des différents princes qui se disputaient sa succession et réussissant à préserver l'Empire des désastres de la guerre civile et à sauvegarder, au milieu de toutes ces compétitions, la liberté de l'Église; et enfin il l'étudie dans ses rapports avec Théodose. Le tableau des relations de ces deux grands hommes, qui sont inséparables devant la postérité, couronne dignement cette étude : les conceptions que l'un et l'autre se faisaient des rapports de l'Église et de l'Etat et de la mission que Dieu leur avait confiée ici-bas, ont de quoi étonner mais surtout instruire notre société moderne, qui, ayant rejeté le principe divin de l'autorité, ne comprend plus que la puissance matérielle et en arrive à proclamer que la force prime le droit.

Malgré tout le bien que nous pensons de cet ouvrage, nous nous permettrons une observation. M. le duc de Broglie, entraîné par son admiration pour le rôle joué par saint Ambroise dans les affaires publiques de son temps, a peut-être un peu négligé dans la biographie de son héros le côté surnaturel. En d'autres termes, nous trouvons qu'il a fait la vie d'un grand évêque plutôt que la vie d'un saint; il est vrai que chez saint Ambroise la grandeur reposait sur la

Digitized by Google

sainteté et ne faisait qu'un avec elle. Pourtant il eût pu ne pas passer si légèrement sur ses vertus admirables, sur son grand rôle de directeur d'âmes et sur les œuvres qui lui ont mérité l'auréole de docteur de l'Église. Cette réserve est plutôt un regret qu'une critique : ce que nous dit M. le duc de Broglie sur saint Ambroise fait regretter qu'il n'en ait pas dit plus long.

Dom A. du B.

—

Saint Basile, par Paul Allard. Paris, Victor Lecoffre, 1899, in-12 de 210 p.

Les documents n'ont pas manqué à M. Paul Allard pour esquisser le portrait, pour exposer la vie de saint Basile. Comme il le dit lui-même en sa préface : « Quand un saint a beaucoup parlé, beaucoup écrit et beaucoup agi, quand ses confidents et ses témoins sont nombreux et sincères, surtout quand plusieurs d'entre eux sont aussi des saints, on n'a guère qu'à les écouter et à écrire sous leur dictée. »

C'est ce qu'a fait l'auteur; et il y a certes une bien réelle satisfaction pour l'esprit à parcourir les divers chapitres de cet ouvrage, à se sentir en contact immédiat avec la civilisation du IVe siècle : le futur évêque de Césarée appartenait à une de ces familles provinciales qui avaient su conserver pendant plusieurs siècles le rang et la fortune. A défaut de titres, elles en imposaient par leurs traditions. Celle de Basile en imposa aussi par la sainteté.

L'enfance de Basile fut délicate, à en juger par la frêle santé dont il ne cessera de se plaindre. Néanmoins ses études n'en souffrirent pas trop. On le voit entreprendre de longs et pénibles voyages pour se perfectionner dans les lettres et les sciences. A Athènes, il rencontre Grégoire de Nazianze, et contracte avec lui une de ces amitiés que la mort seule peut rompre. On a dit d'eux que, s'isolant de la foule, des spectacles et des fêtes bruyantes, ils ne connaissaient que deux chemins : celui de l'église et celui de l'école.

Pourtant les deux amis étaient loin de se ressembler. Grégoire avait une âme douce, contemplative, capable d'énergie à l'occasion, mais peu faite pour les luttes prolongées. Basile, au contraire, malgré une nature timide, était né pour le commandement. Il établit des moines et leur donne des règlements dont saint Benoît lui-même fait l'éloge. Coadjuteur de son évêque, ses talents d'administrateur brillent avec tant d'éclat que l'évêque en prend ombrage. Il règle les fonctions des divers ordres du clergé de Césarée et réforme la liturgie de cette Église. Élu évêque, il protège ses prêtres contre les exigences du fisc impérial, s'attache à retrancher ou plutôt à prévenir tout scandale, charge de ce soin les chorévêques, intervient continuellement en faveur des petits et des pauvres.

Nul peut-être, depuis les premiers siècles du christianisme, ne fonda d'aussi nombreuses et d'aussi puissantes institutions charitables. Dans chaque cité un peu importante, il ouvre une « maison de pauvres, » sorte de petit hospice desservant les villages des environs. Au centre du diocèse, près de Césarée, il élève un grand établissement, ou plutôt toute une ville de la charité, où chaque maladie, chaque misère a son compartiment et ses soins particuliers. Le peuple l'appelait la *Basiliade*.

Voilà l'homme d'action. Son énergie

Digitized by Google

en face des persécuteurs est fort célèbre. Le préfet de l'empereur arien, envoyé pour l'intimider par la menace de la confiscation, de l'exil, de la torture et même de la mort, « rencontra en lui un évêque, » un homme de Dieu, prêt à subir tous les tourments plutôt que de retrancher un seul iota de la doctrine catholique.

Tous ces faits, et beaucoup d'autres encore qu'il nous est impossible de signaler, sont racontés brièvement, simplement, par l'auteur de *Saint Basile*. Les documents abondent et sont fondus avec beaucoup d'art dans le corps même du récit. Ce nouvel ouvrage de M. Paul Allard est donc, en tous points, digne de ses aînés.

F. L.

—

Sainte Mathilde, par L. Eugène Hallberg. Paris, Victor Lecoffre, 1899, in-12 de 170 p.

L'histoire nous présente plusieurs femmes qui ont porté glorieusement le nom de Mathilde. L'une d'elles s'est rendue à jamais célèbre en soutenant de son influence et de son imposante fortune l'énergique Grégoire VII. Qui sait si cette grande et courageuse chrétienne ne s'est pas inspirée des précieux et nobles exemples de sainte Mathilde, sa devancière, dont M. Eugène Hallberg vient d'écrire l'intéressante biographie ? Cette princesse appartenait par son origine à la descendance de l'invincible Witikind, et sa famille comptait parmi les plus illustres de la Westphalie.

Elle passa la plus grande partie de sa jeunesse dans le couvent d'Herford, près Minden. Son historien éprouve quelque répugnance à nous dire qu'elle quitta cette pieuse retraite seulement vers l'âge de quarante ans, époque où elle épousa Henri de Saxe.

Que deviendraient les jeunes filles de notre temps si elles se voyaient condamnées à une aussi longue réclusion dans la meilleure des communautés ? Nous aimons à croire qu'une erreur s'est glissée dans le texte primitif des vieux chroniqueurs. Qui oserait, en effet, désigner sous le nom de « puella » une personne affligée d'environ quarante printemps ? Cette remarque, que nous faisons en passant, ne porte nulle atteinte au sérieux travail du savant professeur toulousain. Nous lui savons gré de nous avoir présenté dans sainte Mathilde un modèle d'épouse, de mère et de souveraine. Quelle salutaire influence elle exerça sur son auguste mari et sur ses enfants ! Grâce à ses prières et à ses pieux avis, Othon Ier s'employa avec zèle à étendre le règne de la vérité. Que ne vivait-elle encore pour l'empêcher d'opprimer la papauté comme il le fit. Son titre de reine ne lui servait qu'à défendre la religion, doter les monastères, soulager les malheureux. Elle s'enquérait de toutes les misères et tâchait d'y porter remède. Que de plaies elle pansa de ses mains royales ! Sa fortune, elle l'administrait avec prudence ; la considérant comme le patrimoine des pauvres, elle ne permettait point à ses intendants de la dilapider. M. Eugène Hallberg, en parlant des miracles de son héroïne, les défend contre les attaques de la critique moderne, trop souvent injuste. Nous pensons comme lui que, parfois la passion l'aveugle et lui dicte en maintes circonstances des allégations erronées, quoique nous ayons en spéciale estime l'érudit impartial dans ses recherches, appliqué à motiver ses jugements, et soucieux, comme Mabillon, de détruire de

Digitized by Google

pieuses légendes, plus nuisibles qu'utiles.

Dom P. A.

—

La Prose rythmée et la critique hagiographique, par Mgr Bellet. Paris, Alph. Picard et fils, 1899, in-8 de 50 p.

Après avoir exposé dans son remarquable ouvrage : *Les origines des églises de France*, la théorie du *Cursus*, ce nouveau et ingénieux moyen de critique diplomatique, et en avoir tiré d'importantes conclusions pour défendre les données traditionnelles de l'origine de certaines églises contre les attaques de l'école hypercritique, Mgr Bellet continue son œuvre et sa lutte pour ce qu'il croit, avec beaucoup de bons esprits, la vérité historique. Ce sont les Bollandistes qui ont relevé le gant : un des plus érudits d'entre eux, le R. P. Charles de Smedt, dans une suite d'articles publiés dans les *Analecta Bollandiana*, a traité la question du *Cursus* dans les documents hagiographiques et combattu certaines conclusions de Mgr Bellet, qui, de son côté, ne laissait pas l'attaque sans riposte, et faisait paraître les *Réponses* aux *Réponses* du savant jésuite. Dans ce tournoi scientifique, où la science et la bonne foi sont incontestables des deux côtés, beaucoup de positions ont été abandonnées par les Bollandistes et occupées par leur adversaire, et chaque parti a apporté des observations intéressantes sur les différents types de la prose rythmée et ses caractères aux époques successives. Mgr Bellet, comme conclusion de cette nouvelle étude, constate que le R. P. de Smedt n'a pu trouver des exemples de prose rythmée du VIIe au XIe siècle, et reconnaît le bien fondé des arguments que le R. P. Dom Mocquereau, dans la *Paléographie musicale*, en déduit en faveur de l'antiquité des mélodies ecclésiastiques. Aussi est-il en droit de maintenir à la *Vie de saint Martial*, qui faisait l'objet du litige, l'antiquité qu'il lui avait attribuée et les conséquences qu'il en déduisait pour les origines de l'Église de Limoges. Pour mettre le lecteur en situation d'étudier et de vérifier la question sur le document lui-même, Mgr Bellet donne la *Vita sancti Martialis*, d'après les trois manuscrits qui nous l'ont conservée, en indiquant dans ses notes les différences qui existent entre eux, et en renvoyant aux opinions émises par les auteurs qui ont traité de la question.

Dom A. du B.

—

The Lausiac history of Palladius, by dom Cuthbert Butler. Cambridge, at the University presse, 1898, in-8 de XIV-297 p. (*Texts and studies contributions to biblical and patristic literature*, vol. VI, n. 1.)

L'attention des critiques se porte de préférence sur les origines du christianisme. Ses dogmes, ses institutions, sa diffusion, sa littérature, sont l'objet d'études sérieuses. Le monachisme primitif ne pouvait échapper à leurs investigations.

Il y a quelques années de cela (1877), les négations audacieuses de Weingarten (*Ursprung des Mönchtums*) ouvrirent une voie. La littérature monastique primitive était, à ses yeux, un pur roman ; il fallait reléguer ses héros parmi les personnages fabuleux. Weingarten fit quelque temps école en Allemagne. Mais la curiosité que ses hardiesses provoquèrent amena un nouvel examen des questions soulevées par lui. Ses opinions furent

Digitized by Google

discutées, et bientôt elles commencèrent à tomber en discrédit. Son système vient de recevoir un dernier coup. Il lui a été porté par un Bénédictin anglais.

Le livre de dom Butler a mérité l'honneur d'être publié dans la collection des textes et études sur la littérature biblique et patristique de l'Université de Cambridge. Inutile d'insister sur la portée d'une pareille distinction accordée à un prêtre catholique romain.

Dom Butler a choisi pour sujet de son étude l'*Historia lausiaca* de Pallade, qui est la source historique la plus riche du monachisme égyptien. L'auteur, qui a fait deux séjours en Égypte, raconte ce qu'il a vu de ses yeux ou recueilli sur les lèvres de témoins dignes de foi. Malheureusement, un copiste eut la fantaisie d'insérer dans le corps de la *Lausiaque* l'*Histoire des moines d'Égypte*, qui circule sous le nom de Rufin. C'était d'autant plus facile que les deux auteurs s'occupaient du même sujet et suivaient la même méthode. Cela ne pouvait manquer de dérouter les critiques. Leur embarras était d'autant plus grand que cette fusion ne se trouvait pas dans tous les manuscrits de Pallade.

Tillemont avait deviné ce fâcheux mélange. Dom Butler l'a rendu aussi évident que possible. Pour discerner le texte véritable de la *Lausiaque*, il a étudié et comparé les textes grecs et latins imprimés ou manuscrits, les versions syriaque, arménienne, copte, arabe et éthiopienne. Un examen consciencieux l'a conduit aux conclusions que la merveilleuse sagacité de Tillemont avait pressenties. Elles sont déduites avec une rigueur et exposées avec une netteté qui ne laissent rien à reprendre. Il présente comme l'œuvre de Pallade la version latine que Resweyde a publiée dans ses *Vitae Patrum* après Lefèvre d'Étaples, sous le nom de *Paradisus Heraclidis*, et qui est la traduction du texte grec édité par Meurs à Leyde (1616). Le P. Butler en donnera prochainement une édition critique.

Après avoir trouvé le véritable texte de l'*Historia lausiaca*, il restait à examiner sa valeur historique et à déterminer le degré de confiance qu'il était prudent de lui accorder. C'est ce qui fait l'objet de la seconde partie du travail de dom Butler. Elle est moins longue que la première. Ses conclusions ne sont ni moins nettes ni moins sûres. Pallade est un auteur digne de foi. L'historien peut accepter son témoignage. Il est nécessaire cependant de faire une réserve sur les *mirabilia* qui émaillent ses récits; les coptes étaient très avides de ces faits; ils ne craignaient pas d'en fabriquer au besoin.

Mais la *Lausiaca* n'est pas la seule source historique du monachisme égyptien. Nous devons savoir gré au P. Butler d'avoir dit son mot sur les autres. L'*Historia monachorum*, attribuée à Rufin, est la version latine d'un ouvrage grec rédigé par un moine qui avait visité les solitudes de l'Égypte. C'est probablement un religieux du monastère du mont des Oliviers à Jérusalem. Dom Butler s'éloigne, on le voit, de l'opinion du docteur Preuschen, qui voit dans l'*Historia monachorum* une œuvre de Rufin, rédigée primitivement en latin. Les Institutions et les conférences de Cassien, où le merveilleux tient beaucoup moins de place, méritent toute confiance. Il faut dire la même chose des recueils de sentences ou de traits édifiants, connus sous le nom d'*Apophthegmata Patrum*, de la vie de saint

Digitized by Google

Antoine, de celle de saint Paul, des documents relatifs à saint Pacôme. L'auteur termine sa dissertation en donnant la filiation et la note caractéristique du monachisme primitif dans les diverses contrées de l'Orient et de l'Occident.

Outre sa grande valeur historique, le livre de dom Butler a un autre avantage que les lecteurs de la *Revue* sauront apprécier. L'auteur est un enfant de l'Église catholique, un moine de Saint-Grégoire de Downside. Il a reçu sa formation chez des religieux. Ce n'est pas un anglican passé à l'Église romaine après avoir suivi les enseignements des maîtres d'Oxford et de Cambridge. Son exemple, et celui de son confrère et maître dom Gasquel, montrent ce que peuvent par eux-mêmes les catholiques anglais. Par leurs doctes travaux, ils exercent le plus fructueux apostolat. Puissent-ils trouver de nombreux imitateurs!

Dom J.-M. Besse, M. B.

—

The english black monks of S. Benedict. *A sketch of their history from the coming of S. Augustine to the present day*, by the Rev. Æthelred L. Tauton. London, John C. Nimmo, 1897, 2 vol. in-8 de lxvii-310 et 367 p.

Le rév. Tauton ne promet pas à ses lecteurs une histoire complète de l'ordre de Saint-Benoît en Angleterre; c'est une simple esquisse qu'il leur annonce. Il l'a tracée avec une grande liberté, insistant de préférence sur les points qui lui ont paru offrir le plus d'intérêt. On lui reprochera d'avoir passé trop rapidement sur les origines de l'ordre bénédictin en Grande-Bretagne et sur les premiers siècles de son histoire. Ceux dont la curiosité n'est pas satisfaite peuvent, il est vrai, lire les beaux chapitres que Montalembert leur a consacrés dans ses *Moines d'Occident*.

L'auteur, qui tient surtout à parler de la congrégation des Bénédictins anglais, expose plus volontiers l'influence que l'institution des chapitres généraux exerça sur l'organisation monastique du pays. Peu de temps après le concile de Latran, qui avait prescrit la tenue régulière de ces assemblées, on vit les abbés se réunir à Oxford, en septembre 1218. Il n'y eut pas moins de trente-quatre chapitres généraux avant la fin du xiiie siècle. La bulle de Benoît XII (1334), connue sous le nom de *Constitution bénédictine*, ne reçut nulle part meilleur accueil qu'en Angleterre. Les abbayes, grâce à la régularité des chapitres et des visites, y forment un groupement qui ressemble fort à une congrégation. Les collèges d'Oxford et de Cambridge préparent pour les monastères des religieux instruits. La discipline est en général bien observée. L'ordre de Saint-Benoît fait dans le pays bonne figure jusqu'au jour de sa suppression violente. L'auteur trace un tableau vivant de ce qu'était le moine dans son abbaye et au dehors.

Jean Feckenam, le dernier abbé de Westminster, le conseiller peut-être pas toujours assez écouté de la reine Marie, la victime de la reine Élisabeth, représente avec beaucoup de dignité la famille bénédictine dans cette lutte de la vérité contre l'erreur couronnée. Il méritait assurément l'honneur de voir son intéressante biographie faire l'objet d'un chapitre spécial de cette histoire des moines anglais.

Personne n'accusera le rév. Tauton

Digitized by Google

de manquer de franchise, quand il raconte les divisions funestes qui paralysèrent l'action des premiers apôtres de l'Angleterre protestante et les difficultés inexplicables que firent aux nouveaux bénédictins anglais ceux qui auraient dû saluer avec le plus de plaisir leur renaissance et encourager leur apostolat. Cette nouvelle congrégation, par le zèle, la sainteté, le talent et la discrétion de ses membres, contribua beaucoup à rétablir la paix parmi ceux qui travaillaient à l'évangélisation des anglicans. Leurs avis pleins de sagesse trouvèrent auprès de la Cour romaine un accueil favorable. Ils parlaient et ils agissaient en hommes qui connaissaient leur pays et leurs compatriotes. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire le chapitre que l'auteur consacre à dom Léandre de Saint-Martin.

L'histoire de la congrégation anglaise intéresse la France à plus d'un titre. Si ses moines dépensaient leur activité en évangélisant l'Angleterre, ses monastères étaient tous bâtis sur terre française, sauf Lambspring, fondé dans la Prusse rhénane en 1643 et dissous en 1803. C'étaient saint Grégoire de Douai, fondé par Caverel, abbé de Saint-Waast d'Arras (1611), qui fournit à la fois de nombreux martyrs et des défenseurs intrépides; Saint-Laurent de Dieulouart, fondé en Lorraine (1606); Saint-Edmond de Paris (1615); Saint-Malo, fondé en 1616 par dom Gifford, le futur archevêque de Reims, et cédé à la congrégation de Saint-Maur en 1622. La Révolution contraignit les moines anglais à chercher dans leur patrie un asile qu'elle ne refusait pas à des étrangers. Les monastères aujourd'hui florissants de Downside et d'Ampleforth se sont formés avec les religieux chassés de Douai et de Dieulouart. Ceux de Saint-Edmond remplacent à Douai leurs frères de Saint-Grégoire.

Tel qu'il est, le livre du rév. Tauton intéressera vivement tous ceux qui s'occupent de l'histoire de l'Église d'Angleterre.

Dom J. M. Besse, M. B.

—

Cours de littérature celtique, par H. d'Arbois de Jubainville. Tome VI. *La civilisation des Celtes et celle de l'époque homérique.* Paris, A. Fontemoing, 1899, in-8 de xvi-418 p.

Le sixième volume que nous donne aujourd'hui M. d'Arbois de Jubainville, sous le titre de *Cours de littérature celtique*, permet à chacun de profiter des leçons professées par le maître. Il arrive trop souvent que, descendus de leurs chaires, MM. les professeurs laissent à leurs auditeurs, qui s'en acquittent plus ou moins exactement, le soin de fixer par leurs notes les enseignements qu'ils sont venus écouter. Les auditeurs ne sont pas toujours très nombreux, chacun fixe ce qu'il a entendu, sur son carnet, à son gré, et le grand public ne peut pas profiter de leçons qui, très souvent, ont une grande valeur au point de vue des progrès de la science. M. d'Arbois comprend mieux sa mission; il ne conserve pas en portefeuille les sujets de ses cours pour s'en servir ensuite, périodiquement, devant de nouveaux élèves. Le cadre de son enseignement est assez large et sa science est assez complète pour lui permettre de marcher toujours en avant et de renouveler son programme.

Dans ce nouveau volume, M. d'Arbois a voulu comparer la civilisation celtique à la civilisation homérique; il a voulu démontrer que trois siècles

Digitized by Google

avant l'ère chrétienne, les Irlandais, d'après leur littérature épique la plus ancienne, avaient une civilisation analogue à celle des Grecs et des Troyens, cinq siècles auparavant, d'après la littérature homérique. Non pas que l'auteur prétende retrouver une communauté directe entre ces deux civilisations, un emprunt fait par les moins anciens aux plus antiques. Il y voit simplement, dans les groupes humains de même origine, une tendance naturelle et inconsciente à passer par les mêmes évolutions. A plusieurs reprises il revient à cet axiome qui permet, à mon avis, de donner la solution de bien des problèmes.

Dans ses observations préliminaires, M. d'Arbois parle du duel en bataille rangée; il en cite des exemples d'après les poèmes homériques; il rappelle ceux des Gaulois et des Romains, en discutant chacun d'eux avec sa critique habituelle, qui lui permet de faire la distinction de ce qui est légendaire et de ce qui appartient à l'histoire; s'il fait mention du combat singulier chez les Irlandais, il me semble — est-ce défaut d'attention de ma part? — qu'il n'a pas pensé aux combats singuliers en bataille rangée, si fréquents au moyen âge, qui paraissent bien la suite de ces anciennes passes d'armes. Il nous entretient aussi des chiens de guerre des Gaulois et des Irlandais, inconnus des Grecs, qui considéraient simplement cet animal comme un ami et un compagnon de l'homme. Il me semble, en lisant les journaux contemporains, que l'idée du chien de guerre survit encore dans la race celtique.

Dans les chapitres suivants, M. d'Arbois compare la société, la religion, la famille, la guerre et son attirail chez les Celtes et chez les Grecs; il connaît la littérature homérique aussi bien que ces manuscrits irlandais à peine entrevus dans le monde de l'érudition; aussi il peut révéler à ses lecteurs une foule de détails inédits et faire, en connaissance de cause, des comparaisons et des rapprochements curieux et ingénieux. J'ai lu avec grand intérêt les pages consacrées au druidisme, sujet traité maintes fois, sur lequel on a si peu de données que l'imagination a toute liberté de s'envoler à tire d'ailes. Là, M. d'Arbois me paraît se borner sagement à coordonner, avec une sévère critique, le peu que l'on sait par les auteurs classiques, comparé aux documents irlandais.

J. DE M.

Histoire du moyen âge et des temps modernes (1270-1610), pour la classe de seconde, par H. GAILLARD et H. FROIDEVAUX. Paris, Ch. Delagrave, 1899, in-12 de VII-636 p. et pl. (*Cours d'histoire publié sous la direction de M. de Crozals*).

Les auteurs de ce cours se sont inspirés avant tout des instructions ministérielles publiées en 1890. C'est donc un ouvrage destiné particulièrement aux élèves des lycées et collèges. Tout en essayant de répondre exactement aux exigences du programme, ils n'ont cependant rien négligé de ce qui pouvait donner aux élèves des idées exactes sur l'importance des événements dont le récit passait sous leurs yeux. Glissant rapidement sur les batailles et sur les guerres, ils ont donné plus de renseignements sur tout ce qui touche à l'histoire économique, artistique et scientifique. De là l'ampleur des développements consacrés à la richesse

Digitized by Google

des Flandres au XIVe siècle, au Paris de Charles V, aux grandes inventions, aux découvertes, à la Renaissance. L'ensemble de cet ouvrage est bien conçu et clairement exposé. A la fin de chaque chapitre, sous le titre *Sources*, on a l'indication des principales chroniques ou des recueils de textes relatifs à la période dont l'histoire vient d'être retracée, et sous le titre *Livres*, l'indication d'un certain nombre d'ouvrages à consulter ou à lire. De nombreuses cartes et des gravures facilitent l'intelligence du texte. En somme, tout concourt à faire de ce manuel un travail que beaucoup de personnes pourront parcourir et consulter avec fruit.

J. VIARD.

—

Der Ostgotenkönig Theodorich der Grosse und die katholische Kirche, von Georg PFEILSCHIFTER. Münster, 1896, in-8 de VI-270 pages. Dans la collection des *Kirchengeschichtliche Studien* de MM. Knöpfler, Schrörs et Sdralek.

Cet ouvrage est exclusivement consacré à l'histoire des relations du roi des Ostrogoths Théodoric avec l'Église catholique. Grâce à une étude consciencieuse et complète des sources, l'auteur a su dégager nettement les traits principaux qui, à son avis, caractérisent la conduite du prince arien en matière religieuse. On me saura gré de les faire connaître en bref au lecteur.

Sans méconnaître les fautes ou les crimes de Théodoric (ainsi l'assassinat d'Odoacre et l'exécution de Boëthe), M. Pfeilschifter se fait certainement une idée très haute de ce personnage. C'est un prince éclairé, juste, animé d'un remarquable esprit de conciliation et de tolérance. Il sait combien il est important au bien public d'assurer la paix des consciences et le développement régulier des croyances religieuses. Aussi cet arien a le plus grand respect pour l'Église catholique ; à l'ombre de son gouvernement, le saint-siège exerce librement son action ; Théodoric respecte l'indépendance du pape, même quand le Pontife s'efforce d'assurer aide et protection aux évêques catholiques maltraités, dans d'autres royaumes barbares, par les princes ariens, notamment par les Vandales. En somme, Baronius avait raison de dire que Théodoric s'est montré bien plutôt le protecteur que le persécuteur du siège apostolique ; et Revillout ne se trompait pas, en émettant de nos jours une appréciation analogue au cours de son ouvrage sur l'arianisme des peuples germaniques. D'ailleurs, il ne paraît pas qu'en politique Théodoric ait subi l'influence de ses convictions personnelles, si tant est qu'elles aient été profondes : au surplus, il en fut de même de Clovis dans ses rapports avec les Goths. Sans doute, Théodoric prit les armes pour soutenir les Visigoths contre les Francs ; mais il ne faut pas voir dans cette lutte un duel entre l'arianisme et le catholicisme. La querelle est surtout politique : les influences religieuses ne s'y exercent qu'au second plan.

L'histoire de la politique religieuse de Théodoric se partage en deux périodes, dont la séparation est marquée par le rétablissement, en 519, de l'union entre les Églises d'Orient et d'Occident.

Pendant la première de ces périodes, le saint-siège se refuse à accepter le fameux édit, ou *Henotikon*, par lequel l'empereur Zénon avait prétendu rétablir l'unité troublée par les monophysites. A la vérité, il existe toujours à Rome, parmi l'élite de la

Digitized by Google

population, mal résignée à subir le gouvernement d'un barbare, un parti qui, fidèle aux souvenirs de l'Empire, ne cesse de tourner ses regards vers Byzance. L'action de ce parti se faisait sentir à l'occasion dans les élections pontificales : ainsi, lorsqu'il s'agit, en 498, de remplacer le pape Anastase, ce furent les amis des Byzantins qui opposèrent à Symmaque l'antipape Laurent. Il semble que Théodoric eût dû se hâter de terminer ce schisme en mettant son autorité au service de Symmaque : or, il s'en faut qu'il ait agi ainsi, probablement parce que le groupe des Romains animés de sympathies byzantines lui semblait d'autant moins redoutable que l'hérésie monophysite séparait plus profondément Rome de Constantinople. Longtemps il observa une prudente réserve à l'égard des deux adversaires dont la rivalité passionnait Rome : lorsque, après plusieurs années, il se décida à intervenir en faveur de Symmaque, ce fut parce qu'en fait toute l'aristocratie sénatoriale avait fini par se rallier au pape légitime. M. Pfeilschifter estime d'ailleurs que cette résolution de Théodoric barra la route de l'Occident au monophysitisme, « qui prétendait s'y introduire sous le drapeau impérial de l'Henotikon. » En réalité, je ne sais si l'Église latine était, à cette époque, un terrain bien préparé pour l'hérésie monophysite.

Après que l'union eut été rétablie entre les deux Églises (519) par l'action de l'empereur Justin qu'inspirait son neveu Justinien, et surtout après la mort prématurée d'Eutharic, l'héritier présomptif de Théodoric (522), la situation générale se trouva profondément modifiée, au détriment de la monarchie des Ostrogoths. Théodoric est alors septuagénaire; le fils d'Eutharic est un enfant de cinq ans. En face de ce vieillard et de cet enfant s'élève la puissance byzantine ; elle entraîne dans son orbite non seulement les Burgondes, qui depuis quelque temps y sont entrés, mais encore les Vandales d'Afrique, qui depuis la mort du roi Thrasamond oublient leurs anciennes traditions pour se rapprocher du catholicisme et de l'Empire. A l'extérieur, le vide se fait ainsi autour de Théodoric, pendant qu'à Rome des relations de plus en plus étroites se nouent avec Constantinople. Le pape Hormisdas est, en 523, remplacé par un successeur sympathique à la cour impériale ; pour beaucoup de gens avisés, c'est du côté de Byzance qu'il faut saluer le soleil levant. Théodoric eut nettement conscience du danger que courait l'établissement politique fondé par lui : sans passé, cet établissement n'avait ni esprit ni traditions qu'il pût opposer à l'esprit et aux traditions de Rome ; et voici que la mort d'Eutharic rendait l'avenir plus sombre et plus incertain. Remarquez que ce danger provient, non pas des croyances catholiques avec lesquelles Théodoric a su vivre en bon accord, mais des souvenirs et du prestige de l'Empire. Boëthe et Symmaque, avec d'autres membres de l'aristocratie romaine, furent compromis dans le mouvement qui entraînait Rome vers l'Empereur ; c'est pour cela que tous deux furent mis à mort. Ils périrent, non point martyrs de la foi catholique, comme l'a affirmé à tort l'histoire traditionnelle, mais victimes des tendances politiques par lesquelles ils se laissèrent guider. Des raisons analogues expliquent la conduite de Théodoric à l'endroit du pape Jean. On sait que le pontife fut envoyé d'autorité à Constantinople par le prince ostro-

Digitized by Google

goth, afin d'obtenir que l'Empereur cessât de persécuter les ariens. A son retour, il fut reçu fort mal par Théodoric ; M. Pfeilschifter pense que le roi dut être fort irrité de ce que le pape son ambassadeur, en consentant à couronner solennellement l'empereur Justin, ait paru reconnaître les prétentions de la cour byzantine. En somme, Théodoric frappa plusieurs catholiques de marque à cause des sympathies qu'ils avaient témoignées à l'empire d'Orient ; mais il ne persécuta point les catholiques en tant que catholiques. En matière religieuse, ce chef d'État arien sut en général garder une impartialité autrement ferme que celle de l'empereur philosophe Marc-Aurèle.

Telle est la thèse développée par M. Pfeilschifter, avec autant de talent que d'érudition. Peut-être le lecteur ne se défendra-t-il pas de la pensée que l'auteur fait trop beau le personnage de Théodoric : en tout cas les opinions exposées dans ce mémoire paraissent contenir une grande part de vérité. C'est une œuvre avec laquelle désormais les historiens devront compter. La valeur en est encore augmentée par une série de dissertations, placées en appendice, où est étudiée la politique du roi ostrogoth sur trois points : 1° Les relations de Théodoric avec le judaïsme et le manichéisne et le paganisme ; 2° la législation de Théodoric à l'égard de l'Église (immunités, privilège du for, influence de l'Église sur le droit séculier) ; 3° Théodoric et la vie intérieure de l'Eglise. Partout apparaît la politique prudente et conservatrice du roi ostrogoth. Je recommande ces dissertations à ceux qui s'occupent de l'histoire du droit ecclésiastique au commencement du v° siècle.

P. F.

Olivier de Clisson, *connétable de France*, par A. Lefranc. Paris, Victor Retaux, 1898, in-8 de x-460 p.

Il manquait à notre littérature historique une bonne vie du connétable de Clisson : M. A. Lefranc vient de nous la donner. Avec une connaissance approfondie de l'histoire générale et une étude soigneuse des documents propres au sujet qu'il traite, il trace d'une manière suffisamment complète toutes les parties de la carrière du grand personnage dont il a entrepris l'histoire. A la connaissance des faits, à l'intelligence de l'époque, il joint une sûreté d'appréciation et une rectitude de jugement qui double la valeur de son ouvrage. Ajoutons que cet ouvrage est écrit dans un style pur et clair, avec une sobriété qui n'exclut pas les développements nécessaires. En résumé, c'est un très bon livre, accessible à tous les lecteurs, et dont nul d'entre eux ne fera usage sans en retirer instruction et profit.

Sans doute les érudits pourront glaner quelques renseignements qui auront échappé à l'auteur. Ils regretteront qu'ils n'aient pas éclairci certains problèmes relatifs à plusieurs circonstances de la vie de Clisson. On aurait aimé, par exemple, à le voir déterminer d'une manière plus précise, au moins quant aux deux ou trois derniers degrés, la filiation du connétable, qui n'a jamais été donnée d'une manière exacte. Mais les habitudes que l'on contracte à l'École normale ne sont pas celles que l'on prend à l'École des Chartes, où, en présence d'une question à éclaircir, on ne recule pas devant un travail fastidieux et ingrat. On sent que quelquefois M. A. Lefranc a un peu trop économisé sa peine ; ses épreuves n'ont pas été suffisamment corri-

Digitized by Google

gées ; par suite, les dates et les noms de lieux se trouvent parfois altérés d'une manière bizarre ; les références sont souvent données de façon défectueuse. Enfin l'auteur a négligé de joindre à son livre une table alphabétique, ce qui est une grave lacune pour tout ouvrage destiné à autre chose qu'à une rapide lecture. Nous faisons des vœux pour qu'une seconde édition de son excellent livre lui permette de faire disparaître ces diverses défectuosités.

L. DE N.

—

Les derniers temps du siège de la Rochelle (1628). Relation du nonce apostolique, par E. RODOCANACHI. Paris, Alph. Picard, 1899, in-8 de XX-144 p.

Jean-François Guidi, archevêque de Patras, et plus tard cardinal, était nonce apostolique en France en 1627. Au mois d'octobre de cette année, Louis XIII paraissait sous les murs de la Rochelle : la place servant de citadelle au parti protestant, et regardée alors comme imprenable, se trouvait investie. Mais les généraux français, ayant jugé impossible de s'en emparer de vive force, se contentèrent de la bloquer étroitement, afin de la réduire par la famine. Le roi se lassa bientôt de présider à un genre d'opérations si longues et si peu actives, et reprit le chemin de sa capitale. Cependant sur les instances de Richelieu, il revint, au mois de mars 1628, devant la Rochelle, résolu à y séjourner jusqu'à la reddition de cette ville. Le nonce Guidi, voyant le siège du gouvernement transporté en quelque sorte dans le camp de l'armée royale, s'y rendit au commencement de juin, et ne le quitta qu'après la reddition de la place, effectuée le 30 octobre. Pendant cet espace de cinq mois, Guidi tint un journal exact des opérations du siège dont il était témoin. C'est cette relation, conservée à la bibliothèque Barberini, que M. Rodocanachi vient d'éditer.

Ce document méritait d'être publié, car il n'existe aucune pièce contemporaine où l'on puisse trouver un récit aussi complet et d'une aussi indiscutable autorité des opérations de ce siège mémorable. Guidi relate tout ce qu'il voit ou qu'il apprend, d'une manière simple et précise ; il s'abstient de toute réflexion, et quand on devine une impression à lui personnelle, il faut la chercher entre les lignes. La valeur de ce qu'il note n'en est que plus certaine.

M. Rodocanachi donne, dans une notice préliminaire, quelques extraits intéressants de la correspondance du nonce. Puis vient le texte italien du journal, accompagné d'une traduction française (p. 3-114). Elle est suivie d'un état de l'armée assiégeante (p. 117-128), enfin, sous le titre d'Annexes, de quelques pièces d'un très minime intérêt (p. 133-143). Une carte et surtout un plan de la Rochelle et de la ligne d'investissement, reproduits d'après les originaux du cabinet des Estampes, à la Bibliothèque nationale, ont beaucoup plus d'importance, surtout ce dernier plan, dont malheureusement il n'est possible de faire usage qu'avec l'aide d'une loupe.

L. DE N.

—

Louis XIII, Marie de Médicis, Richelieu ministre, par Berthold ZELLER. Paris, Hachette, 1899, in-8 de X-217 p.

M. B. Zeller a eu le temps, avant de mourir, d'achever la série d'études

Digitized by Google

qu'il avait entreprises sur la minorité de Louis XIII, d'après les correspondances des ambassadeurs florentins, autrefois relevées par lui à l'*Archivio Mediceo*. Malheureusement, ce cinquième volume est à peine rédigé ; il contient beaucoup d'incorrections et d'erreurs, des phrases reproduites à quelques pages d'intervalle, une exposition incomplète, et c'est vraiment de l'italien à peine traduit en français.

En dépit du titre, on ne trouve dans ce volume aucun renseignement sur le rôle de Richelieu pendant son premier ministère, et seulement quelques détails sur une mission peu connue du P. Joseph, et un long récit, n'apportant rien de nouveau, sur l'assassinat du maréchal d'Ancre et la disgrâce de la reine mère. Une pièce cependant de l'*Appendice* est intéressante ; c'est la lettre de Louis XIII au grand-duc de Toscane, lui donnant toute l'explication et en quelque sorte l'apologie du meurtre de Concini. Ce document diplomatique est même plus habilement rédigé et d'un style plus concis et plus ferme que les circulaires de même genre que la cour envoyait dans des circonstances analogues : meurtre de Coligny à la veille de la Saint-Barthélemy, assassinat du duc de Guise aux États de Blois. Il fait honneur à celui des vieux ministres de Henri IV qui dirigea le coup d'État accompli par Vitry, autant contre l'odieux favori de Marie de Médicis que contre la reine mère elle-même et les médiocres personnages qu'elle avait appelés aux affaires, à la fin de sa régence.

G. Baguenault de Puchesse.

—

Charles IV et Mazarin (1643-1661), par Ferdinand des Robert. Nancy, Sidot; Paris, Champion, 1899, in-8 de xvi-795 p.

Après avoir raconté dans tous ses détails la lutte héroïque du duc de Lorraine Charles IV contre Richelieu, à la fin de la guerre de Trente ans, M. F. des Robert, membre de l'académie de Stanislas, vient d'achever sa grande tâche en faisant l'histoire des campagnes de son héros contre la France, sous le ministère du cardinal Mazarin. Ce singulier paladin, très bon capitaine, médiocre diplomate, plus mauvais mari, passa sa vie dans les intrigues, incapable de profiter de ses victoires et se faisant détester autant par ses amis que par ses ennemis. Tandis que, au milieu des troubles de la Fronde, il aurait pu, avec sa brillante armée, servir de médiateur entre la France et l'Espagne, il se laisse arrêter à Bruxelles par Philippe IV, qui le fait conduire à Tolède, tandis que ses lieutenants se font écraser par les forces supérieures de Turenne et de La Ferté. Et c'est presque malgré lui qu'il finit par recouvrer la Lorraine et le Barrois, mourant sans estime et sans gloire, quand il aurait pu faire tant de grandes choses.

Pourtant, ce ne sont pas les aventures qui lui manquèrent. Son consciencieux biographe les retrace en détail, en s'appuyant sur les archives du ministère de la guerre et les papiers de la maison de Ligniville ; et il lui consacre un gros volume, dans lequel l'histoire générale est heureusement reliée aux destinées particulières de la Lorraine.

G. Baguenault de Puchesse.

—

Digitized by Google

Souvenirs du lieutenant général vicomte de Reiset, 1773-1810, publiés par son petit-fils le vicomte DE REISET. Paris, Calmann-Lévy, 1899, in-8 de XVI-438 p.

Marie-Antoine de Reiset naquit à Colmar en 1775, d'une ancienne famille alsacienne, distinguée dans la magistrature et la finance. Il fut destiné dans sa première jeunesse à l'état ecclésiastique, en raison d'une santé un peu délicate. Les événements donnèrent à ses idées une tout autre direction : à dix-huit ans il s'engageait comme soldat. L'amitié de Kléber lui valut peu de mois après le rang d'officier et un emploi d'état-major; il s'y fit remarquer par son intelligence et sa bravoure. Il obtint en 1809 le grade de colonel, et devint en 1813 officier général. Ayant prêté serment de fidélité à Louis XVIII, il ne déserta point sa cause en 1815, et ne se montra pas moins fidèle en 1830. Il survécut de peu d'années à la chute de Charles X.

Le général de Reiset n'a point écrit de *Mémoires*. Son petit-fils a fait entrer dans le cadre d'une notice biographique sur la vie de son aïeul de nombreux extraits d'une correspondance de famille et de notes qu'il tenait pour son usage personnel. Ces citations remplissent la majeure partie du volume. Il ne faudrait point y chercher des lumières nouvelles pour l'histoire politique ou militaire de son temps. Les lettres, comme le journal, étaient rédigées au point de vue de la vie privée. C'est donc à proprement parler une autobiographie, d'ailleurs intéressante : on la lira avec plaisir.

Le vicomte de Reiset nous annonce un second volume (p. XV); mais par une disposition inaccoutumée, celui-ci ne porte aucune indication de tome. Remarquons aussi que portant en tête : 1773-1810, il s'arrête cependant au mois de mars 1809.

L. DE N.

Un évêque assermenté (1790-1802). *Le Coz, évêque d'Ille-et-Vilaine, métropolitain du nord-ouest*, par A. ROUSSEL, prêtre de l'Oratoire. Paris, Lethielleux, s. d., gr. in-8 de XIX-565 p.

Ce livre se présente au public sous un titre général qui lui convient. Il nous offre en effet plus que la simple biographie d'un personnage historique de quatrième ou cinquième grandeur; cette biographie est un cadre à souhait pour le tableau de l'Église constitutionnelle, qui reste encore à faire. En attendant, nous avons le portrait ressemblant de Le Coz. Malgré ses titres de métropolitain du nord-ouest, de président du concile national et d'archevêque de Besançon, le personnage ne sortira pas de la pénombre où pâlissent les figures vouées à l'oubli; mais sa vie nous révèle, sous son plus beau jour, le type de l'évêque assermenté; c'est là « ce qui en fait l'importance comme aussi l'intérêt. » Ce brave homme d'évêque constitutionnel, un peu naïf et même crédule, mais zélé, courageux, de mœurs irréprochables, mérite encore, après un siècle écoulé, qu'on s'occupe de lui, puisqu'il résume dans sa personne assez effacée toute une situation de l'Église de France. « Nous n'aurions jamais songé à exhumer sa mémoire, » dit le biographe, « si nous n'avions cru qu'en la faisant revivre, c'était son époque que nous ressuscitions » (*Avant-propos*).

M. Roussel n'avait pas besoin d'alléguer cette excuse. Il a rempli sa tâche avec une abondance remarquable de documents pour la plupart inédits. Ces documents reconstituent par le

Digitized by Google

menu l'existence de l'évêque jureur et les luttes des prêtres fidèles dans un pays « où les deux clergés rivalisaient d'influence avec une âpreté, un acharnement qui s'est rarement vu ailleurs. » Les papiers de Le Coz, sa correspondance avec Grégoire et avec d'autres amis, les articles envoyés par lui aux *Annales de la Religion*, ses publications officielles comme évêque, tout cela, recueilli selon l'ordre chronologique, formait une mine très riche que l'heureux chercheur a eu la bonne fortune de découvrir et d'exploiter pour la première fois. Il y a bien un peu de fatras dans toutes ces pièces et, de la part d'un « scribomane » comme Le Coz, qui pourrait s'en étonner? Mais enfin nous avons là son propre témoignage sur les affaires de la Révolution et même de l'Empire; car le biographe a, dans un appendice, continué le dépouillement de ses papiers jusqu'à sa mort, arrivée en 1815. Tous ces détails fort authentiques fourniront ample matière à l'histoire religieuse du temps, surtout à l'histoire locale, et les érudits bretons en particulier doivent remercier leur savant confrère de les avoir mis au jour. Ils sont des plus sûrs, et on les trouvera rarement en défaut. M. Roussel a l'avantage de bien connaître l'esprit et les mœurs du pays breton où les événements se passent. J'ai essayé de contrôler ses assertions par d'autres renseignements particuliers d'une autre source; à peine s'il y a quelques divergences insignifiantes.

A l'occasion du serment de soumission aux lois de la République imposé le 30 mai 1795, je trouve que soixante-neuf prêtres insermentés le prêtèrent et que vingt-quatre autres, dont onze de Fougères, s'unirent à eux; M. Roussel n'en compte en tout que soixante-sept. Dans l'analyse qu'il fait de la réponse de Le Coz à l'encyclique des « évêques réunis, » il a omis de citer un passage où l'évêque d'Ille-et-Vilaine compte plus de deux cents prêtres insermentés dans « son » diocèse. C'est un point qui a son importance pour la statistique. Malgré l'exemple de beaucoup de confesseurs de la foi qui avaient prêté le serment de soumission, malgré une lettre de l'évêque légitime, M. de Girac, qui autorisait leur conduite, malgré même un bref de Pie VI qui rappelait, l'année suivante (5 juillet 1796), la soumission due aux puissances établies, il semble que nombre de prêtres bretons, plus intransigeants que le pape, refusèrent ce serment licite, pour suivre la direction des évêques réfugiés en Angleterre. L'abbé Goret des Martinais condamna même de son propre chef ses confrères soumis, et telle paraît avoir été l'origine de la Petite Église, dont il devint le chef, dans le pays de Fougères. Il est vrai, et c'est là pour les insoumis une excuse que l'on voudrait voir plus en relief, que, dès le 28 septembre, la Convention exigeait une forme aggravante et sans réserve possible du serment de soumission, avec la reconnaissance du principe de la souveraineté du peuple. De plus, elle fit revivre, le 25 octobre 1795, à la veille de se séparer, toutes les rigueurs des lois de 1792 et 1793 contre les membres du clergé qui n'avaient pas prêté le serment à la Constitution civile pourtant abolie. Tous les prêtres fidèles tombaient donc sous ce décret de proscription, et cela n'était pas pour les encourager à souscrire aux dernières formules, fussent-elles de tout point acceptables. Il n'en faut pas moins reconnaître, avec MM. Emery et de Bausset, que l'intransigeance des insoumis fut, l'occasion ou plutôt le

Digitized by Google

prétexte d'une nouvelle persécution qui amena de nouvelles représailles.

Sur les excès des Chouans, Le Coz ne tarit guère; il se fait l'écho de tous les bruits vrais ou faux. Il rapporte, par exemple, qu'en 1799, un ancien curé de la Bâzouges, près Fougères, fut enlevé avec plusieurs de ses paroissiens. Le fait est exact; il s'agit de la Bâzouge-du-Désert, et non de Bâzouges, comme écrit M. Roussel. La bande indisciplinée de Maziau, dit Saint-Roch, attaquait ce village, le 21 mars, et surprenait le curé constitutionnel dans son presbytère, dont il avait fait une sorte de caserne. Il s'appelait Lesquen. Les Chouans l'emmenèrent en sabots jusqu'au hameau de la Basse-Meslerais, en Villamée, où ils le fusillèrent. « Je ne vous dirai pas, ajoute Le Coz, qu'ils aient porté la similitude avec les sauvages jusqu'à manger leurs prisonniers. » Il paraît qu'il faut lui savoir gré de sa modération; car plus loin, en 1800, il raconte des fables insensées sur une prétendue paroisse de Louorque, où les prêtres insoumis du voisinage auraient « deschismatisé » d'abord un pauvre patriote et puis, pour punir ses parents de l'avoir porté à l'église du curé jureur, l'auraient remis dans le schisme et damné après sa mort. M. Roussel se demande à ce propos s'il ne s'agit point de Louvigné, nom de deux paroisses du diocèse de Rennes. Je puis le rassurer, je pense, puisqu'à Louvigné-de-Bais le recteur assermenté, M. Gobil, était mort après avoir fait sa rétractation, et qu'à Louvigné-du-Désert, le curé jureur, Paulmier, avait prudemment pris la poudre d'escampette, dès le mois d'avril 1794, et n'avait pas été remplacé. On lit à cette date sa lettre de démission dans les *Registres paroissiaux de Louvigné-du-Désert*.

J'allais peut-être reprocher à M. Roussel de se perdre dans les détails; mais, après ces menues observations où le lecteur risque de ne pas se retrouver, j'aurais vraiment mauvaise grâce à le faire Il est difficile aux chercheurs de sacrifier les détails nets ou piquants qui font précisément le mérite de leurs recherches. Ce sacrifice presque héroïque, M. Roussel a su le faire dans l'appendice qui complète la vie de Le Coz; on ne saurait le lui demander dans ce qui tient directement et nécessairement à son sujet. Tout au plus aurait-il pu supprimer certaines digressions, comme celle sur La Tour d'Auvergne et Beaumanoir (p. 358). On voudrait aussi le voir grouper les détails avec un art un peu moins simpliste et dans un ordre moins sévèrement chronologique. Passe encore d'enfiler, dans l'appendice, son chapelet de notes telles qu'elles ont été prises en feuilletant les documents; mais on a l'impression que l'ouvrage lui-même a dû être composé d'après la même méthode. Du reste, c'est moins la critique des faits que l'art de les ordonner qui fait défaut. A ceux qui trouveraient trop longues ou trop fréquentes les réflexions sur les documents cités, et prétendraient qu'elles grossissent inutilement un volume déjà fort, M. Roussel a déjà répondu qu'il fallait bien contrôler le témoignage de Le Coz et rectifier ses assertions. On le croira sans peine après ce que nous avons vu. J'ajouterai qu'il fallait aussi défendre la mémoire de Le Coz contre ses ennemis et même contre certains de ses amis, par exemple Grappin, qui s'est fait son historiographe un peu trop complaisant. Rendons à M. Roussel cette justice qu'il s'est efforcé de remettre toutes choses au point et d'être impartial dans ses jugements.

Digitized by Google

Il n'a voulu être ni panégyriste ni détracteur de son héros et il en dit, par le fait, trop de bien pour le haïr et trop de mal pour l'admirer. On est surpris tout d'abord de l'entendre parler de sa « valeur intellectuelle et morale, » et même de son « esprit judicieux et solide. » N'épiloguons pas trop sur ces expressions. Le Coz fut passionné jusqu'à l'entêtement dans sa manière de voir, et la passion l'entraîna souvent à des jugements regrettables sur ses adversaires; mais il fut de bonne foi, cela n'est pas douteux pour qui a lu ses papiers. Son malheur fut de voir toutes choses à travers les préjugés gallicans, ces prétendues libertés qu'on a si bien définies « libertés à l'égard du pape, servitudes à l'égard du pouvoir. » Le livre de M. Roussel est une excellente réfutation historique de la théologie gallicane. Elle induisit en erreur non pas seulement les tenants de la constitution civile, mais aussi les membres du clergé réfractaire. Les uns comme les autres étaient trop portés à faire bon marché des doctrines romaines et l'on vit, au moment du Concordat, nombre d'évêques fidèles protester contre le Saint-Père et l'accuser d'outrepasser ses droits. Notre auteur a donc beau jeu à conclure que, dans « l'Église gallicane, ce n'étaient pas les personnages, c'était la doctrine qui ne valait rien » (p. 449).

En somme, livre intéressant et instructif, plein de renseignements précieux que l'on ne trouverait pas ailleurs. Il complète les études sur l'histoire religieuse de la Révolution française qui naissent de toutes parts et il tiendra une place utile parmi elles. On ne pourra plus, en particulier, écrire sur l'histoire de la Bretagne religieuse pendant la Révolution, sans consulter cet ouvrage. Il se termine par un index des noms de personnes; on y voudrait aussi un index des noms de lieux.

A. Boué.

Mémoires de l'abbé Baston, publiés pour la Société d'histoire contemporaine, par M. l'abbé Julien Loth et M. Ch. Verger. T. II. Paris, Alph. Picard, 1899, in-8 de 423 p.

Le second volume des *Mémoires* de l'abbé Baston est loin d'être inférieur en intérêt au premier. Il est entièrement consacré à des récits de l'émigration. En quittant le sol français, c'est en Angleterre qu'abordent les prêtres proscrits du diocèse de Rouen. Au premier abord, ils se heurtent à un accueil circonspect, ou même hostile de la part de la populace anglaise. Mais bientôt on apprend à les mieux connaître, et un mouvement de sympathie, souvent même d'admirable générosité, se manifeste dans les classes intelligentes et dans le clergé anglican.

Cependant un peu plus d'un an après son arrivée, l'abbé Baston repart pour le continent, entraîné par le respectable vieillard auquel il a lié son sort. Fort bien accueillis en Belgique, ils sont bientôt obligés de fuir à l'approche des troupes françaises. Ils passent en Hollande, où ils n'ont pas à se louer du clergé catholique, et cherchent finalement un refuge à Coesfeld, petite ville de l'évêché de Munster; sous un climat sévère, ils y trouvent enfin le repos et la sécurité.

L'esprit actif et pénétrant de l'abbé Baston lui présentait un sujet intarissable d'études dans les institutions et les mœurs, bien différentes de celles de la France, des contrées où le sort l'avait conduit. Rien de plus curieux, de plus original, que le ta-

Digitized by Google

bleau qu'il nous trace de la Westphalie il y a cent ans. Il a l'art de le rendre aussi instructif qu'amusant. Aucun lecteur ne regrettera le temps qu'il aura passé à la lecture de ce volume. Un tome troisième et dernier complétera bientôt cet intéressant ouvrage, édité avec un soin scrupuleux.

L. DE N.

—

Lettres inédites de Napoléon Ier, collationnées sur les textes et publiées par Léonce DE BROTONNE. Paris, Champion, 1898, in-8 jésus de 612 p.

Il y a un an à peine, nous présentions ici même à nos lecteurs les deux volumes de lettres inédites de Napoléon Ier, publiés par M. Léon Lecestre. Voici qu'aujourd'hui un autre chercheur, M. Léonce de Brotonne, offre au public une seconde gerbe de *fleurs* napoléoniennes qui, comme celle de M. Lecestre, a l'attrait de la nouveauté et de l'inconnu. Le nouveau volume contient environ quinze cents numéros, mais il s'en faut, et de beaucoup, que la valeur historique de cette publication présente celle que nous avions signalée dans les lettres publiées par M. Lecestre. Dans des exhumations de ce genre, il est nécessaire d'arriver premier, faute de recueillir seulement les glanures dont n'ont point voulu les autres. C'est un peu ce qui arrive pour le recueil que nous avons sous les yeux. A part de très rares exceptions, il ne contient aucune pièce d'un intérêt majeur : de plus, il nous donne comme inédites des lettres qu'on trouve dans M. Lecestre : telles, par exemple, celle du 15 avril 1811 au duc de Cadore, ou le billet du 18 juillet 1811 à Lebrun.

Il n'y a d'ailleurs là pas de lettres proprement dites. Ce sont presque toujours de simples billets de quelques lignes, dont certains ne valaient guère la peine d'être recueillis, comme celui-ci, par exemple : « Saint-Cloud, 9 août 1807 : Monsieur Dejean, Il est inutile de donner des sarrots de toile aux Russes, non plus que des capotes. »

Enfin, pour un grand nombre de numéros, la source n'est pas indiquée, ce qui est une lacune capitale dans une publication de ce genre. Quoi qu'il en soit, et au point de vue de la valeur documentaire des nouvelles pièces publiées, elles confirment bien les remarques que nous faisions naguère à propos des deux volumes de M. Léon Lecestre, à savoir que jamais autocrate ne tint aussi peu compte des droits, de la liberté, de la vie de ses semblables, que jamais souverain ne considéra les hommes avec un mépris plus absolu, plus profond.

Les ordres d'arrestation, de séquestration arbitraire abondent dans ces six cents pages, et comme dans les deux volumes de M. Lecestre, nous voyons ces ordres s'appliquer aux personnalités les plus diverses, sans que la position sociale, le mérite personnel, la dignité de la vie, constituent jamais un obstacle à ces abus criants de pouvoir. Pour Napoléon, les formes légales n'existent pas, les tribunaux ne siègent que pour rendre les sentences que leur dicte le maître : « Mandez au général Maupetit, — écrit-il à Berthier, de Valladolid, le 12 janvier 1809 — de faire fusiller le chef des insurgés de Zamora, don Henri Spinosa. Il doit vous faire connaître le nombre des habitants pris les armes à la main. Faites fusiller les plus coupables et ceux qui ont été les

Digitized by Google

chefs.... » Napoléon aperçoit-il quelque part trace d'opposition, il a des moyens à lui de la faire disparaître. Il écrit à Murat, de Schœnbrünn, le 24 septembre 1809 : « J'apprends que quelques membres des familles de Rome sont mal disposés. Chargez la consulte de leur donner l'ordre d'aller à Paris. Le général Miollis en préviendra le préfet de police, et ils resteront à Paris jusqu'à nouvel ordre. Par ce moyen, tout esprit d'opposition sera bientôt détruit. » Comme on voit, le procédé employé par l'Empereur pour faire cesser les plaintes est des plus simples. Certains souverains de l'ancien régime avaient été assez naïfs pour faire cesser les réclamations en faisant droit aux plaintes qu'elles formulaient. Napoléon agit d'une autre façon : il supprime les réclamants.

Nous n'irons pas plus loin dans l'analyse de ce livre. En dépit des quelques critiques que nous avons mentionnées, il est intéressant à lire, et forme le complément naturel des deux volumes de M. Léon Lecestre. C'est dans ce sens que nous le signalons à nos lecteurs, à ceux, en particulier, qui ont lu l'ouvrage que nous leur indiquions dans la *Revue* du 1er avril 1898.

ARTHUR DE GANNIERS.

—

La Deuxième campagne d'Italie (1800), par Édouard GACHOT. Paris, Perrin, 1899, in-16 de VI-340 p.

La seconde campagne d'Italie est caractérisée par deux événements militaires principaux : le passage des Alpes et les opérations de guerre que termina la victoire de Marengo.

La plupart des historiens ont donné un grand développement au second et ont succinctement signalé le premier. Désireux de rétablir l'équilibre, M. Edouard Gachot a voulu reconstituer fidèlement l'œuvre ardue entreprise par l'armée de réserve au printemps de l'an 1800. Après s'être entouré de tous les documents écrits et avoir mis à contribution les archives de Dijon, Genève, Aoste, Milan, la bibliothèque des Bernardins de Martigny, etc., il a pris son bâton de touriste, et a suivi du 15 au 20 mai le vieux chemin du Saint-Bernard, pour retrouver, autant que possible, l'aspect des Alpes à l'époque de l'année où Bonaparte les franchit.

L'ouvrage est donc aussi intéressant que consciencieux, et il constitue, ainsi que l'a souhaité l'auteur, « un monument à la gloire » de nos soldats.

En appendice M. Edouard Gachot a publié plusieurs documents curieux concernant les effectifs de l'armée de réserve, le prix des fournitures faites par les soins de la Chambre administrative de Lyon, une lettre de Marmont à Bonaparte, datée du 19 mai, une relation du passage du Saint-Bernard par l'abbé Vesenda, curé desservant d'Étroubles, et le texte de la proclamation adressée aux Piémontais le 3 prairial an VIII par le général Lannes, « commandant l'avant-garde de l'armée française. » Cette proclamation pleine d'emphase paraîtrait bien ridicule aujourd'hui, mais elle s'accordait avec la logomachie révolutionnaire d'il y a cent ans.

ROGER LAMBELIN.

—

Digitized by Google

Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France. T. I. Depuis le Ier siècle avant J.-C. jusqu'à la fin du XIIIe siècle, publiés avec une introduction par Gustave FAGNIEZ. Paris, A. Picard et fils, 1898, in-8 de LXIV-349 p. (*Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire.*)

L'ouvrage de M. Gustave Fagniez n'a pas la prétention de donner tous les documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France. L'auteur a voulu, se conformant au programme de la *Collection de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire*, offrir un ensemble de pièces suffisant pour permettre aux étudiants et aux professeurs des lycées et des facultés de se rendre compte de l'état industriel et commercial de notre pays dans l'antiquité et au moyen âge. Ces textes sont nombreux et bien choisis; ce volume en offre, en effet, deux cent quatre-vingts qui vont du premier siècle avant J.-C. à la fin du XIIIe siècle, et embrassent à peu près dans leur ensemble toutes les différentes branches de l'industrie et du commerce pendant cette période. Une grande partie avait été déjà publiée ailleurs, et M. Fagniez n'a eu qu'à les reproduire d'après les meilleures éditions. Quelques-uns cependant, du XIIIe siècle, étaient jusqu'alors inédits; telles sont, par exemple, toutes ces pièces très intéressantes relatives à la fabrication des draps, tirées des archives municipales de Douai. Ce volume est précédé d'une bonne introduction de soixante-deux pages. Elle est divisée en deux parties. La première, qui est comme la mise en œuvre des matériaux réunis dans ce volume, offre un excellent résumé de l'histoire commerciale et industrielle de la France à l'époque gallo-romaine et au moyen âge. Ces pages, très concises et très claires, donnent une idée bien exacte de la situation de notre pays sous ce rapport pendant ces siècles. La deuxième partie est une bibliographie faisant connaître les principales publications et les principaux recueils à consulter par ceux qui voudraient suivre les traces de M. Fagniez. Nous ne pouvons, en terminant ce compte rendu, que faire des vœux pour la prompte apparition du tome II de ce recueil, qui comprendra les textes du XIVe et du XVe siècle.

J. VIARD.

—

Histoire de la marine française. I. *Les Origines*, par Charles DE LA RONCIÈRE. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1899, in-8 de 532 p.

On a ignoré longtemps que la France eût possédé au moyen âge une marine nationale. Il n'y a guère plus de vingt ans qu'un personnage autorisé dans les questions maritimes déclarait d'une manière tranchante que « la fondation de la marine de guerre remonte à Richelieu. » Aujourd'hui, une pareille thèse ne pourrait plus se soutenir. L'exploration des documents conservés dans nos dépôts publics, les remarquables travaux de MM. Ch. de Beaurepaire, Terrier de Loray, de Rostaing, Bréard, et tant d'autres, la découverte de nombreux fragments d'un inventaire du *Clos des galées* par M. Le Bourdellès, la réintégration à la Bibliothèque nationale des précieux comptes de François et Jean de l'Ospital, ont fait connaître le remarquable développement que la marine militaire avait acquis en France dès le XIVe siècle. Il nous était nécessaire de posséder une histoire de la marine faite sur des bases nouvelles.

Digitized by Google

Cette histoire, M. de la Roncière vient nous l'apporter. Il arrive les mains pleines de documents soigneusement étudiés, et cités avec une précision qui permet à chacun de les contrôler. Ainsi armé, il nous fait connaitre tout un ordre de faits que nos historiens ont méconnus, ou qu'ils ont passés sous silence. Il nous les expose à loisir et les commente de la manière la plus instructive. Si d'autres n'ont voulu voir la marine française que dans les temps modernes, lui, par contre, va la chercher peut-être un peu loin. Il débute à la fondation de Marseille par les Phocéens (p. 39), passe en revue les flottes romaines dans les Gaules (p. 47-69), puis, les escadres des pirates scandinaves et des conquérants normands (p. 70-137). Enfin il se rapproche de son sujet en arrivant aux croisades (p. 538-297). Il a donné des renseignements curieux sur la partie navale de la guerre de Philippe III le Hardi en Aragon (p. 189-209); puis il remonte à Philippe Auguste pour trouver l'origine de nos démêlés maritimes avec l'Angleterre (p. 298-322). Après ces longs développements, dont quelques-uns pourraient être regardés comme des hors-d'œuvre, il entre dans le cœur de son sujet avec le règne de Philippe le Bel (p. 323-374). Ce prince fit des efforts prodigieux, on pourrait peut-être dire démesurés, pour faire de la France une puissance maritime de premier ordre. Peu secondé par ses agents, mal servi par les circonstances, il obtint de médiocres résultats et tomba dans des difficultés financières inextricables. Ses successeurs, sans abandonner ses projets, les suivirent avec plus de réserve. Philippe VI parvint à réunir une flotte puissante, mais elle fut anéantie à la désastreuse bataille de l'Écluse (24 juin 1340), sans que le roi de France se laissât gagner par le découragement (p. 387-497). Le règne du roi Jean est plus malheureux encore; mais nous arrivons à Charles V, dont le tome II nous exposera les travaux incessants pour reconstituer la marine française.

On peut dire que d'un bout à l'autre le livre de M. de la Roncière est instructif et intéressant. En faisant, quant au fond, l'éloge de ce remarquable ouvrage, nous voudrions ne pas avoir à signaler ce qu'il offre de défectueux sous le rapport de la forme. Il est surprenant que l'auteur n'ait pas compris combien la clarté et la précision sont des qualités indispensables à une œuvre historique. Loin de là, il s'est donné beaucoup de peine pour adopter les tournures de phrases les moins naturelles. Nous parle-t-il des conquérants normands des Deux-Siciles, il nous dit qu'ils « retaillèrent les vagues États qui grouillaient dans l'Italie méridionale » (p. 131). S'agit-il de la guerre contre la France entreprise par Henri III, où le roi anglais fut si bien battu par saint Louis à Saintes et à Taillebourg : « Dans le match qui s'engage entre eux, les coups lui sont rendus coup pour coup » (p. 319). Par bonheur, notre auteur ne cède pas toujours à ce fâcheux entraînement : l'intérêt de son sujet lui fait oublier le culte de la littérature décadente. Espérons qu'il le négligera de plus en plus dans les volumes suivants. Ses travaux ont trop de valeur pour qu'il ait besoin de stimuler la curiosité par de pareilles excentricités de style.

L. DE N.

—

Digitized by Google

La Société française contemporaine (*Clergé, noblesse, bourgeoisie, peuple*), par M. le vicomte Brenier de Montmorand. Paris, Perrin, 1899, in-16 de xix-238 p.

L'auteur prend soin de nous avertir dans sa préface (p. 1, note 1) que ce volume se compose d'une série d'articles publiés antérieurement dans la *Revue bleue*. N'était cette précaution, la lecture de l'ouvrage suggérerait plutôt l'idée d'une collection d'articles de journaux. Le ton général est, en effet, celui du journalisme, avec les qualités et aussi les défauts que ce genre comporte. Le style est vif, brillant et facile, c'est-à-dire, somme toute, fort agréable. Pour ce qui est des idées, si elles sont parfois fantaisistes, elles sont rarement originales; en outre, il est impossible de ne pas remarquer le parti pris, les généralisations superficielles et les conclusions hâtives, qui sont la monnaie courante de la presse quotidienne.

Les développements consacrés au clergé consistent en un résumé de la belle étude écrite sur le même sujet par Taine, dans le dernier volume des *Origines de la France contemporaine*, et en une apologie de la politique dite « du ralliement » qui nous est représentée comme le salut de la religion.

Quant au chapitre sur la noblesse, il pourrait tout aussi bien porter la signature de M. le vicomte de Royer. L'auteur nous trace une véritable caricature du noble moderne. A l'entendre, tous (ou du moins presque tous) passent leur jeunesse dans les cafés de nuit, épousent des juives pour leur dot, et poursuivent ensuite dans le désœuvrement le reste de leur existence. Comme description d'une classe sociale, c'est peut-être un peu sommaire! Au surplus, toutes ces critiques sont peu de chose. Le grand reproche que M. Brenier de Montmorand adresse aux représentants des anciennes familles, c'est leur manque d'enthousiasme pour le glorieux régime dont la politique intérieure et extérieure se synthétise en ces deux mots : Panama et Fachoda.

A vrai dire, la bourgeoisie n'est pas mieux traitée. Elle est identifiée avec un type de franc-maçon agioteur et politicien, heureusement aussi exceptionnel dans la masse de la bourgeoisie que l'est, de son côté, le viveur qui nous a été décrit précédemment comme type ordinaire de la noblesse! « J'ai dénoncé l'égoïsme de la bourgeoisie, nous dit l'auteur dans son avant-propos (p. III), celui de ses idées et celui de ses passions. » Et il est difficile de ne pas l'approuver lorsqu'il ajoute : « J'ai montré ce qu'ont d'illogique et l'illusoire ses concessions au socialisme, et comme quoi sa conception de la légalité la perdra. »

Douze pages sont consacrées à l'homme du peuple, qui n'est guère flatté, lui non plus : ni le paysan, que l'on nous montre avare et indifférent en matière religieuse; ni l'ouvrier, qui est dépeint comme imprévoyant et aigri. Mais qui se vanterait d'avoir pénétré leur âme obscure? dit M. Brenier de Montmorand, pour s'excuser de sa brièveté.

Enfin le livre s'achève par un chapitre plutôt inattendu sur la psychologie des foules. « C'est, en effet, à l'état de foule organisée que la nation, à l'heure actuelle, manifeste légalement son existence » (p. VIII); et il en sera ainsi, conclut l'auteur, jusqu'au jour, impossible à prévoir, où se sera constituée l'aristocratie des temps nouveaux.

H. Rubat du Mérac.

Digitized by Google

Histoire d'Auvergne, par le chanoine Pierre AUDIGIER. Tome I. *Projet de l'histoire d'Auvergne*. Clermont-Ferrand, Louis Bellet, 1899, in-8 de VII-563 p.

Sans se faire illusion sur la valeur de l'histoire d'Auvergne d'Audigier, tout en reconnaissant qu'elle est inférieure à la plupart des histoires provinciales dues aux Bénédictins, l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand a pensé que l'œuvre du chanoine auvergnat méritait de voir le jour. Les personnes qui ont eu à consulter cette histoire dans le manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale savent, en effet, qu'on y trouve une somme de renseignements assez considérable. D'ailleurs l'Académie, en se décidant à cette publication, a résolu de la compléter et de la rectifier par une annotation nécessaire. On estime qu'il faudra sept à huit volumes de la grosseur de celui que nous annonçons pour reproduire l'œuvre d'Audigier, qui comprend les divisions suivantes : I, projet de l'histoire d'Auvergne; II, résumé de cette histoire; III, histoire des villes et localités de la haute Auvergne; IV, histoire des villes et localités de la Limagne; V, histoire des Auvergnats jusqu'à l'arrivée de saint Austremoine; VI, histoire de l'Église d'Auvergne; VII, histoire de Clermont-Ferrand.

Le volume que nous annonçons renferme les deux premières parties. Peut être aurait-on pu supprimer sans inconvénient le Projet.

L'annotation de ce premier volume est ce qu'elle devait être pour un simple résumé dont le détail se retrouvera ailleurs, c'est à dire fort sobre. Les éditeurs n'ont donné quelque développement qu'à l'annotation des chapitres relatifs à l'industrie et au commerce, à l'administration des intendants et à la religion gallo-romaine, « parce qu'on ne devait plus les revoir. » Une table alphabétique fort développée, peut-être même trop, facilitera l'usage de ce premier volume.

Une petite chicane. La note de la page 137 semble dire que l'auteur de l'*Histoire d'Auvergne* a nié l'existence de la Dore et de la Dogne; il conteste simplement qu'elles aient réuni leurs noms pour former celui de la Dordogne.

Nous espérons que l'Académie de Clermont-Ferrand poursuivra cette utile publication avec activité et ne nous fera pas trop attendre les volumes suivants, dont on tirera plus encore de parti que de celui-ci.

E. G. L.

—

Un petit coin de Bourgogne à travers les âges. Histoire de la Bresse louhannaise, par Lucien GUILLEMAUT. Louhans, imp. Romand, 1896, 2 vol. in-8 de 616 et 751 p., avec 2 planches.

Deux gros volumes pour faire l'histoire d'un pays aussi minuscule que la Bresse louhannaise, qui n'a jamais eu d'existence propre, c'est beaucoup. Le premier se divise en vingt chapitres embrassant la longue période allant de l'an 1600 avant notre ère jusqu'à la fin du moyen âge. Tout cela aurait pu tenir en deux cents pages, car, à quoi bon noyer les choses locales plus ou moins intéressantes dans un fatras d'histoire générale? L'attention se fatigue, les idées se brouillent, si bien qu'auteur et lecteurs se perdent au milieu de détails plus qu'inutiles. Visiblement, M. Guillemant écrit de parti pris. Pour lui, le moyen âge n'est qu'abomination et désolation; et c'est assez

Digitized by Google

rarement qu'il rend justice à l'Église. On trouve cependant, dans ce tome Ier, un certain nombre de renseignements précieux, assez bien présentés, notamment ceux qui ont trait aux mœurs, aux coutumes, aux pratiques religieuses, aux traditions et aux légendes. Mais à côté de ces petits tableaux qui attirent l'œil par leur couleur, que de grandes peintures manquées, exécutées à la manière noire, si l'on peut dire, et qui assurément, il convient d'y insister, sont de véritables hors-d'œuvre. Ce tome Ier se ferme, après la mort de Charles le Téméraire, sur le fait historique que M. Guillemaut appelle « l'annexion » du duché de Bourgogne (et par suite du Louhannais) à la France.

Le tome II renferme l'histoire du Louhannais depuis la fin du xve siècle jusqu'à la Révolution. Il nous paraît peu utile de rappeler, même d'une façon sommaire, les événements dont ce « petit coin de Bourgogne » fut le théâtre et auxquels se trouvèrent mêlés ses habitants, bien que les guerres de la France contre la Franche-Comté espagnole, notamment, tiennent ici une certaine place. Abrégeons en disant que les derniers chapitres de ce volume offrent, de beaucoup, le plus d'intérêt. Là, en effet, l'auteur donne des détails nombreux et fort suggestifs sur la ville de Louhans sous l'ancien régime, au point de vue administratif, sous le rapport de la voirie, du commerce, de l'industrie, etc. Il nous décrit la vie des villages environnants, vie civile, vie religieuse, sans oublier l'école. Comme dans le tome précédent, l'auteur esquisse, cette fois pour une époque plus rapprochée de la nôtre, les mœurs et les coutumes et, dans un avant-dernier chapitre, par lequel il eût mieux fait de clore son étude, il rappelle à quelques-uns et révèle à la plupart les célébrités du cru, pâles figures assez généralement ignorées hors des limites du territoire louhannais.

Pour conclure, nous conseillerons à M. Guillemaut : 1° de reprendre le présent travail, et, en élaguant généreusement, de nous offrir une œuvre moins touffue, plus discrètement documentée, surtout dans le texte, partant, moins fatigante et plus claire; 2° de poursuivre l'histoire de sa petite patrie depuis la Révolution jusqu'à nos jours, en évitant la prolixité. Une histoire complète du pays de Louhans commençant à l'époque du déluge et aboutissant à l'année 1899 de l'ère chrétienne pourrait tenir avantageusement en trois cents ou quatre cents pages. Il faut savoir se borner, sous peine de laisser soupçonner qu'on ne sait point écrire.

E.-C. Gaudot.

Histoire de Bourg-sur-Gironde, depuis sa fondation jusqu'en 1789, par E. Maufras. Bordeaux, imp. Demachy, Pech et Cie, 1898, in-8 de 291 p.

Bourg-sur-Gironde, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Gironde, arrondissement de Blaye, joua un rôle assez considérable dans l'histoire de la Guyenne. Si l'on en croit Ausone, la fondation de cette ville remonterait au ive siècle; elle aurait succédé à une villa que la famille Paulina possédait près du confluent de la Garonne et de la Dordogne. Bourg prit un développement rapide et devint bientôt une ville importante qui, fortifiée, soutint plusieurs sièges pendant la guerre de Cent ans. A la suite du mariage d'Éléonore de Guyenne avec Henri Plan-

Digitized by Google

tagenet, cette ville était devenue anglaise, et elle conserva cette nationalité jusqu'en 1453, année où nos ennemis furent définitivement chassés de France. A peine la France était-elle remise des maux de la guerre avec l'Angleterre, qu'éclatèrent les guerres de religion. Le Bordelais ne fut guère plus épargné que le reste de la France par les calamités qui surgirent alors, et Bourg dut encore subir de nouveaux sièges. L'agitation de la Fronde fut moins longue, mais se fit sentir plus vivement dans cette région. A partir de cette date, les détails sur l'histoire de cette ville deviennent plus abondants. Quelques-uns des derniers chapitres sont spécialement consacrés à nous faire connaître son administration. En somme, on a une bonne histoire de Bourg dans ce volume que M. Maufras a extrait de la *Revue catholique de Bordeaux*. Il n'est peut-être pas composé avec toute la rigueur scientifique que l'on pourrait désirer, mais l'auteur a su mettre à profit un grand nombre de recueils, de bons ouvrages et les archives de Bourg, et en somme, à l'aide de tous les renseignements ainsi puisés, a su faire un travail convenable.

J. Viard.

—

Histoire de Saint-Point, par L. Lex. Mâcon, 1898, in-8 de 252 p. et pl.

Saint-Point, aujourd'hui commune du département de Saône-et-Loire, arrondissement de Mâcon, canton de Tramayes, est la patrie de Lamartine. A ce titre, ce pays méritait bien d'avoir une monographie. L'archiviste de Saône-et-Loire, M. Lex, qui s'est chargé de la faire, nous a donné à ce sujet un travail bien complet et qui forme une élégante brochure imprimée avec le plus grand soin. Après avoir fait connaître dans un premier chapitre la situation de la commune, l'auteur donne la liste des hameaux, écarts, lieux dits et cours d'eau de Saint-Point. L'un des lieux dits, en Tisy, rappelle l'emplacement d'un village, chef-lieu d'une contrée dite l'*Ager Tisiacensis*. Ce village disparut sans doute de bonne heure, car on n'en trouve plus de traces après le XIe siècle. L'abbaye de Cluny eut de nombreuses propriétés à Saint-Point : aussi l'étude de ses chartes fournit-elle à M. Lex d'excellents renseignements sur cette localité au moyen âge.

Différentes familles possédèrent successivement la seigneurie de Saint-Point. Ce sont les Saint-Point, dont le membre le plus célèbre est Guillaume de Saint-Point, qui se distingua pendant les guerres de religion ; les de Rochefort d'Allez; les Testu de Balincourt; puis les de Castellane et enfin, dans les dernières années du XVIIIe siècle, les de Lamartine. Les derniers chapitres de l'ouvrage de M. Lex sont consacrés au château qui, au point de vue de l'architecture, n'offre rien de bien intéressant, à l'église, aux curés, à la Révolution, et enfin à l'administration, groupant dans ce chapitre tout ce qui est relatif aux impôts, à l'enseignement, à la population, à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, aux usages, au patois. Un bon nombre de planches augmentent l'intérêt de ce volume, qui peut être classé parmi les meilleurs travaux d'histoire provinciale.

J. Viard.

—

Digitized by Google

Château-Regnault. Bogny, par l'abbé L. Péchenart. Charleville, imp. du « Courrier des Ardennes, » 1897, in-8 de XII-346 p.

Cette monographie du curé fureteur de Maubert-Fontaine a été couronnée par l'Académie de Reims et la médaille d'or lui a été décernée. C'est justice, car l'ouvrage suppose une quantité d'investigations patientes et heureuses qui en forment la trame. Les faits ont été rassemblés partout, en France comme en Belgique. De ce charmant pays ardennois, M. l'abbé Péchenart décrit les sites gracieux et pittoresques, la composition géologique, les origines légendaires et historiques assez nébuleuses — avec un style un peu bien orné. Le certain, c'est que le nom de Château-Regnault (*Castrum Reginaldi*) est mentionné au XIIe siècle, et que son château, bâti par un Renault, a été *reconstruit* au commencement du XIIIe siècle, d'après une pièce authentique de 1227. C'est l'année d'où sont datés les événements qui ont marqué les débuts de l'administration seigneuriale en ce pays. Au religieux, il relevait de l'abbaye de Laval-Dieu, sur le territoire de laquelle la forteresse avait été réédifiée. Le XIVe siècle seulement offre des faits saillants se rattachant à la châtellenie. Les seigneurs de Château-Regnault, durant les XIVe, XVe et XVIe siècles, avaient droit de justice et, par la suite des temps, ils connurent même de tous les crimes et délits dans l'étendue de leur juridiction. Parmi les seigneurs, nous trouvons Charles Ier de Bourgogne (1415-1464), son frère Jean II d'Étampes, Charles Ier de Clèves, son fils, François de Clèves, Henri de Guise, prince souverain de Château-Regnault, François de Bourbon, prince de Conti. En 1613, quarante-trois villages sont compris dans le ressort de la principauté, dont l'auteur nous donne la liste avec la date de leur incorporation.

Le chapitre VI traite de la matière toujours si difficultueuse des « Monnaies de Château-Regnault » (1350-1629), et, malgré la pénurie des sources sur le sujet, M. Péchenart est arrivé à d'intéressants résultats, s'aidant particulièrement du « Traité des Monnaies, » par Duby, des « Monnaies féodales » de Poey d'Avent, de la « Revue belge de numismatique » (1845-1865). Nous y rencontrons avec plaisir des modèles de monnaies frappées à Château-Regnault sous François de Bourbon et Marguerite de Lorraine.

Après, sont exposées les négociations relatives à l'échange qui allait faire disparaître la principauté souveraine de Château-Regnault (1629), engagées entre la princesse Marguerite de Lorraine et le cardinal de Richelieu. En 1630, le contrat d'échange, signé par Louis XIV, recevait son plein effet, et la châtellenie devenait terre de France, Louis XIV devenait son seigneur, à la grande joie des habitants de la principauté disparue. Le chapitre VIII est l'histoire de la prévôté et de la maîtrise de Château-Regnault (1630-1789), qui devint le centre de la justice de tous les pays de l'ancienne principauté. La Maîtrise était un tribunal appelé à relever les délits constatés par la police chargée de la surveillance des eaux et forêts, justice donc territoriale, et les terres souveraines de Château-Regnault formaient, dès 1613, la Maîtrise de la principauté. L'auteur nous met alors fort à propos sous les yeux quelques procès-verbaux des visites d'inspection du grand maître, au XVIIIe siècle. Le chapitre IX a pour objet l'his-

Digitized by Google

toire de la châtellenie depuis 1635 jusqu'à 1836, durant les guerres d'Autriche et de la Fronde et jusqu'à la démolition du château, la profanation de l'église par les révolutionnaires, et le rétablissement de la commune après la Révolution. Pour le chapitre X, il s'occupe de l'état religieux de la paroisse, à partir du XVIIe siècle jusqu'après la Restauration, des usages locaux, des légendes et superstitions. Enfin, le livre se termine par l'histoire contemporaine de la localité.

Les documents y abondent, souvent intégralement reproduits. A remarquer une liste des prêtres desservants de la paroisse, de 1640 à nos jours; des maires, depuis la Révolution; des adjoints au maire; des instituteurs et institutrices avant et après la Révolution; des notaires. Un index alphabétique bien dressé facilite le maniement de cet ouvrage, qui devra prendre place dans toute collection spéciale à l'histoire ardennoise.

LOUIS ROBERT.

—

Chaville historique, par l'abbé DASSÉ, curé de Chaville. Paris, Haton, 1897, in-8 de 207 p., avec cartes et gravures.

Les origines de Chaville sont modestes : au IXe siècle, c'est-à-dire vers l'an 800, ce ne fut d'abord qu'une simple maison de campagne construite par l'évêque de Paris, Inchaldus, dont le nom, par corruptions successives, a fini par aboutir au vocable actuel.

De l'an 800 jusqu'à 1596, les possesseurs de cette terre qui, peu à peu, s'était peuplée, et sur lesquels M. l'abbé Dassé nous fournit quelques détails, sont des personnages de notoriété assez mince, sauf toutefois Jean Bureau, qui fut maître de l'artillerie de Charles VII. Mais de la fin du XVIe siècle jusqu'aux dernières années du XVIIe, la seigneurie de Chaville « connut une réelle prospérité et une gloire relative, » grâce à la famille Le Tellier, dont les divers membres, Michel, maître des comptes (1596-1608); Michel, conseiller à la Cour des Aides (1608-1617), et surtout Michel Le Tellier, marquis de Barbezieux, chancelier de France (1617-1685), créèrent peu à peu à Chaville une résidence princière que la veuve du chancelier vendit à Louis XIV en 1695, avec ses autres domaines de Viroflay et de Villacoublay. Le roi donna Chaville au Dauphin. A la mort de celui-ci, il passa successivement, mais pour la jouissance seulement, au prince de Talmont, au duc et à la duchesse de Brancas, enfin au maréchal de Tessé. Vint la Révolution : la terre de Chaville fut aussitôt morcelée et vendue.

L'auteur donne alors un aperçu des événements qui se produisirent à Chaville pendant la Révolution, sous l'Empire et à l'époque de la Restauration. Le dernier chapitre du livre est le plus important et aussi le plus intéressant. Intitulé *la Paroisse*, il fournit des renseignements sur l'érection de cette paroisse vers l'an 1200, sur la chapelle de Saint-Vincent, le vicariat, l'église, les écoles, l'hospice, la communauté des religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve et sur Notre-Dame du Bon-Repos dont la statue, érigée sous un chêne énorme, au lieu dit le Doisu, à l'entrée de la forêt, date de 1869.

Excellente monographie, composée d'après des documents authentiques. Onze pièces justificatives et une table des noms de personnes et de lieux complètent ce travail, dont le mérite est relevé encore par des gravures fort bien choisies et de très beaux plans

Digitized by Google

hors texte exécutés d'après les originaux qui se trouvent au Cabinet des estampes, à la Bibliothèque nationale. E.-C. GAUDOT.

—

Réalville, *bastide royale*, par l'abbé F. GALABERT. Montauban, imp. Édouard Forestié, 1898, in-8 de 138 p. et pl.

Réalville, ancienne bastide royale, est aujourd'hui une commune du département de Tarn-et-Garonne, arrondissement de Montauban, canton de Caussade. Cette bastide fut fondée en 1310 par Philippe le Bel, c'est au moins la date à laquelle ce roi lui accorda ses coutumes. Les habitants des localités voisines, attirés par les franchises concédées à ceux qui viendraient peupler la nouvelle ville, se hâtèrent de construire leurs maisons dans le quadrilatère délimité par le sénéchal Jean d'Arrablay. Trois ans après, la nouvelle bastide avait à sa tête un châtelain royal. A peine était-elle terminée qu'elle subit l'épreuve de la guerre. Pendant la lutte séculaire qui éclata entre la France et l'Angleterre, nous la voyons successivement prise et reprise tantôt par un pays, tantôt par l'autre. Après un siècle ou environ de repos, les guerres de religion vinrent encore la désoler. Dès le début de la Réforme, les idées nouvelles comptèrent de nombreux adhérents dans ce bourg. Il eut donc beaucoup à souffrir des luttes qui ensanglantèrent alors la France. Aussi les chapitres consacrés aux guerres de religion sont les plus intéressants. En somme, cette publication, qui a été honorée du prix Gaussail par l'Académie des sciences de Toulouse, nous donne une bonne monographie, faite avec soin et à l'aide de documents bien choisis. J. VIARD.

Le Livre-Journal de maître Ugo Teralh, notaire et drapier à Forcalquier (1330-1332), par Paul MEYER. Paris, Klincksieck, in-4 de 42 p. et pl. (Tiré des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, tome XXXVI).

Les fragments du livre-journal d'Ugo Teralh que publie M. Paul Meyer ont été tirés de la reliure du plus ancien des registres des délibérations municipales de Forcalquier. Ils forment un cahier de vingt feuillets, presque tous incomplets; cependant, malgré les lacunes qu'ils présentent, ils méritaient bien d'être publiés, à cause de l'intérêt qu'ils offrent pour l'histoire du commerce et de l'industrie dans le Midi. C'est, jusqu'à présent, le plus ancien registre commercial que l'on connaisse en France; celui des frères Bonis ne commence en effet qu'en 1339. De plus, comme Ugo Teralh ne vendait que de la draperie, on y trouve d'excellents renseignements sur les différentes sortes de draps fabriqués à cette époque et sur leur provenance.

M. Paul Meyer ne s'est pas contenté de faire ressortir l'intérêt de ce texte au point de vue de l'histoire du commerce; il l'a aussi étudié au point de vue philologique et en a démontré toute la valeur pour l'étude de l'idiome parlé à Forcalquier vers le premier tiers du XIVe siècle. On a donc dans cette publication, qui présentait de grandes difficultés à cause de la mutilation du manuscrit et de l'encre souvent très pâle, un travail bien complet. Une bonne table le termine et permet de l'utiliser facilement.

J. VIARD.

—

Digitized by Google

Le Commerce rochelais au XVIIIe siècle, d'après les documents composant les anciennes archives de la chambre de commerce de la Rochelle, par Emile Garnault. 4e partie : Marine et colonies, de 1749 au traité de paix de 1763. Paris, A. Challamel. La Rochelle, E. Martin, 1898, in-8 de xx-352 p.

M. Emile Garnault, continuant ses intéressantes études sur le commerce maritime au XVIIIe siècle et spécialement sur le commerce de La Rochelle, nous retrace l'histoire de ce port à une des périodes les plus intéressantes. Dans les années qui précédèrent la guerre de Sept ans, le commerce s'était admirablement développé; nos colonies s'étaient agrandies et les relations entre elles et la métropole étaient devenues de plus en plus fréquentes. La Rochelle trafiquait principalement avec les Antilles et le Canada. Aussi, la guerre de Sept ans et l'abandon de cette dernière colonie portèrent un coup terrible à son commerce. Cet ouvrage de M. Garnault, comme les précédents, est fait à l'aide de documents de premier ordre qui, le plus souvent, sont donnés *in extenso*. On a donc ainsi un vrai recueil de textes dans ces travaux que peuvent utiliser les historiens qui veulent rechercher quelle était la situation économique et commerciale de notre pays au XVIIIe siècle. Ce dernier volume pourra aussi utilement être mis à profit par ceux qui voudront étudier la guerre de Sept ans. Ils pourront y puiser un grand nombre de renseignements nouveaux sur le rôle de la marine et sur les sacrifices consentis par nos principales villes maritimes pour soutenir la guerre avec les Anglais. A tous ces points de vue, cette quatrième partie couronne heureusement la série d'études entreprises par M. Garnault, et dont l'ensemble constitue une monographie des plus intéressantes du port de la Rochelle.

J. Viard.

—

Le Commerce des grains dans la généralité d'Orléans (1768), d'après la correspondance inédite de l'intendant Cypierre, par Camille Bloch. Orléans, H. Herluison, 1898, in-8 de 169 p.

L'ouvrage de M. Bloch nous donne la correspondance de l'intendant Cypierre précédée d'une étude sur le commerce des grains dans la généralité d'Orléans en 1760. Cette correspondance est des plus intéressantes tant au point de vue historique qu'au point de vue économique. Conservée aux archives départementales du Loiret, elle avait été déjà étudiée par l'ancien archiviste de ce département, M. Doinel; mais elle n'avait pas encore été publiée *in extenso*. L'étude qu'en avait faite M. Doinel, dans le journal *la République française*, concluait à l'existence du fameux pacte de famine. L'existence de ce pacte était même devenue évidente comme un axiome depuis qu'il avait découvert cette correspondance. Or d'importants travaux, depuis l'apparition de ces articles, avaient démontré la nécessité d'être sur ce point capital fort circonspect et de ne pas traiter avec passion un sujet aussi délicat. Aussi M. Bloch a-t-il voulu étudier de nouveau ce recueil; mais pour le faire, il l'a conféré avec les conditions générales du commerce des grains sous l'ancien régime, et les opinions courantes sur la matière. De la sorte le lecteur peut juger en connaissance de cause; et la conclusion qui ressort de cette étude est que le renchérissement des grains, en 1768, vient non du pacte de famine, mais de circons-

Digitized by Google

tances bien différentes. On ne peut que féliciter M. Bloch d'avoir publié cette importante correspondance et de l'avoir publiée avec soin ; les historiens du XVIIIe siècle et les économistes auront là une source de renseignements des plus précieux.

J. VIARD.

—

L'Algérie, par Maurice WAHL, docteur ès lettres, inspecteur honoraire de l'instruction publique aux colonies. Paris, Alcan, 1897, in-8 de 442 p.

L'Algérie de M. Maurice Wahl, dont nous avons sous les yeux la troisième édition, est un ouvrage intéressant et bien fait. L'auteur a divisé son travail en six parties : le sol, l'histoire de l'Algérie avant 1830, la conquête, les habitants, la politique, les forces productives, et il n'y a guère que dans les deux dernières que nous aurions des réserves à formuler. Les chapitres I et II, consacrés au sol et aux origines de notre colonie, sont très bons. Ce n'est pas sans satisfaction que nous avons vu M. Wahl se ranger à l'avis que nous avions nous-même émis dans notre *Maroc de demain :* que le Maghreb des Arabes, cette région dont les événements ont fait aujourd'hui trois tronçons distincts, est bien une terre unique, un tout dont les éléments (tunisien, algérien, marocain) tendent chaque jour davantage à reprendre l'unité primitive, à se reconstituer en une entité unique dont notre pays doit nécessairement assumer la suzeraineté. Nous avons lu avec intérêt également le chapitre consacré aux origines, chapitre peut-être démesuré, peut-être un peu long relativement aux pages où est racontée la conquête. Quant à la partie dans laquelle M. Wahl nous donne ses appréciations sur la politique suivie à l'heure qu'il est dans notre grande colonie africaine, elle paraîtra à beaucoup de gens écrite, nous ne dirons pas avec partialité, mais avec certaines idées de la préconception desquelles l'auteur ne se rend peut-être pas bien compte lui-même. Les pages consacrées aux israélites ne nous semblent pas davantage à leur place dans ce traité de vulgarisation qui ne devrait toucher en rien à des questions brûlantes comme la question juive. Nous ignorons si l'auteur est lui-même israélite ; nous ne voulons pas le savoir, nous ne nous en préoccupons pas. Ce que nous eussions désiré pour son livre, c'est que des pages comme celles qu'il a écrites à ce sujet ne déparassent point une œuvre qui, suivant que nous l'avons indiqué, est, par beaucoup de côtés, digne d'encouragement.

Pour terminer par un éloge, nous citerons le dernier chapitre : *les forces productives*, que liront certainement avec intérêt et profit tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'Algérie. En somme, et à part les quelques critiques que nous avons formulées, l'ouvrage de M. Wahl est de ceux qu'on lit avec la certitude de ne pas perdre son temps.

ARTHUR DE GANNIERS.

—

Campagne du Maroc (1844). Journal d'Auguste-Hubert Warnier, *Chirurgien-Major, Attaché à l'État-Major du prince de Joinville.* Publié par M. HENRY-RENÉ D'ALLEMAGNE, Archiviste-Paléographe, Attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal. Extrait de la *Nouvelle Revue rétrospective.* Paris, 1899, in-12 de 210 p.

Ce n'est pas à nos lecteurs qu'il

Digitized by Google

faut rappeler les *Vieux Souvenirs* de Mgr le prince de Joinville dont la publication récente a fait apprécier au public la bonne humeur, l'esprit joyeux, et, malgré sa modestie, la bravoure très crâne de l'auteur. La publication faite par M. D'Allemagne met une fois de plus en lumière toutes ces qualités. De l'auteur du journal qu'il a publié, M. D'Allemagne sait sans doute peu de chose; il nous apprend qu'il était né à Rocroi le 8 janvier 1810, et qu'après une carrière bravement remplie il obtint sa retraite en 1861. Aussi bien, malgré ses mérites, l'intérêt se porte surtout vers ce qu'il dit du prince, de son énergie vis-à-vis des Anglais, de leurs menées, et aussi de la manière efficace dont il sut les déjouer. Le propre de cette campagne était en effet d'être à la fois diplomatique et maritime, plus diplomatique même que maritime, en ce sens que les susceptibilités européennes empêchaient le chef de notre escadre d'avoir ses coudées franches : aussi disait-il à Warnier que « plus il recevait de rapports, « plus il consultait de personnes, « moins il comprenait l'affaire, moins « il savait quel était le meilleur parti « à prendre. » Ajoutez à ces embarras les instructions pacifiques envoyées de Paris en toute hâte, sous l'influence anglaise, et vous jugerez des perplexités du prince. Par bonheur, caractère ferme et décidé, brave devant les responsabilités, courage plus rare que la valeur militaire, il sut prendre les résolutions nécessaires et y joignit des qualités techniques telles, que Warnier écrivait : « Le « prince de Joinville, bien qu'il soit « prince, a droit à tous les éloges « possibles. Comme amiral, il a con- « duit ses vaisseaux au feu avec un « sang-froid et une science admira- « bles.... Pendant tout le feu, calme « sur la dunette, il rageait dans son « âme de ne pas recevoir de boulets « sur son vaisseau : aussi, lorsqu'il a « été à terre comme simple soldat, « sous les ordres du commandant « Duquesne, il s'en est donné à cœur « joie. »

Il y a quelque chose de moins réconfortant à constater combien notre personnel consulaire au Maroc était étrangement composé ! « Sur six agents consulaires, trois étaient des juifs indigènes, et un quatrième était Anglais ! « Triste situation, » écrivait Warnier. Et il avait raison. Çà et là on rencontre au début de leur carrière des hommes comme François de Plas, dont le R. P. Mercier a retracé la vie, on relève des noms de soldats qui, au sommet de leur carrière, ont éprouvé l'amertume suprême comme Coffinières de Nordeck, qui commandait la place de Metz en 1870.

C'est dire l'intérêt de la publication de M D'Allemagne. Elle est d'une lecture attachante, mais pour des lecteurs de ma génération elle est d'un attrait douloureux.

H. Moranville.

—

Douze leçons à la Sorbonne sur Madagascar, *son état actuel, ses ressources, son avenir*, par J.-B. Piolet, S. J. Paris, Augustin Challamel, 1898, in-8 de XII-436 p.

L'excellent livre dans lequel le R. P. Piolet a réuni les leçons qu'il a professées en 1897-1898 à la Sorbonne, dans les cours de l'Union coloniale française, a été loué par tous les critiques indépendants comme un ouvrage de haute valeur et comme le meilleur manuel existant à l'heure actuelle sur les choses de Madagascar. Écrit dans une langue d'une clarté et

Digitized by Google

d'une limpidité parfaites, admirablement documenté sur l'état présent de de notre nouvelle colonie, sur sa géographie, son climat, ses peuples, sur ses ressources en tout genre, le livre du P. Piolet est vraiment digne des éloges qui lui ont été décernés ; et tout lecteur non prévenu, fût-il protestant, reconnaîtra volontiers, après avoir lu la leçon consacrée à l'*Éducation et aux missions* (leçon XI), que cet ouvrage est vraiment, dans toutes ses parties, un livre de bonne foi en même temps que de réelle et saine érudition.

Sur un seul point, il est possible de critiquer le travail du R. P. Piolet, et c'est précisément sur le point particulier auquel il convient de s'attacher le plus dans cette revue ; l'auteur, si bien informé partout ailleurs, semble avoir retracé l'histoire de la colonisation française à Madagascar sans tirer des textes tout le parti voulu, sans soumettre à une critique assez sévère les informations dont il tirait parti. Voilà pourquoi il a donné à la Compagnie de 1642, autorisée par lettres patentes du 15 février et non du 24 juin, le nom de « Compagnie de l'Orient » (p. 12), au lieu de l'appeler, comme il convient, « Compagnie française des Indes Orientales ; » voilà aussi pourquoi il a mal raconté l'histoire, encore fort mal connue, d'ailleurs, de Pronis, qui s'est installé dès l'année 1642 (et non pas seulement en 1644, comme il est dit page 61) à la baie de Sainte-Luce. — C'est encore un tort d'avoir donné à la Compagnie des Indes Orientales, fondée en 1664, le nom de Compagnie Orientale (p. 15), et de dire (p. 17) que Mondevergue eut « le choix de rester gouverneur de Madagascar ou de rentrer en France ; » ce galant et vaillant homme fut remplacé pour avoir trop librement exprimé son avis sur le pays qu'il gouvernait. Quant à son successeur, M. de la Haye, on ne peut pas lui reprocher d'avoir « abandonné son poste pour se rendre à Surate » (p. 17) ; il a très fidèlement rempli les instructions qu'il avait reçues avant son départ (cf. P. Clément : *Lettres de Colbert*, t. III, p. 463-465). Le R. P. Piolet ferait bien encore de ne pas dire (p. 22) que Daniel Lescalier demeura de 1792 à 1796 à Madagascar, alors que Lescalier lui-même reconnaît n'y être resté que quelques jours ; enfin un texte encore inédit (que le P. Piolet est très excusable d'ignorer) envisage dès l'année 1811 Madagascar comme une dépendance de l'Ile de France ; et c'est peut-être à ce texte qu'il convient de faire remonter l'interprétation donnée par sir Robert Farquahr à la célèbre expression : « avec ses dépendances » du traité de Paris.

Ce ne sont là que de menues critiques ; si le R. P. Piolet veut bien en tenir compte dans une seconde édition (qui ne saurait tarder) et corriger quelques fautes d'impression qui lui ont échappé çà et là (p. 13, Benyowski est placé au XVIIe siècle ; p. 22, il convient d'écrire : *Bory* de Saint-Vincent, etc.), et certaines impropriétés d'expression au point de vue géographique, il fera de son excellent travail un ouvrage dont aucune partie ne donnera prise à la critique, un livre absolument irréprochable.

HENRI FROIDEVAUX.

—

Digitized by Google

Die Päpstlichen Kollectorien in Deutschland während des XIV Jahrhunderts, herausgegeben von Dr Joh. Peter Kirsch, Professor an der Universität zu Friburg i. d. Schweiz. Paderborn, Schöningh, 1894, in-4 de LXXVIII-562 p.

Nous regrettons de donner si tard un compte rendu du beau travail du professeur Kirsch sur les collecteurs pontificaux en Allemagne au cours du XIVe siècle, mais l'ouvrage ne nous ayant été remis qu'au commencement de cette année, il nous a été impossible de faire mieux. Les archives secrètes du Vatican renfermaient de précieux documents provenant de la Chambre apostolique de l'époque des papes d'Avignon et connus sous les noms de « Collectoriae » et d' « Introitus et exitus Camerae apostolicae. » On y a beaucoup puisé depuis quelques années. Il est facile de concevoir quel intérêt ont ces livres de comptes pour l'étude des finances pontificales et aussi pour l'intelligence des particularités des diverses églises mentionnées dans les listes de perception. La topographie ecclésiastique se trouve éclairée d'une façon parfois très inattendue par des indications extrêmement précises qu'aucune autre pièce n'avait encore livrées à l'attention des érudits. Le docteur Kirsch considère en particulier l'énumération des cloîtres, bénéfices et paroisses du diocèse de Metz, qu'il a éditée sous le n° VIII, comme le plus ancien document de cette nature relatif à cet important diocèse, imprimé jusqu'à ce jour. Une substantielle introduction traitant des diverses sortes de revenus pontificaux (taxes, cens, dîmes, subsides volontaires, annates, *spolia*, aumônes), des collecteurs et de leur office, de la reddition de leurs comptes et du change des monnaies, précède les documents soigneusement annotés par le savant professeur. D'excellentes tables des noms de personnes et des noms de lieux terminent ce bel ouvrage, dont l'éloge n'est plus à faire et dont l'utilité est considérable.

G. Péries.

Elisabeth von Aragonien *Gemahlin Friedrichs des Schönen von Œsterreich* (1314-1330), par le docteur Henri, chevalier de Zeissberg. Vienne, Gerold, in-8 de 204 p.

L'écrit du chevalier Henri de Zeissberg fait partie des *Mémoires* de l'Académie des sciences, classe de philosophie et d'histoire de Vienne. Il comprend une étude faite sur les documents communiqués par le directeur des archives de la couronne d'Aragon à Barcelone, M. Francisco de Bofarull y Sans. Isabelle, devenue en Autriche Élisabeth, est née en 1300 ou 1302, peut-être en 1299. Elle était fille de don Jaime d'Aragon, et épousa Frédéric le Beau en 1314. Ceux que son histoire et celle de sa famille intéresseraient trouveront dans le travail du chevalier de Zeissberg tous les détails qu'ils peuvent souhaiter. L'appendice leur offre quatorze pièces relatives au mariage d'Isabelle et à sa dot : pièces curieuses et d'une valeur historique indiscutable pour l'antique maison de Habsbourg, qui trouvait déjà dans les mariages un moyen de s'agrandir. Ces pièces, au nombre de quatre-vingt-une, vont de février 1312 au 16 avril 1313. Ce sont les pièces tirées des archives d'Aragon par don Manuel de Bofarull y Sartorio, et communiquées par son fils, don Francisco de Bofarull y Sans. Les pages qui précèdent servent à en donner l'intelligence.

Bernon.

Digitized by Google

L'Allemagne (1810-1852), par E. Denis, chargé de cours à la Sorbonne. Paris, L. Henry May, in-8 de 312 p.

Cet ouvrage fait partie de la « Bibliothèque d'histoire illustrée » publiée sous la direction de MM. J. Zeller et H. Vast. M. E. Denis a résumé non sans talent la vie politique, artistique, économique de la fédération germanique pendant la période qui s'étend de la bataille de Wagram à la répression du mouvement révolutionnaire de 1848.

Si les faits sont exposés avec méthode et clarté, les commentaires qui les accompagnent, les réflexions philosophiques qui prétendent les expliquer, ne sont pas exempts de parti pris. Comme M. Cavaignac dans les *Origines de la Prusse contemporaine*, M. E. Denis exagère et dénature l'influence exercée par les idées de la Révolution française sur la Prusse de Hardenberg et l'Autriche de Metternich. Si Napoléon fut vaincu à Leipzig, ce n'est pas parce que, au lieu des rois, il eut de nouveaux adversaires : les peuples; c'est simplement parce que les forces vives de la France étaient épuisées. Le patriotisme allemand, réveillé par les Kœrner et les Ardt, ne se manifesta réellement qu'après les désastres de la campagne de Russie, et ce ne furent pas des professeurs et des poètes, mais bien des généraux comme Gneisenau et Blücher, qui en incarnèrent la puissance.

Par ailleurs, l'auteur ne dissimule pas son admiration pour le génie allemand ou pour le génie protestant qui lui est adéquat. Il reproche au peintre Overbeck, l'auteur de la *Mise au tombeau* de Notre-Dame de Lubeck, la candeur de sa foi catholique, cette « sérénité béate » qui transparait dans ses œuvres et montre « qu'il ne soupçonne aucune des angoisses qui, depuis le xve siècle, ont traversé la conscience humaine » (p. 97).

En esquissant la biographie de Strauss, dont la fameuse *Vie de Jésus* parut en 1835, M. Denis semble s'approprier les doctrines dont il se fit le vulgarisateur. « Il résumait, » dit-il, « le lent travail qui, depuis des siècles, diluait dans les âmes le christianisme traditionnel » (p. 214). La religion chrétienne est un simple fait historique qu'on peut discuter; « ce n'est pas le Christ qui a fait l'Église, c'est l'Église qui a fait le Christ. »

La partie diplomatique de l'ouvrage est traitée de façon plus sérieuse; on peut y suivre les intéressantes négociations qui furent la conséquence des troubles révolutionnaires de 1848, les pourparlers qui aboutirent, le 26 mai, à la signature d'un traité dans le but de créer un État fédératif dont la Prusse aurait la direction. Ce traité politique avait été préparé par le Zollverein, qui inspirait à l'économiste Michel Chevalier la réflexion suivante : « Je ne sais rien de plus remarquable que le rétablissement de l'unité de l'Allemagne. Quel spectacle magnifique qu'un grand peuple dont les ruines se rapprochent, qui revient à la nationalité, c'est-à-dire à la vie? » L'Autriche et la France auraient dû contempler avec moins d'admiration et plus de méfiance ce spectacle magnifique qui devait les conduire respectivement à Sadowa et à Sedan.

Le livre de M. Denis est soigneusement édité, et orné d'un grand nombre de portraits et gravures, reproduisant des dessins contemporains ou des œuvres connues.

Roger Lambelin.

—

Digitized by Google

Les Mémoires de Bismarck, recueillis par Maurice Busch. Paris, Eugène Fasquelle, 1898, 2 vol. in-8 de 340 et 348 p.

Ces *Mémoires* de Bismarck sont simplement des *Souvenirs* rédigés par un homme qui, après avoir été attaché au cabinet du chancelier, demeura son agent fidèle et se chargea de faire insérer dans certains journaux des notes politiques, des articles écrits sous sa dictée ou sous son inspiration.

Après avoir lu ces deux volumes, qui n'ont même pas le mérite de l'inédit, puisqu'ils sont traduits de l'anglais (*Bismarck, some secrete pages of his history*. London, Macmillan, 1898), on tient en médiocre estime le docteur Maurice Busch, et l'image traditionnelle du prince de Bismarck ne se trouve ni modifiée ni agrandie.

Les propos de table, les conversations familières, les lettres intimes du chancelier de fer révèlent une grossièreté native, une absence totale de préjugés, un orgueil incommensurable.

Le vieil empereur Guillaume ne lui inspirait qu'un dédain mêlé de pitié; il tenait le Kronprinz pour un rêveur et un benêt. Quant à l'impératrice Augusta et à l'impératrice Frédéric, il leur avait voué une haine presque aussi violente que celle qu'il professait à l'égard des Français.

M. Maurice Busch, qui admirait « le chef » à l'égal d'un personnage quasi divin, n'a cependant dissimulé au public ni ses petitesses, ni ses basses œuvres, ni les actes odieux qui lui sont justement imputés. L'affaire de la dépêche d'Ems, le procès d'Arnim, les moyens par lesquels Bismarck affirmait sa puissance et sa domination : tout cela est conté en toute sincérité et sans atténuation comme sans commentaires.

Plusieurs chapitres, où sont transcrits des lettres et des documents confiés par le chancelier à son ancien secrétaire, ont une valeur historique. On y suit la trace des négociations engagées en 1879 entre l'Allemagne et la Russie; les lettres du comte Andrassy établissent de quelle façon prit naissance et fut définitivement conclue l'alliance austro-allemande.

En écrivant le récit de ses dernières visites à Friedrichsruhe, le docteur Busch a pris soin de faire savoir à ses lecteurs que le prince de Bismarck, sentant sa fin prochaine, avait imaginé d'écrire ses souvenirs; mais sa mémoire lui faisait défaut, ses facultés baissaient sensiblement, et cette œuvre projetée *in extremis* ne pouvait être « d'aucune utilité pour l'histoire. » En publiciste avisé, le familier du chancelier prévoyait une concurrence future — qui se produisit en effet — et il voulait établir d'ores et déjà que les seuls *Mémoires* authentiques et intéressants du grand ouvrier de l'hégémonie allemande étaient ceux qui portaient la griffe de Moritz Busch.

Roger Lambelin.

—

I feudi e i casali di Vitalba ne' secoli XII e XIII, per Giustino Fortunato. Trani, Vecchi, 1898, in-12 de 68 p. — Santa Maria di Vitalba, in-12 de 144 p.

Ces deux opuscules sont les premiers d'une série de *Notizie storiche della valle di Vitalba*, qui doit s'enrichir encore d'études sur Santa Maria di Perno Rionero au moyen âge, le château de Lagopesole, l'abbaye de Monticchio, les *Durazzeschi* à Atella et Atella à l'époque féodale. Dans le premier, l'auteur utilise le *Catalogo de' baroni normanni*, publié par Bor-

Digitized by Google

relli (1653), Firmiani (1787) et Del Re (1845), d'après le Registre Angioino 242 de l'Archivio Grande de Naples, et qui donne le tableau du service féodal dans les provinces napolitaines vers le milieu du XIIe siècle, et il en tire, après quelques observations générales sur le caractère des fiefs, un tableau de la géographie historique de la vallée de Vitalba (ou bassin du fleuve Atella en Basilicate). Dans la même étude sont étudiés aussi les *Casali* du même territoire au XIIIe siècle, d'après d'autres documents napolitains, une enquête de 1273 sur les feudataires femmes de Basilicate mariées sans le consentement royal, une enquête de 1278-1279 sur l'existence des barons et des fiefs en Basilicate, et des rôles d'imposition du règne de Charles d'Anjou (1252-1279). — La seconde étude est consacrée à l'église aujourd'hui détruite de Santa Maria di Vitalba près Atella, dont il ne subsiste qu'une porte ogivale du XIVe siècle. Après une courte étude archéologique et historique sur cette localité ancienne et fort oubliée, M. Fortunato publie cinquante documents relatifs à son histoire, dont plusieurs signés de personnages français, et dont quelques-uns intéressent l'histoire de l'art.

L. G. P.

Intorno all' esercito del comune di Roma, *nella prima metà del secolo XIV*, per Pietro Egidi. Appunti. Viterbe, Agnesotti, 1897, in-12 de 158 p.

L'histoire de la milice communale romaine a été presque complètement négligée par les historiens de Rome. M. Egidi a réuni dans cette intéressante étude quelques matériaux utiles pour cette histoire, dont il a eu le tort de ne pas raconter une plus longue période. Ce qu'il dit de ses débuts est original, et il suit avec une réelle sagacité le développement de cette institution. Née des troupes payées par l'empire byzantin pour la défense de Rome, cette milice devient indépendante au VIIIe siècle et prend un caractère nobiliaire et corporatif, sous la direction suprême du pape. Son histoire est très obscure, et paraît se confondre avec celle de la commune même jusqu'au XIIIe siècle, époque où, en opposition avec la fonction sénatoriale le plus souvent occupée par la noblesse, se forment deux conseils populaires qui devaient être consultés dans les affaires importantes; puis en 1252, à l'imitation de Florence, d'où sont venues toutes les institutions démocratiques de Rome, est créée la charge de *capitaine du peuple*, destinée à être le chef de l'opposition au parti nobiliaire, mais qui ne tarda pas à être réunie et confondue avec la charge de sénateur, perdant ainsi toute importance propre et toute raison d'être. L'union de ces deux autorités différentes en une seule personne produisit d'ailleurs la plus extrême confusion, et Clément VI, en confirmant la dignité de capitaine à Giovanni Cerroni (ap. Theiner, II, CCXXV, p. 237-238), s'embrouilla lui-même dans un étrange amalgame des fonctions municipales civiles (ad dirigendum et reformandum in melius statum) et des attributions militaires ou tout au moins policières (reprimendum pravorum hominum noxios appetitus), et identifia en lui les deux dignités (officium capitaneatus simul cum dicto senatus officio libere exercere).

Ce n'est guère que vers le milieu du XIVe siècle que l'institution se dégage de cette confusion. On voit alors le capitaine du peuple déléguer l'exer-

Digitized by Google

cice de ses fonctions à un capitaine de guerre, lequel avait sous ses ordres des *marescalli* (qu'il faut distinguer, selon l'auteur, des *marescalli* civils, chargés de la police urbaine sous la direction du sénateur), les treize *caporioni* ou chefs de quartier qui commandaient autant de compagnies, puis les *capitani di venticinque;* le gonfalonier du peuple avait une importance personnelle dans cette armée. Cette armée, qui, par la fusion des éléments de petite noblesse et de haute bourgeoisie qui s'y rencontraient, servit de noyau à la classe moyenne à Rome, était au surplus fort peu nombreuse : comme infanterie, treize centuries (treize cents hommes), divisées en pelotons de vingt-cinq hommes; comme cavalerie, trois cent soixante hommes, divisés, eux aussi, en escadrons de vingt-cinq, et commandés par les *concitabili* ou *conductores equitum;* c'était là l'*esercito speciale*, la milice de carrière en quelque sorte, destinée à accourir au premier signal pour la défense du gouvernement, comparable en cela aux *mille* de Lucques ou aux *terziere* de Sienne. De plus, le peuple romain tout entier, en cas de danger national, formait l'*exercitus generalis* ou *exercitus Romanorum cum masnada*.

A Rome, cette armée n'a jamais eu un rôle important dans l'histoire communale. Elle n'est nullement à mettre en parallèle avec les *arti* de Florence et les *Compagnie delle armi* de Bologne, qui avaient réussi, dès le XIIIe siècle, à exclure de toute ingérence dans les affaires municipales quiconque n'y était pas enrôlé. Ce ne fut qu'après 1350 qu'il y eut à Rome une corporation militaire puissante, *Felix societas Balestrariorum et pavesatorum*, qui fut prépondérante au Capitole ; mais elle tomba promptement et pour toujours en décadence ; l'esprit corporatif avait disparu de Rome, et la Societas Balestrariorum qui, organisée cent ans plus tôt, aurait pu raviver l'esprit républicain et municipal à Rome, était destinée d'avance à subir docilement les impulsions du Saint-Siège.

L'étude de M. Egidi est érudite, mais très confuse et d'une lecture vraiment difficile, et l'intérêt de ses recherches s'éparpille trop souvent dans des digressions accessoires qu'il aurait fallu élaguer d'un texte qu'elles obscurcissent et alourdissent d'une étrange façon.

L.-G. P.

—

Jacques Grévin (1538-1570). Étude biographique et littéraire, par Lucien PINVERT. Paris, A. Fontemoing, 1899, in-8 de 413 p.

Les poètes de la Pléiade ne sauraient se plaindre d'avoir été oubliés. Depuis Sainte-Beuve, que d'écrivains de notre temps leur ont rendu hommage ! On a même, dans de jolies éditions, réédité leurs œuvres. Et il nous a été ainsi loisible de relire Ronsard, Remi Belleau, Desportes, les frères La Taille et tant d'autres. Si les lettrés ont pu y glaner de curieuses observations sur la langue de la Renaissance, les historiens y ont aussi trouvé leur compte, car les poètes du XVIe siècle se préoccupaient singulièrement des événements de leur temps, et ils les ont célébrés en vers, sans faire abnégation de leurs sentiments religieux et politiques. Si tous ne sont pas des d'Aubigné, plus d'un raconte sur les personnages de son temps, avec ou sans allégorie, nombre de menus faits qui couraient grand risque de nous échapper.

Jacques Grévin vient d'avoir aussi

Digitized by Google

son historien, et M. Lucien Pinvert, docteur ès lettres, lui a consacré un gros volume, avec portrait et gravures. Cet enfant de Clermont en Beauvaisis, mort à trente-deux ans, fut médecin, polémiste, poète, humaniste et l'un des fondateurs du théâtre en France, ayant laissé deux pièces fameuses dans leur genre : une tragédie, *César*, et une comédie, *les Esbahis*. Puis, comme presque tous les écrivains de son époque, c'est par ses amis qu'il a vécu, et ce sont leurs œuvres qui l'ont fait connaître. Ces poètes formaient vraiment une corporation, dans laquelle, en dépit du proverbe, on ne se déchirait pas trop.

M. Pinvert a eu la bonne pensée de joindre à son étude des vers inédits de Jacques Grévin. Et profitant de la découverte faite récemment par M. Léon Dorez, à la Bibliothèque nationale, de seize sonnets inédits, — appelés assez justement : *Sonnets d'Angleterre et de Flandre*, — il les a imprimés avec quelques commentaires à la fin de son volume, à la suite des vingt-quatre sonnets sur Rome, dédiés à la duchesse de Savoie et tirés d'un recueil de la collection Dupuy. Grâce à son nouveau biographe, Jacques Grévin possède aujourd'hui son monument définitif, et nous savons vraiment sur lui tout ce qu'on peut savoir.

G. Baguenault de Puchesse.

—

Théophile et Paul de Viau. *Étude historique et littéraire*, par Charles Garrisson. Paris, A. Picard et fils, 1899, in-8.

Deux écrivains du xviie siècle, deux frères, Paul et Théophile de Viau, ont paru à M. Ch. Garrisson mériter une étude étendue, le second surtout lui a semblé digne d'une place à part parmi les poètes secondaires de son époque, et Théophile occupe presque exclusivement le volume que nous annonçons. Ce volume, comme l'on dit aujourd'hui, est fort documenté, l'auteur s'est livré à de nombreuses et patientes recherches, et s'il s'est contenté de nous dire que son poète naquit vers les dernières années du xvie siècle, c'est que, sans doute, il n'a pu être certain de la date de 1590 donnée par de nombreux biographes. Ceux-ci ont avancé que Théophile vint au monde à Boussières-Sainte-Radegonde. M. Garrisson rectifie cette assertion, d'après un vers même de Théophile, et substitue à ce village la petite ville de Clérac, aussi dans l'Agénois.

On a donné pour père aux deux écrivains, tantôt un avocat, tantôt un cabaretier ; M. Garrisson leur attribue une petite noblesse et nous montre Théophile dans le manoir paternel, tout jeune, s'adonnant à la poésie française, tandis que Paul composait des vers dans la langue de ces villanelles gasconnes qui plaisaient tant à Montaigne ; Théophile fut bien vite attiré par l'éclat de Paris. Là de fâcheuses relations lui firent promptement perdre l'austérité d'une éducation calviniste. Sa conduite dépravée, ses écrits licencieux, son impiété, lui attirèrent des persécutions qui devinrent plus rigoureuses encore à l'apparition d'un infâme recueil, le *Parnasse satyrique*, à la composition duquel il prétendit n'avoir eu qu'une faible part. Quoi qu'il en soit, il fut condamné à être brûlé vif ; mais de hautes protections lui sauvèrent la vie, et l'arrêt de mort se changea en un arrêt de bannissement. Après des années de fuite et d'exil, Théophile mourut en 1626, chez le duc Henri de

Digitized by Google

Montmorency, qui n'avait cessé de le protéger.

En considérant que bien d'autres poètes, ses contemporains, pouvaient être regardés comme aussi coupables que Théophile, en relatant l'acharnement avec lequel il fut persécuté, M. Garrisson a été amené à croire qu'il fallait chercher une autre cause à tant de rigueurs et a pensé découvrir un mobile déjà entrevu par Philarète Chasles.

Suivant M. Garrisson, le crime de Théophile fut celui d'Ovide osant adresser ses hommages à la fille d'Auguste. A en croire notre auteur (p. 154), Théophile aurait été amoureux de la reine Anne d'Autriche; la passion de cet autre Ruy Blas aurait excité l'indignation de Louis XIII, qui aurait voulu se venger du poète audacieux. On a quelque peine à prêter à Louis XIII le caractère d'un Othello, mais il faut avouer que toutes les inductions que M. Garrisson tire d'une lecture très attentive des œuvres de Théophile paraissent donner une certaine vraisemblance à son assertion. Faut-il, à propos de cette hypothèse, rappeler un petit fait bibliographique qui peut avoir une légère importance? Nous voyons dans le *Manuel du libraire de Brunet* qu'à une vente un exemplaire des œuvres de Théophile fut vendu à un prix exorbitant, parce que sa riche reliure offrait le chiffre d'Anne d'Autriche,

Le personnage dont M. Garrisson nous a raconté la déplorable existence inspire peu d'estime. Il renia sa foi, non par une conversion sincère, mais parce qu'il vit dans son abjuration un moyen d'adoucir ses persécuteurs; oubliant les traditions d'une sévère éducation religieuse, il fut condamné comme coupable de lèse-majesté divine. Poète il est vrai, il montra un certain talent, exagéré par son biographe (p. 98). Malgré ces réserves, on ne lira pas sans intérêt la notice de M. Garrisson. On pourra trouver que les développements historiques y tiennent une bien grande place, mais les deux frères, Paul surtout, se trouvèrent tellement mêlés aux événements des guerres de religion, qu'il ne pouvait en être autrement. Nous pensons même que ces développements, qui donnent si bien la teinte de l'époque, ont une réelle valeur historique, ils nous font parfaitement connaître, en bien des endroits, quel était l'esprit révolutionnaire des huguenots. Ce qu'ils voulaient, c'était substituer la république à la monarchie. On comprend très bien que Louis XIV, comme Richelieu, n'ait pas hésité à employer contre de tels séditieux de violents moyens de répression.

TH. DE P.

—

Nouvelles œuvres inédites de Grandidier, publiées sous les auspices de la Société industrielle de Mulhouse. T. III. Colmar, H. Hüffel, 1899, in-8 de XVI-448 p.

Ce nouveau volume, comme celui qui le suivra (« de près, » espère l'éditeur), est consacré à la publication de la partie la plus intéressante des papiers inédits de Grandidier. Il s'agit de « l'*Alsatia sacra*, ou statistique ecclésiastique et religieuse de l'Alsace avant la Révolution, travail que Schœpflin avait projeté de faire et que Grandidier, héritier de ses papiers, avait préparé pour la *Germania sacra* des bénédictins de Saint-Blaise. »

A la prière de plusieurs des souscripteurs, le P. Ingold a placé en tête du volume une carte ecclésiastique d'Alsace. De fait, la chose n'était pas

Digitized by Google

inutile, parce que ce pays, au siècle dernier, n'appartenait pas à moins de deux provinces ecclésiastiques et de quatre diocèses. Les provinces étaient celles de Mayence et de Besançon; les diocèses, ceux de Spire, de Strasbourg, qui appartenaient à la première; de Bâle et de Besançon, qui dépendaient de l'autre.

L'évêché de Spire étendait sa juridiction sur les quatre archiprêtrés d'Artzheim, de Dhan, de Herxheim et de Wissembourg, et l'archevêché de Besançon, sur cinquante paroisses appartenant à ses doyennés d'Ajoie, de Granges et de la Haute-Alsace. L'évêché de Strasbourg comprenait, en Alsace, les dix archiprêtrés de Haut-Haguenau, Bas-Haguenau, Betbur, Molsheim, Obernay, Andlau, Benfeld, Schlestadt, Rhinau et Markolsheim. Une paroisse de ce dernier, celle de Lautenbach, était enclavée dans la Haute-Alsace. Celle-ci formait six des onze chapitres ruraux du diocèse de Bâle, ceux d'*Ultra colles Ottonis*, *Citra colles*, *Inter colles*, *Citra Rhenum*, *Sundgaudia*, *Masopolis* (Massevaux), et comptait des paroisses dans deux autres de ces chapitres, ceux d'*Elisgaudia* et de *Vallis lutosa* (Leymenthal).

Dans une première partie, consacrée au clergé séculier, Grandidier fait l'histoire des évêchés de Strasbourg et de Bâle, celle des chapitres et collégiales d'hommes des quatre diocèses, celle des chapitres de femmes; dans une deuxième, consacrée au clergé régulier, l'histoire des établissements des bénédictins, des clunistes et des cisterciens en Alsace. Trois appendices ont pour objets : les grands officiers de l'évêché de Strasbourg; l'investiture des fiefs de cet évêché; les élections dans les abbayes d'Alsace.

On retrouve dans ce volume toutes les qualités qui distinguent Grandidier comme historien, particulièrement le soin avec lequel il recherche les documents originaux et la sagacité avec laquelle il discute leur valeur. Sa conscience et son intelligence ressortent de sa lecture même, bien qu'en disent certains critiques, dont la véracité serait beaucoup plus difficile à établir que la sienne.

Dr J. Meynier.

Lettres inédites de Lamennais à Montalembert, avec un avant-propos et des notes par Eugène Forgues. Paris, Perrin, 1898, in-8 de xi-402 p.

Un Lamennais inconnu. *Lettres inédites de Lamennais à Benoît d'Azy*, publiées avec une introduction et des notes par Auguste Laveille. Paris, Perrin, 1898, in-12 de lxv-359 p.

Lamennais, *sa vie, ses idées;* pages choisies, par A. Molien et F. Duine, prêtres de l'Oratoire. Lyon, Vitte, 1899, grand in-8 de 349 p.

La littérature relative à Lamennais s'enrichit sans cesse de quelque nouveau volume et le clergé n'est pas le dernier à apporter sa contribution. Quoi de plus saisissant en effet, quoi de plus digne d'attirer l'attention que la destinée de ce prêtre qui, après avoir engagé si hardiment l'Église dans les deux voies où elle devait marcher au cours de ce siècle, refusa de s'arrêter au signal de celui à qui il appartient de diriger, et mourut en pleine révolte contre cette Église qu'il avait servie avec un incomparable éclat? Quelle leçon, que ne sauraient trop méditer ceux que la richesse de leurs conceptions ou la fougue de leur tempérament expose à inventer pour les maux de l'Église des remèdes toujours nouveaux qu'ils finissent par

Digitized by Google

croire les seuls bons, les seuls opportuns! Quel argument vivant en faveur de cet esprit de soumission et d'humilité toujours si recommandé par l'Église à ceux qui se disent ses enfants et veulent devenir ses vrais défenseurs! Que le rare génie de Lamennais, que sa sincérité, que les élans de son cœur, ne rendent pas trop indulgents les éditeurs catholiques de ses lettres ou ses biographes; qu'ils ne se bornent pas à condamner sa révolte comme par acquit de conscience, pour ne plus montrer ensuite que les beaux côtés de sa nature; l'exemple de Lamennais peut arrêter sur la voie de la révolte; il peut y précipiter; qu'on y songe avant d'écrire! Très discrètement je ferais ce petit reproche à mes confrères de l'Oratoire, les Pères Molien et Duine, de n'avoir pas toujours pesé avec un soin assez minutieux les expressions dont ils se servent pour exposer les doctrines de Lamennais ou juger sa conduite. Mais je ne voudrais pas insister; car le défaut est à peine sensible et ne frappera assurément que les lecteurs accoutumés à la précision du langage théologique ou scientifique. De même nous eussions voulu que tous les éléments qui ont servi à la notice rédigée par le P. Molien fussent passés au crible; il en est quelques-uns qui proviennent de sources un peu troubles; la préoccupation de l'effet littéraire et dramatique ne doit jamais nous laisser oublier l'exactitude historique la plus scrupuleuse. Ceci dit, nous louerons très volontiers, d'abord l'idée des deux auteurs de choisir dans Lamennais des pages aussi belles qu'utiles et de les mettre à la portée de tous. La sélection a été faite avec bonheur : voilà un excellent recueil de morceaux choisis. Quant à la notice biographique, elle est étendue (cent trente-neuf pages), bien écrite, et composée de manière à donner une idée juste de tous les aspects de la physionomie de Lamennais. On y trouve également une analyse sobre et judicieuse des principales œuvres de Lamennais. Les deux auteurs ont donc, et nous les en félicitons, conduit à bon port une entreprise bien conçue.

Le R. P. Laveille (de l'Oratoire, lui aussi) nous présente un Lamennais *inconnu*, c'est-à-dire qu'il met en lumière, grâce à la publication des lettres inédites adressées à Benoît d'Azy, un côté généralement tenu dans l'ombre de la physionomie morale de Lamennais : à savoir l'extrême tendresse de son cœur et la véhémence presque extraordinaire de certaines de ses affections. Le P. Laveille marque, en termes fort justes, dans son introduction, ce qu'il y a de trop naturel, d'excessif, et par suite de choquant, dans ces sortes d'amitiés de la part d'un prêtre. C'est tout ce qu'il y a lieu de dire, et la lecture de ces lettres ne laisse, au demeurant, aucune impression fâcheuse : si Lamennais sait dire qu'il aime, il n'oublie jamais ni Dieu, ni les grands intérêts spirituels de cette âme à laquelle il s'est si pleinement donné. Une correspondance d'un ordre tout intime ne laisserait pas, pour touchante qu'elle fût, d'être un peu monotone, si elle n'était relevée, surtout dans les dernières années, par l'écho des grands orages qui troublent la pensée du maître. A ce point de vue encore, on doit savoir gré au P. Laveille d'avoir livré ces lettres au public. L'introduction est intéressante; elle donne vraiment la substance des documents édités et elle éclaire de considérations utiles et bien présentées la biographie de Lamennais de 1818 à 1836. Les

Digitized by Google

notes ne nous ont pas semblé fort utiles; elles paraissent plutôt destinées à des enfants ou à des jeunes gens peu au courant qu'aux lecteurs présumés d'une correspondance de ce genre.

Restent les lettres de Lamennais à Montalembert publiées, il y a dix-huit mois, par M. Eugène Forgues, et qui ne sont pas, hélas! complétées par celles de Montalembert à Lamennais. Puisse celui qui en est le légitime possesseur entendre notre appel! De tels documents appartiennent à l'histoire. Les lettres adressées par Lamennais à Montalembert, en tant que lettres intimes, produisent une impression analogue à celles qui sont écrites à Benoît d'Azy; quoique plus sobres et plus réservées, elles trahissent, elles aussi, la sensibilité ardente du grand penseur. Elles témoignent tout autant de sa capacité de souffrir. Quelle âme douloureuse que celle de Lamennais! Peut-être est-ce là sa meilleure excuse : toute blessure en lui s'exaspérait. Atteint dans ce qui était le fond même de sa vie, pouvait-il pardonner à qui lui avait fait cette blessure? Orgueil extrême, sensibilité aiguë, en voilà plus qu'il n'en faut pour expliquer les vingt années si cruelles qui constituent la dernière période de l'existence du malheureux prêtre apostat. Dans les lettres à Montalembert, à côté de sentiments tendres, délicats, touchants, il y a, dès le début, quelque chose d'amer et de déclamatoire; plus tard, vers 1834, le calme revient, calme très relatif, sérénité cherchée dans l'erreur acceptée. Mais que de belles pages! L'histoire de la rupture progressive des deux amis qui s'étaient considérés « comme deux flammes aspirant l'une vers l'autre » est navrante; on sent ce qu'il a fallu d'héroïsme chrétien à Montalembert pour se détourner de celui qui avait exercé sur sa jeunesse le double ascendant d'un puissant esprit et d'un cœur aimant.

Ces diverses publications ont une réelle valeur non seulement comme *histoire d'âme*, mais comme contribution importante à l'histoire des idées religieuses au XIXe siècle.

ALFRED BAUDRILLART.

Le Gérant : L. PIQUET.

BESANÇON. — IMPR. ET LITH. DE PAUL JACQUIN.

Digitized by Google

POLYBIBLION

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

Paraissant du 10 au 15 de chaque mois

5, Rue Saint-Simon, 5

(Boulevard Saint-Germain)

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

Le **Polybiblion**, publié sous les auspices de la Société bibliographique, paraît chaque mois en deux parties distinctes, qui peuvent être l'objet d'abonnements séparés.

La première (*partie littéraire*) se publie par fascicules de six feuilles d'impression et forme, à elle seule, deux volumes semestriels de près de sept cents pages. Elle comprend : 1° des *Articles d'ensemble* sur les différentes branches de la science et de la littérature; 2° des *Comptes rendus* des principaux ouvrages publiés en France et à l'étranger; 3° un *Bulletin* faisant connaître les ouvrages récents et de moindre importance; 4° des *Variétés* littéraires, historiques, bibliographiques; 5° une *Chronique* résumant tous les faits se rattachant à la spécialité du Recueil; 6° une *Correspondance* offrant des renseignements bibliographiques circonstanciés sur tel ou tel sujet; 7° des *Questions et Réponses* sur des points d'histoire, de littérature, de bibliographie, etc.

La seconde (*partie technique*) contient : 1° une *Bibliographie méthodique* des ouvrages publiés en France et à l'étranger, *avec indication des prix;* 2° les *Sommaires* des principales revues françaises et étrangères; 3° les *Sommaires* des mémoires publiés par les sociétés savantes; 4° les *Sommaires* des articles littéraires des grands journaux de Paris. La partie *technique* forme, par mois, une livraison de deux à trois feuilles d'impression et, au bout de l'année, un volume de quatre cent cinquante à cinq cents pages.

Enfin, le **Polybiblion** contient un *Bulletin d'annonces* de librairie, auquel est joint, sous le titre de *Demandes et offres*, un catalogue de livres d'occasion, utile aux amateurs qui veulent se débarrasser d'ouvrages en double ou dont ils n'ont plus besoin.

PRIX D'ABONNEMENT. Les prix d'abonnement sont ainsi fixés :

Partie littéraire,	France. . .	15 fr.;	pour les sociétaires. .	12 fr.
Partie technique,	—	10 fr.;	—	8 fr.
Les 2 parties réunies,	—	20 fr.;	—	17 fr.

Abonnement a vie aux *deux Parties*, France : 250 fr. — Étranger : 280 fr.
— à la *partie littéraire seule*, 180 fr. — 200 fr.
— à la *partie technique seule*, 120 fr. — 140 fr.

Une livraison séparément : littéraire, 1 fr. 50; technique, 1 fr.; les deux parties, 2 fr. 50.

Pour les autres pays, *le port en sus.*

Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année et sont payables d'avance en un mandat sur la poste.

COLLECTIONS. — Les années 1868 à 1898 forment une collection de 82 volumes grand in-8.

Un numéro spécimen de l'une ou l'autre partie sera adressé, franco, *à ceux qui en feront la demande.*

Bureaux du **Polybiblion**, 5, rue Saint-Simon (Boulevard Saint-Germain). Libraires correspondants : à Londres, Burns et Oates, 28, Orchard Street; à Fribourg en Bade, B. Herder; à Vienne, Gerold et Cie, Stefansplatz; à Bruxelles, Guillaume Larose, 8, rue des Paroissiens; à Rome, le Chevalier Melandri, ancien Directeur de la Librairie de la Propagande, rue Giulia, 10, p. 2; à Madrid, José Ruiz y Ca, 14, Principe; à Lisbonne, Manoel-José Ferreira, 132, rua Aurea, 134; à Montréal, Cadieux et Derome, rue Notre-Dame.

Digitized by Google

LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

Paraît tous les trois mois par livraisons de 20 à 22 feuilles d'impression et forme deux volumes de 650 à 700 pages par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris et Départements . . . . . **Un An : 20** fr.
Étranger. . . . . . — **25** fr.

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le marquis de Beaucourt, rue de Babylone, 53, à Paris.
Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à M. le Gérant de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
La reproduction et la traduction des travaux de la Revue des questions historiques *sont interdites. — Aucun tirage à part ne doit être mis en vente.*

COLLECTION DE LA REVUE

Les quarante-quatre premiers volumes de la **Revue des questions historiques**, formant la collection de 1866 à 1888, sont la propriété de M. H. Welter, libraire, 59, rue Bonaparte.

Pour les conditions de prix, s'adresser à M. H. Welter.

Les tomes XLV et suivants se trouvent aux bureaux de la *Revue*.

Les tables des quarante premiers volumes forment deux séries ; elles sont accordées gratuitement à ceux qui achètent la collection.

Première série (table des tomes I à XX);

Deuxième série (table des tomes XXI à XL).

EN VENTE AUX BUREAUX DE LA *REVUE* :

Table des tomes XLI à LX, 1 vol. gr. in-8. — Prix : 8 fr.

BESANÇON. — IMPRIMERIE DE PAUL JACQUIN.

Digitized by Google

Tu Cr

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

HARVARD COLLEGE LIBRARY
OCT 31 1899
CAMBRIDGE, MASS.

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE

132e LIVRAISON

1er OCTOBRE 1899

PARIS
BUREAUX DE LA REVUE
5, RUE SAINT-SIMON, 5
1899

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1899

Pages

I. — ORIGINES DU SYMBOLE DES APOTRES, par **M. l'abbé Vacandard** 329

II. — L'ARGENT ET LE LUXE A LA COUR PONTIFICALE D'AVIGNON (2e article), par **M. Eugène Müntz**, membre de l'Institut 378

III. — LA CONDITION DES LÉPREUX DANS LE MAINE AU XVe ET AU XVIe SIÈCLE, par **M. l'abbé Froger** 407

IV. — LE CLERGÉ FRANÇAIS EN ANGLETERRE, par **M. Victor Pierre** 426

V. — MÉLANGES : L'ÉBIONITISME DANS L'ÉGLISE NAISSANTE, par **M. l'abbé Ermoni** 481

LA VIE DE SAINTE CHRISTINE L'ADMIRABLE EST-ELLE AUTHENTIQUE? par le **R. P. Nimal**, Rédemptoriste. 491

L'ÉDUCATION POLITIQUE DE LOUIS XIV, par le **R. P. Dom F. Cabrol** 502

LA BATAILLE DE WATERLOO, par **M. Roger Lambelin**. 506

LE SOCIALISME ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE D'APRÈS PLUSIEURS OUVRAGES RÉCENTS, par le **baron Jules Angot des Rotours** 516

LA COLLECTION DES *MONUMENTA ORDINIS FRATRUM PRAEDICATORUM*, par **M. Paul Fournier**. 522

LA RENAISSANCE CATHOLIQUE EN ANGLETERRE, par **M. Henry Cochin** 530

UNE HISTOIRE DE L'ART CHRÉTIEN, par le **baron d'Avril**. 533

VI. — COURRIER ALLEMAND, par **M. E.-A. Goldsilber** . . 545

VII. — COURRIER BELGE, par **M. A. Delescluse**. 568

VIII. — CHRONIQUE, par **M. E.-G. Ledos**. 583

IX. — REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Albert Isnard** 595

X. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. 611

Digitized by Google

HARVARD COLLEGE LIBRARY
OCT 31 1899
CAMBRIDGE, MASS.

LES ORIGINES DU SYMBOLE DES APÔTRES

On admet assez communément aujourd'hui que le *Credo*, connu sous le nom de *Symbole des apôtres*, n'est pas l'œuvre des apôtres. La doctrine contenue dans cette règle de foi n'est pas en cause; il s'agit uniquement du formulaire lui-même [1]. Tout le moyen âge, à remonter jusqu'à Rufin, lui a attribué une origine apostolique. Cette tradition, déjà vieille de plus de mille ans, fut interrompue au xve siècle, à l'occasion de la tentative d'union faite entre l'Église latine et l'Église grecque au concile de Florence. Dès le début des négociations, en 1438, pendant que les Pères siégeaient encore à Ferrare, comme les Latins invoquaient l'autorité du « Symbole des Apôtres, » les théologiens grecs, notamment Marcos Eugenicos, archevêque d'Éphèse, s'étonnèrent de cette référence et dirent nettement : « Pour nous, nous n'avons pas et nous ne connaissons pas de Symbole des apôtres [2]. » Cette déclaration fut un coup de surprise. Tombée dans le domaine public, elle fut recueillie et exploitée par le fameux sceptique Laurent Valla, qui écrivit un libelle, d'ailleurs dépourvu de science et de critique, contre

[1] Adolf Harnack, dans une étude intitulée : *Materialien zur Geschichte und Erklärung des alten römischen Symbols aus der christlichen Litteratur der zwei ersten Jahrhunderte*, en appendice à *Bibliothek der Symbole und Glaubensregeln der alten Kirche*, du docteur Hahn, 3e édit., Breslau, 1897, p. 364-390, a démontré que les éléments du *Symbole des apôtres* se trouvaient mot pour mot dans la littérature ecclésiastique des deux premiers siècles.

[2] Ἡμεῖς οὔτε ἔχομεν οὔτε οἴδαμεν σύμβολον τῶν ἀποστόλων. Cf. D. G. Monrad, *Die erste Kontroverse über die Ursprung der apostol. Glaubensbekenntnisses. Laurentius Valla und das Konzil zu Florenz.* Aus der Dänischen, von A. Michelsen, 1881, p. 173.

Digitized by Google

l'origine apostolique du *Credo* latin. La question fut, depuis lors, maintes fois reprise et discutée. On peut voir dans Kattenbusch [1] la bibliographie du sujet largement exposée. Nous ne ferons qu'indiquer ici les noms des principaux écrivains qui ont contribué à l'éclaircir. Au XVIIe siècle, le savant Jacques Usher inaugura la critique historique de la légende, en groupant les textes les plus anciens qu'il put recueillir, et en publiant deux manuscrits importants du Symbole, l'un grec, l'autre latin, tous deux apparentés au texte du *Credo* romain que Rufin nous a transmis [2]. On ne s'étonnera pas que le XIXe siècle ait essayé de résoudre méthodiquement et définitivement le problème. Les recherches les plus importantes faites en ce sens ont été entreprises par un savant norwégien, C. P. Caspari († 1892), qui se proposait de combattre la légende ancienne, renouvelée, corrigée et augmentée par l'imagination du célèbre Grundtvig, « le prophète du Nord » (1783-1872) [3]. Caspari meurt avant d'avoir pu utiliser tous les matériaux qu'il avait amassés [4]. Mais son ouvrage forme une véritable mine, que se chargèrent d'exploiter tour à tour les savants étrangers. En Allemagne, G. L. Hahn, A. Harnack, Zahn, Baümer, et finalement Kattenbusch, sont ses tributaires [5]. L'Angleterre l'avait devancé, et

[1] Kattenbusch, *Das apostolische Symbol, seine Entstehung, seine geschichtlicher Sinn, seine ursprüngliche Stellung in Kultus und in der Theologie der Kirche.* Leipzig, 1894-1897, t. I, p. 1-37. L'ouvrage n'est pas encore achevé; la seconde partie du second volume doit paraître prochainement.

[2] Usserius, *De romanae Ecclesiae Symbolo apostolico vetere aliisque fidei formulis tum ab occidentalibus tum ab orientalibus in prima catechesi et baptismo proponi solitis diatriba*, 1647; dans les Œuvres complètes, t. VII, p. 297 et seq. Nous aurons l'occasion de citer plus loin les deux manuscrits découverts et publiés par Usher.

[3] Grundtvig enseignait que le Symbole des apôtres avait été communiqué de vive voix par le Seigneur lui-même aux apôtres, et qu'il avait été transmis oralement pendant les premiers siècles. Sur Grundtvig cf. Kaftan, *Grundtvig der Prophet des Nordens*, 1876; cf. Kattenbush, *ouv. cité*, t. I, p. 20, note.

[4] *Ungedruckte, unbeachtete, und wenig beachtete Quellen zur Geschichte des Taufsymbols und der Glaubensregel*, trois volumes, publiés séparément en 1866, 1869, 1875. En 1879, il publia encore : *Alte und neue Quellen zur Geschichte des Taufsymbols und der Glaubensregel.* Plus tard, quelques autres ouvrages, moins importants pour le sujet qui nous occupe. Cf. Kattenbusch, *ouv. cité*, t. I, p. 18-19.

[5] G. L. Hahn, *Bibliothek der Symbole und Glaubensregeln der alten Kirche*, 2e édit., 1877, 3e édit., 1897, Breslau; A. Harnack, *Apostolisches Symbolum*, dans la seconde édition de *Herzogs Realencyklopädie der protest. Theologie*, I, 565 et seq.; Zahn, *Glaubensregel und Taufbekenntnis in der alten Kirche*, dans

Digitized by Google

plus tard le suivit dans le même ordre de recherches; mais les travaux réunis de Harvey, de Heurtley, de Ffoulkes, de Lumby, de Swainson, de Hort [1], constituent à peine l'équivalent de son œuvre pour la contribution à l'histoire du *Symbole des apôtres*. Les principaux ouvrages que le docteur Burn, de Cambridge, a consultés pour écrire son *Introduction to the Creeds*, qui vient de paraître [2], sont celui de Caspari et subsidiairement ceux de Hahn, de Zahn et de Kattenbusch. Kattenbusch (*Das apostolische Symbol*) reprend l'œuvre de Caspari et essaie de la mettre au point. Grâce à ces multiples travaux, la question des origines du Symbole des apôtres est aujourd'hui facile à résoudre [3]. Les ouvrages de Hahn, de Kattenbusch et de Burn fournissent, à eux seuls, tous les éléments nécessaires pour une information exacte et une rigoureuse discussion.

I.

LA LÉGENDE DE L'ORIGINE APOSTOLIQUE DU SYMBOLE, SA VALEUR

La légende de l'origine apostolique du *Credo* baptismal usité à Rome circulait en Italie dès le IVe siècle. Rufin, prêtre d'Aquilée, la recueillit et la consigna en ces termes, vers l'an 400 : « C'est une tradition de nos ancêtres, *tradunt majores nostri*, qu'après l'Ascension du Seigneur, lorsque le Saint-Esprit se fut reposé sur chacun des apôtres sous forme de langues de feu, afin qu'ils

Zeitschrift für kirchl. Wissenschaften und kirchl. Leben, édité par Luthardt, 1881, p 302 et seq., et *Das apostolische Symbol*, 1893; Bäumer, *Das apostolische Glaubensbekenntnis, seine Geschichte und sein Inhalt*, 1893.

[1] Harvey, *The history and theologie of the three Creeds*, 2 vol., 1854; Heurtley, *Harmonia symbolica, A collection of Creeds*, 1854, et *A history of the earlier formularies of the faith of the western and eastern Churches to which is added an exposition of the Athanasian Creed*, 1892; Ffoulkes, *The Athanasian Creed, by whom written and by whom published, with other inquiries on creeds in general*, 1872; Lumby, *The history of the Creeds*, 1873, 3e édit., 1887; Swainson, *The Nicene and Apostles' Creeds*, etc., 1875; Hort, *Two Dissertations*, notamment la seconde : *Constantinopolitan Creed and other eastern Creeds of the fourth century*, 1876.

[2] *An Introduction to the Creeds and to the Te Deum*, London, 1899.

[3] Si nous ne citons pas d'auteurs français, c'est qu'il n'y en a pas qui ait traité scientifiquement le sujet, sauf Michel Nicolas, dont l'ouvrage (*Le Symbole des apôtres*, Paris, 1867) a déjà bien vieilli.

Digitized by Google

pussent se faire entendre en toutes les langues, ils reçurent du Seigneur l'ordre de se séparer et d'aller dans toutes les nations pour prêcher la parole de Dieu. Avant de se quitter, ils établissent, en commun, une règle de la prédication qu'ils devaient faire, afin que, une fois séparés, ils ne fussent pas exposés à enseigner une doctrine différente à ceux qu'ils attiraient à la foi du Christ. Étant donc tous réunis et remplis de l'Esprit-Saint, ils composent ce bref résumé de leur future prédication, *breve istud futurae praedicationis indicium*, mettant en commun ce que chacun pensait, et décident que telle devra être la règle à donner aux croyants. Pour de multiples et très justes raisons, ils voulurent que cette règle s'appelât symbole. C'est qu'en effet symbole, en grec, peut signifier à la fois *indicium* et *collatio*, c'est-à-dire ce que plusieurs mettent en commun, résumé. Et c'est ce que firent les apôtres, en mettant en commun ce que chacun pensait [1]. »

D'autres auteurs contemporains de Rufin rapportent en des termes un peu différents les traditions locales touchant l'origine du *Credo* romain. Il faut citer en première ligne une *Explanatio Symboli ad initiandos* sur l'âge duquel les critiques ne sont pas d'accord (la plupart l'attribuent à saint Ambroise, Kattenbusch à saint Maxime de Turin ou à un disciple de saint Ambroise) [2], mais dont la provenance est en tout cas très vraisemblablement italienne. L'auteur enseigne que « les saints apôtres se sont réunis pour composer le bréviaire de notre foi. » Aussi serait-il criminel de l'altérer, soit en y ajoutant, soit en en retranchant quelque chose. « Comme il y a douze apôtres, il y a douze articles. Ce symbole, composé et transmis par les apôtres, est celui que tient l'Église romaine, où siégea Pierre, le

[1] « Breve istud futurae sibi praedicationis indicium, in unum conferendo quod sentiebat unusquisque, componunt, atque hanc credentibus dandam esse regulam statuunt. Symbolum autem hoc multis et justissimis ex causis appellari voluerunt. Symbolum enim graece et indicium dici potest et collatio, hoc est quod plures in unum conferunt. Id enim fecerunt Apostoli in his sermonibus, in unum conferendo unusquisque quod sensit. » *Commentarius in Symbolum apostolorum*, Migne, *P. L.*, t. XXI, col. 337. Cf. Kattenbusch, *ouv. cité*, t. II, p. 4 et seq.

[2] Caspari (*ouv. cité*, t. II, p. 48-127), dom Morin (*Revue bénédictine*, XI, 337 et seq.), et Burn (*ouv. cité*, p. 205 et seq.) se prononcent en faveur de saint Ambroise; Kattenbusch (*ouv. cité*, t. I, 84 et seq. et 406; t. II, p. 7 et seq.) estime que l'ouvrage est du ve siècle et est porté à l'attribuer à saint Maxime. Pour nous *adhuc sub judice lis est*.

Digitized by Google

Prince des apôtres, qui apporta avec lui la doctrine rédigée en commun [1]. »

Quelque opinion que l'on adopte sur la provenance de l'*Explanatio Symboli ad initiandos*, il semble avéré que saint Ambroise attribuait au symbole de l'Église romaine une origine apostolique. Nous en avons pour garant la lettre adressée au pape saint Sirice par un concile de Milan, et dont Ambroise est très vraisemblablement l'inspirateur. C'est un acte de foi à l'autorité irréfragable du Symbole des apôtres si bien gardé par Rome : *Sed si doctrinis non creditur sacerdotum, credatur.... Symbolo apostolorum quod Ecclesia romana intemeratum semper custodit et servat* [2].

Le sentiment des Églises de l'Italie du nord, notamment d'Aquilée et de Milan, sur l'origine du *Credo* romain primitif n'est donc pas douteux. Celui de Rome même est-il aussi clair? Comme témoins de cette Église nous avons saint Jérôme, le *Sacramentaire gélasien* et saint Léon le Grand, qui représentent une période d'environ soixante-quinze ans, de 375 à 450.

Saint Jérôme, qui fut baptisé à Rome, connaît le *Credo* romain et le cite expressément dans un écrit contre Jean de Jérusalem; il indique même le sens du dernier article. Sans invoquer la légende que nous connaissons par Rufin, il estime du moins que le Symbole est d'origine apostolique, *Symbolum fidei.... ab apostolis traditum* [3].

Saint Léon semble faire une allusion discrète à la légende rufinienne. « Elle est courte et parfaite, écrit-il à l'impératrice

[1] « Breviarium fidei fecerunt, ubi breviter fidei totius seriem comprehendamus.... Si unius apostoli scripturis (allusion à l'Apocalypse, cap. XXII, v. 19) nihil est detrahendum, quomodo nos symbolum, quod accepimus, ab apostolis traditum atque compositum, commaculabimus? Hoc autem est symbolum quod Romana Ecclesia tenet, ubi primus apostolorum Petrus sedit, et communem sententiam eo detulit. » *Appendix* aux œuvres de saint Maxime, Migne, *P. L.*, LVII, col. 855-856. On connaît de ce sermon trois manuscrits; cf. Kattenbusch et Burn, *loc. cit.*, note précédente.

[2] Ep. 42 dans l'édition bénédictine des œuvres de saint Ambroise : *Epistola concilii Mediolanensis ad Siricium pontificem*, dans l'édition Ballerini, V, 291 et seq.

[3] Épitre à Pammachius contre Jean de Jérusalem, cap. XXVIII : « In Symbolo fidei et spei nostrae, quod ab apostolis traditum non scribitur in charta et atramento, sed in tabulis cordis carnalibus, post confessionem Trinitatis et unitatem Ecclesiae, omne dogmatis christiani sacramentum carnis resurrectione concluditur. » Édit. Vallarsi, 1767, t. II, 1, p. 435. Cf. Kattenbusch, *ouv. cité*, t. I, p. 63, note 11.

Digitized by Google

Pulchérie, la confession du Symbole catholique qui est rédigé en autant d'articles qu'il y a d'apôtres [1]. » Ces derniers mots ne rappellent-ils pas l'*Explanatio Symboli ad initiandos*, où nous lisons : « Comme il y a douze apôtres, il y a douze articles ? » Il est vrai que l'*Explanatio* s'exprime plus nettement sur l'origine apostolique du *Credo*.

Avec le *Sacramentaire gélasien* nous sommes en présence d'un document liturgique officiel. Les critiques sont loin de s'accorder sur l'âge des divers éléments qui sont entrés dans la composition de cet ouvrage. On peut cependant admettre que la *Préface* qui précède la *Traditio Symboli* aux catéchumènes est fort ancienne et remonte, comme le veut Kattenbusch, aux environs de l'an 400, sinon plus haut. Or, nous y lisons ce qui suit : « Recevez le sacrement du *Symbole évangélique*, qui a été inspiré par le Seigneur et *institué par les apôtres*, dont les paroles sont brèves, mais les mystères sont grands. Car le *Saint-Esprit qui l'a dicté aux maîtres de l'Église* a renfermé la foi du salut dans cette brièveté, afin que ce que vous devez croire et professer toujours ne puisse échapper à votre intelligence ni fatiguer votre mémoire [2]. » Les expressions « Symbole évangélique » sont un peu vagues. Par « les maîtres de l'Église, » à qui « le Saint-Esprit a dicté » le Symbole, on pourrait entendre les successeurs des apôtres aussi bien que les apôtres eux-mêmes. Mais en affirmant que « le sacrement du Symbole évangélique a été institué par les apôtres, » il semble que l'auteur veuille lever tout doute sur sa pensée véritable. Toutefois, on ne peut dire que son langage soit aussi précis et aussi décisif que celui des écrivains de la haute Italie.

Il y a donc lieu, selon nous, de distinguer deux formes de la légende touchant l'origine du Symbole des apôtres. Saint Jérôme et le *Sacramentaire gélasien* se contentent d'appeler le *Credo* romain « Symbole institué, livré par les apôtres, » « Symbole évangélique, » sans indiquer comment il fut composé ni dire

[1] « Catholici symboli brevis et perfecta confessio quae duodecim apostolorum totidem est signata sententiis. » Ep. 31, n° 4, éd. Ballerini, t. I, p. 857.

[2] « Suscipientes evangelici symboli sacramentum a Domino inspiratum, ab Apostolis institutum.... Sanctus etenim Spiritus, qui magistris Ecclesiae ista dictavit, » etc. *The Gelasian Sacramentary*, éd. Wilson, 1894, p. 53; Muratori, *Liturgia romana vetus*, p. 539-540. Cf. Kattenbusch, *ouv. cité*, t. II, p. 21 et seq.

Digitized by Google

s'ils entendent par ce « Symbole » le formulaire même ou simplement, d'une façon générale, la doctrine qui y est contenue. Saint Léon se borne pareillement à affirmer que le Symbole catholique comprend autant d'articles qu'il y a d'apôtres. Telle est dans sa teneur la tradition romaine au IVe et au Ve siècle. L'auteur de l'*Explanatio Symboli ad initiandos* et Rufin se font l'écho d'une légende plus explicite. Ils racontent en propres termes que « les saints apôtres se sont réunis (à quel moment? vers le temps de la Pentecôte, selon Rufin) pour composer le bréviaire de notre foi, ce qu'ils nommèrent le Symbole. » D'où provient cette seconde forme de la tradition et à quelle date remonte-t-elle?

Rufin dit la tenir des anciens : *tradunt majores nostri*. Cette locution est un peu vague. Tout au plus pourrait-on en conclure, en toute rigueur, que la tradition a cent ans d'existence. Caspari fait remarquer qu'en un autre endroit Rufin désigne par *majores* des auteurs du IIIe siècle [1]. Il est impossible de préciser davantage le sens de cette expression.

Est-il plus aisé d'indiquer la provenance de la légende? Comme elle est attachée tout spécialement au *Credo* baptismal de Rome, on pourrait être tenté de croire qu'elle est d'origine romaine. Mais nous avons vu qu'aucun des auteurs qui parlent au nom de cette Église ne semble connaître la tradition dont Rufin et l'*Explanatio* se sont faits les échos. Il semble donc qu'il faille en chercher ailleurs la source.

On sait que Rufin avait beaucoup voyagé; il avait séjourné quelque temps à Jérusalem et dans les environs; il connaissait Alexandrie aussi bien que Rome; il peut donc être considéré comme un témoin des traditions de l'Orient non moins que de celles de l'Italie. Caspari affirme, il est vrai, qu'il est impossible de trouver en Orient la trace d'une tradition qui imputerait aux apôtres la composition d'un *Credo* baptismal quelconque [2]. Mais il ne faudrait pas donner à cette assertion un sens trop absolu. D'une part, il est constant que les *Constitutions apostoliques* (VII, 41) indiquent pour le baptême une « profession de foi » qui est censée provenir des apôtres. D'autre part, ces mêmes *Cons-*

[1] Caspari, t. II, p. 96, note 69.
[2] Caspari, t. II, p. 106, note 77.

Digitized by Google

titutions rapportent (VI, 14, Cf. 11) que tous les apôtres se sont réunis pour composer « une doctrine catholique, » καθολικὴ διδασκαλία [1]. Tout cela ne constitue pas, à proprement parler, la légende que nous transmet Rufin, mais en fournit au moins quelques éléments. Les *Constitutions*, d'origine syrienne, sont vraisemblablement contemporaines de Valens (364-378). Il est très probable que Rufin les connut. La légende se concilie fort bien avec leurs prétendues traditions [2].

Nous pouvons remonter plus haut encore ce courant traditionnel. Les chapitres des *Constitutions apostoliques*, auxquels nous nous référons, sont des remaniements de textes plus anciens. Le chapitre XLI du septième livre, par exemple, a pour source un texte liturgique dont l'origine reste à déterminer, et le sixième livre offre une adaptation de la *Didascalie des apôtres*, du IIIe siècle, que saint Épiphane a connue encore (vers 375) [3]. M. Zahn appelle justement l'attention sur cette *Didascalie* d'origine syrienne, qui contient le passage suivant si caractéristique : « Craignant que toute l'Église ne tombât dans l'hérésie, nous, les douze apôtres, nous nous sommes réunis à Jérusalem, et avons examiné ce qu'il y avait à faire, et il nous a plu à tous d'écrire d'un commun accord cette *Didascalie* catholique, pour la confirmation de vous tous, et nous avons établi et décidé que vous prieriez Dieu tout-puissant et Jésus-Christ et le Saint-Esprit, et que vous useriez des saintes Écritures, et que vous croiriez à la résurrection des morts, et que vous jouiriez de toutes les créatures avec actions de grâces [4]. »

Nous tenons dans ce récit une des formes les plus anciennes de la croyance à l'origine apostolique d'un *Credo* ecclésiastique. Le lecteur voudra bien remarquer qu'elle est empruntée à un ouvrage apocryphe. Déjà au IIe siècle circulaient des œuvres du même genre sous le nom de *Constitutions apostoliques*, διατάξεις ou διαταγαὶ τῶν ἀποστόλων. L'ouvrage le plus célèbre qui prétend

[1] A noter que, parmi les douze, se trouve saint Paul, ὁ τῶν ἐθνῶν διδάσκαλος.

[2] Sur la date et la provenance des *Constitutions apostoliques*, cf. Batiffol, *Anciennes littératures chrétiennes*, p. 199-201. Voir le *Credo* des *Constitutions apostoliques* dans Hahn, p. 13.

[3] Cf. Batiffol, *loc. cit.*, note précédente.

[4] Zahn, *Neuere Beiträge zur Geschichte des apostol. Symbolum*, p. 23; Burn, *ouv. cité*, Appendix F, p. 316-317; Hahn, p. 14-15. A noter que saint Paul fait ici partie des apôtres, dont le nombre s'élève de la sorte à treize.

Digitized by Google

se rattacher de la sorte aux apôtres est la *Didaché*, découverte par Briennyos : Διδαχὴ Κυρίου διὰ τῶν δώδεκα ἀποστόλων, ou Διδαχὴ τῶν δώδεκα ἀποστόλων. On n'y trouverait rien qui ait trait au Symbole [1]. Mais ce qui est à considérer, c'est l'emphase du titre. A l'époque où il fut composé, on tenait à faire croire que les apôtres avaient laissé après eux un enseignement autre que celui qui est contenu dans les épitres ou évangiles que nous connaissons. On voulait aussi que cet enseignement fût leur œuvre commune. De là à imaginer qu'ils avaient composé un *Credo* en commun, la transition était facile. La formule la plus ancienne que nous possédions de cette légende est la *Didascalie*, d'origine orientale comme les *Constitutions apostoliques* (qui en dérivent pour une partie). Il y a donc tout lieu de penser que la tradition invoquée par Rufin, *tradunt majores nostri*, provient de l'Orient [2].

Est-il bien sûr que Rufin n'a pas embelli ou du moins amplifié la légende, en la transcrivant? Nous n'oserions le garantir. Ce qui est certain, c'est qu'après lui elle reçut des accroissements considérables. Saint Maxime la transmet encore à peu près dans la même teneur que le prêtre d'Aquilée [3]. Mais lorsqu'elle eut passé les Alpes et les Pyrénées, elle prit avec le temps une forme beaucoup mieux arrêtée. Cassien († vers 425) et Faust de Riez († après 485) insistent sur le caractère inspiré du *Credo*, sur son origine apostolique et sur son autorité com-

[1] Sur la *Didaché*, cf. Batiffol, *ouv. cité*, p. 71-72. Le chapitre VII réglemente l'administration du sacrement de baptême. Voir le texte avec Commentaires dans Harnack, *Die Lehre der zwölf Apostel*, Leipzig, 1884 et 1893. A consulter Dr C. Holzhey, *Die Abhändigkeit der syrischen Didaskalia von der Didache*, dans *Compte rendu du 4e congrès scientifique international des catholiques*, Fribourg, 1898, t. I, p. 249 et seq.

[2] Notons cependant que saint Cyrille de Jérusalem ne la connait pas ou, du moins, n'y fait jamais allusion.

[3] Saint Maxime (Homil. 83, Migne, *P. L.*, t. LVII, p. 433 et seq.) explique aussi le mot « symbole » par *signum*, mot d'ordre, allusion au mot d'ordre que donnaient les chefs de partis dans les guerres civiles, « ut quos una armorum facies confundebat, secretioris sacramenti distingueret sacramentum. Quod beati apostoli, ut ego reor, exemplum sequentes.... mysterium symboli tradiderunt. » Kattenbusch incline à attribuer encore à saint Maxime un sermon *de Jejuniis Quadragesimae*, publié par Ballerini dans son édition des *Œuvres* de saint Ambroise, VI, 471 et seq., où on lit : « Arbitror illam (clavem = fidem) duodecim artificum operatione conflatam; duodecim enim apostolorum symbolo fides sancta concepta est, » etc. Kattenbusch, *ouv. cité*, t. I, p. 81; t. II, p. 8, note 4.

Digitized by Google

parable à celle de l'Écriture sainte [1]. Saint Isidore († 646) se borne encore à transcrire le texte de Rufin, qu'il commente d'après Nicétas de Remesiana [2]. Saint Ildephonse de Tolède († 669) se contente de l'imiter [3]. Mais les auteurs d'un ouvrage contre Élipand, Étherius, évêque d'Osma, et le prêtre Beatus expliquent la légende de la manière suivante : « Pour donner à l'Église une foi ferme, le Christ a choisi douze apôtres. Bien qu'il fût leur chef, saint Pierre n'osa composer seul le Symbole, qui fut rédigé par les douze apôtres avec le plus grand soin et remis aux croyants. Douze étaient les disciples du Christ et les docteurs des nations : comme tous ils ne faisaient qu'un, ils composèrent aussi un seul symbole; chacun d'eux dit son mot, et ces mots s'accordèrent en une seule foi, et il n'y eut que douze mots ou articles [4]. » Suit un commentaire sur le nombre douze. Ceci s'écrivait en 784.

A cette date, la légende s'était encore mieux précisée en Gaule [5]. Certains commentateurs du Symbole avaient entrepris d'assigner à chaque apôtre sa part dans la composition du *Credo*. Cette combinaison fut appliquée non seulement au Symbole romain primitif, tel que le transmettait Rufin, mais encore au texte amplifié déjà en cours, et devenu depuis le *textus receptus*, comme nous l'expliquerons plus tard. On connaît plusieurs

[1] « Symbolus.... ex collatione nomen accepit.... Collatio autem quia collata in unum ab apostolis Domini totius catholicae legis fide, quidquid per universum divinorum voluminum corpus immensa funditur copia, totum in symbolo colligitur brevitate perfecta.... Nihil in symbolo deest, qui ex scriptis Dei per Apostolos Dei conditus, » etc. Cassianus, *De Incarnatione Domini*. VI, 3 et 4, éd. Petschenig, t. I, p. 327 et seq. Cf. Kattenbusch, *op. cit.*, t. II, p. 14-15. Sur Faust de Riez, cf. Kattenbusch, *Ibid.*, p. 15-16 ; Hahn. p. 70, note 154.

[2] Isidorus, *De Officiis ecclesiasticis*, lib. II, cap. XXIII. Il emprunte à Nicetas cette pensée : *De Scripturis haec brevitatis causa collecta sunt*, en y interpolant les mots « ab apostolis. »

[3] *Liber adnotationum de cognitione baptismi*, cap. XXXII-XXXIII, Baluze, *Miscellanea*, t. VI, p. 5 et seq.

[4] *Bibliotheca maxima Patrum*, Lugduni, t. XIII, p. 402. Cf. Hahn, p. 66.

[5] La légende ne prit guère d'extension en Afrique. Augustin n'y fait jamais allusion. Fulgence de Ruspe († 533) rapporte seulement que le *Credo* est d'origine apostolique, *ab apostolis ordinatum, per apostolos in symboli brevitate perfectum*. Cf. Kattenbusch, *op. cit.*, t. II, p. 17, note 15. Au Ve siècle Vigile de Thapse invoquait pareillement l'origine apostolique du *Credo* romain : « Sed Romae et antequam Nicaena synodus conveniret, a temporibus apostolorum usque ad nunc, et sub beatae memoriae Celestino, cui iste (Eutyches) rectae fidei testimonium reddidit, ita fidelibus symbolum traditur. » *Contra Eutychen*, IV, 1, *Bibliotheca maxima Patrum*, VIII, 730 H. Cf. Kattenbusch, *Ibid.*, note 15.

Digitized by Google

manuscrits de Sermons qui suivent ainsi la liste des apôtres, dans l'ordre indiqué par saint Matthieu, x, 2-4, plaçant en regard de chaque nom un article déterminé du *Credo* romain primitif. Tels sont les manuscrits cotés *Sangallensis*, 40; *Vatican. Pal.*, 220; *Sessorianus*, 52 (B) [1]. Saint Pierre y est censé proclamer le premier article; saint André, le second; saint Jacques, le troisième; saint Jean, le quatrième; saint Philippe, le cinquième; saint Barthélemy, le sixième; saint Thomas, le septième; saint Matthieu, le huitième; saint Jacques, fils d'Alphée, le neuvième; Thaddée, le dixième; Simon le Cananéen, le onzième; Matthias, le douzième. Le nombre des commentaires consacrés de la même manière au *Textus receptus* est plus considérable. Les uns, notamment le pseudo-Augustin (Serm. 241) et saint Pirmin, ne suivent plus l'ordre de saint Matthieu, x, 2-4, mais celui des Actes, I, 13 [2]. D'autres, par exemple le pseudo-Augustin, Serm. 240, reproduisent l'ordre du canon romain de la messe [3].

*
* *

Parvenue à ce terme, la légende n'avait plus d'évolution ni de progrès à faire. Mais en remontant le chemin qu'elle a parcouru, il n'est pas sans intérêt d'examiner la valeur des accroissements qu'elle a reçus, en cours de route, depuis ses origines.

Les additions postérieures à Rufin sont évidemment des conceptions arbitraires; il n'y a pas lieu d'en tenir compte. Nous écartons pareillement sans discussion la date suggérée par Rufin (jour ou environs de la Pentecôte [4]) pour la composition

[1] Ces manuscrits sont décrits par Burn, *ouv. cité*, p. 237-238. Le *Codex Sessorianus* 52 a été étudié spécialement par Dom Morin, *Revue bénédictine*, 1897, p. 481. Il comprend plusieurs textes du *Credo*.

[2] Cf. Burn, *ouv. cité*, p. 233-238. Le texte de saint Pirmin se trouve dans son *Scarapsus de singulis libris canonicis*, Migne, *P. L.*, t. LXXXIX, col. 1034; celui du pseudo-Augustin, *Ibid.*, t. XXXIX, col. 2190.

[3] Le sermon 240 du pseudo-Augustin, dans Migne, t. XXXIX, col. 2189. Le *Codex Augiensis* CCXXIX, de 821, bibliothèque de Karlsruhe, et le *Codex Sessorianus* 52 (A), sont apparentés au précédent. A noter que le *Codex Sessorianus* marque saint Paul au second rang des apôtres, et omet saint Matthias, à la fin; les deux autres ne connaissent pas saint Paul. Cf. Burn, *ouv. cité*, p. 238.

[4] Saint Pirmin (Migne, *P. L.*, t. LXXXIX, col. 1034) précise la pensée de Rufin, et dit nettement : *Ipsa die* (Pentecostes), *hora tertia*.

Digitized by Google

du *Credo*, en raison du peu d'importance de cette donnée légendaire. Mais il est un point de son récit qui appelle particulièrement l'attention, je veux dire le nom que, d'après lui, les apôtres auraient donné au *Credo*.

Les apôtres, dit-il, « voulurent que le résumé de leur future prédication s'appelât Symbole. » Cette assertion ne supporte pas l'épreuve de la critique. Aucun Père de l'Église primitive, invoquant le *Credo*, qu'il considère comme une règle de foi, ne songe à l'intituler Symbole. Harnack, qui a examiné à ce point de vue toute la littérature ecclésiastique des deux premiers siècles, n'a pas rencontré ce mot une seule fois. « Regula fidei, » « doctrina, » « traditio, » sont les termes les plus souvent employés dans ce sens [1]. On trouve, par exemple, dans saint Irénée, « règle de vérité, » « tradition des apôtres [2]. » Bien que Tertullien se serve du mot *Symbole* à propos de ce qu'il faut croire, cette expression n'a pas encore chez lui de sens bien défini [3]. Le grand docteur africain emploie de préférence le terme *Tessera* pour désigner la règle de foi qui est commune aux églises d'Afrique et de Rome [4]. Il faut descendre jusqu'à saint Cyprien pour trouver le mot *Symbole* appliqué au *Credo* baptismal, dans une discussion contre les novatiens [5]. Et encore il n'est pas sûr que la *lex symboli* qu'il invoque soit le *Credo* complet; peut-être se réfère-t-il tout simplement au *Credo* plus bref contenu dans les interrogations que le ministre du baptême

[1] *Materialien zur Geschichte und Erklärung des alten römischen Symbols, aus der christlichen Litteratur der zwei ersten Jahrhunderte*, dans Hahn, *ouv. cité*, p. 366-369.

[2] Irénée, *Contra Haeres.*, I, 9, 4; I, 22, 1; III, 3, 1. Cf. Harnack, *ouv. cité*, note précédente.

[3] Par exemple *Adversus Marcionem*, V, 1 : « Quo symbolo susceperis apostolum Paulum. » Kattenbusch remarque que dans ce passage le mot *Symbolum* a quelque affinité avec les termes *sacramentum* et *regula* (*ouv. cité*, t. II, p. 80, note 13). Voir tout le chapitre consacré à Tertullien par Kattenbusch (*Ibid.*, p. 53-102) et par Burn (*ouv. cité*, p. 48-57, et 283).

[4] « Si autem Italiae adjaces, habes Romam, unde nobis quoque auctoritas praesto est.... Videamus quid didicerit, quid docuerit, quid cum Africanis quoque ecclesiis *contesseravit*. Unum Deum novit.... et carnis resurrectionem. » *De Praescript.*, cap. XXXVI. Allusion à la *tessera hospitalitatis*, sorte de morceau de bois oblong sur lequel on inscrivait les noms des deux hôtes ; en se séparant, chacun gardait la moitié de cette pièce, qui servait de reconnaissance et qui donnait le droit respectif à chacune des deux familles de recevoir l'hospitalité.

[5] « Symbolum et *lex symboli* et quaestiones. » Ep. 76, ad Magnum, Migne, t. IV, col. 414.

Digitized by Google

adresse aux catéchumènes avant de leur administrer le sacrement [1].

Au IVe siècle, le terme *Symbole* a définitivement cours en Occident; saint Ambroise, saint Augustin, Rufin, le *Sacramentaire gélasien* (s'il est vraiment de cette époque), l'identifient avec le *Credo* romain [2]. Les diverses interprétations que l'on donne alors à ce mot prouvent qu'il n'était pas tout à fait nouveau. De toutes, la plus singulière, destinée à traverser les âges, reposait sur la confusion de σύμβολον avec συμβολή = *collatio*. Nous ne connaissons personne avant Rufin qui ait proposé cette étymologie. Elle a sa source dans l'idée que les apôtres s'étaient réunis pour composer ensemble un résumé, un *epitome* de leur doctrine; c'est ce qui devait la rendre plus tard si populaire.

Rufin est plus près de la vérité quand il explique le mot *symbole* par *indicium* ou *signum;* le *Credo* est, en effet, un gage de l'orthodoxie pour les fidèles, le mot d'ordre du chrétien. De même, dit-il, que dans les guerres civiles, les soldats d'un parti ne se reconnaissent et ne se distinguent de leurs adversaires que par le « symbole, » en latin *signum*, ou mot d'ordre, *indicium;* ainsi, quand vous doutez de l'orthodoxie d'un homme qui se présente à vous, il vous suffit de l'interroger sur le Symbole (*Credo* baptismal) pour savoir s'il est un ennemi ou s'il est des vôtres [3].

Le titre « Symbole des apôtres » se rencontre pour la première fois dans saint Ambroise; il se lit dans la lettre du concile de Milan au pape Sirice. Saint Jérôme écrit pareillement *symbolum fidei.... quod ab apostolis traditum*. Dans quelques manuscrits,

[1] Le doute provient de ce que Firmilien de Cappadoce, dans son épître à Cyprien sur le baptême (Migne, *P. L.*, t. III, col. 1168), emploie le mot *Symbolum Trinitatis* à propos du questionnaire baptismal, qui est ainsi conçu dans les épîtres 70 et 76 de saint Cyprien : « Credis in Deum Patrem, in Filium Christum, in Spiritum sanctum? — Credis in vitam aeternam et remissionem peccatorum per sanctam Ecclesiam? »

[2] Nous avons cité les textes de tous ces auteurs, sauf de saint Augustin. Voir les Sermons (de ce dernier) 212-214, *in traditione symboli*, et le *De Symbolo ad catechumenos* Édit. bénédict., t. V, et t. VI, 547. Dans le sermon 212, Augustin explique ainsi le mot symbole : « Symbolum.... nuncupatur a similitudine quadam, translato vocabulo, quia symbolum inter se faciunt mercatores, quo eorum societas pacto fidei teneatur. » Cf. Kattenbusch, *ouv. cité*, t. I, p. 51-53; t. II, p. 11 et seq.

[3] *Commentarius in Symbolum apostolorum*, Migne, *P. L.*, t. XXI, p. 338. Saint Maxime adopte cette explication, en la fortifiant par un exemple tiré du *Livre des Juges*, Migne, t. LVII, p. 433.

Digitized by Google

on rencontre la forme *symbolum apostolicum*, qui est beaucoup plus rare.

La forme plus simple *Symbolum* continua d'être usitée quelque temps encore aussi bien que les précédentes. Nicétas de Remesiana, à la fin du IVe siècle, ne connaît que celle-là, et il l'explique dans le sens d'un pacte sacramentel que le fidèle fait avec le Seigneur, un sommaire des mystères contenus dans la sainte Écriture [1].

En résumé, le mot *Symbole* appliqué au *Credo* romain ne paraît pas remonter plus haut que le IIIe siècle, et c'est à tort que Rufin en attribue l'invention aux apôtres eux-mêmes.

Quelle créance convient-il d'accorder à la tradition qu'il invoque, *tradunt majores nostri?* Cette tradition ne regarde-t-elle que les circonstances dans lesquelles le Symbole aurait été composé ou simplement le caractère apostolique de son origine? Dans le premier cas, il importe peu que son hypothèse soit vraie ou fausse. Nous ne nous attarderons pas à la discuter. Aussi bien les éléments nous manqueraient pour en démontrer la justesse ou l'inexactitude. Mais le *Credo* remonte-t-il vraiment aux apôtres? Voilà une question qu'il est intéressant d'élucider. Réduite à ces termes, la tradition de Rufin se confond avec ce que nous avons appelé la tradition de l'Église romaine aux confins du IVe et du Ve siècle [2]. Quelle en est la valeur?

Il n'y a pas lieu de faire fond sur les légendes que nous ont transmises les *Constitutions apostoliques*, la *Didascalia* et la *Didachè*. Si l'Église romaine tirait sa tradition de ces ouvrages apocryphes, combinés ensemble, la conclusion s'imposerait inévitablement que cette tradition est elle-même légendaire.

Dira-t-on que ces légendes, qui font des apôtres les auteurs de tant d'ouvrages reconnus apocryphes, se sont greffées sur un fait authentique, et supposent précisément que les apôtres,

[1] « Retinete semper pactum quod fecistis cum Domino, id est hoc symbolum.... Pauca quidem sunt verba, sed omnia continent sacramenta. De totis enim scripturis haec brevitatis causa collecta sunt. » Mai, *Nova collectio*, p. 338.

[2] En dehors de l'Italie, nous ne voyons guère que Priscillien († 385) en Espagne, qui, dès le IVe siècle, attribue au Symbole une origine apostolique ou même évangélique : « Symbolum opus Domini est.... (Christus) qui apostolis suis symbolum tradens quod fuit et futurum erat in se et in symbolo suo monstrans. » Tractatus III, éd. Schepss, p. 49. A rapprocher du *Sacramentaire gélasien*, qui appelle le *Credo* romain *evangelici symboli sacramentum*.

Digitized by Google

avant de se séparer, ont composé une règle de foi qui est devenue le *Credo* baptismal romain? C'est une hypothèse qui n'est pas totalement dépourvue de vraisemblance. Mais, tout bien considéré, elle n'est qu'une forme de la question que nous avons posée : Est-il vrai que le *Credo* remonte aux apôtres?

L'affirmative ne paraît pas soutenable.

D'une part, il est à remarquer que nombre de docteurs catholiques du IVe siècle ignorent ou affectent d'ignorer l'origine proprement apostolique du Symbole. Ce n'est pas seulement le cas des Pères de l'Église orientale, notamment de saint Cyrille de Jérusalem qui a composé de si nombreuses catéchèses sur le *Credo* baptismal de son église [1]. Plusieurs Pères latins, et des plus qualifiés de cette époque, notamment Nicétas, évêque de Remesiana [2], saint Augustin, ont eu maintes fois l'occasion de s'expliquer sur la composition du *Credo;* jamais ils n'ont eu l'idée de lui donner les apôtres pour auteurs [3]. Tout ce qu'on trouve de plus caractéristique à cet égard dans saint Augustin, c'est que le cérémonial du baptême a une forme fixe traditionnelle : *serie traditionis scimus implenda* [4]. Quant au *Credo*, c'est un résumé de l'Écriture sainte : *Ista verba quae audistis per divinas scripturas scripta sunt, sed inde collecta et ad unum redacta* [5]. Nous sommes loin de la légende de Rufin.

[1] Sur les *Catéchèses* de saint Cyrille, qui ont trait au *Credo* baptismal, cf. Kattenbusch, *ouv. cité*, t. I, p. 40-46.

[2] Nicétas, évêque de Remesiana en Dacie (aujourd'hui Bela-Palanka, sur la ligne ferrée de Nisch à Pirot), est un des hommes les plus actifs de son temps († vers 420). Il fut l'ami de saint Ambroise, de Sulpice Sévère, d'Eucher de Lyon, de Paulin de Nole ; il visita Rome à plusieurs reprises; il évangélisa les peuplades des Balkans, les Scythes de Dobrudscha, et les Gètes au delà du Danube. Sur Nicétas, cf. Kattenbusch, *ouv. cité*, t. I, p. 108 et seq., 403-407; Burn, *ouv. cité*, p. 252-255. Nicétas estime que les articles du Symbole : *de totis scripturis haec brevitatis causa collecta sunt.* Il a sur ce point les idées de saint Cyrille de Jérusalem, dont il s'inspire. Cf. Kattenbusch, t. II, p. 10.

[3] « Ista verba quae audistis, per divinas scripturas sparsa sunt, sed inde collecta et ad unum redacta, » etc. *De Symbolo ad catechumenos*, t. VI, p. 547. Dans son sermon 214 (t. V), qui est probablement de 391, Augustin dit pareillement en parlant du Symbole : « Quae accepturi estis.... non nova vel inaudita sunt vobis. Nam in sanctis scripturis et sermonibus ecclesiasticis ea.... soletis audire. Sed collecta breviter et in ordinem certum redacta.... tradenda sunt vobis. » Rien de l'origine apostolique. Cf., sur les textes qui ont trait à cette question, Kattenbusch, t. I, p. 51-53; t. II, p. 11-13.

[4] *De fide et operibus*, lib. I, cap. XIV, t. VI, 165.

[5] Cf. *De Symbolo ad catechumenos*, loc. cit. Augustin attribue, il est vrai, aux apôtres tout ce que pratique l'Église universelle : « Sicut multa quae non inveniuntur in litteris eorum (Apostolorum), neque in conciliis posteriorum,

Digitized by Google

En second lieu, si les apôtres avaient composé de concert une règle de foi uniforme, comment imaginer que le souvenir de ce fait ne se soit pas conservé dans les églises orientales, notamment à Jérusalem? Et surtout, comment imaginer que le texte fixé par les apôtres ne se soit pas conservé partout religieusement, pur et immuable? Les Pères de l'Église, les évêques et les prêtres, se sont de tout temps fait un scrupule de rien changer à l'Écriture sainte. Comment la même règle n'aurait-elle pas été observée à l'égard du *Credo*, censé de même origine apostolique et inspirée? Or, il est incontestable que les Symboles des diverses Églises, tant occidentales qu'orientales, offrent de notables variantes [1]. Le *Credo* baptismal de Jérusalem qui est devenu, avec quelques retouches de saint Cyrille, le *Credo* connu sous le nom de « Symbole de Constantinople, » différait déjà gravement du Symbole romain au IVe siècle [2]. Dira-t-on que toutes les Églises, à l'exception de celle de Rome, avaient perdu le souvenir de l'origine apostolique de leur *Credo* et, par suite, n'avaient pas craint de le modifier selon les circonstances et les besoins des âmes? Ce serait là une hypothèse bien injurieuse pour ces Églises, et d'ailleurs toute gratuite. Mais c'est en même temps une hypothèse inutile, qui ne résoudrait pas la difficulté. Il n'est pas sûr que l'Église romaine elle-même n'a pas fait subir à son *Credo* une modification assez importante, sinon plusieurs. Il paraît avéré que ce *Credo* contenait à l'origine le mot « in *unum* Deum » qui s'est si bien conservé dans les Symboles orientaux et qu'elle a cru devoir supprimer au cours du IIIe siècle [3]. Nous ne voulons pas insinuer par là qu'elle ne transmettait pas aux fidèles avec un soin jaloux,

et tamen quia per universam custodiuntur Ecclesiam, nonnisi ab ipsis tradita et commendata creduntur. » *De baptismo contra Donatistas*, lib. II, cap. XII; cf. lib. IV, 9, 31 (*quod universa tenet Ecclesia, nec conciliis institutum, sed semper retentum est, nonnisi apostolica traditum rectissime creditur*); lib. V, cap. XXXI. Mais en raison des variantes des divers symboles, il est probable qu'il n'osait attribuer aux Apôtres une formule plutôt qu'une autre.

[1] Cf. Rufin, *Commentarius in Symbolum apostolorum*, cap. III. Migne, *P. L.*, t. XXI, col. 339.

[2] Voir dans les Catéchèses VI et XVIII de saint Cyrille le vieux *Credo* baptismal de Jérusalem. Cf. Burn, *ouv. cité*, p. 67-69. Le *Credo* connu sous le nom de Symbole de Constantinople n'est autre que le *Credo* de Jérusalem, revisé probablement par saint Cyrille. Voir, sur ce point, Burn, *ouv. cité*, p. 101-110.

[3] Cf. Burn, p. 57-64 : *Was the old roman Creed ever revised?* Nous examinerons plus loin cette question.

Digitized by Google

comme elle s'en faisait gloire, le texte authentique et traditionnel du Symbole. Mais en certains cas, selon la remarque de Vigile de Thapse, il ne lui sembla pas interdit de sacrifier les mots, pourvu que le sens restât sauf : *Nec praejudicantur verba, ubi sensus incolumis permanet* [1]. Le fait n'en est pas moins considérable et d'une extrême gravité. Une Église quelconque, et surtout l'Église romaine, aurait-elle pris la même liberté à l'égard d'un texte reconnu inspiré et apostolique ? Nous ne le pensons pas.

C'est pourquoi nous estimons que, dans la pensée des premiers Pères et des premiers pontifes romains, la formule du *Credo* baptismal ne provenait pas, à proprement parler, des Apôtres. Que cette formule fût recommandable par son antiquité, qu'elle remontât même jusqu'aux temps apostoliques, c'est-à-dire jusqu'aux successeurs presque immédiats des Apôtres, c'était à coup sûr la croyance générale. Peu à peu, grâce sans doute à l'influence des légendes orientales que nous avons signalées, on voulut donner aux mots *tradition apostolique* un sens plus précis [2]. Et c'est sous cette forme que le *Sacramentaire gélasien* recommanda le *Credo* baptismal, comme *evangelici symboli sacramentum*. D'après ce que nous avons dit plus haut, les termes « symbole des Apôtres, » ne seraient sûrement pas antérieurs au IIIe siècle, peut-être au IVe. Selon toute probabilité, c'est vers le même temps que la légende de l'origine proprement apostolique du *Credo* a pris naissance et s'est accréditée. L'examen auquel nous allons soumettre le *Credo* romain primitif mettra ces conclusions dans une lumière plus vive.

II.

LE CREDO ROMAIN PRIMITIF ; SON USAGE, SON IMMUTABILITÉ (?), SON ANTIQUITÉ

L'enseignement du *Credo* formait à l'origine un secret, un mystère, intimement lié aux exercices de l'initiation chrétienne.

[1] *Adversus Eutychian.*, IV, 1, dans *Biblioth. maxima PP.*, VIII, 730.

[2] Tertullien (*De Praescription.*, cap. XXXVII) montre bien en quel sens vague et général on entendait de son temps l'origine apostolique de la *Regula fidei* : « In ea regula quam Ecclesia ab apostolis, apostoli a Christo, Christus a Deo tradidit. » Cf. *Ibid.*, cap. XII.

Digitized by Google

On dispute sur la question de savoir si le Symbole était proprement une règle de foi [1]. A coup sûr, il n'était pas une règle de foi publique, à la manière des canons dogmatiques conciliaires. Il constituait pour l'initié, pour le fidèle, un gage secret de son orthodoxie, un mot d'ordre, à l'aide duquel il pouvait distinguer entre les vrais et les faux chrétiens qui se présentaient à lui.

La transmission de ce mot d'ordre faisait partie de la préparation au baptême. Grâce aux sermons de saint Augustin et aux *Ordines* du *Sacramentaire gélasien*, nous pouvons reconstituer les exercices de cette initiation tels qu'ils se pratiquaient à Rome au IVe siècle [2]. Les séances que l'on y consacrait portaient le nom de *scrutins :* au VIIe siècle elles étaient au nombre de sept; il se peut qu'au IVe elles aient été moins nombreuses. Elles avaient lieu pendant le carême. Les fidèles étaient avertis par avance des jours de scrutin, notamment du premier. On l'annonçait ainsi, à la messe stationnale, du haut de l'ambon : *Scrutinii diem, dilectissimi fratres, quo electi nostri divinitus instruantur, imminere cognoscite. Ideoque sollicita devotione, succedente sequente illa feria, circa horam diei sextam, convenire dignemini*, etc. [3]. A la première séance les « élus, » c'est-à-dire les catéchumènes qui désiraient recevoir le baptême, « les compétents, » comme les appelle saint Augustin, donnaient leurs noms, que l'on inscrivait sur un registre.

Dans un des scrutins suivants s'accomplissait la cérémonie de la *traditio symboli*. L'acte était solennel. Il était précédé et suivi d'une allocution du prêtre. « Recevez, nos très chers, le sacrement du symbole évangélique, inspiré par le Seigneur, institué par les apôtres, dont les paroles sont brèves, mais les mys-

[1] « Dass Rom das Symbol zur *regula fidei* erhoben hat, ist indirekt nach allen Indizien klar, » dit Kattenbusch, *ouv. cité*, t. II, p. 84. Cf. sur cette question (*Ibid.*) le chapitre intitulé : *Die Stellung des Symbols bei Tertullian*, p. 53 et seq.

[2] « Les sermons *ad Competentes* de saint Augustin (nos 56-59, 112-116) peuvent représenter l'usage romain, car l'Afrique suivait, pour le baptême comme pour les autres rites, l'ordre en vigueur à Rome. » Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 2e édit., p. 287, note 1. Le *Sacramentaire gélasien*, tel que nous l'avons, représente les usages du VIIe siècle, mais Kattenbusch estime, non sans raison, que la partie afférente à l'initiation chrétienne remonte beaucoup plus haut, et sans doute au IVe siècle. Cf. *Das Apostolische Symbol*, t. I, p. 48-51.

[3] Lib. I, no 29 : *Denuntiatio pro scrutinio*. Migne, *P. L.*, t. LXXIV, col. 1084.

Digitized by Google

tères sont grands.... D'un esprit attentif apprenez le Symbole, et ce que nous vous donnons comme nous l'avons reçu, inscrivez-le, non sur une matière sujette à se corrompre, mais sur les pages de votre cœur [1]. »

On remarquera que le Symbole était transmis oralement et non par écrit. Rufin, saint Augustin et saint Cyrille nous apprennent que c'était la coutume rigoureusement suivie en tous lieux [2]. Au IVe siècle, et auparavant, les docteurs et les Pères de l'Église commentent le *Credo;* jamais ils n'en donnent le texte authentique. Saint Pierre Chrysologue, archevêque de Ravenne, disait encore au Ve siècle : « Que votre esprit garde et que votre mémoire conserve ce gage d'espérance, ce décret du salut, ce symbole de vie, cette sauvegarde de la foi, de peur qu'un vil papier ne déprécie ce don précieux de la divinité, de peur qu'une encre noire n'obscurcisse le mystère de la lumière, de peur qu'un étranger indigne et profane ne tienne le secret de Dieu [3]. »

A l'origine, l'Église de Rome était bilingue. Les catéchumènes se groupaient, pour la *traditio symboli*, suivant leur langue. Chaque groupe était présenté séparément au prêtre par l'exorciste ou le lecteur chargé de cette fonction. Le prêtre demandait : *Quâ linguâ confitentur Dominum nostrum Jesum Christum?* Le lecteur répondait *graece* ou *latine*. Le célébrant récitait alors, d'abord en grec, puis en latin, les formules du Symbole que nous donnons dans le tableau ci-joint :

[1] « Dilectissimi nobis, accepturi sacramenta baptismatis.... accedite; suscipientes evangelici symboli sacramentum a Domino inspiratum, ab apostolis institutum.... Intentis itaque animis symbolum discite, et quod vobis, sicut accepimus, tradimus, non alicui materiae, quae corrumpi potest, sed paginis vestri cordis, ascribite. » *Ordo* 35, *The Gelasian Sacramentary*, éd. Wilson, 1894, p. 53; *Liturgia romana vetus*, Muratori, p. 539-540; Migne, *P. L.*, t. LXXIV, col. 1089 et seq.

[2] « Quod Symbolum nostis quia scribi non solet. » August., *Serm.* 214, n° 1. « Nec ut eadem verba Symboli teneatis ullo modo debetis scribere; sed audiendo perdiscere: nec cum didiceritis, scribere; sed memoria semper tenere atque recolere. » *Ibid.*, Serm. 212, n° 2. « Idcirco denique haec non scribi chartulis aut membranis, sed retineri credentium cordibus tradiderunt (Apostoli), ut certum esset haec neminem ex lectione, quae interdum pervenire etiam ad fideles solet, sed ex Apostolorum traditione didicisse. » Rufin, *Commentar. in Symbol. Apostol.*, cap. II. Cf. Cyrill. Hierosolym., *Catech.* V, 12; et saint Jérôme cité plus haut, page 333, note 3.

[3] Serm. 59.

Digitized by Google

L'ANCIEN CREDO ROMAIN

I. 1. Credo in Deum Patrem omnipotentem;	Πιστεύω εἰς Θεὸν πατέρα παντοκράτορα,
II. 2. Et in Christum Jesum unicum Filium ejus, Dominum nostrum,	καὶ εἰς Χριστὸν Ἰησοῦν, τὸν υἱὸν αὐτοῦ τὸν μονογενῆν, τὸν κύριον ἡμῶν,
3. Qui natus est de Spiritu Sancto et Maria virgine,	τὸν γεννηθέντα ἐκ Πνεύματος ἁγίου καὶ Μαρίας τῆς παρθένου,
4. Crucifixus sub Pontio Pilato et sepultus;	τὸν ἐπὶ Ποντίου Πιλάτου σταυροθέντα καὶ ταφέντα,
5. Tertia die resurrexit a mortuis,	καὶ τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ ἀναστάντα ἐκ τῶν νεκρῶν,
6. Ascendit in cœlos,	ἀναβάντα εἰς τοὺς οὐρανούς,
7. Sedet ad dexteram Patris :	καὶ καθήμενον ἐν δεξιᾷ τοῦ Πατρός,
8. Unde venturus est judicare vivos et mortuos.	ὅθεν ἔρχεται κρίνειν ζῶντας καὶ νεκρούς.
III. 9. Et in Spiritum Sanctum,	Καὶ εἰς τὸ ἅγιον Πνεῦμα,
10. Sanctam Ecclesiam,	ἁγίαν ἐκκλησίαν,
11. Remissionem peccatorum,	ἄφεσιν ἁμαρτιῶν,
12. Carnis resurrectionem.	σαρκὸς ἀνάστασιν.

Le prêtre adressait au catéchumène une dernière recommandation [1], et la cérémonie de la « tradition » était achevée. Mais une simple audition ne suffisait pas à l' « élu » pour qu'il sût par cœur la formule du *Credo*, si courte qu'elle fût. Un clerc était chargé de la lui apprendre. A Rome, c'était sans doute l'exorciste ou le lecteur qui remplissait cette mission. Dans l'un de ses écrits, Rufin désigne le diacre comme *doctor Symboli et fidei* [2].

Le dernier scrutin précédait de très près le baptême, il avait lieu la veille de Pâques. Par mesure de précaution, on avait fait réciter aux candidats, en particulier, et sans aucune solennité, le Symbole, pour s'assurer qu'ils pouvaient le réciter impertur-

[1] Le discours s'achevait par ces mots : « Ergo, dilectissimi, praefatum symbolum fidei catholicae in praesenti cognovistis, nunc *euntes edocemini* nullo mutato sermone. »

[2] *Apologia*, lib. I, cap. IV, Migne, t. XXI, col. 543.

Digitized by Google

bablement en public [1]. Comme il n'y avait pas de messe le samedi saint, la cérémonie de la *redditio Symboli* était indépendante de toute réunion stationnale; il est probable qu'elle se célébrait l'après-midi, et après avoir renoncé à Satan, à ses œuvres et à ses pompes, le nouveau disciple du Christ prononçait tout haut et mot à mot le texte du Symbole. C'était ce qu'on appelait « rendre le Symbole. » Il était d'usage que les néophytes montassent, pour faire cette profession, sur un lieu élevé, *in loco eminentiore in conspectu populi fidelis* [2]. Saint Augustin nous raconte comment le célèbre rhéteur Victorinus accomplit à Rome cette cérémonie. « Les prêtres lui proposèrent de « rendre le Symbole » en secret ou du moins sans éclat, *secretius*, comme on le proposait d'ordinaire à ceux qui paraissaient susceptibles de se troubler par timidité. Mais il aima mieux professer sa foi en présence de la sainte multitude. Lors donc qu'il monta au lieu désigné pour « la reddition » du Symbole, tout le monde murmura son nom avec un bruit confus d'allégresse : Victorinus! Victorinus! Puis il se fit un grand silence pour l'entendre. Il prononça le *Credo* avec une assurance merveilleuse; et chacun des assistants, ravi, aurait voulu l'emporter dans son cœur [3]. » Nous avons ici, prise sur le vif, la scène de la « reddition du Symbole. »

La cérémonie du baptême avait lieu la nuit suivante. Les « élus » assistaient à la vigile solennelle de Pâques. Les Rituels nous ont conservé tout l'ordre des lectures et des prières usitées. Quand l'eau baptismale avait reçu le chrême de la sainte ampoule, les « élus », entièrement dépouillés de tout vêtement [4], s'avançaient vers la piscine. L'archidiacre les présentait un à un au pape, qui leur posait les trois questions où se résume tout le Symbole [5] :

[1] « Symbolum reddidistis.... Quicumque autem vestrum non bene symbolum reddiderunt, habent spatium, teneant : quia die sabbati audientibus omnibus qui aderunt reddituri estis, » etc. Augustin, *Serm.* 58, n° 1.

[2] *Confession.*, lib. VIII, cap. II.

[3] *Ibid.*

[4] Sur la manière dont il faut entendre cette prescription d'entière nudité, cf. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 2e édit., p. 301, note; et saint Cyrille de Jérusalem, *Catéchèse* XX, n° 3.

[5] Sur les interrogations *de Fide*, dans l'Église romaine au IIIe et au IVe siècle, voir les formules dans Hahn, *ouv. cité*, p. 34-35.

Digitized by Google

Credis in Deum Patrem omnipotentem ?

Credis et in Jesum Christum, Filium ejus unicum, Dominum nostrum, natum et passum ?

Credis et in Spiritum Sanctum, sanctam Ecclesiam, remissionem peccatorum, carnis resurrectionem ?

Sur sa triple réponse affirmative, le candidat était immergé trois fois, pendant que le pontife prononçait la formule : *Baptizo te in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti.*

L'initiation chrétienne comprenait donc une double profession de foi, l'une attachée au *scrutin*, l'autre à la cérémonie même du baptême ; la première plus longue et plus explicite, quoique brève encore, la seconde réduite à trois questions posées par le ministre du sacrement. La seconde n'offre, en somme, qu'un abrégé de la première, et il se pourrait qu'elle en eût formé le noyau primitif.

Nous sommes sûr de posséder le Symbole romain tel que le récitaient, la veille de leur baptême, les catéchumènes ou « élus, » soit en grec, soit en latin. La version latine nous a été conservée non seulement par Rufin, mais encore par un manuscrit qu'Usher a découvert et qui est connu sous le nom de *Codex Laudianus* 35 (du nom de l'archevêque Laud) [1]. Marcel, évêque d'Ancyre en Galatie, nous a transmis la version grecque, et voici dans quelles circonstances : Exilé de son siège par les intrigues des Ariens, il passa une grande partie des années 340 et 341 à Rome. Sur le point de retourner dans son diocèse, il rédigea une profession de foi, destinée à servir de gage de son orthodoxie, et que ses amis pussent alléguer pour sa défense. Le texte nous en a été conservé par saint Épiphane (*Hæres.*, LXXII), et c'est encore le savant Usher qui a fait observer le premier que ce document n'était pas le *Credo* de l'Église d'Ancyre, mais celui de l'Église de Rome, que Marcel avait adopté et fait sien [2]. On y peut remarquer de légères variantes, par exemple, l'omission du mot « Père » dans le premier article et l'addition

[1] Sur ces divers textes, cf. Hahn, *ouv. cité*, p. 24-25, nos 19 et 20 ; Kattenbusch, t. I, p. 62 et seq. ; Burn, p. 45 et seq. Le *Codex Laudianus*, qui appartient à la Bodléienne d'Oxford, est habituellement désigné sous le titre *Codex E Actuum*. Il est du VIIe siècle et fut apporté en Angleterre par les missionnaires romains, probablement par Théodore de Canterbury (669-690).

[2] Cf. Hahn, p. 22, n° 17 ; Burn, p. 46.

Digitized by Google

des mots « vie éternelle » dans le dernier. Mais comme les manuscrits du texte d'Épiphane d'où ce Symbole est extrait fourmillent d'erreurs, il y a lieu de penser que ces variantes sont des fautes de copistes. Tel est du moins le sentiment des meilleurs critiques, de Caspari et de Burn [1]. Ce qui avait amené Usher à proposer cette attribution, c'est la découverte d'un texte apparenté au *Credo* de Marcel d'Ancyre, texte tiré du *Psautier* du roi Ethelstan et sûrement conforme au Symbole romain primitif [2].

*
* *

Tout le monde s'accorde à reconnaître que le Symbole romain n'a subi aucune modification dans le cours du IVe siècle. En fut-il de même dans les temps qui ont précédé? Rufin l'affirme; il considère comme un fait hors de doute que l'Église romaine a gardé religieusement son *Credo*, sans y changer un iota, depuis l'origine, c'est-à-dire depuis saint Pierre, et il donne plusieurs raisons de cette immutabilité : la première, dit-il, c'est qu'aucune hérésie n'a jamais pris naissance à Rome; la seconde, c'est que, d'après un antique usage observé dans cette Église, ceux qui doivent recevoir le baptême « rendent le Symbole » publiquement, c'est-à-dire en présence de tous les fidèles qui les écoutent, et que ceux-ci, déjà initiés à la foi, ne permettraient pas qu'on y ajoutât un seul mot. Ailleurs, au contraire, autant que je puis m'en rendre compte, à cause de certains hérétiques, on a dû faire quelques additions pour écarter le sens impie des doctrines nouvelles [3].

L'argumentation de Rufin pèche par la base, et ici comme plus haut nous prenons en défaut sa science historique. S'il est exact qu'aucune hérésie n'a pris naissance à Rome au IVe siècle, on n'est pas en droit d'affirmer la même chose de la période précédente. Au temps des papes Zéphyrin et Calliste, non seulement les questions trinitaires agitèrent la Ville éternelle, mais ces papes furent nettement accusés par les hérétiques d'altérer

[1] Caspari, *ouv. cité*, t. III, p. 105; Burn, p. 46-47.

[2] Hahn, p. 23, n° 18; Kattenbusch, p. 64 et seq. Le manuscrit coté Galba A XVIII, biblioth. Cottonienne, au British Museum, est du IXe siècle. Le texte primitif fut apporté en Angleterre, comme celui du *Codex Laudianus*, par les missionnaires romains.

[3] *Commentar. in Symbol. Apostol.*, cap. III, Migne, *P. L.*, t. XXI, p. 339.

Digitized by Google

la doctrine, comme on altère la monnaie, en lui donnant une nouvelle frappe [1]. Faut-il entendre par là que le texte même du *Credo* a subi alors quelque retouche? Certains critiques, des moins suspects, Zahn et Burn, par exemple, sont disposés à le croire. Ils estiment que le Symbole romain renfermait, à l'origine, la formule *Credo in unum Deum*, comme les autres formules orientales, et que dans la controverse contre les *Monarchiens modalistes*, les papes se crurent obligés de supprimer le terme *unum* pour ôter tout prétexte à des malentendus et sauver la doctrine en sacrifiant un mot [2]. Harnack, il est vrai, ne partage pas ce sentiment, et prétend que le Symbole romain ne connut jamais la formule *in unum Deum* [3]. Mais quoi qu'il en soit de ce détail, il n'en reste pas moins établi que la première raison alléguée par Rufin pour prouver l'immutabilité du *Credo* de l'Église de Rome est sans valeur. Rome fut troublée par les hérétiques comme tant d'autres Églises.

Mais, s'il en est ainsi, le second argument du prêtre d'Aquilée perd, du même coup, toute sa force. A Jérusalem comme à Rome, les fidèles connaissaient le Symbole communiqué aux catéchumènes qui se préparaient au baptême. Et partout, en Orient, aussi bien qu'en Occident, la formule du *Credo* était en quelque sorte sacramentelle. Si on a cru devoir la modifier en certains endroits, pour mieux combattre l'hérésie, on ne voit pas pourquoi l'Église de Rome n'aurait pas usé de la même liberté pour écarter un péril semblable? En pareil cas, les fidèles auraient été simplement avertis de la modification introduite et des raisons graves qui la rendaient nécessaire. De la sorte on sauvegardait tout à la fois et la délicatesse de conscience des croyants et la pureté du dogme.

* * *

Mais que le Symbole romain ait subi, ou non, au cours du

[1] Παραχαράττειν, Eusèbe, *Hist. eccles.*, lib. V, cap. XXVIII, 3, 13; cf. V. XXVIII, 19.

[2] Zahn, *Das apostolische Symbol*, 1893, 1er article du Symbole; Burn, *ouv. cité*, p. 57-60.

[3] Harnack, dans *Zeitschrift für Theologie und Kirche*, 1894, p. 130 et seq. Harnack nie même qu'aucun *Credo* primitif ait eu la formule *unum*. A noter cependant le *Credo* de Jérusalem, Hahn, p. 132, n° 124; et celui de Tertullien, dans ses quatre textes, cités par Burn, p. 50, et par Hahn, p. 9-11.

Digitized by Google

IIIe siècle, une légère modification verbale, ce n'est là qu'une question secondaire. Il serait beaucoup plus important de connaître la date exacte de sa composition. Est-il possible de la fixer?

Nous avons déjà dit qu'on ne saurait faire remonter la formule du *Credo* jusqu'aux Apôtres. L'examen de la doctrine connue des Apôtres et des Pères apostoliques confirmera cette conclusion.

Comme témoins de l'enseignement apostolique proprement dit, nous possédons les *Actes des Apôtres*, les *Épîtres* de saint Pierre, de saint Jean, de saint Jacques et de saint Jude et surtout les *Épîtres* de saint Paul. On trouverait sans peine dans ces ouvrages, par phrases détachées, sous forme historique ou théologique, à peu près tous les éléments qui constituent la doctrine ou, si l'on veut, la charpente du Symbole romain. Les critiques, notamment Adolf Harnack, ont fait un recueil des expressions empruntées aux livres canoniques, qui pourraient servir de textes parallèles aux articles du *Credo* [1]. Mais ce n'est là qu'un travail de comparaison d'où il est impossible de rien tirer pour prouver l'existence du Symbole aux temps apostoliques. Ce qu'il y a de plus remarquable en ce genre, c'est la doctrine de saint Paul qui implique « la foi en un Dieu qui vivifie toutes choses, en Jésus-Christ de la semence de David, qui a souffert sous Ponce-Pilate et qui viendra juger les vivants et les morts. » Tout cela se trouve dans les seules épitres à Timothée, *I. Timoth.*, VI, 13; *II. Timoth.*, II, 8; IV, 1. C'est ce qu'il appelle lui-même « la belle profession de foi, » τὴν καλὴν ὁμολογίαν. Mais si ce langage est conforme au *Credo* de l'Église romaine, c'est plutôt par le sens que par les expressions mêmes. Les termes *ex semine David* n'ont jamais fait partie du Symbole romain, pas plus que *omnia vivificantis*. Dans ses épitres antérieures, notamment dans l'épitre aux Romains (X, 9), saint Paul donne à entendre que la vraie foi consiste à « confesser de bouche le Seigneur Jésus et à croire dans son cœur que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts. » Saint Jean (*I. ep.*, IV, 15) offre un passage parallèle : « Quiconque confesse que Jésus est le Fils de Dieu, Dieu demeure en lui et lui en Dieu. » Qui est-ce qui a vaincu le monde, écrit encore saint Jean (*Ibid.*, V,

[1] *Materialien zur Geschichte und Erklärung des alten römischen Symbols aus der christlichen Litteratur der zwei ersten Jahrhunderte*, dans Hahn, *ouv. cité*, 3e édit., p. 369 et seq.

Digitized by Google

5), si ce n'est celui qui croit que Jésus est le Fils de Dieu? » Cette formule est d'autant plus digne d'être notée qu'elle constitue le *Credo* requis de l'eunuque pour son baptême, dans les *Actes des apôtres :* « Voici de l'eau, dit-il à Philippe, qu'est-ce qui m'empêche d'être baptisé? Philippe lui dit : « Si tu crois de tout ton cœur, rien n'empêche. » Et il répond : « Je crois que Jésus-Christ est le Fils de Dieu [1]. » De tous ces textes on a conclu que le *Credo* baptismal primitif n'était autre que la formule employée par l'eunuque. Cette opinion est assez vraisemblable [2].

Mais on est allé beaucoup plus loin; on a même prétendu que la formule baptismale consistait uniquement, à l'origine, dans cette invocation du nom de Jésus, sans égard au texte que nous a transmis saint Matthieu : « Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Des critiques plus avisés ont démontré sans peine le mal fondé d'une telle affirmation. S'il est vrai que la première de ces formules suffit, en toute rigueur théologique, pour la validité du baptême [3], s'il est également vrai que certaines sectes gnostiques s'en sont servies pour l'administration de ce sacrement, toutes les vraisemblances historiques vont à faire croire que l'Église romaine et, dans un sens plus général, l'Église primitive tout entière employait pour le baptême la formule trinitaire recommandée par le texte de saint Matthieu [4].

Ce qui est sûr, c'est que ces deux formules, si frappantes dans l'enseignement authentique des Apôtres, ont formé le noyau primitif autour duquel se sont agglomérés, soit peu à peu, soit d'un seul coup, les divers articles du Symbole baptismal de l'Église romaine.

Serait-il possible de reconnaître ces articles dans les ouvrages des Pères dits apostoliques, par exemple, de saint Clément de Rome, de saint Ignace d'Antioche et de Polycarpe d'Éphèse, ou dans la *Didaché* qui est du même temps [5]?

[1] *Act. Apostol.*, cap. VIII, 36-38.
[2] Sur tout ceci, cf. Burn, p. 8-20.
[3] Cf. saint Thomas, *Summa theolog. De baptismo*, quaest. LXVI, art. 6; saint Ambroise, *de Spiritu Sancto*, lib. I, cap. III.
[4] M. Burn (*ouv. cité*, p. 20-25) a bien élucidé cette question.
[5] En fixant, avec Lightfoot et Zahn, entre 80 et 120 la date de la composition de la *Didaché*, on ne risque guère de se tromper.

Digitized by Google

L'épitre de saint Clément de Rome aux Corinthiens renferme une mention assez expresse et plusieurs fois répétée de la doctrine trinitaire [1]. Mais on n'y relève rien qui porte le caractère de la formule du *Credo;* le Père, par exemple, n'y est désigné que sous le nom de « Dieu » ; à plus forte raison n'y trouverait-on pas la locution si significative « Dieu le Père tout-puissant. »

Saint Ignace eut l'occasion de développer à maintes reprises dans ses épitres sa règle de foi touchant le dogme de la Trinité et la personne du Christ. Dans l'épitre aux Magnésiens, par exemple, il désigne les personnes divines dans l'ordre suivi par saint Paul (*II. Corinth.*, XIII, 13) : le Fils, le Père et le Saint-Esprit [2]. Ailleurs (*Ephes.*, c. 18), il écrit : « Car notre Dieu, Jésus-Christ, a été conçu dans le sein de Marie, selon l'économie (divine), de la semence de David, et du Saint-Esprit, et il est né et il a été baptisé, afin que par sa Passion il purifiât l'eau. » La christologie des épitres aux Tralliens (c. IX) et aux Smyrniens (c. I) reproduit à peu près les mêmes termes avec mention de la crucifixion et de la mort du Sauveur sous Ponce-Pilate et de sa résurrection d'entre les morts : Ἀληθῶς ἐδιώχθη ἐπὶ Ποντίου Πιλάτου, ἀληθῶς ἐσταυρώθη καὶ ἀπέθανεν...., ὃς καὶ ἀληθῶς ἠγέρθη ἀπὸ νεκρῶν, ἐγείραντος αὐτὸν τοῦ πατρὸς αὐτοῦ [3]. La formule « sous Ponce-Pilate » est à remarquer; mais Kattenbusch fait observer que, détachée de « crucifixus, » elle n'est pas caractéristique du Symbole romain. On la rencontre sous la plume de saint Justin, dans une démonstration polémique [4]. Du reste, saint Ignace la regarde si peu comme une formule consacrée, que, dans l'épitre aux Smyrniens (cap. I), il la transforme ainsi : « Qui a été cloué dans sa chair pour nous sous Ponce-Pilate et sous Hérode le Tétrarque. » D'autre part, ἀπέθανεν ne fait pas partie du *Credo* romain. En revanche, on chercherait vainement dans saint Ignace non seulement l'article « la rémission des péchés, » mais encore et surtout la locution si importante « le Père tout-puissant. » Bref, saint Ignace, dans sa profession de foi, ne dépend nullement du Symbole de Rome; la formule qu'il emploie lui est

[1] *I. Corinth.*, XLVI, 6, et LVIII, 2.
[2] *Ad Magnes.*, cap. XIII.
[3] M. Burn a donné parallèlement tous ces textes, *ouv. cité*, p. 29. Cf. Hahn, p. 1-3.
[4] Justin. Apolog. II, 30; Kattenbusch, t. II, p. 319, cf. p. 289.

Digitized by Google

absolument propre et personnelle. S'il se rencontre avec le *Credo* romain en quelques expressions, ce parallélisme est purement accidentel [1].

Polycarpe d'Éphèse emprunte ses formules de foi christologique aux livres canoniques. Écrivant aux Philippiens, il mentionne la résurrection de Jésus-Christ d'entre les morts (cap. II) en des termes qui rappellent la première épître de saint Pierre. Les mots qu'il emploie (cap. VII) pour exprimer sa foi en Jésus-Christ ne sont qu'un écho de saint Jean (*I. ep.*, IV, 2-4). En résumé, le texte du Symbole des apôtres lui est étranger.

L'auteur de la *Didaché* ne le connaît pas davantage. « En ce qui concerne le baptême, écrit-il, baptisez de cette manière : Après avoir récité tout ce qui précède (la doctrine sur les deux voies), baptisez au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.... versez sur la tête trois fois de l'eau au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Ailleurs il dit : « Que personne ne mange ni ne boive de votre Eucharistie, si ce n'est ceux qui ont été baptisés au nom du Seigneur [2]. » Nous retrouvons là les deux formules que nous avons relevées dans les ouvrages du Nouveau Testament, rien de plus.

Nous arrivons donc forcément à cette conclusion que le *Credo*, connu sous le nom de Symbole des apôtres, n'existait pas aux temps dits apostoliques, c'est-à-dire à la fin du Ier siècle [3].

Il peut paraître oiseux d'en rechercher la trace en Orient au IIe siècle. A supposer qu'il ait été composé à Rome vers cette époque, les Orientaux auraient-ils songé dès lors à lui faire des emprunts? La question ne comporte pas de réponse certaine. En tout cas, il n'est pas sans intérêt de connaître la règle de foi d'un docteur tel que saint Justin. Originaire de la Palestine et issu de parents païens, il devint un ardent propagateur de la doctrine chrétienne dès que « les portes de la lumière s'ouvrirent à lui. » Il enseigna à Éphèse, où probablement il fut baptisé, et à Rome, où il souffrit le martyre (vers 165).

A propos du baptême, Justin nous apprend que de son temps on donnait une instruction aux candidats, et qu'on exigeait

[1] Telle est aussi la conclusion de Kattenbusch, t. II, p. 318 fol. et note 81.
[2] *Didaché*, cap. VII et IX.
[3] Harnack a essayé de reconstruire artificiellement, de pièces et de morceaux, la règle de foi usitée en ce temps. Cf. Burn, p. 31-32.

Digitized by Google

d'eux une promesse. La formule baptismale qu'il nous rapporte est un peu plus développée que dans saint Matthieu : « Au nom du Père de toutes choses et du Seigneur Dieu, et de notre Sauveur Jésus-Christ, et du Saint-Esprit [1]. » Sa Christologie a quelques traits de ressemblance avec celle du *Credo* romain. Mais les variantes qu'elle offre dans les divers endroits des mêmes ouvrages où il l'expose empêchent de croire qu'il se référât à une formule consacrée. Du reste, sur six passages qui renferment clairement sa doctrine sur ce point, cinq mentionnent la mort de Jésus, ἀποθανών [2]. Comme le Symbole romain ne contient pas cette mention, on ne peut dire que sa Christologie en dépende. Cependant il est impossible de nier une certaine parenté entre son langage et le texte du *Credo* usité à Rome. Kattenbusch cherche même à prouver qu'il y a sûrement fait quelques emprunts [3]. Cette opinion ne paraîtra pas tout à fait dépourvue de probabilité, si on veut bien se rappeler que Justin a visité la Ville éternelle. Il resterait à prouver que le Symbole romain existait déjà à cette époque. C'est une hypothèse assez vraisemblable, comme nous le dirons plus loin. En tout cas, il reste acquis qu'au IIe siècle les catéchumènes, pour recevoir le baptême, faisaient une profession de foi quelque peu détaillée sur la Trinité et sur la personne de Jésus-Christ.

L'apologie d'Aristide (vers 140-148) ne saurait nous fournir de plus explicites renseignements; nous ne nous attarderons pas à la consulter [4]. Tournons-nous vers l'Occident.

Le témoignage d'Hermas serait bien précieux. Mais sa profession de foi n'a trait qu'au premier article du Symbole : « Avant tout, dit-il, croyez qu'il n'y a qu'un seul Dieu qui a tout créé et tout achevé, et tout fait de rien [5]. »

[1] *Apolog.*, I, 61. La formule baptismale y est répétée deux fois, la seconde fois avec la mention : « Jésus-Christ qui a été crucifié sous Ponce-Pilate. »

[2] Ces six passages se trouvent dans *Apolog.*, I, 21, 31, 42, 46, et *Dialog.* 85, 132. M. Burn les donne parallèlement en un seul tableau, *ouv. cité*, p. 37. Le plus important est une formule d'exorcisme (Dialog. 85) où on lit, à propos de Jésus, « Fils de Dieu et le premier-né de toute créature : » Διὰ Παρθένου γεννηθέντος καὶ παθητοῦ γενομένου ἀνθρώπου, καὶ σταυροθέντος ἐπὶ Ποντίου Πιλάτου ὑπὸ τοῦ λαοῦ ὑμῶν, καὶ ἀποθανόντος, καὶ ἀναστάντος ἐκ νεκρῶν, καὶ ἀναβάντος εἰς τὸν οὐρανόν. Cf. Hahn, p. 4.

[3] Kattenbusch, *ouv. cité*, t. II, p. 279-298. Sur le *Credo* de Justin, cf. Hahn, *ouv. cité*, p. 4-5, et Burn, p. 35-40.

[4] Cf. Hahn, p. 3-4; Burn, p. 40-41.

[5] *Mandat.* I.

Digitized by Google

Nous ne connaissons guère que Marcion qui puisse nous renseigner sur l'état du *Credo* romain à cette époque. Il rompit avec l'Église romaine vers 145. Or, M. Zahn appelle l'attention sur un passage de l'épître aux Galates, remanié par cet hérétique (*Galat.*, IV, 24) à propos des deux Testaments. « L'un, lisons-nous, est notre mère à tous, qui nous a engendrés dans la sainte Église, à qui nous avons fait serment d'allégeance. » Le mot « repromittere » ἐπαγγέλλεσται, est caractéristique; saint Ignace s'en était déjà servi pour indiquer sa profession de foi. Les termes « sainte Église » ne sont pas moins dignes de remarque. M. Zahn en conclut, et M. Burn après lui, que l'article « sainte Église » était contenu dans le *Credo* baptismal de Marcion, et par là même dans le *Credo* romain de l'an 145 [1].

Nous sera-t-il donné de recueillir de plus amples renseignements dans les œuvres de saint Irénée? Ce docteur relie en quelque sorte l'Orient à l'Occident, et marque la transition entre l'âge apostolique et le IIIe siècle. Il naquit en Asie Mineure, et fut disciple de saint Polycarpe. Jeune encore, il vint en Gaule et reçut la prêtrise à Lyon. Une importante mission qu'il remplit à Rome lui fournit l'occasion de connaître le *Credo* de cette église. Il était naturel que ses écrits contre les hérésies du temps renfermassent sa profession de foi. On y lit un *Credo* qui se rapproche, plus que tous ceux que nous avons étudiés jusqu'ici, du Symbole romain [2]. Par exemple, les formules « un Dieu le Père tout-puissant, » « le Christ Jésus qui a souffert sous Ponce-Pilate, » sont caractéristiques du romain. Par contre, « créateur du ciel et de la terre et de la mer, » et quelques autres traits montrent, à l'évidence, que le *Credo* de Rome, à supposer qu'il ait été déjà fixé, n'a pas fourni à saint Irénée tous les éléments de sa profession de foi. De son temps, l'Église était néanmoins fortement organisée, et, à l'en croire, les diverses communautés chrétiennes, la Germanie, l'Ibérie, les Celtes, l'Égypte, la Libye, avaient reçu la même foi [3]. Mais il faut entendre cette assertion dans le sens d'une réelle unité de doctrine et non dans celui d'une rigoureuse uniformité d'expressions.

[1] Zahn, *Das Apostol. Symbol.*, p. 32 et seq.; Burn, *ouv. cité*, p. 57.
[2] *Contra Haeres.*, lib. I, cap. IX, n° 4. Voir le texte et d'autres passages parallèles dans Hahn, p. 6-8; Burn, p. 41-44; Kattenbusch, t. II, p. 25-53.
[3] *Contra Haeres.*, lib. I, cap. IX, n° 2; cf. Hahn, p. 7.

Digitized by Google

Au IIIe siècle, le *Credo* romain est en plein usage. Les témoignages abondent en faveur de son texte. Citons notamment Novatien à Rome, saint Cyprien et Tertullien en Afrique.

Novatien, qui s'éleva contre le pape Corneille et entreprit de le supplanter, écrivit vers 260 un traité *de Trinitate*, où percent très visiblement les allusions au *Credo* de l'Afrique et de Rome. Il s'inspire de Tertullien et lui emprunte son expression : « regula veritatis. » Les principaux articles du Symbole romain sont cités par lui en termes reconnaissables; nous les donnons en note [1].

Dans les lettres 69 et 70 de saint Cyprien, qui sont des environs de 255, nous lisons les formules suivantes : « Credis in remissionem peccatorum et vitam aeternam per sanctam ecclesiam? » et « Credis in vitam aeternam et remissionem peccatorum per sanctam ecclesiam? » L'emprunt au questionnaire baptismal est manifeste. A noter les mots « vitam aeternam, » qu'on ne lit pas dans le Symbole romain.

Tertullien est plus explicite. Nous avons de lui quatre professions de foi qui reproduisent presque exactement les articles du *Credo* romain [2]. Et ce n'est pas là une simple coïncidence, due au hasard. Tertullien invoque l'unité de foi qui existe entre l'Afrique et Rome; il invoque même expressément l'autorité de la foi romaine. « Vous êtes près de l'Italie, dit-il à son interlocuteur dans le traité des *Prescriptions*, vous avez Rome, qui fait aussi autorité chez nous.... Voyez ce qu'elle a appris (des Apôtres), ce qu'elle enseigne, ce qu'elle professe de concert avec les églises africaines, » *quid cum africanis quoque ecclesiis contesseravit*. A noter ce *contesseravit*, dont nous avons plus haut expliqué le sens. Il continue et cite quelques articles du Symbole : « Unum Deum novit creatorem universitatis et Christum Jesum ex Virgine Maria Filium Dei creatoris et carnis resurrec-

[1] « Regula veritatis exigit ut.... credamus in Deum Patrem et (Dominum) omnipotentem; credere etiam in Filium Dei, Christum Jesum Dominum (Deum) nostrum sed Dei Filium ex Maria, resurrecturus a mortuis, sessurus ad dexteram Patris, judex omnium, credere etiam in Spiritum sanctum, ecclesiam.... veritatis sanctitate ad resurrectionem corpora nostra perducat. » Migne, t. III, p. 886 et seq. et p. 898. Cf. Burn, p. 46-48.

[2] *De Virginibus velandis*, cap. I; *de Praescriptionibus*, cap. XIII; *Ibid.*, cap. XXXVI; adversus Praxeam, cap. II. Cf. Burn, p. 50-51; Hahn, p. 9-10. Kattenbusch consacre à Tertullien un chapitre intitulé : *Die Stellung des Symbols bei Tertullian*, ouv. cité, t. II, p. 53-101.

Digitized by Google

tionem [1]. » Si on s'en tenait à cette simple citation, il y aurait lieu de croire que le *Credo* de Tertullien différait assez notablement du *Credo* romain. Mais d'autres passages corrigent cette impression. Il se pourrait que la loi du secret qui pesait sur « la tradition du Symbole » ait empêché Tertullien d'en donner un texte écrit qui eût un caractère en quelque sorte officiel [2]. Mais dans son *de Virginibus velandis* et dans son écrit *Adversus Praxeam*, le fond du texte romain est assez reconnaissable.

Il importe de remarquer aussi que la « règle de foi » de Tertullien est une profession de foi baptismale. « Lorsque nous entrons dans l'eau, dit-il, nous professons la foi chrétienne aux mystères de la loi divine, et nous attestons de bouche que nous renonçons au diable, à ses pompes et à ses œuvres. » « Puis nous sommes plongés trois fois dans l'eau, donnant une réponse un peu plus explicite que celle que le Seigneur a déterminée dans l'Évangile. » Ce *Credo* comprend notamment « la foi à la nativité, à la passion et à la résurrection » du Seigneur [3].

Pour Tertullien, cette règle de foi remonte très haut dans l'Église. Il accuse Marcion de l'avoir altérée dès le milieu du IIe siècle, et d'une façon plus générale, il déclare que « la vérité sur la règle de foi a subi une altération après les temps apostoliques [4]. » Dans sa pensée, le Symbole romain, resté inviolé, remonte sûrement aux origines. Croit-il qu'il ait été proprement rédigé par les apôtres? A cet égard, son langage, sinon sa pensée, est extrêmement vague. « L'Église, dit-il, a reçu cette règle de foi des Apôtres, les Apôtres du Christ, le Christ de Dieu [5]. »

[1] *De Praescription.*, cap. XXXVI.

[2] Cf. Kattenbusch, *Arkandisciplin bei Tertullian*, ouv. cité, t. II, p. 94-101.

[3] « Cum aquam ingressi christianam fidem in legis suae verba profitemur, renuntiasse nos diabolo et pompae et angelis ejus ore nostro contestamur. » *De Spectacul.*, cap. IV. « Dehinc ter mergitamur, amplius aliquid respondentes quam Dominus in evangelio determinavit. » *De corona milit.*, cap. III. « Fuerit salus retro per fidem nudam ante Domini passionem et resurrectionem. At ubi fides aucta est credendi in nativitatem, passionem, resurrectionemque ejus, addita est ampliatio sacramento, obsignatio baptismi, » etc. *De Baptismo*, cap. XIII. Cf. Kattenbusch, t. II, p. 60-61 ; Hahn, p. 9-11.

[4] « Marcionem non tam innovasse regulam separatione legis et evangelii, quam retro adulteratam recurasse. » *Advers. Marcion.*, I, 20. « Post apostolorum tempora adulterium veritas passa est circa Dei regulam. » *Ibid.*, 21.

[5] « In ea regula quam ecclesia ab apostolis, apostoli a Christo, Christus a Deo tradidit. » *De Praescription.*, cap. XXXVII. Évidemment Tertullien ne sait rien de la légende signalée plus tard par Rufin.

Digitized by Google

Évidemment il s'agit ici de la doctrine, et non proprement de la formule qui la contient.

Concluons : le Symbole romain est inconnu aux écrivains ecclésiastiques du Ier siècle ; dès le commencement du IIIe siècle, il est en plein exercice non seulement à Rome, mais encore en Afrique; sa composition remonte donc sûrement au IIe siècle. Le style, remarquable par sa netteté et sa vigueur (*lapidar styl*, dit Caspari), ne saurait nous renseigner sur son auteur et sa date. Il y a lieu de croire que saint Justin et saint Irénée lui ont fait des emprunts. Son existence serait donc attestée entre 150 et 200. Faut-il croire que Marcion lui-même y ait fait allusion vers 145? Le silence que le *Pasteur* d'Hermas garde à son sujet (vers 140) serait, dans cette hypothèse, quelque peu surprenant. Cette considération n'arrête pas M. Burn, qui circonscrit la date de la composition du Symbole romain entre 100 et 120 [1].

M. Zahn voudrait remonter plus haut encore, persuadé que vers l'an 100, la formule romaine régnait à Rome, pendant que la formule de saint Ignace servait de règle à Antioche : ces deux Symboles, assez dissemblables dans l'expression, mais très apparentés dans la doctrine, auraient été des formules sœurs, issues d'une formule primitive due aux Apôtres eux-mêmes. Cette hypothèse ne nous paraît pas soutenable; comme le fait remarquer M. Burn, elle tombe devant l'objection formidable que voici : si le *Credo* avait été dicté littéralement par les Apôtres, comment la première génération chrétienne eût-elle eu la présomption d'en altérer le texte [2]? Une telle audace, nous oserons dire une telle impiété, n'est pas imputable aux évêques et aux docteurs des temps apostoliques.

[1] *Ouv. cité*, p. 64-65. Pour comprendre l'opinion de M. Burn, il faut savoir qu'il place la composition du *Pasteur* au commencement du IIe siècle. C'est là un fait contestable. Pourtant Hilgenfeld (*Hermae Pastor*, 2e édit., Lipsiae, 1881, *Prolegomena*) attribue le *Pasteur* à trois auteurs différents, l'un contemporain de Trajan (*Vision*, I-IV), le second contemporain de Pie I (*Vision*, V; *Similitud.*, VII), le troisième (*Similitud.*, VIII-X) de très peu postérieur au second. M. Harnack, tout en maintenant l'unité d'auteur du *Pastor*, estime que les diverses parties de l'ouvrage sont de dates différentes, entre 110 et 140.

[2] Cf. Burn, p. 66.

Digitized by Google

III.

PROPAGATION ET ACCROISSEMENT DU CREDO ROMAIN PRIMITIF. APPARITION DU « TEXTUS RECEPTUS », SA PROVENANCE

Selon la théorie, fort vraisemblable, de M. Kattenbusch, c'est le *Credo* romain qui est devenu, dès les premiers siècles, le Symbole de toute l'Église occidentale. Chaque Église y mit cependant de bonne heure son empreinte particulière. Déjà au IVe siècle, les divers *Credo* de l'Occident offrent des variantes remarquables. L'église de Milan même, qui se flattait de réciter exactement le *Credo* romain, y introduisit le mot *passus* [1]. Ailleurs les divergences sont plus sensibles encore; nous allons les relever, en insistant plus spécialement sur celles qui étaient destinées à subsister dans le *Textus receptus*.

Une remarque générale qui s'applique à toutes les variantes ou additions que nous aurons occasion de signaler, c'est qu'elles se sont insérées dans le texte du *Credo*, de façon à ne pas changer le nombre des articles. Elles ne forment pour ainsi dire qu'une sorte d'apposition, quelle que soit d'ailleurs leur importance dogmatique, comme les phrases *Descendit ad inferna* ou *ad inferos*, et *vitam aeternam*.

Dans le *Credo* d'Aquilée [2] nous signalerons d'abord les mots *invisibilem et impassibilem* qui s'ajoutent au texte romain du premier article. Il est remarquable, en effet, que, dès l'origine, cet article a reçu des additions, non seulement en Italie, mais en Afrique et ailleurs. L'une de ces additions était appelée à prévaloir et à rester, c'est le *Creatorem coeli et terrae* de Nicétas de Remesiana.

Rufin note encore dans le *Credo* d'Aquilée la phrase *Descendit ad inferna*. Cette formule est caractéristique ; en Occident nul autre Symbole ne la contient ; en revanche, on la rencontre dans trois *Credo* orientaux du IVe siècle : le Symbole de Sir-

[1] M. Burn a reconstitué (*ouv. cité*, p. 202) le symbole de Milan au moyen de l'*Explanatio ad initiandos* et des sermons 212-214 de saint Augustin. Cf. Hahn, *ouv. cité*, p. 36-38.

[2] Voir le symbole d'Aquilée dans Burn (*ouv. cité*, p. 202) et dans Hahn, p. 42.

Digitized by Google

mium de 359, de Nicée de 359, et celui de Constantinople de 360 [1]. Le Symbole de Sirmium, d'où dérivent les deux autres, est l'œuvre de Marc d'Aréthuse, qui s'est vraisemblablement inspiré de saint Cyrille de Jérusalem [2]. L'insertion de la formule dans le *Credo* d'Aquilée est-elle un emprunt fait à l'Orient? Rufin ne le croit pas. *Descendit ad inferna* est pour lui l'équivalent de *sepultus;* la phrase se trouve dans la sainte Écriture [3].

Le Symbole de Nicétas de Remesiana a fourni une contribution assez importante, de façon plus ou moins directe, au *Textus receptus*. Nicétas était un homme considérable en son temps. Paulin de Nole, qui fut son ami, le qualifie de « père, » de « maître » et de « docteur. » Il vint à Rome et y fut grandement admiré pour sa doctrine. Le latin paraît avoir été sa langue maternelle; mais il était assez familiarisé avec le grec pour lire les *Catéchèses* de saint Cyrille de Jérusalem, auxquelles il fait volontiers des emprunts. Il ne fut pas seulement l'apôtre des Balkans; toutes les régions qui avoisinaient son diocèse ressentirent les effets de son zèle et de son éloquence. Saint Paulin nous apprend qu'il composa des hymnes, et nous savons par Gennadius qu'il écrivit en simple et clair langage six livres d'instruction pour les néophytes, et entre autres, un livre (le cinquième) sur le *Credo* [4]. Ce dernier ouvrage a été retrouvé par Dom Morin, à la bibliothèque municipale de Rouen [5], avec une attribution erronée. L'homonymie fut cause de l'erreur. Le nom de Nicétas fit penser à Nicétas d'Aquilée. Mais la conformité du titre : *De immortalitate animae Nicetae in libro quinto ad competentes* [6], avec

[1] Καὶ εἰς τὰ καταχθόνια κατελθόντα, καὶ τὰ ἐκεῖσε οἰκονομήσαντα ὃν πυλωροὶ ᾅδου ἰδόντες ἔφριξαν. Credo de Sirmium de 359. Cf. Burn, p. 203, pour le texte de Nicée (359) et de Constantinople (360), et pour les trois conciles, Hahn, p. 204-208.

[2] Cf. Cyrille, *Catech.* IV, cap. XI et XII.

[3] *Job*, XXXVIII, 173, se lit dans les Septante : Πυλωροὶ δὲ ᾅδου ἰδόντες σὲ ἔπτηξαν. Cf. Burn, *ouv. cité*, p. 203-204. — On pourrait noter encore dans le Symbole d'Aquilée la forme *hujus carnis resurrectionem* au lieu de *carnis* tout court. *Hujus* est pour marquer que notre corps ressuscité sera identique à notre corps actuel. On rencontre cette forme dans le sermon 242 faussement attribué à saint Augustin, Migne, *P. L.*, t. XXXIX, col. 2193. Cf., à cet égard, Burn, *ouv. cité*, p. 205.

[4] Sur Nicétas de Remesiana, cf. Burn, p. 252-255, et Kattenbusch, t. I, p. 403-407.

[5] Codex A, 214 (XI-XIIe siècl.). Cf. Morin, *Revue bénédictine de Maredsous*, 1897, p. 97 et seq.

[6] Ms. cité, fol. 123 ve.

Digitized by Google

l'indication de Gennadius, montre bien que l'œuvre est de Nicétas de Remesiana. Or, de nombreux traits, propres à ce *Credo*, et étrangers au *Credo* romain primitif, devaient entrer plus tard dans la composition du *Textus receptus*. Nous avons déjà noté pour le premier article l'apposition *cœli et terrae creatorem;* nous relevons encore *passus* et *mortuus* au quatrième article, *catholicam, communionem sanctorum* au dixième (c'est la première fois que la « communion des saints » est mentionnée dans un Symbole), et enfin *vitam aeternam* au douzième [1].

Cette dernière phrase n'est pas particulière à Nicétas. Elle est caractéristique du *Credo* africain dès le IIIe siècle, et on la retrouve encore dans le Sermon 215 de saint Augustin. A noter seulement la transposition des trois derniers articles du Symbole qui prend dans l'Église d'Afrique cette forme singulière : *remissionem peccatorum et carnis resurrectionem, vitam aeternam, per sanctam ecclesiam* [2]. Ce tour est évidemment dû aux polémiques soulevées sur le caractère et l'unité de la véritable Église, hors de laquelle il n'y pas de rémission des péchés ni de salut possible. Le premier article du Symbole comprend aussi dans saint Augustin une apposition à la formule romaine : *universorum creatorem*, etc. [3].

Nous connaissons le *Credo* espagnol du IVe siècle par les écrits de Priscillien. Parmi les variantes qui lui sont propres nous signalerons la forme du septième article : *sedere ad dexteram Dei Patris omnipotentis*. On a remarqué aussi que le sabellianisme de Priscillien se faisait jour dans l'interversion des neuvième et dixième articles, qui semble subordonner le Saint-Esprit à l'Église : *Credimus in sanctam ecclesiam, Sanctum Spiritum* [4].

En Gaule, nous trouvons au IVe siècle trois formules du *Credo*, malheureusement incomplètes, la première de Phébadius, évêque d'Agen († après 392), la seconde de Victricius, évêque de Rouen († avant 409), et la troisième sans nom d'auteur, intitulée *Fides*

[1] Voir le texte du *Credo* de Nicétas, dans Burn, p. 255.
[2] Cf. saint Cyprien, ép. 69, n° 7, *ad Magnum*, et ép. 70, n° 2, *ad Januarium*. Cf. Burn, p. 209-210.
[3] Pour le *Credo* africain, qui trouve son expression dans le sermon 215 de saint Augustin, cf. Burn, p. 210-213; Hahn, p. 54-61.
[4] On trouve le *Credo* de Priscillien dans Burn, p. 214, et dans Hahn, p. 64.

Digitized by Google

Romanorum. Phébadius était un vigoureux polémiste : il composa un important traité contre le second Symbole arien de Sirmium. C'est très vraisemblablement lui qui rédigea, en 359, au nom des évêques catholiques réunis à Rimini, le formulaire que cite saint Jérôme [1], et où nous relevons la forme particulière du troisième article : *Qui conceptus est de Spiritu Sancto, natus ex Maria virgine* [2], appelée à supplanter plus tard la forme romaine : *Qui natus est de Spiritu Sancto et Maria virgine*. Dans son traité *de Fide orthodoxa* (cap. VIII), il faut remarquer le mot *passus* qui appartient au Symbole gallican. On le retrouve dans le *Credo* de saint Victrice [3] et dans la *Fides Romanorum* [4]. Le *Credo* de Victrice contient encore, pour l'article septième, la variante *ad dexteram Dei Patris*, au lieu de *ad dexteram Patris*, variante que nous apercevons pour la première fois dans la formule de Rimini rédigée par Phébadius d'Agen, et que nous rencontrons dans le *Credo* de Priscillien en Espagne et de Pélage en Grande-Bretagne [5]. Cette parenté entre l'Église de Gaule et celle de la Grande-Bretagne n'a rien de surprenant. Les communications étaient fréquentes à cette époque entre les deux pays. Victrice de Rouen traversa le détroit et séjourna quelque temps en Grande-Bretagne vers l'an 396 [6]. Saint Germain d'Auxerre et saint Loup de Troyes suivirent ses traces quelque vingt ans plus tard. Les questions doctrinales n'étaient pas étrangères à ces déplacements épiscopaux. Les règles de foi des deux pays s'en ressentirent inévitablement.

Nous avons ainsi fait presque le tour de la Méditerranée, et nous avons consulté les Symboles des Églises qui sont, si je puis m'exprimer ainsi, comme les satellites de l'Église romaine. Dès la fin du IVe siècle, chacune apporte sa variante au texte romain primitif et sa contribution au *Credo* qui sera le formulaire définitif de l'Église latine. Aquilée donne : *descendit ad inferna;* Nicétas de Remesiana fournit *creatorem coeli et terrae*, et *catholicam*, et *Communionem sanctorum;* le contingent de

[1] *Dialog. advers. Luciferianos*, cap. XVII, édit. Vallarsi, t. II, p. 188 et seq.
[2] Cf. Burn, p. 214-215; Hahn, p. 208.
[3] Le *Credo* de saint Victrice, tiré de son *De Laude Sanctorum*, cap. IV (édit. Tougard, Paris, 1895, p. 18), se lit dans Burn, p. 218, et dans Hahn, p. 70, 285.
[4] Sur la *Fides Romanorum*, cf. Burn, p. 215-218.
[5] Le *Credo* de Pélage, dans Burn, p. 228, et dans Hahn, p. 288.
[6] Cf. son *De Laude Sanctorum*, cap. I, n° 2, éd. Tougard, 1895, p. 14.

Digitized by Google

l'Église d'Afrique consiste dans l'addition de *vitam aeternam* au dernier article; la Gaule modifie le quatrième article en y ajoutant *passus*, et le septième par l'apposition *Dei;* Priscillien offre déjà la forme qui sera plus tard adoptée pour ce septième article : *ad dexteram Dei Patris omnipotentis.* Qu'une église ramasse toutes ces variantes et les fonde dans son *Credo*, et nous aurons, ou peu s'en faut, le formulaire qui constitue le *Textus receptus.*

*
* *

Mais ce n'est pas là l'œuvre d'un jour; il y faut encore des siècles. La Gaule fut, à ce qu'il semble, le théâtre de cette lente élaboration.

Nous avons remarqué que la légende de Rufin reçut en Gaule sa forme dernière. Des documents assez nombreux font voir quel travail s'est opéré dans cette église autour du *Credo.* Nous ne nous attarderons pas à citer les formules de foi de Salvien [1], de Leporius [2], de Bacchiarius [3], qui ne fournissent aucune lumière sur notre sujet. Mais dès le ve siècle on aperçoit dans le *Credo* de Faust de Riez des variantes qui le rapprochent sensiblement du *Textus receptus.* « Creatorem coeli et terrae, » « mortuus, » « descendit ad inferos, » manquent encore; mais les quatre derniers articles ont leur forme définitive [4], sauf *obremissa peccatorum*, au lieu de *remissionem peccatorum* (« obremissa » est probablement d'origine bretonne ou irlandaise; on le retrouve dans l'*Antiphonaire de Bangor* (fin du VIIe siècle [5]).

Saint Césaire d'Arles († 542) fait un pas de plus que Faust. Son Symbole n'a pas encore *creatorem coeli et terrae;* au septième

[1] *De Gubernatione Dei*, VI, 6.

[2] Leporius (ve siècle), né à Trèves, fut prêtre à Marseille; il tomba dans le nestorianisme, fut converti par saint Augustin et revint en Gaule. Sa profession de foi : *Libellus emendationis sive satisfactionis* est adressée aux évêques de Marseille et d'Aix. Dans Harduin, *Concil.*, t. I, p. 1261; Hahn, p. 299; Burn, p. 133.

[3] Bacchiarius était Espagnol; il vint en Gaule, où il fut soupçonné de priscillianisme. Pour se justifier, il composa une profession de foi : *fides Bacchiarii*, dans Burn, p. 131; dans Hahn, p. 286.

[4] Cf. Hahn, p. 70; Burn, p. 223.

[5] Sur le symbole de l'*Antiphonaire* de Bangor, cf. Hahn, p. 83; Burn, 228. L'*Antiphonaire* fut d'abord édité par Muratori, dans ses *Anecdota Ambrosiana*, t. IV, p. 119-150 (Patavii, 1713).

Digitized by Google

article il manque *Dei omnipotentis*. Mais, sauf ces lacunes, tous les éléments qui entreront dans la composition du *Textus receptus* se trouvent réunis; la forme seule est différente de celle qui prévaudra, par exemple *ad inferna descendit* au lieu de *descendit ad inferos*, etc. [1].

En regard du *Credo* de Césaire, nous pourrions placer celui de son contemporain, Cyprien de Toulouse, qui n'en diffère que par quelques mots, notamment l'omission de *mortuus* et la forme *venturus judicaturus* au lieu de *venturus judicare* [2]. Une particularité plus intéressante à noter, c'est la triple répétition du mot *Credo* qui se trouve en tête de chacune des trois divisions du Symbole : *Credo in Deum Patrem; Credo et in Jesum Christum; Credo in Spiritum Sanctum.* C'est là, paraît-il, une des caractéristiques du Symbole gallican.

La provenance du *Credo* attribué à saint Éloi († 659) n'a pas encore été soumise à une critique assez sévère. Nous n'y relèverons que deux omissions, par comparaison avec le Symbole de saint Césaire d'où il est censé tirer son origine : il ne mentionne pas la descente aux enfers ni la communion des saints [3].

Vers l'an 700 se présente un groupe de documents gallicans qui sont d'un très grand intérêt pour l'histoire du *Credo :* nous voulons parler des ouvrages connus sous le titre, d'ailleurs défectueux, de *Missale gallicanum* et de *Sacramentarium gallicanum* [4], et du sermon faussement attribué à saint Augustin (serm. 242). Les divers symboles qu'ils contiennent ont un air de parenté indéniable. M. Burn les a étudiés en détail [5]. Qu'il nous suffise de noter ici que les divergences qu'ils offrent avec le *Textus receptus* sont presque insignifiantes. Ils contiennent notamment, pour le premier article, l'apposition *creatorem coeli et terrae.* On verra plus loin l'importance de cette remarque.

Enfin, avec le sermon 241 du pseudo-Augustin et le traité

[1] Cf. Hahn, p. 72; surtout Burn, p. 224-226.
[2] Cf. Burn, p. 225-226.
[3] *Vita Eligii*, lib. II, cap. xv; Burn, p. 227; Hahn, p. 79. Dans le texte connu de la *Vita Eligii*, et dans Hahn, on lit *communionem sanctorum.* Mais M. Burn cite un manuscrit du ixe siècle (*cod. lat. Monacensis*, 6430, fol. 57), où cette phrase manque.
[4] On sait que le *Sacramentaire* est un *Missel* et le *Missel* un *Sacramentaire.*
[5] *Ouv. cité*, p. 234-237; cf. Hahn, p. 50, 75 et 77.

Digitized by Google

dogmatique de saint Pirmin *De singulis libris canonicis* [1], nous nous trouvons en présence du *Textus receptus*. La provenance du sermon 241 est trop obscure pour qu'on puisse fonder sur son texte la moindre théorie; on n'en connaît ni la date ni l'auteur; il est seulement très vraisemblable qu'il tire son origine de la Gaule [2]. Nous sommes un peu mieux renseignés sur saint Pirmin. Originaire du royaume de Neustrie, il quitta la Gaule vers 720 et se dirigea vers la Germanie méridionale, où il fonda de nombreux monastères, entre autres l'abbaye de Reichenau (724) [3]. Son traité qui contient le texte du Symbole, avec la mention de la légende rufinienne, date sans doute de cette époque. Voici la formule de son *Credo;* nous imprimons en italiques les mots qui le différencient du texte romain primitif [4] :

1. Credo in Deum Patrem omnipotentem, *creatorem coeli et terrae.*
2. Et in Jesum Christum filium ejus unicum, Dominum nostrum.
3. Qui *conceptus* est de Spiritu sancto, natus ex Maria virgine.
4. *Passus* sub Pontio Pilato, crucifixus, *mortuus* et sepultus, *descendit ad inferna.*
5. Tertia die resurrexit a mortuis.
6. Ascendit ad cœlos.
7. Sedet ad dexteram *Dei* Patris *omnipotentis.*
8. *Inde* venturus est judicare vivos et mortuos.
9. *Credo* in Spiritum sanctum.
10. Sanctam ecclesiam *catholicam, sanctorum communionem.*
11. Remissionem peccatorum.
12. Carnis resurrectionem *et vitam aeternam.*

[1] Le titre complet est : *Dicta abbatis Pirminii, de singulis libris canonicis Scarapsus* (scarapsus = excarpsus, excerptum, extrait). Migne, *P. L.*, t. LXXXIX, col. 1029 et seq., Caspari, *Anecdota*, p. 151-193.

[2] M. Hahn réunit en un seul texte les textes des sermons 240, 241, 242 du pseudo-Augustin (*ouv. cité*, p. 50). M. Burn fait remarquer avec raison qu'ils ne sont pas de la même plume (*ouv. cité*, p. 237). M. Hahn (*Ibid.*, note 86) constate que les trois sermons passent pour provenir de la Gaule; mais comme, à l'entendre, les *Credo* gallicans ne contiennent pas *creatorem coeli et terrae* avant le XIIe siècle, il attribue les pseudo-augustiniens à la haute Italie. Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser de cette attribution.

[3] Sur saint Pirmin, voir A. Köhler dans Herzog's *Real-Encyklop.*, 2e éd., t. XI, p. 692.

[4] L'orthographe et la syntaxe de saint Pirmin ne sont pas très régulières. Ainsi : *in Jesu Christo, filium ejus*, ou *discendit*, ou encore *sedet ad dextera*, ou même *sanctam ecclesia catholica.*

Digitized by Google

*
* *

D'où provient ce texte? Pirmin en est-il l'auteur? ou, s'il l'a emprunté à quelque Église, le tient-il de l'Église gallicane ou de l'Église romaine? Assez communément, on estime que le *Textus receptus* est d'origine gallicane, et qu'adopté par Rome à l'époque carolingienne, il s'étendit ensuite, peu à peu, à toute la latinité. Mais M. Burn soutient l'opinion contraire; il essaie de prouver que le texte reçu est d'origine romaine, et que la Gaule le tient de Rome. Examinons ses raisons.

La première est que saint Pirmin, pour l'administration du baptême, suivait le rite romain et non le rite gallican. « Pirmin, dit-il, indique la *redditio Symboli* par les catéchumènes immédiatement après leur renoncement au diable et à ses œuvres. C'est là un usage nettement romain, tandis que, d'après l'usage gallican, il y avait un certain intervalle de temps avant la reddition du Symbole [1]. » Ces derniers mots manquent pour nous de clarté. Dans les pays gallicans, « le Symbole, enseigné le dimanche avant Pâques, était rendu, c'est-à-dire récité publiquement le jeudi saint, » remarque M. l'abbé Duchesne [2]. A Rome, nous l'avons vu, cette *redditio Symboli* avait lieu le samedi saint, et elle était liée au renoncement à Satan. Le baptême était administré quelques heures plus tard. Or, que nous dit saint Pirmin? Il ne fait pas allusion à la *redditio Symboli;* il rappelle simplement aux chrétiens la cérémonie de leur baptême : cette cérémonie comprenait le renoncement au diable et la triple interrogation : *Credis in Deum Patrem,* etc. ? *Credis et in Jesum Christum*, etc.? *Credis in Spiritum sanctum*, etc.? Le catéchumène, ayant par trois fois répondu *Credo*, était plongé dans l'eau sainte et baptisé [3]. De la sorte, le baptême suivait de plus près que dans le romain le renoncement au démon et à ses œuvres [4]. A la différence du romain, le Symbole contenu dans

[1] « Pirminius speaks of the delivery of the creed to the catechumens immediately after their renunciation of the devil and his works. This was a distinctly Roman custom, whereas in Gallican usage an interval elapsed before the giving of the creed. » *Ouv. cité*, p. 234.

[2] *Origines du culte chrétien*, 2e édit., p. 308, fol. et note 3.

[3] Cf. *Dicta Pirminii*, Migne, *P. L.*, t. LXXXIX, col. 1035. « Post istam abrenuntiationem diabolo et omnibus operibus ejus, interrogatus es a sacerdote : *Credis in Deum Patrem omnipotentem, creatorem*, etc.

[4] Voir ce que nous avons dit plus haut, p. 349, sur le renoncement à Satan

Digitized by Google

la triple interrogation était le Symbole complet, et qui plus est, le *Textus receptus*. Comment, de toutes ces circonstances, M. Burn a pu conclure que le rite indiqué par saint Pirmin était plutôt romain que gallican, c'est ce que nous ne pouvons comprendre.

D'après l'hypothèse de M. Burn, il faudrait tenir pour avéré que le *Textus receptus* était déjà en usage à Rome aux environs de l'an 700. A ce propos, 1° il invoque la fameuse lettre de saint Léon à Flavien [1], l'épître de Pélage à Childebert Ier [2] et le *Credo* attribué par certains manuscrits à saint Grégoire le Grand, où il lui semble que l'antique Symbole romain est en voie de se modifier et de s'amplifier dans le sens du *Textus receptus* [3]. 2° Vers 700, le *Missale gallicanum* et le *Sacramentarium gallicanum*, dont le fond est romain, peuvent être considérés comme des témoins du Symbole de l'Église de Rome. 3° Le Psautier, connu sous le titre de *Psalterium latinum et graecum papae Gregorii*, où on lit le *Textus receptus*, est attribué par les meilleurs critiques au pape Grégoire III (731-741) [4]. Enfin 4° nous avons la preuve qu'au IXe siècle, sous le pontificat de Nicolas Ier, on chantait à Rome, pour le baptême, le *Textus receptus*, en même temps qu'on se servait du *Credo* de Nicée pour la *redditio Symboli* [5]. De tout cet ensemble de faits ne résulte-t-il pas que le *Textus receptus* s'était insensiblement substitué dans

suivi de la *redditio symboli* et sur la cérémonie du baptême. Cf. Duchesne, *Origines*, 2e édition, p. 293, 301.

[1] Dans Hahn, p. 321; Harduin, *Concilia*, t. II, p. 290.

[2] Pelagii ep. XVI, dans Mansi, *Concilia*, t. IX, p. 728; Hahn, p. 334.

[3] Dans Migne, *P. L.*, t. LXXVII, p. 1327; Hahn, p. 337. Cf. Burn, p. 231, qui a collationné le texte sur un manuscrit de Rouen, O. 16, provenant de Jumièges.

[4] Ce Psautier appartient à la bibliothèque du *Corpus Christi college*, Cambridge (N. 468). Caspari (*ouv. cité*, t. III, p. 11, 215) l'attribue à Grégoire III. Hahn (*ouv. cité*, p. 29, note 20) propose Grégoire II ou Grégoire III.

[5] Dom Morin (*Revue bénédictine*, 1897, p. 481) a trouvé cette preuve dans un *Ordo romanus* du *Codex Sessorianus* 52. Cet intéressant manuscrit (XIe-XIIe siècl.) provient de l'abbaye de Nonantula, et se trouve actuellement à la bibiothèque Victor-Emmanuel à Rome. La collection qui comprend l'*Ordo* renferme des acclamations solennelles qui sont caractéristiques de l'époque carolingienne; on y lit les noms du pape Nicolas et de l'empereur Louis : il s'agit évidemment de Nicolas Ier (858-867) et de Louis II (855-875). On en infère que l'*Ordo* date du IXe siècle. A noter que, d'après cet *Ordo*, un acolyte chantait le *Textus receptus* pour le baptême d'un enfant, tandis que, à l'occasion de la *redditio symboli*, le *Credo* récité par le prêtre sur les catéchumènes était le symbole de Nicée.

Digitized by Google

l'Église romaine, dès la fin du VIIe siècle, au Symbole primitif?

Cette argumentation ne nous paraît pas concluante. Reprenons l'un après l'autre les faits allégués. 1° Les épîtres de saint Léon et de Pélage Ier ne nous fournissent aucun éclaircissement. Les additions au *Credo* que M. Burn y aperçoit ne font nullement partie du Symbole, mais sont tout simplement des explications dogmatiques ou historiques. En tenant pour juste l'attribution à saint Grégoire le Grand du *Credo* qui porte son nom, nous n'obtiendrions, pour l'an 600, qu'un Symbole romain bien légèrement modifié. A cette date, la Gaule possédait des variantes plus nombreuses et plus caractéristiques du futur *Textus receptus*, notamment dans le *Credo* de saint Césaire [1].

Du reste, il ne faut pas oublier que le Symbole, importé de Rome en Grande-Bretagne, soit à la fin du VIe siècle, soit à la fin du VIIe, par les missionnaires romains, était le texte du *Credo* primitif, sans variante appréciable, témoin le Symbole contenu dans le *Psautier* d'Ethelstan. Le *Credo* romain n'avait donc pas encore été modifié officiellement à Rome au VIIe siècle.

Ce qui est vrai, c'est que l'Église romaine avait alors adopté le *Credo* de Nicée et l'avait substitué à son *Credo* primitif pour la *traditio Symboli*. Nous en avons pour preuve le texte du *Sacramentaire gélasien*, auquel les meilleurs critiques assignent comme date la fin du VIIe siècle ou le commencement du VIIIe. Ce *Credo* est bilingue, conformément à la discipline de Rome. Les scribes gallicans qui l'ont copié nous l'ont transmis intégralement dans le manuscrit 316 du fonds de la reine de

[1] On lit dans le *Credo* de saint Grégoire : « Conceptus et natus ex Spiritu Sancto et Maria virgine; qui naturam nostram suscepit absque peccato, et sub Pontio Pilato crucifixus est, et sepultus tertia die resurrexit a mortuis, die autem quadragesimo ascendit in coelum, sedet ad dexteram Patris, unde venturus est judicare vivos et mortuos. » Hahn, p. 337. Mais saint Césaire, qui était mort depuis cinquante ans (542), quand saint Grégoire tenait ce langage, avait rédigé ainsi qu'il suit les mêmes articles du *Credo* : « Conceptum de Spiritu Sancto, natum ex Maria virgine, passum sub Pontio Pilato, crucifixum, mortuum et sepultum; ad inferna descendit, tertia die resurrexit, ascendit in coelos, sedet ad dexteram Patris, inde venturus est judicare vivos et mortuos. » Comment M. Burn expliquera-t-il que saint Grégoire n'ait pas admis dans son *Credo* les mots *passus*, *mortuus*, *descendit ad inferna*, s'il est vrai qu'il se soit inspiré (ou du moins l'Église romaine de son temps et avant lui) de la doctrine et du symbole de saint Césaire? Cf. Burn, p. 226, 239, 240.

Digitized by Google

Suède au Vatican. Du *Credo* romain primitif, ce document ne conserve d'autre trace que la formule de l'interrogatoire qui avait lieu au moment de l'administration du baptême [1]. Faut-il en conclure que le Symbole primitif total avait complètement disparu? D'après le *Codex Sessorianus* dont nous parlerons plus loin, il faut plutôt croire qu'il s'est maintenu dans l'usage, conjointement avec le Symbole de Nicée, jusqu'à ce qu'il ait été supplanté par le *Textus receptus*. Mais on ne trouve dans les textes officiels aucun vestige de sa transformation graduée, comme l'exige la théorie de M. Burn.

2° M. Burn a-t-il le droit d'invoquer le *Missale gallicanum* et le *Sacramentarium gallicanum* en faveur de sa thèse? Oui, si les variantes qu'on y remarque sont d'origine romaine; non, si elles sont des additions de la Gaule. Mais qui décidera ce point? La seconde hypothèse n'est-elle pas plus vraisemblable que la première [2]? On n'a pas un texte romain de date certaine qui contienne le Symbole reçu, avant le *Psautier* attribué au pape Grégoire (III?).

3° Et cette dernière attribution est-elle sûre? A supposer qu'elle soit exacte, le *Psautier* n'en est pas moins une œuvre postérieure tout à la fois aux *Dicta* de saint Pirmin, au *Missale gallicanum*, au *Sacramentarium gallicanum* et probablement aux sermons 241 et 242 du pseudo-Augustin [3]. Et si tous ces ou-

[1] Le *Credo* de Nicée est cité en deux langues au folio 45 v° du manuscrit 316 (Cf. Migne, *P. L.*, t. LXXIV, col. 1089). On a deux autres manuscrits du *Sacramentaire Gélasien :* codex 30 (Rheinau) de Zurich, et 348 de Saint-Gall. Une édition fondée sur ces trois manuscrits a paru à Oxford, en 1894 : *The Gelasian sacramentary*, by H. A. Wilson. Sur la date du manuscrit 316, cf. Delisle, *Mémoire sur d'anciens Sacramentaires*, Paris, 1886, p. 68; et Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 2e édit., p. 123-124. M. Duchesne écrit (*Ibid.*, p. 124) que « le Sacramentaire n° 316 a été exécuté en France, vraisemblablement pour l'abbaye de Saint-Denis. » N'en pouvons-nous pas conclure que si la Gaule franque avait alors emprunté au rite romain son Symbole, elle aurait adopté le *Credo* de Nicée, le seul que contienne le *Sacramentaire gélasien*, et non le *Textus receptus ?*

[2] D'après le texte critique de Hahn (p. 75 et 77), les symboles du *Sacramentarium gallicanum* et du *Missale gallicanum* contiennent la triple répétition du mot *Credo*, qui est considérée comme caractéristique du gallican.

[3] Le *Sacramentaire gallican* est de la fin du VIIe siècle, et le *Missel gallican* à peu près de la même époque, tout au plus tard du commencement du VIIIe. Cf. Hahn, p. 75-77, notes. Les sermons du pseudo-Augustin sont également de cette période. Cf. Hahn, p. 50, note 86. Hahn observe qu'on leur attribue communément une origine gallicane. Mais il se prononce en faveur d'une origine italienne (Haute-Italie), sous prétexte qu'on ne rencontre pas

Digitized by Google

vrages sont d'origine gallicane, quant au Symbole, on ne peut tirer du Psautier de Grégoire III aucun argument en faveur de la provenance romaine du *Textus receptus* qu'ils contiennent.

4° A plus forte raison la présence du *Textus receptus* dans un document romain daté du pontificat de Nicolas Ier ne prouve-t-elle pas que Rome n'ait pas emprunté ce *Credo* à une autre Église, par exemple à l'Église gallicane, qui, dans notre hypothèse, le connaissait sûrement depuis plus d'un siècle et demi.

Si l'opinion de M. Burn n'est pas fortement étayée, celle qui attribue une origine gallicane au *Textus receptus* est-elle plus solide? Tout ce que nous avons dit sur les *Dicta* de saint Pirmin, sur le *Missale gallicanum* et sur le *Sacramentarium gallicanum*, sur les sermons 241 et 242 du pseudo-Augustin, lui est, à coup sûr, plutôt favorable. Mais M. Burn objecte d'abord qu'avant le XIIe siècle on ne rencontre aucun Symbole gallican pur qui contienne la phrase *creatorem coeli et terrae*. Cette objection renferme, à notre sens, une pétition de principe. Si tous les Symboles que nous venons de citer sont gallicans, comment peut-on dire que le gallican ne contient pas *creatorem coeli et terrae?* C'est donc la provenance de ces divers *Credo* qui forme le nœud de la question. Or, la grande majorité des critiques se prononce en faveur de la Gaule. Il est vrai qu'assez tard on rencontre encore dans ce pays des Symboles où manque l'apposition *creatorem coeli et terrae*. L'enquête que Charlemagne fit faire en 812 sur le *Credo* en usage dans les Églises de son empire montre que le *Textus receptus* n'avait pas encore supplanté en beaucoup d'endroits les Symboles anciens [1]. Mais cela prouve uniquement qu'il ne s'était pas trouvé jusque-là d'autorité assez forte pour imposer partout un Symbole uniforme, et que les Symboles anciens ont pu vivre côte à côte avec la formule nouvelle, même dans les pays gallicans. On n'en saurait légitimement conclure que le *Textus receptus* n'a pas pris naissance en Gaule.

creatorem coeli et terrae en Gaule avant le XIIe siècle. Il y a là une pétition de principe. Si tous les ouvrages que nous venons d'énumérer sont gallicans, il s'ensuit qu'on disait *creatorem coeli et terrae* en Gaule depuis le VIIIe et même depuis le VIIe siècle. A expliquer dans le même sens ce que dit Hahn à propos du Psautier de Grégoire II ou III, p. 29, note 20.

[1] Sur cette question, cf. Kattenbusch, t. I, p. 177-183.

Digitized by Google

M. Burn objecte, en outre, que Rome n'aurait pas emprunté à la Gaule un Symbole tout fait pour le substituer à celui qu'elle avait employé pendant huit siècles. « Il est impossible de croire, dit-il, que l'Église qui, au IXe siècle, refusa d'insérer le *Filioque* dans le Symbole de Nicée pour plaire à un empereur, ait accepté de l'étranger, vers le même temps, une nouvelle recension » de son *Credo* [1]. Cette impossibilité n'existe pas, à notre avis. La question du *Filioque* formait un objet de polémique. La substitution du *Textus receptus* au vieux *Credo* romain n'offrait aucun danger. Ce faisant, l'Église de Rome continuait sa tradition; elle adoptait le Symbole gallican comme elle avait déjà fait le Symbole de Nicée, sans sacrifier pour cela le vénérable texte qu'avaient connu les premiers siècles. On s'explique aisément de la sorte que le fameux manuscrit, daté du pontificat de Nicolas Ier, *Codex Sessorianus* 52, contienne tout à la fois et le vieux *Credo* romain, et le *Textus receptus*, et le Symbole de Nicée. Les trois textes y sont religieusement conservés, mais les deux derniers seuls sont en usage. Si le vieux *Credo* romain s'était peu à peu transformé, à Rome même, en *Textus receptus*, il n'y aurait pas eu de raison, ce semble, de conserver la forme primitive à côté du texte définitif, l'une ayant été insensiblement absorbée par l'autre. La composition du *Codex Sessorianus* que M. Burn invoque en faveur de sa thèse s'explique donc mieux dans l'hypothèse de l'origine gallicane du *Textus receptus* [2].

M. Hahn propose une hypothèse différente et fait sortir le *Textus receptus* d'une Église du nord de l'Italie. Mais il n'apporte aucune preuve en faveur de son opinion. En tout cas, pour lui comme pour nous, c'est Rome qui, en adoptant ce Symbole, l'aurait en quelque sorte consacré, et c'est de Rome qu'il se serait répandu dans toute la latinité [3].

[1] *Ouv. cité*, p. 239.

[2] M. Burn note lui-même « the two sermons in *Cod. Sessorianus* 52, in which a text of R (romain primitif) survives almost untouched, while the sermon based on T (textus receptus) support the evidence of the order of baptism. » *Ouv. cité*, p. 239.

[3] Sur l'opinion de Hahn, cf. plus haut, p. 372, note 3. Il est juste d'observer que le sermon 242 pseudo-augustinien renferme la particularité « hujus » *carnis resurrectionem*, qui provient d'Aquilée. On serait tenté d'en conclure que ce sermon est d'origine italienne. Il n'est cependant pas impossible que cet *hujus carnis* ait passé en Gaule en même temps que la légende rufinienne de

Digitized by Google

En somme, quelle que soit l'opinion que l'on adopte sur l'origine du *Textus receptus*, qu'il provienne de Rome, de la Gaule ou de la haute Italie, il est un point sur lequel tout le monde est d'accord, c'est que sa propagation en Occident est due tout particulièrement à l'Église romaine. Nous sommes également assurés que Rome s'en servait au temps de Nicolas Ier. Si le Psautier attribué à Grégoire III est authentique, l'introduction à Rome du *Textus receptus* remonterait au plus tard au commencement du VIIIe siècle.

CONCLUSIONS

La tradition qui attribue la composition de la formule du *Credo* romain aux Apôtres eux-mêmes réunis en une sorte de concile pour fixer leur règle de foi est purement légendaire. Bien que Rufin, qui la rapporte, la croie ancienne, *tradunt majores nostri*, elle ne semble pas remonter plus haut que le IIIe siècle. Les apocryphes connus sous le nom de *Constitutions apostoliques* et de *Didascalia* ont sans doute contribué à sa formation, dans une certaine mesure. De la sorte elle serait, en partie du moins, d'origine orientale.

Quoi qu'en pense Rufin, le *Credo* romain primitif n'a pas reçu des Apôtres le nom de « Symbole. » Ce terme est inconnu aux deux premiers siècles ecclésiastiques; on ne le trouve appliqué au *Credo* qu'à partir du IIIe siècle. Le sens de *Collatio*, c'est-à-dire épitomé (*quod conferunt in unum*), que lui attribue Rufin est tout à fait factice; il provient d'une confusion entre σύμβολον et συμβολή, et a sa source dans la légende, qui suppose une délibération commune, d'où serait sorti le texte du *Credo*.

L'usage que l'Église romaine faisait de son *Credo* au IVe et même au IIIe siècle indique la très haute antiquité de la formule. On la faisait apprendre par cœur aux catéchumènes qui devaient la réciter publiquement devant les fidèles, le samedi saint, avant d'être admis au baptême. C'était comme le mot d'ordre de ceux qui étaient initiés aux secrets du christianisme. Il était défendu de la mettre par écrit. Les chrétiens la conservaient

l'origine du Symbole. En tout cas, les sermons pseudo-augustiniens 240-241 ne sont pas de la même plume que le sermon 242. Cf. Burn, p. 237.

Digitized by Google

avec un soin jaloux. De la sorte, il devenait extrêmement difficile qu'on en changeât le texte.

Toute modification n'était pourtant pas absolument impossible. Pourvu que la doctrine fût sauve, il importait assez peu qu'un mot fût changé dans la formule. C'est ainsi que très probablement l'on supprima, au IIe siècle, dans le premier article, le mot *unum*, pour sauvegarder la doctrine compromise par les attaques des hérétiques. Mais cela n'était faisable que parce qu'on n'était pas convaincu de l'origine proprement apostolique du *Credo*.

La formule du *Credo* usitée à Rome au IVe siècle existait déjà au IIIe; nous en avons plusieurs garants, entre autres Tertullien, qui la considère comme ancienne de son temps. Elle remonte donc sûrement au IIe siècle.

Il est impossible d'en trouver la trace dans les temps apostoliques. Les successeurs immédiats des Apôtres, notamment saint Ignace d'Antioche et l'auteur de la *Didaché*, ne la connurent pas. Saint Ignace nous offre pourtant une règle de foi trinitaire et christologique assez développée. Mais son langage est tout personnel; les articles du *Credo* romain lui sont évidemment étrangers. Qu'en conclure, sinon que le Symbole n'a pas été rédigé mot à mot par les Apôtres et enseigné dans les Églises qu'ils ont établies?

Quelle date convient-il donc de lui assigner? S'il existait sûrement dans la seconde moitié du IIe siècle, il n'est pas aussi certain qu'il ait déjà été en vigueur dans la première. Cela n'est pourtant pas tout à fait improbable. M. Burn n'hésite pas à le donner comme certain, il va même jusqu'à fixer pour la date de la composition du *Credo* romain primitif les environs de l'an 100, soit 100-120. Cette opinion, d'ailleurs soutenable, nous paraît un peu hasardée.

A plus forte raison considérons-nous comme inacceptable la thèse de M. Zahn qui attribue aux apôtres la composition d'un *Credo* perdu, d'où seraient dérivées deux formules sœurs : le Symbole romain et la règle de foi de saint Ignace. Cette conjecture, comme le fait remarquer M. Burn, tombe devant l'objection formidable que voici : Si le *Credo* avait été dicté mot à mot par les Apôtres, comment la première génération chrétienne aurait-elle eu la présomption d'en altérer le texte?

Digitized by Google

L'Église romaine a doté de son Symbole les diverses Églises qui forment en quelque sorte ses satellites, la haute Italie, la Dacie, l'Afrique, l'Espagne, la Gaule, la Grande-Bretagne et l'Irlande. Mais dès le IVe siècle, le texte offrait partout des variantes assez considérables. Du IVe au VIIe siècle, ces variantes allèrent toujours se multipliant, sous forme d'additions, notamment en Gaule. De ces accroissements est résulté le *Credo* qui fait loi aujourd'hui dans toute la latinité, le *Textus receptus*. On le rencontre déjà vers la fin du VIIe siècle. Mais il est d'origine incertaine. M. Burn estime qu'il s'est formé à Rome, d'où il se répandit ensuite dans tout l'Occident. Il nous paraît plus probable qu'il provient de la Gaule, à qui Rome l'a emprunté. Dans toute hypothèse, l'Église romaine possédait seule assez de crédit et d'autorité pour le faire accepter successivement par les autres Églises.

E. VACANDARD.

Digitized by Google

L'ARGENT ET LE LUXE

A LA COUR PONTIFICALE D'AVIGNON

(*2e article*)

V.

LES CONSTRUCTIONS ET LE MOBILIER

Ce fut là le luxe par excellence des papes d'Avignon. A part le premier d'entre eux et le dernier, Clément V et Benoît XIII, tous se révélèrent bâtisseurs insignes; tous brûlèrent de perpétuer leur souvenir dans la pierre et le marbre.

Ce fut un tour de force, tout d'abord, que la construction du palais d'Avignon. Il y fallut des ressources financières splendides, mais aussi un vrai génie d'improvisation.

En 1335, en dix mois, Benoît XII dépensa 12,000 florins pour l'édification de la chapelle du palais d'Avignon. En 1336, les constructions absorbèrent près de 30,000 florins; en 1337, 25,729 royaux; en 1339, 5,126 florins de Florence et 230 florins de Piémont.

Sous Clément VI, les dépenses s'élevèrent, pour l'année 1345-1346, à 25,460 florins; en 1350-1351, à 12,530 florins; de mai 1351 à mai 1352, à 14,837 florins 361 écus 27 livres 13 sous 1 denier (Reg. 263, fol. 119-148); en 1352-1353, à environ 8,000 florins [1].

Urbain V compléta les embellissements du palais d'Avignon. Dans les derniers mois encore de son pontificat, en 1370, de juin à septembre, il y consacra, ainsi qu'aux châteaux de Sorgues, de Villeneuve et des environs, la somme respectable de 4,300 florins (Reg. 335).

[1] Ehrle, *Historia Bibliothecae*, p. 603, 605, 614, 636, 642-644.

Digitized by Google

La construction du palais d'Avignon et de la masse imposante d'édifices religieux ou civils qui lui font cortège dans le Comtat Venaissin, les embellissements de la Chaise-Dieu, de Montpellier, de Marseille, de Mende, d'Uzeste, de Cahors et de bien d'autres cités françaises, la construction du collège de Saint-Bernard, à Paris, pour ne point parler des travaux dont Rome fut l'objet, de grandioses œuvres hospitalières, l'enrichissement de la Bibliothèque apostolique, enfin les encouragements donnés à tant de savants ou de littérateurs illustres [1], proclameront toujours avec quelle intelligence les souverains pontifes d'Avignon ont disposé des ressources financières qui leur étaient départies.

Quelques chiffres feront apprécier l'importance des sacrifices que les pontifes avignonais s'imposèrent pour les édifices religieux ou civils.

De 1319 à 1324, Jean XXII consacra plus de 30,000 livres (peut-être 2 millions de francs) à la construction du château de Sorgues [2].

D'après un de ses biographes, Benoît XII aurait consacré 50,000 florins à la restauration des basiliques de Rome [3].

A la Chaise-Dieu, Clément VI dépensa, en huit ans, 25,860 florins, soit, au total, une trentaine de mille florins [4].

Innocent VI mit sa gloire à doter Villeneuve de son incomparable Chartreuse.

Urbain V, à son tour, dépensa peut-être 70,000 florins (et non 7,000, comme l'a affirmé un de ses biographes) rien qu'à Montpellier; puis viennent ses fondations imposantes à Marseille, à Mende, dont la cathédrale fut dotée d'un crédit de 6,000 florins, à Bédouès, à Grisac. En Italie également, Urbain V fit édifier ou restaurer une série d'églises, de palais, de citadelles : à Rome, à Pérouse, à Montefiascone, au Mont-Cassin.

D'une richesse particulière étaient les tombeaux. Leur décoration variait, cela s'entend, d'après les goûts de chaque pape ou

[1] Antoine Thomas, *Les Lettres à la cour des Papes*. Rome, 1884.
[2] *Le Palais pontifical de Sorgues*, extr. des *Mémoires de la Société nat. des antiquaires de France*, 1885, p. 2.
[3] Baluze, *Vitae Paparum avenionensium*, t. I, p, 219.
[4] Faucon, *la Chaise-Dieu*, p. 9-10.

Digitized by Google

de ses héritiers. Celui de Jean XXII coûta 650 florins, celui de Clément VI, 3,500 florins.

Les cardinaux rivalisèrent de magnificence avec les papes. Il n'est pas rare de voir l'un d'eux léguer un millier de florins (une soixantaine de mille francs) pour la décoration d'une église ou la construction d'une chapelle[1].

S'attache-t-on à l'aménagement même du palais pontifical, au cadre destiné à abriter tant de richesses, on trouve un singulier mélange de somptuosité et de simplicité : sur les parois, des peintures signées de noms célèbres, les plus précieuses tentures de haute lisse [2]; dans les bahuts ou sur les crédences, de la vaisselle d'or et d'argent à profusion. Par contre, de vulgaires nattes (parfois une couche de paille) tenaient presque partout lieu de tapis; et sauf dans les chapelles, les fenêtres étaient garnies, non de vitres, mais de toile enduite de cire.

A partir de Clément VI, les nattes (« natae, nattae, natae palearum [3] ») remplacèrent la paille ou les joncs en usage jusqu'à ce moment. Sous Urbain V, il ne fallait pas moins de quatre cent quatre-vingts cannes, au prix de huit sous la canne, pour garnir le palais pontifical. Deux artistes, les frères Stephanus et Hugo de Claromonte, qualifiés de « notarii, » s'occupaient de leur fabrication. Un fait digne de remarque, c'est que ces nattes étaient d'une qualité uniforme, depuis celles qui recouvraient le parquet des appartements privés du pape ou celui des chapelles jusqu'à celles destinées aux salles des chambellans.

Les fenêtres du palais pontifical étaient garnies, non de vitres, mais de toile (« intelatae ») enduite de cire. Seules les chapelles et le consistoire avaient une verrière [4].

Les tapis proprement dits étaient réservés pour l'habitation personnelle du pape ou pour quelques pièces d'apparat. En 1317, Jean XXII en acheta quatre au prix de 19 florins « de

[1] Voy. les exemples apud Duchesne, *Histoire de tous les cardinaux français de naissance*, t. II, p. 538, 626-627.

[2] Sous Clément VI, on dépensa 213 florins 4 sous 10 deniers, pour la soie verte destinée à garnir une des chambres du pape (« pro serico viridi pro facienda una camera pro persona domini pape, » etc. R. 248, fol. 118 v°).

[3] Du Cange : *Natta storea* (natte). Ehrle, t. I, p. 766-774.

[4] Ehrle, *Historia Bibliothecae Romanorum Pontificum*, t. I, p. 673. Cf. p. 631, 659.

Digitized by Google

opere Ispanie [1]. » En 1343, Clément VI dépensa 254 florins 18 sous « pro tapetis cum rosis » (Reg. 215, fol. 94; cf. fol. 95 et passim. Reg. 248, fol. 114).

En 1337, on dépensa 318 florins 8 deniers « pro 8 tapetis parisiensibus cum vasis (?), telis lineis et aliis » (Registre de l'année 1337, fol. 85).

Les tapisseries de haute lisse n'étaient pas exclues, tant s'en faut, du palais pontifical [2], pas plus que les rideaux ou tentures brochées. En 1378, les 32 livres 5 onces 7 turnaux de taffetas rouge et vert, nécessaires à la confection d'une paire de « courtines, » coûtèrent 236 florins de la Chambre 25 sous 9 deniers, soit 8 florins 6 gros la livre (Reg. 350, fol. 74). En 1379, une « camera integra.... pro camera Servi palatii d. n...., » en serge verte, composée de six pièces et garnie de toile, coûta 54 florins 26 sous (Reg. 350, fol. 72 v°). En 1382, une « camera paramenti » composée de 10 pièces et demie de taffetas et pesant 14 livres 9 onces 5 turnaux [3] et demi, coûta 9 florins courants la livre (Reg. 355, fol. 83 v°). En 1385, on tendit une salle en taffetas vert [4].

Le mobilier des prélats variait, cela s'entend, selon les goûts de chacun. C'est ainsi que le cardinal Guillaume Sudré († 1373) possédait une série de « scamna, bancalia, cortinae, coffri, scabella, carelli de serico...., paramenta, » une chapelle noire, une rouge, une blanche, etc., etc. [5].

La literie ne témoignait pas de moins de raffinement. En 1381, un juif vendit au Saint-Père sept oreillers, pour lesquels l'on employa une pièce de « fustana » blanche, du prix de 3 florins 3 sous, et 26 livres de plumes, du prix de 9 livres 2 sous (Reg. 354, fol. 137 v°).

[1] Faucon, *Les Arts*, p. 44. Cf. p. 89.

[2] Le mot « tapetum » signifie aussi tenture : « Pro VI tapetis viridibus magnis ad faciendum unam cortinam et supracellum » (Faucon, *Les Arts*, p. 43).

[3] Ducange : « ternale » = turnal.

[4] 1385, 5 mai. « Bernardo (*sic* pour Bernino) de Frezenchis brodatori dñi papae pro paramento unius camerae de tafatano viridis coloris pro dño nro papa et pro certis aliis rebus per ipsum factis, CLXI fl. c. XX s. (Reg. 359, fol. 161).

[5] Duchesne, t. II, p. 627.

Digitized by Google

VI.

LA CUISINE ET LA TABLE

Il ne semble pas que les papes d'Avignon aient sacrifié plus qu'il ne convenait à la gastronomie, cette forme du luxe basse entre toutes. Le menu de leur « tinellam, » tel que nous le révèlent leurs livres de comptes, était copieux et varié, mais sans les raffinements propres aux époques de dégénérescence. Rien n'indique que le choix des comestibles ou leur préparation se ressentissent de près ou de loin des préoccupations d'un Trimalchion. Ce n'est que dans des circonstances exceptionnelles, telles que le banquet offert à Clément V, en 1308, par les cardinaux Arnaud de Pellegrue et Pierre Taillefer, que l'on composa un menu étourdissant, comportant quelque chose comme neuf services décomposés chacun en trois (Voir ci-après l'article Fêtes).

Seule la vaisselle était d'une grande somptuosité. L'argent et l'or massif y étaient prodigués ; les officiers de la cour, toutefois, mangeaient dans de la vaisselle d'étain [1]. Les couteaux avaient des manches d'ivoire (Reg. 177, fol. 148 v°) ou de jaspe (*unum par contellorum* (sic) *pro mensa cum manubriis de jaspide et tribus virolis argenteis et sua vagina.* — Inventaire d'Urbain V, fol. 197 v°). Une seule paire coûtait jusqu'à 14 florins de la Chambre (1396, Reg. 374, fol. 43 v°). Les fourchettes, que l'on a considérées comme une invention relativement moderne, étaient également d'une grande richesse. En 1382, l'orfèvre Johannes Maurini reçut 14 florins de la Chambre, *pro reficiendo duas furchetas de nacro pro mensa domini pape, tam pro parte auri ad hoc necessarii, quam factura* (Reg. 356, fol. 94).

Le linge, de même, témoignait d'une grande recherche.

Un inventaire du « Thesaurus antiquus » mentionne trois coffres contenant, le premier, trente-huit coupes d'or à couvercles du poids de 127 livres 11 onces; le second, vingt-trois « poti » d'or et une salière avec une cuiller du poids de 111 livres 3 onces ; le troisième, aux armes de Boniface (VIII ?), une

[1] *L'Antipape Clément V*, p. 22.

Digitized by Google

série d'écuelles, de plats, de bassins, de flacons, etc., également en or, du poids de 126 livres 5 onces [1].

La vaisselle d'or de Clément V (c'était probablement un don du roi d'Angleterre) ne pesait pas moins de 700 marcs [2]; soit environ 140 kilogrammes.

En 1348, le 23 juin, on procéda à la pesée de la vaisselle d'or et d'argent dont voici le détail :

10 plateaux (« platelli ») d'argent, pesant 38 marcs.
10 plateaux d'argent, pesant 38 marcs 2 onces.
10 plateaux d'argent, pesant 37 marcs 6 onces et demie.
10 plateaux d'argent, pesant 38 marcs 2 onces.
8 plateaux d'argent, pesant 22 marcs 4 onces et demie.
110 écuelles (« scutellae ») d'argent.
20 écuelles d'argent, pesant 37 marcs 6 onces et demie.
20 écuelles d'argent, pesant 37 marcs 6 onces.
Soit, au total, pour les écuelles, 227 marcs 6 onces.
32 tasses (« taceae ») d'argent, pesant 40 marcs et demi.
27 tasses d'argent, pesant 34 marcs 3 onces et demie.
6 grandes tasses émaillées aux armes des Beaufort, pesant 101 marcs.
1 grand « pitalfum, » 102 marcs.
Des petits « pitalfa, » 32 marcs 5 onces.
14 « platelli, » 39 marcs et demi.
11 « platelli. »
6 grands « platelli » d'argent, « sive vassella pro lavando, » 34 marcs 5 onces et demie.
6 « poti » pour le vin, 35 marcs 5 onces et demie.
7 « poti » pour le vin, 35 marcs 4 onces.
4 petits « poti » pour l'eau, 12 marcs 3 onces.
Soit, au total, 344 marcs 4 onces.
Vaisselle dorée.
2 grands plateaux et un compotier avec son pied doré, 26 marcs 6 onces et demie.
4 plateaux ou bassins « pro lavando, » 17 marcs 8 onces et demie.
2 flacons dorés et émaillés, garnis de soie (« de circuo », serico [?]) munis de « platonibus » en argent doré, 16 marcs 4 onces.
4 « poti » dorés et « laborati » et 3 « plani, » 35 marcs 1 once et demie.

[1] *Rationes Camerae*, n° 377, fol. 244.
[2] Ehrle : *Archiv.*, t. V, p. 130.

Digitized by Google

1 grand « pectis » doré, 2 petits non dorés, 2 coupes avec leur pied doré, 1 gobelet à pied doré, 23 marcs 6 onces et demie.

12 tasses dorées et « laboratae », 22 marcs 7 onces et demie.

Total, 142 mares 6 onces et demie.

4 grands bassins dorés et émaillés, 37 marcs 6 onces et demie.

2 flacons en argent doré, avec de l'émail et une garniture de soie, avec des « platones » en argent doré, 24 marcs 5 onces et demie.

50 tasses « planae, » 42 marcs 6 onces.

1 compotier avec son pied.

2 grands pots pour le vin et deux petits pour l'eau, dorés « plani » (sans ornements), 25 marcs 1 once et demie.

4 grands pots pour le vin blanc, 23 marcs 1 once.

Total, 148 marcs 4 onces et demie.

Total général, 862 marcs 5 onces.

(Reg. 328, fol. 37.)

Les cardinaux ne pouvaient manquer de se régler sur le souverain pontife. Le cardinal de Narbonne possédait un service d'argenterie qui valait plus de 4,000 florins, quelque chose comme 250,000 à 300,000 francs de notre monnaie [1].

VII.

LES VÊTEMENTS. — LA BRODERIE

Le luxe déployé dans les étoffes, les fourrures, les broderies, etc., atteignait aux limites de l'invraisemblable. Aucune dépense ne paraissait excessive : on payait couramment 150 florins (une dizaine de mille francs) pour une pièce d'écarlate destinée au pape, et de 75 à 100 florins pour la garniture d'une houppelande, et encore ne s'agissait-il que de peaux de martre [2] ! Il fallait non seulement une main-d'œuvre irréprochable, raffinée, mais encore les matières premières les plus rares.

Benoît XII mit à contribution jusqu'à l'Angleterre : « Pro sargiis rubeis, albis et aurifriziis, emptis in Anglia, » 128 livres 16 sous 2 deniers (année 1337), et Clément VI étendit ses recherches jusqu'à la Syrie : il fit exécuter à Damas des tissus d'or

[1] *Revue de l'Art chrétien*, 1891, p. 184.

[2] L'on voit que Pétrarque, en léguant à son ami Boccace 50 florins de Florence pour s'acheter un habit d'hiver, ne faisait pas d'extravagance (De Sade, t. III, p. 743).

Digitized by Google

(« a Damas in Suria ultra mare fecit operari et texere per Saracenos XL pannos aureos diversorum colorum »), et dépensa de ce chef 1,278 florins de Florence (Année 1347; Reg. 250, fol. 100). Pour les étoffes de soie, on les tirait d'ordinaire de la Toscane. En 1351, les « panni de serico empti in Tuscia per A. de Tuderto » coûtèrent 2,258 florins 21 sous (Reg. 263, fol. 109).

Parmi les étoffes les plus chères figurait l'écarlate. En 1362, on paya une pièce 70 florins [1] (Reg. 298, fol. 86; Reg. 300, fol. 113 v°); en 1374, 150 florins; en 1381, tantôt 100 florins (Reg. 354, fol. 78 v°), tantôt 200 florins. En 1385, 15 cannes 13 palmes de la même étoffe coûtèrent 213 florins courants 12 sous (Reg. 359, fol. 149).

Les brocarts d'or étaient également en honneur : en 1365, on dépense 60 florins « pro duobus pannis aureis de Venetia » (Reg. 316, fol. 151); en 1388, 500 florins « pro precio certorum pannorum aureorum » destinés au roi de France (Reg. 365, fol. 141 v°). En 1385, un drap d'or brodé aux armes de la reine de Naples coûte 205 florins 13 sous [2].

[1] 1362, 31 décembre. Die eadem soluti fuerunt Dopo de Florentia Albertinorum novorum habitatori Avinionis pro una pecia scarlate rubee ab ipso et ejus societate empta pro persona Domini nostri pape, Johanne Vesati pro ipso manualiter recipiente, LXX flor. fort. — Reg. 298, fol. 86.

1362. Nardino Lapi et sociis pro sendato, tafatano, culcitris et aliis.... 1663 fl. 24 s. (R. 298, fol. 79). — Eidem pro tela parisina, velveto et aliis, 54 fl. 8 s. (Ibid.).

Narducio Lapi et sociis pro tela fina, aurifriziis, panno de serico, etc., 391 fl. 13 s. (Ibid., fol. 85).

1363. Angelo Palarchonis pro vanoa rubea de serico pro lecto pape, 47 fl. (Ibid., fol. 88).

Raymundo episcopo Tholonensi pro diapro viridi et aurifriziis pro pluviali, 43 fl. (Ibid., fol. 88 v°).

Dopo (?) de Albertis pro bruneta et beroardo (?) dandis monachis S. Victoris, 181 fl. 4 s. (Ibid.).

Hugoni bisuntino brodario pro cruce, sive pectorali et casula per ipsum factis, 16 fl. (Ibid., fol. 89).

Johanni de Orgeleto (?) casublerio pro quodam pallio et aliis garnimentis, 16 fl. (Ibid.).

Bernardo de Frezenchis casublerio pro salario ejus et II vayletorum de paratura capelle, 10 fl. (Ibid.).

Narducio Lapi pro certis raubis ad opus capelle, 168 fl. 10 s. (Ibid., fol. 92).

Jacopo Segureti draperio pro III preciis blanqueti, 50 fl. (Ibid., fol. 104).

Johanni et Francisco Instandi (?) draperiis et J. Bedocii de Andusia pro pannis brunis et albis, 491 fl. 12 s. (Ibid., fol. 104 v°).

Jacobo de Albertis pro pecia scarlate albe et alia rubea ad opus pape, 210 fl. (Ibid., fol. 105).

Johanni Vesati campsori pro telis, pannis, aurifriziis et reparationibus, 168 flor. (Ibid., fol. 135).

[2] 1385, 15 juillet. Guill° de Frezenchis brondario avinion. pro uno panno

Digitized by Google

On jugera par quelques extraits de la richesse des vêtements pontificaux [1].

Une croix (un pectoral) en soie exécutée par le brodeur ou chasublier « Hugo Bisuntinus » (1362) pour une « casula » d'Urbain V, et ornée de quatre armoiries du pape, coûta 16 florins (Reg. 299, fol. 99). En 1387, Clément VII commanda au brodeur Arnaldo de Rivoli *una zona pontificalis de serico azuro mixto cum auro*, du prix de 17 florins de la Chambre 4 sous (Reg. 362, fol. 99 v°). En 1390, à l'occasion des fêtes de Pâques, Clément VII dépensa 37 florins de la Chambre 14 sous, *pro duobus aurifriziis et una mitra aurifrizata.*

Les chaussures mêmes du pape étaient couvertes d'orfroi (1381; dépense de 4 florins 17 sous 6 deniers pour un turnal et demi *aurifrizii de damasco*. Reg. 354).

Souvent le pape se commandait quelque riche vêtement à l'occasion des grandes fêtes.

L'habillement de la famille papale constituait une grosse charge pour le Trésor : la règle voulait que tous les fonctionnaires et employés quelconques fussent vêtus aux frais du pape.

En 1333, 541 agnels d'or sont versés *pro vestibus aestivalibus et forraturis de agnis* (Reg. 137, fol. 53). Le 12 juillet suivant, on dépense 4,156 florins d'or 8 deniers *pro pannis hiemalibus viridibus, marbrinis de Brucellis, virgatis, planis*, etc. (Reg. 137, fol. 53); la même année, 261 reg. d'or et 320 agnels *pro 200 peciis pannorum alborum et brunorum emptis pro helemosina apud Andusiam* (Reg. 132, fol. 80 v°). Le 18 janvier 1334, nouvelle dépense de 2,396 florins 6 livres *pro forraturis emptis et vestibus hiemalibus* (Reg. 136, fol. 52).

auri cum armis dñe Regine, sindone et brodatura pro dicto panno pro anniversario ipsius dñe Regine et aliis necessariis, ii^c v fl. ca. xiii s. vi d. (Reg. 359, fol. 185).

[1] 1379. Die 10 junii, soluti fuerunt Guillelmo et Bernardo de Frezenchis, brondáriis, pro duabus libris et ii untiis unius medii ternalis aurifrizii de damasco ab ipsis emptis pro una stola cum manipulo et pro ampliando aurifrizium pluvialis rubei dñi pape, dando eis pro libra xxiiii flor. cam., ascendunt li flor. cam. xxiiii s. vi d. — Item pro duabus peciis de sindone rubeo reforzato de Janua pro folrandis mantellis et capuciis dñi pape, pro qualibet pecia vii flor. cam. — xiiii flor. cam. — Item pro ii cannis et vii ternalibus aurifrizii de damasco pro ii paribus sotularium pro dño papa, ponderis ii unt. et vii ternal. pro qualibet untia, ii flor. cam., ascendunt vii flor. cam. xxi s. Summa universalis omnium predictorum que fuit eisdem soluta, est lxxiii fl. cam. xvii s. vi d. (Reg. 350, fol. 76 v°).

Digitized by Google

En 1334, 60 pièces de *panni sendati*, achetées à « Monito Boni de Florentia, » coûtent 632 florins d'or 7 livres (Reg. 136 et 137, fol. 53 v°), et 200 pièces *pannorum alborum et brunorum* achetées *apud Anduziam et de Burello*, 380 parisis 4 sous (Ibid., fol. 98 v°).

Au mois de janvier 1343, on dépense 4,745 florins 22 sous *pro pannis diversi generis*, et 5,143 florins et demi, *pro 250 peciis pannorum ;* puis, au mois de mai, 1,012 florins et demi, *pro 50 peciis pannorum aestivalium*, et 5,276 florins 9 deniers, *pro 200 peciis pannorum planorum et virgatorum* (Reg. 215, fol. 90-91). Au mois de mai 1345, Jean Cortoys reçoit 3,330 florins d'or et 1 denier, *pro 100 peciis pannorum virgatis et planis*, etc., et Jacques Malabayla, 6,075 florins, *pro 360 peciis pro vestibus aestivalibus* [1]. Au mois de décembre de la même année, on verse à Jean Cortoys 3,692 florins 99* deniers, *pro variis pannis, tapetis, foliaturis*, et à Jacques Malabayla, 6,300 florins, *pro 300 peciis pannorum* (Reg. 234, fol. 132-133), non compris 42 florins, *pro panno bruno*, et différentes autres fournitures.

Sous le même pontificat, les habits d'hiver (*pro robis.... yemalibus*) de 64 sergents d'armes coûtent chacun 5 florins; 3 autres sergents reçoivent 15 florins, *pro vestibus*. Les habits d'hiver des 16 pénitenciers coûtent 128 florins. Jacobo Malabayla d'Asti reçoit d'un coup 6,510 florins, *pro vestibus estivalibus et yemalibus domicellorum* (Reg. 248, fol. 114 v°, 186 v°). Aux « hostiarii » Clément VI fait don de 192 florins, *pro robis emendis ad ipsorum*

[1] « Vestes et Forrature. 1345. Die XIX mensis maii, facto computo cum domino Johanne Cortoys, solvimus sibi nomine Johannis de Mortuocampo, mercatore sancti Audemari, Morinensis diocesis, pro C peciis pannorum tam virgatis quam planis pro vestibus estivalibus domicellorum domini nostri, ad rationem XX florenorum III turonensium grossorum pro qualibet pecia, et floreno pro XII turon. computato, II^m^XXV flor. Item solvimus eidem pro MV^c^ foliaturis pro vestibus dictorum domicellorum emptis diversis preciis et MLXXXV florenos V denarios turon. grossos. Item pro XII cannis panni pro domicellis quondam domini Patriarche Constantinopolitani et X cannis pro famulis dicti Patriarche, et pro XIX cannis pro brodariis coquine Domini nostri et pro IIII^or^ cannis pro parvis solhardis (Du Cange : « soliardus » = marmiton) dicte coquine induendis, emptis diversis preciis, LI flor. medios. Item pro tonsura IIIIe peciarum pannorum emptorum ut predicitur pro dictis familiaribus quondam dicti Patriarche, brodariorum et solhardorum (flor.), ad racionem V turon. computato, — CLXVIII floren. II denar. turon. gross. — Que omnes summe predicte simul juncte ascendunt ad III^m^III^c^XXX flor. I denar. turon. gross. (Reg. 234, fol. 132).

Digitized by Google

cujuslibet voluntatem (Reg. 248, fol. 186 v°). Il semblerait donc que ces fonctionnaires ne portassent pas d'uniforme.

En 1349, le compte total d' « Antonius Malabayla, mercator Astensis, » pour fournitures de vêtements et de fourrures (*pro vestibus et foliaturis* [1]), s'élève à 10,652 florins (Ibid., fol. 116).

Pour l'année 1337, je relève les dépenses suivantes : *pro baxatura* [2] *pannorum et scarlate rubee*, 58 florins 6 deniers; *pro foliaturis variorum pro vestibus*, 92 florins 11 deniers; *pro vestibus hiemalibus*, 86 florins; *pro 130 foliaturis agnorum*, 99 florins; *pro factura et operatura vestium papae estivalium*, 860 florins; *pro erminis*, 94 florins 6 deniers; *pro foliaturis pro usu pape et domicellorum*, 238 florins; *pro foliatura, in capa et capucio domini pape*, 42 florins (Reg. 164, fol. 79-80).

Les fourrures se composent tantôt d'hermine, tantôt de petit-gris, tantôt de martre (R. 352, fol. 39). Jamais pape n'usa et n'abusa de ces matières au même point que Clément VI. En 1347, son « pelliparius » reçoit d'un coup 1,080 peaux d'hermines; il en emploie 68 pour un capuchon du pape, 430 pour une « capa de samis, » 310 pour un manteau, 150 pour deux capuchons destinés audit manteau, 30 pour un chapeau, 64 pour un capuchon, 80 pour un autre capuchon plus grand, 88 pour 9 « birretae. » La façon était comptée à raison de 2 florins par cent de peaux (Reg. 250, fol. 105 v°).

Au temps de Clément VII on dépensait couramment de 75 à 100 florins pour la garniture d'une houppelande. Et encore ne s'agissait-il que de peaux de martre [3]. En 1379, Jean Picard, fourreur, reçoit 8 florins 11 sous pour deux pèlerines d'hermine (Reg. 353, fol. 41). En 1383, Pierre de Benne touche 53 florins 16 sous pour dix douzaines d'hermines « pro capuciis » (Reg. 356, fol. 125 v°). En 1388, les peaux d'hermine coûtent 7 florins d'or la douzaine, et les petits-gris 8 florins le cent. Il fallait 500 de ces dernières pour garnir le vêtement du pape (Reg. 365, fol. 58). En 1389, le pape offrit à l'évêque de Liège un vêtement composé d'une « vestis, » d'une cape et d'un capuchon, qui coûte 39 flo-

[1] Du Cange ne donne que *Fodratura*.
[2] Du Cange : baxaton = foulon.
[3] *L'Antipape Clément VII*, p. 25.

Digitized by Google

rins 8 sous rien que pour les « foliaturae de minutis variis » (Reg. 365, fol. 197).

A titre de contre-partie, je donnerai ici quelques détails sur le luxe des costumes féminins.

Le trousseau de Laure de Noves, qui appartenait à une famille riche, ne comprenait qu'une robe complète, une robe écarlate ornée de menues plumes, une couronne en argent, de la valeur de 25 florins, un lit complet : « una colca munita pannis decentibus [1]. » Paul de Sade (1345) légua à sa femme une somme de 10 florins, renouvelable tous les trois ans, pour s'acheter « unum indumentum; » un costume pouvait donc durer trois ans!

En 1372, on promulgua une « préconisation » défendant aux femmes de n'importe quelle condition de porter des fourrures d'hermine ou autres, des ornements en or, en argent ou en soie. Seules les parentes du pape, celles du maréchal et du vicaire, les baronnes et les « majores » étaient exceptées : « *portare in aliqua rauba seu veste aliquem reversum de suptus* (sic) *nec de supra, neque in martis variorum erminiorum, seu quarumcunque aliarum pellium, seu rerum sive de auro, de argento, nec de serico.*

Le harnachement des chevaux ou des mules n'avait rien à envier au costume des courtisans. Clément VII commande des *texuti de serico pro cellis* [2] *et frenis pro equis* (année 1390; Reg. 367, fol. 106); il chargea en outre Marie d'Arras de tisser des étoffes (des tapisseries?) *pro frenis, cellis et aliis arnesiis equorum et mulorum domini nostri papae* (même registre, fol. 172 v°).

Plus modestes étaient les selles en usage sous Benoit XIII. Le velours et les autres fournitures nécessaires (« pro copertura duarum cellarum ») ne coûtent, en 1397, que 6 florins (Reg. 374, fol. 79 v°). Mais voilà que tout à coup, en 1405, le même pontife dépense près de 300 florins courants pour le mors, en argent émaillé, de sa mule [3]!

A la richesse des vêtements faisait pendant celle des orne-

[1] De Sade, *Mémoires sur la vie de François Pétrarque*, t. II, p. 22-25, 58-59, 91-92, 1764.

[2] Du Cange : *Cella = sella.*

[3] *Notes sur quelques artistes avignonais du pontificat de Benoit XIII*, p. 23.

Digitized by Google

ments nécessaires au culte. L'on trouvera plus loin des détails sur ceux de ces ornements qui relèvent de l'orfèvrerie : ici, je ne m'occuperai que de ceux qui ressortissent à l'art textile. Le palais pontifical renfermait de nombreuses « chapelles [1], » plus luxueuses les unes que les autres.

En 1384, une chapelle en damas rouge, avec de l'or, de l'argent, du velours, de la toile, de la soie, etc., coûte 50 florins 7 sous (Reg. 359, fol. 224).

En 1389, une chapelle rouge, fournie par les frères Frezenchis et composée d'étoffes d'or, de broderies, de parements, de taffetas, de toile, etc., coûte 117 florins de la Chambre 21 sous (Reg. 366, fol. 127). En 1394, une chapelle blanche de satin, garnie de broderies historiées, coûte 200 florins de la Chambre [2].

Aussi n'était-ce pas une sinécure que la place occupée par le sergent d'armes « Guillelmus de la Guilhalmia » ou « Laguilhelmia, serviens armorum. » Ce personnage, qui remplissait l'office de « Custos pannorum auri domini nostri papae » ou de « Custos pannorum paramentorum consistorii et cathedrarum, » ou de « deputatus ad custodiendum paramenta auri consistorii et capelle domini nostri pape » (1367. Reg. 321, fol. 91 v°), était chargé, lors de chaque cérémonie, d'orner de tentures précieuses les chapelles et salles du palais d'Avignon; à chaque voyage du pape il transportait au dehors un arsenal de tapisseries, de tapis, de tentures de toutes sortes. On peut en juger par le détail qui nous a été conservé dans une pièce comptable (Reg. 300, année 1363, fol. 114-115).

Chaque prélat était tenu de posséder tout un assortiment de « chapelles. » Dans la succession de Pierre de Selve († 1385) nous

[1] La « chapelle, » d'après le *Glossaire archéologique* de Gay, comprend l'ensemble des vêtements liturgiques et des parements de l'autel et du chœur. Les premiers se composent de chapes, chasubles, dalmatiques, tuniques, étoles, manipules, aubes, ceintures, amicts, collets (de mitres lorsqu'il s'agit d'évêques) ; de chausses, de souliers, du grémial. Les ornements de l'autel et du chœur comprennent : les nappes et couvertures, la frontière, le dossier, les coussins, la couverture des lutrins, la couverture du trône pontifical.

[2] 1394, 2 avril. « Guillelmo et Bernardo de Frezenchis, brondariis avinion., in deductionem IIcXVIII flor. auri de camera antiquorum, XXVII s. IX d., eis debitorum pro una capella alba de sathanino, munita aurifriziis ymaginatis et aliis ad hoc necessariis per ipsos facta de mense maii anno LXXXIe pro dño ñro papa, prout in quodam computo per dñm camerarium dui ñri pape die X januarii anno XCI signato lacius continetur, IIc XIIII flor. cam. antiqui VIII s., valent fl. ca. IIc » (Reg. 371, fol. 123).

Digitized by Google

trouvons une chapelle entière de couleur blanche, une autre verte, une troisième violette, une quatrième rouge [1].

Les brodeurs avignonais jouissaient d'une grande célébrité. De près et de loin, l'on recourait à eux. En 1408 encore, l'inventaire de la tapisserie de la duchesse d'Orléans enregistre « un grand dais d'or et de velours à tendre, qui fut pieça fait en Avignon [2]. »

En 1367, les deux frères de Frezenchis livrèrent un « pannus » orné d'images et de huit écussons, du prix d'un florin par écusson, ainsi qu'un pannus d'or, orné de quatre écussons, du prix de deux florins l'écusson, plus un troisième « pannus » enrichi de trente-six écussons aux armes du pape. Pour l'ensemble de ces travaux ils reçurent 76 florins (Reg. 321, fol. 81 v°).

L'on recouvrait de broderies non seulement les vêtements, les ornements destinés au culte, les meubles, mais encore les manuscrits [3], les selles des chevaux, etc. En 1379, deux selles brodées aux armes du pape coûtent, en y comprenant les fournitures d'or et d'argent, la soie et la façon, 35 francs chacune (Reg. 350, fol. 74).

Le luxe s'étendait à une série d'articles de fantaisie.

Deux « flabella sive mouscals, » destinés au pape, coûtent 12 florins (1381; Reg. 354). Douze « flabella » en soie et trois en étoffe blanche d'or (« panni albi de auro ») coûtent, y compris les manches, 9 florins de la Chambre 12 sous (1390; Reg. 367, fol. 67 v°).

[1] Duchesne, t. I, p. 559.

[2] De Linas, *Anciens Vêtements sacerdotaux*, p. 70; Paris, 1860. — Citons, parmi les brodeurs avignonais, « Bernardus de Frezenchis » ou « Fresenchis. » Cet artiste travailla pour Urbain V dès le début de son pontificat (1362; R. 299, fol. 99, etc.); il accompagna ensuite le pape dans son voyage en Italie (R. 324, fol. 96), et, de retour à Avignon, continua de travailler pour la cour pontificale jusque vers la fin du siècle.

Il avait d'ordinaire pour collaborateur son frère Guillelmus de Frezenchis (1365; R. 308; 1366, R. 321, fol. 19 v°, etc.).

« Hugo Bisuntinus brodarius, sive casublerius, habitator Avinionis, » broda, en 1362, une chasuble destinée au pape.

[3] 1385, 20 janvier. « Guill° et Bernino de Frezenchis brodatoribus dñi pape pro perlis et cordonibus de serico per ipsos positos in uno libro dato per dñum ducem Bituricensem dicto dño ñro et pro opere et factura IIII fl. curr. et III s. Item pro media centi(n)a de perlis pro reparando aurifrizium pluvialis rubei dñi papae ac pro factura VI fl. et IX gros; in summa X fl. curr. et XXII s. valent IX fl. ca. X s. (Reg. 359, fol. 124).

Digitized by Google

Il est question aussi de deux « cabassii [1] » recouverts de velours rouge et de quatre « cabasserie » en toile destinés à les contenir (1390; Reg. 367, fol. 82 v°).

La broderie était associée même aux expéditions militaires. En 1377, Berninus de Frezenchis exécuta, au prix de 8 florins 16 sous, une bannière destinée à la galère du cardinal de Saint-Eustache [2]. En 1381, Clément VII dépensa 48 florins de la Chambre pour six bannières, à ses armes, destinées aux galères envoyées au secours de la reine de Naples (Reg. 354). En 1385, une bannière en « sindon, » aux armes de l'Église, et une autre, aux armes du roi de Sicile, avec des franges de soie et deux hampes, coûtèrent 16 florins 14 sous (Reg. 359, fol. 168).

VIII.

L'ORFÈVRERIE

Où les artistes fixés sur les bords du Rhône triomphèrent, ce fut dans l'orfèvrerie. Une simple statistique pour donner une idée du nombre des disciples de saint Éloi dans la nouvelle capitale du monde chrétien : en 1376, ceux qui étaient attachés à la cour dépassaient la quarantaine. La richesse des ornements à usage personnel — anneaux, colliers, ceintures, aumônières, joyaux de toute sorte, — ou encore la richesse des harnachements défiait toute description. Certains papes poussèrent le raffinement jusqu'à faire coudre des plaques d'émail sur leurs gants. Lorsque l'on ouvrit, au siècle dernier, le tombeau de Benoît XII, on y trouva une paire de gants enrichie de deux émaux, représentant l'un la *Vierge*, l'autre l'*Ange Gabriel* [3].

Dans mon mémoire sur *la Tiare pontificale du VIIIe au XVIe siècle*, j'ai fait connaître la somptuosité de cet insigne

[1] Du Cange : Cabas.

[2] *Revue de l'art chrétien*, 1891, p. 199.

[3] *Revue de l'art chrétien*, 1891, p. 192. — Lors de l'ouverture du tombeau de Benoît XIII, l'on découvrit « deux plaques d'argent de la grandeur d'un écu de 60 sous qui avoient été placées au milieu des gants du pape; l'une représentait la sainte Vierge, avec ces paroles : « Ecce ancilla Domini, » et l'autre l'ange Gabriel avec celles-ci : « Missus est Angelus, » en caractères gothiques » (Duhamel, *le Tombeau de Benoît XII;* Caen, 1888, p. 22-23). — Cet usage, ainsi que veut bien me l'apprendre M. de Lasteyrie, remonte au XIIe siècle.

Digitized by Google

pendant la période avignonaise. On a vu d'autre part, dans les paragraphes précédents, quel était le luxe de la vaisselle de table ou encore la valeur des objets en or ou en argent composant le Trésor pontifical. Je puis donc ici me borner à un petit nombre d'indications.

Périodiquement, chaque année, le pape offrait à quelque prince ou chevalier, soit la rose d'or, soit l'épée bénite. La valeur des roses d'or variait de 100 à 300 florins ; celle des épées variait dans les mêmes proportions, selon le rang ou les goûts des destinataires.

Parmi les dépenses faites, en 1374, par Grégoire XI pour l'acquisition de bijoux, je relève les chiffres suivants :

400 florins pour un joyau ; — 179 francs pour 168 perles données à la comtesse d'Avellino, nièce du pape ; — 200 florins à Giovanni di Bartolo de Sienne pour un joyau ; — 874 florins pour des pierres précieuses ; — 857 florins 4 sous pour un joyau ; — 200 florins pour deux anneaux d'or ornés de pierreries ; — 80 francs pour des joyaux ; — 85 florins 20 sous pour un rubis balais [1].

La libéralité déployée par les papes d'Avignon vis-à-vis de l'art profane n'était rien, toutefois, auprès des sacrifices qu'ils s'imposaient pour l'art religieux. S'agissait-il de décorer ou d'enrichir les édifices destinés au culte, aucune dépense ne les effrayait. A aucune époque on ne trouve des ornements sacrés aussi riches : burettes, bassins, calices, paix, patènes, aiguières, candélabres, reliquaires, croix, encensoirs. Les églises d'Avignon, le couvent de Saint-Victor à Marseille, celui de Saint-Benoît à Montpellier, reçurent des chapelles [1] d'or et d'argent, comme on disait alors, dans lesquelles l'orfèvrerie, la ciselure, l'émaillerie, célébraient leurs suprêmes triomphes [2].

[1] *Revue de l'art chrétien*, 1891, p. 183-184.

[2] L'église des Célestins, à Avignon, possédait une croix en or massif renfermant du bois de la vraie croix ; elle pesait quinze livres d'or poids de marc ; c'était un présent du roi de Naples (*L'Antipape Clément VII*, p. 14-15). Dans son testament (1384), le cardinal Guillaume de Chanac lègue au monastère Saint-Martial de Limoges « Capellam meam albam completam, item calicem meum majorem cum suis urceolis sive canetis argenti melioribus, item crucem meam majorem de argento, item urceolum argenti cum baculo suo cum quo aspergitur et datur aqua benedicta, item reliquiare majus argenti deauratum cum pede suo cum reliquiis ibidem inclusis, item monile sive

Digitized by Google

Urbain V dépassa encore ses prédécesseurs, et c'est tout dire, par la richesse des ornements sacrés qu'il offrit, soit aux églises de Rome, soit à celles d'Avignon ou de Montpellier. Les chefs de saint Pierre et de saint Paul, dont il dota la basilique de Latran, ne coûtèrent pas moins de 30,000 florins d'or (peut-être 2 millions de francs). A l'église qu'il bâtit à Montpellier, il fit don d'une statue d'argent de la Vierge du poids de 350 marcs. Le chef de saint Benoît, destiné au même sanctuaire et exécuté par Johannes Baroncelli, pesait, avec le pectoral, le diadème, etc., 172 marcs 2 onces. Baroncelli reçut pour cet ouvrage 1,500 florins de la Chambre. A tout instant, pour une fantaisie, un reliquaire ou un tabernacle, le même souverain pontife dépensait des 3 ou 4,000 florins [1].

Grégoire XI, à son tour, commanda à Cristoforo, en 1372, 3 marcs 5 onces 17 deniers d'or, de 20 carats, pour le pied d'une croix d'or envoyée à l'Empereur, en y comprenant quatre grosses perles destinées à être incrustées dans le pied de cette croix. Le prix du tout, avec la façon de la croix, s'éleva à 347 florins de la Chambre 52 florins communs 19 sous 4 deniers. En 1375, le même pape chargea Giovanni di Bartolo d'exécuter un bras d'argent pour une image de saint André, ouvrage qui nécessita une dépense de 2,566 florins 4 sous 6 deniers [2].

Il est à jamais regrettable que le prix même des matériaux mis en œuvre pour ces joyaux soit devenu pour eux une cause de destruction : à peine si quelque calice, quelque reliquaire en or ou en argent (la châsse de la cathédrale de Catane) proclame l'habileté des orfèvres d'Avignon, longtemps si célèbres.

IX.

LES FÊTES ET CÉRÉMONIES. — LES CADEAUX

Dans ce dernier paragraphe, je passerai en revue les cérémonies ou fêtes de toute nature, les offices ou « funzioni sagre, »

pectorale argenti deauratum, in quo est Assumptio beatae Mariae virginis, item thuribulum et navetam meam argenti cum suo cocleari » (Baluze, *Vitae Paparum avenionensium*, t. II, p. 959).

[1] *Les Constructions du pape Urbain V à Montpellier;* Paris, 1890, p. 13-15. — *Le Pape Urbain V*, p. 1.

[2] *Revue de l'art chrétien*, 1891, p. 194-196.

Digitized by Google

comme l'on dit à Rome, les réjouissances publiques, les réceptions des ambassadeurs, les entrées solennelles, les funérailles, etc., etc.

Particulièrement magnifiques furent les fêtes données par les papes d'Avignon : il convient d'ajouter qu'il y allait de leur honneur de recevoir dignement des hôtes tels que l'empereur Charles IV, les rois de France, d'Espagne, de Danemark, de Chypre et tant d'autres souverains.

Les pièces comptables des archives du Vatican offrent en abondance les détails les plus circonstanciés sur ces cérémonies : elles nous apprennent que Froissart, dans ses descriptions, est resté plutôt au-dessous de la réalité.

La plus brillante des fêtes de la papauté, le « possesso » (la procession du pape nouvellement élu se rendant du Vatican au Latran) n'avait, cela se comprend, pas de raison d'être à Avignon, puisque cette ville ne renfermait aucun sanctuaire analogue à la basilique latérane. Elle était remplacée par les fêtes du couronnement, sur lesquelles l'on trouvera des détails, passablement clairsemés, dans l'ouvrage classique de Cancellieri [1].

Dans l'impossibilité où je me trouve de m'étendre ici sur toutes ces fêtes, je me bornerai à reproduire un choix de documents ayant trait à Urbain V. De nombreuses visites de souverains signalèrent la première partie de ce pontificat. Ce furent, le 20 novembre 1362, celle du roi Jean le Bon, qui revint l'année suivante; le 12 mars 1363, celle de Waldemar III, roi de Danemark; le 29 mars de la même année, celle de Pierre de Lusignan, roi de Chypre. Ces trois souverains se trouvèrent simultanément à Avignon; puis, en mai 1365, réception faite à l'empereur Charles IV [2].

Jean le Bon, nous raconte Froissart, chemina, tant à petites journées et à grands dépens, et en séjournant de ville en ville,

[1] *Storia de' solenni Possessi de' sommi Pontefici, detti anticamente Processi e Processioni dopo la loro coronazione dalla Basilica Vaticana alla Lateranense.* Rome, 1802, p. 28 et suiv. — La Bibliothèque d'Avignon renferme (n° 1706) un manuscrit du XIVe siècle relatif aux cérémonies de la cour romaine (Labande, *Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France; Avignon;* t. II, p. 98-100).

[2] Baluze, *Vitae*, t. I, p. 982. — Fleury, *Histoire ecclésiastique*, livr. XCVI, XIV, XLVIII. — Fantoni, *Storia di Avignone*, p. 237. — *Histoire du Languedoc*, t. IV, p. 230, 570, etc.

Digitized by Google

de cité en cité, en la duché de Bourgogne, que il vint environ la fête de Noël à Villeneuve dehors Avignon. Là était son hôtel appareillé pour lui et pour ses gens et toutes ses grosses pourvéances faites (livre I, partie II, ch. CLI). Le pape fit cadeau au souverain français d'une certaine quantité de vaisselle plate [1].

Particulièrement brillante fut la réception faite à l'empereur. On en jugera par quelques extraits :

1365, 7 mai. Soluti fuerunt Bertrando de Falgueyrasso, servienti armorum domini nostri pape ac castellano palatii Pontis Sorgie, pro IIIIc quintalibus ferri per eum emptis pro adventu domini Imperatoris ad rationem V solidorum pro quolibet quintali, valent C libr., et pro portu et estivando dictum ferrum, VII libr. IIII s., summa CVII libr. IIII s. — Reg. 302, fol. 57 vo.

1365, 21 mai. Soluti fuerunt de mandato domini pape Rudo Guersseballi de Montepessulano, usserio domini nostri pape, pro una cella facienda fieri per eum et danda domino Imperatori, LXXX flor. Ca. — R. 302, fol. 58 vo.

1365, 25 juin. Computavit Johannes Vesati de Ruthena de expensis per ipsum factis et solutis in palatio Avinioni et in Ponte Sorg. pro palco Imperatoris, pro VIII libris cum dimidia orfrang. ad rationem X libr. X solidorum pro libra, valent VII libr. VIII s. IX den.... Item pro XLIIII scutis auri et argenti batuti pro dicto palco pro pecia XII s., valent XXVI libr. VIII s.... Item pro factura et filo et lavando quatuor paria linteaminum pro dicto domino Imperatore, VIII libr.... Expense facte in hospitio domini Avinion. Et primo pro camera magna domini Imperatoris pro XIX petiis taffatani pro cortinis et coopertura lecti emptis a Panfardo de Luca et Bartoldo et Dominico et Marco Johannis, ponderis XXXVII librarum et IIII unciarum, valent ad rationem VII florenorum XIX solidorum cum dimidio pro libra, valent IIc LXXXIX flor. VIII s. VIII d. Item pro IX unciis serici viridis pro dictis cortinis et vanna depingenda ad rationem VI florenorum pro libra, val. quatuor florenos XIII s. Item pro quatuor unciis de veta [2] serici pro dictis cortinis. Item pro duobus paribus linteaminum pro domino Imperatore in quibus fuerunt XXXVI canne tele remensis, I floren. pro canna, valent. XXXVI flor. ad rationem VIII flo-

[1] 1362, 20 décembre. « Die eadem facto computo cum Johanne Vesati de Ruthena de reparatione et refectione certe vaxelle auri date per dominum nostrum papam domino Regi Francie et ejus filio, repertum est sibi deberi, prout in magno libro lacius continetur, et fuit eidem satisfactum, ipso manualiter recipiente, LXXXIIII flor. fort. VIII sol. » (R. 298, fol. 82. — Cf. R. 299, fol. 89).

[2] *Veta* = *villa*, ruban (Du Cange).

Digitized by Google

renorum pro libra, val. II flor. XVI s. VIII den.... Item pro una taxia cum dimidia pro sindone azurato pro faciendo dictam vannam et pro ponendo in compatibus (*sic*) emptis a Johanne Spiefanie ad rationem XXXIII florenorum pro totia (?), valent XLIX flor. XIII s. Item pro LX cannis tele viridis pro fulrando supracelum et capitale et unam cortinam que fuit empta a Katherina de Vassinhaco ad rationem VIII solidorum IX denariorum pro canna, val. XXVI libr. V s. Item pro XV libr. cotonis (?) rastuti pro supradicta vanna, ad rationem quatuor solidorum pro libra, valent III libr. Item pro factura dicte vanne Vinoto Judeo VIII flor. Item pro veta, filo, anulis, poligiis, cordis, clavis, pro dicta camera ornanda, V libr. Item pro II marmasiis de Luca pro cathedra dicte camere emptis a Bartholomeo Loco ad rationem XXX florenorum pro pecia, valent LX flor. Item pro rebus emptis pro faciendo arma XX scutorum cum compatibus in dictis cortinis, primo pro II cannis de velveto rubeo, ad rationem VII florenorum pro canna, valent XIIII flor. Item pro XIIII palmis satanini nigri pro faciendo aquilas, IX flor. Item pro VII palmis samiti gainati IIII flor. Item pro tela alba in qua primo situebantur arma et brodarie et alia opera, III flor. Item pro II libris cum dimidia candelarum cere, XIII s. IX den. Item pro II libris cum dimidia de filo aureo et una libra et quarto fili argenti, ad rationem XII florenorum pro libra, valent XLV flor. Item pro una libra cum dimidia de serico croceo VIII flor. VI s. Item pro I libra de serico ardenti, V flor. cum dimidio. Item pro media libra de serico albo, II flor. XVIII s. Item pro serico non filato diversorum colorum media libra, val. II flor. XVIII s. Item pro una libra de serico nigro, val. IIII flor. cum dimidio. Item pro filo et cana I flor. cum dimidio. Item pro II libris et una uncia cum dimidia de sindone croceo et rubeo ad faciendum compassus et folia, X flor. Item pro factura IIII scutorum et compassuum magnorum, ad rationem XII flor. pro petia, val. CLX flor. fortes. Item pro VI scutis cum compassibus minoribus aliis ad rationem VIII florenorum pro petia, val. XXVIII flor. Item pro factura dictarum cortinarum, VII flor. Summa florenorum est V^c XXVI flor. camere et CLX flor. fort. de XXIIII solidis, XL libr. XI s. I d. Item pro alia camera in dicto hospitio domini Avinionis, pro III taxiis cum dimidia de sindone azurato pro faciendo cortinas et vannam emptis a Johanne Spiefanie et a Dominico et Angelo Palasini, ad rationem XXXIII florenorum pro taxia, valent CXV flor. XIII s. Item pro VIII unciis de serico azurato pro faciendo dictas cortinas, valent ad rationem VI florenorum pro libra IIII flor. Item pro unciis quatuor ad rationem VIII florenorum pro libra, valent II flor. XVI s. VIII den. Item pro XII libris cotoni batuti pro vanna ad rationem IIII s. pro libra, valent II libr. VIII s. Item pro XIII cannis tele lilnine (?) pro supercelo emptis a Katherina de Vassinhaco, ad ratio-

Digitized by Google

nem VIII s. IX den. pro canna, valent V libras XIII s. IX den. Item pro veta fili, cordis, anulis, filo, clavis, poligiis, quatuor libr. Item pro factura vanne et cortinarum supradictorum, XI flor. Item pro III cannis fustane pro II carrellis pro cathedris camerarum Imperatoris I libr. X s. Item pro XXX libris gardi sive plume pro dictis carrellis IIII flor. XXII s. Item pro III pannis aureis vocatis marmas de Luca pro cathedra istius camere, ad rationem XXX florenorem emptis a Bartholomeo Barrelini, valent XC flor. Item pro III cannis de sargiis magne forme, quarum due fuerunt pro domino Imperatore et I pro domino de Grisaco, emptis ab Angelo Palaisson ad rationem XLIII florenorum pro qualibet, valent CXXIX florenos. Item pro portando lectos et paramenta et reducendo ea dominis quorum erant III floren. Item hominibus qui iverunt ad extendendum cortinas tam in palatio quam in hospitio domini Imperatoris et ornamenta camerarum pro universo et removendo, VI flor. Summa florenorum est IIIc LXIIII et XVI libr. III s. V d.

Item die XXV aprilis dixit se recepisse a Judeis XXIX lectos minutos, linteamina, culcitras, matalacia, II cohopertoria in quolibet et tenui eos usque ad X diem Junii, et sic ascendit in universo, L libr. XVIII den. Item de predictis lectis fuit perdita una culcitra et unum matalacium longum unius canne que sunt taxate ad XII florenos. Item pro una alia culcitra et I pulvinari perditis de VII palmis, taxatis VI flor. Item II par. linteaminum perditorum taxate IIII flor. Item I coopertorium novum V flor. Item II coopertoria sive trailliz (*sic*) quatuor floren. Item I pulvinare unius canne longe II flor. Item medietas unius coopertorii quod fuit taxatum I floren. Item pro portando dictos lectos et reportando de Judeario ad hospitium domini Avinionis II floren. Summa universalis omnium premissarum expensarum in florenis reducta est eidem Johanni soluta in IIm XXI flor. XXIII s., quorum sunt M VIIc LXXXIII camere et IIc XXXVIII de graileto. — R. n° 302, fol 61.

1365, 30 juin. Computavit Dominus Guillelmus de Creone, custos vacelle domini nostri pape, de expensis per eum factis et solutis pro scutellis [et] platellis de fusta per eum emptis et portari fieri in Pont. Sorgie quando dominus Imperator recessit de Avinione, et aliis expensis factis in dicto offitio isto mense, prout sequitur : Et primo computavit se expendisse die VII dicti mensis pro portando et reportando ad Pontem Sorgie M scutellas et VIc platellos de fusta, valent XV s., de quibus scutellis reddidit Vc et XXX, et sic fuerunt perdite IIIIc et LXX; valet scutella V den., valent in summa IX libr. XV s. X d. Item dixit se reddidisse de platellis IIIc et XIII, fuerunt perditi IIc LXXXVII, valet platellus XV d.; valent in summa XVII libras XVIII solidos IX denarios. Item dicit se solvisse Bugnaderio pro medio anno pro quoli-

Digitized by Google

bet mense XII s., valent LXXII s. Item retulit se aptasse probam que fuit sibi data vel tradita quando Imperator venit, pro qua solvit XXII solidos. Summa omnium premissorum est XXIII libr. III s. VII den.... eidem Guillelmo soluta in XXV flor. ca. XIII s. VII d., singulis florenis pro XXVI solidis computatis. — R. 302, fol. 62.

L'accueil fait en 1365 aux ambassadeurs de l'empereur de Constantinople, Jean Paléologue, ne fut pas moins magnifique. Ils reçurent, outre un don en argent de 303 florins de la Chambre, des pièces d'orfèvrerie d'une valeur de 100 florins, à savoir une coupe haute avec son pied et son couvercle, un gobelet émaillé et un pichet (*picheria*), le tout en argent, pesant 14 marcs 5 onces.

1365, 14 avril. Soluti fuerunt de mandato domini nostri pape vive vocis facto ambaxiatoribus regis Grecorum pro dono speciali, facto eisdem per dictum dominum nostrum papam, ipsis manualiter recipientibus, incluse C florenis solutis pro una cuppa alta cum pede et supercuppo et uno gobello esmaltato, ac una picheria[1] laborato totum de argento ponderis XIIII marcharum, V unciarum, emptis et eis datis per prefatum dominum papam, IIIIcIII flor. ca. — R. 302, fol. 56 v°.

C'est à cette occasion sans doute qu'Urbain V, qui ne dédaignait pas de s'exercer dans la poésie, composa les vers léonins fameux destinés à accompagner les trois *agnus* destinés à Jean Paléologue.

Balsamus et munda cera cum chrismatis unda
Conficiunt agnum, quem do tibi munere magnum,
Fonte velut natum, per mystica sanctificatum.
Fulgura desursum depellit et omne malignum.
Peccatum frangit ceu Christi sanguis et angit;
Prægnans servatur, simul et partus liberatur;
Munera fert dignis, virtutem destruit ignis;
Portatus munde de fluctibus eripit undae;
Morte repentina servat Satanaeque ruina.
Si quis honorat eum retinet super hoste trophaeum,
Parsque minor tantum tota valet integra quantum.
Agnus Dei, miserere mei.
Qui crimina tollis, miserere nobis[2].

[1] « Picheria = vas, calix, cyathus » (Du Cange).
[2] Leclerc et Renan, *Histoire littéraire de la France au XIVe siècle* (éd. Lévy), t. I, p. 474. — Mgr Barbier de Montault : *l'Année liturgique à Rome*, p. 184.

Digitized by Google

Au séjour du roi de Chypre se rattache entre autres le don de deux anneaux et d'un *Agnus Dei* [1]. Ce prince fut défrayé de tout jusqu'aux confins du territoire pontifical [2]. Il offrit à son tour au pape une lanterne (!) en argent, qu'Urbain V donna à l'abbaye de Saint-Victor à Marseille.

Signalons encore, toujours pour l'année 1365, l'accueil fait aux ambassadeurs du roi d'Angleterre [3].

Les cadeaux offerts à ces visiteurs princiers étaient à l'avenant des banquets et des réjouissances de toute nature organisés en leur honneur.

Deux ou trois exemples entre vingt suffiront pour les caractériser.

Parmi les présents offerts en 1365 au duc d'Anjou, fils de Jean le Bon, je relèverai les suivants : une nef d'argent du poids de 31 marcs, un drageoir du poids de 13 marcs 5 onces, une coupe en vermeil émaillée du poids de 14 marcs 6 deniers, une autre coupe et une aiguière d'argent du poids de 13 marcs 1 once 12 deniers; le tout d'une valeur de 614 florins de la Chambre 25 sous 6 deniers [4].

[1] 1363, 11 avril. Johanni Vesati de Ruthena, quos solverat pro reparatione II anulorum auri ac unius agni Dei per dñum ñrum papam datorum dño Regi Chipri, ipso Johanne manualiter recipiente, III flor. fort. — R. 298, fol. 104.

[2] 1363, 10 juin.... Soluti fuerunt de mandato domini nostri pape Anthonio de Albatibus, servienti armorum dicti domini nostri pape, pro expensis factis per eum in Pontesorgie pro Rege Chipri et ejus gentibus dum recessit de Curia.... LI flor. fort. — R. 299, fol. 139 v°.

[3] 1365, 30 avril. « Die ultima dicti mensis soluti fuerunt de mandato domini nostri pape ad relationem domini A. (Angelicus de Grimoard, frère d'Urbain V) episcopi Avinion., Guillelmo de Grisaco bastardo, servienti armorum domini nostri pape, pro expensis nuper factis per eum de dicto mandato pro associando et conducendo quosdam ambaxiatores regis Anglie et aliis certis expensis factis cum ipsis in Romana curia et extra, XXXIII flor. camere » (R. 302, fol. 56 v°).

[4] 1365, 3 janvier.... « Soluti fuerunt de mandato domini nostri pape Johanni Baroncelli, servienti armorum ipsius domini pape et campsori Avinion., pro una navi argenti ponderis XXXI march. et pro uno dragerio ponderis XIII march. V unciarum. Item pro una cuppa argenti deaurata et esmaltata ponderis XIIII march. VI d. Item pro una alia cuppa et una aquaria argenti ponderis XIII march. I unc. XII d. Summa omnium marcharum (?) predictarum, que (?) dominus noster papa predictus nuper dedit duci Andegavensi, est LXXII marcharum II unciarum XVIII denariorum ad pondus curie. Que omnia idem Johannes dicit se emisse a Luca Albertis de Florentia, et valent ad rationem VIII florenorum cum dimidio pro qualibet marcha, ipso Johanne manualiter recipiente, que omnia dominus noster papa dedit duci Andegavensi, VI^C XIIII flor. Ca. XXV s. VI d. » (R. 302, fol. 50 v°).

Digitized by Google

Le duc de Bourgogne reçut de Clément VII un anneau du prix de 375 florins d'or et une aiguière d'or ornée de perles, du prix de 1,000 florins d'or, plus deux tables qui semblent avoir été ornées de marqueterie et qui coûtèrent chacune plus de 200 florins [1].

En 1405, Benoît XIII acheta, au prix de 450 florins de la Chambre, une tenture de haute lisse (*pro uno panno de Arras istoriato de haute lice operato cum auro*), tissée d'or, destinée au roi de Sicile (Reg. 376, fol. 169 v°).

Les particuliers étaient, proportion gardée, mieux traités encore.

A noble homme, « Johannes Martini de Bona, » ambassadeur du roi de Castille, Benoît XII fait cadeau d'une coupe en argent émaillée avec son pied et son couvercle, ladite coupe extraite du trésor pontifical de la grande tour et pesant 9 marcs 3 onces 1 quart (1341; reg. 190, fol. 75).

A Jean Blondel, écuyer du duc de Bourgogne, qui lui annonça le couronnement du roi de France, Clément VII fait remettre 200 florins et un gobelet d'argent doré valant 43 florins 13 sous (Reg. 364, fol. 68 v°).

Benoît XIII fait donner aux deux patrons d'une galère, qui avaient apporté une bonne nouvelle, 12 tasses en argent du poids de 12 marcs 18 deniers, chaque marc valant 7 florins courants 16 sous (1396; Intr. et Exit., fol. 195).

Rien n'égalait la pompe déployée à l'occasion des funérailles d'un pape : plus d'une fois, celles-ci mirent à sec les coffres du Trésor pontifical. C'est ainsi que les seules indemnités et aumônes données pendant les funérailles d'Innocent VI s'élevèrent à 5,035 florins et 750 livres; l'achat de tentures, à 1,862 florins et une fraction; celui des vêtements de deuil noirs pour certains familiers du pape, à 806 florins 18 sous 5 deniers [2].

Considérons à leur tour les funérailles de Guillaume de Grimoard, père du pape Urbain V († 1366). Raymond de Salaironis, son médecin attitré, toucha 40 florins qu'il avait avancés *certis apothecariis Avinion., qui praeparaverunt funus quondam D. de*

[1] *L'Antipape Clément VII*, p. 25.
[2] *Revue de l'art chrétien*, 1891, p. 283.

Digitized by Google

Grisaco patris D. N. P. P. nuper in Romana curia defuncti [1]. Les brodeurs Guillaume et Bernard de Frezenchis reçurent, de leur côté, 51 florins 51 sous, *pro certis paramentis et rebus per ipsos factis pro sepultura et exequiis quondam Guillelmi de Grisaco* (R. 319, fol. 49 v°; R. 321, fol. 60 v°), et Lambertus Lamberteschi, 581 florins *pro panno nigro.... pro exequiis Guillelmi de Grisaco* (R. 321, fol. 370).

Les funérailles de la reine de Majorque, Violante ou Yolande de Villaragut [2], qui mourut à Avignon en 1366, furent moins brillantes que celles de Guillaume de Grimoard. Elles ne coûtèrent que 62 florins 23 sous. On alluma, à cette occasion, 6 torches, d'un poids total de 36 livres, 2 torches pesant 8 livres, puis 4 torches plus petites et 8 livres de chandelles. Douze écussons, sur un fond de drap d'or, contenaient les armoiries de la défunte. Enfin, la dépense pour la sonnerie s'éleva à 9 florins.

Le luxe posthume déployé par les cardinaux était à l'avenant. Rares étaient les exemples d'humilité. C'est ainsi que le cardinal Pierre de Baignac († 1369) défendit de porter à ses funérailles des vêtements de deuil ou noirs : « Quod nullae robae lugubrae sive nigrae fiant [3]. »

[1] Marini, *Degli Archiatri pontificij*, t. I, p. 84.

1366, 19 novembre. « Die eodem soluti fuerunt de mandato domini nostri pape Guillelmo de Fresenchiis et Bernardo ejus fratri brodariis habitatoribus Avinion. pro certis paramentis et rebus per ipsos factis pro sepultura et exequiis quondam domini Guillelmi de Grisaco, patris dicti domini nostri pape, nuper defuncti in Curia Romana, prout in quodam computo per ipsos de premissis reddito in magno libro descripto particulariter latius continetur, et fuit eisdem satisfactum, ipso Guillelmo recipiente manualiter, quolibet floreno pro XXVI s. III d. computato, LI flor. ca. V s. III d. (R. 321, fol. 60 v°).

[2] Voy., sur cette princesse, *les Relations politiques de la France avec le royaume de Majorque*, de M. Lecoy de la Marche (t. II, p. 177-178).

1366, 31 août. « Die predicta computavit dominus Guillelmus Egidii, panetarius domini nostri pape, de expensis per ipsum factis et solutis pro funeralibus et exequiis quondam domine Violantie Regine Maioricarum, nuper in Romana curia defuncte, prout sequitur. Primo pro VI torticiis ponderis insimul XXXVI librarum, VI libr. VII s. IX den. Item pro II tortitiis cere nove ponderis VIII librarum, XXXVI s. Item pro VIII libris candelarum XXXVI s. Item in crastinum celebravit dominus Camerarius et expend. pro XL torticiis XXXVIII libr. VI s. VI d. et pro portu XVIII den. Item pro factura duodecim scutorum positorum in panno aureo, VI flor. auri. Item pro faciendo sepulturam, XL sol. Item pro pulsatione campanarum, IX flor. Item pro panno aureo, II flor. Item pro canonicis et capellanis, IIII flor. Summa omnium premissorum est LXXV libr. XI s. Que pecunie summa fuit eidem Guillelmo soluta, singulis florenis pro XXVI (s.) computatis, in LXII flor. ad grayletum, XXIII s. — (Reg. 302, fol. 95 v°).

[3] Duchesne, t. II, p. 432.

Digitized by Google

Dans son testament en date du 29 décembre 1384, le cardinal Guillaume de Chanac, évêque de Mende, décida, entre autres, que le nombre des torches qui figureraient à ses obsèques ne pourrait pas dépasser cent, du poids maximum de cinq livres chacune. Chacun de ses familiers devait être vêtu de noir, « ut moris est. » Un certain nombre de messes devaient être célébrées, au prix d'un gros d'Avignon chacune pour les simples prêtres et de deux gros pour les chapelains. Le document abonde en prescriptions liturgiques des plus minutieuses, des plus pédantes [1].

De même, le cardinal Pierre de Selve ordonna (1385) que l'on dirait 10,000 messes dans les six mois qui suivraient son décès [2].

Le cardinal Pierre de Cros, archevêque d'Arles, ordonna, par testament en date de 1388, que l'on dépensât 1,000 florins pour ses funérailles, qu'il voulait cependant relativement modestes [3].

Les funérailles d'un simple sous-ingénieur, tel que « Jacobus Petri, quondam sub-ingenerius Avinion., » ne coûtèrent pas moins de 22 florins 14 sous, rien qu'en fournitures de draps (R. 365, fol. 170).

Terminons par quelques tableaux moins lugubres.

La description des fêtes données à Clément V, le 30 avril et le 1er mai 1308, par le cardinal Arnaud de Pelegrue († 1335) et le cardinal Pierre Taillefer de la Chapelle († 1312), nous révèle le raffinement des banquets. Un des cardinaux alla recevoir le pape accompagné de vingt chapelains, et l'introduisit dans une salle tendue, du plancher au plafond, de tapisseries d'une grande richesse. Le sol était recouvert d'un tapis velouté. Le lit de parade était garni de velours cramoisi très fin, doublé d'hermine blanche, de draps d'or et de soie. A table, le service fut fait par quatre chevaliers et douze écuyers du pape, qui reçurent chacun de l'amphitryon : les premiers, une riche ceinture d'argent et une bourse valant 25 florins d'or; les écuyers, une ceinture et une bourse de la valeur de 12 florins. Cinquante écuyers appartenant au cardinal Anibaldo assistaient les chevaliers et les écuyers pontificaux. Le menu comprenait neuf

[1] Baluze, t. II, p. 952-972.
[2] Duchesne, t. I, p. 559.
[3] Baluze, t. II, p. 1008-1015.

Digitized by Google

services (*vivande*), qui se décomposaient chacun en trois plats, soit au total vingt-sept plats. On vit apparaître, entre autres, une sorte de château fort renfermant un cerf gigantesque, un sanglier, des chevreuils, des lièvres, des lapins. Après le quatrième service, le cardinal fit offrir au pape un destrier blanc, d'une valeur de 400 florins d'or, et deux anneaux, ornés, l'un d'un énorme saphir, l'autre d'une non moins énorme topaze, évalués 150 florins, enfin un « nappo » valant 100 florins. Chacun des seize cardinaux reçut un anneau enrichi de pierres fines; il en fut de même des vingt prélats ou seigneurs laïques. Les douze jeunes clercs de la maison pontificale reçurent une ceinture et une bourse d'une valeur de 25 florins d'or; les vingt-quatre sergents d'armes, une ceinture valant 3 florins. Après le cinquième service, on apporta une fontaine surmontée d'une tour et d'une colonne d'où s'échappaient cinq espèces de vins. Les margelles de cette fontaine étaient garnies de paons, de faisans, de perdrix, de grues et de divers autres volatiles. L'intervalle entre le septième et le huitième service fut occupé par un tournoi, qui eut lieu dans la salle même du festin. Un concert termina le festin proprement dit. Au dessert, l'on apporta deux arbres, l'un qui semblait en argent, garni de pommes, de poires, de figues, de pêches et de raisins d'or; l'autre vert comme un laurier, garni de fruits confits multicolores.

Les vins venaient de la Provence, de la Rochelle, de Bielna (*sic*), de Saint-Pourçain et du Rhin. Le maître queux, accompagné de trente aides, exécuta des danses après le dessert. Lorsque le pape se fut retiré dans ses appartements, on apporta le vin et les épices. Des chants, des danses, des distractions de toute nature terminèrent cette journée mémorable [1].

La richesse est surtout enviable lorsqu'elle permet de donner satisfaction à la charité. Les papes d'Avignon ne s'en firent pas faute.

Le premier d'entre eux, Clément V, se distingua plus que tout autre par sa libéralité.... posthume. Il légua à deux cents jeunes filles nobles 100 florins de dot pour chacune, à dix autres 200

[1] J. Milanesi, *I due sontuosissimi Conviti fatti a papa Clemente V nel MCCCVIII, descritti da Anonimo fiorentino testimone di veduta.* Florence, 1868.

Digitized by Google

florins; à douze cent une, 25 florins; à trois cent soixante-six, 40 florins, destinés à leur trousseau pour entrer en religion; puis 66,680 florins aux pauvres honteux. Suivaient de nombreux legs particuliers de 20,000, de 10,000 florins, de 8,000, de 6,000, de 5,000, de 2,000, de 1,000, de 500 et 300, etc.

Parmi les libéralités faites par les prélats, je citerai les legs du cardinal Pierre de Selve (500 florins à dix jeunes filles pour les marier) et surtout du cardinal Audoin, qui légua : 1,000 florins à la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon; 500 florins au monastère de Glaudez, pour être distribués aux pauvres le jour de son enterrement; 500 florins à l'église d'Arrac; 20 fr. d'or par tête à vingt jeunes filles pour les marier; enfin, aux églises de tous ses bénéfices, un calice en argent doré avec sa patène, du poids minimum de 2 marcs et du poids maximum de 15 marcs [1].

Les particuliers rivalisaient de largesse avec les membres de la cour pontificale. Paul de Sade consacra 300 florins de Florence, « pro anima mea de bonis meis in redemptionem peccatorum » (1345); Laure de Sade légua 500 florins pour des messes et des œuvres pies (1348), et son mari, Hugues de Sade, 300 florins pour le même objet (1364) [2].

Il y eut une autre forme de luxe encore, et la plus haute, qui passionna les papes d'Avignon; je veux parler du culte des sciences et des lettres, et surtout de la formation de leur admirable bibliothèque. Eu égard à celle-ci, mes recherches feraient double emploi avec celles du R. P. Ehrle et de M. Faucon : qu'il me suffise donc de renvoyer aux publications de ces deux savants. Il est superflu également de rappeler ici les encouragements prodigués à Pétrarque, le plus suggestif et le plus généreux des protagonistes de la Renaissance [3], ou encore la fondation des Universités de Cahors et de Montpellier. Au surplus, pas un des papes d'Avignon n'eut une physionomie effacée; chacun apporta, sous une forme quelconque, sa part d'initiative

[1] Duchesne, t. I, p. 559, 573-574.
[2] De Sade, *Mémoires sur Pétrarque*, t. III, App., p. 6, 73, 83.
[3] Sur d'autres actes de libéralité à l'égard de savants ou de littérateurs, voy. les *Archiatri pontificij*, de Marini, et les *Lettres à la cour des Papes*, de M. Antoine Thomas (Rome, 1884).

Digitized by Google

et de volonté à l'œuvre grandiose accomplie sur les bords du Rhône.

Abstraction faite des ressources splendides dont le Comtat et une grande partie de la Provence furent redevables à l'action du Saint-Siège, ce fut pour toute cette France méridionale du XIVe siècle un immense bienfait matériel et intellectuel que l'établissement de la papauté sur les bords du Rhône. La cour d'Avignon fut un foyer de lumières — trop tôt éteint, — et des fondations impérissables perpétuèrent jusqu'à nos jours le souvenir de ces pontifes français — la plupart limousins, — qui, d'une si grande correction dans les dogmes, semèrent autour d'eux tant de germes de civilisation.

EUGÈNE MÜNTZ.

Digitized by Google

DE

LA CONDITION DES LÉPREUX

DANS LE MAINE

AU XVe ET AU XVIe SIÈCLE

Bien qu'il y ait toujours eu des lépreux en Europe, néanmoins ce fut surtout pendant et après les Croisades que la lèpre y exerça ses ravages. Au contact de ces populations orientales chez lesquelles la terrible maladie est en quelque sorte endémique, les Croisés la contractèrent et la rapportèrent dans leur pays natal où elle se développa. En présence de cette calamité nouvelle, la charité chrétienne ne faillit point à son devoir. On avait ouvert des hôpitaux pour les infirmes et pour les malades pauvres ; on édifia des maladreries pour les ladres. A la fin du règne de Louis VIII, il y avait en son royaume deux mille léproseries, à chacune desquelles il laissa, par testament, la somme de cent sols [1]. Dans le Maine en particulier, il n'y eut guère de centre tant soit peu important où l'on ne rencontrât un tel établissement. Au Mans, il était dédié à saint Lazare ; à Saint-Calais [2], à saint Marc ; à La Ferté-Bernard [3], à saint Laurent ; à Mayenne, à saint Jacques [4]. Ballon, Château-du-Loir, Château-Gontier, Craon, Ernée, Fresnay, La Chartre, La Flèche, Laval, Le Lude, Mamers, Montmirail, Montoire, Sablé, avaient chacune

[1] « Donamus et legamus duobus millibus domorum leprosorum decem millia librarum, videlicet cuilibet earum, centum solidos. » Article 13 du testament de Louis VIII, publié dans le « Recueil des historiens de France, » t. XVII, 310.

[2] Cf. L. Froger, *Les Établissements de charité à Saint-Calais*, in-8, p. 9-23.

[3] Cf. L. Charles, *Histoire de la Ferté-Bernard*, in-8, p. 119.

[4] Cf. *Revue hist. et arch. du Maine*, t. II, p. 315, *la seigneurie et la chapelle de Saint-Jacques d's Lépreux, de Mayenne*, par M. Ch. Trouillard.

Digitized by Google

leur léproserie [1]. Maintes localités moins peuplées, de simples bourgs en étaient également pourvus. Th. Cauvin, qui a fait le relevé de ces différentes maisons, en a compté quatre-vingt-neuf, toutes situées dans les limites de l'ancien diocèse du Mans, ou dans les deux départements de la Sarthe et de la Mayenne. Il s'en faut d'ailleurs, lui-même le reconnaît, qu'il les ait toutes connues [2].

On ne sait ni à quelle date exacte ni par qui elles avaient été fondées. On ignore également dans quelles conditions les malades y furent d'abord admis et quels secours ils y recevaient. Pour être renseigné sur ces deux points, nous n'avons pas de documents authentiques qui soient antérieurs au début du XVe siècle. C'est à ce moment-là seulement que l'on peut se faire une idée nette et précise du sort des lépreux dans les asiles où s'achevait leur misérable vie. Nous rechercherons d'abord quelle autorité était compétente quand il s'agissait de constater légalement qu'un individu était atteint de mésélerie; en second lieu, dans quelle mesure on venait à son aide.

I.

PAR QUI LES LADRES ÉTAIENT-ILS RECONNUS TELS?

Je n'ai pas à dire à quels caractères se reconnaissait la lèpre. Comme d'ailleurs ces caractères se retrouvent en certaines affections cutanées, à leur début au moins, on était obligé d'examiner s'ils dénotaient celles-ci ou celle-là. Il le fallait encore, pour écarter les faux ladres, car la chose, on le verra plus loin, quoique vraie, paraît invraisemblable, il y avait cependant tel indigent qui, pour vivre sans labeur des ressources qui étaient fournies aux vrais lépreux, se résignait à s'isoler de la compagnie des hommes et à être tenu pour un véritable paria. Comment ce départ, entre les vrais malades et ceux qui

[1] Cf. Th. Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 230.

[2] Parmi les petites localités qu'il n'a point citées et où nos recherches personnelles nous ont révélé l'existence de léproseries, nous pouvons citer Le Tronchet, Saint-Pierre-des-Bois, Louailles, communes dont la population n'atteint pas trois cents âmes, puis encore Mézières-sous-Lavardin, Ahuillé, Montreuil-le-Henri.

Digitized by Google

ne l'étaient pas, s'opérait-il, et qui était chargé de porter sur eux un diagnostic dûment motivé? C'était à l'évêque du Mans que la charge en avait été confiée. Ce n'est pas à dire qu'on ne la lui ait jamais contestée. Au commencement du xve siècle, un Cordelier, frère Jean Yrel, maître de la maladrerie Saint-Lazare, au Mans, prétendit avoir le droit d'éprouver les ladres; il réclamait, pour chaque épreuve, la somme de vingt-cinq sous. Il fut débouté de ses prétentions, et, par lettres patentes en date du 20 juillet 1405, le roi Charles VI maintint Adam Châtelain, qui gouvernait alors l'Église du Mans, dans l'exercice de ces fonctions délicates [1].

Il va de soi qu'il s'en déchargeait sur des personnes compétentes, compétentes autant du moins que le permettait la médecine purement empirique de l'époque. Une commission sanitaire, dépendant de l'officialité diocésaine et composée d'un greffier, de barbiers, de clercs et d'appariteurs, avait été instituée [2]. Elle se réunissait au Mans, dans un local situé dans la rue Dorée et qui était une annexe de la léproserie Saint-Lazare [3]. On y conservait une pierre de marbre à l'aide de laquelle on s'imaginait pouvoir discerner le caractère réel de la maladie dont était soupçonné le personnage soumis à l'épreuve [4].

Comme il ne s'y présentait pas de lui-même, on se demandera par qui il y était amené. Quand, dans une paroisse, une personne quelconque, quelles que fussent d'ailleurs sa situation et ses fonctions dans le monde, passait pour lépreuse, les procureurs de la fabrique étaient obligés d'office à la faire comparaître devant les commissaires nommés par l'évêque [5]. On

[1] On trouvera le texte de ce document dans le manuscrit dit *Le Livre rouge*, de la bibliothèque de la ville du Mans, f° 220 v°, et à la Bibliothèque nat. de Paris, fonds fr. 22312, f° 42 v°.

[2] « Item, pour les coustz et mises de mener Raoullin Brousset au Mans, à l'espreuve, et pour le faire esprouver tant aux barbiers, gardes de la pierre de marbre, clers d'office, appariteurs.... » Comptes de fabrique de Villaines-la-Juhel, Mayenne.

[3] Dans les archives du chapitre Saint-Julien du Mans, A 2, f° 155 et seq., se trouve un bail de cette maison, consenti par François Lebeau, administrateur de la léproserie Saint-Lazare du Mans, en faveur de Jehan de Saint-Denis et d'Hélène, sa femme, moyennant un loyer de sept livres par an. Le bailleur se réserve « le droit d'aller et venir en lad. chambre où est de présent la pierre d'espreuve des malades de lèpre. »

[4] Voir la note précédente.

[5] « En celuy an, Jehan Violleau le jeune et Quentin Fortin, procureurs,

Digitized by Google

l'étendait nue sur la table de marbre [1]. Elle y était soumise à certaines pratiques sur la nature desquelles nous sommes mal renseigné, mais parmi lesquelles se trouvaient très probablement des lotions d'eau bénite [2]. Certaines particularités de température se rencontraient parfois qui rendaient l'épreuve peu concluante et qui forçaient à la renouveler [3]. Lorsque, sur des indices qu'ils tenaient pour certains, les membres de la commission croyaient avoir diagnostiqué la lèpre, ils défendaient au malheureux qui en était atteint « de non hanter plus avecques les aultres gens [4], » et cela sous peine d'excommunication. Que va devenir l'infortuné, jeté ainsi hors de la société, incapable désormais de gagner son pain quotidien ? Où cherchera-t-il désormais un abri, et qui le lui procurera? qui lui assurera les secours spirituels que son âme croyante sollicite? qui donnera le vivre et le couvert à ce corps sur lequel la corruption accomplit son œuvre, avant même qu'on l'ait descendu au tombeau? Les procureurs de fabrique, on l'a dit plus haut, avaient conduit le ladre devant les commissaires de l'évêque. Ce sont eux encore qui, après avoir soldé toutes les dépenses, frais de voyage et autres, auxquels les a entraînés l'examen du lépreux, fourniront à ce dernier le gite et la nourriture. Ils le feront plus d'une fois à leur corps défendant; ceux de Souvigné-sur-Mesme, petite paroisse située près de La Ferté-Bernard, chercheront à corrompre par leurs cadeaux intéressés les juges de l'officialité diocésaine, devant lesquels les a cités une lé-

furent citez d'office pour mener le filz Violleau, de Russeaux, au Mans pour estre esprouvé, pour savoir s'il estoit ladre ou non. » Comptes de fabrique de Requeil, Sarthe, année 1461.

[1] « Magister et fratres domus Dei Sancti Lazari prope Cenomanum. Notum facimus quod, coram nobis personaliter constitutus Gauffridus Le Maistre, parochianus Sanctae Crucis, prope Cenomanum, suspectus morbo leprae.... Nos de praemissis volentes certiorari, ipsum Gauffridum nudum ad lapidem marmoreum in domo nostra Cenomannensi existentem ad quem pro experimento talis morbi consuevit haberi recursus, applicuimus. » *Le Corvaisier*, *Histoire des évêques du Mans*, p. 635.

[2] Parmi les dépenses payées en 1485-1486, par les procureurs de fabrique de Villaines-la-Juhel, pour l'examen d'un ladre, il est fait mention d'eau et de sel.

[3] Quand les procureurs menèrent le lépreux Violleau à l'épreuve, les commissaires observèrent qu'il ne pouvait « estre esprouvé pour ce qu'il estoit au temps d'iver et fut enjoint ausd. procureurs le ramener en mars prochain ensuyvant. » Comptes de la fabrique de Requeil. Année 1461.

[4] Comptes de fabrique de Requeil, ann. 1461-1462.

Digitized by Google

preuse à laquelle ils refusent la modeste pension annuelle de six livres qui lui avait été allouée [1]. Mais, une fois la sentence rendue, ceux-là s'exécutèrent, et dix-huit ans durant, ils servirent la petite rente. La pauvresse ne se montra point ingrate; elle laissa à la fabrique, par ses dispositions testamentaires, une rente annuelle de treize deniers tournois [2].

Plus obstinés, les procureurs de Challes [3], condamnés par l'officialité mancelle à pourvoir aux besoins d'un lépreux de leur paroisse, appelèrent de cette sentence au tribunal de l'officialité métropolitaine de Tours. Pourquoi, disaient-ils, viendrions-nous en aide à un homme qui jouit lui-même d'une certaine aisance personnelle, qui a, si je puis ainsi traduire leur pensée, qui a pignon sur rue? Les pièces de cette procédure ne se sont pas assez intégralement conservées [4] pour nous permettre de savoir quelle suite fut donnée à cet appel, mais je serais bien étonné si les juges de Tours ont contredit ceux du Mans.

Le ladre était donc mis à la charge de la communauté d'habitants ou, ce qui est tout un, de la paroisse. Comment et dans quelle mesure le secourait-elle? Ou bien elle possédait une léproserie dans laquelle le malade était placé, ou bien elle en était dépourvue, et, dans ce cas, elle prenait telles résolutions dont nous aurons à parler plus longuement. Nous allons examiner comment le lépreux était traité dans l'une et l'autre alternative.

II.

DU TRAITEMENT DES LÉPREUX

Dans la vie du chrétien, il n'y a point de circonstances, tristes ou joyeuses, où l'Église n'intervienne. Elle sourit au

[1] Cf. *Revue hist. et arch. du Mans*, t. I, p. 53; *Étude historique et archéologique sur l'église et la paroisse de Souvigné-sur-Mesme*, par l'abbé Rob. Charles.

[2] « De la vefve feu Jehan Tacheau, la somme de XIII d. t. de legs fait à lad. fabrique par feue Jehanne Lommere, malade de la lèpre, pour ce, XIII l. » Comptes de fabrique de Souvigné, année 1530.

[3] Challes, commune du 3e canton et de l'arrondissement du Mans.

[4] Le dossier concernant cette affaire se trouve aux Archives de la Sarthe, série G. 790. On s'en est déjà servi dans une étude publiée dans le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, t. X, p. 350-358.

Digitized by Google

nouveau-né et l'adopte pour son enfant. Elle console le vieillard en lui ouvrant les portes du paradis et en le rendant digne d'y être admis. Elle se devait à elle-même de n'oublier ni les malades, ni les infirmes, ni ceux-là spécialement qui, victimes d'un mal implacable, étaient, vivants, réputés pour morts aux yeux de la société. Aussi, qu'ils fussent cloîtrés dans une léproserie ou isolés dans une maison écartée, elle ne les y laissait pas enfermer sans les accompagner de ses prières, sans leur montrer dans le lointain des temps à venir le ciel qui pouvait devenir la récompense de leurs souffrances patiemment supportées. Le jour où il prenait possession de l'asile qui lui était concédé, le ladre, agenouillé sous une sorte de catafalque, avait assisté d'abord à une messe célébrée à un autel recouvert de parements noirs [1]. Il était ensuite conduit processionnellement [2] à la demeure qui lui avait été assignée. On lui adressait alors une allocution dans laquelle on lui rappelait quels devoirs il aurait désormais à remplir. D'après le rituel de Reims, elle débutait par ces mots : « Mon frère, cher pauvre du bon Dieu, pour avoir à souffrir moult tristesse, tribulation, maladie, meselerie et autre adversité du monde, on parvient au royaume de paradis, où il n'y a nulle maladie ne nulle adversité; mais tous sont purs et nets, sans ordure et sans quelconque tache d'ordure, plus res-

[1] « Stet infirmus, genibus flexis, inter tretellos subtus ponitur similitudinem mortui gerens, quamvis vivat corpore et spiritu, Deo donante, et sic ibi devote missam debet audire. » Du Cange, *Glossarium*, verbo *Leprosi*, éd. Favre.

[2] « Et le jour sainct Bartholomer
Il fut beaucoup par trop amer,
Pour le faict de Jacques Bruneau.
Hélas il fut rendu mezeau,
Dont à plusieurs le corps fremye
A la pouvre Maladerie
De sainct Nicolas dont grant mal
En eurent tous ceulx de Laval.
S'estoit le prince des Poullains,
S'estoit le plus gentil compains
Qui fut en toute la Conté,
De tous sens il est confronté,
Joueurs, danseurs, bons composeurs,
Bon compagnon et gaudisseurs.
Mené fut processionnellement
A Sainct Nicolas vroyement,
Piteusement fist son adieu
Devant ceulx qui furent ce lieu. »
Annales et chronicques du pais de Laval, de l'année 1480 à 1537, par Le Doyen, publiées par M. Godbert, in-8, p. 116-117.

Digitized by Google

plendissants que le soleil, où que vous irez, si Dieu plaît; mais que vous soyez bon chrétien et que vous portiez patiemment cette adversité, Dieu vous en donne la grâce; car, mon frère, cette séparation n'est que corporelle, quant à l'esprit qui est le principal, vous êtes toujours autant que vous fûtes oncques, et vous aurez part et portion à toutes les prières de notre mère sainte Église, comme si personnellement étiez tous les jours assistant au service divin avec les autres. Et, quant à vos petites nécessités, les gens de bien y pourvoiront, et Dieu ne vous délaissera point. Seulement, prenez garde et ayez patience. Dieu demeure avec vous. »

Après avoir épandu par trois fois de la terre du cimetière sur le front du ladre, le prêtre ajoutait :

« Meurs au monde et renais à Dieu. O Jésus, mon rédempteur, vous m'avez formé de terre, vous m'avez revêtu d'un corps, faites-moi revivre au dernier jour. »

Le peuple chantait :

« Tous mes os ont été agités, mon âme a été troublée. Alleluia! Seigneur, fais-nous miséricorde et donne-nous la santé. »

Le lépreux entrait alors dans sa cellule en prononçant ces paroles :

« Voici mon repos à jamais. Je l'habiterai; il est l'objet de mes désirs [1]. »

C'en est fait; désormais le ladre vivra séparé de ses frères les chrétiens. Mais, en lui imposant ce cruel isolement, quelle demeure la société chrétienne lui a-t-elle ménagée?

Il faut se garder de comparer à nos hôpitaux modernes les maisons hospitalières fondées au moyen âge. Les agglomérations urbaines n'étaient pas alors ce qu'elles sont devenues de nos jours; par conséquent, il n'y avait pas lieu de créer ces vastes établissements où sont réunis actuellement plus de malades que ne contiennent d'habitants une partie des communes de France. Les lépreux, quoique relativement nombreux, ne constituaient néanmoins qu'une exception minime parmi les infirmes ordinaires, et comme, d'ailleurs, au lieu de les grouper, on les

[1] Rituel de Reims, cité dans une étude sur la léproserie Saint-Jacques de Mayenne, dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, t. II, p. 315 et seq. Les rituels manceaux, tant manuscrits qu'imprimés, que nous avons pu consulter, ne renferment rien qui se rapporte à la réclusion du lépreux.

Digitized by Google

secourait fréquemment sur place, il n'y avait pas lieu de construire de vastes léproseries. Prenons pour type celle qui, située aux portes du Mans, était dédiée à saint Lazare. En 1606, elle se composait de « quatre petites chambres basses, avecq le jardin qui en dépend, proche [1]. » La maladrerie Saint-Marc, à Saint-Calais, n'était pas plus considérable [2]. On parcourrait maintenant en toute son étendue l'ancien diocèse du Mans, que l'on n'y retrouverait pas, intacte et complète, une seule de ces maisons. Il n'y a pas lieu de s'en étonner. Quand, au XVIIe siècle, la lèpre ayant disparu, les léproseries furent réunies, les unes, aux hôpitaux ordinaires, les autres, aux commanderies de Saint-Lazare, les administrateurs de ces derniers établissements n'avaient aucun intérêt à entretenir des immeubles où personne n'était plus hospitalisé. Ou bien ils les laissaient tomber en ruine; ou bien, comme au Mans, ils les renversaient pour en utiliser les matériaux à de nouvelles constructions [3]. Cependant, ceux qui, visitant la belle vallée du Loir, passeront dans le bourg de Troo [4], ne manqueront pas d'y remarquer, au pied du coteau dans lequel tant de curieuses habitations ont été creusées, de vieilles ruines où s'ouvrent, au rez-de-chaussée, deux portes à plein cintre, et qui, à la partie supérieure, sont ornées d'arcatures aveugles, de style roman. C'est tout ce qui a subsisté jusqu'à nos jours de la maladrerie Sainte-Catherine [5], dont les biens ont été attribués à l'hospice de Montoire. Tels qu'ils sont, ces débris font grand honneur à celui qui a construit l'antique édifice.

Les chambres où se tenaient les lépreux étaient sommairement meublées. Un lit, une table, un escabeau, quelques pièces de vaisselle, voilà ce dont se composait ordinairement le mobilier du ladre [6]. Il n'en souffrait pas autrement, car, au temps où il vivait, dans les campagnes notamment, il n'eût pas eu plus de

[1] Aveu rendu à Henri IV, par Julien Letessier, le 3 mai 1606. Arch. nat., R^5 108, cité dans *Province du Maine*, t. III, p. 230.

[2] Cf. L. Froger, *Les Établissements de charité à Saint-Calais*, in-8, p. 9-23.

[3] Cf. Th. Cauvin, *Notice sur les Établissements de charité du diocèse du Mans*, p. 55.

[4] Troo, actuellement commune du département de Loir-et-Cher, a fait partie, jusqu'au Concordat de 1801, de l'ancien diocèse du Mans.

[5] On trouvera un dessin de cette façade de léproserie dans ces deux ouvrages : *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 382, et Pétigny, *Histoire archéologique du Vendômois*, 1re édition.

[6] Cf. L. Froger, *Les Établissements de charité à Saint-Calais*, p. 22.

Digitized by Google

confortable. La pension qui lui était allouée variait probablement, en raison des ressources personnelles qu'il avait pu posséder avant de tomber malade. Si l'intéressé la jugeait insuffisante, et s'il croyait ses intérêts lésés, il pouvait en appeler à l'autorité compétente, qui souvent accueillait sa requête [1].

Les revenus étaient presque toujours assis sur des fonds de terre [2], mais sous ce rapport, il n'y avait pas de règle absolue. Des rentes en nature pouvaient avoir été attribuées à ces maisons [3], et l'on aurait pu croire que, dans ce cas, les objets dont elles se composaient étaient tout bonnement répartis entre tous les malades. En réalité, elles étaient vendues au profit de l'établissement. A Saint-Calais, l'abbaye fournissait, chaque semaine, six miches à la maladrerie Saint-Marc [4], au profit de laquelle on prélevait, dans tous les moulins travaillant sur la paroisse, une certaine somme de farine, proportionnelle à la quantité de grains qui y avaient été moulus [5].

[1] « Item, en ceste année présente (1551), Pierre Guilloneaux m'appelle en justice pour croistre sa provision et pension laquelle mons^r le lieutenant de Vignolles luy a taxée à trente-cinq livres quatre chartées de boys et deux cens de fagotz. » Comptes de la maladrerie Saint-Marc. Archives de l'hospice de Saint-Calais.

« Item, led. mallade fit citer led. procureur au Mans pour avoir sa pension, au Mans, en mise, despens, cousta aud. procureur, VI s. » Comptes de fabrique de Juillé, année 1494.

[2] Six bordages ou métairies dépendaient de la maladrerie Saint-Marc, à Saint-Calais. Les domaines de la maladrerie Saint-Lazare, au Mans, étaient répartis sur seize paroisses rurales.

[3] Elles sont ainsi enregistrées dans le compte du maître de la maladrerie Saint-Marc pour l'année 1549 : « Item, pour les chappons, poules, pouletz, ouays, ouyssons, et beurres pour ceste presente année, la somme de dix livres pour ce, x l. « Archives de l'hospice de Saint-Calais.

[4] « Item, ledit abbé doit à la maladrerie de saint Karles chacune sepmaine VI misches, mais led. dit que ce n'est mes quant il y a malades. » Censif de l'abbaye de Saint-Calais, manuscrit rédigé en 1390, et conservé à la bibliothèque publique de Saint-Calais, f° 7 v°.

[5] Ce droit est ainsi mentionné dans un registre des comptes de l'administrateur J. Hemery : « Lequel droict de saulnière est entendu ainsi que s'en suit, que en chascun de quatorze moulins du doyenné de sainct Kalès, y a un petit vesseau de boys que l'on appelle saulnière, dedans lequel vesseau les mouliniers de chascun des dicts quatorze moulins sont tenuz prendre, sur ung boesseau de bled moulu ung doig de farine et le mectre en lad. saulnière, et de deux boesseaulx de faryne autant qu'il en peut prendre avecques deux doigz, et de troyz boesseaulx, troys doigz, et de quatre boesseaulx quatre doigz, et tous les quinze jours, le dict chappelain et administrateur de la maladerie envoye querir à ses despens lad. farine ainsy mise ou dict vesseau de saulnière et tout ce droit peut valloir par chascun an, toutes charges faictes, la somme de dix livres tournois. » Archives de l'hospice de Saint-Calais, f° 7 v°.

Digitized by Google

Les lépreux ne géraient pas eux-mêmes les intérêts matériels de l'établissement qu'ils habitaient. L'administration en était confiée à un personnage portant le titre de maître de la maladrerie. Ce dernier était nommé, pour un laps de temps indéterminé, le plus souvent par l'autorité ecclésiastique, c'est-à-dire par l'évêque ; quelquefois aussi par le seigneur du lieu, soit directement, comme à Montoire, à Sablé, à Tréhet, soit indirectement, c'est-à-dire sur la présentation des habitants, comme à Beaumont-le-Vicomte [1]; il l'était enfin parfois par les habitants eux-mêmes, comme à Saint-Calais [2]. François Ier, par un édit en date du 19 décembre 1543, généralisa ce dernier mode de nomination. Il décréta que, dans chaque localité, les bourgeois éliraient deux d'entre eux, « hommes de probité, » pour gouverner les léproseries. Cette ordonnance, dont l'effet ne fut pas immédiat, finit cependant par être observée partout.

Le maître de la maladrerie en encaissait les divers revenus. Il s'en servait pour entretenir l'immeuble où résidaient les ladres [3], la chapelle où ils remplissaient leurs devoirs religieux [4], pour leur servir la pension qui leur avait été allouée [5]. Il veillait également à ce que les chambres de chaque malade fussent munies du mobilier indispensable [6]. Il tenait en état les

[1] Cf. Archives dép. de la Sarthe, H. 1975, registre papier de 95 feuillets. Comptes présentés par Jehan Regnault, comme administrateur de la maladrerie Saint-Michel, à Beaumont-le-Vicomte, et installation de M. Jean de la Vallée, comme administrateur, le 27 mars 1515 (n. s.). Titre parchemin.

[2] Cf. L. Froger, *Les Établissements de charité à Saint-Calais*, p. 21.

[3] Cf. Archives départementales de la Sarthe, H. 1975. « Led. administrateur faict lever la veille couverture estant sur la maison manable de lad. malladerye et icelle faict couvrir d'esseule toute neufve.... LXXII s. VI d. » F° 51 v°.

[4] « Item, en ceste presente année (1554) a esté estouffé l'autel par Jehan Le Gallant en la manière qu'on le voit de présent, lequel a cousté pour la faczon les couleurs et aultres estouffes nécessaires aud. affaire, la somme de douze livres dix solz t. » Archives de l'Hôtel-Dieu de Saint-Calais. Comptes de J. Hemery.

[5] « Item, de présent y a en lad. malladerye troys malades de lèpre, à l'ung a esté adjugé par provision vingt-cinq livres et aux deux autres trente-cinq livres tournois, pour ce LX l. » Mêmes comptes, année 1544.

[6] Jehan Hemery achète pour les lépreux, en 1536, « ung charlict, table et tréteaulx pour la somme de cinquante solz tournois. » En 1538, il fait acquisition « d'ung lict pour lequel il paie la somme de cent solz tournois.... de quatre draps de lict qui vallent la somme de quarante solz. » Archives de l'Hôtel-Dieu de Saint-Calais.

Digitized by Google

fermes qui dépendaient de la léproserie [1]; il les affermait [2]; il acquittait les devoirs féodaux auxquels cet établissement était soumis; les impositions dont, comme bien d'église, il avait été chargé [3]. Le même administrateur faisait tenir les plaids où comparaissaient ceux qui payaient des cens pour les terres de la léproserie [4].

Ce n'était pas tout pour lui de faire face à ces dépenses diverses; un compte exact lui en était demandé. Il le rendait ordinairement à ceux qui lui avaient confié l'exercice de sa charge pour laquelle, au reste, il recevait habituellement une indemnité [5]. En 1606, Henri IV chargea le grand aumônier de France de reviser les comptes de tous les maitres des maladreries.

Au XVe et au XVIe siècle, les lépreux se servaient eux-mêmes, préparant leurs repas et cultivant le jardin joint à la léproserie. Il n'en avait pas été toujours ainsi. Alors que ces malades

[1] Mêmes comptes, et Archives départementales de la Sarthe, H. 1975, Comptes de l'administrateur de la maladrerie Saint-Michel à Beaumont-le-Vicomte. Au f° 57, on lit cette rubrique : « Œuvres et réparations faictes par led. administrateur en l'an de ce compte (1539). Pour ce que le four à cuyre pain de la maison de la mestaierie de lad. malladerie ensemble la cheminée de lad. maison estoient du tout tombez, led. administrateur les auroit faict relever et refaire tout de neuf...., pour ce XL s. » Au f° 58, il y a mention de la réparation d'une grange; au f° 60, de la réfection des fossés d'une pièce de terre.

[2] « Pour la journée et vaccation dud. administrateur d'avoir vacqué, le XIIIe jour d'octobre oud. an Ve et trente quatre, à fair bail du doumaine muable d'icelle malladerye à messire Jehan Girault et icelle avoir retiré du notaire qui l'auroit receu, vingt sols tournois. » Fo 30 vo.

[3] « Pour une décime payée par led. administrateur au roy nostre sire en l'an de ce compte (1541), unze sols, pour ce, XI s. » Comptes de la maladrerie Saint-Michel, f° 66 r°. « Led. administrateur en l'an de ce compte (1542), auroyt payé au roy nostre sire pour sa quotte portion de don gratuit de la valeur de deux décimes octroyées aud. seigneur le XXIIe jour de décembre de l'an de ce compte.... » Fo 68 vo.

[4] « Ledict administrateur en l'an de ce compte (1550) pour avoir obéissance des subjects de fief de lad. administration.... auroit fait tenir ses plects et jurisdiction, pour quoy faire auroient assisté les officiers dud. fief scavoir est les bailli, greffier et sergens.... » Fo 69 vo.

[5] A Beaumont-le-Vicomte, il recevait vingt livres par an. Arch. dép. de la Sarthe, H. 1975; à Saint-Calais, en 1545, on accorde à l'administrateur, Jehan Hemery, une somme de cinquante livres pour le dédommager des frais auxquels il avait été exposé pendant une gérance de quinze ans. « Item, led. comptable requiert luy estre alloué la somme de cinq cent soixante livres et ce, pour les quatre années de son droit d'administrateur, à raison de sept vingt livres par an, ainsi qu'il a esté alloué aux précédents administrateurs.... » Comptes de la maladrerie Saint-Lazare, au Mans, conservés aux archives de l'Hôtel-Dieu de la même ville, année 1622.

Digitized by Google

étaient plus nombreux, des associations charitables s'étaient fondées, dont les membres, selon le sexe auquel ils appartenaient, donnaient leurs soins, soit aux hommes, soit aux femmes, qui étaient recueillis dans les léproseries. Ces hospitaliers, portant le titre de Frères ou de Sœurs, étaient placés sous la direction de l'évêque du diocèse. Ils observaient un règlement dont la teneur ne nous est point connue. Ils se donnaient, eux et leurs biens, à la maison à laquelle ils s'affiliaient [1], et dont ils paraissent du reste avoir possédé en commun la direction. Nous les trouvons établis à Saint-Lazare, près le Mans, à Saint-Jacques de la Flèche [2], dès le XIIe siècle ; mais ces congrégations de charité ne semblent pas s'être maintenues dans le Maine au delà du XIVe siècle.

Le règlement des léproseries n'avait rien du formalisme qui se remarque en celui de nos grandes administrations modernes. Le moyen âge est, du reste, l'époque des contrastes. Il isole les lépreux, mais au lieu même où il les cloître, il laisse créer des chapellenies où se célèbrent des offices qui attirent la population saine des localités voisines. Il laisse s'y fonder des foires ou marchés [3] ; il y tolère des rassemblements, mi-religieux, mi-mondains, auxquels les ladres ont leur part, et à l'occasion desquels se donnent des réjouissances profanes qui ne cadrent guère avec le milieu où elles s'organisent. A Saint-Calais, le 25 avril, jour de saint Marc, patron de la maladrerie, quatorze paroisses se rendaient en procession à la chapelle. On donnait au curé et au sacristain « deux œufz, une miche et du vin à boire, chascun troys foys [4]. » Le même jour, les moines de l'abbaye de la même ville, avec leurs « sergents et varletz, » venaient y célébrer la sainte messe en présence des chanoines de la collégiale Saint-Pierre [5]. Après la cérémonie religieuse, les admi-

[1] On conserve aux archives de l'Hôtel-Dieu du Mans les titres de l'ancienne léproserie Saint-Lazare ; nous y avons retrouvé un acte du mercredi avant l'Ascension 1376, par lequel le maître et les frères de Saint-Lazare reçoivent au nombre des sœurs de lad. léproserie Juliette La Louresse, qui avait donné à l'établissement dix livres et ses meubles. Titre parchemin.

[2] Les titres de cet établissement sont, en grande partie, conservés aux archives départementales de la Sarthe.

[3] Cf. G. Fleury, *Notes et documents pour l'histoire de Mamers*, in-4, p. 310.

[4] Archives de l'Hôtel-Dieu de Saint-Calais ; Comptes des mises et recettes de J. Hemery, de 1529 à 1545.

[5] L'origine de cette collégiale est inconnue : elle était située près de l'abbaye et se composait de six chanoines.

Digitized by Google

nistrateurs de la léproserie étaient tenus de fournir aux religieux et à ceux qui les accompagnaient, lesquels, réunis, ne devaient pas être plus de trente, pour chacun « quatre œufz, une miche et troys foys à boire et doze deniers tournois [1]. » De plus, quand l'abbé était présent, on lui offrait un plat de poisson et dix-sept deniers tournois.

Un moment vint où les lépreux et les autres pauvres mendiants furent aussi admis à cette fête, et l'affluence devint considérable, si l'on en juge par les détails que nous rejetons en note [2].

A la Toussaint, quinze meuniers et autant de valets venaient dîner à la maladrerie. Après le repas, ils dansaient au son du tambourin, jusqu'à l'heure des vêpres. Pendant ces réjouissances, on leur donnait du vin à boire autant qu'ils en demandaient. A leur départ, ils en emportaient chacun huit pintes, et le musicien quatre seulement. Enfin ils recevaient huit deniers à Noël, à Pâques et à la Pentecôte [3].

Dans toutes les léproseries, le service religieux était assuré

[1] Mêmes comptes de Jehan Hemery.

[2] « Item, le dict Renusson a frayé, payé et déboursé pour la despence du jour de monsieur sainct Marc mil six cent six, que l'on a accoustumé de faire comme dessus est dict aux dictz abbé de Sainct Callais, etc.... et aux lépreux d'icelle et aultres pauvres mendiens, sçavoir est, cinq cens et demy d'œufs qu'il a acheptez et employez led. jour, en oultre, deux cens, deubz par les métayers, lesquels deux cens led. Renusson ne mect en ligne de mises et pour lesquels cinq cens et demy qu'il a acheptez, a payé et déboursé la somme de quatre livres six sols; plus a esté despensé et par luy fourny, ledict jour, cinquante huict pintes de vin, pour lequel vin il a payé la somme de huict livres douze sols, plus pour cinq sols de sel, plus le revenu de troys bouesseaux et demy de blé fourmens, convertis en pain, à raison de dix-huict sols le bouesseau, qui est pour ledict pain la somme de soixante-troys sols plus pour le plat de poisson deub à monsieur l'abbé, ledict jour, vingt-cinq sols, revenant le tout à la somme de dix-sept livres onze sols que led. Renusson requiert luy estre allouée. »

Comptes des mises et recettes, de 1604 à 1607. Archives de l'Hôtel-Dieu de Saint-Calais.

[3] « Ledict administrateur et chappellain d'icelle maladerye doibt par chascun an au jour de Toussainctz donner à disner à quinze mouliniers et autant de varletz. Et ont de coustume d'estre traictez audict disner à chappons bouilliz, bœuf et mouton et de troys sortes de rosty et la sequelle avec bon vin et pain. Et après le disner, danssent jusques à vespres avec ung tabourin qu'ils amainent, pendant lesquelles danses fault donner à boire ausd. mouliniers quant ilz en demandent, et quant ilz s'en veullent aller, ilz emportent, chascun, huict pintes de vin et le tabourineur en emporte quatre pintes.... » Item, ledict administrateur d'icelle maladrerie doibt à chascun des dicts quinze moulyniers, huict denyers tournoys, à chascune feste de Noel, Pasques et Penthecoste. » Comptes de J. Hemery, années 1529-1540, f°s 8 et 9. Archives de l'Hôtel-Dieu de Saint-Calais.

Digitized by Google

par un chapelain. désigné *ad hoc*, et dont la nomination appartenait à celui qui devait avoir fondé l'établissement. Une dotation spéciale lui était assurée, et cette situation faisait de sa charge une sorte de bénéfice ecclésiastique, lequel pouvait être annexé à un autre bénéfice, à la cure de la paroisse, par exemple. Cela arriva à Saint-Calais. Dans ce cas, le curé [1], par lui-même ou par ses chapelains ou vicaires, était obligé de se tenir à la disposition des lépreux, chaque fois qu'ils réclamaient le secours de son ministère. Il n'y avait point de léproserie qui ne fût pourvue d'une chapelle où les malades entendaient la messe et remplissaient leurs devoirs religieux.

La facilité que ces misérables avaient de fréquenter l'église, à toute heure et tous les jours, devait être, pour des âmes profondément croyantes, un bienfait inappréciable. Tous, hélas! n'avaient point ce bonheur, car, si multipliés qu'eussent été les refuges qui leur avaient été ouverts, il s'en fallait, et de beaucoup, que chaque localité possédât le sien. Or on ne voit pas que d'une paroisse à l'autre, on fît échange de bons procédés [2], et tout nous porte à croire que ceux-là seuls étaient reçus dans une léproserie qui avaient longtemps résidé au lieu où elle avait été fondée [3]. Quel était donc le sort de ceux qui ne pouvaient prétendre à s'y faire admettre? D'une part, l'intérêt public exigeait que le lépreux fût interné, mais ni le pouvoir civil ni même l'autorité religieuse n'avaient officiellement, si je puis ainsi parler, créé autant d'asiles qu'il eût été nécessaire pour hospitaliser ceux que la société rejetait de son sein. Qu'adviendra-t-il de ces malades qui, reconnus contaminés par l'autorité compétente, doivent être tenus à l'écart, alors que, sur leur paroisse, il n'y a pas de léproserie pour les recevoir?

Ces derniers retomberont à la charge de l'œuvre fabricienne. Il est possible que le lépreux, possédant personnellement une maison isolée, ait été autorisé à y résider et qu'on se soit contenté de pourvoir à son alimentation et à son entretien. Mais, il

[1] Cf. Bibliothèque de la ville du Mans, livre rouge, f° 281.

[2] Nous connaissons cependant, grâce à une aimable communication de M. l'abbé Angot, un acte par lequel le procureur de fabrique de la Posté (1560) s'engage à payer la pension d'un lépreux placé dans la maladrerie d'une paroisse voisine.

[3] Cf. *Revue hist. et arch. du Maine*, t. II, p. 323 et seq.

Digitized by Google

n'y a pas à s'y méprendre, la terrible maladie atteignait bien plutôt les pauvres que les riches. Chez les premiers, elle trouvait, pour son éclosion, un terrain plus favorable; elle était, faute de soins, faute aussi d'une alimentation substantielle, moins heureusement combattue. Les indigents en étaient donc, de préférence, les victimes.

Les hommes du xve et du xvie siècle étaient tels que j'en connais encore beaucoup. Quand, dans une paroisse, on a la jouissance d'un lit à l'hôpital de la ville voisine, on est indulgent aux pauvres, et, volontiers, confie-t-on ceux qui tombent infirmes aux bons soins des religieuses ou des infirmières qui s'occupent à les guérir ou du moins à les soulager. Il n'en coûte rien alors. Il n'en va plus de même le jour où l'on doit financer, et je voyais récemment un homme, dont le pied avait été broyé par la chute d'un arbre, rester vingt-quatre heures avant d'entrer à l'hospice, faute d'une signature du maire qui craignait de trop engager sa commune. C'est un pareil sentiment qui empêchait parfois les procureurs de fabrique de fournir au lépreux ce que ce dernier avait le droit de leur réclamer. Seulement, l'autorité compétente y tenait la main, et, pour peu que le malade y mit de l'insistance, il était sûr d'obtenir le vivre et le couvert. L'un et l'autre, sans doute, lui étaient fournis parcimonieusement, mais la vie alors était si peu coûteuse ! Souvent une transaction intervenait, à la suite de laquelle, moyennant une somme annuelle, librement débattue entre les intéressés, le ladre tenait la communauté d'habitants pour quitte de tout [1]. Quand il n'avait pas de gîte, on était contraint de lui en assurer un. La fabrique de Spay [2] fit ainsi construire une maison pour un lépreux. On se montra plus généreux encore, et, outre l'allocation annuelle de six livres tournois qui lui était servie, on lui donna un cheval [3].

[1] « Je, Jacquet Brossart, malade de maladie de liepre, cognoit et confesse avoir eu et receu de Sainton Rousseau. procureur de la fabrique et paroisse de Spay, plainement satisfaction et payement de toultes et chacunes les choses que iceluy procureur avoit fixé et compousé aud. malade et de la somme de 6 livres tournoys et une charge de blé sagle par chacun an et de toutes les autres en quoy led. procureur avoit compoussé, ainsi qu'il apert par le contrat sur ce fait et passé entre eulx, dont le dit Brossart s'est tenu pour compté et bien payé de tout le temps passé.... » Archives de la fabrique de Spay.

[2] Spay, commune du canton de la Suze, arr. du Mans.

[3] « Item, pour le conseil de quant je me conseillé pour la loge dud. ladre, pour ce xii. — Item, pour Pierre Godefroy et son gendre qui ont esté à faire les maisons dud. ladre et pour deux tours que fut o son harnoys.... xiii s.... »

Digitized by Google

Quand on ne lui servait pas une pension fixe et régulière, on prenait d'autres moyens pour subvenir à ses besoins. A Juillé, petite paroisse toute voisine de Beaumont-le-Vicomte, on eut à secourir un ladre, en 1494. Ce n'est pas qu'on y mit un grand empressement, mais le malade connaissait ses droits; il fit comparaître devant l'official du Mans [1] le procureur de fabrique, et celui-ci dut s'exécuter. On commença d'abord par aménager une modeste demeure où le lépreux fut établi [2]. On lui versa une somme de quatre livres, pour lui permettre de la meubler [3]. Outre une allocation annuelle d'une somme de huit livres, il eut, aux frais de la fabrique, du beurre, de la graisse, du bois, des vêtements et les divers objets qui permettaient à tous de reconnaître la terrible maladie dont il était affligé [4].

A Bouloire, où une léproserie existait, on se contentait d'assurer au malade les denrées alimentaires [5].

Comptes de fabrique de l'an 1504. « Item, pour la finaison du ladre que je composé et fis avecques luy le xxviiie jour de décembre, l'an mil cinq cent et ung et depuis vesquit jusques au xve de mars en l'an mil cinq cens et cinq, xxv l. v s. t. et trente solz pour luy aider à avoir ung cheval. » Comptes de fabrique de Spay.

[1] « Item, fut cité led. procureur devant mons^r l'official à la requeste de Jehan Busson, malade de lepre, pour avoir la pencion comme estant paroissien de Juillé, et fut le procureur au Mans et lui cousta à son notaire, xii d. » Comptes de fabrique de la paroisse de Juillé, conservés au presbytère de Beaumont-le-Vicomte ; année 1494.

[2] « Item, en despens des gens qui firent la maison dudit mallade, v s. item, pour huit chevrons que ledit René achata pour mectre sur lad. meson; item un huys que led. procureur fist mectre à la maison dud. Busson et pour une ferreure, v s. » Comptes de Juillé, année 1494.

[3] « Item fut fait appointement avecques led. mallade pour les utensilles de son mesnoige qu'il demandoit, paié aud. ladre, la somme de quatre livres t. pour ce iiii l. » Mêmes comptes.

[4] « Item, pour une calobre de toille, ung barril, ung bouvouer, ung bissac et une tracquecte, v s. vi d. » Mêmes comptes. On lui fournissait aussi « une potée de beurre, pesant neuf livres sans le pot et acheté dix deniers la livre. » En 1496, on lui baillaii trente sols « pour avoir des provisions. » A deux reprises, la même année, on lui donne du « saing, » la première fois, pour trente sols, la seconde, pour vingt-trois. Le bois dont il se chauffe coûte à la fabrique cinq sols, en 1495 Enfin, en 1495, on baille « aud. malade qui alla dehors, xx s. »

[5] « Item, ay baillé au ladre xiii b. de seille dont ils.... v que je quettez par la paroisse avec les neuf dessusd.... Item, baillé à Guillaume Le Sayge, xiiii bouesseaulx de seille que on lui avoit promis pour pension dont i'en acheté v bouesseaulx qui me coustèrent vi s. le bouesseau et neuf que je quêté pour la paroisse quant l'oust fut venu.... »

« Item, pour avoir ung pourceau aud. ladre, x s.

« Item, pour du sitre aud. ladre.

« Item aud. ladre xv b. de blé. » Comptes de fabrique de Bouloire conservés aux archives départementales de la Sarthe, année 1482.

Digitized by Google

Ces petites maladreries de campagne, qu'elles eussent été édifiées aux frais de la fabrique ou qu'elles eussent été données, n'étaient pas, Dieu merci, toujours occupées. Quand elles ne servaient pas aux ladres, on ne manquait pas d'en tirer parti autrement. On avait, au xve et au xvie siècle, un médiocre souci de l'hygiène ; aussi ces maisons trouvaient-elles des locataires qui les prenaient à rente [1], s'y logeaient et exploitaient les terres qui en dépendaient. Le procureur de fabrique avait soin, toutefois, dans la rédaction du bail par lequel il en donnait la jouissance, d'insérer une clause qui lui permettait, sauf à indemniser la partie prenante, de rentrer en possession immédiate de l'immeuble, le jour où, un cas de lèpre s'étant produit sur la paroisse, on avait à hospitaliser de nouveau un lépreux [2].

III.

LES FAUX LADRES

Malgré les prescriptions du pouvoir civil ou religieux par lesquelles on défendait aux lépreux de sortir de l'asile où ils avaient été internés, il y en eut toujours parmi eux qui, incapables de supporter l'isolement auquel ils étaient condamnés, trouvèrent moyen d'éluder la loi. On ne s'expliquerait pas sans cela les aventures d'un faux ladre auquel dame Justice demanda compte de ses supercheries.

C'était un paroissien de Bouessay, au Bas-Maine. Il se nommait Jean Renier et avait eu le malheur, lui pauvret, d'épouser

[1] « Item, led. procureur a eu et receu des héritiers des deffuncts Jehan Baussen et Anne, sa femme, la somme de 5 sols t. de rente deue par chacun an à lad. Fabrice.... pour raison de la terre de la Malladerie qui leur a esté baillée à lad. rente, laquelle terre fut autrefois instituée et laissée pour recuillir les mallades qui seroient trouvez ladres natifs de lad. paroisse de Monstereul. » Comptes de fabrique de Montreuil-le-Henri, années 1532-1534. Nous possédons également le bail de la maladrerie de Bouloire passé le 23 juin 1481 ; celui de la léproserie du Tronchet, passé le 25 avril 1473.

[2] « Aussi est dict et accordé entre icelles parties que s'il avenoit que aucun des habitans de lad. paroisse du Tronchet estoit trouvé mallade de mésellerie, et qu'il falloit héberger et loger iceluy mallade en lad. malladerie, icelui cas avenu, icelui preneur seroit tenu rendre icelui jardin sans poursuivre ceste présente baillée.... » Archives de la fabrique du Tronchet. Mêmes clauses dans le bail de la maladrerie de Bouloire. Cf. *Dictionnaire hist. et topog. de la Mayenne*, par l'abbé Angot, t. I, p. 13.

Digitized by Google

à dix-huit ans la fille de Jean Périgois, de Souvigné-sur-Mesme, près Sablé. Or, plus âgée que lui et impérieuse et irascible, elle ne laissait aucun repos à son malheureux époux. Elle y alla tant et si bien, qu'un soir, après avoir reçu une volée de bois vert, et ce n'était pas la première, Jean Renier, n'y tenant plus, abandonna le domicile conjugal, et gagnant Fontenay, puis Maigné, arriva enfin au Mans, capitale de la province et refuge de tous les mendiants, de tous les malandrins. Il eut vite fait connaissance avec eux ; avec eux aussi, il habita la Maison-Dieu, située en face de l'église Saint-Julien, et trop libéralement ouverte aux truands et aux vagabonds. Ceux-ci eurent tôt fait de le déniaiser. On était au temps de la Pentecôte, et la foire battait son plein. Elle n'était pas terminée que notre Bas-Manceau avait pris goût au vagabondage et était résolu à y passer le reste de ses jours. La profession de mendiant n'a pas tous les avantages; notre désœuvré subit plus d'une rebuffade; il s'entendit plus d'une fois reprocher une inaction réellement scandaleuse chez un homme qui avait bon pied, bon œil. Décidément, il fallait inventer quelque chose. Simuler une infirmité, faire naître une plaie sur un membre sain, il y songea peut-être, mais c'était vieux jeu. Il eut une idée de génie. Que ne se donnerait-il pour ladre? Et le voilà, se taillant dans un sac de toile comme une sorte de cagoule qui, de son visage, ne laissait voir que les yeux. Comment, sous ce triste équipage, il provoqua la pitié, les recettes qu'il recueillit le témoignent assez. Il avait déjà amassé un petit pécule, et, avec l'aisance, l'honnêteté, relative, entendons-nous, renaissait en son cœur. Il avait honte de ces aumônes si indignement gagnées, et pensait, oh! non pas à les restituer, mais à s'en servir pour monter un petit commerce, tel qu'il l'avait vu pratiquer par ces petits merciers qui vont de marché en marché déballer leurs marchandises. Ces réflexions en tête, il était revenu au pays natal. Il pensait faire peau neuve et troquer la souquenille du ladre contre la blouse du marchand, à la foire qui se tient chaque année, le 1er septembre, dans les landes de Saint-Loup-du-Gast.

Il touchait au terme quand, dans la paroisse de Sainte-Gemmes-le-Robert, des serviteurs de M. de Bouillé, ayant trouvé que ce lépreux s'approchait trop du manoir de Pierre-Fontaine,

Digitized by Google

demeure de leur maître, s'avisèrent de suivre le malade à la piste. Jean Renier, sans défiance et croyant n'être vu de personne, s'était mis à l'aise. Plus de sac sur les épaules, plus de capuchon sur la tête. On le voyait sain comme l'enfant qui vient de naître. Il n'en fallait pas tant pour justifier les soupçons de ceux qui le poursuivaient. En un tour de main il était appréhendé, et, le soir venu, il couchait dans la geôle. On ne l'y laissa point moisir. Menacé d'être pris pour un espion, et se voyant peut-être balancé dans les airs au bout d'une hart et à quelques pieds de terre, le faux ladre fit une confession complète, publique. On ne savait trop qu'en croire. L'officier de Mgr du Plessis-Bourret, devant lequel le coupable avait produit ses aveux, n'osait prendre une décision. Il en référa au sénéchal, M. de Saint-Denis, lui demandant quelle peine devait être infligée pour « un si grand abus fait des œuvres de miséricorde. » Le sénéchal fut miséricordieux. Dans les méfaits de Jean Renier, il ne vit pas matière à détention, mais à correction, et voilà pourquoi, telle journée dont le coupable se souvint longtemps, il sentit sur ses épaules nues tomber certaine volée de verges près de laquelle la volée de bois vert de son irascible moitié n'était réellement que jeu d'enfant.

Le registre des plaids et remembrances du Plessis-Bourret, où tous ces faits sont relatés, ne nous dit pas ce que devint le faux ladre [1]. Je tiens pour certain qu'il a eu des émules [2]. Comment et pourquoi des hommes se condamnaient-ils à pareille vie? L'amour du *farniente*, seul, le peut expliquer; aussi bien, si le vocable est italien, la chose n'est-elle pas de tous les temps et de tous les pays?

L. Froger.

[1] Nous n'avons fait ici que reproduire, en l'abrégeant, le récit qu'a donné de cette affaire M. l'abbé Angot, dans le volume in-12 publié sous ce titre : *Anecdotes mancelles*.

[2] On en voyait en Gâtinais, à preuve l'article publié par M. Henri Stein, dans les *Annales du Gâtinais*, année 1897, p. 185 : *Quatre lépreux faussaires, en 1627*.

Digitized by Google

LE CLERGÉ FRANÇAIS EN ANGLETERRE[1]

(1791-1802)

C'est presque un lieu commun que l'histoire de l'exil du clergé français en Angleterre. Qui ne connaît cette générosité d'accueil et de secours qui se soutint pendant tant d'années; le clergé anglican se mettant à la tête des souscriptions et les provoquant; l'Université d'Oxford faisant imprimer des bibles et des bréviaires à l'usage de nos prêtres; des châteaux royaux leur servant d'asile; la liberté du culte catholique favorisée; le Parlement votant annuellement une subvention aux émigrés français, laïques et ecclésiastiques?

Sur ces faits principaux, il règne une commune renommée. Elle s'établit naguère et se transmit de bouche en bouche : tant de prêtres qui avaient profité de l'hospitalité anglaise ne manquèrent pas, à leur retour en France, d'en vanter les bienfaits. Cependant on en écrivit peu. N'eût-on pas été mal venu, rentrant presque par grâce, de rappeler avec complaisance les temps de l'exil, de cet exil qui, tout légal et obligatoire qu'il eût été, passait pour émigration? Tous les pays d'où l'on venait avaient été ou sortaient même d'être en guerre avec la France : de là un préjugé contre ces citoyens français, qui, huit ou dix années durant, avaient vécu au foyer des nations ennemies, et qui, plus d'une fois sans doute, s'étaient associés à leurs senti-

[1] Cet article est, dans ce recueil, le quatrième d'une série consacrée au CLERGÉ FRANÇAIS EN EXIL; le lecteur me permettra de lui rappeler les titres et les dates des précédents : 1° *L'Abbé de Montrichard et l'émigration française à Fribourg* (janvier 1896); 2° *Le Clergé français en Allemagne pendant la Révolution* (janvier 1898); 3° *Le Clergé français en Savoie et en Piémont d'après les souvenirs inédits du chanoine Berlioz*, 1791-1794 (juillet 1898). J'ajoute : *Un prêtre normand déporté en Belgique et en Westphalie*, lecture faite à l'assemblée annuelle de la Société d'histoire contemporaine, en 1892.

Digitized by Google

ments et à leurs souhaits. Dans les coalitions européennes, l'Angleterre avait été la plus active, la plus obstinée; l'Angleterre était restée pour la France l'ennemie séculaire. La Convention l'avait dit; Bonaparte ne tenait pas un langage différent: sa censure eût-elle souffert que les prêtres revenus d'outre-mer exaltassent la générosité de la nation qui avait pris et incendié Toulon, organisé l'expédition de Quiberon et soudoyé contre la France les hostilités du continent?

Ainsi peut s'expliquer le silence des exilés. Quelques-uns le rompirent, mais en Angleterre : leurs livres n'eurent alors et n'ont jamais eu que peu de circulation en France. Dès 1794, puis en 1797, l'abbé Barruel raconta les violences qu'avait subies en France le clergé; dans un chapitre, à notre gré un peu sommaire, il exposa les bienfaits de ses hôtes. En 1802, l'abbé de Lubersac, vicaire général de Narbonne, consacra un volume à l'émigration ecclésiastique en Angleterre; comme le précédent, il était publié à Londres. L'auteur l'avait dédié à Georges III; le portrait du roi en ornait le frontispice. Le titre même exprimait les sentiments des exilés : *Journal historique et religieux de l'émigration et déportation du clergé de France, contenant les sentiments expressifs de sa reconnaissance officielle en hommage à Sa Majesté Georges III, à son gouvernement et à la nation britannique pour les bienfaits généreux qu'il en a reçus jusqu'à ce jour*, etc., par l'abbé DE LUBERSAC, etc., *émigré français*. L'ouvrage, plus court qu'il ne paraît, est écrit d'un style médiocre; mais les renseignements qu'il donne sont précis. S'il a perdu de son intérêt, c'est que, à force de le copier et d'en disséminer des citations, on leur a ôté leur marque d'origine; à peine, aujourd'hui, avons-nous besoin de le lire : nous l'avons lu partout.

Longtemps, bien longtemps après les publications un peu enthousiastes de l'abbé Barruel et de l'abbé de Lubersac, parurent (1874) les *Mémoires* de l'abbé J.-P. Fleury, ancien curé de Vieuvy (Sarthe). Homme d'humeur difficile, de rudes convictions, de libre langage, plus porté à la critique qu'à la louange, on pouvait attendre de lui un témoignage indépendant. Sur Jersey, où il resta quatre ans, il donne de très piquants détails, mais il y mêle trop de polémique contre l'anglicanisme; pour Londres, où il arriva en 1796 et où il ne resta que dix mois, ses

Digitized by Google

renseignements n'ont malheureusement qu'un caractère anecdotique.

Il en est autrement de l'abbé Baston, chanoine de Rouen, dont les *Mémoires*, maintes fois exploités déjà, viennent d'être intégralement publiés [1].

Il ne demeura en Angleterre que dix-huit mois (septembre 1792-octobre 1793), mais il y avait débarqué avec les premiers réfugiés. Il expose avec tant d'intérêt et de méthode les débuts de l'exil qu'on regrette que son départ d'Angleterre ne lui ait pas permis d'en développer la suite. Les appréciations de l'abbé Fleury sur l'attitude politique du gouvernement anglais sont d'un patriote défiant et irrité : l'abbé Baston, plus mesuré sur ce point, tout en rendant justice à la générosité de la nation, ne s'interdit pas les critiques ou les malices. Grâce à l'abbé de Saint-Gervais, doyen du chapitre de la cathédrale de Rouen, ce protecteur de sa jeunesse resté son ami, qui partageait avec lui les ressources qu'il avait su conserver, M. Baston ne fut pas réduit à recourir au comité de secours : cette situation privilégiée donne plus d'indépendance et de saveur à son témoignage.

Vers 1880, M. l'abbé Plasse, chanoine de Clermont, séduit par le sujet, curieux de l'approfondir, prit le parti de traverser plusieurs fois le détroit; il passa de longues journées au Record-Office, compulsant les papiers de l'émigration ecclésiastique, les registres où se trouvaient les listes de prêtres, les distributions de secours, etc., etc. Il se rendit compte par ses yeux des lieux qu'avaient habités nos prêtres, depuis la maison de Dorothée Silburn, qui en reçut un si grand nombre à leur arrivée à Londres, jusqu'aux châteaux ou maisons de Winchester, Reading, Thame, Paddington, qui en recueillirent plusieurs centaines. Il s'inspira, en outre, largement des mémoires de l'abbé Baston qui n'étaient pas encore publiés. Son ouvrage, fruit de sept ou huit voyages en Angleterre, forme l'enquête la plus sérieuse et la plus directe qui ait été faite jusqu'ici [2].

[1] Par MM. l'abbé Julien Loth et Charles Verger, pour la Société d'histoire contemporaine. Paris, Alph. Picard, 3 vol. in-8, avec portrait en héliogravure.

[2] *Le Clergé de France réfugié en Angleterre*, 1886, 2 vol. in 8. — Sous le titre : *Sur les chemins de l'exil. Les évêques et les prêtres français pendant l'émigration*, M. l'abbé Sicard a publié dans le *Correspondant* du 10 mars 1899 un article qui concerne l'émigration ecclésiastique en Angleterre. Je ne puis me permettre de le juger, mais je dois le signaler au lecteur.

Digitized by Google

Les écrivains anglais qu'il m'a été donné de consulter m'ont paru très réservés, ou peu informés, ou même peu soucieux de l'être. Le plus ancien, Butler, sauf quelques renseignements précis d'ordre financier, se borne à reproduire, en les abrégeant, Barruel et Lubersac [1]. M. Ward, le plus récent biographe du cardinal Wiseman, n'accorde que quelques lignes, favorables du reste, au clergé français émigré. Je ferai une exception pour le R. P. Amherst, S. J. Dans son remarquable ouvrage : *The history of catholic emancipation* (London, 1886), il a un chapitre spécial : *The french clergy and english communities abroad.* Cependant, à mon grand désappointement, s'il renferme des déclarations très touchantes et dont il est agréable à un Français de s'appuyer, en revanche il s'abstient d'entrer dans le détail des faits, comme s'il considérait qu'ils fussent en dehors de son plan général. La majeure partie de ce chapitre est consacrée à la rentrée des religieux anglais dans leur patrie; je m'en autoriserai en temps et lieu.

Voici quel plan et quelle direction j'ai l'intention de suivre.

Je voudrais d'abord ne pas laisser à l'émigration de notre clergé en Angleterre ce caractère subit, extraordinaire, complètement nouveau, qu'on lui donne gratuitement en la tenant en dehors de l'histoire antérieure des deux nations.

Je chercherai de même à montrer que l'accueil fait à nos prêtres catholiques, dans un pays qui aurait pu leur être si hostile, s'explique par le changement qui s'était opéré, chez le gouvernement comme chez les particuliers, dans leurs dispositions pour les catholiques ; par le puissant effet de la parole et des écrits d'un homme qui fut aussi célèbre comme publiciste que comme orateur et qui, né protestant, mais fils d'une mère catholique, fit connaître d'avance à ses compatriotes les mérites de notre clergé et les violences dont il était victime; enfin, par l'effet d'un bill qui, longtemps disputé, apparut d'une façon qu'on pourrait dire providentielle, tant il fut opportun!

Arrivant à l'émigration elle-même, celle de Jersey qu'on néglige un peu, puis celle qui se répandit en Angleterre, je laisserai de côté le régime des anecdotes trop connues qui fatiguent

[1] *The historical memoirs of the Church of France.* London, 1817.

Digitized by Google

le lecteur un peu instruit, pour exposer cette installation à laquelle pourvut si prestement l'initiative des particuliers anglais dans les quatre derniers mois de 1792.

Alors, au lieu de présenter un tableau d'ensemble où les dates et les années semblent trop confondues, je suivrai un ordre chronologique : l'année 1793 avec ses menaces, ses inquiétudes; l'agitation révolutionnaire du continent débordant sur le sol anglais; les appréhensions de toute sorte qui motivent et précipitent nombre de départs; l'année 1794 marquée non seulement par le retour en Angleterre de ceux de nos prêtres qui avaient eu l'imprudence de la quitter, mais par la rentrée plus extraordinaire des religieux anglais que la Réforme avait forcés d'aller se réfugier sur le continent, et que la Révolution en ramenait [1].

Au milieu des guerres qui mettent en présence l'Angleterre et la France, le gouvernement anglais, attentif à ses intérêts jusqu'à la perfidie, ne changera rien à ses traditions d'hospitalité et associera le Parlement lui-même, pour de longues années, à une charité régulière envers le clergé français.

Enfin, on verra nos prêtres, formés par le temps à la stabilité et à la patience, desservant des oratoires, des chapelles, en bâtissant à leur tour; puis, entrant en contact avec les populations, organiser çà et là sur le sol anglais des chrétientés que le temps a consacrées.

Il faudra résumer alors les caractères particuliers à l'hospitalité anglaise, très distincts de ceux qu'offrirent même les pays catholiques, et dire enfin dans quelle mesure l'émigration de notre clergé exerça quelque influence sur le retour de beaucoup d'âmes anglaises au catholicisme.

La route semble longue; j'en marque d'avance les étapes pour épargner un peu de fatigue au lecteur.

I.

De même que la Révolution française a besoin, pour s'expliquer, d'être rattachée à des origines assez lointaines dans la

[1] « What had been flung away from England by the Reform, was thrown back again from France by the Revolution. » P. Amherst, *op. cit.*, t. I, p. 207 et suiv.

Digitized by Google

France monarchique, de même nous méconnaîtrions les conditions dans lesquelles s'est produit en Angleterre l'accueil fait à notre clergé si nous nous bornions à le considérer comme un acte isolé, extraordinaire et sans précédents. C'était, il est vrai, la première fois que notre clergé catholique français passait le détroit; mais la protection qu'il allait demander à des frères séparés, que de fois le clergé catholique anglais, contraint par la persécution qui le chassait de son pays, ne l'avait-il pas demandée au nôtre! Dès le XVIe siècle, sous Édouard VI, sous Élisabeth, nous voyons non seulement les ecclésiastiques, mais les simples fidèles, s'établir à Douai, à Saint-Omer, à Nantes et dans bien d'autres villes de France; ils y fondent des établissements qui rivalisent avec les établissements analogues de Louvain, de Liège, de Munich, de Rome, de Valladolid; sous Charles II, sous Guillaume III, de nouvelles émigrations continuent les précédentes, et il en résulte, à la fin du XVIIe siècle, les *fondations* dites *britanniques* de collèges anglais, irlandais, écossais, dont quelques-unes ont traversé victorieusement les confiscations révolutionnaires et se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

Sous Guillaume III, tandis que les catholiques anglais venaient en France, les protestants français, chassés par la révocation de l'Édit de Nantes, s'en allaient en Angleterre. Trente chapelles françaises protestantes étaient fondées à Londres; des souscriptions publiques venaient au secours de nos réfugiés; Guillaume III composait sa garde de 600 gentilshommes protestants français; plusieurs de nos généraux et l'un des plus illustres, le maréchal de Schomberg, entraient à son service, lui frayaient l'entrée de Londres et plus tard combattaient à la Boyne contre d'autres régiments français qui soutenaient la cause de Jacques II. C'étaient alors de vraies luttes confessionnelles : l'anglicanisme persécutait à outrance les catholiques, interdisait leur culte, les écartait des fonctions politiques ou ne les y admettait que sous la garantie d'un serment schismatique et hérétique; en France, les protestants étaient en même défaveur. Les deux nations offraient réciproquement asile aux victimes que faisait respectivement chacune d'elles. Les passions religieuses envahissaient les champs de bataille; néanmoins, l'hospitalité n'en souffrait pas, ou, pour mieux dire, c'était

Digitized by Google

comme un défi d'une confession à l'autre, et l'hostilité se manifestait jusque dans ces rivalités dans la charité [1].

Le XVIIIe siècle apaisa ces haines religieuses. S'il s'établit une sorte de correspondance, d'une part, entre les lois du *Test* et le statut de Guillaume III, et de l'autre, la révocation de l'Édit de Nantes, on remarquera aussi qu'à la fin du XVIIIe siècle les adoucissements des lois anglaises contre les catholiques (1775-1778) eurent leur contre-partie dans l'édit de Louis XVI (1784) qui rendait l'état civil aux protestants. Le siècle de la reine Anne avait été comme le triomphe de l'esprit français. Addison, Steele, Hume, Chesterfield étaient comme des Français transplantés en Angleterre : ils en avaient l'esprit, le style, les allures, la politesse. Nos écrivains français ne rencontraient pas moins bon accueil outre-mer, depuis Saint-Évremond jusqu'à Voltaire et Rousseau. Il s'était formé entre l'esprit anglais et l'esprit français une lutte d'assimilation : la philosophie anglaise, avec son incrédulité et son matérialisme, s'était, sous le couvert de Voltaire, propagée en France ; la tolérance française avait passé le détroit. Une incrédulité commune faisait le pont où les deux nations se rencontraient.

Soit, en effet, par l'affaiblissement des croyances religieuses, soit par un esprit de justice qu'amenait la nécessité et peut-être la lassitude et le dégoût de la persécution, la situation des catholiques, à la fin de ce siècle, était singulièrement changée.

On n'était plus aux temps de Charles II et de Guillaume III : l'ère des persécutions officielles et légales finissait. Plusieurs causes y avaient contribué. Le Canada et l'île de la Grenade étant tombés par la paix de 1763 entre les mains de l'Angleterre, cette conquête de pays catholiques obligea les vainqueurs à des égards envers leurs nouveaux sujets. En Europe, l'Irlande et l'Écosse, par suite de la disparition des derniers Stuarts,

[1] Lors des négociations de la paix de Ryswick, les protestants français réfugiés en Angleterre, qui avaient combattu dans les rangs des armées ennemies, demandèrent à rentrer en France, protégés par le traité à intervenir : Louis XIV n'admit même pas la discussion de leurs prétentions. — On remarquera à ce propos que nos protestants réfugiés se battirent de tous côtés contre les armées françaises, avec un acharnement qui ne paraissait pas faire grand cas de la patrie ; ainsi à Nerwinde, à la Marsaille, à Almanza (Espagne). N'était-ce pas un régiment de réfugiés protestants qui complota de faire sauter Saint-Malo, ce nid de corsaires si fatal à la marine anglaise ? Ils échouèrent en vue de la ville, mais l'entreprise n'en fut pas moins tentée.

Digitized by Google

avaient abdiqué leurs sentiments jacobites et reconnu Georges III. La guerre d'Amérique fut l'occasion d'une pétition au Parlement faite par les catholiques écossais. Le 25 mai 1778, un bill intervint qui releva les évêques, les prêtres et les jésuites, des poursuites qu'édictait contre eux le statut de Guillaume III; les catholiques pouvaient désormais avoir des écoles, hériter, acheter des terres; mais ils étaient tenus de prêter tous les six mois serment d'être fidèles à Georges III et de le défendre; de même, ils repoussaient expressément les absurdes opinions qu'aimaient à leur prêter les protestants; ainsi : qu'on peut assassiner pour cause d'hérésie; qu'il ne faut pas tenir foi aux hérétiques; que les princes excommuniés par un pape peuvent être déposés ou tués; que le pape avait un pouvoir temporel quelconque sur l'Angleterre. Ces propositions avaient été soumises à la Faculté de théologie de Paris et à d'autres du continent, qui avaient été unanimes à les condamner. Les vicaires apostoliques d'Angleterre approuvèrent ce serment.

Cette demi-justice ne laissa pas de révolter beaucoup de protestants. Ils réclamèrent contre les droits politiques qu'on avait laissés aux catholiques du Canada et de la Grenade; mais comment les leur enlever, puisqu'il n'y avait pas de protestants à qui les conférer? Pour l'Irlande, pour l'Écosse, il en fut de même; mais le gouvernement et le Parlement passèrent outre. Les hautes classes se rangeaient volontiers à ces idées de tolérance; l'incrédulité à la mode y aidait. Il n'en alla pas aussi aisément du côté des basses classes, qu'il était d'ailleurs facile d'exciter. Une société religieuse d'Édimbourg, en octobre 1778, dénonça les catholiques; un synode, tenu à Glascow, fit opposition à ce que le bill du 25 mai fût étendu à l'Écosse. On ne se borna pas à ces manifestations; la foule se jeta sur les catholiques assemblés, cassa les vitres de la maison où se célébrait l'office, la pillèrent. Quelques jours après, à Édimbourg, à Glascow, et dans d'autres villes, on brûla des chapelles et des maisons de catholiques (février 1779).

L'année suivante (1780), le 2 juin, c'est à Londres qu'eurent lieu les désordres; à la tête des agitateurs se trouvait un lord, à demi fou, nommé Gordon. Escorté de 40,000 hommes, il se présenta au Parlement au cri de : *No popery*, pas de papisme! Pendant ce temps-là, on pillait plusieurs chapelles et des maisons

Digitized by Google

de catholiques; on mit même le feu à la prison de Newgate, à des chapelles : soixante-douze furent brûlées. Ces excès, qui durèrent plusieurs jours, tournèrent contre leurs auteurs. Gordon fut enfermé à la Tour; plusieurs des émeutiers furent exécutés. Gordon avait des intelligences avec Édimbourg, Hull, Bristol, Bath; ces villes connurent les mêmes désordres.

Ces basses et violentes attaques d'une populace ameutée alarmèrent l'opinion et la soulevèrent en faveur des catholiques. Leurs adversaires commencèrent à rougir de la législation qui les opprimait encore : les catholiques songèrent aussi à se défendre. Un comité se forma parmi eux, mais composé surtout de laïques : l'élément ecclésiastique, sans en être absent, n'y était ni suffisamment représenté ni surtout suffisamment écouté. Sans entrer dans le détail des négociations et des discussions qui intervinrent alors soit entre le comité catholique et le ministère, soit entre le comité et les évêques ou vicaires apostoliques d'Angleterre, il suffira de dire que Pitt voulait s'assurer de la fidélité politique des catholiques et de la non-immixtion du pape dans les affaires temporelles : des consultations des universités de Louvain, de Douai, de Valladolid, etc., confirmèrent les déclarations antérieures des catholiques anglais. Les membres laïques du comité, dans leur empressement à fournir des gages à l'autorité publique, dépassèrent le but : sans se soucier des avis ou des protestations des vicaires apostoliques, plutôt que de laisser un doute sur leurs sentiments de loyauté politique, ils semblaient aspirer à établir une Église qui fût catholique et nationale, catholique dans les dogmes, nationale en ne recourant pas au pape pour la nomination des évêques. Ils se donnèrent même un nom très significatif, s'appelant eux-mêmes *protesting catholic dissenters*, autrement dit : catholiques qui se séparent et se proclament protestants.

Comment expliquer ces étranges doctrines? Chez ceux qui avaient l'imprudence de les soutenir, était-ce indifférence religieuse? était-ce dépression des âmes? Avoir lutté depuis deux siècles et demi pour ne pas laisser ébranler la croyance en la suprématie du pape, et, sur cette question primordiale, motif de tant d'exécutions et de martyres, transiger et fléchir comme de vulgaires sectateurs de Henri VIII! Les chefs des catholiques avaient-ils le droit d'abandonner cette doctrine et de l'abandon-

Digitized by Google

ner sans même avoir consulté les vicaires apostoliques? Les évêques parlèrent, agirent ; M. Milner, qui plus tard (1803) sera évêque, publia un écrit pour éclairer la justice du gouvernement. On vit alors le Parlement en face de la scission qui allait se produire entre catholiques, loin de la favoriser, se ranger du côté des évêques, c'est-à-dire de l'autorité doctrinale. Le serment exigé des Irlandais en 1775 devint la formule de celui qu'adopta le Parlement et que sanctionna le bill du 10 juin 1791. Sous le bénéfice de ce serment dont il venait de fixer les termes, les catholiques avaient le droit désormais d'ouvrir des chapelles, après déclaration au magistrat et à la condition de les tenir ouvertes pendant les offices. Dans les chapelles, liberté de prédication, d'ordination, de nominations aux évêchés et aux cures. Les peines prononcées antérieurement contre les catholiques étaient abolies. Les vicaires apostoliques firent connaître ces dispositions nouvelles à leurs ouailles et les engagèrent à prêter le serment et à être fidèles au roi.

Quelle opportunité providentielle dans ce bill! Sa publication coïncidait avec les premiers débarquements de prêtres français. Ceux-ci ne connaissaient de l'Angleterre que ses lois de persécution contre ses compatriotes : songeaient-ils qu'ils pourraient, eux, recevoir un autre traitement? Ils couraient à ce refuge, comme au plus proche, sans presque l'avoir choisi, et voilà qu'avant de savoir qu'elle serait bientôt en demeure d'exercer l'hospitalité envers des catholiques ses voisins, l'altière puissance protestante leur facilitait l'accès à ses rivages et la liberté de leur culte dans ses villes! Certes, depuis vingt ans, ses mœurs, sa législation, ses hommes d'État l'y portaient; mais pouvait-on prévoir que ce bill de salut serait appliqué sitôt, et que des étrangers, des prêtres français seraient les premiers à en profiter?

Quelques mois auparavant (novembre 1790), Burke avait publié sa fameuse brochure : *Réflexions sur la révolution de France*. L'immense retentissement qu'elle obtint profita surtout à notre clergé. L'auteur ne se bornait pas, en effet, à flétrir la persécution à laquelle il était déjà en proie et la confiscation qui lui avait enlevé ses biens; il témoignait hautement en l'honneur de ses mœurs, de son instruction, de sa dignité de vie : « Lorsque j'eus l'occasion, dit-il, d'aller en France...., le clergé sous toutes ses formes attira ma curiosité. Bien loin de

Digitized by Google

recueillir contre ce corps des plaintes et des mécontentements, comme j'avais lieu de m'y attendre d'après quelques ouvrages que j'avais lus, je n'entendis aucune déclamation ni publique ni privée. » Il s'étend alors sur les curés et sur les évêques et dit en terminant : « Ma voix, en ce moment, autant qu'une faible voix peut se faire entendre, rend témoignage à la vérité. Je le renouvellerai toutes les fois que j'entendrai parler de cette persécution monstrueuse. Non, jamais rien ne pourra m'empêcher d'être reconnaissant et juste. Le moment actuel réclame ce devoir, et c'est alors que ceux qui ont bien mérité du genre humain et de nous sont en souffrance sous les calomnies du peuple et sous les persécutions d'un pouvoir oppressif, qu'il nous convient le mieux de faire éclater notre justice et notre gratitude [1]. »

Tels Burke dépeignait nos évêques et nos prêtres avant que la loi d'exil les eût jetés au milieu des villes de la Grande-Bretagne, tels, pendant une longue période de temps, ses compatriotes purent les voir et les apprécier. Cet éclatant et sincère témoignage fut comme le passeport ou mieux la recommandation des exilés. Les premiers qui arrivèrent un à un en 1791 justifièrent tout de suite le haut patronage qui les couvrait à leur insu et achevèrent de préparer l'opinion générale anglaise au grand exode d'août et septembre 1792, qu'il est temps enfin d'aborder.

Commençons par Jersey.

II.

Dès l'année 1791, quelques évêques français, forcés de fuir leurs diocèses, avaient débarqué à Jersey : le premier fut Mgr Le Mintier, évêque de Tréguier; vint ensuite Mgr de Hercé, évêque de Dol; plus tard, Mgr Talaru de Chalmazel, évêque de Coutances, mais il ne resta pas. L'évêque de Bayeux, Mgr de Cheylus, s'était rendu directement en Angleterre; il ne vint à Jersey qu'à la fin de 1792, porteur des premiers secours anglais; il y demeura jusqu'à sa mort (février 1797).

[1] P. 263-265. Édition française de 1819. J'abrège cette citation, que beaucoup de mes lecteurs connaissent sans doute.

Digitized by Google

Le 16 septembre 1792, arriva, avec 250 ecclésiastiques, l'abbé Carron, curé de Saint-Germain de Rennes, qui apportait à ses confrères le secours de son expérience, de son esprit d'initiative et de son habileté dans l'organisation des œuvres charitables. Les exilés firent dès lors irruption dans l'île : ils affluaient par centaines; bientôt, il y en eut plusieurs milliers, et presque autant qu'en Angleterre. C'est des diocèses qui bordent la Manche (Bayeux, Avranches, Coutances, Saint-Malo, Dol, Saint-Brieuc, Tréguier, Saint-Pol-de-Léon) qu'en venait le plus grand nombre. Le Mans, Séez, Angers, Rennes, étaient aussi largement représentés; la Haute-Normandie (Rouen et Évreux) ne fournit que quelques unités [1].

La proximité de Jersey, la facilité de communiquer avec la côte française, l'avantage d'une courte traversée, la perspective de rencontrer un idiome normand qui ne les dépayserait qu'à demi : tels furent les motifs qui décidèrent nos émigrants. Ils s'embarquaient à Saint-Malo et à Granville. On connait déjà les avanies de la route : conduite en corps, escortes de gardes nationales, fouilles et spoliations au moment du départ. A la faveur d'une loi récente qui défendait l'exportation du numéraire, on leur enlevait toutes les espèces dont ils s'étaient munis, ne leur laissant que des assignats qui ne devaient leur être d'aucun usage à l'étranger. Ce fut la pénible aventure que coururent beaucoup d'émigrants : instruits par cette expérience, certains firent partir leur argent devant eux, le confiant à des voyageurs ou aux capitaines des navires; ainsi les uns n'avaient pas le sou vaillant en débarquant; les autres, en général normands, rentraient en possession de ce qu'ils avaient sauvé, et, hâtons-nous de le dire, ils en faisaient profiter ceux de leurs confrères moins heureux ou moins avisés. Ils arrivaient tantôt par petits groupes qui avaient échappé à la perfide protection des municipalités; tantôt par bandes de trois cents, de six cents, administrativement embarqués.

En ce temps d'équinoxe, la navigation était difficile, la traversée longue et pénible : exténués par le mal de mer, débar-

[1] C'est grâce à l'ouvrage de M. le comte Régis de l'Estourbeillon et aux listes qu'il y donne des prêtres et des laïques émigrés à Jersey que nous établissons cette statistique. Cf. *Les Familles françaises à Jersey pendant la Révolution*. Nantes, Forest et Grimaud, 1886, in-8.

Digitized by Google

quant en grand nombre, la plupart sans ressources, nos déportés avaient un premier moment d'embarras; comment se procurer des vivres et surtout des logements? Ceux de ville étaient encombrés ou misérables. Dans les campagnes, l'installation était plus commode et plus agréable. Les fermes y étaient nombreuses, riches et hospitalières; pas de façon ni d'élégance, mais un accueil ouvert et des conditions très modérées [1]. Telle fermière, très arrangeante d'ailleurs, après avoir conduit les ecclésiastiques dans leurs chambres, s'empresse de les enfermer sous clef, et de descendre promptement l'escalier; huit jours après, elle s'excusait de ces précautions insultantes. C'est que *les patriotes* du continent avaient décrié d'avance les prêtres, les représentant comme des brouillons qui mettraient le trouble dans les familles, des turbulents, des fanatiques; dans des pamphlets répandus avant leur arrivée, on répandait sur eux les calomnies les plus atroces; leur conduite les démentit avant même qu'ils les connussent.

La vie matérielle fut abondante et à bon marché, au moins dans les premiers temps. Pas d'impôts. Le sel valait un sol la livre; ces bas-normands, accablés par la gabelle, ne manquent pas cette remarque. Le tabac (ils prisaient beaucoup), excellent, paraît-il, valait de 12 à 13 sols la livre; le vin de Bordeaux, 12 sols la bouteille. Le pain était cher, à cause de la difficulté des communications avec l'Angleterre; la viande ne l'était pas moins. Plus tard, quand les exilés furent forcés de vivre en Angleterre, ils regrettèrent les facilités de la vie de Jersey.

La population de l'île était exclusivement protestante; de quel œil regardait-elle nos catholiques français?

Ce dut être, en effet, un spectacle assez étrange pour ces

[1] En voici un exemple : « Les arrangements seront tôt faits, dit la fermière, je vous fournirai pour le présent trois lits; deux grandes chambres et un cabinet en haut; le petit parloir pour manger et conserver vos provisions; tous les ustensiles nécessaires pour faire votre cuisine à notre feu; deux livres de beurre frais chaque semaine à quinze sous la livre (on l'a vendu trente-six sous), le pot de lait quatre sous; celui de cidre, trois sous; le cheval tous les samedis pour aller chercher vos provisions à la ville; je blanchirai votre linge quand je ferai la lessive; vous prendrez dans le jardin tous les légumes dont vous aurez besoin; mais vous nous aiderez à les récolter. Vous donnerez chacun six livres par mois que vous paierez d'avance. — Combien vous est-il dû, Madame, pour notre souper et notre déjeuner (celui de la veille)? — Rien, Monsieur, rien. » *Mémoires de J.-P. Fleury*, p. 207.

Digitized by Google

insulaires déshabitués depuis deux siècles et demi (1565) de toute relation avec le culte catholique, de voir débarquer dans leur île, circuler dans leurs rues ou sur leurs routes, pénétrer même et s'installer dans l'intérieur de leurs maisons des catholiques, des prêtres, des prêtres en costume ecclésiastique! L'hostilité nourrie dans les esprits non seulement par le schisme, mais par de vieilles calomnies deux fois séculaires, aurait dû inspirer une répugnance presque invincible contre cette invasion qui invoquait les droits de l'hospitalité. Néanmoins, il en fut autrement. Nos prêtres se présentèrent au nom de leur malheur, au nom de la persécution qui les avait chassés de leur patrie, au nom de l'humanité et de la justice violées en leurs personnes; la pitié l'emporta sur les préjugés. Catholiques et prêtres, comment leur disputer la faculté d'exercer leur culte, alors qu'on les plaignait d'avoir été expulsés au mépris de cette liberté? Comment séparer le prêtre de l'homme, et refuser à l'un ce qu'on ne pouvait disputer à l'autre? Remarquons pourtant que, en Angleterre, les esprits avaient été préparés par les bills qui avaient été rendus, par l'opinion publique déjà formée et favorable, par les autres considérations que nous avons développées plus haut : à Jersey, y avait-il une opinion publique? N'y était-on pas trop adonné aux intérêts matériels pour s'occuper de ces questions? En Angleterre, il restait beaucoup de catholiques; dans l'île de Jersey, il n'y en avait plus un seul : ne fallait-il pas s'attendre à plus d'hostilité que d'indifférence?

Il n'en fut rien : dans les maisons particulières, on commença à dire la messe; puis on ouvrit des oratoires, même des chapelles. Il y en eut une, puis deux, trois, quatre, cinq enfin; bref, le culte fut organisé dans des conditions inattendues de publicité. Il l'était pour les prêtres; les émigrés laïques en profitèrent. On tint des registres de baptêmes, de mariages, de décès; on eut plusieurs cimetières : suivant l'usage de l'île, c'était le ministre protestant qui récitait les prières sur la tombe.

Les ecclésiastiques avaient des réunions particulières, des conférences : quelques-uns d'entre eux donnaient des retraites, des plans d'instructions ou de conduite, des leçons sur l'Écriture sainte, sur le rituel. Fleury, caractère difficile, esprit critique et ombrageux, rend justice à ces confrères : « Ces recteurs bretons et normands à cheveux blancs, dit-il, étaient des puits de science

Digitized by Google

qui répandaient partout la bonne odeur de Jésus-Christ. Nous possédions un Chrysostome dans la personne d'un ancien Sulpicien, official de Saint-Brieuc, nommé Gauvry.... Il nous donna des retraites deux fois l'année pendant qu'il vécut. Il condamna le serment fait avec restriction comme illicite, nous traça un plan de conduite sur toutes les difficultés que nous rencontrerions à notre rentrée en France. » Les conseils qu'il donnait en matière de prédication auraient leur à-propos même à présent : « Il nous pria avec instance, ajoute Fleury, de renoncer à la longueur et à l'élégance de ces sermons, qui ne servaient qu'à attirer des éloges au prédicateur et ne convertissaient personne, mais de donner de bons catéchismes, explicatifs de la doctrine chrétienne. Ses retraites, qui ne touchaient que des devoirs des prêtres, étaient aussi touchantes qu'instructives [1]. »

Avec le temps, nos catholiques français ne se bornèrent pas à ces réunions intimes. Les nécessités mêmes de la vie les obligèrent à se manifester à l'extérieur. Le commandant de l'île était alors un duc de Bouillon, que des liens plus ou moins authentiques rattachaient à la famille de Turenne et à celle de la Tour d'Auvergne. Il protégeait les émigrés et les prêtres français. Sous ses auspices, l'abbé Carron, de concert avec ses confrères et avec quelques familles françaises, fonda une école pour les enfants orphelins d'émigrés : les garçons étaient sous la direction de prêtres, les filles étaient confiées à de pieuses dames. Le supérieur du séminaire de Saint-Pol-de-Léon fonda un atelier de travail pour les dames françaises; on y confectionnait des vêtements pour les ecclésiastiques. On eut une bibliothèque publique; l'abbé de Châteaugiron, du diocèse de Rennes, communiqua la sienne, qui fut transportée plus tard en Angleterre [2]. Ces institutions fonctionnaient publiquement et affirmaient extérieurement la vie catholique de l'émigration française.

[1] Govry (Jean-Gabriel), de la paroisse d'Allineuc, diocèse de Saint-Brieuc, vicaire général du diocèse, chanoine de Saint-Brieuc, mort âgé de soixante-douze ans, le 9 janvier 1796; il fut inhumé dans le cimetière de la paroisse d'Hélier; il avait été pendant vingt-huit ans professeur de théologie à Angers. — Régis de l'Estourbeillon, *op. cit.*, p. 359. On écrit aussi Gofvry; Fleury écrit Gauvry.

[2] Il prononça à Londres les oraisons funèbres de Louis XVI, de Marie-Antoinette, de Madame Élisabeth, de Louis XVII, de Mgr de Hercé et des officiers du régiment de Dresnay (Lubersac, *Journal de l'Émigration*, passim).

Digitized by Google

Cela se passait entre catholiques, entre Français; les habitants de Jersey, témoins de ces manifestations catholiques, s'en laissèrent-ils atteindre?

Nos prêtres firent quelques efforts dans ce sens : il ne paraît pas qu'ils y aient réussi, au moins dans la période de 1792 à 1796. Fleury lui-même en témoigne; homme d'entrain et d'abord brusque, il n'avait pas hésité à faire œuvre de prosélytisme dans les maisons et les sociétés qu'il fréquentait : « Si les sectaires de l'île, dit-il, persévérèrent presque tous dans leur schisme et dans leur hérésie, il faut attribuer leur endurcissement à l'orgueil plus encore qu'aux préjugés de l'éducation. Les instructions ne leur manquèrent nulle part, soit dans nos oratoires où ils se trouvaient, soit dans les villages, soit dans l'intérieur des maisons.... Quelques personnes abjurèrent et furent obligées de quitter le pays. Le zélé prélat de Tréguier (Mgr Le Mintier) leur donna la confirmation; il fut cité à la barre des États, où il se rendit, accompagné de ses deux collègues (MM. de Cheylus et de Hercé), pour faire rougir tous les membres assemblés sur la nouveauté de leur doctrine. Il leur parla avec une vigueur digne des évêques de la primitive Église. »

Un prêtre de la Vendée, Matthieu de Gruchy, originaire de Jersey, y était retourné comme déporté. C'était un néophyte; né protestant, il s'était converti au catholicisme. M. Brumauld de Beauregard, qui l'a bien connu, raconte qu'à raison de ses efforts de prosélytisme, il fut chassé trois fois de Jersey. « Cependant, dit-il, malgré les persécutions des ministres protestants et celles du gouvernement de l'île, il put convertir sa sœur : leurs conférences eurent lieu dans les vignes ou sur les points écartés de la côte et en grand secret. Il tenta aussi la conversion de sa mère, qu'il ne put achever. Mais la persécution devint plus forte : il fut chassé une dernière fois et vint à Londres, où nous nous revîmes [1]. »

L'émigration à Jersey ne s'y continua pas, comme en Angle-

[1] Il passa alors en Angleterre, partagea avec M. de Beauregard l'évangélisation des prisonniers français sur les pontons anglais, vint avec lui en Vendée en 1795. Il y fut arrêté en 1797, condamné à mort, comme émigré rentré, par la Commission militaire de Nantes, et fusillé dans cette ville (*Notes et Souvenirs de Mgr Brumauld de Beauregard*, t. II, p. 146 et suiv., et *la Terreur sous le Directoire*, par Victor Pierre, p. 145).

Digitized by Google

terre, jusqu'à la fin de la Révolution. Plus les iles anglaises étaient voisines de la France, plus le gouvernement français s'irritait de cette facilité de communications qui permettait de jeter sur nos rivages des combattants, des agents, des correspondances. L'affaire de Quiberon avait trahi la complicité de Jersey [1]. Au lendemain de son triste succès, Hoche, rêvant une descente en Irlande, parut vouloir tenter une attaque sur Jersey; il avait concentré des troupes aux environs de Saint-Malo. Le nouveau gouverneur de l'île, lord Gordon, s'émut de ces préparatifs et de ces menaces; aux fortifications ordinaires il en fit ajouter d'autres, auxquelles travaillèrent les émigrés et les prêtres; il voulut même les obliger à prendre les armes dans quelques alertes; mais le roi Georges le défendit expressément.

Enfin, en août 1796, le gouvernement anglais décida de ne pas conserver de Français à Jersey; on fit préparer nombre de bateaux de transport. Les États de l'île s'assemblèrent, protestèrent; ces émigrés, ces prêtres n'y étaient pas seulement aimés; ils y étaient aussi une source de profits pour les habitants. « Jamais, dit Fleury, les Français ne nous ont autant pleurés que les insulaires nous pleurèrent. Je regrettai infiniment ce séjour agréable. » Les bateaux furent dirigés sur l'Angleterre; on débarqua à Southampton. Il ne resta à Jersey que quelques prêtres infirmes, âgés, et qui ne pouvaient supporter le transport; entre autres, Mgr de Cheylus, évêque de Bayeux, qui y mourut quelques mois après (22 février 1797), à l'âge de quatre-vingts ans. Une tombe avec inscription lui fut élevée à Saint-Sauveur par les soins du prince de Bouillon et de ses amis [2].

Nos catholiques français passèrent donc les uns quatre, les autres cinq années dans l'île de Jersey. Ils y vécurent relativement heureux, tranquilles, à bon marché, bien traités par les habitants, alimentés par les souscriptions anglaises. Nous avons reconnu que leur prosélytisme fut entravé, paralysé. Cependant, malgré le départ de la grande majorité des ecclésiastiques et des émigrés, les oratoires et les chapelles catholiques ne furent pas fermés; les prêtres qui les desservaient eurent des succes-

[1] Mgr de Hercé et dix-sept prêtres ayant habité Jersey y périrent.

[2] Ce monument n'existe plus; il a été détruit et les restes furent dispersés entre 1814 et 1818. — Cf. *Revue du monde catholique*, juin 1883 : *Un évêque émigré à Jersey* (Mgr de Cheylus), par le R. P. Armand Jean, S. J.

Digitized by Google

seurs jusqu'en 1801 et 1803. Il arriva alors à Jersey ce que nous verrons se produire en Angleterre; c'est que les fondations catholiques faites par nos prêtres émigrés sont restées jusqu'à nos jours sous la direction de prêtres français [1]; c'est, d'autre part, que, malgré la résistance ou tout au moins le caractère réfractaire des habitants d'origine, le catholicisme s'y développa à tel point qu'aujourd'hui on compte à Jersey cinq grandes églises, deux écoles pour filles et garçons (il y en a 400) et 9,000 catholiques. Or, en 1792, quand nos prêtres y arrivèrent, il n'y avait de catholique, dans l'île, qu'une vieille femme de quatre-vingts ans! Cette multiplication extraordinaire tient sans doute à bien des causes que nous n'avons pas à rechercher ici; mais il ne nous est pas interdit de remonter à l'origine de ce mouvement et d'en saluer les initiateurs dans ces prêtres exilés qui, en échange de l'honorable hospitalité qu'ils recevaient à Jersey, y apportèrent avec eux la bonne parole et la semence de régénération catholique [2].

III.

C'est en même affluence qu'à pareille époque (septembre 1792), d'autres prêtres français abordèrent en Angleterre. Chaque marée en amenait aussi par centaines. Diverses furent leurs aventures, sans parler de celles du départ. Les uns avaient trouvé un paquebot commode, les autres avaient dû se résigner à embarquer sur des bateaux de pêche. Le désintéressement n'est guère le lot de ces petits patrons; ayant sous la main une occasion de gain, ils ne se faisaient pas faute d'en profiter. Le passage était d'autant plus coûteux qu'il était disputé : la clientèle ne manquait

[1] M. Régis de l'Estourbeillon donne la liste de ces pasteurs : le dernier, M. Bourde, mariste de Limoges, fut nommé en 1881 par Mgr Virtus, évêque de Portsmouth; la juridiction ecclésiastique des îles anglo-normandes a passé, en effet, de l'évêque de Coutances à celui de Portsmouth.

[2] Je m'étais demandé s'il était venu à Guernesey des prêtres émigrés. De la réponse qu'a bien voulu faire à mes questions M. le chanoine William Foran, curé à Guernesey, il résulte que : 1° depuis 1573, il n'y avait ni chapelle ni prêtre catholique; 2° en 1802 seulement, deux prêtres français vinrent de Jersey, MM. Navet, du diocèse du Mans, et Massier, du diocèse de Bayeux; 3° il n'y avait alors dans l'île que quelques catholiques anglais, la plupart soldats dans l'armée anglaise; 4° le catholicisme y rentra par le dehors par des immigrations françaises et anglaises; 5° il y a maintenant deux églises pour 1,200 catholiques anglais et deux autres pour 800 catholiques français.

Digitized by Google

pas. On payait cher; on n'en était pas mieux. Le nombre des bateaux disponibles suffisant à peine, on se contentait des premiers venus : tous étaient en réquisition, même ceux que leur âge et leurs avaries avaient mis hors d'usage. Avec ces coques de bois mal solides, il fallait affronter une mer secouée par les gros temps d'équinoxe, courir les hasards d'un naufrage; plus d'un de ces bateaux n'arriva que péniblement à la côte anglaise, ou dut même, en cours de route, livrer son chargement à des navires de rencontre qui leur portaient secours. Les exigences des patrons, les importunités des matelots s'ajoutaient à la médiocrité nautique du bâtiment. Enfin, si quelques exilés débarquaient aussi commodément qu'ils avaient navigué, combien d'autres étaient jetés même de nuit sur des sables déserts, mouillés par les vagues, épuisés de fatigues, sans ressources, sans malles, heureux d'avoir échappé aux *patriotes* leurs persécuteurs, mais ressentant déjà les angoisses de l'abandon et de l'exil!

On débarque; où aller? L'abbé Barruel a dépeint avec complaisance l'empressement de la bienfaisance britannique à l'arrivée de chaque bateau : « Chaque fois, dit-il, qu'un bâtiment chargé de ces prêtres français paraissait sur la côte, on eût dit que l'instinct de la bienfaisance l'avait annoncé aux Anglais; ils arrivaient au port pour nous recueillir; c'était à qui nous offrirait une retraite ou des rafraichissements. Nous débarquions par cinquante ou par cent. Dans les villes où les logements n'auraient pas suffi, on avait préparé un lieu vaste et commun pour tous ceux qui manquaient de moyens. Là, ils étaient nourris, visités, interrogés sur leurs divers besoins. On leur préparait des voitures; on pourvoyait à tout. Sur la route, souvent un seigneur, une dame, un bourgeois payait les dépenses à l'auberge, et souvent même tous les frais du transport ou du voyage à Londres. On les retenait dans les châteaux pour les reposer; on leur mettait de l'argent dans la main, dans leur poche. On disait à ceux qui n'en avaient pas besoin : Ce sera pour vos frères. Cent ecclésiastiques m'ont prié de nommer leurs bienfaiteurs dans cette histoire [1]. »

[1] Barruel, *Histoire du Clergé français pendant la Révolution*. Londres, 1797. 2 vol. in-16, t. II, p. 213.

Digitized by Google

A Dieu ne plaise que je conteste ces allégations! Mais n'est-ce pas surtout un tableau d'ensemble dans lequel ont disparu les faits particuliers? Les villes de la côte, avec leurs besoigneuses populations, plus avides de profit que soucieuses d'hospitalité, se jetaient sur ces proscrits comme sur des épaves de mer; l'accueil était plutôt rude, les conditions âpres. Il y avait les premiers services à payer très cher; la douane arrivait, impitoyable; les aubergistes étaient exigeants, sentant bien que ces exilés n'étaient que des hôtes d'un jour et qu'ils ne traversaient rapidement les villes maritimes que pour gagner l'intérieur.

Il y avait enfin cette langue étrangère qu'aucun des Français ne savait : comment s'expliquer? comment demander des renseignements? comment se défendre? Après cette première épreuve du sol britannique, beaucoup de prêtres, rebutés de ces aspérités, se rembarquèrent presque aussitôt pour se faire transporter dans les Flandres; là, on parlait français, le peuple y était catholique : pour les proscrits, les habitants de ces pays semblaient presque des compatriotes.

En regard du tableau qu'a tracé l'abbé Barruel, d'autres nous montrent ces groupes de prêtres s'acheminant à pied, leurs valises au dos, sur les routes qui conduisent à Londres, s'arrêtant, suivant leurs moyens, dans les tavernes les plus humbles, saisissant parfois l'occasion d'un véhicule charitable, se faisant déposer dans quelque faubourg de la ville, dans l'espoir d'y trouver logis et vivres à meilleur compte.

C'est sur la rive gauche de la Tamise que débouchent par les ponts, ces voitures, ces *coaches*, ces charrettes; ceux qui les montent sont déguenillés et d'aspect misérable; à Westminster, à Blackfriars, à London-Bridge, on les vient voir par curiosité. Émigrés, émigrantes, sont mêlés aux ecclésiastiques; ici, l'évêque d'Avranches, M. de Belbœuf, et un doyen de Rouen; là, Mmes de Bouillé et de Noailles, déguisées en hommes. Tout ce monde s'assied dans les rues, ne sachant où aller ni quoi faire dans cette ville triste et brumeuse que le mauvais temps a encore assombrie [1]. Sans doute, les secours vont venir, l'hospitalité anglaise va se manifester; mais pouvons-nous dissimuler ces

[1] *L'Angleterre pendant la Révolution française*, par Léon Souguenet. — *Revue britannique*, janvier 1899.

Digitized by Google

cruelles douleurs, inséparables de la confusion des premiers jours?

Disons-le vite : la charité anglaise ne se laissa pas prendre au dépourvu. Il y avait à Londres un évêque français, qui avait connu, l'un des premiers, les dénonciations calomnieuses, les persécutions et la violence. Menacé d'arrestation, M. de la Marche, évêque de Saint-Pol-de-Léon, s'était de nuit sauvé de son palais, et, s'embarquant furtivement à Roscoff sur un bateau de contrebandiers anglais, il avait durant quatre jours et quatre nuits erré sur l'Océan, jusqu'au moment où il débarqua en Cornouailles. Il vint à Londres : il y rencontra une veuve dévouée, Mme Dorothée Silburn. Instruit par sa propre expérience. il voulut secourir ses confrères de France, comme il avait été secouru lui-même. Aux prêtres qui, d'abord un à un, venaient se réfugier en Angleterre, il prépara, de concert avec son hôtesse, des logis, des subventions, des secours de toutes sortes; il organisa une caisse particulière. Il fit plus ; il intéressa de nobles âmes à la cause du clergé français : l'estime qu'il eut bientôt conquise pour lui-même lui rallia d'insignes collaborateurs.

A peine, en effet, le décret du 26 août 1792, qui condamnait à l'exil les prêtres insermentés, fut-il connu en Angleterre, que trois hommes, inégalement célèbres mais également dévoués, MM. Burke, Metcalfe et Wilmot, publièrent une circulaire où ils faisaient appel à la générosité de leurs compatriotes. Ils évoquaient le souvenir récent des épreuves qu'avaient subies tant de religieuses, tant de prêtres, mauvais traitements, spoliations, emprisonnements, enfin ce décret qui, sous peine de déportation à la Guyane, les condamnait à un exil immédiat : « Nous avons le plus ferme espoir, disaient-ils, que quelques variétés en matière de religion ne fermeront pas les cœurs anglais aux souffrances de leurs frères, les chrétiens de France. » Ils rappelaient les secours que l'Angleterre avait envoyés à Lisbonne lors du fameux tremblement de terre; la souscription qu'on avait faite en 1763, en faveur des prisonniers français : « Nous oubliâmes les torts de l'ennemi pour ne penser qu'aux misères du prisonnier. » Il s'agissait donc de donner un troisième exemple de charité en faveur d'hommes qui ne se sont jamais conduits en ennemis et qui « ont considéré le sol britannique comme un sanctuaire dans lequel ils se sont réfugiés ! » A peine rédigée, il fallut ajouter à

Digitized by Google

cette circulaire un post-scriptum, qui justifiait cruellement l'appel adressé à la charité britannique : la nouvelle des massacres de septembre venait d'arriver.

Un comité se forma aussitôt sous la présidence de John Wilmot; parmi les membres, on remarquait le duc de Portland, le marquis de Buckingham, l'évêque anglican de Londres, le lord-maire; quatre banquiers étaient désignés pour recevoir les souscriptions, l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, pour les distribuer en secours. Il y eut plus de deux mille souscripteurs, parmi lesquels l'Université d'Oxford, la ville de Bristol, le doyen du chapitre de Durham; des chiffres considérables : 12,000, 4,000, 2,400, 480, 400 livres sterling; d'autres, plus humbles, descendaient jusqu'à 3 livres et même plus bas. Nombre de prêtres français qui, dans un moment de détresse, avaient déjà reçu des secours, retrouvant quelque aisance, s'empressèrent de rembourser à la souscription. L'élan fut général : le montant des souscriptions qui, à la fin de novembre 1792, s'élevait à 440,000 livres (argent de France), atteignit bientôt le chiffre de 852,000 [1].

La distribution ne souffrit pas de retards. Sur le certificat de son évêque ou d'un des vicaires généraux de son diocèse, ou d'un ecclésiastique connu, tout prêtre, sous la déclaration qu'il en était à sa dernière guinée, était admis à recevoir 2 guinées ou 50 fr. par mois, des vêtements, si le besoin en était constaté, et *de visu* (il y avait là quelque minutie); des secours spéciaux étaient réservés aux malades et aux vieillards. Quatre mille prêtres eurent part à la distribution : aussi, pour suffire à ce grand nombre, le Comité était d'une économie sévère, rigoureuse, même excessive : pour s'indemniser de ses dépenses, n'alla-t-il pas jusqu'à s'emparer des dépouilles de ceux qui venaient à mourir?

Les secours n'étaient pas bornés aux prêtres qui habitaient Londres : ils allaient trouver ceux qui habitaient dans les comtés, jusque dans les îles; des bureaux de correspondance étaient ouverts à Jersey, à Gosport, à Douvres, et les distributions s'y faisaient comme à Londres.

Voilà pour les prêtres dispersés. Mais le Comité eut, dès le début, l'idée d'en établir un certain nombre par groupes, dans

[1] D'après Butler, *op. cit.*, 33,775 liv. sterling.

Digitized by Google

des locaux spéciaux. Il y avait économie pour la souscription, et, pour les prêtres, tant d'avantages! C'était les soustraire aux ennuis d'installations médiocres, à l'isolement, aux incertitudes de l'hospitalité, aux dures nécessités du travail qui devait suppléer aux insuffisances de l'allocation; ils vivaient en commun, dans la solidarité et la force que donne la société et comme dans un rajeunissement de vie spirituelle. Ils avaient des chefs, la liberté du culte, des exercices réguliers de piété; c'était comme une reprise de leur ancienne vie de séminaire. Ils y trouvaient enfin des cours, des conférences; leur esprit était tenu en éveil, et, dans la confiance que la bourrasque serait passagère, ils se préparaient dans le recueillement et l'étude aux travaux apostoliques qu'ils se promettaient d'accomplir à leur retour dans la patrie.

C'est le 25 octobre 1792, c'est-à-dire un mois après le débarquement sur les rivages britanniques, que fut ouverte aux prêtres français la maison de Forton, village situé sur les bords de la Manche, près de Gosport et de Portsmouth. Les diocèses de Bayeux, Coutances, Lisieux et Séez fournirent les plus forts contingents; en comprenant six autres diocèses, on y compta jusqu'à 263 prêtres. M. de Malherbe, vicaire général de Séez, et M. Despons, principal du collège de Saint-Brieuc, étaient les directeurs de cette maison. Les secours y arrivaient des villes voisines : Portsmouth, Gosport, etc.

Le château royal de Winchester, bâti par Charles II et resté inachevé, fut réparé aux frais du gouvernement et meublé par le comité de secours; dès le 4 novembre 1792, il devint l'asile de 250 prêtres. Trente-quatre diocèses lui fournirent des hôtes. En première ligne, Bayeux, Coutances, Lisieux, Rouen et Avranches; en seconde, Séez, le Mans et Évreux; les diocèses de Bretagne n'étaient représentés que par quelques unités. Une commission de six membres, avec un agent d'exécution, présidait à l'administration; mais, plus tard, les prêtres eux-mêmes en furent chargés: mesure d'économie qui ne nuisit pas, loin de là, à la bonne gestion. Il y avait, en outre, un médecin et un chirurgien. Les frais revenaient à 27 fr. 10 s. par personne et par mois, blanchissage compris.

L'ordre des journées y était réglé comme dans un séminaire. On avait organisé deux chapelles, chacune avec trois autels : il

Digitized by Google

s'y disait dix messes par autel, soit soixante par jour. Chaque chapelle pouvait contenir 450 personnes. La méditation du matin et la récitation du bréviaire se faisaient en commun aux heures prescrites; le soir, il y avait prière et bénédiction du saint Sacrement. Deux ecclésiastiques, relevés d'heure en heure, restaient en adoration de cinq heures et demie du matin à huit heures du soir. Tous les jours, des Eudistes faisaient deux conférences, l'une de dogme, l'autre de morale, et trois fois par semaine, sur l'Écriture sainte.

Le duc et la duchesse de Buckingham rivalisaient d'attentions et de générosité pour les hôtes de Winchester. Le duc fit établir une brasserie; donna 2,000 aunes de flanelle, des outils de jardinage, des livres, fit disposer des bancs dans les jardins; la duchesse visitait les malades, procurait des fauteuils à roulettes et des chaussons pour les infirmes et les goutteux, faisait acheter au dehors du poisson pour les jours maigres, instituait des ateliers de broderie, de tapisserie, même des concerts [1].

Ces asiles épargnèrent bien des embarras matériels; mais n'avaient-ils pas, à un autre point de vue, quelque défaut? Qu'on les suppose en nombre suffisant pour loger tous les prêtres exilés, à peine si les Anglais se fussent aperçus qu'ils avaient des hôtes : ceux-ci eussent vécu enfermés, internés, privés de toute action extérieure, à peu près comme les prêtres anglais qui habitaient en France les séminaires ou les collèges de Douai ou de Saint-Omer. Nous aurons à rechercher plus tard quelle fut l'influence de notre clergé sur la conscience religieuse de l'Angleterre; sera-ce à ces prisonniers de la charité que nous pourrons en attribuer quelqu'une? Ne sera-ce pas plutôt à ces compatriotes que Chateaubriand rencontrait dans les rues de Londres, « reconnaissables à leurs gestes, à leur manière de marcher, à la forme et à la vétusté de leurs habits, portant le petit collet, le grand chapeau à trois cornes, la grande redingote noire usée et que les Anglais saluaient en passant [2] ? »

Pour ces pauvres gens, véritables martyrs de l'exil, les logements de Londres, la nourriture, toutes les nécessités de la vie, quelque restreintes que les fit leur infortune, étaient des

[1] J'emprunte ces détails sur la souscription, ainsi que sur Forton et Winchester, aux *Mémoires de l'abbé Bâston*, t. II, p. 18 et p. 105.

[2] *Mémoires d'outre-tombe*.

Digitized by Google

charges bien lourdes. Heureux ceux qui avaient trouvé un préceptorat dans des familles, qui pouvaient enseigner le français ou professer dans quelque pension ! Ces occupations libérales, exigeant la connaissance de l'anglais, n'étaient pas à la portée de la plupart. Combien d'autres devaient se résigner à quelque occupation manuelle, pauvre ressource, mais qui suppléait à l'insuffisance de la subvention ! Ils pourvoyaient eux-mêmes à leurs achats de vivres ; plus d'une marchande des halles leur passait sa marchandise à bon compte ; il arrivait même qu'un passant charitable payait pour eux sans qu'ils s'en aperçussent, sinon au moment de fouiller eux-mêmes dans leurs poches : bonnes aubaines qui ne tournaient pas en coutume. Leurs logements étaient des plus modestes, le plus souvent chez des ouvriers, pour avoir meilleur marché ; ils portaient la livrée de la misère ; mais on en savait la cause, et les égards de tous en ôtaient l'humiliation.

Quelques-uns vécurent par groupes, non pas ensemble, mais rattachés les uns aux autres par des relations quotidiennes, soit à la même chapelle, soit à la même taverne, soit dans quelques travaux communs. On cite une petite société de prêtres assez originale. Ils étaient huit ; ils avaient loué une maison entière à Pentonville, au-dessus des brouillards de Londres. Pour vivre contents les uns des autres, ils s'étaient donné un règlement. Prévenances réciproques, ordre parfait, douceur extrême, gaieté, accord, voilà les principes vraiment français sur lesquels se fondait leur amicale association. Un d'eux était chargé comme économe de faire les achats et d'instruire celui qui se chargerait de la cuisine ; un autre, comme inspecteur, veillait à ce que les appartements fussent d'une propreté *anglaise*, qu'on ne laissât pas traîner de hardes, que chaque objet fût remis en place après avoir servi. Chacun avait son jour de garde. La prière du soir se faisait en commun, pas avant neuf heures ni plus tard que dix. Notons encore cet article : « Pour conserver autant qu'il dépendra de nous *la sublime propreté dont les Anglais nous donnent une si belle leçon*, on ne se poudrera pas dans les chambres, on n'y crachera point ; on n'y portera point de souliers crottés, on ne s'y lavera point les mains ; l'unique lieu pour tout cela sera l'arrière-cuisine. » Pour prévenir les inconvénients d'une cohabitation continue et ménager la liberté du

Digitized by Google

recueillement et du travail, certain article statuait : « On sera tellement propriétaire de son appartement qu'on ne pourra en aucune manière y être troublé. » C'était l'inviolable *home* anglais [1].

Mais de quel œil étaient regardés ces prêtres catholiques ayant à vivre dans un pays protestant, en face de sectes diverses et naturellement hostiles? Beaucoup d'anglicans les considéraient comme des frères dont ne les séparaient que quelques nuances de doctrine ; les presbytériens étaient plus farouches. Voilà donc ces prêtres de l'Église romaine! Comme on allait les épier, surprendre leurs mœurs, vérifier à loisir tout ce qu'on aimait à leur reprocher! Nos prêtres supportèrent avec avantage ces examens jaloux et malveillants, et, dans cette intimité de la vie quotidienne, ils gagnèrent jusqu'à leurs ennemis. On reconnut, on salua leur humilité, leur dignité de vie ; leur sagesse de mœurs réfuta les calomnies : « Le clergé de France, a dit l'un d'eux, les détruisit d'autant plus sûrement qu'il les ignorait et qu'il n'employa pour y parvenir qu'une conduite régulière et soutenue, sans savoir même qu'il en eût si particulièrement besoin [2]. »

Restait la liberté du culte. Il faut louer sans doute celle qu'on laissait à nos prêtres de fréquenter les chapelles catholiques, d'y réunir des auditeurs non seulement français, mais anglais, d'y prêcher même des retraites auxquelles on venait en une affluence qui débordait dans la rue : mais n'était-ce pas la conséquence des bills de 1775, de 1778 et spécialement de celui tout récent du 18 juin 1791, l'exercice légitime de la liberté reconquise? Il n'en était pas moins remarquable que, donnée aux catholiques anglais, on la laissât prendre à des catholiques étrangers, qui en usèrent tout de suite avec, si j'ose dire, une naïveté et un sans-façon presque inconscients. On eût dit qu'ils se croyaient rentrés en France, dans la France monarchique et catholique d'avant 1789.

A cette date, les chapelles catholiques de Londres étaient peu nombreuses, bien petites, et chacune n'avait qu'un autel. Si tant

[1] M. l'abbé Deramecourt, *Les Diocèses de Boulogne, Arras et Saint-Omer*, t. II, p. 479 et suiv.

[2] *Mémoires de l'abbé Baston*, t. II, p. 42.

Digitized by Google

de prêtres pouvaient à peine entendre la messe, à combien peu était-il donné de pouvoir la dire! Une ressource inattendue s'offrit : « Beaucoup de catholiques, dit l'abbé Baston, avaient chez eux des oratoires obtenus pendant les persécutions et dont la permission n'avait pas été révoquée : ils se firent un plaisir de nous en accorder l'usage, plus particulièrement les jours de fête, mais souvent aussi les jours ordinaires. Ce supplément (l'usage des oratoires privés) laissait encore dans une grande contrainte la piété de nos ecclésiastiques. Il y en avait qui, dans l'espace de plusieurs mois, n'avaient pas goûté une seule fois la satisfaction d'offrir le saint sacrifice. M. Douglas (vicaire apostolique de Londres) se détermina à nous donner à tous la permission de dire la messe dans nos maisons, et, à cet effet, il nous fournit à ses dépens plusieurs centaines de pierres bénites qu'on envoya de tous les côtés où nous avions asile. De sorte que Londres, ennemie si déclarée, peu de temps auparavant, du papisme et de ses cérémonies, se trouva avoir journellement plus de messes catholiques que les plus grandes villes de l'univers où la religion romaine est dominante. »

Les protestants durent s'étonner en voyant leurs maisons transformées en chapelles de la communion romaine; quelques-uns se fâchèrent; il fallut les quitter. D'autres firent semblant de ne rien voir; d'autres aidèrent, et la maîtresse de maison assistait, dit-on, plus d'une fois à la messe [1]. Étrange, cette invasion de catholiques étrangers dans ces foyers protestants! Étrange, cette libre et indiscrète pénétration dans le foyer de famille! Comment douter que, dans les oratoires catholiques, la foi qui avait survécu aux persécutions n'ait été, grâce à ces circonstances, affermie, encouragée, enhardie, tandis que, dans ces maisons protestantes, tombait une semence que l'avenir pourrait un jour faire lever et prospérer?

A travers ce coup d'œil rapide sur les premiers mois du séjour de nos prêtres en Angleterre, ne devons-nous pas constater qu'il y eut pour eux dans ces satisfactions religieuses un adoucissement à leurs peines de chaque jour, à leurs dures privations, aux tristesses de leurs âmes? Dans des lettres de l'un d'eux, prêtre du Havre, retiré à Douvres, j'ai lu la confidence

[1] *Mémoires de l'abbé Baston*, t. II, p. 60-61.

Digitized by Google

de ces sentiments. Il venait d'entendre chanter la grand'messe par M. Mahieu, curé de Notre-Dame du Havre.

« Je me demandais, dit-il, s'il était bien vrai que ce fût la voix de notre pasteur que j'entendais, ou bien si j'étais véritablement en Angleterre.... Quand nous avons chanté le *Domine, salvum fac regem Georgium*, quel ressouvenir douloureux pour des cœurs français en songeant à leur Roi! Quel contraste entre la gloire du roi Georges III, adoré de son peuple, et notre bon roi Louis XVI, abreuvé d'amertumes et menacé de mort! » Un mois après, c'était pendant l'avent, il assiste aux vêpres : « Je n'étais pas aux premières places de la chapelle; je me suis mis où je pus, mais j'étais toujours bien.... A la suite des litanies (de la sainte Vierge), nous chantâmes le *Rorate;* il y avait de quoi n'y pas tenir. Le petit troupeau que le Seigneur m'a confié dans les derniers temps m'était continuellement présent; chaque parole du *Rorate* avait son application. Les malheurs de l'Église, de ma malheureuse patrie, comparés aux jours de deuil de Jérusalem, tout ce tableau m'attendrissait jusqu'aux larmes. » Et rappelant les modèles de courage qu'avaient donnés évêques, prêtres, religieux : « Et tout cela, dit-il, ne conserverait pas l'Église! Je ne puis pas le croire. Voilà ce qu'ont su faire ceux qui devaient l'exemple [1]. »

IV.

Malgré la faveur dont nos exilés étaient généralement l'objet, l'année 1793 s'offrit pour eux sous d'inquiétants aspects. L'agitation révolutionnaire du continent avait franchi la mer; les théories les plus aventurées se donnaient carrière; le Parlement les entendait développer par la bouche de ses plus grands orateurs; les clubs de Londres faisaient écho aux fêtes françaises, échangeaient des adresses avec la Convention, entretenaient des correspondances avec les jacobins de Paris. Beaucoup d'agents

[1] Lettres de M. l'abbé Aufray (Guillaume), prêtre du Havre (*Le clergé normand avant, pendant et après l'exil en Angleterre*, 1791-1802. Évreux, 1892). — Un autre prêtre normand, l'abbé Renaud, qui, de Londres, s'était retiré à Douvres pour y goûter un air plus pur, se félicitait de l'accueil des habitants : « Une seule chose, dit-il, leur faisait peine : c'était que nous avions abandonné nos femmes et nos enfants; pourquoi, ajoutaient-ils, ne les avez-vous pas conduits avec vous? » (*Nouvelle Revue rétrospective*, 1888.)

Digitized by Google

français s'étaient établis à Londres et y organisaient des manœuvres menaçantes aussi bien contre la constitution britannique que contre les émigrés [1].

Pour combattre cette propagande, lord Grenville présenta, le 8 janvier 1793, l'*alien-bill*, c'est-à-dire une loi contre les étrangers. Tout étranger résidant en Angleterre devait, avant le 20 janvier, sous peine d'emprisonnement, se présenter en personne devant le lord-maire dans la cité, devant un juge de paix dans Westminster, et y décliner ses nom et prénoms, son domicile depuis six mois, sa profession; quelques jours après, vérification faite, un certificat était délivré pour autoriser la continuation de la résidence, à moins que, faute de renseignements satisfaisants, l'étranger ne reçût un passeport pour quitter l'Angleterre. C'était si bien contre nos nationaux qu'était dirigée cette loi que les affiches n'étaient qu'en anglais et en français, et quelquefois en français seulement. Nos prêtres s'en effrayèrent d'abord, mais on reconnut vite que le gouvernement savait distinguer entre les Français et que la loi nouvelle visait principalement les jacobins et les émissaires de la Révolution : ces derniers lui donnèrent raison en se hâtant de sortir de Londres et de gagner les ports d'embarquement. Quant aux ecclésiastiques, le juge de paix de Whitehall se déclara formellement autorisé à les rassurer, « le vœu du gouvernement, disait-il, étant de montrer aux étrangers non suspects tout le respect dû à leur rang, à leur caractère et à leurs malheurs. » Ainsi, cette mesure, dont notre clergé avait redouté d'abord les effets, tourna à son honneur et même à sa sécurité.

A cette première alerte en succéda vite une seconde.

La mort de Louis XVI avait provoqué dans la majorité de la nation anglaise des sentiments d'horreur et d'indignation : les journaux étaient encadrés de noir; dans la rue, on portait un

[1] M. Brumauld de Beauregard raconte que, vers la fin de janvier 1793, passant en Angleterre, il rencontra en voiture et sur le paquebot un individu qu'il jugea tout de suite être un agent secret de la Convention. Celui-ci, l'ayant pris à part, le détournait de porter l'habit ecclésiastique en Angleterre où, disait-il, allait se produire une révolution au cours de laquelle tous les prêtres français seraient massacrés. Quelques jours après, le ministre Pitt reprochait à M. de Beauregard d'avoir tardé à dénoncer son compagnon de voyage, lequel, reconnu pour ce qu'il était, fut contraint de se rembarquer aussitôt pour le continent (*Notes et Souvenirs*, t. II, p. 20-23).

Digitized by Google

crêpe au bras. Ceux des Français qui négligeaient cette précaution étaient insultés ; il est vrai que, s'ils la prenaient, ils risquaient pareille avanie de la part des jacobins anglais. Mais ce grand événement eut d'autres effets. Au lendemain du 10 août, lord Gower, ambassadeur d'Angleterre, avait été rappelé par son gouvernement ; mais on avait considéré cette mesure comme d'usage diplomatique : c'était la suspension et non la rupture des relations. Chauvelin, l'ambassadeur de France, n'avait pas quitté Londres et, sans pouvoirs nouveaux, semblait y continuer sa mission. Fox et ses amis voulaient même qu'on négociât avec lui, comme s'il était le représentant reconnu de la France. La condamnation et la mort du Roi rompirent ce que cette situation avait d'ambigu : Chauvelin reçut ses passeports comme un simple particulier, et le 1er février 1793, la Convention déclara la guerre à l'Angleterre.

C'est alors que le gouvernement ordonna que tous les Français réfugiés dans les ports ou dans les villes voisines de la mer se rapprocheraient de Londres et devraient habiter dans un rayon de cinquante milles de cette capitale. Cette fois, les émigrés et les prêtres étaient directement visés et atteints.

Ce fut la seule épreuve qui résulta pour eux de la déclaration de guerre. Elle ne laissa pas d'être pénible à la plupart; déjà installés dans les ports de la côte, ils se hâtèrent d'obéir au décret, se mirent en route, à pied souvent, quelquefois en voiture, signalés sur le chemin et insultés comme Français assassins de leur roi, et durent se mettre en quête d'une condition nouvelle. Ceux qui se pressèrent moins furent plus avisés. Ils demandèrent, ils obtinrent d'être maintenus dans leurs retraites ; les municipalités les y aidèrent de leurs certificats ; les uns purent rester, les autres purent revenir ; ainsi à Cantorbéry, à Douvres même, on garda longtemps encore des prêtres français. « Les égards qu'on eut pour nous, écrit M. Baston, soit à l'occasion de ce déplacement, soit au moment de l'exécution du bill relatif aux étrangers, furent si marqués, si visibles, que les journaux vendus à la Convention se plaignirent hautement qu'il n'y eût de respecté en Angleterre que les prêtres réfractaires [1]. » L'estime qu'ils s'étaient conquise auprès de tous, en dépit des calomnies

[1] *Op. cit.*, t. II, p. 41.

Digitized by Google

répandues contre eux, ne fut pas la moindre cause de ces égards.

C'est à cette époque (février 1793) que la maison de Forton, voisine de la mer, fut par ordre évacuée : tous les prêtres qui y habitaient, 260 environ, passèrent à Winchester. Ce château avait jusque-là logé 250 prêtres : il en reçut alors, soit de Forton, soit de Londres ou d'ailleurs, 500 de plus. Il fallut doubler, tripler même le nombre des lits dans les chambres ; de là des maladies, quelques décès se succédant rapidement, les infirmeries encombrées, les malades retenus dans les chambres où ils propagent l'épidémie [1].

Signalons encore une troisième alerte. Le grand nombre des prêtres secourus, les besoins toujours croissants qui s'imposaient, la durée des secours, avaient épuisé les fonds de la première souscription. On avait espéré que la révolution de France aurait eu promptement un terme, et voilà qu'elle se prolongeait. Ce n'était pas au moment où la Convention se jetait résolument dans le parti de la guerre universelle qu'on pouvait attendre d'elle un retour de modération et de justice envers les exilés. Le Comité de secours s'entendit avec le gouvernement pour ménager au Canada un asile qui serait en même temps un champ d'action ; pour préparer le terrain, il y envoya l'abbé Desjardins [2] avec quelques prêtres et quelques laïques. En même temps, un nouvel appel fut adressé aux souscripteurs : « Le caractère anglais, y lisait-on, ne peut se présenter que sous son vrai jour aux yeux des autres nations, lorsqu'elles apprendront que près de 3,000 de ces malheureux étrangers ont été soutenus pendant plusieurs mois par les contributions volontaires de quelques particuliers. Ne laissons donc pas ternir le

[1] *Op. cit.*, t. II, p. 112. — Au mois de mai, les prêtres français accueillis à Winchester voulurent perpétuer par une inscription leur reconnaissance de tant de bienfaits. Mais leur pénurie était une entrave à leurs intentions. Le duc de Buckingham consentit à faire les frais de l'inscription, sous la condition de ne pas être nommé. Cette inscription en trois langues (latin, anglais et français) fut placée d'abord dans la chapelle du château (22 mai 1793) ; en 1796, on la transporta dans l'église de Saint-Pierre, à la place qu'elle occupe encore aujourd'hui. Roi, parlement, nation, furent, dit-on, très satisfaits de cet hommage, où, pour s'exprimer, la reconnaissance ne ménagea pas les termes.

[2] Un frère de cet abbé Desjardins resta dans Paris pendant la Révolution, et fut plus tard vicaire général et curé de la paroisse des Missions étrangères.

Digitized by Google

lustre d'une action si vertueuse en ne persévérant pas jusqu'à la fin. » Le Comité terminait en suppliant ses compatriotes de lui fournir des secours assez abondants pour le mettre en état de fournir aux besoins actuels des exilés, pour faire face aux frais de leur transport et de leur établissement dans la partie du monde qui leur sera destinée » (1er mars 1793).

Cet appel fut suivi d'un autre encore plus autorisé. La guerre étant déclarée, le roi Georges III fixa le 19 avril comme jour de jeûne et de prière. Le clergé anglican, par l'organe de ses chefs et après s'être mis d'accord avec le gouvernement, en prit occasion pour ordonner une quête générale en faveur de ses « frères de France » réfugiés. Naturellement, les vicaires apostoliques (catholiques) suivirent avec bonheur ce mouvement, et par leurs mandements ils ordonnèrent à tous leurs prêtres de monter ce jour-là à l'autel et d'y offrir le saint sacrifice, en y joignant une prière « pour sa royale Majesté le roi Georges III, sa royale compagne la reine Charlotte et toute leur famille. » Ils invitaient aussi les fidèles à se joindre à leurs pasteurs et leur recommandaient la collecte qui se ferait ce jour-là pour les prêtres réfugiés. Ainsi s'unissaient dans le même empressement et la même œuvre les deux clergés d'Angleterre; on remarqua même que la plupart des ministres anglicans s'astreignirent à faire des visites personnelles dans toutes les maisons de leurs paroisses, protestantes ou catholiques, de sorte que personne n'échappât à cette œuvre de charité. Cette collecte nationale produisit 1,042,926 livres de France [1].

Le succès de cette souscription n'aurait été que consolant pour les exilés, s'ils n'avaient aperçu comme conséquence leur transportation peut-être forcée au Canada. Ils craignaient ce climat, plus pénible certainement que celui de l'Angleterre; ils redoutaient encore plus non seulement la longueur et les fatigues de la traversée, mais cet éloignement de la patrie qui leur ôtait l'espoir ou la chance d'y rentrer jamais.

D'autres préoccupations agitaient encore leurs esprits.

Nous avons parlé déjà des passions révolutionnaires qui agitaient l'Angleterre; la rigueur même avec laquelle le gouvernement les combattait en trahissait la violence. L'Écosse en

[1] D'après Butler, *op. cit.*, 41,304 livres sterling.

Digitized by Google

fut l'un des principaux foyers; on y demandait une Convention, le suffrage universel, un parlement annuel. En janvier, en février, en mars 1793, il y eut à Édimbourg de fréquentes condamnations pour séditions. Il en fut de même dans la suite de cette année. Tel revenait de France, et proclamait que la constitution britannique ne valait rien, qu'il ne fallait plus de Roi. Condamné à six mois de prison, Frost était porté en triomphe quand il en sortait. *Les Droits de l'homme* de Thomas Payne étaient condamnés (3 juin); le révérend Winterbotham, qui, dans un sermon, souhaitait pour l'Angleterre une révolution pareille à celle de France, était condamné à deux ans de prison (25 juillet); d'autres l'étaient aussi en octobre, novembre et décembre, pour grossières insultes au roi, au prince de Galles et aux ministres.

A ces agitations se joignaient celles qui résultaient de l'état de guerre. Les uns considéraient que Pitt y trouvait l'avantage de dépopulariser ses adversaires ou de les forcer de marcher avec lui par sentiment national : c'étaient les politiques. Les autres, c'était la classe populaire, étaient plutôt disposés à traiter les Français réfugiés en ennemis; ils se plaignaient de la souscription dont les bénéfices allaient à ces étrangers, du ralentissement des travaux dans les fabriques, de la diminution des salaires. Les grands commerçants, plus réservés, n'en étaient pas moins sensibles à la gêne universelle [1]. De sorte que si, dans les hautes classes ou dans les classes moyennes, la faveur était grande et soutenue pour nos réfugiés, il n'en était pas de même dans les classes populaires. On raconte que, maintes fois, sur les trottoirs de Londres, des ouvriers, des domestiques à livrée, bousculaient, brutalisaient, jetaient à terre nos prêtres français; les passants inoffensifs regardaient sans rien empêcher. On répandait des bruits sinistres : les jacobins français se plaisaient à dire qu'on allait égorger les prêtres; n'était-ce pas seulement pour les engager à se retirer?

Fausses ou exagérées, ces menaces ne laissèrent pas de faire impression sur ceux qu'elles visaient.

En présence de tous ces mouvements révolutionnaires, quelque énergie, d'ailleurs, que mit le gouvernement à les réprimer, beaucoup redoutèrent de se voir enfermés bientôt dans une île

[1] Cf. Léon Souguenet, *op. cit.*, *Revue britannique*, février 1899.

Digitized by Google

d'où, en cas de péril, ils ne pourraient pas s'échapper. D'autres s'alarmèrent des brutalités de la populace ; d'autres souffraient dans leur santé des brouillards de la Tamise, de l'humidité de la ville de Londres. Quelques-uns, fatigués de l'oisiveté de l'exil, songeaient à leurs ouailles laissées en France : l'aiguillon du zèle apostolique les y poussait, malgré les dangers à courir. Enfin, n'oublions pas ceux qui, munis de quelques ressources, les sentaient diminuer, et qui, plutôt que de recourir au comité de secours, préféraient se retirer dans un pays où la vie serait moins chère, et où leurs bourses se videraient moins rapidement.

Par tous ces motifs, auxquels s'ajouta peut-être quelque esprit d'instabilité, dans les six premiers mois de 1793, près de six cents prêtres quittèrent l'Angleterre : les uns, le plus petit nombre, pour repasser en France ; les autres pour se rendre ou en Espagne, ou surtout dans les Pays-Bas et en Allemagne. Le comité de secours se gardait de retenir ces fuyards. Surchargé de misères à secourir, il ne lui déplaisait pas d'en voir diminuer le nombre : aussi fournissait-il gratuitement les moyens de transport ; en outre, il donnait deux guinées à chaque émigrant. Les derniers mois de l'année virent de nouveaux départs : ils se continuèrent jusqu'à l'hiver. A cette époque, les Pays-Bas regorgeant de réfugiés, il parut plus sage de ne pas quitter l'Angleterre. Quant à la crainte d'être transféré au Canada, elle était passée, le gouvernement anglais s'étant vite avisé que, pour la sécurité de sa conquête, il serait imprudent d'importer un aussi grand nombre de prêtres français dans un pays catholique rattaché depuis si peu de temps à la couronne d'Angleterre.

V.

Si l'année 1793, instable et inquiète, fut marquée par tant de départs, la suivante eut un caractère tout opposé. Au lieu de s'éloigner de l'Angleterre, on y revint, et telle fut même la confiance qu'inspirait son hospitalité que ses propres concitoyens, ceux qu'elle avait bannis et tenus écartés d'elle depuis deux siècles, ne craignirent pas d'y rentrer et d'y réclamer le bénéfice du droit commun, celui qu'on reconnaissait même aux étrangers.

La bataille de Fleurus (juin 1794), en assurant de nouveau aux

Digitized by Google

Français la conquête de la Belgique, força les réfugiés de s'en éloigner. Et ceux qui s'y étaient établis depuis 1792, que la bataille de Jemmapes avait fait fuir, que celle de Nerwinde avait ramenés dans leurs précédents asiles, et ceux qui étaient venus l'année précédente d'Angleterre, et, avec les prêtres français, ceux de Belgique, à leur tour, partageant le sort de leurs hôtes, se mirent en quête de pays où ils pussent passer à l'abri le temps de l'orage révolutionnaire. Tandis qu'un grand nombre gagnaient les territoires allemands, la plupart remontèrent vers la Hollande, d'où l'invasion, conduite par Pichegru, allait les chasser encore. C'est alors que nombre d'ecclésiastiques qu'avaient rebutés le climat et les brouillards de l'Angleterre, ou qui ne s'y étaient pas sentis en sûreté, regrettant l'imprudence qu'ils avaient commise, retournèrent les yeux vers cette première étape de leur exil. Le roi Georges III ne leur garda pas rancune, et, soit après la bataille de Fleurus, soit dans les mois qui précédèrent ou qui suivirent la conquête de la Hollande, il donna des ordres pour faire croiser dans le voisinage des Pays-Bas des navires anglais chargés de recueillir les fugitifs et de les ramener en Angleterre.

C'est ainsi qu'à la fin de juillet 1794 arrivèrent à Londres des prêtres brabançons, quinze religieuses et leur aumônier; qu'en septembre, le Brabant, la Hollande, l'Allemagne, la Suisse, en envoyèrent d'autres; il en vint même d'Espagne. Sous la pression de la Convention victorieuse, Charles IV avait ordonné la relégation hors du continent des prêtres français; ceux qui ne voulurent se rendre ni à Madère ni aux Baléares, ou qui ne purent échapper autrement à l'ordonnance royale, se retirèrent en Angleterre. Bientôt les départs de l'année précédente se trouvèrent compensés, et, en novembre 1794, on comptait sur le sol anglais sept cent quarante-six exilés de plus; dans le nombre, ce à quoi on ne s'attend guère, beaucoup de sujets anglais. Cet épisode se rattache trop intimement à l'émigration française pour qu'il soit permis de le négliger.

Je veux parler des nombreux couvents et collèges anglais qui, à la suite de la Réforme, interdits sur le sol britannique, s'étaient transportés en France et dans les Pays-Bas. Ainsi, en Belgique, il y avait des Carmes déchaussés à Tongres, des Dominicains au couvent et collège de Bornheim, près Anvers, et à Louvain; un

Digitized by Google

collège de Pères jésuites (sauf le nom) à Liège. Les couvents de femmes n'avaient pas moins d'importance : Bénédictines à Bruxelles et à Gand; Chanoinesses de Saint-Augustin à Louvain et à Bruges; Carmélites à Anvers, Lierre et Hoogstraet; Chanoinesses du Saint-Sépulcre à Liège; Dominicaines à Bruxelles; Dames du Tiers Ordre de Saint-François à Bruges, etc. Les couvents anglais de Belgique furent les premiers atteints par la Révolution française. Enhardis par l'accueil qu'avaient reçu en Angleterre les prêtres catholiques français, encouragés d'ailleurs par le bill de 1791 qui les relevait de l'ancienne interdiction, il leur restait à expérimenter par eux-mêmes si les préjugés et les haines de leurs compatriotes protestants seraient plus forts que les nouvelles lois.

La persécution dont ils étaient victimes fut, comme pour nos prêtres, leur meilleur titre auprès de l'opinion. Les Bénédictines de Bruxelles avaient été les premières à fonder un établissement sur le continent : on se plaisait à dire qu'elles seraient un jour les premières à rentrer dans leur patrie. Et il en fut ainsi. Elles quittèrent leur maison le 22 juin 1794, s'embarquèrent à Anvers pour Rotterdam, et de là gagnèrent l'Angleterre. A leur grand étonnement, elles rencontrèrent dans tous les rangs de la population le meilleur accueil. Les autres couvents de femmes et d'hommes suivirent leur exemple. Ce fut comme une invasion. « Quel flot de nonnes, de moines et de frères! s'écriait un de ces catholiques *dissenters* dont nous avons parlé; que va-t-on en faire? Les vicaires apostoliques n'ont-ils pas le devoir d'examiner s'il est opportun, sûr et prudent d'encourager leur établissement? Notre serment, notre honneur, nous permettent-ils de nous associer à cette transgression d'un acte du Parlement? » — « Eh bien! renvoyez-nous sous les guillotines de France, répliquait le capucin O'Leary; cela vaudra mieux que de nous faire subir les *bills* dont vous nous menacez. »

Autant le duc d'York, en Belgique, s'était montré attentif et généreux pour les religieuses anglaises, autant, en Angleterre, le roi et le prince de Galles se montrèrent prévenants et hospitaliers. Déjà, à la fin de 1792, lorsque les Bénédictines de Montargis, françaises, mais, dans l'origine, de fondation britannique, avaient débarqué à Shoreham avec l'intention de repasser en Belgique, après le premier étonnement qu'avait causé leur cos-

Digitized by Google

tume, la foule s'était empressée autour d'elles; chacun leur offrait ses services : « Venez, leur disait-on, et oubliez chez nous les misères qu'on vous a faites ! » Et autres paroles semblables. On les conduit à Brighton en voiture, puis à Londres : une souscription qui s'organise aussitôt les défraie de leurs dépenses. Quant au prince de Galles, il leur fait plusieurs visites, les exhorte à ne pas quitter l'Angleterre, et leur donne le sage conseil de ne pas songer à la Belgique. Elles s'établissent bientôt à Bodney-Hall près Brandon, dans un château dont le propriétaire leur concède gratuitement l'usage.

Le roi Georges veilla lui-même à ce que les Franciscaines de Bruges ne rencontrassent aucune difficulté à leur entrée en Angleterre : « Qu'elles apportent avec elles leurs habits d'église, leurs bréviaires, etc., disait-il à M. Weld, père de l'une de ces religieuses ; je donnerai des ordres pour que tout cela passe sans encombre à la douane. » Or, tous ces objets étaient, de par la loi, condamnés d'avance à être confisqués et brûlés. Les religieuses débarquèrent le 10 août 1794; la douane ne fit qu'un examen sommaire et laissa passer tout.

Dans le désordre de l'invasion, les religieuses et les religieux anglais de Belgique avaient pu partir librement et les premiers ; il n'en avait pas été de même de ceux de France. Il y avait a Douai un collège célèbre de prêtres séculiers fondé en 1568 ; il en était sorti un cardinal, deux archevêques, trente et un évêques, cent docteurs en théologie ; il avait été pour l'Angleterre une pépinière d'apôtres et de martyrs. Douai possédait encore un prieuré bénédictin datant de 1605 et un couvent de Récollets. Saint-Omer avait un collège de Jésuites fondé en 1594. Quant aux religieuses, il y avait à Paris des Augustines, des Bénédictines et des Dames bleues ou sœurs de la Conception ; à Gravelines, Dunkerque, Aire et Rouen, des Pauvres Clarisses, et encore des Bénédictines à Dunkerque.

Un décret de la Convention du 10 octobre 1793, rendu en représailles d'un prétendu meurtre du représentant Beauvais à Toulon, confisqua les propriétés des Anglais en France et les condamna tous à l'emprisonnement. Le 12 octobre, le collège de Douai fut saisi et ses habitants, au nombre de vingt-six, emprisonnés à Doullens. Les prêtres de Saint-Omer furent mis en détention à Arras d'abord, puis à Doullens. Les insultes,

Digitized by Google

les emprisonnements frappèrent d'autres religieux. Sauf les ennuis, les tristesses et les privations de la prison et les appréhensions qu'en ce temps-là tout prisonnier pouvait avoir pour sa vie, ils passèrent ainsi la durée de la Terreur; c'était une façon d'y échapper. Leur mise en liberté n'eut lieu qu'en février 1795. Alors tous ces religieux sortirent de France et gagnèrent l'Angleterre. Ainsi ceux qu'avait chassés la Réforme étaient ramenés par la Révolution; pour eux, ce nouvel exil, c'était la rentrée dans la patrie. Ils apportaient à leurs frères catholiques une foi plus chaude, une organisation féconde, des écoles, des séminaires, enfin la vie monastique, tout ce qui manquait alors à l'Église d'Angleterre [1].

C'est encore vers le même temps (juillet 1794) que quelques trappistes français abordèrent en Angleterre. Ils venaient de l'abbaye de la Val-Sainte, envoyés par dom Augustin, qui les destinait au Canada. La Providence les retint à Londres. Grâce à la générosité d'un riche catholique anglais, Thomas Weld, ils s'installèrent à Lullworth, ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée par saint Bernard. Jusqu'à ce que les bâtiments fussent élevés et les terres mises en rapport, le donateur pourvoyait lui-même à leurs besoins.

Dans ce pays ennemi des moines, ces moines conquirent tout de suite respect et sympathie. Après avoir excité la surprise et flatté la curiosité, ils obtinrent l'admiration. On venait les voir de Londres même, on les saluait, on suivait leurs exercices, on les regardait travaillant en silence ou interrompant le travail par la prière. L'évêque catholique des districts du nord vint les voir : il fut reçu avec tous les honneurs. Il arriva d'autres frères de la Val-Sainte; des postulants se présentèrent. Enfin, l'épreuve de la contradiction, cette marque des grandes œuvres, eut son jour. On les dénonça au Parlement, on les assaillit par voie de journaux et de pamphlets, on les injuria pendant leur travail, on les menaça. Thomas Weld, leur protecteur, fut signalé,

[1] Cf. Amherst, *op. cit.* J'ai dit déjà que cet auteur a consacré la majeure partie du chapitre sur le clergé français aux communautés anglaises : t. I, 207 et suiv. — Plusieurs monographies ont paru en France : L. Dancoisne, *Le Collège anglais à Douai;* du même, *Les Établissements britanniques à Douai;* Cédoz, *Un couvent de religieuses anglaises à Paris; La Révolution à Saint-Omer, souvenirs de mon grand-père,* par le Bibliophile artésien. Saint-Omer, 1873.

Digitized by Google

lui et les siens, à la vindicte publique. Enfin, la question fut déférée à l'évêque anglican de Bath, dont dépend le territoire de Lullworth. Il rassembla ses confrères; tous désapprouvèrent l'attitude des intolérants; ils témoignèrent de leur estime pour la vie religieuse des Trappistes et félicitèrent Thomas Weld, mais ils exigèrent que les Trappistes ne prêchassent jamais publiquement, qu'ils couvrissent leur habit d'un sarrau de toile et qu'ils rasassent leur barbe tous les huit jours. Sous ces trois conditions, dont la dernière au moins peut faire sourire, l'autorisation leur était donnée. Les Trappistes se hâtèrent d'en profiter et se transportèrent (9 mars 1796) de leur asile provisoire dans les bâtiments encore inachevés du couvent. Les Anglais venaient assister à leurs offices; on pourrait dire qu'aucune difficulté ne se fût présentée si certains évêques français n'eussent montré quelque ombrage de voir ces religieux se suffire à eux-mêmes par le travail, tandis que tant d'ecclésiastiques étaient réduits à l'inaction. Quelques années après (1800), lord Arundel donna à des Trappistines une maison à Stape-Hill, à sept lieues de Lullworth [1].

VI.

Dans la suite des années 1793 à 1795, les gouvernements d'Angleterre et de France vécurent dans un état de guerre qui soumettait à une douloureuse épreuve les exilés et leurs hôtes. Les émigrés français n'avaient d'autre ambition que de reconquérir leur patrie et de restaurer la monarchie française; ils demandaient l'aide de l'Angleterre, moins l'aide de ses soldats que celle de sa flotte, ou plutôt de ses bateaux de transport. Le gouvernement anglais affectait d'être leur allié; mais il trompait chaque fois leurs désirs. On se battait en Vendée : le gouvernement anglais démentait ou étouffait les nouvelles. S'agissait-il de donner la main à la grande armée vendéenne qui avait passé la Loire et de débarquer des renforts à Granville? la flotte anglaise manquait au rendez-vous, à la confusion même de lord Moira, chef de l'expédition. Fallait-il faire passer des nouvelles, de l'argent, des instructions à Charette? on trouvait moyen de dé-

[1] *Histoire de la Trappe*, par Casimir Gaillardin. T. II, passim.

Digitized by Google

barquer M. de Beauregard sur les côtes d'Espagne et de ne le ramener en Vendée qu'à un moment devenu inopportun.

La trahison de Toulon n'avait pas irrité seulement les républicains : tous les Français réfugiés à l'étranger en avaient ressenti la même indignation. La loyauté des Espagnols avait mis en relief la perfidie des Anglais. On avait commencé à comprendre que le gouvernement anglais ne cherchait l'occasion de toucher à la France que pour la diminuer ou la ruiner, spécialement dans ses ports, sa marine et son personnel d'officiers; quant à la restauration du Roi, non seulement elle ne s'en souciait pas, parce que la France en eût été relevée, mais il semblait que, de toutes ses forces, elle cherchait à l'entraver. Louis XVIII, en 1797, déclarait « que lui et son conseil n'avaient jamais cessé de penser que les services des Anglais sont des services perfides qui n'ont pour but que l'entière ruine de la France [1]. »

L'affaire de Quiberon en 1795, à propos de laquelle Sheridan s'écriait que « l'honneur anglais avait coulé par tous les pores; » celle de l'île d'Yeu où les Anglais empêchèrent le comte d'Artois de débarquer, achevèrent de prouver la duplicité de leurs intentions. Quelques-uns de nos exilés ne s'y trompèrent pas. M. de Beauregard, qui fut mêlé de près à quelques affaires, s'en explique avec modération, mais avec clairvoyance : « Je dois déclarer ici que, par tout ce que j'ai connu, par tout ce que j'ai vu, par tout ce que j'ai entendu dire, enfin par les résultats eux-mêmes, il est évident que jamais les Anglais n'ont favorisé la cause du Roi dans ces guerres; jamais ils n'ont rien fait dans ce dessein, et même, dans mon opinion, ils n'ont fait tout ce qu'on leur a vu faire que pour en empêcher le succès.... Jamais ils n'avaient voulu que le Roi rentrât en France par la Vendée.... Non, il faudrait des pages entières pour montrer comment cette armée a été délaissée, trompée dans ses espérances, repoussée dans les justes demandes qu'elle a faites. Qu'on se rappelle Monsieur à l'île d'Yeu, et bien longtemps avant, la déception de lord Moira, Quiberon enfin [2] ! »

J.-B. Fleury met moins de mesure dans ses plaintes, ou, pour

[1] Cf. Paul Cottin, *L'Angleterre devant ses alliés*, 1793-1814. Paris, 1893; et, du même, *Toulon et les Anglais en 1793*. Paris, 1898. L'auteur de ces deux ouvrages met ces idées en relief par nombre d'exemples.

[2] *Notes et Souvenirs*, t. II, p. 32-33.

Digitized by Google

mieux dire, dans son indignation. Il était encore à Jersey lorsque se préparait l'expédition de Quiberon. Sa défiance était déjà en éveil. L'évêque de Bayeux, Mgr de Cheylus, lui demandait d'accompagner Mgr de Hercé dans la descente sur les côtes de France; comme il s'excusait et faisait allusion à la perfidie de Pitt : « Que dites-vous là? lui répliquait l'évêque; le gouvernement anglais vous nourrit et vous osez l'accuser de perfidie! — Ce n'est point, Monseigneur, le gouvernement anglais, mais la généreuse nation anglaise qui me nourrit.... Pitt est assis au milieu des embûches pour détruire l'innocence [1]. » Et plus loin, après avoir raconté cette funeste expédition : « Je n'oublierai jamais, dit-il, les bienfaits dont m'a comblé la brave et magnanime nation anglaise, mais j'abhorre la politique infernale de son gouvernement. Le sang de Quiberon fumera aussi longtemps que les incendies de Toulon [2]. »

Cependant, quelque étrange que soit le contraste, il faut reconnaître que l'attitude politique du gouvernement n'altérait ni les dispositions charitables de la nation ni même celles du gouvernement. Vers le mois de septembre 1794, les fonds de la souscription de 1793 étant épuisés, il en fallut organiser une troisième. Mais, dès avant cette époque, le gouvernement anglais avait compris que, l'émigration se prolongeant, il n'était pas possible de compter sur des souscriptions nouvelles, ou tout au moins qu'il était nécessaire d'assurer la régularité des secours par l'allocation d'une somme fixe que, mensuellement, délivrerait le Trésor. Sur l'initiative du ministère, cette allocation charitable fut demandée au Parlement, qui la vota avec empressement. Ce vote se renouvela chaque année jusqu'en 1806. D'après un compte remis à Butler par M. John Wilmot, président du comité de secours, le 7 juin 1806, le total des fonds mis par le Trésor à la disposition de ce comité depuis le mois de décembre 1793, tant pour les émigrés laïques que pour les prêtres français, s'éleva à 1,864,825 l. sterling, ou, en argent de France, à 47,086,831 livres, soit environ quatre millions de livres par an en douze années (3,923,902 l.) [3].

[1] *Op. cit.*, p. 233. C'est un texte de l'Écriture : *Sedet in insidiis ut interficiat innocentem....*
[2] *Ibid.*, p. 236.
[3] Butler, *op. cit.*, p. 260.

Digitized by Google

La répartition de ces sommes, confiée au comité de secours, était faite avec le plus grand soin. On dressa la liste des prêtres et des émigrés; on fixa l'allocation mensuelle en bloc pour les uns et pour les autres. Les évêques étaient inscrits pour dix guinées par mois (250 fr.), les prêtres pour deux (50 fr.). A ne compter que les prêtres, si on leur donnait 50 fr. par tête, nous constatons d'après le total (191,707 fr.) que le nombre des secourus était de 3,954. Ressource précieuse sans doute; mais la régularité des versements, qui en eût fait l'un des mérites, n'existait guère. Obéré par la guerre, le Trésor anglais laissait passer les mois sans rien verser. A l'augmentation provenant du nombre des réfugiés, il vint s'en ajouter une autre née de la cherté des vivres. L'année 1795 fut particulièrement pénible à passer. Mgr de la Marche écrivait : « Les ecclésiastiques de Jersey mourront certainement d'une sorte de famine si nous n'avons pas au 1er septembre les fonds d'octobre. » Il demandait une augmentation de 1,500 livres sterling sur l'allocation mensuelle. Le gouvernement refusait. Mgr de la Marche insistait : il signalait que 223 personnes n'étaient inscrites que pour mémoire; que 680 ecclésiastiques ne recevaient rien; qu'on n'avait pas de quoi payer les frais d'hôpital; que, l'hiver venant, beaucoup étaient menacés de n'avoir pas de vêtements; que des ecclésiastiques, des religieux anglais venant de France étaient dans cette cruelle position, etc.

A ces gémissements, à ces réclamations pénibles, mais pressantes, que Mgr de la Marche et les membres du Comité adressaient à William Pitt, il faisait répondre par le secrétaire du Trésor, M. Long (22 janvier 1796), qu'il fallait n'admettre aucune inscription nouvelle et réduire le nombre des inscrits. Devant ces refus et ces aveux d'impuissance, on procéda à des retranchements; les évêques se résignèrent à ne plus recevoir que 8 guinées au lieu de 10, les prêtres 2 guinées pour 38 jours au lieu de 35. Enfin, en décembre 1795, le gouvernement versa 5,000 livres (126,250 fr.), et en janvier, 12,950 (326,987 fr.); mais que de souffrances dans cette terrible année [1] !

On trace volontiers un tableau idéal de l'agréable situation de nos prêtres et de nos émigrés en Angleterre : on vante, et

[1] J'emprunte ces derniers chiffres à l'ouvrage de M. le chanoine Plasse.

Digitized by Google

avec justice, la générosité de la société anglaise et de son gouvernement; mais, pour laisser à ce tableau quelque ressemblance avec la réalité, ne faut-il pas tenir compte de ces intermittences de secours, de ces incertaines mensualités, de ces attentes et de ces angoisses que le comité de secours ne pouvait épargner à ses clients? Et pourtant, à côté de ces misères, nous devons mentionner le concours libéral du clergé anglican; n'est-ce pas aussi à cette époque que l'Université d'Oxford faisait imprimer à 2,000 exemplaires une bible latine d'après la Vulgate, et des bréviaires qu'elle distribua gratuitement à nos prêtres?

Après cette douloureuse année 1795, au début de la suivante, une quatrième souscription (mars 1796) produisit 4,000 livres sterling (100,000 fr.) environ.

Cette année fut signalée, ainsi que les deux suivantes, par un grand nombre de départs pour la France : J.-P. Fleury, de Vieuvy, raconte comment, sur l'ordre de son évêque, il partit, en juillet 1797, avec trois cents de ses confrères, et, transporté par navires anglais, fut déposé sur quelque plage isolée de Bretagne pour affronter ensuite les périls de l'apostolat. Il y eut, à cette époque, une sorte d'exode, mais les événements de fructidor (4 septembre 1797) y mirent promptement un terme. Cependant ceux qui étaient partis ne revinrent guère, et, dans la période (1797-1801) qui s'étend jusqu'au Concordat, il n'y a à signaler comme réémigrés que les prêtres que les accidents de la guerre maritime ramenèrent en Angleterre. Ainsi, le 2 août 1798, la corvette *la Vaillante*, qui portait 25 prêtres et 25 forçats destinés à la Guyane, ayant été capturée presque au sortir du port par le capitaine Pellew, les forçats furent internés sur un ponton à Plymouth, mais les prêtres reçurent à Londres les premiers secours du comité. Il en fut de même d'autres ecclésiastiques qui s'étaient échappés de la Guyane, comme Parisot, Nérincks et des prêtres belges, ou de ceux que la *Dédaigneuse*, navire français, en ramenait : elle fut prise sur les côtes d'Espagne, et les prêtres passèrent en Angleterre. Mais ce ne furent, comme on le voit, que des unités et non plus un courant d'émigration [1].

[1] J'ai donné des détails sur les aventures maritimes de nos bâtiments français dans la *Terreur sous le Directoire*, p. 289, 327, 401.

Digitized by Google

VII.

Maintenant, les périodes les plus difficiles sont passées. Beaucoup d'exilés sont retournés en France; un plus grand nombre est resté outre-mer. On n'a pas renoncé à l'espoir de rentrer prochainement dans la patrie, mais l'horizon est sombre encore, et, d'une station longtemps considérée comme provisoire on se résigne à faire une installation durable. Les habitudes sont prises, même dans la misère ou tout au moins dans les souffrances, et, pour tout dire en un mot, chacun a pris sa place et s'y tient. C'est à décrire ces rôles divers qu'ont acceptés nos prêtres que je voudrais consacrer ces dernières pages.

Jersey est évacué (août 1796) : 475 prêtres débarquent en Angleterre à Hull, Scarborough, Sunderland et Berwick, et s'établissent dans le nord et jusqu'en Écosse; d'autres sont reçus à Winchester, mais pour peu de temps, car le château est transformé en caserne. Ses hôtes sont distribués dans plusieurs maisons : à Thame, qui, en septembre 1796, en reçoit 111; à Reading, ancienne abbaye, il en vient environ 200; mais il a fallu faire des sélections, car Bretons et Normands ne sont pas d'accord; aussi case-t-on les Normands à Thame et les Bretons à Reading. A Paddington (c'est maintenant un quartier de Londres), on en place 60. Beaucoup reprennent leur liberté et se répandent ou à Londres ou dans les comtés [1].

[1] On en logeait aussi dans des châteaux. Nous trouvons à ce propos, dans les *Souvenirs* de M. le comte d'Haussonville, une amusante anecdote, mais dont nous ne garantirions pas l'authenticité : « Lord Bridgewater, dit-il, fut au nombre de ceux qui se signalèrent par leur munificence, non moins que par l'originalité de ses procédés. Les membres du clergé français, particulièrement ceux qui appartenaient aux ordres monastiques, étaient assurés de trouver dans sa splendide résidence de campagne un refuge toujours prêt. Il avait élevé pour eux, sur les pelouses de son parc, faisant perspective pour les fenêtres de son château, de jolies chapelles et des habitations élégantes rappelant le style des couvents de France : capucins, chartreux, bénédictins, camaldules aux longues robes blanches, franciscains aux pieds déchaussés, y étaient hébergés à ses frais. Il y avait toutefois une condition mise à cette hospitalité, condition bien facile à remplir. Quand lord Bridgewater avait du monde au château, le son de la cloche avertissait à l'heure des repas tous ces religieux qu'ils devaient sortir pour se promener sur les gazons, leurs bréviaires à la main et chacun dans le costume de son ordre. Ils faisaient ainsi point de vue dans le paysage, et lord Bridgewater ne manquait pas de faire remarquer que cela était bien plus pittoresque que des troupeaux de moutons ou de daims. » — *Souvenirs*, par le comte d'Haussonville, p. 46, 47.

Digitized by Google

C'est le moment aussi où, officiellement et par délégation de l'autorité épiscopale, quelques prêtres français entrent en contact plus direct avec la population anglaise. Mgr Douglas en désigne quelques-uns pour fonder des oratoires ou des écoles dans des quartiers qui n'en avaient pas encore. Dans les débuts de l'émigration, ces délégations n'avaient pas été possibles. En arrivant, nos prêtres ne savaient pas l'anglais : il leur fallut plusieurs années non pas seulement pour le lire et le comprendre, mais pour le parler de manière à exercer utilement le ministère. A Tottenham, il y avait un asile d'Irlandais: des Français y vinrent. M. de Cheverus loua une grande salle dont il fit une chapelle. En 1796, lorsqu'il partit pour l'Amérique, il abandonna à ses successeurs la propriété de cette chapelle et le mobilier qui l'accompagnait.

A Chelsea, M. Voyaux de Franous, ancien économe du collège des *Trente-trois*, à Paris [1], fut envoyé par Mgr Douglas pour évangéliser les vétérans catholiques du quartier. Il s'installa d'abord dans une misérable petite maison, Lower George-Street; c'était en 1796. Le succès tarda à venir; il fallait se faire connaître, découvrir les catholiques dispersés, leur donner confiance, triompher de leur timidité. Ce n'est qu'en 1806 que commenceront des assemblées régulières aux jours de dimanches et de fêtes dans une des chambres de sa maison; ce ne fut qu'en 1811 qu'avec des secours de Robert Peel, dont l'abbé Voyaux de Franous avait été précepteur (12,500 fr.), de la duchesse d'Angoulême (150,000 fr.), du gouvernement lui-même, il bâtit une chapelle qui s'est transformée depuis en une grande église de style ogival qu'a consacrée, en 1879, Mgr Manning. On aime à voir le nom de sir Robert Peel, le futur promoteur de l'acte d'émancipation, en tête des fondateurs de cette église catholique.

Comment, dans la rapide énumération de ces œuvres, laisser de côté le rôle éminent de l'abbé Carron? L'activité et l'initiative

[1] Les bâtiments en existent encore, 34, rue de la Montagne Sainte-Geneviève, et sont contigus à l'ancien Collège irlandais occupé par le cercle Sainte-Geneviève. — Un frère de M. Voyaux de Franous était curé à Bonneuil, près Paris; il fut traduit au tribunal révolutionnaire et mourut sur l'échafaud (juillet 1794). Cf. *L'Abbé Voyaux de Franous*, par Mgr Auguste Marchal, évêque de Sinope, ancien auxiliaire de Bourges (in-8 avec portraits).

Digitized by Google

dont il avait fait preuve à Jersey ne se manifestèrent pas moins en Angleterre. Ce fut d'abord dans Tottenham Court Road qu'il établit des hospices, des séminaires, des écoles de jeunes garçons et de jeunes filles. Plus tard, en 1799, il les transporta dans le faubourg de Somerstown. Là, émigrés, hommes et femmes, enfants d'émigrés et même jeunes Anglais catholiques; prêtres malades ou infirmes; femmes en couches, toutes les misères rencontraient leur remède spécial, préparé par ses soins; malgré la multiplicité de ses œuvres, il avait encore trouvé assez de ressources pour ouvrir des bibliothèques et fonder même un séminaire pour de jeunes aspirants au sacerdoce. Dans toutes ces maisons (et en dernier lieu, il y en eut jusqu'à dix, dont trois soutenues par le gouvernement anglais), il y avait des prêtres comme professeurs, comme bibliothécaires, comme infirmiers; personnel économique et dévoué qui concourait avec zèle aux œuvres de l'abbé Carron [1].

C'est une œuvre analogue aux précédentes, œuvre catholique aussi, que le célèbre orateur et publiciste Edmund Burke fonda dans le voisinage de son habitation de Beaconsfield, sous le nom d'*École de Penn*, pour l'éducation des jeunes garçons fils d'émigrés. Il avait préposé à la direction l'abbé Maraine, ancien supérieur du séminaire Saint-Nicolas à Rouen, qui s'était adjoint trois prêtres de Rouen, MM. Le Chevalier, Lefèvre et Merlin. Les enfants portaient un uniforme bleu et une cocarde blanche avec l'inscription : Vive le Roi! Burke entretenait cette école à ses frais; mais les plus hauts personnages, William Pitt, le marquis de Buckingham, le duc de Portland, etc., ajoutaient de généreuses subventions : William Pitt, entre autres, donnait par an 600 livres sterling. Burke aimait à visiter les classes, il assistait aux jeux des élèves, dont la vivacité le réjouissait, adoucissant ainsi la douleur que lui avait laissée la mort récente d'un fils unique (1794), qui s'était déjà montré le digne continuateur de son père. Il mourut lui-même trop tôt (9 juillet 1797) pour suivre sa bienfaisante fondation. Elle dura jusqu'en 1814, où la Restauration la rendit inutile.

Jusqu'en 1795, il avait fallu se contenter des pauvres cha-

[1] Sur le détail des œuvres de l'abbé Carron et sur l'abbé Carron lui-même, cf. *Vie de l'abbé Carron*, par un bénédictin de la Congrégation de France, in-8.

Digitized by Google

pelles existantes. La premiere dont le gouvernement permit l'érection était située au coin de la rue de Paddington; elle faisait partie de la maison d'un marchand de volailles. On y descendait par un escalier de six à sept marches; l'autel était sans ornements; pas de chaire; à peine y avait-il le strict nécessaire pour célébrer le saint sacrifice. C'est dans ce misérable local que le marquis d'Osmond, qui devait être plus tard ambassadeur de Louis XVIII à Londres, célébra le mariage de sa fille, le 11 juin 1798. Ces humbles détails montrent combien le gouvernement se croyait tenu à des précautions et de quelle discrétion il usait dans les permissions qu'il était appelé à donner.

Le 15 mars 1799, fut consacrée la chapelle de Little-George-Street, Portman Square, celle dont, le 23 mai dernier, on a célébré le centenaire. Elle avait été commencée en 1796. Dédiée aujourd'hui à saint Louis, elle était alors placée sous le vocable de Notre-Dame de l'Annonciation : les souscriptions qui contribuèrent à l'élever furent à la fois anglaises et françaises. Les princes français souscrivirent; les Sulpiciens de Montréal contribuèrent pour une somme considérable; des prêtres même, dit-on, y travaillèrent de leurs mains. La cérémonie de la consécration fut très solennelle : nos plus grandes familles, seize archevêques ou évêques ou abbés mitrés, y assistaient. Mgr de Boisgelin, archevêque d'Aix, officiait : on lit au procès-verbal les noms de Dillon, archevêque de Narbonne, Malide, évêque de Montpellier, et Béthisy, évêque d'Uzès. En comparaison de l'église de Paddington, celle de King's Street paraissait une cathédrale. L'abbé Bourret, de la Compagnie de Saint-Sulpice, en fut le premier curé.

Cette chapelle devint le centre religieux des catholiques français. Les prêtres y affluaient : de sept heures à midi, on y disait quatre messes à la fois, à quatre autels portatifs. Là, se faisaient pour nos émigrés les baptêmes, les premières communions, les confirmations, les mariages. Là, vinrent plus tard les princes de la maison de France : Louis XVIII, Monsieur et ses fils, le duc et la duchesse d'Angoulême, les princes d'Orléans; sur de simples bancs s'asseyaient les évêques, les abbés, les vicaires généraux. Cette chapelle est restée chapelle française : c'est celle de notre ambassade à Londres.

Non loin de la chapelle de Somerstown, où l'affluence de nos

Digitized by Google

prêtres et de nos laïques a été, dit-on, l'origine du quartier de ce nom, se trouve l'église du vieux Saint-Pancras. Près de là se trouvait le cimetière affecté aux Français. Il est abandonné aujourd'hui : une ligne de chemin de fer en a retranché une partie. On y voit encore les tombes de Bigot de Préameneu, ministre de Louis XVI, mort à Londres, le 25 août 1803; de Mgr de la Marche, mort en 1806, dont les restes reposent aujourd'hui à Saint-Pol-de-Léon, dans sa cathédrale, sous un majestueux monument en marbre; de Mgr de Malide, évêque de Montpellier, mort en 1812; de Mgr Arthur de Dillon, archevêque de Narbonne, mort en 1806. Les rares monuments qui restent sont en ruine; il n'y a plus guère que des buttes de terre recouvertes de gazon et des pierres cachées sous l'herbe [1].

Il est plus difficile de suivre dans les comtés les traces de nos prêtres : le temps les a effacées. « Dans nos cimetières d'Albion, écrivait Chateaubriand il y a près d'un siècle, nos yeux attendris ont quelquefois rencontré un nom français au milieu des épitaphes étrangères [2]. » Cependant, à Southampton, à Douvres, à Norman-Cross, à Hampstead, à Epsom, nous retrouvons des églises ou fondées ou administrées par des prêtres français. « Une autre partie de prêtres français, a écrit M. Alfred Nettement, se dispersait dans les comtés pour y trouver les moyens d'existence qui lui manquaient. Le but de ces ecclésiastiques était d'apprendre plus facilement la langue anglaise et de gagner ensuite leur vie en enseignant le français. Disséminés çà et là dans les villes de troisième, quatrième ou cinquième ordre, où les catholiques isolés se trouvaient sans moyen de pratiquer leur religion, ces prêtres exilés obtenaient la permission d'offrir le saint sacrifice dans leur humble demeure. La tolérance qui les avait accueillis à Londres les suivit dans les comtés [3]. » C'est ainsi que, soit dans les comtés du nord et jusqu'en Écosse, de même qu'en Irlande et dans les îles du détroit, plus d'une chrétienté que la persécution et le manque de prêtres avaient forcé d'abandonner fut à nouveau pourvue et que

[1] J'ai donné quelques détails plus étendus sur ce cimetière dans un article publié ici même : *La Révolution française. Son histoire dans les monuments*; janvier 1893.

[2] *Génie du christianisme*, t. III, p. 199. Éd. Lefèvre.

[3] Introduction aux *Conférences* du docteur Wiseman, p. 39.

Digitized by Google

se trouvèrent réensemencés ces coins de catholicisme où la foi semblait destinée à périr [1].

Par les traits que nous avons mis sous les yeux du lecteur, il aura sans doute reconnu qu'en dépit des diversités de confession, des haines anciennes, des lois de proscription, abrogées il est vrai, mais dont les mœurs sociales n'avaient pas encore effacé toute trace, la liberté de nos prêtres fut grande en Angleterre. Ne peut-on aller plus loin et se demander si, même dans des pays catholiques, leurs allures furent aussi affranchies de contrainte? En Angleterre, ils avaient contre eux ce qu'on appelle *l'Église établie*, avec tous ses privilèges; mais ils profitaient d'un souffle d'émancipation qui avait précédé leur arrivée et que leur naïve franchise développait. En Espagne, en Westphalie, en Belgique et jusque dans les États pontificaux, le clergé français se trouvait, vis-à-vis du clergé local, comme à l'état de rivalité involontaire : en fait de ministère, là, on ne lui laissait rien faire; ici, on lui interdisait de faire quoi que ce fût. Il en résultait ou une énervante oisiveté ou des occupations sans but immédiat.

En Angleterre, non pas pour tous, mais pour beaucoup, il en alla autrement. On leur interdisait, il est vrai, de faire du prosélytisme; quelques-uns furent réprimandés pour l'avoir tenté. Mais la loi ou les mœurs étaient impuissantes contre l'influence qui s'exerçait au sein des familles catholiques, y réveillant l'ancienne foi, relevant la timidité des uns, échauffant la tiédeur des autres. Les familles protestantes ne sentaient-elles pas leurs préjugés se dissiper, en voyant à leur foyer ou dans une intimité transparente ces hommes dont la conduite démentait si ouvertement toutes les calomnies? Les presbytériens, qui étaient les plus âpres dans leurs haines et les plus difficiles à convaincre, ne résistaient pas à cette épreuve.

Nos prêtres officiaient, prêchaient dans des chapelles. Ces chapelles n'étaient-elles pas ouvertes à tous, Français et Anglais, catholiques et protestants? Dans les séminaires, dans les

[1] « Une liste des missions qui furent commencées par les prêtres émigrés français fournirait une intéressante contribution à l'histoire de l'Église en Angleterre. » Le R. P. Amherst, *Histoire de l'émancipation des catholiques*, t. I, p. 210. M. le chanoine Plasse a déjà recueilli bien des renseignements sur ce point.

Digitized by Google

pensionnats catholiques, on appelait nos prêtres. L'un des plus célèbres théologiens du temps, M. de la Hogue, de Saint-Sulpice, professa longtemps au séminaire de Maynooth, récemment fondé près de Dublin, à la faveur de la législation récente. Ainsi, leur ministère avait mainte occasion de s'exercer. Dans les pays luthériens d'Allemagne, il était loin d'en être de même.

Sans doute, ils n'avaient pas cette sécurité, cette aisance de vie, cette atmosphère purement catholique au milieu de laquelle ils vivaient en Espagne ou dans les États pontificaux; mais, au lieu de s'endormir dans cette faveur un peu débilitante parce qu'elle ne faisait pas appel à l'action, ils sentaient la nécessité de la lutte sans méconnaître la prudence qui devait l'accompagner; ils saisissaient les occasions de remplir les fonctions ecclésiastiques; ils se réjouissaient d'en avoir, et, s'ils ne convertissaient pas les protestants, ce n'est pas trop dire que d'ajouter qu'ils convertissaient souvent et surtout des catholiques.

VIII.

Les observations qui précèdent nous conduisent à examiner une question qu'on aime à poser : quelle influence a eue le clergé français sur le retour de tant de chrétiens de la Grande-Bretagne au catholicisme?

C'est un problème délicat à résoudre. Il y faudrait d'abord une enquête; ni les Français ne l'ont faite, ni même les Anglais. S'agirait-il de compter les conversions de protestants datant de l'émigration ? La chose paraît bien difficile. Ces faits-là ne sont pas de ceux qui s'enregistrent ou qui se proclament; à cette époque surtout, on devait tenir à ce qu'ils restassent secrets. En fait, les conversions proprement dites ont dû, dans cette période, être peu nombreuses, non seulement à cause de la surveillance exercée, — cette surveillance, on y échappe, — mais parce que l'influence du clergé français était trop récente et trop peu établie pour aboutir à de si importants effets [1].

[1] L'aspect misérable de beaucoup de nos prêtres ne semblait pas aux Anglais de nature à faciliter des conversions. Comme on avait prétendu qu'en deux ans, dans un quartier de Londres, 2,000 servantes avaient été converties : « C'est-à-dire, écrivait ironiquement le P. O'Leary, plus que tout le clergé catholique anglais n'en a converti depuis Élisabeth. » Il faut citer la suite dans le texte

Digitized by Google

S'agit-il au contraire d'influence sur les catholiques anglais? La question est moins difficile à résoudre et peut amener plus de résultats. On dira peut-être : ce ne sont pas là des conversions. Il est vrai; mais n'est-ce rien que de réveiller une foi endormie ou lassée, de rendre à la pratique des devoirs religieux des gens que le respect humain peut-être, et aussi les craintes de persécution avaient découragés de toute manifestation publique? Là où régnait le désert, comme à Somerstown, créer un foyer d'action catholique, bâtir une chapelle, y appeler ou y voir venir des fidèles; dans tel quartier abandonné ou sans importance alors, ouvrir des écoles, avoir des exercices réguliers, évangéliser toute une chrétienté; là où l'on a trouvé en commençant six catholiques, au bout de quelques années, en compter 6,000, comme à Chelsea : ces résultats palpables, qu'on peut sans conteste attribuer aux prêtres français, à la mission spéciale que leur avait donnée l'évêque catholique anglais, ne sont-ils pas la preuve de l'efficacité de leurs efforts?

Cela, c'est l'action. L'influence est plus difficile à établir par des faits; mais, de même qu'elle n'est pas contestable, de même il faut chercher les raisons de cette influence.

Il y en eut d'extérieures. Le clergé français avait auprès des Anglais un double mérite : il était fidèle au pape et au roi. Au prix de ses intérêts matériels, il avait maintenu les droits de sa conscience : il n'avait pas consenti à abdiquer devant le pouvoir civil; il avait gardé l'indépendance de sa foi. Les Anglais pouvaient-ils être indifférents au contraste qu'offrait l'attitude de nos prêtres avec celle de leur clergé du XVIe siècle? En France, quatre évêques seulement sur cent trente-cinq prêtent le serment schismatique; tous les autres se retranchent dans les principes reconnus de la hiérarchie catholique. Un catholique anglais s'écrie à ce propos : « L'histoire de l'Église n'offre pas de plus bel exemple. Quelle différence avec la conduite de nos évêques anglais, en une occasion pareille! Un seul, oui, un seul, Fischer,

anglais : « The french clergy, mostly half starved and half naked poor people, in spite of the generosity of Government, on account of the smallness of the allowance and the dearth of provisions, are ill qualified for making conversions. » Il ajoutait : « J'ai prêché douze ans dans les chapelles de Londres et je n'ai pas converti une seule servante au catholicisme. » Mais il paraît que le P. O'Leary fut notoirement plus heureux auprès des classes élevées. — Amherst, *op. cit.*

Digitized by Google

de Rochester, resta fidèle à son devoir [1]. » Bien d'autres Anglais, sans doute, se rendirent compte de cette différence, différence d'autant plus sensible que la fermeté du clergé français, et ils en étaient témoins, lui avait valu la spoliation, l'exil et souvent la mort.

Fidèle au pape, le clergé français n'en était pas moins fidèle au roi. On trouvera plus tard qu'il l'était trop; qu'il mettait sur le même rang le trône et l'autel; on lui reprochera de travailler en même temps à rétablir l'un et l'autre. Mais la monarchie, n'était-ce pas alors le gouvernement établi, et, toute renversée qu'elle fût, l'avait-elle été dans des conditions qui recommandassent le gouvernement qui lui avait succédé? Ce dernier, toujours en fermentation, réunissait-il assez d'adhésions pour se croire dispensé de violences et de persécutions? Cette fidélité au roi, se conciliant avec la fidélité au pape, n'était pas sans étonner le public anglais. Habitué à la suprématie royale, même en matière religieuse, pour lui, le catholique soumis au pape était nécessairement un sujet *déloyal* du roi. Reproche injuste : rien, au contraire, n'est remarquable comme la fidélité des catholiques anglais aux princes mêmes qui les persécutaient : on l'a vu sous Charles II, le plus ingrat de tous. Le soin avec lequel, dans les négociations qui préparèrent le bill de 1791, les catholiques insistèrent sur leur *loyalty*, montre à quels préjugés persistants ils se heurtaient encore.

[1] Voici le texte : « So fine an example is not to be found in all ecclesiastical history. How very different was the conduct of our English bishops on a similar trying occasion, when *one only*, Fischer, of Rochester, remained steady to his duty ! » Amherst, Note de M. Charles Browne Mostyn, né vers 1750, mort en 1856. — Au concile du Vatican, un prélat anglais s'étant permis sur l'ancienne Église de France des allusions désobligeantes, Mgr Darboy, archevêque de Paris, crut devoir y répondre en ces termes : « Il est bon de se souvenir que nos ancêtres, les cent trente-cinq évêques de France, à l'exception de quatre seulement, furent, pendant le cours de la longue persécution contre l'Eglise, condamnés à l'exil, à la prison, à d'autres peines, et montèrent sur l'échafaud avec un grand nombre de prêtres de leur clergé. Il est également utile de ne pas oublier qu'au XVIe siècle, dans plusieurs royaumes de l'Europe, une grande partie de l'épiscopat suivit Luther et que même, en un certain pays, tous, à l'exception de cinq, ont embrassé le schisme. Que le vénérable orateur veuille donc bien lire attentivement l'histoire, et s'il n'a pas pour les reliques de nos ancêtres l'admiration dont elles sont dignes, qu'il se garde du moins de troubler leur repos, en les exhumant sans respect, et qu'il les laisse dormir dans la paix de leur mémoire. » *Vie de Mgr Darboy*, par Mgr Foulon, p. 451-452. Le latin de Mgr Darboy est plus énergique que la traduction de son biographe.

Digitized by Google

Ces considérations d'ordre supérieur ne touchaient sans doute que les esprits élevés et quelques politiques : mais le spectacle donné par nos prêtres parlait à tous.

Le clergé français ne s'afficha ni comme agresseur de l'anglicanisme ou défenseur du papisme, ni comme convertisseur : cette attitude hardie et provocante ne convenait ni à son rôle d'hôte de l'Angleterre, ni aux circonstances de son exil, ni à sa misère. On le vit : ce fut tout. Il se montra au grand jour, dans sa libre allure. On le vit, non pas timide, craintif de la persécution, à demi déguisé, dissimulant ses croyances jusqu'à paraître les trahir, mais confiant dans la liberté qu'il rencontrait, ne se doutant ni des anciennes lois répressives ni des sentiments secrets qui avaient pu leur survivre ; il prêchait portes ouvertes, comme il l'eût fait en France sous le régime déchu. On comprend la réserve du clergé catholique anglais, ses précautions, sa timidité : mais quelle irruption dans ses habitudes devait faire cet autre clergé qui passait à côté de toutes les entraves sans se douter que c'était un moyen de les briser!

On vit surtout ces prêtres étrangers vivre avec régularité et modestie; condamnés à l'exil, s'y soumettre avec résignation; en accepter avec humilité les tristesses et les rigueurs; donner sans respect humain le spectacle de leur pauvreté, de leurs habits misérables et de leur dénuement; travailler de leurs mains pour subvenir à leurs besoins : avec cela, gais, souriants, ne se plaignant pas, enfin si dignes dans leurs mœurs qu'ils défiaient toute enquête, même malveillante. Dans les villes des comtés comme à Londres, dans les rassemblements de Forton, de Winchester et d'ailleurs, il était facile de se rendre compte de leur régularité; les isolés, dispersés dans les maisons particulières ou dans de pauvres logements, ne donnaient pas plus de prise à la critique. En face de ce spectacle quotidien, ouvert à tous, public, il fallait bien que les préjugés s'affaiblissent dans le peuple, de même que dans les hautes classes le commerce avec nos évêques et avec quelques prêtres éminents donnait une haute idée et de leur mérite personnel et de leur dévouement à leurs compatriotes.

Ils voyaient cela, les Anglais! Ne faisaient-ils pas alors un retour avantageux sur eux-mêmes, sur leur propre charité, celle des individus, celle du Roi, celle du Parlement, sur le bon

Digitized by Google

renom qu'elle devait assurer à un peuple si généreux ? N'étaient-ils pas fiers d'accorder une considération méritée à ceux qu'ils secouraient? Ainsi bien des causes qui dissipaient des préjugés permettaient et rendaient possible un rapprochement. Mais se ferait-il subitement, comme la conversion collective des Franks à Tolbiac, ou d'autres de peuples entiers qui obéissent à leur chef? Il n'en saurait être ainsi chez un peuple aussi ancien, aussi cultivé, aussi disputé par des guerres théologiques que le peuple anglais. C'était beaucoup que de reconnaître ses adversaires, de les saluer et de commencer à leur rendre justice. Le reste était affaire au temps et à la Providence [1].

Ce n'est ni pendant le séjour du clergé français ni immédiatement après le départ de la majorité de ses membres que se produisirent des évolutions sensibles soit dans les mœurs à l'égard des catholiques, soit dans les consciences. Même après l'acte d'émancipation (1829), au début des prédications du futur cardinal Wiseman, c'est-à-dire vers 1835, les catholiques anglais se croyaient tenus encore à prendre bien des précautions. Tandis que dans les chapelles étrangères (France, Espagne, Naples, Portugal, Bavière), les catholiques jouissaient avec simplicité d'une liberté qu'ils devaient à leur qualité et à leurs privilèges d'étrangers, les catholiques anglais redoutaient encore celle que la loi leur avait donnée. Ils s'en tenaient à certaines libertés civiles et politiques; l'exercice du culte en profitait à peine. Ils semblaient, comme on l'a dit, « éviter la lumière du jour. » Ils ne visitaient pas leurs voisins, si leurs voisins étaient protestants; ils se mariaient entre eux, ils formaient comme une société fermée. Les prêtres eux-mêmes évitaient de se distinguer par le costume de leur état. Dans la conversation, on évitait le mot de *messe;* on disait : je vais *à la prière.* « Nulle part, dans les chapelles, ajoute l'auteur à qui nous empruntons ces détails, on ne voyait de statues de la sainte Vierge. Dans quelques chapelles, on avait conservé l'usage d'avoir des surveillants à la

[1] « We can not expect that the third conversion of England should be brought about as quickly as the first and second under the Britons and Saxons. Hard will be the labour and long the work, and it may be the work of many decades to come. But the English catholic must be blind who does not see that, though the work be slow, it is making steady advance. » Amherst, *op. cit.*, t. II, p. 24.

Digitized by Google

porte des sacristies, tandis que les prêtres s'habillaient. Par une vieille habitude, quelques fidèles évitaient la route fréquentée en allant à la messe soit à pied, soit en voiture, et revenaient par un chemin différent de celui par lequel ils étaient venus [1]. »

Par ces faits comme par tant d'autres qu'il n'y a pas lieu de rapporter ici, on reconnaîtra que ce serait excéder les droits de la vérité que de reporter à notre émigration ecclésiastique une vertu souveraine et subite de conversion ; ce serait, d'autre part, manquer de justice que d'en trop atténuer l'influence. On en parlait peu autrefois, même en Angleterre ; aujourd'hui, on en parle davantage. L'un des plus récents historiens de l'émancipation des catholiques, le R. P. Amherst, de la Compagnie de Jésus, a écrit ces lignes remarquables : « Me voici arrivé à l'époque du plus grand acte de charité nationale dont le monde ait été jamais témoin.... ; grand acte de charité et par le nombre des personnes secourues, et par le chiffre des secours, et par le motif qui les inspira, et par la récompense qui en fut la suite.... L'Angleterre ne regretta jamais la bonne œuvre de ces jours-là et s'en glorifie encore. » Et il ajoute en note : « Dès ce temps-là et encore aujourd'hui, les catholiques anglais pensent que la réception faite par leurs compatriotes protestants aux catholiques français a attiré beaucoup de bénédictions sur ce pays. Toutes les fois qu'il m'en a été parlé, ç'a été comme d'*une grande bénédiction du ciel* [2]. »

Pauvres exilés, qu'on trouvait alors trop misérables pour opérer quelques conversions, avez-vous pu songer qu'après un siècle écoulé, l'Angleterre conserverait de votre passage un tel souvenir et qu'il serait rendu à vos vertus un si reconnaissant hommage !

VICTOR PIERRE.

[1] W. Ward, *The life and times of cardinal Wiseman*, t. I, p. 224.
[2] Amherst, *op. cit.*, t. I, p. 207.

Digitized by Google

MÉLANGES

I.

L'ÉBIONISME DANS L'ÉGLISE NAISSANTE

Durant sa vie mortelle Notre-Seigneur avait dit qu'il était nécessaire qu'il y eût des scandales; à son tour, le grand apôtre déclara aux Corinthiens [1] qu'il faut qu'il s'élève des hérésies pour éprouver les bons. Les paroles du Sauveur et de saint Paul ne tardèrent pas à se réaliser. L'Église venait à peine de naître qu'on vit surgir des hommes qui prirent à tâche de la déchirer et de rompre son unité par des divisions intestines. L'Église militante inaugurait alors la mission qu'elle a toujours poursuivie à travers les âges : la lutte et les combats pour la défense de la vérité. Les hérésies qui assaillent le berceau de l'Église sont assez nombreuses. Il n'entre nullement dans mes vues de les étudier toutes dans cet article. Je veux seulement m'occuper de l'une des plus importantes, de celle qui est regardée par la plupart des historiens comme le centre des hérésies judaïsantes.

I.

Pour bien comprendre la genèse et la raison d'être de cette hérésie judaïsante et d'autres similaires qui affligèrent l'Église primitive, il faut se représenter les circonstances des premiers développements du christianisme et se rappeler les éléments qui composèrent le premier noyau des fidèles. Le christianisme fit son apparition au milieu de deux mondes différents : le monde juif et le monde païen. Ses premières recrues lui vinrent à la fois et du judaïsme et du paganisme. C'est aussi à ces deux éléments, qui pénétrèrent dans le christia-

[1] *I. ad Cor.*, XI, 19.

Digitized by Google

nisme, qu'il faut rapporter l'origine des premières hérésies. Il est facile de concevoir que les Juifs, tout en entrant dans l'Église, ne voulaient pas complètement abandonner leurs vieilles croyances, mais au contraire qu'ils désiraient en conserver quelque chose, mélanger ce ferment au christianisme et former une religion complexe, presque dualiste.

Cela suffit à nous donner une idée de ce que pouvait être l'hérésie dont nous nous occupons en ce moment. Quel était donc le caractère distinctif de l'ébionisme et en général de toutes les hérésies de même nature? C'était l'introduction dans le christianisme d'une partie au moins du mosaïsme. Les Judéo-chrétiens, qui entraient dans l'Église, prétendaient vouloir conserver la loi mosaïque à côté de la nouvelle loi. Ils ne pouvaient pas se résoudre à se détacher entièrement du passé pour se tourner vers l'avenir. Les anciens rites, dans lesquels ils avaient été élevés, leur tenaient trop à cœur pour rompre subitement avec eux. Le christianisme lui-même, qui avait des attaches trop fortes avec le mosaïsme, qui se présentait, jusqu'à un certain point, comme la continuation et le complément absolu du mosaïsme, donnait un certain crédit à cette manière de voir. Comment dire brusquement adieu à l'ancienne loi, lorsque le Nouveau Testament était la réalisation de toutes les prédictions et figures contenues dans l'Ancien? De pareilles réflexions devaient naturellement se faire jour dans les esprits.

Le milieu historique de l'hérésie ébionite doit être placé à Jérusalem même. C'est là que, presque immédiatement après la Pentecôte, commencent à se dessiner ces étranges mouvements doctrinaux et à se manifester des tendances dissidentes. Les premiers juifs se convertirent à Jérusalem à la suite du discours du Prince des Apôtres. Au début de la campagne de Vespasien en Judée, la communauté chrétienne de Jérusalem, selon le conseil de Jésus-Christ, quitta la ville en danger et se réfugia à Pella. Cette communauté émigrante se composait de Judéo-chrétiens. De là ils se répandirent en Pérée et plus tard en Syrie [1]. Au dire de saint Épiphane, ils auraient même essaimé en Asie, à Rome, en Nabathée, en Panéade, en Moabitie et dans l'île de Chypre [2].

La dénomination d'*Ébionites* ne remonte pas aux origines de l'hérésie; elle date uniquement de saint Irénée. Avant l'évêque de Lyon, les Ébionites étaient connus sous la dénomination plus générale

[1] KL., IV, 82 et suiv.

[2] Οὗτος μὲν οὖν ὁ Ἐβίων καὶ αὐτὸς ἐν τῇ Ἀσίᾳ τὸ εἶχε κήρυγμα καὶ Ῥώμῃ, τὰς δὲ ῥίζας τῶν ἀκανθωδῶν παραφυάδων ἔχουσιν ἀπό τε τῆς Ναβατέας καὶ Πανεάδος τὸ πλεῖστον, Μωαβίτιδός τε καὶ Κωχάβων τῆς ἐν τῇ Βασανίτιδι γῇ ἐπέκεινα Ἀδραῶν, ἀλλὰ καὶ ἐν τῇ Κύπρῳ (*Haer.*, XXX, n° 18. — Cf. *Ibid.*, n° 2).

Digitized by Google

d'*hérétiques judéo-chrétiens*. Certains écrivains ecclésiastiques les ont même appelés *Nazaréens*.

D'où leur venait le nom d'*Ébionites?* La tradition n'est pas d'accord. Nous avons sur ce sujet trois opinions. Pour certains auteurs, ils tirèrent leur nom de l'extrême pauvreté dont ils faisaient profession. Dans ce cas, l'appellation serait hébraïque; on sait, en effet, qu'en hébreu *Ébion* (אבין) signifie *pauvre*. C'est là le sentiment d'Origène [1]. Pour Eusèbe, ils s'appellent Ébionites à cause de la basse opinion qu'ils avaient de Jésus-Christ [2]. Enfin, d'après saint Épiphane ils se seraient appelés ainsi à cause du nom de leur fondateur, un certain Ébion [3]. On voit donc, d'après cet exposé, que pour les uns le nom *Ébionites* indiquerait leur *genre de vie*, pour les autres leur *conception christologique*, pour les troisièmes enfin l'*auteur* même de l'hérésie. Il est difficile de savoir au juste où se trouve la vérité. Quoi qu'il en soit, saint Irénée, qui est l'auteur le plus ancien qui puisse nous renseigner sur cette matière, toutes les fois qu'il a occasion de parler des doctrines des Ébionites, ne mentionne jamais

[1] Ce Père dit en parlant des Ébionites : Βιοῦσι γὰρ κατ' αὐτὸν [τὸν πάτριον νόμον], ἐπώνυμοι τῆς κατὰ τὴν ἐκδοχὴν πτωχείας τοῦ νόμου γεγενήμενοι. Ἐβίων τε γὰρ ὁ πτωχὸς παρὰ Ἰουδαίους καλεῖται (*Cont. Cels.*, II, n° 1). — Dans un autre passage Origène, jouant sur les mots, dit qu'ils s'appelaient Ébionites à cause de leur *pauvreté d'esprit :* οὐκ ἐκλαμβάνομεν ταῦτα ὡς οἱ πτωχοὶ τῇ διανοίᾳ Ἐβιωναῖοι, τῆς πτωχείας τῆς διανοίας ἐπώνυμοι (*Periar.*, IV, n° 22). — Eusèbe lui-même rapporte cette interprétation : Ὅθεν παρὰ τὴν τοιαυτὴν ἐγχείρησιν τῆς τοῖασδε λελόγχασι προσηγορίας, τοῦ Ἐβιωναίων ὀνόματος, τὴν τῆς διανοίας πτωχείαν αὐτῶν ὑποφαίνοντος (*H. E.*, III, 27).

[2] Ἐβιωναίους τούτους οἰκείως ἐπεφήμιζον οἱ πρῶτοι, πτωχῶς καὶ ταπεινῶς τὰ περὶ τοῦ Χριστοῦ δοξάζοντες (*H. E.*, III, 27).

[3] Οὗτος γὰρ ὁ Ἐβίων σύγχρονος μὲν τούτων ὑπῆρχεν, ἀπ' αὐτῶν δὲ σὺν αὐτοῖς ὁρμᾶται, κ. τ. λ. — Plus loin il affirme qu'Ébion eut occasion de répandre ses erreurs à l'époque où les chrétiens s'étaient réfugiés dans la Pérée : Ἐκεῖσε διατριβόντων αὐτῶν, γέγονε ἐκ τούτου πρόφασις τῷ Ἐβίωνι, κ. τ. λ. (*Haer.*, XXX, n° 2).

On ne sait pas encore s'il a réellement existé un personnage du nom d'Ébion. L'existence d'Ébion est admise par plusieurs Pères de l'Église. Qu'il nous suffise de rapporter les principaux témoignages. Tertullien dit que saint Paul, dans son épître aux Galates, s'élève contre les observateurs de la loi, ce qui était l'hérésie d'Ébion : Et ad Galatas scribens (v, 2), invehitur in observatores et defensores circumcisionis et legis : Hebionis haeresis est (*De praesc.*, XXXIII). — Saint Philastre, évêque, parle ainsi : Ebion discipulus Cerinthi, in multis ei similiter errans, Salvatorem nostrum hominem de Joseph natum carnaliter aestimabat, nihilque in eo divinitatis fuisse docebat, sed sicut omnes prophetas, sic et eum gratiam Dei habuisse asserebat, non tamen Dominum majestatis, et Dei Patris Filium, cum Patre sempiternum esse credebat : cum divinae Scripturae Dominum sempiternum, cum Patre vero aeque sempiterno ubique testentur ac praedicent (*De Haer.*, XXXVII, *P. L.*, XII, 1154-1155). — Pacianus, évêque de Barcelone en Espagne (en 360-390), dans sa première lettre à l'évêque novatien Sympronianus, parlant des hérétiques, dit : Tantae enim a capite christiano haereses extiterunt, ut nominum ipsorum sit volumen immensum. Nam ut Judaeorum haereticos praetermittam, Dosi-

Digitized by Google

un personnage appelé Ébion. L'évêque de Lyon devait apparemment connaître la véritable origine de cette hérésie. S'il eût existé un hérésiarque du nom d'Ébion, son silence serait difficilement explicable. D'autre part, la persuasion qui porta beaucoup de Pères à affirmer la réalité historique d'Ébion devait avoir ses racines quelque part. Au milieu de ces raisons multiples et disparates, la critique est obligée de se renfermer dans l'incertitude.

Vers l'époque de l'apparition de l'ébionisme vivait Cerinthe, un autre hérétique. Ici surgit une question secondaire. Existe-t-il quelque relation entre l'ébionisme et Cérinthe? Saint Irénée nous apprend que les Ébionites se séparaient, sur certains points, des Cérinthiens [1]. D'autre part, nous venons d'entendre Philastre déclarer qu'Ébion était disciple de Cérinthe [2].

II.

On distingue généralement deux classes d'Ébionites : les intransigeants ou rigides et les modérés. Ce fait est appuyé sur des témoignages historiques trop nombreux pour pouvoir être révoqué en doute. Ces deux classes d'Ébionites subirent avec le temps des transformations; par suite, les points qui les différenciaient changèrent également. Au début, les deux fractions se distinguaient par leur situation respective vis-à-vis de la loi mosaïque. Les rigides voulaient soumettre à l'observance des rites mosaïques tous les chrétiens convertis sans distinction, qu'ils vinssent du paganisme ou du judaïsme. Pour eux, le mosaïsme était aussi universel que l'Évangile. Les mo-

thaeum Samaritanum, Sadducaeos et Pharisaeos; quanti apostolorum temporibus emerserint, dinumerare perlongum est : Simon magus et Menander, et Nicolaus, et caeteri quos fama recondit obscura. Quid posterioribus temporibus Ebion, et Apelles, et Marcion, et Valentinus, et Cerdon : nec longe post eos, Cataphryges et Novatiani, ut examina novella praetereamus? (*P. L.*, XIII, 1053). — Saint Hilaire : Ut Hebion omne initium Filio Dei ex Maria concedens, non ex Deo hominem, sed ex homine Deum proferat; neque subsistens antea quod in principio apud Deum erat Deus Verbum Virgo susceperit, sed carnem genuerit per Verbum (*De Trinit.*, II, n° 4). — Theodoret : Ταυτησὶ δὲ τῆς φάλαγγος ἦρξεν Ἐβίων, τὸν πτωχὸν δὲ οὕτως Ἑβραῖοι προσαγορεύουσιν (*Haer. fab.*, II, 1). — Cassien, après avoir énuméré plusieurs espèces d'hérétiques, ajoute : Quorum primus Hebion, dum Incarnationem dominicam nimis asserit, divinitatis eam conjunctione nudavit (*De Incarn.*, I, 2; *Ibid.*, III, 5, V, 10). — Pour clore cette série de citations, apportons un curieux texte de saint Epiphane ; Ἀλλὰ φύσει τῷ ὄντι Ἐβίων ἐκαλεῖτο, κατὰ προφητείαν, οἶμαι, ὁ πτωχὸς καὶ τάλας, τὸ ὄνομα ἐκ πατρὸς αὐτοῦ καὶ μητρὸς αὐτοῦ κεκληρωμένος (*Ibid.*, n° 17).

[1] Qui autem dicuntur Ebionaei, consentiunt quidem mundum a Deo factum : ea autem quae sunt erga Dominum non similiter ut Cerinthus et Corpocrates opinantur (I, 26, n° 2).

[2] L'auteur de l'*Appendice* au traité *de Praescriptione* de Tertullien appelle Ébion « Cerinthi successorem. »

Digitized by Google

dérés, au contraire, ne regardaient la loi mosaïque comme obligatoire que pour les juifs convertis. Les païens échappaient à tout contact avec le mosaïsme. Ces deux nuances commencèrent à se dessiner clairement après la mort de saint Jacques le Mineur, évêque de Jérusalem. La scission se produisit quand il s'agit de lui donner un successeur. Les modérés lui donnèrent pour successeur saint Siméon, et les rigides un certain Thébuthis, sur lequel on ne sait presque rien. Nous tenons ces détails d'Hégésippe par l'intermédiaire d'Eusèbe [1]. On sait que les rigides furent condamnés au concile de Jérusalem (52 ou 53). Tout le monde connaît la décision du concile des Apôtres.

Avec le cours du temps, les deux fractions finirent par tomber également dans l'hérésie. A partir de ce moment, elles se distinguent surtout par leurs idées christologiques, par leur manière de voir relativement à Jésus-Christ. D'après tous les témoignages qui nous restent, les deux fractions paraissent s'être accordées pour affirmer que Jésus-Christ n'est pas Dieu. Qu'est-il donc? C'est la réponse à cette question qui classe les deux partis. Les rigides enseignaient que Jésus-Christ est né de Joseph et de Marie, par les voies ordinaires, comme les autres hommes, et qu'il a acquis la sainteté par ses bonnes œuvres. Si cette conception est bien authentique, Jésus-Christ ne serait qu'un simple juste. Les modérés, au contraire, soutenaient que Jésus-Christ est né de la Vierge Marie par l'opération du Saint-Esprit, mais ils niaient qu'il eût existé comme Dieu avant sa naissance. Dans l'opinion des modérés, c'est donc la préexistence du Verbe divin qui serait supprimée [2].

[1] Καὶ μετὰ τὸ μαρτυρῆσαι Ἰάκωβον τὸν Δίκαιον, ὡς καὶ ὁ Κύριος ἐπὶ τῷ αὐτῷ λόγῳ, πάλιν ὁ ἐκ Θείου αὐτοῦ Συμεὼν ὁ τοῦ Κλωπᾶ καθίσταται ἐπίσκοπος · ὃν προέθεντο πάντες ἀνεψιὸν ὄντα τοῦ Κυρίου δεύτερον. Μέχρι τούτου ἐκάλουν τὴν Ἐκκλησίαν παρθένον· οὔπω γάρ ἔφθαρτο ἀκοαῖς ματαίαις. Ἄρχεται δ' ὁ Θέβουθις, διὰ τὸ μὴ γενέσθαι αὐτὸν ἐπίσκοπον, ὑποφθείρειν, ἀπὸ τῶν ἑπτὰ αἱρέσεων ὧν (καὶ αὐτὸς ἦν ἐν τῷ λαῷ) ἀφ' ὧν Σίμων, ὅθεν οἱ Σιμωνιανοί, καὶ Κλεόβιος, ὅθεν Κλεοβιηνοί, καὶ Δοσίθεος, ὅθεν Δοσιθιανοί, καὶ Γορθαῖος, ὅθεν Γορθηνοί, καὶ Μασβωθαῖοι, ὅθεν ἀπὸ τούτων Μενανδριανισταί, καὶ Μαρκωνισταί, καὶ Καρποκρατιανοί, καὶ Οὐαλεντινιανοί, καὶ Βασιλειδιανοί, καὶ Σατορνιλιανοί, ἕκαστος ἰδίως καὶ ἑτέρως ἰδίαν δόξαν παρεισήγαγεν (*H. E.*, IV, 22). Quelle pépinière d'hérétiques!

[2] Nous n'avons pas trouvé dans saint Irénée l'existence de ces deux fractions clairement affirmée. L'évêque de Lyon nous apprend uniquement que les Ébionites affirmaient que Jésus-Christ est né de saint Joseph : οἷς [d'autres hérétiques mentionnés] κατακολουθήσαντες οἱ Ἐβιωναῖοι, ἐξ Ἰωσὴφ αὐτὸν γεγενῆσθαι φάσκουσι (III, 21, n° 1). — Il dit aussi : « Vani autem et Ebionaei, unitionem Dei et hominis per fidem non recipientes in suam animam, sed in veteri generationis perseverantes fermento, neque intelligere volentes quoniam Spiritus sanctus advenit in Mariam, et virtus Altissimi obumbravit eam (V, 1, n° 3).

Les autres témoignages sur la matière sont les suivants :

Tertullien, après avoir exposé tout un système christologique, ajoute : « Poterit haec opinio Hebioni convenire, qui nudum hominem, et tantum ex

Digitized by Google

III.

Il nous reste à examiner les principaux points de la doctrine ébionite. Par ce que nous venons de dire, et par les textes que nous avons cités, nous connaissons déjà un des points fondamentaux de leur doctrine, ce qui séparait les deux fractions de l'hérésie. Toutefois, en dehors de cette donnée capitale qui portait sur les concepts christologiques, l'Ébionisme, d'après les témoignages qui sont parvenus jusqu'à nous, professait un ensemble d'autres doctrines que l'histoire a le devoir de faire connaître.

Nous avons déjà dit que tous les Ébionites restaient plus ou moins attachés à la loi mosaïque. Mais ici deux restrictions sont nécessaires. Au dire de saint Irénée, dans la loi mosaïque, ils tenaient surtout à deux choses : la *circoncision* et l'*adoration* de Jérusalem comme *maison de Dieu*[1]. On entrevoit ici un judaïsme fougueux.

semine David, id est, non et Dei Filium, constituit Jesum, plane prophetis aliquo gloriosiorem, ut ita in illo angelus fuisse dicatur; quemadmodum in aliquo Zacharia. Nisi quod a Christo nunquam est dictum : *Et ait mihi angelus qui in me loquebatur;* sed nec quotidianum illud omnium Prophetarum : *Haec dicit Dominus.* Ipse enim erat Dominus coram, ex sua auctoritate pronuntians : *Ego autem dico vobis.* Quid ultra? Adhuc Esaiam exclamantem audi : *Non Angelus neque legatus, sed ipse Dominus salvos eos fecit* (*De carne Christi*, cap. XIV).

Origène vient de dire que certains chrétiens veulent continuer d'observer la loi mosaïque: il ajoute : Οὗτοι δὲ εἰσὶ οἱ διττοὶ Ἐβιωναῖοι, ἤτοι ἐκ Παρθένου ὁμολογοῦντες ὁμοίως ἡμῖν τὸν Ἰησοῦν, ἢ οὐχ οὕτω γεγενῆσθαι, ἀλλ' ὡς τοὺς λοιποὺς ἀνθρώπους (*Cont. Cels.*, v, n° 61).

Eusèbe indique la différence qui séparait les deux fractions en ces termes : Λιτὸν μὲν γὰρ αὐτὸν καὶ κοινὸν ἡγοῦντο, κατὰ προκοπὴν ἤθους αὐτὸ μόνον ἄνθρωπον δεδικαιωμένον, ἐξ ἀνδρός τε κοινωνίας καὶ τῆς Μαρίας γεγενημένον · δεῖν δὲ πάντως αὐτοῖς τῆς νομικῆς θρησκείας, ὡς μὴ ἂν δια μόνης τῆς εἰς τὸν Χριστὸν πίστεως καὶ τοῦ κατ' αὐτὴν βίου σωθησομένοις · ἄλλοι δὲ παρὰ τούτους τῆς αὐτῆς ὄντες προσηγορίας, τὴν μὲν τῶν εἰρημένων ἔκτοπον διεδίδασκον ἀτοπίαν, ἐκ Παρθένου καὶ τοῦ ἁγίου Πνεύματος μὴ ἀρνούμενοι γεγονέναι τὸν Κύριον. — Cependant il ajoute que les modérés arrivaient aux mêmes conséquences que les rigides : Οὐ μὴν ἔθ' ὁμοίως καὶ οὗτοι προϋπάρχειν αὐτὸν, θεὸν Λόγον ὄντα καὶ Σοφίαν Πατρὸς ὁμολογοῦντες, τῇ τῶν προτέρων περιετρέποντο δυσσεβείᾳ (*Ibid.*).

Théodoret déclare qu'Ébion lui-même enseignait qu'il n'y a qu'un seul qui n'a pas été engendré, et qui est l'auteur du monde; quant à Notre-Seigneur Jésus-Christ, il est né de Joseph et de Marie, il n'est qu'un pur homme, supérieur aux autres par sa vertu : Οὗτος ἕνα μὲν τὸν ἀγέννητον ἔφη παραπλησίως ἡμῖν, καὶ αὐτὸν ἔδειξεν εἶναι τοῦ κόσμου δημιουργόν · τὸν δὲ Κύριον Ἰησοῦν Χριστὸν ἐξ Ἰωσὴφ καὶ τῆς Μαρίας ἔφησε γεγενῆσθαι, ἄνθρωπον μὲν ὄντα, ἀρετῇ δὲ καὶ καθαρότητι τῶν ἄλλων διαφέροντα. Une autre classe d'Ébionites se distinguaient des premiers en ce qu'ils enseignaient que Notre-Seigneur est né de la Vierge : Ἄλλη δὲ παρὰ ταύτην συμμορία, τὴν αὐτὴν ἐπωνυμίαν ἔχουσα. Ἐβιωνεῖς γὰρ καὶ οὗτοι προσαγορεύονται τὰ ἄλλα μὲν ἅπαντα συνομολογεῖ τοῖς προτέροις, τὸν δὲ Σωτῆρα καὶ Κύριον ἐκ Παρθένου γεγενῆσθαι φησίν (*Ibid.*).

[1] « Circumciduntur ac perseverant in iis consuetudinibus, quae sunt secun-

Digitized by Google

De plus, cette loi mosaïque, ils ne la conservaient pas pure et intacte, mais altérée par des rites samaritains. Il est clair que le travail des écoles juives devait déjà commencer à pénétrer dans les idées et les esprits.

Chose étonnante ! les premiers hérétiques qui troublèrent le christianisme avaient une tendance toute particulière à se tourner du côté de la Bible. Ils ne paraissaient pas connaître d'autre source d'information que le Livre divin. Presque tout tournait autour des divines Écritures. Celles-ci, on les défigurait ou altérait afin de les plier à ses propres vues, à ses conceptions personnelles. Les premiers hérétiques étaient des esprits très bornés et en même temps très étroits. Le temps n'était pas encore venu où des esprits puissants, à l'aide de la métaphysique grecque, devaient entreprendre de vastes synthèses théologiques ou mettre au jour de profonds systèmes hérétiques. Au commencement, on se contentait de recourir à la Bible. C'était là, du reste, une habitude léguée par le judaïsme. Les Ébionites s'acharnèrent à un travail opiniâtre sur les saints Livres. Quel fut le résultat de leurs efforts ? Nous allons le voir.

Leur premier soin fut de faire cadrer les saints Livres avec leur système. Pour cela, il était nécessaire de se défaire des parties gênantes. Ils mutilèrent considérablement la Bible. Leur canon scripturaire était très pauvre et très réduit. Ainsi, pour ce qui a trait au Nouveau Testament, ils n'admettaient que l'Évangile de saint Matthieu. C'est l'appréciation générale ; et encore n'admettaient-ils l'Évangile de saint Matthieu qu'avec deux restrictions : premièrement, ils retranchaient les deux premiers chapitres ; ces deux chapitres étaient gênants pour eux parce qu'ils contiennent la généalogie de Jésus-Christ et sa naissance miraculeuse ; dès lors ils ne pouvaient pas convenir à leurs idées christologiques ; en second lieu, ils l'altéraient dans plusieurs passages, obéissant constamment aux mêmes préoccupations doctrinales[1]. Pour les autres Évangiles, ils n'en faisaient pas grand cas[2]. Cependant, au dire de Marius Mercator, Ébion se serait servi aussi des Évangiles de Marc et de Luc[3]. Ils rejetaient

dum legem et judaico charactere vitae, uti et Hierosolymam adorent, quasi domus sit Dei » (*Ibid.*).

[1] Solo autem eo, quod est secundum Matthaeum, Evangelio utuntur (Iraen., I, 26, n° 2) ; — Εὐαγγελίῳ δὲ τῷ κατὰ Ματθαῖον κέχρηνται μόνῳ (Théod., *ibid.*) ; — Εὐαγγελίῳ δὲ μόνῳ τῷ καθ' Ἑβραίους λεγομένῳ χρώμενοι (Eusèbe, *ibid.*). — Saint Épiphane nous apprend qu'ils faisaient commencer l'évangile de saint Matthieu de la façon suivante : Ἐγένετο ἐν ταῖς ἡμέραις Ἡρώδου βασιλέως τῆς Ἰουδαίας, κ. τ. λ. (*Ibid.*, n° 14).

[2] Τῶν λοιπῶν σμικρὸν ἐποιοῦντο λόγον (Eusèbe, *ibid.*).

[3] « Hic [Ebion] tempore adhuc Joannis apostoli intra Asiam extitit, et Christum hominem communem ex Joseph et Maria natum, et eum vitae merito omne humanum genus praeivisse, proque hoc in Dei Filium adoptatum, au-

Digitized by Google

les épîtres de saint Paul, qu'ils regardaient comme un apostat et un transfuge[1]. Quant à l'Ancien Testament, ils l'interprétaient par de vaines et frivoles allégories[2]. Outre les écrits canoniques, ils employaient d'autres livres apocryphes. C'est saint Épiphane qui nous l'apprend. Ce Père nous affirme qu'ils faisaient usage du *Petri Circuitus*[3].

Nous avons déjà fait connaître les lignes fondamentales de la christologie ébionite. Il est bon de spécifier davantage d'après les indications que nous trouvons dans l'*Appendice* aux œuvres de Marius Mercator. L'auteur de cet *Appendice* nous dit que la christologie ébionite tenait dans quatre points : ils enseignaient premièrement que Jésus-Christ était né du mariage de Marie et de Joseph; deuxièmement, qu'il est un pur homme, mais doué d'une sainteté suréminente; troisièmement, qu'il avait mérité, par l'intégrité de ses mœurs, qu'une vertu divine descendît en lui, comme dans les prophètes; quatrièmement, enfin, que cette vertu divine était descendue en lui dans toute la plénitude de l'action divine, de telle façon qu'il était devenu le Fils de Dieu par une spéciale adoption[4].

Dans la partie rituelle, ou plutôt sacramentaire, ils avaient un baptême particulier pour initier à leur secte[5]. Ce baptême, l'Église ne le rejetait pas au temps de saint Jérôme[6]. Il est certain qu'ils célébraient l'Eucharistie. Comment la célébraient-ils? Pour ce qui a trait à la matière même de l'Eucharistie, nous savons par saint Épiphane qu'ils employaient le pain azyme pour une espèce, et que, pour l'autre espèce, ils n'employaient que l'eau pure[7]. Ils s'abstenaient donc du vin parce qu'ils étaient aussi imbus d'idées encratistes, comme nous l'apprend le même saint Épiphane[8]. Pour ce qui

sus est praedicare, asserens se Matthaei, Marci et Lucae evangelistarum auctoritatem secutum » (*Nest. blasph.*, cap. XII, *P. L.*, XLVIII, 928, n° 14).

[1] « Apostolum Paulum recusant, apostatam eum legis dicentes » (Iraen., *ibid.*); τὸν Ἀπόστολον ἀποστάτην καλοῦσι (Théodor., *ibid.*).

[2] C'est ainsi, je crois, qu'il faut interpréter les paroles de saint Irénée : « Quae autem sunt prophetica curiosius exponere nituntur » (*Ibid.*).

[3] Χρῶνται δὲ καὶ ἄλλαις τισὶ βίβλοις, ὅθεν ταῖς Περιόδοις καλουμέναις Πέτρου (*Ibid.*, n° 15). Cet écrit, d'après le même Père, aurait été composé par saint Clément : ταῖς διὰ Κλήμεντος γραφείσαις.

[4] « Docuit haec de Christo quatuor : natum ex conjugio Josephi et Mariae; nudum fuisse hominem, sed eximie sanctum; morum integritate promeritum, ut in ipsum, quomodo in prophetas solet, divina quaedam virtus descenderet; non ad communem mensuram, sed tota fere plenitudine efficientiae divinae, unde Filius Dei adoptione singulari factus est » (*Ibid.*, 1127).

[5] Βάπτισμα δὲ καὶ αὐτοὶ λαμβάνουσι χωρὶς ὧν καθ' ἡμέραν βαπτίζονται (saint Épiphane, *ibid.*, n° 16).

[6] *In Lucifer.*, cap. IX.

[7] ....διὰ ἀζύμων, καὶ τὸ ἄλλο μέρος τοῦ μυστηρίου δι' ὕδατος μόνου (*Ibid.*).

[8] ....ἐπειδήπερ καὶ αὐτὸς Ἐβίων καὶ Ἐβιωνῖται παντελῶς ἀπέχονται τούτων

Digitized by Google

se rapporte au temps de la célébration de l'Eucharistie, les témoignages sont discordants. Saint Épiphane dit qu'ils la célébraient seulement une fois l'an [1]. Si la chose est vraie, il faudrait naturellement en conclure que, imbus de judaïsme, ils voulaient imiter la Pâque juive. Eusèbe, au contraire, nous laisse entendre qu'ils célébraient l'Eucharistie tous les dimanches. Ils observaient, dit-il, le sabbat et les autres rites judaïques tout comme les Juifs. Le dimanche, ils célébraient les rites que nous-mêmes nous célébrons en mémoire de la résurrection du Seigneur [2]. Même note dans Théodoret [3].

En suivant saint Épiphane, nous pouvons recueillir d'autres renseignements. Il est vrai que la critique de l'évêque de Salamine est sujette à caution, vu que la passion et l'exagération paraissent bien souvent influencer ses jugements et ses appréciations. Cependant, au point de vue de l'érudition historique, on aurait tort, je pense, de passer sous silence certains détails peut-être complémentaires qui nous viennent par l'évêque de Salamine. C'est ainsi qu'il nous annonce une espèce de dualisme ébionite. Dieu aurait établi et le Christ et le diable, le premier pour commander au siècle futur, le second pour régner dans le siècle présent [4].

Leur haine pour saint Paul, qui avait proclamé l'inutilité et l'abrogation de la loi ancienne, les avait conduits à inventer sur son compte une histoire remplie de ridicule. Ils racontaient que le grand Apôtre était né de parents gentils. Il se serait rendu à Jérusalem où, après être demeuré un certain temps, il aurait résolu d'épouser la fille du grand prêtre. A cet effet il serait devenu prosélyte, et se serait fait circoncire. N'ayant pu épouser la fille du grand prêtre, il aurait éprouvé un vif ressentiment et, pour se venger, il aurait écrit contre la circoncision, le sabbat et la loi.

(*Ibid.*, n° 15). Les Ébionites prétendaient par là imiter saint Pierre, tel qu'il apparaît dans le *Circuitus Petri*. Du reste, s'ils s'abstenaient de manger de la viande, c'est parce que, disaient-ils, les animaux sont le produit du commerce charnel. Ὅταν δὲ ἐρωτήσῃς ἕνα τῶν αὐτῶν, τινὸς ἕνεκεν ἐμψύχων οὐ μεταλαμβάνουσι. .. ἀποκρίνονται ἀσυνέτως, καὶ λέγουσι. Διὰ τὸ ἐκ συνουσίας καὶ μίξεως σωμάτων εἶναι αὐτὰ, οὐ μεταλαμβάνομεν (*Ibid.*).

[1] Μυστήρια δὲ δῆθεν τελοῦσι κατὰ μίμησιν τῶν ἁγίων ἐν τῇ Ἐκκλησίᾳ ἀπὸ ἐνιαυτοῦ εἰς ἐνιαυτόν (*Ibid.*, n° 16).

[2] Καὶ τὸ μὲν Σάββατον καὶ τὴν Ἰουδαϊκὴν ἄλλην ἀγωγὴν ὁμοίως ἐκείνοις παρεφύλαττον, ταῖς δ' αὖ Κυριακαῖς ἡμέραις ἡμῖν τὰ παραπλήσια εἰς μνήμην τῆς τοῦ Κυρίου ἀναστάσεως ἐπετέλουν (*Ibid.*).

[3] Τὸ μὲν Σάββατον κατὰ τὸν Ἰουδαίων τιμῶσι νόμον, τὴν δὲ Κυριακὴν καθιεροῦσι παραπλησίως ἡμῖν (*Ibid.*).

[4] Δύο δέ τινας.... συνιστῶσιν ἐκ Θεοῦ τεταγμένους, ἕνα μὲν τὸν Χριστὸν, ἕνα δὲ τὸν διάβολον, καὶ τὸν μὲν Χριστὸν λέγουσι τοῦ μέλλοντος αἰῶνος εἰληφέναι τὸν κλῆρον, τὸν δὲ διάβολον τοῦτον πεπιστεῦσθαι τὸν αἰῶνα (*Ibid.*).

Digitized by Google

Ils auraient aussi pratiqué un rite fort étrange et même quelque peu extravagant. Lorsqu'un des leurs était malade ou avait été mordu par un serpent, il descendait dans l'eau et faisait toute espèce d'invocations, au ciel, à la terre, à l'eau, au vent et aux anges de justice, au pain et à l'huile. Ensuite il disait : Secourez-moi et délivrez-moi de cette douleur.

Pour avoir quelques autres renseignements sur les Ébionites, il faut nous adresser à saint Jérôme. Deux passages du saint docteur méritent d'être cités. Il nous dit que les Ébionites furent condamnés uniquement pour avoir voulu mêler les cérémonies de la loi à l'Évangile du Christ [1]. Dans un autre passage il ne semble faire aucune distinction entre les Ébionites et les Nazaréens [2]. — Nous venons de prononcer le nom des Nazaréens. La critique moderne a de nouveau repris ce problème : à savoir s'il existe une différence entre les Ébionites et les Nazaréens. Zahn et Harnack se sont occupés de cette question sans aboutir au même résultat. Pour le premier les Nazaréens auraient fait usage de l'Évangile des Hébreux, auraient admis la naissance de Jésus-Christ d'une vierge, auraient eu même une très haute christologie, et n'auraient pas rejeté saint Paul. Quant aux Ébionites, il les identifie tout simplement avec les Gnostiques judéo-chrétiens [3]. — M. Harnack s'en tient à la distinction suivante : 1° Les judéo-chrétiens non gnostiques (Nazaréens et Ébionites), qui présentaient plusieurs nuances, d'après la position qu'ils prenaient vis-à-vis des ethno-chrétiens et la doctrine qu'ils professaient ; 2° les judéo-chrétiens gnostiques (syncrétistes), qui sont aussi appelés Ébionites [4]. Je crois qu'il est très difficile, pour ne pas dire impossible, de s'orienter clairement à travers les nombreuses sectes qui pullulèrent dans le premier siècle de l'Église et de fixer leurs caractères distinctifs. Faute de documents suffisants, l'histoire n'est pas encore en état de dire le dernier mot, le mot décisif.

Nous arrêtons ici nos recherches sur ce sujet. Aujourd'hui, avec nos

[1] « (Ebionitae) credentes in Christo propter hoc solum a patribus anathematizati sunt, quod legis caeremonias Christi Evangelio miscuerunt et sic nova confessi sunt, ut vetera non omitterent » (*Epist. ad August.*, 112, cap. XIII).

[2] « Quid dicam de Hebionitis, qui Christianos esse se simulant? Usque hodie per totas orientis synagogas inter Judaeos haeresis est quae dicitur Minaeorum et a Pharisaeis nunc usque damnatur, quos vulgo Nazaraeos nuncupant, qui credunt in Christum filium Dei natum de Virgine Maria et eum dicunt esse qui sub Pontio Pilato passus est et resurrexit, in quem et nos credimus; sed dum volunt et Judaei esse et Christiani, nec Judaei sunt nec Christiani » (*Ibid.*).

[3] *Kanonsgesch.*, II, p. 648, 668.

[4] *D. G.*, I, p. 285, note 3.

Digitized by Google

idées et notre éducation séculaire, nous avons toutes les peines du monde à comprendre de pareilles idées, à en concevoir même la simple possibilité. Il n'en était pas ainsi dans ces temps reculés. On ne rompt pas brusquement avec tout un passé pour embrasser sans aucune réticence et avec une absolue spontanéité un nouvel ordre de choses. Le christianisme devait changer la face du monde. Jésus-Christ et les apôtres avaient exigé formellement l'adhésion à la nouvelle religion. Ces juifs hiérosolymitains, habitués depuis longtemps à vivre du mosaïsme et dans le mosaïsme, se trouvaient dans une terrible impasse. Leur cœur éprouvait une certaine répugnance à dire adieu à tout un passé vénérable à bien des égards. Dès lors ils tentèrent une espèce de transaction. C'est de cette tentative que sortit l'ébionisme, qui n'est en définitive qu'un syncrétisme dont les éléments s'ajustent assez mal et dont les enchaînements logiques ne sont pas de nature à exciter l'admiration et à captiver l'esprit.

Dr V. Ermoni.

II.

LA VIE DE SAINTE CHRISTINE L'ADMIRABLE EST-ELLE AUTHENTIQUE?

Nous avons publié récemment la vie d'une sainte peu connue en dehors de la contrée où elle a vu le jour, et dont l'histoire cependant est des plus merveilleuses, peut-être même unique dans les annales de l'Église : sainte Christine l'Admirable [1].

C'est un devoir sacré pour les Rédemptoristes, à la garde desquels se trouvent confiés les restes précieux de l'admirable sainte [2], de veiller à son honneur et de conserver intacte la tradition de cette vie glorieuse.

[1] *Vies de quelques-unes de nos grandes saintes au pays de Liège*, par H. Nimal, Rédemptoriste. I. *Sainte Marie d'Oignies*. II. *Sainte Christine l'Admirable*. III. *Sainte Ivette de Huy*. IV. *Sainte Lutgarde*. V. *Sainte Julienne de Cornillon*. Liège, Dessain ; Paris, veuve Magnin et fils, in-12 de 328 p. avec grav.

[2] Les reliques de sainte Christine sont conservées et honorées dans l'église des Rédemptoristes, à Saint-Trond.

Digitized by Google

Qu'on nous permette donc d'établir, dans ces quelques pages, l'authenticité, la vérité historique de cette vie admirable. L'auteur de la vie de notre sainte Christine est Thomas de Cantimpré. Examinons le caractère de l'historien et la nature de son témoignage.

Thomas de Cantimpré est remarquable par la science et l'intégrité.

Déjà prêtre et, depuis une quinzaine d'années, religieux à Cantimpré, monastère de chanoines réguliers près de Cambrai, Thomas entra, en 1232, dans l'ordre de Saint-Dominique. Après sa profession faite à Louvain, il fut envoyé à Cologne, cette savante Académie où toutes les nations avaient des sujets. Durant quatre ans, il y suivit les cours d'Albert le Grand, le maître immortel de saint Thomas d'Aquin. De Cologne, il se rendit à Paris, la source par excellence du savoir à cette époque, pour y compléter ses études, et, selon plusieurs auteurs, cueillir la palme de docteur en théologie. Après cette formation complète, dont l'ordre de Saint-Dominique conserve jusqu'à ce jour la tradition, il fut chargé de professer la théologie au couvent des Dominicains à Louvain et passa plusieurs années dans ces fonctions.

Donc, pas de doute possible : Thomas de Cantimpré jouissait d'une science éminente dont, au reste, témoignent ses ouvrages, et que tous s'accordent à lui reconnaître.

A une science peu commune il joignait une parfaite intégrité, puisque ses vertus l'ont élevé au rang des bienheureux. Thomas de Cantimpré fut le contemporain de Christine l'Admirable. Il a pu la connaître et a dû certainement entendre parler des merveilles de sa vie durant le séjour qu'il fit à Liège de 1206 à 1216. Il fut en relations intimes avec Lutgarde, amie particulière de la sainte. Il écrit huit ans après la mort de Christine, alors que le souvenir de ses actes merveilleux était encore récent et vivait dans toutes les mémoires. « J'ai, dit-il, relaté ces choses simplement et sans art, parfaitement certain de leur vérité par le témoignage de ceux qui m'en ont donné connaissance. Et ce n'est pas sans motif que je m'en tiens assuré, ayant, pour la plupart de ces faits, autant de témoins qu'il y a, dans Saint-Trond, d'habitants en âge de raison à cette époque. Ce que je raconte n'est point arrivé dans quelque lieu obscur, mais en public, à la face des populations. Et il ne s'est pas passé assez de temps pour que ces choses aient pu être mises en oubli, puisque j'écris tout ceci huit ans seulement après sa mort. Les choses que personne n'a pu connaître qu'elle-même, je les ai apprises de personnes qui ont témoigné les avoir reçues de sa propre bouche. Quiconque lira ceci doit savoir que j'ai l'attestation de témoins prêts à donner leur tête plutôt que de trahir la vérité [1]. »

[1] *Vie de sainte Christine l'Admirable*, prologue.

Digitized by Google

Parlant d'Ivette, recluse de Looz, avec laquelle la sainte resta durant neuf ans, il dit : « C'est de cette recluse que je tiens une bonne partie de mon récit de la vie de sainte Christine. Je suis venu exprès des lointaines régions de la France pour l'interroger [1]. » Il a recueilli aussi le témoignage de Thomas, pour lors abbé de Saint-Trond, auparavant pléban en cette ville, témoin oculaire des merveilles de la sainte [2]. L'exactitude de l'auteur est remarquable dans tous les détails historiques, l'indication des personnages, des dates, des faits se rattachant à l'histoire de la sainte. Son récit n'est pas destiné à rester enfermé dans les archives d'un cloître, mais il s'adresse au public, et les nombreuses copies des œuvres du célèbre Dominicain, conservées jusqu'à nos jours, attestent de quelle estime jouissaient ses écrits [3]. Ajoutons qu'à cette époque, le tombeau de saint Trudon, où s'opéraient de continuels prodiges, attirait chaque année à Saint-Trond une multitude de pèlerins qui furent les témoins oculaires et auriculaires des merveilles opérées en Christine l'Admirable.

Dans ces conditions et ces circonstances, supposer fabuleux le récit de Thomas de Cantimpré, ne serait-ce pas une supposition de la dernière invraisemblance ? Quel témoignage, nous le demandons à tout lecteur intelligent et de bonne foi, peut se présenter avec plus de garanties d'authenticité ?

A l'autorité de l'illustre Dominicain vient se joindre celle du cardinal Jacques de Vitry. Voilà un témoin, certes, irrécusable. Les

[1] *Vie de sainte Christine l'Admirable*, chap. IV.

[2] *Ibid.*, chap. V.

[3] Voir dans la dissertation de E. Berger : *Thomae Cantipratensis Bonum universale de apibus*, les nombreuses copies conservées jusqu'à ce jour de ce remarquable ouvrage de l'illustre Dominicain. Ces transcriptions multiples de monastère à monastère, qui se faisaient alors, équivalaient presque à l'imprimerie moderne.

La *Revue bénédictine*, mai 1898, dans un article du reste élogieux consacré à notre ouvrage : *Vies et œuvres de quelques-uns de nos pieux écrivains dans les siècles passés*, remarquait : « Si l'auteur avait consulté la dissertation de E. Berger sur Thomas de Cantimpré (*Thomae Cantiprat. Bonum universale de apibus*. Paris, Thorin, 1895), il eût peut-être manifesté quelque réserve sur la valeur historique de certains récits de Thomas de Cantimpré. » C'est principalement contre cette dissertation qu'est dirigé le présent article. Voici comment elle parle de la vie de sainte Christine l'Admirable. « Quid vero in primis de beata Christina Mirabili dicamus, de qua tot portenta in unum congesta retulit, ut vix credas sanae mentis hominem has paginas conscripsisse ? » Et après quelques détails : « Absit ceterum ut iis omnibus, quae de Christina Mirabili tradita sunt, immoremur. » Quelques lignes plus loin, parlant de la vie de sainte Lutgarde : « Nec tamen in hoc opere Thomas, ut in vita beatae Christinae, licitae credulitatis metas videtur excessisse, de miraculis a Lutgarde editis plura, non vero ea, quae risum moverent, memoriae tradens » (*op. cit.*, c. II). Cette manière expéditive de se débarrasser, sans plus de preuve, du récit d'un auteur nous paraît un procédé peu scientifique.

Digitized by Google

Bollandistes l'appellent : un témoin pour ainsi dire incomparable, que l'on considère sa prudence et sa science, ou la sainteté de sa vie. *Testis hic omni exceptione major, sive prudentiam ejus et doctrinam consideres, sive integritatem vitae (Acta sanct.*, t. V, julii, p. 637)[1].

Thomas de Cantimpré, avant d'entreprendre le récit d'une vie aussi prodigieuse que celle de Christine l'Admirable, hésite et sent le besoin de se justifier. C'est sur l'autorité du cardinal Jacques de Vitry qu'il s'appuie : « Nous l'avouons, dit-il dans son prologue, et la chose est vraie, cette histoire surpasse tout ce que l'esprit de l'homme peut imaginer. Mais ce qui ne peut se faire selon le cours de la nature est possible au Créateur. Je n'aurais pas tenté ce récit, si je n'avais pour moi le témoignage du vénérable évêque Jacques dans ce qu'il renferme de plus merveilleux. » Que l'on veuille bien noter que le cardinal était encore en vie au moment où Thomas de Cantimpré écrivait ceci.

Voici ce remarquable témoignage de Jacques de Vitry que l'auteur met en avant. Il se trouve dans sa célèbre lettre à Foulques, évêque de Toulouse, alors en exil à Liège, presque sur les lieux mêmes illustrés par la vie miraculeuse de Christine.

Jacques de Vitry parle de la sainte comme l'ayant connue personnellement. « J'en ai vu une autre (c'est de Christine qu'il s'agit), en qui Dieu fit des choses admirables. Après être restée un temps notable à l'état de cadavre, au moment où son corps allait être enseveli, elle ressuscita. Elle avait obtenu du Seigneur de souffrir en cette vie les tourments du purgatoire. Pendant longtemps elle fut en proie à des afflictions merveilleuses : parfois, se roulant dans le feu; d'autres fois, au milieu de l'hiver, restant plongée dans l'eau glacée; quelquefois même entrant dans les tombes des morts. Enfin, après des souffrances inexprimables, elle fut inondée d'une telle paix et favorisée de grâces si extraordinaires, que souvent, ravie en esprit, elle accompagnait les âmes des défunts jusqu'en purgatoire, ou allait les retirer de ce lieu d'expiation, pour les conduire aux tabernacles éternels. »

On le voit, tous les faits les plus prodigieux de la vie de l'admirable sainte sont attestés ici, de la manière la plus formelle, par le grand cardinal.

[1] Voir notre ouvrage : *Vies et œuvres de quelques-uns de nos pieux écrivains dans les siècles passés*. Ceux qui nous ont lu auront remarqué que cet ouvrage était la préparation de celui qui a suivi : *Vies de quelques-unes de nos grandes saintes*. Un des principaux buts de cette publication était de revendiquer l'autorité des historiens de trois de nos grandes saintes : Jacques de Vitry, auteur de la Vie de sainte Marie d'Oignies, et Thomas de Cantimpré, auteur des Vies de sainte Christine l'Admirable et de sainte Lutgarde.

Digitized by Google

A ces deux témoins d'un poids si considérable nous pouvons en ajouter un troisième de la plus haute valeur : Denys le Chartreux.

Le docteur extatique, dont la science n'est pas moins étonnante que la vertu, vit le jour à Ryckel, à une lieue de Saint-Trond. C'est au monastère de cette ville qu'il fit ses premières études. Il atteste que, dans son enfance, la contrée était remplie du souvenir de la sainte; il dit avoir entendu raconter d'elle des choses plus incroyables et plus extraordinaires encore que le récit de Thomas de Cantimpré, par des habitants de Saint-Trond dont les ancêtres avaient connu Christine vivante.

Il en parle d'abord dans son livre *De Quatuor novissimis*, c. 50, et y donne sommairement la vie merveilleuse de la sainte.

Il revient sur ce sujet dans son ouvrage : *Colloquium sive dialogus de particulari judicio animarum post mortem*, art. 32. Dans ce dialogue, après avoir à nouveau rapporté succinctement les prodiges de la vie de Christine l'Admirable, il se fait objecter par son interlocuteur : « *Frat.* Numquid et tu qui naturalis rationis viges acumine, atque in philosophicis es eruditus scientiis, credis haec vera esse? *Dio.* Male et nimis male naturali viget acumine atque scientia acquisita, qui ex hoc ea, quae fidei sunt seu fide digna, narratione inveniuntur, suo praesumit ingenio mensurare, dijudicare et coarctare. Denique quae praefatus auctor Legendae Christinae Mirabilis de ea conscribit, et jam partim commemorata sunt, probat idem descriptor testimonio Reverendi Patris Jacobi Aconensis Episcopi, postea Cardinalis, qui se eam et ejus mirabilia vidisse testatur, imo et alia multa praetactis mirabiliora narrant de ea. Ego quoque in loco quo fuit sepulta, fui frequenter; et dum in pueritia in oppido sancti Trudonis frequentavi, scholares ex relatu suorum parentum saepe loquebantur de ea. »

Ainsi parle Denys le Chartreux, attestant la tradition, vivante en son temps, de ces faits prodigieux.

Voici un nouveau témoignage de la plus grande autorité : celui de la Chronique de Saint-Trond, connue sous le nom de *Gesta abbatum Trudonensium*.

Radulphe, abbé de Saint-Trond (1108-1138), commença cette chronique et la poursuivit de l'an 618 à l'an 1108. La première continuation, de 1108 à 1138, fut écrite par un religieux contemporain. La seconde, de 1138 à 1180, fut faite par un autre religieux contemporain. La troisième, de 1180 à 1366, fut écrite dans la seconde moitié du XIVe siècle, d'après les relations des contemporains restées inédites. Le religieux Cruls donna une quatrième continuation, de 1366 à 1558, publiée, d'après un manuscrit conservé au couvent des Ré-

Digitized by Google

demptoristes de Saint-Trond, par M. le chanoine Daris au tome V de ses *Notices sur les églises du diocèse de Liège* [1].

On a fait diverses publications de ces *Gesta :* d'Achery dans son *Spicilegium,* Pertz dans ses *Monumenta Germaniae historica,* Migne dans sa *Patrologia.*

M. le chevalier de Borman en a donné, en 1877, une nouvelle édition.

Deux passages du continuateur du XIVe siècle nous montrent que, dès lors, le titre de *Mirabilis* était reconnu et attribué à Christine : « que (Lutgardis) cum a magistro Joanne de Liro in omni sanctitate praecipuo et a Christina mirabili admoneretur ut ad Aquiriam monasterium Cysterciensis ordinis, loco et prelatione relictis transiret.... » (T. II, p. 179. Édition de M. de Borman.) « Sub eadem translatione corpus sanctum Cristinae mirabilis quod VII annis in loco prioris monasterii humatum fuit, exhumatur et in locum novae habitationis transfertur » (*Ibid.*, p. 189).

Courtejoie, dans son *Histoire de la ville de Saint-Trond,* publiée en 1846, reproduit, p. 137, ce texte de la chronique : Anno 1282. « Ad vitam revocatur Christina, mirabilis dicta, et Trudonopolim, natale solum, totamque viciniam illustrat. » (*Chron. Trud.*) Nous ne trouvons pas ce texte dans les *Gesta* publiés par M. de Borman. Notons toutefois que Courtejoie est généralement exact dans ses citations et il a pu avoir un manuscrit différent, car il existe plusieurs copies de la chronique de Saint-Trond.

Au XIVe siècle, un Franciscain de Saint-Trond, Frère Gérard, écrivit en vers flamands la vie de Christine l'Admirable. Le manuscrit en fut retrouvé l'an 1850 et publié par les soins de M. Bormans, professeur à l'université de Liège, avec une introduction et des notes remarquables. On nous objectera peut-être que Gérard ne fait que reproduire le récit de Thomas de Cantimpré : nous y voyons la preuve que le récit du savant Dominicain était parfaitement reçu à cette époque, et il n'y avait aucun doute au sujet de son authenticité.

Jean de Brusthem, également Franciscain de Saint-Trond, est auteur d'une chronique célèbre sous ce titre : *Res gestae episcoporum Leodiensium et ducum Brabantiae a temporibus S. Materni ad annum 1544, per Johannem Brusthemium, Franciscanum Trudopolitanum, manuscriptae Georgioque Austriaco episcopo Leodiensi dedicatae.* Cet ouvrage est resté inédit jusqu'aujourd'hui, à l'exception de la partie qui comprend le règne d'Erard de la Marck (1505-1538), publiée par M. Reusens dans le *Bulletin de l'Institut*

[1] Cf. Daris : *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège* (1724-1852), Préface, et *Notices sur les églises du diocèse de Liège*, t. V.

Digitized by Google

archéologique liégeois, t. VIII, 1. Cette chronique manuscrite se trouve à la Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit 2-1822-23.

Nous en avons sous les yeux un extrait concernant le sujet qui nous occupe, transcrit par M. Straven, archiviste de Saint-Trond. Brusthemius reproduit, en abrégé, la vie de la grande sainte et revendique pour Brusthem, sa patrie, l'honneur de lui avoir donné naissance.

Mantelius, auteur estimé du XVIIe siècle, né à Hasselt, religieux augustin et docteur en théologie, rapporte aussi, dans son *Histoire du comté de Looz*, les faits admirables de la vie de sainte Christine. A la suite de Jean de Brusthem, il la revendique pour son comté et l'appelle : *Grande illud et immortale Comitatus Lossensis decus* (*Historia Lossensis*, lib. VI).

Les Bollandistes, à la science, à la compétence et au discernement desquels nul ne peut s'empêcher de rendre hommage, n'hésitent pas à reconnaître l'authenticité du récit de Thomas de Cantimpré.

La vie de sainte Christine l'Admirable est insérée aux *Acta sanctorum*, à la date du 24 juillet. Pinius, sous le nom duquel elle a paru, après avoir donné divers arguments pour en établir l'authenticité, s'exprime de la sorte : « Ad haec, si animum attendamus ad minuta quaedam locorum, temporum ac personarum adjuncta, quae per decursum Vitae leguntur, fallor enimvero, si non merito censeri possint veluti totidem genuini characteres, quibus et scriptionis fides, et scriptoris sinceritas, et rerum narratarum veritas commendetur. Certe noster Papebrochius post visa, discussa et illustrata tot sanctorum Acta, alioqui non plus æquo facilis eorum approbator, uti eruditis notissimum est, Vitam S. Christinae a sinceritate, veritate, rerumque in ea narratarum fide historice probata plurimum commendabat. Ac mihi videor satis, et sancta Acta pene supra fidem esse mirabilia, et accommodata paradoxis auctoritate non destitui, ostendisse. Proximum est, ut doceam, non leve auctoritatis pondus Actis iisdem accedere ex persona auctoris, qui ea litteris commendavit. »

Les Bollandistes revendiquent encore l'autorité de Thomas de Cantimpré dans le commentaire de la vie de sainte Lutgarde, au 16 juin, commentaire dont le savant Godefroid Henschenius est l'auteur. Remarquons ici que, comme Christine l'Admirable, sainte Lutgarde, dont la vie est généralement admise, n'a pas eu d'autre biographe que Thomas de Cantimpré. Si l'on rejette la vie de l'une, nous ne comprenons pas comment on puisse recevoir celle de l'autre. Pour notre part, si nous regardions comme fabuleux le récit de Thomas de Cantimpré sur Christine l'Admirable, nous n'ajouterions aucune foi à son récit sur sainte Lutgarde. Quelle confiance, en effet, mériterait un tel auteur ?

Digitized by Google

Voici comment s'exprime Henschenius : « Dionysius Chartusiensis in libro de Quatuor novissimis, articulo 50, appellat Thomam Cantipratanum *virum litteratum, religiosum ordinis S. Benedicti* (non bene)[1], et in libro de Pluralitate beneficiorum, art. 8, *secundum carnem nobiliter natum, sed secundum spiritum nobilius conversatum et magna scientia decoratum, qui et Episcopus suffraganeus fuit.* Ejusdem Cantipratani laudes prosequuntur Henricus de Gandavo, de Ecclesiae scriptoribus cap. 51, ubi meminit *Vitae S. Lutgardis*, ab ipso scriptae; Joannes Trithemius, Leander Andreas, Guillelmus Eysengrein, Antonius Senensis, Robertus Bellarminus, Justus Lipsius aliique, quorum testimonia profert Georgius Colvenerius post vitam Cantipratani a se illustratam. »

On peut lire dans notre ouvrage : *Vies et œuvres de quelques-uns de nos pieux écrivains*, les témoignages des auteurs les plus graves sur l'autorité de Thomas de Cantimpré.

Notons encore que deux des principaux auteurs de la science mystique à notre époque : Görres et Ribet, relatent tous les faits prodigieux de la vie de Christine l'Admirable, et en montrent l'authenticité.

Ajoutons que le magnifique tableau d'Abraham Diepenbeek, élève de Rubens, conservé au couvent des Rédemptoristes à Saint-Trond, représentant la sainte avec ses ailes symboliques, dans l'attitude de l'extase, est le témoin éloquent de la croyance des siècles précédents aux prodiges de cette vie merveilleuse[2].

Le souvenir de ces faits, transmis de génération en génération, est resté vivant jusqu'à ce jour dans la contrée qui en fut le théâtre. A l'heure actuelle, on ne trouvera pas un seul Saintronnaire, si mécréant fût-il, qui révoque en doute la vie de sainte Christine l'Admirable.

Enfin, le culte de la sainte, autorisé par l'Église, vient confirmer tous ces témoignages. Depuis ses premières manifestations rapportées par Thomas de Cantimpré, il n'a pas cessé jusqu'aujourd'hui. Il est approuvé par le Saint-Siège dans le diocèse de Liège. L'office relate les principaux faits de la vie et l'oraison en exprime le merveilleux : « In beata virgine Christina, te, Domine, mirabilem praedicantes, majestatem tuam suppliciter exoramus, ut sicut ejus tibi grata sunt merita, sic nostrae servitutis accepta reddantur officia. Per Dominum[3].... »

Mais, dira-t-on, ces faits sont d'une nature si extraordinaire, qu'ils

[1] Notre édition du livre *De Quatuor novissimis ;* Coloniae, apud Henricum Falkenburg, anno MDXCV, porte : *De ordine fratrum praedicatorum.*

[2] Nous donnons en gravure, dans notre ouvrage : *Vies de quelques-unes de nos grandes saintes*, la reproduction de ce tableau.

[3] Les reliques de sainte Christine l'Admirable reposent sur un autel dédié à la sainte dans l'église des Pères Rédemptoristes, à Saint-Trond.

Digitized by Google

sont incroyables. Nous répondrons par ces paroles de Bollandus, dans la préface de son œuvre gigantesque. « Esto : ridicula haec non videantur, incredibilia certe sunt quam plurima. Quid ita? Quia consuetum rerum humanarum modum excedunt. An asseruntur viribus facta humanis? an non a Deo, ejusve auxilio? Quid huic impossibile? Si Livius aut Sallustius haec narraret accidisse, crederes, opinor, sed daemonum praestigiis facta diceres. An ergo plus hae quam supremae mentis immensum numen potest; ut si ab hoc factum esse quodpiam portentum narretur, incredibile pronunties; si ab illis, continuo habeas fidem? Potuit, inquis, ea Deus; fecisse unde constat? unde constaret tibi Livio narrante? fide humana, opinor, quae et hic habet locum. Quaeris unde mihi constet, fecisse Deum quidquam quod memoretur : unde tibi constat non fecisse? Auctorem profero qui asserat : habes qui neget? si habes, utrius potior fides? si non habes, et fieri fateris posse; vide ne temerarium sit absque ulla ratione negare esse factum. Nulla fuit, inquis, patrandi miraculi caussa. Unde id nosti? Non scribitur. An ergo omnes rerum omnium conscriptae caussae? Proditur forte aliqua, sed quae tibi non probetur. Scrutatus es nempe omnia Dei consilia. Nescis, ah! nescis, quae ejus bonitas sit et munificentia, cui terminos ponis, quos ultra non deceat gratificari eum mortalibus. Loqui bruta animantia, suscitari ac denuo vivescere comesa, sparso pulvere nasci segetem et momento maturescere; quid hic non Deo facile? An denuo vivere vorata incredibilius, quam de lapidibus suscitari filios Abrahae? an difficilius est efficere ut loquatur columba aut camelus, ad solatium, vel praesidium, vel institutionem sanctorum, quam ut asina olim ad Balaami, paullo post tamen perituri, coarguendam pervicacem temeritatem[1]? »

On objectera : Thomas de Cantimpré partageait la crédulité générale de son temps. Il écrivait à une époque où la critique historique n'était pas née. — N'y a t-il donc pas, demanderons-nous, de véritable histoire avant la critique moderne? A quelle époque, d'après vous, commence la vraie histoire?

Nous sommes loin de nier les services rendus par la critique historique. Nous l'avouons cependant, nous ne sommes pas admirateur enthousiaste de la critique moderne. Nous trouvons que, plus d'une fois, elle a dépassé le but : au lieu d'être l'auxiliaire de l'histoire, elle en a été la démolisseuse. Ce qu'elle met à la place de ce qu'elle rejette ne nous paraît pas toujours mieux établi; au contraire. Le fait, souvent, est remplacé par l'hypothèse et la supposition. Ce n'est plus alors de l'histoire. Celle-ci a pour but de nous apprendre non *ce qui a dû être* mais *ce qui a été*. L'hypothèse, sans doute, est admise en

[1] *Acta sanctorum*, t. I. Praefatio generalis in Vitas sanctorum, p. IV.

Digitized by Google

histoire, mais il en faut un usage prudent et modéré. On doit s'en servir avec précaution et réserve, plutôt comme moyen d'investigation, pour arriver, par des preuves certaines, à établir la vérité [1].

Au reste, nos vieux historiens ne sont pas aussi dépourvus de critique qu'on voudrait bien le dire. Sans tout l'appareil scientifique de nos modernes, on remarque souvent en eux une critique sérieuse, éclairée, judicieuse. Ils ne négligeaient aucune source d'information, se faisaient un devoir de puiser sur place les renseignements, discutaient avec soin les divers témoignages. Les savants de nos jours, qui regardent parfois de haut ces anciens auteurs, pourraient souvent en apprendre le travail opiniâtre, les recherches patientes et consciencieuses, l'impartialité et le souci scrupuleux de la vérité. Il nous est arrivé au contraire de constater chez nos modernes, sous une apparence toute scientifique, des erreurs grossières et, en réalité, le manque de recherches sérieuses et approfondies. Nous les avons trouvés quelquefois bien légers dans leurs allégations. Un peu de modestie ne siérait pas mal à la critique contemporaine.

Nous ne pouvons admettre, quant à nous, que le XIIIe siècle, si supérieur par la science, le génie, les arts, toute la puissance intellectuelle, ait été le siècle crédule que l'on prétend, pour recevoir sans contrôle, sans examen, sans preuves, des fables mensongères.

La vérité est que cette époque glorieuse vit une explosion inouïe de surnaturel, une efflorescence admirable de vertus et de sainteté, une effusion de grâces incomparable, récompense, sans doute, du dévouement généreux et magnanime du peuple chrétien dans les croisades.

Mais, dira-t-on encore, n'y a-t-il pas, dans la vie de Christine l'Admirable, des faits qui répugnent à la pudeur ? Ce vol extatique, cette habitude de percher sur les branches des arbres, sur les toits, à la manière des oiseaux, tout cela s'accorde-t-il bien avec les règles de la décence ?

Nous répondrons que l'Esprit-Saint, dans ses opérations, garde toujours parfaitement et merveilleusement les lois de la pudeur la plus inviolable. C'est là une des marques auxquelles se reconnaît le surnaturel divin. La science mystique et l'expérience le constatent abondamment.

En voilà assez, nous semble-t-il, pour prouver l'authenticité de la vie de sainte Christine l'Admirable. Sans doute, après le miracle de sa résurrection, toute son existence fut une suite de prodiges plus surprenants les uns que les autres. Mais, une fois admis le fait de sa résurrection, fait qu'il serait difficile de rejeter, cet ensemble de

[1] Voir *Principes de la critique historique*, par le P. Ch. de Smedt, S. J. Ch. XV. De la Conjecture.

Digitized by Google

merveilles est appelé, en quelque sorte, par l'état surnaturel dans lequel la sainte se trouvait à partir de ce moment. Ces prodiges, loin de choquer la raison, pour qui réfléchit bien, sont plutôt réclamés par elle. Cette subtilité du corps, cette impassibilité, en ce sens que les tourments les plus cruels et mille fois capables de donner la mort ne parvenaient pas à léser ses membres, cette fuite instinctive des hommes qui la faisait habiter dans l'air plutôt que sur la terre, ces ravissements, ces chants, ces cris extatiques, tout cela n'était-il pas naturel à son état surnaturel? Au reste, chacun de ces phénomènes merveilleux, pris à part, n'est pas un fait isolé, mais on en trouve plusieurs exemples dans les vies des saints.

La science moderne, d'ailleurs, est loin de rejeter unanimement ces faits extraordinaires. Un de ses représentants autorisés, le docteur Georges Surbled, dans son remarquable ouvrage : *La Morale dans ses rapports avec la médecine et l'hygiène*, au tome IV, consacré à la *vie psycho-sensible*, admet la possibilité et l'existence de ces phénomènes surnaturels. Il s'étend, en particulier, assez longuement sur l'un des plus merveilleux : ce qu'il appelle *la lévitation*, c'est-à-dire le vol extatique. Après avoir rapporté des faits nombreux, il dit : « Ces exemples, et beaucoup d'autres que nous pourrions citer, relatés souvent dans les bulles de canonisation ou inscrits dans les offices de quelques saints, ont une valeur incontestable. L'Église n'a pas établi la sainteté sur le seul fait de la lévitation, mais elle y a vu la main de Dieu : elle a trouvé la preuve du surnaturel divin dans les habitudes et la vie des personnes favorisées et dans les circonstances du fait lui-même [1]. »

Est-il nécessaire d'ajouter qu'au surplus, ces faits ne demandent pas une foi divine, mais seulement une foi humaine. Nous pensons avoir démontré que cette foi humaine, ils la méritent à juste titre. Peu de faits sont historiquement établis avec une certitude plus grande, par des témoignages plus autorisés que la vie de sainte Christine l'Admirable. Elle peut donc être admise parfaitement selon toutes les règles de la raison et de l'histoire. Nous avons confiance que les critiques eux-mêmes, éloignés des lieux où se sont accomplies ces merveilles et ignorant les arguments de tradition locale invoqués ici, ne resteront pas sans être impressionnés par nos preuves.

Il nous reste à conclure avec le vénérable biographe de la sainte :

« Nous l'avouons, et la chose est vraie, cette histoire surpasse tout ce que l'esprit de l'homme peut imaginer. Mais ce qui ne peut se faire selon le cours de la nature est possible au Créateur.... » (Prologue).

[1] Docteur Georges Surbled : *La Morale dans ses rapports avec la médecine et l'hygiène*. T. IV. *La Vie psycho-sensible*, ch. XXIII.

Digitized by Google

Nous terminerons par cette remarque de l'auteur de l'Imitation : Si les œuvres de Dieu étaient telles que la raison de l'homme pût aisément les comprendre, elles cesseraient d'être merveilleuses et ne pourraient être appelées ineffables. *Si talia essent opera Dei ut facile ab humana ratione caperentur, non essent mirabilia, nec ineffabilia dicenda.* (*De Imit. Chr.*, l. IV, c. XVIII, v. 5).

H. NIMAL, *Rédemptoriste.*

III.

L'ÉDUCATION POLITIQUE DE LOUIS XIV

On pouvait croire que tout était dit sur Louis XIV; son caractère, son rôle historique, sont assez connus; ils ont été étudiés, semble-t-il, sous toutes leurs faces.

L'Académie des sciences morales et politiques ne l'a pas pensé ainsi, et elle a demandé, il y a quelques années, aux concurrents d'étudier *Les idées politiques de Louis XIV.*

Le livre de M. Lacour-Gayet n'est pas, à proprement parler, la réponse à cette question, mais c'en est en quelque sorte la préface nécessaire, car pour comprendre les idées politiques de Louis XIV et en avoir la genèse, ne faut-il pas remonter jusqu'aux années de l'enfance et voir quelle a été son éducation? Du reste, l'auteur nous annonce une seconde partie qui répondra pleinement à la question posée par l'Institut[1].

Cette division, en somme, est heureuse et elle nous vaut un ouvrage d'un grand attrait et neuf en bien des points.

On ne s'imagine pas aujourd'hui ce qu'était l'éducation d'un prince, d'un prince destiné à régner. Cette seule perspective de l'éducation d'un héritier au trône a fait naître toute une littérature d'ouvrages pédagogiques; littérature éphémère et en général d'une valeur bien inférieure. La plupart de ces ouvrages dormaient dans quelques

[1] *L'Éducation politique de Louis XIV*, par G. LACOUR-GAYET, docteur ès lettres, chargé de conférences d'histoire à la faculté des lettres de l'Université de Paris. Paris, Hachette, 1898, in-8 de x-472 pages.

Digitized by Google

rares bibliothèques, sous une poussière deux fois séculaire. La première chose était donc de se mettre en chasse, de retrouver ces livres un à un, et ce qui est plus difficile encore, de les classer, de les étudier, de rechercher les auteurs souvent dissimulés sous l'anonyme, de résoudre à cette occasion un bon nombre de petits problèmes bibliographiques. L'auteur s'en est tiré en bibliographe consommé, en fureteur curieux et habile. Il y a de vraies trouvailles dans le chapitre II : *Ouvrages écrits en vue de l'éducation de Louis XIV;* c'est un chapitre instructif, souvent fort amusant, de l'histoire de la littérature pédagogique en France. Il faut le lire pour se rendre quelque compte des idées sur l'éducation à cette époque. Que d'utopies, que de méthodes surannées, que de systèmes bizarres ! « A chaque naissance royale ou à chaque changement de règne, on voyait apparaître des traités, de tout format et de tout volume, qui, en invoquant l'autorité de l'Écriture sainte, ou les exemples de l'antiquité classique — car c'étaient là les deux sources essentielles, pour ne pas dire uniques — traçaient le portrait du « prince politique, » du « prince chrétien, » du « prince parfait. » Mais l'abondance de cette littérature spéciale n'a d'égales que sa pauvreté et sa monotonie; ce sont presque toujours les mêmes idées générales, les mêmes conseils vagues, les mêmes observations impersonnelles; dans ce fatras de banalités, copiées les unes sur les autres, il est difficile de mettre la main sur une œuvre qui offre des traces d'intérêt et d'originalité. » Cependant quelques-uns de ces écrits se distinguent au milieu des autres par les vues originales qu'ils renferment ou par l'influence qu'ils ont pu exercer sur l'esprit du jeune roi, ceux de Péréfixe, de Claude Joly, de Godeau, de Fortin de la Hoguette. L'auteur les a étudiés ou résumés avec grand soin. La monographie sur les *Codicilles de Louis XIII* est absolument neuve et intéressante. Quelques ouvrages d'histoire ont aussi été composés en vue de l'éducation de Louis XIV, et sont passés en revue dans le chapitre VI : *Les leçons de l'histoire.*

En somme, tous ces traités ne servirent guère à Louis XIV et ne durent pas faire une profonde impression sur son esprit.

Toutefois il ne faut pas croire que son éducation ait été aussi négligée ou aussi mal conduite qu'on l'a dit et répété après Saint-Simon. C'est une légende à laquelle l'auteur a mis fin. Louis XIV enfant n'apprit pas seulement à lire et à écrire, comme le dit le noble duc; il fit des études classiques, il eut de bonnes leçons de latin, et M. Lacour-Gayet a même retrouvé les *thèmes* du jeune roi; il apprit la géographie et l'histoire, en particulier l'histoire de France, et fit quelques bonnes lectures. Ce bagage littéraire serait considéré comme un peu léger aujourd'hui; mais il faut remarquer que le jeune roi apprenait

Digitized by Google

en même temps la danse, l'équitation, les armes. On n'avait pas encore imaginé à cette époque que le cerveau d'un enfant fût également apte à étudier l'histoire, les littératures grecque et latine, l'anglais et l'allemand, aussi bien que la physique, la chimie, les mathématiques, etc. Nous avons appris à admirer l'efficacité de cette éducation encyclopédique.

Une autre légende qu'a détruite l'auteur, c'est celle qui nous représente Mazarin comme cherchant à éloigner le plus possible le jeune roi des affaires, à le garder en tutelle, avec le plus coupable égoïsme, afin de conserver son influence le plus longtemps possible. L'auteur nous prouve au contraire, par une étude attentive des documents, que Mazarin mit le jeune prince au courant des affaires, le fit assister aux séances du conseil, ne lui ménagea pas les conseils, en un mot, le prépara de son mieux à son métier de roi; il veilla même sur sa moralité avec une sollicitude qu'on n'eût point attendue de lui.

Les livres, les personnes de son entourage exercèrent donc une influence sur Louis XIV, mais les événements au milieu desquels s'écoula son enfance, en particulier les troubles de la Fronde, furent ses meilleurs maîtres. Ils le mûrirent avant l'âge, lui donnèrent l'expérience des hommes, et contribuèrent sans doute à développer en lui cette force de caractère qui étonna les contemporains.

II.

L'auteur a consacré son second livre à *la théorie du pouvoir royal chez les contemporains de Louis XIV*. C'est un nouvel élément qui doit entrer dans une étude complète de l'éducation et des idées politiques de Louis XIV, car, d'après la méthode mise en honneur par Taine, ce sont les idées régnantes à une époque, c'est l'influence des milieux qui font le caractère de l'homme. Cette étude nous lance dans un autre monde, celui de la théologie et de la philosophie. L'auteur s'y montre, comme dans son premier livre, historien consciencieux, parfaitement informé, chercheur curieux et heureux, mais en outre philosophe, et ce qui a toujours lieu de surprendre un peu dans un universitaire, théologien exact et impartial.

Que d'erreurs n'ont pas été dites sur le *droit divin des rois!* Combien considèrent la doctrine de l'Église comme la consécration du despotisme! Pourtant rien de plus rationnel et de plus largement libéral que cette doctrine. Elle enseigne tout simplement que toute autorité vient de Dieu; conséquemment, le pouvoir des rois ou des chefs de république est divin par son origine. Tous les hommes sont égaux, et si l'un d'eux a quelque droit de gouverner les autres, ce droit vient de Dieu. Mais le pouvoir ne vient pas aux rois par Dieu immédiate-

Digitized by Google

ment; c'est la société, le peuple qui, à l'origine, choisit le roi et se dessaisit ainsi du droit que Dieu lui avait conféré. L'Église admet même que dans certaines circonstances les abus du pouvoir peuvent être tels, que le peuple ait le droit de retirer le pouvoir à celui qui le gouverne.

Il y a loin de là à la théorie de l'absolutisme monarchique ! Celle-ci est la vieille théorie païenne et césarienne qui fait de l'empereur un Dieu, le met au-dessus des lois, lui donne le droit de vie et de mort sur ses sujets. Cette doctrine césarienne, dont le christianisme avait débarrassé l'Occident et qui s'était réfugiée à Byzance, sembla renaître de ses cendres dans les luttes entre le Sacerdoce et l'Empire, et une école de légistes remit en honneur les principes du droit romain. Au XVIIe siècle, la doctrine chrétienne est encore enseignée par les théologiens, Bellarmin, Fénelon, Vaure, Caussin, Nicole, Bossuet même dans sa *Politique tirée de l'Écriture sainte*. Mais quelques-uns d'entre eux se laissent influencer par les légistes, lui font subir une altération, et deviennent régaliens, comme Bossuet, par exemple, et les gallicans, dont l'enseignement sur ce point n'est pas exact. Le roi est souverain absolu, sans contrôle, son pouvoir vient de Dieu immédiatement, comme celui des papes; conséquemment les papes ne peuvent rien sur le temporel des rois catholiques, les deux pouvoirs sont égaux.

Un des points les plus intéressants de l'étude de M. Lacour-Gayet, c'est celui où il montre qn'en ces matières les théologiens gallicans sont d'accord avec les théologiens protestants, sauf Jurieu, et les publicistes de l'époque, par exemple Calvin, Duplessis-Mornay, Pierre du Moulin, Saumaise, Bayle, aussi bien que Grotius, Spinoza, Hobbes et Pufendorf. Ces questions, souvent discutées déjà entre théologiens et philosophes, prirent tout à coup une grande acuité après la révolution de 1688, où Jacques II avait été détrôné par Guillaume d'Orange, quand il s'agit de savoir si cette révolution était ou non légitime.

Ces théories absolutistes régnaient donc presque sans conteste au temps de Louis XIV; théologiens catholiques (au moins quelques-uns d'entre eux) et protestants, philosophes et publicistes paraissaient sur ce point du même avis. Il faut lire le chapitre intitulé *Droits du souverain,* pour voir à quelles hideuses conséquences ces principes pouvaient entraîner ! La raison d'État excusait tout, le roi ne devait de compte qu'à Dieu, l'emprisonnement, le meurtre même, étaient justifiés, et Christine de Suède put impunément faire assassiner Monaldeschi dans le palais même du roi à Fontainebleau, sans soulever un scandale !

Quant aux *devoirs* du souverain, ils consistaient à obéir à Dieu.

Digitized by Google

Dieu est son seul juge. On comprend qu'un roi sans scrupules et sans foi ne doit pas s'inquiéter beaucoup d'un pareil tribunal.

L'auteur termine sur ces paroles : « Louis XIV peut venir. Préparé par son éducation, formé par son propre génie, soutenu par toutes les circonstances, comme salué à l'avance d'un applaudissement universel, il semblait fait pour la doctrine, comme la doctrine semblait faite pour lui. Dès lors la théorie monarchique se fit homme pour ainsi dire; elle se fixa en France, où elle devait rayonner pendant quelque temps d'un éclat sans pareil. Ce n'était plus une idée pure, une abstraction éclose dans le cerveau d'un utopiste : l'idée était devenue une réalité précise, vivante, agissante; elle s'était incarnée en la personne de Louis XIV. Aussi la postérité n'a-t-elle pas cessé d'associer dans son souvenir les idées de la souveraineté monarchique et le prince qui les a consacrées, au cours d'un règne d'un demi-siècle, par ses actes et par ses écrits. »

Cet ouvrage est donc un de ceux que nous pouvons recommander le plus volontiers aux lecteurs de cette revue. Recherches approfondies, réfutation d'erreurs courantes et de préjugés accrédités sur tels ou tels points de notre histoire, lumière répandue sur des questions jusqu'ici assez obscures, n'est-ce pas assez pour justifier le prix que l'Académie française vient d'accorder à cet ouvrage ? Nous attendons avec confiance la seconde partie : *Idées politiques de Louis XIV*, dont ce premier volume est la préface et qu'il nous aidera à comprendre. Nous aurons alors, sur l'une des périodes les plus importantes de notre histoire, un de ces livres qui restent et qui suffisent à faire la réputation d'un historien.

F. Cabrol.

IV.

LA BATAILLE DE WATERLOO [1]

De toutes les grandes batailles du premier Empire, celle de Waterloo restait à décrire et à analyser.

[1] *1815. Waterloo*, par Henry Houssaye, de l'Académie française. Paris, Perrin et Cie, 1898, in-8 de 512 p

Digitized by Google

Les *Waterloo Letters*, d'une part, les récits de Müffling, de Wagner, de Damitz, de Clausewitz, de l'autre, avaient permis de reconstituer avec assez de précision les opérations des Anglo-Hanovriens et des Prussiens, mais un tableau d'ensemble, scrupuleux de ressemblance dans ses moindres détails, ferme et net de ton et de coloris, manquait à la galerie de l'histoire militaire.

Thiers, Vaulabelle, Charras, ont laissé un cours trop libre à leur imagination, à leurs préjugés, à leurs passions, pour faire œuvre strictement véridique. Un seul historien français, Alfred Nettement, eut l'intuition des causes de la défaite de Napoléon; et, royaliste ardent, répartit avec équité les responsabilités dans la défaite, de l'Empereur et de ses lieutenants.

Mais l'historien de la Restauration ne disposait pas des sources d'informations, des documents découverts depuis un demi-siècle, et c'est à M. Henry Houssaye que revient l'honneur d'avoir écrit l'histoire définitive et complète de la campagne de 1815.

L'occasion m'a été donnée de rendre hommage, dans la *Revue des questions historiques*, au talent d'écrivain de M. Houssaye, avant que ce talent fût consacré par l'Académie française. Il raconte avec une merveilleuse lucidité; il scrute avec méthode les plus petits détails, sans perdre de vue les lignes directrices qui donnent au récit de l'unité et de la rigidité. Mais quand il s'agit d'apprécier les événements politiques, de juger les actes et les mobiles de Napoléon, il n'est pas toujours rigoureusement impartial. Sa partialité, je l'accorde, est involontaire ; elle se manifeste par des tendances, par des interprétations plutôt que par des affirmations. Il faut reconnaître, d'ailleurs, que dans cette magistrale étude consacrée à Waterloo, M. Henry Houssaye s'est affranchi de ses préjugés, et qu'à cet égard il prête infiniment moins prise à la critique que dans ses précédents ouvrages : *1814* et *1815* (*Le Retour de l'île d'Elbe et les Cent-jours*).

I.

Au retour de l'île d'Elbe, Napoléon n'osa pas recourir à une levée extraordinaire pour doubler l'effectif de l'armée. Il se borna à rappeler les hommes en congé de semestre et les « absents sans permission, » et encore le décret d'appel préparé le 28 mars ne fut-il pas rendu public avant le 9 avril.

L'Empereur se berçait de l'espoir de maintenir la paix avec les puissances et se sentait contraint à de grands ménagements vis-à-vis des populations, qui subissaient à nouveau sa domination sans enthousiasme et sans illusions.

La rente baissa de 8 francs quand le décret parut au *Moniteur*, et,

Digitized by Google

dans plusieurs départements de l'Ouest, l'Empereur autorisa les préfets à en suspendre l'exécution pour éviter des troubles. La garde nationale, bien qu'elle ne dût pas quitter le territoire, montra peu d'empressement à répondre aux convocations.

En Bretagne, en Vendée, on renonça à l'appeler; dans l'Orne on trouva 107 gardes sur 2,160 demandés; le Pas-de-Calais en fournit 437 sur 7,440, le Gers 98 sur 1,440. A Amiens on afficha une proclamation qui se terminait ainsi : « Qui a rappelé Buonaparte? L'armée. Eh bien, qu'elle le défende [1]. »

Cependant l'approche de la guerre et la crainte de l'invasion stimulèrent l'esprit militaire des départements de l'Est; des soldats retraités, des canonniers de la marine, des canonniers vétérans formèrent des corps spéciaux; on mobilisa les gendarmes, les douaniers; on débarqua des fusiliers marins, et, à la fin de mai, l'Empereur avait porté l'armée active de 200,000 à 284,000 hommes et disposait d'une armée auxiliaire de 222,000 hommes.

Les préparatifs de la campagne furent menés aussi rapidement qu'il était possible, étant données les difficultés à surmonter. Il y avait en effet peu d'argent dans les caisses publiques, peu de munitions dans les arsenaux, et la constitution des grands commandements et des états-majors fut laborieuse. Il fallut bien accepter les services de certains généraux qui s'étaient ralliés à la cause des Bourbons. Dans cette voie, il était impossible d'éviter l'arbitraire; on fut impitoyable pour les uns, très indulgent pour les autres, et le corps d'officiers de l'armée impériale en ressentit un vrai malaise.

Les commandants de corps d'armée étaient cependant bien choisis. Comme le dit M. Henry Houssaye : « Indépendamment de leurs qualités militaires innées, ils possédaient cette force : l'expérience, et cette vertu : la jeunesse [2]. » Le plus âgé avait quarante-neuf ans, le plus jeune quarante.

Quand Napoléon fut au courant des projets des alliés et put prévoir la quadruple invasion dont Paris était le suprême objectif, il se résolut à prendre hardiment l'offensive, à frapper un grand coup en Belgique, à attaquer Wellington et Blücher avant qu'ils eussent opéré leur jonction. Les ordres de concentration furent envoyés dans les premiers jours de juin et ils étaient merveilleusement rédigés; le 14 juin, l'Empereur établit son quartier général à Beaumont; ses troupes (124,000 hommes) étaient réparties sur un rectangle mesurant huit lieues de large sur dix kilomètres de long.

Les Anglo-Prussiens (190,000 hommes) étaient à cette date dissémi-

[1] *1815*, p. 10.
[2] *1815*, p. 70.

Digitized by Google

nés sur un front d'au moins trente-cinq lieues et sur une profondeur de quarante-huit kilomètres; Wellington à Bruxelles, Blücher à Namur, ignoraient complètement la concentration opérée par l'armée française et la marche offensive commencée par l'Empereur.

Avant d'avoir tiré un coup de fusil, la campagne stratégique paraissait terminée, et la victoire restait fidèle à l'aigle impériale. Le plan conçu par Napoléon était digne de son génie, les préparatifs de son exécution avaient complètement réussi. Aucun tacticien comme Jomini, l'archiduc Charles ou Gneisenau, aucun homme de guerre expérimenté n'eût prédit le désastre qui allait avoir pour théâtre les avant-plateaux de la forêt de Soignes.

II.

C'est dans la matinée du 15 juin que les avant-gardes françaises franchirent la frontière belge. Le départ du général de Bourmont causa un certain trouble moral, et le retard du corps de Vandamme à se mettre en mouvement rendit plus laborieux le passage de la Sambre, mais Charleroi fut pris, et les troupes de Pirch, vivement poursuivies, se retirèrent au delà de Fleurus.

Le succès de la journée eût pu cependant être plus complet si Vandamme avait obéi à Grouchy au lieu de s'arrêter à hauteur des bois de Soleillemont, mais l'Empereur avait négligé de l'informer qu'il avait donné au maréchal Grouchy le commandement de l'aile droite. De son côté, Ney s'était avancé timidement sur la route de Bruxelles et il avait laissé le jeune prince Bernard de Saxe-Weimar occuper avec quatre bataillons de Nassau la forte position des Quatre-Bras.

L'exécution de la première partie du plan de Napoléon, qui consistait à s'établir entre les deux armées ennemies pour les séparer, s'accomplissait plus lentement qu'on ne l'eût voulu, mais son succès n'était nullement compromis. L'empereur eut le tort de croire que les alliés, déconcertés par son mouvement offensif, allaient se replier sur leurs bases d'opérations respectives, les Anglais vers Ostende et Anvers, les Prussiens sur Liège et Maëstricht. Il ne voulut pas modifier ses instructions quand les masses de Blücher se déployèrent derrière Sombreffe [1]. On sait la lutte acharnée qui se poursuivit à Saint-Amand et à Ligny, tandis que Ney, resté inactif toute la matinée du 16, se heurtait dans l'après-midi aux troupes de Wellington fortement établies et renforcées, et que Drouet d'Erlon, recevant heure par heure des ordres contradictoires de l'Empereur et de Ney, oscillait entre les

[1] Wagner, IV, 21.

Digitized by Google

zones d'action des deux batailles et ne coopérait ni à l'écrasement des Prussiens ni à l'enlèvement des Quatre-Bras.

Les *Souvenirs* du général de Salle, commandant l'artillerie du premier corps[1], et la relation de Durutte ont permis de préciser les marches et contremarches de Drouet d'Erlon et de réfuter une assertion fantaisiste de Thiers au sujet du rappel de la division Durutte par le maréchal Ney.

III.

La retraite de l'armée prussienne rendait encore possible la réalisation du plan stratégique de Napoléon ; un corps d'armée suffisait pour parer à un retour offensif de Blücher, et l'on pouvait, avec tout le reste de l'armée, venir à bout de la ténacité des Anglo-Nassaviens. Mais il n'y avait plus de fautes à commettre et pas de temps à perdre. Or, on allait perdre encore du temps et commettre de lourdes fautes.

La journée du 17 fut mal employée. Sans doute, certains corps avaient besoin de repos, mais d'autres n'avaient pas été engagés et étaient pleins d'ardeur et d'entrain. Il fallait surtout ne pas perdre le contact des Prussiens et s'assurer de la ligne de retraite qu'ils allaient suivre. Napoléon crut *a priori* que leur armée se dirigeait tout entière sur Namur, de même qu'il imagina qu'une simple arrière-garde occupait les Quatre-Bras. Les deux hypothèses méritaient en tout cas d'être contrôlées par des reconnaissances et au besoin des engagements sérieux. L'Empereur se contenta de quelques rapports vagues et d'une dépêche du général Pajol annonçant la prise d'un certain nombre de traînards sur la route de Namur[2]. Il donna au maréchal Grouchy les corps de Vandamme et de Gérard, la division Teste, une nombreuse cavalerie et lui prescrivit de se mettre à la poursuite de Blücher. Grouchy était venu aux ordres. L'Empereur le garda, visita avec lui le champ de bataille de Ligny, se fit acclamer par ses troupes au bivouac, causa longuement avec plusieurs généraux de l'état de l'opinion à Paris, de Fouché, du Corps législatif. Grouchy, qui, au départ de Fleurus, avait déjà demandé des ordres et à qui Napoléon avait répondu avec humeur : « Je vous les donnerai quand je le jugerai convenable, » n'osa insister et regagna son quartier général.

Peu d'instants après son départ, l'Empereur crut devoir donner des instructions précises à Grouchy et il dicta à Bertrand un ordre de mouvement qui débutait ainsi : « Rendez-vous à Gembloux avec les corps de cavalerie des généraux Pajol et Exelmans, la cavalerie

[1] *Nouvelle Revue*, 15 janvier 1895.
[2] *1815*, p. 200.

Digitized by Google

légère du 4e corps, la division Teste et les 3e et 4e corps d'infanterie. Vous vous ferez éclairer dans la direction de Namur et de Maëstricht, et vous poursuivrez l'ennemi. Eclairez sa marche et intruisez-moi de ses mouvements, de manière que je puisse pénétrer ce qu'il veut faire [1]. » Et pour bien marquer qu'il ne doutait pas de la direction prise par les Prussiens, l'Empereur ordonnait de faire occuper Namur évacué par quelques bataillons de garde nationale empruntés à la division de Charlemont.

Cependant nos avant-postes avaient totalement perdu le contact avec les Prussiens, qui, dès l'aube, sur l'ordre de Gneisenau, avaient pris la route de Wavre et se rapprochaient de la vallée de la Dyle.

Wellington, informé de ce mouvement par le général Zieten, à qui il avait envoyé un aide de camp, se décida à battre en retraite de son côté et à choisir de nouvelles positions défensives en avant de la forêt de Soignes.

Ney lui laissa à loisir exécuter cette opération. Par suite de la négligence de l'Empereur et du major général, il était resté toute la nuit dans l'ignorance de la victoire de Ligny; mais, dans la matinée, il n'avait fait pas opérer une seule reconnaissance et croyait avoir devant lui toute l'armée anglaise [2].

La cavalerie de lord Uxbridge couvrit la retraite des Anglais. Napoléon la pourchassa en personne et mit en branle tous les corps du prince de la Moskowa, mais il était sept heures du soir quand on démasqua les forces de Wellington rangées en bataille sur la crête du plateau dont la ferme de Mont-Saint-Jean forme le centre.

Sur les neuf heures, le général Milhaud rendit compte que, dans sa marche de Marbais sur les Quatre-Bras, il avait reconnu une colonne de cavalerie prussienne sur la route de Tilly à Wavre, et Napoléon, dans le *Mémorial*, dit expressément qu'il envoya à dix heures du soir l'ordre à Grouchy de porter un détachement de 7,000 hommes à Saint-Lambert pour se relier à la droite de l'armée impériale, et de marcher ensuite avec toutes ses troupes sur ce point. Cet ordre, reproduit par Gourgaud en termes un peu différents [3], n'a jamais dû être envoyé. La meilleure preuve en est que, le lendemain matin à dix heures, Napoléon adressa des instructions plus vagues à Grouchy, dans lesquelles il était question de Wavre et non de Saint-Lambert, et qui sont relatées dans le registre du major général [4].

[1] Archives de la guerre. Armée du Nord. Au maréchal Grouchy, « dicté par l'empereur au grand maréchal en l'absence du major général. »
[2] Archives de la guerre. Fragment des *Mémoires* de Molitor.
[3] *Campagne de 1815*, par Gourgaud, p. 82.
[4] *1815*, p. 271.

Digitized by Google

A l'aube, arriva une lettre de Grouchy portant que les Prussiens *semblaient* se retirer sur deux colonnes, l'une vers Liège, l'autre vers Wavre. L'Empereur laissa passer six heures avant de songer à compléter les renseignements de son lieutenant et à lui transmettre des instructions nouvelles. Il croyait que le pâle soleil, qui commençait à poindre après une nuit de pluie torrentielle, « allait éclairer la perte de l'armée anglaise [1]. »

Les péripéties du grand drame militaire qui se joua dans la journée du 18 n'ont besoin d'être ni rappelées ni résumées; elles sont présentes à toutes les mémoires. L'unique objectif de Wellington était de résister sur ses positions jusqu'à l'entrée en ligne de l'armée prussienne. L'attaque tardive des Français (le premier coup de canon ne fut tiré qu'à onze heures et demie) augmenta ses chances de succès. Les charges folles de la cavalerie du maréchal Ney ne purent briser les carrés de l'infanterie anglaise, et après avoir pris par trois fois position sur le terrible plateau, les Français furent obligés de l'abandonner.

L'entrée en ligne du corps de Bulow, bientôt suivi de celui de Zieten, précipite les événements. L'Empereur tente un effort désespéré et lance à l'assaut de Mont-Saint-Jean cinq bataillons de la moyenne garde.

> Leur bouche, d'un seul cri, dit : « Vive l'Empereur! »
> Puis à pas lents, musique en tête, sans fureur,
> Tranquille, souriant à la mitraille anglaise,
> La garde impériale entra dans la fournaise.

Son héroïsme fut inutile. Fusillée à bout portant, prise en écharpe par le général Chassé, cette troupe d'élite, écrasée, redescendit les pentes du plateau, et le cri : « la garde recule ! » retentit, ainsi que le dit M. H. Houssaye, comme le glas de l'armée et de son chef. On sentit que tout était fini, et c'était vrai.

IV.

Les historiens de Napoléon ont longuement débattu les causes de la défaite de Waterloo. Les uns, partant du principe que le vainqueur de Marengo et d'Austerlitz ne pouvait avoir commis de fautes graves, rejetaient sur son chef d'état-major et sur ses lieutenants la responsabilité du désastre; d'autres incriminaient uniquement Grouchy; enfin quelques-uns prétendaient que l'Empereur n'avait plus conservé que l'apparence de son génie. Fatigué, malade, il était plongé « dans

[1] Napoléon. *Mém.*, 122.

Digitized by Google

une espèce d'apathie [1], » et incapable d'exercer effectivement le commandement de son armée.

Il y a une part de vérité dans ces opinions opposées, mais la principale cause de l'effondrement de la puissance militaire de Napoléon est une cause morale. M. Henry Houssaye ne le nie pas : « Les chefs sont hésitants, apathiques, sans zèle, sans initiative, sans entrain. Il semble qu'ils n'aient plus foi dans la fortune napoléonienne, qu'ils ne veuillent s'avancer qu'à pas comptés hors de la frontière.... La puissante machine de guerre qu'a construite Napoléon paraît usée ou faussée [2]. »

Cette campagne de quatre jours n'a aucun rapport, du reste, avec les autres guerres de l'épopée impériale. Napoléon ne lutte pas seulement contre des puissances ennemies : il lutte contre la destinée, cette force des choses qui est une loi de Dieu. Il commande à ses soldats et non plus à son peuple. Il a conscience que son pouvoir ne résistera pas à une défaite. Son armée, qui l'a replacé sur le trône, ne lui inspire plus la même confiance qu'autrefois ; il n'a qu'une estime relative pour des généraux et des officiers ayant forfait à l'honneur en violant leurs serments. Sans doute le courage ne leur fera pas défaut dans la bataille, mais des préoccupations, des arrière-pensées les hanteront jusqu'au milieu de la mêlée.

Dans la matinée du 17, alors qu'il n'y avait pas une minute à perdre pour précipiter la retraite des Prussiens et tirer parti de la victoire de Ligny, l'Empereur passait deux heures à visiter les bivouacs pour se griser encore du bruit des acclamations, et ne pouvait s'empêcher d'entretenir ses généraux de l'état de l'opinion à Paris, des intentions du Corps législatif, de l'attitude de Fouché.

Le plan de Napoléon était simple, logique, admirablement conçu dans son ensemble. Le colonel Chesney admet lui-même que « la balance de la stratégie penchait du côté des Français. » Les fautes qui entravèrent son exécution furent nombreuses et s'expliquent plus aisément par la philosophie que par l'art militaire.

Au cours de ses longues guerres victorieuses, l'Empereur, sûr de son génie, protégé par le Dieu des armées, doué d'une prestigieuse activité de corps et d'esprit, n'exigeait de ses généraux qu'une obéissance ponctuelle à ses ordres. Ses ordres étaient précis et détaillés ; rarement ils prévoyaient plusieurs hypothèses, et ils ne laissaient aucune place aux interprétations personnelles.

Dressés à cette école, pénétrés d'une admiration sans bornes pour

[1] *Études sur Napoléon*, par le lieutenant-colonel de Baudus, aide de camp du maréchal Bessières et du maréchal Soult.
[2] *1815*, p. 469-470.

Digitized by Google

l'Empereur, les généraux manquaient presque tous d'initiative; et leur responsabilité avait toujours été limitée à la stricte et rigoureuse exécution des instructions reçues.

Faut-il alors s'étonner que Ney, Drouet d'Erlon, Grouchy, se soient montrés timides, hésitants, dans les journées des 16, 17 et 18 juin? Autrefois l'Empereur était partout, voyait tout, surveillait tout; pendant ces mémorables journées, il chevauchait peu, voyait mal, était insuffisamment renseigné. Ses ordres, tardivement transmis et mal précisés par le major général, jetaient l'indécision dans l'esprit de ceux qui les recevaient. On attendait des instructions complémentaires qui ne venaient pas ou n'expliquaient rien, et aucun commandant de corps d'armée n'osait prendre sur lui d'engager une action ou d'effectuer un mouvement à la fois hardi et raisonné que l'Empereur n'avait pas prévu.

Tout autre est l'idée que se font de leur rôle les lieutenants de Wellington et de Blücher. Dans la journée du 15, le jeune prince Bernard de Saxe-Weimar, prévenu fortuitement du passage de la Sambre par les Français, occupe de sa propre autorité, avec quatre bataillons de Nassau, la forte position stratégique des Quatre-Bras, où il tint en échec l'avant-garde de Ney.

Wellington, avant de se rendre au bal de la duchesse de Richmond, avait prescrit à ses troupes un mouvement tendant à dégarnir la route de Charleroi à Bruxelles, pour couvrir celle de Mons, que rien ne menaçait. Le chef d'état-major du prince d'Orange, Constant Rebecque, avisé de l'approche des Français, donna *proprio motu* des instructions contraires, qu'il justifia par ces simples mots : « On ne peut connaître à Bruxelles l'exacte situation des choses [1]. »

Blücher avait disparu, on le croyait mort ou prisonnier, quand Gneisenau donna l'ordre de battre en retraite sur Tilly et Wavre, et cette initiative eut le résultat décisif que l'on sait.

Enfin, dans la soirée du 18, quand Zieten déboucha d'Ohain, il reçut de Blücher l'ordre de se porter sur Plancenoit; mais, avisé par Müffling de ce qui se passait au Mont-Saint-Jean, il se dirigea — non sans quelque hésitation cependant — sur la gauche anglaise.

Livrés à eux-mêmes, les lieutenants de Napoléon n'étaient cependant pas dépourvus de qualités militaires et d'esprit d'initiative. Le maréchal Grouchy, sur qui l'on s'acharna si longtemps à faire retomber toutes les responsabilités du désastre, allait en donner une preuve éclatante. Dans la matinée du 19, le lendemain de Waterloo, il inflige un sanglant échec à Thielmann, puis, informé de l'effondrement de l'armée impériale, il prend avec sang-froid ses dispositions

[1] *1815*, p. 150.

Digitized by Google

stratégiques, se retire dans le plus grand ordre, faisant face aux corps de Thielmann et de Pirch, quand ils le serrent de trop près, résiste plusieurs heures dans Namur, et le 21 son armée tout entière était rassemblée sous le canon de Givet [1].

M. Henry Houssaye affirme, assez témérairement, étant donnés les documents cités au cours de son ouvrage, que jamais Napoléon n'exerça plus effectivement le commandement qu'à Waterloo, et que jamais son action ne fut plus directe. La vérité est que, pendant si longtemps favorisé par la fortune, il avait joué le rôle de « sergent de bataille » condamné par Maurice de Saxe. Ce rôle, il ne le joua plus ou le joua mal du 16 au 18 juin; ses lieutenants crurent qu'il le remplissait toujours, et ce fut là l'unique grief qui peut leur être imputé.

Dans *la Guerre et la Paix*, Tolstoï a caractérisé la manière dont le général Bagration exerçait son haut commandement en 1805 :

« Le prince André écoutait avec attention les observations échangées entre le prince Bagration et les différents chefs et les ordres qui s'ensuivaient.

« Il fut très surpris de voir qu'en réalité le prince Bagration ne donnait aucun ordre et cherchait tout bonnement à faire croire que ses intentions personnelles étaient en parfait accord avec ce qui était en réalité le simple effort de la force des circonstances, de la volonté de ses subordonnés et des caprices du hasard. Et cependant, malgré la tournure que les événements prenaient en dehors de ses prévisions, le prince André s'avouait que sa conduite, pleine de tact, donnait à sa présence une grande valeur. Rien qu'à le voir, ceux qui l'approchaient avec des figures décomposées sentaient le calme leur revenir; officiers et soldats le saluaient gaiement et, s'excitant les uns les autres, faisaient montre devant lui de leur courage [2]. »

Le grand écrivain russe a quelque peu rétréci la mission et les devoirs d'un chef d'armée, mais Napoléon ne les avait-il pas exagérés et, par suite, légèrement faussés?

L'Empereur avait eu le sourire de la fortune dans la plénitude de son génie. La fortune s'était lassée, et le génie était à son déclin au lendemain de Ligny et au soir de Waterloo.

ROGER LAMBELIN.

[1] Dans ses *Conférences sur Waterloo*, le colonel Chesney a qualifié, avec un peu d'exagération toutefois, cette marche de Grouchy de Wavre à Givet : « une des plus étonnantes retraites de l'histoire militaire moderne. »

[2] *La Guerre et la Paix*. Paris, Hachette, 1887. T. I, p. 202-203.

Digitized by Google

V.

LE SOCIALISME ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

D'APRÈS PLUSIEURS OUVRAGES RÉCENTS [1]

La Révolution française fut-elle inspirée ou tout au moins génératrice du socialisme? Dans quelle mesure? Voilà un problème que diverses publications récentes abordent et permettent d'élucider un peu. Il n'en est guère d'autres, dans le domaine historique, qui se mêlent plus directement aux questions actuelles.

Il faudrait déterminer d'abord en quoi consiste précisément le socialisme. Je le définirais volontiers : *l'ensemble des doctrines qui se proposent d'égaliser les conditions en socialisant les capitaux.* M. Gustave Le Bon me paraît bien trop vague lorsqu'il le présente simplement (p. 6) comme « une réaction de l'être collectif contre les empiétements de l'être individuel; » et, sous ce rapport, son étude répond mal aux promesses du titre qu'elle porte. Mais dans ce volume compact où l'on parle de presque tout, de l'Orient et de l'Occident, de l'avenir et du lointain passé, on trouvera bien des observations et des idées intéressantes. Quelques-unes sont très contestables, malgré l'assurance avec laquelle l'auteur les affirme. Il n'est point permis, par exemple, de traiter aussi hardiment de sottise la foi au surnaturel, et particulièrement la foi des catholiques, ni de reléguer Bossuet (p. 112) en compagnie de Torquemada, de Marat et de Robespierre. Comment ose-t-on décider aussi sommairement que la liberté humaine ne joue aucun rôle dans l'universel déterminisme, que la charité est un sentiment antisocial et nuisible (p. 393), que la diminution de la natalité française est un heureux symptôme, comme si elle ne pouvait être l'indice et le résultat des progrès de l'égoïsme paresseux? En revanche, le socialisme n'est pas ménagé. M. Le Bon

[1] *Psychologie du socialisme*, par Gustave Le Bon. Paris, Alcan, 1898, in-8 de VIII-496 p — *Le socialisme utopique*, par André Lichtenberger. Paris, Alcan, 1898, in-12 de 276 p. — *La philosophie sociale du XVIIIe siècle et la Révolution*, par Alfred Espinas. Paris, Alcan, 1899, in-8 de 412 p. — *Le socialisme et la Révolution française*, par André Lichtenberger. Paris, Alcan, 1899, in-8 de 316 p. — *Questions politiques*, par Émile Faguet. Paris, A. Colin, 1899, in-18 jésus de 336 p.

Digitized by Google

y voit une maladie à laquelle sont spécialement exposés les peuples latins par suite de leur centralisation politique, de leur mauvaise éducation classique, de leur atonie de volonté, tandis qu'elle a été introduite en Allemagne par un caporalisme outré, maladie si grave que le niveau des peuples sur l'échelle de la civilisation pourrait aujourd'hui se mesurer assez exactement (p. 457) au degré de résistance qu'ils lui opposent. Il démontre vigoureusement que cette tendance à imposer une égalité contre nature, à entraver l'essor des plus intelligents et des plus capables, à supprimer les initiatives et les responsabilités individuelles, à poursuivre comme l'idéal un régime de servitude générale et d'uniforme médiocrité, mènerait à des crises lamentables, puis, très vite, à de dures réactions césariennes. Ce qui lui paraît inquiétant, ce n'est pas l'état d'esprit des masses, assez conservatrices en somme, ainsi qu'elles le sont presque toujours, et routinières; ce sont les idées troubles qui se répandent chez les classes dites dirigeantes, et surtout parmi les demi-savants, instituteurs et universitaires, parmi les déclassés que nous multiplions à plaisir en favorisant aveuglément la surproduction des prétendus lettrés. Il se forme une sorte de religion nouvelle, antiscientifique sans doute, mais faite de sentiment et de passion, très puissante par là même, et dont nous n'aurions quelque chance d'affranchir notre pays que par une réforme radicale de notre système d'éducation.

La Révolution est-elle responsable du développement de ce mal? M. Le Bon ne le dit pas et ne semble pas le croire. Il estime qu'elle a eu tort d'abolir les corporations (p. 397), de prendre pour bases de ses constructions politiques des rêves tels que l'égalité et la bonté natives de tous les hommes (p. 324). Mais il déclare aussi (p. 345) qu' « un pur athée est, sur bien des points, beaucoup plus rapproché d'un dévot qu'un socialiste ne l'est d'un démocrate fidèle aux principes de la Révolution. »

Les hommes politiques qui combattent le socialisme aujourd'hui aiment bien, comme M. Paul Deschanel, par exemple, à lui opposer les principes de 1789; et ils n'ont pas tout à fait tort. Pourtant aucun historien n'oserait soutenir sérieusement qu'il n'y eut pas de socialisme dans la Révolution française. M. Espinas va plus loin. Il affirme expressément que ce sont les socialistes, non les économistes libéraux, qui ont le droit de se dire ses véritables continuateurs. Et lui non plus n'a pas tout à fait tort.

La démonstration de cette thèse constitue la partie la plus originale de son dernier ouvrage, et elle jette un triste jour sur ces dix années de troubles et de violences qui vont du 14 juillet 1789 au 18 brumaire de l'an VIII. Il y aurait bien quelques réserves à faire sur la part que l'auteur attribue au christianisme dans la diffusion

Digitized by Google

des conceptions socialistes. La notion évangélique d'égalité nous enseigne notre commune dépendance devant Dieu, notre communauté de destinée ; elle dispose ainsi à la fraternité, non à l'envie niveleuse. Le chrétien, qui aspire à mener une vie parfaite, se dépouille lui-même volontairement de ses biens ; le socialiste entend dépouiller les autres. La différence est notable. En somme, ce fut sous l'influence de Montesquieu, de Morelly, de Mably, de Jean-Jacques Rousseau — M. Espinas ne le dissimule pas d'ailleurs — que la seconde moitié du XVIIIe siècle s'éprit d'un rêve de société égalitaire, un peu à l'antique, excluant à la fois l'opulence et la pauvreté, sacrifiant au besoin la liberté, bien que ces doctrines aient pu être rattachées par certains côtés à un individualisme aigu. Était-ce le socialisme au sens précis du mot? C'était au moins sa première ébauche plus ou moins confuse. Lorsque se fut écroulé l'ancien régime, il était inévitable que l'on tentât de mettre ces théories en pratique. On n'y manqua pas, d'une manière incomplète sans doute et incohérente, avec des alternatives de hardiesse et de timidité, comme il était naturel dans le conflit des passions déchaînées et des événements tumultueux. Dès le 2 novembre 1789, la Constituante, qui fut, au dire de Saint-Simon, plus révolutionnaire en doctrine que la Convention elle-même, s'empara des biens du clergé. « A ce moment, observe M. Espinas (p. 126), il n'y avait point de guerre extérieure, point d'insurrection, point de tribunes dont la pression pesât sur l'Assemblée. La Révolution, en affirmant dès son début que la propriété était une délégation expresse de la loi, un don de l'État, toujours révocable, une sorte de fonction essentiellement viagère, confiée tantôt à l'un, tantôt à l'autre des citoyens au prorata des services, obéissait à son génie propre, c'est-à-dire qu'elle marchait dans la voie que la philosophie antérieure lui avait tracée. »

Elle continua d'y marcher. Toute l'opération des biens nationaux fut menée dans un esprit socialiste et finit par devenir une sorte de distribution des terres aux amis du nouveau régime. On ne les inquiétait guère quand ils s'emparaient eux-mêmes de la dépouille des aristocrates. Lorsque ceux-ci furent malmenés et volés, ce qui commença dès 1789, la Constituante laissa faire, et elle était satisfaite au fond (p. 135). Puis vinrent des mesures qui semblent vraiment avoir pour objet d'organiser le pillage des riches par les pauvres : taxes progressives, emprunts forcés, confiscations, maximum, traitements attribués aux révolutionnaires actifs. M. Espinas rappelle justement qu'un tas de gens vivaient ainsi de la Terreur, et que cela explique sa durée (p. 178). Lorsque la propriété devint vraiment sacrée — et les acquéreurs de biens nationaux se trouvèrent alors ses plus déterminés défenseurs — c'est précisément parce qu'une réaction

Digitized by Google

vigoureuse s'était produite, et que Bonaparte avait mis fin à la Révolution.

M. Espinas a rencontré un contradicteur en M. André Lichtenberger, qui, presque en même temps, a étudié la même question. Celui-ci était bien préparé à la traiter. Après avoir brillamment conquis le titre de docteur par un volume sur *Le socialisme au XVIIIe siècle* (1895), il venait de nous présenter quelques enfants perdus ou précurseurs inconnus du socialisme, dont le plus notable est Linguet, avocat, journaliste, rédacteur des *Annales politiques, civiles et littéraires* qui, de 1777 à 1792, comptèrent tant de lecteurs. Ces médiocres ne méritaient pas, pour eux-mêmes, d'être tirés de l'oubli. Mais ils valent, comme indicateurs du fleuve qui se formait, parfois souterrain et inaperçu. Constitua-t-il le principal courant de la Révolution? C'est ce que dénie absolument notre auteur. « C'est tout à fait à bon droit, écrit-il (p. 285), que sous certains rapports les partisans de l'individualisme se réclament de la Révolution française. Les idées socialistes n'y ont jamais été proclamées ouvertement; elles sont demeurées généralement utopiques, n'ont guère pénétré dans les masses et n'ont inspiré aucune législation. De plus, le résultat caractéristique des réformes sociales de la Révolution est directement opposé aux tendances socialistes. »

Les arguments que développe M. Lichtenberger pour défendre son interprétation ne sont pas tous très probants. Il nous montre triomphalement que les cahiers de 1789 n'étaient pas socialistes. Mais qu'est-ce que cela prouve? Ils n'étaient pas non plus irréligieux ni républicains, ce qui ne saurait empêcher de reconnaître que les nouveaux maîtres de la France n'aient très vite persécuté l'Église et détruit la royauté. On ne doit pas confondre l'œuvre révolutionnaire et les vœux du pays à la fin du XVIIIe siècle On nous dit encore que beaucoup des mesures prétendues socialistes de ce temps-là pouvaient se réclamer de précédents offerts par l'ancien régime. Ce n'est pas contestable, et je ne crois point, par exemple, que Turgot, qui déniait aux associations, aux *corps*, comme on disait alors, le droit naturel d'exister et *a fortiori* de posséder, se fût grandement indigné de la nationalisation des biens du clergé. Mais cela ne change rien au caractère réel de pareilles mesures. On nous prie de remarquer (p. 281) que « jamais aucun des pouvoirs publics de la période révolutionnaire n'a eu un programme socialiste. Depuis 1789 jusqu'au Consulat tous les gouvernements qu'a eus la France n'ont cessé de protester de leur respect pour l'ordre social existant et pour la propriété individuelle. Ce fait, observe-t-on, est d'une grande importance. » Mais ce qui importait aux propriétaires, encore plus que d'entendre exalter théoriquement leurs droits, c'était de les voir respecter en pratique.

Digitized by Google

Or, il est indéniable que, de 1789 à 1799, les biens et les personnes furent médiocrement en sûreté. Toute la politique semblait dirigée par cette maxime dont les représentants en mission faisaient volontiers leur devise : guerre aux châteaux, paix aux chaumières. Et l'on n'aurait pas de peine à trouver des affirmations manifestement socialistes dans les discours de ceux mêmes que l'on représente comme les représentants les plus modérés du mouvement de 1789. « Mirabeau et Tronchet proclament comme Robespierre qu'à la mort de chaque citoyen ses biens appartiennent de droit à la société, qui peut en disposer comme elle veut » (p. 198). Au fond, les adversaires de la Révolution ne la calomniaient pas lorsqu'ils l'accusaient, dès ses débuts, de mettre en péril la propriété. C'est précisément par une sorte de réaction contre ces menaces très réelles que ce droit a été affirmé au début de notre siècle bien plus nettement qu'il ne l'avait jamais été.

M. Émile Faguet vient de réunir sous ce titre : *Questions politiques* [1], des études vives et lucides, comme tout ce qu'il écrit, et qui donnent peut-être la juste solution du problème ainsi débattu. « La Révolution française, écrit-il (p. 90 et 95), a été profondément socialiste *sans le savoir*, parce que son fond, son principe, son idée maîtresse, son âme même était l'idée d'égalité.... Le socialisme n'est que la Révolution française prenant conscience d'elle-même peu à peu et développant à travers tout le XIXe siècle les conséquences successives de son principe initial. » Et M. Aulard se rallie à peu près aux mêmes conclusions. « Le socialisme français, écrit-il [2], est né pendant la Révolution, non seulement d'une sorte d'interprétation logique de la déclaration des droits, mais d'une expérience inconsciente, d'un commencement de réalisation, provisoire, involontaire et fortuit, de la cité collectiviste. » N'était-ce pas déjà ce qu'avait laissé entrevoir M. Stourm dans son magistral ouvrage sur *Les finances de l'ancien régime et de la Révolution?*

Cela suffit pour expliquer, en partie, le mouvement social de notre siècle, et ces ardentes revendications ouvrières, qui déconcertent certains bourgeois, étonnés que le peuple ne soit pas satisfait des

[1] Il y aurait beaucoup à dire de cet ouvrage, qui commence par une étude intitulée : *La France en 1789*, et finit par l'examen de cette question : *Que sera le XXe siècle?* L'étude la plus importante, consacrée au socialisme en 1899, me paraît trop indulgente aux représentants actuels de ce parti, et leur fait des concessions que certains jugeront excessives. A noter aussi un article sur la *décentralisation* dans lequel la *province* et le *pays* ou l'arrondissement sont trop malmenés à mon gré, mais qui défend ingénieusement le *canton*.

[2] *Revue de Paris*, 15 août 1899 : *Les origines historiques du socialisme français.*

Digitized by Google

conquêtes de 1789. D'ailleurs les semences socialistes, répandues alors largement, n'avaient pas attendu si longtemps pour germer. M. Espinas consacre une étude développée au mouvement babouviste, réprimé très vigoureusement en mai 1796, et qui fournit en effet une excellente confirmation à sa thèse. Ceux qui voulurent fonder vraiment la république des égaux n'obéirent après tout qu'à la logique de certains principes de la Révolution, et leur entreprise ne doit pas être présentée comme un accident anormal, isolé, sans liens avec le milieu qui la vit naître et sombrer.

En résumé, on ne peut dire, me semble-t-il, que les meneurs de la Révolution furent généralement et consciemment socialistes, si l'on donne à cette expression son sens exact et précis. On leur prêterait ainsi des conceptions plus hautes, des préoccupations plus lointaines, une politique plus cohérente, plus de philosophie en somme, qu'ils n'en eurent dans la mêlée d'un ardent combat. Mais, sans parler de leurs actes, deux de leurs idées maîtresses sont plus que la préface du socialisme : ils en constituent le fondement même. C'est d'une part ce dogme de l'égalité absolue que contredit la nature des choses, mais que supposent les systèmes dont le principal objet est, je l'ai indiqué, d'*égaliser les conditions*. C'est ensuite cette souveraineté illimitée de l'État, de la majorité, de la collectivité, à laquelle aucun droit de particulier ou d'association privée n'est opposable, et qui a parfaitement qualité par suite pour *socialiser les capitaux*. Il était inévitable que les conséquences de ces prémisses fussent assez vite tirées. On voit ainsi quels troubles prolongés entraînent certaines erreurs et certaines fautes. Ce n'est pas impunément que l'on foule aux pieds la tradition, que l'on viole la justice, et que l'on jette une grande nation dans la voie révolutionnaire.

BARON J. ANGOT DES ROTOURS.

Digitized by Google

VI.

LA COLLECTION

DES

MONUMENTA ORDINIS FRATRUM PRAEDICATORUM

Monumenta ordinis Fratrum Praedicatorum historica. — I. *Gerardi de Fracheto Vitae fratrum;* ed. B. M. Reichert, O. P. — II, fasc. 1. *Galvagni de la Flamma Cronica ordinis Praedicatorum;* ed. B. M. Reichert. — III. *Acta Capitulorum generalium* (vol. I), ed. B. M. Reichert. — IV, fasc. 1. *Raymundiana, seu Documenta quae pertinent ad S. Raymundi de Pennaforti vitam et scripta;* ed. F. Balme et C. Paban, O. P. — In-4, 1896, ix-362 p.; 1897, xii-128 p.; 1898, xvi-325 p.; 1898, x-37 p.

Le courant qui porte les esprits vers les études historiques a depuis plusieurs années exercé son influence sur les ordres religieux. Non seulement les Bénédictins, mais les Chartreux, les Cisterciens, les Franciscains et les Jésuites, recherchent à l'envi les monuments de leur passé ou entreprennent des éditions nouvelles de textes autrefois publiés et de recueils vieillis[1]. L'ordre des Frères Prêcheurs a, comme les autres, cédé à ce mouvement. En 1896, l'érudit P. Reichert faisait paraître le tome Ier d'une importante collection intitulée : *Monumenta ordinis Fratrum Praedicatorum historica.* Ce tome fut suivi, en 1897, du premier fascicule du tome II, et en 1898, du tome III, l'un et l'autre dus au même éditeur. Enfin, en 1898, les RR. PP. Balme et Paban ont livré au public le premier fascicule du tome IV. Il me paraît utile de faire connaître sommairement l'ensemble de ces publications.

I. Le tome Ier contient une œuvre capitale pour la connaissance des cinquante premières années de l'ordre dominicain : je veux dire les *Vitae fratrum* de Gérard de Frachet[1]. On sait que Gérard, né à Chalus, dans la Haute-Vienne, reçut l'habit en 1225, au couvent de la rue Saint-Jacques, à Paris. Il tint une place importante dans la vie de l'ordre en France; pendant huit ans il fut provincial de la province de Provence. Il mourut en 1271 au couvent de Limoges, qu'il

[1] Le R. P. Berthier, O. P., a écrit pour ce volume une courte préface, où il en présente la substance sous une forme concise et élégante.

Digitized by Google

avait habité longtemps ; ainsi, durant plus de quarante ans il avait assisté au développement prodigieux de l'institut créé par saint Dominique au commencement du XIIIe siècle.

C'est en 1260 qu'à Limoges Gérard de Frachet acheva la première rédaction de ses *Vitae fratrum ;* il les retoucha plus tard, entre 1265 et 1271, si bien qu'on peut discerner deux étapes dans la rédaction, et, par suite, deux classes dans les manuscrits [1]. D'une édition à l'autre, l'œuvre a gardé son plan, dont voici l'esquisse générale. Le premier livre traite de généralités sur l'ordre des Frères Prêcheurs : interventions surnaturelles à sa fondation, prédictions dont il a été l'objet (c'est là qu'on retrouve la mention de la célèbre prophétie attribuée à Joachim de Flore), protection spéciale de Notre-Dame, que reconnaissent les religieux par le chant quotidien du *Salve Regina* après complies, efficacité de cette prière. Le second livre est consacré au fondateur de l'ordre, saint Dominique ; le troisième à son successeur, le bienheureux Jourdain de Saxe. Le quatrième livre traite de la ferveur des premiers Pères, de leurs vertus, de leur vocation, des tentations et des luttes spirituelles qu'ils ont traversées, des consolations qui ont récompensé les frères fidèles, des révélations qui leur ont été accordées et des miracles accomplis par leur intermédiaire : on peut dire de tout ce livre qu'il est un traité pratique d'ascétique dominicaine. Le cinquième et dernier livre a pour objet les faits relatifs à la mort des religieux et aux communications postérieures à la mort qui auraient été reçues de plusieurs d'entre eux ; il s'ouvre par une série de traits relatifs aux Dominicains qui ont succombé sous les coups des hérétiques.

Dans le corps de sa publication, le R. P. Reichert met le lecteur en mesure de discerner les deux rédactions successives de l'œuvre de Gérard : la rédaction primitive est imprimée en caractères romains, les additions en italiques. A la suite de l'ouvrage, on trouve deux appendices : le premier, où sont réunis quelques documents et des récits analogues à ceux qui se lisent dans les *Vitae ;* le second contenant une courte chronique de l'ordre, depuis sa fondation jusqu'à 1258, qui est aussi due à Gérard de Frachet [2].

L'auteur a suivi en général l'orthographe du manuscrit de Vienne [3].

[1] Ces notions sont empruntées à l'introduction placée en tête du volume par le R. P. Reichert.

[2] Il n'est pas inutile de rappeler ici les services qu'a rendus à l'histoire des ordres mendiants, Dominicains, Franciscains, Carmes, le recueil si précieux que les RR. PP. Denifle et Ehrle avaient entrepris de publier, avec l'aide de la Görres-Gesellschaft, sous ce titre : *Archiv für Literatur und Kirchengeschichte.*

[3] C'est sans doute par suite d'une erreur matérielle qu'en un endroit il est

Digitized by Google

On trouve dans les notes dont est accompagné le texte trois éléments distincts, quoique malheureusement ils se trouvent en fait plus d'une fois confondus. D'abord, ce sont de nombreuses variantes, tirées de huit des manuscrits des *Vitae*. En second lieu, on y lit des extraits des écrivains du XIIIe siècle en rapport avec les récits de Gérard, par exemple des passages de Vincent de Beauvais et de Thomas de Cantimpré. Enfin, le R. P. Reichert a inséré un bon nombre de notes brèves, géographiques ou historiques, qui permettent de mieux connaître les personnages mentionnés au texte. Il réserve à une publication ultérieure la discussion des questions qui exigeraient de plus amples développements.

II. Le premier fascicule du second volume contient une chronique inédite, qui expose l'histoire de l'ordre de Saint-Dominique; la période qu'elle concerne s'arrête à l'année 1333. L'auteur en est un Frère Prêcheur, Galvagni de la Flamma, issu d'une famille considérable de Milan; ce religieux a d'ailleurs laissé d'importants écrits historiques, autres que notre chronique, notamment le *Manipulus Florum*[1], histoire de la ville de Milan depuis son origine jusqu'à l'année 1336. La chronique publiée par le R. P. Reichert est divisée en trois parties. La première est consacrée à saint Dominique; la seconde, intitulée *De modo vivendi fratrum*, traite d'abord des constitutions de l'ordre, puis de la règle de saint Augustin; enfin, la troisième partie est une histoire brève des maîtres généraux de l'ordre, depuis l'élection de Jourdain de Saxe jusqu'à celle de Hugues de Valseman, qui eut lieu en 1333. On voit, par cet aperçu de la composition de l'œuvre de Galvagni, qu'il s'en faut qu'elle soit exclusivement historique. On trouve, dans les deux premières parties, nombre de considérations morales ou ascétiques, avec des anecdotes et des exemples, qui en forment un commentaire tiré des faits. Au surplus, il en est de cette chronique comme de beaucoup d'œuvres du même genre; maints passages y ont été purement et simplement transportés, après avoir été découpés dans des écrits antérieurs; d'autres, dont l'origine est analogue, n'y ont été introduits qu'après des modifications qui ne les ont pas transformés suffisamment pour que la source n'en puisse être reconnue. C'est ainsi que la partie relative à saint Dominique contient de nombreux morceaux tirés de la vie du saint par Thierry d'Apolda; la partie ascétique est toute pleine d'emprunts aux Vies des Pères du désert et aux *Collationes* de Cassien; enfin, les *Vitae fratrum*, de Gérard de Frachet, ont fourni des maté-

question (p. xx) du *Codex Viennensis*, qui ne peut être que le *Codex Vindobonensis*.

[1] Imprimé dans le tome XI des *Rerum Italicarum Scriptores* de Muratori.

Digitized by Google

riaux à l'une et à l'autre partie. Le R. P. Reichert a eu l'excellente idée d'indiquer, par la différence des caractères typographiques, les passages copiés servilement, les passages où l'auteur s'est inspiré d'un modèle, et enfin ceux où Galvagni parle de son propre chef.

Le texte dont nous sommes ainsi entrés en possession est important surtout pour un double motif. D'abord, il fournit des renseignements historiques qui ne manquent pas d'intérêt; seulement ces renseignements demandent à être entendus avec prudence et interprétés avec sagesse. Galvagni, très passionné pour certaines idées, ne gardait point toujours l'impartialité nécessaire à l'historien : c'est ainsi, par exemple, qu'il s'est fait l'écho, à propos de Humbert de Romans, de récits assez malveillants que le R. P. Reichert critique dans son introduction. En second lieu, notre auteur nous livre un commentaire de la règle et des constitutions qui est d'autant plus curieux qu'il est inspiré par l'esprit le plus sévère. On y sent à chaque page le rigoriste qui cherche dans le passé des arguments contre la mollesse du présent, et qui s'efforce de rattacher la vie mortifiée des Dominicains à la tradition des austérités monastiques. Nous pouvons, en lisant Galvagni, deviner les différences de tendances qui s'étaient produites dans l'ordre dominicain, sans d'ailleurs en rompre l'unité, ainsi que cela arriva dans l'ordre franciscain.

III. On sait que le pouvoir suprême, dans l'ordre des Frères Prêcheurs, appartient au chapitre général qui se réunit périodiquement sous la présidence du maître général; au XIIIe siècle, ces réunions se tenaient chaque année à la Pentecôte. En vertu de décisions prises aux chapitres généraux de Cologne (1245) et de Trèves (1266), c'était un devoir de conserver par écrit dans chaque maison les résolutions de ces assemblées. L'infatigable Bernard Gui ne manqua pas de les recueillir dans plusieurs manuscrits qui sont parvenus jusqu'à nous [1]. Jusqu'ici nous ne possédions des procès-verbaux des chapitres généraux qu'une édition très incomplète (j'emprunte les expressions de M. Delisle [2]), donnée par dom Martène, à qui avait été communiquée une copie d'un manuscrit des Jacobins de Toulouse, qui n'était pas le meilleur des manuscrits provenant de Bernard Gui [3].

[1] Voir L. Delisle, *Notice sur les manuscrits de Bernard Gui*, dans les *Notices et extraits des manuscrits*, XXVII, 2e partie, p. 329 et suiv.

[2] *Ibid*, p. 337.

[3] *Thesaurus anecdotorum*, IV, p. 1669-1694. Il faut ajouter que M. le chanoine Douais a publié, d'après le manuscrit de Toulouse, les actes des trois chapitres généraux tenus à Bordeaux en 1277, 1287 et 1324 (Voir son ouvrage : *Les Frères Prêcheurs en Gascogne au XIIIe et au XIVe siècle*, p. 23-52). Le même auteur a publié dans ce volume les chapitres, non plus généraux, mais provinciaux, tenus en Gascogne. En outre, il a publié un volume d'Actes des chapitres provinciaux ainsi intitulé : *Acta capitulorum provincialium ordinis*

Digitized by Google

Ce sont ces procès-verbaux, depuis l'origine de l'ordre [1] jusqu'à l'année 1303, que le R. P. Reichert édite dans le troisième volume des *Monumenta*. La base de son édition est le texte du manuscrit 780 de Bordeaux, manuscrit qui « offre la compilation dans l'état où Bernard Gui l'avait amenée en 1304 [2] » et qui porte un grand nombre d'annotations de sa main. L'éditeur s'est d'ailleurs aidé de la collation d'autres manuscrits, notamment du manuscrit de Toulouse cité plus haut (n° 55) qui vient de Bernard Gui, et d'un manuscrit, étranger à la famille des manuscrits de Bernard, qui, après avoir été conservé à Santa Maria Novella de Florence, se trouve maintenant à Rome, aux archives de l'ordre des Frères Prêcheurs.

Voici le contenu à peu près identique de chacun de ces procès-verbaux. La portion principale en est constituée par trois séries de résolutions. La première est placée sous la rubrique : *Confirmamus* (*has Constitutiones*), la seconde sous la rubrique *Approbamus*, la troisième sous la rubrique *Inchoamus*. Ces trois séries représentent les étapes que doit parcourir tout projet de résolution pour être incorporé aux constitutions de l'ordre; il faut qu'il soit adopté par trois chapitres généraux, d'où les trois degrés de l'*inchoatio*, de l'*approbatio* et de la *confirmatio*. Viennent alors, en nombre plus ou moins considérable, les ordres ou recommandations (*ordinationes* et *admonitiones*) du chapitre général; puis les *suffragia*, c'est-à-dire l'indication des prières que les membres de l'ordre seront tenus de faire à diverses intentions, le plus souvent pour des défunts. On y lit aussi les mentions relatives au personnel, telles qu'élection du maître général, absolution de prieurs révoqués ou admis à la retraite. Enfin, il faut signaler les pénitences infligées aux membres et parfois aux dignitaires de l'ordre pour divers manquements : ce sont en général des journées de jeûne au pain et à l'eau accompagnées de flagellations au moyen de la discipline. Le procès-verbal du chapitre n'est complet que s'il contient l'indication du lieu où se tiendra le chapitre général de l'année suivante.

Le lecteur devine qu'il est impossible d'analyser cette multitude de dispositions où se reflètent tous les incidents de la vie si active et si intense de l'ordre dominicain au XIIIe siècle. Par le recueil des chapitres généraux on suivra l'évolution des constitutions de l'ordre [3]; on

Fratrum Praedicatorum; première province de Provence; province romaine; province d'Espagne; in-8, 1894.

[1] Pour les années qui vont de 1220, date du premier chapitre, à 1240, Bernard Gui n'a pu recueillir qu'un certain nombre de décisions des chapitres; ce sont celles-là qui se retrouvent dans l'édition.

[2] Delisle, *op. cit.*, p. 331.

[3] Pour l'intelligence de cette évolution, il faut se rappeler le fait si nette-

Digitized by Google

se rendra compte de l'attention incessante qu'apportent les chapitres à promouvoir les études théologiques [1]; on les verra s'efforcer de régler les questions si délicates que soulèvent les rapports de l'ordre avec le clergé séculier. En 1290, sous le pontificat de Nicolas IV, l'ordre des Frères Prêcheurs traverse une grave crise; la trace en est restée dans les procès-verbaux de cette année, où l'on peut lire : « Ordinamus.... ne aliquis verbo vel facto ad divisionem nostri ordinis audeat laborare, vel absolucionem cujuscumque prelati, vel immutacionem generalis status nostri ordinis verbo, scripto, vel quocumque alio modo directe vel indirecte, mediate vel immediate, cum personis constitutis extra obedienciam nostri ordinis studeat procurare. » D'ailleurs ce ne sont pas seulement les faits relatifs à la vie intérieure de l'ordre qui se dégagent des procès-verbaux. On y trouve nombre de mentions intéressantes pour l'histoire des mœurs. C'est ainsi, par exemple, que l'usage où sont les laïques de confier aux couvents à titre de dépôt l'argent ou les choses de prix, — si bien mis en lumière par M. Delisle à propos des Templiers, — a motivé plusieurs décisions des chapitres généraux des Dominicains : ces chapitres semblent parfois tenir fort peu à ce que les religieux de l'ordre assument de telles responsabilités. Ailleurs, ce sont des mentions importantes pour l'histoire générale. Ainsi on lit, à la date de 1246 : « Caveant diligentissime fratres ne inter se vel coram secularibus de factis domini pape inter se obloquantur vel Frederico favorem verbo vel facto prebere videantur. » En revanche, plusieurs décisions attestent la sympathie étroite qui liait saint Louis à l'ordre des Frères Prêcheurs; on sait d'ailleurs que le saint roi aimait aussi d'une grande affection l'ordre des Frères Mineurs. Plus tard, alors qu'un parti conteste la légitimité de l'élection de Boniface VIII, le chapitre tenu à Venise en 1297 s'exprime en ces termes : « Admonemus.... ne quis illis qui contra dominum nostrum summum pontificem dominum Bonifacium et sanctam Romanam Ecclesiam se erexerunt, audeat occulte vel manifeste impendere consilium, auxilium vel favorem, mandantes nichilominus et districte injungentes, quod in predicationibus publicis et aliis, cum fuerit opportunum, predicent, doceant et constanter asserant dominum Bonifacium esse verum papam, successorem Petri et vicarium Jhesu Christi. »

ment mis en lumière par le R. P. Denifle dans une étude publiée par l'*Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte :* les Dominicains sont au début de l'ordre des chanoines réguliers bien plus que des moines; leurs constitutions primitives sont inspirées par celles des Prémontrés. Ils sont clercs à l'origine, à la différence des vrais moines qui, aux premiers temps de leur institution, doivent être considérés comme des laïques.

[1] Plusieurs passages sont relatifs à la correction du texte de la Vulgate.

Digitized by Google

On pourrait multiplier ces exemples; ainsi serait-il facile de montrer l'intérêt que l'ordre prend au succès des établissements chrétiens en Orient, soit parce qu'il fait prêcher la croisade, soit parce qu'il met des religieux au service des croisés, soit parce qu'il organise l'enseignement de l'arabe, soit parce qu'il fonde des maisons en Orient et y répand des missionnaires.

Les proportions de cet article ne me permettent pas de m'étendre davantage. Je voudrais en avoir dit assez pour convaincre le lecteur de la haute portée et du vif intérêt de la publication des Actes des chapitres généraux.

IV. Le premier fascicule du tome IV des *Monumenta* est dû aux RR. PP. François Balme et Ceslas Paban; il est intitulé *Raymundiana*, ou Documents pour servir à l'histoire de saint Raymond de Pennafort.

C'est une figure curieuse et assez mal connue que celle de ce saint, qui fut le troisième général de l'ordre des Dominicains, qui eut l'honneur de composer le recueil des Decrétales dit de Grégoire IX, qui écrivit un ouvrage de morale et de droit extrêmement répandu au moyen âge, la *Summa de Casibus*, qui fut mêlé à la guerre victorieuse de Jacques d'Aragon contre les Sarrasins de Majorque, qui enfin exerça une influence profonde sur son pays pendant les longues années de retraite qu'il passa à Barcelone, où il mourut après avoir atteint un âge très avancé.

Grâce aux travaux des PP. Balme et Paban, il sera facile de se former une idée exacte de la personne et de l'action de saint Raymond. Malheureusement, l'œuvre des érudits dominicains est encore loin de son terme : le fascicule qu'ils ont publié comprend seulement onze textes de chroniques du XIIe et du XIIIe siècle, concernant la vie, les travaux et les miracles du saint. Dans cette série sont représentés : Gérard de Frachet, Étienne de Salagnac, Jean Colonna, Ptolémée de Lucques, Nicolas Triveth, Bernard Gui, P. Marsilio, Galvagni de la Flamma, le cardinal d'Aragon, Nicolas Rossell et un auteur anonyme. Pour la plus grande satisfaction de ceux qui cultivent l'histoire de ce temps, dont l'histoire dominicaine est un chapitre si important, je puis annoncer qu'un second fascicule verra bientôt le jour, où seront disposés dans leur ordre chronologique des chartes et des documents intéressant l'histoire de saint Raymond. C'est ainsi qu'on y trouvera nombre d'actes de Grégoire IX et d'Innocent IV, auxquels saint Raymond fut mêlé, soit comme pénitencier du pape, soit à un autre titre; des réponses et consultations canoniques données par le saint à l'époque où il était pénitencier; les constitutions des Cortès d'Aragon de 1236, auxquelles il assista; divers actes appartenant à la période, assez brève, pendant laquelle il fut

Digitized by Google

maître général de l'ordre des Frères Prêcheurs, notamment le canevas d'un sermon prononcé par lui, en 1239, au couvent de Saint-Jacques, de Paris, où il vint tenir le chapitre général; des lettres attestant l'action exercée par le saint dans les affaires ecclésiastiques d'Espagne. Les RR. PP. Balme et Paban se proposent aussi de compléter le volume qu'ils ont entrepris en y insérant plusieurs traités inédits de saint Raymond et une étude critique et raisonnée de ses œuvres canoniques. Les canonistes, comme les historiens, attendront avec impatience l'achèvement de ce volume.

Cependant, l'activité du R. P. Reichert ne se ralentit pas. Il annonce la publication prochaine d'un volume contenant les actes des chapitres généraux de 1304 jusqu'à 1378, c'est-à-dire jusqu'au grand schisme. Ce volume sera suivi d'un autre, où seront imprimées les lettres encycliques des maîtres généraux de l'ordre au XIIIe et au XIVe siècle; ce sera le complément naturel du recueil des actes des chapitres généraux. D'autres ouvrages sont en préparation : ainsi, une édition du *Bonum universale de Apibus*, de Thomas de Cantimpré, par le P. Reichert; la vie de saint Thomas d'Aquin, par Guillaume de Tocco, qu'éditera le P. Wehofer; la *Lucula noctis* du bienheureux Jean Dominici, dominicain, archevêque de Raguse et cardinal de Saint-Sixte, mort en 1419, qu'éditera le professeur de Wurzbourg, M. Merkle; enfin, le P. Reichert a placé dans son programme un recueil de sources pour l'histoire de la réforme de l'ordre en Allemagne, et, en outre, la chronique des sœurs d'Engelthal, un supplément au Bullaire de l'Ordre, etc.

Par cette importante série de publications, les supérieurs de l'ordre des Frères Prêcheurs, tout comme le R. P. Reichert et ses collaborateurs, au premier rang desquels nous avons plaisir à citer les Pères Balme et Paban, s'acquièrent des droits impérissables à la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire religieuse depuis le XIIIe siècle.

PAUL FOURNIER.

Digitized by Google

VII.

LA RENAISSANCE CATHOLIQUE EN ANGLETERRE [1]

En aucun temps, sans doute, les Français ne se sont plus occupés de l'Angleterre et des Anglais. La supériorité ou l'infériorité des Anglo-Saxons est un thème à la mode; car si les Français, pris en masse, n'aiment pas les Anglais, ils les admirent pourtant. Et ainsi, on nous a récemment enseigné que toute la supériorité de l'Anglais sur le Français tenait à cela : qu'il n'apprend pas le latin. Or, en lisant le beau et bon livre de M. Thureau-Dangin, je me disais que nous parlons de l'Anglais bien plus que nous ne le connaissons; si nous savons quelque chose de ses modes, de ses goûts et même de ses travers, si nous envions les succès et les progrès de sa politique, nous ignorons à peu près tout de son histoire morale. Nos savants ont suivi son histoire philosophique. Mais le présent livre arrive bien à propos pour nous initier à son évolution religieuse. Or, la religion a eu, depuis cent ans, une part capitale et trop ignorée dans le développement de l'Angleterre. Tous ceux qui sont familiers aux grands hommes anglais de ce siècle savent quelle place ont tenue les discussions religieuses dans leur vie publique comme dans leurs préoccupations intimes. A l'heure qu'il est, on peut presque dire encore que les affaires qui agitent le plus le peuple anglais sont des affaires religieuses.

L'Angleterre a subi en ce siècle une transformation profonde, et c'est ce dont ne s'aperçoivent pas assez ceux qui parlent d'elle en général, en bloc, et sans distinguer les époques; l'Anglais d'aujourd'hui ne ressemble plus, même extérieurement, à l'Anglais d'il y a cinquante ans, bien moins à l'Anglais du siècle dernier. Si cette transformation est sociale, politique et morale, et si elle a des causes diverses, elle correspond pourtant à une profonde transformation religieuse. Il s'est trouvé aussi des gens pour attribuer la supériorité vraie ou prétendue de l'Angleterre à ce fait qu'elle est protestante; il serait bon de savoir ce qu'est en réalité le protestantisme chez elle,

[1] Paul THUREAU-DANGIN, de l'Académie française, *La Renaissance catholique en Angleterre au XIXe siècle*. Ire partie : *Newman et le Mouvement d'Oxford*. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1899, in-8 de LX-333 p.

Digitized by Google

et quelle évolution l'a éprouvé depuis cent ans. Il faut savoir ce qu'il était à la fin du siècle dernier : formel et sans vie, tel que nous le voyons, par exemple, dans les pasteurs qu'ont représentés les anciens romanciers anglais et notamment Fielding. Il faudrait savoir s'il n'apparaissait pas, à côté de « cette philosophie satisfaite, qui réduisait le christianisme à la science du bonheur et à la recette de la *respectability*, » des symptômes de vie et de renaissance, quelles sont les origines de la *High church*, quelle part de foi vivante il y eut dans ces deux « réactions religieuses » si importantes et si durables qui agitèrent le XVIIIe siècle, le Méthodisme de Wesley et l'*Evangelicalism*. Puis il faudrait savoir encore à quelle condition et à quel nombre étaient réduits les catholiques anglais, et quelles causes, pendant le cours du XIXe siècle, ont porté ce petit peuple de proscrits, cette *gens lucifuga*, dont parlait Newman, à l'incroyable prospérité où le catholicisme anglais est aujourd'hui arrivé. Car de 160,000 qu'étaient les catholiques anglais en 1800, ils sont devenus aujourd'hui 1,500,000, et, dans la protestante Angleterre, on comptera bientôt un catholique sur vingt citoyens. Toutes les interdictions qui frappaient jadis les catholiques ont été peu à peu levées. On a vu des catholiques romains parmi les ministres de la reine, parmi les chefs de son armée et de son orgueilleuse marine. Attribuer ce progrès de la tolérance à l'accroissement du scepticisme parmi les autorités protestantes, c'est en rendre bien insuffisamment compte. Il semble que le scepticisme soit en Angleterre un phénomène de surface et plus apparent que réel ; le peuple anglais, pris en masse, est un peuple profondément religieux et même encore animé de passions religieuses. Mais ce qu'il importe de dire, c'est que, au temps même des incroyables conquêtes du catholicisme, et par les mêmes causes qui avaient rendu ces conquêtes possibles, l'anglicanisme lui-même s'était transformé. L'ancienne et froide religion ne suffisait plus aux besoins des temps nouveaux, aux angoisses des consciences. On réclamait une religion vivante et humaine, qui donnât place, comme l'a dit Newman, « aux sentiments de crainte, de mystère, de tendresse, de vénération, de dévotion, et aux autres sentiments qui peuvent être appelés spécialement catholiques. » De tous côtés, des âmes pieuses cherchaient l'aliment nouveau qui leur était nécessaire, retournaient aux anciennes croyances de tendresse et de vie, l'Eucharistie, le culte des Saints, le culte de la Vierge. De tous côtés c'étaient des dissidences, de nouvelles églises, des sectes nouvelles, et jusque dans le sein de l'Église officielle on voyait se glisser, malgré de continuelles résistances, des fragments de l'ancien *Credo*, se restaurer d'anciens usages, d'anciennes dévotions et reparaître peu à peu les pompes extérieures du culte romain. Qui a vu l'Angleterre en ces dernières

Digitized by Google

années sait combien de protestants se sont rapprochés insensiblement des dogmes, des pratiques et du cérémonial qu'ils taxaient si récemment encore d'idolâtrie. Le nombre de ceux qui revendiquent le titre de *catholiques*, et ne rejettent que l'épithète de *romains*, est considérable. Il en est, et ils sont nombreux, qui croient à la présence réelle; d'autres font usage du *bréviaire romain;* d'autres encore récitent des prières romaines, et même les litanies des saints, où cependant, pour ne pas violer leurs principes, ils disent *oret* et non pas *ora pro nobis;* ainsi, pensent-ils, ils évitent de prier les saints directement, et c'est à Dieu qu'ils demandent de faire prier les saints; et l'on a vu à Oxford, me dit-on, un professeur enseigner l'infaillibilité pontificale, mais refuser pourtant son obéissance au pape, en se retranchant seulement derrière l'illégitimité de l'abdication de Célestin V et par conséquent de l'élection de Boniface VIII.

L'histoire du grand mouvement religieux, si profond, et qui eut sur l'âme de l'Angleterre une si décisive influence, vient d'être entreprise avec une lucidité, une sûreté d'information et une émotion qui ne sauraient trop être louées, par M. Thureau-Dangin. Son livre, indispensable à tous ceux qui veulent comprendre l'histoire morale de l'Angleterre et les luttes religieuses de ce temps, est consacré à la partie principale et en quelque sorte centrale de l'histoire dont j'ai sommairement indiqué les traits généraux; il nous fait connaître ce que l'on a appelé le Mouvement d'Oxford. La figure principale du livre, à laquelle l'auteur a su donner une vie singulière, est celle de cet homme admirable, de ce penseur puissant, de ce prodigieux écrivain, John-Henry Newman. Autour de lui, il a groupé ces hommes de sincérité et de foi passionnée, pour qui le drame de la vie fut le drame de la conscience, Keble, Froude, Church, Pusey parmi les protestants, Wiseman, Manning, Wilberforce parmi les catholiques. En aucun pays, sans doute, on ne pourrait citer au même temps un groupe plus compact d'âmes pures et désintéressées, de penseurs probes et droits, de cœurs ardents. Les uns furent conduits par la grâce plus loin que les autres, jusqu'à la réalité de cette unité religieuse que tous désiraient. La sainteté fut plus grande chez les uns que chez les autres; mais il faut les vénérer tous, car ils n'eurent pas d'autre passion que l'amour des âmes et de la vérité.

Rien ne saurait d'ailleurs être plus émouvant que la vie de Newman telle que la raconte M. Thureau-Dangin, depuis son entrée laborieuse dans ce *Collège* d'Oxford qu'il aima tant, jusqu'au jour où la conscience lui fit un devoir de s'en arracher douloureusement, en adressant à ses amis ce discours d'adieu, si éloquent et si tendre, qui reste une des plus belles pages des Lettres religieuses.

Je n'en dirai pas plus sur ce livre bienfaisant. Je l'ai lu tout d'un

Digitized by Google

élan, avec un attrait sans cesse croissant; j'en attendrai la suite avec empressement. Ainsi feront tous les lecteurs qu'il ne manquera pas de rencontrer parmi ceux que captive encore l'histoire des âmes religieuses et de la vie morale des peuples, au-dessus des stériles et superficielles agitations présentes. Quant aux qualités personnelles du sobre, noble et cordial écrivain, tout le monde les connaît et je n'ai pas à les louer de nouveau.

HENRY COCHIN.

VIII.

UNE HISTOIRE DE L'ART CHRÉTIEN [1]

« Le moyen âge, dit M. Male, a conçu l'art comme un enseignement. Tout ce qu'il était utile à l'homme de connaître, l'histoire du monde depuis sa création, les dogmes de la religion, les exemples des saints, la hiérarchie des vertus, la variété des sciences, des arts et des métiers, lui était enseigné par les vitraux de l'église ou par les statues du porche. La cathédrale eût mérité d'être appelée de ce nom touchant : *la Bible des pauvres*. Grâce à l'art, les plus hautes conceptions de la théologie et de la science arrivaient confusément jusqu'aux intelligences les plus humbles. »

Avec le temps, le sens de ces œuvres profondes s'est obscurci. « Dès la moitié du XVIe siècle, l'art du moyen âge devint une énigme. Le symbolisme, qui fut l'âme de notre art religieux, acheva alors de mourir. » On ne sentit plus la beauté réelle des œuvres du moyen âge; on en perdit surtout la signification.

A ce double point de vue, le sens général a accompli de grands progrès depuis le commencement du siècle qui va finir. Les œuvres d'hommes tels que Rio, Montalembert, Cartier, Béthune et ses succédanés, Ruskin même, Courajod, et de tant d'autres, ne permettent plus de méconnaître la valeur des œuvres du moyen âge; mais c'est surtout sur la signification de ces œuvres que le sentiment public

(1) *L'Art chrétien au XIIIe siècle en France*. Étude sur l'iconographie du moyen âge et sur ses sources d'inspiration, par Emile MALE. Paris, E. Leroux, 1898, gr. in-8 de XIV-534 p.

Digitized by Google

s'égarait à perte de vue. A moins de cent ans en arrière, il se commettait encore des bévues dont on pourrait rire, s'il n'en fallait pleurer (p. 11). Heureusement, de savants archéologues, parmi lesquels le P. Cahier et Didron occupent encore le premier rang, ont-ils travaillé très fructueusement à dissiper le nuage qui obscurcissait si profondément le sens et la portée de l'œuvre médiévale. « Il reste, dit M. Male, à coordonner leurs travaux épars, à en faire un tout. Nous avons essayé précisément dans ce livre de donner une forme systématique à leurs recherches, et, partout où nous l'avons pu, nous avons tenté de les compléter. Étudier l'art du moyen âge, sans s'attacher aux sujets et en ne se préoccupant uniquement que des progrès de la technique, c'est confondre les époques. Nos vieux sculpteurs n'avaient pas de l'art la même idée qu'un Benvenuto Cellini. Ils ne pensaient pas que le choix des sujets fût indifférent. Ils n'imaginaient pas qu'une statue ne fût qu'une aimable arabesque, destinée à donner à l'œil un moment de volupté. Au moyen âge, toute forme est le vêtement d'une pensée. On dirait que cette pensée travaille au dedans la matière et la façonne. La forme ne peut se séparer de la pensée qui la crée et qui l'anime. Une œuvre du XIIIe siècle, même quand l'exécution en est insuffisante, nous intéresse; nous y sentons quelque chose qui ressemble à une âme » (p. 111).

M. Male explique ensuite la marche de son travail : « Pour avoir le droit de porter un jugement sur les artistes du moyen âge, il faut donc commencer par comprendre ce qu'ils ont voulu faire. C'est pourquoi l'introduction naturelle à l'étude de l'art du moyen âge est une revue méthodique des sujets où cet art se complaît. Cette entreprise, qui est la nôtre, est vaste, car le meilleur de la pensée du moyen âge a revêtu une forme plastique. Tout ce que les théologiens, les encyclopédistes, les interprètes de la Bible ont dit d'essentiel a été traduit par la peinture sur verre ou par la sculpture. Nous essaierons de montrer comment les artistes ont traduit la pensée des docteurs. Nous nous efforcerons de tracer un tableau complet du riche enseignement que la cathédrale du XIIIe siècle donnait à tous » *(ibidem)*.

Pendant le moyen âge, et plus particulièrement encore au XIIIe siècle, l'art avait « un caractère œcuménique », comme le sentiment chrétien. Les Flandres, l'Allemagne, l'Angleterre et, à un degré moindre, d'autres contrées sont pourvues de monuments précieux et significatifs de la même pensée. Pourquoi M. Male s'est-il appliqué spécialement à la France ? il va nous le dire : « Nous avons acquis la certitude que nulle part la pensée chrétienne n'a été exprimée avec autant d'ampleur et de richesse. Il n'y a pas, dans l'Europe entière, un ensemble d'œuvres dogmatiques comparable, même de loin, à celle que nous présente la cathédrale de Chartres. C'est en France que

Digitized by Google

la doctrine du moyen âge a trouvé sa forme parfaite. La France du XIIIe siècle fut la conscience de la chrétienté » (*ibidem*, p. VI). Et comme l'art est l'expression, inconsciente peut-être, mais complète de la vie, c'est avec raison que la France a été appelée le royaume très chrétien.

Hélas! quand reviendront de semblables moments?

II.

Le moyen âge, dit M. Male, eut la passion de l'ordre; il organisa l'art comme il avait organisé le dogme, le savoir humain, la société. L'auteur expose les principes généraux de cette organisation; je cite en abrégeant : 1° l'art du moyen âge est d'abord une écriture sacrée, dont tout artiste doit apprendre les éléments. L'art est considéré comme l'une des formes de la liturgie : un artiste ne sera pas assez osé pour modifier les dispositions, les signes consacrés. 2° Le second caractère de l'iconographie chrétienne du moyen âge est d'obéir aux règles d'une sorte de mathématique sacrée. La place, l'ordonnance, le nombre y ont une importance extraordinaire. C'est l'orientation des monuments, la hiérarchie des personnages. La symétrie est considérée comme l'expression sensible d'une harmonie mystérieuse, ce qui suppose une croyance raisonnée à la vertu des nombres. On peut dire que, dans toutes les grandes œuvres du moyen âge, il y a quelque chose de cette arithmétique sacrée. 3° Le troisième caractère est le langage symbolique. L'art du moyen âge nous montre une chose et il nous invite à en voir une autre. Il y a des intentions qu'il faut savoir comprendre.

Arrêtons-nous un instant sur ce caractère symbolique, le plus original, à mon sens. Je ne perçois rien de semblable dans le monde hellénique, ni dans le monde iranien; mais l'art indien doit aussi contenir des symboles. Je me reprends à citer en abrégeant : « Dans l'art du moyen âge, toute forme est vivifiée par l'esprit. Une pareille conception de l'art suppose un système du monde profondément idéaliste et la conviction que l'histoire et la nature ne sont qu'un immense symbole.... Telle fut bien, en effet, la vraie pensée du moyen âge. Et qu'on ne croie pas que ces idées fussent seulement celles des grands docteurs du XIIIe siècle : l'Église sut les faire arriver jusqu'à la foule. Le symbolisme du culte familiarisait les fidèles avec le symbolisme de l'art. La liturgie chrétienne est, comme l'art chrétien, une perpétuelle figure. Il faut lire, dans Guillaume Durand, les commentaires dont il accompagne le récit d'une grande fête chrétienne, le samedi saint, par exemple. Chacune des cérémonies qui s'accomplit en ce jour est pleine de mystère. .. Les livres des vieux liturgistes, si dé-

Digitized by Google

daignés depuis le XVIIe siècle, doivent être comptés, sans aucun doute, parmi les plus extraordinaire du moyen âge. Nulle part il n'y a eu un si puissant rayonnement de l'âme. Toutes les réalités s'évanouissent et se transforment en esprit. Le costume que le prêtre porte à l'autel, les objets qui servent au culte deviennent autant de symboles.... Assurément, les interprétations de ce genre ne furent-elles jamais acceptées comme des dogmes. Néanmoins, il est assez remarquable qu'elles ne varient presque jamais.... Ce qui est intéressant ici, c'est moins l'explication prise en elle-même que l'état d'esprit qu'elle suppose; ce qui est significatif, c'est le mépris de la réalité; c'est la conviction profonde qu'à travers toutes les choses de ce monde on peut atteindre à l'esprit pur, on peut entrevoir Dieu. Voilà le vrai génie du moyen âge.... Les artistes eurent des inventions, dont quelques-unes furent ingénieuses, d'autres grandioses, d'autres touchantes.... Les vierges d'ivoire s'ouvrent et montrent qu'elles ont gravée, à la place du cœur, toute l'histoire de la Passion.... Les pieux ouvriers mettaient dans leurs œuvres toute la tendresse de leur âme » (p. 24).

C'est bien le mot de la chose : l'ouvrier y mettait de son âme. Cela me rappelle une idée bien significative que j'ai rencontrée jadis dans un roman assez médiocre de Cherbuliez. Un jeune seigneur se sent ému et il émeut le lecteur par ce jugement qu'un ouvrier inconnu du moyen âge a mis un peu de son âme dans une petite grille. Le romancier n'était peut-être pas chrétien ; mais, ce jour-là, il fut vraiment lui-même artiste.

III.

Voici donc, d'après M. Male, les caractères généraux de l'art au moyen âge : une écriture, une arithmétique, une symbolique. Ces fils conducteurs vont nous amener successivement devant le miroir de la nature — le miroir de la science — le miroir moral — le miroir historique. Nous aurions été heureux de suivre pas à pas l'auteur sur les trois objectifs indiqués; le caractère historique du recueil qui accueille ici notre travail nous fera un devoir d'arrêter particulièrement notre attention sur le miroir historique; mais, puisque nous avons mentionné celui de la nature, nous tenons à constater, avec notre auteur, que « l'art du moyen âge est très chaste, étonnamment pur.... Il avait accueilli la nature humaine tout entière. Le rire, les écarts d'une jeune imagination ne furent jamais condamnés. La fête des fous et la fête de l'âne le prouvent.... La foi profonde donna à ces temps la gaieté, la sérénité de l'enfance. N'oublions pas que Dante a réservé un cercle de son Enfer à ceux qui pleurèrent alors qu'ils pou-

Digitized by Google

vaient être joyeux » (p. 84). Ce qui n'a pas empêché, ces jours derniers, un grand dignitaire de l'instruction publique d'expliquer à la jeunesse scolaire pourquoi, dans *le sombre moyen âge*, l'esprit et la joie étaient exilés du monde, sauf dans un petit coin. C'est le pendant des trop célèbres *siècles grossiers* dans un prétendu *Art poétique*. Voilà où l'on en est encore dans certains endroits. Était-ce vraiment la peine de faire tant de révolutions dans tous les genres pour en demeurer là ? En Angleterre, en Allemagne, en Belgique et ailleurs, il n'y aurait pas assez de pommes cuites pour accueillir un tel enseignement; mais les fétiches, en France, ont la vie dure. Le siècle qui va finir, après avoir opéré tant de destructions, léguera-t-il encore à la France officielle le culte du nommé Boileau ?

Nous ne passerons pas non plus devant le miroir de la science sans citer ce que constate M. Male en parlant du travail même sous ses formes les plus humbles : « Le moyen âge ne fut pas seulement l'âge de la contemplation; il fut aussi l'âge du travail héroïquement accepté et conçu, non comme une servitude, mais comme un affranchissement. Le travail manuel, dit en substance Vincent de Beauvais, nous affranchit des nécessités auxquelles notre corps est soumis depuis la chute. Or, il se trouve précisément que la cathédrale, où toutes les pensées du moyen âge ont pris une forme visible, a glorifié à la fois le travail manuel et la science. Dans l'église du moyen âge, où les rois, les barons, les évêques occupent une place si modeste, presque tous les métiers sont représentés. A Chartres, à Bourges, au bas des vitraux offerts par les corporations ouvrières, les donateurs se sont fait peindre maniant la truelle, le marteau, le peigne à carder, la pelle du boulanger, le couteau du boucher. On ne pensait pas alors qu'il y eût quelque inconvenance à placer ces tableaux de la vie quotidienne à côté des scènes héroïques de la légende des saints. Le travail apparaissait ainsi avec sa dignité propre et sa sainteté » (p. 87).

Dans le miroir moral, le lecteur verra défiler les vertus et les vices, tels que le moyen âge les a représentés dans les cathédrales. C'est la reproduction d'une série de figures pleines de grâce et d'ingéniosité, en même temps que tout à fait intelligibles aux ignorants. Et nous allons maintenant essayer de montrer comment le moyen âge a conçu et représenté ce qu'il savait de l'histoire depuis le commencement du monde.

IV.

M. Male arrive facilement à reconnaître que le moyen âge s'est beaucoup plus attaché à la Bible comme symbole que comme histoire. Ce qu'il aime, c'est faire pressentir le Nouveau Testament par

Digitized by Google

l'Ancien (p. 203-229). Le système paraît être venu d'Égypte; il fut popularisé en Occident par saint Ambroise et par saint Augustin, lequel soutenait en même temps la valeur historique des faits racontés dans la Bible. « L'Ancien Testament n'est pas autre chose que le Nouveau couvert d'un voile, et le Nouveau n'est pas autre chose que l'Ancien dévoilé » (p. 183). Saint Grégoire le Grand, saint Isidore propageaient la même doctrine, dont s'emparèrent, au commencement du XIIIe siècle, les artistes qui décoraient les cathédrales. C'est surtout dans les grands vitraux qu'ils se plurent à opposer, ou plutôt à rapprocher les faits dont l'un était la figure de l'autre. Voici quelques-uns des rapprochements cités par M. Male : « Près de Jésus portant sa croix, nos verriers placent Isaac portant le bois de son sacrifice. Après le portement de croix, la mise en croix est, dans nos vitraux, l'occasion du plus riche symbolisme. Autour de Jésus crucifié (dont le sang coule), on remarque l'image de la source qui jaillit sous la baguette de Moyse, le serpent d'airain, la mort d'Abel. La résurrection était annoncée, comme la Passion, par des figures bibliques qui ont trouvé place dans nos vitraux. Les vitraux de Bourges, du Mans, de Lyon nous montrent Jonas vomi par le monstre tout auprès de Jésus sortant du sépulcre » (*Passim* et la grande planche n° 64).

La virginité de Marie est figurée par le buisson ardent et par la toison de Gédéon. Il faut lire à ce propos les pages (198 à 201) consacrées à la même allusion sur un portail de la cathédrale de Laon, où la virginité de Marie est figurée — outre le buisson et la toison — par le bâton séché d'Aaron, lequel vint à produire, par la porte fermée d'Ézéchiel que franchit seul le roi des rois, par la pierre arrachée de la montagne qui brise la statue de Nabuchodonosor, par la flamme qui épargna Ananias, Azarias et Misaël, par le prophète Habacuc faisant passer la nourriture à Daniel sans briser le sceau qui fermait la cage aux lions, par la licorne accueillie dans le giron d'une vierge, par Balaam annonçant qu'une étoile naîtra de Jacob. Les mêmes rapprochements se trouvent encore à Amiens et à Saint-Quentin.

A l'Ancien Testament se réfèrent aussi les figurations isolées des personnages qui, à divers titres, peuvent être considérés comme ayant représenté Jésus-Christ avant sa venue : Adam, Abel, Noé, Melchisédek, Isaac, le patriarche Joseph, Moyse, David, Salomon, Job, Tobie, Samson. A ce propos, M. Male reproduit et préconise en ces termes une œuvre hors ligne : « A Chartres, au porche septentrional, Melchisédek, Abraham, Moyse, Samuel, David se tiennent à l'entrée du sanctuaire. Ces statues semblent appartenir à une autre humanité, tant elles sont surhumaines. L'art du commencement du XIIIe siècle, malhabile à rendre le caractère de l'individu, exprime

Digitized by Google

puissamment ce qu'il y a, dans toute figure humaine, d'universel et d'éternel. Les patriarches et les prophètes de Chartres apparaissent vraiment comme les pères des peuples, comme les colonnes de l'humanité. Mais ce qui ajoute infiniment à leur grandeur et à leur mystère, c'est qu'ils rappellent quelqu'un de plus grand qu'eux et qu'ils forment une avenue symbolique qui conduit jusqu'à Jésus-Christ » (p. 203). Une photographie reproduit (p. 204) cinq de ces plus belles statuettes d'une force et d'une beauté qu'on ne saurait dépasser. On ne les pourrait rapprocher que des figures qui décorent le plafond de la chapelle Sixtine et qui sont incontestablement, à mes yeux, le chef-d'œuvre de Michel-Ange.

Voici enfin les prophètes de l'Ancien Testament, dont la représentation paraît provenir de la liturgie pour devenir un mystère dramatique et trouver place enfin au portail des cathédrales, où chacun d'eux porte en banderole une de ses paroles prophétiques. La procession des prophètes est un des mystères dramatiques les plus saisissants du moyen âge. Interpellé successivement, chacun d'eux s'avance et prononce une phrase de ses révélations qui prédit la venue du Christ. L'auteur inconnu leur a adjoint des personnages profanes : Nabuchodonosor, Virgile, la Sibylle. Cette évocation est l'une des plus saisissantes productions de l'art : il n'y a rien d'aussi grandiose dans Eschyle. Notre collaborateur M. Marius Sepet y a consacré une étude spéciale intitulée : *Les Prophètes du Christ* [1].

Passant des prophètes aux prophéties, M. Male fait remarquer qu'une seule a occupé l'art plastique d'une façon durable, à savoir l'arbre de Jessé, lequel aboutit, sur la façade de nos cathédrales, à la série des rois de Juda, ancêtres de Jésus et de Marie (p. 218 à 223).

V.

En ce qui concerne la vie même de Notre-Seigneur, nous allons exposer successivement les sujets empruntés d'abord aux quatre évangélistes, puis aux évangiles apocryphes, enfin à la tradition orale. Il va s'agir, dans cet exposé, non plus de figures, mais de la réalisation. Tout partira maintenant de Jésus-Christ et pour y aboutir, ce que le portail d'Amiens exprime clairement : « Jésus est vraiment le point central de l'immense cathédrale. Revêtu d'une beauté divine, foulant aux pieds le lion et le dragon, il bénit de la main droite et tient de la main gauche le livre des Évangiles. Autour de

[1] Paris, 1877, in-8. Voir aussi une traduction littérale du mystère dans *Mystères du moyen âge*, 1892, in-12 de 101 p. (Nouvelle Bibliothèque bleue. Paris, Petithenry).

Digitized by Google

lui, l'Ancien Testament est représenté par les prophètes, le Nouveau par les apôtres, l'histoire du christianisme par les martyrs, les confesseurs, les docteurs. Du premier coup d'œil, on voit que Jésus est au milieu de l'histoire. Le *Discours sur l'histoire universelle* de Bossuet se réalise à Amiens avec magnificence. Le portail méridional de Chartres, les vitraux de la grande nef de Bourges, où Jésus occupe aussi la place centrale, donnent le même enseignement. Le Christ enseignant du trumeau de nos cathédrales résume si fortement tout le Nouveau Testament que le moyen âge n'a pas cru devoir retracer longuement aux yeux des fidèles les scènes de l'Évangile.... Tout ce qu'il y a d'humain, de tendre ou simplement de pittoresque dans l'Évangile ne semble pas avoir touché les artistes du moyen âge. Ici, comme partout ailleurs, ils furent les fidèles interprètes des théologiens..... L'Église n'a pas voulu présenter aux chrétiens toute la vie de Jésus-Christ.... Elle a choisi quelques faits de sens profond, significatifs entre tous.... Ces faits sont précisément ceux que l'Église célèbre dans le cycle de ses fêtes. Les sculpteurs, les verriers, les miniaturistes n'ont donc fait qu'illustrer le calendrier liturgique » (p. 229 à 235).

Si le symbolisme avait sa place naturelle dans l'Ancien Testament, il semblait qu'on ne dût pas le rencontrer dans le Nouveau, qui est la réalisation des symboles et qui ne devait pas, cependant, y échapper. Voici d'abord, à la page 244, une ravissante composition, où l'Enfant nouveau-né n'est pas auprès de sa Mère, mais au-dessus, sur un autel qu'éclaire une lampe. Le symbolisme apparaît encore dans plusieurs scènes de la crucifixion, notamment dans celles où, d'un côté, l'Église est représentée triomphante, et de l'autre, la Synagogue défaillante ou découronnée. Bien que les artistes du moyen âge n'aient pas traité ce sujet sur le mode d'attendrissement, je ne crois pas impossible que, dans certains cas, ils aient voulu simplement représenter Notre-Seigneur entre sa Mère et son disciple bien-aimé, tandis que l'explication qui consiste à découvrir dans saint Jean, à gauche, le symbole de la Synagogue, me semble tirée (p. 251). C'est aussi d'un œil un peu subtil que, dans la pierre qui recouvrait le tombeau, on a découvert les tables de l'ancienne loi. Par contre, rien de plus fondé que de voir un symbole de l'Église dans la présence de la sainte Vierge au milieu des apôtres pendant l'ascension.

Parmi les nombreuses paraboles, quatre seulement ont trouvé grâce auprès du moyen âge, qui s'est surtout attaché à en faire ressortir l'incontestable symbolisme. La figure n° 70 reproduit le vitrail du bon Samaritain de Sens dans une disposition qui fait éclater aux yeux l'intention symbolique : « Trois médaillons en losange, qui se détachent nettement au milieu de la composition, contiennent le ré-

Digitized by Google

cit évangélique. Des médaillons plus petits et d'une forme différente se groupent sans confusion autour de chacune des scènes centrales qu'il s'agit d'expliquer et en donnent le sens symbolique » (p. 258).

Vient ensuite la parabole des vierges sages et des vierges folles, laquelle fut représentée à l'église en un mystère liturgique pour être ensuite reproduite par les artistes. M. Male parle aussi de la résurrection de Lazare.

Il caractérise ainsi ces représentations : « Les artistes de ces siècles de foi profonde s'efforcèrent de mettre surtout en lumière la haute signification dogmatique du Nouveau Testament. Ils firent peu d'efforts pour rapprocher l'Évangile de l'homme. La tendresse tout humaine qu'y cherchèrent des siècles moins croyants apparaît à peine dans leurs œuvres. C'est le temps où la Vierge, debout au pied de la croix, sait supporter sa douleur sans faiblir.... Le XIIIe siècle voulait parler à l'intelligence.... Les artistes du XIIIe siècle sont des docteurs » (p. 263).

VI.

Après l'histoire, la légende. Les Arabes et les rabbins ont créé une fausse Bible. Les récits apocryphes sur le Nouveau Testament s'épanouirent dans l'art du moyen âge. L'adoration des mages y joue un grand rôle. Chacun des trois eut son nom et un âge différent. L'un d'eux est devenu un nègre. Dans le dessin de la page 299, le mage vieux offre les présents; le second montre l'étoile au plus jeune. La fuite en Égypte donna lieu aussi à quelques inventions qui ont eu leur contre-coup plastique. Il en fut ainsi de la destinée ultérieure de plusieurs personnages qui ont figuré dans les Évangiles, quelquefois à un rang assez humble (p. 288). Le vase de la Cène, le saint Graal est représenté sur un vitrail de Reims. La descente aux limbes a aussi occupé nos artistes, ainsi que certaines apparitions fabuleuses de Notre-Seigneur. Voilà pour les apocryphes.

Nous arrivons, toujours sur les pas de M. Male, à la tradition orale, qui eut, pour le moins, autant d'influence que les faux Évangiles, mais portant peut-être sur un moins grand nombre de sujets. Le plus persistant est celui qui, pendant la Cène, place onze apôtres du même côté que Notre-Seigneur et Judas seul de l'autre côté. Cette tradition, si ingénieuse, je dirai même si naturelle, a persisté en Italie. Je la rencontre, peut-être pour la dernière fois, dans l'admirable fresque de San Onofrio, dont le feu graveur Iesi a laissé un si beau dessin. Or, cette fresque est de la fin du XVe siècle.

Le cycle traditionnel et légendaire devait aboutir au Jugement dernier. Un long chapitre, qu'il est impossible d'analyser, y est consacré

Digitized by Google

(p. 465 à 490) avec d'importantes reproductions de plusieurs cathédrales. Sur aucun autre sujet l'imagination ne s'est exercée avec plus de dextérité et de grandeur. Cette brillante floraison française nous amène encore, en Italie, à la fresque d'Orcagna et surtout à Fra Angelico, qui a plusieurs fois abordé ce sujet transcendant et dans le même esprit qu'en France. Nous avons sous les yeux la reproduction de l'un de ces Jugements à l'aspect sensiblement sculptural. On dirait presque la photographie d'un bas-relief français; on pourrait le traduire en pierre.

Il nous reste à parler de la sainte Vierge et des saints.

VII.

Représentée d'abord en qualité de reine, comme dans un vitrail de Chartres (fig. 75), la sainte Vierge est, à la fin du XIIIe siècle, figurée comme une femme et une mère (fig. 76). Sous une forme ou l'autre, ainsi que dans la représentation de ses actes, « on sent qu'elle a une place à part dans les âmes. Le XIIIe siècle est, par excellence, le siècle de la Vierge » (p. 306). Les artistes du moyen âge ont peu reproduit les miracles si nombreux de Notre-Dame, à l'exception de celui de Théophile : ils s'attachèrent de préférence à sa mort et à ce qui suivit.

L'épanouissement artistique et populaire de la légende est le Couronnement, qui va nous amener aussi à la rencontre Fra Angelico. « Il n'y a rien de plus chaste et de plus grave dans tout l'art du moyen âge que le Couronnement de la Vierge au portail occidental de Notre-Dame de Paris » (fig. 78). Une comparaison s'imposait. M. Male préfère le chef-d'œuvre sculptural du XIIIe siècle aux représentations du couronnement par Fra Angelico. J'hésiterais, cependant, à placer en second rang la peinture du Louvre ou quelqu'une des autres dans lesquelles le dominicain du XVe siècle a mis toute sa belle âme à présenter le Couronnement de Marie. C'est que Fra Angelico, deux cents ans après, est encore un homme du XIIIe siècle. Peut-être suis-je retenu à cette hésitation par le charme prestigieux d'une coloration vraiment céleste, limpide, comme dit notre auteur.

M. Male consacre une centaine de pages à la *Légende dorée*, où se trouve résumée en grande partie la poésie du moyen âge et où les artistes ont largement puisé. Il faut tout lire.

Parmi les saints, les apôtres occupent le premier rang. Les figures 88 et 89 reproduisent leurs statues sculptées à Chartres et à Amiens avec une variété caractéristique et une *maestria* éclatante.

Les autres saints de pierre ou de verre appartiennent à diverses catégories. Voici d'abord les saints locaux (p. 398), puis ceux qui sont

Digitized by Google

illustres dans toute la chrétienté (p. 402), et principalement ceux qui figurent dans la liturgie. Les reliques ici jouent un grand rôle : « La sainte Chapelle n'est qu'une châsse destinée à abriter une couronne d'épines » (p. 405). Chaque église était naturellement amenée à représenter le saint dont elle possédait quelque relique insigne. La donation, surtout des vitraux, a souvent déterminé le choix des sujets. Ce qu'il y a de plus touchant, ce sont les vitraux offerts par de nombreuses corporations ouvrières. Enfin beaucoup d'œuvres d'art ont été suscitées par les grands pèlerinages à Saint-Nicolas, à Saint-Martin, enfin à cet illustre sanctuaire de Compostelle, où la légende a conduit Charlemagne et le Cid, qui y rencontra le célèbre miracle du lépreux.

« Pendant plus de trois cents ans, la vie (historique ou légendaire) des saints fut pour les artistes une matière inépuisable. Après l'Évangile, le recueil de la vie des saints est, de tous les livres de l'humanité, celui qui a eu la plus profonde influence sur l'art » (p. 424).

VIII.

Les personnages de l'antiquité profane ont, en eux-mêmes, peu séduit le moyen âge. La Sibylle y occupe la place d'honneur, certainement à cause de Virgile qui en a profité. Auguste apparaît; mais de tous les potentats antiques, Néron a été, à sa façon, le plus populaire. Du reste, l'histoire ancienne fut aussi symbolisée.

L'histoire de France est représentée par trois grands faits : le baptême de Clovis, les actions de Charlemagne, la vie de saint Louis, dont la représentation a été publiée bien des fois. Dans cet ordre d'idées, il faut surtout mentionner à Chartres le vitrail de Charlemagne, bien connu et dont la partie supérieure se trouve reproduite à la page 449. Il aboutit en chevalerie par Roland; il n'y a rien là que de normal. La chevalerie part de la science historique ou de la légende pour arriver à l'hagiographie : des chevaliers deviennent des saints. Des fidèles vont en pèlerinage au tombeau de Roland. Voici ce que dit l'une des versions de Girart de Rossillon du XIVe siècle :

> .... Quar on lit au maingier — c'est chose toute certe —
> Ainsin comme de sains les fais Girart et Berte.

Beaucoup des manuscrits chevaleresques sont illustrés naïvement, mais non sans verve. Ainsi, pour ne pas sortir du manuscrit *supra laudatus*, Girart est représenté dans son armure avec une crânerie toute chevaleresque. Quant au cycle de Charlemagne, avant d'apparaître avec tant de grâce et d'émotion sur le vitrail de Chartres, il figure déjà non sans éclat à une époque plus ancienne. Je vise ici

Digitized by Google

le dessin que Léon Gautier a reproduit, d'après un manuscrit allemand du XIIe siècle, représentant Charlemagne à genoux devant un ange; nous tenons ce dessin en haute estime. Il y a encore le pavement de Brindisi, publié par M. E. Muntz : nous en avons ailleurs fait ressortir l'intérêt et publié une copie [1].

IX.

Pour que notre exposition fût complète, il aurait fallu reproduire ou détailler bon nombre des quatre-vingt-seize gravures répandues dans le texte ou hors texte : l'exécution en est satisfaisante et le choix judicieux. Nous y avons rencontré plus d'une représentation que nous ne connaissions pas.

Des publications comme celle de M. Male sont d'une utilité incontestable M. Georges Perrot, qui prêche d'exemple par une publication de haute valeur, recommandait naguère l'étude de l'art comme partie intégrante de l'histoire. Et, à ce propos, il préconise l'œuvre de M. Male, « l'un des plus beaux livres, dit-il, que l'on ait jamais écrits sur l'art chrétien. »

Le sentiment du beau est un don naturel. Beaucoup d'esprits, même cultivés, ne sont pas aptes à sentir le beau; mais il n'est pas nécessaire d'être particulièrement doué pour comprendre, d'après le livre de M. Male, et pour retenir tout ce que les monuments apportent de connaissances positives sur l'état d'âme et sur l'esprit des populations pendant le moyen âge, en un mot, sur leur histoire.

A. D'AVRIL.

[1] *Le mystère de Roland*, dans la Nouvelle Bibliothèque bleue. Voir aussi *Girart de Rossillon*, même collection.

Digitized by Google

COURRIER ALLEMAND

MOYEN AGE

Les renseignements qui ont été fournis, depuis quelques années, à nos lecteurs, sur la littérature historique de l'Allemagne, ont systématiquement laissé de côté le moyen âge. Nous voudrions combler cette lacune, mais nous ne pouvons songer à la réparer complètement; il y faudrait trop de place et nos indications risqueraient fort d'être surannées. Nous ne parlerons donc que de ce qui a paru depuis le commencement de l'année 1898 et dans les premiers mois de 1899.

Nous rattacherons au moyen âge les ouvrages généraux qui s'y rapportent en partie.

Histoire générale. — Les amis et élèves de M. Max Büdinger ont publié en son honneur, à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire, un beau recueil de mémoires[1] où l'historien trouvera beaucoup à prendre. Nous noterons seulement ici les titres des mémoires relatifs à l'histoire du moyen âge : Diplomatique pontificale des temps anciens, par M. Robert von Nostitz Rieneck; — Relations de l'histoire de Zürich avec l'histoire universelle, du viiie au xiiie siècle, par M. Karl Dändliker; — L'auteur du *Liber de unitate ecclesiae conservandae*, par M. G. Meyer von Knonau; — Les premiers rapports entre les Habsbourg, la Hongrie et la Sicile, par M. Oswald Redlich; — La question constitutionnelle sous Rodolphe de Habsbourg, par M. Alfons Dopsch; — La politique municipale des Habsbourg et les droits municipaux de leur époque, par M. P. Schweizer; — L'école de la prévôté de Zürich au moyen âge, par M. J. Brunner; — Un impôt épiscopal dans le diocèse de Constance, par M. R. Thommen; — Les registres des papes depuis Benoît XII jusqu'à Grégoire XI, par M. Tangl; — Notes sur les sources de l'histoire d'Autriche, par M. K. Uhlirz.

M. Otto Günther vient d'achever la publication, dans le *Corpus*

[1] *Festgaben zu Ehren Max Büdingers.* Innsbruck, Wagner, 1898, in-8, vi-469 p.

Digitized by Google

scriptorum ecclesiasticorum latinorum de l'Académie de Vienne (t. XXXV), de l'importante collection de lettres dite Avellana [1].

Avec le fascicule 4 récemment paru se terminent le tome III et la collection des *Chronica minora saec. IV, V, VI, VII*, publiées par M. Theodor Mommsen dans la série des *Auctores antiquissimi* des *Monumenta Germaniae historica* [2]. Ce dernier fascicule comprend une série d'index qui faciliteront singulièrement l'usage de ces volumes : 1. rois romains; 2. empereurs romains; 3. rois des Vandales et des Alains; 4. rois des Wisigoths; 5. consuls; 6. évêques; 7. table onomastique; 8. table géographique; 9. manuscrits. Sauf la liste des consuls dressée par M. Mommsen, le volume est l'œuvre de M. J. Lucas.

Nul plus que M. Reinhold Röhricht n'était désigné pour écrire une histoire des croisades; personne ne connaît aussi bien que lui la matière, sur laquelle il a publié déjà d'importants travaux. Aussi ne peut-on manquer d'accueillir avec joie le résumé remarquable qu'il nous présente de cette histoire [3]. Le nom seul de l'auteur est une garantie de l'exactitude du récit, et l'on peut s'y fier d'autant plus que, sans oublier jamais la rigueur d'une sage critique, il a su fuir les excès de la méthode rationaliste.

Nous rattachons à ce petit volume un autre ouvrage du même auteur, mais qui, lui, est un ouvrage d'érudition à proprement parler : nous voulons dire son *Histoire du royaume de Jérusalem* [4]. M. Röhricht a délimité lui-même nettement son sujet en disant qu'il ne prétendait point refaire les ouvrages antérieurs sur les institutions politiques ou religieuses, etc., du royaume de Jérusalem, mais qu'il voulait simplement en retracer l'histoire politique, et il a donné à cette histoire la forme d'annales.

L'histoire des pèlerinages en Terre Sainte est trop liée à celle des croisades pour qu'il ne soit pas utile de signaler ici le très estimable recueil d'*Itinera hierosolymitana saec. IV-VIII* [5] que M. Paul Geyer a composé pour le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum* de l'Académie de Vienne. Le plus ancien itinéraire qui soit contenu dans le volume est celui de Bordeaux, en 333; le plus récent, le *De locis sanctis*, de Bède le Vénérable.

[1] *Epistulae imperatorum, pontificum, aliorum inde ab anno CCCLXVII usque ad annum DLIII datae. Aveliana quae dicitur collectio.* Vindobonae, Tempsky, 1898, in-8, VI-976 p.

[2] Berlin, Weidmann, 1898, in-4, p. 474-798.

[3] *Geschichte der Kreuzzüge im Umriss.* Innsbruck, Wagner, 1898, in-8, IV-273 p.

[4] *Geschichte des Königreichs Jerusalem (1100-1291).* Ibid., 1898, in-8, XIII-1,105 p. Cf. *Revue des quest. hist.*, t. LXIV, p. 590.

[5] Wien, Tempsky, 1898, in-8, XLVIII-481 p.

Digitized by Google

Dans la dissertation spéciale qu'il consacre à la quatrième croisade, M. Norden [1] s'efforce d'établir que la diversion sur Constantinople à laquelle elle aboutit ne fut ni le résultat du hasard ni la conséquence de sourdes intrigues.

M. F. Hümmerich a consacré à Vasco de Gama un ouvrage solide, puisé aux meilleures sources et rédigé d'une manière intéressante [2].

Histoire de l'Église. — Outre la septième édition — qui atteste le succès de l'ouvrage — du *Manuel* de M. H. Brück [3], la refonte par M. Hans von Schubert de celui de feu Wilhelm Moeller [4], une seconde édition de celui de M. A. Knöpfler [5], et un discours remarquable sur le rôle et les devoirs à l'heure actuelle de l'histoire ecclésiastique, prononcé par M. le docteur Albert Ehrhard à l'ouverture du cours qu'il professe à l'Université de Vienne [6], l'histoire de l'Église a fourni la matière d'un certain nombre de travaux estimables, parmi lesquels nous citerons en premier lieu l'*Histoire de Rome et des papes au moyen âge* [7], par le P. Hartmann Grisar, de la Compagnie de Jésus, dont six livraisons ont été publiées. Comme le titre l'indique, il ne s'agit pas ici seulement d'une histoire des souverains pontifes, mais d'une histoire de la Ville éternelle. C'est l'œuvre de Gregorovius reprise par une plume catholique, merveilleusement informée, d'une science archéologique incontestée, d'un sens historique profond, d'une critique sûre et pénétrante. La presse, même acatholique et anticatholique, a fait à cet ouvrage l'accueil respectueux qu'il mérite. L'illustration, toute documentaire et dirigée comme on pouvait l'attendre d'un éminent archéologue, vient ici constamment servir d'éclaircissement au texte. L'intitulé des chapitres parus jusqu'ici donnera une idée du plan suivi par l'auteur. Livre Ier : Rome au moment de l'extinction du culte païen. Chapitre Ier. Dernier éclat du paganisme à Rome. II. Transformation intérieure de l'empire d'Occident et de la ville de Rome. III. Abaissement de Rome et affaissement de l'empire. IV. Rome en face du monde germanique et roman du moyen âge. V. Transformation

[1] *Der IV. Kreuzzug.* Berlin, B. Behr, 1898, in-8, 108 p.

[2] *Vasco de Gama und die Entdeckung des Seeweges nach Ostindien.* München, C. H. Beck, 1898, in-8, xv-203 p.

[3] *Lehrbuch der Kirchengeschichte.* 7. Aufl. Mainz, Kirchheim, 1898, gr. in-8, xv-958 p.

[4] *Lehrbuch der Kirchengeschichte.* I, *Die alte Kirche.* 2. Aufl. Freiburg im Breisgau, J.-C.-B. Mohr, 1899, in-8, 464 p.

[5] *Lehrbuch der Kirchengeschichte.* Freiburg im Breisgau, Herder, 1898, in-8, xxxii-783 p.

[6] *Stellung und Aufgabe der Kirchengeschichte in der Gegenwart.* Stuttgart, J. Roth, 1898, in-8, 42 p.

[7] *Geschichte Roms und der Päpste im Mittelalter.* Freiburg im Breisgau, Herder, 1898, gr. in-8, par fasc. de 64 p.

Digitized by Google

extérieure de Rome. VI. Les évêques de Rome jusqu'à la chute de l'empire. VII. Dernière efflorescence de l'art et de la civilisation romaine. Nos lecteurs ne seront peut-être pas fâchés d'apprendre qu'il se prépare une traduction française de cet ouvrage.

L'on ne peut s'empêcher d'être surpris qu'après l'excellente édition du *Liber pontificalis* donnée il y a si peu de temps par M. l'abbé Duchesne, auquel on ne saurait refuser ni la pénétration de la critique ni la sûreté et l'étendue des recherches, la direction des *Monumenta Germaniae historica* ait cru devoir insérer dans sa collection une nouvelle édition de ce précieux recueil. En dépit de divergences sur quelques points entre le nouvel éditeur et son prédécesseur, le travail de M. Mommsen[1] ne marque pas — et cela eût été difficile — une supériorité qui légitimerait l'entreprise, et l'on regrette presque qu'une des plus hautes autorités scientifiques de l'Allemagne ait dépensé, sans grand profit pour l'érudition, un temps précieux qui aurait pu être mieux employé autrement.

M. Fr. Geppert a consacré une étude critique à l'examen des sources de l'histoire ecclésiastique de Socrate dit le Scholastique, dont l'œuvre est importante pour le IVe et le début du Ve siècle[2].

M. Ludwig M. Hartmann a terminé par la publication d'un 3e fascicule le tome II de l'édition des lettres de Grégoire le Grand pour la série des *Epistolae* des *Monumenta Germaniae*[3].

M. J.-B. Sägmüller[4] a consacré une étude pénétrante à l'histoire de l'archiprêtré et du doyenné jusqu'à la fin de l'empire carolingien, tandis que M. Otto Frommel a recherché quels étaient les pouvoirs des légats en Allemagne du Xe au XIIe siècle[5].

Dans un travail mené avec beaucoup de critique, M. Wilhelm Pückert étudie les relations entre le monastère d'Aniane et celui de Gellone et l'importance de la fameuse réforme des monastères bénédictins opérée au début du IXe siècle par saint Benoît d'Aniane[6]. Il critique l'authenticité des diplômes de Charlemagne, de Louis le Pieux et de Charles le Chauve pour Aniane; il montre que la querelle entre les

[1] Th. Mommsen. *Gestorum pontificum romanorum vol. I. Liber pontificalis*, p. 1. Berlin, Weidmann, 1898, in-4, CXXXIX-295 p.

[2] *Die Quellen des Kirchenhistorikers Sokrates Scholasticus*, fasc. 4 du t. III des *Studien zur Geschichte der Theologie*. Leipzig, Dieterich, 1898, in-8, 134 p.

[3] *Gregorii I papae registrum epistolarum*. T. II, pars 3. Berlin, Weidmann, 1899, in-4, XLIII p. et p. 465-607.

[4] *Die Entwicklung des Archipresbyterats und Dekanats bis zum Ende des Karolingerreichs*. Tübingen, G. Schnürlen, 1898, in-4, 88 p.

[5] *Die päpstliche Legatengewalt im deutschen Reiche während des 10., 11. und 12. Jahrhunderts*. Heidelberg, C. Winter, 1898, in-8, 103 p.

[6] *Aniane und Gellone. Diplomatisch-kritische Untersuchungen*. Leipzig, J.-C. Hinrichs, 1898, in-8, 318 p.

Digitized by Google

deux monastères, Gellone refusant l'obédience d'Aniane, n'a pas seulement influé sur les diplômes falsifiés ou interpolés, mais a eu son écho dans la littérature de l'époque, notamment dans les vies de saints. Il croit néanmoins que primitivement Gellone s'est trouvée dans l'absolue dépendance d'Aniane et que ce n'est qu'à la mort de Benoît qu'elle s'en est séparée. Trois appendices, dans lesquels l'auteur s'efforce de prouver qu'Alcuin n'a jamais été moine, mais chanoine de Saint-Martin de Tours, étudie les méfaits de l'abbé de Sithiu Fridugise et donne des renseignements sur les monastères, les collégiales et le domaine de la couronne dans l'empire franc, terminent cette solide publication.

La question du pallium a fourni matière à une dissertation du comte Kurt Bogislaw von Hacke [1]. Il soumet à un examen critique tous les actes pontificaux portant concession de pallium, dégage des actes authentiques la formule véritable et retrace l'histoire du pallium jusqu'au milieu du XIIe siècle.

Pendant que M. J.-A. Ketterer recherchait, dans une étude assez développée, les rapports entretenus par Charlemagne avec l'Église [2], M. Carl Lux s'efforçait, par un examen critique des lettres de Gerbert, de déterminer l'influence de Silvestre II sur la politique d'Otton III [3].

Un excès d'aigreur dans la critique, de parti pris dans l'examen des faits, de passion dans le jugement, diminue singulièrement la portée de l'écrit dans lequel M. Wilhelm Martens [4] s'efforce à nouveau de nier la réalité d'une donation de Pépin et de Charlemagne au souverain pontife.

Revenant sur la question si controversée du pseudo-Isidore, M. Georg Lurz [5] le fait originaire de la province de Reims; il tend même à l'identifier avec Wulfhade, chef du parti d'Ebbo, l'ennemi d'Hincmar.

Bruno, le célèbre évêque de Segni (1079-1102), puis abbé du Mont-Cassin (1107-1111), a été l'objet d'une consciencieuse étude de M. Bernhard Gigalski. Le rôle joué par Bruno dans la querelle des investi-

[1] *Die Palliumverlichungen bis 1143.* Marburg, N. G. Elwert, 1898, in-8, IV-154 p.

[2] *Karl der Grosse und die Kirche.* München, Oldenbourg, 1898, in-8, V-279 p.

[3] *Papst Silvesters II. Einfluss auf die Politik Kaiser Ottos III.* Breslau, Müller und Seiffert, 1898, in-8, VII-82 p. — Nous noterons en passant que M. Boubnov, déjà connu par son travail critique sur les lettres de Gerbert, vient de publier les œuvres mathématiques du fameux pontife : *Gerberti, postea Silvestri II papae, opera mathematica* (972-1008). Berlin, R. Friedländer und Sohn, 1899, in-8, CXIX-620 p.

[4] *Beleuchtung der neuesten Controversen über die römische Frage unter Peppin und Karl dem Grossen.* München, C. H. Beck, 1898, in-8, VIII-258 p.

[5] *Ueber die Heimat Pseudoisidors*, fasc. 12 des *Historische Abhandlungen* de Grauert. München, Lüneburg, 1898, in-8, 78 p.

Digitized by Google

tures, la confiance que lui témoignèrent plusieurs papes depuis Grégoire VII jusqu'à Paschal II, sa lutte contre ce dernier qui le déposa de la dignité d'abbé; faisaient désirer du personnage une biographie complète[1]. M. Gigalski s'est fort bien acquitté de sa tâche. Il ne s'est pas contenté de nous rapporter la vie de Bruno, mais il nous donne aussi une solide étude sur ses écrits, qui comprend même la plus grosse partie de son volume (p. 113-290).

Malgré ses lacunes et ses imperfections, la *series episcoporum*, où Gams a résumé la chronologie des évêques du monde entier, rend d'immenses services. Mais il était souhaitable de voir cette ébauche méritoire reprise et perfectionnée par un travailleur mieux outillé. C'est ce que vient de faire, pour la seconde moitié du moyen âge, un mineur conventuel, qui honore son ordre par ses travaux d'érudition[2], le P. Conrad Eubel. La *Hierarchia catholica medii aevi*[3] prend son point de départ en 1198, c'est-à-dire au pontificat d'Innocent III : la raison en est que c'est à cette date que remontent les premiers registres pontificaux que nous ayons conservés. C'est sur un dépouillement de ces registres que s'appuie surtout le travail du savant religieux. L'ouvrage comporte deux parties : la première donne la liste chronologique des souverains pontifes, celle des cardinaux par pontificats, avec des tables par rangs et par titres et un index alphabétique des noms et surnoms. La seconde partie, à laquelle manque cet index onomastique qui aurait, il est vrai, exigé beaucoup de place, donne les listes des patriarches, archevêques et évêques par ordre alphabétique des localités ; des listes des évêchés par pays et par provinces ecclésiastiques complètent ce répertoire indispensable pour lequel tous les travailleurs seront reconnaissants au P. Eubel, malgré les imperfections que contient encore son ouvrage et qu'il était fort difficile d'éviter.

Le court pontificat de Jean XXI (1276-1277) ne semblait pas devoir appeler sur ce pontife l'attention spéciale d'un historien. M. Richard Stapfer[4] a pensé qu'un pape qui, avant son élection, avait joué le rôle scientifique de celui qui aujourd'hui encore est communément désigné sous le nom de Petrus Hispanus, sous lequel sont écrits ses ouvrages, méritait qu'on l'étudiât de près. Peut-être aurait-il pu développer davantage ce qu'il nous dit de Jean XXI

[1] *Bruno, Bischof von Segni, Abt von Monte Cassino (1049-1123)*, fasc. 4 du t. III des *Kirchengeschichtliche Studien*. Münster, Heinrich Schöningh, 1898, in-8, XI-295 p.

[2] En même temps qu'il publiait en Allemagne le travail dont nous parlons ici, il faisait imprimer à Rome le tome V du *Bullarium franciscanum*.

[3] Münster, Regensberg, 1898, in-4, 582 p.

[4] *Papst Johannes XXI*, vol. IV, fasc. IV des *Kirchengeschichtliche Studien*. Münster, Heinrich Schöningh, 1896, in-8, VIII-128 p.

Digitized by Google

comme médecin et comme philosophe. Du moins l'étude qu'il nous offre de son pontificat semble suffisamment complète. On remarquera particulièrement le chapitre des relations du pape avec l'Église grecque, sur lesquelles M. Stapfer publie une lettre du patriarche de Constantinople Jean Beccus à Jean XXI.

M. Paul-Maria Baumgarten donne un recueil considérable qui forme un indispensable complément au volume publié en 1895 par Mgr Kirsch sur l'administration financière du collège cardinalice pendant les XIIIe et XIVe siècles. Son livre est divisé en deux parties : la première, sous le titre de recherches, nous offre des renseignements précis sur l'histoire et sur l'état actuel du fonds des *obligationes et solutiones* et de la série des registres du trésor du collège aux Archives vaticanes; l'auteur étudie ensuite la part prise par le collège à l'administration financière de l'Église romaine: le fonctionnement de la Camera collegii, les revenus qui l'alimentaient. La seconde partie ne renferme pas moins de trois cent soixante-deux actes rangés dans un ordre méthodique. Le tout est complété par des tables des cardinaux nommés dans le livre, — des diplômes (par ordre chronologique) — des noms de personnes et de lieux [1].

On ne consultera pas sans profit la dissertation de M. Georg Schneider sur les relations des banquiers florentins avec l'Église [2].

C'est encore un chapitre de l'histoire des finances de l'Église romaine que nous retrace Mgr Kirsch dans le VIe volume des *Quellen und Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte* [3], publié sous les auspices de la Görres-Gesellschaft. En étudiant, d'après les archives de la Chambre apostolique, le retour des papes Urbain V et Grégoire XI à Rome, il nous initie à maint détail de l'administration financière. Le dédoublement de la Chambre apostolique, qui laissa dans Avignon une partie de son personnel, tandis que le reste accompagnait à Rome le pape, facilita le schisme. Inutile d'ajouter que l'histoire économique trouvera largement à puiser dans les abondants matériaux réunis par le savant allemand.

L'étude de M. Martin Souchon [4] sur les élections pontificales pendant

[1] *Untersuchungen und Urkunden über die Camera collegii cardinalium für die Zeit von 1295-1437*. Leipzig, Giesecke und Devrient, 1898, in-8, CCXV-378 p., 2 pl.

[2] *Die finanziellen Beziehungen der florentinischen Bankiers zu Kirche von 1285 bis 1304*, formant le fasc. 73 des *Staats- und socialwissenschaftliche Forschungen*. Leipzig, Duncker und Humblot, 1899, in-8, X-78 p.

[3] *Die Rückkehr der Päpste Urban V. und Gregor XI. von Avignon in Rom*. Paderborn, F. Schöningh, 1898, in-8, LXI-329 p. — On rapprochera avec profit de ce travail l'étude faite l'an dernier dans le *Moyen âge* sur le retour à Rome de 1376, par M. Mirot, dont le point de vue est différent.

[4] *Die Papstwahlen in der Zeit des grossen Schismas*. Braunschweig, Benno Goeritz, 1898, in-8, VII-300 p.

Digitized by Google

le grand schisme forme une suite naturelle du travail publié par lui quelques années auparavant (1888), sur les élections de Boniface VIII à Urbain VI. Le premier volume, qui a seul paru, comprend la période comprise entre 1378 et 1407. Deux grandes divisions, qui s'imposaient d'ailleurs, se partagent le volume; M. Souchon étudie tour à tour les cardinaux du collège romain et ceux du collège avignonais.

M. Joseph Braun, qui nous avait donné, il y a quelques années, un travail remarqué sur les vêtements sacerdotaux au moyen âge, consacre une nouvelle étude bien documentés aux vêtements pontificaux dans l'Occident chrétien [1].

M. Friedrich Wiegand publie de curieuses recherches sur la liturgie du baptême à l'époque de Charlemagne [2].

L'Histoire des dogmes, de A. Harnack, est arrivée à sa troisième édition [3]. M. Reinhold Seeberg a complété par un second volume [4] son Manuel sur la même matière, dont le premier, paru en 1895, traitait des dogmes dans l'ancienne Église. Le nouveau volume s'étend de Grégoire le Grand jusqu'à nos jours. Ouvrage peu approfondi, écrit à un point de vue protestant caractérisé.

M. Otto Baltzer a traité un point plus spécial dans ses *Beiträge zur Geschichte des christologischen Dogmas im 11. und 12. Jahrhundert*. Il y étudie saint Anselme, Gilbert, Abélard, saint Bernard, Hugues de Saint-Victor, Pierre Lombard et son école [5].

Citons encore, dans un ordre d'idées analogue, le volume sur la doctrine du Saint-Esprit de M. Noesgen [6] et celui de M. Bergmann sur les sermonnaires du ve et du vi^e^ siècle dans la Gaule méridionale : le premier fascicule de cet ouvrage est consacré tout entier à Fauste de Riez [7].

C'est un peu perdre son temps, à un protestant comme est M. H. Kutter, de vouloir étudier un mystique comme était Guillaume de Saint-Thierry [8], le contemporain de saint Bernard.

[1] *Die pontificalen Gewänder des Abendlandes*. Freiburg im Breisgau, Herder, 1898, in-8, vii-191 p. (*Stimmen aus Maria Laach*, Erg Heft 73).

[2] *Erzbischof Odilbert von Mailand über die Taufe*, fasc. 1 du t. IV des *Studien zur Geschichte der Theologie*. Leipzig, Dieterich, 1899, in-8, v-68 p.

[3] *Dogmengeschichte*. Freiburg im Breisgau, J.-C.-B. Mohr, 1898, in-8, xii-408 p.

[4] *Lehrbuch der Dogmengeschichte*, II. Erlangen, A. Dichert, 1898, in-8, xiv-472 p.

[5] Leipzig, A. Deichert, 1898, in-8, vii-78 p., fasc. 1 du t. III des *Studien zur Geschichte der Theologie*, par Bonwetsch et Seeberg.

[6] *Geschichte der Lehre vom heiligen Geiste*. Gütersloh, C. Bertelsmann, 1899, in-8, viii-376 p.

[7] *Studien zu einer kritischen Sichtung der südgallischen Predigtliteratur des 5. und 6. Jahrhunderts*. T. I. Leipzig, Dieterich, 1898, in-8, viii-332 p. (*Studien zur Geschichte der Theologie*, I, 4).

[8] *Wilhelm von Saint-Thierry, ein Repräsentant der mittelalterlichen Frömmigkeit*. Giessen, J. Ricker, 1898, in-8, iv-205 p.

Digitized by Google

C'est une figure un peu oubliée, mais qui ne manque pas d'intérêt, que Mgr Ad. Franz met en lumière dans la biographie qu'il nous donne d'un théologien des XIVe-XVe siècles, Nicolas Magni de Jawor ou de Jawer [1], en Silésie, mort en 1435, après avoir professé pendant plus de trente ans la théologie à Heidelberg.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE. — Nous signalons, sans pouvoir l'apprécier, faute de l'avoir vu, un manuel des sources de l'histoire d'Allemagne jusqu'à la chute des Hohenstauffen, par M. Vildhaut [2].

M. Julius Cramer consacre aux Alamans [3] un travail de proportions énormes. Trois livres de l'ouvrage retracent l'histoire des Alamans, la lex Alamannorum y fait naturellement l'objet d'une étude particulière. Le reste de l'ouvrage, qui en forme la partie la plus considérable, a pour objet de nous faire connaître tous les lieux où les Alamanni auraient été établis. L'on est un peu étonné que dans un travail de ce genre l'annotation et les références ne soient pas plus abondantes.

M. Félix Dahn poursuit avec régularité son grand ouvrage sur les rois des Germains. La seconde partie du tome VIII, qui vient de paraître, comprend la suite de l'étude sur l'époque carolingienne. Il étudie ici tour à tour le pays et le peuple; la condition des personnes, la parenté, la condition des étrangers et des juifs [4].

M. Georg Hüffer [5] nous présente une série d'études sur les sources de l'histoire carolingienne. Il croit retrouver l'auteur des Annales dites d'Éginhard dans Gerold, chapelain et archidiacre du palais de Louis le Pieux, qui se retira en 847 à Corvey; c'est à un autre moine de l'abbaye, Agius, disciple de Gerold, qu'il faudrait attribuer la *Vita et translatio S. Liborii* et l'œuvre du *Poeta Saxo*.

M. Julius Heidemann a écrit quelques pages intéressantes sur l'idée impériale et la légende impériale dans le moyen âge allemand [6].

M. Theodor Lindner étudie l'élection royale [7]; M. Müller Mann, la politique extérieure d'Otton II [8].

[1] *Der Magister Nikolaus Magni de Jawor.* Freiburg i. B., Herder, 1898, in-8 XII-269 p.

[2] *Handbuch der Quellenkunde zur deutschen Geschichte bis zum Ausgange der Staufer.* Arnsberg, H.-R. Stein, 1898, in-8, VI-368 p.

[3] *Die Geschichte der Alamannen als Gaugeschichte*, tome LVII des *Untersuchungen zur deutschen Staats- und Rechtsgeschichte.* Breslau, M. und H. Marcus, 1899, in-8, XVII-570 p., carte.

[4] *Die Könige der Germanen.* VIII, 2. Leipzig, Breitkopf und Härtel, 1899, in-8, XVI-260 p.

[5] *Korveier Studien.* Münster, Andendorff, 1898, in-8, X-232 p.

[6] *Die deutsche Kaiseridee und Kaisersage im Mittelalter und die falschen Friedriche.* Berlin, R. Gaertner, 1898, in-4, 40 p.

[7] *Der Hergang bei den deutschen Königswahlen.* Weimar, H. Böhlau's Nachf., 1899, in-8, III-70 p.

[8] *Die auswärtige Politik Kaisers Otto's II.* Lörrach, C. R. Gutsch, 1898, in-8, 68 p.

Digitized by Google

Saint Adalbert, le deuxième évêque de Prague et l'apôtre des Prussiens au xe siècle (mort martyr en 997), a trouvé dans M. H.-G. Voigt [1], bien que protestant, un historien consciencieux, qui n'a laissé échapper aucune source d'information et qui a su mettre habilement en œuvre les matériaux qu'il a rassemblés.

- M. Heinrich Gerdes [2], dans le second volume de son Histoire du peuple allemand et de sa civilisation au moyen âge, qui vient huit ans après le premier, s'occupe de la période des empereurs saliques (1024-1125). Le plan de l'auteur comporte deux parties : dans la première il traite de l'histoire « extérieure » du peuple allemand, retrace ses destinées politiques, règne par règne; dans la deuxième il étudie l'histoire « interne, » considère tour à tour l'État, l'Église, les conditions sociales, la vie intellectuelle. Exposé intéressant malgré ses lacunes, mais où l'appréciation est souvent viciée par le point de vue anticatholique de l'auteur.

Le nouveau volume des *Annales de l'empire d'Allemagne* n'est pas inférieur aux précédents. On y trouvera la même richesse d'informations, la même critique, la même justesse générale d'appréciation. Il est divisé en deux parties : dans la première, M. Richter étudie le règne de Henri IV; M. Opitz, dans la seconde, nous présente Henri V [3].

M. Jastrow, longtemps directeur des *Jahresberichte für Geschichtswissenschaft* si précieux pour l'historien, entreprend, en collaboration avec M. G. Winter, une histoire d'Allemagne à l'époque des Hohenstaufen [4], dont le premier volume, seul paru, s'étend de 1125 à 1190. Le plan de la collection à laquelle il appartient [5] a empêché les auteurs de fournir aucune référence. Mais il est aisé de constater qu'ils sont remarquablement bien informés. Trois livres se partagent ce premier volume : le premier, œuvre de M. Jastrow, sous le titre : Le pays et les habitants, expose les conditions ethnographiques, religieuses, sociales, politiques de l'empire allemand au xiie siècle; les deux autres livres, rédigés par M. Winter, donnent le récit des faits divisés en deux époques : celle de saint Bernard et celle de Barberousse.

[1] *Adalbert von Prag.* Berlin-Westend, W. Faber, 1898, in-8, vi-369 p., 3 pl., 1 carte.

[2] *Geschichte des deutschen Volkes und seiner Kultur im Mittelalter.* II : *Geschichte der salischen Kaiser und ihrer Zeit.* Leipzig, Duncker und Humblot, 1898, in-8, xi-665 p.

[3] *Annalen der deutschen Geschichte im Mittelalter*, III, II. *Annalen des deutschen Reichs im Zeitalter.* 1. *Heinrichs IV von* Gustav Richter. 2. *Heinrichs V und Lothar von Sachsen*, von Horst Kohl und Walter Opitz. Halle, Buchhandlung des Waisenhauses, 1898, in-8, 782 p.

[4] *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Hohenstaufen.* Stuttgart, J. Cotta's Nachfolger, 1898, gr. in-8, xxii-644 p.

[5] *Bibliothek deutscher Geschichte, herausgegeben von Zwiedineck Südenhorst.*

Digitized by Google

Fondés en Terre sainte comme ordre hospitalier, devenus rapidement, sous leur deuxième grand maître, ordre militaire, les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem se virent appelés en Europe par les largesses que rois et princes leur faisaient à l'envi. M. Pflugk-Hartlung consacre une étude à leurs débuts en Allemagne et particulièrement dans le Meklembourg et le Brandebourg [1].

La découverte par M. Jakob Schwalm, dans les archives de Munich, d'un rôle d'impôts de l'année 1241 [2] a fourni à M. Karl Zeumer la base d'une étude sur le système des impôts dans l'empire d'Allemagne au temps de Frédéric II [3]. Ce document, intitulé *Precarie civitatum et villarum*, nous fait connaître ce qu'avaient à payer les communes, les communautés juives, les villages impériaux, etc. Les lieux désignés se répartissent en diverses catégories : les uns appartiennent à l'ancien domaine impérial, d'autres aux biens familiaux des Hohenstauffen, d'autres aux territoires d'église, dont les revenus sont partagés entre l'Empereur et le prince ecclésiastique. Les impôts désignés dans l'acte comprennent, à côté de sommes régulières, des amendes et des droits de gîte. M. Zeumer a complété par d'autres renseignements ce que nous fournit le rôle de 1241.

Le volume des *Regesta imperii* de Boehmer, relatif aux règnes de Rodolphe, d'Adolphe, d'Albert et de Henri VII, de 1273 à 1313, vient de nous être donné dans une nouvelle édition accrue considérablement. M. Oscar Redlich, qui avait entrepris ce travail, après qu'il eut été abandonné par Zallinger, n'a pas mis moins de dix années à le préparer. Il ne s'est pas contenté de dépouiller avec un soin scrupuleux toutes les publications qui pouvaient lui permettre de rendre plus complets ces Regestes. Il a eu soin aussi de revoir et d'améliorer sur divers points le travail propre de son prédécesseur. La première partie de cette réédition, qui ne comprend que le règne de Rodolphe, c'est-à-dire seulement les années 1273 à 1291, comprend ainsi plus de deux mille cinq cents numéros. Une table de concordance entre les anciens et les nouveaux numéros, un index des mots initiaux et finaux des lettres non datées ou insuffisamment datées, un index onomastique, facilitent l'usage de cette excellente publication [4].

M. Adolf Nuglisch fournit d'intéressantes indications sur les finan-

[1] *Die Anfänge des Johanniter-Ordens in Deutschland, besonders in der Mark Brandenburg und in Meklenburg*. Berlin, J.-M. Spaeth, 1899, in-8, VIII-178 p.

[2] Publié dans le *Neues Archiv*, XXIII, p. 517 et suiv.

[3] *Historische Zeitschrift*, LXXXI, 1898, p. 24-45.

[4] J.-F. Böhmer. *Regesta imperii*. VI. *Die Regesten des Kaiserreichs unter Rudolf, Adolf, Albrecht, Heinrich VII, 1273-1313*. I. Abt Innsbruck, Wagner, 1898, in-4, XXII-562 p.

Digitized by Google

ces impériales au temps de Charles IV [1], sans arriver cependant à des conclusions sûres ni complètes.

M. Wilhelm Altmann a publié le second fascicule du tome II des Actes de Sigismond [2]. Pour la seule période du 10 juillet 1433 au 9 décembre 1437, date de la mort de Sigismond, à laquelle se réfère ce fascicule, M. Altmann n'a pas analysé moins de deux mille six cent quatre-vingt-deux actes. Encore annonce-t-il un supplément qui, avec les tables, formera un troisième fascicule et complétera ce second volume. C'est au même règne que se rapporte le nouveau volume des Actes de la diète, publié par M. Gustav Beckmann. C'est le cinquième consacré à l'époque de Sigismond et il embrasse les années 1433-1435 [3].

M. Fel. Priebatsch a heureusement et promptement terminé la tâche qu'il avait assumée de mettre au jour la correspondance politique de l'électeur margrave de Brandebourg, Albert Achille : le premier volume avait paru en 1894, le second en 1897, et voici le dernier qui nous apporte les lettres des années 1481 à 1486 [4].

M. Inama Sternegg a entrepris, il y a quelques années déjà, à l'usage du grand public, une histoire économique de l'Allemagne. Les deux premiers volumes conduisaient l'exposé jusqu'à la fin du XIIe siècle. Le troisième volume, dont la première partie vient de paraître, est consacré aux derniers siècles du moyen âge : l'auteur fait, dans ce volume, le tableau de la situation des campagnes, de la densité de la population, des conditions sociales; d'une information large et généralement exacte, le livre est en même temps d'une lecture facile [5].

Nous en rapprocherons deux ouvrages d'un intérêt plus spécial et qui s'adressent davantage aux érudits : l'un de M. Alfred Hagelstange sur les conditions d'existence des paysans dans l'Allemagne du Sud au moyen âge [6]; l'autre de M. Friedrich Danneil sur les paysans magdebourgeois : le deuxième volume [7], le seul que nous ayons

[1] *Das Finanzwesen des deutschen Reiches unter Kaiser Karl IV.* Strassburg, Schlesier und Schweikhardt, 1899, in-8, IV-122 p.

[2] *Regesta imperii XI. Die Urkunden des Kaisers Sigmunds (1410-1437)*, II, 2 (1433-1437). Innsbruck, Wagner, 1898, in-4, p. 241-437. Le fasc. Ier a été publié en 1897.

[3] *Deutsche Reichstagsakten unter Kaiser Sigmund.* V : 1433-1435. Gotha, F.-A. Perthes, 1899, in-4, LII-646 p.

[4] *Politische Korrespondenz des Kurfürsten Albrecht Achilles.* III : 1481-1486. Leipzig, S. Hirzel, 1897, in-8, XII-638 p. (Publicationen aus den k. preussischen Staatsarchiven, 71).

[5] *Deutsche Wirtschaftsgeschichte in den letzten Jahrhunderten des Mittelalters.* I. Leipzig, Duncker und Humblot, 1899, in-8, XXI-455 p.

[6] *Süddeutscher Bauernstand im Mittelalter.* Leipzig, Duncker und Humblot, 1898, in-8, VIII-268 p.

[7] *Beitrag zur Geschichte des magdeburgischen Bauernstandes.* II. Halle, E. A. Kämmerer, 1898, in-8, VIII-542 p.

Digitized by Google

à signaler ici, a pour objet d'étudier les relations de la classe rurale avec les autres classes de la société jusqu'au dernier tiers du XVIIe siècle.

On doit à M. Otto Fuersen une intéressante dissertation sur les salines dans la Saxe électorale [1], et à M. Joseph Susta une étude, où la période ancienne n'est pas absolument négligée, sur les viviers à Wittingau [2].

Sur l'histoire de la vie privée au moyen âge en Allemagne, on trouvera les plus curieux renseignements dans l'énorme recueil formé avec grand soin par M. Georg Steinhausen [3]; peut-être l'auteur a-t-il poussé un peu loin le respect de son titre en supprimant, des lettres publiées par lui, les renseignements d'ordre public qu'elles pouvaient contenir.

Les formulaires qui nous ont conservé des modèles de lettres, qui souvent sont des démarquages maladroits, voire de simples reproductions d'actes originaux, offrent à l'historien une précieuse ressource pour l'étude de l'histoire générale parfois, en tous cas de l'histoire sociale et de la vie privée; c'est à ce titre que nous indiquerons ici une publication de M. Alex. Cartellieri, déjà mentionnée dans cette Revue [4], et qui, si elle offre plus d'intérêt pour la France que pour l'Allemagne, ne peut être négligée absolument, même pour ce dernier pays [5].

Nous ne pouvons mentionner ici toutes les publications relatives à l'histoire locale, qui se poursuivent avec une remarquable activité. Nous en noterons seulement un certain nombre, sans pouvoir accorder à chacune une attention proportionnée à sa valeur respective.

Nous saluerons tout d'abord l'importante entreprise bibliographique faite sous les auspices de la commission d'histoire badoise [6] : — le premier fascicule, seul publié jusqu'ici, est relatif uniquement aux ouvrages de droit et de politique. — Nous en rapprocherons

[1] *Geschichte des kursächsischen Salzwesens bis 1586*. Dans les *Leipziger Studien aus dem Gebiet der Geschichte*, IV, 3. Leipzig, Duncker und Humblot, 1898, in-8, XII-144 p.

[2] *Fünf Jahrhunderte der Teichwirthschaft zu Wittingau*. Stettin, Herrcke und Lebeling, 1899, in-8, XI-232 p.

[3] *Deutsche Privatbriefe des Mittelalters*. I. Berlin, R. Gaertner, 1898, in-8, XVII-454 p.

[4] Tome LXV, p. 332.

[5] *Ein Donaueschinger Briefsteller. Lateinische Stilübungen des XII. Jahrhunderts aus der Orleans'schen Schule*. Innsbruck, Wagner, 1898, in-8, XXIII-75 p.

[6] *Badische Bibliothek. Systematische Zusammenstellung selbständig Druckschriften über die Markgrafschaften, das Kurfürstenthum und Grossherzogthum Baden*. I. Karlsruhe, A. Bielefeld, 1898, in-8, XII-211 p.

Digitized by Google

l'admirable répertoire historico-géographique bavarois de M. Wilhelm Götz, dont le tome II comprend la Franconie haute, moyenne et basse, le Palatinat et la Souabe [1].

M. Julius Lippert s'est proposé de nous retracer l'histoire de la Bohême au point de vue social antérieurement à l'époque hussite. Le deuxième volume, paru en 1898, traite de l'influence du christianisme sur la condition sociale du pays [2]. M. Adolf Bachmann étudie les sources de l'histoire tchèque au XIVe et au XVe siècle [3].

Le tome III de la première série du Cartulaire hessois, qui remplit le soixante-treizième volume des *Publicationen aus den k. preussischen Staatsarchiven*, comprend la suite du Cartulaire de l'Ordre teutonique : pour une période de quarante ans (1360-1399), il n'offre pas moins de deux cent quatre-vingt-seize articles ; il faut en ajouter trente-cinq de supplément pour les années 1234-1356, et cent treize autres constitués par le Cartulaire de la commanderie de Marbourg (1129-1319) [4].

Deux nouveaux fascicules du recueil de M. Richard Jecht sur la Haute-Lusace [5] ont paru : ils nous donnent les actes des années 1426 et suivantes et de la guerre des Hussites.

Deux nouvelles parties également du Cartulaire mecklembourgeois nous fournissent les documents des années 1371 à 1380 [6].

Dans le Cartulaire prussien, MM. Woelky et Mendthal publient la deuxième partie des documents relatifs à l'évêché de Samland [7] ; le *Codex diplomaticus Saxoniae regiae* s'est enrichi d'un volume (formant le Ier de la 2e série de la section I) [8], qui contient les actes des margraves de Misnie et des landgraves de Thuringe pendant les années 1381-1395 ; M. Hubert Ermisch s'est acquitté avec soin de ce travail ; — pour la Silésie, MM. Grünhagen et Wutke nous donnent la partie de leurs regestes qui va de 1316 à 1326 [9] ; — M. O. Dobe-

[1] *Geographisch-historisches Handbuch von Bayern*. II. München, G. Franz, 1898, in-8, XI-1158-XXXIX p.

[2] *Social-Geschichte Böhmens in vorhussitischen Zeit*. II. Prag, F. Tempsky, 1898, in-8, IV-446 p.

[3] *Beiträge zur Kunde böhmischer Geschichtsquellen des XIV. und XV. Jahrhunderts*. Prag, H. Dominicus, 1898, in-8, 76 p.

[4] *Hessisches Urkundenbuch*. I. 3. Leipzig, S. Hirzel, 1899, in-8, VI-686 p.

[5] *Codex diplomaticus Lusatiae superioris*, II, 3-4. Görlitz, H. Tzschaschel, 1898-1899, in-8, p. 351-645.

[6] *Meklenburgisches Urkundenbuch*, XVIII, 1371-1375. XIX, 1376-1380. Schwerin, Bärensprung, 1898-1899, in-4, VI-646-173 p. et IV-532-188 p.

[7] *Neues Preussisches Urkundenbuch. Ostpreussischer Theil, 2e Abth. Urkunden der Bistümer, Kirchen und Klöster*. II, 2. Leipzig, Duncker und Humblot, 1898, in-4, p. 129-255.

[8] Leipzig, Giesecke und Devrient, 1899, in-4, XXVI-557 p.

[9] *Codex diplomaticus Silesiae*, XVIII. Breslau, E. Wohlfarth, 1898, in-4, 391 p.

Digitized by Google

necker poursuit la publication de ses *Regesta diplomatica nec non epistolaria historiae Thuringiae;* la première partie du second volume les conduit de 1152 à 1210 [1]; — l'importante collection formée par MM. Franz Zimmermann, Carl Werner et Georg Muller, sur l'histoire des Allemands en Transylvanie, arrive avec le deuxième volume [2] à la fin du XIVe siècle (1342-1390); — M. H. Hoogeweg termine, avec le troisième et le quatrième fascicule, le sixième volume du *Westfälisches Urkundenbuch,* entièrement consacré à l'évêché de Minden au XIIIe siècle [3].

Les recherches sur l'histoire de Bavière [4], de M. Georg Ratzinger, se rapportent en grande partie au moyen âge; nous y signalerons les chapitres suivants : Lorch et Passau; — Projet d'un évêché viennois aux XIIe-XIIIe siècles; — Le culte des reliques dans l'ancienne Bavière; — Histoire ecclésiastique primitive de Bavière; — Histoire des fêtes de Notre-Dame en Bavière; — L'Église bavaroise sous les derniers Agilolfingiens; — Rôle social de saint François d'Assise; — Les commencements des ordres mendiants dans le diocèse de Passau; — La vie des paysans au XIIIe siècle; — Une correspondance bavaro-milanaise au XIIIe siècle; — Le diaconat et le soin des pauvres dans la communauté urbaine au moyen âge.

Comme ouvrages d'exposition, nous citerons seulement encore l'histoire illustrée des pays saxons, de M. K. Sturmhöfel, sur laquelle nous pourrons revenir quand elle sera plus avancée [5]; — les recherches sur l'histoire de Souabe de M. F.-L. Baumann [6]; — et le volume où M. K. Mass s'est efforcé, non sans succès, de condenser, à la portée du grand public, l'histoire de la Poméranie [7].

L'histoire municipale s'est enrichie de nombreuses publications. Nous citerons d'abord deux ouvrages d'ensemble et d'un intérêt tout général : l'un de M. Georg von Below [8] sur la condition ancienne des villes allemandes; l'autre où M. Hegel nous fait assister à la naissance des villes et à la formation des constitutions urbaines [9].

[1] Jena, G. Fischer, 1898, in-4, 272 p.

[2] *Urkunden zur Geschichte der Deutschen in Siebenbürgen.* II. Hermannstadt, F. Michaelis, 1898, in-8, VII-759 p.

[3] Münster, Regensburg, 1898, in-4, VII p. et p. 321-760.

[4] *Forschungen zur bayerischen Geschichte.* Kempten, Kösel, 1898, in-8, VIII-653 p.

[5] *Illustrirte Geschichte der sächsischen Lande und ihrer Herrscher,* I, 1. Zittau, Pahl, 1898, in-8, V-598 p.

[6] *Forschungen zur schwäbischen Geschichte.* Kempten, Kösel, 1898, in-8, VII-625 p.

[7] *Pommersche Geschichte.* Stettin, L. Saunier, 1898, in-8, X-283 p.

[8] *Das ältere deutsche Städtewesen und Bürgertum.* Bielefeld, Velhagen und Klasing, 1898, in-8, 136 p.

[9] *Die Entstehung des deutschen Städtewesens.* Leipzig, S. Hirzel, 1898, in-8, IV-192 p.

Digitized by Google

C'est aussi un caractère tout à fait général que présente le petit recueil de textes bien choisis et bien édités que nous offre M. Fr. Keutgen sur l'histoire des constitutions municipales [1]. Ce volume forme le premier d'une série de documents choisis sur l'histoire constitutionnelle de l'Allemagne [2]. Il rendra notamment de grands services dans l'enseignement supérieur.

Comme recueils de documents, nous relevons le tome IV du Cartulaire de Bâle, par M. Rud. Wackernagel [3]; — la publication, par M. Beyerle, des listes des conseillers de Constance [4]; — la deuxième partie des comptes municipaux de Cologne, publiés par M. Richard Knipping [5]; — le troisième volume du cartulaire de Dortmund, par M. Karl Ruebel, qui contient des additions aux tomes I et II [6]; — un important recueil sur Esslingen, dressé par MM. Adolf Diehl et K. H. S. Pfaff, qui ne contient pas moins de 1,146 actes pour la période de 777 à 1360 [7]; — les sources de l'histoire de Gurk de 1233 à 1269, par M. August von Jaksch [8]; — le *Cartulaire de l'église Saint-George de Haguenau*, par M. l'abbé Hanauer, qui forme le cinquième volume des *Quellenschriften zur elsässischen Kirchengeschichte* [9]; — le tome VII du Cartulaire d'Hildesheim [10], où M. Richard Doebner a réuni les actes des années 1451 à 1480; — les documents relatifs aux années 1251-1259 de l'histoire d'Osnabrück, formant le commencement du troisième volume du Cartulaire de cette ville [11]; — la première partie du Cartulaire de Salzburg, par le P. W. Hauthaler [12].

L'importante collection des sources de l'histoire de Vienne s'est enrichie de deux volumes [13] : dans la 2e section (Regestes des archives

[1] *Urkunden zur städtischen Verfassungsgeschichte*. Berlin, E. Felber, 1899, in-8, XXXVII-224 p.

[2] *Ausgewählte Urkunden zur deutschen Verfassungsgeschichte*.

[3] *Urkundenbuch der Stadt Basel*, IV. Basel, R. Reich, 1899, in-4, VI-492 p.

[4] *Die Konstanzer Rathslisten des Mittelalters*. Heidelberg, C. Winter, 1898, in-8, VIII-250 p.

[5] *Die Kölner Stadtrechnungen des Mittelalters*, II. Bonn, H. Behrendt, 1899, in-8, 401 p.

[6] *Dortmunder Urkundenbuch*, III, 1. Dortmund, Köppen, 1899, in-8, X-426 p.

[7] *Württembergische Geschichtsquellen*, IV. *Urkundenbuch der Stadt Esslingen*. Stuttgart, W. Kohlhammer, 1899, in-8, LV-736 p.

[8] *Monumenta historica ducatus Carinthiae*, II : *Die Gurker Geschichtsquellen, 1233-1269*. Klagenfurt, F. v. Kleinmayr, 1898, in-8, XI-291 p.

[9] Strasbourg, F.-X. Le Roux, 1898, in-8, XVI-604 p.

[10] *Urkundenbuch der Stadt Hildesheim*. VII. Hildesheim, Gerstenberg, 1899, in-4, III-848 p.

[11] *Osnabrücker Urkundenbuch*. III, 1. Osnabrück, Rackhorst, 1898, in-8, 160 p.

[12] *Salzburger Urkundenbuch*. I. *Traditionscodices*. Salzburg. H. Nagelsbach, 1899, in-8, 480 p.

[13] *Quellen zur Geschichte der Stadt Wien*. II, 1, et III, 1. Wien, C. Konegen, 1898, in-4, XXI-626 p. et LXXX-458 p.

Digitized by Google

viennoises), M. Uhlirz a donné le premier volume, qui nous fait connaître la liste des diplômes originaux contenus aux archives municipales pour les années 1239-1411; et dans la 3e section (registres cadastraux), M. Fr. Staub a publié le premier volume, contenant les deux plus anciens registres relatifs aux années 1368-1388, et qui fournissent une masse de renseignements non seulement sur la topographie, mais sur l'histoire économique de la capitale autrichienne.

Ce n'est pas, à proprement parler, un cartulaire des actes relatifs à la constitution et à l'administration de Coblenz au moyen âge que nous donne M. Max Bär[1], mais un récit suivi. Les actes sont répartis à la fin des chapitres ou des groupes de chapitres. Le plus ancien de ces actes comprend les statuts arrêtés par la communauté pour l'élection du conseil de ville (12 juillet 1300). M Bär étudie tour à tour l'origine de la commune, son administration avant l'acte de 1300, la réformation du conseil en 1366, le droit municipal de Coblenz, l'administration judiciaire, les habitants, les foires, etc. Un copieux index, qui forme en même temps un glossaire, facilite les recherches dans cet important ouvrage.

Le volume donné par M. Krumbholtz, dans les *Publicationen aus den k. preussischen Staatsarchiven*, sur les métiers de Münster[2], apporte des renseignements précieux pour l'histoire économique, en même temps qu'il jette une lumière nouvelle sur l'histoire politique de la vieille cité westphalienne. Dans l'introduction considérable qui forme la première partie du volume, M. Krumbholtz a montré notamment le rôle des ghildes dans l'histoire constitutionnelle de la ville. La seconde partie comprend les pièces justificatives, éditées avec beaucoup de soin, et qui sont pour la plupart postérieures au xve siècle.

MM. Hobbing et Büchle, libraires à Stuttgart, ont entrepris d'offrir au public instruit de l'Allemagne une série de monographies[3] des contrées et des villes qui composent ce pays. Déjà, en 1897, avait paru un premier volume consacré à Naumburg-sur-la-Saale par M. Ernst Borkowsky. Avec l'histoire de Königsberg en Prusse par M. Richard Armstedt[4], nous avons le second volume de la collection. Le but même que l'on se propose dans ces ouvrages exclut l'appareil de l'érudition.

[1] *Urkunden und Akten zur Geschichte der Verfassung und Verwaltung der Stadt Koblenz bis zum Jahre 1500*, formant le t XVII des *Publikationen der Gesellschaft für Rheinische Geschichtskunde*. Bonn, Hermann Behrendt, 1898, in-8, xxii-266 p.

[2] *Die Gewerbe der Stadt Münster bis zum Jahre 1661*. Leipzig, S. Hirzel, 1898, in-8, xxii-232-558 p.

[3] Sous le titre : *Deutsches Land und Leben in Einzeldarstellungen*.

[4] *Geschichte der königlich Haupt- und Residenzstadt Königsberg in Preussen*. 1899, in-8, xii-354 p.

Digitized by Google

Aussi ne faut-il point s'attendre à trouver ici des références qui permettent de contrôler les dires de l'auteur. Mais le travail de M. Armstedt, du moins, semble appuyé sur des recherches assez étendues; il se présente bien et se lit avec intérêt. L'histoire économique et sociale, à laquelle on attache aujourd'hui tant d'importance, n'y est point négligée. Une trentaine d'illustrations, parmi lesquelles un ancien plan de la ville, ornent cet élégant volume [1].

Il ne saurait être question d'indiquer ici les diverses monographies municipales, nous noterons seulement les travaux les plus importants : M. Wilhelm von Bippel a donné le tome II de son Histoire de Brême [2]; — M. Friedrich Lau a consacré une étude considérable à l'histoire constitutionnelle de Cologne jusqu'à la fin du XIVe siècle [3]; — M. Probst nous offre dans son histoire de Germersheim, ancienne cité impériale, le résultat de sept années de recherches consciencieuses [4]; — M. H. W. C. Hübbe commence sur Hambourg une série d'études dont la première partie traite en trois chapitres de la topographie primitive de Hambourg (carte de 800-1100), de la constitution du conseil, de l'île de Finkenwärder en Elbe (carte de 1168) [5]; — M. Theodor Ortvay conduit de 1300 à 1500 son histoire de Presbourg [6]; — un médecin, M. Krackowizer, consacre les loisirs que lui laissent ses fonctions à étudier l'histoire de Gmunden; l'ouvrage aura plusieurs volumes; un seul a paru et ne contient que des généralités [7]; — M. Eheberg nous donne sur Strasbourg un ouvrage considérable, où d'abondants documents viennent éclairer l'histoire constitutionnelle, administrative et économique de la vieille cité [8].

Ce n'est plus seulement l'histoire de la ville d'Hildesheim, mais celle de l'évêché que nous retrace le chanoine Adolf Bertram, dans un ouvrage dont le tome Ier s'étend jusqu'en 1503; une connaissance approfondie des sources donne une base solide à ce travail, écrit avec

[1] Les ouvrages de la collection relatifs aux contrées n'offrent pas le caractère historique. Ce sont de simples monographies géographiques et ethnographiques. Il a paru déjà un volume sur la Lithuanie, dû à M. Alb. Zweck.

[2] *Geschichte der Stadt Bremen*. II. Bremen, C. S. Müller, 1899, in-8, VIII-414 p.

[3] *Entwicklung der kommunalen Verfassung und Verwaltung der Stadt Köln bis zum Jahre 1396*. Bonn, H. Behrendt, 1898, in-8, XIII-408 p.

[4] *Geschichte der Stadt und Festung Germersheim*. Speyer, Jäger, 1898, in-8, XIII-585 p.

[5] *Beiträge zur Geschichte der Stadt Hamburg*. I. Heft. Hamburg, Meissner, 1898, in-8, VIII-136 p.

[6] *Geschichte der Stadt Pressburg*. II, 2. Pressburg, C. Stampfel, 1898, in-8, XVI-552 p.

[7] *Geschichte der Stadt Gmunden in Oberösterreich*. I. Gmunden, E. Mänhardt, 1898, in-8, XXXII-485 p.

[8] *Verfassungs-, Verwaltungs- und Wirtschaftsgeschichte der Stadt Strassburg bis 1681*. I. Strassburg, J.-H.-S. Heitz, 1899, in-8, XVI-771 p.

Digitized by Google

critique, rédigé avec une sobre élégance, orné de bonnes illustrations [1].

L'abbaye bénédictine de Tegernsee en Bavière a joué un rôle assez considérable dans l'histoire intellectuelle de l'Allemagne pour que l'on sache bon gré au P. Pirmin Lindner [2] d'avoir dressé la liste des abbés et des moines dont il est fait mention jusqu'au XVIe siècle, avec l'indication des ouvrages qui leur sont dus.

Histoire étrangère. — L'histoire étrangère a fourni l'objet de plusieurs travaux estimables, parmi lesquels le premier que nous ayons à citer dans l'ordre chronologique est la dissertation de M. Otto Cartellieri sur Suger, l'abbé de Saint-Denis et le fameux conseiller de Louis VI et de Louis VII [3].

Mettant en œuvre les papiers laissés par M. Otto Schmid et les complétant, M. F. S. Gutjahr nous donne une excellente biographie du célèbre théologien Pierre le Chantre [4]. On le supposait originaire du diocèse de Beauvais, M. Gutjahr précise et établit qu'il naquit à Gerberoi, de la famille de Hosdenc. Le rôle, l'influence, l'activité littéraire du célèbre chantre de l'Église de Paris qui, après avoir failli deux fois être évêque, se retira chez les Cisterciens, sont mis ici en pleine lumière.

Beaucoup plus importante encore est l'histoire de Philippe-Auguste [5], entreprise par un savant, M. August Cartellieri, déjà connu en France par des études dont la *Revue historique* a publié quelques-unes; comme cet ouvrage fera sans doute l'objet d'un compte rendu spécial, il suffira ici de le mentionner, en disant que le premier fascicule va jusqu'à l'avènement de Philippe-Auguste, que le second comprend les années 1180-1186 de son règne, que chaque fascicule est accompagné d'éclaircissements, de pièces justificatives et d'un regeste des actes du prince.

Des recherches conduites avec une extrême diligence, une critique sûre dans l'étude des sources, une grande lucidité dans l'exposé des faits, ont permis à M. Robert Holtzmann de nous donner une biographie qui semble définitive de Guillaume de Nogaret [6], le fameux garde des sceaux de Philippe le Bel (né entre 1260-1270, mort en 1313). Le rôle joué par le personnage dans les démêlés entre le roi

[1] *Geschichte des Bisthums Hildesheim*, I. Hildesheim, Lax, 1899, in-8, 523 p., ill.

[2] *Familia S. Quirini in Tegernsee.* München, Franz, 1898, in-8, 113 p.

[3] *Abt Suger von S. Denis, 1081-1151.* Berlin, E. Ebering, 1898, in-8, xv-191 p. (*Historische Studien.* XI).

[4] *Petrus Cantor Parisiensis.* Graz, Styria, 1898, in-8, v-72 p.

[5] *Philipp II August von Frankreich*, 1-2. Leipzig, F. Meyer, 1898, 2 vol. in-8, xv-92-76 p.

[6] *Wilhelm von Nogaret.* Freiburg i. Breisgau, J.-C.-B. Mohr, 1898, in-8, xi-279 p.

Digitized by Google

de France et Boniface VIII a été trop considérable pour ne pas prendre une place importante dans le travail de M. Holtzmann. La biographie touche par là à l'histoire générale et il sera impossible de faire l'histoire du règne sans tenir compte de cet excellent ouvrage, plein de renseignements inédits.

L'histoire d'Angleterre est aussi intéressée que l'histoire de France au remarquable ouvrage de M. Heinrich Böhmer sur l'Église et l'État en Angleterre et en Normandie au XIe et au XIIe siècle [1].

M. Walther Bensemann a donné une courte biographie de Nevil le faiseur de rois [2].

Sur l'histoire de Gênes, M. Georg Caro nous donne la seconde partie de ses recherches sur l'histoire des relations de cette cité avec les autres puissances méditerranéennes [3]. Cette seconde partie, qui va de 1257 à 1311, traite notamment de la lutte de Gênes contre Pise (1282-1290) et contre Venise. — Plus intéressante encore est l'étude consacrée par M. Heinrich Sieveking aux finances de Gênes [4]. Le premier volume, seul paru, va jusqu'à l'époque de l'établissement de la Banque Saint-Georges, au début du XVe siècle. Les relations constantes de Gênes avec la France donnent à ce travail un intérêt particulier pour les Français.

Histoire des beaux-arts. — Les publications sur l'histoire des beaux-arts sont extrêmement nombreuses. Nous ne saurions les relever toutes; nous indiquerons du moins, comme ouvrages généraux, la grande histoire du P. A. Kuhn, qui se publie par fascicules [5], et le manuel de M. Anton Springer, en cinquième édition, dont le tome II embrasse le moyen âge [6].

De première importance est l'ouvrage magistral que M. Hasak consacre à la sculpture allemande du XIIIe siècle [7]. L'on n'y cherchera point des renseignements personnels sur les artistes; les sources sont fort maigres là-dessus et les résultats auxquels l'auteur est arrivé

[1] *Kirche und Staat in England und in der Normandie im XI. und XII. Jahrhundert.* Leipzig, Dieterich, 1899, in-8, XII-498 p.

[2] *Richard Nevil der Königmacher*, 1428-1471. Strassburg, L. Beust, 1898, in-8, XII-159 p.

[3] *Genua und die Mächte am Mittelmar.* Halle, M. Niemeyer, 1898, in-8, XI-471 p.

[4] *Genueser Finanzwesen.* I. Freiburg im Breisgau, J.-C.-B. Mohr, 1878, in-8, XV-218 p. (*Volkswirtschaftliche Abhandlungen der bad. Hochschulen*, I, 3).

[5] *Allgemeine Kunstgeschichte. Die Werke der bildenden Künste vom Standpunkte der Geschichte, Technik, Aesthetik.* Einsiedeln, Benziger, in-8, par fasc. de 80 p.

[6] *Handbuch der Kunstgeschichte.* II. *Das Mittelalter.* Leipzig, P. A. Seemann, 1898, in-4, VII-282 p., 5e éd.

[7] *Geschichte der deutschen Bildhauerkunst im XIII. Jahrhundert.* Berlin, Ernst Wasmuth, 1899, in-fol., XIV-152 p., ill.

Digitized by Google

tiennent en quelques pages. Mais l'étude des monuments est fort instructive et les excellentes planches et gravures qui accompagnent l'ouvrage en facilitent singulièrement l'intelligence.

C'est une simple monographie, au contraire, mais qui n'est pas dépourvue d'intérêt, que M. Nöhring consacre au maître hambourgeois de 1435 [1]. Nous signalerons encore, comme autres monographies importantes, celle de Giotto par M. Max Georg Zimmermann [2], celle des frères Van Eyck [3], par M. L. Kämmerer, et celle de Piero dei Franceschi, par M. F. Witting [4].

La peinture sur verre a fourni la matière d'une bonne étude historique de M. Oidtmann [5].

Nous indiquons en note un certain nombre d'ouvrages consacrés à la description des monuments artistiques en diverses provinces de l'Allemagne [6].

Droits et sciences auxiliaires. — Nous terminerons en indiquant quelques ouvrages sur l'histoire du droit et sur les sciences auxiliaires.

[1] Joh. Nöhring. *Der Hamburger Meister vom Jahre 1435 aus dem Schwerins Museum*. Lübeck, l'auteur, 1898, in-fol., 10 p. et 11 pl.

[2] *Giotto und die Kunst Italiens im Mittelalter*. I, Leipzig, E.-A. Seemann, 1899, in-8, xi-417 p.

[3] *Hubert und Jan Van Eyck*, fasc. 35 des *Künstlermonographien*. Bielefeld, Velhagen und Klasing, 1898, gr. in-8, 118 p., ill.

[4] *Piero dei Franceschi*. Strassburg, Heitz, 1898, in-8, v-194 p., avec photot.

[5] *Die Glasmalerei*. II. *Die Geschichte der Glasmalerei*. 1. *Die Frühzeit bis zum J. 1400*. Köln, J.-P. Bachem, 1898, in-8, viii-368 p.

[6] *Die Kunstdenkmäler des Grossherzogthums Baden*. IV. *Kreis Mosbach*. 2. *Amtsbezirk Tauberbischofsheim*, par M. A. von Oechelhäuser. Freiburg im Breisgau, J. C. B. Mohr, 1898, in-8, iv-251 p., ill. — *Topographie der historischen und Kunstdenkmale im Königreich Böhmen*. II. *Der politische Bezirk Laun*, par M. Matejka. Prag, Bursik und Kohout, 1898, gr. in-8, x-105 p. — F. Schlie : *Die Kunst- und Geschichtsdenkmäler des Grossherzogthums Mecklenburg-Schwerin*, II. Schwerin, Bärensprung, 1898, in-8, xiv-692 p. — Hugo Lemcke : *Die Bau- und Kunstdenkmäler der Provinz Pommern*. II. *Regierungs-Bezirk Stettin*, I. Stettin, L. Saunier, 1898, in-8, xii-86 p. — Jos. Heise : *Die Bau- und Kunstdenkmäler der Provinz Westpreussen*. XI. *Kreis Marienwerder östlich der Weichsel*. Danzig, Th. Bertling, 1898, in-4, viii-111 p. — A. Bötticher : *Die Bau- und Kunstdenkmäler der Provinz Ostpreussen*, viii. *Aus der Kulturgeschichte Ostpreussens*. Königsberg, B. Teichert, 1898, gr. in-8, vii-126 p. et 81 pages de planches. — Ernst Polaczek : *Die Kunstdenkmäler der Rheinprovinz*. IV. 2. *Kreis Rheinbach*. Düsseldorf, L. Schwann, 1898, in-8, viii-172 p. — *Beschreibende Darstellung der älteren Bau- und Kunstdenkmäler des Königreichs Sachsen*. 19. *Amtshauptmannschaft Grimma*. Dresden, C. C. Meinhold und Sohn, 1898, in-8, 160 p. ; 21. Halle, O. Hendel, 1898, in-8, xi-437 p. — E. Lehfeldt. *Die Bau- und Kunstdenkmäler Thüringens*, 26. Jena, G. Fischer, 1898, in-8, v-iv-198 p. — A. Ludorff. *Die Bau- und Kunstdenkmäler von Westfalen*. viii-ix. Paderborn, F. Schöningh, 1898-1899, in-4, vii-96 et iii-158 p. Ajoutez-y le grand ouvrage de M. Raschdorff sur l'architecture du palais dans la Haute-Italie du xiiie au xvie siècle (*Palastarchitektur von Oberitalien und Toscana*, dont le troisième fascicule, relatif à Venise, vient de paraître (Berlin, E. Wasmuth, 1899, in-fol., 20 pl.).

Digitized by Google

L'ouvrage de M. Ficker, *Untersuchungen zur Rechtsgeschichte* [1], est trop connu et trop universellement apprécié pour qu'il ne suffise pas d'annoncer l'apparition du fascicule 1 de son tome IV. M. Emil Seckel nous donne le premier volume de Recherches sur l'histoire de l'un et l'autre droit au moyen âge [2]. On ne consultera pas sans intérêt le volume d'ensemble où M. Wrede étudie les peines corporelles à toutes les époques et chez tous les peuples [3].

L'édition de la loi salique [4] que nous donne M. Heinrich Geffcken s'adresse surtout aux étudiants en droit ; aussi ne s'est-il point appesanti sur la critique comparative des manuscrits, et a-t-il borné ses efforts à faciliter l'intelligence du texte par un commentaire précis. M. Liebermann, dont les recherches érudites sur les lois de l'Angleterre ont été plusieurs fois signalées ici, a commencé la publication, avec traduction, des lois anglo-saxonnes. Le fascicule 2 vient de paraître [5].

Pendant que M. Gustav Rœthe étudiait les prologues rimés du Miroir de Saxe [6], M. Victor Friese consacrait un travail assez considérable à coordonner le droit pénal de ce code fameux, en se basant sur son état primitif et en laissant de côté les remaniements [7]. M. Georg Steinhausen nous donne le fruit de nouvelles recherches sur les procès de sorcellerie [8].

En diplomatique nous nous contenterons de signaler le remarquable travail où M. Rich. Rosenmund a résumé les progrès de cette science depuis Mabillon [9].

La chronologie nous offrira deux ouvrages de M. Lersch [10] et de M. H. Grotefend [11].

[1] Innsbruck, Wagner, 1898, in-8, 290 p.

[2] *Beiträge zur Geschichte bei der Rechte im M. A.* Tübingen, H. Laupp, 1898, in-8, XVIII-539 p.

[3] *Die Körperstrafen bei allen Völkern.* Dresden, H.-R. Dohrn, 1899, in-8, 480 p.

[4] *Lex Salica.* Leipzig, Veit, 1898, in-8

[5] *Die Gesetze der Angelsachsen.* I, 2. Halle, M. Niemeyer, 1899, in-4, p. 191-376 p.

[6] *Die Reimvorreden des Sachsenspiegels.* Berlin, Weidmann, 1899, in-4, III-110 p.

[7] *Das Strafrecht des Sachsenspiegels.* Breslau, M. und H. Marcus, 1898, in-8, XIII-296 p. Dans les *Untersuchungen zur deutschen Staats- und Rechtsgeschichte*, 55.

[8] *Quellen und Studien zur Geschichte der Hexenprozesse.* Weimar, E. Felber, 1898, in-8, III-71 p.

[9] *Die Fortschritte der Diplomatik seit Mabillon* (t. IV de l'*Historische Bibliothek*). München, Oldenburg, 1898, in-8, X-125 p.

[10] *Einleitung in die Chronologie.* 2 Auflage. Freiburg i. B., Herder, 1898-1899, in-8, V-248 et V-189 p.

[11] *Taschenbuch der Zeitrechnung des deutschen Mittelalters und der Neuzeit.* Hannover, Hahn, 1898, in-8, IV-166 p.

Digitized by Google

M. F. von Weesch a entrepris de publier les sceaux des villes badoises, sous les auspices de la commission d'histoire badoise. Le premier fascicule de ce vaste travail vient de paraître [1]; il comprend les cercles de Morbach, Heidelberg, Mannheim et Carlsruhe.

Le petit volume sur les monnaies et médailles, écrit pour la collection des Manuels des musées royaux de Berlin par le regretté Alfred von Sallet [2], n'est pas un simple guide, mais une introduction fort claire et fort sûre, telle qu'on pouvait l'attendre de l'auteur, à la numismatique, où la doctrine s'appuie sur des exemples empruntés aux collections de Berlin.

M. Dannenberg achève la publication des monnaies allemandes du temps des empereurs saxons et franconiens [3], et M. Menadier nous donne un quatrième volume d'essais sur la numismatique germanique [4].

E.-A. Goldsilber.

[1] *Siegel der badischen Städte in chronologischer Reihenfolge.* I. Heidelberg, C. Winter, 1899, in-8, 31 p., 51 pl.

[2] *Münzen und Medaillen.* Berlin, W. Spemann, 1898, in-8, IV-224 p.

[3] *Die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit.* 3. Berlin, Weidmann, 1898, in-4, VI p. et p. 759-874. 10 pl., 12 m.

[4] *Deutsche Münzen.* Berlin, A. Weyl, 1898, in-8, VII-294 p.

Digitized by Google

COURRIER BELGE

La fin de l'année 1898 a été marquée en Belgique par une fête scientifique dont nos collègues étrangers apprécieront toute l'importance. Les historiens se sont réunis autour du plus éminent de leurs maîtres, M. Godefroid Kurth, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de son cours pratique. Ce n'était pas, comme trop souvent chez nous, une de ces manifestations banales organisées sous un prétexte quelconque; il s'agissait de fêter en M. Kurth l'initiateur d'un mouvement fécond de réforme de l'enseignement historique, le professeur qui le premier introduisit en Belgique la méthode des cours pratiques. Cet événement eut lieu en 1874 et ne resta pas longtemps inaperçu; bientôt les collègues de M. Kurth suivirent son exemple. Aujourd'hui, à vingt-cinq ans de distance, il est permis de regarder en arrière et de mesurer le chemin parcouru. Il n'est plus une de nos universités qui n'ait plusieurs cours pratiques ; au lieu de quelques historiens isolés, nous voyons des groupes compacts et vivants : il n'est pas téméraire de prédire que la Belgique aura bientôt plusieurs écoles historiques dont les centres seront à Bruxelles, à Gand, à Liège et à Louvain, et dont chacune, grâce à l'impulsion des maîtres éminents qui la dirigent, étudiera plus spécialement un domaine et donnera à ses travaux la marque d'une puissante formation scientifique. Notre pays reprendra ainsi la place qu'il a toujours occupée avec honneur dans le monde savant. Pour se rendre compte de la réalité de cette renaissance des études historiques, il suffit de lire le volume qui a été offert à M. Kurth, le 20 novembre 1898 [1]. Sous le titre : *L'Origine et les développements des cours pratiques d'histoire dans l'enseignement supérieur en Belgique*, M. Paul Fredericq, professeur à l'Université de Gand, y a fait l'histoire de notre enseignement historique depuis vingt-cinq ans. Ce travail a été rédigé d'après des notes fournies par les professeurs et est accompagné de la bibliographie des différents cours. Le volume contient en outre

[1] *A Godefroid Kurth, à l'occasion du XXVe anniversaire de la fondation de son cours pratique d'histoire.* Liège, Imprimerie liégeoise, in-8 de 224 p.

Digitized by Google

les discours prononcés lors de la fête du 20 novembre; on lira avec intérêt les progrès que veulent encore réaliser les professeurs belges et la généreuse et large collaboration que le gouvernement leur a laissé espérer.

Un autre événement, moins retentissant sans doute, mais preuve, lui aussi, du renouveau que je signale ci-dessus, est la publication d'une revue critique d'historiographie nationale, les *Archives belges* [1]. Cette revue est le fruit d'une nouvelle initiative de M. Kurth et paraît sous sa direction. L'an dernier j'annonçais la publication des *Archives liégeoises*, dont le domaine était limité à l'ancienne principauté de Liège; ce cercle était trop étroit, c'était plus un champ d'expérience qu'autre chose, et dès le principe nous avions caressé l'espoir de le voir s'élargir. Depuis le 25 janvier c'est chose faite, et voici en quels termes les *Archives belges* se sont présentées au public. « Renseigner le lecteur d'une manière aussi exacte et aussi complète que possible sur tous les faits qui ont de l'intérêt pour les études relatives à l'histoire de Belgique, et lui faire connaître la valeur de tous les livres et articles nouvellement parus dans ce domaine, telle est, en deux mots, la tâche que nous nous proposons de remplir. » Pour atteindre ce but, les *Archives* publient des comptes rendus qui sont, autant que possible, l'œuvre des historiens les plus compétents dans les divers domaines de la science du passé. Les collaborateurs ont été pris dans les quatre Universités du pays et dans le personnel des Archives. Je pourrais citer parmi eux les noms les plus justement appréciés de la science belge, les Vanderkindere, les Pirenne, les Berlière et les Prosper Poullet. Je suis en mesure d'assurer que les *Archives belges* s'efforcent de renseigner exactement le lecteur sur tous les livres et articles de revues de tous pays qui peuvent l'intéresser. Je puis affirmer aussi que la critique des *Archives* est et restera purement objective, sévère mais juste. L'accueil fait par le public aux premiers numéros est une preuve de la réalité du besoin auquel cette revue répondait, et pour les coopérateurs, un encouragement à persévérer dans la voie où ils sont entrés.

Sources. — On sait que le *Recueil des ordonnances des Pays-Bas* est publié sous les auspices d'une commission spéciale nommée par le gouvernement. M. Ch. Laurent a publié en 1893 le premier volume des ordonnances du XVIe siècle. Le tome II [2], préparé par M. Laurent, a été mis au jour par M. Lameere. Il contient près de trois cents docu-

[1] *Archives belges, revue critique d'historiographie nationale*, paraissant le 25 de chaque mois sous la direction de M. Kurth. Administration, 14, rue Hemricourt, à Liège.

[2] *Recueil des ordonnances des Pays-Bas*. 2e série, 1506-1700. T. II. Bruxelles, Goemaere, in-fol. de 628 p.

Digitized by Google

ments embrassant dix ans du règne de Charles-Quint (1520-1529). Cette période a vu les premiers développements du protestantisme, la réforme de la justice, des finances et de l'administration du pays; les mesures d'intérêt économique, les interventions dans l'administration urbaine furent nombreuses, et on trouvera dans ce volume toute la série des dispositions législatives sur ces différents sujets. Les textes sont publiés avec beaucoup de soin, mais les analyses sont insuffisantes, la plupart ne donnent même pas une idée du texte; en outre, la table placée à la fin du volume eût pu être plus complète.

La commission royale d'histoire continue de manifester une activité scientifique des plus louables. On ne peut nier qu'elle soit et prétende rester dans l'avenir à la tête du mouvement historique belge. La preuve en est dans cet *avant-projet d'un programme de travaux* qu'elle vient de publier dans son bulletin [1]. A l'origine, la commission ne devait publier que des chroniques inédites; aujourd'hui, elle propose de rééditer toutes celles qui n'ont pas encore d'édition définitive, d'y joindre quelques grands cartulaires *in extenso* et surtout des analyses de chartes; d'autres sections seraient réservées aux documents relatifs aux corporations de métiers, aux pièces diplomatiques et aux documents statistiques; enfin la commission demande de publier les catalogues des actes de tous les princes qui ont autrefois régné dans nos provinces. On le voit, les matériaux abondent, et la besogne sera lourde, mais nous avons le ferme espoir qu'elle sera menée rapidement. Déjà les membres se sont mis à l'ouvrage et préparent des rapports spéciaux sur chacun des groupes de documents à publier. Ces vastes projets d'avenir n'ont pas entravé les travaux ordinaires de la commission. En voici l'énumération.

M. Ch. Duvivier a publié d'une façon toute scientifique, et conformément aux règles imposées par la commission d'histoire, des *Actes et documents anciens intéressant la Belgique* [2]. Ces actes sont tous antérieurs au XIIIe siècle et sont conservés dans les dépôts d'archives de France. Ils concernent le chapitre cathédral de Noyon, les abbayes de Saint-Ghislain, de Saint-Amand, de Saint-Vanne de Verdun, Hasnon, Corbie, Mont-Saint-Éloi, Saint-Nicolas-au-Bois, Saint-Riquier, Marchiennes, le chapitre Saint-Amé de Douai, les abbayes de Crespin, Bourbourg, Auchy-les-Moines, Saint-André du Cateau-Cambrésis, Saint-Médard de Soissons, Hombliéres, Saint-Sépulcre de Cambrai, Anchin, la cathédrale et l'abbaye de Saint-Aubert de Cambrai, Saint-Quentin en l'Ile, Saint-Vaast d'Arras, Saint-Pierre de Gand et la

[1] *Bulletin de la comm. royale d'hist.*, t. LXVIII. Bruxelles, Hayez, 1899.

[2] Duvivier : *Actes et documents anciens intéressant la Belgique*. Bruxelles, Hayez, in-8 de 460 p. (*Collection de la commission royale d'histoire*).

Digitized by Google

terre de Guise. M. Duvivier a joint à ces textes anciens trois documents postérieurs, une liste des évêques de Noyon et de Tournai rédigée au XIIIe siècle, une généalogie des ducs de Brabant et un extrait du nécrologe de l'abbaye de Saint-Vanne, du XIVe siècle.

M. Lonchay, qui est un spécialiste de l'histoire du XVIe et surtout du XVIIe siècle, a réédité, en l'accompagnant d'une bonne biographie de ce personnage, le *Commentaire sur la guerre de Frise*[1], par le colonel espagnol François Verdugo. Verdugo gouverna la *Frise* pendant quatorze ans à partir de 1581; son commentaire est le récit des événements auxquels le colonel fut mêlé et avait pour but de réfuter les accusations dont il se croyait l'objet à Bruxelles. Ce récit est d'un grand intérêt pour l'histoire militaire, mais il renferme de précieux détails sur la situation lamentable des provinces du nord et leur administration. Le commentaire de Verdugo avait été publié en Espagne en 1610 et 1872. L'édition de M. Lonchay remplace définitivement ces textes défectueux. L'auteur y a joint trente-huit lettres tirées de la correspondance de Verdugo avec Farnèse, Mansfeld, l'audiencier Verreycken et l'archiduc Ernest. Nous regrettons que ces lettres ne soient pas précédées d'une courte analyse.

Le Livre des fiefs de l'église de Liège sous Adolphe de la Marck[2], publié par M. Édouard Poncelet, est le plus ancien registre féodal de la principauté de Liège et constitue un recueil de la plus haute importance; il contient toute la série des reliefs opérés de 1313 à 1343. Il y en a près de trois mille, et le fait que chacun est muni de sa date précise permettra de faire pour un tiers de siècle l'histoire des domaines féodaux de la principauté de Liège. En nos temps, où l'histoire économique est de plus en plus étudiée, ce côté du livre des fiefs sera le plus apprécié; mais, comme l'a fort bien fait remarquer l'éditeur, on y trouvera en outre le moyen de reconstituer l'itinéraire de l'évêque, de recomposer sa cour, enfin une foule de renseignements utiles sur les chevaliers, les gentilshommes, les prélats, les bourgeois et les manants du pays. M. Poncelet a fait précéder le texte d'une étude sur l'origine et la nature des fiefs liégeois, sur l'histoire de la cour féodale de Liège et sur l'étendue de la domination féodale des princes-évêques.

Par ses *Notes sur les manuscrits de l'abbé Hugo d'Etival*[3], Dom Ber-

[1] LONCHAY : *Commentario del coronel Francisco Verdugo de la guerra de Frisa.* Bruxelles, Hayez, in-8 de 274 p. (*Ibid.*).

[2] ED. PONCELET : *Le livre des fiefs de l'église de Liège sous Adolphe de la Marck.* Bruxelles, Hayez, in-8 de LVIII-745 p. (*Ibid.*).

[3] DOM URSMER BERLIÈRE : *Notes sur les manuscrits de l'abbé Hugo d'Etival conservés à Nancy* (*Bull. comm. r. d'hist.*, 5e série, t. VIII. Bruxelles, Hayez).

Digitized by Google

lière fait connaître ce qui, dans ces manuscrits, peut intéresser le lecteur belge.

C'est dans les papiers de l'abbé Hugo que Dom Berlière a retrouvé le *Catalogus abbatum floreffiensium*[1], ouvrage de Pierre de Hérenthals qui était perdu. Dom Berlière en publie le texte intégral; à défaut de renseignements nouveaux on y trouvera le contrôle des assertions des auteurs postérieurs au XIVe siècle.

M. J. Cuvelier[2] a publié un inventaire de la garde-robe, des bijoux et du mobilier d'une patricienne flamande en 1549.

M. Moranvillé, dans son édition critique de la partie de la *Chronographia regum francorum*[3] postérieure à 1270, a affirmé que l'auteur n'avait utilisé ni l'ancienne Chronique de Flandre, ni la Chronique normande, ni les Grandes Chroniques de Saint-Denis. M. Pirenne[4] vient de démontrer le contraire pour le premier et le second de ces textes.

M. Vanderkindere[5] a fait, à propos d'une charte publiée par M. Duvivier dans le recueil[6] signalé ci-dessus, une intéressante étude de chronologie, dont il tire une triple conclusion: Womar a été promu abbé de Saint-Pierre à Gand, en 953. La chancellerie de l'abbaye ne prenait pas, au Xe siècle, pour supputer les années, la date du jour de l'avènement des abbés ou des rois de France; elle ne paraît pas avoir fait usage à cette époque du style pascal.

M. Des Marez[7] publie un document inédit de 1340, qui met en mauvaise posture Jacques Van Artevelde et est de nature à donner au héros gantois la réputation d'un tortionnaire sans scrupule. M. de Pauw[8] prétend, à tort selon nous, que ce document n'est pas une lettre de la ville de Malines à la ville d'Ypres, comme l'a pensé M. Des Marez, mais une simple pièce de procès émanée du prévenu, ce qui en réduirait singulièrement la portée.

Les prédications du frère Jean Angeli, à la fin du XVe siècle, amenèrent des conflits entre le chapitre cathédral et les cordeliers de Tournai. L'affaire fut portée devant le Parlement et l'Université de Paris, les doctrines d'Angeli furent condamnées et les cordeliers obli-

[1] Dom Ursmer Berlière : *Le Catalogus abbatum floreffiensium de Pierre d'Herenthals (Ibid.)*.

[2] Cuvelier : *La Garde-robe, les bijoux et le mobilier d'une patricienne flamande sous le règne de Charles-Quint (Ibid.)*.

[3] *Société d'histoire de France*. Paris.

[4] Pirenne : *L'Ancienne chronique de Flandre et la Chronographia regum francorum (Bull. comm. r. d'hist.*, 5e série, t. VIII. Bruxelles, Hayez).

[5] Vanderkindere : *L'abbé Womar de Saint-Pierre de Gand (Ibid.)*.

[6] Duvivier : *Actes et documents*, p. 333.

[7] Des Marez : *Un document inédit relatif à Jacques von Artevelde (Ibid.)*.

[8] *Rapport de M. de Pauw (Ibid.)*.

Digitized by Google

gés à rétractation. M. l'abbé Demeuldre [1] publie huit documents intéressants de ce procès, en les accompagnant d'une bonne notice.

M. Ed. Laloire [2] publie le règlement du *métier des drapiers de Nivelles*, en 1411.

M. Ed. Poncelet [3] a exposé les difficultés dont fut entourée l'élection de Guy de Hainaut, évêque de Liège, dont l'administration se place entre le 14 octobre 1291 et le début de 1296. Les contestations que soulevait cette élection sont un épisode de la querelle des d'Avesnes et des Dampierre. M. Poncelet a joint à son travail dix documents inédits et l'analyse de sept autres qui étaient déjà connus.

Quatre lettres de Mercator publiées par M. Van Ortroy [4] contiennent des détails sur la jeunesse, les études et les travaux du savant géographe; la quatrième est une discussion théologique à propos de l'ouvrage de Streuber relatif au Christ et à la Cène.

Je ne veux pas quitter les publications de la Commission royale d'histoire sans rappeler les reproches étonnants que lui a faits un membre du Parlement d'ordinaire mieux avisé, par exemple : celui de ne pas faire de la vulgarisation et de ne pas mettre plus de suite, voire même de l'unité dans ses bulletins. La commission n'a pas eu de peine à répondre; ceux que ces potins plutôt comiques intéressent en trouveront le détail dans les *Annales parlementaires*, les *Bulletins de la Commission*, les *Archives liégeoises et les Archives belges*.

Les *Chroniques de Froissart* ont été traduites en néerlandais vers 1430 par un certain Geryt Potter van der Loo, dont la personnalité est peu connue; son œuvre ne l'était pas davantage jusqu'en ces dernières années; M. N. de Pauw [5] vient d'en éditer une partie, elle n'a d'intérêt que pour les philologues.

Le *Tournoi de Chauvency*, par Jacques Bretel, a été publié, en 1835, d'une façon fort convenable pour l'époque. M. Hecq [6], persuadé qu'il avait de grands avantages sur son prédécesseur, a voulu en donner une seconde édition. Hélas! il s'est contenté de copier presque servilement, mais sans esprit scientifique, un manuscrit défectueux, alors

[1] Demeuldre : *Frère Jean Angeli. Épisode des conflits entre le clergé séculier et le clergé régulier à Tournai* (1482-1483) (*Ibid.*).

[2] Ed. Laloire : *Le Métier des drapiers à Nivelles. Règlement de 1411* (*Ibid.*).

[3] Ed. Poncelet : *Guy de Hainaut, évêque de Liège* (*Ibid.*).

[4] Van Ortroy : *Quatre lettres inédites de Gérard Mercator à Théodore Zwinger et à Wolfgang Haller* (*Ibid.*).

[5] *Jehan Froissart's cronyke van Vlaenderen getranslateert uitten franssoyse in duytscher tale by Geryt van der Loo*, uitgegeven en toegelicht door Napoleon de Pauw. Gand, Siffer, in-8 de 579 p.

[6] *Jacques Bretex ou Bretiaus, le tournoi de Chauvency*, publié par Gaëtan Hecq. Mons, Dequesne (publication de la Société des bibliophiles belges).

Digitized by Google

qu'il lui suffisait d'ouvrir la *Romania* pour apprendre l'existence de textes beaucoup meilleurs.

M. A. Roersch [1] a publié une partie de la correspondance latine de Jean van Loo, plus connu sous le nom de Loaeus, humaniste célèbre du XVIe siècle.

Tout ce qui touche à Dom Martène a le plus grand intérêt pour les historiens. M. Léon Halkin [2] a réédité la correspondance du savant bénédictin avec un archéologue liégeois très distingué, le baron de Crassier. Le volume contient cent soixante-deux lettres échangées entre ces deux personnages; ces documents sont très intéressants, on y assiste à l'élaboration des grandes œuvres de Martène. L'éditeur a joint à son recueil huit autres lettres écrites à Martène par de Potesta et Schannat ou par Martène à Lombard. L'absence complète de tables et d'analyses est très regretable.

Le lieutenant-colonel Dutheillet de Lamotte [3] (1791-1856) est un officier français qui participa à la campagne de Russie, aux journées de juillet 1830 et réorganisa l'armée belge; ses mémoires cependant n'ont guère d'intérêt.

Les archives de la ville d'Ypres sont d'une richesse réellement extraordinaire. Les inventaires de Diegerick et de Lambin étaient insuffisants, celui de M. de Sagher [4] est bon. L'auteur y a joint une notice dans laquelle on trouvera l'analyse de quatre-vingt-trois documents (1230-1597). Il y a, je crois, un peu d'arbitraire dans le choix de ces textes.

Histoire nationale. — Nous ne mentionnons jamais dans nos courriers les livres parus en dehors de notre pays. Nous ferons exception à cette règle pour *l'Histoire de Belgique* de M. Henri Pirenne [5].

Ce livre, publié en allemand, a une telle importance et est si remarquable que nous ne pouvons en omettre le compte rendu. Cette édition allemande n'est d'ailleurs qu'une traduction; M. Pirenne a écrit son livre en français et nous espérons qu'il publiera bientôt le texte original.

[1] A. Roersch : *Correspondance inédite de Loaeus*, abbé d'Eversham. Gand, Siffer, in-12 de 171 p.

[2] L. Halkin : *Correspondance de dom Martène avec le baron de Crassier, archéologue liégeois*. Bruxelles, Société de librairie, in-8 de 294 p. (Extrait du tome XXVII du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*).

[3] *Mémoires du lieutenant-colonel Aubin Dutheillet de Lamotte*. Bruxelles, Lamertin, in-8 de 292 p.

[4] I. de Sagher : *Notice sur les archives communales d'Ypres et documents pour servir à l'histoire de Flandre du XIIIe au XVIe siècle*. Ypres, Callewaert, in-8 de 416 p.

[5] Henri Pirenne : *Geschichte Belgiens. Deutsche Uebersetzung von Fritz Arnheim*. Band I, bis zum Anfang des 14 Jahrhunderts. Gotha, Perthes, in-8 de 496 p.

Digitized by Google

Ceux qui liront l'histoire de Belgique de M. Pirenne sentiront, dès les premières pages, qu'ils ont en mains l'œuvre d'un maître qui domine d'un coup d'œil tout son sujet, en saisit les traits caractéristiques, et en trace un tableau d'autant plus vivant qu'il est plus sobre et que toute végétation parasitaire en a été élaguée. Le plan de ce livre est neuf; il est divisé en trois parties : la première embrasse toute l'histoire antérieure au XIIe siècle; la seconde est consacrée à la période d'épanouissement de la société féodale, le XIIe et le XIIIe siècle; la troisième enfin est l'exposé des relations politiques entre les villes flamandes et la royauté française; le volume se termine par le récit de la bataille de Courtrai en 1302. Nous sommes loin, on le voit, du vieil usage de diviser l'histoire de Belgique, au moyen âge, en autant de tranches qu'il y avait de principautés féodales, usage qui en rendait la lecture si pénible et la compréhension si laborieuse. C'est que l'auteur a recherché avant tout les éléments constitutifs de notre société et que ces éléments, indépendants des frontières locales, se retrouvent dans toute l'étendue du pays. Bien plus, notre histoire n'est pas un tout séparé, mais plutôt la résultante de l'histoire des grands pays voisins. Notre pays est une sorte de microcosme où les deux races, dont les luttes ont rempli l'histoire de l'Europe, se mêlent sans heurts pour former une nation caractéristique, région de transit dans le monde des idées comme dans le monde matériel, largement ouverte à toutes les influences extérieures, mais aussi vouée à l'expansion dans tous les domaines. Rome apporta à nos provinces, avec une frontière fixe, les premiers éléments de la civilisation; elle fut bientôt suivie par le christianisme, qui acheva et perfectionna son œuvre. Dès le IIIe siècle les invasions commencent, et au VIe la frontière linguistique est établie telle qu'elle se conservera jusqu'à nos jours. Quand les rois saliens quittent les bords de l'Escaut pour les rives de la Seine, le pays retombe dans l'ombre, jusqu'à l'avènement des Carolingiens; il prend alors la position centrale, qu'il ne perdra plus. Selon l'expression de l'auteur, Charlemagne a en quelque sorte façonné nos provinces de sa propre main, et elles ont toujours conservé un caractère carolingien que n'avaient pas les autres États de l'Europe. Après la dislocation de l'empire de Charlemagne, le territoire sera l'objet d'un grand nombre de partages qui ne tiendront compte ni des langues ni des races, et, enfin, une partie du pays sera rattachée à la France, une autre à l'Allemagne. Dans ces deux fractions la féodalité se constituera, mais à des moments différents. Aux facteurs qui, partout en Europe, ont créé la classe des seigneurs laïques, il faut ajouter ici la prise de possession par les dynastes locaux des domaines des grandes abbayes. L'histoire de la Basse-Lotharingie et celle de la Flandre, aux Xe et XIe siècles, sont toutes différentes. Ici une dynastie locale s'élève ré-

Digitized by Google

gulièrement, sans chercher à se soustraire à la suzeraineté nominale de la France, et arrive, avec Robert II, à son apogée; là, au contraire, une lutte à mort s'établit entre les évêques, représentants de la politique impériale, et la noblesse, qui prétend arriver à s'y soustraire complètement. Dans cette lutte la victoire devait rester à la noblesse, et l'autorité impériale disparaît, tandis qu'en Flandre le pouvoir comtal diminue, en face de la royauté française reconstituée par les Capétiens, et qui semble étendre sa suzeraineté jusque sur le Hainaut et le Brabant. Mais en ce moment la scène change. Désormais le rôle prépondérant sera joué par les villes. A partir du XIIe siècle, c'est autour d'elles que se déroulera l'histoire de Belgique, et ici commence la partie la plus considérable et la plus neuve du livre de M. Pirenne; celle sur laquelle il a le plus insisté. Les villes, filles du moyen âge et produits du commerce et de l'industrie, imprimeront un caractère spécial à notre histoire. Personne n'était mieux placé que M. Pirenne pour parler de l'organisation et du rôle des villes; il a déjà publié plusieurs études très remarquées sur ce sujet. Désormais la Flandre, grâce à son développement économique, exerce une force d'attraction sur toute la Basse-Lotharingie; l'Allemagne est trop faible pour empêcher le pays entier de suivre la destinée de la Flandre; c'est autour de ce comté que se concentre tout l'intérêt. L'influence française ne fait que grandir, non sans résistance cependant : la querelle des d'Avesnes et des Dampierre est un exemple de la lutte de la France et de l'Allemagne pour l'exercice de la prépondérance dans les Pays-Bas. A mesure que les villes grandissent en richesse et en puissance, se développe en elles un parti populaire qui veut mettre fin aux privilèges exclusifs du patriciat. Nous arrivons ainsi à la dernière partie du livre. Les patriciens flamands font alliance avec Philippe le Beau, Guy de Dampierre s'allie à l'Angleterre et au parti populaire, et le point d'aboutissement, c'est la bataille de Courtrai, suivie bientôt du honteux traité d'Athies-sur-Orge. Dans toute cette histoire, que je viens de résumer d'une manière trop brève, dans celle principalement qui a suivi le XIe siècle, l'auteur a vu surtout le rôle des facteurs économiques de la civilisation. M. Pirenne est un des fervents de l'école économique qui, née en Allemagne, a révolutionné la conception de l'histoire; il attribue aux causes économiques une importance majeure et en fait souvent la source unique des événements. C'est ainsi que son récit des origines de la guerre de Flandre est tout autre que celui qu'on lisait chez les auteurs précédents, et je ne pense pas que la vérité ait perdu au change. L'école économique, plus que toute autre, est appelée à donner la notion exacte de l'histoire des peuples; mais elle est, comme les autres, exposée à un défaut capital, l'exclusivisme. La société humaine n'est pas tout entière dans la vie matérielle. Il y a en elle des

Digitized by Google

éléments que n'influent ni l'organisation du travail ni le prix des denrées, éléments moraux et éléments religieux. Quels qu'en soient la source et le mérite, il faut en reconnaître l'existence et le rôle important; toute école qui les reléguera au second plan ou négligera d'en parler fera fausse route et s'exposera aux plus graves mécomptes. Tel n'est, sans doute, pas le cas pour le livre de M Pirenne. On pourra, certes, lui reprocher de n'avoir consacré que quelques rares pages à la mission civilisatrice du christianisme et même de n'avoir surtout envisagé en lui que le côté matériel, comme les grandes propriétés des abbayes. Ce reproche est fondé, et la lacune serait grave si M. Pirenne avait prétendu écrire l'histoire de la civilisation en Belgique, car de cette civilisation le côté le plus grand et le plus essentiel aurait été oublié. Aussi sommes-nous persuadé de n'être pas en présence d'une lacune, mais d'une omission volontaire. M. Pirenne, qui se rend certainement compte de l'importance des éléments moraux et religieux, aura voulu, cette fois, nous faire connaître seulement le rôle joué dans la civilisation des peuples par les facteurs économiques. Peut-être réserve-t-il pour un prochain chapitre ou pour le deuxième volume de son œuvre l'étude qu'il a provisoirement omise. Doué d'une largeur de vues peu commune et d'un grand esprit d'indépendance, il tracera, nous l'espérons, de la vie religieuse un tableau aussi exact et aussi vivant que celui de la vie matérielle, et cette partie du livre sera, comme la première, un chef-d'œuvre.

Dans une étude sur *la Hanse de Londres*, M. Pirenne [1] montre, contrairement à l'opinion de Mayer, que le droit de hanse était payé, par les marchands étrangers, à la hanse et non au comte; il prouve en outre que la hanse de Londres est une fédération de gildes urbaines sous la présidence de celle de Bruges et qu'il ne faut pas la confondre, comme on l'a fait jusqu'ici, avec la hanse des dix-sept villes qui s'est d'abord formée en France entre les villes dont les habitants visitaient les foires de Champagne.

M. Fredericq [2], dont on connaît les remarquables travaux sur l'histoire de l'Inquisition, vient de raconter, en quelques pages, l'histoire des indulgences dans les Pays-Bas au début du XVIe siècle. Pourquoi a-t-il pris ce ton badin et parfois déplaisant?

M. Vanderkindere [3] a commencé la publication d'une *Histoire de*

[1] PIRENNE : La Hanse flamande de Londres. Bruxelles, Hayez, in-8 de 46 p. (Extrait des *Bulletins de l'Académie de Belgique*, 9e série, t. XXXVII).

[2] FREDERICQ : *La Question des indulgences dans les Pays-Bas au commencement du XVIe siecle*. Bruxelles, Hayez, in-8 de 36 p. (*Ibid.*).

[3] VANDERKINDERE : *Histoire de la formation territoriale des principautés belges au moyen âge*, t. I. Bruxelles, Hayez, in-8 de 344 p. (Extrait du *Bulletin de la comm. r. d'hist.* 5e série, t. VIII et IX).

Digitized by Google

la formation territoriale des principautés belges au moyen âge. Cette étude se divisera en trois parties : la première sera consacrée aux événements qui ont tracé dans notre pays la limite entre la France et l'Allemagne ; la deuxième traitera du marquisat de Flandre ; la troisième, du duché de Basse-Lotharingie avec ses nombreuses subdivisions. Le premier volume a paru. M. Vanderkindere y a fait l'historique de tous les déplacements de la frontière franco-allemande dans notre pays depuis le partage de 817 jusqu'en 925, date à partir de laquelle l'autorité des rois d'Allemagne s'étendit définitivement jusqu'à l'Escaut. Abordant ensuite la Flandre, il expose, en les groupant par règnes des comtes, les modifications territoriales du pays jusqu'en 1407. Certains chapitres spéciaux sont consacrés à des modifications plus importantes ou à des points d'un intérêt plus considérable. On remarquera notamment une étude sur le titre de marquis de Flandre et une autre sur les origines de la Flandre impériale. En appendice l'auteur a étudié l'organisation ecclésiastique de la Flandre, les pagi, et dressé un catalogue biographique et généalogique complet des comtes de Flandre, Gand, Westfrise-Hollande, Tournai, Courtrai, Arras, Lens, Douai, Guines, Saint-Pol, Hesdin et Boulogne. L'ouvrage de M. Vanderkindere intéressera vivement les historiens français. Marqué au coin de la critique la plus rigoureuse, c'est une étude de géographie historique de toute première valeur.

M. Kurth [1], qui prépare depuis plusieurs années une édition des Chartes de Saint-Hubert répondant à toutes les exigences de la critique moderne, a publié, sous le titre : *Les Premiers siècles de l'abbaye de Saint-Hubert*, une série d'études sur des problèmes historiques difficiles à résoudre, et qu'il a su placer en pleine lumière grâce à son sens pénétrant. Après avoir détruit les légendes de la lettre tombée du ciel et du château d'Ambra dont on avait entouré les origines de l'abbaye ardennaise, M. Kurth reconstitue le domaine de Saint-Hubert au début de son existence et à l'époque de l'évêque Walcawd, son second fondateur ; il prouve qu'il est faux que l'abbaye ait eu huit abbés communs avec l'abbaye de Prüm, fait connaître la fondation des huit prieurés de Saint-Hubert et reconstitue en partie son vieux martyrologe. Enfin il a posé, sans oser la résoudre, la question de savoir s'il y a eu des *Annales de Saint-Hubert*.

L'Histoire de Saint-Hubert, par M. Theys [2], est un ouvrage sans critique qui reproduit toute la vie légendaire du saint.

[1] God. Kurth : *Les Premiers siècles de l'abbaye de Saint-Hubert.* Bruxelles, Hayez, in-8 de 106 p. (Extrait du *Bull. de la comm. r. d'hist.* 5e série, t. VIII).
[2] L. Theys : *Histoire de saint Hubert.* Marcinelle, Dupuis, in-8 de 127 p.

Digitized by Google

L'an dernier nous signalions, en lui accordant les éloges qu'il méritait, le livre de M. Des Marez sur l'*Histoire de la propriété urbaine*. Un autre élève de l'Université de Gand, M. Hansay [1], a publié sur les propriétés de l'abbaye de Saint-Trond un livre qui, s'il n'a pas la même importance, n'est pas moins neuf et très remarquable. Le domaine de Saint-Trond s'est constitué au xe et au xie siècle. Après cette date commença une période de décadence qui ne prit fin qu'au xiiie siècle par la réforme générale de l'abbé Guillaume de Ryckel. La période étudiée par M. Hansay forme un tout complet. L'auteur a su reconstituer le système d'administration du domaine : il est double. Dans les différentes localités le maire exploite la terre domaniale, lève les prestations imposées aux tenanciers, fait parvenir les revenus à l'abbaye. Là, des fonctionnaires spéciaux sont chargés de la perception et de l'emploi des revenus. Au xiiie siècle l'abbé Guillaume remplaça ce système de faire valoir direct par le système des fermages. M. Hansay a joint à son travail une étude sur la condition de certains tenanciers en état de dépendance personnelle vis-à-vis de l'abbaye, entre autres sur les avoués généraux et particuliers, enfin des statistiques de la formation du domaine et du prix des choses à Saint-Trond.

M. de Haulleville [2] est grand partisan de la politique coloniale, il voudrait voir les Belges entrer dans cette voie, et son livre sur les *aptitudes colonisatrices des Belges* a pour but de montrer la nécessité et l'utilité pour eux de créer des colonies. Ce volume contient une partie historique dans laquelle l'auteur, se servant de sources autorisées, montre que nos ancêtres ont été une nation éminemment colonisatrice. Ce livre est de ceux qu'il y a profit et plaisir à lire.

Le livre de M. Gillès de Pélichy [3], sur *l'Organisation du travail dans les Ports flamands*, se divise, comme celui de M. de Haulleville, en deux parties, l'une historique, l'autre économique. Dans la première, l'auteur, après un exposé des traits généraux des anciennes corporations, décrit, en une série de monographies, la condition des débardeurs dans quinze villes des Pays-Bas. Des recherches consciencieuses dans les archives de ces villes lui ont fait découvrir des do-

[1] A. Hansay : *Étude sur la formation et l'organisation économique du domaine de l'abbaye de Saint-Trond depuis l'origine jusqu'à la fin du XIIIe siècle*. Gand, Engelcke, in-8 de 198 p. (*Recueil de travaux publiés par la faculté de philosophie de Gand*).

[2] Alph. de Haulleville : *Les Aptitudes colonisatrices des Belges et la question coloniale en Belgique*. Bruxelles, Schepens, in-8 de 498 p.

[3] Gillès de Pélichy : *L'Organisation du travail dans les ports flamands sous l'ancien régime et à l'époque moderne*. Louvain, Polleunis, in-8 de 320 p.

Digitized by Google

cuments intéressants, et ce livre sera utile aux historiens, bien qu'il ait surtout été écrit pour les économistes.

M. de Radiguès [1] a cherché à combler les lacunes du livre des *Fiefs du comté de Namur*, publié par M. Bormans; il indique pour chaque fief sa nature, sa consistance, les droits et obligations auxquels il donne naissance, les propriétaires successifs; malheureusement, M. de Radiguès ne mentionne pas les sources de ses informations.

Le conseil de Brabant était, en principe, un conseil de justice, mais il participait en même temps au gouvernement et à l'administration du pays. Sa compétence était fort étendue et en faisait un des corps les plus importants de notre ancien régime. M. Gaillard [2] a entrepris d'en écrire l'histoire complète. Conservateur adjoint des archives du royaume, et attaché depuis de longues années au dépôt de Bruxelles, il était mieux placé que personne pour se mettre au courant de toutes les sources et mener à bien son entreprise; aussi presque tout est neuf dans cet exposé chronologique de l'histoire du conseil du XIVe au XVIIIe siècle. M. Gaillard fait sortir cette institution des chambres de conseil créées par les ducs de Bourgogne et non du conseil ducal. Après avoir discuté cette question, l'auteur raconte par le menu la vie mouvementée du conseil, ses transformations et ses conflits incessants avec les villes, le conseil privé, la cour féodale, les états de Brabant, les gouverneurs généraux, l'archevêque de Malines et le chancelier. Ce livre est une mine de renseignements. Nous félicitons l'auteur de l'exactitude de son travail, tout en regrettant qu'il n'ait pas plus de relief.

M. le chanoine Vos [3] a publié deux volumes de notices biographiques des dignitaires de l'ancien chapitre Notre-Dame de Tournai. Ces notices rendront de grands services, elles en auraient rendu beaucoup plus si l'auteur avait poussé ses investigations en dehors des archives de l'ancien chapitre.

M. de Chestret [4] est un des érudits liégeois les plus appréciés. Plusieurs de ses ouvrages ont été très remarqués, par exemple sa *Numismatique de la principauté de Liège*. Il vient de publier une *Histoire* de la maison de La Marck qui est un modèle d'étude critique et de précision dans le détail. La famille de La Marck a joué

[1] De Radiguès : *Les Seigneuries et terres féodales du comté de Namur*. Namur, Wesmael, in-8 de 707 p. (Extrait des *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXII).

[2] Arthur Gaillard : *Le Conseil de Brabant. Histoire, organisation, procédure*, t. I. Bruxelles, Lebègue, in-4 de 492 p.

[3] Vos : *Les Dignités et les fonctions de l'ancien chapitre de Notre-Dame de Tournai*. Bruges, Desclée, in-8 de 417 et 281 p.

[4] J. de Chestret : *Histoire de la maison de La Marck, y compris les Clèves de la seconde race*. Liège, Cormaux, in-4 de 375 p.

Digitized by Google

un rôle important dans l'histoire liégeoise et dans celle des Pays-Bas, elle a compté des évêques, des guerriers et des hommes d'État; aussi sa généalogie complète, avec les notices biographiques qui l'accompagnent, sera-t-elle bien accueillie par les savants. Ce livre, fruit de recherches éclairées et persévérantes, est aussi complet qu'il pouvait l'être, il fourmille de renseignements nouveaux; le rapprocher de ce qu'on a écrit jusqu'ici sur les La Marck serait presque lui porter préjudice.

L'an dernier nous disions à cette même place que l'histoire de la guerre des paysans restait à écrire. Depuis, un spécialiste de l'histoire contemporaine, M. Poullet, a publié dans les *Archives belges* [1] un compte rendu global des principaux travaux sur cette matière. Ces quelques pages renseigneront le lecteur mieux que nous ne pourrions le faire; nous avons été heureux de constater que ce savant partage le jugement que nous avions porté l'an dernier.

Le livre de M. Thys [2] sur la *Persécution religieuse en Belgique* est la traduction d'un ouvrage flamand du même auteur paru il y a quelques années. L'auteur s'y occupe surtout du clergé anversois.

M. Sluys [3] fait connaître certains détails sur l'enseignement et sa tendance pendant le régime français.

M. Willemsen [4] raconte, d'après des documents contemporains, l'histoire du comité de surveillance institué à Saint-Nicolas, pays de Waes, pour la répression des actes contraires aux intérêts de l'État (1794-1795). Il rectifie un certain nombre d'erreurs accréditées.

Histoire locale. — *Flandres.* — M. l'abbé Opdebrinck [5] fait connaître les quarante dernières années du XVIe siècle à Poperinghe; on verra dans ce livre un exemple de la façon dont le protestantisme s'introduisit dans les villes qui semblaient devoir lui être le plus réfractaires et y trouva un certain succès.

Un anonyme [6], qui semble être M. le curé Ferront de Harlebeke, a écrit une notice détaillée *sur le culte et les reliques de saint Bertulphe de Renty* (Pas-de-Calais), *à Harlebeke*. L'auteur n'est pas

[1] *Archives belges*, janvier 1899.

[2] Thys : *La Persécution religieuse en Belgique sous le Directoire exécutif* (1798-1799). Anvers, Kennes, in-8 de 328 p.

[3] A. Sluys : *L'Enseignement en Belgique sous le régime français*. Bruxelles, Weissenbruch, in-8 de 68 p.

[4] G. Willemsen : *Documents pour servir à l'histoire de Saint-Nicolas sous la domination française*. Saint-Nicolas, Edom (Extrait des *Annales du cercle archéologique du pays de Waes*, t. XVII).

[5] J. Opdebrinck : *Poperinghe en omstreken tydens de godsdienstberoerten der XVIn eeuw in den Geuzentyd*. Bruges, de Plancke, in-8 de 218 p.

[6] *Esquisse historique sur le culte et les reliques de Saint-Bertulphe de Renty à l'église d'Harlebeke*. Bruges, de Plancke, in-8 de 219 p. (Extrait des *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, 1898).

Digitized by Google

historien de profession; il a cependant groupé un bon nombre de documents ignorés.

L'Histoire de Stekene, par M. Annaert[1], se compose d'une notice sur la commune et sur l'église et d'un exposé, sous forme d'annales, des événements dont la commune a été le théâtre depuis le XIIe siècle. C'est une œuvre de vulgarisation, mais elle complète l'ouvrage de Brœckaert sur le même sujet.

MM. Broeckaert et de Potter[2] continuent la publication de leur histoire des communes de la Flandre orientale, ils s'occupent actuellement des communes de l'arrondissement d'Alost.

M. De Gand-Dopchie[3] a publié une histoire de la *Commune d'Ellezelles pendant le XIXe siècle.*

Hainaut. — M. Darras[4] a fait paraître le premier volume de l'*Histoire de Châtelet.* Ce livre, s'il pèche beaucoup par le plan et la forme, témoigne d'une érudition sérieuse chez son auteur.

Les Rues de Tournai, par M. Hocquet[5], n'ont ni plus ni moins d'intérêt que les autres publications analogues. Le livre est fait sur documents d'archives.

Luxembourg. — L'histoire de la commune de Dochamps, par M. Delacollette[6], et celle de Gérouville, par M. Lenoir[7], complètent sur plus d'un point les notices consacrées à ces localités dans l'ouvrage de Tandel sur les communes luxembourgeoises.

Namur. —M. le chanoine Barbier[8], le savant spécialiste de l'histoire namuroise, a écrit l'histoire du *Couvent des dominicains de Namur*, fondé en 1649 et qui subsista jusqu'en 1797. Ce volume est une bonne contribution à l'histoire de l'ordre dominicain. Dix documents sont publiés en annexe.

A. Delescluse.

[1] F. Annaert : *Stekene en zijne Kerk.* Gand, Siffer, in-8 de 242 p.

[2] *Geschiedenis van de gemeentein der provincie Oost Vlaanderen.* Gand, Siffer.

[3] De Gand-Dopchie : *La Commune d'Ellezelles pendant le XIXe siècle.* Renaix, Courtin, in-8 de 320 p.

[4] Darras : *Histoire de la ville de Châtelet.* Charleroi, Hubert, in-8 de 366 p.

[5] Hocquet : *Les Rues de Tournai.* Tournai, Vasseur-Delmée, in-8 de 173 p.

[6] Delacollette : *La Commune de Dochamps* (Extrait des *Bulletins de la Société de géographie de Bruxelles*, 1898).

[7] Lenoir : *Histoire de la commune de Gérouville* (*Ibid.*, 1898 et 1899).

[8] Victor Barbier : *Le Couvent des Dominicains de Namur.* Namur, Douxfils, in-8 de 172 p.

Digitized by Google

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Académie des inscriptions. Communications de MM. l'abbé Duchesne (le prétendu tombeau de Romulus), Heuzey, René Cagnat, de Boislisle (Baluze et l'*Histoire de la maison d'Auvergne*), Homo, Gauckler (le jurisconsulte Julien), Oppert, Ph. Berger, Theodor Mommsen, Paris, Viollet (les communes au moyen âge), S. Reinach, Noël Valois (le grand schisme au XVe siècle dans le Midi de la France), le P. Thédenat, Guesnon, l'abbé J.-B. Chabot, A. Giry, Eug. Müntz (l'œuvre scientifique de Léonard de Vinci), Hamdy bey, Fabia, Henri Weil (l'existence de Tyrtée). — Académie des sciences morales et politiques. Lectures de MM. Luchaire (saint Bernard), de Boislisle, — le Pesant de Boisguilbert (les billets de monnaie émis en 1701 et 1704), Rocquain, de Boutarel (Mazarin hors de France), Doniol (les négociations de paix de 1783), Glasson (les origines du mariage civil). — Prix et concours. — Congrès de l'Association comtoise. — Congrès d'histoire napoléonienne. — Congrès d'histoire des religions. — Sociétés savantes. — Une histoire de la guerre de Cent ans. — Publications nouvelles.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 9 juin, a pris connaissance d'une lettre de M. l'abbé Duchesne, directeur de l'École française de Rome, fournissant des détails sur les dernières fouilles du Forum : sous le pavé noir, que l'on avait cru d'abord recouvrir le tombeau de Romulus, on a découvert une grande enceinte carrée de 2m50 de côté, dans laquelle se trouve notamment une stèle prismatique, portant en caractères très anciens une inscription qui semble être un règlement de culte. — Des inscriptions chaldéennes, retrouvées par M. de Sarzec et dont M. Heuzey a présenté la traduction par M. Thureau-Dangin, donnent des renseignements nouveaux sur Naram-Sin, le roi conquérant qui vivait vers l'an 3758 av. J.-C.

Le R. P. Ronzevalle, professeur à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, a retrouvé dans le Liban un plateau ornementé, formé par une table de bronze à laquelle donne un intérêt particulier pour nous une inscription historique. C'est une lettre d'un magistrat de la Gaule narbonnaise au procurateur de la province sur des réclamations émanées de la corporation des bateliers arlésiens. Cette lettre a été communiquée à l'Académie le 16 juin par M. Cagnat.

Le 23 juin, M. de Boislisle a lu une note sur le cardinal de Bouillon, Baluze et l'*Histoire de la maison d'Auvergne*. Cette lecture a été poursuivie à la séance suivante.

Le 30 juin, M. Cagnat a communiqué une note de M. Homo sur les

Digitized by Google

fouilles de Dougga : il insiste notamment sur une inscription qui nous fait connaître plusieurs membres de la famille Julia Venusta, nous donne des renseignements sur l'organisation municipale et sur la persistance des institutions puniques dans les cités africaines à l'époque impériale. Une autre inscription africaine, découverte à Souk-el-Abiod par le commandant Drude et envoyée par M. Gauckler à l'Académie, nous fournit des détails sur la carrière du célèbre jurisconsulte Julien, le rédacteur de l'édit perpétuel du règne d'Hadrien. — Des textes cunéiformes du Musée britannique, interprétés par M. Oppert, nous initient aux contributions perçues sur les domaines fonciers par les seigneurs chaldéens, et aux manœuvres frauduleuses des fonctionnaires qui, sur plusieurs documents, ont gratté le chiffre authentique du tribut pour lui en substituer un autre. M. Oppert est revenu sur ce sujet le 7 juillet.

Le 7 juillet, M. Philippe Berger a fourni par lettre des renseignements sur plusieurs inscriptions découvertes à Carthage par M. Gauckler et par le P. Delattre. L'une des plus intéressantes est l'inscription funéraire d'un Carthaginois dont la femme était originaire d'Arouad en Phénicie; ce document nous permet de constater les relations qui subsistaient entre Carthage et la mère patrie. — Dans la même séance. M. Theodor Mommsen, après avoir démontré que les fragments de droit antéjustinien, découverts par M. Chatelain dans un palimpseste du séminaire d'Autun, ne sont pas le texte de Gaius, mais un commentaire de basse époque, a soumis à l'Académie le projet d'un *Corpus nummorum* qui serait entrepris en commun par les corps savants des divers pays. L'utilité qu'offrirait une telle publication est incontestable, et l'on ne peut que faire des vœux pour sa prompte réalisation.

Le 12 juillet, nous noterons la lecture par M. Perrot d'un mémoire de M. Paris sur la céramique espagnole à décor géométrique et mycénien; il croit y voir un art indigène qui se serait conservé jusqu'aux premiers temps de la conquête romaine.

A la séance du 21 juillet, M. Viollet a étudié les divers modes d'élection en usage dans les communes au XIIe siècle et dans les siècles suivants : il a montré la transformation progressive, dans beaucoup de lieux, du régime démocratique en régime oligarchique. — M. Salomon Reinach, dans une curieuse communication sur le dieu orphique Zagreus, identifié plus tard avec Dionysos, a expliqué des relations religieuses anciennes entre la Gaule et la Thrace. — M. Noël Valois, qui travaille à la continuation de son remarquable ouvrage sur le grand schisme, en a lu des fragments sur la prolongation du grand schisme au XVe siècle dans le Midi de la France.

Le 28 juillet, le P. Thédenat, de l'Oratoire, a présenté un plan du

Digitized by Google

Forum romain et des forums impériaux qui permet de se rendre compte de l'état des fouilles pratiquées entre la *regia* et la maison des Vestales; il a particulièrement insisté sur l'importance de ces fouilles pour déterminer la direction de la *Via sacra* à une époque ancienne. — M. Guesnon, dans une note dont M. L. Delisle a donné lecture à l'Académie, fait connaître la confrérie des jongleurs d'Arras. — On admettait généralement que les Phéniciens ont été les premiers à introduire dans la Méditerranée l'étain des îles Cassitérides. Il semblerait résulter de textes recueillis par M. Salomon Reinach que c'est aux navigateurs phrygiens que revient l'honneur de cette importation première et celui d'avoir découvert, aux environs de l'an 1000 avant notre ère, les îles Britanniques.

M. l'abbé J.-B. Chabot, qui vient de publier le premier volume du texte syriaque du chroniqueur Michel, a commencé le 28 juillet la lecture d'un mémoire sur cette œuvre historique : l'auteur Michel le Grand, patriarche jacobite d'Antioche (1166-1199), aurait achevé, vers 1196, cette chronique, poussée jusqu'en 1193 et où se trouvent utilisés et conservés nombre de documents qui autrement seraient perdus pour nous; la chronique offre un intérêt particulier pour l'histoire des églises d'Orient du ve au viiie siècle et aussi pour l'histoire d'Édesse au temps des croisades.

A la même séance du 28 juillet et à celle du 4 août, M. Viollet a terminé la lecture de son mémoire sur les communes au moyen âge : l'étude du régime électoral des villes de Saint-Omer, d'Amiens et de Paris l'a conduit de nouveau à insister sur la décadence des assemblées générales à la fin du moyen âge et sur le triomphe du régime oligarchique. — Un examen critique de deux diplômes de Charlemagne et de Charles le Chauve, pour l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil, en Anjou, présenté le 4 août par M. Giry, conclut à la fausseté de ces documents, fabriqués à l'aide d'un poème du ixe siècle qui relate la destruction de l'abbaye par Nomenoé.

M. Eugène Müntz, dans la séance du 11 août, a donné lecture d'un mémoire sur l'œuvre scientifique de Léonard de Vinci rapportée à la science du moyen âge : il est reconnu aujourd'hui que Léonard de Vinci a beaucoup emprunté à ses prédécesseurs, qu'il a été un infatigable compilateur, sans avoir eu le soin de prévenir toujours les lecteurs de ses emprunts. M. Müntz montre dans son mémoire que Léonard de Vinci doit une partie de ses conceptions géologiques à ses prédécesseurs, mais qu'il a su les féconder et les élargir par des expériences personnelles. Il revendique pour Léonard l'honneur d'avoir inventé la chambre noire, que l'on a récemment voulu reporter sur un juif du xive siècle, Levi Ben Gerson. — Le P. Thédenat, à la même séance, a lu une notice sur M. de Ruble.

Digitized by Google

Le 18 août, M. Heuzey a donné à l'Académie connaissance d'une lettre de S. E. Hamdy Bey sur des fouilles pratiquées à Arslan-Tash (la Pierre-au-lion), à deux journées de marche d'Orpha, l'ancienne Édesse : les sculptures retrouvées en ce lieu indiquent l'époque de Sennachérib et des Sargonides, et semblent fournir un témoignage de l'expansion de l'art ninivite chez les populations syriennes. — M. Fabia, qui s'est déjà fait connaître par ses études sur Tacite, s'est efforcé de montrer qu'il ne faut pas prendre trop au sérieux les jugements de cet écrivain sur les historiens romains qui l'ont précédé; systématiquement favorable à ceux de la période républicaine, il n'a pas mis moins de parti pris dans sa sévérité contre ceux de l'époque impériale.

Le 25 août, M. Giry a continué sa critique des chartes carolingiennes de Saint-Florent-le-Vieil, et M. Henri Weil a présenté des observations qui tendent à maintenir au VIIe siècle l'existence de Tyrtée, que quelques auteurs ont voulu nier.

A l'Académie des sciences morales et politiques, M. Luchaire, dans un mémoire lu aux séances des 1er et 8 juillet, s'est efforcé de montrer que saint Bernard a perdu la plupart des causes qu'il a plaidées; pour lui, tout ce que le saint avait rêvé pour l'Église et pour la société a été contredit d'une manière éclatante par la suite de l'histoire; en d'autres termes, saint Bernard a été en opposition flagrante avec les courants qui entraînaient son siècle. La thèse de M. Luchaire mériterait d'être discutée; ce n'est pas ici le lieu de le faire.

A la séance du 8 juillet également, M. de Boislisle a commencé la lecture d'un mémoire sur Le Pesant de Boisguilbert, l'auteur bien connu du *Détail de la France*. Cette lecture, achevée le 15 juillet, a prêté matière à des observations de M. Paul Leroy-Beaulieu; le savant académicien croit que l'on se trompe en attribuant à Vauban, dans sa *Dîme royale*, la pensée de supprimer tous les impôts pour les remplacer par un impôt unique; il a simplement songé à obtenir une plus égale répartition des charges. Boisguilbert aurait eu des vues économiques plus profondes, trop confuses pour constituer une doctrine, mais qui la laissent pressentir.

Le 29 juillet, M. de Boislisle a rapidement étudié les deux émissions de billets de monnaie qui eurent lieu sous le ministère de Chamillart, en 1701 et 1704; il en a esquissé les conséquences désastreuses et montré l'intérêt que présenterait une étude spéciale de cette question. Nous signalerons à la même séance une note de M. Rocquain sur le style révolutionnaire, reflet exact, selon lui, de l'esprit général de la Révolution, et un mémoire de M. de Boutarel sur Mazarin hors de France, dont la lecture a été achevée le 5 août.

Le 12 août, M. Doniol a étudié, surtout d'après la correspondance

Digitized by Google

échangée entre Vergennes et lord Shelburne, les négociations entre la France et l'Angleterre pour la paix de 1783.

Enfin, le 26 août, M. Glasson a fait une communication fort intéressante sur la décadence du mariage religieux et les origines du mariage civil au XVIIIe siècle.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a partagé le prix Saintour entre dom Marius Ferotin (*Histoire de l'abbaye de Silos* et *Recueil des chartes* de cette abbaye) et M. Albert des Méloizes (*Vitraux de la cathédrale de Bourges postérieurs au XIVe siècle*).

L'Académie des sciences morales et politiques a décerné le prix du budget (*Le régime des manufactures royales en France avant 1789*) à M. P. Boissonnade.

L'Université de Gœttingue a choisi comme sujet de prix pour le concours Beneke (clôture : 31 avril 1901), une Histoire du prix des livres en Allemagne depuis la découverte de l'imprimerie et particulièrement au XVIIIe siècle.

L'Université de Wurzbourg met au concours pour 1900 une étude sur la constitution d'un territoire de la Franconie orientale aux XVIIe et XVIIIe siècles, et une histoire du pouvoir ducal dans la constitution germanique.

L'Association historique de la Haute-Hesse décernera l'an prochain (délai : 1er juillet 1900) un prix de 750 fr. à une histoire du monastère de Schiffenberg et de son rôle comme colonie de l'ordre teutonique depuis sa fondation (1129) jusqu'au milieu du XIVe siècle.

A l'occasion du septième centenaire de la fondation de Castel-San-Pietro, en Émilie, le conseil communal de cette ville a décidé de mettre au concours une histoire documentée de la cité. Le concours sera clos le 31 décembre 1902. Le prix sera de 3,000 francs.

Il se dessine depuis quelques années en France un mouvement pour la décentralisation intellectuelle, et des efforts ont été tentés en divers sens pour ranimer la vie scientifique dans nos provinces. L'autonomie accordée aux Universités, la réunion, un an sur deux, du Congrès des Sociétés savantes dans une ville de province, marquent la participation du gouvernement à ce mouvement. La Société bibliographique, de son côté, s'est efforcée, dans la mesure de ses moyens, de concourir au même but par la réunion de congrès provinciaux, où l'on ne discutait pas seulement les intérêts de la Société, mais où l'on faisait appel à tous les hommes d'études, cherchant à les grouper, provoquant des travaux, essayant de ranimer la vie intellectuelle d'une contrée ou d'une province. Tout effort pour donner à ce mouvement un caractère moins transitoire ne peut qu'être bien accueilli de cette Revue et de ses lecteurs. Aussi signalons-nous avec plaisir l'initiative prise par les sept Sociétés savantes qui fonction-

Digitized by Google

nent dans les départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône, et qui ne sont pas parmi les moins actives de nos Sociétés provinciales. Réunies en congrès, à Dole, le 10 août, elles ont décidé de tenir des assises annuelles et de former une sorte de fédération, sous le titre d'Association comtoise. C'est une tentative qui n'est pas sans analogie avec ce qu'a fait M. de Caumont pour la Normandie, en constituant l'Association normande. Chaque Société garde naturellement son autonomie et défrichera du mieux qu'elle pourra le coin du territoire franc-comtois qu'elle s'est assigné pour domaine. Mais outre l'intérêt qu'il y a pour leurs membres à se réunir tous les ans, à se communiquer les résultats de leurs travaux, à s'aider et à s'encourager, il est des terrains où elles peuvent travailler en commun et où ce n'est que par ce travail en commun qu'elles peuvent aboutir à de bons résultats. Tel est le projet de bibliographie franc-comtoise qui a été agité et qui, nous l'espérons, sera mis à exécution. L'exemple que donne la Franche-Comté mériterait d'être suivi par nos autres provinces.

Un autre congrès, d'un caractère essentiellement transitoire, mais d'un intérêt tout à fait général, est celui qui est provoqué à Alexandrie de la Paille, pour célébrer, l'an prochain, l'anniversaire de Marengo. L'initiateur de ce congrès, qui en sera aussi le président effectif, est un savant dont le nom a souvent déjà été prononcé dans cette chronique et qui est à coup sûr l'homme le mieux informé d'Italie sur tout ce qui concerne Napoléon : le baron Alberto Lumbroso, l'auteur de la magistrale Bibliographie de l'époque napoléonienne. Comme ce congrès, tout entier consacré à l'histoire napoléonienne, est international, nous ne doutons pas que beaucoup de personnes en France ne se fassent un plaisir d'y participer. Le congrès sera accompagné d'une exposition[1].

Nous signalerons aussi la préparation, pour le mois de septembre 1900, d'un congrès d'histoire des religions, qui se réunira à Paris, sous la présidence de M. Réville. Le programme du congrès, qui durera une semaine, insiste sur le caractère purement scientifique et historique de la réunion; toute discussion dogmatique sera interdite. L'appel du congrès (le secrétariat est à la Sorbonne) s'adresse donc à tous ceux — sans distinction de confession — qui s'intéressent à l'histoire religieuse. Aussi voyons-nous figurer dans le Comité d'organisation des noms de savants catholiques, comme notre collaborateur M. le baron Carra de Vaux.

[1] Il se publie un *Bulletin mensuel du Comité international pour la célébration du centenaire de Marengo* (Roma, Forzani), dont le 1er fascicule, daté de juin, a récemment paru.

Digitized by Google

La direction des *Monumenta Germaniae historica* annonce les volumes suivants comme étant sous presse ou en préparation : MM. Vollmer et Traube ont été chargés d'ajouter à la collection des *Auctores antiquissimi* un quatorzième volume, qui comprendra, sous le titre de *Carmina selecta aetatis romanae extremae*, des poésies de l'époque de la domination vandale en Espagne et en Afrique. MM. Kehr et A. Brackmann entreprennent de publier la suite du *Liber pontificalis*, dont le tome Ier vient d'être donné par M. Mommsen. L'on a commencé l'impression du tome IV des *Scriptores rerum merovingicarum*, qui comprendra notamment les œuvres de Jonas de Bobbio et les vies de saint Gall. M. Krusch s'est adjoint pour ce travail M. W. Levison. La préparation des tomes XXX, XXXI et XXXII de la série in-folio des *Scriptores*, qui comprendra les sources italiennes du XIIIe siècle, est poussée avec activité par MM. Holder-Egger, Eberhard et Otto Cartellieri ; ce dernier s'occupera notamment de la chronique attribuée à Nicolaus de Jamsilla, sur laquelle nous signalerons en passant un travail important de M. Karst dans l'*Historisches Jahrbuch*[1]. Nous allons bientôt avoir le troisième volume des *Deutsche Chroniken*, attendu depuis quelque temps, et qui contient les œuvres d'Enikel. M. H. Meyer a presque achevé son recueil de chansons politiques jusqu'en 1300. Dans la série des *Leges*, la loi des Wisigoths est à l'impression, et le droit bavarois, que publiera M. Schwind, en préparation. M. Bresslau a presque achevé, dans la série des *Diplomata*, le recueil des actes de Henri II, et il va préparer celui des actes de Conrad II et de Henri III, qui remplira le quatrième volume. L'impression du tome Ier des Diplômes carolingiens va commencer ; il comprendra les actes antérieurs à 814. Le tome II du *Registrum Gregorii I*, par M. Hartmann, est sur le point d'être distribué, ainsi que le tome V des *Epistolae* (époque carolingienne), préparé par MM. Hampe, Dümmler et Hirsch-Gereuth ; le tome VI, qui comprendra les lettres de Nicolas Ier, est en préparation. Le tome II des *Necrologia Germaniae* va être achevé par la publication des tables. Si l'impression de la deuxième moitié du tome IV des *Poetae aevi carolini*, qui comprendra les séquences de Notker et où de nombreuses planches de neumes viendront faciliter l'intelligence du texte, est un peu retardée, le tome V, consacré aux œuvres de Hroswitha, va être envoyé à l'impression.

La commission d'histoire hessoise va livrer à l'impression le tome Ier du cartulaire de Fulda, préparé par M. Tangl ; le tome Ier, par

[1] 1898, p. 1-28. M. Karst croit pouvoir désigner comme auteur de la chronique Goffredo di Cosenza, un des familiers de Manfred, sur les ordres et sous l'inspiration de qui elle aurait été écrite.

Digitized by Google

M. Glagau, des actes du Landtag relatifs au début du XVIe siècle; un volume de M. Pistor, qui, au texte de la chronique waldeckoise de Konrad Klüppel, ajoutera un *Catalogus abbatum Flechdorpensium*, rédigé en 1533 par un moine anonyme, et le livre de famille de Jonas Trygophorus (1521-1563). La première livraison du recueil des costumes hessois ne tardera pas non plus à paraître.

Notre École d'Athènes entreprend une publication qui sera considérable à tous égards, qui rendra les plus grands services et dont cette *Revue* se félicite tout particulièrement. Il s'agit d'un *Corpus* des inscriptions grecques chrétiennes, relevées tant en Europe qu'en Asie Mineure.

Bien que l'impression du compte rendu du *Congrès bibliographique universel* marche trop lentement, au gré des souscripteurs et aussi au gré de la commission d'organisation, il a déjà été distribué plusieurs tirés à part qui permettent de se rendre compte de l'importance et de l'intérêt de cette publication. Voici, par exemple, le rapport de M. Maurice Prou sur la *Paléographie et la diplomatique de 1888 à 1897* (Paris, au siège de la Société bibliographique, 1899, grand in-8 de 104 pages), qui contient aussi un aperçu des publications relatives à la sigillographie. L'énorme masse de renseignements groupés par l'auteur, le soin qu'il a pris de caractériser — avec brièveté — presque tous les ouvrages importants dont il parle, font de ce rapport un instrument de travail que les spécialistes ne pourront se dispenser d'avoir sur leur table de travail.

Nous avons signalé dans notre dernière chronique le vœu formulé au congrès des Sociétés savantes pour obtenir du conseil général de la Haute-Garonne une subvention destinée à assurer le bon fonctionnement du dépôt des archives notariales à Toulouse. Le conseil général s'est occupé de la question dans la séance du 12 avril et a adopté une solution[1]. La Chambre des notaires, désireuse de faciliter au public l'accès de son dépôt, avait proposé d'en confier la garde à l'archiviste départemental, avec le soin d'en poursuivre l'inventaire. L'archiviste n'a pas cru pouvoir charger son personnel, fort restreint, d'un surcroît de besogne assez considérable, et a demandé que le conseil général fixât le traitement d'un employé adjoint. Le conseil s'est rallié à cette proposition, tout en diminuant les chiffres proposés par l'archiviste. Nous ne pouvons que souhaiter de voir l'exemple donné

[1] Nous empruntons ces renseignements à une brochure où M. Pasquier, archiviste départemental de la Haute-Garonne, a réuni les documents sur la matière : *Archives notariales de Toulouse. Gestion par le service des archives départementales depuis avril 1899. Recueil de documents.* Toulouse, Édouard Privat, 1899, in-8 de 24 p.

Digitized by Google

par les notaires de Toulouse — comme par ceux de Lille et de Limoges — suivi par d'autres chambres notariales, et une mesure si favorable aux études historiques se répandre dans tous les départements.

La publication historique la plus importante de cette année, en France, sera certainement celle que le R. P. Denifle, des Frères Prêcheurs, correspondant de l'Institut, vient de faire paraître sous le titre : *La Désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent ans*. C'est le tome II d'un grand ouvrage dont la *Revue* a parlé lors de l'apparition du premier volume (article de M. Léon Le Grand, livr. du 1er juillet 1898, p. 180-188). Mais ici le savant auteur a voulu « rapprocher du tableau de la désolation éprouvée par les divers établissements ecclésiastiques l'histoire même des différentes invasions ou chevauchées, et les itinéraires des troupes ennemies et des compagnies. » C'est donc une histoire de la guerre de Cent ans jusqu'à la fin du règne de Charles V qui nous est offerte dans ces deux parties du tome II, qui forment le tome Ier d'un exposé portant ce titre : *La guerre de Cent ans et la désolation des églises....*, etc. Ces deux parties ont une pagination suivie et forment 864 pages (dont 764 pages de narration et 100 pages de texte, avec la table des matières). — La *Revue* s'empressera de signaler à ses lecteurs ce beau travail, avec toute l'attention qu'il mérite.

Ozanam, en examinant en 1850 un hymnaire contenu au manuscrit 7172 de la Vaticane, avait pensé y découvrir une œuvre d'un monastère bénédictin de l'Italie méridionale. En adoptant cette opinion, M. le chanoine U. Chevalier avait cru pouvoir préciser et attribuer l'hymnaire au monastère de Saint-Séverin de Naples. Voici qu'un érudit italien, M. Ernesto Maurice, vient combattre cette hypothèse et s'efforce de faire honneur de la collection à un clerc séculier de Rome : *Intorno alla collezione d'inni sacri contenuta nei manoscritti Vaticano 7172 e Parigino latino 1092* (Extrait du t. XXII de l'*Archivio della R. Società romana di storia patria*. Roma, a cura della Società, 1899, in-8 de 23 p.).

D. Joaquim Miret y Sans poursuit avec un zèle fort louable ses recherches sur l'histoire religieuse de la Catalogne. La *Noticia histórica del monester d'Alguayre de la orden sagrada y militar del Hospital de San Joan de Jerusalem*, qu'il vient de publier (Barcelona, tip. l'Avenç, 1899, in-8 de 64 p.), nous fait connaître l'une des deux plus anciennes maisons fondées pour les femmes dans le royaume d'Aragon par les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Les Hospitaliers avaient depuis près d'un siècle une commanderie à Alguayre quand ils y établirent en 1250 une maison spéciale pour les religieuses. Urbain IV ne tarda pas à donner son approbation à cet établissement

Digitized by Google

(1262). Parmi les documents dont l'auteur a enrichi son travail, nous citerons un inventaire du xve siècle.

Tous ceux qui s'intéressent aux études d'histoire ecclésiastique se féliciteront de la mesure prise par les Pères Franciscains du collège de Saint-Bonaventure de Quaracchi : la plupart des collections des *Annales Minorum* de Luke Wadding sont dépourvues du tome XX (1569-1574), dont un incendie a détruit, aussitôt après l'impression (Rome, 1797), presque tous les exemplaires. La réimpression de ce volume, par les presses de Quaracchi, comble donc une véritable lacune; les éditeurs ont d'ailleurs eu soin de revoir soigneusement le texte et n'ont pas hésité à y faire quelques additions et corrections [1].

M. Léon-G. Pélissier nous donne *Une nouvelle relation de la prise de la Bastille* (Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXVI, 1899. Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley-Gouverneur, 1899, in-8 de 6 p.). Tout en reconnaissant que le caractère anonyme de cette pièce lui ôte un peu de sa valeur et que le récit jour par jour qu'elle nous donne ayant été écrit d'affilée le 18 juillet n'ait point l'autorité d'un journal, il pense avec raison qu'il n'est pas inutile de publier cette relation adressée à Gabriel, procureur de Provence, par un correspondant parisien qui semble représenter l'état d'esprit d'une partie de la bourgeoisie.

Mgr Montault des Isles, évêque d'Angers sous la Restauration, s'était proposé de mettre par écrit un recueil de traits édifiants sur les victimes du Champ des Martyrs aux portes de sa cité épiscopale. Parmi les documents recueillis par lui pour cet ouvrage qui n'a jamais vu le jour, M. l'abbé Fr. Uzureau a retrouvé une lettre du maire de Cholet, François-Joseph-Paul Turpault, qui fournit sur sa mère des renseignements intéressants. M. l'abbé Uzureau publie ce curieux document qu'il a enrichi de notes où l'on trouvera notamment les interrogatoires subis par la malheureuse victime : *Variétés angevines et vendéennes. Mme Turpault de Cholet, fusillée au Champ des Martyrs le 16 avril 1794* (Angers, Germain et Grassin, 1899, in-8 de 8 p.).

M. le comte Colonna de Cesari Rocca prétend nous faire connaître *la Vérité sur les Bonaparte avant Napoléon* (Paris, A. Charles, 1899, in-8 de 45 p.). Il déclare que la pièce qui rattache les Bonaparte aux Cadolinges, comtes de Fucecchio, Settimo et Pistoja, dont l'ancien directeur des archives de Florence, M. Passerini, a fait état dans l'*Archivio storico italiano* et que l'on avait admise sans conteste, est un faux grossier. Néanmoins la généalogie de l'Empereur

[1] Fribourg en Brisgau, Herder, in-fol. de xx-711 p.

Digitized by Google

remonte authentiquement au XIIIe siècle, à Bonaparte, notaire de Sarzane, fils d'un certain Giamfardo.

La conférence de la Haye a provoqué un article de notre collaborateur M. le baron d'Avril, sur *la Solution pacifique des conflits* (Extrait de la *Revue d'histoire diplomatique* du 1er juillet 1899. Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1899, in-8 de 15 p.), qu'il n'est pas indifférent de signaler ici, d'autant que l'on y trouvera, par exemple, un historique du vœu des populations.

Nous signalerons encore deux nouvelles brochures sur les cloches du campanophile éclairé qu'est M. Joseph Berthelé : *La vieille cloche de l'église de Châteauneuf* (*Vendée*) (Extrait de la *Revue du Bas-Poitou*. Vannes, imp. Lafolye, 1899, in-8 de 8 p.), qu'il rajeunit de trois ans (1487 et non 1484); et *Cloches diverses de l'arrondissement de Melle* (Melle, Ed. Lacuve, 1899, in-8 de 50 p.).

Nous avons reçu les publications suivantes, dont la *Revue* rendra compte dans ses prochaines livraisons : *La Flotte de Misène. Son histoire, son recrutement, son régime administratif*, par V. Chapot (Leroux, in-8) ; — *Siger de Brabant et l'Averroïsme latin au XIIIe siècle. Étude critique et documents inédits*, par P. Mandonnet (Fribourg (Suisse), librairie de l'Université, gr. in-8 carré) ; — *La Bataille de Muret*, par M. Dieulafoy (Klincksieck, gr. in-4) ; — *Chronique d'Antonio Morosini. Extraits relatifs à l'histoire de France publiés pour la Société de l'histoire de France.* Texte établi et traduit par L. Dorez. T. II. *1414-1428* (Laurens, in-8) ; — *Mémoires du chevalier de Quincy, publiés pour la Société de l'histoire de France*, par L. Lecestre. T. II. *1703-1709* (Laurens, in-8) ; — *Mélanges de littérature et d'histoire religieuses publiés à l'occasion du Jubilé épiscopal de Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier* T. I et II. Picard et fils, 2 vol. gr. in-8) ; — *Évolution du testament en France des origines au XIIIe siècle*, par H. Auffroy (Rousseau, gr. in-8) ; — *Les Sources de l'ancien état civil parisien. Répertoire critique*, par M. Barroux (Champion in-8) ; — *L'Ouvrier en soie, Monographie du tisseur lyonnais. Étude historique, économique et sociale*, par J. Godart (Rousseau, gr. in-8) ; — *Histoire de Cléry et de l'église collégiale et chapelle royale de Notre-Dame de Cléry*, par L. Jarry (Orléans, Herluison, gr. in-8) ; — *Les Barons de Châteauneuf-de-Mazenc*, par R. de Vissac (Champion, in-8) ; — *La Question des villes impériales d'Alsace*, par G. Bardot (Picard et fils, in-8) ; — *Die finanziellen Beziehungen der florentinischen Bankiers zur Kirche von 1285 bis 1304*, von G. Schneider (Leipzig, Duncker et Humblot, in-8) ; — *Aventures d'un grand seigneur italien à travers l'Europe (1606)*, par E. Rodocanachi (Flammarion, in-12) ; — *Rionero Medievale*, da G.

Digitized by Google

Fortunato (Trani, Vecchi, petit in-8) ; — *Santa Maria di Perno*, da G. Fortunato (Trani, Vecchi, petit in-8) ; — *La Réunion des Grisons à la Suisse*, par E. Dunant (Alcan, in-8) ; — *Mémoire sur la grande inscription dédicatoire et sur plusieurs autres inscriptions néo-puniques au temple d'Hathor-Miskar à Maktar*, par P. Berger (Klincksieck, gr. in-4) ; — *Fouilles archéologiques de l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil (Maine-et-Loire) entreprises en 1898-99 d'après les textes anciens*, par le R. P. C. De La Croix, S. J. (Picard et fils, in-4) ; — *Robert Burns' Beziehungen zur Litteratur*, von Dr H. Molenaar (Leipzig, Deichert, in-8) ; — *Ben Jonsons Poetik und seine Beziehungen zu Horaz*, von Dr H. Reinsch (Leipzig, Deichert, in-8) ; — *Fra Girolamo Savonarola*, by H. Lucas (London, Sands, in-8, cart.) ; — *Soldats de Lorraine. Chevert, Oudinot, Exelmans, Margueritte, etc.*, par P. Despiques (Berger-Levrault, in-8).

E.-G. Ledos.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

On sait qu'au moyen âge les monastères entre lesquels il existait une association de prières avaient coutume de s'adresser des listes de leurs religieux, listes qui étaient transcrites sur des registres appelés *Libri confraternitatum*. M. Léopold Delisle, ayant eu la bonne fortune de découvrir dans un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Omer un fragment d'un registre de ce genre pour l'abbaye de Saint-Bertin, en publie le texte [1], qui nous donne le catalogue des religieux de Corvey en Westphalie. Les noms portés sur cette liste appartiennent à la période comprise entre le milieu du IXe siècle et la fin du Xe. Cette publication offre d'autant plus d'intérêt que les anciens livres de confraternité des abbayes françaises ont à peu près complètement disparu.

— En récompense des services qu'il avait rendus à Henri II de Castille, Du Guesclin reçut, probablement au mois d'avril 1366, le comté de Trastamara avec le titre de duc ; mais fait prisonnier à la bataille de Nágera (3 avril 1367), il se vit dépouiller par Pierre le Cruel de tout ce qu'il devait à la faveur royale. Ce ne fut qu'au commencement de l'année 1369, qu'ayant payé sa rançon, il put de nouveau prêter l'appui de son épée à Henri II, que ses partisans venaient de rappeler en Castille. Après la mort de Pierre le Cruel à Montiel, Henri II, par un privilège du 4 mai 1369, lui reconnut la possession des villes de Soria, Almazan, Atienza, Montagudo, Deza et Seron, que Pierre le Cruel, captif à Montiel, lui avait précisément promises s'il voulait le faire évader. Bien que cet acte mentionne en premier lieu la ville de Molina, M. Alfred Morel-Fatio [2], dans une étude consacrée à la donation de cette dernière ville à Du Guesclin, fait observer que ce capitaine intervient déjà comme duc de Molina dans un privilège du 16 mars 1369 et que dès lors, en ce qui concerne ce duché, le privilège du 4 mai était nécessairement la confirmation d'une donation antérieure. Il pense que cette donation a dû avoir lieu au commencement de l'année 1369, dès la rentrée en Espagne de

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, mars-juin 1899.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

Du Guesclin, que Henri II voulait indemniser de la perte du comté de Trastamara, et non point en 1366, comme le suppose Ayala. Du Guesclin ne put jamais entrer en possession de ce duché, sur lequel Pierre IV d'Aragon élevait des prétentions. M. Morel-Fatio a joint à son étude une édition diplomatique du privilège du 4 mai, dans laquelle toutes les particularités graphiques de l'original ont été notées avec soin, et des notices biographiques sur tous les personnages mentionnés dans l'acte.

— M. Gabriel Hanotaux, dans les loisirs que lui laisse la politique, s'est remis à la rédaction de son histoire de Richelieu, qui a reçu du public un accueil si favorable; il donne à la *Revue des Deux Mondes* [1] quelques chapitres de la deuxième partie du second volume. Il est piquant de voir retracer par une plume aussi habile le curieux récit de l'époque où Richelieu qui, ministre tout-puissant, s'est montré si sévère pour tous les rebelles à l'autorité royale, s'est joint lui-même au parti qui combattait cette autorité.

— M. Arvède Barine [2] a entrepris de nous retracer l'existence de la Grande Mademoiselle, fille de Gaston d'Orléans et nièce de Louis XIII. Le premier chapitre, relatif à l'enfance d'Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, écrit uniquement, semble-t-il, d'après les mémoires du temps et des sources imprimées, ne contient peut-être pas des faits bien nouveaux, mais ses fines esquisses, ses ingénieux rapprochements constituent un portrait si fidèle et si vivant du XVIIe siècle, qu'on le lit avec plaisir et avec profit. Après avoir donné une description du Louvre à l'époque de la naissance de Mademoiselle, l'auteur expose les idées bien hésitantes que l'on professait au XVIIe siècle en matière d'éducation pour tous les enfants, garçons ou filles, nobles ou roturiers. Si l'on se préoccupait moins qu'aujourd'hui de former les jeunes gens à la science, on en faisait rapidement des hommes, prêts à l'action et capables de rendre service à leur pays. Quant aux femmes, si certaines d'entre elles aspiraient à une vie moins matérielle et désiraient un bagage de connaissances un peu plus lourd, les hommes de toutes conditions s'accommodaient bien de l'éducation qu'elles avaient reçue et se montraient fort amoureux d'elles. La duchesse d'Orléans étant morte sept jours après la naissance de sa fille, Mademoiselle fut élevée par Mme de Saint-Georges, attachée aux vieux usages, qui lui fit donner une instruction tout à fait sommaire et ne voulut point que l'on allât au delà de la lecture et de l'écriture. Dans ses Mémoires, Mademoiselle

[1] 1er juin : du traité d'Angoulême à la bataille des Ponts-de-Cé (1619-1620); 15 juin : la bataille des Ponts-de-Cé.

[2] *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1899.

Digitized by Google

a pris soin de rappeler ses premières années : dans ce tableau de la cour de Louis XIII et des affaires du temps vu par une enfant, l'horizon est nécessairement un peu borné et le sentiment tient le plus souvent la place de la raison. Monsieur gagne à ce mode d'appréciation; chassé de la cour pour ses intrigues, sa fille regretta sa gaieté et ses gentillesses; elle bouda la cour et tourna sa mauvaise humeur contre le Roi. Mais elle aimait trop les divertissements pour soutenir longtemps ce rôle; elle se contenta d'apprendre par cœur toutes les chansons qui couraient contre Richelieu. Tout ce qui ne la touchait pas immédiatement la laissait insensible : c'est ainsi qu'elle passe sur la mort de Montmorency, complice de son père. M. A. Barine supplée à ces lacunes en rappelant le rôle odieux de Gaston en cette circonstance. Lâche jusqu'au cynisme, Gaston abandonna tout le monde, et pour rentrer dans ses biens, promit d'« aimer particulièrement son cousin le cardinal. » Mademoiselle eut la joie de revoir son père qui, retiré à Blois, ne manquait pas de venir souvent à Paris jouer et bavarder avec elle. Ayant été à Blois en 1637, son père l'emmena jusqu'à Tours pour lui présenter sa maîtresse du moment, une demoiselle Louison. Le choix lui parut heureux, Louison étant « fort agréable du visage et de beaucoup d'esprit pour une fille.... qui n'avait pas été à la cour. » Vers neuf ans, la princesse se rendait si désagréable à tout le monde par ses « grimaces » et ses « moqueries, » que pour la corriger on jugea bon de l'enfermer quelques mois dans un couvent. Elle en sortit plus sage et un peu moins ignorante des connaissances que l'on puise de nos jours à l'école primaire, mais sachant à fond le cœur des princesses et capable d'établir de quelle façon elles doivent comprendre l'amour et la gloire.

— Lors de la fondation de la maison de Saint-Cyr, en 1685, Mme de Maintenon y mit comme intendant l'un des anciens serviteurs de sa maison, un certain Manseau, dont on sait d'ailleurs peu de chose. Ce personnage, en qui Mme de Maintenon avait la plus absolue confiance, s'épuisa tellement dans les charges multiples dont on l'accablait, qu'on dut lui retirer l'intendance en 1687. Mais il demeura attaché à la maison et il a laissé sur l'histoire de cette institution, de 1685 à 1693, trois volumes de *mémoires*. On se doute de l'intérêt qu'offre le récit fait par un témoin qui voyait les choses de si près, et la place que tient Mme de Maintenon dans ces mémoires en augmente encore le prix pour nous. Nous saurons donc gré à M. Achille Taphanel[1] de nous en donner connaissance.

— Certains historiens ont prétendu qu'après la mort de Louvois

[1] *Revue de l'histoire de Versailles*, février et mai 1899.

Digitized by Google

l'absence de direction dans les opérations militaires et le choix de généraux incapables avaient été la cause des revers essuyés par nos armes à cette époque. M. J. d'Auriac[1] s'élève contre ce jugement injuste : dans la guerre de la ligue d'Augsbourg comme dans la guerre de la succession d'Espagne, les armées ont été dirigées par un digne continuateur de Louvois, le marquis de Chamlay, dont la modestie a fait méconnaître le rôle non seulement par la postérité, mais même par ses contemporains. L'œuvre immense accomplie par Chamlay se trouve réunie dans les vingt et un volumes de projets, plans de campagne, correspondances et notes, conservés aux archives du ministère de la guerre et qui attestent que si nous avons été trop souvent battus, ce ne fut point parce que les généraux étaient abandonnés à leur initiative, ou parce que les ordres transmis étaient mauvais. Le soir même de la mort de Louvois, Louis XIV manda Chamlay, dont il connaissait l'activité et l'intelligence, dans l'intention de lui offrir la succession du ministre. Avec un désintéressement et une délicatesse bien rares, Chamlay ne voulut point accepter une place dont Barbezieux avait déjà obtenu la survivance; mais comme celui-ci n'avait encore que vingt-quatre ans et ne paraissait pas capable d'exercer réellement les fonctions de secrétaire d'État, Chamlay promit de l'aider de tous ses conseils : Louis XIV correspondit directement avec les commandants d'armée, Chamlay dressa les plans de campagne, tandis que Barbezieux ne conservait, avec les honneurs, que la conduite apparente des affaires de son département. L'hiver, pendant que les troupes étaient dans leurs quartiers, Chamlay, mis au courant des desseins de l'ennemi par des agents secrets, dressait un plan de campagne où les opérations que chaque armée devrait faire au printemps étaient expliquées en détail. Le roi prenait connaissance du travail et indiquait les changements qu'il croyait devoir y apporter, les chefs d'armée enfin étaient appelés à présenter leurs observations et à proposer des retouches. Il arrivait que les plans de Chamlay, plusieurs fois remaniés, ne fussent pas exécutés à cause de l'insuffisance des généraux. Louis XIV, se conformant aux usages du temps, ne confiait le commandement en chef des armées qu'à des princes du sang, à des membres de familles souveraines ou à des hommes de cour ; or rien ne pouvait contraindre de pareils chefs à l'obéissance, encore moins leur donner les talents militaires qui leur manquaient. M. J. d'Auriac trouve une preuve du talent de Chamlay dans ce fait que les généraux qui mirent ses plans à exécution conduisirent leurs troupes à la victoire, tandis que ceux qui s'en écartèrent essuyèrent de sanglants revers. Il faut savoir gré à l'auteur d'a-

[1] *Revue historique*, juillet-août 1899.

Digitized by Google

voir ainsi mis en lumière les éclatants services d'un homme si mal connu jusqu'ici des historiens.

— M. Jules Viard[1] a retrouvé aux Archives nationales une partie de la correspondance du chevalier de Boistel, qui jette un jour singulier sur les agissements des Anglais envers nos colonies de l'Inde, en pleine paix, à la veille de la guerre d'Amérique. Comme aujourd'hui nos voisins d'outre-Manche se signalaient par leur déloyauté et leurs lâches agressions.

— M. Gustave Isambert[2] voudrait que « ceux-là mêmes qui prétendent n'accepter qu'une part de l'héritage de la Révolution et s'arrêter à l'œuvre de la Constituante » soient les premiers à revendiquer le *Ça ira* et à le remettre en honneur ; car c'est « la sonnerie joyeuse de l'assaut donné à l'aristocratie au nom de la monarchie populaire. » Il vint spontanément aux lèvres des Parisiens patriotes qui travaillèrent au nivellement du Champ de Mars, où devait avoir lieu, le 14 juillet 1790, la première fête de la Fédération. C'était l'air d'une contredanse d'une chanson toute nouvelle : *Le Carillon national*, œuvre d'un musicien assez obscur nommé Bécourt. Sur cet air et avec le refrain : « Ah ! ça ira, ça ira, ça ira, » les patriotes du Champ de Mars d'abord, s'inspirant des circonstances, et bientôt les chanteurs ambulants firent de nombreux couplets qui n'avaient rien de sanguinaire. M. G. Isambert admet que parmi ces couplets ait figuré le fameux vers :

Les aristocrates, on les pendra.

Mais il estime que ce vers n'appartient point à une chanson distincte, particulièrement en vogue en 1793, qu'il est seulement une des innombrables variantes du *Ça ira*. D'ailleurs, à partir du 10 août et surtout à partir du 22 septembre 1792, l'air semble presque abandonné, et les patriotes lui préfèrent l'*Hymne des Marseillais* et la *Carmagnole*.

— Au mois de juillet 1792, à la veille de la fête de la Fédération, la situation de la France était des plus critiques, et l'infortuné Louis XVI ne pouvait guère se faire d'illusion sur le sort qui l'attendait. Alors que la plupart de ceux qui avaient juré fidélité à la Constitution s'apprêtaient à la renverser, Bernardin de Saint-Pierre, touché des maux de la patrie, crut possible d'y mettre un terme en conviant tous les citoyens à s'unir pour la défense de l'ordre de choses légal, qu'il considérait comme seul capable de protéger la société menacée. Cette « Invitation à la concorde, » affichée sur les murs de Paris dès le 12 juillet, manque, malgré son intérêt, dans les œuvres du célèbre

[1] *Le Carnet historique et littéraire*, 15 juin 1899.
[2] *La Révolution française*, 14 juin 1899.

Digitized by Google

écrivain. M. le lieutenant-colonel Largemain, qui la publie intégralement[1], ainsi que le programme officiel de la fête du 14 juillet 1792, accompagne cette publication de quelques renseignements sur cette journée, où, pour la dernière fois, Louis XVI prit part à une cérémonie publique, et qui, si elle témoigna de l'indifférence ou même de l'hostilité de la foule pour le Roi, se passa cependant sans incident sérieux.

— M. Constant Pierre[2] rectifie et complète la légende propagée par Zimmermann et Adolphe Adam au sujet de la façon dont l'Institut national de musique, par ordre du Comité de salut public, apprit au peuple de Paris l'hymne à l'Être suprême de Gossec et les strophes de M.-J. Chénier sur l'air de la *Marseillaise*, qui furent chantés à la fête de l'Être suprême le 20 prairial an II. Il nous donne la liste des membres de l'Institut national de musique qui, le 19 prairial au soir, se rendirent dans les salles d'assemblée des quarante-huit sections de Paris, pour y faire chanter pendant deux ou trois heures les airs qui devaient être exécutés le lendemain au Champ de Mars. Dans ces répétitions, que l'on peut qualifier justement d'ingrates, chaque membre de l'Institut était secondé d'un ou plusieurs élèves de l'École de chant et de l'Institut, qui chantaient les morceaux ou les accompagnaient d'un instrument.

— Bien que la constitution de 1793 n'ait jamais été appliquée, les différentes formes sous lesquelles elle s'est présentée, les discussions qu'elle suscita et qui nous renseignent sur la situation des partis politiques ont semblé à M. A. Aulard mériter une étude d'ensemble[3]. Le projet proposé à l'Assemblée par le comité de constitution était précédé d'une longue déclaration des droits, qui reproduisait en les précisant les articles de la déclaration de 1789. L'examen des différents articles de la constitution : organisation du système électoral, administration des départements et des municipalités, conseil exécutif, corps législatif, principes de politique extérieure, fait ressortir qu'elle donnait pleine satisfaction aux idées démocratiques. Par ce motif que la plupart des membres du comité de constitution appartenaient au parti girondin, les Jacobins lui firent mauvais accueil. La discussion traîna en longueur au milieu des querelles sans cesse renouvelées entre Girondins et Montagnards. Au fond, les derniers attaquaient le projet parce qu'il émanait de leurs adversaires, et pour cela n'hésitaient pas à y combattre leurs propres tendances politiques. Les partis ne se trouvèrent d'accord que contre « leurs enne-

[1] *Revue historique*, juillet-août 1899.
[2] *La Révolution française*, 14 juillet 1899.
[3] *Ibid.*

Digitized by Google

mis communs, les prêtres contre-révolutionnaires. » Après la chute des Girondins, le Comité de salut public estima qu'il fallait au plus vite voter une constitution qui pût donner satisfaction aux départements et mettre un terme à la guerre civile. En six jours, Hérault de Séchelles rédigea un projet, qui n'était guère qu'une simplification du projet de Condorcet. Le 24 juin, après quelques jours seulement de délibération, la nouvelle constitution fut acceptée par l'Assemblée. En la comparant à la première, M. Aulard remarque qu'elle eut « un caractère moins hardiment démocratique » et que les Montagnards semblaient avoir moins de confiance que les Girondins dans l'intelligence du peuple. Inachevée, puisqu'elle laissait au futur corps législatif le soin de déterminer « les règles de la subordination des divers corps administratifs, » la constitution de 1793 n'était pas immédiatement applicable. Les Jacobins, d'ailleurs, n'en avaient hâté le vote que parce qu'ils voyaient là un moyen de calmer l'irritation des départements, mais ils se réservaient de ne mettre en pratique les idées démocratiques que plus tard, et ils commencèrent par imposer au pays un gouvernement révolutionnaire et dictatorial. Dans les derniers mois de la législature, la Convention, privée des chefs du parti montagnard, rétablit le régime censitaire en votant la constitution de l'an III, et sous le Directoire la constitution de 1793 devint le « symbole des revendications démocratiques. »

— Après avoir étudié dans plusieurs articles le mouvement des esprits et la situation des différents partis à l'époque révolutionnaire, M. A. Aulard recherche les progrès de l'opinion républicaine en France depuis l'établissement de la république, le 22 septembre 1792, jusqu'au 9 thermidor et les vicissitudes du parti royaliste pendant la même période [1]. A Paris, l'accueil fait à la république fut plutôt froid, les journaux semblaient se réjouir davantage de la déchéance du roi que de l'avènement d'un régime nouveau ; par contre, des départements, des districts, des communes parvinrent de nombreuses adresses de félicitations. Il ne semble pas que nulle part en province des protestations se soient élevées contre l'établissement de la république. Cet événement coïncidant avec les victoires remportées par nos troupes aux frontières, le peuple personnifia la république avec le patriotisme victorieux. Les royalistes demeurés en France « se sentaient vaincus par la victoire de Valmy, » et ne tentaient qu'une faible et vaine opposition. Pour anéantir le parti royaliste, la Convention décréta, le 4 décembre 1792, la peine de mort contre quiconque proposerait ou tenterait le rétablissement de la royauté. D'après M. Aulard, le procès et la condamnation de Louis XVI n'amenèrent nulle part un soulè-

[1] *La Révolution française*, 14 juin 1899.

Digitized by Google

vement des royalistes; la seule protestation du parti fut une romance chantée en divers lieux. L'exécution même du Roi laissa indifférent le peuple de Paris et eut pour résultat de consolider la république dans les esprits. Ce furent nos premiers revers, en mars 1793, qui permirent au parti royaliste d'essayer une contre-révolution. La Convention la réprima avec vigueur à Paris, et réussit à en triompher; mais en province le mouvement eut une plus grande extension. En Vendée, en Bretagne, à Lyon, à Marseille, à Toulon, les chefs royalistes recrutèrent de nombreux partisans, tinrent en échec les armées de la Convention. Mais, à partir du mois de janvier 1794, lorsque les coalisés subissent de nouvelles défaites, la propagande royaliste s'arrête de nouveau jusqu'au 9 thermidor, tandis que le succès fortifie et exalte l'opinion républicaine. L'armée est définitivement gagnée à la république et partout célèbre avec enthousiasme l'acceptation par l'Assemblée de la Constitution de 1793. « La république devient une religion : elle a ses martyrs et ses saints. »

—MM. E. Rodocanachi et G. Marcotti, qui nous avaient déjà raconté l'habileté et l'intelligence qu'Élisa apportait au gouvernement de la petite principauté de Lucques et de Piombino, recherchent, dans un nouvel article [1], au milieu de quelles circonstances, grâce à ses qualités dont elle avait conscience, et que l'Empereur ne méconnaissait pas, elle se vit appelée à régner sur un plus vaste État. Depuis la mort du roi d'Étrurie, en 1803, ce royaume, sous l'administration de la reine régente, était dans une situation des plus fâcheuses. Tandis que la cour dépensait sans compter, le peuple, accablé d'impôts, était dans la misère ; enfin, le pays était devenu un foyer d'intrigues contre la France, l'on y observait mollement le blocus continental et des garnisons espagnoles avaient peu à peu remplacé les troupes françaises. Napoléon envoya dix mille hommes occuper Florence, que la reine Marie-Louise abandonna au milieu de l'indifférence générale. Malgré le désir qu'Élisa en manifestait, l'Empereur ne crut pas le moment venu de donner à sa sœur le trône d'Étrurie; avant d'accorder de nouveau aux Toscans un gouvernement autonome, il voulait les savoir plus souples et plus respectueux du pouvoir, et le meilleur moyen de leur apprendre l'obéissance lui semblait être d'en faire des sujets de son Empire. Élisa ne se découragea point : elle devint bientôt l'espérance du parti qui souhaitait le rétablissement d'un royaume toscan autonome. Dans un voyage qu'elle fit à Florence, elle séduisit tous les Florentins distingués, qui voyaient surtout en elle la princesse amie des arts et des lettres ; c'était pour tous la Sémiramis italienne. Pendant ce temps, le général comte Menou, gou-

[1] *Revue historique*, juillet-août 1899.

Digitized by Google

verneur militaire de la Toscane, semblait avoir pris à tâche d'affaiblir le parti de l'annexion à l'Empire, en perdant toute autorité et tout prestige par sa scandaleuse liaison avec la Grassini. D'autre part, l'établissement du régime français avait en plus d'un endroit soulevé la population, qu'exaspéraient l'emploi du papier timbré et surtout la conscription. Le général Radet fut chargé d'organiser la gendarmerie dans le pays et de réprimer les troubles. C'était le moment attendu par l'Empereur pour satisfaire les désirs de sa sœur ; le 3 mars 1809, il lui attribua le gouvernement général de la Toscane, avec le titre de grande-duchesse. La nouvelle souveraine, dont l'ambition se trouvait dès lors satisfaite, fut reçue avec enthousiasme par ses sujets. Mais à Florence, Élisa ne devait conserver que l'apparence du pouvoir ; l'Empereur se réservait d'imposer ses volontés. Quant à l'époux effacé d'Élisa, Félix Ier, qui avait si peu régné à Lucques, il ne fut plus question de lui.

— Après la victoire incomplète remportée sur les Russes à Eylau, Napoléon se retira au château de Finkenstein, pendant les deux mois d'avril et de mai 1807. M. Édouard Driault [1] a pensé qu'il serait intéressant de rechercher quelles furent, durant ce séjour, les préoccupations de l'Empereur et comment il sut employer les loisirs forcés que lui faisait le climat de la Pologne. Sa correspondance nous le montre encourageant les sciences, les lettres et les arts, s'occupant des chaires à créer au Collège de France, des écoles à fonder : école spéciale de géographie, école spéciale d'histoire, faisant ouvrir la maison d'Écouen pour les filles des membres de la Légion d'honneur et traçant lui-même le programme de leurs études, sans négliger d'indiquer le menu de leurs repas et le costume qu'elles doivent porter. Le temps qu'il donne à Marie Walewska ne l'empêche pas de correspondre régulièrement avec Joséphine laissée à Mayence, de s'inquiéter de sa santé, de régler ses réceptions. En dispersant son activité sur les objets les plus divers, l'Empereur ne perd pas de vue la guerre et la diplomatie qui, à Finkenstein comme toujours, occupent particulièrement sa pensée. Dans quelques semaines il va reprendre sa lutte contre la Russie et il ne néglige rien de ce qui peut assurer le succès définitif de ses armes : il presse le siège des places fortes prussiennes qui résistent encore, en particulier celui de Dantzig, dont il suit les opérations dans tous les détails ; mais avant tout, il cherche des alliés capables d'opérer une diversion puissante. Tandis qu'Alexandre et Frédéric-Guillaume resserraient à Bartenstein (26 avril 1807) les liens qui les unissaient, et ne pouvant compter sur l'Angleterre, toujours égoïste et soucieuse de ne s'engager avec per-

[1] *Revue d'histoire diplomatique*, 3e livraison de 1899.

Digitized by Google

sonne, cherchaient à renouer avec l'Autriche, Napoléon faisait tous ses efforts pour gagner cette dernière puissance ou du moins l'empêcher de traiter avec ses adversaires. Il y réussit en partie et put faire la campagne de Friedland sans qu'elle sortît de sa neutralité. Il comptait davantage sur les Turcs, les anciens et fidèles alliés de la France, qui pouvaient tenir les Russes en échec sur les rives du Danube. M. Driault nous décrit, d'après les documents conservés aux Archives nationales et aux Archives du ministère des affaires étrangères, les différentes phases de cette campagne diplomatique menée avec zèle et intelligence par le général Sebastiani, notre représentant à Constantinople ; mais les mauvaises dispositions des pachas à l'égard de la France triomphèrent des sympathies du pacha Sélim, les Turcs ne nous prêtèrent aucun secours, et à Tilsitt, Napoléon traita contre eux. Du côté de la Perse, qui pouvait à la fois immobiliser un corps russe au pied du Caucase et menacer les Anglais dans l'Inde, l'Empereur fut plus heureux : un traité fut signé à Finkenstein, le 4 mai 1807, qu'avaient préparé la mission de Jaubert à Téhéran en 1805 et l'ambassade en France de Méhémet-Riza.

— A en croire les notes du général baron Charles Lallemand [1], la détermination prise par Napoléon de se rendre à bord du *Bellérophon* et de demander asile à l'Angleterre lui fut suggérée par son entourage. L'Empereur, sachant qu'il lui était désormais impossible de ressaisir le pouvoir, ne s'occupait pas de lui et s'abandonnait entièrement aux conseils de ceux dont il connaissait le dévouement et la fidélité. Lallemand, qui se rendit à l'embouchure de la Gironde, s'assura que l'Empereur aurait pu s'embarquer en cet endroit et échapper aux croisières anglaises. Ses souvenirs confirment le Mémorial de Las Cases et prouvent, une fois de plus, que le capitaine Maitland, commandant du *Bellérophon*, avait donné à l'Empereur et à ses compagnons l'assurance formelle que l'Angleterre n'attenterait point à leur liberté. Bientôt séparé de l'Empereur, le général Lallemand se vit traité en prisonnier et écrivit deux lettres au comte de Bathurst, ministre secrétaire d'État pour le département de la guerre (1er août 1815), et au capitaine Maitland (11 août 1815) pour protester contre les mesures de rigueur dont il était l'objet et réclamer l'exécution des promesses qui lui avaient été faites au nom du gouvernement britannique. On lui répondit en l'internant à Malte.

— Une lettre écrite de Fréjus le 14 avril 1815, par un obscur employé des postes et dont l'authenticité est attestée par Sieyès, nous fait assister à la joie qui se répandit dans cette ville à la nouvelle du re-

Nouvelle Revue rétrospective, 10 juillet 1899.

Digitized by Google

tour de Napoléon [1]. Durant les premiers jours, les détails manquaient; les autorités, qui seules avaient des renseignements précis, se gardaient bien d'en donner communication, se demandant quel tour prendrait l'aventure. Le sous-préfet, avec une douzaine de gendarmes, essaya tout d'abord de réprimer les manifestations en faveur de l'Empereur. La proclamation officielle de l'Empire, le 12 avril 1815, changea la face des choses; l'ancien maire, Colle, rentra en fonctions, il y eut grand déjeuner dans la salle de l'évêché, les cloches sonnèrent à toute volée et un *Te Deum* d'action de grâces fut chanté dans les églises.

— Dans le dernier numéro de la *Revue* (tome LXVI, p. 278), nous nous sommes étendus assez longuement sur les articles consacrés par M. Émile Ollivier à mettre en relief l'activité militaire et les qualités de général de Napoléon III. Nous nous contenterons aujourd'hui de signaler la suite de ce travail, relative aux préliminaires de Villafranca [2].

— Ce sont des souvenirs à la fois bien tristes et bien touchants que rappelle M. l'abbé Félix Klein [3], dans les pages qu'il consacre à Metz et à son évêque après l'annexion. Devenus sujets de l'empire allemand, les habitants de Metz, témoins pendant la guerre du patriotisme et du dévouement de Mgr Dupont des Loges, lui en gardèrent une reconnaissance profonde et en toutes circonstances manifestaient la vénération qu'ils avaient pour sa personne. Il leur semblait qu'il fût le dernier lien qui les rattachât à la patrie absente. La situation de l'évêque était devenue particulièrement délicate, et pour être en mesure d'intercéder à l'occasion en faveur de la malheureuse population vaincue, une grande réserve lui était imposée. Partageant les illusions de ceux qui attendaient une prompte revanche de la France et espéraient une délivrance prochaine, il vit avec peine le départ de ces nombreuses familles qui sacrifiaient leurs fortunes pour demeurer françaises. Ce lui fut un chagrin plus vif encore lorsque Pie IX, sur la proposition du gouvernement français, détacha de la province métropolitaine de Besançon les diocèses de Strasbourg et de Metz, qui relevèrent directement du saint-siège et reçurent une nouvelle délimitation (juillet 1874). De leur côté, les prêtres du diocèse de Briey, dont un si grand nombre avaient été formés par ses soins à la vie sacerdotale, virent cette séparation avec regret et lui firent leurs adieux les larmes aux yeux. Lorsqu'en 1874 les Alsaciens-Lorrains furent appelés pour la première fois à envoyer des députés au Reichstag,

[1] Cette lettre est publiée par M. Paul Arbaud, dans la *Nouvelle Revue rétrospective* du 10 juillet 1899.

[2] *Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1899.

[3] *Le Correspondant*, 25 juillet et 25 août 1899.

Digitized by Google

la candidature de Mgr Dupont des Loges, lancée par un banquier juif, M. Goudchaux, fut acclamée avec enthousiasme. Élu à une très forte majorité, l'évêque se rendit à Berlin, et avec les autres députés des provinces annexées signa le second la motion soumise au Reichstag, par laquelle ils demandaient que les Alsaciens-Lorrains fussent appelés à statuer sur leur sort. Cette protestation du droit et de la justice contre la force fut repoussée, mais à Mgr Dupont des Loges resta l'honneur de s'y être associé. L'Alsace-Lorraine ne fut point à l'abri de la persécution religieuse qui, inaugurée par Bismarck, sévit en Allemagne de 1872 à 1886. L'évêque de Metz eut la douleur de voir l'expulsion des ordres religieux qui avaient rendu les plus éminents services dans son diocèse. Après les Pères Jésuites, les Rédemptoristes, les Lazaristes, ce fut le tour des prêtres du Saint-Esprit, des Dames du Sacré-Cœur, des Frères de la doctrine chrétienne. Sa douleur fut à son comble lorsque les autorités allemandes décidèrent que les enfants des deux sexes, et particulièrement les plus âgés, seraient réunis pêle-mêle dans les écoles primaires. En toutes occasions, d'ailleurs, les autorités allemandes manifestaient les plus dures exigences, et pour frapper invoquaient alternativement le Concordat et les lois de l'empire. C'est ainsi que les petits séminaires furent assimilés aux gymnases allemands et soumis à l'inspection de l'État ; que des prédicateurs étrangers ne pouvaient se faire entendre sans être agréés par le gouvernement, qu'une fois même l'évêque fut mis en demeure de modifier les termes de son mandement ou de n'en publier que le dispositif. Les dernières pages de l'étude de M. l'abbé Klein, consacrées à l'intéressant récit des visites faites à Metz par l'empereur Guillaume et aux relations de l'évêque avec les membres de la famille impériale, inspirent de nouveaux regrets que le prince Frédéric n'ait pu, pendant son règne si court, témoigner d'une façon sensible à Mgr Dupont des Loges l'estime particulière qu'il avait pour lui et peut-être améliorer le sort de nos frères d'Alsace-Lorraine.

— Parmi les articles d'histoire locale, nous mentionnerons les suivants. M. l'abbé Froger [1] retrace la fondation au VIe siècle, par saint Calais, du monastère qui a pris son nom, les miracles du saint, l'histoire de l'abbaye jusqu'au IXe siècle, la vie et les occupations des moines qui la desservaient. — On en rapprochera ce que nous dit l'abbé E. Jarossay [2] de la vie bénédictine à une époque plus récente dans les chapitres de son histoire de l'abbaye de Ferrières-en-Gâti-

[1] *Revue historique et archéologique du Maine*, 1re livraison de 1899.
[2] *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1er et 2e trimestres de 1899.

Digitized by Google

nais, relatifs aux années 1154 à 1354; l'auteur nous offre également une description de la grande église abbatiale de Saint-Pierre, consacrée le 29 septembre 1163 par le pape Alexandre III, et nous fournit quelques détails sur les séjours de saint Louis dans le monastère. — M. l'abbé C. Tauzin [1] a entrepris de raconter les événements qui ont provoqué la révolte des Landes contre la domination anglaise; les premières pages de son étude exposent l'état du pays sous les premiers Plantagenets (1152-1216). — M. Henri Stein [2] a constaté qu'en 1247 les juifs se trouvaient établis à Montereau depuis une vingtaine d'années, attirés par le trafic qui se faisait déjà en cette ville; mais ils disparurent assez rapidement, réduits, sous Charles VI, à deux familles dont les maisons furent pillées en 1381; il n'est plus mention d'eux après le xve siècle que dans le nom de Port-aux-Juifs, demeuré au quai de la rive droite de la Seine, tout à côté du pont en amont. — La bastide de Boulogne-sur-Gesse, dans l'ancien diocèse de Comminges, a été fondée, d'après M. J. Décap [3], par les moines de Nizors et par le sénéchal Eustache de Beaumarchés agissant pour le roi Philippe le Hardi, et reçut, en janvier 1286, sa charte de coutumes. — M. Ch. Bellier-Dumaine commence [4] un travail sur l'administration du duché de Bretagne pendant le règne de Jean V (1399-1422); il étudie l'autorité ducale, à peu près indépendante de la suzeraineté du roi de France, et le fonctionnement de l'administration centrale (le conseil, les états, la chambre des comptes) et de l'administration locale dont les représentants, à tous les degrés de la hiérarchie, entièrement dévoués au duc, semblent n'avoir d'autre loi que sa volonté et rivalisent de zèle pour affermir le pouvoir de leur maître. — M. G. Clément-Simon [5] nous fait connaître la condition et les moyens d'existence du clergé tullois à la fin du moyen âge, ses rapports avec la société civile, ses mœurs, son influence. — M. Maurice Perrod [6] nous retrace les destinées du collège de Salins de 1641 à 1792, sous la direction des Oratoriens, puis de 1797 à 1820, sous la direction des principaux Racle et Baudin. — Dans de nouveaux chapitres de ses remarquables études sur la vie à Tulle au xviie et au xviiie siècle, faites uniquement d'après des documents inédits, M. René Fage [7] passe successivement en revue les bourgeois, médecins, hommes de

[1] *Revue de Gascogne*, juillet-août 1899.
[2] *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1er et 2e trimestres de 1899.
[3] *Revue de Gascogne*, juin 1899.
[4] *Annales de Bretagne*, juillet 1899.
[5] *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, avril-juin 1899.
[6] *Annales franc-comtoises*, mai-juin et juillet-août 1899.
[7] *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, avril-juin 1899.

Digitized by Google

loi et fonctionnaires qui, bien que formant la classe la moins nombreuse, exerçaient, après les membres du clergé, une action prépondérante dans la cité, et les artisans, répartis en cinq classes, suivant les industries auxquelles ils sont adonnés : industries de l'alimentation, du vêtement, du logement et de l'ameublement, de la fabrication des outils, ustensiles et armes, industries diverses. — La Ménagerie du château de Versailles fut construite par l'architecte Le Vau, en dehors du parc, à droite de la route de Versailles à Saint-Cyr, probablement vers 1663, époque de la transformation de l'ancien château : M. Jean-J. Marquet de Vasselot [1] retrace l'histoire de la grotte et des deux petits pavillons, seules parties qui subsistent encore de cette construction : la grotte est l'un des rares spécimens de l'art du rocailleur parvenus jusqu'à nous ; les deux pavillons du jardin rappellent le souvenir de la duchesse de Bourgogne qui, propriétaire de la Ménagerie, venait y chercher un refuge contre les ennuis de la cour. — M. André Pératé [2] nous expose les transformations successives du fameux parterre d'eau du parc de Versailles sous Louis XIV, en 1664, 1674, 1680, 1714, époque depuis laquelle il n'a plus subi de changement jusqu'à nos jours, « intact et immuable dans la simplicité grandiose de ses marbres et de ses bronzes. » — Après avoir fait de Versailles la merveille que toute l'Europe admirait, Louis XIV avait pris soin de régler lui-même la façon dont on en devait visiter les jardins : M. J. Guibert [3] publie deux rédactions de l'itinéraire recommandé aux visiteurs par le souverain, itinéraire dont le texte autographe est conservé au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale. — De 1690 à 1748, la vie municipale est presque éteinte à Villeneuve-d'Agenais, les vaines questions de préséance et les mesquines rivalités occupent tous les esprits, c'est ce qui ressort du travail posthume de M. Fernand de Mazet [4] sur les statuts, actes des consuls et délibérations de jurade de la commune et juridiction de Villeneuve. — M. J.-J. Vernier [5] publie les pièces relatives aux indemnités réclamées, en 1755, par la Savoie, pour les dommages que les soldats français avaient causés en ce pays lors de l'arrestation du célèbre Mandrin et de sa bande. — Le cahier des doléances et réclamations adressé à l'Assemblée constituante par Mme de Vuignerias [6], au nom des femmes du département de la Charente, nous révèle quelles étaient, en 1790, les revendications du sexe faible, désireux

[1] *Revue de l'histoire de Versailles*, mai 1899.
[2] *Ibid.*, février 1899.
[3] *Ibid.*
[4] *Revue de l'Agenais*, mai-juin 1899.
[5] *Revue savoisienne*, 2e trimestre de 1899.
[6] *Nouvelle Revue rétrospective*, 10 août 1899.

Digitized by Google

de ne plus être confiné dans les soins du ménage et de jouer un rôle politique. — L'annexion de la Savoie à la France en 1792 provoqua une réorganisation provisoire du pays sur laquelle M. André Folliet[1] nous présente un choix de documents inédits; nous remarquons particulièrement ce qui est dit de l'organisation des municipalités et des tribunaux, et des biens du clergé et des émigrés. — M. Joseph Gardère[2] rappelle les persécutions dont les catholiques de Condom furent victimes en 1793 : destruction des croix et autres signes extérieurs du culte, prohibition du port des costumes religieux, fermeture et désaffectation des églises. — La publication par M. H. Colin[3] du journal anonyme d'un Sablais, allant du 30 prairial an XI aux premiers jours de ventôse an XII, nous relate les événements dont le port des Sables fut alors le théâtre et met en lumière le rôle joué par la petite flottille qui, sous les ordres du commandant de la station, René Guiné, devait, malgré les croisières anglaises, assurer le passage des nombreux bâtiments de commerce et de transport qui naviguaient entre la Loire et la Charente.

— M. E. Longin[4] signale à l'attention de ceux qui s'intéressent à l'histoire ecclésiastique de la Franche-Comté, et en particulier à la vie de saint Pierre Fourier, les procès-verbaux de l'enquête ouverte à Gray en 1673, par ordre de l'archevêque de Besançon, sur la réputation de sainteté, les vertus et les miracles du Père de Mattaincourt. — M. A. Foucault[5] a rédigé de courtes notices biographiques sur les membres de la famille de Beaumanoir-Lavardin et de la Châtre aux XVIIe et XVIIIe siècles. — M. François Miquet[6] établit que le maréchal Georges Mouton, comte de Lobau, est né le 21 février 1770 à Phalsbourg, et non point à Villard-sur-Boëge. — C'est un personnage assez étrange que ce Schantz, officier suédois, que nous fait connaître une lettre de La Cardonnie[7], commandant du *Diomède* au combat d'Ouessant : choisi comme second par La Cardonnie, dont il faisait un éloge exagéré, il en vint bientôt, sans raisons appréciables, aux calomnies, et termina par un duel où il faillit assassiner son adversaire (1779).

— Signalons encore quelques articles d'archéologie. M. G. Tholin[8] nous décrit les sceaux et les armoiries des villes de l'Agenais, datant

[1] *Revue savoisienne*, 2e trimestre de 1899.
[2] *Revue de Gascogne*, mai, juillet-août 1899.
[3] *Revue du Bas-Poitou*, 2e livraison de 1899.
[4] *Annales franc-comtoises*, mai-juin 1899.
[5] *Revue historique et archéologique du Maine*, 1re livraison de 1899.
[6] *Revue savoisienne*, 2e trimestre de 1899.
[7] *Nouvelle Revue rétrospective*, 10 août 1899.
[8] *Revue de l'Agenais*, mai-juin 1899.

Digitized by Google

pour la plupart du XIIIe siècle, et nous en fournit de bonnes reproductions. — M. Maurice Prou[1] nous fait connaître le sceau de la léproserie de Courbuisson, au diocèse de Sens, au XVe siècle, conservé aujourd'hui au cabinet des médailles de la Bibliothèques nationale, et représentant un lépreux, coiffé d'un bonnet conique, tenant de la main droite sa cliquette, et semblant porter, en outre, une besace. — M. F. Herbert[2] poursuit ses recherches sur les graveurs de l'école de Fontainebleau : il nous présente aujourd'hui Dominique Florentin (Domenico Recoveri del Barbiere), François Gentil et René Bazin, qui travaillèrent au château du lieu, et il dresse le catalogue des gravures de ces artistes qui y sont conservées. — M. Natalis Rondot[3], de son côté, nous donne un travail semblable pour Jean-Jacques Thurneysen et son fils Jean-Jacob, artistes lyonnais du XVIIe siècle. — Dans un nouveau chapitre de son Essai sur le sculpteur manceau Matthieu Dionise, M. le comte Charles de Beaumont[4] étudie les statues de cet artiste conservées dans l'église de Saint-Georges de La Couée (Sarthe) et dont il nous donne de bonnes reproductions : la statue équestre de saint Georges terrassant le dragon et celle de la fille du roi de Cappadoce, faisant primitivement partie d'un même groupe exécuté en 1598.

— Quelques pièces d'un hymnaire de Moissac, publié par le P. Dreves dans ses *Analecta hymnica medii aevi* (1888), forment l'objet d'une étude de M. Camille Daux[5] : ce sont l'hymne à saint Antonin, *Alme dictatis resonante gratis*, dont il attribue la paternité à Pierre, évêque de Rodez, de 1052 à 1079, l'ode au roi Eudes et l'hymne *de Antechristo*.

ALBERT ISNARD.

[1] *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1er et 2e trimestres de 1899.
[2] *Ibid.*
[3] *Revue du Lyonnais*, juin 1899.
[4] *Revue historique et archéologique du Maine*, 1re livraison de 1899.
[5] *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, 1er trimestre de 1899.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La Vie parlementaire à Rome sous la République. *Essai de reconstitution des séances historiques du Sénat romain*, par M. J.-B. Mispoulet, docteur en droit, lauréat de l'Institut, secrétaire-rédacteur de la Chambre des députés. Paris, Albert Fontemoing, 1899, in-8 de IV-418 p. avec 16 gravures, dont 11 hors texte (*Bibliothèque de l'histoire du droit et des institutions*).

Si rien ne peut davantage solliciter l'intérêt et piquer la curiosité qu'une étude comparative entre les institutions du passé et celles du présent, on peut affirmer que rien ne peut mieux faciliter une étude de ce genre, au point de vue du régime parlementaire, que la lecture du remarquable ouvrage que vient de consacrer M. J.-B. Mispoulet à *la Vie parlementaire à Rome sous la République.*

Cet *Essai de reconstitution des séances historiques du Sénat romain* est, en effet, un tableau d'un réalisme parfait des séances sénatoriales à Rome.

Depuis longtemps, on le sait, le savant auteur a consacré ses loisirs à l'étude des *Institutions politiques à Rome*, qui ont fait, de sa part, l'objet d'un cours libre à la Sorbonne. Aucun lecteur de cette *Revue* n'ignore non plus que, dans de précédentes publications, dont l'une d'elles lui a valu l'insigne honneur d'être couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, il a fait un magistral exposé historique des règles de la constitution et de l'administration romaines depuis la fondation de Rome jusqu'au règne de Justinien, et qu'il a pareillement traité, avec son érudition coutumière, des tribuns, de la souveraineté du peuple, du rôle du Sénat, des *Patres*, etc.

Auteur fort apprécié d'ouvrages remarqués sur les institutions romaines, M. J.-B. Mispoulet se trouvait tout qualifié pour donner à ses beaux travaux antérieurs leur complément naturel en écrivant la *Vie parlementaire à Rome sous la République.* Digne à tous égards de ses aînés, celui-ci mérite, au même titre qu'eux, de fixer l'attention des savants.

Après avoir écrit une étude théorique des institutions politiques de Rome, il nous en donne, dans ce nouvel ouvrage, un tableau animé et vivant. C'est la constitution romaine en action. Il nous remet devant les yeux les séances importantes du Sénat, depuis le début de la conjuration de Catilina jusqu'aux ides de mars et à la mort de César. Les lettres et les discours de Cicéron, si riches en renseignements qu'on ne retrouve pas ailleurs, lui ont permis de nous présenter, avec un luxe de détails dont ne se plaindra aucun des amis de l'antiquité romaine, les scènes dont la curie fut le théâtre, qui n'ap-

Digitized by Google

prochèrent jamais, du reste, en scandales et en hontes de toutes sortes, de celles dont nos parlementaires ne nous donnent que trop souvent l'odieux et répugnant spectacle. Rien, par exemple, n'est à la fois plus saisissant, plus intéressant et plus instructif que le récit de cette séance du 5 décembre, où les complices de Catilina se virent condamner et à propos de laquelle M. Mispoulet est parvenu, grâce à son érudition aussi profonde qu'elle est vaste et sûre, à résoudre toutes les difficultés que soulèvent l'ouvrage de Salluste et la quatrième Catilinaire.

Son ouvrage se divise en trois livres. Le premier est consacré à un résumé des plus complets de l'histoire de la Constitution romaine. Après en avoir recherché et précisé les origines, l'auteur s'attache à définir les caractères, le rôle et les attributions du Sénat.

Dans le second, intitulé : *Le parlement romain et son fonctionnement*, c'est le fonctionnement même de cette mémorable Assemblée qu'il met en relief et qui nous apparaît sous son stylet évocateur. Sa convocation, la forme de ses délibérations, la rédaction et la conservation des sénatus-consultes, la description du palais du Sénat et l'histoire de la curie, l'aménagement de la salle des séances, rien n'échappe à ses studieuses et fécondes investigations; tout y est aussi harmonieusement groupé que savamment coordonné et fidèlement présenté.

Les détails relatifs à cet aménagement sont particulièrement curieux. Ils nous apprennent que la salle du Sénat, au lieu d'avoir la forme d'un hémicycle, comme cela existe aujourd'hui, avait celle d'un rectangle. Nous y voyons également que les membres de l'Assemblée s'asseyaient sur des bancs en bois. Ces bancs, qui n'étaient point fixés au sol et qu'on apportait avant l'ouverture des séances, devaient être disposés parallèlement, afin de ménager entre eux un espace assez large pour permettre aux sénateurs qui devaient les occuper de se rendre à leur place et d'exécuter ensuite, au moment du vote, un mouvement alors en usage et consistant à quitter cette place et à aller se grouper soit à droite, soit à gauche, suivant leur opinion.

Quant au siège du président, il était installé au fond de la salle, sur une estrade assez élevée pour qu'il lui fût possible d'apercevoir la voie publique, lorsque la porte était ouverte.

Il n'y avait pas de tribune, et l'orateur parlait de sa place.

Après nous avoir ainsi décrit la salle du Sénat, M. Mispoulet reconstitue, avec un soin minutieux et une scrupuleuse fidélité, les principales séances historiques, relatives à la conjuration de Catilina, au procès de Clodius, à l'exil et au retour de Cicéron, au procès de Milon, et enfin au fameux conflit qui s'éleva entre César et le Sénat, et auquel le meurtre de l'illustre dictateur devait servir d'épilogue. Tel est l'objet du livre III. Signalons le dernier chapitre de ce livre, dans lequel l'érudit auteur esquisse les mœurs parlementaires à Rome. Il excelle à nous montrer que le champ d'action du Sénat était encore plus vaste que celui de nos parlements. C'est ainsi qu'on y lisait la correspondance officielle des gouverneurs des provinces et des généraux, et qu'on entendait les députés des cités et les ambassadeurs étrangers.

Tel est, brièvement analysé, le nouvel ouvrage dont M. Mispoulet vient de doter la science française. Tous

Digitized by Google

ceux qui ont le culte de l'antiquité romaine ne pourront que s'en réjouir, et c'est là, à coup sûr, la plus noble forme que puisse revêtir leur reconnaissance envers l'auteur, comme aussi le plus bel éloge qu'ils puissent adresser à son livre.

P. L.-L.

—

Historia apologética de los papas, par D. Urbano Ferreiroa. Tomes V à VII. Valence, Domenech, 1897, 3 vol. in-8.

J'ai déjà eu occasion de rendre compte ici même des quatre premiers volumes de M. Ferreiroa, et de les apprécier assez sévèrement. Les trois suivants, qui comprennent les pontificats de saint Agathon à la mort de Boniface IX (678-1404), ne marquent pas, tant s'en faut, un progrès sur les précédents. C'est toujours le même système; nous sommes en présence d'une œuvre de seconde main, faite en grande partie à coups de ciseaux. Sans exigences déraisonnables, et sans oublier que M. Ferreiroa voulait faire un livre de vulgarisation, on était en droit de lui demander de faire preuve d'une connaissance directe des principales d'entre les sources originales; au lieu qu'il ne paraît guère avoir consulté par lui-même et régulièrement que le *Liber pontificalis*. Même quant aux livres modernes, l'information de M. Ferreiroa est insuffisante. S'il se montre, sur bien des points, au courant des meilleurs et des plus récents travaux français ou italiens, il ignore une bonne partie de ceux qui ont paru en Allemagne ou n'en tient pas compte. Surtout il semble toujours incapable de se faire une idée juste de la valeur relative des divers ouvrages qu'il utilise. Si, d'une part, il analyse, par exemple, des travaux comme ceux de M. Fabre ou du P. Lapôtre, il lui arrive, à côté, de découper des pages entières dans Rohrbacher ou dans de bien plus obscurs compilateurs. Il ne paraît pas se douter qu'il y ait une différence entre Darras et M. l'abbé Duchesne. Je me trompe, il a parfois, à l'égard de ce dernier, une indépendance et une sévérité qu'il n'a pas pour Darras. De là, chez lui, d'étonnantes inégalités, suivant les auteurs auxquels il s'est trouvé s'adresser sur chaque question. Pour faire voir à quel point son livre est superficiel et insuffisant, c'est assez de constater qu'on chercherait vainement, dans cette histoire des papes, un aperçu bien fait du développement du pouvoir du Saint-Siège en matière législative, judiciaire, administrative, politique; et une étude sur les principaux organes de la monarchie pontificale et leur fonctionnement. Rien, ou des renseignements vagues et incomplets, sur l'élection des papes, le Sacré Collège, la chancellerie, les tribunaux, les finances apostoliques, l'administration de l'État temporel, la codification du droit pontifical, les progrès de la centralisation dans l'Église. Rien encore, ou bien peu de chose, sur les polémiques si intéressantes auxquelles ont donné lieu, à diverses époques, et notamment aux XIe et XIVe siècles, la lutte du Sacerdoce et de l'Empire et le problème des rapports entre les deux pouvoirs. Et pourtant M. Ferreiroa connaît, au moins de nom, le livre de Mirbt; il y fait allusion (VI, p. 181), en ajoutant, il est vrai, qu'il faut le lire avec précaution. Aurait-il pensé que la plus sûre des précautions était de ne pas le lire du tout? D'une manière générale, il a eu le tort de ne prendre dans son sujet que les événements extérieurs, pour

Digitized by Google

ainsi dire, négligeant les institutions et les doctrines. Enfin il s'applique vraiment trop à justifier le titre d'*histoire apologétique* qu'il a cru devoir adopter. Ce n'est pas sans regret que je m'exprime aussi durement sur un livre animé d'excellentes intentions et qui a coûté, à coup sûr, beaucoup de peine à son auteur. Mais il ne faut, je crois, laisser passer aucune occasion d'affirmer qu'on ne peut servir l'Église, sur le terrain scientifique, que par des œuvres sérieuses, approfondies et impartiales.

E. Jordan.

—

Le Schisme oriental du XIe siècle, par Louis Bréhier. Paris, E. Leroux, 1899, gr. in-8 de xxix-312 p.

Ce livre n'est pas une argumentation, mais un récit. M. Bréhier ne dogmatise pas; il expose : *scribitur ad narrandum*. Il ne se constitue pas juge entre Léon IX et M. Cérulaire; il les reproduit tels qu'ils lui ont apparu à la lumière de l'histoire, *sine irâ aut studio*. Il ne se prononce pas entre les prétentions de Rome et celles de Byzance; il en explique clairement les origines, la nature et les conséquences. Nous l'allons suivre brièvement.

Après l'apaisement de l'explosion photienne, jusqu'à la veille même de la rupture, Rome et l'Orient hellénique vivaient dans les meilleurs termes. Pierre, patriarche d'Antioche, annonçait son élection à Léon IX et lui envoyait sa profession de foi (1052); le pape lui retourna la sienne. Les catholiques étaient accueillis en Orient avec une grande bienveillance, que les Grecs rencontraient aussi en Occident. Saint Nil fondait, aux portes de Rome, un couvent basilien, qui y subsiste encore, avec la liturgie et la langue grecques.

Suit la vie de M. Cérulaire depuis l'enfance jusqu'à l'élévation au patriarcat. « Il y avait en lui un orgueil immense et une volonté impitoyable.... il arrivait au but par la franchise, quelquefois par la brutalité.... Dans le moine arrivé au trône pontifical, subsistait toujours l'ambitieux qui avait rêvé un jour de devenir empereur (p. 79).... Le caractère résolu et autoritaire de M. Cérulaire se retrouvait dans Léon IX, et ce fut la rencontre de ces deux forces impétueuses qui donna au conflit son caractère de violence » (p. 81). Ce conflit ne tarda pas à éclater, sans provocation de Rome, à propos de rien, par une lettre de Léon d'Achrida. Bientôt M. Cérulaire fait fermer les églises de Latins à Constantinople : « il déclara la guerre volontairement; toutes les injures qu'il adressa, toutes les violences auxquelles il se livra, étaient depuis longtemps préméditées » (p. 97).

Le livre que nous analysons expose alors, en citant à propos beaucoup de textes, les causes de conflit entre les deux Églises : 1° la procession du Saint-Esprit; 2° les azymes; 3° la discipline; 4° la hiérarchie. « A vrai dire, continue l'auteur, une seule et même question dominait toutes les polémiques; toutes les négociations eussent été faciles si l'on avait pu dire à qui appartenait l'autorité dogmatique. Nous touchons à la question fondamentale du schisme.... Si une transaction s'est produite au concile de Florence en 1439, c'est qu'avant toute discussion préalable, l'autorité du pontife romain a été reconnue par les Grecs » (p. 187).

De son étude, M. Bréhier conclut que le schisme a été voulu d'une volonté ferme par M. Cérulaire. Non

Digitized by Google

seulement il était adversaire de l'autorité dogmatique du pape, mais il visait à devenir lui-même le pape de tout l'Orient orthodoxe, et cette visée le rendait adversaire des autres patriarches. Quels étaient alors les hiérarques de l'Orient? d'abord les pontifes de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Si celui de Constantinople est placé avant les autres, ce n'est pas, comme on dit communément, par le concile de Chalcédoine, mais *à la suite* de ce concile. En effet, la sentence contre les monophysites était prononcée, et l'objet de la convocation atteint, lorsque, en l'absence des légats du pape et des Pères romains, cent quatre-vingt-quatre Pères grecs se réunirent pour confirmer une attribution de rang déjà formulée en 381. Ce ne fut plus un concile, mais un conciliabule. Saint Léon pape protesta, le 22 mars 452, contre cette attribution subreptice. C'est seulement au concile de Florence (1439), par le dernier canon, que la papauté reconnait le second rang dans l'Église universelle au patriarche de Constantinople.

Des quatre patriarches ci-dessus nommés, de ces *stari patriara*, comme disent les chants serbes, deux seulement ont pris part aux débats du XIe siècle, celui de Constantinople et celui d'Antioche; mais les autres hiérarques? Il ne faut pas, en effet, perdre de vue que l'Église orthodoxe est une fédération de sièges ou Églises autonomes, autocéphales et isonomes sous des qualifications variées. Il existe aujourd'hui quatorze de ces sièges, même seize, si l'on y comprend les Bulgares excommuniés et les Géorgiens actuellement absorbés (Voir la *Revue des questions historiques*, juillet 1895, et la *Revue de l'Orient chrétien*, 3e fascicule de 1899). A la rigueur, pourrait-on peut-être considérer l'évêque Antoine, mentionné à la page 222, comme un représentant de cette Église géorgienne, dont l'autonomie au moyen âge est confirmée, notamment dans une lettre de Gerlach à M. Crutius (*Turco-Graecia*, p. 194 et 199). Le siège bulgare d'Achrida apparait dans les querelles du XIe siècle; le titulaire était hellène; mais il n'y a rien à en conclure contre la persistance de ce siège, qui a subsisté dans son autonomie virtuelle, même après les victoires du Bulgaroctone. Plusieurs de ses chefs, se qualifiant encore patriarches, ont fait leur soumission à Rome au XVIIe siècle (*La Bulgarie chrétienne*, 2e édition. E. Leroux, 1898). Si l'autonomie inaugurée par Justinien avait sombré définitivement en 1066, le Phanar n'aurait pas eu à l'abolir avec éclat (en même temps que celle d'Ipek), comme il le fit en 1765 et en 1767.

A. D'AVRIL.

Les Registres de Grégoire X, publiés ou analysés par M. GUIRAUD; 3e fascicule; suivis du *Registre de Jean XXI*, par M. CADIER. Paris, Fontemoing, 1898, in-4 (*Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome*, 2e série).

Le présent fascicule, qui comprend les bulles 517 à 656, termine la publication des registres de Grégoire X conservés aux archives du Vatican. On a déjà pu, par les deux précédents fascicules, juger de la valeur et de l'intérêt du travail de M. Guiraud; il est inutile d'y insister de nouveau. Nous signalerons particulièrement, entre toutes les pièces publiées ou analysées par M. Guiraud, celles qui concernent la légation en France du cardinal de Sainte-Cécile, le futur

Digitized by Google

Martin IV; celles qui sont relatives aux projets de croisade et à la perception du décime voté au concile de Lyon; et un certain nombre de procès contre les villes italiennes du parti gibelin.

Aux registres de Grégoire X font suite ceux de Jean XXI, ou du moins ce qui en subsiste; car, par suite d'une mutilation probablement ancienne, les trente premières lettres curiales sont perdues; il n'en reste que six, plus cent cinquante-neuf lettres communes. L'édition avait été préparée par M. Cadier, un érudit dont la mort prématurée a été une grande perte pour la science. Le pontificat de Jean XXI, en ce qui concerne tout au moins la nature des affaires dont le pays eut à s'occuper, apparaît tout à fait comme la continuation de celui de Grégoire X. De très nombreuses bulles prouvent notamment que la préparation de la croisade et la levée du décime ont été tout à fait au premier plan des préoccupations de Jean XXI. Mentionnons aussi deux bulles par lesquelles le pape intervient auprès du roi d'Angleterre en faveur de membres de la famille de Montfort (nos 78-79).

Une introduction placée en tête du registre de Jean XXI donne la description détaillée des manuscrits. Un fascicule préliminaire contiendra la préface des registres de Grégoire X, les tables des registres de Grégoire X et de Jean XXI, ainsi que les bulles non enregistrées de ces deux papes.

J.

—

Les Registres de Nicolas III, publiés ou analysés par M. Gay. 1er fascicule. Paris, Fontemoing, 1898, in-4 (*Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome*, 2e série).

Ce fascicule inaugure la publication des registres de Nicolas III. Il renferme les bulles 1 à 302, soit la totalité des lettres communes (219) et une partie des lettres curiales de la première année. On remarquera la proportion très forte et anormale des pièces appartenant à cette dernière catégorie. Le plan suivi par M. Gay est naturellement le même que pour les autres volumes de la même collection. L'ordre du registre est exactement observé; les bulles les plus importantes, surtout les inédites, sont données *in extenso*; les autres représentées par des analyses. Dans son ensemble, ce registre est du plus haut intérêt. Sans doute beaucoup des pièces qu'il contient sont de simples actes d'administration courante, provisions de bénéfices ou faveurs spirituelles (le roi de France notamment reçoit de nombreux privilèges). Mais la politique y tient une grande place, et la publication de M. Gay jette beaucoup de lumière sur un certain nombre de grandes questions: administration et perception du décime de Lyon; relations du pape avec Charles d'Anjou, avec les grandes communes italiennes; prise de possession de la Romagne par l'Église; négociations avec les Grecs; missions chez les Tartares; efforts diplomatiques pour réconcilier la France et la Castille. C'est de quoi faire attendre impatiemment la suite.

J.

—

Un peu plus de lumière sur le conclave de Venise et sur les commencements du pontificat de Pie VII. 1799-1800, par le Père Charles Van Duerm, S. J. Louvain, Peeters; Paris, Lecoffre, 1896, in-8 de 700 p.

Le conclave de Venise, de l'hiver de 1799 au printemps de 1800, fut

Digitized by Google

un des plus extraordinaires des temps modernes ; il se tenait à une époque calamiteuse : le pape mort en exil, les États de l'Église envahis, les membres du Sacré Collège dispersés. Les séances ne furent pas agitées, mais longues ; après des mois de conciliabules et de votes, un nom, qu'on n'avait même pas prononcé au début, réunit tous les suffrages : le saint et patient Pie VII était élu.

Le conclave, puisque Rome était occupée par la force, avait dû tenir ses séances en terre étrangère, dans les États de l'empereur d'Autriche ; et une pression morale que le cabinet de Vienne voulait changer en une pression effective, alarma les consciences du monde catholique. Preuve nouvelle, s'il en était besoin, de la nécessité d'une liberté absolue et par conséquent d'une indépendance territoriale incontestée du Saint-Siège. Le rôle du représentant de l'Autriche fut donc considérable, et c'est, selon les usages d'alors et en se plaçant en face des habitudes des conclaves du temps, une position très particulière qu'occupait le membre du Sacré Collège chargé des intérêts de Sa Majesté Apostolique : le cardinal Herzan.

Le R. P. Van Duerm étudie ce rôle, analyse cette position, après avoir été demander leurs secrets aux archives de Vienne. Grâce à elles, il complète ou rectifie les récits que nous possédons déjà de ce fameux conclave, d'après l'*Histoire de Pie VII* d'Artaud, les *Mémoires de Consalvi* publiés par Crétineau-Joly, la *Correspondance diplomatique du cardinal Maury*, éditée par Mgr Ricard.. Nous avons ici la source autrichienne parmi les informations multiples de l'Europe sur le sujet ; avec le P. Van Duerm nous souhaiterons de voir bientôt s'ouvrir les autres archives de Rome, de Madrid, de Saint-Pétersbourg, qui compléteraient heureusement ces indications déjà si précieuses.

Ce volume renferme : 1° les lettres du cardinal Herzan ; 2° les lettres du marquis Ghisilieri, envoyé de l'empereur François II auprès du nouveau pape. Toute cette correspondance est adressée au baron de Thugut, premier ministre d'Autriche, qui suit la politique néfaste de son prédécesseur et maître le prince de Kaunitz.

Des conclusions historiques fort intéressantes peuvent en être déduites : l'action trop humaine du cardinal Herzan pour arriver à faire nommer le cardinal Mattei, candidat de l'Empereur ; la situation respectée du cardinal Chiaramonti, le futur pape, situation beaucoup moins effacée au conclave qu'on n'a parfois voulu le dire ; le rôle prépondérant du cardinal (?) qui a mis d'accord les opinions divergentes sur le nom de l'élu. Ce personnage, encore mystérieux, puisque le P. Van Duerm laisse le problème en suspens. ne parait pas devoir être ici Maury (proposé par Mgr Ricard), ni Consalvi, comme Crétineau-Joly le laisse entendre. Nous noterons aussi les scandaleux efforts de Thugut pour entraîner à Vienne le nouveau pape au lendemain de son élection et le circonvenir de la sorte dans une politique purement autrichienne. Pie VII comprend qu'il appartient à la chrétienté sans distinction de cocarde, sans préférence nationale, et il sauvegarde ainsi sa dignité et sa puissance. En fait, ces trois cours « catholiques » de Vienne, de Madrid et de Naples prétendent faire payer cher (et souvent au prix de captation de territoires) l'apparente sauvegarde dont elles entourent jalousement le siège pontifical ; et cela donne une triste idée du

Digitized by Google

respect religieux et du sens catholique des princes à la fin du XVIIIe siècle. Rome a heureusement déjoué les calculs « joséphistes » des monarchies, comme les attentats violents et démagogiques de la Révolution. C'est l'excellente moralité à tirer de cet instructif volume, qui est un recueil de documents.

Le R. P. Van Duerm a bien réuni par quelques lignes très courtes chaque pièce, mais en des commentaires un peu trop sobres, comme aussi ses notes sont trop rares ; ces deux lacunes, qui de sa part sont peut-être seulement de la réserve, ne rendent pas ce livre moins précieux, mais le laissent d'un maniement moins aisé ; une simple modification typographique : imprimer les documents en caractères distincts du contexte, aurait donné de la légèreté à ce gros volume, qui en manque absolument, et qui pèche ainsi par quelque obscurité. C'est grand dommage, car le sujet méritait cet effort, et l'auteur était parfaitement placé pour le mener à bien ; c'eût été l'heureux complément de sa science, de sa conscience et de son labeur.

GEOFFROY DE GRANDMAISON.

L'Année de l'Église. 1898, par Ch. ÉGREMONT. Première année. Paris, Victor Lecoffre, s. d. (1899), gr. in-18 de IV-511 p.

La maison Lecoffre a eu la louable pensée de publier un annuaire ecclésiastique, offrant le résumé des faits intéressant l'Église dans les différents pays, et elle a confié à M. Ch. Égremont le soin de composer cet annuaire. Mais l'auteur n'a pas voulu se fier à ses propres lumières ; il a fait appel, non seulement à des écrivains français, comme MM. Fonsegrive, Georges Goyau, l'abbé Klein, Max Turmann, mais à des collaborateurs étrangers, en Autriche, en Hongrie, en Hollande, etc. En outre, à côté de la chronologie des faits, il s'est « attaché à faire ressortir la portée morale des événements, à en extraire pour ainsi dire la substance, ne craignant pas, au besoin, de retracer brièvement l'historique des questions » qui se présentent.

L'Année de l'Église s'ouvre naturellement par le *Saint-Siège :* actes pontificaux, actes de la Sacrée Congrégation des Rites, fêtes des anniversaires du sacerdoce et du pontificat de Léon XIII, pèlerinages, discours de Léon XIII, questions sociales, œuvres scolaires, œuvres diverses, rapports du Saint-Siège avec les puissances, associations catholiques à Rome. — La France vient ensuite. Ici, on suit l'ordre chronologique des faits : Congrès national catholique à Paris, Congrès de la démocratie chrétienne à Lyon, Congrès d'œuvres de jeunesse à Lille, interpellations aux Chambres, nominations de nouveaux évêques, discours de M. Étienne Lamy, élections législatives des 8 et 22 mai, Congrès des jurisconsultes catholiques, lettre du saint-père au cardinal Langénieux sur le protectorat religieux de la France en Orient, lettre du cardinal-archevêque de Bordeaux portant communication de l'encyclique *Diuturni temporis*, discours du pape aux pèlerins ouvriers, discussion sur la proposition Levraud, relative à l'interdiction d'enseigner pour les membres du clergé, Congrès de l'Association catholique de la jeunesse française à Besançon, etc. — *Les livres en 1898.* L'auteur passe en revue les écrits publiés sur la controverse relative à la *Vie du P. Hecker* et à l'ouvrage de Madame Marie du Sacré-

Digitized by Google

Cœur, les volumes de la collection *Les Saints*, et mentionne certaines autres publications.

Nous ne le suivrons pas dans les notices multiples consacrées aux pays étrangers : Allemagne, Autriche, Hongrie, Belgique, Danemark, Espagne, Grande-Bretagne et Irlande, Grèce, Italie, etc., etc., toutes fort documentées. Nous voulons seulement indiquer les tendances qui se manifestent à quelques pages.

P. 56, nous lisons : « Quant à M. Méline, il a parlé en chef de gouvernement soucieux du bien public et heureux d'avoir pu réaliser l'union de tous les bons citoyens. » — P. 85 : « Le pèlerinage de 1898 aura donc été un triomphe pour le parti de la démocratie chrétienne. Ce parti se trouve aujourd'hui constitué, encouragé. » — P. 96 : le vote du 22 novembre 1898 « a été une victoire pour la cause de la liberté et témoigne du progrès accompli par les idées de tolérance depuis vingt ans. » — P. 107, on cite « l'excellente *Revue du clergé français*. » De nombreux emprunts sont faits à l'*Univers*, à la *Quinzaine;* nous ne croyons pas en avoir trouvé un seul fait à la *Vérité*.

Ceci accuse trop, chez les auteurs, certaines tendances qu'il ne convient pas, à notre sens, de laisser percer dans un livre de ce genre. C'est le seul regret que nous ayons à exprimer sur cette louable tentative qui, nous l'espérons, ne restera pas isolée. Nous en souhaitons la continuation, mais dans un esprit plus large et moins exclusif. Un tel annuaire doit être une œuvre *vraiment catholique* et étrangère à tout esprit de parti.

G. DE B.

—

Sainte Clotilde, par l'abbé L. Poulin. Paris, Maison de la Bonne Presse, 8, rue François Ier, 1899, in-8 de xxx-381 p.

Lorsque Jeanne d'Arc sera canonisée, la France comptera trois grandes saintes : Jeanne, Geneviève et Clotilde. Celle-ci est restée peut-être la moins populaire, effacée à l'ombre du nom de Clovis, ou dominée par la touchante figure de la patronne de Paris, dans le recul profond des époques franques. Sans doute aussi, la sympathie populaire, rebelle aux restrictions et aux nuances, s'est-elle portée de préférence vers les héroïnes qui, plus éloignées que Clotilde de la politique intérieure, ne furent point mêlées à des intrigues et à des drames assombris par la brutalité des mœurs du ve siècle.

Disciple de Grégoire de Tours, M. l'abbé Poulin explique, sans en atténuer la réalité, certains faits qui nous surprendraient chez une sainte, et une sainte aussi charitable, si les nécessités du milieu historique n'entraient en considération.

Son livre est singulièrement attachant. Quelle minute de l'histoire, celle où les cent mille légionnaires de Rome, dernière force de la civilisation latine, attendent sur le Rhin les Barbares aux torses de géants, aux cheveux roux ! Et comme la sauvagerie prochaine de l'Europe apparaîtrait imminente, sans le miracle de Tolbiac, où Dieu vint féconder subitement les supplications de Clotilde, semence de foi jusque-là stérile, conservée cependant au cœur du sombre chef des tribus franques.

X.

—

Digitized by Google

Saint Hyacinthe et ses compagnons (XIIIe siècle), par la comtesse DE FLAVIGNY. Paris, Victor Lecoffre, 1899, in-12 de 207 p.

Saint Hyacinthe, noble polonais qui avait abandonné ses fonctions d'archidiacre de l'église de Sainte-Marie de Sandomir, pour s'attacher aux pas de saint Dominique et, après un court noviciat, avait conquis à l'ordre dominicain la Carinthie, la Moravie, la Pologne et même la Russie, n'avait pas encore rencontré de véritable historien. Les éléments de son histoire étaient épars de côté et d'autre; l'imagination populaire, reconnaissante des bienfaits reçus, les avait parfois grossis; ou bien elle avait attribué à saint Hyacinthe ce qui était l'œuvre de ses disciples.

L'auteur de cette vie, — tertiaire de la Fraternité de Saint-Jacques, — devait non seulement réunir les documents, mais surtout, par une sévère critique des sources, dégager la légende de l'histoire, distinguer ce qui était l'œuvre personnelle du saint, et ce qui n'avait été accompli que sous son influence plus ou moins directe ou par ses disciples. C'était, on doit l'avouer, un travail difficile, car la plupart des documents datent seulement du XVIe siècle, « et déjà à cette époque, la chaîne des légendes est tissée dans la trame de l'histoire, au point que tout menace de se rompre si l'on veut délier » (p. 171).

L'Hyacinthe légendaire parcourt à la fois presque tous les points du globe; c'est un géant fabuleux. L'Hyacinthe historique est un initiateur, père d'innombrables apôtres et fondateur de nombreux couvents. Citons seulement ceux de Friesach (Carinthie), de Cracovie, de Dantzig, de Kiew, parmi les Russes schismatiques ou païens. Sa sainteté, sa charité envers es âmes, son zèle à évangéliser les contrées qui dormaient encore à l'ombre de la mort, sont attestés par l'histoire non moins que par la légende. Rien n'arrête l'ardent apôtre : les eaux débordées du Dnieper ou de la Vistule se solidifient en quelque sorte pour lui livrer passage. Les disciples du saint hésitent-ils à entrer à sa suite dans le fleuve ? Hyacinthe étend sur les eaux sa chape, dont il tient une extrémité, et entraîne ses frères sur ce radeau improvisé.

Cependant le procès de canonisation ne vint qu'assez tard confirmer la dévotion des fidèles. Les invasions des Tartares qui suivirent la mort d'Hyacinthe, les guerres qui divisèrent la chrétienté au XVe siècle, les hérésies de Luther et de Calvin qui réclamèrent toute l'activité de l'Église au XVIe, retardèrent la postulation, puis l'instruction de la cause de ce premier apôtre dominicain en Pologne.

F. L.

L'Abbaye de Remiremont. Contribution à l'histoire critique des cinq premiers siècles de ce monastère, par l'abbé A. DIDIER-LAURENT. Nancy, A. Crépin-Leblond, in-8 de 244 p. (Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1897.)

L'histoire du noble chapitre de Remiremont a déjà tenté plus d'un érudit lorrain ; sa haute antiquité, le prestige dont il jouit pendant les derniers siècles de la monarchie, sont bien faits pour attirer l'attention sur lui. Jusqu'à présent cependant, il ne s'est pas encore présenté un historien pour ériger à la gloire de ce célèbre monastère un monument digne de lui. Espérons que M. l'abbé Didier-Laurent, qui donne aujourd'hui un excellent travail sur les premiers

Digitized by Google

siècles de cette abbaye, saura combler cette lacune.

L'objet de cet ouvrage est principalement l'étude d'un manuscrit provenant de Remiremont et conservé aujourd'hui à Rome, à la bibliothèque *Angelica*, des Ermites de Saint-Augustin. Ce précieux manuscrit, rédigé pour ses différentes parties dans le cours du IXe siècle ainsi que du Xe au XIIe, avait été déjà décrit et analysé par le docteur Adalbert Ebner dans le *Neues Archiv für deutsche Geschichtskunde*. M. Didier-Laurent ne se contente pas d'une simple description, il l'étudie longuement, rapproche les détails qu'il y trouve des données de l'histoire et fait revivre ainsi le passé de ce monastère, tant dans la période où il fut guidé par la règle de saint Colomban que pendant les premiers siècles où il adopta la règle bénédictine. On y relèvera en particulier les noms des premières abbesses et les noms des religieuses qui vécurent sous la règle de saint Colomban; une liste des personnages divers inscrits au *Codex* de l'*Angelica;* de nombreux extraits de ce manuscrit; une liste des abbesses du VIIe au XIIe siècle; une table des noms des témoins des donations et une table des noms de lieux terminent cet ouvrage, qui sera des plus utiles à consulter par les érudits qui s'occupent de l'histoire religieuse de la Lorraine.

J. VIARD.

—

Les Jésuites à Marseille aux XVIIe et XVIIIe siècles, par le P. SOULLIER, S. J. Avignon, Seguin, 1899, gr. in-8 de VII-215 p.

C'est une page intéressante de l'histoire ecclésiastique en France que le récit consciencieux et documenté que nous présente le R. P. Soullier de l'établissement des Jésuites à Marseille, de l'action exercée par eux, et des luttes qu'ils y ont soutenues. La période relativement courte de l'existence de cette fondation nous donne un précis très exact des destinées générales de cette illustre Compagnie de Jésus qui a eu toujours l'honneur d'être l'objet spécial des haines persistantes des ennemis du Christ et de la vérité. L'importance du rôle joué par les maisons des Jésuites de Marseille avait jadis engagé le R. P. Terret à entreprendre cette histoire; mais la mort l'empêcha de mener son œuvre à bonne fin : c'est l'héritage qu'a recueilli le R. P. Soullier et qu'il met en œuvre dans l'ouvrage dont nous avons à rendre compte. Nous lisons tout d'abord les tentatives de fondation longtemps infructueuses, soit parce que les Jésuites n'en acceptaient la proposition qu'avec réserve par suite du défaut de personnel, soit parce que les circonstances ne s'y prêtaient pas : nous les voyons tout d'abord établis à la petite église de *Saint-Jaume*, puis à la résidence de *Sainte-Croix;* peu à peu s'étendant par suite des donations qui venaient leur donner les moyens de propager leur influence et leurs œuvres. Un intéressant chapitre est consacré à la création et au développement des Congrégations fondées autour des résidences de Marseille, du bien matériel et moral produit dans la ville par ces institutions qui, précisément à cause de leur bienfaisante influence, devinrent le prétexte des attaques les plus violentes contre la Compagnie de Jésus. Le R. P. Soullier nous énumère les services rendus par les Jésuites, soit dans les sciences, par les découvertes et les travaux de certains d'entre eux et par la fondation et la direction de l'École d'hydrogra-

Digitized by Google

phie de Marseille, soit principalement sur le domaine théologique. Ce fut sous l'épiscopat du grand et saint évêque de Marseille, Mgr de Belsunce, que l'action des Jésuites de cette ville prit son grand développement : il les employa comme ses auxiliaires les plus actifs dans ses deux grandes œuvres, son dévouement légendaire dans la peste de 1720 et sa lutte contre le jansénisme : nombreux furent les Jésuites qui tombèrent victimes de leur charité pendant la durée du fléau ; leur intervention dans la lutte contre l'erreur janséniste leur attira, à Marseille comme ailleurs, des haines puissantes et irréductibles. Ce fut dans cette ville que les ennemis de la Compagnie de Jésus trouvèrent le prétexte cherché pour obtenir sa suppression en France : ce prétexte fut la faillite de la *maison Lioney et Gouffre*, occasionnée par le non-remboursement des avances faites par cette maison au Père de Lavalette, procureur de la Mission des Antilles. Après un exposé impartial de cette affaire célèbre que les passions de la lutte avaient défigurée, l'auteur nous fait assister à la suppression de la Compagnie en France et à Marseille en particulier.

Tel est le résumé succinct de cet ouvrage, auquel les difficultés de l'heure présente donnent un intérêt spécial ; ouvrage plein de bonne foi, où peut-être l'auteur a donné une trop grande place aux notes biographiques, mais dont la lecture est à la fois utile et agréable.

Dom A. du B.

—

La Rupture du traité de Brétigny *et ses conséquences en Limousin, de l'appel des seigneurs gascons à la trêve de Bruges* (1368-1377), d'après des documents inédits, par G. Clément-Simon. Paris, H. Champion, 1898, in-8 de 125 p.

M. Clément-Simon ajoute, par cet écrit, un excellent travail aux nombreuses publications qu'il a déjà faites sur le Limousin. Voulant rectifier une erreur commise par Baluze dans son *Historia Tutelensis* au sujet de la prise de Tulle par les Anglais en 1373, ses recherches s'étendirent peu à peu, et il fut ainsi amené à étudier les faits militaires qui se passèrent dans le Limousin, de 1368 jusqu'à la conclusion de la trêve de Bruges en 1377. Après le traité de Brétigny, les exigences anglaises avaient amené une réaction dont Charles V sut habilement profiter quand Édouard III l'eut en quelque sorte poussé à la guerre. Les hostilités s'ouvrirent dès les premiers mois de 1369 et la première campagne tourna à l'avantage des armes françaises. Dans la campagne de 1370, se place l'abominable sac de la ville de Limoges par le prince de Galles, qui se vengea ainsi atrocement de la défection des habitants de cette ville. Ce crime n'arrêta pas les progrès des Français dans les campagnes suivantes : Limoges et un grand nombre de villes et de châteaux retombèrent aux mains du roi de France. En 1373, eut lieu la fameuse chevauchée des ducs de Lancastre et de Bretagne, de Calais à Bordeaux. Grâce à la tactique de Du Guesclin, cette équipée échoua. M. Clément-Simon, glissant rapidement sur la marche de cette armée avant son arrivée en Limousin, nous donne d'intéressants détails sur son action dans ce pays ; prise de Maumont, d'Egletons, de Tulle, de Brive ;

Digitized by Google

reprise de Brive par le duc de Bourbon, châtiment des consuls ; rémission à un grand nombre de seigneurs, etc. Six pièces justificatives terminent ce travail, fait avec grand soin et qui est un bon appoint à l'histoire de notre pays pendant la guerre de Cent ans. J. VIARD.

—

Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, *depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française :*

I. **Savoie, Sardaigne et Mantoue**, avec introduction et notes, par le comte HORRIC DE BEAUCAIRE. Paris, Alcan, 1899, 2 vol. in-8 de c-442 et de 451 p.

II. **Espagne**, avec une introduction et des notes, par A. MOREL-FATIO et H. LEONARDON. T. II et III. Paris, Alcan, 1899, 2 vol. gr. in-8 de XL-434 et 498 p.

I. Si les *Instructions* présentent par elles-mêmes un intérêt de premier ordre, il est difficile de les consulter utilement sans un fil conducteur. L'introduction historique placée en tête de ce volume montre la tradition constante et tenace des gouvernements. Cette tradition, c'est la maison de Savoie en Italie ; la France aux Alpes. « La convention de 1498 est le point de départ d'une série d'arrangements analogues que, pendant plus de trois siècles, les souverains français devaient conclure avec les princes gardiens des Alpes afin d'obtenir, en échange d'avantages éventuels en Italie, libre entrée dans la péninsule » (p. XV). Au lendemain de Marignan, l'idée d'obtenir le duché de Milan est formulée dans un document secret (p. XVIII). En 1562, le duc de Savoie arrive à posséder la majeure partie du Piémont. Le « grand pêcheur en eau trouble » entretenait déjà un effectif militaire considérable. En 1607, Charles-Emmanuel, conformément à une suggestion de Henri IV, envisageait la perspective d'une cession de la Savoie à la France en échange du Milanais. L'alliance conclue à Rivoli en 1635 lia la politique des ducs de Savoie à celle de la France sur cette base jusqu'en 1690. Un mot attribué à Victor-Amédée indique la manière d'atteindre le but : « L'Italie septentrionale est un artichaut que ma famille doit avoir feuille à feuille » (p. XI).

Dans la magistrale introduction du comte Horric de Beaucaire, on lira avec fruit la suite des événements. Après quelques complicités avec l'Angleterre et avec la Russie, les princes de Savoie avaient obtenu le titre tant désiré de roi. Le rapprochement avec la France était complété par des mariages, lorsque la Révolution française éclata.

Après bien des péripéties, les princes de Savoie arriveront de nos jours à l'objectif séculaire de leur politique : la cession de la Savoie à la France et la prise de possession du Milanais.

Avec quelles nobles aspirations la maison française de Nevers arrivait au trône ducal de Mantoue ! Il s'agissait de conquérir la Turquie d'Europe au moyen d'une alliance avec les chefs et les hiérarques chrétiens. Cette combinaison était si normale qu'elle a amené, en notre siècle, l'affranchissement d'une grande partie de la presqu'île des Balkans ; mais ce ne fut pas, hélas ! avec le concours de la France. Le célèbre Père Joseph, l'homme de Richelieu, était l'âme de l'entreprise. L'incendie de la flotte du duc de Nevers mit fin au noble projet de croisade.

Digitized by Google

Il faut lire dans l'exposé de M. H. de Beaucaire la prompte et honteuse décadence de la maison de Nevers. Le récit en est très curieux et très animé. Il y a là des détails navrants. Quelle dégringolade : débuter sur les pas de Godefroy de Bouillon pour finir par le duc Charles !

II. Le premier volume de l'importante publication de MM. Morel-Fatio et Léonardon a été signalé dans cette *Revue* à l'attention des esprits qui s'intéressent à la divulgation des pièces diplomatiques. Nous retrouvons dans les deux derniers volumes les mêmes qualités d'ordre et de précision.

L'introduction débrouille clairement les complications dynastiques et européennes qui rendaient si ardue l'intronisation et la consolidation de l'arrière-petit-fils de Louis XIV sur le trône de Charles-Quint. Les caractères sont nettement tracés. Parmi les hommes appelés, pendant ces temps troublés, à diriger la politique française au XVIIIe siècle, Vergennes a été sans contredit le meilleur ministre que la France ait possédé depuis Torcy. C'est ce qui résulte nettement de l'exposé et des documents publiés par MM. Morel-Fatio et Léonardon.

A. D'AVRIL.

—

Mémoires du temps de Louis XIV, par DU CAUSE DE NAZELLE, publiés avec une introduction et des notes par Ernest DAUDET. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1899, in-12 de XXVIII-269 p.

Un manuscrit, mis à la disposition de M. E. Daudet, lui a fourni la relation, écrite par un officier gascon, d'une vie dont la dénonciation du complot de Latréaumont a été l'épisode le plus remarquable. La personnalité de Du Cause de Nazelle est certainement peu sympathique. N'ayant trouvé dans sa famille que de tristes exemples, sur lesquels il s'explique avec une désinvolture surprenante, il entra de bonne heure au service militaire, où il apportait beaucoup d'ardeur et d'ambition, mais aussi une grande légèreté de principes et de conduite. Des embarras personnels qui en furent la suite le portèrent à quitter l'armée en pleine campagne, 1673, pour venir se cacher, sous un nom supposé, dans un coin reculé d'un faubourg de Paris. Il y trouva asile chez un Hollandais qui y avait ouvert une pension ; c'était un homme âgé, fort instruit et très intelligent, nommé Vanden Enden. Étranger à tout sentiment de conscience, matérialiste déterminé, il s'était associé à un homme de la même trempe, Duhamel de Latréaumont, ancien militaire depuis longtemps ennemi juré du pouvoir royal, dans une conjuration tendant à l'assassinat du roi et à la subversion de l'État. Il s'agissait de surprendre Louis XIV au château de Versailles, où il était fort peu gardé. Latréaumont se flattait du concours de quelques centaines de désespérés, qu'on devait revêtir d'uniformes de gardes du corps. L'argent nécessaire à l'entreprise devait être fourni par le gouverneur espagnol des Pays-Bas, et une flotte hollandaise se préparait à agir sur les côtes de Normandie pour donner un appui aux conspirateurs. Vanden Enden s'était chargé de cette négociation. A ce complot se laissa gagner un jeune seigneur mécontent, le chevalier de Rohan, irrité des déboires que son ambition excessive avait rencontrés. Mais si les autres conjurés désiraient parer d'un grand nom leur criminelle entreprise, ils ne paraissent pas l'avoir

Digitized by Google

initié à leurs plans, et lui faisaient seulement entrevoir la domination de la Bretagne, que Rohan se flattait d'entraîner dans la révolte.

Cependant Du Cause, accueilli sans soupçon par Vanden Enden, dont il courtisait la fille, avait pénétré la plupart des secrets des conspirateurs. Obéissait-il à la crainte des dangers où il pouvait se trouver exposé, à un sentiment patriotique, ou à l'espoir des récompenses? Il serait difficile de la dire; quoi qu'il en soit, Louvois fut averti par lui de tout ce qu'il avait pu apprendre. Le ministre, sans dissimuler au dénonciateur ce que sa conduite avait de suspect, s'assura de lui et prit toutes les mesures nécessaires pour saisir les conjurés. Latréaumont fut blessé à mort par les soldats chargés de l'arrêter. Ses complices, livrés à la justice, convinrent de tout; le chevalier de Rohan fut condamné à mort et décapité, de même que le chevalier de Préaux, neveu de Latréaumont, et la marquise de Villars-Malhortie, son associée. Vanden Enden fut pendu.

Présenté au Roi, se croyant le sauveur de l'État, Du Cause de Nazelle s'attendait aux plus brillantes récompenses; il fut cruellement désappointé en ne recevant qu'une pension de mille livres. Il accusa Louvois d'avoir agi pour le perdre, parce qu'il avait, nous assure-t-il, refusé de porter une fausse accusation contre le marquis d'Ambres, ennemi de ce ministre. Cette imputation ne paraît pas fondée. Louvois n'avait pas caché, dès les premiers jours, à Du Cause un sentiment de mésestime qu'il est difficile de ne pas partager.

M. E. Daudet a fait suivre ces *Mémoires* d'un appendice (p. 227-264) où il donne, sur documents judiciaires, les détails les plus authentiques concernant l'arrestation, le jugement et la mort des conjurés. Il complète ainsi le récit d'une conspiration qui mérite d'être regardée comme un des épisodes les plus étranges du règne de Louis XIV.

L. DE N.

—

Louis XV intime et les petites-maîtresses, par le comte FLEURY. Paris, Plon, Nourrit et Cie, in-8 de 389 p., avec portraits.

Était-il bien nécessaire, après les deux volumes des frères Goncourt sur les maîtresses de Louis XV, de reprendre ce sujet et de s'arrêter plus spécialement aux « petites-maîtresses? » Tant de points historiques, sur lesquels il y a des choses nouvelles à dire, des documents inédits à utiliser sollicitent l'attention de l'historien!

Quoi qu'il en soit, M. le comte Fleury a voulu nous donner un « Louis XV intime, » et il en a profité pour écrire ce que nous pourrions appeler la chronique scandaleuse du règne de Louis XV.

Voici quelles sont les divisions de l'ouvrage : I. L'enfance et la jeunesse; le mariage. — II. Du mariage aux premières maîtresses. — III. La mort de Mme de Vintimille; le comte du Luc et sa descendance. — IV. Les premières rivales de Mme de Pompadour : la princesse de Robecq; la comtesse de Forcalquier. — V. Mme de Choiseul-Romanet et les débuts de Choiseul-Stainville; la comtesse d'Estrades. — VI. La belle Morphise; maîtresses de passage. — VII. Les enfants de la Morphise. — VIII. La marquise de Coislin, favorite. — IX. Le Parc aux cerfs et les petites maisons de Louis XV. — X. Mlle de Romans et l'abbé de Bourbon. — XI Mlle Tiercelin et l'abbé Le Duc. — XII. L'attitu-

Digitized by Google

de de Louis XV à la mort de Mme de Pompadour. — XIII. La comtesse d'Esparbès. — XIV. Les dernières maîtresses, Mme Pater. — XV. La mort de Louis XV. — XVI. Les enfants naturels.

M. Fleury ne se contente pas de suivre le triste roi à travers ses débauches ; il s'arrête avec complaisance à ses bâtards, il retrace leur biographie, il dresse la liste des enfants naturels vrais ou supposés.

Tout en reconnaissant que l'auteur a fait preuve d'érudition, qu'il a montré un incontestable talent d'écrivain, qu'il a rectifié plus d'une erreur, plus d'une calomnie, nous ne pouvons que regretter qu'il n'ait pas fait un meilleur usage de ses facultés d'historien, et nous le convions à nous offrir des travaux plus dignes des lecteurs sérieux et moins rebattus que celui des scandales de la cour au XVIIIe siècle.

Un dernier mot. A la page 140, rencontrant le nom du général de Beaufranchet, le « faux oncle de Louis XVI » auquel on a attribué l'ordre du roulement de tambours lors de l'exécution du 21 janvier 1793, l'auteur consacre une note au mot célèbre de l'abbé Edgeworth, et déclare qu'il « ne peut résister à rappeler que la phrase : « Fils de saint Louis, montez au ciel, » n'a jamais été dite. » C'est trancher trop légèrement un problème qui ne peut être résolu dans une simple note. *Adhuc sub judice lis est*, et il est permis, quoi qu'il en dise, de se prononcer pour l'affirmative. — Autre observation : c'est par une distraction singulière que l'auteur a écrit, dans son récit de la mort de Louis XV : « Après avoir communié, il prend la main de sa fille Louise »..... laquelle était, depuis le 11 avril 1770, au Carmel de Saint-Denis.

L'ouvrage se termine par une table alphabétique des noms.

G. DE B.

—

Protest of the Cour des Aides of Paris (april 10. 1775) edited by James HARVEY ROBINSON, with an english version by Grace READE ROBINSON. Philadelphia, 1899. (*Translations and Reprints from the original sources of European History*).

Le département historique de l'Université de Pennsylvanie a entrepris la publication méthodique des sources originales de l'histoire des nations européennes. La protestation de la Cour des aides méritait incontestablement de figurer dans cette collection. On sait qu'elle avait pour objet de signaler au jeune roi Louis XVI, un an après son accession au trône, les inconvénients et les abus du système d'impôts en usage sous l'ancien régime.

Ces *remontrances* furent rédigées par le premier président Malesherbes, qui devait s'illustrer plus tard par sa courageuse défense du Roi devant la Convention ; on les imprima d'abord secrètement, au grand déplaisir des ministres, puis de nouvelles éditions parurent en 1778, qui furent officiellement désavouées par la Cour des aides, à la requête du gouvernement. Le document, conçu dans les termes les plus respectueux, contient de vives critiques sur l'organisme financier de la monarchie qu'il expose très clairement, mais ne formule ni projet de taxes de remplacement ni propositions de réformes. Le texte français, soigneusement collationné et accompagné de notes explicatives, est suivi d'une traduction anglaise très consciencieuse.

ROGER LAMBELIN.

Digitized by Google

Les Élections et les cahiers du clergé lorrain aux États généraux de 1789 (*Bailliages de Nancy, Lunéville, Blâmont, Rosières, Vézelise et Nomeny*). par L. Jérome. Paris et Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1899, in-8 de 172 p.

M. l'abbé Jérôme, le soigneux éditeur des *Collectes pour les prêtres déportés en Suisse*, dont il a été plusieurs fois question dans cette *Revue*, publie cette fois cinq cahiers de la circonscription électorale de Nancy conservés à la bibliothèque du grand séminaire de cette ville, tous inédits, et l'on pourrait ajouter, jusqu'ici inconnus. Il ne s'est pas contenté de cette trouvaille et n'a pas borné son rôle à celui d'éditeur. Il a voulu répandre quelque lumière sur l'état du clergé lorrain dans les dernières années de l'ancien régime, et montrer sous quelles influences se firent ses élections.

Plus que les complications de l'organisation électorale, les sentiments du clergé lorrain intéresseront le lecteur. De l'étude de M. l'abbé Jérôme, il résulte que, là comme dans d'autres diocèses, l'évêque était peu aimé, le haut clergé peu sympathique, le clergé séculier et le clergé régulier en rivalité. Le parti des curés, énergique, uni, actif, réclamait sa place et était en force pour la conquérir. L'approche des élections, au lieu de suspendre les divisions entre le haut et le bas clergé, les accentua. L'ambition d'être député aux États généraux troubla toutes les têtes. L'opinion penchait du côté des curés, que l'on considérait, par leur position et leurs fonctions, comme plus à portée de connaître les besoins du peuple; les évêques et le haut clergé paraissaient par leur naissance, leur état et leurs espérances, moins aptes aux réformes qu'on souhaitait voir réaliser. L'ordonnance royale du 24 janvier 1789 était dans le sens de l'opinion, accordant le suffrage direct et individuel aux curés et aux petits bénéficiers, sans le reconnaître ni aux chanoines, ni aux dignitaires des chapitres, ni aux réguliers. Les chapitres portèrent leurs doléances au pied du trône, mais ils ne furent pas entendus. Les réguliers se bornèrent à faire enregistrer leurs protestations. Ils se résignèrent à accaparer les procurations des religieux de tous ordres. Ces luttes ne furent pas spéciales à Nancy, elles s'étendirent à toute la province. Cependant, à Nancy, Mgr de la Fare fut élu, tandis qu'à Metz, l'évêque, M. de Montmorency-Laval, eut « l'affront de n'être ni élu ni électeur. » — « Pourquoi, disait-on, a-t-il toujours été si haut à l'égard de son clergé ? »

Avant de donner le texte des cahiers qu'il a découverts, M. l'abbé Jérôme indique pour chaque bailliage comment se sont faites les élections, à qui ont été confiés les pouvoirs, et les divers incidents de l'élection des députés ou de la rédaction des cahiers. Nous ne pouvons l'y suivre : disons seulement que Mgr de la Fare réunit l'unanimité des suffrages; Grégoire, second député, ne fut élu qu'au troisième tour de scrutin et avec une majorité très faible (p. 148). L'unanimité des suffrages en faveur de M. de la Fare comportait chez les électeurs bien des réserves. On assure que la protection de l'évêque ne fut pas inutile à Grégoire, dont les écarts ultérieurs laissèrent bien des regrets à ses électeurs.

Cette consciencieuse étude, que nous ne pouvons qu'effleurer, restera-t-elle isolée, ou n'est-elle que le préambule d'une histoire de la Révolution dans nos provinces de l'Est? M. l'abbé Jérôme pose plutôt la question qu'il

Digitized by Google

ne fait de promesse : mais on peut dire que, par ses recherches et par ses bonnes fortunes dans la chasse aux documents, il s'est comme préparé à une tâche plus étendue. — Signalons, en terminant, dans les *Notes et éclaircissements*, la note qui concerne *la Question juive en 1789 :* les cahiers appellent à mainte reprise l'attention du législateur sur l'urgence des mesures qu'il y avait lieu de prendre à cet égard.

Victor Pierre.

—

L'Église d'Angers pendant la Révolution *et jusqu'en 1870.* Conférences faites aux Facultés catholiques d'Angers, par L. Bourgain. Angers, Germain et Grassin; Paris, Mph. Picard et fils, 1898, in-8 de viii-422 p.

Sous la forme de quatorze conférences qu'il a faites aux Facultés catholiques d'Angers, M. l'abbé Bourgain expose l'histoire de cette glorieuse Église pendant la Révolution et la prolonge même jusqu'en 1870, à travers les épiscopats de Mgr Montault et de Mgr Angebault. Ces conférences sont-elles imprimées telles qu'elles ont été prononcées? Tout homme qui en a l'expérience parierait pour la négative, mais M. l'abbé Bourgain va au-devant de nos pensées : « Cette synthèse, dit-il, ceux de nos auditeurs qui la liront ne la reconnaîtront point. Nous avons laissé beaucoup moins de place à la parole, aux commentaires, aux allusions; nous en avons donné beaucoup plus aux faits, aux citations, aux documents; car, autre chose est de se faire entendre en public, autre chose de se faire lire en particulier » (p. viii, préface). En vertu de ces sages principes, l'auteur, en conservant l'allure oratoire de ses exordes et de ses péroraisons, a nourri le corps de chaque conférence de documents solides empruntés aux archives départementales, municipales, judiciaires et ecclésiastiques d'Angers, sans parler des travaux antérieurs au sien, travaux très nombreux et très remarquables.

Dans le territoire d'Angers, si terriblement historique, tout parle à la mémoire des sinistres scènes de la Révolution : la place du Ralliement, où se dressait l'échafaud; la rue Baudrière et le pont de pierre par où défilait la chaîne des condamnés; la rue du Silence et la Haye aux Bons Hommes où avaient lieu les fusillades; tous ces couvents qui étaient autant de prisons; la pointe de la Baumette, où commençaient les noyades; l'ancienne Rossignolerie, aujourd'hui le lycée, où furent enfermés tant de malheureux, etc. Les auditeurs des conférences, déjà instruits par la tradition, peuvent ajouter le commentaire que fournit l'aspect des lieux à celui qu'ils viennent de recueillir de la bouche de l'orateur. On s'explique son succès.

Tout en suivant un ordre chronologique nécessaire, M. l'abbé Bourgain a, si j'ose dire, coupé son sujet par tranches, ou, si l'on aime mieux, présenté une succession de tableaux : l'énumération suffira à en signaler l'intérêt. — I. *La foi de l'Église d'Angers.* — II. *Les curés députés de l'ordre du clergé en 1789.* — III. *La vente des biens ecclésiastiques.* — IV. *La loi du serment.* — V. *Le clergé constitutionnel.* — VI. *La résistance.* — VII. *La persécution.* — VIII. *La condamnation à mort.* — IX. *L'héroïsme des religieuses.* — X. *L'abolition du culte.* — XI. *La Terreur sous le Directoire.* — XII. *La religion civile.* — XIII. *La reconstruction.* — XIV. *L'achèvement de la reconstruction.* Ces deux dernières conférences embrassent la période de 1802 à 1870 et ne sont pas les moins instructives. On

Digitized by Google

voit si les sujets sont variés, et, à chacun, l'art de l'orateur fait produire tout son effet.

C'est l'avantage de la conférence de saisir les esprits plus que ne le font les calmes développements des récits purement historiques. Elle les saisit : les retient-elle autant? Je me hasarde à poser la question, sans méconnaître le plaisir que m'a procuré ce procédé nouveau d'exposition dans un sujet qu'une sérieuse étude des documents et un séjour prolongé à Angers m'ont rendu presque familier.

VICTOR PIERRE.

—

Les Colonies pendant la Révolution. — *La Constituante et la réforme coloniale*, par Léon DESCHAMPS. Paris, Perrin, 1898, in-12 de XXVI-340 p.

L'auteur, dans son introduction (p. VI), déclare s'être attaché à montrer « comment les idées de liberté personnelle ou politique, d'égalité civile et civique, de décentralisation, etc., ont été reçues dans le milieu spécial des colonies; comment l'agitation des colonies a aggravé, sinon créé, le malaise économique dont a souffert la métropole et a exercé, par là même, une grande action sur la révolution métropolitaine. » Il a étudié avec soin l'état des colonies au moment de la Révolution, les compagnies privilégiées, les traités de commerce, la situation créée par le commerce de l'Inde, et les réclamations qu'il a soulevées, ainsi que les questions de douanes et de navigation.

La réorganisation des colonies a singulièrement passionné les esprits, et fait rendre à l'Assemblée constituante des décrets très importants, parfois contradictoires; aussi M. Deschamps a-t-il été naturellement amené à s'occuper des graves questions de l'esclavage et de l'autonomie des colonies. qui ont été discutées avec tant de violence, à rendre compte de la lutte en France et à l'Assemblée des *amis des noirs* et des colons, ainsi que des troubles affreux qui désolèrent la plupart de nos colonies, Saint-Domingue surtout. Il est fâcheux qu'en traitant ce sujet si compliqué, l'auteur adopte, invariablement et sans aucune modification, tous les jugements souvent si précipités et si injustes qui ont été portés au moment même par les révolutionnaires, sur les gens de couleur, qu'ils ont exaltés d'abord, mais plus tard jugés sévèrement; sur les colons, dont ils ont pourtant adopté, tout en les accablant d'injures, certaines accusations très injustes; sur les ministres et les administrateurs, les militaires, enfin sur tous ceux qui ont joué un rôle dans les troubles coloniaux et dans les discussions de la Constituante relatives à ces troubles et au régime qu'il fallait imposer aux colonies.

LUDOVIC SCIOUT.

—

Les Campagnes des armées françaises (1792-1815), par Camille VALLAUX. Paris, Félix Alcan, 1899, in-18 de 364 p., avec 17 cartes dans le texte.

Ce précis d'histoire militaire continue la série de la « Bibliothèque d'histoire contemporaine » de l'éditeur Alcan. M. Camille Vallaux a voulu résumer en autant de pages qu'il y a de jours dans l'année les guerres de la Révolution et de l'Empire. Il s'est acquitté de sa tâche avec conscience et talent, exposant avec clarté les causes et les préliminaires des campagnes, décrivant avec précision les mouvements des armées et

Digitized by Google

les phases des combats. Quand il aborde les choses de la politique, il le fait avec tact et modération, sinon avec une complète impartialité.

Ancien normalien et jeune professeur de l'Université, il a été élevé dans le culte de la Révolution; mais son admiration pour l'idole ne va pas jusqu'à l'aveugler entièrement sur ses erreurs et ses crimes.

J'ai été surpris de trouver dans ce livre la singulière affirmation que, sous l'ancien régime, « toutes les places d'officiers étaient réservées à la noblesse » (p. 6) Sans doute le comte de Ségur avait, en 1781, soulevé la fameuse question des quartiers de noblesse, mais sa décision n'avait pas été suivie d'effet, et il suffit de consulter les annuaires de l'armée antérieurs à 1789 pour reconnaître qu'il y figurait bon nombre de bourgeois et de roturiers.

Les luttes héroïques de la Vendée, les campagnes de 1792, les grandes batailles de l'Empire et notamment celles d'Austerlitz, d'Essling, de Waterloo, sont fort exactement condensées, et les croquis qui les accompagnent en facilitent la compréhension. Pour la préparation aux examens de Saint-Cyr, ce précis paraît destiné à remplacer l'ouvrage classique de Lavallée, qui s'inspirait uniquement des récits de Thiers.

J'aurais souhaité que, parallèlement à son œuvre militaire, M. Camille Vallaux poursuivît l'histoire de la marine française de 1789 à la fin de l'Empire; mais, avec modestie, il déclare dans un avant-propos qu'il ne se sentait pas assez préparé pour cette étude, « où l'érudition moderne n'a pas mis encore assez de clarté. »

ROGER LAMBELIN.

—

Expédition des émigrés à Quiberon, par Charles ROBERT. Paris, Lamulle et Poisson, 1899, in-8 de XXVIII-372 p.

Ce livre sur l'expédition de Quiberon, venant après tant d'autres, est encore moins un récit général et purement objectif qu'une série de dissertations critiques sur quatre points spécifiés par l'auteur : responsabilité anglaise, responsabilité royaliste, responsabilité républicaine, attitude du comte d'Artois à l'île d'Yeu. Aussi M. Charles Robert passe assez rapidement sur les origines, les préparatifs et même les incidents de l'expédition proprement dite pour en examiner avec détail les suites. Il démontre pièces en main, ce qui d'ailleurs ne fait plus doute pour les historiens sérieux, qu'il n'y eut pas de capitulation formelle, signée ; que la promesse d'épargner les vaincus s'éleva d'instinct sur les lèvres des vainqueurs à la fin de la lutte ; que Hoche et Tallien eussent ratifié cette promesse, s'ils n'eussent reculé, après réflexion faite, devant la pensée de résister à la Convention et d'oublier, au risque d'être désavoués et frappés, l'impitoyable loi du 25 brumaire an III. L'auteur fait ensuite ressortir la perfidie des Anglais et le rôle équivoque de l'homme qui consentit à être leur instrument, Puisaye. Enfin il essaie de présenter sous le jour le plus favorable, d'après les pièces du Record Office, la conduite du comte d'Artois en 1795.

Sans doute la lettre de Charette citée par Vauban est d'une authenticité douteuse, mais d'autre part les assertions du prince (v. surtout la lettre du 5 octobre 1795, p. 243) ne doivent point être prises à la lettre. Que de fois en vingt ans le frère de Louis XVI a annoncé sa venue à ses

Digitized by Google

fidèles, a protesté de son désir de les rejoindre et, en somme, n'a jamais su leur donner satisfaction ! C'est qu'il se sentait, même à l'île d'Yeu, plus « lieutenant général du royaume » que chef de parti ; il ne s'imaginait pas qu'il dût faire la guerre autrement que Louis XIV et Louis XV ne l'avaient faite. Le « ne m'offusquez pas, je veux paraître, » de Henri IV avait été oublié par ses derniers ancêtres avant de l'être par lui. Les Anglais ne voulaient pas le montrer aux royalistes, soit ; mais lui-même voulait se montrer moins pour combattre que pour être témoin de la victoire.

Le livre de M. Charles Robert est très largement documenté. L'auteur a travaillé sur les sources manuscrites et imprimées anglaises et françaises. Il a donné la liste des royalistes fusillés, en rectifiant les listes antérieurement publiées et imprimé une série de pièces justificatives dont plusieurs (v. les nos 5, 7, 16) affectent plutôt le caractère de dissertations complémentaires sur des textes. Les noms propres ne sont pas toujours exactement imprimés : *Descotes* pour *Descostes* (p. 14), *Backer* pour *Bacher* (p. 60). *Hughes* pour *Hugues* (p. 209), *Latil* (p. 223), *Bonchamp* pour *Beauchamp* (p. 237). M. Charles Robert a cru devoir donner en appendice une critique détaillée d'un livre paru presque en même temps que le sien et sur le même sujet. Encore l'a-t-il mieux traité que celui de M. Georges de Cadoudal sur la Chouannerie, qu'il exécute en trois mots dans une note (p. 59). Ailleurs (p. 254), il traite Forneron d'historien républicain. Personne, je puis m'en porter garant, n'aurait protesté plus vivement que Forneron contre cette appréciation sommaire. Malgré ces échappées sur le terrain de la polémique, cet ouvrage, où l'abondance des pièces citées ne nuit point à la vivacité du récit, nous donne après un siècle, sur l'expédition de Quiberon, la somme des résultats désormais acquis à l'histoire.

L. P.

—

Bonaparte et les Bourbons. *Relations secrètes des agents de Louis XVIII, à Paris, sous le Consulat*, publiées par le comte Remacle. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1899, in-8 de 472 p.

Louis XVIII, exilé à l'autre bout de l'Europe, et souvent médiocrement informé de ce qui se passait en France par les agents qui lui avaient offert leurs services, prit, en 1799, le parti de confier la mission de le renseigner à un nouveau comité de correspondance établi à Paris à cet effet. Il fut composé de Royer-Collard, de l'abbé de Montesquiou, du comte de Clermont-Gallerande et de M. Becquey. Tous quatre étaient des hommes d'esprit, beaucoup plus que de jugement. Est-ce à eux que doit être attribuée la correspondance éditée par M. Remacle ? Elle se compose de cent trente-sept lettres, dont la plus ancienne est datée du 31 mai 1802 et la plus récente du 7 décembre 1803. Les originaux en sont conservés aux archives du ministère des Affaires étrangères, où ils ont été versés depuis les Cent-jours ; ils font partie d'un fonds réservé, et M. Remacle n'a pu en obtenir communication complète. Sa publication est faite sur une copie ancienne, dont il assure que le texte est absolument conforme à l'original ; par le fait, les fautes de copie, ou de lecture, semblent s'y trouver en fort petit nombre. Le document peut donc être regardé comme authentique. Mais ce qui peut, jusqu'à un certain point, en modifier le caractère, c'est

Digitized by Google

que l'éditeur y a pratiqué des retranchements considérables. Ils portent exclusivement, nous dit-il, sur les considérations politiques, dont il a cru que l'on serait bien vite fatigué. « J'ai donc élagué, dit-il, tout ce qui m'a paru de nature à rebuter le lecteur : les longueurs, les répétitions, les prévisions erronées ou systématiquement optimistes. » Il est aisé de comprendre l'intention qui a guidé M. Remacle; mais en procédant de cette manière, il est difficile qu'il n'ait pas involontairement altéré l'impression générale que produit cette correspondance.

Telle qu'elle nous est donnée, elle semble avoir eu pour but d'amuser ou de distraire, beaucoup plus que d'instruire le royal lecteur sous les yeux duquel elle devait passer. Une foule d'anecdotes piquantes, non seulement sur les hommes du jour, mais encore sur les notoriétés du monde, de la littérature et des théâtres, en constituent le fond. C'est un choix des traits d'esprit et des médisances qui circulaient dans les salons de Paris, un mélange de bons mots, de récits invraisemblables et d'appréciations trop souvent passionnées. Avant tout il faut constater une grande diversité de provenance dans les lettres de ce recueil. Il y a une sensible divergence dans les idées, le style et le caractère de ceux qui ont tenu la plume. Il serait pourtant très hasardeux de tenter à cet égard un classement. Quelques lettres témoignent d'une grande légèreté d'esprit; quelques autres, d'une singulière crédulité. Tantôt l'optimisme domine; parfois ce sont de plus sérieuses prévisions. Si ces lettres émanent des quatre membres du comité, ils ne s'étaient assurément pas concertés pour les écrire.

Il y a plus. Parmi ces lettres, il en est dont les auteurs ne faisaient certainement pas partie de ce comité; on peut citer celle du 14 juin 1803, datée des bords du Mein. Pour certains de ces correspondants inconnus, il paraît très probable, d'après les termes qu'ils emploient, que la destination finale de leurs missives était restée pour eux un mystère. Un seul nom se trouve indiqué : c'est celui de Duval, qui semble être un pseudonyme dont le secret est aujourd'hui perdu. La correspondance anecdotique publiée par le comte L. Remacle, tout en fournissant une lecture amusante, ne peut donc point être regardée comme ayant une importance historique réelle. Toutefois, il n'a rien négligé de ce qui dépendait de lui pour la mettre en valeur, ayant joint à son édition beaucoup de notes utiles et bien conçues sur les hommes et les faits de cette époque.

L. DE N.

—

Fragments et souvenirs, par le comte DE MONTALIVET, Tome I. Paris, Calmann-Lévy, 1899, in-8 de CXXV-394 p.

Camille Bachasson de Montalivet était fils d'un ministre de l'Intérieur du premier empire, qui a laissé peu de trace dans l'histoire. Né en 1801, il parvint à l'âge d'homme pendant la période la plus agitée du régime de la Restauration, et comme beaucoup de ceux dont la situation marquante était due au règne du despotisme, il adopta avec enthousiasme la cause du libéralisme le plus intransigeant. Ayant hérité de la pairie, dont en 1819 M. Decazes avait eu soin de décorer son père, le jeune comte de Montalivet se trouva jouer de bonne heure un rôle important dans

Digitized by Google

son parti. Aussi, dès le 29 novembre 1830, était-il appelé aux fonctions de ministre de l'Intérieur. Il s'y fit remarquer d'une manière très honorable en veillant courageusement à la sûreté des anciens ministres de Charles X, dont les passions populaires menaçaient la tête. En même temps l'énergie et la décision qu'il avait montrées lui acquirent une large part dans la confiance de Louis-Philippe. Membre du ministère Laffitte, dont la politique cadrait mal avec ses idées, il usa de toute son influence pour faire appeler à la direction du gouvernement Casimir Périer, qui devait donner à la monarchie de juillet une existence plus solide, au lieu de la situation précaire où elle était jusque-là restée. Dans le ministère du 13 mars 1831, M. de Montalivet, à la place du portefeuille de l'Intérieur, prenait celui beaucoup moins important de l'Instruction publique, joint aux fonctions d'intendant de la Liste civile. De ce jour le rôle de M. de Montalivet se trouva singulièrement amoindri; au lieu d'un personnage politique, l'opinion ne vit plus en lui que le serviteur personnel du chef de l'État. Ce fut une déchéance morale dont il ne put jamais se relever. Appelé de nouveau au ministère de l'Intérieur après le mort de Casimir Périer, il le dirigea du 27 avril au 11 octobre 1832, puis du 22 février au 6 septembre 1836, enfin du 31 mars au 12 mai 1839, sans reconquérir jamais le rôle brillant par lequel il avait débuté. Au contraire, à mesure qu'il avançait dans la vie, son importance allait toujours en déclinant. A partir de 1840, son influence devint de plus en plus nulle, et la révolution de février mit complètement fin à sa vie politique. Sa vieillesse, tourmentée par les souffrances de la goutte, se passa tristement entre les critiques les plus sévères dont il poursuivait les moindres fautes de ses anciens amis, et l'indulgence sans bornes qu'il réservait pour ceux qu'il avait d'abord combattus. Il mourut le 4 janvier 1880.

Le tome I des Souvenirs du comte de Montalivet se rapporte à la période la plus brillante de sa carrière, aussi seront-ils lus avec un réel intérêt. Il débute par une longue notice biographique de M. Georges Picot, où règne le ton constamment élogieux propre à ce genre de production. Un extrait des *Mémoires* du général comte de Ségur (p. 387-393) est inséré comme annexe à la fin du volume.

Il est nécessaire de rectifier un récit absolument controuvé qui a reçu place dans les Souvenirs de M. de Montalivet (p. 39 et note p. 340) : on ne peut l'attribuer qu'à une erreur de mémoire portant sur des faits depuis longtemps écoulés. Il concerne une négociation entre Casimir Périer et M. de Villèle, qui aurait eu lieu lors de la retraite du ministère Martignac, et dont M. Berryer aurait été l'intermédiaire : elle aurait eu pour but de faire entrer ces deux hommes d'État dans la même administration. Jamais pareils pourparlers n'ont eu lieu; ils étaient notoirement impossibles au moment où fut formé le cabinet Polignac. M. de Villèle, retiré chez lui, aux environs de Toulouse, était tenu en dehors de la politique active, et s'il s'était agi de contracter une alliance si invraisemblable en présence des passions qui dominaient les partis, M. Berryer était le dernier homme du monde qui pût s'en entremettre; son plan, constamment suivi pendant le règne de Charles X, ne cessait de tendre à une union

Digitized by Google

étroite entre M. de Polignac et M. de Villèle. On peut lire à ce sujet, dans le tome V des *Mémoires* de ce dernier, des lettres de M. Berryer des 1er août et 18 octobre 1824 (p. 96-136), à conférer avec les récits de M. de Villèle lui-même (p. 290-292, 426-427). Il est probable que la version adoptée par M. de Montalivet est née d'une notion vague de la démarche tentée, le 31 mars 1830, par la nuance modérée de l'opposition de gauche, représentée par MM. Humann et du Marhallach; mais il ne s'agissait pas de réunir dans un même ministère MM. de Villèle et Casimir Périer; il était seulement question de promettre au premier le vote du budget, dans le cas où il remplacerait, à la tête du gouvernement, un ministre dont le nom seul inspirait la crainte de l'essai du coup d'État qui devait être si fatal à la royauté et si funeste à la France.

L. DE N.

—

Histoire du second Empire, par Pierre DE LA GORCE. Tome IV. 2e édition. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1899, gr. in-8 de 642 p.

Paru durant les premières semaines de l'année, ce tome IV de l'*Histoire du second Empire* voyait, dès le mois de juin, se répandre sa seconde édition.

Nous avons rendu compte ici même (V. t. LVI, p. 350, et LXI, p. 313) des trois premiers volumes de cet important ouvrage. Celui dont nous avons à parler aujourd'hui nous paraît plus remarquable encore, s'il est possible, que ceux qui l'ont précédé. On y trouve la même abondance d'informations, la même richesse de documents et, avec la même sérénité qui convient à l'impartiale histoire, avec la même hauteur de vues, un intérêt plus palpitant, plus poignant encore, allions-nous dire, tant les événements qui s'y déroulent font pressentir les conséquences, désastreuses pour notre malheureux pays, qu'ils recèlent en eux-mêmes.

Ce quatrième volume comprend sept grandes divisions, allant du livre XXIII au livre XXIX et se rapportant toutes, sauf une (l. XXIV), principalement à la politique extérieure de Napoléon III, de juillet 1861 à juin 1866.

L'expédition du Mexique et le règne éphémère autant que tragique du malheureux empereur Maximilien remplissent les livres XXIII et XXV. Entre les deux, la politique intérieure et les élections de 1863 en occupent un autre. Tout le surplus est affecté à la politique extérieure, de telle sorte que nous n'avons pas seulement sous les yeux le règne de Bonaparte pendant ces cinq années, mais presque l'histoire de l'Europe elle-même. Il est vrai que l'histoire intérieure de la France s'y trouve intimement mêlée pendant la même durée, et qu'il n'était guère possible de raconter celle-ci sans entrer dans les développements que comporte celle-là.

Un rapide historique de la Prusse et de l'Allemagne à partir de 1815 jusqu'à l'insurrection polonaise de 1861 et à l'affaire des duchés danois; le récit de cette insurrection et de sa répression barbare par la Russie; l'origine des prétentions aussi ardentes qu'injustifiées de la Prusse et de l'Autriche sur les duchés du Holstein et du Sleswig, et la guerre inique perpétrée par ces deux grandes puissances pour la spoliation du petit et faible Danemark; enfin la longue série des machinations de la Prusse et de l'Italie, avec la connivence tacite de Napoléon,

Digitized by Google

pour établir un prétexte à déclarer la guerre à l'Autriche, la Prusse afin de la priver de toute revendication sur les duchés, l'Italie en vue de lui ravir la Vénétie; telles sont, simplement indiquées, les matières abordées par l'auteur dans le récit de la politique extérieure de Napoléon III en Europe jusqu'en 1866.

Le tort de l'expédition du Mexique n'est pas dans l'intervention même des puissances européennes, dont les griefs étaient légitimes. Mais la faute de Napoléon fut de se lancer dans cette entreprise dangereuse sans disposer de moyens d'action suffisants et surtout sans en avoir pénétré d'avance les difficultés et les dangers. Trompé par les rapports ultra-optimistes de M. Dubois de Saligny, il s'était imaginé que l'expédition se bornerait à une sorte de promenade militaire faite aux acclamations enthousiastes du peuple mexicain. Il fallut bientôt en rabattre. Mais l'Empereur s'entêtait et ne voulait voir, dans les premiers obstacles qu'il n'avait pas su prévoir, que des difficultés de second ordre, aisément surmontables.

Il voulut donc continuer et continuer seul, même après que l'Angleterre et l'Espagne, mieux avisées, se furent retirées. Il rêva de créer un empire du Mexique et fit offrir cette couronne problématique à l'archiduc Maximilien, qui eut la faiblesse de l'accepter, et cela dans des conditions telles, qu'à elles seules et en dehors de toutes difficultés locales, elles eussent rendu sa tâche singulièrement lourde, sinon impossible.

Cependant la proclamation de l'Empire et sa prise de possession par Maximilien, à l'ombre de notre drapeau, n'atténuaient pas les difficultés, loin de là. D'autre part, l'opinion publique commençait à s'émouvoir en France : c'eût été des centaines de mille hommes et des centaines de millions qu'il eût fallu sacrifier pour mener à bonne fin l'expédition commencée; on finissait par s'en rendre compte. Éclairé sur le tard, Napoléon, qui n'avait pas renoncé à l'entreprise et retiré ses troupes quand il pouvait le faire honorablement, se résolut à cette extrémité alors qu'elle constituait, à l'égard du malheureux Maximilien, un abandon aussi misérable que peu digne du souverain d'une grande nation.

L'opinion publique n'était plus d'ailleurs, comme durant les premières années du régime, à l'entière dévotion de Bonaparte. Il fallait, au moins dans une certaine mesure, compter avec elle. La conduite du prince dans les affaires de Rome et de l'Italie avait rejeté les catholiques dans l'opposition; et, par une sorte de représaille, une hostilité officielle qu'entretenait et avivait l'esprit honnête mais étroit et de peu de jugement de M. de Persigny, accroissait encore cette opposition en la justifiant. D'autres motifs de malaise et d'inquiétude ne manquaient pas dans le public. Outre ceux que provoquait l'expédition du Mexique par elle-même, il y avait l'application des traités de commerces dus antérieurement à un coup de tête, sorte de coup d'État économique de l'Empereur; il y avait aussi la crise cotonnière, contre-coup, chez nous, de la guerre de sécession en Amérique, puis les embarras financiers, fruit des dépenses exagérées et arbitraires du gouvernement.

Pendant ce temps l'Italie, sous le ministère Ricasoli, manœuvrait contre Rome et pressait l'Empereur à ce sujet de démarches aussi réitérées

Digitized by Google

qu'indiscrètes et maladroites. Puis, brochant sur le tout, le chef révolutionnaire Garibaldi compliquait de la manière la plus intempestive la situation par son échauffourée d'Aspromonte. Tant et si bien que Napoléon, qui avait d'ailleurs à ménager les catholiques en vue des élections de 1863, se rapprocha momentanément de Pie IX.

Ces élections, tout en maintenant une majorité compacte au service de la politique impériale, furent caractérisées par l'accroissement de l'opposition, qui donna une vingtaine de députés à la gauche, et à la droite deux orateurs de premier ordre : Berryer et Thiers. Toute une légion d'hommes politiques, tels que Billault, Rouher, Vitry et divers conseillers d'État furent chargés de tenir tête à l'opposition et de réprimer les velléités d'indépendance que pourrait se permettre la majorité. Parmi eux se trouva un homme jusqu'alors peu connu, mais qu'avait distingué l'Empereur, et qui, doué de grands talents, d'intentions droites, mais d'un jugement faux, fut le promoteur d'un mal immense, réalisé depuis lors, en inaugurant l'ère de la lutte contre l'enseignement libre, des laïcisations, de l'ingérence abusive de l'État dans le sanctuaire de la famille : on a nommé M. Duruy.

Un autre fait important de cette période fut la trop fameuse loi sur les *coalitions*, dont le principe pouvait être acceptable et même bon en soi, mais qui, pour des causes qu'on ne saurait énumérer ici, a amené les pratiques violentes, parfois iniques et monstrueuses, dont nous sommes aujourd'hui les témoins attristés.

Parmi les hommes du régime, l'esprit le plus vraiment politique, le plus large et le plus libéral dans le meilleur sens du mot, fut M. de Morny. C'est lui qui attira à la cause de l'Empire devenu (d'ailleurs maladroitement et peu sincèrement) « libéral, » un opposant de gauche, M. Émile Ollivier, dont la fortune politique commença à s'élever comme l'étoile impériale commençait déjà à pâlir.

Ce qu'il y a peut-être de plus affligeant dans cette partie du règne, c'est l'action et à d'autres égards le manque d'action du prince dans les événements de l'Europe. Maladroit dans ses démarches et ses tentatives vis-à-vis d'Alexandre II en faveur de la Pologne, son intervention n'eut guère d'autre résultat que d'aggraver plutôt la situation faite par l'autocrate russe à ce malheureux peuple. Dans l'affaire des duchés danois, odieuse coalition de deux nations puissantes contre un petit peuple qui n'avait pour lui que son droit, Napoléon eût pu, par une attitude résolue et ferme, déjouer le complot et mettre obstacle à l'iniquité.

Plus tard, quand, cette première infamie consommée, M. de Bismarck, de concert avec l'Italie, ourdit de nouvelles intrigues pour arriver à faire application à l'Autriche elle-même du sort que celle-ci avait contribué à infliger au Danemark, Napoléon pouvait encore, et d'un seul mot, étouffer dans son germe cette iniquité nouvelle. Ce mot, M. de Bismarck et M. de Goltz, du côté de la Prusse, La Marmora et M. Nigra, du côté de l'Italie, le redoutaient sans cesse, tant il leur paraissait indiqué et naturel dans la bouche du souverain que les circonstances — non son propre mérite, hélas ! — faisaient à ce moment l'arbitre de l'Europe. Ils ne pouvaient se figurer, ce qui était pourtant la triste vérité, que l'Empe-

Digitized by Google

reur des Français vit avec satisfaction et complaisance l'agrandissement de l'Italie et de la Prusse. Il fallut la fameuse entrevue de Biarritz pour révéler à M. de Bismarck la *toquade* (qu'on veuille bien me passer ce terme vulgaire), la toquade de Napoléon pour l'adjonction de la Vénétie au royaume d'Italie. Ce prince rêveur et utopiste fut toujours, comme le remarque judicieusement M. de la Gorce, beaucoup plus préoccupé de favoriser l'agrandissement des États ses voisins que de promouvoir le bien de son propre pays.

Quand les ministres prussiens et italiens furent enfin parvenus, par d'adroites flatteries, à pénétrer, sous le masque impassible et volontairement inexpressif de Bonaparte, les véritables dispositions de ce souverain à l'égard de leurs projets, rien ne les arrêta plus; et les prétextes forgés par les machinations diplomatiques de M. de Bismarck et de M. Nigra pour déclarer à l'Autriche une guerre non moins injuste que, quelques années auparavant, celle du Danemark, purent être exploités sans vergogne comme avec plein succès.

C'était, pour la France, un échec moral d'une portée incalculable. L'hégémonie allemande qui devait en résulter et que Bonaparte, dans son incurable imprévoyance, avait complaisamment envisagée, n'était que la préface des redoutables événements dont, quatre ans plus tard, Napoléon lui-même et la France avec lui devaient être victimes.

« Depuis le Pô jusqu'à l'Elbe, dit en terminant M. de la Gorce, toute l'Europe centrale était en feu. Pendant ce temps Napoléon se fixait, suivant sa déclaration du 12 juin, dans une neutralité attentive. Mais était-ce bien de neutralité qu'il s'agissait ? Un avenir prochain allait abattre tous les calculs de la politique impériale et ranger parmi les vaincus la puissance même qui n'avait pas combattu. »

C'était ce que pressentaient, en France, tous les esprits claivoyants. C'était ce que M. Thiers avait magistralement exposé, aux applaudissements du Corps législatif tout entier, dans la séance du 3 mai. L'Empereur y avait puisé, non une lumière, mais une sourde colère contre l'expression de vues qui n'étaient pas conformes aux siennes; et le 6 mai, dans le trop fameux discours d'Auxerre, il avait, en exhalant son irritation contre les traités de 1815, contribué une fois de plus à nous préparer une situation cent fois pire que celle qui résultait pour nous de ces traités.

JEAN D'ESTIENNE.

—

L'État social de la France au temps des croisades, par L. GARREAU. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1899, in-8 de VII-530.

La période embrassée par M. Garreau pour retracer un tableau de l'état social de la France est peut-être trop étendue pour que ce tableau soit bien exact dans son ensemble. Elle ne comprend pas, en effet, moins de deux siècles; et pendant ces siècles, quelle évolution subit notre pays! Si l'on met en parallèle la France de saint Louis et celle de Philippe Ier, on pourra s'en rendre compte. Dans cette dernière tout est encore chaos, confusion; on assiste au travail d'une société qui se forme. Dans l'autre, au contraire, on trouve une société tout organisée, une civilisation dont les monuments qui subsistent encore aujourd'hui sont le témoignage de

Digitized by Google

son degré d'avancement. Aussi devra-t-on, en lisant le livre de M. Garreau, se tenir toujours en garde contre ce phénomène qui consiste, aussi bien pour les distances du temps que pour celles de l'espace, à tout voir à peu près au même niveau quand d'un point culminant on embrasse un horizon d'une grande étendue.

Cette réserve générale faite, nous reconnaîtrons que cet ouvrage, fruit de grandes et de bonnes lectures, offre un travail sérieux, une appréciation des faits et des choses en général juste. Il est divisé en trois livres : le premier est consacré à ce que l'auteur appelle la population souveraine, c'est-à-dire à celle qui, propriétaire du sol et indépendante, fait la guerre, exerce le pouvoir judiciaire, et prélève les impôts. Dans ce livre, il traite du système féodal, du service militaire féodal, de la cour de justice d'après les assises de Jérusalem, du droit civil, de la royauté, du chevalier, de la guerre. Le second livre, dans lequel il étudie la population dépendante, c'est-à-dire celle qui était soumise au travail, traite des colons, des serfs, des semi-libres (coliberts, tenanciers), des bourgeois de Paris sous saint Louis, des juifs, des aubains et des bâtards, des campagnes et des communes. Le troisième livre enfin, sous le titre d'Instituts monastiques, est réservé à l'Église, à l'étude de son rôle et de son influence et aux différents ordres monastiques, Bénédictins, Templiers, Franciscains, Dominicains.

Un certain nombre d'appendices terminent ce volume, bien présenté et écrit dans un style clair et précis.

J. VIARD.

—

Histoire du commerce français dans le Levant au XVIIe siècle, par Paul MASSON. Paris, Hachette, 1897, in-8 de XXXIII-533 et XXXVIII p.

L'ouvrage de Heyd sur le commerce dans le Levant au moyen âge montrait aux prises les grandes républiques marchandes de l'Italie, Gênes, Pise, Venise, sans qu'il restât guère de place dans les Échelles levantines pour la France des croisades. Dans une œuvre magistrale, extrêmement fouillée, minutieuse, richement documentée, où je ne relève comme lacune importante en fait de sources historiques que l'omission des archives de l'Hérault, M. Paul Masson nous donne la contre-partie de Heyd; il dit ce que fut notre suprématie dans le bassin méditerranéen au temps de Colbert.

De cette suprématie, Jacques Cœur et François Ier avaient jeté les bases, celui-ci par les Capitulations, celui-là par la fondation de comptoirs et par la création d'une flotte de commerce privilégiée, qui conserva son monopole et continua ses services jusqu'à la dévolution de la Provence à la couronne; car M. Masson se trompe s'il croit que l'œuvre de Jacques Cœur tomba en même temps que le grand argentier (p. XI). Mais, après une brillante période de prospérité au XVIe siècle, quelles tribulations n'eurent pas à subir nos marchands avant de se sentir soutenus et dirigés par la main ferme de Colbert !

Au commencement du XVIIe siècle, la course, très florissante dans l'Archipel, les exposait, lors même qu'ils échappaient aux corsaires, à subir dans les ports turcs des *avanies* et des *avaries* : l'avanie du pacha était la taxe arbitraire imposée par lui sur un corps de nation étranger;

Digitized by Google

l'avarie était l'emprunt forcé prélevé par le consul français sur les navires qui arrivaient à l'Échelle.

Les capitaines de navires se trouvaient ainsi démunis d'argent, lorsqu'il s'agissait d'opérer les transactions commandées. Notez encore qu'une théorie économique en vigueur, non pas depuis le XVIe siècle (p. XXXIII), mais depuis le moyen âge, rangeait l'exportation du numéraire parmi les causes de ruine d'un pays et obligeait les courtiers à se munir de monnaies espagnoles.

Les consuls, suivant une coutume assez ancienne qui paraît remonter au XVe siècle, levaient un tant pour cent sur les marchandises exportées des Échelles (p. 51). Et comme les rachats d'esclaves, les frais d'escorte des convois, parfois le paiement des dettes de l'ambassade de France à Constantinople, retombaient également à la charge du commerce maritime, les députés du commerce à Marseille, pour y faire face, imposaient d'une somme fixe ou *cottimo* chaque type de bâtiment (p. 50). Après avoir payé à Marseille, les marchands étaient encore soumis, à la douane de Valence, à un droit de 2 1/2 °/₀; c'était un retour aux péages sans nombre de l'époque féodale.

Le nolis, le courtage, les assurances, la ferme des droits du roi, la ferme des droits de la ville, la ferme des droits des Échelles, la ferme des douanes du Grand Seigneur, élevaient au chiffre énorme de 40 à 45 °/₀ les frais de transport des marchandises en Levant. « C'était miracle qu'il y eût des gens assez hardis pour continuer à soutenir le commerce du Levant, et assez habiles pour y réaliser des bénéfices » (p. 76). Hardiesse et habileté extrêmes, quand on songe à quels agents avaient affaire nos commerçants !

« Toutes les douanes de l'empire dépendaient du grand douanier de Constantinople, qui les concédait à des fermiers, juifs la plupart du temps. Ces juifs, grands ennemis de notre nation et poussés par leur cupidité, employaient toutes les ressources de leur esprit inventif à imaginer de nouveaux profits; tantôt ils suggéraient aux pachas des prétextes pour l'établissement de nouveaux droits, tantôt ils prétendaient évaluer arbitrairement la valeur des marchandises soumises aux droits, ou changer d'une manière vexatoire leur mode de perception. L'Échelle la plus exposée à ces exactions injustes, comme elle l'était aux avanies, fut Alexandrie; là se trouvait la douane la plus importante de l'empire, et le juif qui en était pourvu, qu'on appelait le Mahalem, jouissait toujours d'un très grand crédit, grâce aux largesses qu'il distribuait au pacha et aux ministres de la Porte. En 1661 il levait impunément, depuis plusieurs années, le droit énorme de 1,200 piastres par vaisseau et 800 par polacre; pour le décider à le supprimer il fallut interdire le commerce avec l'Échelle » (p. 75).

Ces procédés discourtois des juifs levantins à notre égard allaient jusqu'aux hostilités ouvertes.

Un mémoire contemporain de la guerre de la Confession d'Augsbourg (Bibliothèque nat., franç. 19019, fol. 21, 23, 26) accuse formellement les juifs d'Alger, associés et correspondants de leurs coreligionnaires hollandais et anglais, de servir d'instruments au prince d'Orange pour fomenter parmi la milice algérienne la guerre contre la France. « C'est proprement les juifs d'Italie, d'Holande et d'Angleterre qui font les guerres d'Alger par leurs maisons qu'ilz y ont esta-

Digitized by Google

blyes.... Ce ne peut estre que les juifs et quelques Tagarins, qui puissent fournir les moyens de faire la guerre, en faisant les avances nécessaires pour les armemens. » Ils avaient de même des intelligences à Marseille.

Bref, la concurrence étrangère, les défaillances de l'administration, les abus, l'anarchie commerciale, avaient atteint un tel degré en 1664 que la Provence entière ne comptait plus que trente voiles en état de faire le commerce, le Languedoc une seule barque (p. 134).

1664. L'œuvre de relèvement commence. Colbert ne la juge pas au-dessus de ses forces. Il est aidé par le conseil de commerce qu'il vient de créer, assemblée d'élus du commerce des grandes villes, dégagée, par ce fait seul, des mesquines préoccupations de la Chambre de commerce marseillaise. Plus d'un moyen fut employé pour relever notre crédit en Levant, et d'abord la réorganisation des consulats. Les consuls propriétaires de leur office, qui drainaient par des taxes arbitraires les profits des marchands, firent place peu à peu, sans qu'il y eût à ce sujet de mesure générale, à des consuls commissionnés relevant plus directement de la métropole. Tous durent désormais rendre compte à la Chambre de commerce de leur gestion financière. La grande Ordonnance de la marine de 1681, complétée par un règlement de 1685, leur donnait, en retour, en matière judiciaire, le droit de juger au civil nos nationaux et de les expulser des Échelles pour conduite scandaleuse. On eut soin à l'avenir de ne laisser aller en Levant que des gens connus pour leur bonne conduite.

Quant aux conceptions économiques de Colbert, nous retrouvons avec surprise — M. Masson oublie de l'indiquer — les errements prohibitionnistes du moyen âge, de Jacques Cœur et de Louis XI. Pour lutter contre la prospérité croissante de Livourne, le ministre assurait à Marseille le monopole du commerce levantin, en imposant de 20 °/₀ les entrées par tout autre port, Rouen excepté (p. 166). Un droit de cinquante sous par tonneau empêchait la concurrence étrangère de devenir trop redoutable pour le pavillon national. Pour lutter plus avantageusement contre elle, Colbert jugea nécessaire de créer cette grande compagnie du Levant que rêvait déjà Louis XI; il m'est impossible, en lisant l'ouvrage de M. Masson, de ne pas songer que les créations de Colbert germèrent dans le cerveau du sombre châtelain de Plessis-lez-Tours.

En retour de nombreux privilèges et d'avances royales, la compagnie avait dans son cahier des charges l'obligation d'exporter annuellement un certain nombre de pièces de drap des manufactures françaises : pour chaque pièce exportée, elle touchait une prime; c'était procurer du débit aux manufactures du royaume et en même temps diminuer l'exportation du numéraire. Mais l'entreprise n'eut pas le succès désiré. Mal administrées, « les compagnies (car il s'en forma successivement plusieurs) profitèrent surtout aux directeurs ou à ceux qui se poussèrent dans la faveur du ministre en les organisant. Non seulement elles ne prospérèrent pas, mais elles ne donnèrent pas au commerce du Levant cette impulsion nouvelle qu'en attendait Colbert » (p. 200). Au contraire, « le commerce des particuliers, qu'il croyait voué à l'impuissance et aux abus, s'était peu à peu corrigé de ceux-ci, et atteignait, au moment même où dispa-

Digitized by Google

raissait la compagnie de la Méditerranée, la plus grande prospérité » (p. 199).

Il est vrai de dire que les conflits diplomatiques ou militaires contre la Turquie, qui avaient marqué les débuts du règne de Louis XIV, l'expédition de Hongrie, la guerre de Candie, avaient nui au commerce levantin. L'alliance avec la Porte ne devint solide et l'influence de notre ambassadeur prépondérante qu'à partir de 1683 (p. 217). Je n'entrerai pas dans le détail des mesures de préservation que prit le ministre pour protéger les armateurs contre les pirates barbaresques. On connait les expéditions d'Alger, Tunis, Salé et Tripoli.

Si Pontchartrain compléta l'œuvre de Colbert par l'organisation définitive en offices appointés des consulats, il en détruisit l'harmonie par l'abus de la réglementation et des prohibitions. Au mépris de l'axiome de Colbert, que « tout ce qui tend à restreindre la liberté et le nombre des marchands ne peut rien valoir » (p. 269), Seignelay et Pontchartrain cherchèrent à réduire par l'établissement d'un cautionnement le nombre des marchands commerçant en Levant, et par le *règlement du tour*, le nombre des navires. Contre ces errements, la Chambre de commerce, qui représentait alors les idées libérales, essaya de réagir par des remontrances, de même qu'elle condamna les prohibitions mises contre le commerce éranger. Mais la politique du *laissez faire, laissez passer* ne devait même pas triompher au XVIIIe siècle. Si ébranlé qu'il fût par les représentations des villes du Ponant et du Languedoc, le monopole commercial de Marseille subsista jusqu'à la Révolution.

Le livre III et dernier de l'ouvrage est un tableau très fouillé de nos ports de commerce et de nos établissements dans le Levant. On ne saurait imaginer combien la population marseillaise était intéressée au commerce maritime, gentilshommes, bourgeois et même peuple : « les gens de bras, valets et ouvriers, dit un mémoire du temps de Colbert, mettent ce qu'ils ont d'argent sur les barques et vaisseaux qui vont en Levant, jusqu'à des sommes de 20 et 25 écus » (p. 360).

Des notes sur l'organisation de la Chambre de commerce de Marseille et sur les marchandises rapportées du Levant terminent cet excellent ouvrage, dont on ne saurait trop faire l'éloge. A peine pourrais-je formuler cette légère critique que le commerce languedocien est un peu trop laissé de côté et que certaines réformes attribuées au XVIIe siècle ont été conçues, sinon appliquées, un ou deux siècles auparavant. Ce n'eût été, du reste, pour M. Masson, que l'occasion d'un simple mémento.

CH. DE LA RONCIÈRE.

—

Essai sur la vestitura ou saisine et l'introduction des actions possessoires dans l'ancien droit français, par M. Ernest CHAMPEAUX, docteur en droit. Paris, A. Fontemoing, 1899, gr. in-8 de XI-530 p.

Dans son excellent *Manuel sur l'histoire du droit civil* (édit. de 1893, p. 586), M. Paul Viollet parle en ces termes du possessoire :

« Toutes les questions relatives au possessoire font le tourment des jurisconsultes.

« Le possessoire est comme une forêt obscure....

« Je ne m'aventure pas dans les four-

Digitized by Google

rés et dans l'inextricable dédale du possessoire. »

C'est là, il faut le reconnaître, une frayeur bien justifiée. Ne redoutant ni le sombre labyrinthe du possessoire, ni le maquis des procédures qui en découlent, M. Ernest Champeaux a eu la vaillance et la hardiesse d'aborder bravement un sujet des plus délicats et des plus ardus; il a eu de plus la crânerie de l'étudier dans ce que le vieux droit français offre à cet égard de plus inexploré. Pour atteindre son but, l'auteur a consulté et mis à contribution tout ce qui pouvait lui permettre de mener à bien sa périlleuse tentative; il n'a rien négligé des renseignements et des documents que l'étranger était à même de lui fournir, et, soit en Angleterre, soit en Allemagne, soit en Italie, soit chez nous, il a compulsé les nombreux écrits qui ont traité l'aride matière de l'ancien procès en revendication et du procès possessoire. L'opulente bibliographie par laquelle s'ouvre son étude fait foi de ses consciencieuses et patientes investigations. Son livre, qui ne contient pas loin de cinq cent cinquante pages, révèle des recherches considérables et un amour du droit ancien d'autant plus louable qu'il devient de jour en jour moins fréquent

Après une courte préface, M. Champeaux s'explique d'abord sur le sens des mots saisine, investiture, gewere, tenure; puis il nous fait connaître quelques opinions sur la saisine, depuis l'école des Feudistes jusqu'aux théories les plus nouvelles. Abordant ensuite le fond même de la matière, il insiste tour à tour sur la nature de la saisine, sur son *animus*, sur son transfert, les formes et le prix de ce transfert, sur les effets de l'ensaisinement, sur la protection de la saisine, sur son extinction et sur le rôle de l'an et jour, enfin sur l'introduction du procès possessoire. — Un dernier chapitre renferme les conclusions de l'auteur.

Si nous ne pouvons le suivre ici dans toute la série de ses savants développements, disons du moins que son œuvre, qui accuse un travail énorme et des plus méritoires, est remplie d'intérêt : les documents qu'elle renferme ne sont pas seulement de nature à piquer la curiosité; ils ont, en outre, le mérite d'exposer avec clarté et d'expliquer avec précision l'histoire des actions possessoires depuis les temps les plus lointains jusqu'à l'état actuel de notre législation.

M. Champeaux a accumulé là les titres les plus sérieux au succès; nous le lui souhaitons aussi complet que son livre nous paraît le mériter.

P. L. L.

—

Leçons d'introduction à l'histoire du droit matrimonial français (cours de 1898-1899), par M. Charles Lefebvre, professeur à la faculté de droit de l'Université de Paris. Paris, L. Larose, 1899, in-8 de II-131 p.

Cette très savante monographie contient la reproduction de cinq des leçons professées à la Faculté de droit de Paris par un de ses éminents maîtres, M. Charles Lefebvre. Ces cinq leçons (les quatre premières et la seizième et dernière) forment la matière de l'Introduction générale, faite en vue d'un cours sur l'histoire de l'ensemble du droit matrimonial français, que l'érudit auteur souhaite de pouvoir achever d'écrire avant peu d'années.

Nous ne saurions trop louer M. Ch. Lefebvre de lui avoir conservé sa

Digitized by Google

forme de cours oral : par là, en effet, il lui a mieux gardé aussi son caractère et sa physionomie propres, et il apparaît bien, ainsi que lui-même l'a voulu, comme simple exposé d'observations et de réflexions d'histoire, dégagé de toute apparence d'érudition. Plus tard, viendra toute la masse des documents et des notes et tout l'appareil scientifique, qui, pour le moment, bien qu'il se dissimule modestement, ne s'en devine pas moins et se révèle intense à chaque page du livre.

Il convient également de savoir à M. Lefebvre un gré infini de s'être proposé, comme il le dit si bien, à raison de ce sujet même du mariage et par souci des dépressions morales toujours menaçantes, d'apporter comme un témoignage de ce qu'il lui semblerait « désirable de tenter, pour conduire nos enseignements des Facultés de droit, quand ils le comportent, au delà de l'histoire et de l'analyse purement juridique, économique ou politique ! »

Le premier des cinq cours ainsi publiés en contient le programme et en indique l'esprit, la méthode et le plan général. — Le second a pour but de mettre en relief les principes de l'institution du mariage d'après notre droit français. Tandis que, dans le troisième, l'auteur retrace la tradition romaine et nous entretient de la *patria potestas* et du mariage avec *manus*, il consacre le suivant au mariage sans *manus* jusqu'au temps d'Auguste. — Le dernier, enfin, est réservé à l'influence du christianisme dans notre droit matrimonial.

Il manque malheureusement encore les cours intermédiaires, cinq à quinze, dont la rédaction n'a pu être achevée, faute de loisir. Les cinquième, sixième et septième cours doivent avoir pour objet d'exposer les réformes réalisées par Auguste dans le mariage et autour du mariage, en s'appliquant à faire ressortir les raisons et l'esprit de ces réformes, ainsi que les singuliers calculs dont témoignent les lois caducaires; — les réformes morales et juridiques qui peuvent être entrevues à travers la législation et les textes, pour le temps des Antonins et des Sévères; — une revue de textes et principalement de textes juridiques, d'où se dégage la conception tout inférieure que la société romaine et le droit romain semblent bien s'être faite de l'union conjugale, jusqu'aux temps classiques.

Les trois cours suivants (les huitième, neuvième et dixième) embrasseront la période du Bas-Empire, en réservant seulement l'étude spéciale du droit de Justinien pour l'époque de la Renaissance.

Quant aux cours onze à quinze, ils doivent avoir trait à l'étude, si incertaine et si obscure, de ce que pouvait être la *tradition purement germanique* au temps des invasions, avant la conversion des barbares.

Le regret que nous éprouvons de constater l'absence, d'ailleurs involontaire, des matières non abordées prouve à lui seul tout le prix que nous attachons au début de cet excellent et remarquable livre. C'est une œuvre de critique dans le sens le plus élevé de ce mot, partant, de grande valeur morale et de haute portée scientifique. Elle fait, à l'instar de ses devancières, le plus grand honneur à son auteur et, en laissant le lecteur sous l'impression d'une étude sainement pensée et très doctement écrite, elle suscite en lui, par l'intérêt qu'il y trouve et le profit qu'il en tire, le désir de la voir promptement achevée.

P. L.-L.

Digitized by Google

Bonaparte et le Code civil; *de l'influence personnelle exercée par le Premier Consul sur notre législation civile*, par Ernest Jac, lauréat de l'Institut. Paris, Arthur Rousseau, 1898, in-8 de 458 p.

Bien que ce recueil ne soit pas destiné à examiner des questions de droit, il n'est pas indifférent pour l'histoire de rechercher dans quelle mesure un grand homme a pris part à l'élaboration des lois civiles. — « Je suis la Révolution, moi, moi ! » disait Napoléon. Il n'y a donc pas à s'étonner qu'imbu des idées de la Révolution et de celles de Jean-Jacques, Bonaparte en ait poursuivi l'application. M. Ernest Jac montre les divers points sur lesquels s'est marquée son empreinte. D'autre part, peut-on dire qu'il est l'auteur du Code civil? Lui-même ne souffrait pas cette flatterie : « J'ai pu, disait-il, ne pas parler comme le citoyen Tronchet; mais ce qui a été dit par lui, par les citoyens Portalis et Cambacérès, l'a été dignement....; le nom du citoyen Tronchet, par exemple, fera autorité ; quant à nous, hommes d'épée ou de finances, qui n'apportons dans la discussion qu'un esprit droit et l'intention de trouver le bien, peu importent nos opinions. J'ai pu dire dans la discussion des choses que j'ai trouvées mauvaises un quart d'heure après; mais je ne veux pas passer pour plus que je ne vaux. » P. 156. Il n'en est pas moins vrai que son intervention fut très active, et, comme on dit aujourd'hui, très suggestive. Quant aux principes révolutionnaires qu'il y apporta, nous en souffrons encore, alors que d'autres peuples qui nous ont emprunté le Code civil en ont sagement éliminé bien des dispositions fâcheuses.

Victor Pierre.

Histoire de la liberté d'enseignement en France, *depuis la chute de l'ancien régime jusqu'à nos jours*, par Louis Grimaud, avocat à la cour d'appel de Grenoble, docteur en droit. Paris, Rousseau, 1898, in-8 de xii-601 p.

Ceci est un livre qui manquait. Sur le droit d'enseigner, on a beaucoup écrit; sur l'histoire de ce droit, beaucoup moins. L'auteur prend cette histoire en 1789, sans se priver de quelques regards jetés vers l'ancien régime, et il la conduit jusqu'à nos jours, non sans se demander de quoi un prochain avenir sera fait. C'est à la lumière des événements, ainsi qu'il le déclare en son Avant-propos, qu'il étudie la liberté d'enseignement. Mais il ne s'interdit pas de manifester son opinion, qui, tout en étant favorable à la liberté en principe, ne semble pas s'effaroucher des nouvelles entraves que l'État pourrait encore apporter à son exercice. Tout d'abord, il définit la liberté d'enseignement. Cette liberté comprend à ses yeux : 1° le droit pour tout citoyen d'instruire ses semblables et de fonder une école primaire, secondaire ou supérieure; 2° celui d'aller recevoir l'instruction dans une école privée, de préférence à celle de l'Etat. Faire l'histoire de la liberté d'enseignement, ce sera donc rapporter dans quelle mesure les droits du citoyen, considéré comme père de famille ou même comme simple citoyen désireux d'enseigner ses semblables ou d'être enseigné par eux, ont été reconnus par l'État ou méconnus par lui ; quelles luttes ont été livrées pour la conquête, le maintien ou la défense de la liberté.

L'auteur, habitué à l'analyse des idées et familiarisé avec les méthodes juridiques, est aussi un bibliographe

Digitized by Google

exact et consciencieux, indiquant toujours ses sources. Les divisions sont excellentes. Il partage son siècle d'histoire de l'enseignement en six périodes. La première, qui comprend toute la Révolution, se subdivise en quatre chapitres qui répondent à l'Assemblée constituante et à la Législative, à la Convention, au Directoire, au Consulat. La seconde, sous la rubrique Université de France, est consacrée à l'établissement du monopole, à la résistance au monopole et à l'organisation nouvelle de l'Université, enfin, à la question de la légalité des décrets universitaires. Avec la troisième période, nous entrons dans la Restauration; avec la quatrième, dans la monarchie de Juillet et la seconde république; la cinquième embrasse le second empire et l'Assemblée nationale; la sixième et dernière, qui est encore ouverte, se rapporte aux lois scolaires de la troisième république.

Sur les lois de la Constituante et de la Législative, sur les travaux, projets ou rapports de Mirabeau, Talleyrand et Condorcet, l'auteur a eu raison d'être bref. L'œuvre de ces Assemblées fut surtout destructive. Ruinées par l'abolition des privilèges dans la nuit du 4 août et par d'autres mesures fiscales, notamment par la confiscation des biens du clergé, les Universités, d'ailleurs très décriées à la fin de l'ancien régime à cause de l'ignorance des maîtres et de la routine des systèmes, disparurent sans laisser ni traces ni regrets. L'enseignement secondaire et primaire souffrit et des précédentes mesures et des serments civiques ou adhésions à la Constitution qui dispersèrent le personnel, avant même que la loi du 18 août 1792, en dissolvant les congrégations, eût porté le dernier coup à ces institutions scolaires dignes d'un meilleur sort.

Les conventionnels furent dominés par l'idée jacobine de l'enfant propriété de l'État et façonnable à son gré par une éducation homogène. Il ne faut demander ni à Lakanal ni surtout à Le Pelletier de Saint-Fargeau, de reconnaître les idées modérées émises par les constituants sur la liberté d'enseignement. Cependant, jusque dans le décret du 29 frimaire an II (19 déc. 1793), ce droit est proclamé platoniquement.

La loi du 3 brumaire an IV (25 oct. 1795), qui est le testament scolaire de la Convention, crée des écoles salariées par l'État, mais reconnaît, suivant le rapport de Daunou, la liberté d'éducation domestique, des établissements particuliers d'instruction et des méthodes. Les écoles salariées étant neutres, alors comme aujourd'hui des écoles libres et chrétiennes furent fondées en grand nombre.

Ce bel élan fut rompu par un arrêté du Directoire du 27 brumaire an VI (17 nov. 1797) interdisant l'accès des fonctions publiques aux élèves des établissements libres. Ainsi la Révolution, commencée au nom de la liberté, se terminait par l'ostracisme. Les voix de Chaptal, comme naguère de Daunou et de Fourcroy, furent les dernières voix libérales qui se firent entendre.

La loi du 11 floréal an X (30 août 1802), qui met en vigueur les idées autoritaires du premier consul, ne fait que tolérer les écoles libres, sur lesquelles elle est muette.

Napoléon compléta l'œuvre de Bonaparte. Le décret impérial du 17 mars 1808 organisait l'Université et le monopole. De là une lutte qui dure encore, engagée entre les familles et l'État. La liberté s'était réfugiée dans

Digitized by Google

quelques écoles particulières et dans les petits séminaires. Le décret du 15 novembre 1811 l'y poursuivit. Et par ses règles et par ses sanctions, il supprimait d'une façon définitive la concurrence. Ces dispositions draconiennes émanaient de l'empereur lui-même.

Avec la Restauration l'ère de la liberté ne s'ouvrit point. La guerre devint seulement de plus en plus ardente, contre l'Université d'une part et contre les Jésuites de l'autre. Les Ordonnances du 16 juin 1828 donnèrent la victoire aux soi-disant libéraux, qui, fidèles à l'esprit voltairien, ne réclamaient la liberté de conscience que pour eux-mêmes. Rome se tut, mais elle n'alla pas jusqu'à déclarer, comme on le lit dans M. Grimaud (p. 185), que le texte des Ordonnances « ne violait pas les droits sacrés de l'épiscopat. » La note du cardinal Bernetti à Portalis s'exprime autrement.

De bonnes pages mettent en relief la lutte plus mémorable encore qui remplit toute la durée du gouvernement de juillet et ne contribua pas peu à sa chute. Le grand courant créé par Lamennais et ses disciples était irrésistible. Les hommes qui le dirigèrent, les idées qu'il répandit dans la nation, les batailles livrées par l'ardent publiciste dans l'*Avenir*, la fondation et le procès de l'École libre immortalisé par les noms de Lacordaire et de Montalembert, tout ce grand mouvement est étudié ici sans passion, avec impartialité, avec savoir.

La loi Falloux, votée le 15 mars 1850, récompensa de si généreux efforts. Les catholiques, représentés dans la lutte par l'abbé Combalot, Louis Veuillot, Mgr Parisis et tant d'autres vaillants champions, avaient confié leurs intérêts à l'abbé Lacordaire, qui lui aussi mérita bien de la cause de la liberté, sans que ses concessions fussent agréées par tous les partis. Nommons encore M. Thiers, qui, épouvanté par le socialisme, rêvait de donner l'école primaire à l'Église.

Les résultats furent considérables. En deux ans il se créa deux cent cinquante-sept établissements libres.

Sous l'empire, malgré les réformes tapageuses de M. Victor Duruy, entreprises plutôt, semblait-il, en faveur de l'Université, dont il était un des membres les plus distingués, qu'en faveur de la liberté, la situation resta à peu près stationnaire.

L'Assemblée nationale créa la liberté de l'enseignement supérieur. Mais la loi du 12 juillet 1875 marque la dernière conquête.

Les lois du 18 mars 1880, du 27 février et du 16 juin, donnèrent le signal d'un recul accéléré par les décrets du 29 mars 1880.

M. Grimaud ne désespère pas quand même d'une liberté *écrite dans nos mœurs*. Par son travail il a fourni des armes à ceux qui veulent la défendre. Ce n'est pas un livre de combat, nous le répétons, mais une page de notre droit public moderne. Il sera difficile désormais de traiter des questions d'enseignement libre sans y avoir recours.

H. Chérot, S. J.

—

L'École d'aujourd'hui, par Georges Goyau. 2e édition. Paris, Perrin, 1899, in-16 de vii-413 p.

La Franc-maçonnerie en France, par Georges Goyau. Paris, Perrin, 1899, in-16 de vii-119 p.

La *Revue des Deux Mondes* a publié, il y a quelque temps, deux articles anonymes fort remarqués, l'un sur

Digitized by Google

l'*Évolution politique de l'école primaire*, et le second intitulé : *l'Instituteur primaire et l'enseignement de la morale*. Ces articles sont l'origine du premier des deux livres ci-dessus, signé du nom de leur auteur. On y trouve les renseignements les plus complets et les plus intéressants sur l'action de la franc-maçonnerie dans l'école et dans les œuvres postscolaires : le volume se termine par la reproduction de nombreux documents, officiels ou autres. Il semble impossible de mieux mettre en lumière le caractère satanique et les résultats néfastes de la lutte livrée à la religion sous le couvert de la prétendue neutralité scolaire : ceux mêmes qui ont suivi le plus attentivement cette importante question auront encore quelque chose à apprendre à la lecture de ce livre, et ils y trouveront des armes précieuses pour la défense de la vérité.

L'ouvrage de M. Goyau a un autre mérite. Ce n'est point une œuvre de polémique. C'est un simple exposé, écrit par la plume d'un historien, des péripéties de la grande bataille engagée depuis trente ans par les sectes contre l'Église sur le terrain scolaire : aucune assertion n'est produite sans être appuyée d'arguments qui sont sans réplique, car ces arguments sont des faits. Cet ouvrage est peut-être l'acte d'accusation le plus terrible qui ait jamais été dressé contre l'enseignement officiel actuel. Les fureurs qu'il a soulevées sont la preuve qu'il a porté juste. Grâce au nom et à la notoriété de son auteur, qui est universitaire, il peut se faire lire dans des milieux où n'ont guère de crédit les défenseurs habituels de l'enseignement chrétien. Nous lui souhaitons donc une large diffusion, car il nous semble appelé à éclairer beaucoup de ces hommes de bonne foi comme on en rencontre souvent, auxquels les préjugés courants ont inculqué les idées les plus fausses sur le véritable caractère et sur le but de la *laïcisation* de l'école.

C'est encore de la *Revue des Deux Mondes* que nous vient l'étude si documentée de M. Georges Goyau sur la franc-maçonnerie, où elle avait paru sans signature. Elle a été provoquée par un mot prononcé par M. Blatin au convent maçonnique de 1898 : « Ce qu'il y a de déplorable dans l'enseignement en France, c'est l'Université française tout entière. » — « Que la maçonnerie — dit M. G. Goyau dans l'avant-propos de cette brochure — fût malveillante au clergé, on le savait de longue date; qu'elle tînt l'armée dans une certaine disgrâce, le cours des événements nous l'apprenait. Mais qu'à son tour l'Université fût traitée de suspecte et que l'adhésion des « Frères » universitaires présents au convent ratifiât et encourageât ces suspicions, c'était là un fait nouveau : il nous éclairait, d'une lueur encore vacillante, sur l'attitude que la grande association maçonnique observe à l'égard de toutes les forces vives du pays. » M. G. Goyau a voulu en avoir le cœur net. S'aidant des documents les plus authentiques, il s'est mis à l'œuvre : « Froidement, historiquement, nous appuyant sur les textes et nous arrêtant aux textes, nous avons abordé l'étude de la maçonnerie. » Cet écrasant réquisitoire a fait sensation quand il parut le 1er mai dernier; il méritait d'être publié à part, et son rapide succès, son écoulement à plusieurs milliers d'exemplaires, prouvent à la fois l'importance et le haut intérêt de ce remarquable travail.

GABRIEL MARTIN.

Digitized by Google

Nouveaux fragments de droit et d'histoire, par Henri Beaune. Paris, Larose, 1899, in-8 de 440 p.

Ancien procureur général, doyen de la faculté de droit de l'Université catholique de Lyon, M. Henri Beaune possède toutes les qualités et toutes les compétences pour parler et parler bien de jurisprudence et d'histoire religieuse.

Deux parties divisent son livre : parmi les graves problèmes qu'il analyse dans la première, on distingue : l'enseignement du droit romain et la papauté; le droit civil sous la féodalité; la responsabilité des maîtres à l'égard des faits de leurs serviteurs dans l'ancien droit français. — Il aborde les questions délicates des rapports de l'Église et de l'État, en étudiant les finances de l'Assemblée constituante (1789-1791), et en passant au crible de la critique le très mauvais et très partial livre de M. Debidour sur les relations de l'Église de France avec nos différents gouvernements depuis un siècle. La campagne en faveur de la liberté d'enseignement en 1844, et la fameuse mission de Rossi à Rome en 1845, sollicitent ensuite son érudition; il termine par un joli portrait de Montalembert, dont les traits principaux sont empruntés à M. le vicomte de Meaux.

Voici la structure de cet ouvrage, dont j'omets quelques autres chapitres moins importants. Mais tous sont marqués au coin d'une rare élévation de pensées, des convictions les plus fortes et les plus généreuses, servies par une plume toujours courtoise, maîtresse d'elle-même et rompue à toutes les délicatesses, j'allais dire à toutes les finesses de la science, des lettres et de la foi.

G. de G.

Pages d'histoire, par Georges Firmin-Didot. Paris, Firmin-Didot, s. d. (1899), in-18 de 243 p.

En lisant les cinq études qui composent ce petit volume : la Naissance du roi de Rome, — l'Affaire Maubreuil, — Napoléon souverain de l'île d'Elbe, — Macdonald et Talleyrand. — le dernier représentant de Louis XVI à Copenhague, — on regrette tout d'abord d'y voir l'ordre chronologique trop peu respecté. L'auteur a compulsé lui-même les cartons d'archives qui intéressent ces sujets différents; cependant ses chapitres paraissent comme des résumés de travaux déjà publiés, de livres déjà parus. Le style est simple, agréable, facile, sans prétention ni recherche, ne visant ni à l'académique ni au pompeux.

Le morceau important est formé par l'affaire Maubreuil, « histoire de voleur, » au sens exact du terme; M. Firmin Didot mène très bien son récit; on regrettera seulement qu'il n'ait pas accompagné son « héros » jusqu'à sa mort sans éclaircir davantage le problème historique posé devant nous. Nous aurions aimé des details — difficiles à trouver, je l'avoue — sur cette entreprise et le rôle qui revient à chacun des personnages connus ou inconnus qui y furent mêlés. — Le récit de la naissance du Roi de Rome est agréablement conduit, et emprunté en partie aux journaux contemporains. — Pour le séjour de Napoléon à l'île d'Elbe, les publications récentes de M. Pélissier (Mémoires de Pons de l'Hérault) eussent fourni des renseignements utiles à M. Firmin-Didot, qui semble n'avoir connu que le très partial Marcellin Pellet.

Je le répète, petit livre sans prétention et qui tient plus qu'il ne promet; parfait pour un résumé d'histoire.

G.

Digitized by Google

Les Évêques de Saint-Omer depuis la chute de Thérouanne, 1553-1619, par l'abbé O. Bled. Saint-Omer, imp. de H. d'Homont, in-8 de x-432-cm p. et pl

Le 20 avril 1553, Charles-Quint fit raser la ville de Thérouanne. Dans le sac rien ne fut épargné, ni les églises ni la cathédrale, un des plus remarquables monuments du nord de la France. A ce moment le siège épiscopal de cette ville était vacant. François de Créquy-Canaples, le dernier évêque, était en effet mort le 22 février 1552, et son successeur Antoine de Créquy, désigné par Henri II, n'était pas encore préconisé. Le chapitre, s'étant dispersé, se retira en partie à Boulogne et en partie à Saint-Omer. On s'occupa ensuite de réorganiser le diocèse de Thérouanne, qui était un des plus vastes de la Gaule Belgique. Répondant au projet, arrêté depuis longtemps déjà dans la pensée des souverains des Pays-Bas, d'augmenter le nombre des sièges épiscopaux, Paul IV, par la bulle *Super universas orbis ecclesias*, du 12 mai 1559, proclama en principe le démembrement des anciens évêchés et leur affranchissement des anciennes métropoles. Puis, pour ce qui concernait le diocèse de Thérouanne, il fut distrait de la juridiction de l'archevêché de Reims, et dans son étendue trois nouveaux diocèses furent créés, Ypres et Saint-Omer sur la partie restée soumise au roi d'Espagne, Boulogne sur l'autre partie. La bulle *De statu ecclesiarum*, concernant Saint-Omer, est du 11 mars 1561.

Après avoir ainsi retracé l'histoire de la formation du diocèse de Saint-Omer, M. O. Bled esquisse la biographie des premiers évêques, groupant sous leurs noms tous les faits qui peuvent intéresser l'histoire de cette Église. Les évêques dont il donne la vie sont Gérard d'Haméricourt, Jean Six. Jacques de Pamele, Jean de Vernois et Jacques Blasœus. Vingt-neuf pièces justificatives terminent ce volume, fait avec soin à l'aide de bons documents et enrichi de cartes et de gravures.

J. Viard.

Monographie de l'église et de l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville (Seine-Inférieure), par A. Besnard, architecte. Paris, Em. Lechevalier, 1899, in-4 de v-168-cxiv et 60 p.

« Saint-Georges de Boscherville est, dans son état actuel, la plus belle église romane de la Haute-Normandie, une des plus vastes, la plus intéressante, la mieux conservée, celle dont l'unité a subi le moins d'atteintes. » Ainsi s'exprime M. Besnard, qui, « après avoir parcouru, scruté, étudié assise par assise » ce remarquable monument, nous en offre la monographie, ornée de plans, de planches hors texte et de nombreux dessins.

L'auteur ne s'est pas contenté de cette étude approfondie de l'église et de la salle capitulaire de l'abbaye; il n'a point voulu seulement « fournir aux recherches de ses contemporains un élément de plus, proposer à leur admiration les maîtres maçons et les sculpteurs de l'époque romane et de la première période gothique; » il a retracé avec érudition l'histoire de l'abbaye de Saint-Georges, depuis sa fondation, au milieu du xie siècle, par Raoul de Tancarville, jusqu'à sa suppression en 1790.

Après cet exposé, après avoir montré comment, au milieu des terribles événements qui entraînèrent la dévastation et la ruine de tant de nos plus

Digitized by Google

beaux édifices religieux, l'église et la salle capitulaire ont été préservées, l'auteur aborde la description de ces deux monuments.

L'église a été construite d'un seul jet et avec une surprenante rapidité : en six ou sept ans. Selon lui, elle ne serait ni antérieure à 1075 ni postérieure à 1090; il pense que, au bout de trente ou quarante ans, une opération générale de ravalement aurait été exécutée, et que cette opération serait la cause des apparences qui, au premier abord, accusent une église du XIIe siècle. Depuis la première moitié du XIIIe siècle, l'église de Saint-Georges n'a subi que des retouches occasionnées par des mutilations ou des incendies.

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans ses minutieuses descriptions des différentes parties de l'édifice, accompagnées, comme nous l'avons dit, de plans et de dessins ; bornons-nous à dire qu'elle offre pour l'archéologue un très grand intérêt, et qu'elle est véritablement un modèle du genre.

Après l'église, l'abbaye. La salle capitulaire est « une merveille esthétique, et l'expression la plus parfaite peut-être de ce gothique normand qui soutient *crânement* la comparaison avec le gothique de l'Ile-de-France; de ce style gothique pris au moment précis où il unit les grâces de la première jeunesse à la force de l'âge mûr. »

Après avoir montré ce qui reste du cloître et des bâtiments de l'abbaye, l'auteur nous donne, avec une pagination spéciale (I-CXIV) : 1° les deux chartes de Guillaume le Bâtard et de Guillaume de Tancarville, avec traduction et reproduction des sceaux ; 2° un travail de Dom Michel Germain, annoté par Gaignières, sur les premiers siècles d'existence de l'abbaye, avec traduction du latin ; 3° un recueil des chartes anciennes sur Saint-Georges, tiré des collections de Dom Lenoir et de Moreau ; 4° un recueil d'autres documents. Viennent ensuite, avec une nouvelle pagination, un extrait des copies de Barthélemy sur les titres de l'abbaye et d'un Pouillé manuscrit de l'ordre de Saint-Benoît composé vers 1650, et des extraits d'autres Pouillés; enfin l'état du temporel de l'abbaye au XVIIIe siècle, d'après un document des Archives nationales, et quelques autres pièces ou notes.

Cet aperçu suffit pour faire apprécier la valeur de la *Monographie* que vient de nous offrir M. Besnard ; les historiens, aussi bien que les archéologues, lui doivent des félicitations et des remerciements. G. DE B.

—

Les Archiprêtrés de l'ancien diocèse de Limoges, *depuis le XIIe siècle jusqu'en 1790*, par Maximin DELOCHE, membre de l'Institut. Limoges, veuve H. Ducourtieux, 1898, in-8 de 52 p.

Après avoir défini les fonctions des archiprêtres qui furent appelés ensuite doyens ruraux, M. Deloche se demande si, suivant la thèse d'Adrien de Valois et de J. Desnoyers, il y eut conformité entre les divisions civiles et ecclésiastiques, ou autrement, si de même que les diocèses correspondaient aux anciennes cités, les archiprêtrés répondaient aux vicairies et aux centaines des temps carolingiens. Il répond négativement, au moins en ce qui concerne le Limousin, et cherche à le prouver. Sur dix-huit archiprêtrés, il n'y en a que quatre, en effet, dont les chefs-lieux furent également chefs-lieux de vicairies et de centaines; ce sont ceux de Brive, Lubersac, Nontron et Limoges. Après

Digitized by Google

avoir donné une bonne notice sur chacun des dix-huit archiprêtrés de ce diocèse, l'auteur termine par une suite de notes réfutant les erreurs de plusieurs érudits qui avaient prétendu que certaines localités, telles que Seilhac, Perpezac, Noailles, Ségur, Baladent, Ceyroux, Guéret, Lussac, Buxière, Chambon et le Lonzac, avaient pu être le siège d'un archiprêtré. Cet opuscule, fait avec grand soin, est ainsi un bon appoint à la géographie historique du Limousin.

J. VIARD.

—

Le Pèlerinage à Compostelle et la Confrérie des pèlerins de Monseigneur saint Jacques de Moissac, par l'abbé Camille DAUX. Paris, Champion, 1898, in-8 de 349 p. avec planches.

Les Chansons des pèlerins de Saint-Jacques, par le même. Montauban, Forestié, 1899, gr. in-8 de 58 p.

M. l'abbé Daux, l'historiographe si connu et si consciencieux du diocèse de Montauban, vient d'ajouter à ses nombreux travaux d'érudition deux ouvrages dont l'intérêt s'étend au delà des limites de sa province. Nos pères, dans ces siècles du moyen âge où l'homme, n'étant pas absorbé par la lutte pour la vie, avait le temps de penser qu'il avait une âme et de poursuivre son idéal au-dessus des nécessités et des jouissances de la terre, avaient la foi pour mobile de leur vie. Cette foi était essentiellement active et agissante. Gardant une partie des habitudes des hordes nomades que nous trouvons à l'origine des peuples européens, ils embrassaient avec ardeur toutes les occasions de ces voyages pieux nommés pèlerinages. Les croisades ne furent que la généralisation et l'organisation des pèlerinages : c'était l'Europe chrétienne qui voulait conserver le droit et le pouvoir de faire ses pèlerinages et qui s'armait pour arracher aux infidèles les lieux vénérés où le Sauveur avait vécu et était mort. Rome, avec la majesté du Siège Apostolique et avec la richesse incomparable de son trésor de reliques, devint, après Jérusalem, le centre vers lequel convergèrent de tous les points de la catholicité les pèlerins attirés par les indulgences et faveurs spirituelles prodiguées par les souverains pontifes. Une troisième ville vint s'ajouter aux deux premières comme centre de pèlerinages pour toute l'Europe occidentale, Compostelle, qui avait l'honneur de posséder les reliques de l'apôtre saint Jacques, et qu'en présence de la grande attraction qu'elle présentait à la dévotion, le Saint-Siège enrichit des mêmes indulgences et prérogatives que Rome et Jérusalem. Ce mouvement de pèlerinages qui se continua pendant tout le moyen âge constitua un élément important de la vie sociale à cette époque. Des routes étaient tracées devant ces pèlerins; des hôpitaux étaient construits pour les héberger. Le fidèle qui, pour satisfaire sa dévotion et pour expier ses péchés, n'avait pas reculé devant les fatigues de la route de Compostelle et qui était rentré chez lui avec son bourdon à la main, son chapeau *enfallotté*, jouissait auprès de ses concitoyens d'une pieuse considération. Dans ces temps où l'on comprenait les bienfaits de l'association et où on avait la liberté de se les procurer, les pèlerins de *Monseigneur saint Jacques* organisèrent, dans toutes les localités où leur nombre le leur permettait, des confréries où ils pouvaient, par leurs exercices de dévotion, s'entretenir réciproquement dans les senti-

Digitized by Google

ments pieux recueillis au tombeau de Compostelle et provoquer le zèle de ceux qui étaient en état de les imiter. Des études intéressantes ont été publiées sur les confréries de Saint-Jacques de la ville de Paris et de Blanquefort dans le Bordelais. Mais si on avait saisi quelques traces de leur existence, les documents faisaient défaut. M. l'abbé Daux a eu la bonne fortune de découvrir les archives complètes de la confrérie Saint-Jacques établie en 1523 dans la ville de Moissac en Quercy. Il peut nous donner ainsi les statuts dressés lors de la fondation, avec leurs modifications ultérieures, et nous donner les détails les plus circonstanciés sur la vie de cette confrérie dont les derniers vestiges ne disparurent que de nos jours. Dans une seconde partie, M. l'abbé Daux, élargissant son sujet, traite d'une manière générale du *Pèlerinage à Santiago de Compostelle*, trace les différents itinéraires et donne des détails historiques et archéologiques sur les nombreuses étapes de l'aller et du retour et sur la basilique de Saint-Jacques.

Comme complément à son œuvre si consciencieusement étudiée dans son ensemble et dans ses détails, l'auteur vient de faire paraître un recueil intéressant et complet des chants composés pour les pèlerins de Saint-Jacques. Ces deux ouvrages permettent de suivre par la pensée nos pères dans leurs pieuses pérégrinations et de connaître ainsi un des aspects les plus spéciaux de l'ancienne société chrétienne.

Dom A. du B.

—

Chinon et ses environs, par Gustave de Cougny, ancien directeur de la Société française d'archéologie. Préface par G. d'Espinay, ancien conseiller à la cour d'appel d'Angers. Tours, imp. A. Mame et fils, 1898. gr. in-8 jésus de xv-567 p.

M. de Cougny est mort avant d'avoir pu livrer au public une histoire générale de Chinon et des environs qui est comme le résumé de tous ses travaux antérieurs et le fruit de toute une vie de laborieuses recherches. Mme de Cougny a eu la pieuse pensée de publier cette œuvre considérable, et elle a confié à un savant magistrat, M. d'Espinay, le soin d'en surveiller l'impression. Le volume, d'un format en rapport avec l'importance de l'œuvre, sort des presses de la maison Mame : c'est tout dire, quant au luxe de l'impression.

Les origines préhistoriques de Chinon et des localités voisines font d'abord l'objet d'un examen critique du savant auteur; puis viennent les antiquités celtiques, l'époque gallo-romaine, les périodes mérovingienne et carolingienne, les vicissitudes de la châtellenie de Chinon sous les premiers Capétiens, la guerre de Cent ans, Chinon sous Charles VII et la venue de Jeanne d'Arc, les luttes religieuses, Chinon sous les ducs de Richelieu. — Chemin faisant, M. de Cougny étudie l'histoire des monuments, des communautés, de l'instruction, des corporations, des corps constitués. L'ouvrage s'arrête au commencement du xviiie siècle : la mort a empêché l'auteur de donner à l'œuvre son couronnement en conduisant le récit jusqu'à nos jours.

« Le tableau que M. de Cougny (dit M. d'Espinay dans sa préface) nous retrace des événements du passé est vivant et animé, et toutefois l'auteur

Digitized by Google

ne se départ jamais de ses habitudes de sévère critique. Il n'avance rien qui ne soit prouvé par des chartes authentiques et des chroniques anciennes, ou par les édifices eux-mêmes et leur caractère archéologique. Il a puisé largement à une double source locale peu connue et qui a cependant une grande importance, les registres des délibérations de l'ancien corps de ville et les comptes des receveurs municipaux. Dans la partie relative aux monuments, on retrouve le savant archéologue; car M. de Cougny possédait à la fois la science et les qualités d'esprit qui font l'archéologue et l'historien. Son œuvre est donc très complète et n'omet rien de ce qui peut intéresser le pays. »

Après les origines et les premiers temps, la partie la plus neuve et la plus soignée est à coup sûr celle du xve siècle. M. de Cougny en avait fait l'objet de nombreuses dissertations. Chinon occupe alors une place considérable dans l'histoire générale. Charles VII y réside souvent; c'est là que Jeanne d'Arc vient le trouver pour l'accomplissement de sa mission. Nous assistons à toutes ces scènes d'un si palpitant intérêt, admirablement précisées et décrites; nous pénétrons dans le lieu où la Pucelle reçut l'hospitalité, nous voyons sa réception par son « gentil Dauphin; » nous saluons son départ pour la glorieuse expédition d'Orléans; nous sommes témoins de la capture de La Trémoille en 1433, du baptême du Dauphin en 1436, de la réception des ambassadeurs anglais, en 1446, au château de Razilly, de l' « emprise de la gueule du dragon, » dans la même année.

L'histoire locale, ainsi traitée, est une précieuse contribution à l'histoire générale, et il est à souhaiter que beaucoup de villes soient l'objet d'une monographie aussi intéressante et aussi érudite que celle que M. de Cougny a consacrée, avec tant de soin et tant d'amour, à sa chère ville natale.

G. DE B.

—

Histoire d'Abbeville. *Abbeville aux temps de Charles VII, des ducs de Bourgogne maîtres du Ponthieu, de Louis XI* (1426-1483), par E. PRAROND. Paris, Alph. Picard, 1899, in-8 de xi-418 p., tiré à 150 exemplaires.

M. Prarond est bien connu comme historien du Ponthieu, et la bibliographie dressée à la fin du volume que nous annonçons montre avec quelle activité, quel soin pieux, il n'a cessé de consacrer ses laborieuses veilles à élucider tout ce qui se rattache à l'histoire d'Abbeville, à la topographie de cette ville, à chacune des communes de l'arrondissement, aux hommes célèbres de la région. Après *Abbeville avant la guerre de Cent ans*; après *la Ligue à Abbeville;* après les *Annales modernes d'Abbeville,* il nous offre aujourd'hui *Abbeville au XVe siècle,* en attendant *Abbeville au XVIe siècle.*

C'est d'après les registres des délibérations, les archives locales, la collection de dom Grenier, les notes manuscrites de divers érudits, que l'auteur a dressé, sous forme d'éphémérides, le tableau des événements historiques, des faits locaux, de tout ce qui concerne la vie et les mœurs; procédant par extraits, avec l'indication des sources; discutant au besoin la valeur de certains des documents qu'il invoque. C'est donc plutôt une compilation qu'une histoire; mais, de cette masse de citations, de renseignements, ressort une foule de notions intéressantes et surtout un historique de l'échevinage, de la part

Digitized by Google

prise par les habitants d'Abbeville aux événements, de leurs relations avec les seigneurs sous la domination desquels ils passèrent successivement. C'est surtout pour le règne de Louis XI que ces informations sont abondantes, car c'est l'époque qui a été l'objet des investigations personnelles de l'auteur dans les Registres des délibérations et des comptes.

Il y a cinq ans, la Société d'émulation d'Abbeville fêtait le cinquantenaire de l'entrée de son respectable doyen dans son sein. Nous souhaitons à M. Prarond de poursuivre assez longtemps sa laborieuse carrière pour pouvoir achever le cycle des érudits travaux qui ont rempli si honorablement sa vie et qui ont mis en pleine lumière l'histoire de sa province.

G. DE B.

L'Exploitation du bassin houiller d'Alais sous l'ancien régime, par Achille BARDON. Nimes, imp. Chastanier, 1898, in-8 de x-384 p. et carte.

Les nombreux travaux que M. Bardon a déjà faits sur la ville d'Alais l'avaient bien préparé à donner une bonne étude sur l'industrie houillère dans cette région. Il eut en outre la bonne fortune d'avoir entre les mains les livres et la correspondance de Tubeuf, homme entreprenant et hardi qui, à la fin de l'ancien régime, avait accaparé presque toute l'exploitation du bassin houiller d'Alais. Aussi, grâce aux renseignements qu'il put ainsi recueillir, a-t-il fait un ouvrage qui offre les détails les plus précis sur cette question.

Dès le milieu du XIIIe siècle on retrouve dans un certain nombre d'actes des traces de l'exploitation de la houille; mais les documents du moyen âge sont peu précis et peu abondants sur ce sujet, et il faut venir jusqu'à la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle pour pouvoir retracer d'une façon complète et satisfaisante l'histoire de cette industrie. Dans le premier chapitre, consacré aux mines de houille avant 1744, M. Bardon touche à bien des industries dont la prospérité est intimement liée à l'abondance de ce combustible ; il donne ainsi de bons renseignements sur les fours à chaux, la métallurgie, la taillanderie, etc. Le chapitre suivant fait connaître le nombre des exploitations houillères dans le bassin d'Alais, et leur régime avant l'arrivée de Tubeuf. C'est en 1770 que Tubeuf, originaire de la Normandie et venu en Languedoc avec une fortune de 22,000 livres, fit la demande d'une concession ayant un rayon de 1,500 toises autour d'un puits qu'il avait fait creuser à Carsan. Après bien des difficultés et bien des vicissitudes, il fit augmenter sa concession dans de grandes proportions, de sorte qu'en 1773, il était concessionnaire de tout le bassin houiller d'Alais. Mais alors, des rivalités surgissent, des cabales se forment contre lui, de sorte que jusqu'à la Révolution on n'assiste qu'à une suite de procès, de querelles, de soulèvements. En 1791, avant que la loi sur les mines fût promulguée, Tubeuf partit pour l'Amérique, où il fut assassiné par les Peaux-Rouges. Si cet homme, peut-être trop audacieux et trop entreprenant, ne réussit pas à fixer la fortune, il n'en fut pas moins le promoteur de la grande industrie houillère dans le bassin d'Alais. On ne doit donc pas être surpris que le travail de M. Bardon lui soit presque entièrement consacré.

J. VIARD.

Digitized by Google

Mary, queen of Scots (1542-1587), by Robert S. Rait. London, David Nutt, 1899, in-18 de xi-266 p.

Ce petit volume, illustré avec goût, appartient à la Collection « Scottish History from contemporary Writers. » Il est consacré à Mary Stuart et particulièrement aux six années que vécut l'infortunée Reine depuis son arrivée en Écosse, en août 1561, jusqu'à son incarcération au château de Lochleven, en juin 1567. M. Robert S. Rait a transcrit méthodiquement les documents contemporains relatifs à cette dramatique période, laissant au lecteur le soin de les comparer, de les contrôler et de dégager lui-même le caractère de Mary Stuart. Les extraits qu'il publie sont empruntés aux papiers d'État des archives anglaises, espagnoles et vénitiennes, aux Mémoires ou aux lettres de Buchanan, Knox, John Lesley, Melville, Nau, au *Diurnal of occurrents* et à d'autres sources autorisées. La poétique prière en latin composée par la Reine en vue de sa mort prochaine y est citée, et l'éditeur l'a fait suivre de la traduction qu'en a donnée Swinburne dans sa belle tragédie. — Le récit de l'exécution, si touchant dans sa simplicité, est emprunté aux *Ellis's Letters*.

Roger Lambelin.

—

Le Colosse aux pieds d'argile. *Etude sur l'Angleterre*, par Jean de la Poulaine. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1899, in-18 de viii-291 p.

L'auteur a passé de longues années en Angleterre, il a observé les mœurs, les habitudes, les préjugés de nos voisins d'outre-Manche, et il entreprend de nous faire connaître ce que présente de fragile et de précaire l'échafaudage de leur orgueilleuse puissance. A cet effet il passe successivement en revue les traits caractéristiques de la race anglo-saxonne, la condition du peuple, son état moral et religieux, la situation présente de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, les rouages principaux du gouvernement : l'armée, la marine, l'organisme colonial.

De ses observations, de ses déductions, M. Jean de la Poulaine conclut que « la grandeur de l'Angleterre ne repose plus sur un roc, mais sur un banc de sable que la première tourmente venue pourrait engloutir sans retour. »

La formule me paraît comporter une large part d'exagération. Ce n'est pas que je conteste la majeure partie des critiques qui font l'objet de cet ouvrage et dont j'ai pu à diverses époques contrôler personnellement la vérité ; mais, si les Anglais ont des défauts et des vices, ils ont aussi des qualités qui méritent d'être notées même par leurs adversaires les plus convaincus.

La fierté nationale, le respect des traditions, l'usage fécond du droit d'association, donnent à l'Angleterre une force politique et sociale que peuvent lui envier les États continentaux. Les *Trade's Unions*, loin d'être les troupes d'avant-garde d'une révolution ouvrière, contribuent au contraire, avec l'institution si précieuse des conseils d'arbitrage, à arrêter l'essor du mouvement socialiste. Sur ce dernier point je suis donc en complet désaccord avec l'auteur du *Colosse aux pieds d'argile ;* il eût pu faire œuvre plus impartiale et plus utile en dressant le bilan complet de John Bull, tandis qu'il s'est contenté de relater minutieusement ses tares et de montrer, avec de nombreux témoignages à l'appui, sa

Digitized by Google

suffisance, sa vanité, son hypocrisie, sa mauvaise foi proverbiale.

ROGER LAMBELIN.

—

J. Chamberlain, par Achille VIALLATE. Paris, Félix Alcan, 1899, in-18 de XXIV-154 p.

De tous les hommes d'État de l'Angleterre contemporaine, Joseph Chamberlain est à coup sûr celui dont la figure, non pas sympathique, mais originale et violente, se détache en le plus vigoureux relief. Ce radical audacieux, dont les conceptions politiques allaient jusqu'aux doctrines républicaines, cet humanitaire et cet homme de bonne foi qui protestait autrefois contre l'occupation prolongée de l'Égypte, est devenu le principal ministre de lord Salisbury et le plus enragé promoteur de l'impérialisme britannique. Cette métamorphose qui s'opéra brutalement, sans les transitions accoutumées, peut cependant s'expliquer sans recourir aux hypothèses injurieuses qu'on ne ménage guère aux politiciens renégats. Et dans sa *versatility* — mot que les Anglais prennent en bonne part — la vie et les idées du député de Birmingham, devenu ministre des colonies, offrent encore une certaine unité.

Cette unité, si le mot n'est pas excessif, M. Achille Viallate s'est appliqué à la dégager. Il a voulu établir qu'il n'y avait pas incompatibilité entre le socialisme municipal que Joseph Chamberlain mit en pratique dans l'administration de la cité de Birmingham et la politique conservatrice à laquelle il s'associa ouvertement quand les libéraux unionistes se séparèrent des gladstoniens. L'ambition personnelle n'eut-elle aucune part dans cette évolution même apparente du disciple de Cobden et de Bright? Il est permis de garder quelques doutes à cet égard.

Quoi qu'il en soit, M. Chamberlain, *leader* de l'Angleterre démocratique, partisan fanatique de l'alliance anglo-saxonne et de l'expansion coloniale britannique, deviendra vraisemblablement à son heure premier ministre du Royaume-Uni. Il mérite donc la consciencieuse étude que M. Viallate a consacrée à son passé, à ses doctrines, à ses actes; étude qui est renforcée et précisée par une substantielle préface de M. E. Boutmy, directeur de l'École libre des sciences politiques.

ROGER LAMBELIN.

—

Russes et Slaves, par Louis LEGER. 3e série. Paris, Hachette, 1899, in-12 de 273 p.

Ce volume, qui continue une série intéressante (V. t. LXII, p. 346; t. LXIV, p. 605), tant à cause du sujet traité que de la compétence reconnue de l'auteur, a deux mérites : la variété et l'actualité. Il y est question des Russes, des Polonais, des Tchèques; de poésie et d'histoire, de pédagogie et de voyages. La biographie d'Adam Mickiewicz est un morceau fort instructif sur un des plus grands poètes du siècle, que nos pères ont connu par son *Livre des pèlerins*, et par ses divagations mystico-napoléoniennes au Collège de France; l'histoire de ses relations avec Pouchkine le rajeunit à nos yeux, en cette année où leurs compatriotes fêtent à l'envi leur double centenaire et où, sous le couvert de ces deux grands noms, une sorte de réconciliation sur le terrain de la littérature et de l'esthétique s'ébauche entre les Polonais et les Russes. La conférence sur les voyageurs russes en France met en lumière trois visiteurs de notre pays à

Digitized by Google

trois dates très différentes, Von Vizine sous le règne de Louis XVI, Karamsine au début de la Révolution, Batiouchkov lors de l'invasion de 1814. L'article sur l'enseignement du russe est l'œuvre d'un professeur expérimenté et avisé, qui fait valoir les arguments en faveur de l'introduction de cette langue dans les Universités, mais entend la maintenir, au moins pour le présent, en dehors de nos lycées et collèges. D'après lui, le russe ne peut être chez nous, d'ici à longtemps, une langue *vivante*, à cause de ses difficultés intrinsèques. Nos jeunes gens sont à la fois trop mal doués et trop surmenés pour entreprendre avec quelque profit cette étude. D'autre part, les professeurs manquent; et ceux qui jusqu'ici se sont offerts à la confiance de l'État et des familles ressemblent beaucoup trop, soit par leur caractère, soit par leurs connaissances, à ces *outchitéli* qui, à la fin du siècle dernier, enseignaient le français dans les grandes familles russes. Enfin les deux études sur Radistchev, le premier écrivain qui osa s'attaquer à l'institution du servage, et sur les voyages en Orient du tsarévitch Nicolas (l'empereur actuel) seront, pour des motifs divers, également lus avec intérêt.

L. P.

—

Les Races et les Nationalités en Autriche-Hongrie, par Bertrand Auerbach. Paris, Alcan, 1898, in-8 de 336 p. avec 1 carte hors texte et 10 cartes dans le texte.

M. Auerbach aborde de graves questions dans son livre plein de détails et d'érudition. Il se demande d'où vient la mêlée furieuse des peuples en Autriche? A quoi aboutiront les efforts des groupes ethniques qui composent ou décomposent l'empire des Habsbourg? Par quels procédés s'élaborent et se développent ces jeunes nationalités? Pour résoudre ces problèmes, il interroge les faits primitifs et essentiels, à savoir les caractères anthropologiques, l'idiome, le mode de colonisation, l'influence du milieu géographique, puis les phénomènes d'un degré plus élevé : la restauration de la langue et de la littérature, le réveil des traditions, les péripéties de la lutte des races.

Le sujet a été traité à fond, et le lecteur trouvera dans ce livre un grand nombre de données non seulement sur les Allemands, Tchèques, Polonais, Magyars, mais aussi sur les Slovènes, Ruthènes, Slovaques, Roumains, Serbes, Croates. Il pourra se rendre compte du « déplacement de forces qui gravitent vers un nouveau foyer » et « entraîneront la chute des échafaudages construits sur le sol mouvant de l'Europe » (p. 2). Quoiqu'ils se déroulent sur une scène éloignée, ces événements auront leur contrecoup sur les destinées de la France. A ce titre, le livre de M. Auerbach mérite une attention toute particulière.

—

De l'influence française sur l'esprit public en Roumanie, par Pompiliu Éliade. Paris, Leroux, 1898, in-8 de xi-436 p.

Cette première partie est consacrée aux origines; c'est une étude sur l'état de la société roumaine à l'époque des Phanariotes.

Par l'influence française, « il faut entendre l'action exercée par un grand peuple civilisé sur deux petites provinces qui n'existaient point auparavant pour la civilisation.... En l'étudiant, ce n'est pas à la renaissance d'un

Digitized by Google

peuple qu'on assiste, mais à sa naissance.... Bref, ce n'est pas la barbarie remplacée par la civilisation, et non pas, comme d'ordinaire en histoire, une civilisation remplacée par une autre.... Ç'a été la constitution de la nationalité roumaine. » Le résultat final ne sera pas « une petite France d'Orient; » ce sera « un peuple civilisé aidant un peuple arriéré à.... se former une civilisation originale. » Le phénomène méritait d'être étudié de près : c'est le but que M. Éliade a poursuivi. Il fait remarquer que les deux peuples ne sont pas du tout voisins, et que l'influence de la France s'est exercée par l'intermédiaire d'autres peuples aussi orientaux et presque aussi arriérés que lui. L'influence française n'a pas été superficielle.

M. Éliade commente, avec érudition, l'état des Principautés jusqu'à l'explosion de 1821. Ne pouvant l'y suivre pas à pas, nous appellerons l'attention sur les chapitres consacrés aux Roumains de Transylvanie. Ce sont ces Roumains-là qui vinrent, au moment opportun, ressusciter dans les Principautés le sentiment de l'origine latine. Ce mouvement fut d'abord l'œuvre des religieux, qui avaient accepté l'union avec Rome en 1697, et qui allaient étudier à Rome, où ils s'exaltaient au souvenir de Trajan : G. Lazar en fut l'agent le plus actif.

Tandis que les Roumains de Moldavie et de Valachie parvinrent, en 1878, à se constituer en royaume indépendant, ceux de la Transylvanie sont demeurés dans le royaume de Hongrie, où leur nationalité continue, contre les Madiars, une lutte terrible, dont rien ne fait encore prévoir la fin, encore moins l'issue.

D'autres Roumains, ceux de la Boukovine, demeurent aussi liés à la souveraineté de François-Joseph Ier; mais dans la Cisleithanie, où leur nationalité n'est pas combattue directement par le gouvernement impérial, ils ont à lutter contre d'autres difficultés. C'est d'abord l'envahissement israélite : à quelques kilomètres de la magnifique cité archiépiscopale qu'ils ont édifiée à Tchernovitz, s'élève la résidence fréquentée d'un messie héréditaire. En outre, dans le sein de l'Église orthodoxe, il a surgi des conflits entre les Roumains et les Ruthènes, dont le nombre est loin de diminuer depuis la prise de cette province, alors moldave, par le trop célèbre Kaunitz, à l'issue d'une négociation que Hurmuzaki a justement appelée « le rapt de la Boukovine. »

A. D'AVRIL.

Sanctuaires d'Orient. — *Egypte, Grèce, Palestine*, par Édouard SCHURÉ. Paris, Perrin, 1898, in-8 de II-436 p.

L'auteur a visité l'Égypte, où « résident les Idées Mères qui tiennent la clef de l'Intelligence; » la Grèce, où « résident les Formes mélodieuses qui tiennent la clef de la Beauté; » la Palestine enfin, où « résident les Forces divines qui tiennent la clef de l'Amour. » Il a recueilli des souvenirs et composé un livre qu'il a dédié à « la Jeunesse libre, » en se donnant lui-même pour « le plus humble représentant » de « l'immémoriale et sainte vérité ésotérique » (p. I, II, 1). Son style porte l'empreinte indéniable des feux de l'Orient, il y a des pages très colorées, très pittoresques, des descriptions intéressantes, des envolées généreuses, mais tout cela périclite étrangement, grâce aux doctrines erronées de M. Schuré. Il reproche, par exemple, au concile de Nicée d'avoir fait de Jésus-Christ non seule-

Digitized by Google

ment une émanation directe de Dieu, « mais encore la puissance cosmogonique essentielle et la seconde personne de la Trinité » (p. 381). Ici et ailleurs on peut se demander à bon droit si l'auteur s'est bien rendu compte de la doctrine qu'il examine ou qu'il critique. X.

—

Vasco da Gama, *und die Entdeckung des Seewegs nach Ostinden*, auf Grund neuer Quellenuntersuchungen dargestellt, von Dr Franz Hümmerich. Mit einer Photogravüre und drei wissenschaftlichen Beilagen. München, 1898, in-8 de XIV-203 p.

Le 8 juillet 1497, une procession descendait vers un petit port sis à une lieue de Lisbonne, tête de ligne des futures escadres des Indes : quatre vaisseaux se balançaient à l'ancre dans le port du Rastello; c'était l'escadrille qui devait doubler l'Afrique et atterrir aux Indes; la procession accompagnait Vasco de Gama. Neuf mois après, le jour de Pâques, 15 avril 1498, l'expédition jetait l'ancre à Mélinde.

Parmi les nombreux ouvrages dont le quatrième centenaire de la découverte de la route des Indes a provoqué la publication, le *Vasco da Gama* de M. Hümmerich mérite une mention spéciale. Il donne un très bon résumé, avec documents nouveaux à l'appui, des trois voyages de l'illustre navigateur.

Les sources historiques du premier voyage sont soigneusement classées et discutées dans un appendice spécial. L'une d'elles, une relation portugaise publiée à Porto en 1838 et à Lisbonne en 1861, est reproduite en pièce justificative par l'auteur, mais en allemand; les nombreux détails qu'elle renferme permettent de contrôler à tout instant le récit de Gaspar Correa. De ce Routier d'un compagnon de Gama, il existe une traduction française, que M. Hümmerich semble ignorer, faite par M. Ferd. Denis et publiée dans le recueil *les Voyageurs anciens et modernes*, de Charton (1855).

Pour le second voyage, M. Hümmerich publie et utilise la lettre de l'Italien Mateo di Begnino, écrite en mer le 30 mars 1503, au cours du voyage de retour. Jusqu'ici inédit, ce *Tratado de una lettera dil fatore dil viagio di India* (p. 193) donne les plus curieux détails, non seulement sur l'itinéraire de Gama, mais sur l'état économique des pays visités et les échanges faits avec les indigènes. J'aurais assez aimé que M. Hümmerich mît en relief la concordance absolue de la lettre italienne et d'une relation flamande contemporaine, par exemple pour le récit de l'effroyable cruauté des Portugais, qui renvoyèrent au Zamorin, dans un navire à la dérive, les mains, les pieds et les têtes de ses matelots. A ce propos, je signalerai à l'auteur une nouvelle omission. Il ignore (p. 72, n. 2) qu'il existe une traduction française de la relation flamande susdite. Elle a été publiée en 1881 : *Le second voyage de Vasco da Gama à Caliout*, relation flamande éditée vers MDIV, reproduite avec une traduction et une introduction par J.-Ph. Berjeau. Paris, 1881, in-8 (ce même M. Berjeau en avait publié, en 1874, à Londres, une traduction anglaise).

C'est le Vasco de Gama du troisième et dernier voyage, c'est le vice-roi des Indes, dont M. Hümmerich reproduit les traits, d'après un portrait de l'Académie des Beaux-Arts de Lisbonne, le seul portrait contemporain, paraît-il. Vieilli, obèse, le pa-

Digitized by Google

triarche à barbe blanche tient à la main les bésicles dont il s'aide pour déchiffrer un parchemin ; il a encore dans le regard cette flamme impérieuse qui, dans ses moments d'emportement, le rendait terrible. Chevalier de l'Ordre du Christ, il porte la croix sur la poitrine. Mais ses mesures répressives, prises jusqu'au lit de mort, servirent moins la cause de la religion que les intérêts de son pays. Et si l'ouvrage de M. Hümmerich nous fait bien connaître l'homme, il ne le fait point aimer. Ajoutons, ce qu'omet de dire M. Hümmerich, que la tombe du grand homme, à Vidigueira, en Portugal, fut violée en 1840 et ses ossements brisés.

CH. DE LA RONCIÈRE.

Madame Louise de France, par Léon de LA BRIÈRE. Paris, V. Retaux, 1899, in-8 de 403 p.

M. Léon de la Brière — dont nous avons le vif regret d'enregistrer la perte prématurée — nous offre une biographie de la sainte fille de Louis XV qui, révoltée des désordres, des scandales au milieu desquels elle avait dû vivre, prit la résolution de se consacrer à Dieu; qui, durant dix-huit années, dut attendre l'instant, ardemment désiré, de quitter la cour pour aller s'enfermer dans le couvent des Carmélites à Saint-Denis; qui, ensuite, fut pendant dix-sept ans un modèle de vertus et de mortification, et mourut à cinquante ans, entourée de la vénération de ses compagnes et de l'admiration de tous.

C'est surtout à l'aide des papiers intimes de la princesse, heureusement conservés, que l'auteur trace d'elle un vivant portrait. Madame Louise n'était étrangère ni à l'histoire ni à la littérature. Tout ce qu'elle écrit, ainsi que le remarque justement M. de la Brière, porte l'empreinte d'un style ferme, élevé, plein de vivacité, exempt de la mièvrerie, de la sensibilité fausse, qui étaient les défauts du temps. On croirait ces pages, tracées à Versailles, et qui portent la marque d'une piété si fervente, d'une intelligence si haute, écrites d'hier : elles n'ont pas vieilli.

Voici le plan assez original du livre, qui n'a ni préface ni table : I. *Le Fait;* — II. *Papiers intimes;* — III. *Le Pourquoi;* — IV. *La Lutte;* — V. *Le Parloir*; — VI. *La Cellule;* — VII. *Le Réfectoire;* — VIII. *La Récréation*, — IX. *La Chapelle*; — X. *Le Travail;* — XI. *Orgueil et intrigue;* — XII. *La Fin.*

Dans ce cadre, l'auteur a fait entrer plus qu'un simple portrait; il passe en revue les personnages qui se présentent au parloir pour visiter la Mère Thérèse de Saint-Augustin ; il pénètre dans l'intérieur du couvent, retraçant la vie des Carmélites, dans leur cellule, au réfectoire, pendant la récréation, etc. Chemin faisant, M. de la Brière réfute certaines « romanesques inventions » produites par de prétendus biographes.

Livre écrit pour les gens du monde, sans aucun appareil d'érudition, mais sérieusement et habilement composé, d'une lecture attrayante, et qui contribuera à populariser la belle figure de Madame Louise de France, déjà déclarée *vénérable*, et qui, un jour, aura, nous l'espérons, les honneurs de la canonisation.

G. DE B.

Digitized by Google

Volney, 1757-1820. *Étude suivie du pamphlet de Volney, la Sentinelle du peuple*, par Léon Séché; documents inédits, portraits et gravures diverses. Paris, Emile Lechevalier, 1899, in-18 de 195 p.

Le 30 novembre 1898, par l'initiative de l'Association bretonne-angevine, était inaugurée à Craon, sa ville natale, une statue de Volney. — « Personne, dit M. Léon Séché, ne nous fera l'injure de supposer qu'en accordant à Volney les honneurs du bronze, nous avons eu l'arrière-pensée de glorifier le sectaire et le philosophe. Non; mais il n'y avait pas qu'un philosophe en Volney. Il y avait un voyageur incomparable, un écrivain de premier ordre, un savant qui toute sa vie fut en mal de découvertes, et c'est au voyageur, au savant, à l'écrivain, au glorieux fils d'Anjou que nous avons entendu rendre ce solennel hommage » (p. 16). L'auteur a trouvé là la division de son livre : I. *L'écrivain, le voyageur, l'historien*. II. *Le pamphlétaire*. III. *L'homme*. IV. *L'Angevin*. V. *Épilogue : Volney et Chateaubriand*.

M. Séché a tracé des cadres plutôt qu'il ne les a remplis : il n'a pas fait, il n'a pas voulu retracer la biographie de Volney. Sous ces différentes rubriques, il a placé des réflexions justes et, ce qui ne manque jamais chez lui, des citations curieuses et des lettres inédites. La partie neuve de son opuscule, c'est Volney pamphlétaire. Il s'agit de la *Sentinelle du peuple*, qui parut à Rennes du 10 novembre au 25 décembre 1788 et qui n'eut que cinq numéros. On n'en connaissait pas l'auteur et elle s'imprimait on ne sait où. Ce double mystère la rapproche des *Provinciales* : quant au talent de l'écrivain, il est assurément plus léger et plus acéré qu'à son ordinaire, mais dans quelques morceaux plutôt que dans la suite. Dans la *Sentinelle* que M. Séché nous offre réimprimée, on trouve des pages qui sont devenues aujourd'hui des lieux communs, grâce à Sieyès, P.-L. Courier et Saint-Simon, mais qui ne l'étaient pas au même degré en 1788. Le chapitre intitulé *le Pamphlétaire* met en relief les passages vraiment originaux et littéraires du pamphlet.

Je laisserai au lecteur le soin de rechercher dans le livre même de M. Séché bien d'autres pages intéressantes : il est court, il est net, le discours de M. Séché lors de l'inauguration de la statue en résume bien l'esprit et le fond, et il est agrémenté de onze gravures sur bois, parmi lesquelles je signalerai, outre deux portraits de Volney, ceux de son père et de sa mère. VICTOR PIERRE.

Le Capitaine la Tour d'Auvergne, *premier grenadier de la république*, par le capitaine Émile SIMOND, du 28e régiment d'infanterie : ouvrage couronné par l'Académie française; 2e édition, revue et augmentée. Paris, Charles Lavauzelle (1899), in-8 de 352 p.

Nous avons dit tout le bien que nous pensions de ce livre quand a paru la première édition; nous en devons dire autant et plus encore de la seconde. M. le capitaine Simond n'est pas de ceux qui croient qu'une œuvre est terminée quand elle a été imprimée; quelque consciencieuse que fût son étude, il a tenu à la perfectionner encore par des recherches nouvelles dans les archives et les bibliothèques, et il a eu la bonne fortune de retrouver, soit des lettres inconnues de la Tour d'Auvergne, soit des documents encore inédits qui lui ont permis de préciser son œuvre

Digitized by Google

et, sur quelques points, de la rectifier. Aujourd'hui l'histoire est achevée; nous avons le portrait vrai du célèbre capitaine, et jamais peut-être l'heure n'a été plus propice pour le présenter au public. La Tour d'Auvergne n'a pas été seulement un brave, il a été aussi un érudit, et chose plus rare, un désintéressé. Il eût pu être, comme tant d'autres, colonel, général, député; il n'a voulu être que le premier grenadier de France, ou plutôt le premier grenadier des armées de la république; car c'est là le titre officiel qui lui a été décerné par Bonaparte, premier consul. C'était avant tout un modeste, et quelque flatteuse et légitime qu'ait été la translation de ses cendres au Panthéon, ordonnée par une loi du 10 juillet 1889, nous comprenons que ses neveux, MM. du Pontavice de Heussey, aient écrit alors, que « pour un héros comme la Tour d'Auvergne, il n'y a pas de sépulture qui soit préférable au champ de bataille sur lequel il succomba. »

Le livre de M. le capitaine Simond est plus qu'un bon livre, c'est une leçon et un exemple; il doit être à la place d'honneur dans toutes les bibliothèques militaires et populaires.

MAXIME DE LA ROCHETERIE.

—

Comtesse Anna Potocka : Voyage d'Italie (1826-1827), publié par Casimir STRYENSKI. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1899, in-18 de XII-278 p.

Publié par celui qui nous avait déjà donné les *Mémoires de la comtesse Potocka* (1794-1820), ce petit volume y fait suite. Sa date indique que ce n'est là qu'un fragment très court de documents nouveaux dans une vie qui fut encore longue : du moins le sujet est bien choisi, l'heure et le lieu des observations intéressants. Il faut toujours s'attendre à un peu de banalité dans des réflexions de touriste en Italie; l'écueil n'est pas entièrement évité; mais la comtesse Potocka, devenue après son divorce la femme du général Wonsowicz, par son goût artistique, sa simplicité personnelle et le charme de ses hautes relations, intéresse et retient.

Très bonapartiste de cœur, elle s'attache ardemment aux survivants de l'époque impériale, et comme la faveur des gouvernements était alors des plus mitigées vis-à-vis des membres de la famille de Napoléon, il faut lui reconnaître une certaine crânerie à les visiter sans détour. Caroline Murat surtout est liée avec elle, et de la princesse Catherine, femme de Jérôme, ancien roi de Westphalie, elle fait un éloge que tous les contemporains ratifient. Il y aurait quelques réserves à faire, au contraire, sur d'autres personnages objets de son admiration : Madame mère, Joseph et Louis Bonaparte, la reine Hortense. La version qu'elle donne de l'affaire Maubreuil (p. 99) est une de celles qui eurent cours alors; elle n'est rien moins que pleinement démontrée et le mystère plane encore sur cette aventure, demeurée très louche.

La comtesse Potocka porte, dans le domaine des arts, la même franchise que sur le terrain de l'histoire; elle fait même preuve d'un goût excellent en tempérant son admiration en face des marbres trop vantés de Canova, — que son époque exaltait avec béatitude, — et en la reportant sur certains primitifs plus dignes d'être loués. Quelques lettres de Caroline Murat et de la princesse Catherine augmentent les pages de ce volume, un peu court par lui-même ; cette lecture

Digitized by Google

facile fait souhaiter que M. Stryenski continue à nous donner d'autres papiers de la comtesse Potocka, non plus d'une façon fragmentaire qui coupe un peu l'intérêt, mais dans un ensemble qui le fixe autour de la figure d'une femme intelligente et sympathique. G.

—

Le Maréchal Canrobert. *Souvenirs d'un siècle*, par Germain Bapst. Tome I. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1898, in-8 de xv-560 p., avec un portrait en héliogravure.

Cet ouvrage tient à la fois du genre *Mémoires* et d'une biographie. Le maréchal Canrobert n'aurait jamais consenti à écrire ses souvenirs et surtout à les laisser publier; mais il permit à M. Germain Bapst, qu'il recevait presque chaque jour durant les dernières années de sa vie, de noter les anecdotes et les récits évoqués au cours de ses visites. Il convenait de coordonner ces notes, de préciser les faits auxquels elles se rattachaient, de les vérifier dans les pièces officielles. A cette tâche de critique et d'historien l'auteur n'a pas failli; et, tout en laissant au maréchal le rôle capital qui lui revenait, il a su tenir discrètement une place encore importante et faire une œuvre personnelle.

La physionomie du héros de Saint-Privat se dégage très sympathique de cet ouvrage. Canrobert était bon, loyal et brave; et à d'éminentes qualités militaires il joignait de grandes vertus privées. Son amour du soldat se manifestait par le souci de son bien-être et une bienveillance qui ne se démentait jamais. En politique, le maréchal avait subi l'éblouissement de l'épopée impériale, et oublié les enseignements de son père, qui était un royaliste intransigeant. Il déclare que, sous la Restauration, on « comblait de faveurs les plus insignifiants des anciens chouans, » ce qui n'est pas précisément exact; mais combien ses appréciations erronées sont rares, en comparaison des observations judicieuses, des anecdotes curieuses et suggestives relatées par M. Germain Bapst!

A sa sortie de Saint-Cyr, Canrobert est nommé sous-lieutenant au 47e d'infanterie, qui tient garnison à Lorient; il a pour officiers supérieurs et capitaines des anciens combattants de l'armée impériale et des émigrés qui s'entendent fort bien ensemble et rivalisent de zèle pour le bien du service. La plupart d'entre eux aiment à conter leurs campagnes et leurs aventures; le jeune lieutenant fut si intéressé par leurs récits de guerre, qu'il les emmagasina dans sa mémoire et put les rapporter dans leurs moindres détails en causant avec M. Bapst.

La révolution de juillet le surprend à Lyon, où le régiment vient de s'installer; puis il va à Charmes, à Perpignan et part pour l'Afrique en 1835, avec le 2e léger.

C'est en Algérie que Canrobert passa ses plus belles années de jeunesse; il prit une part brillante à la plupart des opérations, fut grièvement blessé à la prise de Constantine, gagna tous ses grades à la pointe de son épée et fut nommé général après l'assaut de Zaatcha. Le récit de ces opérations, plein de verve et d'entrain, qui met en relief les traits des principaux chefs de l'armée et gouverneurs, Changarnier, Bugeaud, le duc d'Orléans, Lamoricière, Clauzel, constitue un document des plus précieux pour l'histoire de notre conquête africaine.

Rentré en France en 1850, Canrobert reçoit le commandement d'une brigade de la division active de Paris. Il est un peu dépaysé dans la capi-

Digitized by Google

tale, et ne se rend compte que très vaguement des préparatifs du coup d'État. Intimement lié avec Changarnier et Cavaignac, il n'en a pas moins du respect mélangé d'admiration pour le prince-président, et ne cherche pas à pénétrer dans les dessous de la politique. Au 2 décembre, il exécute en soldat discipliné les ordres qu'il reçoit de ses supérieurs hiérarchiques, mais, le coup d'État accompli, il ne se transforme pas en courtisan. Il demanda — mais sans succès — à être mis en non-activité, et quand Saint-Arnaud voulut le nommer divisionnaire, il refusa net, alléguant qu'il n'avait qu'un an et demi de grade de brigadier, et qu'on ne saurait considérer comme « campagne les barricades de Paris. »

C'est ici que s'arrête le premier volume de l'ouvrage, et il faut savoir gré à M. Bapst d'avoir rigoureusement fixé l'attitude de Canrobert aux journées de décembre, laquelle avait jusqu'ici donné matière à tant de controverses. ROGER LAMBELIN.

—

Notice biographique et littéraire sur Anatole de Gallier, *ancien président de la Société d'archéologie de la Drôme*, par Charles-Félix BELLET. Valence, impr. Ceas, 1899, in-4 de 172 p., avec 2 portraits.

« Cette étude, à la fois bibliographique et littéraire, dit l'auteur, est destinée à faire revivre la physionomie d'un homme dont la modestie a caché la valeur, valeur réelle et qui n'a été bien connue que dans le cercle intime et restreint de la famille et de l'amitié. »

Anatole de Galljer, que la *Revue* a compté au nombre de ses collaborateurs dès son origine, et qui lui a donné, entre autres travaux, de remarquables études sur l'*Assemblée constituante de 1789*, sur *les Émeutiers de 1789* et sur *Robespierre*, était né à Tain (Drôme) en 1821. Dès 1834, il collaborait à la *Ruche*, journal pour les enfants; en 1837 il donnait un article à la *Gazette du Bas-Languedoc*, et, la même année, il se révélait comme poète et recevait d'Émile Deschamps de justes éloges. Sa production littéraire, dont Mgr Bellet a soigneusement dressé la nomenclature : articles de journaux, articles de Revues, collaboration à la Société d'archéologie de la Drôme, dont il fut le président pendant vingt-neuf ans, travaux d'histoire locale, remplit plusieurs pages et atteste la variété et l'étendue des connaissances de Gallier, en même temps que son rare talent d'écrivain. Mais ce que nous révèle surtout le sympathique biographe, ce sont les qualités privées, si attachantes, de l'homme ; c'est l'inébranlable fidélité de ses convictions religieuses et politiques; c'est son culte de la science, son ardeur infatigable pour la défense de la vérité. De tels hommes sont rares, et il est bon de les donner en exemple à notre génération, si frivole, si amoureuse de bruit, si oublieuse de ce qui fait l'honneur et la force d'une nation. Gallier, en traçant le portrait d'un ami défunt, s'est peint lui-même, sans s'en douter, dans ces lignes que nous nous plaisons à reproduire : « Curieux de toutes les choses de l'esprit, charmant par une conversation pleine de traits et d'imprévu, franc, affectueux et bon à tous, il n'avait pas besoin de chercher l'amitié, qui venait naturellement à lui, et il s'imposait à l'estime par la sûreté de ses relations et la droiture de son caractère. »

G. DE B.

Le Gérant : L. PIQUET.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

SOIXANTE-SIXIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1899

L'Argent et le luxe a la cour pontificale d'Avignon, par **M. Eugène Müntz** 5

Hérodote et les oracles égyptiens, par **M. Eugène Revillout** 45

Marignan et l'organisation militaire sous François Ier, par **M. Alfred Spont** 59

La Politique de Louis XIV en pays conquis : Mission des PP. Boutault et Bonhours a Dunkerque, par le **R. P. Hamy**, S. J. 78

Un Élève du grand Condé : Hérard Bouton, comte de Chamilly, par **M. Eugène Beauvois** 127

Mélanges : La Cosmologie hindoue, par le **Dr V. Ermoni**. . 176

Le Forum romain, par **M. Paul Allard** 185

L'Extension des possessions carthaginoises en Sicile, au commencement de la première guerre punique, par **M. l'abbé P. Maurice**. 195

La « Cordelière » et le « Régent, » par **M. Ch. de la Roncière** 200

L'Abbesse Anne d'Orléans et la réforme de l'ordre de Fontevrault, par **M. B. Palustre** 210

Un Ambassadeur au XVIe siècle : Charles de Marillac, par **M. Ch. de la Roncière** 217

Courrier italien, par **M. Léon-G. Pélissier** 220

Chronique, par **M. E.-G. Ledos** 241

Revue des recueils périodiques, par **M. Albert Isnard** . . 266

Bulletin bibliographique 284

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1899

Les Origines du symbole des apotres, par **M. l'abbé Vacandard** 329
L'Argent et le luxe a la cour pontificale d'Avignon (2e article), par **M. Eugène Müntz,** membre de l'Institut 378
La Condition des lépreux dans le Maine au xve et au xvie siècle, par **M. l'abbé Froger** 407
Le Clergé français en Angleterre, par **M. Victor Pierre** . 426
Mélanges : L'Ébionisme dans l'église naissante, par **M. l'abbé Ermoni** 481
La Vie de sainte Christine l'Admirable est-elle authentique ? par le **R. P. Nimal,** Rédemptoriste. 491
L'Éducation politique de Louis XIV, par le **R. P. Dom F. Cabrol.** 502
La Bataille de Waterloo, par **M. Roger Lambelin** 506
Le Socialisme et la Révolution française d'après plusieurs ouvrages récents, par le **baron Jules Angot des Rotours** 516
La Collection des « Monumenta ordinis fratrum praedicatorum, » par **M. Paul Fournier**. . . 522
La Renaissance catholique en Angleterre, par **M. Henry Cochin** 530
Une Histoire de l'art chrétien, par le **baron d'Avril** 533
Courrier allemand, par **M. E.-A. Goldsilber** 545
Courrier belge, par **M. A. Delescluse** 568
Chronique, par **M. E.-G. Ledos** 583
Revue des recueils périodiques, par **M. Albert Isnard** . . 595
Bulletin bibliographique 611

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Atlas historique, formation des États européens, par MM. H. Vast et G. Malleterre. 284
Album historique publié par M. A. Parmentier, sous la direction

Digitized by Google

de M. Ernest Lavisse. Tome II : La fin du moyen âge (XIVe et XVe siècles) 284
La Vie parlementaire à Rome sous la République. Essai de reconstitution des séances historiques du Sénat romain, par M. J.-B. Mispoulet. 611
Historia apologética de los papas, por D. Urbano Ferreiroa. Tomes V à VII. 613
Le Schisme oriental du XIe siècle, par Louis Bréhier 614
Les Registres de Grégoire X; publiés ou analysés par M. Guiraud; 3e fascicule; suivis du Registre de Jean XXI, par M. Cadier. . 615
Les Registres de Nicolas III, publiés ou analysés par M. Gay. 1er fascicule 616
Un peu plus de lumière sur le conclave de Venise et sur les commencements du pontificat de Pie VII, 1789-1800, par le Père Charles Van Duerm, S. J. 616
L'Année de l'Église. 1898, par Ch. Égremont. Première année . . 618
Les grands sanctuaires de la très sainte Vierge en France, par le P. Fréd. Rouvier, S. J. 285
Saint Ambroise, par le duc de Broglie. 286
Saint Basile, par Paul Allard 288
Sainte Clotilde, par l'abbé L. Poulin 619
Sainte Mathilde, par L. Eugène Hallberg 289
Saint Hyacinthe et ses compagnons (XIIIe siècle), par la comtesse de Flavigny 620
La Prose rythmée et la critique hagiographique, par Mgr Bellet . 290
The Lausiac history of Palladius, by dom Cuthbert Butler . . . 291
The english black monks of S. Benedict. A sketch of their history from the coming of S. Augustine to the present day, by the Rev. Æthelred L. Tauton 292
L'Abbaye de Remiremont. Contribution à l'histoire critique des cinq premiers siècles de ce monastère, par l'abbé A. Didier-Laurent 620
Les Jésuites à Marseille aux XVIIe et XVIIIe siècles, par le P. Soullier, S. J. 621
Cours de littérature celtique, par H. d'Arbois de Jubainville. T. VI. La civilisation des Celtes et celle de l'époque homérique. . . 293
Histoire du moyen âge et des temps modernes (1270-1610), pour la classe de seconde, par H. Gaillard et H. Froidevaux. . . . 294
Der Ostgotenkönig Theodorich der Grosse und die katholische Kirche, von Georg Pfeilschifter 295
La Rupture du traité de Brétigny et ses conséquences en Limousin, de l'appel des seigneurs gascons à la trêve de Bruges (1368-1377), d'après des documents inédits, par G. Clément-Simon 622
Olivier de Clisson, connétable de France, par A. Lefranc. . . . 297

Digitized by Google

Les derniers temps du siège de la Rochelle (1628), relation du nonce apostolique, par E. Rodocanachi 298
Louis XIII, Marie de Médicis, Richelieu ministre, par Berthold Zeller 298
Charles IV et Mazarin (1643-1661), par Ferdinand des Robert . . 299
Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française : I. Savoie, Sardaigne et Mantoue, avec introduction et notes, par le comte Horric de Beaucaire. — II. Espagne, avec une introduction et des notes, par A. Morel-Fatio et H. Léonardon. T. II et III 623
Mémoires du temps de Louis XIV, par Du Cause de Nazelle, publiés avec une introduction et des notes par Ernest Daudet . . 624
Louis XV intime et les petites-maîtresses, par le comte Fleury . 625
Protest of the Cour des Aides of Paris (april 10. 1775) edited by James Harvey Robinson, with an english version by Grace Reade Robinson. 626
Souvenirs du lieutenant général vicomte de Reiset, 1773-1810, publiés par son petit-fils le vicomte de Reiset 300
Les Élections et les cahiers du clergé lorrain aux États généraux de 1789 (Bailliages de Nancy, Lunéville, Blamont, Rosières, Vézelise et Nomeny), par L. Jérôme 627
Un évêque assermenté (1790-1802). Le Coz, évêque d'Ille-et-Vilaine, métropolitain du nord-ouest, par A. Roussel, prêtre de l'Oratoire 300
Mémoires de l'abbé Baston, publiés pour la Société d'histoire contemporaine, par M. l'abbé Julien Loth et M. Ch. Verger. T. II 303
L'Église d'Angers pendant la Révolution et jusqu'en 1870. Conférences faites aux Facultés catholiques d'Angers, par L. Bourgain. 628
Les Colonies pendant la Révolution. — La Constituante et la réforme coloniale, par Léon Deschamps 629
Les Campagnes des armées françaises (1792-1815), par Camille Vallaux 629
Expédition des émigrés à Quiberon, par Charles Robert. . . . 630
Lettres inédites de Napoléon Ier, collationnées sur les textes et publiées par Léonce de Brotonne 304
La Deuxième campagne d'Italie (1800), par Édouard Gachot . . 305
Bonaparte et les Bourbons. Relations secrètes des agents de Louis XVIII, à Paris, sous le Consulat, publiées par le comte Remacle 631
Fragments et souvenirs, par le comte de Montalivet. T. I . . . 632
Histoire du second Empire, par Pierre de la Gorce. T. IV . . . 634
L'État social de la France au temps des croisades, par L. Garreau. 637
Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France. T. I, depuis le Ier siècle avant J.-C., jusqu'à la fin du XIIIe siècle, publiés avec une introduction par Gustave Fagniez. 306

Digitized by Google

Histoire de la marine française. I. Les Origines, par Charles de la Roncière 306
Histoire du commerce français dans le Levant au XVIIe siècle, par Paul Masson 638
Essai sur la vestitura ou saisine et l'introduction des actions possessoires dans l'ancien droit français, par M. Ernest Champeaux 641
Leçons d'introduction à l'histoire du droit matrimonial français (cours de 1898-1899), par M. Charles Lefebvre, professeur à la faculté de droit de l'Université de Paris 642
Bonaparte et le Code civil ; de l'influence personnelle exercée par le Premier Consul sur notre législation civile, par Ernest Jac. 644
La Société française contemporaine (Clergé, noblesse, bourgeoisie, peuple), par M. le vicomte Brenier de Montmorand . . . 308
Histoire de la liberté d'enseignement en France, depuis la chute de l'ancien régime jusqu'à nos jours, par Louis Grimaud . . . 644
L'École d'aujourd'hui, par Georges Goyau 646
La Franc-maçonnerie en France, par Georges Goyau 646
Nouveaux fragments de droit et d'histoire, par Henri Beaune. . 648
Pages d'histoire, par Georges Firmin-Didot 648
Les Évêques de Saint-Omer depuis la chute de Thérouanne, 1553-1619, par l'abbé O. Bled 649
Monographie de l'église et de l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville (Seine-Inférieure), par A. Besnard 649
Les Archiprêtrés de l'ancien diocèse de Limoges, depuis le XIIe siècle jusqu'en 1790, par Maximin Deloche 650
Le Pèlerinage à Compostelle et la Confrérie des pèlerins de Monseigneur saint Jacques de Moissac, par l'abbé Camille Daux . 651
Les Chansons des pèlerins de Saint-Jacques, par le même . . . 651
Histoire d'Auvergne, par le chanoine Pierre Audigier. T. I. Projet de l'histoire d'Auvergne. 309
Un petit coin de Bourgogne à travers les âges. Histoire de la Bresse louhannaise, par Lucien Guillemaut 309
Histoire de Bourg-sur-Gironde, depuis sa fondation jusqu'en 1789, par E. Maufras 310
Histoire de Saint-Point, par L. Lex. 311
Chinon et ses environs, par Gustave de Cougny 652
Histoire d'Abbeville. Abbeville aux temps de Charles VII, des ducs de Bourgogne maîtres du Ponthieu, de Louis XI (1426-1483), par E. Prarond 653
Château-Regnault. Bogny, par l'abbé L. Péchenart 312
Chaville historique, par l'abbé Dassé, curé de Chaville 313
Réalville, bastide royale, par l'abbé F. Galabert 314
Le Livre-Journal de maître Ugo Teralh, notaire et drapier à Forcalquier (1330-1332), par Paul Meyer. 314
Le Commerce rochelais au XVIIIe siècle, d'après les documents

Digitized by Google

composant les anciennes archives de la chambre de commerce de la Rochelle, par Émile Garnault. 4e partie : Marine et colonies, de 1749 au traité de paix de 1763 315
Le Commerce des grains dans la généralité d'Orléans (1768), d'après la correspondance inédite de l'intendant Cypierre, par Camille Bloch 315
L'Exploitation du bassin houiller d'Alais sous l'ancien régime, par Achille Bardon 654
L'Algérie, par Maurice Wahl 316
Campagne du Maroc (1844). Journal d'Auguste-Hubert Warnier, chirurgien-major, attaché à l'état-major du prince de Joinville. Publié par M. Henri-René d'Allemagne 316
Douze leçons à la Sorbonne sur Madagascar, son état actuel, ses ressources, son avenir, par J.-B. Piolet, S. J. 317
Die Päpstlichen Kollectorien in Deutschland während des XIV Jahrhunderts, herausgegeben von Dr Joh. Peter Kirsch 319
Elisabeth von Aragonien Gemahlin Friedrichs des Schönen von Œsterreich (1314-1330), par le docteur Henri, chevalier de Zeissberg 319
L'Allemagne (1810-1852), par E. Denis 320
Les Mémoires de Bismarck recueillis par Maurice Busch . . . 321
I feudi e i casali di Vitalba ne' secoli XII e XIII, per Giustino Fortunato. 321
Intorno all' esercito del comune di Roma, nella prima metà del secolo XIV, per Pietro Egidi 322
Mary, queen of Scots (1542-1587), by Robert S. Rait 655
Le Colosse aux pieds d'argile. Étude sur l'Angleterre, par Jean de la Poulaine 655
J. Chamberlain, par Achille Viallate 656
Russes et Slaves, par Louis Leger. 3e série 656
Les Races et les Nationalités en Autriche-Hongrie, par Bertrand Auerbach 657
De l'influence française sur l'esprit public en Roumanie, par Pompiliu Éliade 657
Sanctuaires d'Orient. — Égypte, Grèce, Palestine, par Édouard Schuré. 658
Vasco da Gama, und die Entdeckung des Seewegs nach Ostinden, auf Grund neuer Quellenuntersuchungen dargestellt, von Dr Franz Hümmerich 659
Jacques Grévin (1538-1570). Étude biographique et littéraire, par Lucien Pinvert 323
Théophile et Paul de Viau, étude historique et littéraire, par Charles Garrisson 324
Nouvelles œuvres inédites de Grandidier, publiées sous les auspices de la Société industrielle de Mulhouse. T. III 325

Digitized by Google

Madame Louise de France, par Léon de la Brière 660
Volney, 1757-1820. Étude suivie du pamphlet de Volney, « la Sentinelle du peuple, » par Léon Séché. 661
Lettres inédites de Lamennais à Montalembert, avec un avant-propos et des notes par Eugène Forgues 326
Un Lamennais inconnu. Lettres inédites de Lamennais à Benoît d'Azy, publiées avec une introduction et des notes par Auguste Laveille 326
Lamennais, sa vie, ses idées; pages choisies, par A. Molien et F. Duine, prêtres de l'Oratoire. 326
Le Capitaine la Tour d'Auvergne, premier grenadier de la république, par le capitaine Émile Simond. 2e édition 661
Comtesse Anna Potocka : Voyage d'Italie (1826-1827), publié par Casimir Stryenski 662
Le Maréchal Canrobert, Souvenirs d'un siècle, par Germain Bapst. T. I. 663
Notice biographique et littéraire sur Anatole de Gallier, par Charles-Félix Bellet 664

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Allard (Paul), 288.
Allemagne (H. R. d'), 316.
Arbois de Jubainville (H. d'), 293.
Audigier (le chan.), 309.
Auerbach (Bertrand), 657.
Bapst (Germain), 663.
Bardon (Achille), 654.
Baston (l'abbé), 303.
Beaune (Henri), 648.
Bellet (Mgr), 290, 664.
Besnard (A.), 649.
Bismarck (le prince de), 321.
Bled (l'abbé), 649.
Bloch (Camille), 315.
Bourgain (l'abbé), 628.
Bréhier (Louis), 614.
Brenier de Montmorand, 308.
Broglie (duc de), 286.
Brotonne (Léonce de), 304.
Busch (Maurice), 321.
Butler (Dom Cuthbert), 298.
Cadier, 615.
Champeaux (Ernest), 641.
Clément-Simon (G.), 622.
Cougny (Gustave de), 652.
Dassé (l'abbé), 313.
Daudet (Ernest), 624.
Daux (l'abbé), 651.
Deloche (Maximin), 650.
Denis (E.), 320.
Deschamps (Léon), 629.
Didier-Laurent (l'abbé), 620.
Du Cause de Nazelle, 623.
Duine (l'abbé), 326.
Egidi (Pietro), 322.
Egremont (Ch.), 618.
Éliade (Pompiliu), 657.
Fagniez (Gustave), 306.
Ferreiroa (D. Urbano), 613.
Firmin-Didot (Georges), 648.

Digitized by Google

Flavigny (comtesse de), 620.
Fleury (comte), 625.
Forgues (Eugène), 326.
Fortunato (Giustino), 321.
Froidevaux (H.), 294.
Gachot (Édouard), 305.
Gaillard (H.), 294.
Galabert (l'abbé), 314.
Garnaud (Émile), 315.
Garreau (L.), 637.
Garrisson (Ch.), 323.
Gay, 616.
Goyau (Georges), 646.
Grandidier, 325.
Grimaud (Louis), 644.
Guillemaut (Lucien), 309.
Guiraud, 615.
Hälberg (Eugène), 289.
Horric de Beaucaire (comte), 623.
Hümmerich (Dr Franz), 659.
Jac (Ernest), 642.
Jérôme (l'abbé), 627.
Kirsch (Dr J. P.), 319.
La Brière (Léon de), 660.
La Gorce (Pierre de), 634.
La Poulaine (Jean de), 655.
La Roncière (Ch. de), 306.
Laveille (Aug.), 326.
Lavisse (Ernest), 284.
Lefebvre (Ch.), 642.
Lefranc (A.), 297.
Leger (Louis), 656.
Léonardon (H.), 623.
Lex (L.), 311.
Loth (l'abbé J.), 303.
Malleterre (G.), 284.
Masson (Paul), 638.
Maufras (E.), 310.
Meyer (Paul), 314.
Mispoulet (J.-B.), 611.
Molien (l'abbé), 326.
Montalivet (comte de), 632.
Morel-Fatio (A.), 623.
Parmentier (A.), 284.
Péchenart (l'abbé L.), 312.
Pfeilschifter (Georg), 295.
Pinvert (Lucien), 323.
Piolet (le R. P.), S. J., 317.
Potocka (comtesse Anna), 662.
Poulain (l'abbé E.), 619.
Prarond (E.), 653.
Rait (Robert S.), 655.
Reiset (le général vicomte de), 300.
Reiset (vicomte de), 300.
Remacle (comte), 631.
Robert (l'abbé Ch.), 630.
Robert (Ferdin. des), 299.
Robinson (James Harvey), 626.
Rodocanachi (E.), 298.
Roussel (le P. A.), de l'Oratoire, 300.
Rouvier (le R. P. Fréd.), S. J., 285.
Schuré (Édouard), 658.
Séché (Léon), 661.
Simond (Émile), 661.
Soullier (le R. P.), S. J., 621.
Stryenski (Casimir), 662.
Tauton (Rev. Æthelred L.), 292.
Vallaux (Camille), 629.
Van Duerm (le P. Ch.), S. J., 616.
Vast (H.), 284.
Verger (Ch.), 303.
Viallate (Achille), 656.
Warnier (Aug.-Hubert), 316.
Weil (Maurice), 316.
Zeissberg (Henri de), 319.
Zeller (Berthold), 298.

BESANÇON. — IMPR. ET STÉR. PAUL JACQUIN

Digitized by Google

POLYBIBLION

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

Paraissant du 10 au 15 de chaque mois

5, Rue Saint-Simon, 5

(Boulevard Saint-Germain)

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

Le **Polybiblion,** publié sous les auspices de la Société bibliographique, paraît chaque mois en deux parties distinctes, qui peuvent être l'objet d'abonnements séparés.

La première (*partie littéraire*) se publie par fascicules de six feuilles d'impression et forme, à elle seule, deux volumes semestriels de près de sept cents pages. Elle comprend : 1° des *Articles d'ensemble* sur les différentes branches de la science et de la littérature; 2° des *Comptes rendus* des principaux ouvrages publiés en France et à l'étranger; 3° un *Bulletin* faisant connaître les ouvrages récents et de moindre importance; 4° des *Variétés* littéraires, historiques, bibliographiques; 5° une *Chronique* résumant tous les faits se rattachant à la spécialité du Recueil; 6° une *Correspondance* offrant des renseignements bibliographiques circonstanciés sur tel ou tel sujet; 7° des *Questions et Réponses* sur des points d'histoire, de littérature, de bibliographie, etc.

La seconde (*partie technique*) contient : 1° une *Bibliographie méthodique* des ouvrages publiés en France et à l'étranger, *avec indication des prix*; 2° les *Sommaires* des principales revues françaises et étrangères; 3° les *Sommaires* des mémoires publiés par les sociétés savantes; 4° les *Sommaires* des articles littéraires des grands journaux de Paris. La partie *technique* forme, par mois, une livraison de deux à trois feuilles d'impression et, au bout de l'année, un volume de quatre cent cinquante à cinq cents pages.

Enfin, le **Polybiblion** contient un *Bulletin d'annonces* de librairie, auquel est joint, sous le titre de *Demandes et offres,* un catalogue de livres d'occasion, utile aux amateurs qui veulent se débarrasser d'ouvrages en double ou dont ils n'ont plus besoin.

PRIX D'ABONNEMENT. Les prix d'abonnement sont ainsi fixés :

Partie littéraire,	France. . .	15 fr.;	pour les sociétaires. .	12 fr.
Partie technique,	—	10 fr.;	—	8 fr.
Les 2 parties réunies,	—	20 fr.;	—	17 fr.

Abonnement a vie aux *deux Parties,* France : 250 fr. — Étranger : 280 fr.
— à la *partie littéraire seule,* 180 fr. — 200 fr.
— à la *partie technique seule,* 120 fr. — 140 fr.

Une livraison séparément : littéraire, 1 fr. 50; technique, 1 fr.; les deux parties, 2 fr. 50.

Pour les autres pays, *le port en sus.*

Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année et sont payables d'avance en un mandat sur la poste.

COLLECTIONS. — Les années 1868 à 1898 forment une collection de 82 volumes grand in-8.

Un numéro spécimen de l'une ou l'autre partie sera adressé, FRANCO, *à ceux qui en feront la demande.*

Bureaux du **Polybiblion,** 5, rue Saint-Simon (Boulevard Saint-Germain). Libraires correspondants : à Londres, Burns et Oates, 28, Orchard Street; à Fribourg en Bade, B. Herder; à Vienne, Gerold et Cie, Stefansplatz; à Bruxelles, Guillaume Larose, 8, rue des Paroissiens; à Rome, le Chevalier Melandri, ancien Directeur de la Librairie de la Propagande, rue Giulia, 10, p. 2; à Madrid, José Ruiz y Ca, 14, Principe; à Lisbonne, Manoel-José Ferreira, 132, rua Aurea, 134; à Montréal, Cadieux et Derome, rue Notre-Dame.

Digitized by Google

LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

Parait tous les trois mois par livraisons de 20 à 22 feuilles d'impression et forme deux volumes de 650 à 700 pages par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris et Départements . . . . . **Un An : 20** fr.
Étranger. . . . . — **25** fr.

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le marquis de Beaucourt, rue de Babylone, 53, à Paris.
Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à M. le Gérant de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
La reproduction et la traduction des travaux de la Revue des questions historiques *sont interdites. — Aucun tirage à part ne doit être mis en vente.*

COLLECTION DE LA REVUE

Les quarante-quatre premiers volumes de la **Revue des questions historiques**, formant la collection de 1866 à 1888, sont la propriété de M. H. Welter, libraire, 59, rue Bonaparte.

Pour les conditions de prix, s'adresser à M. H. Welter.

Les tomes XLV et suivants se trouvent aux bureaux de la *Revue*.

Les tables des quarante premiers volumes forment deux séries ; elles sont accordées gratuitement à ceux qui achètent la collection.

Première série (table des tomes I à XX) ;

Deuxième série (table des tomes XXI à XL).

EN VENTE AUX BUREAUX DE LA *REVUE* :

Table des tomes XLI à LX, 1 vol. gr. in-8. — Prix : 8 fr.

BESANÇON. — IMPRIMERIE DE PAUL JACQUIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MAY 23 1908
DEC 8 1905
APR 24 1912
DUE MAR 10 1923
DUE JUL 6 '45
DUE NOV 15 '45
DUE FEB 27 '46 M.C.T.
DUE NOV - 2 '48
DUE AUG 15 '49

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 098 669 120

Digitized by Google